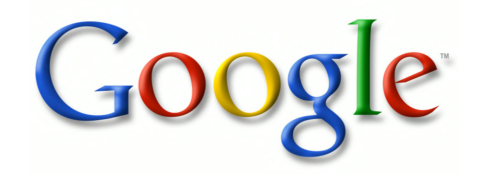
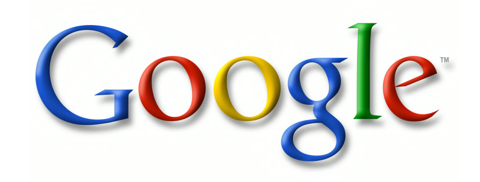


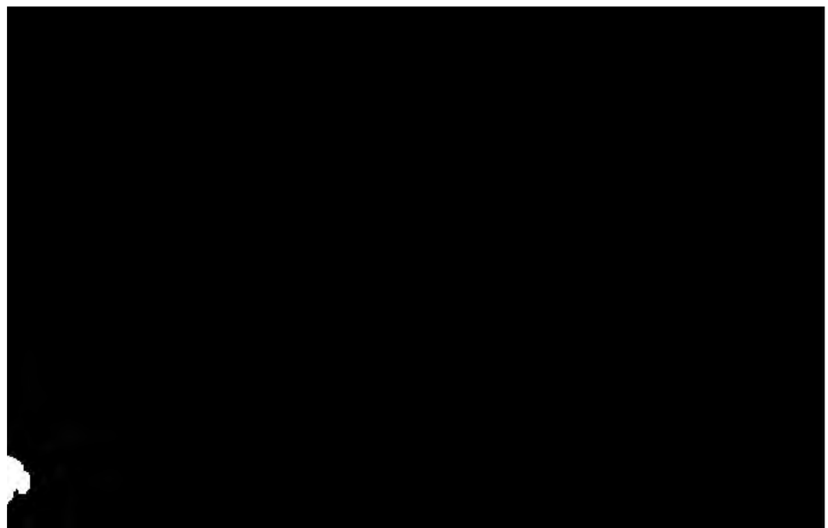





BIBLIOTHÈQUE DU MARQUIS FERNAND DE SASSENAY
ET BELLO
ET PACE







GALERIE HISTORIQUE

DES

CONTEMPORAINS.

GALERIE HISTORIQUE

DES

CONTEMPORAINS,

OU NOUVELLE

BIOGRAPHIE,

SEULE ÉDITION, DANS LAQUELLE SE TROUVENT RÉUNIS LES HOMMES MORTS OU VIVANS, DE TOUTES LES NATIONS, QUI SE SONT FAIT REMARQUER A LA FIN DU 18me SIÈCLE ET AU COMMENCEMENT DE CELUI-CI, PAR LEURS ÉCRITS, LEURS ACTIONS, LEURS TALENS, LEURS VERTUS OU LEURS CRIMES.

SECONDE ÉDITION,

Augmentée de deux volumes de *Supplément* et de 100 *Portraits*.

TOME SECOND.



BRUXELLES,

AUG. WAHLEN ET COMPe, IMPRIMEURS-LIBRAIRES.

1822.



GALERIE HISTORIQUE

DES

CONTEMPORAINS.

B

BELLEYME, géographe, était chef de la section topographique aux archives de l'empire, en 1813. Il est auteur d'une belle *Carte topographique de la Guyenne*, composée de cinquante-deux planches; d'une très-bonne *Carte de France*, en quatre feuilles, avec un supplément, etc.

BELLIARD (Augustin-Daniel, comte), lieutenant-général, grand-cordon de l'ordre de la légion d'honneur, etc., est né à Fontenai, en Poitou, le 25 mai 1769. Il fit les premières campagnes de la révolution en qualité d'aide-de-camp de Dumouriez; se distingua à Grandpré, Ste-Menehould, Jemmapes et Nerwinde, et acquit, dès cette époque, la réputation d'un des meilleurs officiers de cavalerie de l'armée. Il passa, en 1796, en qualité d'adjudant-général, à l'armée d'Italie, commandée par Bonaparte; et donna, aux mémorables batailles de Castiglione et d'Arcole, où il avait un commandement sous les ordres du général Augereau, de nouvelles preuves de ses talens et de son courage; il y eut plusieurs chevaux tués sous lui. Il se conduisit avec une telle intrépidité dans les journées des 26 et 27 nivôse an 5 (15 et 16 janvier 1797), aux batailles de Saint-George et de la Favorite, gagnées sur les Autrichiens qui voulaient s'introduire dans Mantoue, que Bonaparte écrivait au directoire, en rendant compte de ces affaires : « Belliard a contribué au succès de cette journée; c'est un officier de distinction. » Il se fit également remarquer à Bidalo, le 5 ventôse an 5 (22 février 1797), et à Monte-Savano, le 12 du même mois. Promu au grade de général de division, qu'il avait obtenu par tant de brillans faits-d'armes, Belliard accompagna Bonaparte en Egypte; il y fut chargé du gouvernement de la province de Thèbes, et se soutint long-temps dans cette contrée, qu'il défendit, contre les efforts des Arabes et des Mameluks, après le départ de Bonaparte pour la France. Le général Kléber, à qui ce dernier avait abandonné le commandement, paya alors, à Belliard, le juste tribut d'éloges dû à sa belle conduite. Il commanda ensuite une division à la bataille d'Héliopolis; y déploya sa bravoure ordinaire, contribua puissamment au succès de la journée, et poursuivit les Turcs jusqu'à Damiette. Le 18 ventôse an 8 (9 mars 1800), il défit les Mameluks au combat de Caphtos, et prit Cossier, le 10 prairial de la même année (30 mai). Après l'insurrection, le siége et la reprise du Caire, Belliard retourna dans son gouvernement de la Haute-Egypte. Lorsque le brave Kléber eut été assassiné, Belliard vint prendre le commandement du Caire, et fut bientôt obligé de recourir aux armes pour marcher contre les Turcs qui s'avançaient vers cette ville, soutenus d'une armée anglaise. Blessé au combat de Salahié, il revint au Caire. Le 19 fruc-

tidor an 9 (6 septembre 1801), le général Menou, qui avait succédé à Kléber dans le commandement général, se trouvant sans vivres, sans munitions, et dépourvu de tout moyen de résistance, fut contraint de signer, avec les Anglais, dans Alexandrie, une capitulation qui lui permit de repasser en France, et d'y ramener son armée. De retour à Paris, Belliard reçut, du premier consul, l'accueil auquel il avait droit de s'attendre, et fut appelé au commandement de la 24me division militaire à Bruxelles, où il obtint, par une conduite sage et modérée, l'estime et l'affection des habitans. Nommé, en 1805, chef d'état-major du prince Joachim (Murat), à l'armée d'Allemagne, il y rendit les plus éminens services, et après avoir poursuivi le corps commandé par l'archiduc Ferdinand, il signa la capitulation qui fut conclue avec le général Verneck. Il se trouva peu après à la bataille d'Austerlitz, s'y conduisit avec sa valeur accoutumée, et fut nommé grand-officier de la légion d'honneur, à la suite de cette victoire, qui mit le sort de l'empereur François dans les mains de Napoléon. Ce fut toujours en qualité de chef de l'état-major du prince Joachim, devenu grand-duc de Berg, que le général Belliard fit la campagne de 1806, contre les Prussiens. Il se distingua, le 28 octobre, à la prise de Prentzlow, dans le Brandebourg; fut ensuite envoyé à l'armée d'Espagne, et occupa, par capitulation, le 4 décembre 1808, la ville de Madrid où Napoléon fit son entrée. Rappelé en Allemagne, lorsque la guerre d'invasion eut été résolue, en 1812, contre la Russie, Belliard eut un commandement dans cette armée, obtint de nouveaux succès au combat d'Astrownow, livré le 25 juillet, et fut honorablement cité dans le bulletin du 7 septembre. Son cheval fut tué sous lui à la bataille de la Moskowa; deux autres, qu'il monta successivement, furent blessés, et il ne dut la vie qu'à son intrépidité. Le bulletin mentionna de nouveau les services qu'il avait rendus à cette bataille. Le maréchal Gouvion-Saint-Cyr, colonel-général des cuirassiers, ayant été élevé à la dignité de maréchal d'empire, le 11 septembre 1812, par un décret daté de Slavkodvo, le général Belliard, qui venait de rendre de nouveaux et d'importans services à la bataille de Moskow, en fut récompensé, le 5 décembre suivant, par sa nomination au poste que le maréchal quittait. Nommé aide-major-général, à la fin de 1813, lors de l'envahissement de la France par les alliés, le général Belliard se rendit à Metz, avec le quartier-général de l'armée, et remplaça, le 8 mars 1814, le maréchal Grouchy dans le commandement de la cavalerie, après la bataille de Craonne, gagnée par l'empereur. Nommé, le 3 avril, par Napoléon, grand'-croix de l'ordre de la réunion, le roi le créa chevalier de Saint-Louis, le 2 juin 1814, et l'admit, le 4, dans la chambre des pairs. Il était, en mars 1815, major-général de l'armée que l'on essayait de réunir contre Bonaparte, et dont le commandement avait été confié au duc de Berry. L'esprit de cette armée était celui de toutes les autres; et par malheur le choix de son général n'était pas de nature à lui en inspirer un qui fut plus favorable à la cause de la maison de Bourbon. Dans l'impossibilité de compter sur elle, le général Belliard, quelle qu'eût été, d'ailleurs, son opinion personnelle, dût la faire rentrer dans Paris avec la cocarde tricolore, la seule qu'elle voulut désormais consentir à porter. Chargé, en avril 1815, d'une mission aussi délicate que périlleuse, auprès du roi de Naples (Joachim), Belliard s'embarqua le 3 mai, à Toulon, sur la frégate *la Dryade*, en qualité de ministre plénipotentiaire de Bonaparte. Cette mission du général Belliard, dans les circonstances où se trouvait le roi de Naples, était beaucoup plus militaire que diplomatique, mais il arriva trop tard; sous l'un et l'autre rapport, ses services ne pouvaient plus être utiles. Il n'eut que le temps de juger, au milieu de ce désastre, où la malheureuse famille royale

de Naples perdit tout, hors l'honneur, de l'admirable courage que développa la reine Caroline, sœur de Bonaparte, et de la présence d'esprit avec laquelle, déjà prisonnière des Anglais, elle distribuait encore ses ordres, sur le pont de leur vaisseau amiral, pour maintenir l'ordre dans sa capitale, qu'elle abandonnait sans retour. Rentré en France, en 1815, et lorsque tout était désespéré en Italie, le général comte Belliard ne passa que très-peu de jours à Paris, et fut chargé d'un commandement sur les frontières de l'Est. Le 2 juin suivant, il fut nommé, par Bonaparte, membre de la chambre des pairs. Il était, le 23 du même mois, à la tête de l'armée de la Moselle, et envoya, deux bataillons soutenus de deux pièces de canon, pour appuyer le général Meriage, qui se trouvait alors à Saint-Avold, petite ville de Lorraine, où les Français avaient été repoussés, lorsque le poste de Saint-Jean eût été forcé par les alliés. Une colonne ennemie, venant de Blisbrucken, et se dirigeant sur Bitche, dont elle avait ordre de s'emparer, fut arrêtée, dans sa marche, par les dispositions que fit le comte Belliard; mais un corps de 5000 hommes entra, le 23, à Saarbruck, et dès le 25, la ville de Saint-Avold était occupée par les cosaques. Une suspension d'armes, de 24 heures, fut conclue alors entre le commandant de l'avant-garde ennemie et le général Belliard, qui fit connaître à celui-ci la nouvelle abdication de Bonaparte, et proposa d'attendre que les commandans en chef, des forces respectives, eussent prescrit de nouvelles mesures. Les armées alliées étant entrées dans Paris, le comte Belliard quitta l'armée, ne reçut et ne sollicita aucun commandement, et se retira dans la capitale. Les visites fréquentes qu'il y recevait de ses anciens compagnons d'armes, la considération universelle dont il était si justement environné, et peut-être l'expression trop franche de ses opinions, et d'un mécontentement commun à quiconque conservait quelques sentimens d'honneur et d'amour pour la patrie, ne tardèrent pas à le rendre suspect à l'autorité. Il fut arrêté, enfermé à l'Abbaye, et traité, pendant plusieurs mois, avec assez de rigueur. Cette rigueur s'adoucit, cependant ensuite, et le général Belliard, ayant éprouvé une indisposition assez sérieuse pour inspirer de vives inquiétudes à ses amis, fut transféré dans une maison de santé de Chaillot, où, sans cesser d'être sous la surveillance de la police, il recevait du moins tous les secours de l'art et de l'amitié. Rendu à la liberté, il est revenu habiter l'hôtel dont il est propriétaire à Paris. Il y vit, au milieu d'une bibliothèque nombreuse et choisie, absolument étranger aux affaires publiques, et apprend, par l'expérience et l'étude, à se consoler de l'injustice de ses contemporains. Plus heureux, sans doute, s'il lui était possible de supporter, avec la même fermeté, le spectacle de l'humiliation et des maux de sa patrie!

BELLIGNY (Marie-Michel de), propriétaire à Corbeille, près de Montargis, a publié : *Guillaume-le-Conquérant*, poëme en dix chants, 1806, in-12. — *Ode latine sur la naissance du roi de Rome.*

BELLIN LA LIBORLIÈRE (François-Louis), né à Poitiers, et membre de l'académie de cette ville, a publié, en 1799, *Célestine, ou les Epoux sans l'être*, roman en 4 vol., dans le genre ténébreux dont Anne Radcliffe, comme il arrive à tous les chefs d'école, a donné avec un talent très-distingué, des modèles si gauchement parodiés par la foule de ses imitateurs. M. Bellin ne peut être rangé dans la classe de ces derniers : sa *Célestine* offre un véritable intérêt, et est écrite d'une manière attachante. Toutefois l'esprit naturellement juste de l'auteur lui fit bientôt sentir ce qu'il y avait de faux dans ce genre de composition, et renversant lui-même l'autel sur lequel il venait de sacrifier, il fit paraître la même année : *La Nuit anglaise, ou les Aventures, jadis un peu extraordinaires, mais aujourd'hui toutes simples et fort communes, de M. Dabaud, marchand de la rue St-Honoré,*

ouvrage qui se trouve par-tout où il y a des souterrains, des moines, des bandits, et une tour de l'Ouest. Cette plaisanterie, ainsi que l'annonce son titre, offre la parodie aussi vraie que piquante des moyens employés par la plupart des romanciers dans la manière noire; et ce qui est digne de remarque, c'est que M. Bellin n'a pas ménagé sa *Célestine*, dont les situations les plus touchantes et les plus terribles se trouvent fort plaisamment rappelées dans *la Nuit anglaise*. Il est en outre auteur d'un roman historique, intitulé : *Anna Grenwill*, 1800, 3 vol. in-12.; d'un *Voyage dans le boudoir de Pauline*, 1801, in-12, et de *la Cloison*, ou *Beaucoup de peine pour rien*, comédie en un acte et en prose, jouée souvent avec succès, au théâtre de l'Odéon, 1803.

BELLOC (JEAN-LOUIS), chirurgien, né près d'Agen en 1730, commença ses études sous son père, alla les continuer à Montpellier et à Paris; fut reçu maître-ès-arts à l'âge de 24 ans, et s'établit ensuite à Agen, où il est mort en 1807. Il eut une grande réputation, mais bornée à sa province; et les ouvrages qu'il a laissés, quoique recommandables sous certains rapports, ne suffisent pas pour la lui conserver. Ce sont : des *Mémoires* insérés parmi ceux de l'académie royale de chirurgie, et dont deux furent couronnés en 1762 et 1771.—Un *Traité de médecine légale*, où l'on désirerait plus de justesse dans les expressions. — Un Mémoire envoyé à la société de médecine de Paris, en 1806. *Topographie physique, philosophique et médicale du département de Lot-et-Garonne*, couronnée aussi. Il préparait une seconde édition de son *Cours de médecine légale*, et laisse inédit un *Mémoire sur les hydropisies*.

BELLOY (JEAN-BAPTISTE DE), archevêque de Paris et ensuite cardinal, naquit le 9 octobre 1709, à Morangles, diocèse de Beauvais, d'une famille distinguée dans les armes. Jeune encore il embrassa l'état ecclésiastique, devint vicaire-général, official et archidiacre de Beauvais, sous le cardinal de Gèvres, et montra dans toutes ces places un esprit de douceur et de modération qu'il conserva toute sa vie. En 1751, il obtint l'évêché de Glandèves, fut député à la fameuse assemblée du clergé de 1755, et s'y rangea du côté des prélats modérés, surnommés les *feuillans*, parce qu'ils avaient à leur tête le cardinal de la Rochefoucault, ministre de la feuille des bénéfices, par opposition aux prélats d'un zèle trop exalté, qu'on nommait *théatins*, par allusion à l'ancien évêque de Mirepoix, qui avait été de cet ordre, et dont ils suivaient les principes. Après la mort de Belzunce, évêque de Marseille, M. de Belloy fut choisi pour le remplacer, et ramena la paix dans ce diocèse qui avait été troublé par tant d'orages sous le régime précédent. Ce digne pasteur fut arraché à son troupeau lors de la révolution, et se retira à Chambly, petite ville située aux environs du lieu de sa naissance. Ce fut dans cette retraite, qu'il échappa aux dangers qui, pendant les troubles révolutionnaires, menaçaient les ecclésiastiques. Lors du concordat, il fit, le premier, le sacrifice de son titre pour en faciliter la conclusion. Cet exemple du doyen des évêques, par son âge et son ancienneté dans l'épiscopat, attira sur lui tous les yeux, rappela le souvenir de ses précieuses qualités, et le fit regarder comme le prélat de France le plus digne d'occuper le siége de la capitale. Il y fut élevé en 1802, et obtint, en 1803, le chapeau de cardinal. M. de Belloy justifia un tel choix par la sagesse de son gouvernement, sa dignité dans l'exercice de son ministère et par les mœurs patriarchales qu'il conserva jusqu'à sa mort, survenue le 10 juin 1808. M. de Belloy avait reçu de la nature une santé robuste qu'il sut entretenir par une vie très-réglée. Il parvint ainsi presque à son année séculaire, sans éprouver aucune des infirmités de la vieillesse. L'empereur permit, par un privilége spécial, qu'il fut enterré dans le caveau de ses prédé-

cesseurs et voulut qu'un monument lui fut élevé « pour attester la singulière considération qu'il avait pour ses vertus épiscopales. »

BELLUNE (Le duc DE). *V.* VICTOR.

BELOE (GUILLAUME), Anglais, membre de la société des antiquaires de Londres, chanoine-prébendier de Saint-Paul, recteur d'Allhallows, London-Wall, est fils d'un faïencier de Norwich : il fit ses études à l'université de Cambridge. En 1791, il obtint le vicariat de Earlsham, et fut quelques temps sous-bibliothécaire au Muséum britannique. On a de lui : *Ode à miss Boscawen*, in-4, 1783. — *L'enlèvement d'Hélène*, traduit du grec de Coluthus, avec des notes, in-4, 1786.—*Poëme* et *Traductions*, in-8. 1788. — *L'Histoire d'Hérodote*, traduite du grec, avec des notes, 4 vol. in-8, 1791. — *Epîtres d'Alciphron*, traduites du grec, in-8, 1791. — *Traduction des Nuits attiques d'Aulugelle*, 3 vol in-8, 1795 — *Mélanges*, consistant en poésies, en extraits classiques et en apologues orientaux, 3 vol. in-12, 1795. — *Les mille et une nuits*, traduites du français, 4 vol. in-12.—*Joseph*, traduit du français, de Bitaubé, 2 vol. in-12. — *Anecdotes concernant la littérature et les livres rares*, 6 vol. in-8, 1806 et 1812. M. Beloe, M. Robert Nares, M. Wm Tooke, et feu M. Morrison, sont les premiers auteurs d'une édition nouvelle du *Dictionnaire biographique*, 15 vol. in-8. M. Beloe a été, avec M. Robert Nares, le principal rédacteur du *British critic*, ou *le Critique anglais.*

BELOSELSKY, (Le prince), né à Pétersbourg, en 1757, sentit de bonne heure que l'éclat d'une naissance illustre s'augmente quelquefois par des succès littéraires, autant que par des honneurs et des dignités, et protégea les arts de l'esprit, au milieu d'une cour accoutumée à ne favoriser que les arts du luxe. Dans sa première jeunesse, il avait été envoyé de l'impératrice Catherine II, à la cour de Turin. Le comte Panin, qui n'avait ni le goût, ni le sentiment des lettres, était alors ministre des affaires étrangères; il rappela le jeune prince, parce que celui-ci écrivait ses dépêches avec une élégance et une pureté de style inconnues jusques-là à la cour de Pétersbourg; il avait composé des vers français, et une tragédie; il voulait même entreprendre les éloges historiques des grands hommes que la Russie a produits. Le prince se consola aisément de la disgrace qu'il venait d'éprouver, en consacrant ses loisirs et sa fortune à protéger les arts. On trouve, dans ses écrits, de l'esprit, des connaissances variées, et le talent de la poésie française, autant que les étrangers peuvent l'avoir. Voltaire, dans une lettre flatteuse, adressée au prince Béloselsky, l'a mis à côté du comte Schouvalow, auteur de l'*Epître à Ninon*; Voltaire savait bien ce qu'il disait; et si les vers de ce prince eussent été, comme ceux du comte, corrigés par Laharpe, ou comme ceux du grand Fréderic, par Voltaire, il y aurait peu de différence dans le mérite poétique de leurs productions. Au reste, la mémoire du prince Béloselsky sera longtemps chère aux Français, qui, s'étant réfugiés à St-Pétersbourg pendant les orages révolutionnaires, ont trouvé sa maison constamment ouverte aux talens et à l'infortune. Il est mort dans cette ville, en 1809, âgé de 52 ans. On a de lui : *Dianyologie*, ou *Tableau de l'entendement*, in-8, de 40 pages, rare.—*De la musique en Italie*, 1778, in-8.—*Poésies françaises d'un prince étranger*, ou *Epîtres aux Français, aux Anglais et aux républicains de St-Marin* (publiées par Marmontel), 1789, in-8.

BELSHAM (GUILLAUME), l'un des écrivains politiques les plus distingués et les plus véhémens de l'opposition, a obtenu, comme historien, une réputation méritée. La ville de Bedfort est sa résidence habituelle. L'opulence dont il jouit, lui a permis, dès longtemps, de penser et de s'exprimer dans les discussions politiques, avec une indépendance qu'il a apportée dans ses ouvrages historiques, et que les di-

vers partis ont caractérisée selon les opinions qui leur sont particulières. On paraît toutefois s'être généralement accordé à reprocher aux écrits de M. Belsham, un ton de violence et de partialité, dont l'historien doit se défendre, même à l'égard de ses ennemis, s'il est jaloux de mériter l'estime et d'inspirer la confiance. Les portraits que fait M. Belsham, de M. Burcke, qu'il représente comme *un fou éloquent et un démoniaque*, et de M. Pitt, qu'il traite *de scélérat et de charlatan*, sont évidemment exagérés: et même, en admettant avec l'auteur, que le système de ces hommes d'état, continué par leurs successeurs, doive devenir un jour aussi funeste à l'Angleterre, qu'il est, dès ce moment, en opposition avec tous les principes de la justice, de l'humanité et d'une saine politique, nous ne pouvons cependant nous défendre de reconnaître que les armes d'une raison froide ne sont pas toujours celles dont M. Belsham préfère l'usage. Dans les divers jugemens de cet écrivain sur les hommes qui, dans le cours de la révolution française, ont attaché des célébrités si diverses à leurs noms, on désirerait souvent des connaissances plus positives de sa part, lors même qu'on se plaît à reconnaître, à toutes les pages de ses ouvrages, qu'il est impossible de porter plus loin la bonne foi et l'amour de la liberté. Ce défaut est éminemment celui de tous les étrangers qui, n'ayant pas suivi en quelque sorte, pas-à-pas, la marche et les progrès de la révolution francaise, s'efforcent d'en assigner les causes et d'en expliquer les moyens. Une erreur de cette nature a séduit M. Belsham et un grand nombre de ses compatriotes, distingués par leurs lumières et leur patriotisme, dans l'opinion qu'ils se sont formée de Bonaparte, qui fut sans doute un homme de génie, doué de grands talens militaires, mais qui, parvenu à la puissance et n'ayant plus d'intérêt à dissimuler, fut aussi de tous les hommes, celui qui porta le plus loin le mépris de l'espèce humaine et la haine de la liberté. Quoi qu'il en soit des observations dont notre estime pour M. Belsham nous porterait à le rendre juge lui-même, elles n'altèrent en rien l'estime que nous a inspirée pour sa personne et ses talens, la lecture de ses ouvrages, où les sentimens et les opinions les plus honorables en politique et en morale sont exprimés, à un très-petit nombre d'exceptions près, dans un style clair, facile, vigoureux et auquel on peut seulement reprocher quelquefois l'excès d'un zèle qui entraîne trop souvent l'oubli le plus absolu des convenances, et l'usage d'un grand nombre d'expressions néologiques, qui ne sont pas toujours également heureuses. Les principaux ouvrages de M. Guillaume de Belsham, sont : *Essais philosophiques, historiques et littéraires*, Londres, 1789-1791, 2 vol. in-8.—*Mémoire historique sur la révolution française*, 1791, in-8.—*Mémoire des rois de la Grande-Bretagne de la maison de Brunswick*, Lunébourg, 1793, 2 vol. in-8.—*Mémoire du règne de George III jusqu'en* 1798, publiés de 1793 à 1801, 6 vol. in-8. Ces mémoires ont été traduits en français par M. Lasalle, 1808.—*Histoire de la Grande-Bretagne depuis la révolution de* 1688 *jusqu'à l'avénement de la maison d'Hanovre*, 1798-1799, 5 vol. in-4. L'auteur donna une nouvelle édition de cet ouvrage, continué jusqu'à la paix d'Amiens, et dans laquelle il a un peu adouci le ton de censure et d'invectives qu'on lui avait reproché, 1805, 12 vol. in-8. —*Supplément à l'histoire de la Grande Bretagne*, 1807, 2 vol. in-8. —Belsham (Thomas), frère du précédent, ministre dissident, a publié un grand nombre de sermons, de notes biographiques, d'écrits de controverse, théologiques et métaphysiques, etc., etc.

BELSUNCE (Le comte de), était major en second du régiment de Bourbon infanterie. Ce régiment, en garnison à Caën, en Normandie, pendant l'année 1790, avait rendu d'utiles services au département du Calvados, et à ceux qui l'environnaient, par la

protection que ses divers détachemens avaient assurées à la circulation des grains; il avait même aidé à comprimer plusieurs émeutes, lorsque trois grenadiers du régiment d'Artois se plaignirent de ce que le comte de Belsunce, leur avait fait enlever une médaille qui leur avait été décernée comme *ayant bien mérité de la patrie*. Aussitôt des rassemblemens se formèrent, on accusa cet officier d'aristocratie et de trahison: son logement fut entouré et l'on menaça sa tête. Il réussit à se soustraire pendant quelques instans à la fureur populaire, en se réfugiant à l'hôtel de ville, mais il en fut bientôt arraché. Les magistrats qui ne voulaient pas se compromettre pour sauver un homme, que d'ailleurs ils n'aimaient point, et qui affichait pour les institutions nouvelles, une haine non moins déraisonnable que violente et irréfléchie, ne firent que de faibles et d'infructueux efforts pour le défendre; il fut massacré. Une de ces femmes, la honte et l'effroi de leur sexe, lui arracha le cœur, et en fit un horrible trophée; d'autres trempèrent leurs mouchoirs dans son sang. Marat, dont les journaux commençaient à jouir d'une influence funeste parmi le peuple, et qui entretenait des correspondances dans toutes les sociétés populaires, ne fut pas étranger à cet assassinat; cet insensé furieux qui, dès-lors, pouvait être considéré comme le complice de tous les crimes révolutionnaires, avait souvent dénoncé dans ses feuilles, l'imprudent Belsunce, comme aristocrate. On a prétendu que cette opinion avait décidé l'illustre héroïne, plus connue sous le nom de Charlotte Corday, que sous celui de Mlle d'Armans, et qui éprouvait un vif intérêt pour le comte de Belsunce, à se rendre à Paris, pour y donner la mort à celui qu'elle regardait comme l'assassin de son amant. Cette assertion peut ne pas être dépourvue de quelque fondement, parce qu'il est certain que M. de Belsunce allait souvent, en 1790, dans la maison de Mlle Corday; cependant il est à remarquer que le comte de Belsunce étant mort, en 1790, et Marat n'ayant péri de la main de Charlotte Corday, que le 13 juillet 1793, il est difficile de croire qu'un ressentiment de cette nature eût pu être comprimé pendant près de trois années; il est beaucoup plus vraisemblable que, douée d'une ame toute romaine, les malheurs des proscrits réfugiés dans le Calvados auront singulièrement exalté l'imagination de Mlle d'Armans, et qu'une cause dont nous parlerons ailleurs (*voy.* CORDAY), la détermina à une entreprise qui a déjà placé son nom à côté de ce que l'histoire a de plus dévoué et de plus héroïque.

BELUDE (DE), étaient deux frères. Ennemis déclarés de la révolution, MM. de Belude s'abandonnaient contre elle à l'excès d'une haine dont ils devinrent bientôt les victimes, et formèrent, en 1790, à Castelnau, en Gascogne, des rassemblemens séditieux. Déjà dénoncés au peuple comme aristocrates et provocateurs à la guerre civile, ils se prirent de querelle, le 16 mai 1791, avec des volontaires; des insultes on passa bientôt aux voies de fait. L'un des Beludes tira son épée, poursuivit un officier de volontaires, le blessa, prit aussitôt la fuite, et courut s'enfermer, avec son frère, dans le château qu'ils habitaient ensemble, et qu'ils barricadèrent. La fureur populaire les y assiégea bientôt; ils firent, pendant quelques heures, de grands efforts pour s'y défendre; mais les assiégeans y ayant mis le feu sur plusieurs points, l'incendie, qui éclata de toutes parts, les contraignit bientôt à chercher leur salut dans la fuite. Ce ne fut qu'après avoir tué les premiers qui s'opposèrent à eux, qu'ils réussirent à s'ouvrir un passage. Aperçus et signalés par les assaillans, la foule abandonna le château en flammes, se mit à les poursuivre, et ne fut pas long-temps sans les atteindre. Ils expirèrent percés de mille coups.

BEMETZRIEDER, né en Allemagne en 1748, se destina d'abord à l'état ecclésiastique, et prit même

l'habit chez les bénédictins. Mais son goût pour les sciences, et surtout pour la musique, le fit bientôt renoncer à cette profession. Il vint à Paris, où ses liaisons avec Diderot lui procurèrent, pendant quelque temps, une espèce de célébrité. Il enseignait la musique à la fille du philosophe, et celui-ci, par reconnaissance, coopéra à la rédaction des écrits du maître, ce qui ne contribua pas peu à le mettre en réputation. Depuis 1782, M. Bemetzrieder s'est retiré à Londres. Ses ouvrages, aujourd'hui entièrement oubliés, se ressentent du style du rédacteur : on y trouve de l'originalité, mais beaucoup d'obscurité et peu d'instruction. Ce sont : *Leçons de clavecin et Principes d'harmonie*, composés pour la fille de Diderot, et à la rédaction desquels on croit que ce philosophe eut part, 1771, in-4. — *Lettres en réponse à quelques objections faites sur les leçons du clavecin*, 1771, in-8. — *Traité de musique*, 1776, in-8, 1780, in-8. — *Méthode et réflexions sur les leçons de musique*, 1778, in-8; 1781, in-8. — *Le tolérantisme musical*, 1779, in-8. — *Exemple des principaux élémens de la composition*, 1780. — *Lettres à MM***, musiciens de profession*, 1781, in-8. — *Nouvel essai sur l'harmonie*, 1781, in-8. — *Nouvelles leçons de clavecin*, en anglais et en français, 1782, in-4. — *Précis des talens et du savoir du musicien*, 1783, in-8. — *Essai philosophique sur la société, sur l'éducation.*

BENARD-LA-GRAVE (Pierre-Antoine-Marie), exerçait, avant la révolution, la profession de négociant, et fut élu député du Pas-de-Calais, au conseil des cinq-cents, au mois de septembre 1795 : il y fit un rapport sur les crimes commis par une espèce de brigands, appelés *chauffeurs*, et de l'horrible supplice qu'ils faisaient subir à leurs victimes dont ils exposaient les pieds à un feu violent jusqu'à ce qu'elles eussent désigné le lieu où était leur argent. Lors de la négociation de lord Malmesbury, M. Bénard se prononça hautement pour la paix, déclarant qu'elle serait plus avantageuse à la France que la possession de la Belgique. Ce fut lui qui détermina la restitution à leurs propriétaires des actions de la banque de St-Charles (de Madrid), et de la compagnie des Philippines. Il vota aussi pour le projet de son collégue Gilbert-Desmolières, tendant à enlever au directoire et au ministre des finances la surveillance des négociations de la trésorerie. Au reste, M. Bénard s'occupa plus généralement d'objets de finances, que de matières politiques. Ce fut lui cependant qui fit annuller les lois contre les fugitifs de Toulon ; il vota, dans la suite, en faveur de l'impôt sur le tabac. Après les événemens du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), il fut nommé sous-préfet à Saint-Omer, où il demeura jusqu'en 1812, époque à laquelle il perdit son emploi. M. Bénard n'a pris aucune part aux événemens de 1814, du moins dans ces derniers temps, il n'a jamais été parlé de lui.

BENARD (Mme), de Sens, donna, en 1814, lors de l'occupation de cette ville par les alliés, un grand exemple de dévouement. Quelques habitans de Sens ayant été pris, en habits bourgeois, les armes à la main, la ville fut condamnée à subir une exécution militaire. Dans cette circonstance, où la ruine de sa malheureuse patrie semblait inévitable, Mme Bénard se dévoua pour essayer de la sauver. Après avoir embrassé son mari et ses enfans, elle sort de sa maison, malgré les obus qui tombaient de toutes parts ; elle traverse les rues au milieu des balles, pour aller se jeter aux pieds du prince royal de Wurtemberg, au moment où, à la tête de son état-major, ce prince entrait dans la ville. Sens dut alors son salut à l'attendrissement et à l'admiration qu'inspirèrent au prince une si touchante intercession et un si beau trait de patriotisme et de courage.

BENAU (Joseph), né à Gand, fit de très-bonnes études à l'école centrale de l'Escaut ; il cultiva la poésie

française avec succès, et fut l'un des premiers membres d'une société instituée à Gand, dans la vue d'encourager l'étude de la littérature française. On a de lui, outre des chansons et autres pièces fugitives marquées au coin d'un véritable talent, un bon *Dictionnaire français-flamand et flamand-français*, en 2 volumes, calqué sur celui de Desroches. Il est mort à 32 ans, d'une maladie de langueur, regretté de ses compatriotes qui chérissaient en lui un talent aimable, accompagné de beaucoup d'instruction et de mœurs douces et honnêtes.

BENCIVENNI (JOSEPH), mort à Florence, le 31 juillet 1808, à 77 ans. Il était généralement estimé, tant pour ses vertus que pour ses talens et ses lumières. Il a publié plusieurs ouvrages, et en a écrit beaucoup d'autres qui n'ont pas vu le jour; parmi ceux qui ont été imprimés, on remarque: *la Vita di Dante*, ouvrage estimé.—*Nuovi dialoghi de' morti.* — *Gli Elogj degli uomini illustri Toscani.*— *La Descrizione della galeria di Firenze.*—*L'Epoche di storia florentina, fino al* 1292.

BENDER (BLAISE-COLOMBAU baron DE), général autrichien, naquit en 1713, dans une petite ville du Brisgaw. Il dut le jour à un artisan, et entra fort jeune au service. Il fit la guerre de 1741 et celle de sept ans contre la Prusse. Son courage et ses talens militaires le firent également remarquer; il fut blessé dans plusieurs rencontres, et n'était encore parvenu qu'au grade de capitaine d'infanterie, lorsqu'il forma une liaison intime avec une demoiselle de la maison souveraine d'Isembourg, qu'il épousa secrètement ensuite. La famille employa vainement tout son crédit pour rompre une union qu'elle regardait comme peu digne d'elle; mais l'impératrice Marie-Thérèse, dont l'ame était supérieure à des considérations de cette nature, se déclara la protectrice des deux époux, créa le capitaine Bender, baron du Saint-Empire, et l'éleva au grade de major. Dès ce moment toute opposition cessa du côté de la maison d'Isembourg. L'état de paix dans lequel se trouvait alors la maison d'Autriche, ne permit pas au baron de Bender d'ajouter, par les armes, une illustration nouvelle à celle qu'il avait déjà acquise; mais la bienveillance de l'impératrice ne l'abandonna point. Il était, au commencement de la révolution française, parvenu au grade de général-major, et remplissait, dans la forteresse de Luxembourg, les fonctions de commandant-d'armes; l'insurrection du Brabant, qui devenait de jour en jour plus menaçante, rendait ce poste aussi important que difficile. Ces circonstances décidèrent à y nommer un gouverneur; la conduite que le baron de Bender avait tenue, lorsqu'il avait été simple commandant de cette place, et la parfaite connaissance du pays, qu'il y avait acquise, ne laissèrent à la cour de Vienne aucune incertitude sur le choix qu'elle avait à faire. Le baron de Bender fut presque unanimement nommé, et obtint, fort peu de temps après, les grades de lieutenant-général et de feld-zeugmeister. Son grand âge (il avait alors 74 ans), ne l'empêchèrent pas de porter, dans l'exercice de ses nouvelles fonctions, un zèle et une activité infatigables. Nommé général en chef de l'armée des Pays-Bas, par suite des divisions qui éclatèrent entre les généraux Beaulieu, Latour et Corty, il dirigea les opérations de l'armée; mais il ne put assister aux affaires qui eurent lieu entre elle et les insurgés, et dont le résultat ouvrit, à l'armée autrichienne, en décembre 1790, les portes de Bruxelles. Le baron de Bender entra dans cette ville à la suite des troupes, y reçut le bâton de feld-maréchal et la grande-croix de l'ordre de Marie-Thérèse. Accablé d'années et d'infirmités, il ne prit aucune part active à la guerre qui éclata en avril 1792, entre la France et l'Autriche, et se renferma, en 1793, dans son gouvernement de Luxembourg. L'armée française l'y attaqua en 1794. Le blocus, auquel cette armée n'avait pu employer qu'une partie de ses forces, dura plusieurs mois;

enfin, le 1[er] juin de la même année, le général baron de Bender, après une longue et honorable défense, et manquant, malgré les demandes réitérées qu'il en avait faites, des approvisionnemens les plus indispensables à la place, fut forcé d'accepter une capitulation honorable; la garnison fut renvoyée en Allemagne, sous condition de ne point porter, pendant une année, les armes contre la France. M. de Bender avait fixé sa résidence à Vienne, lorsqu'il fut appelé par l'empereur François II, au gouvernement général de la Bohême. Il est mort à Prague, le 20 novembre 1798, âgé de 85 ans.

BENEZECH (Pierre), né à Montpellier, département de l'Hérault, en 1745, était, avant la révolution, chef d'un bureau de correspondance ou d'agence d'affaires, et propriétaire des *Petites affiches* de Paris. Il fut nommé, par le comité de salut public, chef de la commission des armes, poudres et salpêtres, et fut maintenu dans cette place jusqu'à l'établissement du gouvernement directorial. Chargé, à cette époque, du porte-feuille de l'intérieur, Benezech montra, dans l'organisation de ce ministère, des talens peu communs, et une grande activité. A la suite de quelques explications fâcheuses, entre le directoire et lui, il écrivit, en l'an 4 (1796), au président de cette autorité, une lettre dans laquelle il offrait sa démission, qui ne fut pas acceptée. Il fit, en 1797, dans la Belgique, un voyage dont le but était de donner une direction uniforme à toutes les parties de son ministère. Il prononça, en séance publique de l'administration centrale du département de la Dyle, un discours relatif à l'objet de sa mission. Compromis, pendant son absence, dans les papiers de MM. Duverne, Brottier et de la Villeheurnoy, comme devant être confirmé, par le prétendant, dans les fonctions ministérielles, il écrivit de nouveau, à son retour, au président du directoire, pour lui exprimer son étonnement de ce qu'il se trouvait nommé dans cette correspondance, et protesta de la constance de son attachement pour la république. Il rendit compte ensuite de la mission qu'il venait de remplir dans les départemens-réunis; publia une instruction sur les fêtes nationales, et adressa, aux autorités administratives, une circulaire relative aux abus résultans, dans un grand nombre de circonstances, de la représentation des détenus à leurs parens et à leurs amis. Les liaisons de Benezech, avec quelques-uns des députés les plus marquans du parti clichien, la modération naturelle de ses opinions, et surtout les impressions mal effacées qu'avait laissé, sur son compte, l'affaire de la Villeheurnoy, déterminèrent la majorité du directoire exécutif, aux approches du 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797), à le remplacer au ministère de l'intérieur, par M. François de Neufchâteau, devenu depuis, membre du directoire, sénateur et comte de l'empire. Les événemens du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), firent entrer Benezech dans le conseil-d'état formé par les consuls; mais il n'y fut, que très-rarement, chargé de quelque travail. Bonaparte lui avait confié l'inspection du palais des Tuileries, et avait fait de lui une sorte de maître de cérémonies et de maître-d'hôtel. Ce double emploi, fort assujétissant et assez peu honorable, donnait à Benezech un logement à l'hôtel de Brionne, contigu au château, et une clientelle dont son amour-propre paraissait flatté. L'avantage d'approcher le premier consul était cruellement compensé par les humiliations et les dégoûts dont il était prodigue envers ses alentours. Benezech commençait à reconnaître tout ce que sa situation avait de précaire et de pénible, lorsqu'il fut décidé qu'une expédition, commandée par le général Leclerc, beau-frère du premier consul, se rendrait à Saint-Domingue. Benezech, presqu'aussi las de Bonaparte que Bonaparte l'était de lui, ayant d'ailleurs, par sa femme, des droits à faire valoir sur de grandes propriétés situées dans cette colonie, demanda

la permission d'accompagner le général en chef en qualité de préfet colonial; on n'eut garde de le refuser; il partit avec sa famille, et mourut, en 1802, après avoir fait un séjour de peu de durée dans l'île. Quoique Benezech eût occupé depuis long-temps des places d'une haute importance, et dans lesquelles il lui eût été facile de s'enrichir, il n'a laissé aucune fortune. Ses filles, demeurées orphelines, ont obtenu du gouvernement consulaire une faible pension qui leur a servi de dot. Benezech ne manquait d'aucune des qualités nécessaires à un courtisan; il était souple, délié, ambitieux, et cependant il avait de l'obligeance, de la bonhomie, et une sorte de courage à servir ceux qui l'intéressaient. Il convenait beaucoup mieux à un ministère qu'à l'insignifiant emploi qui lui avait été confié avant son départ pour Saint-Domingue.

BENINCASA (Le comte Barthélemi), né dans le Modénèse, vers 1745, est peut-être, de tous les Italiens, celui qui parle la langue française avec le plus de facilité; il réunit à cet avantage une grande variété de connaissances en littérature, dans les arts, surtout dans la musique, et une bonhomie digne des premiers âges. Vers 1784, l'ancien duc de Modène l'avait envoyé à Vienne pour une mission diplomatique; les instructions qu'il y avait portées n'ayant point suffi, il était revenu à Modène pour en recevoir d'autres, lorsqu'en arrivant, on lui persuada qu'il se passait dans sa propre maison des choses qui devaient lui déplaire: il repartit aussitôt, avec la détermination de ne plus revenir. Il retourna à Vienne, et vint ensuite habiter Venise, où il s'attacha à une dame anglaise d'une haute considération, d'une grande fortune et de beaucoup d'esprit, mariée à un allemand (la comtesse de Rosemberg). Ce fut alors qu'il imagina de publier, sans nom d'auteur, un gros volume en français, intitulé: *Les Morlaques*, in-8, Venise, 1788. Les uns crurent l'ouvrage original de la composition de cette dame anglaise, n'en attribuant à Benincasa que la traduction en français; les autres pensèrent, avec plus de raison, qu'il avait été composé par lui, et publié de manière à ce qu'elle pût avoir l'honneur de l'invention. Mais, sous le rapport du style, l'ouvrage a peu de mérite; et, sous le rapport des choses, on n'y trouve guère qu'une amplification et un développement de ce que l'abbé J.-B. Fortis avait dit des Morlaques, dans son *Viaggio in Dalmatia*. Benincasa suivit la comtesse de Rosemberg en Angleterre; et quand il en revint seul, elle lui fit une pension de cent louis. A son retour sur le continent, il passa par Paris, où il fréquenta les gens de lettres, les savans et les meilleures sociétés; il se rendit ensuite en Italie. La révolution française interrompit bientôt pour lui, comme pour beaucoup d'autres sujets des pays qu'elle avait conquis, les ressources pécuniaires qui leur venaient d'Angleterre; et Benincasa avait peu de fortune patrimoniale. Fixé à Milan, il composa des articles de littérature et de spectacle pour le journal officiel que le vice-président de la république italienne venait de créer sous le titre de *Giornale italiano*. Il se fit conférer en outre, par le même magistrat, une des charges de directeur d'ordre dans les deux grands théâtres, et les jeux publics de cette ville. D'autres fonctions lui furent assignées quelques temps après l'érection du trône de Napoléon en Italie. Il se rendit en Dalmatie, auprès de son ami Dandolo; et l'on rapporte qu'il y donnait ses audiences sur une estrade, ayant à ses côtés son épouse, l'une des plus jolies femmes de l'Italie. Là, Benincasa créa un journal sous le titre de *Dalmata veneta*. En revenant de la Dalmatie, il s'arrêta à Brescia, y traduisit un ouvrage anglais sur la tragédie italienne; et il y publia sa traduction sous ce titre: *Memoria storica sulla tragedia italiana di Giuseppe Cooper-Walker*, 1 vol in-4. Comme Cooper-Walker avait composé son ouvrage en 1799, le traducteur

voulant faire sa cour à Vincent Monti, poëte en titre du roi Napoléon, parla de ses deux tragédies: *Il Galeotto Manfredi* et l'*Aristodemo*, sous le prétexte de compléter la série historique des productions tragiques de l'Italie. Mais son véritable motif se trahit par le soin qu'il eut en même temps de vanter le *Poemetto* du même Monti: *In morte di Ugo Basseville*, publié à Rome, en 1793. Benincasa rendit, au reste, un service à la littérature italienne, par cette traduction d'un ouvrage aussi intéressant qu'instructif, et suivi de notes très-savantes. Revenu à Milan, il y fut nommé secrétaire de la commission d'instruction publique, chargée du choix des livres classiques; et, à cette fonction grave, il joignit celle de sous-directeur des théâtres royaux, dont la direction en chef avait été confiée à un chambellan fort ignorant. Benincasa remplissait encore ces deux places, lors de la chute du trône de Napoléon, en 1814.

BENNETT (Miss), auteur de plusieurs romans très-estimés, parmi lesquels on remarque : *Rosa, ou la fille mendiante*, charmante composition, à laquelle des caractères parfaitement tracés, un intérêt qui ne s'affaiblit pas un instant dans le cours de 10 vol., enfin, un style plein de douceur et de pureté, assignent un rang distingué parmi les productions de ce genre. Cet ouvrage a été très-bien traduit en français par Mme Brayer de St-Léon. On a encore de miss Bennett : *Anna* ou l'*Héritière Galloise*, roman en 4 vol., 1784, traduit en français par Fontanelle, 1786. — *Les Imprudences de la jeunesse*, roman traduit par madame de Vasse, qui n'aurait pas dû l'attribuer à miss Burney. — *Agnès de Courcy*, roman domestique, 1789. Elle est morte il y a quelques années.

BENNET, capitaine au service de la Grande-Bretagne, et l'un des membres les plus marquans de l'opposition, dans la chambre des communes, est second fils du comte de Tankarville, pair d'Angleterre et frère de lord Ossulton. Il demanda, le 28 février 1815, que le chancelier de l'échiquier donnât des explications sur l'usage qui avait été fait d'une somme de 4000 liv. sterl., accordées par les chambres au duc d'Yorck, pour recevoir les étrangers qui avaient visité l'Angleterre. Une discussion d'un grand intérêt s'étant élevée, le 13 mars, sur la compagnie de la mer du Sud, dont le chancelier de l'échiquier proposait de faire cesser le privilége, M. Bennet, appuya l'opinion de ce ministre, et entra dans les plus grands développemens sur la situation de l'Amérique méridionale et l'état des affaires des indépendans. Il accusa le ministère de s'être opposé aux généreux efforts faits par les amis de la liberté dans cette partie du monde, pour briser un joug odieux, et d'avoir manqué aux engagemens qu'il avait pris avec eux, de conserver la plus stricte neutralité. Il termina cette sortie, fondée sur le premier et le plus sacré de tous les principes, celui des peuples à secouer le joug d'une oppression devenue insupportable, en demandant quel ministre avait pu donner au prince régent, le conseil d'envoyer l'ordre de la jarretière à Ferdinand VII, et s'il avait jamais existé de traité, entre l'Angleterre et l'Espagne, pour garantir à cette puissance, ses colonies d'Amérique. Nous avouerons, avec l'impartialité dont nous nous sommes fait une loi de ne jamais nous départir, que le ministère britannique, dans un intérêt que nous savons bien toutefois n'être pas celui de la liberté, paraît être revenu maintenant au système de neutralité que M. Bennet lui reprochait, il y a dix-huit mois, d'avoir abandonné. Quoi qu'il en soit, il faut rendre grace à la providence de ce qu'il est encore des circonstances où l'intérêt des peuples n'est pas en opposition avec celui du monopole britannique, et faire des vœux pour que ces circonstances deviennent moins rares. Il interpella les ministres dans la séance du 20 mars, pour savoir d'eux si sir Henri Wellesley avait rendu compte des sommes qui lui avaient été confiées pour acquitter la solde des troupes es-

pagnoles. Il se prononça ensuite contre la rigueur des punitions militaires ; et peut-être l'opinion énergique et honorable qu'il émit dans cette circonstance n'a-t-elle pas été sans influence sur la résolution du prince commandant en chef l'armée anglaise, lequel, depuis peu, a déclaré qu'il mesurerait son estime pour ses officiers, sur le moindre usage que feraient ceux-ci des châtimens avilissans qui forment un révoltant contraste avec l'ensemble des institutions civiles de la Grande-Bretagne. Il est donc permis, dès ce moment, de considérer ces châtimens honteux comme n'existant plus qu'en Russie et dans quelques états de l'Allemagne ; il ne l'est pas moins d'espérer que les progrès toujours croissans de la civilisation détermineront les princes qui gouvernent ces contrées, à faire disparaître insensiblement de leur législation militaire, ces restes de barbarie et d'oppression qui flétrissent des hommes que le sentiment de l'honneur doit seul animer. Le 24 avril 1815, M. Bennet s'étonna que la chambre des communes fut aussi peu nombreuse, et demanda que, dans l'état actuel de l'Europe et au milieu des importantes affaires qui devaient être soumises à la discussion du parlement, la chambre ordonnât l'appel de ses membres. Fidèle aux principes d'une politique libérale, et convaincu que l'Angleterre n'avait plus rien à redouter désormais de l'ambition de la France, il s'opposa à la demande du ministère tendante à obtenir un subside de cinq millions sterl. (environ cent vingt-cinq millions de fr.), pour soutenir contre Bonaparte une guerre que celui-ci n'avait aucun moyen d'entreprendre et dans laquelle il ne pouvait espérer, de la part du peuple français, aucune sorte d'assistance. On entendit M. Bennet s'élever avec force, le 2 juin, contre l'existence du collége royal militaire, dans la crainte que cet établissement, entraînant de plus en plus la nation vers les habitudes guerrières, ne la familiarisât trop avec des idées incompatibles avec le maintien de la liberté ; ces vues de M. Bennet, qui, dans tous les temps, furent celles des législateurs des peuples libres, devaient être rejetées par des ministres uniquement occupés du soin d'établir leur puissance sur l'asservissement de l'Europe et sur celui de leur patrie.

BENNINGSEN (Le comte Banteln-Levin-Auguste-Théophile de), est né dans le pays d'Hanovre, en 1745; il entra de bonne heure au service russe, y fut nommé commandant du régiment de cavalerie légère d'Isuni, brigadier des armées et général de cavalerie. Il obtint ensuite le gouvernement du grand duché de Lithuanie, servit en 1794, dans la guerre de la Russie contre la Pologne, y acquit de la réputation, et reçut, en octobre de la même année, l'ordre de St-George de la 3me classe et une épée. Il fut décoré peu après de l'ordre de St-Alexandre de Nieuski. Tombé dans la disgrace de Paul Ier, le comte de Benningsen avait été congédié du service; il allait quitter St-Pétersbourg, lorsque la mort de ce prince, arrivée en mars 1801, et l'avénement d'Alexandre au trône, changèrent ses résolutions et le décidèrent à rentrer dans la carrière dont il venait d'être écarté. C'est alors qu'appelé au gouvernement de Lithuanie, il vint se fixer à Wilna, et demeura dans cette capitale du grand duché jusqu'au moment où, en 1805, la campagne s'ouvrit contre les Français. Il fut alors chargé d'un commandement; mais n'ayant pu arriver assez tôt en Moravie pour assister à la bataille d'Austerlitz, il retourna en Russie, fut employé, l'année suivante, en Pologne, et après d'inutiles efforts pour couvrir Varsovie, il se vit contraint de se retirer en abandonnant cette ville. Le général Kamenski ayant été rappelé, M. de Benningsen fut nommé général en chef de l'armée russe et dirigea, en cette qualité, les opérations de cette armée à Pultusk et à Preussich-Eylan ; ce fut à la suite de ces affaires, dont la seconde surtout, fut si disputée et

si sanglante, mais qui n'eurent de résultat décisif ni pour l'une ni pour l'autre armée, qu'il reçut de son souverain l'ordre de St-George de 2me classe. M. de Benningsen commandait les troupes russes à la bataille de Friedland ; il fut présenté à Napoléon par l'empereur de Russie, à la suite de la conférence de Tilsitt, et se retira du service après la signature de la paix. Lorsqu'une coalition plus redoutable se réunit, en 1813, contre l'insatiable ambition de l'empereur Napoléon qui était venu porter la guerre au sein des provinces russes, le commandement de l'armée de cette nation, destinée à couvrir la Pologne, fut confié de nouveau au comte de Benningsen. Le maréchal prince d'Ecmulh (Davoust), s'étant renfermé dans Hambourg avec des forces considérables, le général russe qui dirigeait les opérations de l'aile droite des alliés, qui manœuvrait vers les bouches de l'Elbe et du Weser, s'approcha de cette ville et en forma le blocus; il lui fut néanmoins impossible de réduire le général français à capituler, et les troupes françaises ne consentirent à rendre la place que lorsque la nouvelle du renversement du gouvernement impérial et du rétablissement de la maison de Bourbon, ne leur laissa plus d'espoir de s'y soutenir. L'occupation d'Hambourg valut à M. de Benningsen, une distinction d'autant plus flatteuse, qu'il ne la partageait avec personne; ce fut la décoration de l'ordre de St-George de 1re classe. Nommé depuis général en chef d'une puissante armée sur les frontières de la Turquie, ce général se rendit à ce poste, revint, pendant la campagne de 1815, en Pologne et à Berlin, et retourna ensuite à son gouvernement du Sud de la Russie. Après avoir entrepris de nouveaux voyages, il se trouvait à Tulzin, près de Hambourg, en mai 1816. A la même époque, il reçut, du roi de France, la grande-croix de la légion d'honneur. Dans le cours d'une carrière de soixante et douze années, le comte de Benningsen s'est marié quatre fois; son frère est colonel au service de Russie, et son fils, officier au même service, a déjà mérité d'honorables distinctions. On a du général de Benningsen. des *Pensées sur quelques connaissances indispensables à un officier de cavalerie légère*. La première édition de cet ouvrage, écrit en allemand, a été imprimée à Riga, en 1794, in-4, avec quatorze planches; une seconde édition en a été faite à Wilna et à Leipzig, en 1805, in-8, avec huit planches. Un graveur de Vienne, nommé Artaria, a donné, en 1807, le portrait de l'auteur.

BENOIT (P. V.), membre de la chambre des députés pendant les sessions de 1815, 1816 et 1817, est né en Anjou, en 1758, d'une famille de robe. Quelques articles d'économie politique, publiés dans les journaux et dans d'autres recueils, commencèrent à le faire connaître; il s'occupa long-temps, et quelquefois avec succès, de ce travail. Lors de l'accusation qui conduisit, en avril 1794, les députés Chabot, Bazire, Fabre-d'Eglantine et Delaunay d'Angers devant le tribunal révolutionnaire, comme prévenus d'avoir falsifié le décret de la convention relatif aux comptes à rendre par la compagnie des Indes, M. Benoit devint l'objet de divers bruits. Il disparut et ne se montra à Paris que long-temps après cette époque. Inscrit, après le 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), sur la liste des candidats, pour être secrétaire-rédacteur du tribunat, il fut exclu de cette liste. Il parvint cependant, sous le ministère de M. Champigny, et par la constante protection du duc de Bassano (Maret), dans les bureaux duquel il avait été employé, à se faire nommer chef de la plus importante division du département de l'intérieur et directeur de la correspondance. Il se dévoua au service de ses protecteurs, et conserva, sous le ministère de M. de Montalivet, la plus grande influence dans la division qui lui était confiée. Il est cependant à remarquer que Bonaparte, prévenu sans doute contre M. Benoit, ne voulut jamais lui accorder l'étoile

de la légion d'honneur, dont les plus insignifians de ses collégues étaient décorés; le même obstacle paraît s'être opposé à ce que M. Benoit ait obtenu le titre de conseiller-d'état impérial, quelqu'ardemment qu'il ait sollicité cette faveur, et quelques démarches qu'il ait faites auprès de tous ceux qui pouvaient le servir dans ce dessein. Il convient même d'ajouter que les talens de M. Benoit, reconnus même de ses ennemis, qui ne lui en reprochaient que l'usage, lui eussent donné le droit le plus incontestable à la faveur qu'il a constamment réclamée en vain, si des motifs secrets, et que les égards qu'on lui conservait n'ont jamais permis de rendre publics, n'eussent expliqué la persévérance avec laquelle ses sollicitations, si justes d'ailleurs, étaient écartées. Nommé commissaire à l'intérieur, par le gouvernement provisoire, jusqu'à l'arrivée de M. Beugnot, M. Benoit reçut, bientôt après le retour du roi, le titre de conseiller-d'état, qu'il avait si long-temps et si vainement désiré: et jouit auprès de l'abbé de Montesquiou, devenu ministre de l'intérieur, d'une faveur plus grande encore que celle que les prédécesseurs de ce ministre lui avaient accordée. Il perdit sa place et s'éloigna de Paris à l'époque du 20 mars 1815; mais il fut, peu après la seconde restauration, désigné pour remplir celle de directeur-général de la comptabilité des communes, après avoir été nommé, le 24 août, conseiller-d'état au comité du contentieux. Dans le mois de septembre suivant, M. Benoit fut appelé, par le choix des électeurs du département de Maine-et-Loire, à siéger dans la chambre des députés de 1815 à 1816, installée au milieu de toutes les fureurs réactionnaires, et qui se montra si digne de les seconder. M Benoit a presque toujours voté avec la majorité de cette assemblée. Cependant on l'a vu, dans la séance du 4 janvier 1816, et lors de la discussion sur la loi d'*amnistie*, se prononcer en faveur du projet du gouvernement, si faiblement soutenu par le gouvernement lui-même, entièrement subjugué alors par l'influence de la faction des ultrà, et combattre cet atroce système de cathégories, substitué par la commission à celui que présentaient les ministres. M. Benoit montra, dans cette discussion, autant de modération que de talent, et mérita le plus bel éloge auquel on put prétendre à cette époque: les murmures désapprobateurs de la majorité. Il est vrai que cette circonstance est la seule où, pendant le cours de la session, M. Benoit se soit permis d'énoncer, sur une matière importante ou dans une discussion de parti, une opinion contraire à celle de cette majorité. Dans la séance du 24 février, ce député parla long-temps sur les élections, déclara qu'il renonçait à toute indemnité, et proposa à ses collégues, à qui, pour la plupart, un tel désintéressement déplaisait fort, de faire une déclaration semblable. Les propositions de cette nature, quelque contraires qu'elles soient au vœu secret de ceux à qui elles sont soumises, ne sont cependant presque jamais rejetées dans les assemblées nombreuses, parce qu'il s'établit, parmi les membres qui les composent, une sorte d'émulation, d'enthousiasme et de générosité qui triomphe même de l'intérêt personnel. Quelques esprits un peu aigres, et toujours prêts à exhumer d'anciens souvenirs, prétendirent même qu'il était facile à M. Benoit de faire de ces sacrifices-là; mais la proposition de ce député n'en passa pas moins sans opposition. En insistant ensuite pour que le renouvellement de la chambre s'opérât intégralement toutes les cinq années, et que l'on pût être député à 30 ans, il appuya cette double demande des considérations suivantes: « Songez-y bien, dit-il, dans cinq ans les jeunes gens qui ont vingt-cinq ans en auront trente: aucun d'eux n'aura pris part aux événemens désastreux qui, depuis vingt-cinq ans, couvrent notre malheureux pays de deuil et de calamités; lorsqu'ils lèveront la main dans cette enceinte pour prêter leur serment de fidélité, il n'auront point à se reprocher

d'en avoir prêté d'autres; lorsqu'ils se présenteront devant la fille auguste de nos rois, elle ne pourra pas lire dans leurs yeux inquiets, leurs remords ni leurs regrets; ils auront des mains vierges, un cœur pur, des ames sans reproche et sans honte. » Tout cela voulait dire sans doute, et personne ne s'y est trompé, que quiconque avait, depuis vingt-six ans, servi la cause de la liberté par ses actions ou ses écrits, était indigne de paraître devant la fille auguste des rois deFrance: mais comme la presque totalité de la nation a été ou est devenue complice, ou par ses actes, ou par ses écrits, ou par l'acceptation et l'exercice des emplois, ou enfin par son silence même, des événemens désastreux qui, depuis *vingt-cinq ans*, ont couvert la France de deuil, il en résulterait nécessairement que peu de personnes, en France, auraient *les mains aussi vierges et le cœur aussi pur* que M. Benoit, et que la fille auguste des rois de France, à qui ce député suppose une si rare pénétration pour lire, *dans les yeux inquiets, les remords et les regrets*, se trouverait souvent exposée à voir la chambre des députés de la nation, déserte, et sa cour peu nombreuse. C'est sans aucune amertume que nous relevons ici les erreurs, au moins bien étranges, dans lesquelles est tombé un homme tel que M. Benoit, qu'on ne saurait excuser ni sur son inexpérience ni sur le défaut d'instruction et de talens. Qui pourrait toutefois ne pas être effrayé des conséquences d'un système semblable à celui que proclamait M. Benoit? Nous avons assez fait connaître, sans doute, dans ce qui a déjà paru de cet ouvrage, la juste horreur dont nous étions animés contre les excès qui ont déshonoré la révolution française, et perdu, pour long-temps peut-être, en Europe, la cause de la véritable liberté; mais nous ne nous éleverons pas avec moins de force contre tout système, aussi absurde qu'atroce, qui tendrait à ne faire de toute la révolution, qu'un long acte de rébellion, et dont, en dernière analyse, le résultat serait de mettre le peuple français, tout entier, en état d'amnistie devant une famille! Le nom de l'épouse de M. Benoit n'est étranger ni à la littérature ni aux arts. Demoustier s'est chargé de lui donner, sous le nom d'Emilie, dans ses *Lettres sur la mythologie*, une célébrité poétique; mais les travaux de Mme Benoit, comme peintre, lui assurent de plus flatteurs hommages. Elle est de l'école de David, et le nom de ce grand maître suffirait pour expliquer les succès de son élève. On a d'elle un assez grand nombre de tableaux et de portraits en pied de Bonaparte. On a prétendu que, sous le gouvernement impérial, les préfets à qui la nature de leurs attributions donnait de continuelles relations avec M. Benoit, se croyaient obligés, pour obtenir la bienveillance de ce chef de division, de faire souscrire les grandes communes de leurs départemens aux portraits de Napoléon, exécutés par Emilie. On assure même que cette nouvelle et féconde industrie a eu pour Mme et M. Benoit les résultats les plus heureux. Ce qu'on peut affirmer, c'est que ce n'était pas par reconnaissance que M. Benoit se plaisait à faire multiplier par sa femme les traits du *héros*, qu'il haïssait aussi franchement qu'il en était méprisé. Lorsque le gouvernement royal a paru vouloir renoncer au système proscripteur et sanglant de l'émigration, l'un de ses premiers actes a été de rayer M. Benoit de la liste du conseil-d'état. On a de lui: *Cléopâtre, abrégé de la Calprenède*, Paris, 1789; in-12, 3 vol. — (Avec Lamare et Billecocq), *le Cultivateur anglais*, traduit de l'anglais, 1800-1, 18 vol. in-8. — *Voyages dans les parties du Sud de l'Amérique septentrionale*, traduits de l'anglais de W. Bartram, 1798, 2 vol. in-8, avec carte. — *Mémoires de miss Bellamy, célèbre actrice de Londres*, traduits de l'anglais 1799, 2 vol. in-8. — (Avec Lamare), *le Moine*, roman, traduit de l'anglais de M. Lewis, 1797, 3 vol. in-18.

BENOISTON (Jean-Marie), présidait le département de la Loire-In-

férieure, lorsqu'il fut nommé, en septembre 1791, député à l'assemblée législative. Le 24 mai 1792, il fit rendre le décret d'exportation des prêtres non assermentés qui seraient dénoncés par vingt citoyens, et devint ensuite membre du comité des domaines.—BENOISTON DE CHATEAUNEUF, a publié : *Essai sur la poésie et les poètes français aux 12e, 13e et 14e siècles*, 1815, in-8.

BENTABOLLE (PIERRE), député à la convention nationale, était fils d'un fournisseur de vivres, pendant la guerre de 7 ans. Il embrassa, avec toute la violence de son caractère, les principes de la révolution, et les porta bientôt au plus haut point d'exaltation. Il quitta le barreau auquel il avait été attaché jusques-là, pour remplir les fonctions de procureur-syndic du département du Bas-Rhin. Il y montra plus de zèle que de talent ; mais ce zèle, qui suppléait à tout alors, le fit nommer, en septembre 1792, membre de la convention nationale. Bentabolle n'était point un méchant homme, mais le défaut d'instruction, uni à un entêtement extrême, et dont il était impossible de le faire revenir, firent de lui l'un des démagogues les plus dangereux de la convention. Il prenait la parole sur presque toutes les questions, se rangeait toujours du parti le plus violent, et votait constamment avec les proscripteurs. Il prononça la mort de Louis XVI, sans appel au peuple et sans sursis. Bentabolle se fit remarquer, par un emportement indigne d'un juge, parmi ceux des députés de la montagne qui voulaient, le 26 décembre 1792, au moment où le roi venait de subir son premier interrogatoire à la barre de la convention, que ce prince fut jugé sans désemparer. Il se montra, avant et lors du 31 mai, l'un des ennemis les plus exaltés du parti de la Gironde, et fut peut-être, dans cette journée funeste, celui des membres de la montagne qui fit éclater les transports d'une fureur plus aveugle, contre les vrais républicains qui en furent les victimes. C'était avec une telle ineptie de bonne foi, que Bentabolle voyait, dans les députés de la Gironde, des ennemis de la république, que, lorsque près de cinq mois après la mort de Robespierre, il fut question de rappeler, dans la convention, les députés mis hors de la loi, à la suite du 31 mai, Bentabolle vit, dans cette mesure, la déclaration ouverte de la contre-révolution, et s'opposa, avec fureur, à l'adoption de ce décret. Il proposa de former une force de 40 mille hommes, pour combattre les armemens des provinces de l'Ouest ; de faire tirer le canon d'alarme ; sonner le tocsin dans Paris et dans les départemens, et décréter que toute affaire civile cesserait à l'instant. On peut juger, par ces diverses motions, de la portée politique des vues de Bentabolle. Lorsque les députés Ducos, Fonfrède et Vigée, accusés par Amar, voulurent prendre la parole pour se défendre, Bentabolle s'opposa à ce qu'ils fussent entendus, et fut l'un de ceux qui s'écrièrent, avec une ironie barbare : « Vous parlerez au tribunal révolutionnaire ; c'est devant lui que vous vous justifierez ; la convention n'est qu'un jury d'accusation. » L'aveugle rage de l'esprit de parti peut seule expliquer dans Bentabolle, et justifier, peut-être jusqu'à un certain point, ces paroles abominables et dérisoires ; car on ne savait déjà que trop que l'acte d'accusation de ces malheureux, était leur arrêt de mort. Personne ne poursuivit, avec une plus coupable persévérance que ce député, les débris du parti qui avait échappé aux premières vengeances de la montagne. Il provoqua la mise en accusation du général Félix Wimpfen, commandant de l'armée du Calvados, qui se portait sur Paris pour y rétablir la dignité de la représentation nationale, et qui fut défaite à Vernon, département de l'Eure. Envoyé, à la fin d'août 1793, à l'armée du Nord, il y destitua le général Hédouville, comme ex-noble ; mais par un retour d'un moment à de plus saines idées, il déclara, en décembre suivant, qu'il regardait, comme injuste, le rappel de tous les

prêtres et de tous les nobles en mission. Bentabolle, qui n'était point dans le secret des opérations du comité de salut public, défendit, à la même époque, le patriotisme d'Hérault de Séchelles, que ce comité était sur le point de faire monter sur l'échafaud. Le 20 nivôse an 2 (9 janvier 1794), Bentabolle ne rougit pas de demander, en faveur de la veuve du bourreau des Lyonnais (Châlier), en élévant ce misérable au-dessus de J. J. Rousseau, une pension égale à celle dont jouissait la veuve de ce philosophe l'un des plus grands hommes, dont la France se soit jamais énorgueillie; et la convention, dans son sanglant délire, n'eut pas honte de l'accorder. Le 8 thermidor an 2 (26 juillet 1794), Bentabolle s'opposa à l'impression du discours prononcé par Robespierre dans cette séance, et fit adopter, peu de jours après la chute de la tyrannie, du comité de salut public, des mesures favorables aux nombreuses victimes de cette tyrannie, connues sous le nom de *suspects*. Il fit rapporter le décret qui accordait, aux deux comités, le pouvoir de faire arrêter les représentans du peuple, et attaqua les jacobins de Paris, en défendant le principe de l'existence des sociétés populaires. Entré, le 15 vendémiaire an 3 (6 octobre 1794), au comité de sûreté générale, Bentabolle y flotta constamment entre ses anciens principes, qu'il n'était plus possible de soutenir, et ses principes nouveaux dont les conséquences commençaient à l'effrayer, dans l'application qui pouvait lui en être faite. Ainsi, tantôt dénonçant un atroce libelle, connu sous le nom de *l'Ami du peuple*, tantôt attaquant les principes consignés par Fréron, dans *l'Orateur du peuple*, devenu depuis, ennemi aussi implacable de la terreur, qu'il l'avait été autrefois du trône, on l'entendit s'opposer, par les raisons que nous avons expliquées plus haut, à la rentrée des députés mis hors de la loi, voter le renvoi de la discussion relative à la restitution des biens des victimes assassinées par le tribunal révolutionnaire, réclamer contre toute proposition tendante à suspendre les radiations de la liste des émigrés, se plaindre, en même-temps, de ce que ces derniers remplissaient toutes les fonctions publiques, et combattre la proposition de faire promptement juger les individus prévenus d'avoir été les agens les plus immédiats de la terreur! Un seul fait en explique souvent beaucoup d'autres. Bentabolle avait formé, quelque temps avant le 9 thermidor, avec une femme d'un nom très-distingué, une liaison qui, n'ayant pris d'abord naissance que dans les services que ce député avait rendus à cette dame, avait fini par devenir intime. Cette liaison n'avait guères moins influé sur les opinions de Bentabolle, que celle que Tallien avait contractée à Bordeaux avec Mme de Fontenay, n'avait contribué à adoucir les violences du proconsul de 1794, devenu depuis le courageux héros de thermidor. Dans les jours qui précédèrent le 13 vendémiaire an 4 (5 octobre 1795), l'imminence des dangers qui menaçaient la convention, décida Bentabolle à demander le réarmement des hommes qu'il avait si souvent combattus depuis le 9 thermidor; il accusa aussi Henri Larivière d'avoir assassiné les patriotes, par la loi du 4 fructidor, et proposa de donner à Barras le commandement des forces chargées de défendre la convention, et se montra, dans cette journée, éloigné de tous les excès dont le triomphe eût également compromis la sûreté de cette assemblée. Devenu, après la mise en activité de la constitution de l'an 3 (1795), membre du conseil des cinq-cents, Bentabolle resta fidèle aux idées républicaines, et ne sortit plus de la ligne de modération qu'il s'était tracée, et où l'on prenait soin de le retenir, que dans un très-petit nombre de circonstances peu importantes, et dont il nous suffira de rapporter une seule: ce fut lorsqu'il demanda l'exclusion, du corps-législatif, du député Job Aymé, accusé d'avoir marché lui-même, dans le Midi, à la tête des colonnes royalistes. Bentabolle s'expliqua, à cette occasion, dans les termes les plus outrageans, sur le nou-

veau tiers qui venait d'être admis dans l'assemblée, et sur la bonne foi duquel il déclara qu'on ne pouvait compter. Il fit naître ainsi, dans le conseil, un désordre qui se prolongea long-temps, et qui fut fort difficile à calmer. En floréal an 4 (mai 1796), il défendit un arrêté du directoire qui excluait des assemblées publiques les prévenus d'émigration, et s'éleva ensuite contre un message de la même autorité, qui demandait la clôture des sociétés populaires. A la suite d'une rixe violente qu'il eut en nivôse an 5 (janvier 1797), avec Goupilleau de Fontenay, l'un de ses collègues, il se battit avec ce député, et lui donna un coup d'épée. Un individu, placé dans les tribunes, s'étant écrié, au milieu d'une discussion où Bentabolle parlait : « A bas les brigands : » il le menaça du poing, et le défia de venir se mesurer avec lui. Quelque publicité ayant été donnée, par une dénonciation, à une lettre dans laquelle on prétendait qu'il était dans la confidence d'un projet de correspondance entre Rewbell et Bonaparte (correspondance qui n'exista jamais entre ces deux hommes qui furent presque toujours antipathiques), Bentabolle se plaignit des calomnies dont il était l'objet, et termina sa carrière politique, après avoir demandé l'exclusion des élections des rebelles amnistiés, par émettre une opinion favorable à tous les individus qui n'avaient point porté les armes contre leur patrie, et qui se trouvaient inscrits sur la liste des émigrés. Il est mort à Paris, le 3 floréal an 6 (22 avril 1798). Bentabolle, au milieu de la violence de ses écarts révolutionnaires, n'avait point augmenté sa fortune; il s'éleva souvent, et particulièrement dans les dernières époques de sa carrière politique, contre les dilapidateurs des deniers de l'état. Il fut long-temps membre de la société des cordeliers. Il était lié avec Danton, lorsque celui-ci fut arrêté, traduit au tribunal révolutionnaire, et mis à mort. Bentabolle ne fut pas alors sans de grandes inquiétudes pour lui-même, et dès ce moment, il voua à Robespierre, pour son propre compte, et pour celui de la personne à laquelle il s'était attaché, une haine d'autant plus implacable qu'elle était fondée sur la peur.

BENTHAM (Jérémie), l'un des légistes les plus distingués de l'Angleterre à l'époque actuelle, est né à Londres en 1735. Après avoir fait d'excellentes études classiques, il se voua à l'étude de la jurisprudence; mais la faiblesse de son organe lui interdisait la carrière du barreau, et d'ailleurs il avait conçu du dégoût pour le genre oratoire usité dans sa patrie. Possesseur d'une fortune indépendante, il se consacra tout entier à une étude profonde et philosophique des lois; travail qu'il a continué sans interruption pendant plus de 40 ans. Son premier ouvrage publié en 1776, sans nom d'auteur, sous le titre de *Fragmens sur le gouvernement*, produisit une sensation générale : c'est une critique de l'ouvrage du célèbre Blackstone, qu'on regardait alors comme le meilleur ouvrage qui existât sur la législation anglaise. Poursuivant ses méditations, et frappé de l'incohérence et de la barbarie que présente trop souvent la jurisprudence criminelle de l'Angleterre, il se détermina à publier un autre ouvrage intitulé : *Plan d'un code de lois pénales*, en un vol. in-4. Quoique cet écrit fût le fruit de méditations longues et profondes, il évita encore d'y attacher son nom. C'est à-peu-près dans le même temps qu'il fit paraître une *Défense de l'usure*, qui attira l'attention publique par l'originalité des idées et la force du raisonnement. En 1787, il publia une *Introduction aux principes de la morale et de la législation*, in-4, où il donnait une idée du vaste système qu'il a développé dans des ouvrages subséquens. M. Bentham se délassa de ces études sérieuses en traduisant dans sa langue le *Taureau blanc*, roman philosophique généralement attribué à Voltaire; et il sut conserver dans cette traduction l'esprit et la couleur de l'original. En 1791, il

publia à Londres, en 3 vol. in-12, sous le titre de *Panopticon*, un nouveau plan pour l'établissement d'une maison de correction. On y trouve des vues sages et philantropiques. Son âge avancé et l'affaiblissement de sa vue ne lui permettant pas de mettre la dernière main à son grand ouvrage sur les lois, et d'en surveiller l'impression, il en confia le manuscrit à son ami, M. Dumont de Genève, établi en Angleterre depuis plusieurs années, et qui se chargea de le mettre en ordre, de le traduire en français et de le publier. Il en a paru, en 1802, à Paris, 3 vol. in-8, sous ce titre : *Traités de législation civile et pénale, précédés de principes généraux de législation, et de vues sur un corps complet de droit ; terminés par un Essai sur l'influence des temps et des lieux relativement aux lois*. Cet ouvrage, qui a eu un débit rapide, est fréquemment cité comme autorité en jurisprudence. M. Dumont a également rédigé en français, d'après les manuscrits de M. Bentham, *la Théorie des peines et des récompenses*, qui a été publiée à Londres, en 1811, en 2 vol. in-8. Les manuscrits d'après lesquels M. Dumont a rédigé ce dernier ouvrage, étaient restés enfouis pendant plus de 30 ans dans le cabinet de leur auteur ; et c'est en lui un trait caractéristique que cette activité à produire, jointe à une extrême indifférence à jouir du succès de ses productions. M. Bentham poursuit sa laborieuse entreprise pour compléter un système dont la seule exposition aura absorbé sa vie. Il montre beaucoup de sévérité envers ses propres ouvrages, et il n'en est guères qu'il n'ait recomposé au moins une seconde fois. Il est auteur des écrits suivans, outre ceux que nous avons déjà cités : *Dessin d'un plan nouveau pour l'organisation de l'établissement judiciaire en France*, Londres, 1790, in-8. — *Essai sur la tactique politique*, Londres, 1791, in-4. — *Esquisses préliminaires*, ibid, in-8. — *Lettres à la convention nationale de France*, 1793, in-8. M. Bentham est auteur de plusieurs autres écrits de peu d'étendue, et notamment d'articles insérés dans les *Annales d'agriculture* d'Arthur Young. Depuis, il s'est occupé d'un ouvrage élémentaire pour l'éducation, intitulé : *Chrestomathia*, Londres, 1815, 2 parties in-8. On a imprimé à la suite de la traduction du *Traité des délits et des peines*, de Beccaria, par M. Morellet, une *Théorie des lois pénales*, traduite de Bentham, par St-Aubin, an 5, in-8. M. Bentham est attaché à la société de Lincoln's-Inn.

BENTINCK (GUILLAUME-HENRI-CAVENDISH, lord), frère cadet du duc de Portland, est né en 1774, et s'est marié, en 1804, à lady Marie Acheson, fille du comte de Gosford. Nommé, dans la même année, gouverneur de Madras, il fit un assez long séjour dans ce pays, et fut, quelque temps après son retour de l'Inde, nommé ministre plénipotentiaire auprès de Ferdinand, roi de Sicile. Dans cette mission, plus militaire que politique, il commandait, en qualité de lieutenant-général, les forces anglaises qui devaient maintenir cette île dans le système de l'Angleterre, et y protéger l'établissement des institutions politiques de la Grande-Bretagne. Ce pays est le seul de l'Europe, où, jusqu'à ce moment, la liberté se soit établie sous les auspices du cabinet de St-James. Si le peuple sicilien apprécia peu ce bienfait, alors, la cour, qui ne vit dans la conduite de l'Angleterre, et dans celle de son ministre, qu'une usurpation du pouvoir souverain, l'apprécia bien moins encore, ou plutôt elle ne le considéra que comme une offense nouvelle. Dès-lors, l'épouse de Ferdinand ne mit point de bornes à ses ressentimens, et aucune mesure dans la manière dont elle les exprimait. Altière, vindicative et cruelle, Caroline jura une haine éternelle à lord Bentinck. On a prétendu, qu'irritée au plus haut point, de ce que le ministre anglais osait entreprendre dans ce qui lui restait de ses anciens états, elle s'était déterminée a s'éloi-

gner et à se rendre à Vienne, mais on sait assez maintenant que ce voyage ne fut pas de son choix, et qu'une force supérieure la contraignit à l'entreprendre. Une révolution entière s'opéra alors en Sicile ; un parlement chargé de délibérer sur les intérêts nationaux, y fut convoqué, en 1812, sous les auspices de lord Bentinck, et les généreux principes de la constitution anglaise, y devinrent la base du gouvernement. Toutes ces circonstances, assure sérieusement un biographe, firent soupçonner que le ministre britannique n'était pas resté étranger à cette révolution, comme s'il existait encore quelque doute à cet égard, et comme si la révolution sicilienne eût pu s'opérer sous une autre influence ! Après avoir établi ainsi la domination anglaise dans les états de Ferdinand, lord Bentinck seconda, en juillet 1813, les mouvemens des alliés dans le Nord, en dirigeant sur la Catalogne une expédition qui alla débarquer sur les côtes de ce pays. Cette expédition n'eût pas le résultat qu'il en attendait. Après une alternative de succès et de revers, qui dura un peu plus de deux mois, lord Bentinck abandonna l'Espagne en octobre de la même année, et retourna dans la Sicile, qu'il trouva livrée à de vives agitations. Il y publia la proclamation suivante : « Le lieutenant-général, lord Bentinck, ayant garanti à S. M. le roi, et à S. A. R. le prince héréditaire, que l'assentiment royal donné à l'établissement d'une constitution libre en Sicile, ne compromettait ni la sûreté de la couronne, ni la tranquillité publique ; ayant égard aussi à des considérations trop manifestes, déclare que jusqu'au moment où le parlement à convoquer pourvoira au bon ordre et au bien-être de l'île, jusqu'à la cessation de la confusion et des désordres actuels, qui menacent d'une destruction totale, non-seulement la conservation de l'état, mais encore la liberté des sujets, jusqu'à ce que l'œuvre glorieuse de la constitution, si heureusement entreprise par le parlement de 1812, soit régulièrement terminée, il se croit responsable du maintien de la tranquillité publique du royaume, avec la force confiée à son commandement : il déclare, en outre, qu'il fera punir, par la voie expéditive d'un procès militaire, les perturbateurs du repos public, les assassins et autres ennemis de la constitution, qui pourraient, en quelque manière que ce soit, entraver les opérations du gouvernement ou s'y opposer. » Lord Bentinck s'éloigna de nouveau de la Sicile, en janvier 1814. Les instructions qu'il reçut, à cette époque, le chargèrent de se rendre en Toscane, à la tête d'une expédition, afin d'y protéger le mouvement qu'on espérait obtenir des peuples d'Italie contre l'autorité française ; en effet, dès le 14 mars, il publia à Livourne, une proclamation qui annonçait aux habitans du grand-duché, que la Grande-Bretagne offrait son appui aux peuples qui secoueraient le joug de Napoléon. Il ajoutait « que le Portugal et l'Espagne, la Sicile et la Hollande, portaient témoignage des principes libéraux et désintéressés qui animaient la Grande-Bretagne. etc. etc. » A la même époque, lord Bentinck occupa Gênes, y fit débarquer une partie de ses troupes, et s'y rendit maître du gouvernement. Lorsque le roi Joachim déclarait la guerre à l'Autriche, et qu'il portait ses forces sur Bologne, lord Bentinck, alors en Toscane, ne fit aucun mouvement pour se réunir aux Autrichiens ; mais il ne porta aucun secours au roi de Naples. Comme ce prince attendait alors des réponses du cabinet de Londres, qui ne s'était point encore prononcé, il est probable que le général anglais crut de son devoir de garder la plus exacte neutralité ; il est cependant à notre connaissance, que lord Bentinck instruisit le roi de Naples que, dans le cas où celui-ci attaquerait les troupes autrichiennes, les traités existant entre la Grande-Bretagne et l'Autriche le mettraient dans la nécessité d'unir ses forces à celles de cette puissance. La rapidité avec laquelle se succédèrent les événemens, et la ruine entière des affaires du roi de Naples, qui fut consommée en moins de deux mois,

ne laissèrent pas au général anglais, le temps d'intervenir dans les affaires de l'Italie, dont le sort ultérieur fut décidé, le 3 mai, à la bataille de Tolentino. Lorsque Ferdinand IV fut replacé en 1814, sur le trône de Naples, il parut conserver un souvenir, peu reconnaissant de ce que lord Bentinck avait fait, deux ans auparavant, pour la liberté de la Sicile, et peut-être même pour la sûreté de son souverain. Aigri surtout par la correspondance de la reine, ce prince conservait un vif ressentiment qu'il laissa paraître, lorsque le général anglais voulut débarquer à Naples; le roi lui en refusa la permission; mais il eut soin, en même temps, de rendre raison de ce refus au cabinet britannique, qui, sans doute, ne s'en trouva pas satisfait, car, peu de temps après, Ferdinand, en expiation de son incivilité, adressa à lord Bentinck, qui se trouvait alors à Rome, son portrait enrichi de diamans avec une lettre d'envoi. Le général anglais crut ne devoir pas ouvrir la lettre, en même temps qu'il renvoyait avec une noble fierté le présent du roi. Il continua à résider à Rome, y tint un état de maison considérable, et ne cessa de professer les principes les plus libéraux, pendant le séjour qu'il fit dans cette capitale. Dans toutes les communications qui ont eu lieu, à cette époque, entre lord Bentinck, et quelques personnages marquans de France et d'Italie, ce général a toujours montré les plus justes et les plus nobles intentions. Exclusivement dévoué aux intérêts de sa patrie, il ne pensait pas cependant que la base la plus solide de ces intérêts, fût dans l'asservissement des nations, et que les malédictions et les fers des peuples ajoutassent quelque chose à la prospérité et à la gloire de l'Angleterre. Comme il n'a pas été possible de douter que la conduite de lord Bentinck n'avait pas toujours obtenu l'assentiment d'un ministère, dont les principes n'ont rien qui ressemble à ceux de ce guerrier négociateur, on conçoit sans peine, pourquoi ses services ont cessé d'être employés.

BERARDIER-DE-BATAUT (François-Joseph), député aux états-généraux, etc., est né à Paris en 1720. Il fut successivement docteur en Sorbonne, principal du collége de Quimper, puis principal, et ensuite grand-maître du collége de Louis-le-Grand, où il s'acquit une réputation justement méritée. Nommé en 1789, député suppléant du clergé de Paris à l'assemblée nationale constituante, il y remplaça l'abbé Le Gros, qui mourut en 1790, et vota constamment avec le côté droit. A la fin de la session, il signa la protestation des 12 et 15 septembre 1791, contre les décrets de cette assemblée. Chéri de tous les élèves confiés à ses soins, il se fit particulièrement aimer de Camille-Desmoulins, qui, en sortant du collége, lui paya son tribut d'éloges et de remercîmens dans une epitre en vers, ayant pour titre : *Mes Adieux au Collége*. A l'époque de la constitution civile du clergé, l'abbé Bérardier fit un ouvrage qui eut un grand succès, et dont il parut quatorze éditions en six mois. En 1791, Camille-Desmoulins, n'ayant pu déterminer Grégoire, évêque de Blois, à le marier au Champ-de-Mars, voulut recevoir la bénédiction nuptiale de son ancien professeur. L'abbé Bérardier mourut en avril 1794.

BERAUD (Marcelin), fut nommé député à l'assemblée nationale, en septembre 1792, par le département de Saône-et-Loire. Il y vota la détention de Louis XVI et son bannissement à la paix. Quelque temps après, il passa au conseil des anciens, et en sortit en mai 1797. Depuis cette époque, M. Béraud a disparu entièrement de la carrière politique.

BERBIGUIER, né à Caderousse dans le comtat Vénaissin, vers 1781, montra de bonne heure un goût prononcé pour la musique, et manifesta d'heureuses dispositions pour la composition. Au désir de connaître la capitale, et d'y étudier les grands maîtres, se joignit l'espoir d'être admis au conservatoire en qualité d'élève; avantages qu'il réalisa bientôt, mais contre le gré de sa

famille, qui mit des obstacles à cette résolution. Il fit des progrès rapides dans l'étude de la flûte, dans la composition, et remporta plusieurs prix dans ces deux genres Sorti du conservatoire, il fit successivement paraître, quatre *œuvres de sonates ;* n°s 1 et 2 *grands solos ;* trois *scènes variées avec divers accompagnemens ; Charmant ruisseau*, air varié ; sept *œuvres de duos*, *trios pour trois flûtes ;* 1er et 2e livre de *trios pour deux flûtes et alto ;* six *concertos a grand orchestre.* Toutes ces productions, composées spécialement pour la flûte, sont avantageusement connues en France et dans l'étranger. Le 17 mars 1815, M. Berbiguier s'enrôla, en qualité de garde-du-corps, dans la compagnie de Grammont, et accompagna le roi en Belgique, où il composa plusieurs ouvrages, dans le nombre desquels se trouve son sixième *concerto.* Au retour du roi, ayant été licencié des gardes-du-corps, par défaut de taille, il a obtenu une lieutenance dans la légion de l'Ain, qui s'organisait à Bourg en Bresse.

BERCHOUX (Joseph), homme de lettres, né à St-Symphorien de Lay, en 1765, fit d'excellentes études à Lyon, et fut nommé, au commencement de la révolution, juge-de-paix de sa commune natale. Il débuta dans la carrière des lettres par quelques poésies pleines d'agrément, parmi lesquelles on remarqua l'élégie qui commence par ce vers :

Qui nous délivrera des Grecs et des Romains?

Ce spirituel badinage, que les journaux du temps s'empressèrent de recueillir, commença la réputation de M. Berchoux ; mais cette réputation s'accrut beaucoup, lorsqu'il fit paraître son poëme de *la Gastronomie*, dont il fut fait trois éditions en moins d'une année. Cette ingénieuse plaisanterie, où l'apparente gravité des formes didactiques ne sert qu'à rendre plus comiques les préceptes de la gourmandise, où une gaîté franche et naturelle s'exprime en vers dont le tour heureux et facile a mérité à plusieurs d'entre eux l'honneur de devenir proverbes, acheva de faire sortir M. Berchoux de la foule des versificateurs ordinaires, et fit espérer aux amis de la saine littérature un poète distingué. On rapporte que par une modestie peut-être plus rare encore que le talent, et qui quelques années après eût été bien mieux à sa place, il hésita long-temps à se déclarer l'auteur de l'ouvrage qui venait d'obtenir un si brillant succès, et qu'il fallut tout l'ascendant que ses amis avaient sur lui pour le faire consentir à mettre son nom à la 3e édition de ce poëme. Ce ne fut que plusieurs années après que, parodiant aussi l'épopée, il fit paraître le poëme des *Dieux de l'Opéra*, dont la rivalité existante entre les danseurs Vestris et Duport, lui avait fourni le sujet. Cet ouvrage fut loin d'obtenir le même succès que le précédent. Quoique la fiction sur laquelle il repose ne manque en général ni de gaîté ni de grâce, et qu'on y retrouve souvent l'excellente facture de vers que les connaisseurs avaient louée dans *la Gastronomie*, on jugea que ces querelles de coulisse ne comportaient pas six chants, et plusieurs personnes surent mauvais gré à l'auteur, des sarcasmes amers dont il avait accablé Vestris, et de la partialité qu'il marquait envers son rival. Toutefois la critique fut désarmée par des détails charmans, dont les plus remarquables, il est vrai, ne se trouvent point dans le poëme même, mais dans les fragmens en prose qui l'accompagnent. De ce nombre sont la *Prière d'un Poète*, et le procès-verbal de l'interrogatoire subi par M. Berchoux devant les juges des enfers. Cette création d'un talent facile et gai, ainsi que quelques pièces fugitives qui parurent dans les gazettes et les recueils poétiques du temps, auraient incontestablement assuré à M. Berchoux la réputation d'un homme éminemment spirituel et d'un des plus agréables écrivains de l'époque actuelle, s'il fût mort avant l'an 1814, où il eut le malheur et l'extravagance d'at-

taquer la plus colossale des renommées littéraires dans un soi-disant poëme en huit chants, intitulé : *Voltaire ou le Triomphe de la philosophie moderne*. Les événemens politiques qui seuls occupaient alors l'attention générale, sauvèrent les dangers d'une grande publicité à cette déplorable production, dont le moindre défaut est son énorme inconvenance et le ridicule de l'intention. Nous nous garderons, par égard pour le talent très-réel auquel on doit *la Gastronomie*, de rien ajouter qui puisse contribuer à retirer le poëme de *Voltaire* de l'oubli bienfaisant où il est tombé; nous nous bornerons à dire que l'une des idées les plus heureuses de cette froide et indécente satyre est un combat à coups de pied entre *Jeanne d'Arc*, et la *Julie* de Rousseau qui, comme philosophe, a eu sa part des invectives du poète. M. Berchoux, outre les ouvrages dont nous venons de parler, a composé, en 1804, *le Philosophe de Charenton*, lugubre et longue facétie dirigée contre le genre mélancolique, dont l'affectation peut sans doute prêter au persifflage, mais qu'il eut fallu attaquer par des plaisanteries plus gaies, et surtout d'un meilleur ton. M. Berchoux, qui en 1797, avait concouru à la rédaction de la *Quotidienne*, où ses articles parurent sous le nom d'*un habitant de Nacone*, semble y avoir été ramené par sa destinée : il est même violemment soupçonné d'être l'auteur de l'*Enfant prodige*, historiette anti-philosophique qui s'est tapie pendant plusieurs jours dans le feuilleton de ce ténébreux journal. Cet écrivain à aussi travaillé pour la *Gazette de France*. Son poëme de *la Gastronomie* a été traduit en vers anglais sous le titre de *Gastronomy, of the bon-vivant's guide*, Londres, 1810, in-4. Cette traduction n'a pas eu moins de succès que n'en avait eu l'original à Paris.

BERCKEIM (Le baron DE) lieutenant-général, né en Alsace, en 1770, se destina, fort jeune, au service militaire, et devint, pendant la révolution, colonel du 1er régiment de cuirassiers. Après l'avoir commandé avec distinction, pendant plusieurs années, il fut nommé officier de la légion d'honneur, reçut le brevet de général de brigade, et parvint au grade de général de division, le 3 septembre 1813. Chargé, à la fin de la même année, de faire insurger les habitans de l'Alsace contre les alliés, il s'occupa de cette dangereuse opération, avec le plus grand zèle. Après les événemens de 1814, il fit sa soumission au gouvernement royal. Le 1er novembre de la même année, le roi le nomma chevalier de St-Louis.

BERENGER (JEAN-PIERRE), né à Genève, en 1740, abandonna la profession mécanique à laquelle il avait été destiné par ses parens, pour des études auxquelles les troubles politiques de sa patrie donnaient alors beaucoup d'intérêt. Rangé, par sa naissance, dans la classe de ceux qu'on nommait à Genève, *natifs*, qui, pour être issus de familles étrangères, n'acquéraient jamais le rang de citoyens, il réclama pour eux, par quelques écrits, l'égalité des droits politiques. Cette querelle fut décidée par les armes; et Bérenger, après la défaite de son parti, fut exilé, avec plusieurs autres, par édit du conseil souverain, le 10 février 1770; il se retira à Lausanne, et s'y livra à des travaux littéraires, qu'il continua encore lorsqu'il revint à Genève : il y est mort en juin 1807. On a de lui : une édition des *OEuvres d'Abauzit*.— *Histoire de Genève, depuis son origine jusqu'à nos jours*, 1772-73, 6 vol. in-12. Bérenger traite sommairement l'histoire des temps reculés, que Spon avait suffisamment éclaircie; mais il donne les plus grands détails sur les dissentions politiques du dernier siècle. On a dit qu'il avait cherché, par cet ouvrage, à se concilier le parti *représentant* qui l'avait fait exiler : en effet, abandonnant la querelle des natifs, qui alors était décidée, il s'est étudié à faire valoir les droits des citoyens par opposition à ceux du gouvernement; aussi l'ouvrage fut brûlé à Genève. Cette

histoire, au surplus, ne vient que jusqu'à l'année 1761. Le *Tableau historique et politique des révolutions de Genève dans le 18e siècle*, par François d'Yvernois, 1781, in-12, fait suite à l'ouvrage de Bérenger. —*Géographie de Bussching, abrégée dans les objets les moins intéressans, augmentée dans ceux qui ont paru l'être, retouchée partout, et ornée d'un précis de l'histoire de chaque état*, Lausanne, 1776-79, 12 vol. in-8. — *Collection de tous les voyages faits autour du monde*, 1788-90, 9 volumes in-8, réimprimés en 1795. — Les *Amans républicains*, ou *Lettres de Nicias et Cynire*, 1782, 2 vol. in-8. C'est un roman politique relatif aux troubles de Genève.—Deux éditions du *Cours de géographie historique, ancienne et moderne de feu Osterwald*, 1803, 2 vol. in-12; 1805, 2 vol. in-12. — Une édition du *Dictionnaire géographique* de Vosgien (Ladvocat), 1805, in-8. — *Laure et Auguste*, traduction de l'anglais, 1798, 2 vol. in-12.—*Histoire des trois voyages autour du monde par Cook, mise à la portée de tout le monde*, 1795, 3 vol. in-8.—*J.-J. Rousseau justifié envers sa patrie*. — Quelques opuscules sur lesquels on peut consulter *la France littéraire* de M. Ersch. M. Bourrit lui attribue la traduction de l'ouvrage de Howard, intitulé : *Etat des prisons de l'Europe*, 1788, 2 vol. in-8; mais nous croyons que cette traduction est due à Mlle Kéralio, la même à qui l'on attribue les *Crimes des Reines*.

BERENGER, député aux états-généraux. Il était procureur du roi à l'élection de Valence, avant la révolution dont il embrassa la cause, et fut nommé en 1789, député du tiers-état du Dauphiné aux états-généraux. Il ne se fit apercevoir dans l'assemblée constituante, que pour réclamer contre l'insertion de son nom sur les listes des députés, qui, au 20 octobre 1790, s'étaient prononcés en faveur des ministres. Demeuré obscur pendant le reste de la révolution, il fut porté, en 1800, sur la liste des juges du tribunal d'appel de Grenoble, fonctions qu'il exerça pendant plusieurs années, et dans lesquelles il est mort en 1810.

BERENGER, avocat général à Grenoble, fils du précédent, fut nommé, en mai 1815, député du département de la Drôme, à la chambre des représentans, où il réclama avec force, dans la séance du 9 juin, contre plusieurs actes illégaux, ordonnés par les commissaires extraordinaires, délégués à cette époque dans les départemens. Il demanda, dans la séance du 22 du même mois, que la commission du gouvernement fut collectivement responsable, ajoutant à cette proposition un pompeux éloge des motifs qui avaient porté Bonaparte à abdiquer, lesquels, dans l'opinion de M. Bérenger, étaient fondés sur la gloire et la prospérité de la France. Cette proposition ayant donné lieu à de vifs débats, sur la question de savoir si les actes émanés du gouvernement provisoire seraient promulgués et exécutables au nom de Napoléon II, M. Bérenger dit, qu'une question de cette importance ne pouvait être décidée par acclamation; que c'était par cela même qu'il reconnaissait Napoléon II pour empereur, qu'il ne pouvait pas considérer la commission comme inviolable. La chambre, après une discussion longue, et plus intéressante par le talent des orateurs que par l'objet en lui-même, se décida à passer à l'ordre du jour. Lorsque, le 26 du même mois, le projet de loi, relatif à des mesures de sûreté générale, fut soumis aux délibérations de l'assemblée, M. Bérenger proposa plusieurs amendemens qui tous tendaient à n'introduire, dans l'exécution de ces mesures, que le moins d'arbitraire possible; ces propositions n'eurent cependant pas de suite, et le projet de la commission fut adopté sans modifications. M. Manuel, député du département des Basses-Alpes, également connu par de saines doctrines, qui, à la honte du barreau de Paris, ont fait rayer son nom de la liste des avocats de cette ville, et, par un talent oratoire du premier ordre, ayant proposé une adresse au peuple français, M. Bérenger la

combattit, et ajouta qu'il fallait s'expliquer franchement avec le cabinet britannique, et lui déclarer qu'on voulait Napoléon II, et non les Bourbons sur le trône de France. M. Béranger eût avancé une assertion beaucoup plus exacte, en affirmant : « que l'immense majorité des Français, qui tenait assez peu à l'un, était fortement prononcée contre les autres. » Quoi qu'il en soit, le discours de M. Bérenger et la proposition par laquelle il demandait le renvoi de l'adresse à une commission nouvelle, excitèrent les plus violens débats dans l'assemblée. Dans la même séance, il s'opposa à ce que la pairie fut déclarée héréditaire, et à l'illimitation du nombre des pairs, fondant cette opinion sur ce qu'il importait de proscrire toute distinction nobiliaire. Nous avons déjà fait connaître (*voy.* BARERE) à quel point nous regardions ce système comme inadmissible dans l'état actuel de la société européenne; toutefois, même en le combattant, nous reconnaissons que cette erreur est celle d'une ame haute et généreuse. En rendant justice à la plupart des opinions énoncées par M. Bérenger, pendant la courte session de cette chambre des représentans, où tant de talens distingués et de nobles pensées eurent à peine le temps de se faire apercevoir, nous sommes loin, et notre opinion est fortifiée de celle du plus grand nombre de ses collégues les plus éclairés, de partager son enthousiasme pour celui que sa haine pour la liberté et l'excès d'une ambition démesurée, par cela même qu'ils étaient unis à plus de génie, de gloire et d'audace, avaient rendu, depuis plusieurs années, l'oppresseur et le fléau de la France et de l'Europe.

BERENGER (LAURENT-PIERRE), né, à Riez en Provence, le 28 novembre 1749, membre des académies de Rouen, Lyon et Marseille, était, avant la révolution, professeur de rhétorique au collége d'Orléans. Ayant publié à cette époque une pièce satyrique intitulée : *les Boulevards de province*, il vit s'élever contre lui de très-vives réclamations, que la publication d'une fable et du conte de *la Poule* (Voyez *les Mémoires de Bachaumont*), ne fit qu'augmenter. Les personnes qui s'y croyaient désignées obtinrent un arrêt du conseil portant suppression du *Journal politique*, où ces pièces avaient paru. M. Bérenger céda à l'orage, et accepta une pension de professeur émérite, qui lui fut accordée pour prix de sa démission. En 1789, il offrit un don civique à l'assemblée nationale, et renonça à la place de censeur royal, qu'il remplissait à cette époque. Il fut long-temps, sous le gouvernement impérial, un des chefs de l'instruction publique à Lyon, et il s'y trouvait encore, en 1816, comme inspecteur de l'académie. Il a publié un très-grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *Le nouveau règne*, 1774, in-8. — *Porte-feuille d'un troubadour*, Marseille, 1782, in-8. — *Eloge de Reyrac*, 1783, in-8. — *Poésies*, Paris, Cazin, 1785, 2 vol. in-18. — *Les soirées provençales*, 1786, 3 vol. in-12. — *Recueil amusant de voyages, en vers et en prose*, 9 vol. petit in-12. — *Esprit de Mably, relativement à la morale et à la politique*, 1789, vol. in-8. — *Esprit de Condillac*, 1789, in-8. — *Nouvelles pièces intéressantes, servant de supplément à tout ce qu'on a publié sur les états-généraux et sur l'éducation des princes destinés à régner*, 1790, 2 vol. in-8. — *D'Anacharsis*, ou *Lettre d'un troubadour sur cet ouvrage*, 1789, in-8. — *La Morale en action*, 1785, in-12 (souvent réimprimée). — *La Morale en exemples*, 1801, 3 vol. in-12. — *Fablier de la jeunesse et de l'âge mûr*, 1801, 2 vol. in-12. — *La terreur et les terroristes*, 1814, in-8. M. Bérenger a en outre composé beaucoup de chansons, et c'est peut-être, sous ce rapport, qu'il est plus généralement connu. Il est même considéré, par plusieurs personnes, comme occupant aujourd'hui le premier rang parmi ceux qui ont dû quelque célébrité à ce genre de productions. Il est certain que très-peu de ses rivaux l'égalent dans la *facture*

du couplet, et l'on peut ajouter, sans trop hasarder, qu'aucun d'eux n'est aussi heureux dans le choix de ses sujets, et ne cache un sens aussi exquis et une aussi grande finesse d'observations, sous les formes légères et badines de ce genre éminemment français. *Le Roi d'Yvetot*, *le Sénateur*, et quelques autres compositions de la même nature, peuvent être regardées comme des modèles : elles font à-la-fois sourire et penser, et semblent devoir mériter à leur auteur le titre (tout-à-fait neuf jusqu'à ce jour, mais assez bien adapté à la nature de son talent), de chansonnier *profond*. On trouve encore dans l'*Almanach des Muses* et autres collections littéraires de la même nature, de charmantes pièces fugitives de M. Bérenger.

BERENGER (Le comte JEAN,) commença sa carrière politique et financière, par être apothicaire et médecin de l'hôpital militaire de Grenoble. Député, en l'an 5 (1797), par le département de l'Isère, au conseil des cinq-cents, il combattit le projet concerté dans la réunion de Clichy, et présenté par Gilbert-des-Molières, afin de faire suspendre provisoirement le paiement des bons et ordonnances délivrés par les ministres ; projet qui tendait alors à retrancher au directoire les moyens d'assurer les divers services, et provoquait ainsi le renversement de la constitution de l'an 3. Il proposa d'étendre les dispositions d'un projet, présenté par Duplantier, de l'Ain, tendant à restreindre l'influence des sociétés populaires, et dénonça, le 27 juillet, le journal de l'*Ami des Lois*, rédigé par Poulthier et Sibuet, affirmant, contre toute évidence, que cette feuille avait provoqué l'assassinat des membres du corps-législatif, dans un article signé de Leclerc, des Vosges. Le député Fargues ayant proposé, quelques jours avant le 18 fructidor (4 septembre 1797), l'envoi d'un message au directoire, relativement à la situation de Paris et aux projets d'assassinat qu'on supposait dirigés contre plus de 200 députés, M. Bérenger s'opposa à ce message : « Non, dit-il, qu'il doutât de l'existence de ces projets, mais parce que les faits allégués étaient dénués de preuves, et qu'il se reposait entièrement de la sûreté du corps-législatif, sur la fidélité de sa garde et le zèle des bons citoyens. » Il se prononça contre la motion sur les cultes, faite par Leclerc, député de Maine-et-Loire, prétendant qu'elle n'avait d'autre but que de faire consacrer l'établissement de la théophilantropie. Ce qui donnait quelque consistance à cette opinion de M. Bérenger, c'est que Leclerc, député par le même département qui avait envoyé à la convention le directeur Revellière-Lépaux, était l'ami particulier de ce directeur, qui s'était, en quelque sorte, constitué grand-prêtre et protecteur de la théophilantropie, qui, n'étant autre chose que le déisme le plus pur, imprimé, par la nature elle-même et par la raison, au fond de tous les cœurs, n'avait besoin ni de sacerdoce ni de protection. Bérenger proposa, en l'an 6 (1798), d'examiner quel était le meilleur mode d'éducation pour les enfans de la patrie; demanda qu'une commission formée de ceux des députés qui avaient combattu l'impôt sur le sel, fut invitée à offrir des moyens de suppléer à cet impôt, et appuya le projet de Bailleul pour établir un impôt sur le tabac. Il se déclara, en général, dans toutes les discussions financières, le partisan le plus décidé de la contribution indirecte. Il combattit, en l'an 7 (1799), la proposition de déclarer la patrie en danger; défendit vivement les ex-directeurs, qu'on voulait accuser après le 30 prairial (18 juin 1799), et reconnut enfin que la patrie était en danger, mais en demandant : « que l'on entendît ceux qui voulaient s'opposer à cette déclaration, afin que le peuple pût juger entre ses amis et ses ennemis. » M. Bérenger, ayant pris ensuite une part très-active aux événemens du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), entra dans les commissions législatives, et fut nommé membre du tribunat organisé peu après. M. Benjamin de Constant, l'un de ses

collègues les plus distingués, ayant avancé, dans une discussion, que le tribunat devait être considéré comme un corps d'opposition au gouvernement, cette idée, très-juste en soi, puisque le devoir des orateurs du tribunat était de discuter, contradictoirement avec les conseillers-d'état, à la tribune du corps-législatif, les projets de loi proposés par le gouvernement, il fut fortement combattu par M. Bérenger. Ce tribun, pour ajouter l'exemple au précepte, appuya, peu de temps après, par tous les mauvais argumens avec lesquels on peut soutenir une mauvaise cause, les levées de conscrits successivement demandées par le gouvernement, et combattues par l'opposition tribunitienne. C'était à la suite de ces funestes victoires de l'autorité, que M. Bérenger invitait les bons citoyens à se rallier au gouvernement. Il parla ensuite, dans diverses circonstances et presque exclusivement, sur des matières de finance. Nommé conseiller-d'état, section des finances, à la fin de septembre 1801, le dévouement de M. Bérenger lui valut, en mars de l'année suivante, plusieurs nouvelles marques de faveur de la part du premier consul. Il fut appelé au conseil-général de l'administration de la guerre; promu au rang de commandant de la légion d'honneur, à celui de commandeur de l'ordre de la réunion, et enfin à celui de conseiller-d'état à vie. Nommé, presque à la même époque, directeur-général de la caisse d'amortissement, M. Bérenger devint l'agent le plus complaisant de toutes les volontés de son maître, qui avait bien senti tout le parti qu'il pouvait tirer d'un tel homme. En effet, ce fut de cet ancien tribun que Bonaparte fit choix, pour développer au corps-législatif les motifs et les dispositions du sénatus-consulte qui supprimait le tribunat, autorité non moins indépendante, dans l'ordre constitutionnel, que le corps-législatif, le sénat et le premier consul lui-même. M. Bérenger s'acquitta de cette mission, le 18 septembre 1807, avec toute l'adresse qu'attendait de lui le destructeur des libertés nationales. Les graces qu'avait obtenues M. Bérenger sous le gouvernement impérial, furent autant de pas qui le conduisirent à la faveur du roi; à la vérité, il avait lâchement abandonné son bienfaiteur malheureux, au moment où celui-ci, juste victime de quelques-uns de ses choix, avait été frappé par l'infortune. Nommé, dès le 13 mai 1814, directeur-général des contributions indirectes, à la place de l'homme habile et loyal (Français de Nantes) qui avait organisé cette administration, M. Bérenger prêta serment de fidélité au roi, le 3 août, et entra au comité des finances. Il développa, le 1er octobre, à la tribune de la chambre des députés, les motifs du projet de loi sur le monopole du tabac, et en demanda l'adoption. (La marche rapide des événemens n'a pas permis à M. Bérenger, à qui les comptes d'apothicaire devaient être familiers, d'en soumettre de nouveaux à la chambre.) Le retour de Bonaparte lui fit perdre sa place en 1815. Le comte Jaubert, qui l'avait obtenue, la perdit à son tour à la seconde restauration; mais M. Bérenger n'en fut pas plus heureux. Il n'y fut réintégré par le roi, que pendant trois mois, et seulement afin que tout ce qui avait existé avant le retour de l'île d'Elbe, reprit son ancienne place. En chassant M. Bérenger, et en le remplaçant par le baron de Barante, Louis XVIII rendit justice à la médiocrité des talens de cet homme, comme Bonaparte, dans sa dernière apparition, l'avait rendue aux qualités de son cœur. M. Bérenger, en perdant sa place sans conserver l'estime publique, n'a cependant pas tout perdu, car le titre de conseiller-d'état, section des finances, et les émolumens de cette place, à laquelle il fut nommé par ordonnance du 24 août 1815, lui restent encore. M. Bérenger, par la profonde ignorance qu'il a montrée à diriger une administration qu'il a trouvé toute montée par un prédécesseur dont il semble s'être attaché à rendre la perte

irréparable, était devenu l'objet des sarcasmes de tous les anciens collaborateurs du comte Français, premier directeur-général de cette régie. Les injustices révoltantes de M. Bérenger envers les agens secondaires de cette administration, sa dureté et ses injustices plus révoltantes encore envers ses administrés, l'ont rendu aussi odieux qu'il était méprisé. L'administration qu'il n'a dirigé que peu d'instans, mais beaucoup trop long-temps pour l'état et pour les malheureux employés qu'il a eu sous ses ordres, a conservé de quelques-unes des vexations, des iniquités et des sottises de ce directeur-général, un souvenir dont nous aurions pu indigner ou amuser tour-à-tour nos lecteurs, si les bornes d'une notice ne se refusaient pas à un pareil examen, et si les turpitudes d'un tel homme ne nous eussent pas paru indignes de fixer l'attention du public.

BERESFORD (Jean), issu d'une famille irlandaise très-distinguée, et frère du marquis de Waterford, obtint au barreau, dès sa jeunesse, les succès les plus flatteurs; cependant cette carrière n'offrant à son ambition qu'un avenir très-borné, il l'abandonna pour suivre celle de la politique, qui lui présentait des résultats plus brillans. Il ne fut trompé dans aucune de ses espérances; il parvint à des places très-élevées, et il ne tarda pas à acquérir, dans les affaires publiques, toute l'influence que donnent la fortune et le talent. Cette fortune, déjà considérable, s'accrut au point que les gratifications, pensions et faveurs de tout genre sur l'état, dont jouissaient M. Beresford, sa famille et ses amis, s'élevaient annuellement à une somme de près de 40 mille liv. sterl. (environ 800 mille fr.). Il a montré, dans l'administration du revenu de l'Irlande, qui lui est confiée depuis long-temps, et dans le commerce général de ce royaume, des connaissances profondes et d'une haute importance pour son pays. Le parlement lui a fait l'avance d'une somme de 500 mille livres sterl. pour construire un hôtel des douanes, qui n'est en effet qu'un immense et magnifique palais, dont une partie est occupée par M. Beresford. La plupart des vice-rois d'Irlande ont vécu dans une grande intimité avec ce particulier. Ses conseils et ses services leur ont été souvent utiles, et il a reçu, plusieurs fois, des preuves de leur reconnaissance. L'influence que tant d'avantages réunis ont donné à M. Beresford, est devenue si considérable, que lui et sa famille sont consultés sur tout ce qui appartient à l'administration de l'Irlande, et que la puissance morale, qu'ils exercent dans ce pays, est supérieure par le fait à la puissance même du gouvernement. Un seul gouverneur (lord Fitz-William), a voulu essayer de s'affranchir de cette sorte de tribut à l'opinion, aussi le cabinet ne tarda-t-il pas à le rappeler. Lorsqu'en 1785, M. Ord présenta des propositions commerciales, qui n'avaient point été approuvées par M. Beresford, celui-ci annonça qu'elles échoueraient dans leur exécution, et sa prédiction fut justifiée par l'événement. M. Beresford a désiré et préparé l'union de l'Irlande et de la Grande-Bretagne sous un seul parlement, et quelles qu'aient été les grandes résistances qui se sont élevées contre ce vaste système, la persévérance de volonté et de démarches de M. Beresford en a triomphé. Il n'a aucune éloquence naturelle, aussi prend-il rarement la parole dans les discussions parlementaires, si ce n'est dans celles qui ont pour objet *le revenu*. L'immense fortune, et la prodigieuse influence de M. Beresford, ne l'ont pas défendu contre des imputations toujours funestes, lorsqu'elles attaquent la délicatesse et l'honneur. Il s'est souvent vu dans la nécessité de les repousser, et cette nécessité seule est un malheur.

BERESFORD (Le baron sir William), général au service de la Grande-Bretagne, est d'une famille étrangère à celle du précédent. Attaché, par l'Angleterre, au service du Portugal, il commanda les troupes de ce pays, organisa ses milices, et contribua puissamment, pendant la longue guerre

qu'il a soutenue contre la France, aux avantages remportés quelquefois par les armes portugaises. Le gouvernement britannique ayant envoyé, en hommes, en argent et en munitions, des secours considérables dans ce pays, pour y établir le théâtre de la guerre contre la France, en unissant ses intérêts et sa résistance à ceux de l'Espagne, le général Béresford obtint, dans plusieurs circonstances, des succès importans sur quelques-uns des généraux les plus distingués de Napoléon. Il fut nommé, pendant les campagnes de 1812 à 1813, commandant en second des forces anglaises sous les ordres du duc de Wellington, et rendit d'éminens services à la bataille du 10 novembre 1813, où il commandait la droite et le centre de l'armée. Le commandement du corps le plus nombreux de l'armée alliée lui fut confié à l'époque où, dans les premiers jours de 1814, le duc de Wellington pénétra sur le territoire français, à la suite de l'armée française, commandée par le maréchal duc de Dalmatie (Soult). Le duc de Wellington, qui venait d'arriver sous les murs de Bayonne et qui voulait, en livrant bataille, forcer le duc de Dalmatie à abandonner les lignes retranchées et presque inabordables qu'il occupait sur les hauteurs d'Orthès, remit, le 27 février, au général Béresford le commandement des colonnes du centre. Le duc de Dalmatie, enveloppé d'ennemis dont les forces pouvaient se renouveler sans cesse, et très-inférieur en nombre, se vit obligé, après la perte de la bataille d'Orthès, de continuer sa retraite devant les alliés. Le général Béresford, envoyé à sa poursuite, passa sans résistance le haut Adour, occupa la ville de Mont-de-Marsan, et s'empara d'un magasin de vivres très-considérable. Sur la demande que lui en fit faire le parti royaliste de Bordeaux, le duc de Wellington donna l'ordre au général Béresford de se rendre, avec 15 mille hommes, dans cette ville, où il importait de comprimer toute résistance. Après une marche rapide, le général Béresford parut, le 13 mars, aux portes de Bordeaux; il y fut reçu par les commissaires de Louis XVIII et les principaux royalistes, ayant à leur tête ce même Lynch, traître à ses sermens, et qui, nommé par Napoléon président du conseil-général du département de la Gironde et maire de Bordeaux, était encore, en janvier 1813, l'un des plus vils adulateurs de ce prince. (*Voyez* LYNCH.) Ce fut cet homme qui, au nom du roi de France, présenta au général anglais, les clefs de Bordeaux. Ce général se hâta de rejoindre ensuite l'armée du duc de Wellington, qui se disposait à livrer bataille, sous les murs de Toulouse, à celle du maréchal duc de Dalmatie (Soult). Cette bataille eut lieu en effet, dans la matinée du 18 avril; retranché dans la ville et dans les environs, le maréchal y fut attaqué par toutes les forces alliées réunies. Le général Béresford, qui s'était engagé avec la division française que commandait le général Vilatte, contraignit cette division à se retirer, passa l'Ers, se réunit à la division espagnole sous les ordres de don Manuel Freyre, et se porta ensuite avec elle sur les retranchemens du duc de Dalmatie. Repoussé d'abord avec une perte immense, il se replia; revint avec des forces nouvelles et supérieures, recommença l'attaque, et, après avoir éprouvé, de la part des troupes françaises accablées par la fatigue et par le nombre, une résistance plus forte encore et une perte plus grande, il parvint enfin à s'emparer des hauteurs. Ce succès décida du sort de la bataille. Le général Béresford en fut récompensé, le 6 mai suivant, par le titre de baron des Royaumes-Unis. Chargé, depuis cette époque, par son gouvernement, d'une mission au Brésil, il était de retour en Angleterre en juillet 1815. Maintenu par la cour de Rio-Janeiro, ou plutôt par la nécessité, dans le poste de généralissime des armées portugaises, il était à peine arrivé à Lisbonne, que de nouvelles considérations décidèrent le cabinet bri-

tannique à le renvoyer, en septembre 1815, à Rio-Janeiro. De retour à Lisbonne de ce second voyage, le général Béresford n'a pas trouvé de repos dans les fonctions de son gouvernement. Une vaste conspiration, à la tête de laquelle était le général Freyre d'Andrade, et dont le but était de soustraire le Portugal au joug de l'Angleterre, en plaçant la couronne sur la tête d'un membre de la maison royale, qui sût mieux en soutenir l'indépendance et l'honneur, a menacé les jours du gouverneur-général. L'étendue, l'audace de l'entreprise et le nom de ses auteurs, autant que la barbarie des vengeances qui, pour la plupart, n'ont frappé que des militaires illustrés et mutilés sur les champs de bataille, en défendant le pays, ont glacé d'effroi la ville de Lisbonne, et n'ont pas rendu ses habitans plus favorables au joug britannique. On pense universellement que la politique anglaise, en frappant quelques-uns des chefs de la conspiration, a cru devoir ensevelir dans le plus profond silence tous les débats de cette procédure, et ne révéler au public, ni les motifs, ni les circonstances du complot, en même temps qu'elle laissait ignorer les noms du plus grand nombre de ceux qui s'y trouvaient compromis. Nous ne préjugeons rien sur cette affreuse catastrophe politique : on ne sait que trop que la défense est légitime de la part de celui qui opprime, comme de la part de celui qui gouverne justement. Mais malheur à quiconque n'a que la force pour règle! L'histoire, ce tribunal auguste, inévitable pour les rois comme pour les peuples, et contre lequel la force est impuissante, prononcera un jour sur les oppresseurs, comme sur les opprimés; les monarques et les congrès seront jugés par elle; et si une longue et utile expérience nous apprend que ses jugemens ne sont pas toujours d'accord avec ceux des contemporains, cette expérience nous apprend aussi, qu'aux yeux de la raison et des siècles, il est une autre force que celle des armées!

BERETTA (Ignace), répétiteur de droit naturel, public et d'économie politique dans l'université de Pavie, professant en outre la logique, la morale, l'histoire et les principes généraux des beaux-arts dans les écoles spéciales de la même ville, a publié, en 1812, à Milan, un volume intitulé : *Saggio sulla vicendevola dipendenza del perfezionamento morale ed economico della società, e sulla vincendevola dipendenza del perfezionamento intellettuale e morale*. Béretta a essayé de combattre, dans cet ouvrage, les principes politiques de J.-J. Rousseau, Diderot, Helvétius, Filangieri, Virri, Stewart et Lauderdale.

BERGASSE (Nicolas), né à Lyon, s'était fait connaître, quelques années avant la révolution, dans le procès de Kornmann, dont il avait été l'avocat contre Beaumarchais (*voy.* Beaumarchais). L'assemblée du tiers-état de la ville de Lyon, le députa, en 1789, aux états-généraux. Il publia, à la même époque, une brochure fort piquante, et qui eut un grand succès, sous le titre de : *Cahiers du tiers-état à l'assemblée des états-généraux*. On sait que peu de temps après que cette assemblée se fut constituée en assemblée nationale, deux partis se formèrent dans son sein. M. Bergasse évita, avec soin, de se placer sur les bancs de la gauche du président où siégeait le parti populaire avec toutes ses nuances, et sur les bancs de la droite où siégèrent d'abord exclusivement les amis des priviléges, auxquels se réunirent ensuite quelques hommes respectables épouvantés des premiers crimes de la révolution, et surtout de leur impunité. M. Bergasse, qui avait apporté dans l'assemblée un grand amour pour la liberté, mais une haine non moins grande pour la licence et les excès qui ne l'accompagnent que trop souvent, choisit sa place au fond de la salle, et de façon à pouvoir voter d'une manière indépendante de l'un et de l'autre parti, quoique la modération naturelle de son caractère le rapprochât d'avantage, dès-lors,

de ceux qui, paraissant ne s'opposer qu'aux premières violences révolutionnaires, n'avaient en effet en vue que la conservation de leurs priviléges. Dès la séance du 15 juin 1789, M. Bergasse s'était fortement prononcé en faveur de la réunion des ordres. Il soutint l'opinion de Sieyes sur la dénomination à adopter pour les communes; présenta, avec Chapelier, député de Bretagne, un projet d'adresse au roi, sur la constitution de l'assemblée, et fut invité à le refondre avec celui de Barnave. Lorsque la révolution du 14 juillet eut mis la puissance dans les mains de l'assemblée, et qu'il eut été décidé qu'une constitution serait donnée à la France, M. Bergasse fut nommé membre du comité qui fut chargé de la préparer, et fit un rapport sur les travaux de ce comité. Il ne parut que dans cette circonstance à la tribune de l'assemblée constituante; abandonna ses fonctions législatives après les funestes événemens des 5 et 6 octobre, et écrivit à l'assemblée, en février 1790, pour expliquer son refus de se soumettre aux dispositions d'une constitution qui n'existait pas encore. Il combattit, dans la même année, dans une brochure assez pressante, le système des assignats, qu'on regardait alors comme l'unique moyen de préserver la France de la banqueroute, et fut dénoncé à l'assemblée pour cette brochure qui fut considérée comme une protestation. Il publia, en 1791, des réflexions critiques sur la constitution présentée à l'assemblée par son comité. Cet ouvrage, fort de raisons, produisit une sensation d'autant plus vive, que l'auteur n'avait fait, en quelque sorte, que recueillir et développer, sur ce travail, l'opinion de tous les hommes éclairés, sans autre passion que celle du bien public. On a toujours été étonné que, né avec de grands talens, et environné d'une réputation brillante et méritée, M. Bergasse n'ait pas voulu jouer un rôle plus important dans une assemblée qui réunissait un si grand nombre d'hommes non moins estimables par leurs vues, que par leurs talens, et parmi lesquels il était si capable lui-même d'occuper un rang distingué. L'éloignement des hommes tels que MM. Bergasse et Mounier était un malheur public, et les motifs, quels qu'ils fussent, qui les ont déterminés à abdiquer, en quelque sorte, la confiance dont leurs concitoyens les avaient honorés, ne sauraient être excusés. Eloigné des affaires publiques, M. Bergasse parut prendre à la situation personnelle de Louis XVI, un intérêt que les malheurs de ce prince augmentèrent de jour en jour; il offrit des plans qui furent accueillis, mais jamais exécutés. L'épouvantable cahos qui régnait alors dans les conseils secrets du roi, et la rapidité avec laquelle se succédaient les événemens, ne laissaient ni les moyens, ni le temps de s'accorder sur cette foule de projets divers de salut, qui s'excluaient l'un l'autre. Leurs auteurs, dont quelques-uns paraissent encore aujourd'hui si fiers des services qu'ils prétendent avoir rendus à cette époque, au malheureux monarque, étaient uniquement occupés alors du soin de faire échouer les plans qui n'avaient pas été présentés par eux, et d'exploiter, à leur profit personnel la caisse de la liste civile (*voy.* Louis XVI). Ce fut dans ces circonstances, que mû par un sentiment noble et dévoué, M. Bergasse offrit des secours que rien ne pouvait plus rendre utiles. Arrêté comme suspect à Tarbes, en 1793, il fut ensuite traduit au tribunal révolutionnaire de Paris, demeura quelque temps enfermé à la conciergerie, et n'eut pas tardé à être mis en jugement, si la destruction de la puissance décemvirale, qui se fût bien gardée de renverser le tyran, si elle n'eût espéré recueillir l'héritage de la tyrannie, ne lui eût rendu la liberté et la vie, après le 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794) [*voy.* Billaud, Collot et Barère]. M. Bergasse avait composé, dans sa prison, une éloquente défense et se disposait à la prononcer devant le tribunal révolutionnaire, où toute défense était inutile depuis six mois, et où, depuis l'acte de sang, connu

sous le nom de loi du 22 prairial, on n'en permettait aucune. Les pensées de M. Bergasse ont pris, depuis long-temps, une direction tout-à-fait étrangère à la politique; c'est cependant avec regret que dans un mémoire sur l'affaire de M. Lemercier, on a vu cet homme, que l'indépendance de son caractère semblait élever au-dessus des préjugés vulgaires, accorder, à Napoléon, le titre *du plus grand homme de son siècle*, à l'instant même où l'ambition démesurée de ce prince, et l'excès de son despotisme, l'avaient rendu un objet d'effroi pour l'Europe, et de haine pour la France. Notre intention, toutefois, n'est pas de tirer de ce fait une conséquence défavorable à M. Bergasse, même en reconnaissant qu'il a payé, à l'enthousiasme et à l'erreur du moment, un tribut qui, s'il est excusable dans les hommes superficiels qui se laissent éblouir par l'éclat des renommées militaires, est bien loin de l'être dans les philosophes qui ne doivent estimer, dans les princes, que les vertus qui font le bonheur de l'humanité. M. Bergasse vit, depuis long-temps, dans la retraite; il s'y est occupé, sur la morale religieuse, d'un ouvrage dont plusieurs fragmens, déjà publiés par les journaux, ont fait adresser, à l'auteur, quelques reproches dont nous ne prétendons point discuter ici la solidité, sur son penchant à la mysticité et à l'illuminisme. Lorsque l'empereur de Russie vint à Paris à la suite de la seconde invasion étrangère, M. Bergasse se trouvait dans cette capitale; le monarque du Nord l'accueillit avec bienveillance; parut attacher un grand prix à ses conseils, et l'honora même d'une visite. M. Bergasse a composé les écrits suivans: *Discours prononcé à l'hôtel-de-ville de Lyon, sur cette question : Quelles sont les causes générales des progrès de l'industrie et du commerce, et quelle a été leur influence sur l'esprit et les mœurs des nations?* 1774, in-8. — *Théorie du monde et des etres animés, suivant les principes de Mesmer*, Paris, 1784, in-fol., gravé; ouvrage tiré à cent exemplaires; réimprimé sous le titre de *Considérations sur le magnétisme animal*, etc., la Haye, 1784, in-8. — Différens Mémoires, et entre autres dans son affaire avec Beaumarchais. — *Lettre sur les états-généraux*, 1789, in-8. — *Discours sur la manière dont il convient de limiter le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif dans une monarchie*, 1789, in-8. — *Discours sur les crimes et les tribunaux de haute-trahison*, 1789, in-8. — *De la liberté du commerce*, 1789, in-8. — *Recherches sur le commerce, les banques et les finances*, 1789, in-8. — *Protestation contre les assignats-monnaie*, 1789, in-8. — *Lettre à ses commettans, au sujet de sa protestation*, 1790, in-8. — *Lettre relative au serment de la constitution*, 1790, in-8. — *Lettre à M. Dinocheau, auteur du Courrier de Madon*, 1790, in-8. — *Réflexions sur le projet de constitution*, 1791, in-8. — *Réplique à M. de Montesquiou*, 1791, in-8. — *Réponse au Mémoire de M. de Montesquiou sur les assignats*, 1791, *in*-8. — *Fragment sur l'influence de la volonté et sur l'intelligence, etc.*, 1807, in-8; réimprimé avec les *Œuvres choisies de Lemaître*, 1807, in-4. — *Observations préliminaires dans l'affaire de M. Lemercier*, 1808, in-4. — *Réflexions sur l'acte constitutionnel du sénat*, 1814, in-8.

BERGASSE-LAZIROULE (Georges), ancien officier d'artillerie, fut député, en 1789, par le tiers-état de Pamiers, à l'assemblée des états-généraux. Il s'y montra l'un des partisans les plus déclarés de la révolution, et s'éleva cependant avec force, en 1790, contre la création des assignats, qu'il considéra comme *anti-patriotique*. Il annonça, en 1791, que M Duveyrier, envoyé par le roi auprès du prince de Condé, avait été arrêté; il attaqua le compte de finances rendu par M. de Montesquiou. Demeuré long-temps dans l'inactivité, il fut, lors de l'organisation des pouvoirs créés par la constitution de l'an 3 (1795), nommé substitut du commissaire du directoire exécutif, près le tribunal de première

instance du département de l'Arriège. Ce département l'ayant élu, en l'an 6 (1798), membre du conseil des cinq-cents, il applaudit, le 19 messidor (7 juillet de la même année), à la résolution de ce conseil, qui portait que le 9 thermidor serait célébré dans son sein; et fit arrêter que le président rappellerait, dans son discours, les victoires remportées sur le royalisme, dans les journées des 13 vendémiaire an 4 (5 octobre 1795) et 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797). Cette proposition, vivement appuyée par M. Bergasse, long-temps discutée et soumise à deux épreuves, ne fut adoptée qu'à la seconde. Il combattit, en l'an 7, le projet d'impôt sur le sel: fut élu secrétaire, et appuya, peu après, ce même impôt contre lequel il s'était élevé. Il fit annuller, à la suite d'un rapport sur l'inconstitutionnalité de l'élection de Treilhard, la nomination de ce citoyen aux fonctions directoriales. Il demanda, en août 1799, le maintien d'une disposition législative qui restreignait la déportation aux seuls prêtres perturbateurs et non assermentés. Il célébra, le 18 fructidor an 7 (4 septembre 1799), l'anniversaire du triomphe du directoire sur le royalisme, et donna sur cette journée, qui, si elle eût assuré la victoire aux conseils, rétablissait dix-sept ans plutôt le trône des Bourbons, les explications suivantes: « Si les républicains eussent été vaincus, ils auraient été les premières victimes. Il n'y avait plus de garantie, de ressource pour eux que dans leur désespoir, et leur réunion aux armées. Un seul moyen de salut existait entre les mains de l'autorité, avant le 18 fructidor; il n'y avait que la force à opposer à l'oppression: elle le fut, et la république fut sauvée. » La révolution du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799) n'eut pas d'ennemi plus déclaré que M. Bergasse-Laziroule; mais on lui doit cette justice, qu'il ne soumit ses opinions à aucun calcul d'intérêt, qu'il accepta franchement la disgrace qu'elles lui attirèrent, et qu'il n'a, depuis cette époque, fait aucune démarche pour en sortir.

BERGE (François), colonel d'artillerie, né à Collioure le 11 mai 1779, entra au service, comme élève d'artillerie, en 1797, et fit les campagnes d'Egypte, de Prusse, de Pologne et d'Espagne. Il se distingua dans plusieurs circonstances, et notamment en Espagne, au combat de Santa-Marta de Villalba, livré le 15 juin 1811, et fut cité dans le rapport officiel qu'on fit de cette affaire. Quelque temps après, il obtint le grade de maréchal-de-camp, et fut nommé commandant de la légion-d'honneur. Le roi lui accorda la croix de St-Louis, le 21 août 1814. Au mois d'octobre suivant, M. Berge fit partie de la commission chargée de déterminer le classement des places de guerre du royaume, et de diriger les travaux d'armement et d'amélioration qu'exigeait leur situation. Au mois d'avril 1815, il suivit le duc d'Angoulême dans la campagne que ce prince fit dans le midi de la France, et lui donna souvent des preuves de zèle et de dévouement.

BERGERAS (Pierre), né en 1738, à Salliez dans le Béarn, parvint à être nommé avocat au parlement de Paris, et remplit cette charge jusqu'en 1789. Deux ans après, il se retira à Salliez, et fut procureur-général-syndic des Basses-Pyrénées. Élu, en 1791, membre de l'assemblée législative, il ne se présenta qu'une fois à la tribune, pour s'opposer au projet de Brissot sur les colonies. Il remplit les fonctions de président du tribunal civil du département, pendant les années 1794, 1795 et 1797, et fut admis au conseil des anciens. Il s'y fit remarquer dans plusieurs circonstances, et contribua à faire rejeter la résolution prise contre les émigrés naufragés à Calais. Après la journée du 18 brumaire an 8, il siégea au corps-législatif, et y demeura jusqu'en l'an 13. Le duc de Wellington l'ayant nommé, en 1814, maire de Salliez, M. Bergeras adressa à ses administrés, une proclamation en faveur du gouvernement qui se rétablissait.

BERGIER (Antoine), avocat et procureur avant la révolution, fut nommé membre du conseil des cinq-cents, en septembre 1795, par le département du Puy-de-Dôme. Le 15 décembre 1796, il fit un rapport sur les assignats; et, quelque temps après, il en présenta un autre pour la cessation du régime militaire dans la Belgique, et l'établissement de l'ordre constitutionnel. Il fut un des membres du conseil les plus opposés au maintien de la loi du 3 brumaire, et démontra l'injustice de confondre les parens d'émigrés avec les massacreurs de septembre et les disciples de Marat et Babeuf. Il passa au corps-législatif, après le 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), et y appuya, en l'an 11 (1803), le sénatus-consulte qui prolongeait de dix années la durée du consulat de Bonaparte. On a de M. Bergier: *Instruction facile sur l'exercice de la faculté de disposer à titre gratuit, rétablie et réglée par la loi du 4 germinal an* 8, 1800 in-12. — *Manuel général des magistrats, officiers et agents de la police judiciaire*, 1801, 2 vol. in-8. — *Manuel spécial des officiers auxiliaires de la police de sûreté et des tribunaux de police simple*, 1801, in-8. — *Traité manuel du dernier état des justices de paix*, 1802, in-8. — *Mémoire sur l'urgente nécessité de revoir, d'amender et de perfectionner les nouveaux codes*, 1815, in-8. Il a donné des notes et additions aux *OEuvres de Ricard*, édition de 1783.

BERGOEING (François), député à la convention nationale, exerçait la médecine avant la révolution. Nommé en septembre 1792, par le département de la Gironde, membre de la convention, il y apporta, au lieu de talens, un sens droit, beaucoup de fermeté et d'excellentes intentions. Il vota, dans le procès de Louis XVI, en faveur de l'appel au peuple, pour la détention et pour le sursis. Lorsque dans les premiers jours de mars 1793, la convention fut menacée par une vaste conjuration qui avait pour but d'assassiner le côté droit de cette assemblée que Marat désignait journellement aux poignards, sous le nom d'appelans et d'hommes d'état, Bergoëing fut nommé membre de la commission des douze, qui fut créée à cette époque, et à qui l'on confia le soin de rechercher les auteurs des complots, et d'examiner les arrêtés de la commune de Paris, constant et véritable foyer de toutes les conspirations. Cette commission, remplit long-temps ses fonctions avec autant de courage que de succès, et ce furent ces succès même, qui, ayant amené l'arrestation du substitut du procureur de la commune, Hébert, si honteusement connu par la rédaction d'une feuille ordurière, et qui l'emportait sur celle de Marat, même en férocité, décidèrent la faction anarchique à ne plus ajourner l'exécution de projets, dont la dissolution de la commission des douze fut le premier acte. Bergoëing donna, avec ses collégues, une démission forcée, et presqu'immédiatement, Barère, au nom du comité du salut public, vint proposer la suppression de la commission. Bourdon-de-l'Oise, demanda l'arrestation de Bergoëing; des adresses rédigées sous l'influence des jacobins, réclamèrent sa mise en accusation; enfin, son arrestation fut décrétée le 2 juin 1794. Il parvint à se soustraire à l'exécution du décret, et fut mis hors la loi, le 3 octobre suivant. Ayant échappé pendant 14 mois à la proscription, il rentra dans la convention, quelques mois après le 9 thermidor. Il y développa contre l'anarchie, la même haine, le même zèle et les mêmes efforts qu'avant sa proscription. La convention ayant été envahie par les factieux, le 1er prairial an 3 (20 mai 1795), Bergoëing se mit à la tête d'un détachement de citoyens, et fut l'un des députés qui, à la suite de cette journée, contribuèrent le plus, par leur présence d'esprit et leur courage, à la délivrance de l'assemblée. Nommé membre du comité de sûreté générale, on le vit toujours empressé de rendre justice, et de réparer autant qu'il était en son pouvoir, les maux causés par la tyrannie décemvirale. Lorsque la session de la

convention fut terminée, et que la constitution de l'an 3, eut été mise en activité, Bergoëing entra dans le conseil des cinq cents, par le choix du corps-électoral conventionel. Il fut secrétaire de ce conseil, et y défendit contre Duprat, l'arrêté qui interdisait aux prévenus d'émigration, l'entrée des assemblées électorales. Il se plaignit de ce qu'on laissait passer des écrits royalistes dans les distributions faites aux membres du corps-législatif. Devenu membre de la commission, chargée de l'examen de la loi du 3 brumaire an 4 (25 octobre 1795), qui excluait les parens d'émigrés des fonctions publiques, Bergoëing se prononça fortement pour le maintien de cette loi. Il prit, à la journée du 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797), une part très-active, et que l'intimité de ses liaisons avec Barras rendit plus active encore. Cette intimité, autant que le mécontentement qu'il éprouva de n'avoir point été mis par le général Bonaparte, dans la confidence du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), le déterminèrent a renoncer à ses fonctions législatives. Le conseil reçut et accepta sa démission, presqu'en même temps que celle de Barras. Appelé dans le royaume de Naples, lorsque le prince Joseph Bonaparte devint roi de cet état, Bergoëing y exerça long-temps des fonctions administratives; il avait quitté Naples depuis quelques années, pour revenir en France où il est mort.

BERINGTON (Joseph), né dans le Shropshire en Angleterre, fut envoyé fort jeune en France où il fit ses études à St-Omer, pour se mettre en état d'exercer la prêtrise. Après avoir rempli, en France, pendant 20 ans, les fonctions du sacerdoce, il retourna dans sa patrie, où il s'établit comme ministre du culte catholique. En cette qualité, il manifesta, avec beaucoup de liberté, des opinions que ses supérieurs considérèrent comme peu orthodoxes. En 1814, il était curé à Buckland, près d'Oxford. Il a publié un assez grand nombre d'ouvrages très-estimés sur la théologie et sur l'histoire. Nous nous bornerons à indiquer les principaux : *Histoire du règne de Henri II et de Richard et Jean ses fils*, 1790, in-4. — *Vies d'Abailard et d'Héloïse*, 1784, in-4. Cet ouvrage eut beaucoup de succès, et il en fut fait trois éditions; la dernière est de 1787. — *Histoire littéraire du moyen âge*, 1814, in-4, de 743 pages. Cet ouvrage a été réimprimé, par l'auteur, vers la fin de 1815, et il l'a enrichi de deux appendix. *L'Histoire littéraire des huit premiers siècles de l'ère chrétienne*, par M. Boulard, dont il a paru les deux premiers livres, en 1814, sont une traduction du commencement de l'*Histoire littéraire du moyen âge*, de M. Berington. La suite a été publiée en 1816, et le traducteur a annoncé l'intention de la continuer.

BERINI, graveur en pierres dures, dans le genre des antiques, résidant à Milan, s'est rendu, par son talent, le rival ou plutôt le digne successeur du fameux Pickler de Rome, dont il est l'élève, comme le compatriote. De même que la plupart des artistes, il embrassa avec ardeur la cause de la révolution française, lorsqu'elle s'étendit jusqu'à sa patrie, et il vint ensuite se réfugier à Milan. Lorsque Napoléon ayant changé la république italienne en royaume d'Italie, se prépara à venir s'y faire couronner, Bérini devint plus suspect que beaucoup d'autres républicains. Une belle pierre dure que le comte Caprara lui avait donnée à tailler, pour y graver un portrait du nouveau roi, à qui ce comte voulait en faire don, offrit par hasard, dans les résultats du travail, une tache de sang à la partie du cou. On en fit un crime au graveur républicain; et il fut renfermé pendant tout le temps que durèrent les cérémonies et les fêtes du couronnement.

BERKHEY (Jean Le Francq van), grand naturaliste et bon poëte, nâquit à Leyde le 23 janvier 1729. Son nom de famille était Le Francq, mais il adopta celui de van Berkhey, à la demande de son aïeul maternel, qui portait ce nom, et qui récompensa cet acte de complaisance par un legs qu'il fit en sa faveur. Ce fut cet aïeul qui se char-

gea de ce jeune homme, celui-ci ayant perdu son père de bonne heure. Sans avoir fait des études anatomiques, et sans la moindre connaissance des principes de cette science, il s'occupa, dans sa jeunesse, à disséquer toutes sortes d'insectes et de petits animaux; il y réussit avec une adresse qui lui obtint les suffrages des professeurs hollandais Albinus et Allamand, ainsi que du célèbre anatomiste anglais Monro. Encouragé par l'approbation de ces grands hommes, il résolut, dans un âge plus avancé, de s'appliquer sérieusement à cette étude, et forma un cabinet d'anatomie comparée, auquel on ne pouvait opposer en Hollande que la collection du célèbre professeur Camper. Il n'apprit les langues latine et grecque qu'à l'âge de 24 ans. En 1761 il reçut le grade de docteur en médecine, et publia à cette occasion une savante dissertation latine sur la structure des fleurs composées (*Expositio de structura florum qui dicuntur compositi*). L'année suivante il s'établit comme médecin à Amsterdam, et c'est dans cette ville qu'il s'appliqua, avec un zèle extrême, à l'étude de l'histoire naturelle de la Hollande; il y composa son Mémoire sur les meilleurs moyens de préparer les terres de la Hollande, hautes et basses, chacune d'après sa nature, de manière à en tirer le plus grand profit (*Over de beste middelen, om onze landen, zoo hooge als lage, elk naar zyn' aard, ten meésten voordeele aan te leggen*), traité qui remporta le prix au concours ouvert par la société des sciences de Harlem. Ce fut encore à Amsterdam qu'il travailla au magnifique ouvrage de Seba, pour lequel il fournit des figures et des descriptions. Il paraît qu'il n'eut pas, comme médecin, beaucoup de pratiques dans la capitale de la Hollande, et que ce fut là le principal motif qui lui fit quitter cette ville et le porta à s'établir à la campagne, dans le voisinage de sa ville natale, pour laquelle il a toujours conservé un grand penchant, et qu'il n'a cessé de célébrer dans ses vers. Il s'établit à Leervliet, où il partageait son temps entre les Muses et les études sérieuses qui avaient, jusque-là, fait son occupation principale. Il y composa des idylles (*Herders kouten en visschers zangen*), en même temps qu'il y travaillait à son grand ouvrage sur l'histoire naturelle de la Hollande (*Natuurlyke historie van Holland*). Ce livre, fruit de longues et savantes recherches, fut publié à Amsterdam en 1769, en 6 vol. in-8; il lui mérita les suffrages de tous les hommes versés dans cette science, non-seulement dans sa patrie, mais aussi chez l'étranger. On en publia un abrégé en français, en 1781, à Bouillon, sous le titre d'*Histoire géographique, physique, naturelle et civile de la Hollande*, 4 vol. in-12; avantage qu'ont obtenu rarement des livres composés en langue hollandaise, et qui, seul, suffirait pour prouver l'excellence de l'ouvrage dont il s'agit, lequel est, sans contredit, un des plus exacts et des plus profonds qui soient écrits sur l'histoire naturelle. La campagne continuant d'avoir pour lui de grands attraits, parce qu'il y trouvait le temps de se livrer à ses études, il y resta jusqu'en 1773, époque à laquelle il fut nommé professeur (*lector*) d'histoire naturelle à l'université de Leyde. Il entra en fonctions le 1er novembre de cette année, et prononça, à cette occasion, un discours latin sur la situation favorable de la ville de Leyde pour les plaisirs qu'offre l'étude de l'histoire naturelle. (*De antiqua et nobili urbi Lugduno Batavorum, suo situ ad historiæ naturalis delicias et exerci tumopportunissima.*) Ce fut dans la même année qu'il remporta le premier prix de poësie au concours ouvert par la société poëtique de la Haye. Le sujet était l'*Eloge de la reconnaissance* (Lof der dankbaarheid). On célébra, le 4 octobre 1774, à Leyde, l'anniversaire de la délivrance du fameux siége que cette ville soutint, en 1574, contre l'armée espagnole sous les ordres de François de Valdez. Berkhey avait été choisi pour prononcer un discours en vers, analogue à la cir-

constance, et s'en acquitta d'une manière qui fit passer sa mâle éloquence et le feu de son génie poëtique dans le cœur de ses nombreux auditeurs, qu'on vit fondre en larmes au tableau fidèle et déchirant des maux affreux qu'eurent à souffrir les braves habitans de cette ville, réduits aux horreurs de la famine. Il arriva, dans cette circonstance, un incident qui mérite d'être rapporté et qui prouve la vive impression qu'avait faite sur l'auditoire le langage énergique de Berkhey. Vers la fin de son discours, le poète, après avoir imploré les bénédictions de Dieu sur sa chère patrie, ajouta des vers sublimes dont nous hasardons la traduction en prose. « Mes vœux, s'écria-t-il, seront toujours pour cette ville chérie, et lorsque ma voix, cassée par l'âge, ne pourra plus mêler à vos chants des chants harmonieux, elle *bégayera* et *sanglottera* ses vœux au son religieux de votre orgue; et si la haîne osait alors encore menacer la prospérité de Leyde, que le premier boulet écrase ma tête! » En ce moment, un tisserand, qui, pendant tout le temps qu'avait duré ce discours, avait écouté l'orateur avec l'attention la plus profonde, ôta, dans son extâse, machinalement son bonnet, et s'écria avec force : *Et le second pour la mienne.* Cette pièce de vers, qui produisit tant d'impression lorsqu'elle fut récitée par son auteur, perdit, comme il arrive souvent, à la lecture, lorsqu'elle fut imprimée, et privée des charmes que lui prêtait l'énergique déclamation du poëte. Cependant, parmi quelques négligences de style, et quelques vers durs, on y admire une vigueur de diction et un ton mâle, qui rappellent les beaux temps de la naissance de la république, et les vers sublimes des Hooft, des Voudel, et des Antonides, qu'il avait pris pour ses modèles, et qui contrastent si éminemment avec les poësies régulières mais froides, des écrivains de cette époque. Pour récompense de cette production, il reçut du bourguemaître de Leyde, une boîte en argent, sur laquelle étaient gravées ses armes et sa devise, et dans laquelle on lisait une inscription honorable pour le poëte. D'un autre côté, cet écrit lui suscita beaucoup d'ennemis, qui n'attaquaient pas seulement son talent littéraire, mais qui improuvaient encore ses opinions politiques. Berkhey avait toujours été du parti orangiste. Toutes ces critiques, qui le chagrinaient beaucoup, n'empêchèrent cependant pas qu'il continuât de se livrer à la poësie. En 1781, il publia une longue épître d'adieux à son fils (*Vaderlyk Afscheid*), qui devait s'embarquer sur la flotte hollandaise, sous les ordres de l'amiral Zoutman, pour aller combattre les anglais, et qui assista en effet, à la glorieuse bataille du Doggers-Bank, qui eut lieu le 5 août 1781. Cette pièce tout-à-fait nationale, et dans laquelle on admire quantité de beaux vers, eût un succès prodigieux. La même année, il en parut une 3[e] édition, à laquelle étaient jointes des pièces en vers, adressées au poëte, non-seulement par des particuliers, mais par des sociétés entières, pour lui témoigner la satisfaction que leur avait causée ce poëme plein de verve et de sentiment. Ce succès le dédommagea un peu des critiques amères qu'il avait eu à essuyer pour la publication de son discours sur la délivrance de Leyde. Il fut alors considéré comme l'un des premiers poëtes hollandais de son temps, réputation qu'il n'a pas soutenue par ses ouvrages subséquens, et parmi lesquels on remarque d'abord, son *Triomphe de la liberté batave, remporté le* 5 *août* 1781, *au combat naval du Doggers - Bank*, (Zeetriumph der Bataafsche-Vryheid, op Doggers-Bank, den 5 augustus 1781, Amst. 1782, 2 vol. in-8); production diffuse, prolixe, et dans laquelle un petit nombre de bons vers ne peuvent compenser l'ennui que produit l'ensemble de ce long poëme, qui ne semblait être fait que pour grossir le volume, et enrichir le libraire aux dépens de la réputation de l'auteur; par-tout on y reconnaît la trace de la précipitation et de la négligence. Ce poëme avait enco-

re contre lui l'esprit du temps, qui commençait alors à se porter vers un autre système constitutionnel, par lequel le pouvoir du stadhouder, devait être plus circonscrit. Quelques années auparavant (en 1776), il avait publié une collection de ses poësies détachées, en 2 vol. in-8. Parmi ces petites pièces de vers, on distingue une cantate intitulée : *Le pouvoir de la poësie hollandaise*, (Het vermogen der nederduitsche dichtkunst). Le poëte a tâché d'imiter par le rythme et le choix des mots, les cris des animaux et autres effets de la nature. Son but, dans cet ouvrage, a été de montrer combien la langue hollandaise est flexible, pittoresque, et propre à l'harmonie imitative ; en effet, il y a réussi à merveille, et cette pièce de vers est connue et estimée de tous ceux qui, parmi les compatriotes de l'auteur, s'occupent de l'étude des lettres. Nous nous abstiendrons de parler ici de ses disputes politiques avec le célèbre Jean Nomz, et de beaucoup d'autres de cette nature, qui sont déjà oubliées ; mais nous ne pouvons négliger de citer la vive querelle qu'il eut sur un point de physique avec M. Van Lelyveld ; il s'agissait de l'utilité du procédé qui consiste à verser de l'huile sur la surface de la mer, pour sauver un vaisseau, battu par la tempête et sur le point de faire naufrage. Il attaqua son adversaire avec une amertume et une rudesse peu convenable dans une question d'une nature scientifique, qui ne peut être résolue par des personnalités, mais uniquement par des preuves et des expériences. Blâmable en ce point, il ne le fut pas moins pour la manière âpre avec laquelle il s'éleva, quelque temps après, contre la vaccine. En général, il avait les manières brusques, de la susceptibilité, et quelque chose de tranchant, qui ne permettait pas la contradiction. Il a consumé une grande partie de sa vie en écrits polémiques, maintenant tout-à-fait oubliés, et peu honorables pour leur auteur, qui doué des plus précieux dons de la nature, aurait pu employer son temps d'une manière, à-la-fois beaucoup plus utile aux sciences, aux lettres, et à sa propre gloire. Au milieu de ces luttes inconvenantes, il trouva cependant encore le temps de composer des ouvrages qui n'étaient pas entièrement indignes de lui, et parmi lesquels on distingue la suite de son *Histoire naturelle de la Hollande*, (la partie qui traite des bestiaux), qu'il publia à l'âge de 80 ans, et à laquelle il en avait travaillé 25. C'est cet ouvrage, qui doit faire placer son auteur parmi les premiers naturalistes de l'Europe, et qui seul, suffirait pour rendre son nom immortel. Lorsqu'en 1807, une partie de la ville de Leyde fut détruite par l'explosion d'une barque chargée de poudre, Berkhey fut enseveli sous les ruines de sa maison, d'où, par une sorte de miracle, il fut retiré sain et sauf ; il fut alors, avec beaucoup d'autres victimes de cette catastrophe logé aux frais du gouvernement, dans *la maison du Bois*, près de la Haye, ville où il s'établit ensuite. Sa maison de Leyde, ayant été reconstruite, il alla l'habiter, mais il n'y resta que jusqu'au mois de septembre 1811, et retourna encore une fois à la campagne, près de Leyde, pour n'y rester que quelques mois. Il était alors dans une telle misère, que pour exister, il dut avoir recours à sa famille, qui se chargea de lui. Il mourut à Leyde le 13 mars 1812, dans les bras de sa fille. Le dénuement qui l'accompagna jusque sur le bord du tombeau, l'avait poursuivi pendant une grande partie de sa vie. Ses ouvrages qui, en tout autre pays, auraient enrichi leur auteur, n'ont fait que tourner au profit du marchand peu généreux qui les a publiés ; car en Hollande, les auteurs cèdent ordinairement leurs manuscrits au libraire-éditeur, pour un très-modique honoraire, et s'en réservent, rarement la propriété; telle est une des principales causes du peu de fortune qu'ont fait dans ce pays des écrivains très-recommandables, et dont les ouvrages ont eu un grand succès (*voy.* Bekker, Bilderdyk, Nomz). Sa devise était : *Fran-*

chise et liberté (Vrank en vry). En effet, il était d'un caractère très-ouvert, sans détours; il chérissait la liberté, quoiqu'il ne fût pas du parti qui prétendait la défendre contre des droits qu'il croyait usurpés, et qui finit par perdre la république et l'indépendance nationale, recouvrée heureusement, en 1813, par les efforts de quelques vrais patriotes et l'énergie du peuple. Berkhey, brusque dans sa polémique, n'était cependant pas un pédant; il avait le cœur bon; ses sentimens religieux ne nuisirent point à ses principes de tolérance. Son portrait a été gravé par le célèbre Houbraken, d'après un tableau de Pothoven, peint en 1771; on le trouve au frontispice de ses œuvres, et dans le 46me volume de la continuation de l'*Histoire de la patrie*, par Wagenaar. Outre les ouvrages dont nous avons parlé, on a encore de lui: *De eerbare proefkusjes van vaderlands naif, of Arcadische vryeryen van Dichtliefen Gloorroos* (Les amours arcadiens de Dichtlief et Glooroos),—*Akademische vertellingen* (Narrations académiques).—*Histoire naturelle, d'après Raff*, le seul ouvrage qu'il ait traduit, ou plutôt qu'il ait pris pour modèle du sien. — Un *Mémoire sur l'usage de la cendre des tourbes et du bois.* — Une brochure sur l'utilité d'une école vétérinaire. —Une nouvelle *Carte du lac de Harlem*. Il serait trop long de rendre compte de tous ces écrits: il suffira d'avoir fait connaître Berkhey comme un savant distingué, et un poëte vraiment original, qui a fait de bons vers, mais aussi quantité de médiocres et même de mauvais. Ses poësies, publiées après sa mort (Harlem, 1813, un vol. in-8), appartiennent, en grande partie, à cette dernière classe.

BERLIER (Le comte Théophile), député à la convention nationale, était avocat à Dijon, avant la révolution. Il jouissait, au barreau de cette ville, d'une considération méritée, lorsqu'il fut nommé, par le département de la Côte-d'Or, membre de la convention. Il garda quelque temps le silence dans cette assemblée, et y prit, pour la première fois, la parole dans la discussion qui s'éleva pour savoir si Louis XVI pouvait être jugé; Berlier soutint l'affirmative, et vota, lors des appels nominaux, contre l'appel au peuple, pour la mort et contre le sursis. Il fit rendre, en mars 1793, un décret sur le mode de renouvellement des jurés du tribunal criminel extraordinaire; provoqua, à la suite des événemens du 31 mai, un décret d'accusation contre Duchâtel, qu'il dénonça comme coupable d'intelligence avec les rebelles, et fut envoyé à Dunkerque, le 27 août 1793, en qualité de commissaire de la convention, près l'armée du Nord. Il confirma, par sa correspondance, les brillans succès de cette armée. De retour à la convention, on ne le vit mêlé dans aucune des factions qui divisaient alors cette assemblée; il ne parut à la tribune, que pour y faire rendre des décrets particuliers, tantôt pour ajouter quelques dispositions nouvelles à la loi sur les successions, tantôt sur les tribunaux de famille, tantôt sur l'organisation des comités. Il provoqua fortement, avant le 9 thermidor (27 juillet 1794), un décret qui ordonnât la mise en liberté des cultivateurs détenus, et fit, par cette demande, luire un rayon de justice sur la république. Il présenta, quelques jours après cette journée, un rapport sur l'organisation des comités de gouvernement. Envoyé de nouveau dans les départemens du Nord et du Pas-de-Calais, il écrivit à la convention, pour lui faire part de l'heureuse situation où se trouvaient ces départemens, et fut autorisé, par un décret, à y organiser une section du tribunal criminel du département du Nord, pour juger les individus mis hors la loi et les émigrés. Rentré dans l'assemblée, il défendit, contre l'opinion de Lanjuinais, l'effet rétroactif de la loi du 17 nivôse, sur les successions; fut nommé membre de la commission des lois organiques de la constitution; se montra d'avis, dans la séance du 14 floréal an 3 (3 mai

1795), d'annuller les confiscations résultantes des jugemens des tribunaux et des commissions révolutionnaires, et proposa, dans la même séance, la suppression du tribunal révolutionnaire, immédiatement après le jugement de Fouquier-Tinville et de ses complices. Il appuya le projet de former, dans le sein de la convention, une commission chargée d'examiner les arrestations pour faits révolutionnaires, et accusa les nouveaux tribunaux de se livrer à l'esprit de vengeance. Quoique cette assertion n'eût rien que de très-véritable, M. Berlier se crut obligé, pour éviter qu'elle ne fut trop généralisée, de développer, dans une lettre, le véritable sens de son opinion. Lorsque M. Sieyes eut présenté la grande idée de son jury-constitutionnaire, et que ce système fut soumis à la discussion de l'assemblée, M. Berlier demanda la priorité pour le plan de la commission dont il était membre. Il fit adopter ensuite, au nom de cette même commission, un projet d'adresse au peuple français. Berlier fut élu, le 15 fructidor an 3 (1er septembre 1795), membre du comité de salut public, avec Daunou, Cambacérès et Reveillère-Lépaux; et le lendemain 16, président de la convention. Il répondit, en cette qualité, à une députation de la section des Arcis, où l'esprit séditieux qui allait amener le 13 vendémiaire commençait à se manifester : « que la convention conserverait le pouvoir constituant, jusqu'au moment où le vœu du peuple serait légalement constaté. » Il fit autoriser, quelques jours avant le 13 vendémiaire an 4 (5 octobre 1795), les militaires en congé à Paris, à voter sur l'acte constitutionnel, et accorder une indemnité aux électeurs. Un grand nombre de citoyens ayant été exclus, par la violence, des assemblées primaires, Berlier leur promit la protection de la convention. Nommé, lors de l'organisation de la constitution directoriale, membre du premier conseil des cinq-cents, il apporta, dans cette nouvelle carrière, le même esprit de sagesse et de modération qui l'avait fait distinguer pendant la session conventionnelle. Appelé ensuite, par le directoire exécutif, aux fonctions de substitut du commissaire du gouvernement près la cour de cassation, il ne les remplit que pendant une année, et fut élu, pour la seconde fois, en floréal an 6 (mai 1798), par les deux assemblées scissionnaires des électeurs de Paris, membre du conseil des cinq-cents; il en fut nommé secrétaire le 2 messidor suivant (20 juin), et fit rendre, sur la proposition qu'il en fit à l'assemblée au nom d'une commission spéciale, une résolution qui prorogeait les dispositions de la loi du 19 fructidor an 5 (5 septembre 1797), relativement aux délits de la presse. Le 1er nivôse de l'année suivante (21 février 1798), Berlier fut élevé de nouveau à la présidence. Il fit ensuite un nouveau rapport sur la presse, et proposa, en réprimant ses abus, de lui rendre tout son essor. Ce fut avec peine qu'on vit M. Berlier parler en faveur de la loi des otages, proposée par Brichet, et faire adopter un projet d'adresse aux Français, pour accompagner la résolution sur cet objet. Après avoir appuyé, dans des circonstances difficiles, le maintien de la loi du 19 fructidor, qui mettait les presses sous la censure du directoire, Berlier demanda, le 26 juillet, et lorsque ces circonstances eurent cessé d'exister, que cette loi répressive fut rapportée; il proposa, en même temps, que l'autorité exécutive fut investie du droit de former, dans les départemens agités, un conseil de guerre séparé de celui de la division militaire. M. Berlier avait reconnu depuis long-temps, avec tous les bons esprits, les dangers de toute espèce dont l'état était menacé, et l'impossibilité d'y porter remède autrement que par un coup d'état, qui vînt asseoir l'ordre social sur des bases nouvelles et plus solides. Il n'est donc pas extraordinaire qu'il ait embrassé avec empressement le moyen de salut offert par le 18 brumaire an 8 (9 novembre

1799). Appelé au conseil-d'état, aussitôt après cette journée, il fut nommé ensuite président du conseil des prises. Chargé, en cette qualité, d'offrir à Bonaparte les tributs ordinaires de félicitations auxquels tous les corps de l'état étaient assujétis, nous aimons à nous rappeler que les discours de M. Berlier, sans être tout-à-fait exempts du reproche d'adulation commun à tous les autres, se sont fait souvent distinguer par un ton de réserve et de dignité qui ne permet pas de les confondre avec ceux de la plupart des orateurs de cette époque. Il fut nommé commandant de la légion-d'honneur, lorsque cette belle institution fut organisée, et reçut le titre de comte, peu de temps après la création des titres impériaux. Le 6 avril 1814, il adhéra, avec toute la France, à la déchéance de l'homme extraordinaire qui, dans ses revers comme au temps de ses prospérités, n'eut jamais de plus grand ennemi que lui-même. La restauration priva le comte Berlier de sa place au conseil-d'état et de sa présidence du conseil des prises. Il jugea bien sa position, et n'eut recours, pour conserver ses places, à aucune des bassesses dont l'usage était alors si contagieux. Après le 20 mars 1815, le comte Berlier rentra au conseil, et signa, le 25, cette délibération du conseil-d'état, éternel monument de haute sagesse, de raison, de lumières, de véritable patriotisme, où sont déposés les droits et les devoirs des peuples et des rois, et qui, seule, a suffi pour faire sortir ce corps du profond avilissement où il était tombé depuis plusieurs années, et qui n'était surpassé que par celui du sénat. Nommé, le 23 juin, par la commission de gouvernement, secrétaire-adjoint au ministre-secrétaire-d'état, le comte Berlier contresigna, en cette qualité, les actes de cette commission, jusqu'au 3 juillet, époque à laquelle il donna sa démission et fut remplacé par le baron Fain. Le comte Berlier est devenu, depuis ce moment, étranger aux affaires politiques; il plaçait sa confiance dans les promesses royales, lorsque la loi si dérisoirement appelée d'*amnistie*, rendue le 16 janvier 1816, l'a force de renoncer à son pays. Il s'est retiré dans les Pays-Bas, et a fixé sa résidence à Bruxelles.

BERMUDEZ, général des insurgés de l'Amérique méridionale, s'est particulièrement signalé dans la guerre de l'indépendance. Voici en quels termes s'exprimaient, à son sujet, des lettres de la Jamaïque, insérées dans les feuilles publiques du temps. « Bermudez est Espagnol de naissance, et l'on assure que, sans ce vice originel, il aurait été nommé capitaine-général des armées de l'indépendance. Il a déployé de grands talens militaires, en 1815 et 1816, en organisant des moyens de défense dans une étendue considérable de pays, avec une rapidité qui tient du prodige. Dans le corps qu'il commande, se trouvent beaucoup de déserteurs des troupes de ligne, qui lui ont facilité les moyens de le discipliner. Lui-même a servi dans la péninsule en 1793, et a fait, sous le général Ricardos, la brillante campagne de Roussillon. » En 1816 et 1817, il a rendu d'éminens services à la cause qu'il défendait, et secondé efficacement le général Piar, surnommé par les insurgés, l'*enfant de la victoire*, dans plusieurs avantages remportés par ce dernier sur les royalistes.

BERNADAU (Pierre), membre de plusieurs sociétés littéraires, ancien avocat au parlement de Bordeaux, naquit dans cette ville, le 11 août 1762. Il a donné les ouvrages suivans: *Discours d'un poëte gascon, sur le globe aréostatique*, 1784, in-8.—*Tableau historique des assemblées de ville*, 1788, in-8.—*Le courrier bordelais*, n° 1-5, 1789, in-8.—*Abrégé de l'histoire des assemblées nationales*, 1790, in-8.—*Le règne des quatre-vingt-dix électeurs de Bordeaux*, 1790, in-8.—*La Nouvelle du jour, feuille périodique*, 1790, in-8.—*Du serment à prêter par la garde nationale*, 1790, in-8.—*Le conciliateur des blancs et des noirs*, 1790, in-8.—*La déclaration des droits de l'homme, traduite en gascon*,



Bernadotte.


Bernadotte.

1790, in-12.—*Projet des bureaux de secours pour la ville de Bordeaux*, 1790, in-8 — *Etrennes républicaines, an* 3, in-8. —*Antiquités bordelaises*, 1797, in-8.—*Tableau de Bordeaux*, journal, 1797-98, in-4.—*Notice historique sur un troubadour bordelais*, 1797, in-12 —*Décisions sur les ventes où il y a lésion*, 1797, in-8; trois éditions. —*Curiosités de la foire*, 1790, in-18.— *Vies, portraits et parallèles de Domat, Furgole et Pothier*, 1798, in-12 — *Code commercial, maritime, colonial et des prises*, 1799.— *Etrennes historiques de la Gironde*, pour l'an 7 et l'an 8, in-8 — *Annales historiques, civiles, littéraires et statistiques de Bordeaux*, 1803, in-4.

BERNADOTTE (Charles-Jean), prince royal de Suède, est né à Pau, en Béarn, le 26 janvier 1764, d'une famille de bourgeoisie honorable. Il prit de bonne heure une grande passion pour le service, et entra, comme simple soldat, en 1780, dans le régiment de Royal-Marine, dont le marquis d'Ambert, fusillé depuis comme émigré, et que tous les efforts du général Bernadotte n'ont pu sauver, était alors colonel. Nous nous garderons bien, dans l'intérêt de sa propre gloire, autant que dans celui de la vérité, de taire une seule de ces premières circonstances de la vie du prince royal. Sergent en 1789, il monta de grade en grade à celui de colonel, où il était parvenu dès la fin de 1792, par une activité peu commune, une incomparable intrépidité, et la marche rapide des événemens militaires. Déjà distingué par le général Custine, il le fut bientôt par le général Kléber, qui, après l'avoir employé avec succès, en 1793, dans diverses expéditions, demanda et obtint pour lui le rang de général de brigade. Nommé peu après général divisionnaire, Bernadotte fut chargé du commandement d'une division de l'armée de Sambre-et-Meuse, et se trouva avec elle, le 8 messidor an 2 (26 juin 1794), à la bataille de Fleurus, où il donna de nouvelles preuves de ses talens et de sa valeur. Il contribua au passage du Rhin, qui s'effectua près de Neuwied, le 14 messidor an 4 (2 juillet 1795), et se rendit, le 28 thermidor suivant (15 août), maître d'Altorf, sur le territoire de Nuremberg. L'armée du général Jourdan, ayant été obligée de se replier, la division de Bernadotte, postée en avant de Newmarck, et chargée d'assurer la retraite de l'armée, exécuta ce mouvement avec un ordre et une précision qui ajoutèrent à la réputation du chef qui la commandait. Ayant été accusé depuis, par un nommé Duperron, d'avoir, lors de cette retraite, accordé, pendant 24 heures, à ses soldats, le pillage de Nuremberg, il se plaignit avec indignation de cette calomnie, dans une lettre qu'il adressa au directoire exécutif. Il passa, en 1797, à l'armée d'Italie, à la tête de sa division. Il eut besoin, dans cette circonstance, de toute sa prudence et de tout son crédit sur les troupes qu'il commandait, pour éviter de funestes divisions entre elles et les soldats de l'armée d'Italie, sous les ordres de Bonaparte. Ceux-ci désignaient la division de Bernadotte sous le nom de *messieurs* de l'armée d'Allemagne, et s'appelaient eux-mêmes les *sans-culottes* de l'armée d'Italie. Il n'a jamais été démontré que Bonaparte n'ait pas pris plaisir à entretenir ces funestes mésintelligences; mais Bernadotte mit autant de soin à les calmer, qu'on en avait mis, peut-être, d'un autre côté à les faire naître. On finit bientôt par se ressouvenir seulement qu'on était Français, et les *messieurs* de l'armée d'Allemagne, réunis aux *sans-culottes* de l'armée d'Italie, le prouvèrent également, le 26 ventôse an 5 (16 mars 1797), au passage du Tagliamento, et à la prise de la forteresse de Gradisca. Bernadotte s'empara ensuite de Palma-Nuova, Lamina, Caporetto, etc., etc. Fermement attachés aux institutions républicaines, les généraux de l'armée d'Italie voyaient avec indignation, du milieu des camps, les efforts du parti dont Pichegru et Willot étaient les chefs, pour renverser ces institutions,

et rétablir la monarchie dans la maison de Bourbon. Bernadotte partagea cette indignation généreuse, et transmit, au nom de sa division, au directoire exécutif, quelques semaines avant la journée du 18 fructidor an 5, (4 septembre 1797), l'expression des sentimens du corps d'armée qu'il commandait. Ces sentimens étaient ceux des généraux comme des soldats ; ils étaient ceux de toutes les armées qui combattaient alors pour l'indépendance de la patrie, et non pour affermir le despotisme d'une dynastie nouvelle. Fidèle à ses sermens et à ses instructions, Bernadotte avait fait arrêter à Trieste le comte d'Entraigues, attaché à la légation russe à Venise, et la correspondance de cet agent de la maison de Bourbon, n'avait laissé aucun doute sur les intelligences de Pichegru avec cette maison, et le projet existant de la replacer sur le trône. Il n'était donc nullement nécessaire au directoire français (quoique prétende un biographe qui manque de lumières ou de bonne foi, et peut-être de toutes deux), de chercher de vains prétextes pour frapper les ennemis de la république, lorsque toutes les preuves de leur conspiration étaient dans les mains de ses généraux et de ses magistrats. Bonaparte qui s'était réconcilié, ouvertement du moins, avec la gloire de Bernadotte, chargea ce général, le 22 thermidor an 5 (9 août 1797), de se rendre à Paris, et d'y présenter au directoire les drapeaux oubliés à Peschiera après la bataille de Rivoli. La lettre adressée, par le général en chef au directoire, contenait un brillant éloge des talens et des services de Bernadotte ; et le discours qu'il prononça lui-même, dans cette circonstance, en prouvant qu'aucun de ces éloges n'était exagéré, ajouta à la confiance et à l'estime qu'il avait dès long-temps inspirée aux amis de la liberté, quelque juste ombrage que cause à ceux-ci la gloire militaire. Envoyé à Marseille, au commencement de vendémiaire an 6 (fin de septembre 1797), pour y prendre le commandement de la division, et arrêter le cours des assassinats auxquels la réaction royaliste avait donné naissance, il se déplut bientôt dans ces fonctions peu assorties à son caractère franc et impétueux, et demanda à reprendre, en Italie, le commandement de sa division. Remplacé par le général Pilles, il retourna à l'armée, mais son séjour y fut de peu de durée. Nommé ambassadeur de la république française près la cour de Vienne, peu de temps après la conclusion du traité de Campo-Formio, il reçut ses instructions le 4 pluviôse an 6 (23 janvier 1798), et partit aussitôt pour se rendre à un poste auquel l'éminence même de ses qualités militaires le rendait peu propre. Après avoir rendu visite au baron de Thugut, ministre des affaires étrangères, il fut présenté à l'empereur, et reçut de l'archiduc Charles, qui savait bien apprécier ses rivaux de gloire, un accueil bienveillant et distingué. Le peuple de Vienne ayant, le 24 germinal an 6 (13 avril 1798), célébré une fête en réjouissance de l'armement des volontaires destinés à combattre les Français qui avaient menacé Vienne l'année précédente, des cris injurieux et provocateurs contre la France se firent entendre dans les rassemblemens populaires ; Bernadotte, incapable de laisser avilir ainsi sa nation et le caractère dont elle l'avait revêtu, donna le même jour, dans son hôtel, une fête nombreuse et brillante, en l'honneur des victoires remportées par les armées de la république. Le peuple de Vienne se crut insulté à son tour ; les attroupemens, autour de l'hôtel de l'ambassadeur, devinrent beaucoup plus nombreux ; ses vitres furent brisées à coups de pierres, les portes enfoncées, quelques coups de fusils tirés, et la personne même de l'ambassadeur exposée aux insultes de la populace. Bernadotte s'éloigna aussitôt de Vienne et se rendit à Rastadt, où il s'expliqua avec autant d'égards et de ménagemens pour l'empereur, que d'indignation et de colère contre M. de Thugut, sur les événemens qui venaient de se passer dans cette capitale. De re-

tour à Paris, le directoire le nomma successivement au commandement de la 5me division militaire, qu'il refusa, et à l'ambassade de la Haye, dont il donna bientôt après sa démission. Ce qui a prouvé que les événemens de Vienne avaient obtenu, jusqu'à un certain point, l'approbation du baron de Thugut, qui dirigeait alors, dans le sens de l'Angleterre, la politique de la cour d'Autriche, c'est que toutes les démarches de Bernadotte, pour obtenir une réparation des traitemens qu'il avait éprouvés dans cette ville, ont été constamment infructueuses, et que, peu après son départ, toutes les personnes qui avaient quelque rapport avec lui ou sa suite, furent arrêtées ou inquiétées. Dans les premiers jours de fructidor an 6 (fin d'août 1798), le général Bernadotte épousa Mlle Eugénie Clary, la troisième des filles de M. Clary, négociant de Marseille, et sœur de la princesse Joseph, ci-devant reine d'Espagne. Mlle Clary, aimée d'abord de Bonaparte, qui n'avait pu l'obtenir de son père, avait été destinée ensuite au général Duphot, qui a péri à Rome dans l'émeute populaire, suscitée contre les Français, le 8 nivôse an 6 (28 décembre 1797), par le ministère pontifical. Bernadotte fut chargé, le 17 pluviose an 7 (5 février 1799), du commandement en chef d'une armée d'observation, et la guerre ayant été, quatre jours après cette nomination, déclarée à l'Autriche et à la Toscane, il fit bombarder Philisbourg, et prit, en même temps, toutes les mesures nécessaires pour la sûreté intérieure et pour le commerce de Manheim. Il fit ensuite suspendre le bombardement de Philisbourg, publia une proclamation contre le gouvernement autrichien, et promit protection et sûreté à l'université d'Heidelberg. Portant sa sollicitude sur les pays occupés par les armées françaises, il rendit un arrêté pour restreindre l'usage des réquisitions. Le directoire exécutif transmit, à la même époque, au général, l'invitation, qu'il avait déjà remplie, de traiter amicalement la ville de Manheim. Il fit chasser de Francfort les agens de l'Autriche, et ordonna aux émigrés de se retirer à 20 lieues au-delà des avant-postes de l'armée française. Treilhard, Reveillère-Lépaux et Merlin, ayant été expulsés du directoire, dans la séance insurrectionnelle du 30 prairial an 7 (18 juin 1799), Bernadotte, plus militaire alors que politique, et qui ne calculait pas jusqu'où s'élevaient les prétentions de la faction qui le caressait en ce moment, se laissa porter par elle au ministère de la guerre. A peine eut-il été nommé, qu'il fit une adresse aux armées; écrivit aux généraux pour leur recommander civisme, zèle et unité d'action; annonça au général Championnet, tombé dans la disgrace de la dernière majorité directoriale, qu'il était nommé commandant en chef des armées réunies des Alpes et d'Italie; s'exprima avec son énergie accoutumée, dans une lettre qu'il écrivit au général Moreau relativement aux commandans français qui avaient rendu les places dont la défense leur avait été confiée en Italie; prévint, par une circulaire, les officiers de tous grades, en réclamation à Paris, qu'ils eussent à se rendre, dans leurs départemens respectifs, pour y être employés dans les bataillons auxiliaires; fit connaître aux administrations centrales combien il était important d'organiser la défense militaire, et les moyens les plus prompts pour y parvenir, etc. En un mot, il n'y eut pas un seul de ses actes, dans un moment où il n'était question que des désastres des armées, des plus honteuses dilapidations, et au milieu de tous les embarras d'un gouvernement désorganisé, qui n'imprimât une impulsion puissante et une vie nouvelle à son ministère et à toutes les autorités militaires et civiles, avec lesquelles il était en rapport. Il en eût fallu beaucoup moins pour alarmer le directoire; cette autorité, d'autant plus ombrageuse qu'elle était plus faible, et qu'elle marchait plus rapidement à sa ruine, fut effrayée de la force d'opinion que donnait au ministre le parti démocratique qui le soute-

nait encore, mais qui n'eût pas tardé à l'abandonner du moment prochain où il se fût refusé à n'être, entre ses mains, qu'un instrument docile. Bernadotte vit à-la-fois le double danger dont il était environné. Trop fier pour plier sous un directoire incapable ou impuissant, trop clairvoyant pour n'être que le mannequin de l'anarchie, il tint quelques discours d'où l'on se crut en droit, parce qu'on le désirait, de conclure qu'il songeait à se retirer de l'administration. On s'empressa donc de le remplacer par le général Milet-Mureau, homme suffisant et faible, et tel qu'il le fallait à un directoire qui, dans l'impossibilité de gouverner, paraissait cependant jaloux de retenir les honneurs du gouvernement. Le directoire, en instruisant Bernadotte qu'il venait de lui donner un successeur provisoire, lui annonçait, par la même lettre, qu'il n'avait fait que céder en cela au vœu qu'il avait souvent manifesté de reprendre un service actif aux armées. Bernadotte répondit qu'il n'avait point offert sa démission, et qu'il demandait un traitement de réforme. L'anarchie espérait profiter des ressentimens qu'elle était fondée à lui supposer; mais il se montra sourd à la voix des factions, et ne consentit à en servir aucune. Il quitta Paris et se retira, pendant quelque temps, à la campagne. Il ne parut point à St-Cloud pendant les journées de brumaire, et ne seconda, en aucune manière, la révolution de cette époque. Lorsque le gouvernement consulaire fut consolidé, Bernadotte fut nommé conseiller-d'état, et ensuite général en chef de l'armée de l'Ouest. Le 16 floréal an 8 (6 mai 1800), il empêcha les Anglais d'opérer un débarquement à Quiberon; mais, dès l'année suivante, sa santé qui s'était altérée tout-à-coup, et qui fut long-temps chancelante depuis cette époque, le mit dans la nécessité de remettre le commandement dans les mains du général Laborde. On fit courir, à ce sujet, les bruits les plus étranges; on parlait de poison et de disgrâce; ceux qui donnaient cette dernière assertion comme positive, prétendaient qu'un projet de conspiration, formé au sein même de son état-major, et dont il n'avait pas été instruit, venait d'être découvert. Quoi qu'il en soit, Bernadotte se rapprocha ensuite du premier consul, par l'intermédiaire de Joseph Bonaparte. Elevé, le 29 floréal an 12 (19 mai 1804), à la dignité de maréchal d'empire, il remplaça le général Mortier dans le commandement de l'armée de Hanovre, et fut nommé, quelques mois après, chef de la 8me cohorte de la légion-d'honneur. Choisi, quoiqu'absent, en mars 1805, pour présider le collége électoral du département de Vaucluse, il était nommé, en même temps, par le département des Haute-Pyrénées, candidat au sénat-conservateur. Il reçut successivement, et à la même époque, les ordres de l'aigle noir et de l'aigle rouge de Prusse, et la grande-croix de celui de St-Hubert de Bavière. La plus grande partie de l'armée de Hanovre ayant été rappelée en Allemagne, vers la fin de septembre 1805, Bernadotte s'y rendit avec elle, et arriva, le 25 du même mois, à Wurtzbourg, où il réunit son corps d'armée aux troupes bavaroises devenues les alliées de la France contre l'Autriche. Le maréchal Bernadotte entra à Munich le 21 octobre; le 30, il occupa Salzbourg. Le corps qu'il commandait forma le centre de l'armée française lors de la bataille d'Austerlitz, et l'on sait toute la part qu'il eut à cette victoire. Le 5 juin 1806, l'empereur Napoléon le créa prince souverain de Ponte-Corvo. La guerre, contre la Prusse, s'étant allumée quatre mois après, le maréchal prince de Ponte-Corvo eut le commandement du premier corps de l'armée française; il attaqua, le 9 octobre, à Schleitz, un corps de 10,000 hommes qu'il dispersa, et livra, le lendemain, réuni au maréchal duc de Montebello (Lannes), le combat de Saalfeld, où les Français furent vainqueurs, et où périt le prince Louis de Prusse. A la suite de la bataille d'Iéna, le prince de Ponte-Corvo se porta sur Halle, où était la

réserve prussienne, la mit en déroute, et s'empara de la ville. Les corps d'armée, sous les ordres du grand-duc de Berg (Joachim Murat), et du maréchal duc de Dalmatie (Soult), se mirent à la poursuite de l'armée prussienne jusqu'à Lubeck; les débris de cette armée, reunis sous les ordres du maréchal Blucher et du prince de Brunswick-Oels, livrèrent, sous les murs de cette ville, une bataille à la suite de laquelle, et après des faits d'armes inouis, onze généraux, à la tête desquels étaient le maréchal Blucher et le prince de Brunswick, 518 officiers, 4000 chevaux, plus de 20,000 hommes et 60 drapeaux restèrent au pouvoir des Français. L'assaut ayant été donné immédiatement à la malheureuse ville de Lubeck, où s'étaient renfermés les restes de l'armée prussienne, rien ne put la défendre du pillage et de la fureur du soldat. Le carnage y fut horrible, et tous les efforts des généraux, pour l'arrêter, furent long-temps inutiles. La bataille et la prise de Lubeck, suivies de la capitulation de Magdebourg, venaient de terminer la campagne contre la Prusse, lorsque le prince de Ponte-Corvo reçut l'ordre de pénétrer en Pologne et de commencer, contre la Russie, une campagne nouvelle et plus terrible. Il livra, aux Russes, près de Mornagen, un combat où les Français obtinrent un succès brillant; forma ensuite l'aile gauche de l'armée française en avant de Thorn, et rendit, par la sagesse et la prévoyance de ses dispositions, d'éminens services à l'armée que l'imprudente audace de Napoléon exposait souvent à de grands dangers. Il fut, en 1808, nommé commandant de l'armée française-espagnole-hollandaise, rassemblée dans les environs de Hambourg, et passa avec elle dans la Fionie et le Jutland. Cette époque de la vie du prince de Ponte-Corvo, est digne d'une attention particulière. Ce fut, pendant ce gouvernement que, livré à ses propres inspirations, il sut, par l'extrême modération et la loyauté de sa conduite, la sagesse prévoyante de son administration, et le soin constant avec lequel il s'efforça de réparer les maux auxquels le sort avait plus particulièrement exposé ces contrées, mériter la confiance, l'estime et la reconnaissance des peuples du Nord commis à ses soins, et particulièrement celles des Hambourgeois, plus à portée de juger les excellentes qualités de ce prince. Rappelé en Allemagne, lorsque la guerre éclata de nouveau, en avril 1809, entre l'Autriche et la France, le maréchal prince de Ponte-Corvo commanda le 9me corps, composé, presque tout entier, de Saxons; il obtint, dès le 17, en avant du pont de Lintz, un avantage important sur les Autrichiens; opéra ensuite sa jonction avec la grande-armée, et assista, le 6 juillet, à la bataille de Wagram. Ce fut de ce champ de bataille, au milieu de la canonnade la plus épouvantable, qu'accablé par le nombre, écrasé par l'artillerie supérieure de l'ennemi, auquel il n'avait à opposer que des troupes peu accoutumées encore à se trouver au milieu de telles affaires, mais qui, toutefois, se montrèrent dignes d'être commandées par lui, il envoya à plusieurs reprises, à l'empereur, des aides-de-camp chargés de lui demander des renforts, avec lesquels le prince aurait pu reprendre l'offensive; mais l'empereur lui faisait répondre sans cesse, *de tenir toujours et d'attendre.* Le prince et ses soldats tinrent en effet jusqu'à la fin de la bataille; mais les malheureux Saxons avaient presque tous perdu la vie lorsque l'action se termina. La conduite de l'empereur, dans cette circonstance, irrita fortement le maréchal, qui ne lui laissa pas ignorer que « l'armée française n'était plus alors ce qu'elle était en 1795, lorsqu'avec elle il avait conquis l'Italie; que les vieilles bandes avaient disparu pour faire place aux conscrits qui, non moins braves que leurs prédécesseurs, ne pouvaient cependant leur être comparés pour la force physique, qui fait supporter les fatigues de la guerre, l'habitude qui fait surmonter les dangers, et l'expérience qui ne s'apprend

çaient au prince royal que Napoléon ne gardait plus de ménagemens avec lui, et que, si la coalition était vaincue, sa propre ruine était assurée. Les adresses arrivées des départemens, et dont les journaux ne manquaient pas de rendre un compte fidèle, confirmaient tout ce qui était mandé de l'intérieur; elles étaient remplies de déclamations contre *le prince qui devant tout* (disaient-elles) *à l'empereur et à la France, se plaçait dans les rangs de leurs ennemis*; comme si la France n'eût pas eu d'autres intérêts que ceux de l'empereur, et encore comme si la conduite de celui-ci envers le prince, lors de son commandement en Bretagne, à Wagram, à Anvers, et depuis son départ de France, eussent été des titres bien certains à sa reconnaissance. En dernier résultat, c'est à cette époque, mais par de plus hautes considérations, que la Suède entra dans la coalition de l'Europe, et, dès le 18 mai suivant, le prince royal, à la tête de 30 mille hommes, débarqua à Stralsund; il se rencontra dans cette ville, avec Moreau, arrivant alors d'Amérique. Quoiqu'ayant long-temps servi la même cause, ces deux généraux n'avaient pas les mêmes principes. Moreau unissait aux qualités d'un grand capitaine, une extrême aménité de mœurs, une instruction distinguée, et une grande faiblesse de caractère; Bernadotte, capitaine non moins illustre, quoique ses talens se soient développés dans un cadre moins étendu, est doué d'une étonnante impétuosité de caractère, d'une force de volonté qui surmonte tous les obstacles, et ne s'est appliqué à l'étude que depuis l'époque où il a senti que son élévation la lui rendait nécessaire. Tous deux, engagés dans une guerre qui eût été impie, si les Français n'eussent pas été commandés par Napoléon, se donnèrent des témoignages d'estime et d'affection: mais il est probable qu'ils eussent bientôt cessé de s'entendre sur le résultat de leurs communs efforts. Plusieurs corps d'environ cent mille hommes, Suédois, Russes et Prussiens, destinés à former l'aile droite de la grande armée des alliés, et désignés sous le nom d'armée du nord, étaient sous les ordres du prince royal de Suède; cette armée obtint à Gros-Beeren, un premier succès qui fut bientôt suivi de la bataille de Dennewitz, où le prince remporta, le 6 septembre 1813, une victoire complète sur les corps réunis des maréchaux prince de la Moskowa et duc de Reggio (Ney et Oudinot). Cette victoire sauva Berlin que menaçait déjà l'armée française, et les habitans de cette capitale envoyèrent une députation au prince royal pour lui exprimer leur reconnaissance. Il reçut, en même temps, les félicitations de l'empereur d'Autriche et la grande-croix de Marie-Thérèse. Ce prince, long-temps incertain dans ses résolutions, venait enfin de joindre ses forces à celles de la Russie, de la Prusse et des autres états de l'Allemagne. Tout ceci se passait tandis que l'empereur Napoléon envoyait de Dresde, l'ordre de chanter des *Te Deum* à Paris, et s'occupait à s'ouvrir un passage vers la France. Dans cet intervalle, le prince royal adressa aux Saxons une proclamation dont voici l'un des fragmens. « Bientôt de grands événemens vous mettront à l'abri de toute politique ambitieuse.....Si le sang allemand doit couler, que ce soit pour l'indépendance de la Germanie, et non pour la volonté d'un seul homme, auquel aucun lien ni aucun intérêt ne vous attachent. » C'est à l'instant où les alliés furent instruits que Napoléon se disposait à ramener son armée en France, qu'ils opérèrent un mouvement général pour s'opposer à son passage, et que leur aile droite, commandée par le prince royal et qui s'était dirigée sur Leipzig à marches forcées, prit, dans les journées des 16 et 17 octobre, la part la plus active aux combats qui précédèrent et amenèrent la bataille décisive du 18, qui brisa pour jamais le sceptre de fer qui pesait sur l'Allemagne. Le prince royal était à Lubeck, en décembre de la même année; le 7 du même mois, il écrivit, de cette ville, au prince Oscar son fils, une lettre où respire tou-

de la bonté de son ame, et que nous nous empressons de mettre sous les yeux de nos lecteurs. « Mon cher Oscar, les Lubeckois aidèrent jadis Gustave I[er] à rendre la liberté à sa patrie. Je viens d'acquitter la dette des Suédois. Lubeck est devenue libre; j'ai eu le bonheur de m'emparer de cette ville sans répandre de sang. Cet avantage m'est plus cher que le gain d'une bataille rangée, quand même elle ne m'aurait coûté que peu d'hommes Combien l'on est heureux, mon cher fils, quand on peut épargner des larmes! L'on dort d'un sommeil tranquille Si tous les hommes pouvaient se pénétrer de cette vérité. il n'y aurait plus de conquérans, et les peuples ne seraient gouvernés que par des rois justes. Je pars demain pour Oldeslohe; et après-demain, j'irai où les événemens me conduiront. Je fais tout pour les faire tourner à l'avantage de la bonne cause, à l'avantage de ma patrie. Je ne lui demande pour récompense, que de te seconder dans tout ce que tu entreprendras un jour pour son bonheur et sa prospérité » Ce fut vers la même époque, que le prince royal, profondément touché des malheurs d'une ville qui lui avait témoigné une affection véritable, fit ouvrir une souscription de cent mille francs en faveur des habitans de Hambourg, que les malheurs de la guerre avaient forcés de s'expatrier. Il continua ensuite à poursuivre les Français jusques au Rhin, et s'arrêta tout-à-coup sur les bords de ce fleuve. L'esprit de faction s'est attaché à donner les interprétations les plus défavorables à cette démarche, l'une des plus honorables de sa vie. Lié à la confédération allemande, il était du devoir du prince royal de Suède, de contribuer de tous ses efforts à l'affranchissement de l'Allemagne; Français de naissance, il ne pouvait oublier ses devoirs envers son ancienne patrie : et si le malheur des temps, et les nouvelles obligations qu'il avait contractées envers le peuple qui l'avait appelé à le gouverner et à le défendre, l'avaient mis dans la nécessité de combattre les Français sur un territoire étranger, l'immuable loi de l'honneur, et les principes qu'il n'avait cessé de professer à la tête des armées et dans l'administration, ne lui permettaient pas de franchir les frontières de la France, et de porter la guerre dans le pays qui l'avait vu naître; et s'il est vrai que dès-lors, il eût entrevu le projet de l'Angleterre, de faire succéder à l'oppression de Bonaparte les vengeances de la maison de Bourbon : qui osera, si ce n'est la faction qui à si cruellement servi ou provoqué, pendant plus de deux années, les haines de cette maison, blâmer le prince royal de n'avoir pas voulu devenir l'instrument et le complice de l'asservissement de la France? Après la campagne qu'il avait si puissamment contribué à rendre fatale à la France, le prince royal crut devoir à sa première patrie, l'explication de sa conduite et de ses sentimens; il la lui donna dans une proclamation adressée au peuple français, et publiée à Cologne, sous la date du 12 février 1814; la voici: « Français, par ordre de mon roi, j'ai pris les armes à l'effet de défendre les droits du peuple suédois. Après avoir vengé les insultes qu'il avait essuyées, et aidé à effectuer la délivrance de l'Allemagne, j'ai passé le Rhin. En revoyant cette rivière sur les bords de laquelle j'ai si souvent et si heureusement combattu pour vous, je sens la nécessité de vous faire connaître de nouveau mes sentimens. Le gouvernement sous lequel vous avez vécu, a eu constamment en vue de vous traiter avec mépris, afin de pouvoir vous dégrader. Il est temps que cet état de choses soit changé Tous les peuples éclairés expriment leur vœu pour le bonheur de la France; mais, en même temps, ils veulent qu'elle ne soit plus le fléau de la terre. Les monarques alliés ne se sont pas réunis pour faire la guerre au peuple, mais pour forcer votre gouvernement à reconnaître l'indépendance des autres états. C'est leur unique but, et je réponds de la pureté de leurs sentimens. Fils adoptif de Charles XIII, et placé, par le choix

d'un peuple libre, au pied du trône des Gustave, je ne puis désormais avoir d'autre ambition que celle d'assurer le bonheur des habitans de la presqu'île scandinave, et en même temps mon plus grand bonheur (après avoir rempli ce devoir sacré envers ma patrie adoptive) sera d'assurer le bonheur futur de mes premiers compatriotes. » Pendant la campagne d'hiver, qui se termina le 30 mars 1814 par la capitulation de Paris, le prince royal et son armée, demeurèrent à Cologne, à Liége, et ensuite à Bruxelles; l'explication de cette inaction est toute entière dans ce que nous avons dit plus haut. Ces considérations n'existant plus du moment où les alliés se furent rendus maîtres de la capitale de la France, le prince royal s'y rendit dans le mois d'avril, mais seul et désarmé. Les souverains alliés, appréciateurs plus justes de sa conduite que la faction qui venait de triompher, sentirent tout ce qu'elle avait d'honorable, et ne l'en estimèrent que davantage. Il fit à Monsieur, une visite qui lui fut rendue dès le lendemain, et vit, à Compiègne, le roi qui arrivait alors d'Angleterre. Ceux des anciens compagnons d'armes du prince royal, qui avaient su rendre justice aux motifs qui avaient dirigé toutes ses démarches; ceux qui l'avaient suivi à toutes les époques de sa carrière politique et militaire, l'accompagnèrent de leurs vœux et de leurs regrets. Le plus doux de tous les triomphes l'attendait dans sa véritable patrie. Le jour où il débarqua en Suède, devint pour le peuple celui d'une fête nationale. On se pressait de toutes parts sur son passage; le roi, sa famille, les grands de l'état, vinrent au-devant du prince royal; Charles XIII pressa tendrement dans ses bras le fils de son adoption. On sait quel prix attachait le cabinet de Stockholm à la possession de la Norwége, qui lui avait été promise dès long-temps par Bonaparte, en dédommagement de la Finlande, que la Suède n'avait perdue que pour s'être imprudemment liée à la politique de l'empereur des Français. Les grandes puissances se montrèrent plus fidèles que ce prince, à remplir les engagemens qu'elles avaient contractées avec la cour de Suède, et consentirent, après quelques difficultés, à cette concession. Le régiment *Royal-Suédois*, organisé, depuis plusieurs années, par le duc d'Aumont, alors duc de Pienne, composé, presque tout entier, d'émigrés français, et qui n'avait guères de suédois que le nom, fut licencié en janvier 1815. En août de la même année, le prince royal conduisit son fils, le prince Oscar, en Norwége. Tous deux y furent reçus avec un enthousiasme qui n'était point commandé, et que partagèrent toutes les classes de la population. On a lu, dans les journaux de cette époque, la réponse que fit le prince royal à une députation de la diète, qui s'était rendue à Stockholm, le 31 juillet précédent, pour lui présenter une adresse de remercîmens: nous croyons néanmoins que nos lecteurs la retrouveront ici avec plaisir. « Messieurs, dit le prince, les remercîmens que les états-généraux vous ont chargés d'exprimer à S. M. et à moi, pour les avantages que nous avons obtenus depuis la séparation de la dernière diète, me sont d'autant plus agréables, qu'ils confirment l'opinion que j'ai toujours eue des sentimens de la nation pour le roi et pour moi. Il est doux, messieurs, de consacrer ses travaux et ses veilles à la cause d'un peuple reconnaissant: heureux les princes qui peuvent ajouter aux services qu'ils rendent à leur patrie, l'amour et l'affection des citoyens! Les sacrifices dont vous parlez, ont été la suite naturelle de l'active et constante sollicitude que nous portons, S. M. et moi, au bien-être de ce pays; et nous en trouvons la récompense la plus satisfaisante dans les vœux que vous venez de former: puisse le ciel les exaucer, et verser sur les habitans de la Suède ses bienfaits et ses bénédictions! » Lorsqu'à une époque peu éloignée de celle où nous écrivons, le bruit s'est répandu, à Stockholm et dans toute la Suède, qu'on venait de découvrir une vaste conjuration dont

le but était, en donnant la mort au prince royal et à son fils, de rétablir sur le trône la dynastie déposée, le prince royal a recueilli la récompense la plus chère de son absolu dévouement aux intérêts et à la gloire du peuple suédois. Tous les ordres de l'état, particulièrement ceux qui, par leur influence et leur nombre, peuvent se considérer comme formant le corps de la nation, ont témoigné à ce prince, qui ne doit son élévation qu'à la volonté souveraine du peuple, combien ils étaient disposés à défendre le prince de leur choix et une dynastie qu'ils considèrent comme devant être un jour la plus haute garantie de la liberté nationale, comme elle en est, dès ce moment, l'éclatant témoignage. Le prince royal a consacré, en 1811, un fonds de deux cent mille rixdallers, pour établir à Stockholm une académie d'agriculture, dont les bases sont les mêmes que celles de l'établissement de même nature qui existe à Londres. — Son fils le prince Oscar, duc de Sudermanie, né le 4 juillet 1799, réalise tous les jours les espérances qu'il faisait concevoir dès ses premières années. Ce jeune prince apprendra, en exerçant l'autorité du monarque, en qualité de vice-roi de Norwége, et par les conseils de son père, l'art de gouverner les hommes, et l'art, plus difficile encore, de les connaître. La princesse royale n'a fait qu'un voyage en Suède; une santé chancelante et à laquelle la température du Nord s'est montrée constamment contraire, lui impose l'obligation pénible de vivre éloignée de son époux et de son fils. Elle réside à Paris.

BERNARD DE MARIGNY, ancien officier de marine, était chef de division à l'armée royale de la Vendée, et membre du conseil-supérieur de cette armée. Emprisonné pendant les troubles révolutionnaires, il fut délivré par Larochejacquelein, le 14 mars 1793. Bernard se joignit à ce chef vendéen, jouit long-temps, dans l'armée royale, de beaucoup de considération et de crédit, et y fut attaché, en qualité de commandant d'artillerie, dans son excursion d'outre-Loire. En 1794, la guerre s'étant rallumée dans ces contrées, Bernard de Marigny commandait la cavalerie à Cérisaye en Poitou; bientôt après, il fut soupçonné de trahison, et le conseil-général de l'armée catholique et royale le condamna à mort. Charrette, dans cette affaire, remplissait les fonctions de procureur du roi. Peu de jours après sa condamnation, Bernard de Marigny fut fusillé près de Cérisaye. Sa mort a été reprochée, dans tous les temps, à Stoflet et à Charrette, et attribuée, à juste titre, à des considérations d'ambition et d'animosité personnelle, plutôt qu'à ces causes d'intérêt public. Bernard de Marigny était le neveu du chef d'escadre de ce nom, qui commanda quelque temps à Brest au commencement de la révolution.

BERNARD, lieutenant-général du génie, était avantageusement connu à l'armée par ses talens militaires, lorsqu'il fut présenté à Napoléon, qui ne tarda pas à le nommer son aide-de-camp. A cette époque, M. Bernard n'était encore que colonel; mais la faveur dont il jouissait à la cour impériale, et surtout sa bravoure, lui firent obtenir en peu de temps le grade de général de brigade, et enfin celui de général de division. Après les événemens de 1814, il fut décoré, par le roi, de la croix de St-Louis. Lorsque Bonaparte revint de l'île d'Elbe, M. Bernard, se rappelant qu'il avait été comblé de ses bienfaits, n'hésita point à se ranger sous ses aigles. Par décision du ministre de la guerre, il fut nommé membre de la commission d'officiers-généraux, chargée d'examiner les titres des militaires appartenant aux corps du génie, qui avaient obtenu de l'avancement sous le gouvernement royal, depuis le grade de chef de bataillon jusqu'à celui de lieutenant-général. Le 12 juin suivant, il accompagna Bonaparte dans la Belgique, se distingua dans les affaires qui eurent lieu les 16 et 18 du même mois, et, après la bataille de Wa-

terloo, il suivit ce prince à Paris. M. Bernard fut du petit nombre des officiers qui ne le quittèrent, après sa seconde abdication, que lorsqu'il se mit en route pour Rochefort.

BERNARD (ADRIEN-ANTOINE), député, en septembre 1791, à l'assemblée législative, et en septembre 1792, à la convention nationale, par le département de la Charente-Inférieure, était, à l'époque de sa première nomination, président du tribunal civil de Saintes. Il ne se fit point remarquer dans la première de ces assemblées; mais il acquit, dans la seconde, une célébrité malheureuse. Il fit précéder son vote de la mort de Louis XVI, de la déclaration : « qu'*en sa qualité d'homme de bien*, il regardait ce prince comme coupable; » et répondit, sur la question de soumettre au peuple l'appel du jugement : « que ce serait trop honorer le crime et le criminel. » Quelque temps après, il fit partie du comité de sûreté générale, et fut envoyé dans les départemens de la Côte-d'Or et de la Charente, pour y mettre *la terreur à l'ordre du jour*. Il ne remplit que trop bien la funeste mission dont il était chargé. De retour à la convention, il en fut nommé secrétaire le 16 floréal an 2 (5 mai 1794), et après le 9 thermidor de la même année (27 juillet 1794), il fut proposé par Barère, pour remplacer, au comité de salut public, l'un des membres qui venaient d'être mis hors la loi; mais Tallien l'en éloigna toujours. Il fut néanmoins réélu membre du comité de sûreté générale; devint ensuite président de la convention, et répondit à une députation des jacobins, qui se plaignait de l'incarcération des patriotes et de l'élargissement des aristocrates : « La convention, qui a vaincu toutes les factions, ne sera pas arrêtée par les clameurs des aristocrates impudens : elle saura maintenir le gouvernement révolutionnaire : elle reçoit avec plaisir les réclamations des patriotes opprimés. » Les événemens de prairial an 3 ayant accéléré la chute du parti dont Bernard avait été l'un des plus fermes soutiens, son arrestation fut demandée et ordonnée, le 9 prairial an 3 (28 mai 1795). Il réclama vivement sa liberté, qui ne lui fut rendue que par l'amnistie du 4 brumaire an 4 Il a vécu ignoré, depuis cette époque, et a dû quitter la France en mars 1816, à la suite des lois relatives aux votes dans le procès de Louis XVI. Il s'embarqua à Bordeaux pour se rendre dans les Etats-Unis. Les journaux ont dit qu'il avait été jeté, par un naufrage, sur les côtes de l'île de Madère, avec plusieurs autres passagers.

BERNARD, des Sablons, fut élu député du département de Seine-et-Marne à la convention nationale, dans le mois de septembre 1792. Il y vota la mort de Louis XVI, avec sursis à l'exécution, jusqu'à ce que le peuple eût accepté la constitution. Cependant il fut effrayé, dans la suite, des actes de l'assemblée dont il faisait partie, et comme ses principes étaient naturellement modérés, il crut devoir donner sa démission après la révolution des 31 mai, 1er et 2 juin 1793, qui renversa le parti de la Gironde. Le courage de M. Bernard déplut à la faction qui venait de triompher, et son arrestation fut ordonnée le 3 octobre 1793. Les événemens du 9 thermidor ayant rendu M. Bernard à la liberté, il rentra dans la convention le 18 frimaire an 3 (8 décembre 1794), et ne s'y fit jamais remarquer. Au mois de septembre 1795, il passa au conseil des cinq-cents, et en sortit en 1798. Sa vie politique a fini avec la session.

BERNARD, de St-Afrique, député à la convention nationale. Lorsque les troubles révolutionnaires commençaient à agiter la France, il était ministre du culte protestant. A l'exemple de presque tous les religionnaires, M. Bernard embrassa avec chaleur, les principes de la révolution, et au mois de septembre 1792, il fut nommé député du département de l'Aveyron, à la convention nationale. Il y vota la réclusion de Louis XVI, et son bannissement à

la paix, et ne reparut plus à la tribune. En 1795, il fut admis au conseil des anciens, s'y fit remarquer par beaucoup de modération, et en sortit en 1798. Dans la suite, M. Bernard s'attacha à la personne de Joseph Bonaparte, devenu roi de Naples, et fut nommé intendant-général de sa garde.

BERNARDY (Joseph-Eléazar-Dominique), de l'institut de France, est né le 16 mars 1751; il était lieutenant-général au siége du comté de Sault, lorsque la révolution éclata en France. Il en embrassa la cause avec modération, remplit en honnête homme divers emplois administratifs, et fut élu membre du conseil des cinq-cents, par l'assemblée électorale du département de Vaucluse, au mois de mars 1797. Quelques jours avant les événemens du 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797), il fit un rapport dans cette assemblée, sur la célébration de la fête du 1er vendémiaire, anniversaire de la fondation de la république; mais malgré le patriotisme dont il s'y montra animé, sa nomination au conseil des cinq-cents fut déclarée nulle, par suite de la révolution qui eut lieu à cette époque. Quelque temps après, il devint chef de division au ministère de la justice, et fut un des principaux rédacteurs des lois qui, sous le règne impérial, émanèrent de ce département; mais il paraît que la politique de M. Bernardy savait se plier aux circonstances, car il critiqua, dans la suite, par un écrit rendu public, ces mêmes lois qu'il avait rédigées quelques années plutôt. Après les événemens de 1814, il fut décoré, par le roi, de la croix de la légion-d'honneur, et bientôt après il obtint l'emploi de censeur royal.

BERNHARD (Henri-Emmanuel-Ferdinand), né à Breslau en Silésie, en 1774, est fils d'un négociant de cette ville. En 1792, il servit dans l'artillerie prussienne, et fut ensuite attaché à l'état-major de l'armée, sous les ordres du général Knobelsdorf. Il fut, en 1794, secrétaire, pour le gouvernement prussien, à Mayence et à Francfort. Après avoir voyagé deux ans en Allemagne, M. Bernhard vint en France, en 1799, et s'y occupa de littérature, d'histoire et d'économie politique. Il fut chargé de divers intérêts pour quelques états d'Allemagne : il était, en 1804, secrétaire du maréchal Kellermann; en 1806, il fut attaché, comme secrétaire, à M. le comte de Winzingerode, ambassadeur extraordinaire du roi de Wurtemberg. En 1812, il fut nommé censeur pour la langue allemande. Le roi, par ordonnance du 24 octobre 1814, lui conserva le titre de censeur honoraire. Il a publié : Une traduction allemande de l'ouvrage de miss Héléna Williams, sur les *Mœurs et les opinions en France, vers la fin du 18e siècle*, 1801. — *Réflexions sur quelques principes de droit public, et particulièrement sur l'illégalité de la constitution de l'an 8, et des sénatus-consultes subséquens*, mai 1815. — Différens morceaux insérés dans les journaux allemands, notamment dans celui qui paraissait, en 1815, à Paris, et dont il était un des principaux rédacteurs. Il est aussi l'un des collaborateurs de la *Biographie universelle*; les principaux articles qu'il y a fournis sont ceux de Gerbert, Geyler, Gleim, etc.

BERNIER (Pierre-François); ce jeune homme dont les talens précoces donnaient les plus heureuses espérances, est né à la Rochelle, le 19 novembre 1779. A peine sorti de l'enfance il s'adonna à l'étude des sciences et ne tarda pas à y faire de très-grands progrès. Bernier n'avait point de fortune; mais M. le duc la-Chapelle de Montauban, lui offrit sa bibliothèque et son observatoire, qui lui furent d'un grand secours. Nommé candidat à l'école polytechnique, il vint à Paris, en janvier 1800, et se passionna bientôt pour l'astronomie, à l'école de Lalande, dont il suivait régulièrement les cours. Quelque temps après, il demanda à faire partie de l'expédition de Baudin pour la Nouvelle-Hollande, et fut nommé, avec Bissy, astronome de cette expédition, le 5 août 1800 La santé

de Bernier, naturellement délicate, s'altéra sensiblement. Vainement on lui proposa de le ramener en France, il fut victime de son zèle et mourut au mois de juin 1803, sur le bâtiment de l'expédition qui se trouvait alors près de Timor. Ses notes, soigneusement conservées, furent remises à l'institut.

BERNIER (Louis-François), cultivateur à Passy en Valois, fut nommé, en septembre 1791, député de l'Aisne à l'assemblée législative, où il ne se fit pas remarquer, et passa, en septembre 1792, à la convention nationale, comme député de Seine-et-Marne. Il vota dans le procès de Louis XVI, pour l'appel au peuple et pour la détention jusqu'à l'acceptation de la constitution, demandant que le peuple fût alors appelé à *disposer suivant son intérêt* de la personne de Louis. Il se déclara pour le sursis, dans le quatrième appel. Envoyé, après le 9 thermidor, à Evreux, Bernier y ordonna le désarmement des membres des comités révolutionnaires, et rendit compte d'une insurrection occasionnée par le transport des grains, et dans laquelle il avait été assailli à coups de pierres. Il devint membre du conseil des cinq-cents, par la réélection des deux-tiers, et en sortit en mai 1798. Après le 18 brumaire (9 novembre 1799), il fut nommé commissaire près le tribunal de première instance du 3e arrondissement de Seine-et-Marne.

BERNIER (Etienne-Alexandre-Jean-Baptiste-Marie), évêque d'Orléans, né à Daon, département de la Mayenne, le 31 octobre 1769, était curé de Saint-Laud d'Angers au commencement de la révolution. Lorsque la guerre s'alluma dans les départemens de l'Ouest, il exerça parmi les vendéens les fonctions de son ministère, et fut un des membres les plus marquans du conseil supérieur des armées catholiques et royales, formé en 1793, après la prise de Saumur, et qui tenait ses séances à Châtillon-sur-Sèvres. M. Bernier accompagna l'armée vendéenne dans son excursion d'outre-Loire, et après les batailles du Mans et de Savenay, si funestes aux royalistes, il fut forcé de se cacher aux environs de cette dernière ville, pendant l'hiver de 1793 à 1794. Dès qu'il put se montrer sans péril pour sa vie, il se joignit à Larochejacquelein et à Stofflet, coopéra à la réorganisation du parti royaliste et devint commissaire-général de l'armée de ce dernier, sur l'esprit duquel il avait beaucoup d'ascendant. Après la mort de Charette, et lorsque les chouans eurent été défaits par Hoche, M. Bernier sollicita vainement de ce général un passe-port pour la Suisse. Lors de la reprise des hostilités, il contribua à la pacification de ces contrées, opérée par le général Hédouville, envoyé par Bonaparte. M. Bernier se rendit alors à Paris comme chargé de pouvoirs de quelques chefs royalistes auprès du nouveau gouvernement français; il y fut souvent appelé auprès du premier consul, et eut avec lui plusieurs conférences qui avaient pour but la pacification de la Vendée et le rétablissement de la religion catholique en France. A la suite du concordat, sur lequel il fut souvent consulté, il obtint le siége d'Orléans, et fut sacré évêque au commencement d'avril 1802, par le cardinal Caprara. Bernier est mort, âgé de 42 ans, le 1er octobre 1806, laissant quelques doutes sur ses opinions politiques. L'empereur s'était entièrement assuré de lui, en lui promettant le chapeau de cardinal, qui était devenu l'objet de toute son ambition.

BERNIGAUD-DEGRANGE, député aux états-généraux. Il était lieutenant-général du bailliage de Châlons-sur-Saône, lorsqu'il fut nommé, en 1789, député du tiers-état de ce bailliage aux états-généraux. Il signa les protestations des 12 et 15 septembre 1791, contre les opérations de l'assemblée nationale, et avait publié l'année précédente un relevé des erreurs et des bévues dont il accusa le comité des finances de l'assemblée. Après la chute de Bonaparte et le retour du roi, il fut anobli par lettres patentes du 6 septembre 1814, et dé-

plorable, aux espérances des Suédois. Le vœu général de cette nation se prononça, en un moment, en faveur du prince qui, non moins intrépide guerrier qu'administrateur habile, avait laissé dans leurs contrées un nom également cher à la gloire et à l'humanité. La volonté unanime des états confirma le vœu du peuple, et proclama, dans sa séance du 21 août 1810, le maréchal-prince de Ponte-Corvo prince royal de Suède. Le roi Charles XIII l'adopta aussitôt pour fils. Ces grandes nouvelles furent apportées au prince, à Paris. Il renonça solennellement à la religion catholique, embrassa la religion réformée, quitta la France, et arriva à Stockholm le 1[er] novembre 1810. Non-seulement il est certain que Bonaparte n'exerça aucune influence sur la détermination des états de Suède, mais il l'est encore que cette détermination ne lui fut point agréable. Ses anciens ressentimens contre le prince royal s'étaient accrus depuis la mission qu'il avait remplie à Anvers. L'empereur n'avait jamais douté qu'une intelligence secrète n'eût régné, à cette époque, entre le prince et le duc d'Otrante (Fouché), alors ministre de la police générale, et que cette intelligence n'eût eu pour but, dans le cas où il éprouverait des revers décisifs en Allemagne, de faire proclamer Bernadotte empereur des Français, et de fermer pour jamais à Napoléon les portes de la France. Cette opinion de Napoléon se manifesta d'abord par la promptitude et le secret qu'il mit à enlever au prince de Ponte-Corvo le commandement de l'armée d'Anvers; puis, par l'adresse avec laquelle, après avoir réuni dans les mains du duc d'Otrante les porte-feuilles de l'intérieur et de la police générale, il sépara de nouveau ces deux ministères, retira d'abord au duc le premier porte-feuille, et lui enleva le second le 3 juin suivant, en lui donnant le titre de gouverneur-général de Rome, poste qu'il se promettait bien de ne lui laisser jamais occuper (*voy.* FOUCHÉ). Quoi qu'il en soit, Napoléon, après avoir fait au prince-royal les promesses les plus brillantes, lorsque celui-ci avait pris congé de lui, ne tint aucun de ses engagemens, et se crut trop heureux d'être délivré de la présence d'un homme qu'il n'avait jamais aimé, et qui, dans les derniers temps, lui était devenu redoutable. Le prince royal accoutumé à porter, même dans ses relations politiques, toute la franchise du caractère béarnais, se plaignit vivement des prises faites sur la marine suédoise par les corsaires français, et de l'occupation de la Poméranie; il accusa hautement Napoléon d'avoir causé à la Suède, la perte de la Finlande, en entraînant cette puissance dans une lutte inégale avec la Russie, et d'avoir refusé ensuite sa médiation pour lui faire obtenir la Norwége, qu'il lui avait promise en dédommagement. La correspondance qui s'établit alors entre le prince royal et l'empereur des Français finit même par acquérir une telle publicité que les journaux anglais en rapportèrent quelques fragmens : l'un des plus curieux, en date du 23 mars 1813, contient les expressions suivantes: « Du moment que V. M. s'enfonça dans l'intérieur de cet empire (la Russie), l'issue des événemens ne fut plus douteuse..... Toutes les combinaisons militaires assuraient que V. M. serait prisonnière. Vous avez échappé à ce danger, Sire, mais votre armée, l'élite de la France, de l'Allemagne et de l'Italie, n'existe plus. Là sont restés sans sépulture des braves qui sauvèrent la France à Fleurus, qui vainquirent en Italie, qui résistèrent au climat brûlant de l'Egypte, et qui fixèrent la victoire sous vos drapeaux à Marengo, à Austerlitz, à Iéna, à Halle, à Lubeck, à Friedland, etc. Qu'à ce tableau déchirant votre ame s'attendrisse, et qu'elle se rappelle la mort de plus d'un million de Français restés sur le champ d'honneur, victimes des guerres que V. M. a entreprises... » De telles explications n'étaient pas de nature à réconcilier des esprits déjà exaspérés; tous les avis arrivés de France à Stockholm, annon-

et à sa naissance et à un caractère qui, quoique doux et liant, ne manquait pas de cette fierté qui sied si bien au mérite indigent. M. Sénac de Meilhan rapporte à ce sujet les anecdotes suivantes : « M. de Ferréol, dit-il, retiré de l'ambassade de Constantinople, lui prêtait les housses de ses mulets pour lui servir de couvertures. Quand l'abbé de Bernis allait souper en ville, on lui donnait trois livres en sortant, pour payer son fiacre. On avait d'abord imaginé ce don comme une plaisanterie, lorsque l'abbé refusait de rester à souper, et objectait qu'il n'avait pas de voiture; et cette plaisanterie se perpétua quelque temps. » Il faut convenir que ce badinage n'était pas du meilleur goût, au moins dans sa prolongation. Quoi qu'il en soit, Bernis dut bientôt à ses qualités séduisantes, des avantages plus solides. Mme de Pompadour, chez laquelle il avait été admis dans le temps où elle n'était que Mme d'Etioles, le présenta à Louis XV, auquel il plut : cependant l'intérêt que prenaient à lui le monarque et sa favorite, ne lui valut d'abord qu'une pension de quinze cents livres sur la cassette du roi, et un appartement aux Tuileries, que Mme de Pompadour voulut meubler. On raconte même que Louis XV le rencontra sortant de chez elle, ayant sous le bras un rouleau d'étoffes de Perse, destinées à cet ameublement, et ayant interrogé à ce sujet le jeune abbé, qui, quoiqu'un peu confus, finit par avouer la vérité, il lui remit cinquante louis qu'il avait sur lui, en disant : « Voilà pour les clous. » Quoi qu'il en soit, tous les talens et toute l'amabilité de Bernis n'avaient pu qu'à peine lui procurer un revenu nécessaire pour exister décemment : mais la fortune cessa enfin de lui être contraire, et bientôt elle le dédommagea amplement de ses longues rigueurs. Nommé à l'ambassade de Venise, il sut s'attirer l'estime d'un gouvernement renommé par sa finesse, et d'une nation spirituelle autant qu'observatrice. Lors même qu'il eut quitté ce poste, il obtint une preuve flatteuse et remarquable de la considération qu'il s'y était acquise. Le pape Benoît XIV ayant eu avec la république une discussion très vive, dont les suites pouvaient être sérieuses, choisit pour médiateur l'abbé de Bernis, qui fut aussitôt avoué par le sénat vénitien; et son esprit adroit et conciliant ménagea si bien les intérêts des deux partis, que tout fut conclu à leur satisfaction réciproque. Au retour de son ambassade, il fut parfaitement accueilli à la cour. Quoique n'étant point encore admis au conseil, il exerçait déjà une très-grande influence : enfin il y entra, et fut chargé bientôt après du porte-feuille des affaires étrangères. Cette époque remarquable de sa fortune le fut aussi sous des rapports bien plus étendus : ce fut alors que changea le système politique qui, depuis si long-temps, existait en Europe. La France et l'Autriche s'unirent après tant d'années d'une rivalité sanglante; alliance que le ministère anglais appela monstrueuse, mais qui, dit Voltaire, était très-naturelle, puisqu'elle était nécessaire. Au moins le parut-elle alors, dans la persuasion où l'on était généralement qu'il fallait une semblable barrière pour arrêter l'accroissement rapide et menaçant de la puissance prussienne. Malheureusement cette politique, tant louée alors, fut jugée bien différemment dans la suite, d'après ses résultats. Contre toute attente, le génie de Fréderic, la valeur et la discipline de ses bataillons triomphèrent de l'immense supériorité numérique que lui opposaient les forces réunies de l'empire, de l'Autriche, de la France, de la Russie et de la Suède : et la guerre désastreuse de sept ans fut suivie de la paix honteuse de 1763. La France, souffrante et surtout humiliée, murmura contre le ministère et contre ceux qu'elle regardait comme les négociateurs du traité. L'abbé de Bernis, désigné comme le principal auteur de cette funeste alliance, fut aussi l'un des premiers objets de l'indignation générale. On alla jusqu'à lui imputer d'avoir, par une vanité aussi méprisable qu'odieuse, employé le pouvoir

du ministre à servir les ressentimens du poëte, offensé par ce vers du monarque prussien, bel-esprit sur le trône et dans les camps, comme l'abbé l'était au ministère :

Evitez de Bernis la stérile abondance.

Cette cruelle accusation se trouve même consignée dans des vers que l'on attribua à Turgot, et où l'auteur, après avoir peint avec énergie les ravages de cette guerre, terminait ainsi :

Trois cent mille hommes égorgés,
Monsieur l'abbé, de grâce, est-ce assez de victimes?
Et les mépris d'un roi pour vos petites rimes,
Vous semblent-ils assez vengés?

Au reste, tout porte à croire que ce reproche était aussi peu mérité qu'il était amer. Duclos, qui paraît très-bien instruit des affaires du temps, et dont la franchise n'a jamais été révoquée en doute, disculpe pleinement Bernis, et rend, des discussions qui eurent lieu dans le conseil au sujet du traité, un compte que l'on doit croire d'autant plus exact, que quelques-unes des conférences eurent lieu, à ce qu'il assure, dans son propre appartement. Il prétend que l'abbé se déclara constamment pour l'alliance avec la Prusse; et le témoignage de l'historiographe est d'autant moins suspect, qu'il manifestait en toute occasion, on ne sait trop pourquoi, une haine extrême contre Fréderic. Il ajoute que Bernis alla même, dans cette circonstance, jusqu'à combattre de front l'opinion du roi, et, ce qui était plus hardi, celle de la favorite, personnellement ennemie de Fréderic, qui s'était égayé assez crûment, suivant sa coutume, sur les amours de Louis XV, et dont les brocards avaient été répétés à cette femme vindicative. C'est même à cette circonstance que l'on doit rapporter une anecdote citée par Laharpe dans son *Lycée*, et qui est trop honorable à Bernis pour la passer sous silence. Mme de Pompadour, irritée de la résistance du ministre qu'elle avait fait, s'en expliqua avec lui dans des termes fort durs, et alla jusqu'à lui dire qu'*elle l'avait tiré de la boue*. Bernis répliqua froidement qu'en acceptant le porte-feuille, il n'avait pas cru devoir faire le sacrifice de sa conscience. « Au reste, madame, ajouta-t-il, je vous ferai observer qu'un comte de Lyon ne peut pas être tiré de la boue. » Il offrit sa démission, qui fut acceptée au moment où il venait de recevoir le chapeau de cardinal; peu après, il fut exilé, et sa disgrâce fut complète. Elle n'ébranla point l'égalité de son caractère, et il vécut sans emploi, mais entouré d'une haute considération, jusqu'en 1764, époque à laquelle il fut nommé à l'archevêché d'Alby. Il remplit, avec exactitude et dignité, les fonctions de ce nouvel état; mais au bout de cinq ans, le souvenir des services qu'il avait rendus dans la carrière diplomatique le fit choisir pour ambassadeur auprès du St-Siége. Il joignit dans la suite à ce titre celui de protecteur des églises de France, et se rendit à Rome, qu'il ne quitta plus depuis ce moment. Les conclaves de 1769 et 1774 lui fournirent l'occasion de déployer ses talens comme négociateur. Il poursuivit aussi au nom de sa cour, et contre son opinion personnelle, la destruction des jésuites. Il se distingua à Rome, par l'élégance de ses manières, la magnificence de sa maison, et l'accueil plein de grâce et de prévenance qu'il faisait à tous les voyageurs qui se présentaient chez lui, et particulièrement à ses compatriotes. Il disait à ce sujet, qu'*il tenait l'auberge de France dans un carrefour de l'Europe*. Ce fut chez lui que Mmes Victoire et Adélaïde, tantes de Louis XVI, logèrent en 1791, lorsqu'elles eurent quitté la France. La révolution qui les en chassait ébranla violemment la fortune du cardinal de Bernis. Ses abbayes lui furent enlevées par les décrets de l'assemblée constituante, et son archevêché, par le refus qu'il fit de prêter le serment exigé des ecclésiastiques; il en résulta pour lui la perte de 400 mille livres de rente. Ce vieillard septuagénaire serait peut-être alors retombé dans le dénuement qu'il

avait éprouvé pendant sa jeunesse, sans une pension considérable que lui assura la cour d'Espagne, à la sollicitation de son ambassadeur, le chevalier d'Azara. Cette faveur adoucit les dernières années du cardinal, qui mourut à Rome le 2 novembre 1794, âgé de 79 ans et 6 mois, laissant après lui la réputation d'un habile diplomate, d'un littérateur distingué, et d'un homme également recommandable par les qualités du cœur et par celles de l'esprit. Les poésies légères qui avaient commencé sa réputation et lui avaient mérité le fauteuil académique, long-temps avant l'époque de sa haute fortune, jouissaient alors d'une estime que le temps n'a pas entièrement confirmée. A une imagination brillante et à une extrême facilité, qualités ordinaires de la jeunesse, il joignait les défauts qui les accompagnent communément : une profusion, quelquefois fatigante, d'images et d'ornemens, un style où l'on remarque à-la-fois de la négligence et de la recherche, enfin, plus d'éclat que de goût et de jugement. Il était surtout singulièrement prodigue d'allusions tirées de la mythologie, et de ces fleurs du langage poëtique, qui, depuis si long-temps, ont perdu leur fraîcheur. Cette manière d'écrire lui fit donner, par Voltaire, le nom de *Babet la bouquetière*, et l'Aristarque français, dans son *Cours de littérature*, a confirmé le reproche exprimé par ce mot plaisant : reproche qu'au surplus il serait injuste d'appliquer, sans adoucissement, à toutes les productions de Bernis. Les *Quatre parties du jour*, entre autres, présentent de véritables beautés dans le genre descriptif : on y trouve beaucoup de grâce et de délicatesse, souvent même de la verve et un coloris plein de chaleur et de vérité, et en général une teinte voluptueuse très-séduisante. Les *Quatre saisons* pourraient prétendre aux mêmes éloges, si l'on n'avait droit d'accuser l'auteur d'avoir rapetissé un grand tableau par le cadre qu'il lui a donné, et de l'avoir réduit aux proportions d'une miniature spirituellement exécutée, mais dont l'effet s'affaiblit en raison de son exiguité. Le choix même du rhythme (le vers de 8 syllabes) nuit à l'ensemble de la composition. Ce n'est pas ainsi que St-Lambert a conçu le poëme qui porte le même nom : tout y est grand et imposant comme la nature. Au reste, Bernis, qui valait beaucoup mieux que ses ouvrages, se traitait lui-même avec plus de rigueur que ne pourrait le faire la critique. Il fut même une époque à laquelle le souvenir de ces amusemens de sa jeunesse lui était peu agréable : il est vrai qu'il les jugeait alors avec la gravité d'un prélat, plus encore qu'avec la sévérité d'un littérateur. Il existe de lui un ouvrage posthume plus analogue à son état ; c'est le poëme de *la Religion vengée*, d'ailleurs fort inférieur à celui de Racine fils, et dans lequel des pensées nobles et des vers harmonieux ne peuvent dissimuler une absence de mouvement, une froideur d'imagination, et une marche méthodique, qui sont mortelles à la poësie. Voltaire, dont nous avons rapporté l'opinion quant aux écrits de Bernis, faisait le plus grand cas de sa personne et de ses connaissances : on en trouve la preuve dans la correspondance de ces deux hommes célèbres, publiée, en 1799, par Bourgoing, un vol. in-8. Les lettres du cardinal, placées à côté de celles du vieillard de Ferney, soutiennent très-bien cette comparaison dangereuse. On y reconnaît à-la-fois la sagesse douce et indulgente d'un vrai philosophe, la politesse et le bon ton d'un homme du monde, la réserve et la discrétion d'un ancien ministre, la mesure et la dignité d'un prince de l'église, l'instruction solide et ornée d'un excellent littérateur. Les mêmes qualités se retrouvent, quoiqu'avec un moindre degré d'intérêt, dans la correspondance qu'il entretint, pendant son ambassade à Venise, et ensuite pendant son ministère, avec Pâris du Verney. Elles ont paru en 1790, 1 vol. in-8. Il existe beaucoup d'éditions des œuvres de Bernis.

Le poëme de *la Religion vengée* a été imprimé, par le fameux Bodoni, dans les formats in-fol. et in-4. Les *Œuvres complètes* ont été publiées à Paris, chez Didot l'aîné, 1797, in-8. Les neveux et petits-neveux du cardinal, joints à la légation française, ont fait exécuter, à Rome, un beau mausolée dans lequel a été déposé son corps. Ce monument a été ensuite transporté en France, et placé dans la cathédrale de Nîmes. Un autre tombeau, dans l'église de St-Louis des Français à Rome, contient le cœur et les entrailles du cardinal.

BERNIS (François Pierres de), neveu du précédent, était avant la révolution, évêque de Damas et coadjuteur d'Alby. Député du clergé de Carcassonne aux états-généraux de 1789, il signa les protestations de la minorité contre les innovations les plus importantes et surtout contre la constitution civile du clergé. (*Voyez* Béthisy, évêque d'Usèz). Il émigra en 1791, se rendit en Allemagne, et ne rentra en France, qu'avec le roi en 1814; il se trouvait au commencement de 1816 à Paris, où il administra la confirmation dans plusieurs églises.

BERNIS (René comte de), neveu du précédent, chevalier de l'ordre de Malte, émigra à l'âge de seize ans. Rentré en France, il y vécut dans ses propriétés situées dans le département du Gard, et ne prit aucune part aux affaires publiques. Nommé, en 1814, officier supérieur des gardes-du-corps de Monsieur, il l'accompagna à Laon, en mars 1815, revint avec lui à Paris, et repartit aussitôt chargé des dépêches de ce prince, pour se rendre auprès du duc d'Angoulême, alors engagé dans sa pénible campagne du Midi. Il suivit ce dernier en Espagne, reçut une mission de lui pour l'intérieur, et rentra en France pour la remplir. Ce fut au commencement de juin 1815, que M. de Bernis débarqua près d'Aiguemortes, avec la qualité secrète de commissaire extraordinaire dans les départemens de la Lozère et du Gard. Il y organisa, autant qu'il fut en son pouvoir, la résistance au gouvernement de Bonaparte et les premiers mouvemens de la guerre civile. Dès le 25 juin, Beaucaire, qui servait de quartier-général à M. de Bernis, Aiguemortes, le pays qui sépare ces deux villes, et presque toute la Lozère, étaient soulevés. Nîmes, entraînée par le mouvement général, ouvrit ses portes, et les assassinats commencèrent sous les yeux des autorités royales, qui ne s'opposèrent que mollement à ceux qu'elles n'ordonnèrent point. Le 6 septembre 1815, M. de Bernis cessa ses fonctions, et l'on voudrait oublier que M. le duc d'Angoulême donna une haute approbation à la manière dont il les avait remplies. Ceux dont M. de Bernis avait si cruellement servi les vengeances, par l'impulsion aussi fatale qu'inconstitutionnelle qu'il avait donnée à l'esprit de ces malheureux départemens, ne manquèrent pas, en septembre 1815, de lui donner une marque de leur reconnaissance, en le nommant *leur* député. Personne n'était plus digne de la faveur de tels commettans que M. de Bernis; personne aussi ne la justifia mieux. Il n'est pas une seule mesure révoltante de barbarie et d'inconstitutionnalité, à laquelle il ne se soit montré jaloux d'attacher son nom. Cette funeste gloire ne saurait être contestée, sans injustice, à M. de Bernis, que la majorité de la chambre de 1815 à 1816, n'a pas eu de complice plus dévoué que lui. La réduction opérée dans la garde de Monsieur, ayant éloigné cet officier du paisible service des antichambres, il a été nommé inspecteur-général des gardes nationales de la Lozère; les souvenirs qu'il a laissés dans le Midi ne s'effaceront de long-temps.

BERNSTEIN (Jean-Gottlob), savant chirurgien allemand, fut d'abord attaché au corps des mines à Ilmenau, et obtint un brevet de valet-de-chambre du duc de Saxe-Weimar, qui le nomma, en 1796, son chirurgien particulier, et l'attacha au grand hôpital de Iéna. Bernstein reçut le degré

de maître en philosophie à l'université de cette ville, en 1803. Le nombre des ouvrages qu'il a publiés sur son art, tous en allemand, est très-considérable : Meusel en comptait déjà quatorze en 1808; nous n'indiquerons que les principaux : *Dictionnaire de chirurgie*, Gotha, 1783-1784, 2 vol. in-8; plusieurs fois réimprimé sous différens titres. — *Antitypographus* ou *Réfutation de l'opinion qui attribue à une espèce de scarabée le desséchement sur pied des bois de pins*, Leipzig, 1793, in-8. — *Traité systématique des bandages anciens et modernes*, Iéna, 1797, in-8 : avec un Atlas de cinquante-une planches, publié en 1802. — *Manuel pratique des accouchemens*, Leipzig, 1797, in-8; la première édition avait paru en 1790, et formait le troisième volume du Dictionnaire de chirurgie publié sous le titre de *Manuel pratique des chirurgiens*. — *Sur les luxations et fractures*, Iéna, 1802, in-8.

BERNSTORF (Fréderic comte de), est le fils aîné du célèbre comte André de Bernstorf; il était, avant la mort de son père, ministre plénipotentiaire de la cour de Danemarck près celle de Suède, succéda à sa faveur, et fut chargé, en 1805, de se rendre à Berlin afin d'y négocier une neutralité armée. Il fut envoyé ensuite à la cour de France, pour y solliciter le même avantage. Le Danemarck, exemple unique dans l'Europe moderne, d'un gouvernement despotique par la volonté nationale, espérait ainsi, par d'heureuses négociations, éloigner de lui le fléau de la guerre. Ses espérances furent trompées par le cabinet de Londres qui, aux intentions de cette cour, pacifique par système, mais qui, entraînée dans le tourbillon de la politique européenne, venait d'être réduite à la nécessité de déclarer la guerre à la Grande-Bretagne, le 13 août 1807, ne répondit que par l'incendie de sa capitale et l'enlèvement de ses flottes, qui eut lieu le 7 septembre suivant. Le 26 avril 1810, le comte de Bernstorf se retira du conseil et ne conserva de ses dignités que celle de conseiller privé des conférences. Il quitta Copenhague le mois d'octobre suivant, et fixa sa résidence dans ses terres du Mecklembourg. Dès le 4 mai 1811, il en fut rappelé pour occuper de nouveau, auprès de la cour impériale de France, le poste d'envoyé extraordinaire et de ministre plénipotentiaire. Après les événemens de 1814, M. de Bernstorf se rendit à Vienne, avec le comte Jean son frère, directeur au département des affaires étrangères, pour y soutenir, au congrès, les intérêts du Danemarck. Tous deux revêtus de la qualité de ministres plénipotentiaires, signèrent les déclarations du congrès contre Bonaparte, en date des 13 mars et 12 mai 1815. A la suite de cette mission, le comte Jean retourna à Copenhague, et le comte Fréderic accompagna, en août 1815, l'empereur François à Paris; il fut, à la même époque, accrédité, par sa cour, auprès de l'empereur de Russie qui se trouvait aussi dans cette capitale.

BERQUIN (Arnaud), né à Bordeaux en 1749, se fit connaître avantageusement, en 1774, par des idylles qui, avec celles de Léonard, peuvent être regardées comme ce que la littérature française offre de plus parfait en ce genre. On peut citer, entre autres, celle du *Pêcheur*, et celle qui est imitée de l'*Orgoglioso fiumicello* de Métastase : cette dernière a obtenu les éloges de Laharpe. La même année, Berquin mit en vers le *Pygmalion* de Rousseau, mais avec moins de succès : son talent naïf et grâcieux n'avait pas l'énergie nécessaire pour faire passer dans la langue poëtique le génie qui a inspiré les pages brûlantes du plus éloquent des prosateurs français. En 1775, Berquin fit paraître *les Tableaux anglais*, choix de fragmens écrits dans cette langue; puis il publia des romances, parmi lesquelles on remarqua celle qui commence par ces mots : *Dors mon enfant, clos ta paupière*, et où règne la plus attendrissante mélancolie. Il publia successivement les ouvrages ci-après nommés, tous consacrés à l'ins-

truction de la jeunesse : l'*Ami des enfans; Lectures pour les enfans; l'Ami de l'adolescence; l'Introduction familière à la connaissance de la nature* (traduction libre de l'anglais de miss Trimmer); *Sandfort et Merton; le Petit Grandisson; Bibliothèque des villages, le Livre de famille;* ces ouvrages ont été recueillis sous le titre d'*OEuvres complètes*. La meilleure édition est celle qu'a donnée M. Renouard, Paris, an II (1803), en 20 vol. in-18, ou seulement 17 vol. in-12, parce que l'éditeur n'a pas compris, dans ce dernier format, les historiettes pour la première enfance. Une singularité assez remarquable, c'est que les *Tableaux anglais* ne se trouvent dans aucune édition. *L'Ami des enfans* obtint, en 1784, le prix décerné, par l'académie française, à l'ouvrage le plus utile qui eût paru dans l'année; et il est certain que cet écrit est l'un des meilleurs qui, à quelqu'époque que ce soit, aient été publiés sur l'éducation. Il se compose de petits contes et de petits drames dans lesquels la morale la plus pure est mise en action de manière à attacher les jeunes gens. L'heureux choix des sujets, l'intérêt et la vérité des tableaux, un style correct et même élégant sans cesser d'être naturel, et dont la simplicité pleine de charme ne passe jamais les bornes prescrites par le goût, telles sont les qualités qui caractérisent ce recueil, et qui le rendent agréable à une autre classe de lecteurs qu'à celle pour laquelle il a été composé. Une grande partie de cet ouvrage est imitée de l'allemand de M. Weiss; mais des imitations aussi heureuses sont presque des créations. Le plus grand éloge que l'on puisse faire de Berquin, c'est de dire qu'il s'est peint dans ses écrits. La candeur et la bonté de son caractère le rapprochaient des enfans, dont il aimait à partager les jeux. Il rédigea, pendant quelque temps, *le Moniteur;* genre d'occupation qui paraissait peu analogue à la nature de son talent, et travailla, avec MM. Grouvelle et Ginguené, à la *Feuille villageoise*. Il fut, en 1791, un des candidats proposés pour être instituteur du prince royal de France, et mourut à Paris, le 21 décembre de la même année.

BERQUIN DU VALLON, neveu du précédent, naquit à St-Domingue, et passa à la Louisiane après l'incendie du Cap. Il vit les mœurs de ce pays sous un aspect nouveau, et les peignit dans un ouvrage que nous mettrons à la tête de ses productions : *Vue de la colonie espagnole du Mississipi ou des provinces de la Louisiane et Floride occidentale en l'an* 1802, Paris, 1803, in-12. Dans cet ouvrage, M. Berquin a traité les habitans de la Louisiane avec un peu de sévérité, et à leur tour ils l'ont accusé d'ingratitude à leur égard; mais les assertions d'autres voyageurs, ont confirmé depuis, au moins une partie de ses récits. — *Aurélien et Astérie, ou les malheurs du préjugé, aventure coloniale*, 1804, in-12. — *Aspasie*, tragédie en cinq actes, 1805, in-8. — *Le retour des Bourbons*, ode, 1814, in-8. — *De St-Domingue, considéré sous le point de vue de sa restauration prochaine*, 1814, in-8. — *Sentimens des colons de St-Domingue envers leur monarque et leur patrie*, 1814, in-8. — *Lettre d'un colon de St-Domingue à un journaliste français en réponse aux provocations anti-coloniales de quelques folliculaires anglais et autres*, 1814, in-8. — *Vœux des colons de St-Domingue*, 1814, in-8.

BERR (MICHEL), israélite, né à Nancy en 1784, membre de l'académie de cette ville, correspondant de la société des antiquaires de France, etc., fut successivement secrétaire du grand Sanhedrin de France et d'Italie, chef de division au ministère de l'intérieur du royaume de Westphalie, député du département de la Seine à l'assemblée des notables israélites, traducteur des écrits politiques allemands au ministère de la police de France, etc. C'est un des hommes dont le profond savoir et l'esprit éminemment philosophique, honorent le plus la secte à laquelle il appartient. Nous ne nous servons point

ici du terme de peuple, parce que la dispersion actuelle des enfans de Moïse ne permet pas de s'attendre à les voir de long-temps réunis en corps de nation, et que le seul espoir que puissent nourrir à leur égard les partisans de la tolérance, est de les voir, dans quelque partie de l'Europe que ce puisse être, participer, sans aucune espèce de distinction, à tous les avantages dont jouissent les autres citoyens de l'état qu'ils habitent; égalité que réclament à-la-fois la justice et la politique, et qu'à l'honneur du siècle où nous vivons, tous les gouvernemens paraissent disposés à leur accorder, si l'on en excepte les mesquines olygarchies de deux ou trois villes germaniques, que les sifflets du reste de l'Allemagne, et peut-être la prudence éclairée des grands souverains de l'Europe, ramèneront sans doute bientôt à d'autres principes. M. Berr est auteur d'un grand nombre d'ouvrages estimés. On a de lui : *Appel à la justice des nations et des rois*, ou *Adresse d'un citoyen français au congrès de Lunéville, au nom des habitans de l'Europe, qui professent la religion juive*; avec des notes; brochure de cent pages, 1801, qui a été traduite en plusieurs langues.—*Notice sur Baggesen*, poëte danois, Paris, 1805, in-8. — *Lettre à M. Millin, avec la traduction d'un morceau de littérature sur les beaux-arts par le prince Dalberg*, Paris, 1806, in-8. — *Notice littéraire et historique sur le livre de Job*, Paris, 1807, [redacted]

ment à Paris, 1813 in-8. — 2° *Lettre à M le comte Lanjuinais sur des sujets politiques*, Paris, 1814, in-8 M. Berr a été un des plus actifs collaborateurs du *Mercure de France*, du *Mercure étranger* et du *Magasin encyclopédique*, dans les années 1813, 14 et 15. On a remarqué les articles suivans, imprimés à part : *De la liberté des cultes, et du décret sur l'observance exacte des fêtes et dimanches.*—*Des poësies* et autres ouvrages de M. Mollevaut.—*Notice sur Charles Villers.*—*Les hibous et les Oiseaux*, apologue-politique.—*Examen de l'histoire des sectes de M. Grégoire.*—*Notice sur Maïmonide.*—*Traduction des principales poësies de Schiller.*—*Notice sur Vézelize*, poëte hébreu du 13e siècle; —*Notice sur une nouvelle grammaire hébraïque et la ponctuation des Hébreux.*—*Lettres sur les ouvrages de Mme de Staël.* Il est auteur de la lettre qui précède la traduction du poëme des *Benjamites en Israël*, par M Malleville. On lui attribue le *Divorce chez les Hébreux*, en réponse à M. de Bonald.

BERRÉ, Anversois, peintre d'animaux, annonça de bonne heure les dispositions les plus marquées pour ce genre. Quelques-unes de ses productions, exposées au salon de Gand en 1811, y obtinrent les suffrages des connaisseurs. Il partit peu après pour Paris, où une étude suivie, lui fit faire de rapides progrès. Les journaux de la capitale ont rendu un compte avan- [redacted]



[illegible]

ment à Paris, 1814, in-8. — [illegible] à M. [illegible] *Lanjuinais* [illegible] Paris, 1814, in-8. M. [illegible] a [illegible] des plus [illegible] *de France* [illegible] dans les années 1817 [illegible] *De la* [illegible] [illegible] de M. [illegible] *Traduction des principaux* [illegible] grammaire [illegible] M. [illegible]

[illegible]



Le Duc de Berry.

est né à Versailles, le 24 janvier 1778. Il eut le même gouverneur que le duc d'Angoulême (*voy.* Angoulême), sans avoir les mêmes dispositions, et ne laissa entrevoir, dans ses premières années, aucune de ces espérances dont l'adulation sait s'emparer avec tant d'à-propos pour faire, des hommes les plus médiocres, lorsque le hasard de la naissance les a placés dans un rang élevé, des êtres privilégiés et supérieurs, en quelque sorte, à la nature humaine. M. le duc de Berri partit de France avec son père et son frère, et les accompagna à Turin immédiatement après les événemens du 14 juillet 1789; il n'apprit rien sous un gouverneur qui, lui-même, avait tout à apprendre, et partit, en juillet 1792, pour se rendre en Allemagne. Il fit, dans cette campagne, si fatale à la cause de sa maison, ses premières armes, sous les ordres de M. le comte d'Artois; revint bientôt après à Turin, et prit ensuite, à l'armée de M. le prince de Condé, le commandement d'un corps de gentilshommes. Depuis cette époque, jusqu'à celle où il s'est retiré en Angleterre avec le reste de sa famille, M. le duc de Berri n'a plus quitté les camps; il y a contracté des habitudes, qu'en langage de cour on ne manquera pas d'appeler franches et aisées, mais ce qu'avec tous les Français nous n'hésiterons pas à nommer rudes et repoussantes. Cette première éducation ne lui a appris ni l'art de gouverner les hommes, ni celui de les connaître, moins encore celui de s'en faire aimer. Quelquefois cependant il a donné des preuves d'un naturel heureux. Ayant offensé un jour un officier de distinction, il reconnut bientôt sa faute, alla trouver cet officier et lui dit: « Monsieur, mon intention n'a pas été d'insulter un homme d'honneur; ici je ne suis point un prince je ne suis, comme vous, qu'un gentilhomme français; si vous exigez réparation, je suis prêt à vous donner toutes celles que vous pourrez désirer. » Il nous serait agréable de n'avoir à rappeler que des faits de cette nature, mais par malheur, ce n'est pas sous des rapports aussi avantageux que M. le duc de Berri s'est montré aux Français. Lorsqu'en 1801 la maison de Bourbon dut renoncer à l'appui de la Russie, ce prince se rendit en Angleterre où était alors Monsieur. Invité, en 1805, par le roi de Suède Gustave-Adolphe (déposé le 10 mai 1809), à prendre un commandement dans son armée, le duc de Berri et Monsieur quittèrent l'Angleterre pour se rendre au quartier-général de ce prince qui se trouvait alors en Hanovre. Les armées françaises ayant forcé les troupes suédoises à évacuer ce pays, M. le duc de Berri retourna en Angleterre, et fixa sa résidence à Londres, où il conserva, jusqu'à son arrivée en France, toutes les habitudes d'un sous-lieutenant fort dérangé. Ce fut le 12 avril 1814 que le duc de Berri, venant de Jersey, débarqua au port de Cherbourg; il se rendit de là à Bayeux, et ensuite à Caen, où le baron Méchin, préfet de ce département, et destitué depuis, avait facilité son arrivée. Le prince continua sa route vers Rouen, en partit peu après, et arriva le 21 avril à Paris. Il parut s'attacher, pendant les premiers jours, à montrer, aux militaires de tout grade, une bienveillance plus particulière; mais il n'entrait pas dans les projets de l'émigration, de permettre à ce prince de partager ses affections entre elle et l'armée française; dès ce moment, on ne négligea rien pour lui inspirer de la défiance et de l'aversion pour les chefs de cette armée. On les lui peignit comme exclusivement dévoués à Bonaparte, et cette idée, présentée tous les jours, et sous mille formes, s'accrédita à tel point dans son esprit, qu'elle l'accompagna ensuite dans ses voyages, et s'unit à un caractère naturellement impétueux, pour le porter à des actes non moins impolitiques qu'indignes de son rang. Il avait cependant quelques inspirations heureuses, mais presque toujours de peu de durée. « Nous commençons à nous connaître, disait-il un jour au général Maison; mais quand nous aurons fait ensemble quelques

campagnes, nous nous connaîtrons mieux. » Passant un jour, à Versailles, la revue d'un régiment de cavalerie, les soldats exprimaient assez haut leurs regrets de ne plus combattre sous les ordres de Bonaparte. « Que faisait-il donc de si merveilleux, dit le duc avec assez d'humeur ?—Il nous menait à la victoire, s'écrièrent les soldats.—Je le crois bien, reprit le prince, cela était bien difficile avec des b...... tels que vous ! » Le mot est charmant ; mais des hommes justement irrités, et qu'on avilissait tous les jours dans la gloire de leurs chefs qui était la leur, n'étaient en état ni de le comprendre, ni de l'apprécier. Nous avons fait connaître ailleurs (*voy.* Angoulême et Artois), les déplorables résultats des voyages entrepris en 1814 par les princes. Ceux de M. le duc de Berri aliénèrent plus particulièrement les militaires ; ce prince ne sentit jamais, qu'à la suite de plusieurs révolutions qui avaient déplacé plus d'idées encore que d'intérêts, ce que ses flatteurs voulaient bien appeler *ses faits d'armes*, n'était pas de nature à en imposer à ces vétérans de la gloire, dont les exploits avaient retenti jusqu'aux extrémités du monde, et dont les cicatrices déposaient contre lui. On lui persuada qu'il n'y avait que de la fermeté à ne rien pardonner à l'erreur, et que l'indulgence serait de la faiblesse. De là ces réponses dures, qui en provoquèrent d'insultantes, et conduisirent plus d'une fois ce prince à des actes tellement outrageans, que sa vie en fut menacée. Nous ne rappellerons point ici ces circonstances funestes ; il est bien peu de militaires qui n'en aient conservé un souvenir ineffaçable, et la nation toute entière ressentit alors, avec indignation, l'injure faite à ses défenseurs. Nous devions ce triste hommage à la vérité, et l'on verra, sans doute, une preuve de notre modération dans le devoir que nous nous imposons de n'en pas dire davantage. Toutefois nous ne doutons pas que dès ce moment, et ce que nous avons osé dire, et ce que nous croyons devoir taire, ne soulève également contre nous les opinions les plus opposées ; c'est un malheur réservé à la franchise impartiale, et nous ne ferons rien pour le détourner de nous. Nous ne chercherons pas même à démontrer autrement que par les événemens, la vérité de nos assertions ; le mouvement universel des armées françaises, et d'une immense partie de la population du royaume, depuis le 2 jusqu'au 20 mars, parlera plus haut au tribunal de l'histoire, contre les fautes de la restauration, que ne pourrait le faire l'ennemi le plus déclaré de la maison de Bourbon. Du moment où l'on apprit à Paris le débarquement de Bonaparte, M. le duc de Berri se rendit aux casernes de l'école militaire, et à celles de la rue de Babylone ; c'était le 8 mars : par-tout il reçut un accueil glacé. On sentait déjà que le besoin seul rendait les princes populaires, comme on reconnut, quelques jours plus tard, lors de la séance de clôture de la chambre des députés, que la crainte les rendait constitutionnels ; on se rappelait leurs discours, plus encore leur conduite ; on lisait l'avenir dans le passé ; il n'en fallait pas davantage pour fermer tous les cœurs à la confiance. Le 11 mars, le roi confia à M. le duc de Berri le commandement de tous les corps qui étaient à Paris, et aux environs ; mais déjà toute l'armée marchait avec Bonaparte, ou l'attendait pour se joindre à lui. Les princes quittèrent Paris dans la nuit du 19 au 20 mars, et apprirent à Abbeville l'arrivée du roi à Lille. Ils purent se convaincre, sur leur passage, des sentimens que leur portait l'armée ; les équipages de M. le duc de Berri furent enlevés à St-Denis ; à peine était-il lui-même sorti de Béthune, que 200 lanciers se mirent à sa poursuite. Enfin, le 28 mars, il rejoignit le roi à Gand, et s'établit à Alost où se trouvaient quelques détachemens des gardes-du-corps. Ce fut le 21 juin, 3 jours après la bataille de Waterloo, que le roi et les princes rentrèrent en France. Le 8 juillet, au moment de partir de St-Denis, M.

le duc de Berri prescrivit une extrême prudence aux corps militaires qui formaient le cortége du roi, rentrant dans la capitale. Cet ordre était inutile; on cédait à l'empire de la nécessité, et quelques insensés se portèrent seuls à des excès que désavouaient les citoyens honnêtes. Nommé, en août 1815, président du collége électoral du département du Nord, M. le duc de Berri arriva à Lille le 18. Dans les discours que tint le prince, tant au collége électoral qu'aux autorités constituées, pas un mot de liberté ne se fit entendre; ce n'était plus ce zèle ardent pour la constitution qu'on avait fait éclater six mois auparavant dans la dernière séance de la chambre des députés; ce prince ne prononça le mot de constitution que pour rappeler soigneusement qu'elle avait été accordée par le roi; il parlait du berceau de la monarchie; de ces *Francs*, généreux et guerriers dont peut-être il convenait peu de rappeler l'exemple à des Français, représentés par leurs pairs, et qui diffèrent si essentiellement de leurs ancêtres. En un mot, rien ne ressemblait moins à M. le duc d'Angoulême, voyageant en Normandie et en Bretagne, en octobre et novembre 1817, que M. le duc de Berri, président, en août 1815, sous l'influence qui allait nommer la chambre des députés, le collége électoral du département du Nord. Le 26 du même mois, le duc de Berri partit pour revenir à Paris où il était de retour le 27 août. Il présenta au roi, le 4 septembre, le collége électoral du Nord, et chargea le préfet de ce département de dire aux habitans de Lille : *combien il les aimait*. On croit assez facilement à cet amour des princes pour les peuples, dont ils tiennent tout ce qu'ils sont et tout ce qu'ils possèdent; il serait sans doute plus à propos de leur part de s'informer s'ils en sont aimés; mais les princes vulgaires ne portent pas la curiosité jusqu'à ce point. Le mariage de M. le duc de Berri avec la fille aînée du prince royal des Deux-Siciles, a été annoncé aux chambres le 28 mars 1816; lorsqu'à cette époque le ministère proposa d'élever à un million par an l'augmentation d'appanage du duc, la chambre, à qui cette générosité coûtait peu de chose, porta cette somme à quinze cents mille francs; mais M. le duc de Berri, qui probablement n'a rien perdu à cet arrangement, déclara qu'il prenait la résolution de consacrer l'excédent de ces 500 mille francs au soulagement des départemens qui avaient le plus souffert de la guerre. On ne pouvait prendre un plus noble engagement; nous désirons sincèrement qu'il ait été rempli; nous désirons surtout que les princes de la maison de Bourbon, à qui la France est beaucoup plus nécessaire qu'ils ne sont nécessaires à la France, reconnaissent enfin que ce n'est plus par de vaines protestations, qui ont perdu tout leur crédit, qu'ils parviendront à convaincre la nation française de leur bonne foi constitutionnelle, mais seulement en éloignant de leur confiance et de leurs personnes, les perfides conseillers à qui on a entendu dire, plus d'une fois, qu'une *attaque d'apoplexie pouvait seule sauver la France*. Si, dans un intérêt qui toutefois nous est parfaitement étranger, nous insistons vivement sur ce point non moins important peut-être pour le repos à venir de l'Europe, que pour le bonheur de la France, c'est que rien n'annonce encore aux amis prévoyans de la paix, qui ne se laissent pas séduire par des paroles, que leurs vœux soient prêts à se réaliser; c'est que les hommes qui s'écriaient naguères *vive le roi, quand même*...., et dont, à propos de ce discours qui n'était qu'une provocation incendiaire, on félicitait les pères *d'avoir des fils qui sussent parler comme ils savaient se battre*, jouissent encore d'un crédit qui accuse hautement la sincérité de leurs protecteurs. C'est, enfin, que l'assurance échappée, dès les premiers temps de la restauration et par un seul mot, à l'héritier du trône, pour rassurer ses alentours alarmés de la tendance universelle vers le maintien de l'ordre constitutionnel, est devenue, par l'indiscrette jactance de ceux-ci, un sujet

profond de méditation et de justes craintes (*), qu'on peut d'autant moins espérer de voir s'effacer de long-temps, que rien n'est changé dans les hommes, et que cet ordre constitutionnel, franchement voulu par le roi, mais émané du trône comme une faveur et non consenti comme un droit du peuple, peut être méconnu et révoqué par les successeurs de Louis XVIII, au même titre qu'il a été accordé par ce prince. M. le duc de Berri paraît avoir renoncé à ses voyages politiques; il n'a plus quitté Paris depuis son mariage, si ce n'est pour se rendre dans les maisons de plaisance qui servent aux princes de rendez-vous journaliers, où l'on assure que se discutent, loin des regards observateurs, les intérêts secrets de la famille. C'est maintenant sur M. le duc de Berri seul, que reposent toutes les espérances de la branche aînée de la maison de Bourbon, et malgré la fâcheuse issue de la première grossesse de Mme la duchesse de Berri, on a lieu de croire que jamais espérances ne furent mieux fondées.

BERRUYER (Jean-François), général de division, gouverneur des invalides, etc., né en 1735, servait comme simple soldat, dans le régiment d'Aumont, infanterie, devint ensuite sergent, et se trouva au siége de Mahon. Un fait d'armes distingué, lui mérita, en Allemagne, le grade d'officier. Placé dans un défilé avec 60 hommes, il y arrêta une colonne ennemie, et reçut dans cette affaire, six coups de sabre et un coup de feu. Fait lieutenant en 1761, il combattit corps-à-corps, et fit prisonnier à la retraite de Siguenème, le général Jenevel, qui commandait l'avant garde de l'armée prussienne. Cette action le fit nommer capitaine. Employé quelques années après, dans les campagnes de Corse, il fit un long séjour dans cette île, où il fut connu de la famille de Bonaparte, qui s'en souvint plus tard. Il était colonel de carabiniers en 1791. Ayant embrassé avec une extrême chaleur le parti de la révolution, le gouvernement provisoire, établi le 10 août, le nomma commandant du camp sous Paris; il se plaignit peu après, au nom des soldats de ce camp, du mauvais état de leur équipement. Il commandait en second à Paris en 1793, et l'on a prétendu que c'était lui, et non Santerre, qui avait donné, le jour de l'exécution de Louis XVI, et à l'instant où ce prince parlait au peuple, l'ordre aux tambours qui environnaient l'échafaud, d'exécuter un roulement. Berruyer fut envoyé ensuite dans la Vendée, remporta une victoire sur les insurgés, et rendit compte du désavantage qu'avaient éprouvé les troupes sous les ordres du général Ligonier. Des plaintes s'étant élevées ensuite contre lui, il fut rappelé à Paris par le comité de salut public. Accusé de faste à l'armée, par le député Châles, il fut défendu par Goupilleau et par Choudieu. De retour à l'armée, il fut blessé à la prise de Saumur, et revint à Paris, où il résida quelque temps. Chargé ensuite de l'inspection générale des armées des Alpes et d'Italie, Berruyer se retrouvait à Paris le 13 vendémaire an 4 (5 octobre 1795); il eut un cheval tué sous lui, dans cette journée où il rendit des services essentiels, et fut présenté à la convention, devant laquelle il prononça un discours qui obtint les applaudissemens de cette assemblée. Le général Berruyer a été nommé, après le 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), gouverneur des invalides, et a conservé ce poste honorable jusqu'à sa mort, arrivée le 17 avril 1804. Son fils, qui, sous le gouvernement impérial, s'est distingué dans un grand nombre d'occasions, en qualité de colonel de chasseurs, est aujourd'hui maréchal-de-camp et décoré de l'ordre de St-Louis.

BERRYAT-St-PRIX, professeur de législation à l'école centrale de l'Isère, conserva cette place jusqu'en 1804, et reprit alors la profession d'avocat qu'il a exercée depuis. On a de lui : *Observatio[ns] sur le divorce et l'adoption*, et

---

(*) Résignez-vous au présent, disait le prince dont il est ici [q]uestion, je vous réponds de l'avenir.

l'abus qu'en faisaient à Rome les grandes familles. — *L'amour et la philosophie*, 1801, 5 vol. in-12. — *Annuaire statistique*, ou *état général du département de l'Isère*, in-16, 3 vol. pour les années 9, 10 et 11 de la république. — *Discours sur les jouissances des gens de lettres*, 1807, in-8. — *Cours de procédure civile*, seconde édition, 1812, in-8; troisième édition, 1813, in-8. M. Berryat est encore auteur de quelques articles dans le *Magasin encyclopédique*, et d'un ouvrage inédit, intitulé : *Histoire ecclésiastique et politique de la ville de Grenoble*. — BERRYAT (H.) a publié : *Législation militaire*, 1812, 5 vol. in-8.

BERRYER, l'un des avocats les plus distingués du barreau de Paris, s'est particulièrement acquis de la réputation dans la défense du maire d'Anvers, accusé de malversation dans l'octroi municipal de cette ville, et traduit devant le jury de la cour d'assises de Bruxelles, dont la déclaration fut annullée par un sénatus-consulte rendu sur *un ordre* de l'empereur Napoléon. M. Berryer combattit avec courage dans cette cause; mais il dut succomber; la force de la raison triomphe rarement de celle de la tyrannie. Chargé, en octobre 1815, de la cause du maréchal prince de la Moskowa (Ney), on a reproché à M. Berryer d'avoir, dans cette défense, affaibli, par trop de considérations subalternes et indignes d'elle, le grand intérêt qui s'attachait à son client. Il est juste d'avouer cependant que la défense du maréchal ayant été constamment entravée par M. Bellart, procureur-général de la cour royale et commissaire du roi, M. Berryer s'est vu contraint d'abandonner les grands moyens qui eussent résulté de l'examen des questions politiques inséparablement liées à sa cause, et dont la discussion toute seule constituait un crime. Le second mémoire publié dans cette affaire par M. Berryer, sous le titre d'*Effets de la convention militaire du 3 juillet, et du traité du 20 novembre 1815, relativement à l'accusation du maréchal Ney*, a paru surtout remarquable par une dialectique pressante et une grande érudition, même à ceux pour qui le maréchal était condamné avant d'être mis en jugement. Il faut en convenir, l'évidence même n'est pas plus positive que les motifs par lesquels M. Berryer prouve que le maréchal était expressément compris dans les termes de la convention du 3 juillet.... Mais ce n'est point ainsi qu'en a jugé le duc de Wellington.... On a attribué à M. Berryer, lors de l'issue funeste de ce procès, un mot qui ne ferait honneur ni à son esprit ni à son caractère : on a dit qu'en parlant de l'affaire du maréchal, il avait prétendu « que ce linge était trop sale pour le pouvoir blanchir. » Ce propos, qui ne serait ni d'un homme de goût ni d'un homme humain, serait surtout une inexcusable lâcheté dans l'avocat chargé de défendre l'infortuné qu'il n'aurait pas été assez heureux pour soustraire à la mort. Nous n'ignorons pas que la défense même du maréchal attirait sur la tête du défenseur une sorte de défaveur politique qui n'était pas sans quelques dangers pour celui qui avait le courage de la braver; mais il est des circonstances où l'orateur doit s'élever au-dessus des considérations de cette nature, et ne mettre aucunes bornes à son dévouement. Cette matière nous entraînerait dans une discussion que ne comportent point de simples notices biographiques, mais dont l'inévitable conclusion serait : que si, dans les grandes affaires politiques soumises aux jugemens des tribunaux, l'orateur n'est pas pénétré de la justice de la cause qu'il défend, il doit, pour conserver sa propre estime et celle du public, s'abstenir de la défendre, car il ne répugne pas moins au talent qu'à la délicatesse, d'exprimer des sentimens dont on n'est pas pénétré soi-même. Le ministère des défenseurs, s'il est le plus noble de tous lorsque celui qui le remplit trouve dans son cœur la conviction de l'innocence de l'accusé dont il embrasse la cause, en est aussi le plus dégradé s'il ne cède qu'aux considérations d'un in-

térêt sordide. Les publicistes anciens et modernes ont été constamment d'accord sur ce point, et nous aimons à penser que M. Berryer partage cette opinion. Cet avocat a plaidé long-temps au conseil des prises, sous le gouvernement impérial. Il s'est aussi chargé de soutenir, contre la duchesse de Montebello (veuve du maréchal Lannes) et ses enfans, les prétentions du fils mineur du maréchal, issu d'un premier lit. Enfin il plaida, en mai 1816, la cause de Fauche-Borel contre Perlet, l'assassin du neveu de celui-ci, et ce fut par la bouche de M. Berryer que le public apprit, avec horreur, toutes les circonstances de l'un des crimes les plus atroces et les plus lâches dont les annales de la police aient été ensanglantées. Les soins que M. Berryer a donnés à la défense des intérêts de l'ordre de Malte, ont déterminé le grand-maître actuel de cet ordre, à autoriser cet avocat à en porter la croix.

BERRYER, avocat, fils du précédent, défendit, avec zèle et talent, les généraux Debelle et Cambronne, devant le conseil de guerre de la 1re division, en mars et avril 1816, et à l'époque où la chambre convoquée en septembre 1815, exerçait une influence si funeste. Le premier de ces généraux, condamné à mort, obtint une commutation de peine. Il est libre aujourd'hui (*voy.* Debelle). Le second (*voy.* Cambronne), ne pouvait être sauvé qu'en établissant la doctrine du gouvernement, de fait. Il faut féliciter M. Berryer, d'avoir osé faire entendre des principes éternels et immuables, comme la raison, dans un moment où le courage pouvait lui faire perdre son état, et attirer sur lui une persécution. En effet, ce jeune avocat, qui, d'ailleurs, avait donné des preuves d'un dévouement sincère à la cause des Bourbons, en s'enrôlant en mars 1815, dans les volontaires royaux, avait eu *l'inconcevable audace* de soutenir devant le tribunal militaire, *que le général Cambronne ayant cessé d'être français, par le traité de Fontainebleau, en s'attachant au service d'un souverain étranger, dont le titre était reconnu par tous les souverains, avait pu, sans crime, suivre les ordres qu'il en avait reçus*. Ces principes de droit public, admis de tous temps et dans tous les pays, furent considérés par la majorité de la chambre des députés, comme un crime de lèze-majesté au premier chef, et le jeune avocat comme un factieux punissable. M. Bellart, brûlant encore du saint zèle avec lequel il venait de conclure au supplice du prince de la Moskowa, et s'efforçant d'effacer de plus en plus, les impressions que l'inexorable majorité conservait contre lui depuis l'évasion de Lavalette, dénonça Berryer à la chambre de discipline des avocats, pour les maximes *hérétiques* et *malsonnantes*, en politique, qu'il avait témérairement avancées. Il fut heureux pour ce jeune homme, d'avoir à opposer son titre de volontaire royal, à l'accusation dirigée contre lui par le procureur-général; renvoyé de la plainte, il ne dut, nous l'estimons du moins assez pour le croire, qu'à ce souvenir, la conservation de son état et celle de son repos. Comme la liberté des tribunaux, est la première et la plus auguste garantie de toutes les autres libertés, on peut, par ce fait seul, se faire une juste idée de l'oppression qui pesait alors sur l'opinion de la France.

BERTÈCHE (L.-F.), né à Sedan, le 14 octobre 1764, servit, dès l'âge de 15 ans, dans le corps des volontaires de la marine, et parvint, en 1781, au grade de sous-lieutenant. Il fit, en cette qualité, la campagne de l'Amérique, dans le régiment de la Martinique, entra, en 1786, dans la compagnie écossaise des gendarmes du roi, à Luneville, et passa, en 1791, comme lieutenant dans la gendarmerie nationale, où il obtint bientôt le grade de capitaine. En 1792 il assista à la mémorable bataille de Jemmapes, et venait de sauver la vie au général Beurnonville, lorsqu'ils furent tous deux surpris par un peloton de dragons ennemis. Bertèche brave le danger, se précipite sur eux, en tue plusieurs de sa

main, et se défend vigoureusement contre les autres; mais, blessé de 41 coups de sabre et d'un coup de feu qui lui traverse le bras et abat son cheval, il est forcé de renoncer au combat, échappe cependant à une mort presque certaine, et, tout couvert de sang et de sueur, arrive au camp des vainqueurs. Sur la présentation de Beurnonville, alors ministre de la guerre, la convention nationale, par un décret du 5 mars 1793, décerna à Bertèche une couronne de chêne, et lui fit don d'un sabre d'honneur, au nom de la nation française. Après cette action d'éclat, il obtint un avancement rapide, fut nommé successivement lieutenant-colonel de gendarmerie, colonel du 16me régiment de chasseurs, et enfin commandant-général de l'école de Mars. Bertèche devint bientôt, dit-on, l'exécuteur des mesures atroces et tyranniques du comité de salut public, et, après les événemens du 9 thermidor, il fut l'objet de plusieurs dénonciations violentes; cependant il trouva moyen de s'en justifier à la barre de la convention, même en 1795: ce qui prouverait, jusqu'à un certain point, que ces dénonciations étaient dénuées de fondement. Quoi qu'il en soit, Bertèche parut vouloir renoncer aux affaires politiques, et se retira dans sa ville natale avec une pension de retraite. Quelques années après, ayant repris du service, il commandait, en 1815, le château de Sedan, et se conduisit en cette circonstance avec beaucoup d'adresse. Il fit arborer le drapeau blanc avant que l'ennemi ne se présentât devant cette forteresse, et conserva ainsi cette place à Louis XVIII.

BERTHEREAU (Thomas), né le 22 novembre 1733, était ancien président du tribunal de première instance du département de la Seine, et devint ensuite l'un des commissaires pour la rédaction du *Code judiciaire*. En avril 1813, l'empereur le présenta comme candidat à la place de sénateur. Après les événemens qui ont replacé la couronne de France sur la tête de Louis XVIII, Berthereau a été nommé président honoraire, par une ordonnance royale du 15 octobre 1815. Il appartient à la même famille que le savant bénédictin de ce nom.

BERTHESÈNE (Le baron), lieutenant-général, né en Provence, en 1780, embrassa de bonne heure l'état militaire, et parvint de grade en grade à celui de major du 65e régiment de ligne. Le 10 février 1807, il fut nommé colonel du 10e régiment d'infanterie légère, et officier de la légion-d'honneur le 11 juillet de la même année. Quelque temps après, il obtint le grade de général de brigade, et en 1814, celui de général de division, avec la décoration de la croix de St-Louis. Lorsque Bonaparte revint de l'île d'Elbe, en mars 1815, Berthesène fut nommé membre de la commission chargée, par le ministre de la guerre, de placer les officiers à demi-solde à la suite des régimens de leur arme, pour y jouir du traitement d'activité. Il fut désigné, à cette époque, pour faire partie de la commission d'officiers-généraux chargée d'examiner les droits des militaires qui avaient obtenu de l'avancement sous le gouvernement royal, depuis le grade de chef de bataillon, jusqu'à celui de lieutenant-général. Dans le mois de mai suivant, il fut chargé d'assigner une destination à tous les officiers sans emploi qui se trouvaient dans la capitale. En janvier 1816, Berthesène sortit du territoire français.

BERTHEVIN (Jules-Julien-Gabriel), naquit à Stockholm, en 1789, d'un père et d'une mère français; sa famille étant originaire de St-Berthevin, près Laval. Il fut, en 1771, par suite des révolutions arrivées en Suède, ramené en France, où il perdit d'abord sa mère, et bientôt après son père, chimiste distingué, et connu par plusieurs procédés de son invention, vendus à la manufacture de Sèvres, et par l'importation des nitrières artificielles, dites *couches à la suédoise*. Le jeune Berthevin, resté orphelin dans un âge bien tendre, dut à la bienveillance de quelques amis de son père, sa première éducation, et ensuite une

bourse au collége royal d'Orléans, où il étudia avec distinction. Il s'adonna surtout à l'étude de la langue grecque, avec assez de goût pour que M. de Villoison y prît intérêt. En 1790 et 1791, il publia plusieurs pamphlets sur la révolution. Impliqué, en 1793, dans la malheureuse affaire de Léonard Bourdon, et traduit au tribunal révolutionnaire, il mena long-temps une vie malheureuse; mais ayant été rendu à ses affaires, en 1796, il établit une maison de librairie à Orléans. M. Berthevin vint à Paris, en 1812, occuper une place dans l'administration du commerce, au ministère de l'intérieur. On a de lui: *Pauline et moi*, Paris, 1796. — *Médée*, traduit de l'allemand de Benda, Orléans, 1797 — *L'assemblée à Cythère*, Orléans, 1798. — *Tombeau d'Elma*, Orléans, 1799 — *Henri IV peint par lui-même*, Paris, 1814. Il fit encore paraître, sous le nom de M. Delanoë, en septembre 1815, des *Observations critiques sur le Rapport fait au roi, le 15 août 1815, et sur le Mémoire présenté au roi dans le même mois*, attribués au duc d'Otrante.

BERTHIER (Alexandre), prince de Wagram, de Neufchâtel et Valengin, vice-connétable, etc, naquit, le 20 novembre 1753, à Versailles, où son père, chevalier de St-Louis, était adjoint du gouverneur de l'hôtel de la guerre. Il reçut une éducation militaire distinguée; servit d'abord dans l'arme du génie, obtint bientôt une compagnie de dragons dans le régiment de Lorraine, fut du nombre des officiers français qui allèrent combattre en Amérique, sous les ordres de MM. de Rochambeau et de la Fayette, pour la noble cause de l'indépendance, se fit remarquer dans les premières actions qui furent engagées sur les bords de l'Ohio, et ne tarda pas à être élevé au grade de colonel. Revenu en Europe à la fin de cette guerre, et nommé, dès 1789, major-général de la garde nationale de Versailles, il fit rejeter, au comité militaire, la proposition de Lecointre, l'un des officiers de cette garde et depuis député à la convention, pour exiger que les gardes-du-corps prêtassent le serment civique et portassent la cocarde tricolore. Il contribua, de tous ses efforts, au maintien de l'ordre public et à la sûreté du roi et de sa famille, depuis l'instant où il fut nommé l'un des officiers supérieurs de la garde nationale de Versailles, jusqu'aux journées des 5 et 6 octobre 1789, époques malheureuses, où toutes les forces humaines eussent été impuissantes pour arrêter le torrent de la révolution. M. Berthier demanda, en 1790, qu'un monument funèbre fût élevé à la mémoire des soldats tués à Nanci. La sagesse et la modération de sa conduite prévinrent de graves accidens, le 19 février 1791, lorsque M. de Gouvernet ayant quitté le commandement de la garde nationale de Versailles, et Alexandre Berthier ayant été élevé à ce poste, celui-ci dut se porter, à la tête d'une partie de cette garde, au secours des tantes de Louis XVI. Ces princesses, résidant alors dans leur château de Bellevue, près Paris, étaient sur le point de partir pour l'Italie; le peuple de Paris, qui ne voulait point permettre leur départ, dans l'opinion qu'on lui avait donnée que ce départ était l'avant-coureur de celui du roi, se portait en foule pour y mettre obstacle; mais il arriva trop tard, et les princesses étaient déjà parties; lorsque Berthier, conduisant son détachement, parvint à pénétrer, avec lui, dans les cours, et à disperser le rassemblement qui menaçait de se porter aux plus grands excès, il sauva, par sa présence et la sagesse de ses dispositions, le château que le peuple voulait piller, et la suite de Mesdames, qui, n'ayant pu partir que long temps après elles, eût été exposée aux violences du peuple. Il se rendit à Metz, vers la fin de 1791, avec le rang d'adjudant-général, y devint dès le commencement de 1792, chef de l'état-major du maréchal Luckner, et triompha des nouvelles dénonciations qui s'élevèrent contre lui, relativement à la conduite qu'il avait tenue dans les journées des 5 et 6 octobre 1789, à

Versailles, et 19 février, à Bellevue. Chargé de plusieurs commandemens dans les armées de l'Ouest, il y éprouva des fortunes diverses, et sut se ménager avec assez d'habileté, dans ces circonstances difficiles, avec les généraux révolutionnaires qui furent successivement à la tête des armées destinées à combattre les insurgés, pour conserver leur confiance et ne point devenir suspect au comité de salut public. Les connaissances qu'il avait acquises dans le génie, devinrent surtout très-utiles au général en chef Rousin, lorsque celui-ci fit lever les plans du pays qui était alors le théâtre de la guerre. Saumur ayant été pris par les rebelles, le 13 juin 1793, Berthier perdit, à cette affaire où il montra une grande bravoure, trois chevaux qui furent tués sous lui. Sa conduite prudente ne se démentit point pendant les deux années qui s'écoulèrent jusqu'à 1796, époque de sa nomination au rang de général divisionnaire et à la place de chef d'état-major de l'armée d'Italie, dont Bonaparte venait d'obtenir le commandement. Il seconda puissamment ce général pendant tout le cours de cette glorieuse campagne, si féconde en prodiges, et qui, seule, a assuré à Bonaparte une gloire militaire qui égale, si elle ne les surpasse, toutes celles de l'antiquité, et à laquelle, selon nous, l'admirable campagne d'Annibal, dans le même pays, peut seule être comparée (*voy.* NAPOLÉON). C'est depuis cette époque que s'était, formée entre ces deux généraux, cette liaison intime, dont la rupture tient à des antécédens dont nous allons parler, et sur lesquels il est difficile de défendre la mémoire du prince de Wagram, qui n'avait pas su mieux que l'empereur, résister aux influences de la grandeur et des alliances. Il faudrait nommer toutes les victoires remportées par l'armée d'Italie, pour rappeler tous les services rendus par le général Berthier, en qualité de chef d'état-major, et souvent de général de division. Millésimo, Ceva, Mondovi, le passage du Pô, Lodi, en furent les témoins; il passait du champ de bataille sous la tente, pour en rendre compte, et se montrait infatigable. Il annonça, au directoire exécutif, les victoires remportées à Lonado et à Castiglione, et fut chargé, après une foule de triomphes qui se succédèrent sans interruption, pendant plus d'une année, d'apporter au directoire, en octobre 1797, le traité que Bonaparte venait de conclure avec l'Autriche, à Campo-Formio. Ce général s'étant ensuite rendu à Rastadt et à Paris, où il arriva le 15 frimaire an 6 (5 décembre 1797), Berthier fut chargé, pendant son absence, du commandement en chef de l'armée d'Italie; marcha sur Rome, dont Bonaparte avait dédaigné la facile conquête, et prit possession de cette ville le 14 pluviôse an 6 (2 février 1797). Pendant que Bonaparte, nommé général en chef de l'armée d'Angleterre, visitait Dunkerque, Brest et tous les points des frontières maritimes, Berthier établit à Rome un gouvernement républicain, à la tête duquel il plaça deux consuls; organisa les autorités, expulsa du territoire romain les émigrés français; supprima le droit d'asile dont les assassins faisaient un si funeste usage, reçut du directoire une lettre d'approbation de sa conduite, et donna l'ordre d'arrêter le cardinal Maury, en quelque lieu qu'il fût rencontré, et lorsqu'il se disposerait à passer sur le territoire autrichien. Il se disposa à suivre Bonaparte en Egypte, du moment où il apprit que celui-ci se rendait à Toulon pour s'embarquer dans ce port. Berthier reprit, à l'armée d'Orient, les premières fonctions qu'il avait remplies à l'armée d'Italie; il fut chef de l'état-major-général, et rendit d'éminens services pendant toute la durée de la campagne d'outre-mer. Revenu en Europe avec Bonaparte, le général Berthier le seconda de ses efforts au 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), et fut nommé ministre de la guerre après cette époque. Il conserva ce département jusqu'au 12 germinal suivant (2 avril 1800). Désigné, par le

premier consul pour commander en chef l'armée française qui se portait en Italie, il fut remplacé au ministère par Carnot, et remplit, à Marengo, les fonctions de général en chef, sous les ordres de Bonaparte, dont il ne fut en effet, dans cette bataille, comme dans la première campagne d'Italie et en Egypte, que le chef d'état-major. Chargé, après cette victoire, qui remit les Français en possession de l'Italie, d'organiser le gouvernement provisoire en Piémont, Berthier reçut, après avoir terminé cette mission, l'ordre de se rendre en Espagne, et d'y remplir une négociation à laquelle le premier consul attachait dès-lors une haute importance. La dynastie impériale ayant été élevée sur le trône par le sénatus-consulte du 18 mai 1804, le général Berthier fut, dès le lendemain 19, créé maréchal de l'empire. A cette dignité succédèrent, dans un court espace de temps, celles de grand-veneur, de commandant de la 1re cohorte de la légion-d'honneur, et enfin celle de prince souverain de Neufchâtel et de Valengin, qui fut conférée à Berthier le 31 octobre 1806. Toutes les faveurs de la fortune semblèrent se réunir sur cet homme, dont il est sans doute impossible de méconnaître les grands services dans les emplois secondaires, mais de la médiocrité duquel il serait difficile de se faire une juste idée, hors du cadre étroit des fonctions de chef d'état-major. Admis à la plus intime confiance de Napoléon, le prince de Neufchâtel le suivit dans toutes ses campagnes, et fut admis à presque tous ses secrets. Il était peut-être le seul des dignitaires de son empire qui ne fût pas exposé à ses violences. Il arrivait souvent, à la suite du travail, que la conversation entre l'empereur et le prince de Neufchâtel venait à se prolonger, et que celui-ci restait à déjeûner aux Tuileries. Aux bienfaits dont Bonaparte se plaisait à combler son ancien compagnon d'armes, il en ajouta un dernier qui les surpassa tous: ce fut de demander pour lui la main de la princesse Marie-Elisabeth, fille du duc Guillaume, frère et cousin du roi de Bavière; le prince de Neufchâtel reçut, en même temps, l'épée de vice-connétable, et le titre de prince de Wagram, en mémoire de la victoire de ce nom, à laquelle il n'avait pris cependant aucune part assez remarquable pour justifier une aussi éclatante distinction. C'était une opinion tellement accréditée dans le public et dans l'armée, que rien ne pouvait séparer Berthier de Napoléon, que ce ne fut pas sans un étonnement mêlé de quelque indignation, qu'on apprit qu'il avait, le 11 avril 1814, donné en son nom, et en celui de son état-major, une adhésion formelle aux décrets qui prononçaient la destruction du trône impérial et la déchéance de son bienfaiteur. Il serait difficile d'absoudre la mémoire du prince de Neufchâtel d'une démarche de cette nature; il l'est plus encore d'oublier que ce fut lui qui, au nom et à la tête des maréchaux, porta la parole au roi, qui venait d'arriver à Compiègne, et jura à ce prince une fidélité qui ne lui appartenait plus. On sait quel prix le prétendant avait attaché, à des époques antécédentes, à s'assurer des services du général Berthier: c'était surtout en lui rappelant ceux qu'il avait rendus à la monarchie dans les premières époques de la révolution, qu'on espérait pouvoir l'engager à en rendre un jour de plus grands; mais Berthier fut fidèle tant que Bonaparte fut heureux. Elevé aux honneurs de la pairie, le 4 juin 1814, ce fut pour le prince de Wagram et le duc de Raguse qu'on ajouta deux compagnies de gardes-du-corps aux quatre qui existaient déjà, et le prince de Wagram fut nommé capitaine de celle qui portait son nom. Cependant il ne pouvait éloigner tout-à-fait d'importuns souvenirs. Bonaparte, qui faisait, en faveur de l'un des favoris qui la mérita le moins, une exception à la règle qu'il s'était faite de mépriser tous les hommes, crut pouvoir compter encore, du fond de l'île d'Elbe, sur la reconnaissance et les services de celui qu'il avait comblé de ses bienfaits; il

lui écrivit, vers la fin de janvier 1815, une lettre dont un homme de confiance fut porteur, mais sur laquelle le secret fut toutefois assez mal gardé : car le roi ayant été instruit de ce message, peu de jours après son arrivée, une semaine se passa sans qu'il en laissa rien connaître au prince de Wagram, espérant toujours que celui-ci, qui n'était point alors de service, se ferait un devoir de lui communiquer le contenu de la lettre. Enfin, après huit à dix jours d'attente inutile, le roi se décida à envoyer le duc de Raguse au prince de Wagram, pour lui demander communication de la lettre, et lui témoigner l'étonnement où il était du silence qu'il avait gardé jusques-là Le prince, fort embarrassé, répondit : « que cette lettre était de très-peu d'importance, et qu'il l'avait brûlée aussitôt après l'avoir reçue. » Le duc de Raguse se retira après quelques explications qui le convainquirent que sa mission serait sans résultat, et rendit fidèlement au roi la réponse du prince de Wagram. Depuis cette époque, le roi n'a cessé de témoigner un froid marqué à son capitaine des gardes, toutes les fois que celui-ci s'est présenté devant lui, et la situation du prince, à la cour de Louis XVIII, était devenue une véritable disgrâce à l'époque des événemens du 20 mars 1815. Le retour de Bonaparte jeta Berthier dans des perplexités nouvelles. Lié au roi par ses derniers sermens et le poste éminent qu'il occupait auprès de sa personne; attaché à Bonaparte par d'anciens souvenirs, et peut-être par de récentes communications, le prince de Wagram ne sut à quel parti s'arrêter; néanmoins, après de longues incertitudes, il venait de se déterminer à suivre le roi en Belgique, lorsque, par l'effet d'une irrésolution nouvelle, il partit pour l'Allemagne et se retira à Bamberg en Bavière. Sa tête était véritablement exaltée. Mal avec le roi, à qui sa conduite venait d'inspirer de justes soupçons, il n'était guères mieux avec Bonaparte, devant lequel il n'osait reparaître; celui-ci, pendant sa dernière occupation du trône, avait dit, sur le prince de Wagram, un mot qui prouvait assez qu'il lui conservait encore ses premiers sentimens : « Je ne veux d'autre vengeance de cet imbécille Berthier, que de le voir dans son costume de capitaine des gardes de Louis XVIII. » Bonaparte ne cessait de s'occuper du prince de Wagram, et de parler de lui avec affection et regret. Berthier ne trouva point en lui assez de force de caractère, pour supporter l'étrange situation dans laquelle il était placé; il en était accablé au point de verser des larmes et de se renfermer seul pendant des journées entières. Il songeait quelquefois à rentrer en France, et alors il interrogeait tous ceux qui pouvaient lui donner des nouvelles sur ce qui se passait dans ce pays. C'est à ce désordre de sa raison, qui a été connu de la plupart des personnes qui l'ont approché en Allemagne, qu'il faut attribuer les bruits qui se sont répandus sur la fin funeste de ce prince, arrivée à Bamberg le 1er juin 1815. Les uns ont dit que, voyant passer un régiment russe qui se portait sur les frontières de France, il avait été, en un moment, saisi d'une fièvre chaude, et s'était élancé de sa fenêtre; les autres ont assuré qu'il en avait été précipité par des assassins qui s'étaient introduits dans son appartement, pour obéir à des ordres étrangers ou satisfaire une vengeance personnelle. Nous avons entendu, à cet égard, tant de récits contradictoires, qu'en racontant le fait, dont la vérité n'est pas contestée, nous ne hasarderons aucun commentaire imprudent. Le prince de Wagram n'a laissé en mourant que peu de regrets. Ce n'était ni un bon ni un méchant homme; presqu'également incapable de nuire et de servir, il était surtout remarquable par un grand fonds d'insouciance et d'égoïsme, dont les personnes de sa famille, qui lui tenaient de plus près, ont eu souvent à se plaindre. Les qualités de son esprit répondaient à celles de son cœur; aussi ne lui a-t-on guères connu d'amis ni d'ennemis. Il entrait dans l'attache-

ment de Napoléon, pour ce favori, beaucoup plus d'engouement et d'habitude que de sentiment et de raison. S'il conserva toujours pour lui plus d'égards que pour la plupart des grands de son empire, ce fut l'ancien compagnon d'armes qu'il ménagea, et non le prince ou le vice-connétable. L'existence de cet homme, qui fut l'une des plus brillantes de cette époque, est déjà presqu'entièrement oubliée. Le fils du prince de Wagram a été nommé pair de France, le 17 août 1815.

BERTHIER (Victor-Léopold), frère du précédent, général de division, chef de l'état-major-général de l'armée d'Hanovre, etc., né à Versailles, le 12 mai 1770, entra fort jeune dans les gardes de la porte, et obtint, en 1785, une sous-lieutenance dans le régiment de la Fère. Il continua à servir; nommé chef de bataillon, dès les premières années de la révolution, il fut promu, en 1795, au grade d'adjudant-général. Il a fait, dans les années 5, 6 et 7, toutes les campagnes d'Italie contre les Autrichiens et les Russes. Elevé, en 1798, au grade de général de brigade, il a été attaché, en qualité de chef d'état-major à l'armée de Naples. Après les événemens du 18 brumaire (9 novembre 1799), Léopold Berthier fut attaché à la 17me division militaire (Paris), en qualité de chef d'état-major, et reçut, en 1801, l'ordre de se rendre à Toulon pour y recevoir l'armée d'Orient qui venait d'arriver dans ce port. Devenu, en 1804, chef d'état-major de l'armée de Hanovre, commandée par le maréchal prince de Ponte-Corvo, Léopold Berthier fut élevé au grade de général de division, le 1er février 1805, assista à la bataille d'Austerlitz, le 2 décembre de la même année, et s'y fit remarquer dans le commandement du corps qui contribua le plus puissamment à enfoncer le centre de l'armée russe. Il contribua depuis au succès du combat de Halle, et à la prise de Lubeck, dans les journées des 5 et 6 octobre 1806. Chargé, à la suite de ces terribles affaires qui achevèrent d'anéantir l'armée prussienne, de régler les articles de la capitulation du corps commandé par le général Blucher, Berthier assista, en juin de la même année, aux revues de Magdebourg, et y reçut, du roi de Prusse, un accueil bienveillant et distingué. Depuis long-temps chevalier de la légion-d'honneur, il fut décoré de l'étoile de commandant. Il avait reçu du roi de Bavière, à la suite des services qu'il avait rendus, en octobre 1805, lors de la prise de Munich sur les Autrichiens, la grand'-croix de l'ordre du Lion. Le général Berthier avait épousé, en premières noces, une demoiselle d'Eiguillon, qui ne le rendit point heureux. Le soupçon d'une liaison formée entre cette dame et le général Lasalle, porta Berthier à faire des recherches dans un secrétaire dont il avait brisé la serrure (*voy.* La Salle). Il y trouva la preuve de ce qu'il redoutait le plus d'apprendre, et quoique, au fond, aucun des deux époux ne fût en droit d'adresser à l'autre des reproches qu'il n'eût pas mérités lui-même, Berthier, qu'une liaison déjà ancienne, et qui l'occupait uniquement, attachait à une autre personne, saisit cette occasion avec empressement, poursuivit et obtint son divorce, et se maria à celle qu'il aimait, et dont il a eu trois enfans. Il est mort à Paris le 21 mars 1807, regretté d'un petit nombre d'amis qui avaient su apprécier les qualités de son cœur. Léopold Berthier avait quelquefois les manières assez rudes, mais il était bon, obligeant, sensible. L'extrême défiance qu'il avait de lui-même donnait à son caractère l'apparence d'une grande mobilité; mais il avait un sens droit et qui le trompait rarement. Léopold était, sans aucun doute, le meilleur des trois frères.

BERTHIER (César comte), lieutenant-général, commandeur de la légion-d'honneur, chevalier de l'ordre de St-Louis, frère cadet d'Alexandre et de Léopold, suivit le premier dans presque toutes ses campagnes et fut employé sous ses ordres. Nommé inspecteur aux revues, après le 18 brumaire, il succéda à son frère Léopold

dans la place de chef d'état-major du gouvernement de Paris, lorsque celui-ci partit pour l'armée d'Allemagne, et reçut l'ordre de se rendre en Hollande, en novembre 1805, pour y surveiller les côtes, pendant la campagne d'Autriche qui fut terminée par la bataille d'Austerlitz. Promu au grade de général de brigade, le 3 janvier 1806, il continua à être employé dans des missions subalternes, les seules qui convinssent à l'extrême médiocrité de ses talens, et au peu de considération dont il jouissait. Elevé au rang de général de division, par la seule influence du vice-connétable son frère, mais incapable d'en remplir les fonctions, César Berthier fut présenté au serment qu'il prêta dans les mains de l'empereur, le 10 mars 1811, et obtint bientôt après, le titre de comte de l'empire. Il a été nommé chevalier de l'ordre de St-Louis le 24 octobre 1814. Le comte César Berthier, lorsque la faveur du prince de Wagram lui faisait jouer un rôle auquel il était si peu propre, réunissait, à une excessive nullité de moyens, une impertinence et des prétentions non moins excessives, et ne faisait pardonner, par aucune qualité du cœur, le ton et les manières du corps-de-garde. Quoique pourvu de traitemens très-considérables qui, dans la situation où il se trouvait, ne formaient encore que la moindre partie de ses revenus, l'extrême dérangement de sa conduite et de ses affaires, le réduisait, sans cesse, à des expédiens qui lui ont attiré quelquefois d'assez fâcheuses aventures, et qui l'ont souvent brouillé avec le vice-connétable.

BERTHOIS (DE), colonel du génie, était généralement regardé comme opposé à la révolution. En 1792, époque de la déclaration de guerre avec l'Autriche, il fut chargé de diriger les fortifications de Lille. Bientôt la ville de Mons fut attaquée par Biron ; mais cette attaque fut infructueuse. D'un autre côté, l'armée républicaine avait éprouvé une déroute sur la route de Lille à Tournay le 29 avril 1792 ; il n'en fallait pas davantage pour faire croire aux soldats qu'ils étaient trahis par leurs chefs. Berthois fut accusé d'être un des auteurs de l'alarme répandue dans l'armée par le cri de *sauve qui peut*. On courut en foule à son domicile où il fut saisi, traîné ensuite dans la rue et pendu au premier reverbère. On ne tarda pas à reconnaître qu'il était innocent ; l'assemblée législative qui en fut instruite, accorda une pension à sa veuve, et des honneurs à sa mémoire.

BERTHOLIO (ANTOINE-RENÉ-CONSTANCE), zélé partisan de la révolution, entretenait des liaisons intimes avec beaucoup de membres du côté gauche de l'assemblée nationale. En 1789, on le vit, comme orateur d'une députation des électeurs de Paris, présenter un rameau d'olivier aux états-généraux, et rendre compte des efforts qu'ils avaient faits pour appaiser les premiers mouvemens insurrectionnels qui précédèrent le 14 juillet. L'année suivante, il fit paraître un *ultimatum*, adressé à l'évêque de Nanci, dont il attaquait les principes. Pendant les années les plus désastreuses de la révolution, Bertholio eut le bon esprit de renoncer aux emplois et de vivre obscur et retiré ; cependant il reparut sous le directoire et remplit, au congrès de Rastadt, les fonctions de secrétaire de la légation française. Quelque temps après il fut envoyé à Rome en qualité de commissaire, et après les événemens du 18 brumaire, obtint l'emploi de grand-juge de la Guadeloupe; en 1802, il s'embarqua pour se rendre à sa destination. Il retourna en France après quelques années, et devint juge à la cour d'appel d'Amiens, où il mourut le 2 juin 1812.

BERTHOLLET (Le comte CLAUDE-LOUIS), né à Talloire (Savoie) vers 1756, de l'académie des sciences de Paris, de la société royale de Londres, de celles de Turin, Harlem, etc., est regardé comme le premier théoricien-chimiste de notre temps ; il était, avant la révolution, docteur en médecine et dès-lors distingué par ses profondes connaissances en chimie : mem-

bre de l'académie des sciences en 1780, il devint membre de l'institut à l'époque de sa fondation, en 1795; il avait été nommé à la place de commissaire d'agriculture et des arts, le 22 septembre 1794, et professeur de l'école normale, le 9 novembre de la même année. En 1796, il fut envoyé en Italie, pour y présider au choix des divers monumens que le directoire voulait faire transporter en France. Il suivit ensuite le général Bonaparte en Egypte, et revint avec lui en 1799. Après le 18 brumaire, il fut élu membre du sénat conservateur, puis décoré du titre de comte et de grand-officier de la légion-d'honneur. En mai 1804, l'empereur lui donna la sénatorerie de Montpellier. M. Berthollet fut, le 14 mai 1806, nommé président du collége électoral des Pyrénées-Orientales, et, le 3 avril 1813, grand'-croix de l'ordre de la réunion. Bonaparte ne lui ayant pas pardonné d'avoir voté sa déchéance, ne le porta pas sur la liste de ses pairs en juin 1815, et M. Berthollet fut ainsi maintenu sur la liste des pairs formée par le roi après son retour de la Belgique. Il prononça un discours, le 4 janvier 1816, aux funérailles de Guyton-de-Morveau. Parmi les nombreux procédés dont les arts sont redevables à cet illustre chimiste, il faut compter sa méthode pour donner au lin, au chanvre et même à toutes les filasses de rebut, l'apparence du coton, décrite dans le *Journal de l'école polytechnique;* mais surtout le blanchiment des substances végétales par l'acide muriatique oxigéné, objet dont il commença à s'occuper en 1785 et 1786, et qui, exécuté en grand dans les premières manufactures de ce genre, y a fait introduire les noms de berthollet, berthollimètre, bertholler, bertholleur, berthollerie, blanchisserie berthollienne. On a de lui : *Observations sur l'air*, 1776.— *Précis d'une théorie sur la nature de l'acier, sur ses préparations*, etc., Paris, 1789, in-8. — *Elémens de l'art de la teinture*, 1791, in-8, seconde édition (avec A.-B. Berthollet, son fils, mort en 1811), 1804, 2 vol. in-8. — *Description du blanchiment des toiles*, 1795, in-8. — *Recherches sur les lois de l'affinité*, 1801, in-8.—*Essai de statique chimique*, 1803, 2 vol. in-8. Cet ouvrage est considéré comme un des plus beaux monumens de notre siècle. Il a été traduit en anglais par B. Lambert, 2 vol. in-8, Londres, 1804; et en italien par Dandolo, Côme, 1804, in-8. — *Cours de chimie des substances animales* (dans le *Journal de l'école polytechnique*). M. Berthollet a revu, avec Desmarets, la traduction faite par C... de l'*Instruction sur l'art de la teinture*, par Porner, 1791, in-8. Il fut collaborateur aux *Annales de chimie;* il est auteur d'un grand nombre de Mémoires très-importans insérés dans les recueils de l'*Académie des sciences* et de l'*Institut d'Egypte*, et dans ceux de la *Société d'Arcueil*, qu'il fonda dans l'intention de favoriser, jusqu'à la fin de sa vie, les progrès des sciences. Parmi les ouvrages importans à la rédaction desquels il a eu part, il faut encore compter l'*Essai sur le phlogistique et sur la constitution des acides*, traduit de l'anglais de Kirwan, qu'il a concouru à enrichir de notes, Paris, 1788, in-8; et le *Système de chimie* de Thomson, traduit de l'anglais par M. Riffault, Paris, 1809, 9 vol. in-8, auquel il a joint de savantes notes et un discours préliminaire fort estimé. Enfin la nouvelle *Méthode de nomenclature chimique*, publiée en commun avec Lavoisier, Guyton-de-Morveau et Fourcroy, Paris, 1787, in-8, est en partie son ouvrage. Les faits nombreux dont il a enrichi la chimie moderne sont généralement connus, et il occupe le premier rang parmi les chimistes penseurs. On assure qu'ayant consumé en expériences chimiques le produit de ses places et altéré sa fortune, il fut obligé de réformer sa maison et de ne plus paraître à la cour. Bonaparte, instruit de ce fait, le fit venir et lui dit : « M. Berthollet, j'ai toujours cent mille écus au service de mes amis, » et qu'il lui donna cette somme. Il vota néanmoins, en 1814,



et même l'un des premiers, la déchéance de Napoléon, et fut créé pair par le roi le 4 juin de la même année.

BERTHONIVAL-LEBASSE (Guillaume-Jean de), né à Moutel-Gelat, en Auvergne, zélé défenseur de la cause royale, servit avec enthousiasme sous le comte de Frotté, et fut le compagnon intime de M. de Bruslard. Accusé quelque temps avant la pacification de la Vendée, d'avoir tué plusieurs gendarmes, il fut traduit devant une commission militaire et condamné à être fusillé. Il fut assez heureux pour se soustraire par la fuite à ce jugement, et alla se cacher dans les montagnes de sa province. La police, dans ses rapports, ne manqua pas de le signaler comme un des fauteurs de tous les désordres qui se manifestaient dans ces cantons. On l'accusa surtout d'avoir pris part au pillage des recettes du Felletin; mais ces accusations, au fond, dénuées de preuves, ne purent l'empêcher d'être compris dans l'amnistie accordée à son parti. Cependant il fut mis en surveillance dans le département du Calvados, où il ne cessa d'entretenir des intelligences avec les agens secrets des princes et de l'Angleterre; mais la dépense qu'on lui voyait faire, et le choix de ses connaissances, firent ouvrir les yeux sur lui; il fut arrêté, et n'eut que le temps de soustraire ses papiers, en sorte qu'on ne trouva chez lui qu'un tableau de chiffres dont il se servait pour ses correspondances. M. de Berthonival fut conduit à Paris, et renfermé dans la prison de la Force. Il fut enfin rendu à la liberté; mais le ministre de la police, qui craignait de sa part quelque nouvelle liaison avec les agens de la maison de Bourbon, l'envoya, en 1801, dans le département de l'Allier, pour y rester sous la surveillance des autorités. Depuis cette époque on n'a plus entendu parler de lui.

BERTHOUD (Ferdinand), célèbre horloger mécanicien, membre de l'institut de France, de la société royale de Londres, chevalier de la légion-d'honneur etc., né à Placemont, dans le comté de Neufchâtel, le 19 mars 1727. Il fut d'abord destiné à l'état ecclésiastique par son père, architecte et justicier du Val de Travers, et se vouait aux études et aux travaux indispensables à l'exercice du ministère évangélique, lorsqu'ayant eu l'occasion d'examiner le mécanisme d'une pendule, il devint passionné pour l'horlogerie, et, dès l'âge de 16 ans, s'y livra avec une ardeur peu commune. Envoyé ensuite à Paris, il y perfectionna les connaissances qu'il avait déjà acquises en Suisse, et marcha, depuis, de succès en succès: on connaît ses horloges marines et leur utilité pour perfectionner la géographie. Nous ne nous étendrons donc pas sur les immenses travaux de Ferdinand Berthoud et sur les récompenses qu'ils lui valurent de la part des gouvernemens sous lesquels il vécut; nous dirons seulement qu'il les mérita toutes, et qu'il mourut comblé d'honneurs et de gloire dans sa maison de Groslay, canton de Montmorenci, le 20 juin 1807. — Son neveu, Louis Berthoud, qui marcha dignement sur ses traces et qui promettait de le remplacer, mourut le 17 septembre 1813, et laissa des regrets égaux à son mérite et à ses vertus.

BERTHRE de BOURNISEAUX (P.-V.-J.), de Thouars, membre de la société libre des sciences, belles-lettres et arts de Paris, etc., etc., a publié: *Don Pèdre à Inès de Castro*, héroïde, in-12. — *Précis historique de la guerre civile de la Vendée*, 1802, in-8. — *Aminte, pastorale du Tasse*, traduite en français, 1802, in-12. — *Le charlatanisme philosophique de tous les âges dévoilé*, 1807, tom. 1er, 2 parties in-8; la suite n'a pas paru.

BERTIER de SAUVIGNY, conseiller-d'état et intendant de Paris, jouissait, avant la révolution, de la réputation d'un administrateur habile et loyal; mais des formes assez dures l'avaient rendu peu populaire. On lui prêta, dès les premiers jours du mois de juillet, des propos insultant à la misère publique; on éprouvait alors de grands embarras pour les subsis-

tances. A ces propos on ajouta des faits, et Bertier fut dénoncé à l'assemblée des électeurs de Paris, réunis à l'hôtel-de-ville, comme ayant distribué, aux troupes du camp de St-Denis, des cartouches destinées à tirer sur le peuple. On semait en même temps le bruit qu'il avait fait, pendant son intendance, le monopole sur les approvisionnemens de la capitale. Instruit des dangers qui le menaçaient, M. Bertier venait de quitter Paris le mercredi 22 juillet 1789, et avait pris la route de Compiégne, lorsque les électeurs, à qui cette fuite parut suspecte, envoyèrent 400 hommes sur ses traces pour s'assurer de sa personne, et le ramener à Paris. Ils étaient loin, sans doute, de prévoir le funeste effet de cette mesure. Les esprits étaient exaltés au plus haut point, et les cris de vengeance retentissaient de toutes parts, au milieu de cette multitude furieuse qui, s'étant portée au devant de la victime qu'on lui ramenait, l'avait accompagnée jusqu'au pied de l'escalier de l'hôtel-de-ville, où elle venait de monter. Les électeurs, qui n'aperçurent que dans ce moment toute l'imminence du danger, retinrent, quelque temps, Bertier à l'hôtel-de-ville, parurent l'interroger, et décidèrent, dans l'espoir de laisser aux transports populaires le temps de se calmer, qu'il serait conduit en prison, et que son procès serait instruit immédiatement. Ces assurances ne firent que redoubler la rage d'une populace qui ne pouvait plus rien entendre. Environné de soldats, Bertier était à peine descendu sur la place, que les cris et les imprécations redoublèrent avec une violence nouvelle. La garde le défendit quelque temps avec assez de courage, mais enfin, contrainte de céder au nombre, elle s'ouvrit, et le malheureux Bertier tomba entre les mains de ses bourreaux. On l'entraînait sous la potence de fer placée au coin du quai de Gèvres et de la place de Grève, et destinée à soutenir un réverbère qu'on avait eu la barbare prévoyance de détacher, lorsqu'il réussit à se saisir du fusil d'un des gardes qui était resté auprès de lui; il essaya de s'en servir pour se défendre, mais ses efforts furent inutiles; l'arme lui fut arrachée, on l'attacha à la corde, qu'on avait suspendue à la potence, et on le frappa, au même instant, de cent coups de baïonnettes. L'un des assassins, ivre de vin et de sang, porta la férocité au point de lui ouvrir la poitrine, d'en arracher le cœur, et, montant aussitôt à l'hôtel-de-ville, de déposer cet exécrable trophée sur le bureau des électeurs. Avant de lui donner la mort, on avait eu la barbarie de lui faire baiser la tête de Foulon, son beau-père, à qui l'on venait de faire éprouver le même sort.

BERTIN (Théodore-Pierre), l'un des traducteurs les plus féconds de l'époque actuelle, fut occupé, pendant une grande partie de la révolution, de la tenue des notes sténographiques d'après lesquelles les journaux transcrivaient les discours prononcés dans le sein des diverses assemblées législatives. Doué d'un esprit actif et investigateur, il publia, vers l'an 1800, la description d'une *lampe docimastique* de son invention, qui paraissait réunir plusieurs avantages. En 1810 il forma, sous les auspices et même avec les secours de M. Frochot, préfet de la Seine à cette époque, un établissement destiné à une nouvelle méthode de reliûre en vernis sur carton; mais cette entreprise n'eut point de succès. Depuis lors, M. Bertin consacra entièrement ses loisirs à faire passer dans sa langue des ouvrages étrangers, dans le choix desquels il n'a pas toujours été heureux; il semble même ne s'être attaché, dans plus d'une circonstance, qu'à gagner de vitesse ses concurrens. Voici la liste de ses principales productions en ce genre: *Satyres d'Young, ou l'amour de la renommée, passion universelle*, trad. de l'anglais, 1787, in-8; 1798, in-18 — *La vie de Bacon*, trad. de l'anglais de D. Mallet, 1788, in-12. — *Des différentes formes de gouverment, et de leurs avantages et désavantages respectifs, de la constitution anglaise et de la liberté civile, par W*,

Paley, trad. de l'anglais, sur la 4e édition, 1789, in-8. — *Réflexions sur l'établissement des jurés par W. Paley*, trad. de l'anglais, 1789, in-8; 1791, in-8. — *Système universel et complet de sténographie, inventé par Taylor, et adapté à la langue française*, 1792, in-8; 2e édition, an 3, in-8; 3e édition, 1796, in-8; 4e édition, 1803, in-8. — *Mirano, ou les Sauvages, histoire américaine*, trad. de l'anglais de Richardson, 1797, in-12. — *Le faux Usurier, ou le neveu reconnaissant*, comédie en trois actes, imitée de la pièce anglaise de Sheridan, intitulée: *The School for scandal* (l'Ecole de la médisance), 1798, in-8. — *Histoire des principaux lazarets de l'Europe, par J. Howard*, trad. de l'anglais, 1800, in-8. — *Le nouvel Ami des enfans, ou le Berquin anglais*, trad. de l'anglais, 1802, 4 vol. in-18. — *Le Newton de la jeunesse*, trad. de l'anglais, 1804-5, 6 vol. in-18; 1808, 6 vol. in-18. — *Contes noirs et blancs, ou Marqueterie littéraire*, trad. de l'anglais, 1803, 3 vol. in-12; 1805, 2 vol. in-12. — *L'été du nord* (Voyage), trad. de l'anglais de sir John Carr, 1808, 2 vol. in-8. — *Les misères de la vie humaine*, trad. de l'anglais, 1808, 2 vol. in-8; 1814, 2 vol. in-8. — *Curiosités de la littérature*, trad. de l'anglais d'Israeli, 1809, 2 vol. in-8. *Contes à mon fils*, trad. de l'anglais, 1813, 2 vol. in-12. — *Ecole des arts et métiers*, idem, 1813, 2 vol. in-18. — *Le législateur anglais*, trad. de l'anglais, 1814, in-8. — *Considérations sur la liberté de la presse*, etc., 1814, in-8. Nous ne comprenons point dans cette énumération beaucoup d'ouvrages uniquement destinés pour l'enfance. La rapidité que ce laborieux écrivain a mise dans ses traductions nuit en général à son style, qui est assez habituellement négligé, et même incorrect. M. Bertin a été l'un des collaborateurs de la traduction des *Mémoires sur les établissemens d'humanité*.

BERTIN (Jean-François), né à Paris en 1770, fut destiné, dans sa jeunesse, à l'état ecclésiastique. La révolution en fit un journaliste. Il était, en 1795, éditeur d'un journal intitulé *l'Eclair*, et ne se montra point, dans la rédaction de cette feuille, pénétré des maximes de l'état que sa famille avait eu dessein de lui faire embrasser. Cette époque était celle où la France sortait à peine du joug de la terreur révolutionnaire. Bertin se jeta avec violence dans le parti de la réaction qui confondait, dans une proscription égale, et les bourreaux de 93 et de 94, et ceux d'entre les amis éclairés de la liberté qui avaient été le plus cruellement persécutés par eux. Des courriers extraordinaires apportaient, dans le Midi, où régnait déjà la plus effrayante effervescence, et où le sang coulait à grands flots sous les poignards du terrorisme royal, ces feuilles qui, dans un style non moins sanguinaire que celui de Marat, provoquaient l'assassinat de quiconque était désigné comme révolutionnaire, ou seulement soupçonné de l'être. Quelque juste horreur qu'inspirassent ces hommes de sang qui semblaient n'avoir eu pour but que de déshonorer la cause de la liberté et de la rendre odieuse, il était impossible de ne pas rejeter avec horreur un système qui, en ramenant en 1796, et sous d'autres noms, les prétendues justices populaires de septembre 1792, ne tendait qu'à faire succéder des proscriptions à des proscriptions. La feuille de M. Bertin, qui ne cessait de provoquer aux vengeances, et quelques autres du même genre, furent donc sagement supprimées; mais leur esprit survécut à leur existence et se reproduisit dans le *Journal des Débats*, à la propriété duquel M. Bertin fut associé. Impliqué en l'an 9 (1800), dans une accusation de royalisme, il fut enfermé au Temple, déporté à l'île d'Elbe, et ensuite à Florence; on voit que les exils imposés à M. Bertin n'étaient pas rigoureux. Cette malheureuse *victime* revint à Paris en 1805, et y vécut fort tranquille jusqu'au rétablissement de la maison de Bourbon; Bertin ne joua cependant aucun rôle à l'époque de la restauration. S'il eut, comme tant

d'autres, la manie de suivre le roi à Gand, en mars 1815, il sut tirer un parti assez avantageux de sa fidélité, et fut chargé de la rédaction d'un journal officiel qui fut imprimé, par les ordres du roi, dans cette ville, sous le nom de *Moniteur universel*. Ramené à Paris, par les alliés, M. Bertin y reprit, par droit de conquête, la rédaction du *Journal des Débats*, et devint le plus vaillant champion du système de la majorité de la chambre des députés de 1815 à 1816. M. Bertin ne parut pas toujours, au gouvernement, renfermer son zèle dans de sages limites. Convaincue, sans oser l'avouer à la chambre, qui n'eût pas manqué de traiter cet aveu de trahison, et peut-être au monarque lui-même, que la maison de Bourbon était perdue à jamais, si les chambres et le gouvernement ne changeaient pas de système, une faible minorité ministérielle, dans l'impossibilité d'arrêter les fureurs réactionnaires dont le torrent était sur le point de l'entraîner, s'efforça, du moins, d'apporter quelques obstacles à son cours. En effet, quelques mois après, la chambre fut dissoute, et les rédacteurs de quelques journaux incendiaires forcés de céder la place à des rédacteurs que les ministres veulent bien appeler *constitutionnels*, mais que nous croyons convenable de ne désigner encore que sous le nom de *ministériels*. Quoi qu'il en soit, M. Bertin a reçu l'ordre de faire un autre choix de rédacteurs. La flexibilité de son royalisme n'a pas résisté à une injonction faite de manière à être bien comprise; toutefois, depuis l'instant où le *Journal de l'Empire* a cessé d'être un libelle, son esprit semble l'avoir tout-à-fait abandonné. M. Bertin a donné au public quelques traductions de romans anglais; mais ces frivoles amusemens de sa jeunesse ont fait place à des occupations plus graves et surtout plus lucratives. On a de lui : *Eliza ou la famille d'Elderland*, 1798, 4 vol. in-12. — *La Caverne de la mort*, 1799, in-12. — *L'Eglise de St-Siffrid*, 1799, 5 vol. in-18.

BERTIN-DE-VAUX, frère cadet du précédent, fut employé, comme lui, à la rédaction de plusieurs journaux pendant les troubles révolutionnaires, et devint aussi co-propriétaire du *Journal des Débats*. Napoléon, à qui M. Bertin-de-Vaux déplut dans quelques-uns de ses articles, le dépouilla de cette propriété en 1801. Il établit, alors, une maison de banque qu'il conserva pendant quelques années, et fut nommé en 1805, l'un des juges du tribunal de commerce de Paris. Il devint ensuite vice-président du même tribunal et remplit ces fonctions pendant plusieurs années. En septembre 1815, M. Bertin qui, l'on ne sait pourquoi, avait épousé avec ardeur la cause des ultra-royalistes, à laquelle son existence politique le rendait d'ailleurs parfaitement étranger, obtint la présidence du collége électoral du 2me arrondissement de Paris, et fut élu, par cette assemblée, candidat à la chambre des députés. Dans le mois d'octobre de la même année, il fut nommé au secrétariat-général du département de la police, et, dans le mois de juin 1816, à celui de la commission du budget. M. Bertin soupçonné de ne pas se borner, dans son emploi de secrétaire-général de la police, à remplir strictement les fonctions qui lui étaient prescrites, et de vouloir étendre sa surveillance sur le ministre lui-même, reçut, au commencement de 1817, la démission de cet emploi.

BERTIN (Antoine), l'un des poëtes les plus distingués de la France, dans le genre érotique, naquit, en 1752, à l'île Bourbon, qu'il quitta dès l'âge de 9 ans, pour se rendre en Europe. Placé au collége du Plessis, à Paris, il y fit des études très-brillantes. Lorsqu'elles furent terminées, il entra au service, parvint, en peu de temps, au grade de capitaine de cavalerie, et obtint la croix de St-Louis. Estimé de ses camarades par sa bravoure et sa conduite, bien accueilli des femmes, auprès desquelles il avait constamment le ton de la galanterie la plus déli-

cate, il joignit bientôt aux succès qu'il avait dans la société, une renommée littéraire qui, commencée dans les salons ou plutôt dans les boudoirs, a victorieusement soutenu l'épreuve du temps, si communément fatale aux réputations de ce genre. En 1775, il parut un petit recueil de poësies fugitives, échappées de ses loisirs, et dans lesquelles on remarquait déjà beaucoup de grâce et d'heureuses inspirations; mais ce ne fut qu'en 1782 qu'il marqua sa place dans la littérature, par la publication de ses quatre livres d'élégies, intitulés : *les Amours*. Cet ouvrage, fruit d'une imagination vive, féconde et brillante, offre la piquante révélation des secrets du cœur, et la peinture fidèle des caprices de l'amour embellies par un style dont l'élégance n'ôte rien au naturel, par des vers pleins de mollesse et d'harmonie, et par des images où la volupté semble ne s'être voilée que pour en être plus séduisante. Bertin se lia avec le chevalier de Parny, né, comme lui, à l'île de Bourbon, et auquel d'éclatans succès dans la même carrière ont mérité le nom de *Tibulle français*. Ce n'est pas une des circonstances les moins intéressantes de la vie de l'un et de l'autre, que cette liaison intime entre deux hommes qui aspiraient aux mêmes palmes, et que ce but commun de leurs efforts unissait plus étroitement, loin d'élever entre eux cette rivalité déplorable dont la république des lettres offre trop souvent l'affligeant spectacle. Au surplus, la nature de leur talent n'était pas la même, quoique peut-être ce fût beaucoup hasarder que d'accorder à l'un des deux une prééminence décidée. On reconnaît, dans le chantre d'Eléonore, une sensibilité plus vraie, un plus tendre abandon; il est plus pur et plus vrai, et sa lyre fait entendre, avec un charme plus attendrissant les plaintes de l'amour malheureux. L'amant d'Eucharis, malgré son langage passionné et la richesse de son expression poëtique, n'est pas toujours exempt de manière et d'affectation : chez lui, l'art déploie ses moyens les plus ingénieux; chez son rival, on ne voit que la nature épurée. L'un séduit l'esprit; l'autre s'empare du cœur. Néanmoins, ce qui rétablit l'égalité que semblerait altérer ce parallèle, c'est que Bertin est mort avec toute sa gloire, tandis que les dernières productions de Parny ont porté plus d'une atteinte à la sienne. A la fin de 1789, Bertin passa à St-Domingue pour y épouser une jeune créole qu'il avait connue à Paris. Le jour même de la cérémonie nuptiale, il fut saisi d'une fièvre violente, à laquelle il succomba au bout de 17 jours, âgé d'environ 38 ans. Ses œuvres ont été recueillies en 1785, Paris, Cazin, 2 vol. in-18, et réimprimées à deux reprises, savoir, en l'an 10 (1802) et en 1806. Ces deux volumes contiennent, outre les élégies dont nous avons parlé plus haut, un *Voyage de Bourgogne*, en prose et en vers, dans le genre de celui de Chapelle et Bachaumont, et plusieurs autres poësies fugitives, dans lesquels on retrouve constamment le talent de l'auteur, tel que nous avons cru devoir le peindre, avec ses qualités précieuses et ses aimables défauts. Dans un épilogue qui se trouve à la fin de la dernière édition, Bertin fait ses adieux aux Muses, et les traits sous lesquels il se peint dans cette pièce sont de nature à le faire estimer et chérir du lecteur. On y remarque ces deux vers, qui contiennent un témoignage aussi vrai qu'il est honorable :

En amitié fidèle encor plus qu'en amour,
Tout ce qu'aima mon cœur, il l'aima plus d'un jour.

Il cite, parmi les hommes distingués dont il fut l'ami, Delille et Laharpe; et l'on a lieu de s'étonner que celui-ci n'en ait fait aucune mention dans son *Cours de Littérature*, où se trouvent des noms bien moins dignes d'y figurer : omission presque inexplicable si ce n'est qu'un oubli, et très-digne de blâme si elle est volontaire, ce que rend toutefois peu vraisemblable

le caractère liant et l'aménité de Bertin, incapable de choquer personne, surtout parmi ceux qu'il regardait comme ses amis.

BERTIN (René-Joseph), fils de Joseph-Exupère Bertin, a publié : *Doctrine médicale simplifiée*, ou *Eclaircissement et confirmation du nouveau système de médecine de Brown*, par Weikard, avec les notes de J. Franck, ouvrage traduit de l'allemand, 1798, 2 vol in-8. — *Elémens de médecine de Brown, avec les commentaires de l'auteur, et les notes du docteur Beddoes*, traduit du latin et de l'anglais, 1805, in-8. — *Quelques observations critiques, philosophiques et médicales sur l'Angleterre, les Anglais, et les Français détenus dans les prisons de Plymouth*, 1801, in-12. — *Traité de la maladie vénérienne chez les enfans nouveau-nés, les femmes enceintes et les nourrices*, 1810, in-8. — Bertin, général de brigade, a publié : *Théorie pratique ; principes d'équitation ; école d'instruction pour la cavalerie française*, 1798, in-8. — Bertin (A.) habitant de Reims, a publié : *Elémens d'histoire naturelle*, 1801, in-12; 1809, in-12. — *Elémens de géographie*, 1802, in-12. — Bertin-d'Antilly était rédacteur du *Thé*, en 1797. Ce journal fut alors regardé comme un des plus franchement royalistes, dans un temps où beaucoup d'autres journaux étaient rédigés dans le même sens. L'auteur fut condamné à la déportation, le 18 fructidor an 5 (1797) ; mais il parvint à s'y soustraire.

BERTIN, commissaire-ordonnateur de la marine, sous le gouvernement impérial, ensuite conseiller-d'état, avait suivi l'armée navale, avant la révolution, en qualité de commissaire. En 1792, il avait annoncé que le séjour de l'escadre française à Gènes avait déjà produit des dissentions parmi les habitans, et qu'on y parlait aussi de réunir cette république à la république française. M. Bertin fut nommé, quelque temps après, commissaire de la marine à Bordeaux, sous le directoire, et fit part, en 1798, de l'offre faite au gouvernement, de onze bâtimens appartenant à des armateurs. Il passa, de là, au Hâvre, en qualité de préfet maritime, et fut appelé, en 1801, au conseil-d'état, section de la marine. L'année suivante, il fut nommé préfet colonial de la Martinique, où il éprouva quelques désagrémens dans ses fonctions. Obligé de retourner en France, après deux ans de séjour dans cette colonie, il n'a plus reparu dans les emplois civils ni militaires.

BERTON (Henri-Montan) naquit à Paris le 17 septembre 1767. Fils d'un compositeur célèbre, il apprit la musique dès son plus bas âge, et, à treize ans, fut en état d'entrer à l'orchestre de l'Opéra. Il se livra ensuite à l'étude de la composition. Son maître en cette science décida qu'il n'y réussirait pas. L'élève ne se laissa point décourager par ce jugement : il relisait, il analysait sans cesse les compositions des grands maîtres ; et brûlant du désir de soutenir l'honneur de son nom, il obtint enfin de Moline un opéra (*La dame invisible*), dont il entreprit la musique. Son ouvrage achevé, il hésitait à le faire connaître, lorsqu'une femme de ses amies porta, à son insu, sa partition à Sacchini. Ce dernier donna de grands encouragemens au jeune musicien, l'invita même à venir travailler auprès de lui. Devenu consommé dans son art, Berton, dès l'époque de la formation du conservatoire, y fut nommé professeur d'harmonie. En 1807, il prit la direction des Bouffons, et la garda pendant deux ans, au bout desquels il entra à l'Opéra, comme premier chef du chant. Berton a débuté à la scène italienne en 1786, par l'opéra du *Premier navigateur*, qui n'a point été gravé. Il donna depuis (en 1787), les *Promesses de mariage*, et *l'Amant à l'épreuve* ou la *Dame invisible ;* en 1789, *les Brouilleries ;* en 1790, *les Deux sentinelles, les Rigueurs du cloître ;* en 1791, *le Nouveau D'Assas, les Deux sous-lieutenans:* en 1793, *Agricole Viala ;* en 1797, *Ponce de Léon* ; en 1798, *le Souper de famille*, *le Dénouement inattendu ;* en 1799,

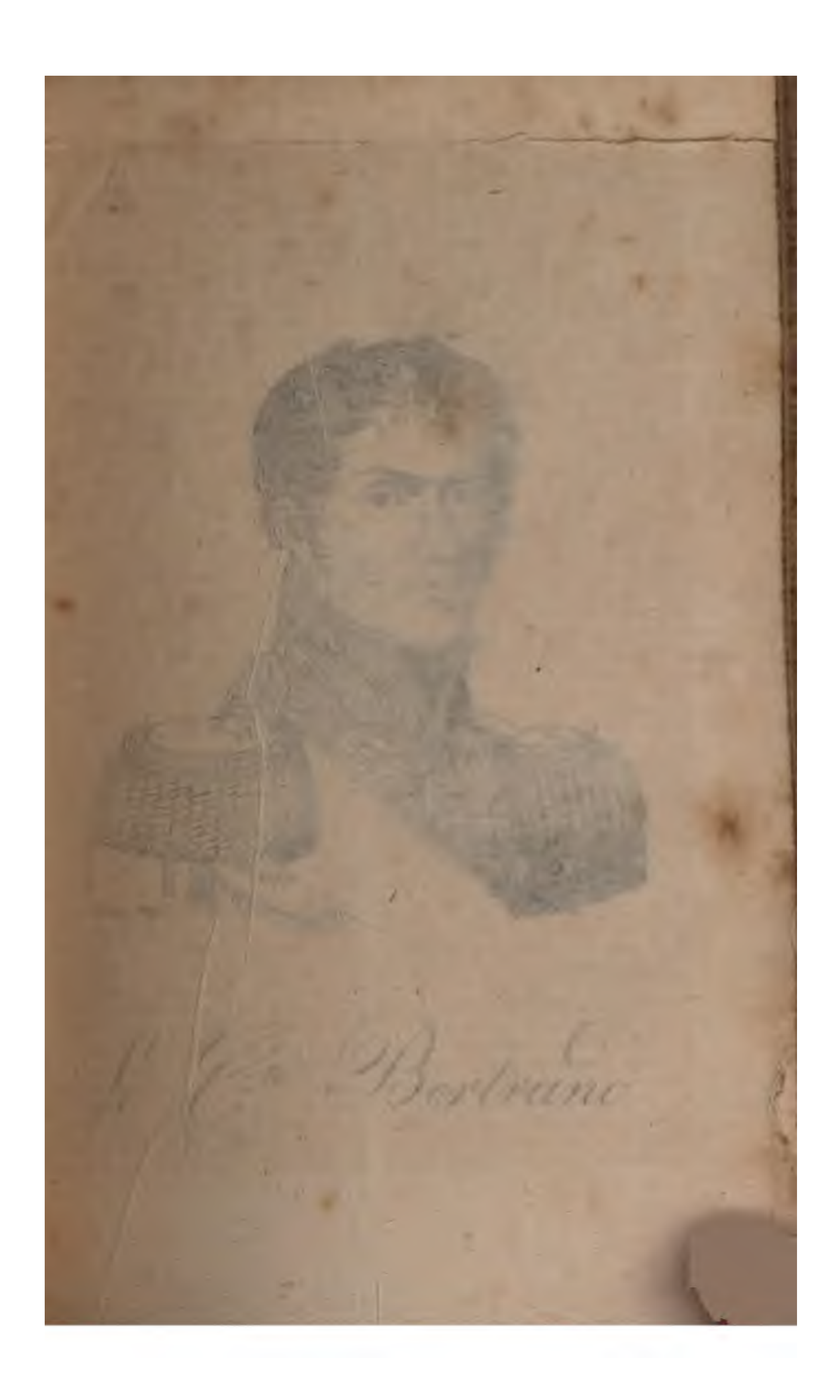
l'Amour bizarre, le Délire, Montano et Stéphanie; en 1801, le Grand deuil; en 1802, le Concert interrompu; en 1803, Aline, reine de Golconde; en 1804, la Romance; en 1805, Délia et Verdikan, le Vaisseau amiral; en 1806, les Maris garçons; en 1807, le Chevalier de Senanges, Ninon chez Mme de Sévigné; en 1809, Françoise de Foix; en 1811, Jeune et Vieille, la Victime des arts; cette dernière en société avec Nicolo; en 1813, Valentin. De ce grand nombre de pièces, Ponce de Léon, le Délire, Montano, Aline, sont les plus estimées et dont les représentations ont été le plus suivies: il est aussi auteur des paroles de la première de ces pièces. Le Délire est sans contredit le chef-d'œuvre de Berton, malgré tout ce que doit la pièce au jeu de l'acteur Gavaudan. Berton a fait en outre, pour l'Opéra, Lora, en 1789, et Tyrtés, en 1793: ni l'un ni l'autre n'ont été représentés. Il a eu part, en février 1814, avec Kreutzer et Méhul, à la musique de l'Oriflamme, tableau de circonstances, en l'honneur de Bonaparte; et il a mis en musique beaucoup d'autres morceaux de circonstance, composés par M. Dupaty. On lui doit encore des Oratorio, exécuté, en 1786, au Concert spirituel; des Cantates; un Arbre généalogique des accords, avec un Dictionnaire sur le même sujet, et une Méthode d'harmonie. Les compositions de Berton sont d'un style pur, d'une harmonie correcte; les ressources de l'orchestre y sont sagement employées. On pourrait y désirer quelquefois des chants plus naturels, et surtout plus de verve. Dans le mois de juin 1816, M. Berton fut chargé d'examiner la composition musicale des ouvrages destinés à l'Opéra. — Berton (François-Montan), son fils, né à Paris le 3 mai 1784, se distingue par son jeu sur le forte-piano. Il a fait exécuter, en 1811, à l'Opéra-comique, la Ninette de Favart, avec une nouvelle musique.

BERTRAND (Antoine-Marie), maire de Lyon. Il était négociant à Lyon à l'époque de la révolution, se lia avec Châlier et fut porté à la place de maire, en février 1793, au moment des premiers troubles qui éclatèrent dans cette ville, et déclara aux députés des sections « qu'il ferait sauter leur permanence à coups de canon. » Le 29 mai suivant, Bertrand fit faire en effet une décharge d'artillerie sur le bataillon de la Pêcherie, qui avait refusé de marcher, et occasionna ainsi la mort de plusieurs personnes. Après le supplice de Châlier, il se rendit à Paris où il devint un des membres les plus ardens du club des Cordeliers; fut compromis depuis dans l'affaire de Babeuf, puis dans l'attaque du camp de Grenelle par les jacobins; arrêté après cet événement et condamné à mort par une commission militaire, il fut exécuté le 18 vendémiaire an 5 (9 octobre 1796).

BERTRAND (Charles-Ambroise) du Calvados, était administrateur de ce département, lorsqu'il fut nommé, en 1798, député au conseil des cinq-cents. Il hésita long-temps entre les deux partis qui s'étaient formés dans ce conseil, et finit par se prononcer contre le directoire. Le 23 juillet 1798, il fit créer une commission pour aviser aux moyens d'atteindre les émigrés qui changeraient de nom. Quatre jours après, il s'éleva contre les écrivains périodiques qui calomniaient les institutions républicaines; et le 29 mai, il parla en faveur de la liberté de la presse, et préluda ainsi à la chute de Merlin, Treilhard et Laréveillère, qu'il attaqua, trois semaines après, d'une manière plus directe, en les qualifiant de triumvirat directorial. Il leur reprocha la conduite de leurs agens chez l'étranger, les concussions dont ils s'étaient rendus coupables, et finit par les inviter, au nom des malheurs publics, à quitter un poste dont ils n'étaient plus dignes. Cette philippique, concertée d'avance avec son parti, eut tout l'effet qu'il en attendait, et détermina la chute des directeurs. Le 10 thermidor, il s'indigna de ce que les ennemis de la république voulaient faire tourner à leur avantage les événemens du 30 prairial, en empoison-

nant l'opinion publique, et conclut à ce que le conseil s'occupât de l'organisation des sociétés patriotiques. Le 7 août, il annonça un plan formé pour faire demander au corps-législatif, que les ex-directeurs fussent jugés révolutionnairement et punis de l'ostracisme, et il fit sentir le danger de cette mesure inconstitutionnelle. Lorsque la validité de l'élection de Sieyes fut attaquée, Bertrand exprima la plus vive indignation contre cette démarche, et perdit dès-lors sa popularité. En vain il appuya la déclaration de la patrie en danger, proposée par Jourdan; il était trop tard, et les mesures étaient déjà prises pour faire cesser cet état de choses. Le 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), Bertrand voulut, à St-Cloud, opposer de la résistance à la révolution qui allait éclater, et il proposa en vain d'ôter au général Bonaparte le commandement des grenadiers du corps-législatif. Il fut exclu du conseil, par décret du 19. Il habite maintenant Bruxelles.

BERTRAND (Henri-Gratien comte), issu d'une famille honorable, du Berri, est né à Châteauroux, chef-lieu du département de l'Indre. Il servit d'abord dans l'arme du génie. Après avoir parcouru tous les grades d'une carrière militaire, moins brillante qu'utile, il obtint enfin le rang de général de brigade; se fit remarquer, en 1804, au camp de St-Omer, par l'étendue de ses connaissances, et fixa particulièrement sur lui, à cette époque, l'attention de Napoléon, qui l'avait déjà distingué dans plusieurs circonstances pendant la campagne d'Orient Il donna de nouvelles preuves de ses talens et de son courage à la bataille d'Austerlitz, livrée le 2 décembre 1805, et ramena, après l'affaire, un grand nombre de prisonniers et 19 pièces de canon. Napoléon l'ayant attaché à sa personne comme aide-de-camp, le chargea, en 1806, d'attaquer la forteresse de Spandaw, qu'il obligea de capituler le 25 octobre de la même année. Il se distingua à Friedland le 14 juin 1807. Il rendit, à la fin de mai 1809, lors de la bataille d'Essling, par la rapide reconstruction des ponts établis sur le Danube, pour assurer les communications de l'armée française, le service le plus essentiel de la campagne, et qui fut proclamé par la reconnaissance de Napoléon et celle de l'armée. Ce fut seulement par l'active habileté du comte Bertrand que l'armée française, enfermée dans *Unter-Lobau*, l'une des îles du Danube, parvint à traverser ce fleuve pour se porter sur le champ de bataille de Wagram. En 1812, il accompagna l'empereur en Russie et en Saxe, et obtint à tel point la confiance de son souverain, qu'après la mort du duc de Frioul (Duroc), tué dans les champs de Bautzen, à la suite de la bataille, il fut nommé grand-maréchal du palais. Personne n'avait de plus justes titres que le général Bertrand aux bienfaits de l'empereur. En lui furent récompensés de rares talens, de grands services et un dévouement sans bornes. Quelque soit le parti politique auquel on appartienne, et le jugement que l'on porte sur les hommes publics, l'honneur et la fidélité seront toujours considérés, lorsque la voix des passions aura cessé de se faire entendre, comme des vertus dignes de l'hommage de tous les gens de bien; aussi le choix du comte Bertrand obtint-il un assentiment que la suite des événemens a bien justifié. Les 2 et 20 mai 1813, le général Bertrand commandait aux batailles de Lutzen et de Bautzen le 4e corps de la grande armée française. Il dirigea, le 6 septembre suivant, à Donnewitz, contre le corps d'armée sous les ordres du prince royal de Suède, une attaque qui ne fut pas heureuse, et éprouva, le 16 octobre, au passage de l'Elbe, une perte assez considérable de la part du corps prussien commandé par le général Blucher, qui le surprit. Le 17, l'engagement de la veille continua; le 18, Bertrand, en s'emparant de Weissenfeld et du pont sur la Saale, protégea efficacement la retraite de l'armée, après le désastre qu'elle venait d'éprouver, à la suite de trois batailles successives



Bertrand



Le Cte Bertrand.

qui n'en firent qu'une seule. Il rendit des services non moins importans après la bataille de Hanau, en occupant la position de Hocheim dans la plaine qui sépare Mayence de Francfort. Dans ces deux circonstances, et dans celles qui suivirent le départ de Napoléon pour Paris, le comte Bertrand ne songea qu'à sauver les débris de l'armée, et vit presque toujours ses combinaisons et ses efforts couronnés de tout le succès qu'il était possible d'attendre, au milieu de tant d'événemens funestes. A son retour à Paris, en janvier 1814, l'empereur le nomma aide-major-général de la garde nationale de cette ville, mais il n'en remplit qu'un moment les fonctions; il repartit avec Napoléon dès le mois de février, et l'accompagna dans cette campagne de Champagne, où les militaires assurent que ce prince déploya, dans une situation désespérée, tout ce que le génie de la guerre peut concevoir et exécuter de plus merveilleux; mais il était trop tard, la France était subjuguée; et si les prodiges de cette campagne couvrent d'une gloire immortelle l'armée française qui ne combattait en ce moment que pour l'indépendance de son territoire, tous les malheurs de ce pays n'accusent-ils pas celui qui attira tant de fléaux sur la patrie qui l'avait adopté, et dont son despotisme avait détruit la liberté, long-temps avant que son ambition insensée ne livrât son indépendance aux étrangers! Après la capitulation de Paris, le comte Bertrand suivit Bonaparte dans la souveraineté nouvelle qui venait de lui être assignée Il se montra aussi fidèle au malheur, qu'il l'avait été à la puissance, et honora de plus en plus son caractère par cette conduite. On a prétendu que le frère de ce général, qui l'avait accompagné dans l'île d'Elbe, était venu secrètement à Paris, en janvier 1815, et n'avait quitté cette capitale que pour se rendre à Milan. Devenu sujet d'un prince reconnu par les puissances du continent et par l'Angleterre elle-même, dont les plénipotentiaires avaient signé le traité de Châtillon, le comte Bertrand dut obéir aux ordres de son souverain, lorsque celui-ci s'embarqua le 26 février pour la France Il contresigna, en qualité de chef d'état-major d'une armée d'invasion de 800 hommes, les actes et les proclamations de Bonaparte, et remplit, en arrivant à Paris, les fonctions de grand-maréchal. Les fautes des Bourbons avaient mis l'armée de la France dans les mains de Bonaparte; cette armée fut réorganisée avec une activité qui tenait du prodige, et dont le comte Bertrand donnait l'un des premiers exemples. Enfin arriva la journée de Waterloo. Parti pour l'armée avec Bonaparte, le comte Bertrand en revint avec lui et ne la plus quitté depuis ce moment. A Paris, à Malmaison, à Rochefort, sur *le Bellerophon*, à Sainte-Hélène, il a confondu sa destinée avec celle de l'homme extraordinaire, dont le nom éternellement lié, comme général et comme premier consul, à la gloire de la France, le sera comme empereur à toutes ses calamités. Quoi qu'il en soit, nous n'entendons rien préjuger sur les motifs qui ont déterminé la conduite du maréchal Bertrand; un noble dévouement ne peut avoir qu'une noble cause. Nous ne déciderons pas, comme l'a fait, au mépris de toutes les convenances et de tous les égards dus au malheur, un biographe dont l'opinion de l'Europe a déjà fait justice, si l'on doit conclure de ce que le général Bertrand avait reçu une somme de huit cent mille francs de Bonaparte, pendant sa dernière occupation du trône, que la conduite de ce général ne fut dirigée que par un vil intérêt Cette allégation est absurde; chargé de hautes et d'importantes opérations, est-il donc bien étrange que le général Bertrand ait eu à sa disposition une somme de cette nature? Il le serait bien davantage, selon nous, que des sommes beaucoup plus considerables ne lui eussent pas été confiées, et loin d'expliquer (ce que d'ailleurs nous ignorons parfaitement), comment la reconnaissance d'une somme de 800 mille francs s'est trouvée dans les papiers du comte Ber-

trand, nous nous bornerons à remercier le biographe de ce qu'en annonçant un fait aussi simple, il a fait grâce à ses lecteurs de toutes les interprétations qui ont dû se présenter naturellement à son esprit. Nous n'omettrons point ici la lettre écrite de Fontainebleau, par M. le comte Bertrand au duc de Fitz-James, son beau-frère; elle est datée du 19 avril 1814. « Mon cher Edouard, y dit le général, dont M. de Fitz-James devait, quelques mois plus tard, demander la tête; je vous envoye ma lettre pour le roi; je vous prie de la lui remettre. Vous me connaissiez assez pour ne pas douter du parti que je prendrais dans les circonstances où je me suis trouvé. L'empereur ayant abdiqué, ce n'est point avec un prétendant que je suis; il a renoncé à sa couronne. Ce n'est plus que l'empereur malheureux que j'accompagne; et comme je le dis dans ma lettre au roi, j'acquitte la dette de la reconnaissance et de l'honneur. Je reste sujet du roi, et je serai son sujet fidèle, comme je l'ai été de l'empereur. Je suis persuadé qu'il a renoncé dans son cœur, comme par sa déclaration, à toute idée de rentrer en France; mais ce que je puis assurer mieux encore, c'est que, dans aucune circonstance, je ne veux me mêler des affaires politiques. Je ne fus jamais un homme de révolution ni d'intrigues, et je mourrai comme j'ai vécu, honnête homme et homme d'honneur. Si jamais vous étiez dans le cas de parler de moi, vous pouvez, sans risque d'être démenti par les faits, affirmer que je ne m'écarterai point, quels que soient les événemens, de la ligne que je me suis tracée, qui est celle de mon devoir. Je désire pouvoir venir visiter ma famille. Il y a plus de trois ans que je n'ai vu ma mère. Si, dans un an, je recours à vous pour avoir une permission de venir passer quelques mois à Châteauroux, dans le sein de ma famille, je compte sur votre obligeance. » Une réflexion se présente à la lecture de cette lettre, c'est que le comte Bertrand, homme d'honneur dans toutes les circonstances de sa vie, était, en l'écrivant, dans la ferme résolution de remplir les engagemens qu'il prenait alors; mais qui peut ignorer que ces engagemens furent réciproques; et s'il est vrai que la cour de France ne se soit montrée fidèle à aucun de ceux qu'elle avait pris avec le souverain de l'île d'Elbe, reconnu par toutes les puissances, et ceux qui, de leur consentement, se sont dévoués à son service, de quel droit la cour de France se plaindrait-elle que le général Bertrand a trahi les devoirs qui lui étaient prescrits par l'honneur? Nous ne connaissons point ce général; aucune affection ne nous attache à lui; le seul intérêt qui nous parle en sa faveur, c'est son malheur et la noblesse de son dévouement. Quelle que soit notre opinion sur les droits de Bonaparte à un dévouement si rare, toutes les ames généreuses penseront sans doute avec nous, que ce n'est pas à celui qui reçoit le bienfait, à discuter les titres du bienfaiteur à sa reconnaissance. Le 17 mai 1816, le général comte Bertrand a été condamné à mort, par contumace, par le conseil de guerre de la 1re division militaire. Ce jugement, d'une rigueur inouie, s'il n'est pas d'une révoltante iniquité, s'explique cependant par l'esprit de faction qui considère en ennemi tout ce qui s'oppose à sa violence; il est permis de gémir, sans doute, mais non pas de s'étonner de ses arrêts; nous oserons dire plus: les condamnations politiques sont bien moins le crime des tribunaux qui les prononcent, quelque passionnés qu'on les suppose, que des gouvernemens qui les provoquent. En effet, les tribunaux ne commentent point les lois, ils se bornent à les faire exécuter; mais le choix des circonstances où ces lois doivent être appliquées, est tout entier dans les mains du gouvernement. Les lois avec lesquelles on a condamné le général Bertrand sont les mêmes que celles qui ont fait monter sur l'échafaud, George et son parti. Les gouvernemens auront toujours assez de lois à leur disposition, pour détruire leurs ennemis. C'est donc

le gouvernement qui, seul, peut en régler l'usage, et qui, seul aussi, aux yeux de la justice et de l'histoire, est responsable de leur emploi. Mais ce qui ne saurait s'expliquer, ce que nous nous refuserions à croire nous-mêmes si nous n'en avions été les témoins, c'est que le beau-frère du comte Bertrand, le duc de Fitz-James, ce chevalier français, qui ne fut pas toujours sans peur et qui certes n'est pas sans reproche, ce dépositaire intime de toutes les pensées de l'héritier du trône, ait osé comparaître devant le conseil de guerre, pour y accuser son infortuné parent! C'est que, sur une lettre confidentielle, produite par lui, le conseil ait prononcé que Bertrand avait trahi ses sermens!... Ainsi les plus ardens serviteurs de la maison de Bourbon se chargeraient de légitimer en quelque sorte, par les crimes commis au nom de l'intérêt de cette maison, les crimes commis il y a vingt-quatre ans, au nom de l'intérêt de la république!.. Nous ne rappelons ces événemens qu'avec horreur et dégoût; mais nous avons pris l'engagement de parler à nos lecteurs le langage d'une austère franchise, et nous remplissons ce devoir. Les partisans de la rigueur ont souvent objecté à ceux de la clémence, que tous les hommes qu'on a frappés depuis le 8 juillet 1815, étaient coupables!... Nous contestons formellement cette assertion, aussi fausse qu'elle est odieuse; mais fût-elle vraie, il résulterait donc du système de ces hommes cruels, que la clémence doit être uniquement réservée à ceux qui n'en ont pas besoin!

BERTRAND DE MOLLEVILLE (ANTOINE-FRANÇOIS, marquis DE), l'un des derniers ministres de Louis XVI, est né à Toulouse, en 1744, et descend de Jean Bertrand ou Bertrandi, qui, dans le 16me siècle, fut premier président des parlemens de Toulouse et de Paris, garde-des-sceaux, évêque, archevêque, et enfin cardinal. M. de Bertrand vint à Paris sous le ministère du chancelier Maupeou, fut nommé maître des requêtes, et obtint ensuite l'intendance de Bretagne, poste aussi honorable qu'il allait devenir difficile à remplir, par la division qui se manifestait entre le parlement et le ministère, et l'extrême exaspération des esprits qui se prononçaient en faveur du parlement. Chargé, en 1778, de concert avec le comte de Thiard, de dissoudre le parlement, M. de Bertrand faillit à perdre la vie dans une émeute où tous les jeunes gens s'armèrent pour la défense de leurs magistrats. Les principes politiques de M. de Bertrand le placèrent, dès 1789, dans un système d'opposition aux idées nouvelles. Le roi l'appela au ministère de la marine, à la place de M. Thevenard, le 4 octobre 1791, trois jours après l'installation de l'assemblée législative; il adressa une lettre à l'assemblée, sur la situation des colonies, le soulèvement des nègres, et annonça le départ prochain d'une expédition. Le 31 du même mois, il présenta un rapport sur l'état de la marine française, son organisation et les lois qu'il convenait de faire pour le service des ports et des arsenaux. M. de Bertrand n'avait point apporté au ministère un caractère flexible; homme de bien dans toute l'étendue de ce mot, mais attaché à des opinions qu'il était impossible de faire prédominer, il ne sut ou ne voulut les modifier en aucune manière, et son dévouement à la personne du roi, capable de tous les sacrifices, ne se résigna point à celui que les circonstances rendaient plus nécessaire: de là s'établit une lutte constante entre le ministre et le comité de marine, lutte qui, dans les circonstances, devait devenir funeste à la cause royale. Il répondit souvent aux accusations élevées contre lui, mais ces accusations, qui se reproduisaient sans cesse, ne lui permettaient déjà plus de s'occuper des soins de son ministère. C'était ainsi qu'on voulait amener de sa part une démission volontaire, jusqu'à ce qu'on se sentît assez fort pour contraindre le roi à le renvoyer. On va voir avec quelle persévérance et quel

succès ce plan fut suivi. Le 7 et le 8 décembre, M. de Bertrand fut dénoncé par le conseil-général du département du Finistère, comme ayant trompé le corps-législatif dans les états de revue des officiers de la marine de Brest, et comme ayant trahi les intérêts de l'état, en employant des ennemis de la révolution dans l'expédition destinée à porter des secours à St-Domingue; cette dénonciation fut vivement appuyée par la députation du Finistère, et particulièrement par un de ses membres, nommé Cavelier. On ajourna cependant la discussion, et le 13, M. de Bertrand présenta une justification nouvelle. Le 19 du même mois, il expliqua les causes des malheurs de St-Domingue, et n'hésita point à les attribuer aux amis des noirs. Cette fois, M. de Bertrand apporta quelques ménagemens aux vérités qu'il faisait entendre. En effet, ce n'était point contre le principe de la liberté des noirs, principe de justice éternelle, qu'un homme raisonnable et humain pouvait s'élever, mais contre l'application immédiate non préparée et universelle de ce principe. Le discours prononcé sur ce sujet par M. de Bertrand, fut donc entendu avec moins de défaveur qu'on ne semblait en attacher ordinairement à tout ce qui sortait de la bouche de ce ministre. Le 29 décembre, un individu, se disant membre d'une maison de commerce de l'Inde, dénonça de nouveau M. de Bertrand, et fut fortement appuyé par le même député Cavelier dont nous avons parlé plus haut, qui semblait s'être constitué partie publique contre le ministre de la marine. A cette dénonciation succédèrent des inculpations dirigées contre le même ministre, par des citoyens de Brest et de Rochefort, et un rapport, fait par le comité de marine, le 13 janvier 1792, contre le mémoire que M. de Bertrand avait remis à l'assemblée, en réponse aux reproches qui lui avaient été adressés sur les congés délivrés aux officiers de la marine de Brest. Un orage violent éclata dans l'assemblée pendant cette discussion, où les membres de toutes les nuances du parti populaire semblèrent se réunir contre le ministre, qu'une partie du côté droit lui-même, quel que fut son zèle à soutenir la prérogative constitutionnelle du monarque, commençait à considérer comme moins attaché à cette prérogative, qu'aux principes et aux droits, universellement proscrits, de la monarchie antique. La violence de la tempête décida le ministère en corps à réunir ses efforts pour la conjurer. Le conseil se rendit donc tout entier à la séance de l'assemblée du 19, et le ministre de la marine donna de nouvelles explications sur les faits qui lui étaient imputés. La discussion venait d'être ajournée, lorsque le député Charles Duval éleva encore une dénonciation; le ministre répondit par une lettre, et calma un moment l'irritation de l'assemblée, en lui annonçant que le marquis de Vaudreuil, désigné comme l'un des chefs de la marine le plus en opposition avec les nouvelles idées, venait d'être rayé de la liste des officiers-généraux de l'armée navale. Ces dispositions un peu moins malveillantes ne se soutinrent pas long-temps, et dès le 1er février, le comité de marine, dont le zèle irréfléchi pour la liberté des noirs n'était pas moins fatal à l'état que l'opposition sourde du ministère à l'exécution de cette mesure, présenta un nouveau rapport contre M. de Bertrand. Nous croyons à propos d'ajouter ici une explication succinte à notre précédente assertion. Il est hors de doute que les nouvelles d'Europe ayant traversé les mers et porté dans les colonies le ferment de toutes les discordes, il devenait indispensable d'y améliorer la situation des noirs qui, reconnaissant leur force et formant l'immense majorité des populations, n'eussent pas manqué, ainsi qu'on l'a vu depuis, de conquérir à main armée les justes concessions qui leur auraient été refusées. Il importait donc de garder un sage milieu entre des opinions également exagérées; et l'on

ne saurait nier que, dans l'état actuel des esprits, il eût été beaucoup plus facile d'amener la cour à des transactions indispensables, que de faire renoncer les amis des noirs aux principes rigoureux et abstraits qu'ils s'étaient créés. On sait qu'à cette époque, Robespierre, uni à ce parti, que nous sommes d'ailleurs bien loin de confondre avec lui, avait pour maxime, *qu'il valait mieux laisser périr les colonies qu'un principe*. Une amélioration dans le régime des colonies était donc devenue indispensable; mais au lieu de l'établir graduellement, on a mieux aimé tout détruire que de faire fléchir quelques abstractions; et les leçons même de l'expérience ont été depuis tellement méconnues ou méprisées, que le gouvernement consulaire, en retombant dans les fausses théories dont les imprudens colons n'avaient pas voulu se départir en 1790, a rendu irréparables les malheurs enfantés, en 1792, par les théories, non moins fausses, d'une aveugle et imprévoyante philantropie. La situation respective du ministre et de l'assemblée ne pouvait donc subsister plus long-temps; aussi, à la suite du rapport dont nous avons parlé plus haut, une discussion très-vive s'engagea-t-elle sur les nouvelles dénonciations contenues dans ce rapport; toutefois l'assemblée, consultée sur la question de savoir s'il y avait lieu à accusation contre le ministre, répondit négativement, mais en décidant qu'il serait présenté au roi des observations sur sa conduite, et que Hérault de Séchelles serait chargé du soin de les rédiger. Ce député communiqua, le 1er mars, son travail à l'assemblée; elle l'adopta, en ordonna l'envoi au roi, et reçut, le 10, en réponse, une lettre de ce prince, qui annonçait « qu'il conservait sa confiance à son ministre, malgré les dénonciations élevées contre lui. » On espérait avoir sauvé ainsi l'honneur du trône, mais le maintien de M. de Bertrand au ministère était devenu impossible; il le reconnut lui-même, et Louis XVI, qui n'eût jamais exigé la démission d'un serviteur dont il connaissait tout le dévouement, céda au vœu de son conseil, aux instances de M. de Bertrand lui-même, et plus encore à la nécessité. Remplacé dans les périlleuses fonctions du ministère, mais non dans la confiance du roi, M. de Bertrand fut chargé, par ce prince, de la direction d'une police secrète, qui devait s'occuper uniquement de surveiller les jacobins, et acquérir à la cour toute l'influence possible sur la garde nationale et les citoyens; moyens impuissans, presque toujours conçus par des hommes inhabiles, et souvent exécutés par la stupidité ou la trahison. Deux mois après la retraite de M. de Bertrand, Carra dénonça ce ministre comme l'un des principaux membres du comité autrichien. On sait ce qu'était ce comité: quelques amis particuliers de la reine, que le besoin d'adoucir ses peines réunissait autour d'elle, et qui discutaient les moyens les plus propres à faire sortir la famille royale de l'état d'abjection et de malheur où elle était tombée, formaient cette coalition qu'on présentait comme si redoutable à l'assemblée et au peuple. Sans doute, chacun y apportait ses idées, ses vues, ses principes; sans doute, on n'y parlait ni avec respect, ni avec affection, des factieux qui ne songeaient, dès-lors, suivant la belle expression de Mirabeau, qu'à se disputer les lambeaux de la monarchie; sans doute, et nous l'avouerons sans peine, on y commit de grandes imprudences, d'impardonnables indiscrétions, dignes des plus graves reproches, mais enfin ce n'était pas là une conspiration. Ce ne fut pas ainsi qu'en jugèrent ces hommes égarés un moment par l'esprit de faction qui entraînait alors presque toute la France, mais qui depuis ont expié cette erreur par le dévouement le plus sublime; ces hommes que leurs talens, leurs lumières et leurs malheurs ont rendu recommandables à jamais à tous les amis de la liberté, et aux noms desquels l'échafaud a réuni depuis quelques noms indignes

d'une telle alliance. Ils provoquaient les actes d'accusation des ministres pour effrayer leurs successeurs, et contraindre ceux-ci à exécuter plus franchement et dans un esprit plus populaire, les dispositions de la constitution monarchique; c'est dans ce dessein que, fiers de leurs intentions et de la dictature du talent qui ne pouvait leur être contestée, ils s'obstinaient à apercevoir la trahison dans tous les ministères qui n'étaient pas animés de leur esprit; mais combien il serait injuste et cruel de ne pas reconnaître que pas un de ces chefs distingués du côté droit de la convention ne prévoyait alors que leurs actes d'accusation deviendraient des arrêts de mort! Sans doute ils en eussent été moins prodigues! La dénonciation faite par Carra, dans ses annales, contre M. de Bertrand, fut le sujet d'une plainte au tribunal de police correctionnelle; mais le juge-de-paix Larivière, chez qui elle avait été portée et qui l'avait admise, fut lui-même décrété d'accusation par l'assemblée, comme ayant porté atteinte à l'inviolabilité de la représentation nationale; on verra plus tard que cette accusation lui a coûté la vie, au 2 septembre 1792. M. de Bertrand avait attaché, au travail dont il avait été chargé par le roi, un autre juge-de-paix, homme de bien, nommé Buob, qui, deux mois après, fut victime de son zèle, avec le malheureux Larivière; Buob avait soumis à l'ex-ministre un plan avec lequel il espérait *neutraliser* les tribunes de l'assemblée, comme si, par là, on eût neutralisé Paris tout entier, dont les factieux étaient les maîtres par les jacobins, les cordeliers et les assemblées des sections, auxquelles se réunissaient toutes les sociétés populaires des 48 arrondissemens. On sourirait de pitié à l'aspect de tels moyens, s'il était possible de sourire au souvenir de tant d'événemens funestes. Quelques jours après le 20 juin 1792, M. de Bertrand proposa, dit-on, au roi, un nouveau moyen d'évasion; nous avouons franchement que, placés de manière à ne pas nous faire illusion sur le plus ou le moins de probabilité de succès, nous n'en connaissons aucun qui fût praticable à cette époque. M. de Bertrand fut décrété d'accusation, le 15 août, sur le rapport de Gohier. Il parvint, à travers mille dangers et d'une façon presque miraculeuse, à passer en Angleterre, où il a fait un séjour de plus de 22 années. Il y a composé ses *Annales de la révolution française*; c'est l'histoire des événemens dont il a été le témoin et la victime; cet ouvrage a été publié depuis à Paris, en 10 volumes in-8, sous le titre d'*Histoire de la révolution de France*, 1801 à 1803. On a de M. de Bertrand quelques autres ouvrages qui ne le recommandent pas d'une manière moins distinguée comme littérateur que comme historien. Nous nous garderons bien d'affirmer que l'*Histoire de la révolution de France* soit, comme le dit un biographe, une des sources les plus complètes pour l'histoire de la révolution; nous affirmerons encore moins qu'il serait difficile de trouver ailleurs plus de vérité et d'exactitude; nous n'en imposerons à ce point ni à nos lecteurs ni à nous-mêmes. Il y a, dans l'ouvrage de M. de Bertrand, et surtout dans ses portraits, des erreurs graves. Sa noble fidélité, son généreux dévouement pour le prince infortuné dont il fut le ministre, donnent souvent à ses jugemens sur les événemens et sur les hommes, une empreinte de partialité dont il importe surtout à l'historien de se défendre; celle dont nous accusons M. de Bertrand prend sa source dans une cause trop belle pour que nous fussions tentés de la lui reprocher, si la justice et la vérité n'étaient pas les premiers de nos devoirs. En plaignant les hommes que leur conscience a souvent portés à des actes que la nôtre réprouve, il ne faut jamais oublier que c'est surtout en politique que l'intention seule est coupable, et que tel homme, criminel aux yeux de telle opinion, est digne d'hommages aux yeux de telle autre. Il y a même en ceci beaucoup moins de vague qu'on ne serait d'a-

bord porté à le croire, car il ne s'agit que de consulter les lumières du cœur : avec elles on distinguera facilement le point où l'acte politique devient crime social ; et pour cela il suffira, selon nous, d'examiner si la conduite d'un homme s'est constamment montrée d'accord avec sa conscience ; et s'il est vrai que toute la vie de cet homme ait été irréprochable, qui osera le condamner pour l'opinion politique qu'il aura embrassée de bonne foi, et dans des vues d'intérêt public dont lui seul peut être juge ? Alors sans doute, on peut, on doit même, dans quelques circonstances, combattre cette opinion, si l'on croit qu'il soit de l'intérêt de la raison, de la justice ou du pays, de ne pas la laisser prévaloir, mais sans rien diminuer de l'estime due au caractère de celui que l'on combat. C'est avec ce principe que nous avons jugé M. de Bertrand ; c'est avec lui que nous continuerons à juger les hommes qui lui ont été le plus opposés d'opinions et qui, avec une conduite politique tout-à-fait différente, auront toujours les mêmes droits à notre impartialité et quelquefois à notre respect.

BERTUCH (Frédéric-Justin), géographe et littérateur, naquit à Weimar, le 29 septembre 1746. Il commença par étudier la théologie ; mais ses penchans l'entraînaient vers une autre carrière, et, en 1775, il devint secrétaire de cabinet du duc de Saxe-Weimar. En 1785, il fut nommé conseiller de légation, et en 1796, il se retira des affaires publiques pour se livrer exclusivement aux lettres. Il fut l'un des principaux fondateurs du *comptoir d'industrie* de Weimar, d'où sont sortis grand nombre d'ouvrages périodiques estimés, et de bonnes cartes géographiques. M. Bertuch a été pendant quelque temps l'un des directeurs de la *Gazette littéraire universelle* ; il a continué, avec A. C. Gaspari, les *Ephémérides géographiques*, commencées, en 1798, par le major de Zach ; il a travaillé au *Journal du Luxe et des Modes*, ainsi qu'à plusieurs autres écrits périodiques, et a en outre traduit beaucoup d'ouvrages étrangers ; savoir : de l'anglais, *Henri et Emma*, de Prior, Altenbourg, 1771, in-8 ; — de l'espagnol, l'*Histoire du fameux prédicateur frère Gerondif de las Campazas*, satyre ingénieuse et mordante, dirigée contre les sermonaires de la peninsule, et mise à l'*Index* de Madrid, Leipsig, 1773 et 1777 ; — *Don Quichotte*, 6 vol. in-8, Weimar, 1775 et 1777, Leipzig, 1780, et Carlsruhe, 1798 ; — *Théâtre espagnol et portugais*, Leipzig, 1780-82, 3 vol. in-8 ; — *Fables d'Yriarte*, ibid. 1788, in-8 ; — du français, *le Comédien*, de Rémond de Sainte-Albine, Altenbourg, 1772, in-8 ; — *Cagliostro à Varsovie*, Strasbourg, 1786, in-8 ; *la Bibliothèque bleue*, Gotha, 1790-97, 11 vol. in-12. De plus, il a composé, en allemand, plusieurs ouvrages, parmi lesquels on distingue un *Manuel de la langue espagnole*, Leipsig, 1790, in-8, et des *Tables d'histoire naturelle*, Weimar, 1806, in-4, fig. Enfin, M. Bertuch publie, en société, avec M. S. Vater, les *Archives pour l'ethnographie et la lingustique*, dont le 1er numéro a paru en 1808, Weimar, in-8. Ce laborieux et savant écrivain jouit dans toute l'Allemagne, et particulièrement dans sa patrie, l'une des contrées les plus éclairées de l'Europe, d'une haute réputation méritée par une réunion peu commune de connaissances dans divers genres, et particulièrement dans la littérature moderne.

BERVIC (Charles-Clément), graveur, né à Paris en 1756, est élève de Georges Wille. Il fut reçu à l'académie de peinture, comme agréé, en 1784, et ensuite logé aux galeries du Louvre. Nommé membre de l'Institut, lors de la création de la section de gravure, il obtint, quelques années après, la croix de l'ordre de la réunion. Une vue extrêmement faible a privé les amateurs d'un plus grand nombre de productions de cet artiste. Son œuvre, jusqu'à présent, se compose des sujets suivans : *Le Repos*, *la Demande acceptée*, deux sujets d'après Lépicié. — Le portrait de Linné d'après Roslin ; —

celui de M. Senac de Meilhan, d'après Duplessis — Un portrait de M. de Vergennes, qu'il a dessiné lui-même d'après nature. — Le grand portrait en pied de Louis XVI, d'après M. Callet. — *L'Innocence*, d'après M Mérimée. — Une petite estampe du *S. Jean* de Raphaël, pour la galerie de Florence. — *L'Education d'Achille*, d'après M. Regnault. — *L'Enlèvement de Déjanire*, d'après le Guide. — Le groupe du *Laocoon*, pour la collection du Muséum de Laurent et Robillard. Ces deux dernières estampes sont les chefs-d'œuvre de cet artiste, qui vit toujours, quoique divers biographes l'aient tué depuis plusieurs années.

BESLAY (Charles-Leleu Bernard), fut, en juin 1809, réélu par le sénat, membre du corps-législatif pour le département des Côtes-du-Nord, adhéra à la déchéance de Bonaparte, en avril 1814, et, le premier septembre suivant, vota pour le projet de loi sur le budjet. C'est alors qu'il parla avec éloge du ministre qui l'avait conçu (c'était le baron Louis), et retraça tous les motifs en faveur de son adoption. Le 7 novembre, il exprima son opinion en faveur de la loi sur les boissons, et dit « qu'il considérait les abonnemens facultatifs comme des patentes déguisées, et une véritable imposition sur l'industrie. » Le 25, il vota contre le projet de loi sur les douanes, en ce qu'il établissait une surtaxe sur le fil, hors de toute proportion avec les besoins de l'ouvrier et du fabricant. « On vient de vous dire, s'écria-t-il, que le droit sur les fils, est l'impôt par excellence : c'est, selon moi, une grande erreur ; car je le regarde comme le plus injuste et le plus funeste à l'industrie. » Au mois de mai 1815, M. Beslay fut nommé député à la chambre des représentans pour le département des Côtes-du-Nord. A la séance du 24 juin, il fut nommé membre de la commission chargée de faire son rapport, séance tenante, sur le projet de loi proposé par la commission du gouvernement, relativement à la fourniture, par réquisition, des subsistances et transports militaires. Depuis cette époque il a été peu parlé de lui.

BESNARDIERE (de la), était anciennement attaché à la congrégation de l'Oratoire ; il entra au département des relations extérieures sous le gouvernement directorial, et pendant le 1er ministère de M. de Talleyrand, qui commença le 18 messidor an 5 (4 juillet 1797). Il se soutint dans cette place sous les successeurs de ce ministre, et fut nommé chef de la division du Nord, lorsque M. de Talleyrand fut rappelé au ministère par le premier consul, le 3 frimaire an 8 (24 novembre 1799). Le premier janvier 1813, M. de la Besnardière reçut un brevet de conseiller-d'état, et il est probable que, sans les événemens subséquens, la fortune politique de ce diplomate fût montée beaucoup plus haut. La protection de M. de Talleyrand l'avait soutenu dans les premiers pas de sa carrière; son mérite l'y maintint, et les vues politiques qu'il avait développées après la campagne de Moscou, dans un rapport sur la situation de l'Europe, avaient tellement frappé l'empereur, qu'il avait résolu d'élever M. de la Besnardière aux premiers emplois de la diplomatie. Long-temps employé à Wilna, sous les ordres du duc de Bassano (Maret), M. de la Besnardière rentra en France, lorsqu'on ne négociait plus qu'à coups de canon. Conservé par le roi, après la restauration, il prêta le 29 mai 1814, serment de fidélité entre les mains de ce prince, en qualité de directeur des affaires politiques du département des affaires étrangères, et fut appelé au conseil-d'état le 29 juin de la même année. Il se rendit à Vienne, un mois après, et demeura attaché à l'ambassade française jusqu'au mois de juin de l'année suivante (1815). Il revint alors à Paris, rendit compte de ce qui se passait à Vienne, des formidables préparatifs dirigés contre la France, et reçut, de la commission de gouvernement, une mission pour se rendre auprès des souverains alliés, et y traiter de la paix. L'Europe n'ignore pas quelle issue le

cabinet britannique a fait donner à ces négociations, qui, en reconnaissant les droits de la France au choix des princes appelés à la gouverner, eussent pour jamais et sans efforts, consolidé le repos de ce pays et la paix de l'Europe! Le roi Louis XVIII, en remontant sur le trône, a, par une ordonnance en date du 1[er] janvier 1816, nommé M. de la Besnardière conseiller-d'état en service extraordinaire. On sait que rien ne ressemble plus à une disgrâce que cette sorte de nominations qui exclut presqu'entièrement des affaires, ceux qu'elle paraît favoriser; mais l'esprit de réaction et de vengeance présidait alors si aveuglément à tous les actes du gouvernement français, que les anciens services de M. de la Besnardière, n'étaient plus que des titres à l'oubli, trop heureux de n'en pas être à la proscription. Quant aux services plus récens qu'il s'était efforcé de rendre dans la négociation dont il avait été chargé par la commission de gouvernement et qu'il avait remplie avec autant de dévouement que de circonspection, il est inutile de dire que la maison de Bourbon n'a dû en conserver qu'une reconnaissance très-réservée.

BESSIERES, duc d'Istrie, maréchal d'empire, né en 1769, à Prayssac, près Cahors, département du Lot, entra comme simple volontaire dans la légion des Pyrénées, le 1[er] novembre 1792; ses talens et sa bravoure l'élevèrent, en peu d'années, du rang de simple soldat à celui de capitaine d'infanterie. Il se distingua, en 1793, à l'armée de la Moselle, passa, en 1796, à celle d'Italie avec la réputation d'un officier de distinction; entra dans la compagnie des guides du général Bonaparte qui venait de prendre le commandement de cette armée; se fit remarquer de nouveau par sa belle conduite, et obtint, peu après, le grade de commandant des guides. Après avoir justifié, par une suite de faits d'armes brillans, aux batailles de Roveredo, de la Favorite et de Rivoli, l'honneur qu'il venait de recevoir, Bessieres mérita que le général en chef jetât de nouveau les yeux sur lui, pour apporter, au directoire exécutif, les drapeaux conquis sur les Autrichiens, dans ces deux journées. Il ne fit, à Paris, qu'un séjour de très-peu de durée, rejoignit l'armée avec le grade de colonel, ne quitta plus le général en chef de toute la campagne, revint avec lui à Paris, l'accompagna dans son voyage sur les côtes, et s'embarqua à sa suite pour l'Egypte. Il fit partie du petit nombre de généraux que Bonaparte avait ramenés en France (*voy.* BEAUHARNAIS) [Eugène]. Personne ne montra plus d'activité et de dévouement que Bessières à seconder les projets de Bonaparte au 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799). Nommé général de division après cette journée, le premier consul lui donna le commandement des guides à cheval de sa garde. Elevé à la dignité de maréchal d'empire le 19 mai 1804, il partit de Paris, en septembre 1805, pour prendre, sous les ordres de l'empereur, un commandement à l'armée d'Allemagne; il prit part à toutes les opérations de cette rapide campagne, et se fit surtout remarquer à la bataille d'Austerlitz par les charges brillantes qu'il exécuta à la tête de la garde impériale, sur l'artillerie autrichienne dont il enleva la plus grande partie. La guerre d'Autriche venait à peine de finir, que la campagne de Prusse s'ouvrit, et fut terminée plus rapidement encore à Iéna en une seule bataille. Cependant la Russie résistait seule à l'ascendant de Napoléon, et la journée du 9 février 1807, où le maréchal Bessières donna à Eylau de nouvelles preuves de ses talens et de son intrépidité, avait vu tomber des milliers de braves dans les deux armées, sans avoir rien changé à la situation respective des deux états, lorsqu'à la suite d'une campagne, longue et difficile, les résultats de la bataille de Friedland, livrée le 14 juin 1807, amenèrent la paix de Tilsitt. Il était permis de croire que le repos de l'Europe était enfin assuré pour long-temps par ce traité, lorsqu'en avril 1809, la guerre qui

s'était rallumée tout-à-coup avec l'Autriche, venait de se terminer par la bataille de Wagram, au moment où les Anglais s'emparèrent des îles de la Zélande, et menacèrent Anvers, où le gouvernement français avait envoyé, en toute hâte, le prince de Ponte-Corvo, revenu à Paris à la suite de la campagne d'Autriche. L'activité prodigieuse qu'il déploya dans ce commandement avait déjoué tous les projets de l'expédition anglaise (*voy.* Bernadotte), et forcé son escadre à se retirer, lorsque l'empereur, effrayé sans doute des succès que ce prince avait obtenus, envoya, dans le plus grand secret à Anvers, le maréchal Bessières devenu duc d'Istrie, pour retirer le commandement général au prince de Ponte-Corvo et se faire reconnaître à sa place. Le duc d'Istrie avait rempli, en arrivant, toutes les intentions de l'empereur, et quoique, dans la première entrevue qu'il avait eue avec le prince de Ponte-Corvo, il eût positivement déclaré à ce prince qu'il désirait n'être présenté aux troupes que par lui, il n'en avait pas moins, du moment où il était entré dans Anvers, fait connaître aux chefs des corps et à l'état-major de la place, qu'il avait immédiatement rassemblés, le caractère dont il était revêtu et les instructions dont il était porteur. Cette précaution, fort inutile sans doute, avec un homme aussi loyal que le prince, mais que Napoléon avait expressément recommandé au maréchal de ne pas négliger, fit éprouver quelque peine au prince de Ponte-Corvo, dont la franchise concevait mal tant de dissimulation. Il est probable, à la diligence avec laquelle on avait envoyé, du quartier-général français, d'abord le général Reille, aide-de-camp de Napoléon, puis le maréchal duc d'Istrie, qu'on avait pris tout-à-fait l'allarme, d'après les bruits dont nous avons déjà parlé (*voy.* Bernadotte), et que l'empereur se croyait menacé des dangers les plus pressans de la part du prince; celui-ci se borna à témoigner quelque léger ressentiment au duc d'Istrie, sur le peu de franchise de sa conduite. Le duc en fut embarrassé, ne se justifia que par des dénégations dont le prince, qui savait bien ce qu'il devait en penser, se montra satisfait. Comme la campagne était finie, Anvers sauvé, et sa gloire militaire pleinement satisfaite, il partit immédiatement pour Paris, et se retira à la campagne, laissant le duc d'Istrie un peu honteux du rôle, peu convenable sans doute à un maréchal d'empire, qu'on venait de lui faire jouer. Le duc resta peu de temps à Anvers; rappelé à Paris, il y reçut, en 1809, un commandement pour l'Espagne; loin d'avoir sollicité ce commandement, il ne l'accepta qu'avec une extrême répugnance, mais il fallut obéir. Il n'obtint pas sur les troupes de l'indépendance, des résultats plus heureux que ses prédécesseurs, et demanda bientôt son rappel. Ses premières dépêches s'étant égarées, ou étant demeurées sans réponse, il écrivit de nouveau et insista plus vivement pour l'obtenir; il le reçut enfin, et fut appelé en même temps à la présidence du collége électoral de la Haute-Garonne. Revenu à Paris, il repartit, avec l'empereur pour se rendre en Allemagne et en Pologne; suivit ce prince dans sa fatale expédition contre la Russie, et fit, en 1813, la campagne de Saxe. Ce fut le 1er mai de cette année qu'il trouva une mort glorieuse dans le combat qui précéda la journée de Lutzen. Le duc d'Istrie ne manquait pas d'instruction; il avait de l'esprit, et même de la grâce; il y avait peu de fonds à faire sur lui, mais toutes les superficies étaient aimables. Incapable de concevoir de lui-même un projet odieux, il était cependant assez courtisan pour ne pas se refuser à le servir pour peu qu'il y entrevît quelqu'avantage personnel pour son ambition. Son fils, encore enfant, a été créé pair par ordonnance du roi, du 17 août 1815, en même temps que ceux du prince de Wagram et du maréchal duc de Montebello (Lannes).

BESSIÈRES, lieutenant-général, frère du duc d'Istrie, fut d'abord co-

lonel du 11e régiment de chasseurs, et devint général de brigade le 24 décembre 1813, après la bataille d'Austerlitz. Au commencement de 1808, il se rendit en Espagne, et se fit remarquer, le 30 mai de cette année, à l'attaque de Lobregat, où il força le passage de la rivière, et dispersa les insurgés. A la fin d'avril 1811, et non en 1813, ainsi qu'on l'a rapporté par erreur dans la biographie de MM. Michaud, il battit un corps de cavalerie, qui venait au secours d'Astorga, et se distingua dans plusieurs affaires contre les troupes espagnoles; il passa ensuite en Russie, et fit des prodiges de valeur, le 7 septembre 1812, à la bataille de la Moskowa; les journaux parlèrent avec éloge de ce général, que protégeaient et son mérite militaire et la faveur dont son frère jouissait auprès de l'empereur. Le général Bessières fut nommé chevalier de Saint-Louis le 26 octobre 1814; à l'époque du débarquement de Bonaparte en 1815, il était maire de Montauban. Le collége d'arrondissement de cette ville le nomma député à la chambre des représentans On conçoit, qu'au second retour du roi, il dut renoncer aux fonctions de maire, et partager l'honorable disgrâce de ceux qui n'avaient pas pensé que tous les intérêts de la France fussent concentrés dans la maison de Bourbon, et que, dans l'absence de cette famille, il n'y eût plus de patrie.

BESSIERES (Le baron Bertrand), frère du maréchal, naquit, en 1773, à Cahors, entra fort jeune dans la carrière militaire, fit les campagnes d'Italie et d'Egypte, avec Bonaparte, passa ensuite aux armées d'Allemagne, se distingua aux journées d'Hohenlinden et d'Austerlitz, et parvint, de grade en grade, jusqu'à celui de général de brigade, qu'il obtint le 24 décembre 1805 En 1808 il se rendit en Espagne, servit sous les ordres du général Duhesme, dans la division du général Chabran, et se distingua, en décembre 1809, à l'attaque du *Pont del Rey*, où les insurgés perdirent 12 pièces de canon et furent complétement battus. En 1810 le général Bessières quitta cette armée où il venait d'éprouver quelques désagrémens de la part du général Duhesme, et se rendit à Paris. Arrivé dans cette capitale, il reçut ordre d'aller joindre la grande armée. En 1814 il fut décoré de la croix de St-Louis, et envoyé à Besançon, en qualité de commandant de place; il s'y trouvait, en mars 1815, lorsque Bonaparte revint de l'île d'Elbe. Il fut envoyé par lui à Agen, comme commandant du département de Lot-et-Garonne; mais il perdit cet emploi lors du second retour du roi, en juillet de la même année et se retira à Prayssac, près de Cahors, où résidait sa famille. C'est là qu'il fit, entre les mains d'un juge, une déposition en faveur du maréchal prince de la Moskowa (Ney) Cette pièce a été lue et imprimée dans le procès du maréchal. Le général Bessières a de la douceur, de l'aménité dans le caractère; on ne l'a jamais vu manquer de présence d'esprit dans les batailles les plus désespérées, et l'on peut ajouter que c'est à son courage et à ses talens militaires qu'on doit le succès de plusieurs combats où il s'est trouvé en Catalogne.

BESSIERES (Julien), cousin des précédens, né en Languedoc, vers 1774, fut attaché, en 1798, à l'expédition d'Egypte, sans autre qualité que celle d'ami des arts. Il se rendit souvent utile à l'armée française, par son zèle et par ses recherches. Il était chargé d'une mission diplomatique en Afrique, lorsque Badia arriva dans ces contrées en 1803. M. Bessières se lia intimement avec ce voyageur, fut ensuite nommé consul-général du golfe Adriatique à la résidence de Venise, membre de la légion-d'honneur le 9 janvier 1807, et préfet du département du Gers, le 16 décembre suivant. Louis XVIII, ayant été replacé sur le trône, nomma Bessières, préfet de l'Aveyron, le 15 juillet 1814. Cet administrateur souscrivit pour la statue d'Henri IV, lors des événemens du mois de

mars 1815, et envoya au ministère une adresse dans laquelle il renouvelait son serment de fidélité au roi. Lorsque Bonaparte fut revenu de l'île d'Elbe, M. Bessières obtint la préfecture de l'Arriège, se rendit à Foix le 25 avril, et prit, le même jour, les rênes de l'administration. Au second retour du roi, en juillet 1815, il perdit cet emploi et partit pour Paris, où il se trouvait encore sans fonctions en 1816. Quelque temps après, il épousa une nièce de M. de Lacalprade, l'un des avocats les plus distingués de Paris. On croit généralement que M. Bessières a coopéré à la rédaction du voyage de Badia.

BESSON (Alexandre), né à Salins, en Franche-Comté, en 1756, exerçait la profession de notaire au village d'Amancey, au commencement de la révolution, dont il embrassa la cause avec enthousiasme. A cette époque il fut nommé administrateur du département du Doubs, et peu après député à l'assemblée législative, où il ne joua qu'un rôle très-secondaire. Devenu membre de la convention, il y vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis. Il provoqua un décret tendant à accélérer la vente des biens des émigrés, un autre sur la vente de leur mobilier, s'opposa à l'aliénation des forêts nationales, et appuya l'affermage des salines. Il fut ensuite envoyé en mission dans les départemens du Jura, de la Gironde, de la Dordogne et de Lot-et-Garonne, pour y réprimer les terroristes. Besson tomba ensuite dans l'obscurité, d'où il ne sortit qu'en 1815, époque du débarquement de Bonaparte; il parut au champ-de-mai, comme électeur du département du Doubs; mais au second retour du roi, en juillet 1815, M. Besson disparut de la scène politique et fut forcé de sortir de France au mois de mars 1816.

BETHISY (Eugène-Eustache comte de), né en janvier 1739, d'une ancienne famille du Valois, tient par ses alliances aux maisons de Savoye et de Cariguan. Entré au service en 1750, en qualité d'enseigne, il se trouva, en 1756, sous les ordres du duc de Richelieu, au siége du fort St-Philippe, situé à deux lieues du port Mahon, dans l'île de Minorque. La reprise d'un canon dont les anglais s'étaient emparé à la bataille de Warbourg, en 1760, valut à M. de Béthisy, la croix de St-Louis. Nommé, en 1762, colonel en second des grenadiers royaux de Cambis, il rentra l'année suivante au corps des grenadiers de France, obtint ensuite, le commandement du régiment de Cambresis, et 7 ans après, celui de Poitou. Il fut successivement nommé maréchal-de-camp, commandeur de l'ordre de St-Louis, et inspecteur-général d'infanterie; il était commandant temporaire à Toulon, en 1789, émigra en 1791, et fit, à l'avant-garde du corps de Condé, les campagnes de 1792, 1793, 1795 et 1796. S'étant particulièrement distingué en 1792, aux affaires de Boudenthal, et au passage des ligues de Weissembourg; et, en 1796, au pont de la Kinsing, où il fut foulé aux pieds par cinquante chevaux, il obtint la grand'-croix de l'ordre de St-Louis; passa, en 1797, au service de l'Autriche, en qualité de général-major, et rentra en France, à la suite des événemens de 1814. Une ordonnance royale, en date du 10 janvier 1816, a nommé le comte de Béthisy, gouverneur de la 12me division militaire. Nous ne savons pas précisément, si c'est lui qui était prisonnier au Temple, dans les premiers mois de l'an 6 (1797), ou le vicomte son frère, qui avait fait la guerre d'Amérique en qualité de colonel du second régiment royal-Auvergne, et qui est mort à Paris, en 1816, avec le grade de lieutenant-général.

BETHISY de MEZIERES (Henri-Benoit-Jules de), évêque d'Uzès, frère des précédens, naquit le 28 juillet 1744, au château de Mézières, diocèse d'Amiens. M. le cardinal de Talleyrand-Périgord, alors archevêque de Rheims, nomma M. de Béthisy l'un de ses vicaires-généraux, du moment où celui-ci eut achevé ses études et em-

brassé les ordres sacrés. Appelé, par Louis XVI, à l'évêché d'Uzès, il fut sacré le 16 janvier 1780. Député, en 1789, aux états-généraux, par le clergé de la province de Languedoc, M. de Béthisy se réunit à la majorité de son ordre, dès l'ouverture des états, et ne s'en sépara plus. Il proclama néanmoins les titres de la nation à la propriété des biens ecclésiastiques; ne s'éleva point, dans les séances des 4 et 11 août 1789, contre l'abandon de ses dîmes, fait par la députation du clergé, mais se prononça avec force contre le dépouillement de cet ordre, lorsque M. l'évêque d'Autun, aujourd'hui prince de Talleyrand, déclara, au nom du comité, en octobre 1789: « que le clergé ne possédait pas ses biens à l'instar des autres propriétaires; que la nation y avait des droits incontestables, et qu'elle pouvait s'en emparer légitimement et les appliquer aux besoins de l'état. » L'évêque d'Uzès soutint alors que la mesure proposée par le comité, et adoptée par l'assemblée, était non-seulement inutile, mais encore préjudiciable à l'état et dangereuse pour le gouvernement. Il se prononça avec la même force contre le serment exigé des ecclésiastiques, par la constitution civile du clergé; et lorsque, dans la séance du 12 juillet 1790, cette constitution fut décrétée par l'assemblée, l'évêque d'Uzès se réunit aux trois cents membres de cet ordre, qui ne voulurent prendre aucune part au décret, et refusa d'en reconnaître l'existence, même par un vote négatif. Quelle que soit notre opinion particulière sur des matières aussi délicates, dans lesquelles la conscience est uniquement intéressée, mais sur lesquelles aussi l'expérience a prouvé que la diversité des principes politiques exerçait une si puissante influence, nous nous garderons bien de ranimer des querelles éteintes, qui ont servi de cause ou de prétextes aux plus grands malheurs de la révolution française, et dont tous les partis, attentifs à couvrir de voiles spécieux leurs persécutions ou leurs résistances, se sont emparés avec une égale fureur. Nous n'examinerons pas davantage jusqu'à quel point l'intérêt personnel et d'antiques préjugés se sont mêlés, dans ces discussions déplorables, à l'intérêt de la religion; chacun de nos lecteurs trouvera, dans les événemens, le seul genre de leçons et de lumières qui puisse éclairer sa conscience, et dont il n'ait aucun motif de se défier; et c'est parce que nous considérons, en la réclamant pour nous-mêmes, la tolérance politique et religieuse comme le plus grand bienfait de la civilisation, que nous nous ferons toujours un devoir plus impérieux de ne mettre aucunes bornes à la nôtre. Sans doute nous n'ignorons pas que cet esprit de modération sera considéré lui-même, par le double fanatisme contre lequel nous nous élevons, comme une condescendance coupable, et un *philosophisme* dangereux; mais nous nous sommes facilement résignés à un malheur inévitable. L'opposition apportée par la grande majorité du haut-clergé de France, à reconnaître la constitution civile du clergé, ayant bientôt amené des mesures rigoureuses qui n'annonçaient que trop les horribles persécutions dont elles allaient être suivies, l'évêque d'Uzès quitta la France en 1792, se retira à Bruxelles, et fut bientôt obligé, par l'invasion des armées françaises, de chercher un asile en Allemagne. Revenu quelque temps après en Hollande, il osa, on ne sait dans quel dessein, rentrer en France, le 25 janvier 1793, au moment où le sang de Louis XVI fumait encore. De quel œil M. de Béthisy, qui écrivait à cette époque « qu'il avait trouvé Paris aussi tranquille, aussi livré à la dissipation et à la joie, que si aucun crime n'y eût été commis, » avait-il donc observé cette capitale? La douleur, la consternation, l'effroi, étaient alors dans toutes les ames; ils étaient empreints sur tous les visages; la plupart des spectacles étaient déserts; chacun tremblait pour sa liberté, on se rencontrait sans oser s'aborder, souvent sans se regarder. Dès-lors s'organisait la conspiration qui n'éclata que

le 31 mai, mais qui devait frapper dans la nuit du 10 mars, tout ce qu'il y avait d'hommes modérés dans la convention. C'est une erreur étrange, vraiment impardonnable et outrageante pour le peuple français, que celle qui égara le jugement de M. de Béthisy, à l'époque désastreuse qu'il rappelle Quoi qu'il en soit, il revint précipitamment à Bruxelles et passa en Angleterre. Ici commence une époque nouvelle de la carrière de M. de Béthisy, et qui, selon nous, est beaucoup moins conforme à l'esprit de l'évangile. Le ministre du Dieu de paix n'est plus qu'un instigateur de troubles, qu'un provocateur à la guerre civile. Loin de se borner à gémir sur des maux qu'il n'est plus en son pouvoir d'empêcher, on le voit lier des intelligences avec l'intérieur; exciter, par tous les moyens que lui donne son état, à la désobéissance et à la rébellion; devenir, au nom des princes de la maison de Bourbon, un centre de corruption auquel correspondent les agens disséminés sur tous les points de la France. C'était pour maintenir l'autorité du pape qu'il avait refusé, le 12 juillet 1792, de reconnaître la constitution civile du clergé français, décrétée par l'assemblée nationale; c'est contre l'autorité du pape qu'il proteste, le 16 avril 1803, en refusant de reconnaître le concordat conclu entre le souverain pontife et le premier consul de France, pour mettre fin au schisme de l'église. Cette conduite présente de justes raisons de penser que ce n'était pas dans le seul intérêt de la religion, que M. l'évêque d'Uzès avait donné, 12 ans auparavant, une si grande solennité à ses protestations. Il eût du savoir alors, comme celui de ses neveux dont nous allons parler aurait dû apprendre depuis, qu'il n'était pas plus permis, en 1803, à un évêque attaché à la communion romaine, de se croire *plus orthodoxe que le pape*, qu'il ne l'était, en 1816, à un émigré français, de prétendre être *plus royaliste que le roi.* L'évêque d'Uzès vint passer quelque temps à Paris, peu de jours après le rétablissement de la maison de Bourbon, mais il repartit bientôt après pour Londres, et c'est surtout dans l'espace qui s'est écoulé depuis cette époque, jusqu'à celle de sa mort, qui a eu lieu en août 1817, qu'il n'a cessé d'entretenir avec les princes, par l'intermédiaire de leurs agens, une correspondance très-active sur les dispositions de la cour de Londres à leur égard, pendant la lutte qui a été si long-temps engagée entre eux et le ministère français, et dans laquelle celui-ci, en s'opposant avec fermeté à leurs prétentions insensées, s'est montré, bien plus qu'eux-mêmes, l'ami de leurs véritables intérêts M. de Béthisy était alors chargé de toute cette partie des intrigues secrètes auxquelles le roi était parfaitement étranger, et qui ne se rapportait qu'à des intérêts personnels. Si ces détails, qui, quelque jour sans doute, feront la matière de mémoires secrets, dont la publication n'est qu'ajournée, pouvaient trouver place dans un ouvrage de la nature de celui que nous offrons au public, on y reconnaîtrait, avec une juste indignation, que si le but des plus nobles institutions est quelquefois dépassé, si des catastrophes imprévues troublent la paix des états, si les efforts des hommes généreux, qui se sont voués à défendre la cause de la liberté des peuples, sont trop souvent impuissans, ce n'est pas toujours à l'inconstance des peuples et à leur inaptitude à être libres, qu'il faut l'imputer, mais bien à cette influence invisible et funeste, qui, depuis quelques années, et sous des noms abstraits et incompréhensibles (celui de *légitimité*, par exemple), a entrepris de démontrer à un peuple, au nom de ses malheurs, dont elle a été à-la-fois le moteur secret et l'instrument qu'il n'y a dans la liberté que confusion et désordre, et que le repos ne peut naître, *pour lui*, que de son asservissement à des systèmes, réprouvés *par lui* avec d'autant plus de justice, qu'il avait, dès long-temps, acquis la preuve qu'il n'était ni au pouvoir, ni peut-être dans la volonté de ceux auxquels l'autorité

allait être rendue, d'offrir à l'état la garantie de son indépendance, et aux individus celle de l'existence civile qu'ils avaient acquise. Nous n'étendrons pas davantage ces réflexions; ceux qui ont suivi, avec quelqu'attention, les événemens de la révolution française, suppléeront facilement, par leurs souvenirs, au silence qui nous est commandé par les circonstances actuelles de l'Europe.

BETHISY (Le comte CHARLES DE), fils du comte, entra au service, dans le régiment du Roi infanterie, en 1784; il obtint, en 1788, une compagnie de cavalerie, émigra en 1791, s'attacha, pendant la campagne de 1792, qu'il fit avec le corps de Condé, à la compagnie émigrée d'officiers du régiment du Roi, et devint, en 1793, colonel en second d'un des régimens de Hohenlohe. Il obtint, à 20 ans comme son père, et pour les mêmes actions, la croix de St-Louis, et fit, en 1794 et 1795, en qualité de lieutenant-colonel des hussards de Rohan, les campagnes de Hollande. Nommé, en 1814, lieutenant des gardes-du-corps dans la compagnie de Luxembourg, il fut, en 1816, promu au grade de commandant d'une brigade d'infanterie de la garde du roi. Nommé, en septembre 1815, par le collége électoral du département du Nord, membre de la chambre des députés, M. de Béthisy a porté dans cette assemblée toute l'inexpérience et tous les ressentimens de la faction à laquelle la France doit, depuis 28 ans, et ses malheurs et la plupart des crimes qui, aux yeux de l'Europe, ont déshonoré sa révolution. Il prononça, à la séance du 16 janvier 1816, dans la discussion de l'étrange loi appelée d'*amnistie*, l'un des discours les plus incendiaires dont cette salle eût jamais retenti. Il s'y montra prodigue de ce genre de flatterie que Tacite regarde comme le plus abject de tous, et qui consiste à reprocher aux princes l'excès de leur clémence, en se montrant plus sévères qu'eux-mêmes à punir les offenses qui leur sont personnelles. « Messieurs, disait M. de Béthisy, je ne répondrai qu'à une seule des pensées exprimées à cette tribune, peut-on être plus sévère que le roi? Oui, sans doute, on le peut, et il est des circonstances où on le doit. Laissons au roi ce besoin de pardonner, qu'on ne peut comparer qu'au besoin que les factieux ont d'en abuser. Pouvons-nous, voudrions-nous l'empêcher d'être clément jusqu'à la magnanimité? Non, car il ne serait plus lui; le doux sang des Bourbons coule dans ses veines, et, fils aîné de l'église, il pardonne. Mais nous, messieurs, qui devons à la France, comme ses représentans, de rejeter sur les vrais, sur les seuls coupables, l'horreur d'un grand crime, chargeons-nous du poids de la sévérité, de la justice. Reportons-nous au jour de cet exécrable forfait. Quel est celui de nous qui, il y a vingt-trois ans, devant des Français, en présence de toutes les nations, eût osé s'élever pour les régicides, et prononcer que la France leur pardonne? Quel est celui qui l'osera encore aujourd'hui? Nous avons relevé l'antique boulevard de la monarchie : ils travaillent sans relâche à le renverser. C'est à nous, représentans de la France, à monter sur la brèche; car non-seulement nous devons parer, mais nous devons repousser les coups que l'on voudrait porter au roi. Songez que nous répondons de lui à la France, à l'Europe, au monde; car il est le gage de la paix générale. Je vous le demande, si un scélérat levait la main sur le meilleur des rois, si, à l'exemple de son aïeul, de ce *diable à quatre* d'adorable mémoire, le roi s'écriait : *Grâce à celui que le gibet épargne*, craindriez-vous d'être plus sévères que le roi, et feriez-vous grâce au parricide? Aussi, ils ont porté les mains sur votre roi, ils l'ont assassiné. Certes, messieurs, il doit nous en coûter beaucoup d'être un moment en contradiction avec les désirs du roi, nous qui lui avons donné tant de preuves d'amour, de dévouement, de fidélité; nous qui avons tout sacrifié pour lui; nous qui, fi-

dèles à nos sermens, avons depuis vingt-cinq ans pour cri de ralliement : *Vivre pour le roi! mourir pour le roi!* Messieurs, n'oublions jamais que la devise de nos pères est : *Dieu, l'honneur et le roi;* et si l'inflexible honneur nous force un instant à dépasser ses volontés ; si, mécontent de ses fidèles serviteurs, de les voir contrarier sa royale et pieuse clémence, il détourne un moment de nous ses regards de bonté, nous dirons, comme les habitans de l'Ouest, comme les nobles soldats du trône et de l'autel : *Vive le roi! quand même*..... Je vote pour l'amendement de la commission. » Il ne faut point oublier que c'était au milieu de cette même discussion que les ministres avaient apporté, au nom du roi, un projet de loi qui contenait toutes les dispositions d'une amnistie véritable, ou plutôt qui confirmait celles de la charte. Sans entrer ici dans la discussion d'une question sur laquelle chacun prononcera avec le sentiment qui lui est propre; sans rappeler davantage notre opinion personnelle sur l'un des événemens les plus déplorables de la révolution, opinion qui certes ne nous laissera soupçonner d'aucune partialité favorable aux proscrits, n'est-il pas évident que la charte s'était clairement expliquée sur les actes, les écrits et les votes politiques? Ce point fondamental posé, quel crime nouveau a pu mériter un traitement aussi rigoureux aux hommes en faveur desquels l'amnistie constitutionnelle avait été prononcée? Ont-ils été plus coupables pour avoir rempli des fonctions publiques pendant l'absence du roi, que cette foule de citoyens qui les ont acceptées comme eux? Y a-t-il d'ailleurs quelque proportion entre l'acceptation d'une place et la rigueur d'un bannissement éternel? Si le caractère le plus sacré de la loi est de ne faire aucune distinction, *soit qu'elle récompense, soit qu'elle punisse*, par quelle fatalité ce qui n'est point un crime dans un individu, en deviendrait-il un dans tel autre? Tout pouvait paraître excusable en mai 1814; la France venait, en quelque sorte, d'être emportée d'assaut ; on s'attendait à toutes les vengeances, et quiconque se croyait menacé s'était, dès-lors, ou résigné ou soustrait à son sort; mais ces premiers momens passés et la charte établie, il n'a plus été permis de reconnaître et de punir, dans le nouvel ordre social français, d'autres crimes que ceux que reconnaît et punit la loi constitutionnelle de l'état. Des hommes fanatiques et cruels ont osé prétendre que le roi lui-même, en faisant proposer une loi complète d'amnistie, avait fait entendre qu'il verrait avec plaisir que cette loi ne fût pas admise; ce serait faire à ce prince une imputation gratuitement odieuse, que d'accorder la moindre confiance à une telle supposition ; toutefois nous avouerons, avec la même franchise, que l'on ne saurait s'étonner assez de l'extrême mollesse avec laquelle le ministère a défendu le projet présenté par lui-même, et de l'étonnante facilité avec laquelle le monarque a renoncé à ses généreuses résolutions. Sans doute, on a voulu prévenir des déchiremens; mais, outre que les concessions de la faiblesse ne sont pas toujours un moyen bien sûr de les éviter, nous n'hésitons pas à croire que c'était surtout alors qu'il convenait de faire ce qu'on a fait huit mois plus tard, et qu'au lieu de profiter de l'ajournement de la chambre pour la dissoudre, c'était dans son sein et au milieu de l'une de ses délibérations les plus menaçantes, que l'acte du 5 septembre eût dû être proclamé. Nous ne dirons qu'un mot de ces paroles incendiaires : *vive le roi, quand même*..... L'opinion de l'Europe a fait justice de cet appel à la guerre civile, dans lequel le roi a voulu ne voir que l'excès d'un zèle indiscret, mais dont Monsieur a fait le texte d'un éloge tellement outré de l'orateur, que ce prince a paru oublier, en un moment, et tous les devoirs de son rang et toutes les convenances de sa position (*voy.* Berri). Deux jours après cette séance, où M. de Béthisy venait d'outrager la raison, la justice, l'humanité, et le monarque lui-même, il

fut porté, par la majorité de ses collègues, à la présidence du second bureau de la chambre. Nous regrettons d'être obligés de rappeler que quelques semaines après les fougueux écarts de M. de Béthisy, les princes qui, sans doute, ne pensaient point encore avoir assez acquitté envers ce député la dette de la reconnaissance, et qui ne croyaient pas pouvoir trop rapprocher de leur personne un conseiller aussi fidèle et surtout aussi *prudent*, ont nommé, le 25 mars 1816, Mme de Béthisy, son épouse, dame pour accompagner Mme la duchesse de Berri.

BETHUNE (Armand-Joseph de), duc de Charost, lieutenant-général des armées françaises, naquit à Versailles le 1er juillet 1728. Il descendait de la même maison que ce Sully, de glorieuse et bienfaisante mémoire, l'ami, le conseil et le ministre de Henri IV, et parut l'avoir pris pour modèle. Entré au service en 1745, il obtint, à l'âge de 24 ans, un régiment de cavalerie. Comme il ordonnait, en 1758, que son argenterie fût portée à la monnaie, pour subvenir aux besoins de l'état, son intendant lui fit quelques représentations sur l'importance d'un tel don. « Je sacrifie bien ma vie pour l'état, dit le duc, je puis bien sacrifier aussi mon argenterie. » Dès que la paix de 1763 lui eut permis de se livrer à une existence tranquille, sa bienfaisance sembla devenir plus active et plus ingénieuse. Il abolit les corvées seigneuriales dans ses domaines, vingt ans avant la révolution; fit faire de grands travaux aux routes du Berri, non moins dans le but de rendre service à l'état, que dans celui d'assurer des moyens d'existence à un grand nombre d'individus, et fonda, en Bretagne, des ateliers de charité pour recevoir ceux à qui des infirmités naturelles ne permettaient pas d'assurer leur subsistance par des travaux pénibles. Toutes ses pensées se rapportaient à une seule; le soulagement de l'humanité. Ses bienfaits ne connaissaient point de bornes; ils étaient l'unique occupation et presque le besoin de sa vie. Il assurait des secours annuels aux pauvres qui ne pouvaient se livrer à aucune sorte d'industrie; se chargeait de pourvoir à l'entretien et à l'instruction des enfans abandonnés; pensionnait des sages-femmes, des médecins, des chirurgiens; établissait des pharmacies, et disposait d'une partie de ses revenus en faveur des malheureux dont la grêle ou les inondations avaient ruiné les récoltes, ou dont le feu avait détruit l'asile. Il encouragea la culture du coton, dans la Picardie, et fit faire des recherches sur les moyens d'arrêter ou de prévenir les épizooties. Louis XV, auquel il faisait fort rarement sa cour, disait un jour en le désignant à quelques-uns de ses courtisans : « regardez cet homme; il n'a pas beaucoup d'apparence, mais il vivifie trois de mes provinces. » Quoiqu'il eût fait don à l'état, à l'époque de la révolution, d'une somme de cent mille francs, il fut arrêté en 1793, et l'on ne sait si l'on doit plus s'étonner de l'ingratitude dont le gouvernement prétendu populaire de cette époque, a payé les nombreux bienfaits que cet homme généreux avait répandus sur la classe souffrante, que du hasard inexplicable qui lui a conservé la vie. Enfermé à la Force, il fut oublié pendant les proscriptions révolutionnaires, et dut sa liberté au 9 thermidor. Une petite vérole maligne qui faisait alors des ravages, dans l'institution des sourds et muets, dont le duc de Charost était l'un des administrateurs, l'a enlevé le 27 octobre 1800, à la reconnaissance et aux besoins des malheureux. Il avait été nommé l'année précédente, maire du 11me arrondissement de Paris, et portait déjà ses regards et ses soins sur tous les objets qui reclamaient sa vigilante sollicitude. Cette perte a été profondément sentie par cette classe nombreuse de ses administrés, au secours de laquelle il semblait avoir été envoyé par la Providence, pour fermer les plaies encore saignantes des discordes civiles. — Un autre Béthune-Charost, issu de la même famille, éleva, lors des troubles survenus en

Brabant, en 1789, à l'occasion des ordonnances de l'empereur Joseph II, des prétentions sur la souveraineté de ce pays. Quelque peu fondées, quelqu'absurdes même que fussent ces prétentions, cet homme inquiet et turbulent parvint à réunir, dans plusieurs villes frontières de la France, un parti assez considérable qui paraissait décidé à prendre les armes en sa faveur, mais que la raison, plus encore que la force, ne tarda pas à disperser. Béthune fut condamné à mort, par contumace, par la justice criminelle du Brabant et obligé de chercher un asile en France. Il y vécut assez tranquille pendant quelques années, quoiqu'il n'eût point renoncé à réaliser plus tard la chimère qu'il s'était formée et dont il parlait sans cesse. Arrêté vers la fin de l'année 1793, et conduit peu de jours après à la conciergerie, il fut traduit, le 9 floréal an 2 (28 avril 1794), au tribunal révolutionnaire, condamné à mort, et exécuté le même jour, âgé seulement de 23 ans.

BETTINELLI (Xavier), l'un des écrivains les plus distingués de l'Italie dans le 18e siècle, naquit à Mantoue en 1718. Il étudia chez les jésuites de cette ville et de Bologne, entra dans cette société comme novice, à l'âge d'environ 18 ans, y fit un second cours d'études, et fut ensuite professeur de belles-lettres à Brescia, depuis 1739 jusqu'en 1744. Il commença à s'y faire connaître par quelques poësies composées pour les exercices scholastiques. Envoyé à Bologne pour y faire sa théologie, il continua en même temps de cultiver son talent poëtique, et fit, pour le théâtre de ce collége, sa tragédie de *Jonathas*. L'institut récemment fondé par le comte Marsigli, l'académie *Clémentine* de dessin, l'école de Manfredi, astronome et poëte, la réputation naissante de ses savans et ingénieux élèves, Zanotti, Algarotti, etc., fixaient alors sur Bologne, les regards du monde littéraire. Admis dans cette réunion, Bettinelli y acheva son éducation, et en 1748, il alla professer la rhétorique à Venise; il en sortit pour d'autres missions, et y retourna plusieurs fois. On voit, par ses épîtres en vers libres ou *sciolti*, qu'il y fut lié d'amitié avec tout ce que cet état possédait alors de plus célèbre. Ses supérieurs le destinaient à la carrière oratoire; mais la faiblesse de sa poitrine le força d'y renoncer. En 1751, il fut chargé de la direction du collége de la noblesse à Parme, et il remplit, pendant huit ans, cette honorable fonction, dont néanmoins l'exercice fut quelquefois interrompu par des voyages qu'il fit en Italie et en Allemagne, soit pour les affaires de l'ordre, soit pour son propre agrément, ou par raison de santé. Dans un de ces voyages, il vint jusqu'à Strasbourg, d'où il retourna dans sa patrie, avec deux jeunes princes de la maison de Hohenlohe, dont l'éducation lui avait été confiée. Il fit, l'année suivante, un autre voyage en France, avec l'aîné de ces frères, et logea à Paris au collége de Louis-le-Grand. Ce fut pendant ce voyage qu'il écrivit les fameuses *Lettres de Virgile*, qui furent imprimées à Venise. Les hérésies littéraires, spirituellement soutenues dans cet ouvrage contre les deux plus grands poëtes de l'Italie, et surtout contre le Dante, lui firent beaucoup d'ennemis, et, ce qu'il y eut de plus fâcheux pour lui, le brouillèrent avec Algarotti. Il continua ensuite de voyager, fit des excursions en Normandie, et dans quelques autres provinces de France, visita, en Lorraine, la cour savante et polie du roi Stanislas, puis alla voir Voltaire à Ferney; de là il se rendit à Genève, y consulta, sur sa santé, le célèbre Tronchin, et retourna en Italie par Marseille et Gênes. Il s'arrêta quelque temps à Parme; mais la même année, il partit pour Vérone, avec l'intention de s'y fixer: il y resta jusqu'en 1767; là, ayant repris les travaux de la prédication et de l'enseignement, il convertissait la jeunesse, (dit le chevalier Hyppolite Pindemonte dans les *Poesies campestres*), à Dieu dans l'église et au bon goût dans sa maison; mais il paraissait être dans la

destinée de ce littérateur, de ne pouvoir faire nulle part d'établissement durable : il se transporta à Modène, y résida quelques années, et venait d'y être nommé professeur d'éloquence, lorsqu'en 1773, l'ordre des jésuites fut aboli en Italie ; alors il retourna dans sa ville natale, où il reprit ses travaux littéraires avec une nouvelle ardeur. C'est à cette époque qu'il publia, entre autres ouvrages, ses *Lettres à Lesbie sur les épigrammes*, et ses *Lettres sur les beaux-arts*. En 1796, il quitta Mantoue assiégée par l'armée française, et n'y revint que l'année suivante, après la reddition de cette place. Deux ans après, il commença une édition complète de ses œuvres, qui fut terminée à Venise en 1801, et qui se compose de 24 vol. in-12. Parvenu à l'âge de 90 ans, il conservait encore la gaîté et la vivacité de son esprit; enfin, le 13 septembre 1808, après 15 jours de maladie, il mourut avec la sérénité d'un esprit à-la-fois philosophique et religieux, laissant de vifs regrets aux amis des lettres, et des regrets plus amers encore à ceux qu'une liaison intime avait mis à portée d'apprécier ses qualités personnelles. Bettinelli, très-remarquable par l'éclat et l'agrément de sa diction, n'était pas toujours guidé par un goût bien sûr dans ses jugemens littéraires. Des préventions (ou peut-être le désir de se singulariser) l'entraînèrent à des paradoxes qui dûrent l'exposer au blâme des hommes les plus éclairés de son temps. Le savant auteur de l'*Histoire littéraire d'Italie*, dont l'opinion fait autorité en pareille matière, lui attribue plus d'esprit que de chaleur et de génie ; en louant la pureté de la partie morale de sa philosophie, il reproche à sa métaphysique de la diffusion, du vague, et un ton souvent déclamatoire ; mais il ajoute, « que si ses idées ne sont pas toujours dignes d'éloge, son style l'est presque toujours ; qu'après avoir eu, aux yeux des philologues italiens, le tort de respecter trop peu les grands écrivains du 14e siècle, il doit avoir auprès d'eux, le mérite d'être resté constamment attaché à ceux du 16e, et aux auteurs ses contemporains, qui les ont pris pour guides, et d'avoir défendu jusqu'à la fin, par ses opinions et par son exemple, la plus belle des langues vivantes, contre la corruption qui la menace. » Voici la liste des ouvrages de Bettinelli. *Discours philosophiques, avec des notes*, 2 vol. C'est un cours de morale religieuse, dans lequel l'auteur avait eu dessein de montrer l'homme dans tous les états et sous tous les rapports, en suivant l'ordre des livres saints ; mais ce travail n'a point été conduit au-delà du 10e discours.—*De l'enthousiasme dans les beaux-arts*, 2 vol. en 3 parties.—*Dialogues sur l'amour*, 2 vol. Ils sont au nombre de huit ; le dernier, qui a pour titre *de l'amour et de Pétrarque*, est suivi de l'*éloge de Pétrarque*, l'un des meilleurs morceaux qui soient sortis de la plume de Bettinelli. — *Renaissance des études, des arts et des mœurs, depuis le 10e siècle*, 3 vol. — *Des lettres et des arts, dans le Mantouan et dans le Modénais*, 1 vol.—*Dix lettres de Virgile aux Arcadiens*, 1 vol. Ces lettres ont été traduites en français par M. de Pommereul, Paris 1778. A leur suite se trouvent les *Lettres d'un Anglais à un Vénitien*. — *Lettres italiennes d'une dame à son amie, sur les beaux-arts*, et *Lettres d'une amie*, 3 vol.—*Poësies*, contenant sept petits poëmes, seize épîtres en vers libres et plusieurs pièces fugitives, 3 vol. Au commencement du 1er, se trouve un très-bon discours sur la poësie italienne.—*Tragédies*, 2 vol : ce sont, *Xercès, Jonathas, Démétrius Poliorcètes, et Rome sauvée*, traduite de Voltaire ; le tout précédé de quelques lettres écrites en français, et d'un discours en italien sur la tragédie italienne. Viennent ensuite quelques lettres sur la tragédie en général, et une sur celles d'Alfieri en particulier. Le 2e vol. est terminé par un éloge du P. Granelli, prédicateur et poëte, auteur de tragédies très-estimées. *Lettres à Lesbie*, 2 vol. Ces lettres, au nombre de 25, sont mêlées d'épigrammes, de madrigaux et autres petites pièces, les

unes traduites, les autres originales, enfin, un *Essai sur l'éloquence*, suivi de quelques lettres, discours, et autres mélanges, 2 vol.

BETTONI (Nicolas), imprimeur de Brescia. Une édition pompeuse qu'il fit, en 1807, d'une tragédie posthume d'Alfieri, intitulée, *Alceste*, ayant séduit le vice-roi, Eugène de Beauharnais, ce prince lui fit présent d'une tabatière d'or; et Bettoni la reçut comme un hommage justement rendu non-seulement à son talent typographique, mais plus encore aux connaissances profondes qu'il avait montrées en littérature. Il entreprit alors une édition complète des œuvres d'Euripide, mit au jour le commencement d'une traduction italienne de Tite-Live, et publia quelques lettres de sa composition, qui le firent recevoir membre de l'Athénée de Brescia. Donnant ensuite de l'extension à son commerce, sous les auspices du gouvernement qui le favorisait, il établit une autre imprimerie à Venise, et travailla à la publication des *Ritratti degli illustri Italiani*, grand in-4. C'est une galerie historique, avec des portraits et des notices sur chaque individu.

BEUCHOT (Antoine-Jean-Quentin), homme de lettres, né à Paris, en 1780, suivit, en qualité d'aide-chirurgien, à l'âge d'environ 14 ans, un bataillon d'infanterie à l'armée des Alpes. Il revint ensuite dans la capitale, et s'y occupa du commerce de la librairie et de recherches bibliographiques, genre de travail pour lequel il avait annoncé, de bonne heure, une aptitude marquée. En 1811, il fut nommé rédacteur du *Journal typographique*. Il a, dès le commencement, concouru à l'entreprise de la *Biographie universelle*, où il s'est principalement occupé de ce qui concerne son étude favorite. Les articles *Elzevir*, *Fabricius*, et quelques autres sont en entier de lui. Il a publié, en 1814, une brochure qui dut son succès peut-être plus encore à la malignité des lecteurs qu'à celle de l'auteur; c'est l'*Oraison funèbre de Bonaparte, par une société de gens de lettres, prononcée au Luxembourg, au palais Bourbon, au Palais-Royal, et ailleurs*; cadre dans lequel il avait réuni toutes les adulations prodiguées à Napoléon, par des hommes très-connus, qui n'ont pas trouvé de meilleur moyen d'expier la bassesse de leurs hommages envers la puissance, qu'en la faisant oublier par celle de leurs injures envers le malheur. Cette collection de flagorneries, que la monotonie de leurs formes et leur ridicule exagération ne rendaient qu'ennuyeuse lorsque l'idole était encore sur son piédestal, est devenue très-piquante, par le contraste que se sont empressés d'offrir ces fidèles adorateurs de la fortune; aussi l'ouvrage eut-il cinq éditions dans la même année. Dans le mois de mai 1815, M. Beuchot publia sa protestation contre l'acte additionnel aux constitutions de l'empire; et dans cet écrit, il déclara hautement qu'il avait consigné son vote négatif sur les registres de sa mairie. On ne saurait nier que l'écrivain qui donnait cette preuve d'une franchise qui n'était pas sans danger, n'ait eu le droit de se moquer hautement de ceux dont l'inépuisable complaisance avait souscrit, dans tous les temps, à tous les actes du pouvoir. Ses railleries, à ce sujet, furent probablement la cause qui lui fit attribuer le *Dictionnaire des girouettes*, assertion contre laquelle il réclama dans les journaux. Si l'on s'en rapporte à ce désaveu, il est au moins permis de croire que l'ouvrage dont il s'agit, lui donna l'idée de celui qu'il publia sous le titre de *Dictionnaire des immobiles*, *par un homme qui, jusqu'à présent n'a rien juré, et n'ose jurer de rien*. Cette brochure fut attaquée avec âpreté dans plusieurs feuilles publiques, et entre autres, dans le *Journal des débats*, qui avait bien ses raisons pour cela. Outre les ouvrages ci-dessus mentionnés, M. Beuchot a publié, en 1814, une brochure sur la liberté de la presse. On lui attribue aussi quelques articles insérés dans le *Moniteur*, et où l'on remarque une saine critique et de l'érudition.

BEUGNOT (JACQUES-CLAUDE, comte), né à Bar-sur-Aube, exerçait, en 1788, les fonctions de lieutenant-général du présidial de cette ville. Nommé, lors de la nouvelle division du territoire français, procureur-syndic du département de l'Aube, il fut, en septembre 1791, député, par ce département, à l'assemblée législative. Il proposa, dès les premières séances de cette assemblée, de n'accorder de traitement qu'aux seuls fonctionnaires assermentés, de laisser aux paroisses la liberté de conserver leurs prêtres comme elles le jugeraient à propos, mais de poursuivre les perturbateurs devant les tribunaux et de les punir par des amendes. Il demanda ensuite la question préalable sur la proposition d'affecter des édifices nationaux à l'exercice du culte salarié, et insista pour qu'il fût permis à des sociétés particulières d'acheter des édifices à la convenance du culte professé par chacune d'elles. Il combattit, au commencement de 1792, le projet d'aperçu des dépenses de l'année, répondit, le 13 janvier, aux objections présentées par le comité de marine, contre M. de Bertrand de Molleville, relativement aux congés délivrés aux officiers du port de Brest, et insista vivement, le 21 du même mois, pour faire expliquer l'empereur d'Allemagne sur son adhésion au traité de Pilnitz, et la réponse équivoque de ce prince à la notification qui venait de lui être faite de l'acceptation de la constitution française par le roi. Il fit, le 4 février, rendre un décret pour le paiement des rentes; combattit, le 17 avril, la proposition, faite par M. de Condorcet, d'accorder au peuple la nomination des commissaires de la trésorerie, et demanda que ces commissaires fussent nommés par le roi. M. Beugnot s'éleva, avec autant d'énergie que de courage, dans la séance du 3 mai, contre les feuilles incendiaires de Carra et de Marat, qu'il accusa d'être les causes de la mort du général Théobald Dillon, assassiné à Lille dans une émeute populaire, et demanda contre Marat un décret d'accusation qui fut rendu à la grande majorité de cette assemblée, animée de bonnes intentions, quelquefois courageuse, mais faible, chancelante, sans expérience, et non moins étrangère aux intrigues de la cour qu'aux projets séditieux des jacobins, dont chaque pas était marqué, dès-lors, par une nouvelle conspiration contre la monarchie constitutionnelle. Il demanda, peu de jours après, que les pièces relatives à la justification du général Rochambeau fussent déposées sur le bureau de l'assemblée. Le 18 mai M. Beugnot fut nommé secrétaire, et fit décréter, le 4 juin suivant, après un discours où il prit hautement la défense de Duport-du-Tertre, qu'un rapport du comité de législation avait forcé de quitter le ministère dans les premiers jours d'avril, qu'il n'y avait pas lieu à accusation contre ce ministre. Il présenta des observations sur le projet relatif aux réparations dues aux familles de Théobald Dillon et de Berthois (*voy.* ces noms), et fit renvoyer au pouvoir exécutif, une dénonciation dirigée contre la municipalité de Paris et le ministre de la justice, au sujet de la circulation de la feuille séditieuse connue sous le nom de *l'Ami du peuple*. La presque totalité des membres du côté droit de l'assemblée ayant été proscrite après le 10 août, M. Beugnot ne reparut plus à l'assemblée, et se voua à la retraite. Lorsque la loi des suspects, rendue le 17 septembre 1793, eut étendu la persécution sur tous les points de la France, l'asile de M. Beugnot ne fut pas respecté; arrêté en octobre 1793, il fut conduit d'abord à la Conciergerie; il parvint à se faire transférer à la Force, et y attendit le 9 thermidor qui lui rendit la liberté. Resté long-temps étranger aux affaires publiques, M. Beugnot fut, après le 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), appelé au conseil particulier du ministère de l'intérieur, à la tête duquel était alors Lucien Bonaparte. M. Beugnot s'y occupa particulièrement du travail relatif aux préfectures. Il avait sollicité pour lui-même la préfecture

de Paris, à laquelle le portait le ministre de l'intérieur, mais des considérations particulières ayant décidé le premier consul à confier ce poste important à M. Frochot, M. Beugnot obtint celle de Rouen. Personne ne se montra plus prodigue d'éloges que ce magistrat, envers le gouvernement consulaire; mais ces éloges, à quelques exagérations près, étaient alors mérités, et il y avait peut-être, de la part des administrateurs, autant de politique que de vérité à les faire entendre; comme tout était alors à créer, ils étaient l'expression du besoin, bien plus que celle de la flatterie; en faisant connaître les espérances que l'on plaçait dans le nouveau gouvernement, ils le mettaient dans la nécessité de les remplir. Aussi nous garderons-nous bien de confondre ces justes encouragemens avec les lâches adulations qui, bientôt après, ont pris leur place, et dont les chefs des premiers corps de l'état n'ont pas rougi de donner l'exemple. Remplacé, au commencement de 1806, par M. Savoye-Rollin, dans la préfecture de la Seine-Inférieure, M. Beugnot fut nommé, en mars, conseiller-d'état, section de l'intérieur. Chargé, par décret du 11 septembre de la même année, de présider le collége électoral du département de la Haute-Marne, il fut continué, en mars de l'année suivante, dans cette présidence. En 1807, à la suite des guerres de Prusse et de Russie et du traité de Tilsitt, M. Beugnot fut l'un des conseillers-d'état nommés, par l'empereur Napoléon, pour organiser le royaume de Westphalie, qu'il destinait à son frère Jérôme. Du moment où ce prince en eut pris possession, M. Beugnot fut appelé, par lui, au ministère des finances, qu'il conserva un peu plus d'une année, et qu'il quitta, en mai 1808, pour rentrer en France et reprendre sa place dans le conseil-d'état. Renvoyé en Allemagne, en juillet de la même année, M. Beugnot fut, de nouveau, nommé commissaire impérial, et mis à la tête des finances du grand-duché de Clèves et de Berg, au moment où le prince Joachim céda cette souveraineté au prince Napoléon-Louis, fils du roi de Hollande, pour monter sur le trône de Naples. M. Beugnot remplit ce dernier poste pendant plusieurs années, fut créé comte de l'empire et officier de la légion-d'honneur à la même époque, et maria sa fille au comte Curial, alors commandant d'une des divisions de la garde, et maintenant pair de France. Les événemens de la guerre forcèrent le comte Beugnot à rentrer en France, en novembre 1813. Envoyé, le 16 décembre suivant, dans le département du Nord, pour y administrer cette préfecture pendant la maladie de M. Duplantier, M. Beugnot reçut, à Lille, dans les premiers jours d'avril 1814, de la part du gouvernement provisoire, sa nomination à la place de commissaire pour l'intérieur. Il n'eut guères à s'occuper, pendant ce court ministère, que du rétablissement, en plâtre, de la statue de Henri IV sur le terre-plein du Pont-Neuf, et fut appelé, dès l'arrivée du roi, aux fonctions de directeur-général de la police; on ne tarda pas à avoir la preuve que M. Beugnot n'était point fait pour elles. Il publia, dès les premiers jours de son installation, une ordonnance relative à la célébration du dimanche. Cet acte, qui n'était, au fond, qu'une traduction presque littérale des ordonnances anglaises sur la même matière, prouvait surtout une profonde ignorance de l'état de l'opinion publique en France; aussi n'avait-il été, de la part de M. Beugnot, qu'une preuve de condescendance à des volontés supérieures; il attacha un ridicule d'autant plus ineffaçable aux premiers pas de l'administration de ce magistrat, que celui-ci ne pouvait que laisser deviner sa justification. Il publia, quelque temps après, une sorte de manifeste sur les attributions de la police, et, en la comparant à une tache d'huile, il ne se montra guères plus heureux dans le choix de ses idées que dans celui de ses expressions; il conserva néanmoins ce porte-feuille pendant sept mois,

et le remit, le 3 décembre, à M. Dandré, qui, avec des intentions aussi droites, n'obtint pas des résultats plus heureux. M. Beugnot a offert, dans l'espace d'un demi-siècle, le second exemple d'un magistrat chargé de la police, devenu ministre de la marine. Il conserva jusqu'au 20 mars le portefeuille de ce département. Le retour de Bonaparte ne fit éprouver aucune persécution à M. Beugnot; il passa quelques jours dans une paisible obscurité, et se rendit ensuite à Gand. Il occupa, pendant trois mois, au retour du roi en France, la place de directeur-général des postes, dans laquelle il avait eu pour prédécesseur M. Ferrand, et dans laquelle il eut pour successeur M. d'Herbouville, qui, après avoir été l'un des préfets les plus souples et les plus dévoués de Napoléon, est devenu, sous Louis XVIII, le plus intolérant et le plus cruel des réacteurs royaux. En septembre 1815, M. Beugnot a été élu député à la chambre, par l'assemblée électorale du département de la Marne, dont le roi l'avait désigné président, en même temps que ce prince l'avait nommé ministre-d'état et membre du conseil-privé. Nous aimons à croire que c'est à la modération naturelle de ses principes et à la justesse de son esprit, bien plus qu'à un calcul fondé sur des antécédens qui l'ont rendu constamment suspect à la majorité de la chambre de 1815 à 1816, que M. Beugnot doit l'avantage d'avoir été compté parmi les membres de la minorité de cette assemblée; la sagesse de ses anciennes opinions est une garantie suffisante de la sincérité de celles qu'il a professées pendant cette session, dont il est permis de s'enorgueillir de n'avoir point partagé le sanglant délire. Les discours de M. Beugnot sont, en général, plus remarquables par l'élégance et la facilité du style, que par la force ou la profondeur de la pensée. Nous ferons toutefois quelques exceptions à la sévérité de ce jugement, et celle que nous citerons de préférence, sous le rapport de l'humanité, de la justice, de la force du raisonnement et de l'éloquence, se trouve dans le discours que le comte Beugnot prononça pour s'opposer à ce que l'assemblée adoptât l'une des propositions qui lui furent présentées par le comte de Blangy, dans son comité secret du mois de février 1816, pour supprimer les pensions dont jouissaient les prêtres mariés. « Rappelez-vous, dit M. Beugnot, que les lois du temps ne permettaient pas seulement le mariage des prêtres, elles le commandaient en quelque sorte, ou plutôt l'affreux gouvernement qui existait alors ne laissait pas d'option entre le mariage et la mort. La plupart d'entre vous, messieurs, n'ont pas vu ces temps de vertige et d'horreur. Il faut donc leur apprendre qu'alors les idées étaient interverties, et que les mots même de la langue avaient perdu leur signification. Alors on appelait la religion mensonge, la royauté tyrannie, le royalisme brigandage, la trahison vertu, l'assassinat courage; et au milieu de cette épouvantable déflagration, tout était crime, hors le crime même. Il fallait aux justes une force surhumaine pour se tenir debout; et comment ceux qui ont reçu cette force pourraient-ils se montrer inexorables pour ceux à qui elle a manqué? » Ce tableau effrayant de vérité ne put convaincre des hommes qui ne voulaient pas être convaincus, mais il acquit à celui qui avait osé le leur offrir, de justes droits à l'estime des hommes de bien. Désigné, par l'ordonnance du 5 septembre, qui prononça la dissolution de la chambre ardente de 1815 à 1816, comme président du collége électoral de la Seine-Inférieure, où il avait laissé, comme préfet, d'honorables souvenirs, M. Beugnot a réuni aux suffrages de ce collége, ceux du collége électoral de la Haute-Marne, et a porté, dans la session de 1816, l'esprit de modération qui, depuis 1791, n'a cessé de diriger sa conduite. Toutefois, si dans le cours d'une carrière politique de dix-huit années, le comte Beugnot a, dans plus d'une circonstance, cédé au besoin de conserver son crédit et ses

places, en dissimulant au gouvernement impérial des vérités utiles, mais dangereuses à proclamer; si sa flexible politique s'est facilement accommodée des changemens survenus en 1814, des fautes et des malheurs sans nombre qui en ont été la suite, et auxquels il n'a pas été toujours étranger, quoiqu'il fût injuste de l'en rendre responsable; s'il a fait taire trop souvent la conscience de l'homme d'état devant les intérêts du courtisan, il ne faut pas oublier que, vers la fin de 1792, à des époques de deuil et d'effroi, il ne cessa de s'opposer courageusement à la domination sanglante qui s'apprêtait à envahir la France, et que, dans les divers emplois qui lui ont été confiés depuis 1799, le souvenir d'aucun acte illégal, d'aucune injustice, d'aucune violence, ne s'est attaché à son nom.

BEURMANN (Le baron F.-A.), maréchal-de-camp, etc., s'enrôla fort jeune, servit dans la cavalerie, comme simple soldat, et ne dut qu'à son courage tous les grades qu'il obtint dans la suite, et qui lui furent souvent donnés sur le champ de bataille. Il était chef d'escadron des chasseurs à cheval de la garde impériale, et fit, le 2 décembre 1805, des prodiges de valeur à la bataille d'Austerlitz, ce qui lui valut le grade de colonel dans le 17me régiment de dragons. Employé en Espagne dès le commencement de la guerre, il donna de nouvelles preuves du plus rare talent, le 3 août 1809, en passant le Tage, près de Talavera, et s'empara, avec son régiment, de cinq pièces de canon et de dix caissons. En 1811, il se trouvait à la prise de Figuières où son régiment dispersa les troupes espagnoles qui voulaient porter du secours à cette place, et fut élevé au grade de général de brigade le 6 août de cette année. Il continua de servir en Espagne pendant les années suivantes; se distingua, en 1813, devant Tarragone, battit et mit en fuite les Anglais qui faisaient le siége de cette place. En 1814, il défendit le territoire de la France contre l'invasion des alliés; et si, à cette époque, le dévouement de tous les Français eut égalé celui du général Beurmann, il est probable que la coalition eût éprouvé plus de difficultés à subjuguer la France. Louis XVIII a décoré le général Beurmann de la croix du mérite militaire et de celle de Saint-Louis.

BEURNONVILLE (Pierre-Riel comte de), pair et maréchal de France, ancien ministre de la guerre, etc., est né le 10 mai 1752, à Champignolle en Bourgogne; il fut, dès sa première jeunesse, destiné à l'état ecclésiastique, se rendit à Paris, et y suivit un cours de belles-lettres. Son penchant pour les armes lui fit bientôt abandonner ses premiers travaux; il fit une étude particulière des mathématiques et de la géographie, et se fit inscrire, comme surnuméraire, dans la compagnie des gendarmes de la reine. Il passa ensuite dans l'Inde, sur l'escadre de M. de Suffren, servit d'abord comme soldat, obtint de suite le grade de sergent, devint major de la milice de l'île de Bourbon, fit un mariage fort riche, auquel il doit la fortune dont il jouit aujourd'hui, et fut destitué par le commandant de l'île, sans que le motif de cette destitution lui ait jamais été connu. Revenu en France, il s'y plaignit hautement de l'injustice qu'il venait d'éprouver, ne reçut aucune satisfaction du gouvernement, mais obtint, comme indemnité, la croix de l'ordre de Saint-Louis. L'injuste traitement dont il avait été victime, avait nécessairement indisposé Beurnonville contre l'arbitraire ministériel; aussi embrassa-t-il, avec ferveur, la cause de la révolution. Devenu maréchal-de-camp et lieutenant-général, il fit, lui-même, dans une affaire, quatre émigrés prisonniers. Il fut employé, dès 1792, sous les ordres du général Dumouriez qui lui témoigna autant de confiance que d'affection, et avait coutume de l'appeler l'*Ajax français*. Il écrivit à Couthon une lettre dans laquelle il annonçait à ce député qu'il venait de donner le bal aux Autrichiens à Flines. Beurnonville obtint le commandement d'une armée, en novembre

[illegible]

[illegible] Il est probablement [illegible] plus de [illegible] la France. Louis XVIII a décoré le général [illegible] de la croix du Mérite militaire et de celle de Saint-Louis.

[illegible] (François-[illegible]), [illegible], à Champ[illegible] [illegible] se rendit à Paris, et y suivit [illegible] les belles-lettres. Son [illegible] lui fit bientôt [illegible] ses premiers travaux [illegible] de la géographie [illegible] dans l'Inde, sur [illegible] M. de [illegible], soldat, [illegible] la milice de [illegible] Bourbon. [illegible] il doit la fortune dont il [illegible] aujourd'hui [illegible] en France, il [illegible] de l'injustice qu'il venait d'éprouver, [illegible] du gouvernement, mais [illegible] la croix de l'ordre de Saint-Louis. [illegible] par l'arbitraire ministériel [illegible] la révolution. [illegible] général. Il [illegible] dans [illegible] du général [illegible] [illegible] l'Esprit [illegible]



Beurnonville.



de la même année. Il eut, avec les Autrichiens, dans les environs de Trèves, à Pelligen et à Grewenmacher, diverses affaires qui ne furent pas heureuses. On n'a pas oublié le rapport fait par ce général sur ce dernier combat, où, après trois heures d'une action terrible, dans laquelle les ennemis avaient eu un monde considérable de tué, la perte des Français se réduisait *au petit doigt d'un chasseur.* Ce petit doigt amusa long-temps Paris, et fit dire plaisamment que *le petit doigt n'avait pas tout dit.* Sans doute, en affaiblissant ses pertes dans une proportion si dérisoire, le général se conformait aux instructions qu'il avait reçues; mais il serait difficile de ne pas avouer qu'une telle condescendance jetait un grand ridicule sur celui qui voulait bien s'y soumettre. Sa correspondance avec les comités de la convention, était une des plus actives de l'armée. Il se plaignit, vers le commencement de 1793, des dénonciations portées contre lui par le maréchal-de-camp Humbert et quelques officiers, et fut dénoncé, à la même époque, par des habitans de Bruxelles, pour cause d'incivisme. Nommé ministre de la guerre, le 4 février de la même année, il écrivit à la convention pour lui témoigner sa reconnaissance et protester de son dévouement à la république. La section Poissonnière, dont les meneurs étaient dans le secret de la conspiration qui devait éclater dans la nuit du 9 au 10 mars suivant, et dont le but, ainsi que nous l'avons dit ailleurs, était d'égorger les députés les plus influens du côté droit de la convention et les ministres qui étaient dévoués à ce parti, vint dénoncer Beurnonville à la barre de l'assemblée, et demander sa destitution. Fatigué de ces dénonciations et des contrariétés qu'il éprouvait à tout moment dans la marche de son administration, il envoya sa démission et demanda à retourner à l'armée, « se croyant plus propre, disait-il, à servir son pays de son épée que de sa plume. » Cette demande amena des débats assez vifs, à la suite desquels un décret ordonna qu'il rendrait ses comptes sous huitaine et qu'il serait libre de partir ensuite. Rappelé le 4 mars, au ministère, par l'influence du parti qui voulait le maintien de l'ordre et qui ne comptait pas moins sur son courage et sur sa fermeté, que sur son dévouement, Beurnonville fut désigné, dès-lors, aux poignards des factieux, et devait être l'une de leurs premières victimes; il en était instruit et accepta. Peu de jours s'étaient écoulés depuis son retour au ministère, lorsque les assassins essayèrent d'exécuter leur projet. Quelques-uns d'entre eux s'introduisirent jusques dans les appartemens de Beurnonville, qui n'échappa à la mort qu'en se précipitant dans son jardin. Il en escalada les murs et se retira jusqu'au jour dans une maison voisine. Peut-être serait-il permis ici d'accuser ce ministre de quelque imprévoyance; il n'ignorait aucun des projets des factieux; s'attendait à tout de leur part, et rien ne paraissait avoir été prévu ou concerté pour les déjouer. Néanmoins on ne saurait méconnaître, sans injustice, le courage avec lequel Beurnonville osa braver tous les dangers dont il était entouré, et ce courage paraîtra encore plus digne d'éloges, si l'on considère qu'il était impossible, à cette époque. de compter sur la garde nationale de Paris, que le parti qui dominait déjà par la terreur, s'efforçait, avec trop de succès, de désorganiser de jour en jour, et dans laquelle les plus honnêtes citoyens, tremblans pour leurs personnes et leurs propriétés, cherchaient à se faire remplacer, sans réfléchir combien, par cette conduite, ils servaient les desseins des factieux. C'était à l'instant où les têtes de Beurnonville, du ministre de l'intérieur, Roland, et des membres du côté droit les plus distingués par leurs talens et leur modération, étaient vouées à la mort, que s'organisait, dans la convention, cet effroyable tribunal, appelé d'abord *extraordinaire,* lorsque les conspirateurs prenaient encore soin de cacher leurs véritables projets sous l'apparence d'une modération feinte, mais auquel

de Paris, à laquelle le portait le ministre de l'intérieur, mais des considérations particulières ayant décidé le premier consul à confier ce poste important à M. Frochot, M. Beugnot obtint celle de Rouen. Personne ne se montra plus prodigue d'éloges que ce magistrat, envers le gouvernement consulaire; mais ces éloges, à quelques exagérations près, étaient alors mérités, et il y avait peut-être, de la part des administrateurs, autant de politique que de vérité à les faire entendre; comme tout était alors à créer, ils étaient l'expression du besoin, bien plus que celle de la flatterie; en faisant connaître les espérances que l'on plaçait dans le nouveau gouvernement, ils le mettaient dans la nécessité de les remplir. Aussi nous garderons-nous bien de confondre ces justes encouragemens avec les lâches adulations qui, bientôt après, ont pris leur place, et dont les chefs des premiers corps de l'état n'ont pas rougi de donner l'exemple. Remplacé, au commencement de 1806, par M. Savoye-Rollin, dans la préfecture de la Seine-Inférieure, M. Beugnot fut nommé, en mars, conseiller-d'état, section de l'intérieur. Chargé, par décret du 11 septembre de la même année, de présider le collége électoral du département de la Haute-Marne, il fut continué, en mars de l'année suivante, dans cette présidence. En 1807, à la suite des guerres de Prusse et de Russie et du traité de Tilsitt, M. Beugnot fut l'un des conseillers-d'état nommés, par l'empereur Napoléon, pour organiser le royaume de Westphalie, qu'il destinait à son frère Jérôme. Du moment où ce prince en eut pris possession, M. Beugnot fut appelé, par lui, au ministère des finances, qu'il conserva un peu plus d'une année, et qu'il quitta, en mai 1808, pour rentrer en France et reprendre sa place dans le conseil-d'état. Renvoyé en Allemagne, en juillet de la même année, M. Beugnot fut, de nouveau, nommé commissaire impérial, et mis à la tête des finances du grand-duché de Clèves et de Berg, au moment où le prince Joachim céda cette souveraineté au prince Napoléon-Louis, fils du roi de Hollande, pour monter sur le trône de Naples. M. Beugnot remplit ce dernier poste pendant plusieurs années, fut créé comte de l'empire et officier de la légion-d'honneur à la même époque, et maria sa fille au comte Curial, alors commandant d'une des divisions de la garde, et maintenant pair de France. Les événemens de la guerre forcèrent le comte Beugnot à rentrer en France, en novembre 1813. Envoyé, le 16 décembre suivant, dans le département du Nord, pour y administrer cette préfecture pendant la maladie de M. Duplantier, M. Beugnot reçut, à Lille, dans les premiers jours d'avril 1814, de la part du gouvernement provisoire, sa nomination à la place de commissaire pour l'intérieur. Il n'eut guères à s'occuper, pendant ce court ministère, que du rétablissement, en plâtre, de la statue de Henri IV sur le terre-plein du Pont-Neuf, et fut appelé, dès l'arrivée du roi, aux fonctions de directeur-général de la police; on ne tarda pas à avoir la preuve que M. Beugnot n'était point fait pour elles. Il publia, dès les premiers jours de son installation, une ordonnance relative à la célébration du dimanche. Cet acte, qui n'était, au fond, qu'une traduction presque littérale des ordonnances anglaises sur la même matière, prouvait surtout une profonde ignorance de l'état de l'opinion publique en France; aussi n'avait-il été, de la part de M. Beugnot, qu'une preuve de condescendance à des volontés supérieures; il attacha un ridicule d'autant plus ineffaçable aux premiers pas de l'administration de ce magistrat, que celui-ci ne pouvait que laisser deviner sa justification. Il publia, quelque temps après, une sorte de manifeste sur les attributions de la police, et, en la comparant à une tache d'huile, il ne se montra guères plus heureux dans le choix de ses idées que dans celui de ses expressions; il conserva néanmoins ce porte-feuille pendant sept mois,

et le remit, le 3 décembre, à M. Dandré, qui, avec des intentions aussi droites, n'obtint pas des résultats plus heureux. M. Beugnot a offert, dans l'espace d'un demi-siècle, le second exemple d'un magistrat chargé de la police, devenu ministre de la marine. Il conserva jusqu'au 20 mars le portefeuille de ce département. Le retour de Bonaparte ne fit éprouver aucune persécution à M. Beugnot; il passa quelques jours dans une paisible obscurité, et se rendit ensuite à Gand. Il occupa, pendant trois mois, au retour du roi en France, la place de directeur-général des postes, dans laquelle il avait eu pour prédécesseur M. Ferrand, et dans laquelle il eut pour successeur M. d'Herbouville, qui, après avoir été l'un des préfets les plus souples et les plus dévoués de Napoléon, est devenu, sous Louis XVIII, le plus intolérant et le plus cruel des réacteurs royaux. En septembre 1815, M. Beugnot a été élu député à la chambre, par l'assemblée électorale du département de la Marne, dont le roi l'avait désigné président, en même temps que ce prince l'avait nommé ministre-d'état et membre du conseil-privé. Nous aimons à croire que c'est à la modération naturelle de ses principes et à la justesse de son esprit, bien plus qu'à un calcul fondé sur des antécédens qui l'ont rendu constamment suspect à la majorité de la chambre de 1815 à 1816, que M. Beugnot doit l'avantage d'avoir été compté parmi les membres de la minorité de cette assemblée; la sagesse de ses anciennes opinions est une garantie suffisante de la sincérité de celles qu'il a professées pendant cette session, dont il est permis de s'enorgueillir de n'avoir point partagé le sanglant délire. Les discours de M. Beugnot sont, en général, plus remarquables par l'élégance et la facilité du style, que par la force ou la profondeur de la pensée. Nous ferons toutefois quelques exceptions à la sévérité de ce jugement, et celle que nous citerons de préférence, sous le rapport de l'humanité, de la justice, de la force du raisonnement et de l'éloquence, se trouve dans le discours que le comte Beugnot prononça pour s'opposer à ce que l'assemblée adoptât l'une des propositions qui lui furent présentées par le comte de Blangy, dans son comité secret du mois de février 1816, pour supprimer les pensions dont jouissaient les prêtres mariés. « Rappelez-vous, dit M. Beugnot, que les lois du temps ne permettaient pas seulement le mariage des prêtres, elles le commandaient en quelque sorte, ou plutôt l'affreux gouvernement qui existait alors ne laissait pas d'option entre le mariage et la mort. La plupart d'entre vous, messieurs, n'ont pas vu ces temps de vertige et d'horreur. Il faut donc leur apprendre qu'alors les idées étaient interverties, et que les mots même de la langue avaient perdu leur signification. Alors on appelait la religion mensonge, la royauté tyrannie, le royalisme brigandage, la trahison vertu, l'assassinat courage; et au milieu de cette épouvantable déflagration, tout était crime, hors le crime même. Il fallait aux justes une force surhumaine pour se tenir debout; et comment ceux qui ont reçu cette force pourraient-ils se montrer inexorables pour ceux à qui elle a manqué? » Ce tableau effrayant de vérité ne put convaincre des hommes qui ne voulaient pas être convaincus, mais il acquit à celui qui avait osé le leur offrir, de justes droits à l'estime des hommes de bien. Désigné, par l'ordonnance du 5 septembre, qui prononça la dissolution de la chambre ardente de 1815 à 1816, comme président du collége électoral de la Seine-Inférieure, où il avait laissé, comme préfet, d'honorables souvenirs, M. Beugnot a réuni aux suffrages de ce collége, ceux du collége électoral de la Haute-Marne, et a porté, dans la session de 1816, l'esprit de modération qui, depuis 1791, n'a cessé de diriger sa conduite. Toutefois, si dans le cours d'une carrière politique de dix-huit années, le comte Beugnot a, dans plus d'une circonstance, cédé au besoin de conserver son crédit et ses

places, en dissimulant au gouvernement impérial des vérités utiles, mais dangereuses à proclamer; si sa flexible politique s'est facilement accommodée des changemens survenus en 1814, des fautes et des malheurs sans nombre qui en ont été la suite, et auxquels il n'a pas été toujours étranger, quoiqu'il fût injuste de l'en rendre responsable; s'il a fait taire trop souvent la conscience de l'homme d'état devant les intérêts du courtisan, il ne faut pas oublier que, vers la fin de 1792, à des époques de deuil et d'effroi, il ne cessa de s'opposer courageusement à la domination sanglante qui s'apprêtait à envahir la France, et que, dans les divers emplois qui lui ont été confiés depuis 1799, le souvenir d'aucun acte illégal, d'aucune injustice, d'aucune violence, ne s'est attaché à son nom.

BEURMANN (Le baron F.-A.), maréchal-de-camp, etc., s'enrôla fort jeune, servit dans la cavalerie, comme simple soldat, et ne dut qu'à son courage tous les grades qu'il obtint dans la suite, et qui lui furent souvent donnés sur le champ de bataille. Il était chef d'escadron des chasseurs à cheval de la garde impériale, et fit, le 2 décembre 1805, des prodiges de valeur à la bataille d'Austerlitz, ce qui lui valut le grade de colonel dans le 17me régiment de dragons. Employé en Espagne dès le commencement de la guerre, il donna de nouvelles preuves du plus rare talent, le 3 août 1809, en passant le Tage, près de Talavera, et s'empara, avec son régiment, de cinq pièces de canon et de dix caissons. En 1811, il se trouvait à la prise de Figuières où son régiment dispersa les troupes espagnoles qui voulaient porter du secours à cette place, et fut élevé au grade de général de brigade le 6 août de cette année. Il continua de servir en Espagne pendant les années suivantes; se distingua, en 1813, devant Tarragone, battit et mit en fuite les Anglais qui faisaient le siége de cette place. En 1814, il défendit le territoire de la France contre l'invasion des alliés; et si, à cette époque, le dévouement de tous les Français eût égalé celui du général Beurmann, il est probable que la coalition eût éprouvé plus de difficultés à subjuguer la France. Louis XVIII a décoré le général Beurmann de la croix du mérite militaire et de celle de Saint-Louis.

BEURNONVILLE (Pierre-Riel comte de), pair et maréchal de France, ancien ministre de la guerre, etc., est né le 10 mai 1752, à Champignolle en Bourgogne; il fut, dès sa première jeunesse, destiné à l'état ecclésiastique, se rendit à Paris, et y suivit un cours de belles-lettres. Son penchant pour les armes lui fit bientôt abandonner ses premiers travaux; il fit une étude particulière des mathématiques et de la géographie, et se fit inscrire, comme surnuméraire, dans la compagnie des gendarmes de la reine. Il passa ensuite dans l'Inde, sur l'escadre de M. de Suffren, servit d'abord comme soldat, obtint de suite le grade de sergent, devint major de la milice de l'île de Bourbon, fit un mariage fort riche, auquel il doit la fortune dont il jouit aujourd'hui, et fut destitué par le commandant de l'île, sans que le motif de cette destitution lui ait jamais été connu. Revenu en France, il s'y plaignit hautement de l'injustice qu'il venait d'éprouver, ne reçut aucune satisfaction du gouvernement, mais obtint, comme indemnité, la croix de l'ordre de Saint-Louis. L'injuste traitement dont il avait été victime, avait nécessairement indisposé Beurnonville contre l'arbitraire ministériel; aussi embrassa-t-il, avec ferveur, la cause de la révolution. Devenu maréchal-de-camp et lieutenant-général, il fit, lui-même, dans une affaire, quatre émigrés prisonniers. Il fut employé, dès 1792, sous les ordres du général Dumouriez qui lui témoigna autant de confiance que d'affection, et avait coutume de l'appeler l'*Ajax français*. Il écrivit à Couthon une lettre dans laquelle il annonçait à ce député qu'il venait de donner le bal aux Autrichiens à Flines. Beurnonville obtint le commandement d'une armée, en novembre



rigine, nous dirons ici que ses qualités engagèrent une veuve, aujourd'hui Mme Beyme, à lui offrir sa main, et une somme de 30 mille écus de Prusse. Cette fortune le fit admettre dans les premières classes de la société. A cette époque, le nombre des conseillers du cabinet de Fréderic-Guillaume III, avait été borné à un seul: M. Menken exerçait, en cette qualité, la toute-puissance d'un premier ministre; mais, soit que sa santé succombât sous le poids des affaires de l'état extrêmement en désordre, soit qu'il sentît la nécessité de s'adjoindre un homme plus versé que lui dans la jurisprudence, M. Beyme fut nommé conseiller de cabinet. Les rapports que cette place lui donna avec le roi, excitèrent la jalousie de tous les ministres; mais il opposa toujours une grande fermeté à toutes les intrigues. Il se montra constamment contraire à la noblesse, et il affecta même de ne pas vouloir être anobli: cependant il parut plutôt ennemi des nobles que de la noblesse. Il conserva ses fonctions jusqu'au moment où les malheurs de la monarchie vinrent écarter un instant ceux qui avaient conduit les affaires. Nommé ensuite ministre de la justice, il eut l'air de ne plus se mêler des affaires politiques; mais on prétend qu'il n'en exerça pas moins d'influence. Après avoir rempli depuis différentes missions, M. Beyme fut nommé, en 1815, grand-chancelier et président de la commission chargée de rédiger un plan de constitution. Il a accepté des titres de noblesse, en janvier 1816. Ses actions, sa démarche, ses expressions, et jusqu'au caractère de son écriture, annoncent une fermeté extraordinaire.

BEYSSER, général de division sous la république, naquit à Ribauvilliers, département du Haut-Rhin, province d'Alsace, en 1754; il avait étudié la chirurgie, à la pratique de laquelle sa famille l'avait destiné; un caractère naturellement inquiet l'éloigna bientôt de cette carrière, et le décida à s'embarquer. Il passa dans l'Inde, avec le dessein d'y acquérir un avancement auquel il crut entrevoir trop d'obstacles en Europe. Incertain de la carrière qu'il y embrasserait, il commença par faire la guerre en partisan, développa des connaissances chirurgicales qui le rendirent utile, et obtint une place de chirurgien, où il eut de nouvelles occasions de développer les talens qu'il avait acquis; devenu chirurgien-major, il ne tarda pas à se dégoûter de cet emploi et passa, en qualité de capitaine, au service de Hollande. Rentré en France, en 1788, il était à Lorient, en Bretagne, lors des premiers mouvemens qui éclatèrent dans ce pays, et embrassa avec chaleur le parti populaire. Nommé major des dragons de Lorient, il fut chargé de disperser quelques-uns des rassemblemens qui se formaient dans le département du Morbihan, et s'acquitta, avec autant de zèle que de succès, des diverses commissions qui lui furent confiées. Devenu général de brigade, il servit, en 1793, sous les ordres du général Labourdonnaye, contre les royalistes de Bretagne, déjà réunis en corps d'armée, et obtint sur eux des avantages signalés. Cette guerre, dont le siége principal s'établissait dans les départemens de la Vendée et des Deux-Sèvres, prenant tous les jours plus de consistance, Beysser fut chargé de suivre les opérations du siége de Nantes; ses succès répondirent aux premières espérances qu'il avait données. Nommé commandant en chef des côtes de la Rochelle, il était à Nantes, lors des événemens des 31 mai, 1er et 2 juin 1793, se prononça, avec une grande vigueur, contre ces fatales journées, et entraîna les administrations à signer la protestation énergique qu'il adressa contre elles à la convention. Dénoncé par Hérault-de-Séchelles, comme complice de la rébellion des autorités de Nantes, il fut déclaré traître à la patrie et mis hors la loi, dans la séance du 17 juin. Cependant des réclamations nombreuses s'étant élevées en sa faveur, le décret fut rapporté dès le lendemain, et on se borna à le mander à la barre. Il arrivait avant que l'un



Beurnonville.

tamment une sorte de triomphe national pour la ville qui avait donné le jour au vainqueur, et pour celui-ci, un moyen de fortune. Le jeune Beyts, qui avait acquis des connaissances fort étendues en jurisprudence, fut nommé substitut du procureur-général du conseil de la Flandre autrichienne, puis conseiller-pensionnaire et greffier en chef du magistrat de Bruges. Après la réunion de la Belgique à la France, il continua d'exercer les fonctions administratives avec un zèle et une activité qui lui assurèrent l'estime de ses concitoyens, dont il ne tarda pas à recevoir l'honorable preuve. Elu par le département de la Lys, comme député au conseil des cinq-cents, il se fit remarquer dans cette assemblée par des connaissances vastes et sûres en matière de législation. On le vit peu après appeler l'intérêt de ses collégues sur le sort des émigrés, par l'effrayante peinture qu'il traça des effets de la terreur dans les départemens du Haut et du Bas-Rhin, où 30,000 individus forcés, disait-il, d'aller chercher un asile dans la Forêt-Noire, n'avaient pu rentrer dans les délais prescrits; il conclut à leur rappel. Dans une autre circonstance, également guidé par des motifs de justice et d'humanité, il plaida la cause des rentiers et pensionnaires de l'état, et s'opposa à la réduction des intérêts qui leur étaient dûs. Plus tard, il s'éleva contre le projet de loi qui, en excluant des fonctions publiques les ci-devant nobles, flétrissait d'une exception injurieuse une classe entière de citoyens. Après le 30 prairial an 7, il proposa d'organiser une garde départementale pour le corps-législatif, et de mettre le corps des grenadiers de la garde à la disposition du directoire; mais cette proposition n'eut point de succès. Le même jour, il réfuta avec vigueur un mémoire par lequel le ministre de la police attestait qu'aucune arrestation n'avait eu lieu qu'en vertu de mandats d'arrêt légalement décernés : il soutint qu'au contraire ce ministre avait fait incarcérer sans motifs une foule de personnes, et se montra dans cette occasion, comme dans plusieurs autres, le zélé défenseur des droits des citoyens et de la liberté individuelle. Lorsque le 18 brumaire an 8, Bonaparte, par un coup d'état que justifiait peut-être la situation précaire de la France, mais que devaient réprouver les amis de la constitution et les hommes accoutumés à respecter les lois établies, se fut mis à la tête du gouvernement, Beyts, accusé d'avoir voulu s'opposer au succès de cette journée, fut contraint à s'éloigner de Paris; mais au bout de quelque temps, il obtint la levée de la mise en surveillance à laquelle il avait été assujéti. Le premier consul, qui n'ignorait pas à quel point ses services pouvaient être utiles, le nomma préfet du département de Loir-et-Cher. Il sut concilier, dans ce nouveau poste, ce qu'il devait au gouvernement avec les ménagemens qui seuls pouvaient lui obtenir l'estime et l'affection de ses administrés; mais comme son penchant et la nature de ses premières occupations le rappelaient vers une carrière différente, il demanda et obtint la place de commissaire du gouvernement près le tribunal d'appel de Bruxelles; place qui, aussitôt après la nouvelle organisation judiciaire, fut transformée en celle de procureur-général impérial. En 1804, il fut décoré de la croix de la légion-d'honneur, et nommé, le 1[er] novembre suivant, inspecteur-général des écoles de droit à la résidence de Bruxelles. Vers la fin de 1810, il partit pour la Haye, comme procureur-général près la cour impériale établie en cette ville; mais malgré la sagesse et la modération qu'il porta dans ce nouvel emploi, l'invincible et très-naturelle aversion qu'éprouvaient en général les habitans de la Hollande pour toutes les créations du gouvernement français, lui rendirent peu agréable le séjour de ce pays, et lui firent désirer de retourner dans sa patrie, vœu qui fut accompli en avril 1811, par sa nomination à la place de premier président de la cour d'appel de Bruxelles. En 1813, il fut chargé

de la même année. Il eut, avec les Autrichiens, dans les environs de Trèves, à Pelligen et à Grewenmacher, diverses affaires qui ne furent pas heureuses. On n'a pas oublié le rapport fait par ce général sur ce dernier combat, où, après trois heures d'une action terrible, dans laquelle les ennemis avaient eu un monde considérable de tué, la perte des Français se réduisit *au petit doigt d'un chasseur.* Ce petit doigt amusa long-temps Paris, et fit dire plaisamment que *le petit doigt n'avait pas tout dit.* Sans doute, en affaiblissant ses pertes dans une proportion si dérisoire, le général se conformait aux instructions qu'il avait reçues; mais il serait difficile de ne pas avouer qu'une telle condescendance jetait un grand ridicule sur celui qui voulait bien s'y soumettre. Sa correspondance avec les comités de la convention, était une des plus actives de l'armée. Il se plaignit, vers le commencement de 1793, des dénonciations portées contre lui par le maréchal-de-camp Humbert et quelques officiers, et fut dénoncé, à la même époque, par des habitans de Bruxelles, pour cause d'incivisme. Nommé ministre de la guerre, le 4 février de la même année, il écrivit à la convention pour lui témoigner sa reconnaissance et protester de son dévouement à la république. La section Poissonnière, dont les meneurs étaient dans le secret de la conspiration qui devait éclater dans la nuit du 9 au 10 mars suivant, et dont le but, ainsi que nous l'avons dit ailleurs, était d'égorger les députés les plus influens du côté droit de la convention et les ministres qui étaient dévoués à ce parti, vint dénoncer Beurnonville à la barre de l'assemblée, et demander sa destitution. Fatigué de ces dénonciations et des contrariétés qu'il éprouvait à tout moment dans la marche de son administration, il envoya sa démission et demanda à retourner à l'armée, « se croyant plus propre, disait-il, à servir son pays de son épée que de sa plume. » Cette demande amena des débats assez vifs, à la suite desquels un décret ordonna qu'il rendrait ses comptes sous huitaine et qu'il serait libre de partir ensuite. Rappelé le 4 mars, au ministère, par l'influence du parti qui voulait le maintien de l'ordre et qui ne comptait pas moins sur son courage et sur sa fermeté, que sur son dévouement, Beurnonville fut désigné, dès-lors, aux poignards des factieux, et devait être l'une de leurs premières victimes; il en était instruit et accepta. Peu de jours s'étaient écoulés depuis son retour au ministère, lorsque les assassins essayèrent d'exécuter leur projet. Quelques-uns d'entre eux s'introduisirent jusques dans les appartemens de Beurnonville, qui n'échappa à la mort qu'en se précipitant dans son jardin. Il en escalada les murs et se retira jusqu'au jour dans une maison voisine. Peut-être serait-il permis ici d'accuser ce ministre de quelque imprévoyance; il n'ignorait aucun des projets des factieux; s'attendait à tout de leur part, et rien ne paraissait avoir été prévu ou concerté pour les déjouer. Néanmoins on ne saurait méconnaître, sans injustice, le courage avec lequel Beurnonville osa braver tous les dangers dont il était entouré, et ce courage paraîtra encore plus digne d'éloges, si l'on considère qu'il était impossible, à cette époque, de compter sur la garde nationale de Paris, que le parti qui dominait déjà par la terreur, s'efforçait, avec trop de succès, de désorganiser de jour en jour, et dans laquelle les plus honnêtes citoyens, tremblans pour leurs personnes et leurs propriétés, cherchaient à se faire remplacer, sans réfléchir combien, par cette conduite, ils servaient les desseins des factieux. C'était à l'instant où les têtes de Beurnonville, du ministre de l'intérieur, Roland, et des membres du côté droit les plus distingués par leurs talens et leur modération, étaient vouées à la mort, que s'organisait, dans la convention, cet effroyable tribunal, appelé d'abord *extraordinaire,* lorsque les conspirateurs prenaient encore soin de cacher leurs véritables projets sous l'apparence d'une modération feinte, mais auquel

présenté par Audouin, relativement aux biens des parens d'émigrés, et insista, le 13 floréal an 4 (2 mai 1796), en faveur de l'adoption d'un nouveau projet contre les prêtres insermentés. Dans une discussion relative à la dépréciation du papier-monnaie, il ouvrit un avis qui fut approuvé de tous les gens de bien, mais contre lequel s'élevaient trop d'intérêts personnels pour espérer de le faire prévaloir; c'était de ne considérer les paiemens faits jusques-là en papier-monnaie, que comme des à-comptes sur la valeur véritable des effets vendus. Le 16 messidor suivant (24 mai), il présenta, au nom d'une commission spéciale, un rapport important à la suite duquel il proposa au conseil d'adopter une résolution en faveur des héritiers des rebelles de l'Ouest, connus sous le nom de vendéens et de chouans. Ayant cessé, vers cette époque, de faire partie du conseil des cinq-cents, M. Bezard fut nommé substitut du commissaire du directoire près le tribunal de cassation. Réélu, en l'an 6 (1798), membre de ce conseil, il fut remplacé, dans les fonctions de substitut, par M. Jourde, siégea aux cinq-cents jusqu'à l'époque de la révolution du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), et fut nommé l'un des membres du tribunat organisé en vertu de la constitution consulaire de l'an 8. Il fut l'un des premiers secrétaires de ce corps, en 1800; il y combattit, comme injuste, en ce qu'il attaquait la propriété, le projet de loi relatif aux rentes foncières, suivit constamment les principes d'une inflexible opposition à toutes les mesures arbitraires commandées par le despotime, qui n'en voulait plus même permettre la discussion, et finit par mériter, lorsque la justice et la vérité eurent tout-à-fait perdu le droit de se faire entendre, d'être inscrit sur cette honorable liste d'élimination, arrêtée le 16 ventôse an 10 (7 mars 1802), qui fut justement considérée, alors, comme l'un des premiers coups portés à l'indépendance des corps nationaux, et par conséquent à la liberté publique, dont elle est la plus haute et peut-être la seule garantie. Nommé, peu après, par une sorte de compensation, procureur-impérial près le tribunal civil de Fontainebleau, Bezard exerça ces fonctions jusqu'en 1811, et fut appelé, à cette époque, pour remplir celles de conseiller en la cour impériale d'Amiens. Forcé de se démettre de cette place, lors de la restauration de 1814, M. Bezard a été compris, en 1816, dans la proscription de la loi d'*amnistie*, et contraint de sortir de France, en exécution de cette loi, éternel monument de la clémence et de la politique de la chambre des députés de 1815 à 1816.

BEZENVAL (Pierre-Victor baron de), naquit à Soleure, en 1722, d'une famille patricienne, originaire de Savoye. Son père, lieutenant-général, le fit entrer dès l'âge de 9 ans, dans le régiment des gardes suisses, dont il était colonel, et lui fit faire, à 13 ans, sa première campagne. Il était, en 1748, pendant la guerre de Bohême, l'aide-de-camp du maréchal de Broglie. Le nom, la valeur et la belle figure de M. de Bezenval, furent ses véritables titres à un rapide avancement militaire. Quoiqu'il eût beaucoup d'esprit naturel et de grandes prétentions à bien connaître son métier, on ne lui accorda jamais de talens supérieurs. Malgré les instances qu'il fit souvent pour se faire donner des commandemens en chef, ces commandemens lui furent presque toujours refusés. Fait maréchal-de-camp en 1757, il assista aux combats d'Asteinbek, de Filinghausen et de Clostercamp. La paix de 1762 ouvrit une carrière beaucoup plus convenable à ses goûts et à ses moyens, et ce fut surtout à la cour qu'il obtint des succès plus brillans. Les salons de Versailles lui valurent, en peu d'années, les grades de lieutenant-général, d'inspecteur-général des suisses et grisons, et la grand'-croix de l'ordre de St-Louis. Le baron de Bezenval avait obtenu, par les grâces de son esprit, la beauté de sa figure et l'élégance de ses manières, un grand crédit

auprès de la reine Marie-Antoinette. Ce crédit s'était changé depuis en une déférence presqu'absolue pour ses avis, et l'on ne saurait absoudre cet officier-général, de n'en avoir pas fait un meilleur usage, lorsque des événemens de la plus haute importance vinrent réclamer le concours de tous les genres de dévouement et de lumières. M. de Bezenval ne se montra pas différent alors de ce qu'il avait toujours été. Occupé, jusques-là, d'intrigues de femmes et de renvois de ministres, il ne s'éleva point avec les circonstances, ou plutôt il demeura constamment au-dessous d'elles, tout en blâmant avec amertume ce qui se faisait autour de lui, et affectant un profond mépris pour l'ineptie des personnes appelées aux conseils de la cour. Aux approches du 14 juillet 1789, le baron de Bezenval qui se montrait le partisan le plus décidé des mesures énergiques, n'en adopta, dans le commandement de l'intérieur qui lui fut confié, que de timides et d'incertaines. Livré à de continuelles irrésolutions, ses ordres étaient vagues et contradictoires. Ce fut surtout alors qu'on put juger combien il y avait loin d'un courtisan homme d'esprit à un homme d'état, et de la conception des plus belles théories à leur exécution. Jugeant mieux ses dangers personnels qu'il n'avait jugé ceux de l'état, M. de Bezenval, ayant échoué dans tous ses plans, se décida à s'enfuir avec des passeports; mais il fut arrêté à Villenaux, conduit à Brie-Comte-Robert, et enfermé à la tour de cette ville. Il y demeura assez longtemps, malgré les généreuses instances que fit, pour obtenir sa liberté, auprès des électeurs de Paris, M. Necker dont il avait été l'ennemi capital. Traduit devant le châtelet de Paris, le procès de M. de Bezenval fut instruit devant ce tribunal, où le reste d'influence que conservait encore la cour et le crédit de ses amis, le fit absoudre, malgré l'évidence des preuves et ses propres aveux, qui établissaient son intelligence, au 14 juillet, avec M. de Launay, gouverneur de la Bastille, et le chevalier du Pujet, lieutenant de roi du même château. Accusé par Garan-Coulon, d'être l'un des principaux agens de la conspiration de la cour, à cette époque, il fut défendu par M. Desèze. Plus que septuagénaire, et devenu tout-à-fait étranger aux orages politiques, M. de Bezenval a fini sa carrière dans une obscurité profonde. Il est mort à Paris le 27 juin 1794; cette fin paisible, à une époque où le seul nom de cet officier-général devait être un arrêt de mort, et où les surveillans de la tyrannie étaient si actifs et si multipliés, n'est pas ce qu'il y a eu de moins remarquable dans sa carrière. On serait porté à supposer une erreur de date ou de lieu; mais le fait est exact. Le vicomte de Ségur, ami particulier et héritier du baron de Bezenval, a publié, en 1805 et 1807, des Mémoires qui portent le nom de cet officier-général, mais qui ont été désavoués par sa famille. Nous sommes personnellement fondés a croire, malgré ce désaveu, que ces Mémoires sont parfaitement authentiques, mais nous accorderons facilement que le vicomte les à souvent considérés comme un cadre dans lequel il pouvait faire entrer un assez grand nombre d'anecdotes sur la cour de France, dont quelques-unes, pour être passablement scandaleuses, ne sont pas aussi controuvées qu'on voudrait le persuader. Le baron de Bezenval, militaire, parce que sa naissance ne lui permettait pas d'être autre chose, n'avait jamais eu de goût pour ce métier, dans lequel il ne voulait paraître habile que parce qu'il était dans son caractère de porter partout le besoin de sa supériorité. Le véritable rôle auquel la nature semblait l'avoir destiné, en réunissant en lui toutes les qualités propres à le rendre brillant, était celui d'homme de cour; aussi personne ne l'a-t-il mieux rempli, pendant vingt-sept ans.

BIAGIOLI (G.), était professeur de littérature grecque et latine à l'université d'Urbin, lors de l'arrivée des Austro-Russes en Italie, l'année 1798. Ses opinions républicaines l'ayant forcé alors de se réfugier en France, il devint

professeur de langue italienne au prytanée de Paris, et en remplit les fonctions de la manière la plus satisfaisante, par la connaissance approfondie qu'il avait des bons écrivains de sa nation. Il publia d'abord en français des *Notes grammaticales et philologiques sur les lettres du cardinal Bentivoglio*, et en 1808, il fit paraître une *Grammaire raisonnée de la langue française*, écrite en italien, et suivie d'un *Traité de la poésie italienne*. Ce dernier ouvrage, dans lequel l'auteur mit fort heureusement à profit les idées des grammairiens français Wailly et Girard, pour simplifier l'étude de la langue italienne, obtint l'approbation de l'institut, et il en fut fait deux éditions, dont la 2e fut citée avec de grands éloges par le *Journal officiel de Milan*. M. Ginguené, qui de tous les littérateurs français était sans doute le plus à même de porter un jugement sûr en pareille matière, a rendu à cet écrivain le témoignage qu'il avait le premier appliqué à sa langue les principes de Dumarsais et de Condillac, dont la savante analyse a répandu tant de lumières sur l'étude de la langue française. L'opinion des hommes instruits dans cette partie a confirmé ce jugement, et l'ouvrage de M. Biagioli peut être regardé comme l'un des plus propres à faciliter la connaissance du plus séduisant des idiômes modernes. Cet écrivain habite encore aujourd'hui Paris, et continue d'y enseigner l'italien. Outre les productions que nous venons de citer, on a de lui une *Traduction française des Fables de Phèdre nouvellement découvertes*, 1 vol. in-8, Paris, 1812. L'authenticité de ces fables a été contestée avec raison; mais le style de la traduction ne révèle point une plume étrangère, et fait honneur à son auteur. Enfin, il a encore composé en italien : le *Petit trésor de la langue toscane* ou *le triple mariage*, comédie de Firenzuola, accompagnée de notes grammaticales, analytiques et littéraires, ainsi que d'un choix d'expressions toscanes.

BIANCHI (Le baron), feld-maréchal-lieutenant, au service d'Autriche, né à Vienne d'une famille italienne, fit ses premières campagnes en Italie. En 1813, il passa à l'armée d'Allemagne, et eut beaucoup de part à la victoire de Culm, où le général Vandamme fut pris avec la plus grande partie de son corps-d'armée. Il rendit également de grands services pendant les trois sanglantes journées de Leipzig, qui décidèrent du sort de l'Europe. Lors de l'invasion de la France, au commencement de 1814, il commandait un corps de l'aile gauche de la grande armée alliée, et contribua essentiellement au succès remporté à Bar-sur-Aube, par une partie de cette armée, dans les premiers jours de mars. Détaché ensuite vers Lyon avec sa division, il lia ses opérations à celles du comte de Bubna, qui avait inutilement menacé le département du Rhône; et ce fut même à l'habileté des manœuvres du général Bianchi, que Genève dut de ne pas retomber au pouvoir des troupes françaises, qui, sous les ordres des généraux Desaix et Marchand, commençaient l'investissement de cette ville, et occupaient déjà Carrouge, qui n'en est éloignée que d'une lieue. La terreur était dans Genève, où circulaient déjà des menaces effrayantes attribuées à Napoléon, qui, disait-on, s'était écrié : *que le sort de cette place ferait oublier celui de Hambourg*. Plusieurs familles opulentes avaient déjà cherché un asile sur le territoire helvétique, et la faible garnison renfermée dans les murs de Genève ne paraissait pas pouvoir opposer pendant long-temps une résistance efficace, lorsque les généraux français, apprenant que Bianchi opérait sur leurs derrières, et craignant d'être coupés, levèrent précipitamment le siége. Après avoir battu dans différentes affaires, et notamment à celle de Limonest, le corps commandé par le duc de Castiglione (Augereau), le général Bianchi fit son entrée à Lyon; événement qui ne précéda que de peu de jours la prise de possession de Paris par la grande armée alliée. La vérité nous fait une loi de reconnaître que la conduite tenue par quelques régimens au-

trichiens dans Lyon et les communes environnantes ternit alors la gloire que de brillans succès avaient acquise à cette armée, et que quelques officiers autrichiens, par l'abus qu'ils firent en cette occasion des droits de la victoire, dûrent contribuer efficacement à nourrir dans l'ame des habitans des bords du Rhône un sentiment de haine pour la dynastie replacée sur le trône par des vainqueurs si peu indulgens : sentiment qui, en mars 1815, se manifesta si fortement dans cette partie de la France. A cette dernière époque, le baron de Bianchi se trouvait en Italie, où il commandait le corps d'armée cantonné dans les trois légations. Attaqué inopinément par l'armée napolitaine, il fit sa retraite en bon ordre, obtint même un léger avantage, le 4 avril, sur l'avant-garde du roi Joachim, à quelque distance de Modène, et arriva le lendemain à Carpi. Huit jours après, ayant reçu des renforts, il se dirigea de Bologne sur Florence et Foligno, afin de couper la retraite aux Napolitains. Il exécuta cette manœuvre avec tant de précision et de célérité, qu'il était déjà, le 28, dans cette dernière ville, tandis que l'armée royale n'avait pas encore dépassé Pezaro. Le général autrichien inquiéta alors l'ennemi dans toutes les directions, l'obligea à abandonner toute son artillerie, et à se disperser dans les montagnes. Bientôt après, il pénétra dans le royaume de Naples, et prit le titre de commandant en chef de l'armée autrichienne dans ce pays. Il adressa aux habitans deux proclamations, dans l'une desquelles il leur disait : « Les intentions de l'armée autrichienne ne sont pas hostiles contre votre pays. Il a déjà été assez malheureux sous un gouvernement vexatoire, turbulent, intrigant, et imbu de ces principes pervers que la France a imaginés dans son délire, et qu'elle a cherché à propager dans votre beau pays, en lui donnant pour souverain, un de ces enfans de la révolution, qui se glorifiait de ce titre méprisable. » Un militaire aussi distingué par ses talens et sa bravoure que le général Bianchi, n'aurait pas dû méconnaître la nature des choses au point de parler avec tant de dédain d'un titre conquis et proclamé par la valeur, et aurait dû songer que s'il est sur le trône quelque chose de *méprisable*, ce n'est point (et l'histoire le prouve assez) le courage plébéien, qui commence les dynasties, mais la mollesse et la lâcheté qui en amènent le terme. Le 15 mai, le baron de Bianchi publia, de son quartier-général de Sulmone, une proclamation dont voici les principaux articles. « 1°. Personne ne sera recherché ou inquiété pour ses opinions ni pour la conduite politique qu'il aura tenue ci-devant. On accorde, en conséquence, une amnistie absolue, sans aucune exception ou restriction. 2°. Les ventes des biens de l'état seront assurées et maintenues. 3°. La dette de l'état est garantie dans son état actuel. 4°. Tout Napolitain aura droit aux emplois tant civils que militaires dans le royaume. 5°. La noblesse ancienne et nouvelle est conservée dans tous ses droits. 6°. Tout militaire au service de Naples, né dans le royaume des Deux-Siciles, qui prêtera le serment de fidélité à S. M. le roi Ferdinand IV, sera maintenu dans son grade, conservera ses titres et ses pensions. Ces assurances, ajoute la proclamation, serviront à concilier tous les intérêts, à ramener avec le souverain la paix dans le royaume, et doivent être reçues de toutes les classes du peuple avec reconnaissance. » La même impartialité qui nous a fait mentionner plus haut les torts du baron de Bianchi, nous fait une loi de reconnaître que les engagemens contenus dans la proclamation qui précède, furent remplis autant qu'il dépendait de lui, et que ce fut vraisemblablement à la présence d'une division de cavalerie légère autrichienne, qui précéda, dans Naples, le gros de l'armée, que les habitans de cette grande ville dûrent d'échapper aux excès dont les menaçait une populace indigente et féroce, toujours prête à profiter des bouleversemens politiques pour satisfaire l'ar-

deur qui la pousse au pillage et au massacre. Le roi Ferdinand IV étant rentré dans sa capitale, donna au général Bianchi des marques d'une reconnaissance aussi vive que méritée. Le 21 juin, il lui adressa une lettre autographe, dans laquelle, après avoir rendu l'hommage le plus flatteur à ses talens ainsi qu'à la bravoure de ses soldats, il lui conférait la grand'-croix de l'ordre de St-Ferdinand et du Mérite, ainsi que le titre de duc de Casa-Lanza, lieu où avait capitulé l'armée napolitaine, en y joignant les possessions territoriales, libres de toutes charges et impositions. Un mois après, le baron de Bianchi vendit ce magnifique duché à la famille de Belmonte-Pignatelli, et acheta une terre en Hongrie. A la fin d'août, son corps d'armée occupa le Midi de la France : et il ne retourna en Italie que vers le mois de novembre. Il obtint, en 1816, le gouvernement de la Gallicie. Les habitans des pays où le sort des armes a conduit le général Bianchi, ont rendu témoignage à son équité ainsi qu'à sa modération ; et s'il s'exposa au reproche de n'avoir pas maintenu une discipline assez exacte dans ses troupes lors de l'occupation du Lyonnais, il est juste d'ajouter qu'il s'empressa constamment de réparer, autant qu'il était en son pouvoir, les torts dont il eut connaissance, et que la licence de la guerre ne multipliait que trop.

BIANCHI (François), musicien italien, établi à Londres, est un des compositeurs les plus agréables de notre temps. Ses opéras sont : *Le Triomphe de la paix ; Brizéis ; Le Déserteur ; Mézence ; Zémire ; Alexandre aux Indes ; L'Orphelin de la Chine ; L'Extravagant*; *L'Olandese in Venezia*, et *La Villanella rapita*. De toutes ces productions, l'on ne ne connaissait guère en France que la dernière, qui a été représentée à Paris, en 1790, 1804, 1807, et dont on ne peut assez admirer la mélodie enchanteresse. En 1811, on a donné, sur le théâtre de l'Opéra-Buffa, la *Sémiramis*, opéra *seria* qui a obtenu beaucoup de succès.

BIAUZAT (Gauthier de), *voyez* GAUTHIER.

BICHAT (Marie-François-Xavier), professeur à l'école de médecine, etc., naquit à Thoirette dans l'ancienne Bresse, le 14 novembre 1771, et était fils d'un médecin. Il manifesta de bonne heure cette activité d'esprit qui fait présager de grands succès, et commença ses études médicales à Lyon; il s'enfuit de cette ville après le siége de 1793 et vint à Paris, où il grossit la foule des élèves qu'attirait l'illustre Dessault. Distingué bientôt par ce célèbre professeur, qui le fixa dans sa maison et en fit en quelque sorte son fils et son émule, Bichat se livra à toute son ardeur pour la science et partagea tous les travaux théoriques et pratiques de son maître et de son ami. Après la mort de ce dernier, il devint à son tour l'appui de la veuve et du fils de de celui qui l'avait traité en père, et termina le 4ᵉ vol. du *Journal de chirurgie* de Dessault. Dès l'hiver de 1797, il commença la carrière de l'enseignement, et professa successivement l'anatomie et la chirurgie avec un égal succès. L'exposition de ses vues, fit présager l'auteur de l'*Anatomie générale*, et l'on ne tarda pas à reconnaître dans l'élève, le digne successeur du plus grand chirurgien du siècle. Quoiqu'à peine âgé de vingt-huit ans, Bichat fut nommé en 1800 médecin de l'Hôtel-Dieu, et porta dans la pratique de la médecine cette même méthode d'observation et d'expérience qui l'avait fait marcher si rapidement en physiologie. Ses principes, assez opposés à ceux des nosographes modernes, ont été adoptés et sont suivis aujourd'hui par le docteur Broussais, médecin et professeur au Val-de-Grâce, qui s'est particulièrement appliqué à les étendre et à les développer. Le zèle infatigable de Bichat, joint au germe funeste d'une fièvre putride maligne, qu'il avait puissée au milieu des recherches cadavériques, le conduisit au tombeau le 22 juillet 1802 : il mourut entre les bras de la veuve de son ancien maître, dont il ne s'était jamais séparé. Il a pu-





Mr. Bichat.

blié : en 1797, *OEuvres chirurgicales de Dessault*, ou *Tableau de la doctrine et de la pratique dans le traitement des maladies externes*, 2 vol. in-8.—En 1800, *Traité des membranes*, in-8.—Idem ; *Recherches physiologiques sur la vie et sur la mort*, in-8. — En 1801, *Anatomie générale appliquée à la physiologie et à la médecine*, 4 vol. in-8.

BIEVRE (Maréchal, marquis de), né en 1747, était petit fils de Georges Maréchal, premier chirurgien de Louis XIV. Il servit dans les mousquetaires. Un tour d'esprit qui lui était particulier, l'entraînait vers le calembourg, et il dut à la prodigieuse facilité de ses créations dans ce genre, des succès qui, à une époque où ce misérable talent n'était pas aussi commun qu'il l'a été depuis, lui valut une véritable renommée. Parmi les innombrables quolibets que produisit sa verve, réellement étonnante sous ce rapport, et qui furent oubliés après avoir diverti quelque temps les courtisans au milieu desquels ils étaient nés pour la plupart, il en est quelques-uns auxquels la finesse et le bonheur de l'expression ont mérité l'honneur d'être retenus, et que la gravité biographique ne doit pas refuser de consigner, puisqu'enfin la réputation du personnage dont il s'agit repose en très-grande partie sur ses productions dans ce genre. Les meilleurs de ses calembourgs sont peut-être ceux dont la famille royale fut la cause ou l'objet, parce que le sentiment des bienséances, le contraignit alors à joindre une sorte de grâce et de délicatesse aux rapprochemens bizarres qui sont l'essence de ces jeux frivoles de l'esprit. Voyant un jour la reine chaussée en souliers de couleur verte. « V. M. lui dit-il, a l'*univers* (vert-uni) à ses pieds. » Louis XV l'engageant à faire un calembourg sur lui-même : « Sire, répondit aussitôt le marquis, vous n'êtes pas un *sujet*. » On ne doit pas s'étonner que dans un temps où les circonstances s'unissaient au caractère national, pour donner un grand prix à tout ce qui était susceptible de provoquer le rire, de Bièvre ait dû à de pareils traits une grande réputation. Il parut cependant en ambitionner une beaucoup plus relevée, lorsqu'en novembre 1783, il fit représenter sur le Théâtre-Français, la comédie du *Séducteur*, en 5 actes et en vers, imprimée et restée au répertoire. Cette pièce, que quelques personnes attribuent à Dorat, qui l'avait donnée à de Bièvre, eut un grand succès, et les *Brames*, tragédie de Laharpe, représentée peu de temps après, ayant été accueillie d'une manière toute différente, le marquis, fidèle au caractère habituel de son talent, s'écria : « Quand *le Séducteur* réussit, *les Brames* (bras me) tombent. » Soit que cette plaisanterie fut parvenue aux oreilles de l'irritable académicien, soit qu'il fût blessé de la destinée si diverse de ces deux ouvrages, il jugea celui de son heureux rival, avec une sévérité qui lui était ordinaire, et qui, comme on le pense bien, ne s'adoucissait pas dans les choses où son amour propre était intéressé. « L'auteur, dit ce vigoureux critique, a ignoré qu'il y a un degré d'abjection contraire aux bienséances théâtrales, et c'est celui de *Zéronès*, l'un des personnages de sa pièce. Le principal caractère fait aux dépens de tous les autres, est un contre-sens continuel. Bièvre a confondu un séducteur avec un homme à bonnes fortunes. La versification, en général, n'est ni dure, ni incorrecte ; mais elle n'est nullement exempte de fautes et de fautes graves. » Cette censure est aussi fondée qu'elle est sévère. Le marquis de Bièvre, en traçant le personnage de Zéronès, a eu évidemment en vue de répandre à-la-fois de l'odieux et du ridicule sur la philosophie moderne ; mais l'exagération des moyens qu'il a employés a nui au but qu'il voulait atteindre, et lui a fait faire un portrait totalement faux, dont le modèle n'existe nulle part. Zéronès n'est qu'un valet bel-esprit, faiseur de phrases, vil complaisant de son maître, et qui même mérite une épithète plus forte. La bassesse de ce rôle le rend

indigne de la haute comédie. Il y a au surplus dans *le Séducteur*, des scènes bien conduites, entre autres celle de Rosalie avec son amant; et quelques passages, malgré l'arrêt un peu trop sévère de l'auteur du *Lycée*, prouvent un certain talent de versification. Quelques prôneurs portèrent l'enthousiasme jusqu'à comparer le style de cette pièce à celui du chef-d'œuvre de Gresset; mais elle fut jugée plus sainement par ceux qui, employant à l'égard de Bièvre, le langage qui lui était propre, direnł « que cet ouvrage était aussi éloigné du bon que du *Méchant.* » *Les Réputations*, autre comédie de Bièvre, en 5 actes et en vers, jouée le 23 janvier 1788, n'eut que cette seule représentation. Laharpe traita cette nouvelle production plus rigoureusement encore que la première, et cette fois il eut raison. L'année suivante, le marquis, dont la santé était fort altérée, partit pour Spa, où il mourut quelque temps après, en faisant un calembourg. « Mes amis, dit-il aux personnes qui entouraient son lit, je m'en vais *de ce pas* (de Spa). » Outre les ouvrages que nous avons désignés plus haut, on a de lui : *Lettre écrite à madame la comtesse Tatoin, par le S. de Bois flotté, étudiant en droit fil*, Paris, 1770, in-8; ouvrage burlesque, où l'on peut compter deux ou trois calembourgs par phrase. — *Lettre sur cette question : Quel est le moment où Orosmane est le plus malheureux ? Est-ce celui où il se croit trahi par sa maîtresse ? Est-ce celui où, après l'avoir poignardée, il apprend qu'elle est innocente?* réimprimée dans le *Lycée* de Laharpe, à la suite de l'analyse de *Zaïre.* — *Vercingentorixe*, tragédie en un acte, 1770, in-8. En voici deux vers :

Il plut *à verse* aux dieux de m'enlever ces biens ;
Hélas ! sans eux *brouillés* que peuvent les humains !

Toute la pièce est sur ce ton. — *Les Amours de l'Ange Lure et de la Fée Lure*, 1772, in-32, très-rare. — *Almanach des Calembourgs*, 1771, in-18. On lui attribue encore une lettre assez longue, qui parut sans nom d'auteur dans la *Correspondance secrète* de la Porte, et où l'on retrouve son effrayante fécondité pour le style burlesque auquel il dut sa célébrité. De Bièvre valait mieux que ses calembourgs, on pourrait ajouter, que ses ouvrages. Il était affable, officieux, doué d'une physionomie intéressante, et d'une grande adresse pour tous les exercices du corps. On a recueilli, en 1800, sous le titre de *Biévriana*, in-18, les calembourgs de Bièvre. Ce petit volume est l'ouvrage de M. Deville, et a eu trois éditions.

BIGARRE (Le comte), lieutenant-général des armées françaises, commandeur de la légion-d'honneur, etc., n'a dû qu'à son courage et à sa bonne conduite, son élévation rapide aux premiers grades militaires. Sorti des rangs obscurs de l'armée, il était, en 1805, major du 4me régiment de ligne, lorsqu'il fut nommé, après la bataille d'Austerlitz, officier de la légion-d'honneur. Fait général de brigade en 1809, il fut ensuite employé à l'armée d'Espagne où le roi Joseph l'ayant pris pour aide-de-camp, le fit commandeur de l'ordre royal d'Espagne, et lui donna le commandement de l'infanterie de sa garde. Il obtint toute la confiance de ce prince, qui, en le chargeant de se rendre à Paris, dans les premiers jours de décembre 1812, pour y annoncer les avantages remportés par les troupes françaises sur celles de l'indépendance, lui donna la mission secrète d'insister vivement auprès de l'empereur, pour le décider à ordonner l'évacuation de l'Espagne. Des circonstances impérieuses rendirent bientôt cette évacuation indispensable. Le désastre de Moscou amena l'affranchissement de la péninsule, et le général Bigarré, qui était retourné en Espagne pour y apporter au roi ces effrayantes nouvelles, eut ordre de ramener immédiatement en France la division qui, vers la fin de 1813, vint se réunir à la grande armée. Il donna, dans le cours de cette campagne, où il fut constamment employé dans les occasions les plus périlleuses, des preuves nouvelles et tel-

lement distinguées de son dévouement, de ses talens et de son courage, que l'empereur le nomma général de division le 17 mars 1814. Son quartier-général était, le 8 avril, au Plessis-le-Chenet; ce fut là qu'il reçut la nouvelle de ce qui se passait à Paris et les actes du sénat qui prononçaient la déchéance de Napoléon et celle de sa dynastie. Créé chevalier de St-Louis, le 19 juillet 1814, il fut promu, le 28 septembre, au rang de commandeur de la légion-d'honneur. Il avait un commandement en Bretagne à l'époque du 20 mars 1815, et envoya, de Rennes, en son nom et en celui de l'état-major de la 13me division militaire, une adresse dans laquelle il protestait de son dévouement et de sa fidélité à son ancien empereur. Le 10 avril, un décret impérial conféra au maréchal-de-camp Bigarré le titre de comte, et, peu de jours après, il reçut en même temps ses nominations au grade de lieutenant-général et au commandement supérieur de la 13me division. Elu, dans les premiers jours de mai, député à la chambre des représentans, par le collége électoral d'Ille-et-Vilaine (Rennes), il annonça, le 8 du même mois, par un ordre du jour, qu'il allait être formé, dans chaque arrondissement de sous-préfecture des quatre départemens dont se composait sa division, une colonne mobile chargée d'assurer l'exécution des décrets impériaux. Plusieurs chefs du parti royal, soutenus par l'Angleterre, ayant réussi à exciter quelques soulèvemens dans la division dont le commandement lui était confié, le lieutenant-général Bigarré ordonna que l'exercice des lois constitutionnelles fut suspendu, et marcha, dès le lendemain, sur la ville de Redon (Ille-et-Vilaine), dont les insurgés venaient de s'emparer. Ceux-ci, quoique déjà fatigués de la nouvelle guerre dans laquelle on voulait les entraîner, mais toujours Français, firent, même en succombant, une vive résistance. On sait que ces malheureux, las de servir une cause qui n'était pas la leur, étaient décidés à ne pas reprendres les armes; aussi les chefs royalistes avaient-ils à-peu-près renoncé à rétablir la guerre civile en faveur de la maison de Bourbon, lorsque les événemens du Nord la ramenèrent sur un trône que la volonté de la France, qui ne l'avait point appelée en 1814, ne lui eût certainement pas rendu en 1815. Les mesures du lieutenant-général Bigarré furent si bien conçues et si sagement exécutées, qu'après avoir formé plusieurs colonnes mobiles et donné les ordres d'après lesquels elles devaient se porter sur les diverspoints de la division, il écrivit, le 9 juin, au président de la chambre des représentans, une lettre par laquelle, en s'excusant de n'avoir pu siéger jusqu'à ce moment dans la chambre, il annonçait que la soumission très-prochaine des insurgés lui permettrait bientôt de se rendre parmi ses collégues. Cette soumission était complète sur le point où commandait le général Bigarré, lorsque les nouvelles de la bataille de Waterloo vinrent ranimer tous les ressentimens. De nouveaux troubles qui venaient d'éclater à Aurai (département du Morbihan), mais que le parti royaliste avait beaucoup exagérés, forcèrent ce général à s'y rendre. Une action assez vive, et dans laquelle il reçut une blessure, fut engagée entre lui et le rassemblement royaliste commandé par M. d'Andigné. Cette action, qui fut la dernière de la campagne, était aussi le dernier effort des royalistes, et n'eut lieu que parce que le rétablissement des Bourbons venant d'être décidé par la bataille de Waterloo, les chefs royalistes de l'Ouest voulurent donner, en déposant les armes, une preuve de zèle qui leur devint utile. Le lieutenant-général Bigarré n'a pas été employé depuis la seconde restauration.

BIGNON (Le baron Edouard), ex-ministre de France dans plusieurs cours, etc., né en Normandie, en 1762, se distingua dans ses études et paraissait destiné à une carrière fort supérieure à celle qu'il embrassa. Il était simple soldat dans la 128me demi-

professeur de langue italienne au prytanée de Paris, et en remplit les fonctions de la manière la plus satisfaisante, par la connaissance approfondie qu'il avait des bons écrivains de sa nation. Il publia d'abord en français des *Notes grammaticales et philologiques sur les lettres du cardinal Bentivoglio*, et en 1808, il fit paraître une *Grammaire raisonnée de la langue française*, écrite en italien, et suivie d'un *Traité de la poësie italienne*. Ce dernier ouvrage, dans lequel l'auteur mit fort heureusement à profit les idées des grammairiens français Wailly et Girard, pour simplifier l'étude de la langue italienne, obtint l'approbation de l'institut, et il en fut fait deux éditions, dont la 2e fut citée avec de grands éloges par le *Journal officiel de Milan*. M. Ginguené, qui de tous les littérateurs français était sans doute le plus à même de porter un jugement sûr en pareille matière, a rendu à cet écrivain le témoignage qu'il avait le premier appliqué à sa langue les principes de Dumarsais et de Condillac, dont la savante analyse a répandu tant de lumières sur l'étude de la langue française. L'opinion des hommes instruits dans cette partie a confirmé ce jugement, et l'ouvrage de M. Biagioli peut être regardé comme l'un des plus propres à faciliter la connaissance du plus séduisant des idiômes modernes. Cet écrivain habite encore aujourd'hui Paris, et continue d'y enseigner l'italien. Outre les productions que nous venons de citer, on a de lui une *Traduction française des Fables de Phèdre nouvellement découvertes*, 1 vol. in-8, Paris, 1812. L'authenticité de ces fables a été contestée avec raison; mais le style de la traduction ne révèle point une plume étrangère, et fait honneur à son auteur. Enfin, il a encore composé en italien: le *Petit trésor de la langue toscane* ou *le triple mariage*, comédie de Firenzuola, accompagnée de notes grammaticales, analytiques et littéraires, ainsi que d'un choix d'expressions toscanes.

BIANCHI (Le baron), feld-maréchal-lieutenant, au service d'Autriche, né à Vienne d'une famille italienne, fit ses premières campagnes en Italie. En 1813, il passa à l'armée d'Allemagne, et eut beaucoup de part à la victoire de Culm, où le général Vandamme fut pris avec la plus grande partie de son corps-d'armée. Il rendit également de grands services pendant les trois sanglantes journées de Leipzig, qui décidèrent du sort de l'Europe. Lors de l'invasion de la France, au commencement de 1814, il commandait un corps de l'aile gauche de la grande armée alliée, et contribua essentiellement au succès remporté à Bar-sur-Aube, par une partie de cette armée, dans les premiers jours de mars. Détaché ensuite vers Lyon avec sa division, il lia ses opérations à celles du comte de Bubna, qui avait inutilement menacé le département du Rhône; et ce fut même à l'habileté des manœuvres du général Bianchi, que Genève dut de ne pas retomber au pouvoir des troupes françaises, qui, sous les ordres des généraux Desaix et Marchand, commençaient l'investissement de cette ville, et occupaient déjà Carrouge, qui n'en est éloignée que d'une lieue. La terreur était dans Genève, où circulaient déjà des menaces effrayantes attribuées à Napoléon, qui, disait-on, s'était écrié: *que le sort de cette place ferait oublier celui de Hambourg*. Plusieurs familles opulentes avaient déjà cherché un asile sur le territoire helvétique, et la faible garnison renfermée dans les murs de Genève ne paraissait pas pouvoir opposer pendant long-temps une résistance efficace, lorsque les généraux français, apprenant que Bianchi opérait sur leurs derrières, et craignant d'être coupés, levèrent précipitamment le siége. Après avoir battu dans différentes affaires, et notamment à celle de Limonest, le corps commandé par le duc de Castiglione (Augereau), le général Bianchi fit son entrée à Lyon; événement qui ne précéda que de peu de jours la prise de possession de Paris par la grande armée alliée. La vérité nous fait une loi de reconnaître que la conduite tenue par quelques régimens au-

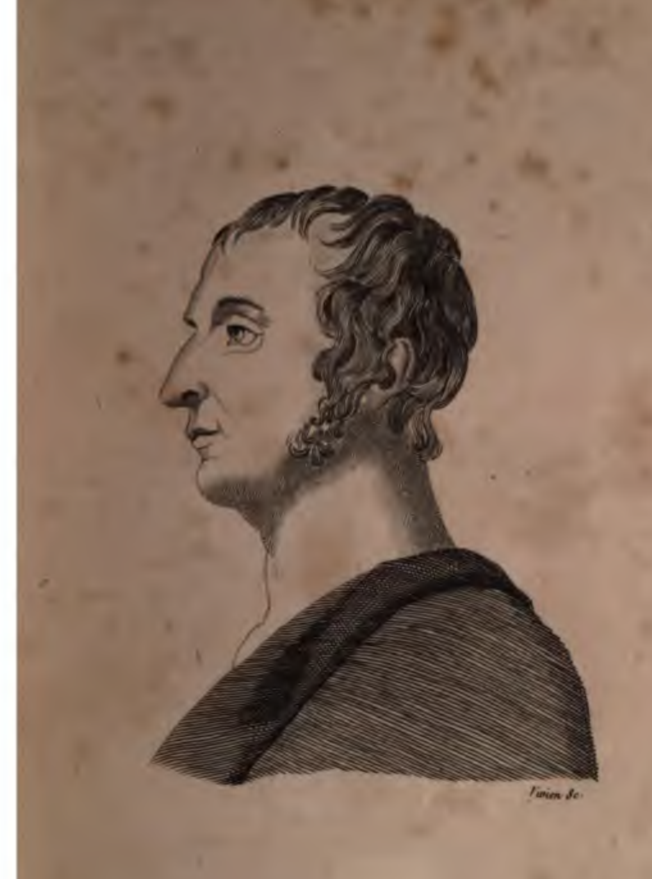
trichiens dans Lyon et les communes environnantes ternit alors la gloire que de brillans succès avaient acquise à cette armée, et que quelques officiers autrichiens, par l'abus qu'ils firent en cette occasion des droits de la victoire, dûrent contribuer efficacement à nourrir dans l'ame des habitans des bords du Rhône un sentiment de haine pour la dynastie replacée sur le trône par des vainqueurs si peu indulgens : sentiment qui, en mars 1815, se manifesta si fortement dans cette partie de la France. A cette dernière époque, le baron de Bianchi se trouvait en Italie, où il commandait le corps d'armée cantonné dans les trois légations. Attaqué inopinément par l'armée napolitaine, il fit sa retraite en bon ordre, obtint même un léger avantage, le 4 avril, sur l'avant-garde du roi Joachim, à quelque distance de Modène, et arriva le lendemain à Carpi. Huit jours après, ayant reçu des renforts, il se dirigea de Bologne sur Florence et Foligno, afin de couper la retraite aux Napolitains. Il exécuta cette manœuvre avec tant de précision et de célérité, qu'il était déjà, le 28, dans cette dernière ville, tandis que l'armée royale n'avait pas encore dépassé Pezaro. Le général autrichien inquiéta alors l'ennemi dans toutes les directions, l'obligea à abandonner toute son artillerie, et à se disperser dans les montagnes. Bientôt après, il pénétra dans le royaume de Naples, et prit le titre de commandant en chef de l'armée autrichienne dans ce pays. Il adressa aux habitans deux proclamations, dans l'une desquelles il leur disait : « Les intentions de l'armée autrichienne ne sont pas hostiles contre votre pays. Il a déjà été assez malheureux sous un gouvernement vexatoire, turbulent, intrigant, et imbu de ces principes pervers que la France a imaginés dans son délire, et qu'elle a cherché à propager dans votre beau pays, en lui donnant pour souverain, un de ces enfans de la révolution, qui se glorifiait de ce titre méprisable. » Un militaire aussi distingué par ses talens et sa bravoure que le général Bianchi, n'aurait pas dû méconnaître la nature des choses au point de parler avec tant de dédain d'un titre conquis et proclamé par la valeur, et aurait dû songer que s'il est sur le trône quelque chose de *méprisable*, ce n'est point (et l'histoire le prouve assez) le courage plébéien, qui commence les dynasties, mais la mollesse et la lâcheté qui en amènent le terme. Le 15 mai, le baron de Bianchi publia, de son quartier-général de Sulmone, une proclamation dont voici les principaux articles. « 1°. Personne ne sera recherché ou inquiété pour ses opinions ni pour la conduite politique qu'il aura tenue ci-devant. On accorde, en conséquence, une amnistie absolue, sans aucune exception ou restriction. 2°. Les ventes des biens de l'état seront assurées et maintenues. 3°. La dette de l'état est garantie dans son état actuel. 4°. Tout Napolitain aura droit aux emplois tant civils que militaires dans le royaume. 5°. La noblesse ancienne et nouvelle est conservée dans tous ses droits. 6°. Tout militaire au service de Naples, né dans le royaume des Deux-Siciles, qui prêtera le serment de fidélite à S. M. le roi Ferdinand IV, sera maintenu dans son grade, conservera ses titres et ses pensions. Ces assurances, ajoute la proclamation, serviront à concilier tous les intérêts, à ramener avec le souverain la paix dans le royaume, et doivent être reçues de toutes les classes du peuple avec reconnaissance. » La même impartialité qui nous a fait mentionner plus haut les torts du baron de Bianchi, nous fait une loi de reconnaître que les engagemens contenus dans la proclamation qui précède, furent remplis autant qu'il dépendait de lui, et que ce fut vraisemblablement à la présence d'une division de cavalerie légère autrichienne, qui précéda, dans Naples, le gros de l'armée, que les habitans de cette grande ville dûrent d'échapper aux excès dont les menaçait une populace indigente et féroce, toujours prête à profiter des bouleversemens politiques pour satisfaire l'ar-

deur qui la pousse au pillage et au massacre. Le roi Ferdinand IV étant rentré dans sa capitale, donna au général Bianchi des marques d'une reconnaissance aussi vive que méritée. Le 21 juin, il lui adressa une lettre autographe, dans laquelle, après avoir rendu l'hommage le plus flatteur à ses talens ainsi qu'à la bravoure de ses soldats, il lui conférait la grand'-croix de l'ordre de St-Ferdinand et du Mérite, ainsi que le titre de duc de Casa-Lanza, lieu où avait capitulé l'armée napolitaine, en y joignant les possessions territoriales, libres de toutes charges et impositions. Un mois après, le baron de Bianchi vendit ce magnifique duché à la famille de Belmonte-Pignatelli, et acheta une terre en Hongrie. A la fin d'août, son corps d'armée occupa le Midi de la France : et il ne retourna en Italie que vers le mois de novembre. Il obtint, en 1816, le gouvernement de la Gallicie. Les habitans des pays où le sort des armes a conduit le général Bianchi, ont rendu témoignage à son équité ainsi qu'à sa modération ; et s'il s'exposa au reproche de n'avoir pas maintenu une discipline assez exacte dans ses troupes lors de l'occupation du Lyonnais, il est juste d'ajouter qu'il s'empressa constamment de réparer, autant qu'il était en son pouvoir, les torts dont il eut connaissance, et que la licence de la guerre ne multipliait que trop.

BIANCHI (François), musicien italien, établi à Londres, est un des compositeurs les plus agréables de notre temps. Ses opéras sont : *Le Triomphe de la paix ; Brizéis ; Le Déserteur ; Mézence ; Zémire ; Alexandre aux Indes ; L'Orphelin de la Chine ; L'Extravagant ; L'Olandese in Venezia*, et *La Villanella rapita*. De toutes ces productions, l'on ne ne connaissait guère en France que la dernière, qui a été représentée à Paris, en 1790, 1804, 1807, et dont on ne peut assez admirer la mélodie enchanteresse. En 1811, on a donné, sur le théâtre de l'Opéra-Buffa, la *Sémiramis*, opéra *seria* qui a obtenu beaucoup de succès.

BIAUZAT (Gauthier de), *voyez* GAUTHIER.

BICHAT (Marie-François-Xavier), professeur à l'école de médecine, etc., naquit à Thoirette dans l'ancienne Bresse, le 14 novembre 1771, et était fils d'un médecin. Il manifesta de bonne heure cette activité d'esprit qui fait présager de grands succès, et commença ses études médicales à Lyon; il s'enfuit de cette ville après le siége de 1793 et vint à Paris, où il grossit la foule des élèves qu'attirait l'illustre Dessault. Distingué bientôt par ce célèbre professeur, qui le fixa dans sa maison et en fit en quelque sorte son fils et son émule, Bichat se livra à toute son ardeur pour la science et partagea tous les travaux théoriques et pratiques de son maître et de son ami. Après la mort de ce dernier, il devint à son tour l'appui de la veuve et du fils de de celui qui l'avait traité en père, et termina le 4e vol. du *Journal de chirurgie* de Dessault. Dès l'hiver de 1797, il commença la carrière de l'enseignement, et professa successivement l'anatomie et la chirurgie avec un égal succès. L'exposition de ses vues, fit présager l'auteur de l'*Anatomie générale*, et l'on ne tarda pas à reconnaître dans l'élève, le digne successeur du plus grand chirurgien du siècle. Quoiqu'à peine âgé de vingt-huit ans, Bichat fut nommé en 1800 médecin de l'Hôtel-Dieu, et porta dans la pratique de la médecine cette même méthode d'observation et d'expérience qui l'avait fait marcher si rapidement en physiologie. Ses principes, assez opposés à ceux des nosographes modernes, ont été adoptés et sont suivis aujourd'hui par le docteur Broussais, médecin et professeur au Val-de-Grâce, qui s'est particulièrement appliqué à les étendre et à les développer. Le zèle infatigable de Bichat, joint au germe funeste d'une fièvre putride maligne, qu'il avait puissée au milieu des recherches cadavériques, le conduisit au tombeau le 22 juillet 1802 : il mourut entre les bras de la veuve de son ancien maître, dont il ne s'était jamais séparé. Il a pu-



Mr. Bichat.

blié : en 1797, *OEuvres chirurgicales de Dessault*, ou *Tableau de la doctrine et de la pratique dans le traitement des maladies externes*, 2 vol. in-8.—En 1800, *Traité des membranes*, in-8.—Idem ; *Recherches physiologiques sur la vie et sur la mort*, in-8. — En 1801, *Anatomie générale appliquée à la physiologie et à la médecine*, 4 vol. in-8.

BIEVRE (MARÉCHAL, marquis DE), né en 1747, était petit fils-de Georges Maréchal, premier chirurgien de Louis XIV. Il servit dans les mousquetaires. Un tour d'esprit qui lui était particulier, l'entraînait vers le calembourg, et il dut à la prodigieuse facilité de ses créations dans ce genre, des succès qui, à une époque où ce misérable talent n'était pas aussi commun qu'il l'a été depuis, lui valut une véritable renommée. Parmi les innombrables quolibets que produisit sa verve, réellement étonnante sous ce rapport, et qui furent oubliés après avoir diverti quelque temps les courtisans au milieu desquels ils étaient nés pour la plupart, il en est quelques-uns auxquels la finesse et le bonheur de l'expression ont mérité l'honneur d'être retenus, et que la gravité biographique ne doit pas refuser de consigner, puisqu'enfin la réputation du personnage dont il s'agit repose en très-grande partie sur ses productions dans ce genre. Les meilleurs de ses calembourgs sont peut-être ceux dont la famille royale fut la cause ou l'objet, parce que le sentiment des bienséances, le contraignit alors à joindre une sorte de grâce et de délicatesse aux rapprochemens bizarres qui sont l'essence de ces jeux frivoles de l'esprit. Voyant un jour la reine chaussée en souliers de couleur verte. « V. M. lui dit-il, a l'*univers* (vert-uni) à ses pieds. » Louis XV l'engageant à faire un calembourg sur lui-même : « Sire, répondit aussitôt le marquis, vous n'êtes pas un *sujet.* » On ne doit pas s'étonner que dans un temps où les circonstances s'unissaient au caractère national, pour donner un grand prix à tout ce qui était susceptible de provoquer le rire, de Bièvre ait dû à de pareils traits une grande réputation. Il parut cependant en ambitionner une beaucoup plus relevée, lorsqu'en novembre 1783, il fit représenter sur le Théâtre-Français, la comédie du *Séducteur*, en 5 actes et en vers, imprimée et restée au répertoire. Cette pièce, que quelques personnes attribuent à Dorat, qui l'avait donnée à de Bièvre, eut un grand succès, et les *Brames*, tragédie de Laharpe, représentée peu de temps après, ayant été accueillie d'une manière toute différente, le marquis, fidèle au caractère habituel de son talent, s'écria : « Quand *le Séducteur* réussit, *les Brames* (bras me) tombent. » Soit que cette plaisanterie fut parvenue aux oreilles de l'irritable académicien, soit qu'il fût blessé de la destinée si diverse de ces deux ouvrages, il jugea celui de son heureux rival, avec une sévérité qui lui était ordinaire, et qui, comme on le pense bien, ne s'adoucissait pas dans les choses où son amour propre était intéressé. « L'auteur, dit ce vigoureux critique, a ignoré qu'il y a un degré d'abjection contraire aux bienséances théâtrales, et c'est celui de *Zéronès*, l'un des personnages de sa pièce. Le principal caractère fait aux dépens de tous les autres, est un contre-sens continuel. Bièvre a confondu un séducteur avec un homme à bonnes fortunes. La versification, en général, n'est ni dure, ni incorrecte ; mais elle n'est nullement exempte de fautes et de fautes graves. » Cette censure est aussi fondée qu'elle est sévère. Le marquis de Bièvre, en traçant le personnage de Zéronès, a eu évidemment en vue de répandre à-la-fois de l'odieux et du ridicule sur la philosophie moderne ; mais l'exagération des moyens qu'il a employés a nui au but qu'il voulait atteindre, et lui a fait faire un portrait totalement faux, dont le modèle n'existe nulle part. Zéronès n'est qu'un valet bel-esprit, faiseur de phrases, vil complaisant de son maître, et qui même mérite une épithète plus forte. La bassesse de ce rôle le rend

indigne de la haute comédie. Il y a au surplus dans *le Séducteur*, des scènes bien conduites, entre autres celle de Rosalie avec son amant; et quelques passages, malgré l'arrêt un peu trop sévère de l'auteur du *Lycée*, prouvent un certain talent de versification. Quelques prôneurs portèrent l'enthousiasme jusqu'à comparer le style de cette pièce à celui du chef-d'œuvre de Gresset; mais elle fut jugée plus sainement par ceux qui, employant à l'égard de Bièvre, le langage qui lui était propre, dirent « que cet ouvrage était aussi éloigné du bon que du *Méchant*. » *Les Réputations*, autre comédie de Bièvre, en 5 actes et en vers, jouée le 23 janvier 1788, n'eut que cette seule représentation. Laharpe traita cette nouvelle production plus rigoureusement encore que la première, et cette fois il eut raison L'année suivante, le marquis, dont la santé était fort altérée, partit pour Spa, où il mourut quelque temps après, en faisant un calembourg. « Mes amis, dit-il aux personnes qui entouraient son lit, je m'en vais *de ce pas* (de Spa). » Outre les ouvrages que nous avons désignés plus haut, on a de lui: *Lettre écrite à madame la comtesse Tatoin, par le S. de Bois flotté, étudiant en droit fil*, Paris, 1770, in-8; ouvrage burlesque, où l'on peut compter deux ou trois calembourgs par phrase. — *Lettre sur cette question: Quel est le moment où Orosmane est le plus malheureux? Est-ce celui où il se croit trahi par sa maîtresse? Est-ce celui où, après l'avoir poignardée, il apprend qu'elle est innocente?* réimprimée dans le *Lycée* de Laharpe, à la suite de l'analyse de *Zaïre*. — *Vercingentorixe*, tragédie en un acte, 1770, in-8. En voici deux vers:

Il plut *à verse* aux dieux de m'enlever ces biens;
Hélas! sans eux *brouillés* que peuvent les humains!

Toute la pièce est sur ce ton. — *Les Amours de l'Ange Lure et de la Fée Lure*, 1772, in-32, très-rare. — *Almanach des Calembourgs*, 1771, in-18. On lui attribue encore une lettre assez longue, qui parut sans nom d'auteur dans la *Correspondance secrète* de la Porte, et où l'on retrouve son effrayante fécondité pour le style burlesque auquel il dut sa célébrité. De Bièvre valait mieux que ses calembourgs, on pourrait ajouter, que ses ouvrages. Il était affable, officieux, doué d'une physionomie intéressante, et d'une grande adresse pour tous les exercices du corps. On a recueilli, en 1800, sous le titre de *Bièvriana*, in-18, les calembourgs de Bièvre. Ce petit volume est l'ouvrage de M. Deville, et a eu trois éditions.

BIGARRE (Le comte), lieutenant-général des armées françaises, commandeur de la légion d'honneur, etc., n'a dû qu'à son courage et à sa bonne conduite, son élévation rapide aux premiers grades militaires. Sorti des rangs obscurs de l'armée, il était, en 1805, major du 4me régiment de ligne, lorsqu'il fut nommé, après la bataille d'Austerlitz, officier de la légion-d'honneur. Fait général de brigade en 1809, il fut ensuite employé à l'armée d'Espagne où le roi Joseph l'ayant pris pour aide-de-camp, le fit commandeur de l'ordre royal d'Espagne, et lui donna le commandement de l'infanterie de sa garde. Il obtint toute la confiance de ce prince, qui, en le chargeant de se rendre à Paris, dans les premiers jours de décembre 1812, pour y annoncer les avantages remportés par les troupes françaises sur celles de l'indépendance, lui donna la mission secrète d'insister vivement auprès de l'empereur, pour le décider à ordonner l'évacuation de l'Espagne. Des circonstances impérieuses rendirent bientôt cette évacuation indispensable. Le désastre de Moscou amena l'affranchissement de la péninsule, et le général Bigarré, qui était retourné en Espagne pour y apporter au roi ces effrayantes nouvelles, eut ordre de ramener immédiatement en France la division qui, vers la fin de 1813, vint se réunir à la grande armée. Il donna, dans le cours de cette campagne, où il fut constamment employé dans les occasions les plus périlleuses, des preuves nouvelles et tel-

lement distinguées de son dévouement, de ses talens et de son courage, que l'empereur le nomma général de division le 17 mars 1814. Son quartier-général était, le 8 avril, au Plessis-le-Chenet; ce fut là qu'il reçut la nouvelle de ce qui se passait à Paris et les actes du sénat qui prononçaient la déchéance de Napoléon et celle de sa dynastie. Créé chevalier de St-Louis, le 19 juillet 1814, il fut promu, le 28 septembre, au rang de commandeur de la légion-d'honneur. Il avait un commandement en Bretagne à l'époque du 20 mars 1815, et envoya, de Rennes, en son nom et en celui de l'état-major de la 13me division militaire, une adresse dans laquelle il protestait de son dévouement et de sa fidélité à son ancien empereur. Le 10 avril, un décret impérial conféra au maréchal-de-camp Bigarré le titre de comte, et, peu de jours après, il reçut en même temps ses nominations au grade de lieutenant-général et au commandement supérieur de la 13me division. Elu, dans les premiers jours de mai, député à la chambre des représentans, par le collége électoral d'Ille-et-Vilaine (Rennes), il annonça, le 8 du même mois, par un ordre du jour, qu'il allait être formé, dans chaque arrondissement de sous-préfecture des quatre départemens dont se composait sa division, une colonne mobile chargée d'assurer l'exécution des décrets impériaux. Plusieurs chefs du parti royal, soutenus par l'Angleterre, ayant réussi à exciter quelques soulèvemens dans la division dont le commandement lui était confié, le lieutenant-général Bigarré ordonna que l'exercice des lois constitutionnelles fut suspendu, et marcha, dès le lendemain, sur la ville de Redon (Ille-et-Vilaine), dont les insurgés venaient de s'emparer. Ceux-ci, quoique déjà fatigués de la nouvelle guerre dans laquelle on voulait les entraîner, mais toujours Français, firent, même en succombant, une vive résistance. On sait que ces malheureux, las de servir une cause qui n'était pas la leur, étaient décidés à ne pas reprendres les armes; aussi les chefs royalistes avaient-ils à-peu-près renoncé à rétablir la guerre civile en faveur de la maison de Bourbon, lorsque les événemens du Nord la ramenèrent sur un trône que la volonté de la France, qui ne l'avait point appelée en 1814, ne lui eût certainement pas rendu en 1815. Les mesures du lieutenant-général Bigarré furent si bien conçues et si sagement exécutées, qu'après avoir formé plusieurs colonnes mobiles et donné les ordres d'après lesquels elles devaient se porter sur les diverspoints de la division, il écrivit, le 9 juin, au président de la chambre des représentans, une lettre par laquelle, en s'excusant de n'avoir pu siéger jusqu'à ce moment dans la chambre, il annonçait que la soumission très-prochaine des insurgés lui permettrait bientôt de se rendre parmi ses collégues. Cette soumission était complète sur le point où commandait le général Bigarré, lorsque les nouvelles de la bataille de Waterloo vinrent ranimer tous les ressentimens. De nouveaux troubles qui venaient d'éclater à Aurai (département du Morbihan), mais que le parti royaliste avait beaucoup exagérés, forcèrent ce général à s'y rendre. Une action assez vive, et dans laquelle il reçut une blessure, fut engagée entre lui et le rassemblement royaliste commandé par M. d'Andigné. Cette action, qui fut la dernière de la campagne, était aussi le dernier effort des royalistes, et n'eut lieu que parce que le rétablissement des Bourbons venant d'être décidé par la bataille de Waterloo, les chefs royalistes de l'Ouest voulurent donner, en déposant les armes, une preuve de zèle qui leur devint utile. Le lieutenant-général Bigarré n'a pas été employé depuis la seconde restauration.

BIGNON (Le baron EDOUARD), ex-ministre de France dans plusieurs cours, etc., né en Normandie, en 1762, se distingua dans ses études et paraissait destiné à une carrière fort supérieure à celle qu'il embrassa. Il était simple soldat dans la 128me demi-

professeur de langue italienne au prytanée de Paris, et en remplit les fonctions de la manière la plus satisfaisante, par la connaissance approfondie qu'il avait des bons écrivains de sa nation. Il publia d'abord en français des *Notes grammaticales et philologiques sur les lettres du cardinal Bentivoglio*, et en 1808, il fit paraître une *Grammaire raisonnée de la langue française*, écrite en italien, et suivie d'un *Traité de la poësie italienne*. Ce dernier ouvrage, dans lequel l'auteur mit fort heureusement à profit les idées des grammairiens français Wailly et Girard, pour simplifier l'étude de la langue italienne, obtint l'approbation de l'institut, et il en fut fait deux éditions, dont la 2e fut citée avec de grands éloges par le *Journal officiel de Milan*. M. Ginguené, qui de tous les littérateurs français était sans doute le plus à même de porter un jugement sûr en pareille matière, a rendu à cet écrivain le témoignage qu'il avait le premier appliqué à sa langue les principes de Dumarsais et de Condillac, dont la savante analyse a répandu tant de lumières sur l'étude de la langue française. L'opinion des hommes instruits dans cette partie a confirmé ce jugement, et l'ouvrage de M. Biagioli peut être regardé comme l'un des plus propres à faciliter la connaissance du plus séduisant des idiômes modernes. Cet écrivain habite encore aujourd'hui Paris, et continue d'y enseigner l'italien. Outre les productions que nous venons de citer, on a de lui une *Traduction française des Fables de Phèdre nouvellement découvertes*, 1 vol. in-8, Paris, 1812. L'authenticité de ces fables a été contestée avec raison; mais le style de la traduction ne révèle point une plume étrangère, et fait honneur à son auteur. Enfin, il a encore composé en italien: le *Petit trésor de la langue toscane* ou *le triple mariage*, comédie de Firenzuola, accompagnée de notes grammaticales, analytiques et littéraires, ainsi que d'un choix d'expressions toscanes.

BIANCHI (Le baron), feld-maréchal-lieutenant, au service d'Autriche, né à Vienne d'une famille italienne, fit ses premières campagnes en Italie. En 1813, il passa à l'armée d'Allemagne, et eut beaucoup de part à la victoire de Culm, où le général Vandamme fut pris avec la plus grande partie de son corps-d'armée. Il rendit également de grands services pendant les trois sanglantes journées de Leipzig, qui décidèrent du sort de l'Europe. Lors de l'invasion de la France, au commencement de 1814, il commandait un corps de l'aile gauche de la grande armée alliée, et contribua essentiellement au succès remporté à Bar-sur-Aube, par une partie de cette armée, dans les premiers jours de mars. Détaché ensuite vers Lyon avec sa division, il lia ses opérations à celles du comte de Bubna, qui avait inutilement menacé le département du Rhône; et ce fut même à l'habileté des manœuvres du général Bianchi, que Genève dut de ne pas retomber au pouvoir des troupes françaises, qui, sous les ordres des généraux Desaix et Marchand, commençaient l'investissement de cette ville, et occupaient déjà Carrouge, qui n'en est éloignée que d'une lieue. La terreur était dans Genève, où circulaient déjà des menaces effrayantes attribuées à Napoléon, qui, disait-on, s'était écrié: *que le sort de cette place ferait oublier celui de Hambourg*. Plusieurs familles opulentes avaient déjà cherché un asile sur le territoire helvétique, et la faible garnison renfermée dans les murs de Genève ne paraissait pas pouvoir opposer pendant long-temps une résistance efficace, lorsque les généraux français, apprenant que Bianchi opérait sur leurs derrières, et craignant d'être coupés, levèrent précipitamment le siége. Après avoir battu dans différentes affaires, et notamment à celle de Limonest, le corps commandé par le duc de Castiglione (Augereau), le général Bianchi fit son entrée à Lyon; événement qui ne précéda que de peu de jours la prise de possession de Paris par la grande armée alliée. La vérité nous fait une loi de reconnaître que la conduite tenue par quelques régimens au-

trichiens dans Lyon et les communes environnantes ternit alors la gloire que de brillans succès avaient acquise à cette armée, et que quelques officiers autrichiens, par l'abus qu'ils firent en cette occasion des droits de la victoire, durent contribuer efficacement à nourrir dans l'ame des habitans des bords du Rhône un sentiment de haine pour la dynastie replacée sur le trône par des vainqueurs si peu indulgens : sentiment qui, en mars 1815, se manifesta si fortement dans cette partie de la France. A cette dernière époque, le baron de Bianchi se trouvait en Italie, où il commandait le corps d'armée cantonné dans les trois légations. Attaqué inopinément par l'armée napolitaine, il fit sa retraite en bon ordre, obtint même un léger avantage, le 4 avril, sur l'avant-garde du roi Joachim, à quelque distance de Modène, et arriva le lendemain à Carpi. Huit jours après, ayant reçu des renforts, il se dirigea de Bologne sur Florence et Foligno, afin de couper la retraite aux Napolitains. Il exécuta cette manœuvre avec tant de précision et de célérité, qu'il était déjà, le 28, dans cette dernière ville, tandis que l'armée royale n'avait pas encore dépassé Pezaro. Le général autrichien inquiéta alors l'ennemi dans toutes les directions, l'obligea à abandonner toute son artillerie, et à se disperser dans les montagnes. Bientôt après, il pénétra dans le royaume de Naples, et prit le titre de commandant en chef de l'armée autrichienne dans ce pays. Il adressa aux habitans deux proclamations, dans l'une desquelles il leur disait : « Les intentions de l'armée autrichienne ne sont pas hostiles contre votre pays. Il a déjà été assez malheureux sous un gouvernement vexatoire, turbulent, intrigant, et imbu de ces principes pervers que la France a imaginés dans son délire, et qu'elle a cherché à propager dans votre beau pays, en lui donnant pour souverain, un de ces enfans de la révolution, qui se glorifiait de ce titre méprisable. » Un militaire aussi distingué par ses talens et sa bravoure que le général Bianchi, n'aurait pas dû méconnaître la nature des choses au point de parler avec tant de dédain d'un titre conquis et proclamé par la valeur, et aurait dû songer que s'il est sur le trône quelque chose de *méprisable*, ce n'est point (et l'histoire le prouve assez) le courage plébéien, qui commence les dynasties, mais la mollesse et la lâcheté qui en amènent le terme. Le 15 mai, le baron de Bianchi publia, de son quartier-général de Sulmone, une proclamation dont voici les principaux articles. « 1°. Personne ne sera recherché ou inquiété pour ses opinions ni pour la conduite politique qu'il aura tenue ci-devant. On accorde, en conséquence, une amnistie absolue, sans aucune exception ou restriction. 2°. Les ventes des biens de l'état seront assurées et maintenues. 3°. La dette de l'état est garantie dans son état actuel. 4°. Tout Napolitain aura droit aux emplois tant civils que militaires dans le royaume. 5°. La noblesse ancienne et nouvelle est conservée dans tous ses droits. 6°. Tout militaire au service de Naples, né dans le royaume des Deux-Siciles, qui prêtera le serment de fidélité à S. M. le roi Ferdinand IV, sera maintenu dans son grade, conservera ses titres et ses pensions. Ces assurances, ajoute la proclamation, serviront à concilier tous les intérêts, à ramener avec le souverain la paix dans le royaume, et doivent être reçues de toutes les classes du peuple avec reconnaissance. » La même impartialité qui nous a fait mentionner plus haut les torts du baron de Bianchi, nous fait une loi de reconnaître que les engagemens contenus dans la proclamation qui précède, furent remplis autant qu'il dépendait de lui, et que ce fut vraisemblablement à la présence d'une division de cavalerie légère autrichienne, qui précéda, dans Naples, le gros de l'armée, que les habitans de cette grande ville durent d'échapper aux excès dont les menaçait une populace indigente et féroce, toujours prête à profiter des bouleversemens politiques pour satisfaire l'ar-

deur qui la pousse au pillage et au massacre. Le roi Ferdinand IV étant rentré dans sa capitale, donna au général Bianchi des marques d'une reconnaissance aussi vive que méritée. Le 21 juin, il lui adressa une lettre autographe, dans laquelle, après avoir rendu l'hommage le plus flatteur à ses talens ainsi qu'à la bravoure de ses soldats, il lui conférait la grand'-croix de l'ordre de St-Ferdinand et du Mérite, ainsi que le titre de duc de Casa-Lanza, lieu où avait capitulé l'armée napolitaine, en y joignant les possessions territoriales, libres de toutes charges et impositions. Un mois après, le baron de Bianchi vendit ce magnifique duché à la famille de Belmonte-Pignatelli, et acheta une terre en Hongrie. A la fin d'août, son corps d'armée occupa le Midi de la France : et il ne retourna en Italie que vers le mois de novembre. Il obtint, en 1816, le gouvernement de la Gallicie. Les habitans des pays où le sort des armes a conduit le général Bianchi, ont rendu témoignage à son équité ainsi qu'à sa modération ; et s'il s'exposa au reproche de n'avoir pas maintenu une discipline assez exacte dans ses troupes lors de l'occupation du Lyonnais, il est juste d'ajouter qu'il s'empressa constamment de réparer, autant qu'il était en son pouvoir, les torts dont il eut connaissance, et que la licence de la guerre ne multipliait que trop.

BIANCHI (FRANÇOIS), musicien italien, établi à Londres, est un des compositeurs les plus agréables de notre temps. Ses opéras sont : *Le Triomphe de la paix ; Brizéis ; Le Déserteur ; Mézence ; Zémire ; Alexandre aux Indes ; L'Orphelin de la Chine ; L'Extravagant ; L'Olandese in Venezia*, et *La Villanella rapita*. De toutes ces productions, l'on ne ne connaissait guère en France que la dernière, qui a été représentée à Paris, en 1790, 1804, 1807, et dont on ne peut assez admirer la mélodie enchanteresse. En 1811, on a donné, sur le théâtre de l'Opéra-Buffa, la *Sémiramis*, opéra *seria* qui a obtenu beaucoup de succès.

BIAUZAT (GAUTHIER DE), *voyez* GAUTHIER.

BICHAT (MARIE-FRANÇOIS-XAVIER), professeur à l'école de médecine, etc., naquit à Thoirette dans l'ancienne Bresse, le 14 novembre 1771, et était fils d'un médecin. Il manifesta de bonne heure cette activité d'esprit qui fait présager de grands succès, et commença ses études médicales à Lyon; il s'enfuit de cette ville après le siége de 1793 et vint à Paris, où il grossit la foule des élèves qu'attirait l'illustre Dessault. Distingué bientôt par ce célèbre professeur, qui le fixa dans sa maison et en fit en quelque sorte son fils et son émule, Bichat se livra à toute son ardeur pour la science et partagea tous les travaux théoriques et pratiques de son maître et de son ami. Après la mort de ce dernier, il devint à son tour l'appui de la veuve et du fils de de celui qui l'avait traité en père, et termina le 4ᵉ vol. du *Journal de chirurgie* de Dessault. Dès l'hiver de 1797, il commença la carrière de l'enseignement, et professa successivement l'anatomie et la chirurgie avec un égal succès. L'exposition de ses vues, fit présager l'auteur de l'*Anatomie générale*, et l'on ne tarda pas à reconnaître dans l'élève, le digne successeur du plus grand chirurgien du siècle. Quoiqu'à peine âgé de vingt-huit ans, Bichat fut nommé en 1800 médecin de l'Hôtel-Dieu, et porta dans la pratique de la médecine cette même méthode d'observation et d'expérience qui l'avait fait marcher si rapidement en physiologie. Ses principes, assez opposés à ceux des nosographes modernes, ont été adoptés et sont suivis aujourd'hui par le docteur Broussais, médecin et professeur au Val-de-Grâce, qui s'est particulièrement appliqué à les étendre et à les développer. Le zèle infatigable de Bichat, joint au germe funeste d'une fièvre putride maligne, qu'il avait puissée au milieu des recherches cadavériques, le conduisit au tombeau le 22 juillet 1802 : il mourut entre les bras de la veuve de son ancien maître, dont il ne s'était jamais séparé. Il a pu-



Mr. Bichat.



Mr. Bichat.

indigne de la haute comédie. Il y a au surplus dans *le Séducteur*, des scènes bien conduites, entre autres celle de Rosalie avec son amant; et quelques passages, malgré l'arrêt un peu trop sévère de l'auteur du *Lycée*, prouvent un certain talent de versification. Quelques prôneurs portèrent l'enthousiasme jusqu'à comparer le style de cette pièce à celui du chef-d'œuvre de Gresset; mais elle fut jugée plus sainement par ceux qui, employant à l'égard de Bièvre, le langage qui lui était propre, dirent « que cet ouvrage était aussi éloigné du bon que du *Méchant*. » *Les Réputations*, autre comédie de Bièvre, en 5 actes et en vers, jouée le 23 janvier 1788, n'eut que cette seule représentation. Laharpe traita cette nouvelle production plus rigoureusement encore que la première, et cette fois il eut raison L'année suivante, le marquis, dont la santé était fort altérée, partit pour Spa, où il mourut quelque temps après, en faisant un calembourg. « Mes amis, dit-il aux personnes qui entouraient son lit, je m'en vais *de ce pas* (de Spa). » Outre les ouvrages que nous avons désignés plus haut, on a de lui: *Lettre écrite à madame la comtesse Tatoin, par le S. de Bois flotté, étudiant en droit fil*, Paris, 1770, in-8; ouvrage burlesque, où l'on peut compter deux ou trois calembourgs par phrase. — *Lettre sur cette question: Quel est le moment où Orosmane est le plus malheureux? Est-ce celui où il se croit trahi par sa maîtresse? Est-ce celui où, après l'avoir poignardée, il apprend qu'elle est innocente?* réimprimée dans le *Lycée* de Laharpe, à la suite de l'analyse de *Zaïre*. — *Vercingentorixe*, tragédie en un acte, 1770, in-8. En voici deux vers:

Il plut *à verse* aux dieux de m'enlever ces biens;
Hélas! sans eux *brouillés* que peuvent les humains!

Toute la pièce est sur ce ton. — *Les Amours de l'Ange Lure et de la Fée Lure*, 1772, in-32, très-rare. — *Almanach des Calembourgs*, 1771, in-18. On lui attribue encore une lettre assez longue, qui parut sans nom d'auteur dans la *Correspondance secrète* de la Porte, et où l'on retrouve son effrayante fécondité pour le style burlesque auquel il dut sa célébrité. De Bièvre valait mieux que ses calembourgs, on pourrait ajouter, que ses ouvrages. Il était affable, officieux, doué d'une physionomie intéressante, et d'une grande adresse pour tous les exercices du corps. On a recueilli, en 1800, sous le titre de *Biévriana*, in-18, les calembourgs de Bièvre. Ce petit volume est l'ouvrage de M. Deville, et a eu trois éditions.

BIGARRE (Le comte), lieutenant-général des armées françaises, commandeur de la légion d'honneur, etc., n'a dû qu'à son courage et à sa bonne conduite, son élévation rapide aux premiers grades militaires. Sorti des rangs obscurs de l'armée, il était, en 1805, major du 4me régiment de ligne, lorsqu'il fut nommé, après la bataille d'Austerlitz, officier de la légion-d'honneur. Fait général de brigade en 1809, il fut ensuite employé à l'armée d'Espagne où le roi Joseph l'ayant pris pour aide-de-camp, le fit commandeur de l'ordre royal d'Espagne, et lui donna le commandement de l'infanterie de sa garde. Il obtint toute la confiance de ce prince, qui, en le chargeant de se rendre à Paris, dans les premiers jours de décembre 1812, pour y annoncer les avantages remportés par les troupes françaises sur celles de l'indépendance, lui donna la mission secrète d'insister vivement auprès de l'empereur, pour le décider à ordonner l'évacuation de l'Espagne. Des circonstances impérieuses rendirent bientôt cette évacuation indispensable. Le désastre de Moscou amena l'affranchissement de la péninsule, et le général Bigarré, qui était retourné en Espagne pour y apporter au roi ces effrayantes nouvelles, eut ordre de ramener immédiatement en France la division qui, vers la fin de 1813, vint se réunir à la grande armée. Il donna, dans le cours de cette campagne, où il fut constamment employé dans les occasions les plus périlleuses, des preuves nouvelles et tel-

blié : en 1797, *OEuvres chirurgicales de Dessault*, ou *Tableau de la doctrine et de la pratique dans le traitement des maladies externes*, 2 vol. in-8.—En 1800, *Traité des membranes*, in-8.—Idem ; *Recherches physiologiques sur la vie et sur la mort*, in-8. — En 1801, *Anatomie générale appliquée à la physiologie et à la médecine*, 4 vol. in-8.

BIEVRE (Maréchal, marquis de), né en 1747, était petit fils-de Georges Maréchal, premier chirurgien de Louis XIV. Il servit dans les mousquetaires. Un tour d'esprit qui lui était particulier, l'entraînait vers le calembourg, et il dut à la prodigieuse facilité de ses créations dans ce genre, des succès qui, à une époque où ce misérable talent n'était pas aussi commun qu'il l'a été depuis, lui valut une véritable renommée. Parmi les innombrables quolibets que produisit sa verve, réellement étonnante sous ce rapport, et qui furent oubliés après avoir diverti quelque temps les courtisans au milieu desquels ils étaient nés pour la plupart, il en est quelques-uns auxquels la finesse et le bonheur de l'expression ont mérité l'honneur d'être retenus, et que la gravité biographique ne doit pas refuser de consigner, puisqu'enfin la réputation du personnage dont il s'agit repose en très-grande partie sur ses productions dans ce genre. Les meilleurs de ses calembourgs sont peut-être ceux dont la famille royale fut la cause ou l'objet, parce que le sentiment des bienséances, le contraignit alors à joindre une sorte de grâce et de délicatesse aux rapprochemens bizarres qui sont l'essence de ces jeux frivoles de l'esprit. Voyant un jour la reine chaussée en souliers de couleur verte. « V. M. lui dit-il, a l'*univers* (vert-uni) à ses pieds. » Louis XV l'engageant à faire un calembourg sur lui-même : « Sire, répondit aussitôt le marquis, vous n'êtes pas un *sujet*. » On ne doit pas s'étonner que dans un temps où les circonstances s'unissaient au caractère national, pour donner un grand prix à tout ce qui était susceptible de provoquer le rire, de Bièvre ait dû à de pareils traits une grande réputation. Il parut cependant en ambitionner une beaucoup plus relevée, lorsqu'en novembre 1783, il fit représenter sur le Théâtre-Français, la comédie du *Séducteur*, en 5 actes et en vers, imprimée et restée au répertoire. Cette pièce, que quelques personnes attribuent à Dorat, qui l'avait donnée à de Bièvre, eut un grand succès, et les *Brames*, tragédie de Laharpe, représentée peu de temps après, ayant été accueillie d'une manière toute différente, le marquis, fidèle au caractère habituel de son talent, s'écria : « Quand *le Séducteur* réussit, *les Brames* (bras me) tombent. » Soit que cette plaisanterie fut parvenue aux oreilles de l'irritable académicien, soit qu'il fût blessé de la destinée si diverse de ces deux ouvrages, il jugea celui de son heureux rival, avec une sévérité qui lui était ordinaire, et qui, comme on le pense bien, ne s'adoucissait pas dans les choses où son amour propre était intéressé. « L'auteur, dit ce vigoureux critique, a ignoré qu'il y a un degré d'abjection contraire aux bienséances théâtrales, et c'est celui de *Zéronès*, l'un des personnages de sa pièce. Le principal caractère fait aux dépens de tous les autres, est un contre-sens continuel. Bièvre à confondu un séducteur avec un homme à bonnes fortunes. La versification, en général, n'est ni dure, ni incorrecte ; mais elle n'est nullement exempte de fautes et de fautes graves. » Cette censure est aussi fondée qu'elle est sévère. Le marquis de Bièvre, en traçant le personnage de Zéronès, a eu évidemment en vue de répandre à-la-fois de l'odieux et du ridicule sur la philosophie moderne ; mais l'exagération des moyens qu'il a employés a nui au but qu'il voulait atteindre, et lui a fait faire un portrait totalement faux, dont le modèle n'existe nulle part. Zéronès n'est qu'un valet bel-esprit, faiseur de phrases, vil complaisant de son maître, et qui même mérite une épithète plus forte. La bassesse de ce rôle le rend

professeur de langue italienne au prytanée de Paris, et en remplit les fonctions de la manière la plus satisfaisante, par la connaissance approfondie qu'il avait des bons écrivains de sa nation. Il publia d'abord en français des *Notes grammaticales et philologiques sur les lettres du cardinal Bentivoglio*, et en 1808, il fit paraître une *Grammaire raisonnée de la langue française*, écrite en italien, et suivie d'un *Traité de la poésie italienne*. Ce dernier ouvrage, dans lequel l'auteur mit fort heureusement à profit les idées des grammairiens français Wailly et Girard, pour simplifier l'étude de la langue italienne, obtint l'approbation de l'institut, et il en fut fait deux éditions, dont la 2e fut citée avec de grands éloges par le *Journal officiel de Milan*. M. Ginguené, qui de tous les littérateurs français était sans doute le plus à même de porter un jugement sûr en pareille matière, a rendu à cet écrivain le témoignage qu'il avait le premier appliqué à sa langue les principes de Dumarsais et de Condillac, dont la savante analyse a répandu tant de lumières sur l'étude de la langue française. L'opinion des hommes instruits dans cette partie a confirmé ce jugement, et l'ouvrage de M. Biagioli peut être regardé comme l'un des plus propres à faciliter la connaissance du plus séduisant des idiômes modernes. Cet écrivain habite encore aujourd'hui Paris, et continue d'y enseigner l'italien. Outre les productions que nous venons de citer, on a de lui une *Traduction française des Fables de Phèdre nouvellement découvertes*, 1 vol. in-8, Paris, 1812. L'authenticité de ces fables a été contestée avec raison; mais le style de la traduction ne révèle point une plume étrangère, et fait honneur à son auteur. Enfin, il a encore composé en italien: le *Petit trésor de la langue toscane* ou *le triple mariage*, comédie de Firenzuola, accompagnée de notes grammaticales, analytiques et littéraires, ainsi que d'un choix d'expressions toscanes.

BIANCHI (Le baron), feld-maréchal-lieutenant, au service d'Autriche, né à Vienne d'une famille italienne, fit ses premières campagnes en Italie. En 1813, il passa à l'armée d'Allemagne, et eut beaucoup de part à la victoire de Culm, où le général Vandamme fut pris avec la plus grande partie de son corps-d'armée. Il rendit également de grands services pendant les trois sanglantes journées de Leipzig, qui décidèrent du sort de l'Europe. Lors de l'invasion de la France, au commencement de 1814, il commandait un corps de l'aile gauche de la grande armée alliée, et contribua essentiellement au succès remporté à Bar-sur-Aube, par une partie de cette armée, dans les premiers jours de mars. Détaché ensuite vers Lyon avec sa division, il lia ses opérations à celles du comte de Bubna, qui avait inutilement menacé le département du Rhône; et ce fut même à l'habileté des manœuvres du général Bianchi, que Genève dut de ne pas retomber au pouvoir des troupes françaises, qui, sous les ordres des généraux Desaix et Marchand, commençaient l'investissement de cette ville, et occupaient déjà Carrouge, qui n'en est éloignée que d'une lieue. La terreur était dans Genève, où circulaient déjà des menaces effrayantes attribuées à Napoléon, qui, disait-on, s'était écrié : *que le sort de cette place ferait oublier celui de Hambourg*. Plusieurs familles opulentes avaient déjà cherché un asile sur le territoire helvétique, et la faible garnison renfermée dans les murs de Genève ne paraissait pas pouvoir opposer pendant long-temps une résistance efficace, lorsque les généraux français, apprenant que Bianchi opérait sur leurs derrières, et craignant d'être coupés, levèrent précipitamment le siége. Après avoir battu dans différentes affaires, et notamment à celle de Limonest, le corps commandé par le duc de Castiglione (Augereau), le général Bianchi fit son entrée à Lyon; événement qui ne précéda que de peu de jours la prise de possession de Paris par la grande armée alliée. La vérité nous fait une loi de reconnaître que la conduite tenue par quelques régimens au-

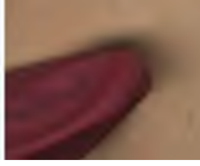
trichiens dans Lyon et les communes environnantes ternit alors la gloire que de brillans succès avaient acquise à cette armée, et que quelques officiers autrichiens, par l'abus qu'ils firent en cette occasion des droits de la victoire, dûrent contribuer efficacement à nourrir dans l'ame des habitans des bords du Rhône un sentiment de haine pour la dynastie replacée sur le trône par des vainqueurs si peu indulgens : sentiment qui, en mars 1815, se manifesta si fortement dans cette partie de la France. A cette dernière époque, le baron de Bianchi se trouvait en Italie, où il commandait le corps d'armée cantonné dans les trois légations. Attaqué inopinément par l'armée napolitaine, il fit sa retraite en bon ordre, obtint même un léger avantage, le 4 avril, sur l'avant-garde du roi Joachim, à quelque distance de Modène, et arriva le lendemain à Carpi. Huit jours après, ayant reçu des renforts, il se dirigea de Bologne sur Florence et Foligno, afin de couper la retraite aux Napolitains. Il exécuta cette manœuvre avec tant de précision et de célérité, qu'il était déjà, le 28, dans cette dernière ville, tandis que l'armée royale n'avait pas encore dépassé Pezaro. Le général autrichien inquiéta alors l'ennemi dans toutes les directions, l'obligea à abandonner toute son artillerie, et à se disperser dans les montagnes. Bientôt après, il pénétra dans le royaume de Naples, et prit le titre de commandant en chef de l'armée autrichienne dans ce pays. Il adressa aux habitans deux proclamations, dans l'une desquelles il leur disait : « Les intentions de l'armée autrichienne ne sont pas hostiles contre votre pays. Il a déjà été assez malheureux sous un gouvernement vexatoire, turbulent, intrigant, et imbu de ces principes pervers que la France a imaginés dans son délire, et qu'elle a cherché à propager dans votre beau pays, en lui donnant pour souverain, un de ces enfans de la révolution, qui se glorifiait de ce titre méprisable. » Un militaire aussi distingué par ses talens et sa bravoure que le général Bianchi, n'aurait pas dû méconnaître la nature des choses au point de parler avec tant de dédain d'un titre conquis et proclamé par la valeur, et aurait dû songer que s'il est sur le trône quelque chose de *méprisable*, ce n'est point (et l'histoire le prouve assez) le courage plébéien, qui commence les dynasties, mais la mollesse et la lâcheté qui en amènent le terme. Le 15 mai, le baron de Bianchi publia, de son quartier-général de Sulmone, une proclamation dont voici les principaux articles. « 1°. Personne ne sera recherché ou inquiété pour ses opinions ni pour la conduite politique qu'il aura tenue ci-devant. On accorde, en conséquence, une amnistie absolue, sans aucune exception ou restriction. 2°. Les ventes des biens de l'état seront assurées et maintenues. 3°. La dette de l'état est garantie dans son état actuel. 4°. Tout Napolitain aura droit aux emplois tant civils que militaires dans le royaume. 5°. La noblesse ancienne et nouvelle est conservée dans tous ses droits. 6°. Tout militaire au service de Naples, né dans le royaume des Deux-Siciles, qui prêtera le serment de fidélite à S. M. le roi Ferdinand IV, sera maintenu dans son grade, conservera ses titres et ses pensions. Ces assurances, ajoute la proclamation, serviront à concilier tous les intérêts, à ramener avec le souverain la paix dans le royaume, et doivent être reçues de toutes les classes du peuple avec reconnaissance. » La même impartialité qui nous a fait mentionner plus haut les torts du baron de Bianchi, nous fait une loi de reconnaître que les engagemens contenus dans la proclamation qui précède, furent remplis autant qu'il dépendait de lui, et que ce fut vraisemblablement à la présence d'une division de cavalerie légère autrichienne, qui précéda, dans Naples, le gros de l'armée, que les habitans de cette grande ville dûrent d'échapper aux excès dont les menaçait une populace indigente et féroce, toujours prête à profiter des bouleversemens politiques pour satisfaire l'ar-

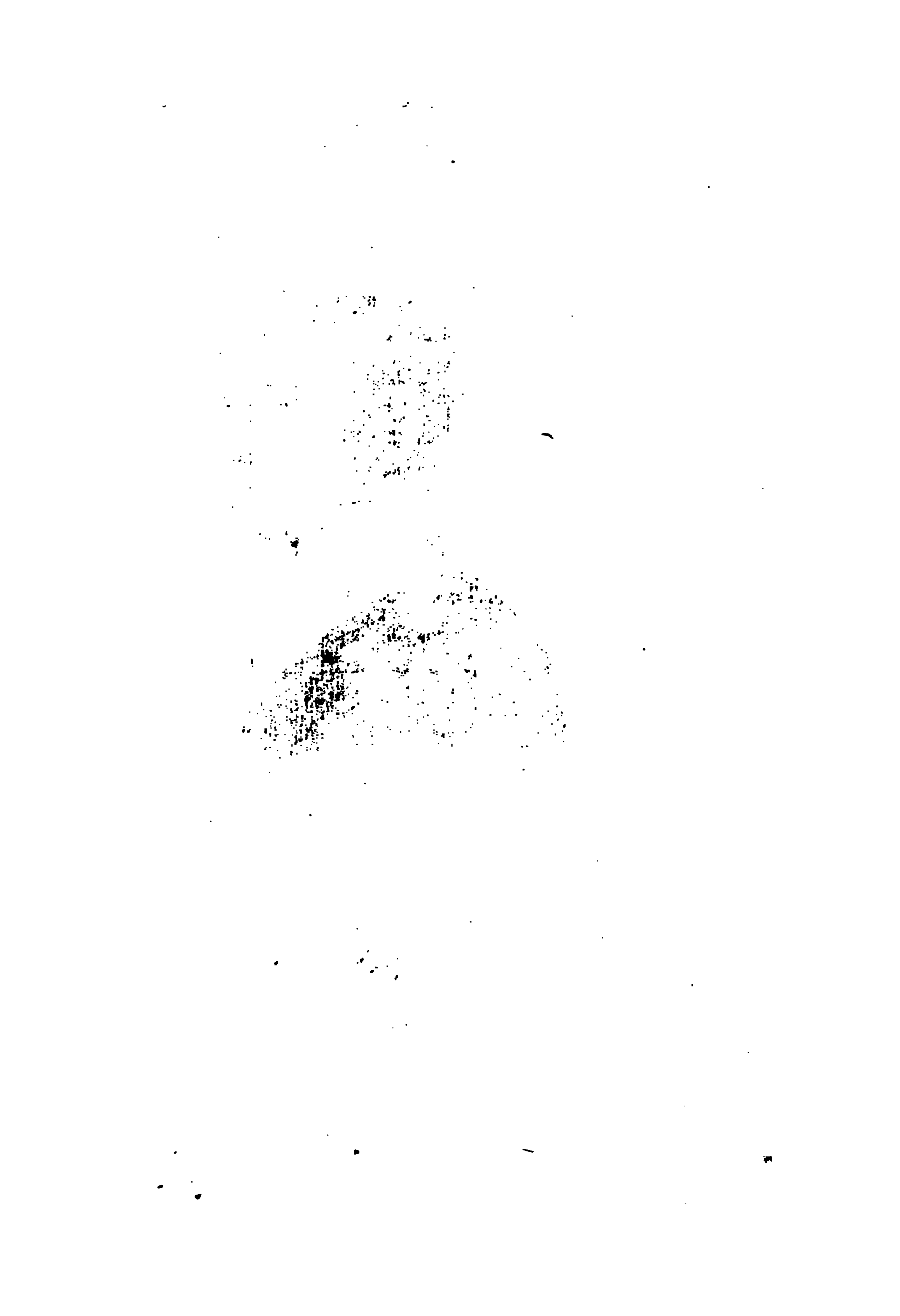
deur qui la pousse au pillage et au massacre. Le roi Ferdinand IV étant rentré dans sa capitale, donna au général Bianchi des marques d'une reconnaissance aussi vive que méritée. Le 21 juin, il lui adressa une lettre autographe, dans laquelle, après avoir rendu l'hommage le plus flatteur à ses talens ainsi qu'à la bravoure de ses soldats, il lui conférait la grand'-croix de l'ordre de St-Ferdinand et du Mérite, ainsi que le titre de duc de Casa-Lanza, lieu où avait capitulé l'armée napolitaine, en y joignant les possessions territoriales, libres de toutes charges et impositions. Un mois après, le baron de Bianchi vendit ce magnifique duché à la famille de Belmonte-Pignatelli, et acheta une terre en Hongrie. A la fin d'août, son corps d'armée occupa le Midi de la France : et il ne retourna en Italie que vers le mois de novembre. Il obtint, en 1816, le gouvernement de la Gallicie. Les habitans des pays où le sort des armes a conduit le général Bianchi, ont rendu témoignage à son équité ainsi qu'à sa modération ; et s'il s'exposa au reproche de n'avoir pas maintenu une discipline assez exacte dans ses troupes lors de l'occupation du Lyonnais, il est juste d'ajouter qu'il s'empressa constamment de réparer, autant qu'il était en son pouvoir, les torts dont il eut connaissance, et que la licence de la guerre ne multipliait que trop.

BIANCHI (François), musicien italien, établi à Londres, est un des compositeurs les plus agréables de notre temps. Ses opéras sont : *Le Triomphe de la paix ; Brizéis ; Le Déserteur ; Mézence ; Zémire ; Alexandre aux Indes ; L'Orphelin de la Chine ; L'Extravagant* ; *L'Olandese in Venezia*, et *La Villanella rapita*. De toutes ces productions, l'on ne ne connaissait guère en France que la dernière, qui a été représentée à Paris, en 1790, 1804, 1807, et dont on ne peut assez admirer la mélodie enchanteresse. En 1811, on a donné, sur le théâtre de l'Opéra-Buffa, la *Sémiramis*, opéra *seria* qui a obtenu beaucoup de succès.

BIAUZAT (Gauthier de), *voyez* GAUTHIER.

BICHAT (Marie-François-Xavier), professeur à l'école de médecine, etc., naquit à Thoirette dans l'ancienne Bresse, le 14 novembre 1771, et était fils d'un médecin. Il manifesta de bonne heure cette activité d'esprit qui fait présager de grands succès, et commença ses études médicales à Lyon; il s'enfuit de cette ville après le siége de 1793 et vint à Paris, où il grossit la foule des élèves qu'attirait l'illustre Dessault. Distingué bientôt par ce célèbre professeur, qui le fixa dans sa maison et en fit en quelque sorte son fils et son émule, Bichat se livra à toute son ardeur pour la science et partagea tous les travaux théoriques et pratiques de son maître et de son ami. Après la mort de ce dernier, il devint à son tour l'appui de la veuve et du fils de de celui qui l'avait traité en père, et termina le 4ᵉ vol. du *Journal de chirurgie* de Dessault. Dès l'hiver de 1797, il commença la carrière de l'enseignement, et professa successivement l'anatomie et la chirurgie avec un égal succès. L'exposition de ses vues, fit présager l'auteur de l'*Anatomie générale*, et l'on ne tarda pas à reconnaître dans l'élève, le digne successeur du plus grand chirurgien du siècle. Quoiqu'à peine âgé de vingt-huit ans, Bichat fut nommé en 1800 médecin de l'Hôtel-Dieu, et porta dans la pratique de la médecine cette même méthode d'observation et d'expérience qui l'avait fait marcher si rapidement en physiologie. Ses principes, assez opposés à ceux des nosographes modernes, ont été adoptés et sont suivis aujourd'hui par le docteur Broussais, médecin et professeur au Val-de-Grâce, qui s'est particulièrement appliqué à les étendre et à les développer. Le zèle infatigable de Bichat, joint au germe funeste d'une fièvre putride maligne, qu'il avait puissée au milieu des recherches cadavériques, le conduisit au tombeau le 22 juillet 1802 : il mourut entre les bras de la veuve de son ancien maître, dont il ne s'était jamais séparé. Il a pu-







Mr. Bichat.

[redacted]

blié : en 1797, *OEuvres chirurgicales de Dessault*, ou *Tableau de la doctrine et de la pratique dans le traitement des maladies externes*, 2 vol. in-8.—En 1800, *Traité des membranes*, in-8.—Idem ; *Recherches physiologiques sur la vie et sur la mort*, in-8. — En 1801, *Anatomie générale appliquée à la physiologie et à la médecine*, 4 vol. in-8.

BIEVRE (Maréchal, marquis de), né en 1747, était petit fils de Georges Maréchal, premier chirurgien de Louis XIV. Il servit dans les mousquetaires. Un tour d'esprit qui lui était particulier, l'entraînait vers le calembourg, et il dut à la prodigieuse facilité de ses créations dans ce genre, des succès qui, à une époque où ce misérable talent n'était pas aussi commun qu'il l'a été depuis, lui valut une véritable renommée. Parmi les innombrables quolibets que produisit sa verve, réellement étonnante sous ce rapport, et qui furent oubliés après avoir diverti quelque temps les courtisans au milieu desquels ils étaient nés pour la plupart, il en est quelques-uns auxquels la finesse et le bonheur de l'expression ont mérité l'honneur d'être retenus, et que la gravité biographique ne doit pas refuser de consigner, puisqu'enfin la réputation du personnage dont il s'agit repose en très-grande partie sur ses productions dans ce genre. Les meilleurs de ses calembourgs sont peut-être ceux dont la famille royale fut la cause ou l'objet, parce que le sentiment des bienséances, le contraignit alors à joindre une sorte de grâce et de délicatesse aux rapprochemens bizarres qui sont l'essence de ces jeux frivoles de l'esprit. Voyant un jour la reine chaussée en souliers de couleur verte. « V. M. lui dit-il, a l'*univers* (vert-uni) à ses pieds. » Louis XV l'engageant à faire un calembourg sur lui-même : « Sire, répondit aussitôt le marquis, vous n'êtes pas un *sujet.* » On ne doit pas s'étonner que dans un temps où les circonstances s'unissaient au caractère national, pour donner un grand prix à tout ce qui était susceptible de provoquer le rire, de Bièvre ait dû à de pareils traits une grande réputation. Il parut cependant en ambitionner une beaucoup plus relevée, lorsqu'en novembre 1783, il fit représenter sur le Théâtre-Français, la comédie du *Séducteur*, en 5 actes et en vers, imprimée et restée au répertoire. Cette pièce, que quelques personnes attribuent à Dorat, qui l'avait donnée à de Bièvre, eut un grand succès, et les *Brames*, tragédie de Laharpe, représentée peu de temps après, ayant été accueillie d'une manière toute différente, le marquis, fidèle au caractère habituel de son talent, s'écria : « Quand *le Séducteur* réussit, *les Brames* (bras me) tombent. » Soit que cette plaisanterie fut parvenue aux oreilles de l'irritable académicien, soit qu'il fût blessé de la destinée si diverse de ces deux ouvrages, il jugea celui de son heureux rival, avec une sévérité qui lui était ordinaire, et qui, comme on le pense bien, ne s'adoucissait pas dans les choses où son amour propre était intéressé. « L'auteur, dit ce vigoureux critique, a ignoré qu'il y a un degré d'abjection contraire aux bienséances théâtrales, et c'est celui de *Zéronès*, l'un des personnages de sa pièce. Le principal caractère fait aux dépens de tous les autres, est un contre-sens continuel. Bièvre a confondu un séducteur avec un homme à bonnes fortunes. La versification, en général, n'est ni dure, ni incorrecte ; mais elle n'est nullement exempte de fautes et de fautes graves. » Cette censure est aussi fondée qu'elle est sévère. Le marquis de Bièvre, en traçant le personnage de Zéronès, a eu évidemment en vue de répandre à-la-fois de l'odieux et du ridicule sur la philosophie moderne ; mais l'exagération des moyens qu'il a employés a nui au but qu'il voulait atteindre, et lui a fait faire un portrait totalement faux, dont le modèle n'existe nulle part. Zéronès n'est qu'un valet bel-esprit, faiseur de phrases, vil complaisant de son maître, et qui même mérite une épithète plus forte. La bassesse de ce rôle le rend

indigne de la haute comédie. Il y a au surplus dans *le Séducteur*, des scènes bien conduites, entre autres celle de Rosalie avec son amant; et quelques passages, malgré l'arrêt un peu trop sévère de l'auteur du *Lycée*, prouvent un certain talent de versification. Quelques prôneurs portèrent l'enthousiasme jusqu'à comparer le style de cette pièce à celui du chef-d'œuvre de Gresset; mais elle fut jugée plus sainement par ceux qui, employant à l'égard de Bièvre, le langage qui lui était propre, dirent « que cet ouvrage était aussi éloigné du bon que du *Méchant*. » *Les Réputations*, autre comédie de Bièvre, en 5 actes et en vers, jouée le 23 janvier 1788, n'eut que cette seule représentation. Laharpe traita cette nouvelle production plus rigoureusement encore que la première, et cette fois il eut raison. L'année suivante, le marquis, dont la santé était fort altérée, partit pour Spa, où il mourut quelque temps après, en faisant un calembourg. « Mes amis, dit-il aux personnes qui entouraient son lit, je m'en vais *de ce pas* (de Spa). » Outre les ouvrages que nous avons désignés plus haut, on a de lui : *Lettre écrite à madame la comtesse Tatoin, par le S. de Bois flotté, étudiant en droit fil*, Paris, 1770, in-8; ouvrage burlesque, où l'on peut compter deux ou trois calembourgs par phrase. — *Lettre sur cette question : Quel est le moment où Orosmane est le plus malheureux? Est-ce celui où il se croit trahi par sa maîtresse? Est-ce celui où, après l'avoir poignardée, il apprend qu'elle est innocente?* réimprimée dans le *Lycée* de Laharpe, à la suite de l'analyse de *Zaïre*. — *Vercingentorixe*, tragédie en un acte, 1770, in-8. En voici deux vers :

Il plut *à verse* aux dieux de m'enlever ces biens;
Hélas! sans eux *brouillés* que peuvent les humains!

Toute la pièce est sur ce ton. — *Les Amours de l'Ange Lure et de la Fée Lure*, 1772, in-32, très-rare. — *Almanach des Calembourgs*, 1771, in-18. On lui attribue encore une lettre assez longue, qui parut sans nom d'auteur dans la *Correspondance secrète* de la Porte, et où l'on retrouve son effrayante fécondité pour le style burlesque auquel il dut sa célébrité. De Bièvre valait mieux que ses calembourgs, on pourrait ajouter, que ses ouvrages. Il était affable, officieux, doué d'une physionomie intéressante, et d'une grande adresse pour tous les exercices du corps. On a recueilli, en 1800, sous le titre de *Biévriana*, in-18, les calembourgs de Bièvre. Ce petit volume est l'ouvrage de M. Deville, et a eu trois éditions.

BIGARRE (Le comte), lieutenant-général des armées françaises, commandeur de la légion-d'honneur, etc., n'a dû qu'à son courage et à sa bonne conduite, son élévation rapide aux premiers grades militaires. Sorti des rangs obscurs de l'armée, il était, en 1805, major du 4me régiment de ligne, lorsqu'il fut nommé, après la bataille d'Austerlitz, officier de la légion-d'honneur. Fait général de brigade en 1809, il fut ensuite employé à l'armée d'Espagne où le roi Joseph l'ayant pris pour aide-de-camp, le fit commandeur de l'ordre royal d'Espagne, et lui donna le commandement de l'infanterie de sa garde. Il obtint toute la confiance de ce prince, qui, en le chargeant de se rendre à Paris, dans les premiers jours de décembre 1812, pour y annoncer les avantages remportés par les troupes françaises sur celles de l'indépendance, lui donna la mission secrète d'insister vivement auprès de l'empereur, pour le décider à ordonner l'évacuation de l'Espagne. Des circonstances impérieuses rendirent bientôt cette évacuation indispensable. Le désastre de Moscou amena l'affranchissement de la péninsule, et le général Bigarré, qui était retourné en Espagne pour y apporter au roi ces effrayantes nouvelles, eut ordre de ramener immédiatement en France la division qui, vers la fin de 1813, vint se réunir à la grande armée. Il donna, dans le cours de cette campagne, où il fut constamment employé dans les occasions les plus périlleuses, des preuves nouvelles et tel-

lement distinguées de son dévouement, de ses talens et de son courage, que l'empereur le nomma général de division le 17 mars 1814. Son quartier-général était, le 8 avril, au Plessis-le-Chenet; ce fut là qu'il reçut la nouvelle de ce qui se passait à Paris et les actes du sénat qui prononçaient la déchéance de Napoléon et celle de sa dynastie. Créé chevalier de St-Louis, le 19 juillet 1814, il fut promu, le 28 septembre, au rang de commandeur de la légion-d'honneur. Il avait un commandement en Bretagne à l'époque du 20 mars 1815, et envoya, de Rennes, en son nom et en celui de l'état-major de la 13me division militaire, une adresse dans laquelle il protestait de son dévouement et de sa fidélité à son ancien empereur. Le 10 avril, un décret impérial conféra au maréchal-de-camp Bigarré le titre de comte, et, peu de jours après, il reçut en même temps ses nominations au grade de lieutenant-général et au commandement supérieur de la 13me division. Elu, dans les premiers jours de mai, député à la chambre des représentans, par le collége électoral d'Ille-et-Vilaine (Rennes), il annonça, le 8 du même mois, par un ordre du jour, qu'il allait être formé, dans chaque arrondissement de sous-préfecture des quatre départemens dont se composait sa division, une colonne mobile chargée d'assurer l'exécution des décrets impériaux. Plusieurs chefs du parti royal, soutenus par l'Angleterre, ayant réussi à exciter quelques soulèvemens dans la division dont le commandement lui était confié, le lieutenant-général Bigarré ordonna que l'exercice des lois constitutionnelles fut suspendu, et marcha, dès le lendemain, sur la ville de Redon (Ille-et-Vilaine), dont les insurgés venaient de s'emparer. Ceux-ci, quoique déjà fatigués de la nouvelle guerre dans laquelle on voulait les entraîner, mais toujours Français, firent, même en succombant, une vive résistance. On sait que ces malheureux, las de servir une cause qui n'était pas la leur, étaient décidés à ne pas reprendres les armes; aussi les chefs royalistes avaient-ils à-peu-près renoncé à rétablir la guerre civile en faveur de la maison de Bourbon, lorsque les événemens du Nord la ramenèrent sur un trône que la volonté de la France, qui ne l'avait point appelée en 1814, ne lui eût certainement pas rendu en 1815. Les mesures du lieutenant-général Bigarré furent si bien conçues et si sagement exécutées, qu'après avoir formé plusieurs colonnes mobiles et donné les ordres d'après lesquels elles devaient se porter sur les diverspoints de la division, il écrivit, le 9 juin, au président de la chambre des représentans, une lettre par laquelle, en s'excusant de n'avoir pu siéger jusqu'à ce moment dans la chambre, il annonçait que la soumission très-prochaine des insurgés lui permettrait bientôt de se rendre parmi ses collègues. Cette soumission était complète sur le point où commandait le général Bigarré, lorsque les nouvelles de la bataille de Waterloo vinrent ranimer tous les ressentimens. De nouveaux troubles qui venaient d'éclater à Aurai (département du Morbihan), mais que le parti royaliste avait beaucoup exagérés, forcèrent ce général à s'y rendre. Une action assez vive, et dans laquelle il reçut une blessure, fut engagée entre lui et le rassemblement royaliste commandé par M. d'Andigné. Cette action, qui fut la dernière de la campagne, était aussi le dernier effort des royalistes, et n'eut lieu que parce que le rétablissement des Bourbons venant d'être décidé par la bataille de Waterloo, les chefs royalistes de l'Ouest voulurent donner, en déposant les armes, une preuve de zèle qui leur devint utile. Le lieutenant-général Bigarré n'a pas été employé depuis la seconde restauration.

BIGNON (Le baron Edouard), ex-ministre de France dans plusieurs cours, etc., né en Normandie, en 1762, se distingua dans ses études et paraissait destiné à une carrière fort supérieure à celle qu'il embrassa. Il était simple soldat dans la 128me demi-

brigade, lorsque le général Huet, qui commandait, en 1796, les troupes stationnés dans le département de la Seine-Inférieure, et à qui les talens de M. Bignon n'avaient pas échappé, l'attacha à son état-major, en fit son secrétaire particulier, et lui donna ainsi les moyens de se faire connaître. Les liaisons qui s'établirent dès-lors entre M. Bignon et quelques personnes attachées au département des relations extérieures, lui firent obtenir successivement, sous le gouvernement directorial, les places de secrétaire de légation auprès des républiques cisalpine et helvétique, en 1798; et à Berlin, en 1799. Il fut, à la suite de cette dernière mission, revêtu, en 1802, du titre de chargé d'affaires de France, et ne quitta Berlin que pour remplir, en 1803, auprès de l'électeur de Hesse-Cassel, les fonctions de ministre plénipotentiaire. Après l'issue, si fatale à la Prusse, de la campagne de 1807, l'empereur le nomma à l'intendance de Berlin, dans laquelle il fut, en 1808, remplacé par M. le baron de Stassart; il devint alors adjoint du comte Daru, sous le titre d'administrateur-général des finances des pays conquis. M. Bignon fut ensuite nommé ministre de France, près le grand-duc de Bade; il occupa ce poste, depuis 1808, jusqu'au 25 décembre 1810, et fut nommé, à cette époque, résident de France à Varsovie. Remplacé, dans cette résidence, par M. l'abbé de Pradt, dont il a eu peu a se louer depuis, M. Bignon reçut, le 1er juillet 1812, l'ordre de se rendre à Wilna, en qualité de commissaire impérial près le gouvernement conventionel de Lithuanie, afin de presser l'insurrection des Polonais contre les Russes. Le succès de cette mission répondit mal aux immenses résultats qu'on s'en était promis; M. Bignon rentra en France; il y resta sans emploi, pendant l'année que les Bourbons occupèrent le trône. Après les événemens du 20 mars 1815, il fut nommé directeur de la correspondance politique du département des affaires étrangères, et chargé par la commission de gouvernement, après la seconde abdication de Bonaparte, du porte-feuille de ce département, qu'il conserva jusqu'au retour du roi. Elu, dans le mois de mai, par le département de la Seine-Inférieure, député à la chambre des représentans, M. Bignon fut l'un des membres de la commission spéciale chargée de proposer une convention militaire pour la remise de la ville de Paris. Il accompagna en cette qualité, à l'état-major des alliés, le général Guilleminot, chef de l'état-major de l'armée, et le comte de Bondi préfet de Paris, et signa le 3 juillet, cette capitulation, qui, en sauvant la capitale de l'étranger, et peut-être d'elle même, n'a pas également sauvé l'honneur de la France. M. Bignon a cessé d'être employé le 8 juillet 1815, et ne l'a plus été depuis cette époque. M. l'abbé de Pradt, dans son ambassade de Varsovie, a tracé de M. Bignon, un portrait pour lequel celui-ci lui doit peu de remercîmens; le voici. « Je trouvai un petit monsieur, uniquement occupé de petites femmes, de petits caquets, et qui, dans les petits *rebus* dont se composaient ses petites dépêches, disait familièrement au duc (de Bassano), en parlant de la certitude d'un éclat entre la France et la Russie: « la Russie amorcera si souvent, couchera la France en joue si souvent, que la France sera forcée de faire feu. » M. Bignon a victorieusement réfuté les faits allégués contre lui par M. l'abbé de Pradt; mais il est moins difficile de répondre à des faits qu'à des ridicules. Nous pensons, sans oser l'affirmer, dans l'opinion où nous sommes, que nul ne se connaît mieux en ridicules que M. de Pradt, qu'il y a au moins une grande exagération dans ceux qu'il prête si généreusement à son prédécesseur. Nous n'irons pas cependant jusqu'à défendre M. Bignon de tout celui qui résulte de la dernière phrase, que nous venons de rapporter. L'allusion « de la Russie qui amorce souvent, qui couche si souvent la France en joue; de la France qui sera forcée de faire feu, » nous paraît d'un goût telle-

ment détestable, que nous ne connaissons guères que certaines phrases de l'*Ambassade à Varsovie*, qui puissent lui être comparées. Quoi qu'il en soit :

Non licet inter nos *tantas componere lites :*

Et ces messieurs, dont, sous plus d'un rapport, les opinions et les talens ont droit à nos égards, sont de force à se défendre.

BIGONNET (Jean-Adrien), embrassa, avec ardeur, la cause de la révolution, remplit pendant plusieurs années des fonctions publiques locales, et se trouvait, en 1798, président de l'administration municipale de la ville de Mâcon, département de Saône-et-Loire. Le seul exercice de cette place, dans une ville connue pendant le cours de la révolution, par le plus haut degré d'exaltation républicaine, suffirait pour donner une juste idée des opinions personnelles de Bigonnet. Nommé, en l'an 6 (1798), membre du conseil des cinq-cents, il manifesta ces opinions dès le 8 fructidor (25 août), en combattant le projet présenté par son collègue Fabre, relativement aux dépenses communales, et en s'opposant, avec énergie, au rétablissement des impôts abolis par la révolution. Il eût été difficile de répondre autrement que par la raison d'état, auxiliaire assuré de toutes les tyrannies, à la force du principal argument de Bigonnet : « Ou les impôts qu'on veut rétablir sont injustes, disait-il, où la révolution qui les a détruits n'est-elle même qu'une injustice. » Il s'éleva, contre la perfidie des rois, dans un discours véhément, prononcé dans la séance du 18 frimaire an 7 (8 décembre 1798), à l'occasion de la déclaration de guerre faite par la république française, aux rois de Sardaigne et de Naples. « Barbares ennemis, s'écria-t-il, vos trônes seront renversés : le sort en est jeté ! Pour que cette imprécation, lancée du haut de cette tribune et répétée par tous les hommes libres, ne frappe pas en vain les oreilles des tyrans de la terre, qu'ils apprennent que vous aurez vos regards constamment attachés sur cette école de dissimulation et de fourberie, décorée du nom de politique ; que des principes simples et des prétentions justes, l'austère franchise et la sévère bonne-foi, ne cesseront pas d'être le caractère et l'ame des traités qu'offrira la république ; et que la loi de la conscription veut qu'un million d'hommes armés en soient encore et toujours les plus puissans négociateurs.... » Aucune discussion n'exigerait de plus longs développemens que celle qui aurait pour objet de préciser ce qu'il peut y avoir de vrai, d'exagéré ou de faux dans un discours de cette nature. Nous ne serons ni plus difficiles ni plus sévères que les cabinets qui, dans aucuns temps, ne se montrèrent scrupuleux sur la foi jurée, et dont la plus savante politique ne consiste qu'à éluder avec plus d'adresse les engagemens qu'il leur a convenu de prendre, et qu'il ne leur convient plus de remplir. Puisque cet échange de perfidies diplomatiques est sanctionné par leur silence, et consacré par l'exemple de presque toutes les transactions politiques, nous avouerons que la sortie de Bigonnet, au moment où la république comptait déjà, parmi ses alliés, quelques-uns des souverains puissans de l'Europe, était à-la-fois inconvenante et impolitique. L'assemblée le sentit elle-même ; elle n'accueillit, que par des murmures, quelques-uns des passages les plus violens du discours, et n'ordonna point son impression ; cependant, quoique le directoire exécutif, chargé des relations diplomatiques, n'eût pas permis qu'il fût inséré dans les feuilles officielles, un grand nombre de copies imprimées en circulèrent et ne contribuèrent pas peu à fortifier, dans les cabinets étrangers, l'idée trop malheureusement et trop justement accréditée, que tous les trônes de l'Europe étaient menacés par la révolution française. C'est à cette idée, que notre conscience ne nous permet pas de combattre, qu'il faut attribuer le long enchaînement de victoires, de défaites, de triomphes et de malheurs, dont la France a donné l'exemple pendant 23

demanda que l'incompatibilité des fonctions de législateur avec celles de juré, fût prononcée. Il improuva un arrêté du département de Paris, contre les prêtres insermentés, et obtint, dans la séance du 22 mars 1792, que la loi qui ordonnait le séquestre des biens des émigrés, accordât un délai d'un mois, pour rentrer dans leur patrie, à ceux d'entre eux qui auraient été entraînés par la peur ou égarés par les préjugés. M. de Préameneu était président de l'assemblée, le 19 avril 1792, et répondit, en cette qualité, au discours par lequel Louis XVI venait d'annoncer qu'il déclarait la guerre au roi de Hongrie et de Bohême. Il s'opposa, le 25 du même mois, à la loi proposée par Thuriot, contre les prêtres insermentés, et obtint, après la coupable journée du 20 juin, où le château des Tuileries fut envahi par la plus vile populace, un décret qui défendit à des rassemblemens d'hommes armés de se présenter à la barre sous prétexte de pétitions. Nous croyons en avoir dit assez sur M. de Préameneu pour fixer l'opinion de nos lecteurs sur cet estimable citoyen. Quoique d'un caractère naturellement froid et impassible, on voit que, dans les circonstances les plus difficiles, quelquefois même les plus périlleuses, aucune considération n'a affaibli en lui le sentiment de ses devoirs. La présence même des échafauds n'a pu décider M. de Préameneu à s'exiler de sa patrie, et ce n'est qu'à l'obscurité profonde dans laquelle il s'est enseveli pendant les fureurs révolutionnaires, qu'il a dû la conservation de ses jours. Six ans s'étaient succédés, lorsque le 18 brumaire (9 novembre 1799) vint changer encore une fois la face de la France; ce fut seulement après cette époque, que M. de Préameneu avait considérée, avec tant d'autres, comme celle du salut de l'état, qu'il rentra dans les affaires. Nommé commissaire du gouvernement consulaire près le tribunal de cassation, il devint, à la fin d'avril, membre du conseil-d'état, et présida, depuis le mois de septembre 1802, la section de législation à laquelle il était attaché. Ses concitoyens du département d'Ille-et-Vilaine le désignèrent, en mai 1804, comme candidat au sénat-conservateur. Il fit, l'année suivante, un voyage à Naples, y recueillit des observations importantes, et assista à une éruption du Vésuve, dont il transmit les détails à l'archichancelier, alors son collégue à l'institut. Il fut, quelques années après, créé grand-officier de la légion-d'honneur et comte de l'empire. On le vit habituellement, à cette époque, soutenir à la tribune du corps-législatif, la discussion d'un grand nombre de projets de loi relatifs aux codes de procédure civile et criminelle, arrêtés dans la section du conseil-d'état dont il faisait partie. Il succéda à Portalis dans les importantes fonctions de ministre des cultes, et remplaça dignement cet homme célèbre, dont le fils, stupidement fanatique, semble s'être chargé de déshonorer le nom. Le comte de Préameneu prêta serment, le 5 janvier 1808, et occupa cette place jusqu'à la chute du gouvernement impérial. Lorsque, vers les derniers jours de mars 1814, tout parut désespéré, et que la dissolution du gouvernement eut annoncé l'invasion prochaine de la capitale, le comte de Préameneu se retira en Bretagne, où il ne passa que le temps nécessaire pour laisser s'appaiser l'orage politique. Le gouvernement provisoire ayant déclaré, dans le dessein de priver de leurs emplois les agens du gouvernement impérial qui avaient suivi à Blois l'impératrice-régente, que les fonctionnaires publics qui s'étaient éloignés de Paris dans les derniers momens seraient considérés comme démissionnaires, le comte de Préameneu fut compris dans cette disposition. Il ne sollicita aucune faveur de la restauration, et continua de vivre ignoré à Paris jusqu'à ce que les événemens du 20 mars lui eussent rendu, sous le nom de directeur-général des cultes, les attributions de son précédent ministère. Nommé, le 2 juin, pair de la chambre impériale, il fut l'un des vingt-

cinq membres qui composaient la députation de cette chambre, chargée d'apporter à Bonaparte l'adresse qu'elle venait de voter, et où l'on retrouve les excellens principes de droit public proclamés, à cette époque, par tous les corps nationaux rendus à la liberté, et devenus les dignes interprètes de l'opinion publique, si insolemment méprisée pendant les dix dernières années du règne impérial et l'année qui venait de s'écouler depuis la restauration. Lorsqu'à la suite d'un rapport sur la situation actuelle de la France, la commission de la chambre des pairs, chargée de rédiger un projet de loi relatif à des mesures de sûreté générale, proposa, dans la séance du 26 juin, l'adoption de ses plans, sans amendement et sans discussion, le comte de Préameneu combattit les propositions de la commission, et motiva son opposition sur ce que le code pénal contenait toutes les dispositions de la loi présentée. La chambre des représentans ayant arrêté, le 30 juin, qu'il serait fait une adresse au peuple français et à l'armée, le comte de Préameneu fut désigné, par ordre de liste, dans la chambre des pairs, comme l'un des membres chargés de faire un rapport sur cette adresse. La seconde restauration n'a pas traité M. de Préameneu avec plus de faveur que la première ; il est resté, depuis cette époque, sans fonctions politiques. L'ordonnance royale de 1816 ayant rétabli l'académie, il a cepedant été conservé dans la place qu'il occupait dans ce corps depuis seize ans, et à laquelle il avait été nommé à la mort de Baudin, des Ardennes. Un esprit éclairé, conciliant, exempt de préjugés, mais qui ne méconnaît aucun des ménagemens qui leur sont dûs ; qui saisit avec justesse le point de la difficulté et ne s'écarte jamais des seuls moyens propres à le combattre ; des connaissances profondes, acquises par un long travail et par l'expérience ; une discussion facile qui ne s'aigrit point par les objections ; une attention constante et délicate à ne laisser jamais apercevoir la supériorité du ministre, à une époque où cette supériorité était si accablante ; enfin, un respect naturel pour tout ce qui appartient aux diverses croyances religieuses, rendaient le comte Bigot de Préameneu éminemment propres aux fonctions, plus remarquables par leur importance que par leur éclat, qu'il a long-temps exercées. Nous le félicitons d'avoir su s'y concilier la reconnaissance et l'estime de ceux des Français ou des étrangers qui, dans des temps difficiles, furent appelés à traiter avec lui ; la justice qu'ils se plaisent à lui rendre aujourd'hui n'est pas suspecte.

BIGOT DE SAINTE-CROIX (Le chevalier), remplaça, en décembre 1791, en qualité de ministre plénipotentiaire, auprès de l'électeur de Trèves, M. de Vergennes qui, sur la demande expresse du comité diplomatique de l'assemblée législative, venait de recevoir son rappel. M. de Sainte-Croix arrivait alors de Suède où il avait fait une assez longue résidence. La nouvelle mission, qui venait de lui être confiée, était pénible et difficile à remplir. Il fut chargé, par le roi, de faire connaître aux princes le décret d'accusation rendu le 1er janvier 1792, par l'assemblée législative, contre Monsieur, le comte d'Artois, le prince de Condé et MM. de Calonne, le vicomte de Mirabeau et le marquis de la Queille. Il reçut, en même-temps, l'ordre de demander à l'électeur la dispersion des rassemblemens d'émigrés qui se formaient sur son territoire ; ceux-ci lui firent sentir, dans plus d'une occasion, combien sa présence leur était peu agréable, et pouvait devenir fatale à lui-même. Ils continuèrent, quoiqu'avec plus de mystère, de se réunir. M. de Sainte-Croix, qui se croyait assuré du succès de sa demande, se pressa trop d'en instruire le ministère français ; car s'apercevant, après deux mois de résidence à Coblentz, que les promesses faites par l'électeur, de dissoudre les rassemblemens, ne s'effectuaient point, il se vit contraint de demander son rappel, sous prétexte de réclamer, de

son gouvernement, l'autorisation de se rendre en France, par congé. Il l'obtint, et arriva à Paris où le roi l'accueillit avec distinction, et le traita avec confiance. M. de Lessart était alors au ministère des affaires étrangères, dans lequel il fut remplacé par Dumouriez, qui passa bientôt lui-même, et seulement pour quelques jours, au département de la guerre, en cédant le porte-feuille des affaires étrangères à M. de Chambonas. Enfin, le 1er août 1792, M. de Sainte-Croix fut appelé par le roi à ce département. Il fallait autant de dévouement que de courage pour accepter, dans des circonstances aussi menaçantes, cette preuve de la confiance du monarque. M. de Sainte-Croix montra l'un et l'autre; il accompagna, le 10 août au matin, le malheureux prince et sa famille, à l'assemblée nationale, et ne se sépara point d'eux de toute cette funeste journée, malgré l'avis qui lui fut donné plusieurs fois, qu'il y allait de sa tête à ne pas quitter ce poste dangereux. Quelques émigrés, qui feignent encore de ne pas comprendre qu'il y avait dans ces temps de calamité une manière plus utile de servir le roi, que d'aller le défendre à cent lieues de sa résidence, n'ont pas pardonné à M. de Sainte-Croix la mission qu'il avait remplie, en janvier 1792, auprès de l'électeur de Trèves; mais nous pouvons affirmer, sur des témoignages d'autant plus respectables qu'ils sont tout-à-fait étrangers aux exagérations insensées de l'émigration, que la fidélité de M. de Sainte-Croix pour son souverain malheureux, a été hors de toute atteinte. Dès le 11 août, l'assemblée législative, ou plutôt la minorité factieuse qui en avait usurpé le nom, déclara que M. de Sainte-Croix avait perdu la confiance de la nation, et le remplaça par Lebrun dans la formation du nouveau conseil exécutif. Le chevalier de Sainte-Croix, instruit qu'un mandat d'arrêt allait être lancé contre lui, reconnut qu'il n'avait pas un moment à perdre pour mettre sa vie en sûreté, et fut assez heureux pour passer en Angleterre, où il a vécu longtemps dans la retraite. On a de lui : *Lettre au docteur Filangieri sur trois hommes condamnés à la roue*, Paris, 1789, in-8. — *Discours sur le commerce*, traduit de Beccaria, et publié dans les *Ephémérides du citoyen*.

BILDERBECK (Louis-François baron de), né à Wissembourg, en Alsace, fut d'abord chevalier à la suite du comte de Reuss, puis maréchal de voyage du prince de Nassau-Saarbruck. Il est auteur de quelques ouvrages en langue allemande, dont voici les plus remarquables : *Le nouveau Pâris, ou la malice de trois femmes*, nouvelle, Gotha, 1786, in-8. — *Cyane, ou les jeux du destin*, roman grec, Neuwied, 1790, in-8. — *La jeunesse de Lenzheim*, Heidelberg, 1792, 2 vol. in-8. — *Alexandre*, roman historique, Offenbach, 1799, 2 vol. in-8. — *Pièces de théâtre*, Leipzig, 1801-1806, 2 vol. in-8. Il a en outre traduit de l'allemand en français : *Tableau de l'Angleterre et de l'Italie*, par Archenholz, Gotha, 1788, 3 vol. in-8. — *Maurice*, roman de Schulz, Lausanne, 1789, 2 vol. in-8. *Théodore, ou le petit Savoyard*, Paris, 1796, 1 vol. in-12. Cet ouvrage est traduit avec agrément, et M. de Bilderbeck y a bien conservé la naïveté de l'original. Il a de plus fourni des morceaux de littérature et de poësie au recueil intitulé : *Cahiers de lectures*.

BILDERDYK (Guillaume), d'Amsterdam, l'un des plus grands hommes de la Hollande, bon jurisconsulte, savant distingué, et l'un des premiers poëtes de l'Europe, manifesta, de très-bonne heure, un vif penchant pour la poësie, et partagea son temps entre l'étude de cet art et celle des langues anciennes et modernes, ainsi que de la jurisprudence. Il reçut le grade de docteur en droit à l'université de Leyde, où il avait étudié sous les célèbres professeurs Voorda et Van der Kussel, dans la jurisprudence, et Valckenaer et Ruhnkenius, dans la littérature grecque et romaine, dont il se nourrissait, et qui a tant contribué à former son goût et à perfectionner son

admirable talent. Dès l'université, on vit s'annoncer en lui le génie qui devait un jour honorer sa patrie. Tandis que ses compagnons d'études se livraient aux amusemens de leur âge, retiré dans sa chambre, il travaillait avec une ardeur qui fit concevoir des craintes pour sa santé. En 1776, il remporta un prix de poësie qui lui fut décerné par la société poëtique de Leyde, l'une des plus distinguées de la Hollande. Le sujet était : *De l'influence de la poësie sur l'art de gouverner un état* (De invloed der dichtkunst op het staatsbestuur). Cette pièce de vers est imprimée dans le second volume des œuvres de cette société. Il remporta encore un plus grand succès l'année suivante (1777). Il obtint de la même société deux prix : le premier pour son poëme en trois chants, intitulé : *Le véritable amour de la patrie* (De ware-liefde tot het Vaderland). Le second prix fut adjugé à la célèbre baronne J. C. De Lannoy, et M. Bilderdyk reçut le troisième pour une belle ode sur le même sujet. A cette époque, il était déjà, malgré sa jeunesse, considéré comme un des premiers poëtes de son pays, et méritait de l'être; car on remarque dans les vers qu'il avait publiés jusqu'alors, une pureté de style, une élégance et une verve peu communes, des images éminemment poëtiques, et qui décèlent l'homme appelé par la nature à écrire en vers. Il partageait alors cette gloire, principalement avec M. Feyth et Mme de Lannoy. La poësie hollandaise qui, pendant ce siècle, n'avait pas produit beaucoup d'ouvrages que l'on pût croire destinés à une longue existence, commença, grâce aux trois poëtes qu'on vient de nommer, secondés par les nobles efforts de plusieurs autres qui n'étaient pas non plus sans mérite, à se relever de la décadence où elle était tombée, et promit à la Hollande le retour du beau siècle des Hooft, des Vondel et des Catz; espoir que réalisèrent en premier lieu les nombreuses productions de Bilderdyk lui-même, et celles des deux autres poëtes que nous venons de nommer, et auxquels nous ajouterons Bellamy, Helmers, Tollens, Loots, Spandau, et plusieurs autres qui, en ce moment, sont la gloire du Parnasse hollandais, et dont les noms méritent de passer à la postérité la plus reculée. On peut dire en effet (et cette digression n'est pas superflue), que la poësie hollandaise a, de nos jours, atteint une hauteur qui peut lui faire soutenir la comparaison, non-seulement avec tout ce qu'actuellement on publie dans ce genre, sur divers points de l'Europe, mais peut-être même avec ce qui a paru ailleurs avant cette époque, si l'on en excepte la poësie épique et dramatique, genres dans lesquels elle ne peut citer des noms faits pour entrer en parallèle avec le Tasse, Milton, Voltaire, Racine, Corneille, Molière et autres génies d'un ordre supérieur. La réputation de Bilderdyk, depuis cette époque, alla toujours en croissant. Ce fut alors qu'il publia son *Elius*, romance d'une grande étendue, où l'on trouve une foule de beautés de détail. En 1779, il traduisit en vers l'*OEdipe* de Sophocle. Cette traduction a joui d'un succès mérité; la fidélité s'y joint à l'élégance, et le travail s'y fait si peu sentir, qu'on croit lire un auteur original; cet ouvrage a satisfait à-la-fois les savans et les amateurs de la poësie nationale. Dans la même année, il fit paraître ses *Loisirs* (Myne verlustiging), collection de pièces fugitives plus jolies les unes que les autres. Ce fut vers ce temps que les Hollandais commencèrent, à l'exemple des poëtes allemands, tels que Klopstock, Voss, Stolberg et autres, à écrire en vers *blancs* et en vers *mesurés*, c'est-à-dire composés d'après le rythme des anciens; Bilderdyk en fit quelques-uns qu'il publia dans cette petite collection, et qui sont peut-être les meilleurs essais qui aient paru dans ce genre, où toutefois il ne s'exerça que pour faire éclater l'extrême flexibilité de son talent poëtique, et pour prouver que la langue hollandaise se prêtait tout aussi bien que la langue allemande, à l'emploi de ce mètre. Mais son goût était trop sûr

pour qu'il indiquât ce procédé comme un exemple à suivre; il s'est, au contraire, toujours élevé avec force contre cette innovation, et s'il n'avait fait lui-même, à la manière des Grecs et des Romains, des vers hexamètres et pentamètres, qu'on a lus avec plaisir, surtout sa traduction de l'ANEXOMENOS d'Apulée (*Ingetogenheid*), qui se trouve dans ce recueil, on serait autorisé à douter que ce rythme puisse jamais être introduit avec succès dans la langue hollandaise, qui exige, non moins que la langue française, l'usage de la rime. On trouve, dans cette collection, plusieurs traductions d'anciens poëtes, qui y paraissent sans que rien indique qui en est l'auteur original; de sorte que les personnes qui ne connaissent pas le texte en font honneur au traducteur, qui aurait très-bien pu se passer de cette gloire d'emprunt. Cet exemple, quoique donné par un grand écrivain, ne nous paraît pas devoir trouver des imitateurs; sans constituer précisément un plagiat, il a quelque chose de peu délicat, qui répugne à la morale littéraire. L'année suivante (1780) ne fut pas moins glorieuse pour Bilderdyk; la société de littérature hollandaise à Leyde, avait proposé, en 1777, cette question : *La poësie et l'éloquence ont-elles des rapports avec la philosophie, et quels sont les avantages que retirent de celle-ci l'une et l'autre* (Hebben de dichtkunst en welsprekendheid verband met de wysbegeerte en welk nut brengt de zelve aan de eene en anderetoe)? Bilderdyk y répondit par un mémoire très-étendu, qui fut jugé digne du premier prix, et qu'on trouve dans le 6e volume, des œuvres de cette société. En 1783, l'auteur y a ajouté des commentaires qui furent accueillis avec satisfaction, et qui sont joints au mémoire. En lisant cette production, on ne sait ce qu'on doit admirer davantage, de la vaste érudition de l'écrivain, de la profondeur de ses pensées, ou de la pureté de son style. Ce mémoire suffirait pour assurer à son auteur un rang distingué parmi les littérateurs les plus célèbres. Il paraît que, vers cette époque, les soins qu'exigeait de lui la profession d'avocat qu'il exerçait à la Haye, lui dérobèrent une grande partie de son temps, et privèrent ses compatriotes des nouveaux chefs-d'œuvre qu'il aurait pu produire. Toutefois, le barreau ne lui fit pas négliger entièrement les Muses, et ce fut en vers, dignes de Tibulle, qu'il célébra les charmes d'*Odelde ;* c'est sous ce nom qu'il chanta ses amours avec celle qui devint son épouse, personne également distinguée par les avantages extérieurs et par ceux de l'esprit. Ces vers ont été publiés à l'insçu du poëte; mais il les a revus ensuite, et en a donné une édition, en 1808, en un vol. in-8. En 1785, il fit imprimer un nouveau volume de poësies fugitives, la plupart dans le genre érotique et anacréontique, sous le titre de *Fleurs* (Bloemtjes). Ces vers n'eurent pas un accueil moins favorable que ses *Loisirs* (Verlustiging), et autres poësies publiées jusqu'ici. Onno Zwier Van Haren avait publié, en 1771 et 1776, un poëme national, intitulé : *les Gueux* (de Geuzen), dont le sujet était tiré d'une des époques les plus remarquables de l'Histoire des Pays-Bas; Bilderdyk pensa que les vers, qui étaient fort de pensées et pleins de verve, pouvaient être plus châtiés, plus élégans, plus corrects; il entreprit donc, avec le célèbre poëte Reinvis-Feyth, de refondre ce poëme, et il le publia, en 1785, en 2 vol. in-8. Quoi qu'il y ait, dans le poëme original de Van Haren, des passages supérieurs à ceux qu'y a substitués Bilderdyk, le travail de ce dernier a cependant obtenu l'approbation générale, et on ne peut nier que sa versification ne soit en générale beaucoup plus élégante, et son style plus pur, il n'est, d'ailleurs, pas dépourvu de cette vigueur de diction qu'on admire dans son modèle. Le succès qu'avait obtenu sa belle traduction de l'*OEdipe*, de Sophocle, l'encouragea à faire encore passer, dans sa langue, un autre chef-d'œuvre du premier tragique de la Grèce; et il publia, en 1789, sa tra-

duction de l'*Œdipe à Colone*, sous le titre de *la Mort d'Œdipe* (De Dood van Edipus). Elle obtint les suffrages du public et des connaisseurs. Lorsqu'en 1795 l'armée de Pichegru envahit la Hollande, et obligea le stathouder, Guillaume V, à quitter son pays et à abandonner le pouvoir au parti qui lui était opposé, Bilderdyk, qui s'était toujours montré très-zélé pour la maison d'Orange, jugea prudent de s'expatrier, et se rendit en Allemagne et en Angleterre; il séjourna long-temps à Brunswick, où il s'occupa à préparer de nouveaux matériaux pour l'édifice qu'il élevait à sa gloire. En Angleterre, il donna des cours de poesie qui furent très-fréquentés; et, ce qui est digne de remarque, c'est que, pour se faire comprendre généralement, il se servit de la langue française, qu'il parle très-bien. La tranquillité étant rétablie en Hollande, par la consolidation du nouvel ordre de choses, Bilderdyk revint vers 1799, et fit paraître, cette même année, les fruits de ses loisirs, pendant le séjour qu'il avait fait chez l'étranger; il donna à ce recueil le titre de *Poësies diverses* (Mengel-poezy), 2 vol. in-8. A l'en croire, ce devaient être là ses adieux aux Muses; mais heureusement il n'a pas tenu parole, et il a publié, depuis cette époque, des écrits plus nombreux et plus distingués encore qu'il n'en avait composé jusqu'ici. Ce recueil contient un poëme didactique, intitulé : *Connaissance des étoiles* (Starren-kennis). Les vers en sont bien tournés; on y trouve quelque chose du génie de Manilius; six poëmes d'Ossian, peut-être la plus belle traduction connue du barde écossais; elle a l'avantage, comme l'assure l'auteur, dans sa préface, d'être faite d'après l'original même, et non pas d'après la traduction anglaise de Macpherson, comme les autres traductions en langue française, italienne et allemande. La grande connaissance que Bilderdyk possède des langues anciennes et modernes, orientales et septentrionales, ne nous permet pas de douter de son assertion, d'autant plus qu'il a passé quelque temps en Angleterre, où les poësies originales d'Ossian ont été transportées par Macpherson qui, comme on sait, en a donné le premier une traduction en anglais. Le reste du 1er volume se compose de poësies fugitives de tout genre, tant originales que traduites de poëtes de différentes nations anciennes et modernes. Elles ne se ressentent nullement, comme le poëte affecte de vouloir le persuader, de l'âge de leur auteur; elles sont, surtout les pièces érotiques, genre dans lequel Bilderdyk excelle, pleines d'une verve, d'une chaleur, d'une sensibilité qui transportent et ravissent le lecteur. Le 2me volume contient des romances et des contes dont le tour est heureux, et la versification gracieuse et piquante. On y distingue une charmante imitation du joli conte de Voltaire, intitulé : *la Fée Urgelle, ou ce qui plait aux dames*, que Voltaire lui-même a imité de l'anglais de Chaucer. La manière dont Bilderdyk a traité ce genre si différent de l'ode et des chants anacréontiques, prouve l'étonnante flexibilité de son talent. Dès cette époque, accueilli et fêté dans sa patrie, qui le payait, par son admiration et ses hommages, de la gloire qu'il faisait rejaillir sur elle, il se livra entièrement aux inspirations de son génie, et publia, en 1803, quatre volumes de nouvelles *Poësies fugitives* (Poezy), dont les journaux hollandais parlèrent avec un éloge aussi juste que mérité. Dans la même année, il donna encore une traduction ou plutôt une imitation de *l'Homme des champs*, de Delille (Het buiteuleven, naar Delille). Dans la préface de cet ouvrage, il critique sévèrement le poëte français, dans lequel il ne trouve pas assez de verve, ni de ce feu qui seul constitue le véritable poëte (nous expliquerons plus bas notre sentiment sur cette critique assez singulière dans un traducteur). Au reste, on lit, il faut l'avouer, cette imitation avec le même plaisir que l'original, et c'est, sans doute, en faire le plus grand éloge. La veine de Bilderdyk semblait être

inépuisable : en 1803 il avait fait paraître cinq volumes de poësies; dans l'année suivante, il en a publié encore quatre, sous le titre de *Mélanges* (Mengelingen); en 1805, deux, savoir : le *Fingal d'Ossian* (Fingal van Ossian); et en 1806, deux autres, auxquels il donna le nom de *Nouveaux Mélanges* (Nieuwe Mengelingen). Les bornes d'une notice biographique ne nous permettent pas d'entrer dans le détail de toutes ces productions : il suffira de remarquer qu'elles furent bien reçues du public, et jugées très-favorablement dans les écrits périodiques qui en offrirent l'analyse. Les pièces contenues dans les quatre volumes de *Poësies* et les six de *Mélanges* n'ont cependant pas toutes le même mérite, et la critique pourrait y trouver de quoi s'exercer; mais, parmi ce grand nombre, il y en a beaucoup d'une beauté, d'une perfection à laquelle Bilderdyk seul, parmi ses compatriotes, est capable d'atteindre. Louis Napoléon, roi de Hollande, sut apprécier le grand talent de ce poete; il le choisit pour son maître de langue hollandaise; le combla de ses bienfaits, et le nomma membre de l'institut qu'il avait créé pendant son règne. Bilderdyk publia d'abord (en 1807) un poëme didactique que Lucrèce n'aurait pas désavoué; il a pour titre : *Les Maladies des Savans* (De zickte der geleerden). La critique a, comme dans le poëte latin, attaqué le sujet du poëme, mais n'a pu se dispenser d'exprimer la plus grande admiration pour la beauté du style. C'est tout ce que l'auteur pouvait désirer, car personne ne sera tenté de faire dans son ouvrage un cours de médecine, pas plus que d'étudier la nature dans l'immortel ouvrage du philosophe romain. Ce poëme a été publié par souscription. En 1808 il enrichit la littérature nationale d'un nouveau recueil de poësies, en deux volumes, qu'il intitula : *Feuilles d'automne* (Najaars bladen), mais qui, s'il est permis de conserver sa métaphore, ne se ressentent nullement de l'arrière-saison : ce sont des fleurs dont la fraîcheur et le coloris révèlent une nature créatrice, et une sève aussi abondante que vigoureuse; — de trois volumes de *Tragédies*, qui offrent des beautés de détail, mais qui ne paraissent pas avoir obtenu un grand succès sur le théâtre d'Amsterdam, où on ne les joue plus; — d'une collection de poësies érotiques et fugitives, composées dans les années 1784-1794, sous le titre d'*Odilde*, 1 vol. in-8; — d'un poëme sur le désastre de Leyde (Leydens ramp); — d'une traduction des *Hymnes de Callimaque* (Callimachus lofzangen); — de l'imitation de l'*Essai sur l'homme*, de Pope. (De mensch naar Pope). Quelle étonnante fertilité! quelle veine intarissable! et quand on songe que ces nombreuses compositions, loin d'être le produit de la fécondité malheureuse d'un nouveau Scudéry, sont, pour la plupart, également remarquables et par la pensée et par la diction, on est obligé de reconnaître que ce phénomène ne rencontre de point de comparaison que dans l'homme prodigieux que la France cite avec un juste orgueil, pour l'universalité de ses connaissances et la souple variété de son talent. Il est nécessaire de faire ici une remarque générale sur les nombreuses traductions de Bilderdyk, parmi lesquelles celle de l'*Essai sur l'homme* mérite une place distinguée. L'ouvrage du poëte original, soit ancien ou moderne, qu'il entreprend de traduire, ne lui sert ordinairement que de thème; il le suit aussi long-temps que sa marche lui plaît; il l'abandonne dès qu'elle cesse de lui convenir; il retranche, il substitue, il ajoute, et sa traduction, ou plutôt son imitation, est en général un ouvrage tout-à-fait différent du texte. Cet ouvrage, traduit à sa manière (et ceci paraîtra un paradoxe), a souvent cela d'extraordinaire, qu'il peut non-seulement lutter contre son modèle, mais qu'il lui arrive quelquefois même de le surpasser. Toutes ses traductions sont d'un naturel, d'une grâce et d'une force que possèdent rarement les écrits de ce genre, dans lesquels on trouve com-

munément une sorte de gêne et d'embarras, occasionnées par le différent génie des langues et la difficulté des équivalens. Si cette manière, particulière à Bilderdyk, n'est peut-être pas faite pour servir de modèle, au moins ne saurait-on lui contester le grand mérite de plaire, d'émouvoir et d'entraîner à son gré le lecteur, par la puissance, et, si l'on peut se servir de cette expression, par le despotisme de son talent, but principal de la véritable poësie, et même sans lequel il n'en existe point. Ce n'est pas seulement avec Delille, Pope et autres grands poëtes modernes, qu'il en a agi ainsi, il a suivi la même méthode dans ses traductions de quelques morceaux d'Homère, de Tibulle, de Properce, etc. Ses traductions, considérées comme telles, ont presque toujours quelque chose d'incomplet; mais considérées en elles-mêmes et indépendamment de leur origine, ce sont d'admirables compositions. Mais c'est ici le lieu de faire une observation que nous avons annoncée, et que la justice et la vérité ne nous permettent pas d'omettre. M. Bilderdyk s'est trop souvent permis de juger avec une rigueur extrême, ce qui, dans un traducteur, n'est pas moins inconvenant que bizarre, les poëtes modernes qu'il a choisis pour en faire l'objet de ses imitations. C'est avec les ménagemens et les égards que le talent doit au talent, qu'il eût dû parler de Delille et de Pope, dont l'un, versificateur admirable, lors même que, comme poëte, il n'est pas exempt de reproches, a employé, avec tant d'art et d'éclat, toutes les ressources de sa langue, et si habilement combiné les diverses coupes de la phrase poëtique, et dont l'autre, épurant et polissant une littérature jusques-là plus riche en beautés qu'exempte de défauts, a fait parler la raison en vers aussi élégans qu'harmonieux. Si ces deux grands écrivains avaient en effet tous les défauts que Bilderdyk leur attribue, pourquoi les traduire? ils ne seraient pas dignes alors de cet honneur. Quintilien a dit, quelque part, qu'il ne faut parler des grands hommes dont la réputation est établie, qu'avec beaucoup de respect et de circonspection; nous aurions désiré pouvoir dire que M. Bilderdyk n'avait pas perdu de vue ce sage précepte; malheureusement il s'en est écarté, non-seulement envers les poëtes qu'il a traduits, mais aussi envers d'autres écrivains qui jouissent d'une célébrité vaste et méritée, tels que Buffon, Montesquieu, Klopstock, Schiller, etc. Un trait de plume ne suffit pas pour dépouiller de tels hommes d'une renommée devenue européenne; la critique exercée à leur égard doit s'appuyer sur des raisonnemens sans réplique et sur des observations toujours avouées par le jugement et par le goût. Comment, par exemple, excusera-t-on cette phrase, qu'on lit dans la préface de sa *Géologie :* « Parmi les Français, Delille continue d'étaler des chimères buffoniennes, et il faut avouer que, dans un pays où l'art d'écrire est tout, Buffon devait régner sur l'opinion. Moins brillant de style, moins riche de connaissances, Montesquieu en a fait autant. » Ce passage et d'autres que nous pourrions citer justifieront une critique qui ne nous est point inspirée par le désir de trouver des torts à un homme qui honore son pays et l'art qu'il cultive, mais par des principes d'équité dont nous ne nous départirons jamais. Revenons à ses poësies; voici les titres de celles qu'il fit paraître en 1809 : *L'Arrivée du roi au trône* ('s Konings komst tot den troon), vol. in-8.—*Poësies éparses* (Verspreide gedichten), 2 vol. in-8. Ce sont des pièces de vers faites à différentes époques, insérées successivement dans divers ouvrages, et maintenant recueillies par l'auteur, en 2 vol. in-8 : on y trouve une traduction de Boëce, du *Pervigilium veneris*, de plusieurs odes d'Horace, d'une ode de Pindare, d'une idylle de Théocrite, de l'héroïde de Sapho à Phaon, d'Ovide, etc. En 1811, il fit imprimer deux nouveaux volumes de poësies, sous le titre de *Fleurs d'hiver* (Winter bloemen), 2 vol. in-8. Malgré leur titre,

ces vers sont encore pleins de verve et de grâce : dans le dernier volume, on lit une pièce de vers qu'il récita, en 1811, dans une séance de la société hollandaise des sciences et arts d'Amsterdam ; mais ce n'est que la première partie, la dernière ayant été supprimée par la police française. Ce poëme contient ses *Adieux* ; il est plein de sentiment et d'une mélancolie profonde et touchante. Il y fait une récapitulation de sa vie, qui a été, dit-il, une succession continuelle de souffrances et de maux insupportables ; il n'en exclut pas même un dénuement complet, et la misère avec son hideux appareil. En effet, il n'a pas été heureux dans son premier mariage ; il a dû quitter sa patrie, en 1795, à cause de ses opinions politiques, et vivre, plusieurs années, exilé chez l'étranger, sans autres ressources que celles que lui fournissaient ses talens ; il a perdu onze ou douze enfans. Cette accumulation de malheurs explique et excuse la sombre mélancolie dont il est accablé, et dont il entretient si souvent ses lecteurs. Sa situation n'était pas plus heureuse lorsqu'en 1810, Louis, roi de Hollande, fut forcé d'abandonner son trône : la pension qu'il avait obtenue de la munificence de ce prince, ne lui fut pas payée, et sa position devint extrêmement pénible. Quel que fût le mérite de ses ouvrages, ils ne pouvaient cependant pas lui fournir les moyens de vivre ; le nombre des lecteurs et des amis de la poësie, en Hollande, n'est pas assez considérable pour qu'un écrivain puisse espérer de trouver des ressources bien productives dans ses talens littéraires. Vondel, le prince des poëtes hollandais, n'a jamais été riche ; Nomz, très-bon poëte, est mort à l'hôpital ; et aucun poëte de la Hollande, dénué des dons de la fortune, n'a pu s'enrichir par ses productions, qui ont cependant fait la fortune de quelques libraires, puisqu'il est d'usage, dans ce pays, qu'un auteur ne conserve presque jamais la propriété de son ouvrage, mais qu'il la cède au libraire, moyennant un honoraire très-modique. D'ailleurs, l'état de détresse auquel la Hollande était réduite sous le joug de Napoléon, n'était, comme on le pense bien, nullement favorable aux lettres ; Bilderdyk, à cette époque, ne trouvait, pas même à Amsterdam, où il demeurait, de libraires disposés à faire l'acquisition des écrits qu'il avait encore en porte-feuille, et il fut obligé d'en aller chercher un dans une province éloignée de la capitale. On connaissait, en Hollande, ses sentimens politiques, et son attachement au roi Louis ; les libraires de cette province craignaient, en imprimant un ouvrage sorti de sa plume, de se compromettre vis-à-vis du gouvernement français ; mais la presse était moins esclave à Groningue, où l'inspecteur de la librairie, Van Lennep, accordait aux imprimeurs toutes les facilités possibles et compatibles avec ses devoirs, et où la police ne se mêlait pas, comme à Amsterdam, des affaires de la librairie. Deux ouvrages en prose de Bilderdyk y furent imprimés en 1813, mais sans nom d'auteur ; l'un est une *Relation curieuse d'un voyage aérostatique et de la découverte d'une nouvelle planète*, prétendnement traduit du russe (Kort verhaal van eene aan merkelyke lucht-reis en nieuwe planeet-ont dekking, ùit het russisch vertaald) ; l'autre est un ouvrage sur la *Géologie* (Geologie of verhandeling over de vorming en vervorming der aarde), vol. in-8. Ce dernier ouvrage est le premier traité qui ait été écrit en hollandais sur cette science. Ses observations sont, pour la plus grande partie, puisées dans les ouvrages de Sausure, Dolomieu, et surtout de Deluc, qui ont créé cette science. Elles s'accordent d'ailleurs avec les traditions religieuses, et servent principalement à corroborer les écrits de Moïse sur la création du monde. Le style en est clair et lucide, et cet ouvrage fut beaucoup mieux reçu que le *Voyage aérostatique* qui ne plut qu'aux amateurs de chimères. On ne comprend même pas trop bien le but de cette brochure, aussi est-elle actuellement tombée dans l'oubli. La Hollande avait,

à la fin de 1813, recouvré son indépendance, et la presse étant redevenue libre, on devait bien s'attendre que Bilderdyk, qui avait tant de fois célébré, dans ses vers, cette patrie, objet constant de son affection passionnée, ne serait pas insensible à l'heureux événement qui venait de la replacer aux rang des nations, et qu'il s'empresserait de mêler ses chants à ceux de ses compatriotes qui célébraient à l'envi leur heureuse délivrance. En effet, il publia, en 1814, avec son épouse, Catherine-Wilhelmine Bilderdyk, qui s'est aussi distinguée dans la poesie, et dont nous dirons un mot dans l'article suivant, un volume de poësies relatives à cette glorieuse époque, sous le titre de *Délivrance de la Hollande* (Hollands verlossing). Rien n'égale en force et en énergie ce qu'il dit, dans ce recueil, de l'oppression de Napoléon. Ce n'est pas un vieillard dont la voix presque éteinte rassemble un reste de force pour exprimer ses sentimens, c'est un jeune homme, dans la vigueur de l'âge, qui fait retentir les mâles accens de l'indépendance et du courage. C'est dans ce volume qu'on retrouve la dernière partie du beau poëme qui a été inséré dans ses *Fleurs d'hiver*, ayant pour titre : *Mes adieux*, et qui, dans le temps, fut supprimée par la police francaise. Dans cette même année, il publia encore deux volumes de poësies qu'il intitula *Aphodilles* (Affodillen), c'est-à-dire, des plantes qui, selon Homère, croissent à l'entrée de l'empire des morts; son poëme sur *le Mariage* (De Echt), qu'on y lit, est une de ses plus belles productions. Un autre poëme, *Le véritable bien* (Het waarachtig goed), brille aussi par des beautés du premier ordre; mais il est impossible de parler de toutes les autres pièces qui étincellent d'un feu poëtique, qui se rencontre rarement chez un poëte sexagénaire. Lorsqu'en 1815 Napoléon revint de l'île d'Elbe, et menaçait de nouveau la tranquillité des peuples voisins, Bilderdyk fut un des premiers à crier aux armes dans une ode intitulée : *Appel aux armes* (Wapenkreet), qui peut être comparée avec ce que la poësie ancienne et moderne offre de plus admirable dans ce genre. Qui peut, s'écriait un journaliste, en rendant compte de ce chef-d'œuvre : « qui peut se former une idée de la force de la poësie s'il n'a pas lu ces vers sublimes? Amis des vers, lisez cette ode pour savoir enfin ce que c'est que la poësie, etc. » La dernière production de Bilderdyk, qui soit venue à notre connaissance, est son recueil de *Poësies nationales* (Vaderlandsche uitboezemingen), qui fut imprimé à Leyde, en 1815, contenant vingt-huit poëmes de Bilderdyk et de son épouse. Une des plus belles pièces de cette collection est celle qui est intitulée : *La victoire remportée sur l'armée française*. Bilderdyk a eu la prétention, et il y tient encore, de descendre de l'ancienne et noble famille des comtes de Teysterband; il a même publié, sous le nom de Guillaume de Teysterband, un ouvrage de jurisprudence, écrit en latin, comme si le nom de Bilderdyk, illustré par des chefs-d'œuvre, ne valait pas celui d'un gentilhomme oublié depuis le jour de sa mort. Au reste, cette faiblesse du génie est moins rare qu'on ne le croirait; Scaliger en Italie, Congrève en Angleterre, Pompignan en France, en ont donné le ridicule exemple. Par une étrange bizarrerie, Bilderdyk a refusé un titre bien plus glorieux que celui que procure la naissance; il y a un an qu'il a donné sa démission comme membre de l'institut des Pays-Bas. Après la révolution de 1813, il fut nommé auditeur-militaire à Amsterdam, mais il paraît que cette place ne lui convenait pas; il l'a quittée, et demeure actuellement à Leyde. Après tout ce que nous venons de dire du grand talent poétique de cet homme extraordinaire, nous sentons que peut-être nous serons taxés d'exagération par les personnes qui n'ont pas eu le bonheur de lire ses ouvrages; mais d'un autre côté, nous sommes bien convaincus que ceux qui connaissent les produc-

tions de ce génie créateur, ne nous ferons pas ce reproche, mais qu'ils nous accuseront plutôt de n'en avoir pas dit assez, ou d'en avoir parlé trop faiblement. Au reste, et avant toute chose, il fallait être vrai : il ne nous eût pas été permis de sacrifier la vérité, telle que nous la sentons, à d'autres considérations. Nous pourrions remplir, à son sujet, un livre entier, si nous voulions entrer dans tous les détails de sa vie politique et privée, de ses paradoxes, de sa mélancolie continuelle, de ses connaissances étendues en tout genre, et principalement en matière de langues, tant anciennes que modernes, rapport sous lequel il n'existe peut-être pas d'homme en Europe qui puisse lui être comparé, tandis que la réunion de toutes ces qualités le doit faire considérer comme un des plus grands hommes du monde littéraire ; mais les bornes de cet ouvrage, ne nous permettent pas ces digressions. Indépendamment des ouvrages que nous venons de citer, il a encore travaillé à un traité sur la botanique qui a été publié en français par Mirbell, sous le règne du roi Louis, et on a en outre de lui, un *Traité sur le genre des noms substantifs* (Verhandeling over de geslachten der naamwoorden), ouvrage très-profond et qui est un monument précieux des vastes connaissances de son auteur, en grammaire générale ; une traduction de *Tyrtée* (Tyrtæus krygsdichten 1787) ; de *Salomon* (Vertoogen van Salomo 1788) ; (d'Ibn doreid treurzang van Ibn doreid) ; *Dévouement à la maison d'Orange*, Leipzig, 1815, (Vaderlandsche-Oranje zucht) ; une *Ode pindarique à Napoléon*. — *Floris V*, tragédie, 1808, etc. Tous ses ouvrages réunis formeraient une collection de plus de quarante volumes in-8. Au moment où nous terminons cet article, il vient de paraître un nouveau poëme de Bilderdyk, intitulé *Les Animaux* (De Dieren), 1 vol. in-8.

BILDERDYK (Catherine-Wilhelmine), épouse du poëte dont on vient de parler, a publié des poësies qui ont été généralement très-goûtées, et dans lesquelles elle a su réunir la force des idées à l'élégance de la diction. On a vu, dans l'article qui précède, ce que Mme Bilderdyk a fait imprimer avec son époux dans les trois volumes de tragédies dont il y est fait mention ; il y a deux pièces d'elle, savoir : l'*Elfride* et l'*Iphigénie en Aulide* : la versification en est harmonieuse et brillante. En 1809, elle a décrit l'inondation qui venait de dévaster une partie de la Hollande, dans un poeme intitulé : *L'Inondation* (De overstrooming), où l'on admire des tableaux remarquables par leur effet pittoresque et la vérité de leur coloris. Il existe encore d'elle un *Recueil de poësies destinées aux enfans* (Gedichten voor kinderen), qui a eu du succès. En 1816, elle remporta le 1er prix au concours ouvert par la société littéraire de Gand sur *la bataille de Waterloo* ; cette pièce de vers renferme de grandes beautés : plusieurs strophes, sans manquer de l'énergie que réclame le sujet, ont un charme de sentiment qui décèle la touche d'une femme. Il est digne de remarque que le premier prix de poésie hollandaise sur ce sujet héroïque a été remporté par une femme, et que ce fut également une femme (Mlle Hugo de Raveschot, à Bruxelles) qui obtint le second prix pour le poëme français sur le même sujet.

BILLAUD-VARENNES, député à la convention nationale, fils d'un avocat de la Rochelle, qui jouissait de quelque réputation, est né dans cette ville, vers 1760. Il avait été élevé chez les doctrinaires, et en avait porté la robe. Son éducation, sans être brillante, n'avait cependant pas été négligée ; il vint à Paris à l'âge de 25 ans, s'y fit recevoir avocat au parlement, obtint quelques succès au barreau, et se maria à une fille naturelle de M. de Verdun, fermier-général. Cet homme, cruel par tempéramment et fanatique de sang-froid, fut l'un des plus épouvantables tyrans du gouvernement décemviral. Les principes d'a-

mélioration et de justice qu'avait amenés la révolution française et qui devaient lui servir de base, ne développèrent en lui que des sentimens de haine et de fureur, et pour justifier toute l'horreur de ses projets, il s'attacha, dès les premiers jours de cette révolution, à prouver que ce n'était que par sa destruction totale qu'il était possible d'opérer la régénération de l'ordre social. Que la nature, dans un instant d'erreur, produise de tels phénomènes de folie et de férocité, c'est ce que les révolutions de tous les siècles, celles même dont les résultats ont été le plus favorable à la liberté des peuples, n'ont que trop pris soin de prouver; mais que de tels principes et de tels hommes aient acquis, à la fin du 18me siècle, au milieu de la nation de l'Europe la plus renommée par l'aménité de ses mœurs et la perfection de sa civilisation, une influence qui, en moins de deux années, a rendu cette nation méconnaissable aux yeux des étrangers et à ses propres yeux; que ce soit du noble nom de la liberté que ces monstres aient osé couvrir leur détestable entreprise, et qu'ils aient trouvé un assez grand nombre de complices pour l'exécuter, voilà, sans doute, ce qui sera, chez tous les peuples et dans la postérité, un éternel sujet d'étonnement et de douleur pour les vrais amis de cette liberté sage, premier besoin de l'homme, et dont le culte sacré vivra partout où il y aura des ames hautes et généreuses. Les premiers écrits de Billaud, en dévoilant ses projets sanguinaires, lui concilièrent la faveur d'un parti, peu considérable encore, mais que son audace rendait tous les jours plus puissant. Cet homme, obscur et ignoré tant que l'ordre social était demeuré debout, sortit de dessous ses débris immédiatement après la funeste journée du 10 août 1792, dont il avait été l'un des plus actifs instrumens. Devenu, par la puissance des factieux, substitut de cette commune conspiratrice qui venait de s'installer de sa propre autorité, il ne tarda pas à porter dans ces fonctions toute l'atrocité de son caractère. Peu satisfait de tout le sang versé au 10 août, il conçut, médita et fit exécuter les assassinats des premiers jours de septembre. Ce fut dans la salle des délibérations du comité de salut public de la mairie, que Duplain, l'un des membres de ce comité, exprimant quelques incertitudes sur la possibilité de réunir un assez grand nombre d'assassins pour exécuter à-la-fois, dans toutes les prisons de Paris, l'horrible forfait que l'on méditait, Billaud dit : « Nous faut-il donc tant de monde?.... D'ailleurs on en trouvera. » Le soir même du premier jour où les massacres commencèrent, Billaud, officiellement décoré de son écharpe, arriva dans la rue Ste-Marguerite, sur laquelle donnait la porte de l'Abbaye. Le passage de cette rue était obstrué par un grand nombre de victimes déjà égorgées, dont les cadavres palpitans étaient entassés en face de la porte de la prison et sur les deux côtés de cette porte. Billaud, un pied dans le sang qui faisait déborder le ruisseau, et l'autre appuyé sur un cadavre, commanda, d'un geste, le silence, et s'écria d'une voix élevée : « Peuple, tu immoles tes ennemis, tu fais ton devoir; jamais tu n'as donné une plus grande preuve de ta puissance et de ta justice; la reconnaissance nationale t'attend. » C'est en témoin oculaire que nous rendons compte de ce fait horrible, dont le souvenir nous glace encore d'épouvante; et comme si Billaud se fût reproché le temps qu'il faisait perdre aux assassins : « Continuez, braves citoyens, dit-il, de satisfaire à la vengeance nationale. » Quelques bourreaux s'approchant de lui pour lui demander « qu'on n'oubliât pas ce qu'on leur avait promis. — Non, non, reprit Billaud, rien ne sera oublié; venez demain matin au comité; je prends tout sur moi; quand vous aurez achevé de remplir ce grand devoir, le comité se charge de votre récompense. » Quelques-uns des assassins, chargés des intérêts de leurs épouvantables commettans qui continuaient les massacres à l'Abbaye,

aux Carmes, à la Force, à la Conciergerie, à Bicêtre et à la Salpêtrière, se rendirent, en effet, au comité de salut public de la mairie, dès le lendemain matin. Là, s'élevèrent quelques difficultés qui n'avaient pas été prévues. Les bourreaux qui avaient ordonné les massacres et les bourreaux qui les exécutaient, cessèrent un moment de s'entendre lorsqu'il s'agit de partager les dépouilles des victimes; cette querelle menaçait même de devenir sérieuse, lorsque Billaud, qui reconnaissait de quelle importance il était de maintenir la bonne intelligence parmi les assassins; dit aux exécuteurs : « Citoyens respectables, vous ne cessez de bien mériter de la patrie, et la commune ne sait comment vous exprimer sa reconnaissance; elle me charge de vous annoncer que chacun de vous va recevoir une gratification de vingt-quatre francs : instruisez-en vos camarades, et continuez à délivrer la patrie de ses plus implacables ennemis. » Comme quelques-uns des bourreaux insistaient encore pour que l'affreux butin de la journée précédente leur fut partagé, Billaud leur dit « qu'ils ne pouvaient pas ignorer que la commune avait des comptes à rendre; qu'elle ne pouvait disposer de ces effets; mais qu'ils seraient pleinement indemnisés. » On sait de quelle manière ces comptes ont été rendus; la commune de Paris ne s'est jamais justifiée du reproche qui lui a été fait, par Barbaroux, dans la séance du 10 octobre 1792, de s'être approprié ou d'avoir dilapidé une somme de plus de onze cent mille francs en or et une immense quantité d'argenterie. Quoi qu'il en soit, les réclamations des massacreurs devenaient de plus en plus pressantes, et l'un d'entre eux, s'étant directement adressé à Billaud, qui avait déclaré, naguères, « qu'il prenait tout sur lui, » Billaud le conduisit au conseil-général, auquel il le présenta, en disant : « Voici un de ces braves à qui la république doit une reconnaissance éternelle; il vient au nom de ses camarades, qui réclament justice, et auxquels il est de votre devoir de la faire. » Le conseil-général ne délibéra pas long-temps : on aima mieux abandonner aux assassins les dépouilles des morts, que de leur accorder les indemnités qu'on leur avait annoncées; ainsi se termina cette querelle dont les cavernes de la Forêt-Noire ont donné plus d'un exemple, mais qu'on ne s'attendait pas, sans doute, à voir s'élever dans la capitale la plus polie de l'Europe, deux ans après cette fédération de 1790, si touchante et si belle, où toute la famille française, ivre de bonheur et fière de liberté, se pressait autour du prince qu'elle en avait proclamé le restaurateur. A peine les crimes de septembre furent-ils consommés, que Billaud fut chargé, par la commune, d'une courte mission dans les départemens environnant Paris. Partout, sur son passage, il développa ses systèmes; mais partout aussi cet affreux apostolat n'obtint pas les mêmes succès. Il semait l'effroi, mais il ne recueillait pas la confiance. Ce fut surtout à Châlons-sur-Marne qu'il eut lieu de s'en convaincre davantage. La tiédeur, ou plutôt l'indignation avec laquelle ses prédications furent accueillies dans cette ville, l'irritèrent au plus haut point contre ce qu'il appelait l'incivisme de ses habitans et de ses officiers municipaux; il dénonça les uns et les autres à la commune et au conseil exécutif provisoire. L'activité de sa correspondance embrassait un rayon beaucoup plus considérable que celui qu'il était chargé de parcourir; il l'étendit même jusqu'aux armées. Rappelé à Paris, il rendit compte à la commune des dispositions énergiques des pays qu'il avait parcourus, et renouvela ses dénonciations contre la municipalité de Châlons, à laquelle il ne pardonnait pas l'accueil glacé qu'il en avait reçu. Cependant l'assemblée législative, à laquelle ces dénonciations avaient été transmises, ne partagea pas les ressentimens de Billaud, et vengea, par un décret, cette municipalité des imputations qui avaient été portées contre elle. Désigné, par la faction dont il

était l'un des principaux agens, comme l'un des membres de la députation de Paris, dans laquelle il était si digne de figurer. Billaud fut, en effet, nommé par cette ville, et siégea, le 22 septembre 1792, dans la convention. Depuis l'instant où, pour la première fois, il prit la parole dans cette assemblée, toutes ses propositions furent marquées au coin de l'arbitraire le plus révoltant ou de la plus effroyable férocité. Dans l'impossibilité de suivre, dans tous ses développemens, la marche de ce tyran populaire, nous nous bornerons à quelques citations indispensables, mais qui, pour l'honneur de l'espèce humaine, paraîtront toujours trop nombreuses. Il débuta par demander que des arbitres fussent substitués aux tribunaux; proposa de punir de mort quiconque aurait favorisé l'entrée de l'ennemi sur le territoire français; insista vivement pour faire décréter d'accusation le général Arthur Dillon; prit, dans la séance du 29 octobre, la défense de Robespierre accusé par Louvet, d'aspirer à la dictature, et attaqua avec fureur le ministre Roland, qui venait de montrer le plus admirable courage, en dénonçant les massacres de septembre, sous le couteau des assassins auxquels il était désigné lui-même. Il demanda et obtint, le 15 décembre, le décret d'accusation contre M. de Lacoste, ex-ministre de la marine sous Louis XVI, et dénonça, de nouveau, Roland, comme ayant soustrait ce ministre à l'exécution de ce décret. Il provoqua plusieurs fois, et toujours avec les expressions de la fureur et de la haine, la mise en jugement de Louis XVI, et présenta, dans les termes suivans, des additions à la formule d'accusation admise contre ce prince, sur la proposition de Barère: « La nation t'accuse d'avoir fait prêter aux Suisses, dans la matinée du 10 août, le serment de soutenir ta puissance. La nation t'accuse d'avoir établi, au château des Tuileries, un bureau central, composé de plusieurs juges-de-paix, où se fomentaient tes desseins criminels. La nation t'accuse d'avoir donné ordre à Mandat, commandant de la garde nationale, de tirer sur le peuple par-derrière, quand il serait entré dans les cours du château. Enfin, la nation te reproche l'arrestation du maire de Paris, dans l'intérieur du château, pendant la nuit du 9 au 10 août. » On frémit de rappeler que les esprits modérés de l'assemblée ayant voulu établir une discussion sur le point de savoir « s'il serait accordé *un* ou *plusieurs* conseils à Louis XVI », Billaud s'éleva, avec sa fureur accoutumée, contre cette proposition d'éternelle justice, et demanda qu'il ne lui en fût donné *aucun*. Trouvant ensuite que la discussion sur cette matière « se prolongeait trop, disait-il, pour l'honneur de l'assemblée », il fit une sortie violente contre ceux qu'il appelait *les amis du tyran;* proposa de briser la statue de Brutus, placée dans le lieu des séances de la convention, et s'écria avec enthousiasme: « Cet illustre Romain n'a pas balancé à détruire un tyran, et la convention ajourne la justice du peuple contre un roi! » Lorsque, le 16 décembre 1792, après la première comparution de Louis XVI, à la barre de la convention, on proposa de régler la marche à suivre pendant la procédure, Billaud appuya, avec véhémence, la proposition qui fut faite, de prononcer le jugement sans désemparer; apostropha le président Defermont qu'il accusa de partialité dans la direction des débats, demanda l'appel nominal, s'écria qu'il mourrait à la montagne, se prononça fortement contre l'appel au peuple, et ajouta ces paroles atrocement dérisoires: « Dans le cas où ce ridicule appel serait admis, les Français des Grandes-Indes, de l'Amérique et des îles, seront-ils aussi convoqués pour donner leur avis sur cet appel, comme faisant partie du peuple français? » Il est inutile d'ajouter qu'il vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis. Lorsque Dumouriez, criminel aux yeux des dominateurs, pour avoir voulu sauver le monarque dont

il avait été le ministre, et s'être déclaré l'ennemi des auteurs des crimes de septembre, fatigué des éternelles dénonciations dont il était l'objet, et ne prévoyant que trop la récompense réservée à ses services, abandonna une armée à laquelle il avait appris à vaincre : les comités de la convention, instruits de la défection de ce général, demeurèrent long-temps incertains s'ils en rendraient la nouvelle publique, ou s'ils tiendraient encore caché cet important événement. « Ne dissimulez rien au peuple, s'écria Billaud ; c'est, (ajouta-t-il, par une affreuse allusion aux massacres de septembre, dont il avait été l'instigateur et le rémunérateur,) c'est à la nouvelle de la prise de Verdun qu'il s'est levé et qu'il a sauvé la patrie. » On sait que cette nouvelle, qui arriva à Paris le 2 septembre au matin, servit de signal aux assassinats qui commencèrent le même jour à deux heures après-midi. Le 12 mars 1793, lors de la discussion relative à l'établissement du tribunal révolutionnaire, peu confiant encore dans l'influence de sa faction, et craignant que le côté droit de l'assemblée ne parvînt à se rendre maître du choix des juges de ce tribunal, il proposa l'institution d'un jury pris dans les départemens. Il dénonça, le même jour, le ministre des finances Clavière, attaché au système de modération de la Gironde, et un nommé Fournier, dit l'Américain, obscur séditieux, ami de Lajouski, de Desfieux, et l'un des instrumens les plus actifs des émeutes populaires. Envoyé à Rennes, au moment où la guerre civile de l'Ouest commençait à prendre un aspect redoutable, il transmit au conseil exécutif, sur cette guerre, des renseignemens aussi vrais qu'alarmans, et demanda que des forces nombreuses fussent dirigées contre les rebelles. L'envoi de ces forces ayant éprouvé quelques retards, Billaud accusa le conseil de pusillanimité, de négligence, même de trahison ; et après avoir fait de vains efforts pour étouffer les mouvemens insurrectionnels qui se manifestaient sur la rive droite de la Loire, il revint précipitamment reprendre son poste dans la convention, à laquelle, disait-il, il importait de rendre son énergie républicaine. Il y dénonça de nouveau, le 17 mai, le conseil exécutif qui venait de publier la liste des officiers des états-majors des armées de la république. Billaud prétendit que les noms portés sur cette liste, n'avaient été choisis que parmi les ennemis les plus déclarés de la révolution ; ce fut surtout contre les noms de Custines et de Houchard, nommés aux commandemens des armées du Nord et du Rhin, que Billaud s'éleva avec plus de violence, déclarant qu'il était décidé à ne prendre aucune part à une délibération qui aurait pour but de confirmer la nomination de ces contre-révolutionnaires. Le substitut du procureur de la commune, Hébert, dont nous avons déjà parlé, et dont nous n'aurons que trop à parler encore, ayant été arrêté par ordre de la commission des douze, créée pour connaître des conspirations formées par l'anarchie, contre la convention, Billaud prit hautement la défense de ce magistrat factieux, et se réunit à ceux qui vinrent insolemment demander sa liberté à la barre de l'assemblée. Le 27 du même mois, il accusa Custines d'avoir fait battre 30,000 Français par 6,000 ennemis. Quelques jours après, il se déclara avec une telle violence, en faveur de l'insurrection des 31 mai, 1er et 2 juin, qu'on eût cru qu'il poursuivait un ennemi personnel et irréconciliable dans chacun des députés du côté droit, dont les factieux avaient proscrit la tête. L'honnête et courageux Lanjuinais fut un de ceux qu'il dénonça nominativement et avec plus de fureur, à la suite de ces événemens, comme ayant opéré la contre-révolution à Rennes, non-seulement par l'impunité qu'il y avait assurée aux royalistes, mais encore par l'appui qu'il leur avait prêté. Il combattit la proposition faite par Barère (qui, dans cette circonstance, comme dans toutes celles qui précédèrent le 31 mai, s'honora par une conduite modérée et conciliatrice), d'inviter les députés dé-

noncés à donner une démission volontaire, et demanda que le décret d'accusation fût rendu contre eux par appel nominal. Initié dans tous les secrets des conspirateurs de cette funeste époque, il demanda le renvoi, au comité de salut public, d'une pétition présentée deux jours avant le 31 mai, par les autorités révolutionnaires de Paris, où l'on venait d'entendre prononcer ces paroles insurrectionnelles : « Hâtez-vous de sauver le peuple, si vous ne voulez qu'il se sauve lui-même ; il est las d'ajourner son bonheur, il veut bien le laisser un moment encore entre vos mains ; mais ce moment passé, redoutez tout de sa juste indignation. » Tant d'insolence et d'audace était l'effet de la complicité des factieux du dehors, avec ceux des députés qui conspiraient dans l'assemblée, et dont quelques-uns siégeant déjà dans les comités de salut public et de sûreté générale, dirigeaient tous les fils du vaste complot qui allait éclater. Aussitôt après le 31 mai, Billaud demanda le décret d'accusation contre les administrateurs du département d'Ille et Vilaine (Rennes), proposa l'appel nominal sur la déclaration des droits de l'homme, « afin, disait-il, de forcer ces messieurs du côté droit à prendre part aux délibérations ; » se prononça fortement pour qu'il ne fût point accordé de congé aux membres de ce côté ; ajoutant, avec la plus insultante ironie, « que le seul congé qu'il fût possible de leur donner, était de les chasser. » Il demanda et fit décréter l'abolition de la loi martiale, à laquelle il allait bientôt faire succéder la législation révolutionnaire. A peine Billaud et les chefs de la faction qui venait, dans sa fureur aveugle, de proscrire ceux de leurs collègues qui faisaient, par leurs principes (*) et leurs talens, l'honneur et la gloire de la convention, eurent-ils placé le pouvoir dans leurs mains, qu'ils s'empressèrent de briser les instrumens dont ils avaient jusques-là fait un si funeste usage. Le prêtre Jacques Roux, ce membre de la commune, dont le nom est lié, par un si horrible souvenir, aux derniers momens de Louis XVI, avait présenté, le 25 juin, à la convention, à la tête de quelques brigands dont il était le digne orateur, une adresse par laquelle il demandait la proscription des riches ; Billaud prit la parole, et, pour la première fois de sa vie, sans doute, accusa Jacques Roux d'être l'organe de l'anarchie. Nommé secrétaire de la convention, le 28 juin, il lut, dans la séance du 15 juillet suivant, une sorte d'acte énonciatif de ce qu'il appelait les crimes des principaux chefs du parti de la Gironde et des députés généreux qui, en embrassant leur cause, s'étaient voués à la même proscription ; il termina ce rapport, où se peignait toute la noirceur de son ame, et dans lequel il avait compris Ducos et Boyer-Fonfrède (de la Gironde), et le vénérable Dussault, dont le nom était si peu fait pour être accolé à la presque totalité des noms de l'épouvantable

(*) Si l'on s'étonne de cette expression, qu'on veuille bien se rappeler ce que nous avons dit à la fin de l'article Bertrand de Molleville. Nous avons approuvé, moins que personne, les déplorables excès qui ont amené la république ; nous avons gémi, avec les meilleurs citoyens, sur les erreurs de quelques hommes qui furent entraînés dans des doctrines subversives par le torrent des événemens et les torts très-réels de la cour, que nous avons constamment distingués des sentimens personnels du malheureux Louis XVI. Quoi qu'il en soit, la postérité sévère, mais équitable, oubliera-t-elle jamais que, quelques mois plus tard, ces mêmes hommes surent tous mourir pour défendre les principes de la liberté et de l'honneur national, qui, descendus avec eux dans la tombe, n'en sortirent qu'après le 9 thermidor. Ce sont-là les principes dont nous entendons parler ; nous ne pensons pas qu'une gloire si belle et payée d'un sang si généreux, trouve des contradicteurs parmi ceux que n'égarent ni les préjugés, ni l'intérêt personnel, ni l'esprit de faction.

députation de Paris, en demandant que l'acte d'accusation qu'il proposait contre eux, fût rendu séance tenante; mais les pièces furent renvoyées aux comités de salut public et de sûreté générale, pour faire un nouveau rapport, qui eut lieu le 3 octobre suivant (*voy.* AMAR). Billaud n'ayant pu obtenir encore le décret d'accusation contre ses collégues, le demanda et l'obtint contre Polverel et Sontonax, anciens commissaires à St-Domingue; c'était bien moins les administrateurs imprudens ou coupables, qui avaient si puissamment contribué aux désastres des colonies françaises, que Billaud poursuivait dans ces commissaires, que les amis et les créatures de Brissot. Toujours avide de victimes, il s'opposa, avec une sorte de fureur, à ce que le décret rendu contre le général Beysser et les corps administratifs de Nantes (*voyez* BEYSSER), fût rapporté. Non content d'avoir fait mettre à prix la tête de l'intrépide Lanjuinais, il dénonça son suppléant Gilbert, comme étant venu à Paris, avant le 31 mai, afin de se concerter avec ce député et Defermont, membre de la même députation, exilé depuis en Belgique sous la seconde restauration. Après avoir fait rendre un décret pour faire considérer comme émigrés ceux qui se rendaient dans les villes insurgées contre la tyrannie de la montagne, Billaud partit, le 1er août 1793, pour aller établir cette tyrannie dans les départemens du Nord et du Pas-de-Calais, où, dix mois plus tard, ce monstre allait avoir pour successeur un monstre aussi barbare et toutefois moins odieux que lui. Plus effrayé des dangers dont sa faction était menacée, que de ceux qui compromettaient le salut de l'état, Billaud s'empressa de demander que les troupes de l'intérieur fussent immédiatement dirigées sur les frontières, et que tous les hommes de 20 à 30 ans fussent mis en réquisition pour le service militaire. Il appuya, le 5 septembre, la proposition, faite par quelques prétendus députés des sections de Paris, de créer une armée révolutionnaire; fit rapporter le décret qui avait défendu les visites domiciliaires pendant la nuit; et le même jour, à l'occasion du décret d'accusation contre Clavière et Lebrun, il s'écria, dans un de ces délires de férocité qui semblaient alimenter sa farouche existence: « Il faut que le tribunal révolutionnaire s'occupe, toute affaire cessante, de les juger, et qu'ils périssent avant huit jours. Lorsque leurs têtes seront tombées, ainsi que celle de Marie-Antoinette, dites aux puissances coalisées contre vous, qu'un seul fil retient le fer suspendu sur la tête du fils du tyran; et que, si elles font un pas de plus sur votre territoire, il sera la première victime du peuple. » La convention, ou plutôt la faction criminelle qui venait de la détruire, récompensa, dès le soir même, ces horribles paroles qui violaient à-la-fois toutes les lois de l'humanité et de la justice; au lieu de fermer la bouche à l'orateur assassin qui osait dicter d'avance aux tribunaux les jugemens qu'ils devaient rendre, elle éleva Billaud à la présidence, et l'adjoignit au comité de salut public, pour surveiller l'exécution ministérielle. Il annonça bientôt, au nom de ce comité, que les destitutions des généraux Houchard, Landremont et Schawembourg avaient été combinées dans le comité de salut public, qui venait de prendre les plus grandes mesures, et dont les membres n'étaient calomniés que par les ennemis secrets de la république. « La convention doit, ajouta Billaud, se défier des hommes qui n'ont gardé le silence jusqu'à ce jour, qu'afin d'affaiblir et de désorganiser l'action du gouvernement, comme si ce n'était pas à la convention, en masse, à répondre au peuple de son salut. » A la suite de cette déclaration, Billaud instruisit la convention, que 1,800,000 défenseurs de la république étaient sous les armes, et que 100,000 autres étaient sur le point de descendre en Angleterre. A la suite du rapport fait par Amar, le 3 octobre 1793, par lequel soixante députés avaient été livrés au

tribunal extraordinaire, et soixante-treize chassés de la convention et jetés dans les cachots, Billaud fit, par le plus étrange comme par le plus atroce amalgame, comprendre le nom du duc d'Orléans parmi ceux des députés traduits, comme *fédéralistes*, au tribunal extraordinaire, et obtint un décret qui ordonnait à ce tribunal de prononcer, dans la semaine, sur le sort de Marie-Antoinette, dont il avait déclaré, un mois auparavant, que la tête devait tomber! Pour mettre plus d'accord, sans doute, entre les noms et les institutions révolutionnaires, et ajouter à la terreur qu'elles inspiraient, il fit décréter, le 29 octobre, pendant le procès des députés du côté droit, et deux jours avant qu'ils ne fussent envoyés à l'échafaud, que le tribunal extraordinaire prendrait le nom de tribunal révolutionnaire. Déjà, pour ajouter de nouvelles forces à sa tyrannie et à celle de ses complices du comité de salut public, il venait de demander le rapport du décret portant que les généraux ne pourraient être livrés au tribunal révolutionnaire que par un décret de la convention, et de celui qui ordonnait qu'un député ne pourrait être arrêté avant d'être entendu. On voit que, par ces deux décrets, auxquels la montagne avait eu l'imprudente lâcheté de souscrire, et dont ses membres furent les premières victimes, les comités de salut public et de sûreté générale venaient de mettre dans leurs mains l'armée et la convention elle-même. Dans la séance du 10 novembre suivant, Chabot, que poursuivait le souvenir de ses friponneries, bien plus que le remords de ses crimes, et que le pressentiment du sort qui l'attendait agitait sans cesse, annonça à Billaud-Varennes qu'il serait, à son tour, victime du système de terreur qu'il établissait. Billaud fit, le 14 frimaire an 2 (4 décembre 1793), au nom du comité de salut public, un rapport fort étendu, sur l'organisation du gouvernement révolutionnaire. Comme la puissance, toujours croissante et toujours plus absolue de ce comité, commençait à inspirer quelqu'ombrage à plusieurs de ceux qui avaient imprudemment contribué à la fonder, dans l'espoir d'en être les arbitres, Billaud fit rejeter, dans la séance du 5 nivôse an 2 (25 décembre), la proposition, faite inconsidérément par un des valets obscurs des décemvirs, de donner au comité de salut public le nom de comité de gouvernement; « c'est la convention seule qui doit gouverner, » disait l'adroit Billaud, à l'instant même où son comité, toujours plus soupçonneux et plus impitoyable, tenait la hache de la mort levée sur elle. Redoutant le partage de toute espèce de pouvoir, Billaud fit casser l'arrêté de la commune de Paris, qui appelait auprès d'elle les comités révolutionnaires de cette ville, et avertit ainsi Robespierre, dont l'influence sur cette magistrature était déjà considérable, que ses rivaux de pouvoir avaient les yeux ouverts sur ses moindres démarches. Forcé de céder au cri qui s'élevait, de toutes parts, vers la convention, contre la foule des arrestations faites sans discernement ou par esprit de haine et de vengeance, dans les classes des cultivateurs, des artisans et des ouvriers, mais fidèle au système de ne pas laisser disséminer le pouvoir, Billaud demanda qu'une section du comité de salut public fût chargée d'examiner les motifs des arrestations. Il fit, le 12 nivôse an 2 (1er janvier 1794), décréter que tout général ou fournisseur condamné à mort, serait exécuté à la tête de l'armée; il instruisit la convention que Chabot avait remis au comité la somme destinée à Fabre-d'Eglantine, pour la falsification du décret relatif aux comptes à rendre par la compagnie des Indes. Il demanda que la convention se rendît, en masse, le 21 janvier, sur la place de la Révolution, pour y célébrer l'anniversaire de la mort de Louis XVI. Ce jour-là même, à l'heure où la convention arriva sur cette place, l'échafaud y était dressé, et l'on avait apprêté aux débris du côté droit, traînés en trophée à cette fête, au même endroit où le sang des vingt-deux fumait encore,

l'horrible spectacle d'un administrateur de leur parti, mis hors la loi, et dont la tête tomba en leur présence : c'étaient là les jeux familiers au comité de salut public et aux magistrats de Paris. Le lendemain Billaud fut chargé, par la société des jacobins, de dresser l'acte d'accusation de tous les rois. Lorsqu'Amar eut présenté un rapport sur la honteuse affaire dans laquelle Chabot, Bazire et Delaunay d'Angers étaient impliqués, Billaud reprocha au rapporteur de n'avoir pas assez fait sentir que le projet et le plan des conspirateurs étaient de détruire la convention, en l'avilissant. C'était ainsi que, même en frappant les plus vils des hommes, les tyrans avaient trouvé l'art de les rendre intéressans, en punissant, pour des crimes imaginaires, ceux qu'ils eussent si légitimement frappé comme complices de leurs propres forfaits. Le 24 ventôse suivant (14 mars 1794), il donna aux jacobins de longs développemens sur la conspiration d'Hébert et de ses complices, et fit prêter serment d'exterminer tout conspirateur. Il présenta, en avril suivant, toujours au nom du comité de salut public, un rapport sur le système politique de la république, et fit rendre, par la convention, un de ces décrets dont elle était si prodigue dans les momens où, se livrant à un enthousiasme tantôt barbare et tantôt insensé, elle s'engageait à exterminer tous les ennemis de la république démocratique qu'elle croyait avoir fondée. Tallien s'étant plaint à la convention, un mois à-peu-près avant le 9 thermidor (27 juillet 1794), de l'obsession exercée sur les députés par les espions du comité de salut public, une lutte terrible s'engagea d'abord entre lui et Billaud qui, sur la déclaration de Bourdon de l'Oise, qu'il était lui-même livré à l'espionnage du comité, s'écria avec fureur et menace : « Malheur à qui se nomme lui-même. Les terreurs qui viennent de vous être manifestées, ne sont que l'accent du crime qui cherche à se dérober au supplice. » Dès cette époque avait cessé la complicité de Billaud-Varennes, de Collot-d'Herbois, du reste du comité et du comité de sûreté générale, avec Robespierre, Couthon et Saint-Just. Barère seul, toujours nageant entre toutes les eaux, flottant entre tous les partis, et trop certain que la haine d'un seul serait assez puissante pour le livrer en un instant à la proscription, ne se prononçait pour aucun, les caressait tous, et se constituait, en quelque sorte, le médiateur de leurs querelles, jusqu'à ce que l'échafaud, que chacun élevait en silence à son ennemi, eût mis fin à leurs débats. Ce moment ne pouvait être éloigné ; Robespierre qui, depuis le 20 prairial (8 juin 1794), avait cessé de prendre part aux délibérations du comité de salut public (*voy.* ROBESPIERRE), prononça, le 8 thermidor an 2 (26 juillet 1794), à la tribune de la convention, un discours qu'il n'avait point communiqué au comité, et dans lequel il attaquait les membres de la faction dont nous venons de parler. Ce discours démontra ce que l'on soupçonnait depuis long-temps, et les divisions du comité ne furent plus un mystère. Immédiatement après que Robespierre eût parlé, Billaud prit la parole et attaqua avec force le discours qui venait d'être prononcé, en demandant que ce discours fût renvoyé à l'examen du comité de salut public, dont la majorité s'était prononcée contre Robespierre ; celui-ci s'opposa à ce renvoi, et déclara que c'était lui donner ses ennemis pour juges. Néanmoins, le renvoi fut ordonné, et ce décret fit pressentir l'issue prochaine de la lutte qui venait de s'engager. En effet, dès le lendemain 9, on entendit Billaud déclarer qu'il allait dérouler la série des crimes de Robespierre ; il dénonça en même-temps, comme les premiers complices de ce député, les généraux Boulanger et Dufraisse, et Dumas, président du tribunal révolutionnaire. Ce combat, où s'entre-déchirèrent tant de bêtes féroces, n'excita d'autre intérêt que celui qui se rattachait au sort des victimes de leurs fureurs, détenues sur tous les points de la France, et

dont la destinée allait dépendre des résultats de cette importante journée. Nous examinerons, à l'article ROBESPIERRE, les causes qui déterminèrent cette grande catastrophe politique; celles qui influèrent sur la direction qui lui fut donnée, et enfin les conséquences qui en dérivèrent. Robespierre était à peine renversé, et déjà les restes du décemvirat étaient attaqués de toutes parts. L'opinion, si long-temps comprimée, ne pouvait, en frappant celui qu'elle regardait comme l'auteur des malheurs publics, ménager ses complices, au moins aussi coupables que lui. Le comité le sentit, et Billaud demanda, en son nom, l'ajournement du décret qui supprimait le tribunal révolutionnaire, tandis que Barère était chargé de proposer de maintenir Fouquier-Tinville dans les fonctions d'accusateur public près de ce même tribunal. Billaud fut compris le 11 fructidor an 2 (28 août 1794), dans une dénonciation faite par le Lecointre de Versailles, contre Collot-d'Herbois, Barère, Vadier, Amar, Vouland et David. On concevra facilement à quel point d'asservissement à la tyrannie, était descendue la convention, en se rappelant qu'un mois après le 9 thermidor, cette assemblée osa déclarer calomnieuse une dénonciation dont les malheurs de la république ne confirmaient que trop la vérité. Quelques membres de la convention, intéressés sans doute à faire disparaître des témoins qu'on pourrait un jour invoquer contre eux-mêmes, demandèrent que les pièces relatives à la dénonciation de Lecointre, fussent anéanties; Billaud combattit cette proposition, mais bien convaincu que son règne était passé, il donna le 15 fructidor (1er septembre), sa démission du comité de salut public. Le 12 vendémiaire an 3 (3 octobre 1794), à la suite de deux décrets dont l'un ordonnait l'arrestation d'un juré du tribunal révolutionnaire, nommé Chrétien, et dont l'autre chargeait ce tribunal de continuer l'information contre les partisans et les complices de Robespierre, Legendre, fit contre Billaud, Collot et Barère, une dénonciation nouvelle à laquelle Clausel député de l'Arriège, ajouta des faits importans. Une commission de douze membres fut nommée par la convention pour faire un rapport sur la conduite de ces trois députés qui furent défendus par leurs anciens collègues, Carnot et Prieur de la Côte-d'Or. Enfin l'assemblée passa à l'ordre du jour réclamé et motivé par Bréard, sur ce que le comité de salut public était chargé de faire un rapport général sur les opérations de l'ancien comité. C'est ainsi que Billaud échappa, une fois encore, à la vengeance nationale qui l'attendait. Cependant il gardait le silence à la convention; aux jacobins même, il prenait rarement part aux discussions. Ceux-ci lui en firent de vifs reproches; Billaud répondit, dans leur séance du 13 brumaire an 3 (5 novembre 1794), que c'était prudence et non faiblesse: « Le lion dort, dit-il, mais son réveil sera terrible, et, dans sa fureur, il déchirera tous ses ennemis; je le déclare, l'instant est arrivé d'écraser les scélérats qui perdent la république. » Ce cri de révolte, dénoncé, dès le lendemain, à la tribune de la convention, n'obtint de cette assemblée, accoutumée depuis long-temps à n'avoir d'autre volonté que celle de ses tyrans, qu'un lâche décret qui chargeait les comités de *présenter les moyens d'empêcher les représentans du peuple de prêcher la révolte contre la convention*. Cette assemblée était tombée alors au dernier point de la dégradation, et ne reprit quelqu'existence politique que lorsque, le 18 du mois suivant, la puissance de l'opinion publique eut rendu aux proscrits du 31 mai et aux soixante-treize députés arrêtés le 3 octobre, le caractère dont ils avaient été si indignement dépouillés par la tyrannie. Billaud justifia, avec assez de maladresse, mais de manière cependant à satisfaire ceux de ses complices qui siégeaient dans l'assemblée, la sortie furibonde qu'il s'était permise la veille, aux jacobins: il soutint que la contre-révolution était

faite et la république perdue, parce que le comité de sûreté générale venait de faire mettre en liberté Mme de Tourzel, dont la noble fidélité pour la malheureuse Marie-Antoinette, au milieu des circonstances les plus horribles, sera, aux yeux des hommes de bien de tous les partis et de toutes les opinions, un éternel objet d'admiration et d'éloge! A la suite d'un rapport fait par Merlin de Douai, la convention avait décidé qu'il y avait lieu à examiner la conduite de Billaud, de Collot, de Barère et de Vadier, mais la commission des vingt-un, à laquelle la discussion des pièces avait été renvoyée, ayant, on ne sait par quelle bizarrerie, déclaré qu'elle éprouvait quelques doutes relativement au *seul* Billaud, l'affaire fut renvoyée à un nouvel examen, à la suite duquel Saladin déclara à la convention, au nom de la même commission, qu'elle était unanime dans l'opinion qu'il y avait lieu à examiner la conduite de ce député. Immédiatement après cette déclaration, Legendre fit décréter l'arrestation provisoire de Billaud. Le 5 germinal an 3 (25 mars 1795), les trois prévenus furent entendus, pour la première fois, à la tribune, et il fut décidé, dans la séance du 10, qu'ils le seraient, à l'avenir, de deux jours l'un, depuis dix heures du matin jusqu'à cinq heures du soir. Cet ordre fut interrompu dès le surlendemain 12, par l'insurrection qui éclata dans les faubourgs de Paris, et qui se composa de trois élémens qui paraîtront fort opposés sans doute, à quiconque n'aura pas réfléchi attentivement sur la marche de la révolution de France, mais dont le concours s'est constamment fait sentir dans toutes les crises politiques de ce pays : la rareté des subsistances, les factions intérieures, et l'influence étrangère. On ne peut douter que la révolte du 12 germinal (1er avril 1795) n'eût été principalement fomentée par les jacobins qui voulaient sauver leurs chefs, et cette opinion, générale dans la partie saine de la convention comme elle l'était dans le public, décida l'assemblée, malgré la vive opposition que rencontra ce décret, à prononcer sur-le-champ contre les prévenus, un décret de déportation dont l'exécution, qui avait été confiée au général Pichegru, eut lieu le même jour, malgré l'opposition populaire. Le lendemain de la nouvelle révolte du 1er prairial an 3 (20 avril 1795), Rouyer demanda qu'un décret d'accusation fut rendu contre Billaud; cette proposition ayant été décrétée, la convention décida qu'il serait traduit, avec ses collègues accusés avec lui, devant le tribunal criminel de la Charente-Inférieure, pour y être jugé; mais on fit en sorte que cet ordre arrivât trop tard. Lui et Collot-d'Herbois étaient déjà partis pour la Guyane; Barère seul était demeuré (*voy.* BARÈRE). Arrivé à Cayenne, Billaud fut séparé de Collot-d'Herbois, et transféré dans l'intérieur des terres. Il était à Sinamary, lorsque les députés condamnés à la déportation, à la suite des événemens du 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797), arrivèrent dans cette colonie. Il inspira une juste horreur à ses compagnons de misère, et seul de tant d'infortunés condamnés à vivre et à mourir sur ce sol dévorant, il éprouva qu'il est un degré dans le crime où toute expiation est devenue impossible, et où le malheur lui-même cesse d'inspirer la pitié. Rejeté par les hommes, Billaud chercha, parmi les animaux, des amis et des élèves, et son choix tomba sur les perroquets. Formellement excepté de l'amnistie du 4 brumaire an 4 (26 octobre 1795), Billaud l'a été de celles qui ont été publiées depuis. En se bornant à le retrancher de la famille française, dont il a été l'un des plus impitoyables bourreaux, la France s'est montrée sans doute, plus clémente que juste; mais un autre supplice a déjà commencé pour ce monstre, dont l'histoire transmettra avec horreur le souvenir de siècle en siècle. Pour nous, qu'aucun ménagement timide n'arrêtera jamais, nous vouons sa mémoire à l'effroi de ses imitateurs et à l'exécration de la postérité, avec un sentiment de justice d'autant

plus profondément réfléchi, que nous n'avons jamais douté, et que nous acquérons chaque jour une plus triste certitude, que les crimes qui ont déshonoré la révolution française, sont devenus, dans les mains de quelques ministres oppresseurs, un argument puissant et malheureusement le plus spécieux de tous, contre la liberté de l'Europe (*). Nous dirons plus : des hommes tels que celui dont nous venons de retracer les effroyables traits, ne peuvent être défendus que par ceux qui partagèrent leurs crimes ! Quels que soient les partis auxquels la révolution française ait donné naissance, ont-ils donc oublié, ceux qui en ont suivi les bannières, que toutes les factions ont été représentées sur l'échafaud, après l'avoir été dans les assemblées ; et que ce sont les Billaud, les Amar, et leurs sanguinaires collègues, qui ont envoyé à la mort, et Barnave, et Vergniaud, et Danton, et cet épouvantable Robespierre, moins atroce peut-être que ses complices, et qui fut aussi un chef d'opinion et de parti. Quelle pitié pourrait donc parler encore en faveur de quelques monstres, qui ont bien pu échapper à l'échaffaud de leurs contemporains, mais qui, certes, n'échapperont pas à celui de la postérité ? Nous ne pouvons le concevoir, et nous ne chercherons pas à nous l'expliquer. Les journaux américains ont annoncé que Billaud-Varennes, après s'être soustrait à l'exil, s'était rendu à New-York, le 15 mai 1816. S'il lui est arrivé quelquefois, dans ces dernières années, de jeter les yeux sur les feuilles françaises, il aura dû voir, avec une satisfaction secrète, que son esprit n'était pas tout-à-fait mort en France, et qu'il avait laissé dans les instituteurs des cours prévôtales et de quelques autres lois d'exception, de dignes successeurs de son école. Outre ses rapports à la commune et à la convention, Billaud-Varennes a publié les écrits suivans: *Plus de ministres*, ou *Point de grâce ; avertissement donné aux patriotes français, et justifié par quelques circonstances de l'affaire de Nancy*, 1790, in-8.—*Le dernier coup porté aux préjugés et à la superstition*, 1790, in-8.—*Le peintre politique*, ou *Tarif des opérations actuelles*, 1790, in-8 de 103 pages.—*Despotisme des ministres de France*, 1790, 3 vol. in-8. —*L'Acéphalocratie*, ou *le gouvernement fédératif démontré le meilleur de tous pour un grand empire, par les principes de la politique et les faits de l'histoire*, 1791, in-8.—*Elémens du républicanisme*, 1re partie, 1793, in-8. Il existe certainement de lui des mémoires ou plutôt des fragmens décousus sur la révolution. On a dit qu'il les avait cachés dans le mur d'une maison de la rue St-André-des-Arts, sous le numéro 55. Nous ignorons si ce fait est exact ; mais quand à l'existence des mémoires, nous sommes fondés à ne pas la révoquer en doute. Une partie de ces fragmens se rapportait à une époque un peu antérieure au jugement de Louis XVI, et l'autre, à celle de la défection de Dumouriez. Cette lecture doit être piquante et instructive.

BILLECOQ (Jean-Baptiste-Louis-Joseph), né à Paris le 31 janvier 1765, est avocat dans cette ville. Il fut nommé député suppléant à l'assemblée nationale ; mais il n'y siégea point. Il se fit remarquer dans la révolution par la modération de son caractère. M. Billecoq a prononcé devant les tribunaux criminels de Paris, divers plaidoyers qui font autant d'honneur à ses talens qu'à sa philantropie. Dans le procès de George Cadoudal, il était défenseur du marquis de Rivière. Il a reçu du roi, la croix de la légion-d'honneur. On a de lui : *Voyage au Thibet, par le P. Andrada et par Bogle, Turner et Poronguir*, traduit de l'anglais, 1796, in 8. (avec Perraud).—*Voyages chez différentes nations sauvages de l'Amérique septentrionale, par J. Le Long*, traduction avec des notes, 1794, in-8.

(*) Le sens que nous donnons à ce mot, a été si souvent défini, il le sera si souvent encore dans cet ouvrage, que nous ne craignons pas que la malveillance en abuse contre nous.

— *Voyage de la Chine à la côte nord-ouest d'Amérique, par le capitaine Meares*, traduit de l'anglais, 1795, 3 vol. in-8, et atlas in-4.—*Conjuration de Catilina contre la république romaine, par Salluste*, nouvelle traduction, 1795, in-16.—Une édition de la *Pharsale de Lucain, traduite en vers français par Brébeuf, accompagnée du texte conféré sur les meilleures éditions, avec la vie des deux poëtes, et des reflexions critiques sur leurs ouvrages*, 1796, 2 vol. in-8.—*Voyage du lieutenant H. Timberlake chez les sauvages habitans du nord de l'Amérique*, 1797, in-18.—*Voyage de Néarque, des bouches de l'Indus jusqu'à l'Euphrate*, traduit de l'anglais du docteur Vincent, 1800, in-4.—(Avec Lamare et Benoît), *Le Cultivateur anglais*, traduit de l'anglais, 1800-1801, 18 vol. in-8.—*Recueil des plaidoyers de MM. Guichard père et fils, Gayral, Chauveau-Lagarde et Billecoq pour les SS. Bourget, notaires à Passy*, etc., 1810, in-4.—*Quelques considérations sur les tyrannies diverses qui ont précédé la restauration, sur le gouvernement royal, et sur la dernière tyrannie impériale*, 1815, in-8.—*Un Français à l'honorable lord Wellington sur sa Lettre du 23 septembre dernier à lord Castelreagh*. Cette lettre était relative à l'enlèvement des objets d'arts du Musée de Paris : M. Billecoq la réfuta avec autant de talent que de patriotisme. Il s'éleva, en avril 1816, une discussion entre M. Billecoq et M. le comte de Caraman, pair de France : le premier avait dit, en plaidant dans l'affaire du testament du prince d'Hénin, que les Caramans avaient reçu des faveurs de Bonaparte ; et il fut obligé de le prouver par une lettre qui a paru dans les journaux. Dans l'affaire de la duchesse de Montebello, il a soutenu les droits et la légitimité des enfans de cette dame.

BILLINGTON (Madame), la plus célèbre cantatrice d'Angleterre, est née, en 1769, de M. et Mme. Weichsel, tous deux musiciens et d'origine allemande. Le talent de Mlle Weichsel se développa de bonne heure. Elle eut pour maître M. Jacques Billington, attaché au théâtre de Drury-Lane, et elle contracta avec lui un mariage clandestin. Elle joua sur le théâtre de Dublin, et, en 1786, sur celui de Covent-Garden à Londres. Mme Billington se rendit ensuite à Paris, et prit des leçons du célèbre Sacchini. Elle retourna à Londres, où elle joua plusieurs années de suite au théâtre de Covent-Garden. En 1794, elle quitta de nouveau l'Angleterre pour aller en Italie ; et cette contrée musicale fut surprise et charmée d'entendre une cantatrice d'un ordre supérieur, née sur les bords de la Tamise. Elle eut les plus grands succès à Milan, à Venise, à Livourne, à Padoue, à Florence, à Trieste, à Gênes, et surtout à Naples, où elle fut reçue et introduite à la cour et dans les meilleures sociétés par l'ambassadeur anglais Hamilton. Ce fut dans cette ville qu'elle perdit son mari, qui mourut subitement d'une attaque d'apoplexie. En 1799, elle contracta un second mariage avec un M. Félessent, attaché à l'armée française. M. Félessent, depuis, a donné sa démission, et réside aux environs de Venise, dans un bien acheté par sa femme. La rentrée de Mme Billington au théâtre de Covent-Garden, le 3 octobre 1801, fut un véritable triomphe : depuis elle n'a pas cessé de charmer le public anglais, et de gagner, par son talent, des sommes considérables : on porte à plus de deux cent cinquante mille francs, ce qu'elle a perçu durant le seul hiver de 1802. Elle chante à l'Opéra italien comme sur le Théâtre anglais ; et il est peu de concerts où elle ne figure comme la principale cantatrice.

BINET (Pierre), ancien professeur de l'université, fut nommé, sous le régime impérial, proviseur du Lycée Bonaparte. Cet humaniste distingué a traduit tout Virgile en prose, et sa traduction peut être regardée comme la meilleure qui existe jusqu'à ce jour. Le texte y est rendu toujours avec fidélité, souvent avec élégance. On doit à peu

près le même éloge à sa traduction d'Horace, particulièrement pour ce qui regarde les épîtres et les satires. Quant aux odes, si la version, rapprochée de l'original, paraît souvent traînante et décolorée, le tort doit moins en être imputé au traducteur qu'à l'impossibilité de transporter, dans la prose française, les mouvemens hardis et rapides, la marche tantôt fière, tantôt gracieuse, mais toujours éminemment lyrique, d'un des génies les plus flexibles de l'antiquité. M. Binet soutient toutefois, dans l'avant-propos de sa traduction d'Horace, que les poètes ne doivent être traduits qu'en prose; paradoxe qu'il appuye par des raisonnemens assez peu concluans. Ce littérateur, non moins estimable par son caractère que recommandable sous le rapport de l'érudition et du talent d'enseigner, est mort à Paris en 1812, dans un âge fort avancé.

BINGHAM (George), théologien anglican, né d'une famille noble en 1715, à Melcomb-Bingham, dans le comté de Dorset, est mort en 1800, à Pimpern, dont il était recteur. Son fils, Peregrine Bingham, a publié, en 1804, en 2 vol. in-8 : *Dissertations, Essais et Sermons de G. Bingham*, etc., précédés d'une *Notice sur sa Vie*. Les principaux écrits dont se compose ce recueil, sont, un petit *Traité de Millenium*, ou *Opinion des Millenaires*, publié d'abord sans nom d'auteur en 1772. — *Défense de la doctrine et de la liturgie de l'église d'Angleterre*, occasionnée par l'*Apologie de Théophile Lindsay*, 1774. — *Dissertationes Apocalypticæ*, ou *Dissertations détachées sur plusieurs des principaux passages de l'Apocalypse*. Bingham y prétend que ce livre est l'ouvrage de St-Jean l'évangéliste; que ce n'est pas le pape, mais Mahomet qui est l'Ante-Christ; que Constantinople, et non Rome, est la Babylone des prophéties : que le *Millenium* n'est pas encore commencé, mais qu'il doit s'accomplir. C'était un théologien aussi zélé que savant; il joignait à beaucoup de candeur quelque disposition à l'enthousiasme.

BINGLEY (Guillaume), membre de la société linnéenne, est né dans le comté d'York; il fut orphelin dès son enfance : ses parens l'élevèrent pour la profession des lois. Il préféra l'état ecclésiastique, et se rendit à Cambridge, en 1795. Pendant ses études ecclésiastiques, il fit dans la principauté de Galles deux voyages, qui lui fournirent le sujet de son premier ouvrage intitulé : *Tour dans la principauté de Galles durant l'été de* 1798, 2 vol. in-8, 1800. En 1802, il publia : *Biographie animale, ou Anecdotes sur le mode d'existence, les mœurs et les habitudes des animaux*; cet ouvrage était, en 1813, à sa 4ᵉ édition. Un biographe assure qu'il en existe deux traductions allemandes et une française : nous ne connaissons pas cette dernière. M. Bingley a fait paraître en 1814 : *La nature animée, ou Elémens de l'histoire naturelle des animaux*, 1814, in-8. On a encore de lui : *Economie d'une vie chrétienne*. — *Mémoires sur l'histoire naturelle des quadrupèdes de la Grande-Bretagne*, 1 vol. in-8, 1809. — *Dictionnaire biographique des compositeurs de musique durant les trois derniers siècles*, 2 vol. in-8, 1813. M. Bingley jouit en Angleterre d'une haute estime, comme naturaliste distingué; les savans font surtout le plus grand cas de sa *Biographie animale*.

BION (Jean-Marie), député aux états-généraux et à la convention; ce ne fut qu'à cette dernière assemblée qu'il se fit connaître : il y vota la détention et le bannissement de Louis XVI. Indigné avec tous les gens de bien des événemens du 31 mai, il se prononça fortement contre les auteurs de cette journée, et demanda l'arrestation de Richer de Serisy, intrigant royaliste, qui ne manquait pas de quelque talent. Au conseil des cinq-cents, où il fut appelé en 1797, ses opinions furent sages et modérées; il y attaqua particulièrement les lois révolutionnaires, les mises hors de la loi, et sollicita vivement l'exécution du décret qui condamnait Barère à la déportation.

BIOT (Jean-Baptiste), de l'institut, naquit à Paris en 1774, et fit de très-bonnes études au collége de Louis-le-Grand. Il servit ensuite dans l'artillerie, et revint bientôt à Paris, dès que cela lui fut possible, afin de s'y consacrer tout entier aux sciences; il acheva alors ses études à l'école polytechnique, alla professer à Beauvais, et revint en 1800 à Paris, où il fut nommé professeur de physique au collége de France. M. Biot se plaça alors, par ses écrits, au rang de nos géomètres et de nos physiciens les plus distingués, et il fut nommé, en 1802, à la première classe de l'institut. Lorsque Bonaparte se fit empereur, en 1804, M. Biot fut le seul de cette société, qui osa s'opposer à ce qu'elle votât pour ce changement, et sa proposition fut adoptée. Il fut envoyé en Espagne, en 1806, avec M. Arago (*voy.* ce nom), pour y prolonger la méridienne de France; et il rendit compte de son voyage à sa classe : il avait été nommé membre du bureau des longitudes au moment de son départ. M. Biot fut nommé chevalier de la légion-d'honneur, par le roi, le 30 août 1814. Après le retour de Bonaparte en 1815, il signa pour la négative au registre d'adhésion à la constitution qui lui fut présenté. Il fut nommé, à la même époque, membre étranger de la société royale de Londres. Il a fait, en 1817, un voyage aux Orcades, à l'effet d'y faire quelques observations astronomiques d'un haut intérêt. Quelques savans écossais l'ont accompagné et secondé dans cette entreprise, dont les résultats ne sont point encore connus à l'instant où nous écrivons. Le *Traité de physique expérimentale* de M. Biot, est sans aucun doute celui de ses ouvrages qui lui fait le plus d'honneur. Les progrès de la physique y sont parfaitement indiqués; et tout ce qu'on a découvert d'important y est développé et expliqué avec autant de clarté que d'éloquence. M. Biot fut désigné, en mai 1816, comme l'un des rédacteurs du *Journal des savans*, en ce qui concerne les sciences mathématiques. On a de lui : *Analyse du Traité de mécanique céleste de P. S. Laplace*, 1801, in-8.—*Traité analytique des courbes et des surfaces du second degré*, 1802, in-8.; réimprimé sous le titre d'*Essai de géométrie analytique appliquée aux courbes et aux surfaces du second ordre*, 1805, in-8., 1810, in-8. Cet ouvrage a eu cinq éditions, dont la dernière est de 1813. —*Essai sur l'histoire des sciences pendant la révolution française*, 1813, in-8.—*Relation d'un voyage fait dans le département de l'Orne pour constater la réalité d'un météore observé à l'Aigle*, 1803, in-4, fig. Ce voyage a achevé de convaincre ceux qui se refusaient encore à croire que des pierres tombassent réellement quelquefois du ciel. M. Biot, s'étant transporté sur les lieux, s'assura, par le témoignage unanime d'une foule de témoins oculaires, que le 6 floréal an 11 (26 avril 1813), sur une étendue de plus de deux lieues de terrain, il était réellement tombé de l'atmosphère une quantité de pierres; et les échantillons qu'il en recueillit, et qu'il a déposés au Muséum d'histoire naturelle, analysés par MM. Thénard et Vauquelin, ont donné, à très-peu près, les mêmes produits que ceux des autres pierres météoriques tombées en diverses occasions. Sans chercher à expliquer la cause de cet étonnant phénomène, M. Biot s'est borné à en constater la réalité. — *Traité élémentaire d'astronomie physique*, 1811, 3 vol. in-8, avec un supplément de M. de Rossel sur l'astronomie nautique. — *Tables barométriques portatives*, 1811, in-8.—*Recherches sur les réfractions ordinaires qui ont lieu près de l'horizon*, 1810, in-4. — *Recherches expérimentales et mathématiques sur les mouvemens des molécules de la lumière autour de leur centre de gravité*, 1814, in-4.— *Eloge de Montaigne*, discours qui a obtenu une mention honorable dans le concours proposé par l'académie française, 1812, in-8.—*Traité de physique expérimentale et mathématique*, 4 vol. in-8., 1816, dont un

abrégé en 2 vol., à l'usage des écoles a paru cette année. M. Biot a coopéré aux tomes 11 et 12 du *Cours complet d'agriculture théorique et pratique*, et il est un des rédacteurs de la nouvelle édition du *Dictionnaire d'histoire naturelle*, dont il fait les articles de physique. Il a fait des notes à la traduction de la *Physique mécanique* de Fischer; des *Mémoires* fort intéressans dans le recueil de l'institut. Il a aussi rédigé plusieurs articles de la *Biographie universelle*, entre autres ceux de Descartes, Francklin, Galilée, etc.; quelques articles dans le *Mercure* et le *Moniteur*, et un plus grand nombre dans les Mémoires de la société d'Arcueil.

BIRCH (SAMUEL), alderman, né à Londres, en 1757, fils d'un pâtissier renommé, établi dans le quartier de Cornhill, reçut une éducation soignée. Il montra de bonne heure du goût pour la poësie, et prouva du talent en ce genre dans différentes productions. Il embrassa l'état de son père, qu'il suit encore aujourd'hui. C'est chez lui qu'il est de mode d'aller manger des petits pâtés. Nommé, en 1781, membre du conseil commun, il s'y distingua par une éloquence énergique, et par son attachement aux principes et à l'administration de M. Pitt. En 1789, il fut élu député, et en 1807, alderman de son quartier. A l'époque où les républicains français menaçaient l'Angleterre d'une descente, M. Birch fut le premier à provoquer la formation des bourgeois en corps de milice, et parvint au grade de lieutenant-colonel-commandant du 1er régiment des volontaires royaux de Londres. En 1812, il remplit les fonctions de shériff de Londres et du Midlesex. Marié, en 1778, M. Birch est aujourd'hui père de treize enfans. Il a publié: *Concilia*, ou *Pensées sur divers sujets*, Londres, in-12, 1785, réimprimé en 1787.—*L'Abbaye d'Ambresbury*, poëme, en douze parties, in-4, 1788-89.—Des discours politiques, et des opera-comiques. (*Musical entertainments*).

BIRON (ARMAND-LOUIS DE GONTAUT, duc de), député de la noblesse du Quercy aux états-généraux de 1789, puis général au service de la république française, naquit le 13 avril 1747. Connu sous le nom de duc de Lauzun, jusqu'à l'époque de la mort du maréchal duc de Biron, son oncle, colonel du régiment des gardes françaises, il fut marié fort jeune, contre son gré, ne trouva point de bonheur dans cette union, entreprit de longs voyages, et parcourut successivement l'Angleterre, la Pologne et la Russie. Le duc de Lauzun, beau, brave, spirituel, aimable, s'attacha, dans ses rapides résidences, au char d'un grand nombre de belles, et fut dédommagé par l'amour des contrariétés de l'hymen. Cette vie errante, accompagnée de goûts ruineux, fit contracter, en peu d'années au duc de Lauzun, des dettes considérables. Le revenu de ses terres, quoique fort supérieur encore à ce qu'il devait, était tellement grevé d'hypothèques, qu'il était devenu tout-à-fait insuffisant pour couvrir l'immensité de ses dépenses, et qu'on le vit quelquefois offrir des titres de cent mille francs, pour obtenir vingt-cinq louis, que souvent il ne trouvait pas. Le désordre toujours croissant de ses affaires, le força, en 1777, à prendre avec le prince de Guémené, qui acceptait alors de l'argent de toutes parts, des arrangemens ruineux, mais avec lesquels il soutint quelque temps encore le train de sa maison. Il avait fait au prince, dont on croyait alors la grande fortune à l'abri de tout revers, un abandon général de ses biens, et avait reçu en échange un contrat de 80,000 livres de rente, que la banqueroute de M. de Guémené ne tarda pas à réduire au moins de moitié. Il était alors en Amérique, où il s'était rendu avec cette brillante fleur de la noblesse française qui allait combattre pour la liberté américaine, et dont la France a cruellement méconnu depuis les services. Le duc de Lauzun acquit en Amérique une haute réputation de bravoure, et rapporta

dans sa patrie l'estime et la reconnaissance du peuple dont il venait de contribuer à fonder l'indépendance. Il était alors colonel du régiment de hussards de son nom. Le vieux maréchal de Biron, dont le régiment des gardes n'a jamais réparé la perte, mourut peu de temps après le retour du duc de Lauzun en France; celui-ci qui regardait l'héritage de son oncle comme une propriété dont on ne pouvait le dépouiller sans injustice, vit avec douleur ce régiment passer dans les mains du duc du Châtelet; il en conçut contre la cour une haine profonde que les événemens politiques lui permirent bientôt de faire éclater. Dès les premiers jours de la session de l'assemblée constituante, il se lia étroitement avec M. le duc d'Orléans, traité lui-même par la cour avec une rigueur excessive et impolitique; unit ses intérêts et ses ressentimens aux siens, et fut, peu de temps après, nommé commandant en Corse. Il accepta cette sorte d'exil, après avoir demandé l'agrément de l'assemblée nationale, qui l'accorda en chargeant son président de lui témoigner sa satisfaction. Cependant le duc de Biron ne cessait de se montrer animé d'un esprit d'opposition à la cour; il fut même présenté dans la procédure instruite par le châtelet de Paris, sur les événemens des 5 et 6 octobre, comme ayant été vu au milieu des brigands avec le duc d'Orléans, le duc d'Aiguillon et le comte de Mirabeau. On sait combien furent vagues et contradictoires, toutes les déclarations faites à cette époque, par des témoins dont plusieurs furent convaincus d'erreur et même de parjure. Le duc de Biron monta plusieurs fois à la tribune pendant la discussion de cette affaire, et s'occupa beaucoup plus de disculper le duc d'Orléans des imputations dirigées contre lui, que de se défendre lui-même. L'assemblée ayant décidé qu'aucun député ne pourrait accepter des places du gouvernement, le duc de Biron, qui se souciait assez peu de se rendre en Corse, saisit cette occasion pour déclarer qu'il renonçait au commandement de ce pays, auquel il avait été désigné par la cour. Lorsque M. le duc d'Orléans, après avoir quitté la France, le 18 octobre 1789, et s'être retiré en Angleterre sur l'invitation de M. de la Fayette, eut écrit à l'assemblée pour lui expliquer les motifs de ce voyage, et demander à venir reprendre son poste, le duc de Biron appuya les réclamations de ce prince et se prononça hautement en sa faveur. Chargé, en 1791, de remplir une mission militaire dans les départemens du Nord, il fit, au commencement de 1792, décréter des fonds pour les travaux du camp de Maubeuge, et l'envoi de renforts de gardes nationales au général Rochambeau. Désigné, dans la même année, pour accompagner M. de Talleyrand à Londres, il y fut arrêté par suite des dettes considérables qu'il y avait laissées dans son premier voyage, et dut, en grande partie, sa liberté à l'intervention du prince de Galles. De retour en France, il reprit son poste à l'armée du Nord, et faillit à être massacré, le 28 avril 1792, avec le malheureux Théobald Dillon, lorsqu'après la déroute de Mons, battu et repoussé jusques sous les murs de Valenciennes, il rentra en désordre dans cette ville. L'opinion de l'armée du Nord (si toutefois on pouvait alors appeler de ce nom des bandes indisciplinées qui ne rêvaient que trahison, et assassinaient leurs généraux) devint si menaçante contre le général Biron, que le conseil du roi se vit obligé de le faire passer à l'armée du Rhin, et peu après à celle de Nice, commandée alors par le général Anselme, qu'il remplaça. Soit conviction que la cour trahissait la cause nationale, soit ressentiment contre elle, soit (et cette supposition est celle que, par respect pour la mémoire du brave Biron, nous adoptons avec plus d'empressement) qu'il ne crut pas qu'il n'avait plus de devoirs à remplir envers la patrie, parce que la monarchie n'existait plus, Biron ne protesta point contre la révolution du 10 août 1792,



et souscrivit à tous les actes du nouveau gouvernement. Il continua à prendre des mesures pour la défense du territoire français; se rangea volontairement sous les ordres de Custines, obtint des succès en Italie, et contribua à la soumission du comte de Nice. On voit, avec autant de peine que de surprise, le nom de Boyer-Fonfrède accolé à celui de Marat, dans une dénonciation vague portée par celui-ci contre le général Biron, dans une des premières séances de la session conventionnelle. Accusé d'avoir favorisé les Vendéens sur lesquels il avait repris Saumur, et qu'il avait contraint à évacuer Parthenay, Biron avait, aux yeux de la faction qui désorganisait alors la France, commis un crime bien autrement impardonnable; c'était d'avoir fait arrêter Rossignol, l'un des sicaires favoris de cette faction, devenu, par sa faveur, l'un des généraux des armées de l'Ouest, et dont le nom se rattache à toutes les déroutes qu'éprouvèrent ces armées. Jean Bon St-André, que ses talens rendaient digne de servir une plus juste cause, se rendit le dénonciateur de Biron, pour le fait de l'arrestation de Rossignol, et fit ordonner l'examen de sa conduite. Proscrit, dès-lors, par la faction triomphante, Biron ne se fit aucune illusion sur le sort réservé à tous les généraux qui ne consentiraient pas à devenir les instrumens aveugles de la tyrannie qui venait de s'établir; il donna sa démission le 10 juillet 1793, se rendit à Paris, fut bientôt conduit à Ste-Pélagie, ensuite à l'Abbaye. C'est de cette dernière prison qu'il écrivit à la convention, pour obtenir un prompt jugement. On ne le lui fit pas attendre: transféré à la Conciergerie, il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire, le 11 nivôse an 2 (31 décembre 1793), et condamné à mort dans la même séance. Son intrépidité ne se démentit point dans ses derniers momens. Il se fit apporter des huîtres et deux bouteilles de vin blanc, dans l'intervalle qui s'écoula entre l'instant où son arrêt de mort venait de lui être prononcé, et celui où il devait marcher au supplice. Il mangea avec autant d'appétit que de gaîté; fit boire deux verres de vin au guichetier Langlois, qui le servait pendant ce funèbre repas; fit, devant cet homme, quelques plaisanteries sur le genre de supplice qu'il allait subir, et lui versait un nouveau verre de vin à l'instant où l'exécuteur entra. « Bien, mon ami, lui dit Biron, je suis à vous; laissez-moi finir mes huîtres; je ne vous ferai pas attendre long-temps; vous devez avoir besoin de forces, au métier que vous faites; vous allez boire un verre de vin avec moi. » Se tournant alors vers Langlois, il lui dit, avec cette grâce qui était naturelle à ses moindres discours: « Va chercher un verre, Langlois. » Celui-ci obéit. Pendant ce temps, s'établit, entre le duc et l'exécuteur, un dialogue assez court, sur l'instrument du supplice. Langlois revient: le duc remplit de nouveau le verre du guichetier, le sien et celui de l'exécuteur. « Maintenant, mon ami, partons, » dit-il en se levant; mais la toilette du supplice restait encore à faire, et cette circonstance fut la seule qui parut causer au duc quelqu'émotion; cependant il reprit toute sa tranquillité en sortant de la Conciergerie pour se placer sur la fatale charrette. Un calme profond régna sur son visage, jusqu'au pied de l'échafaud, sur lequel il monta avec fermeté. Quelques biographes ont jugé à propos de mettre dans sa bouche une sorte d'amende honorable à laquelle il ne songea jamais.

BIROTEAU (Jean-Baptiste), député à la convention nationale, né à Perpignan, département des Pyrenées-Orientales, s'attacha fortement à la cause de la révolution. Après avoir rempli les fonctions d'officier municipal, il fut appelé à celles d'administrateur du département, et ne quitta celles-ci que lorsqu'en septembre 1792, ses concitoyens l'élurent député de leur département à la convention. Biroteau apporta dans cette assemblée les meilleurs sentimens; il se lia avec les hommes les plus distingués du côté droit, s'at-

tacha plus particulièrement aux députés de la Gironde, et se prononça, avec énergie, contre les jacobins et la commune de Paris. Nommé, dès le 30 septembre, membre d'une commission chargée de faire l'examen des papiers de cette commune, gorgée de sang et de rapines, il eut le courage de déclarer « qu'on avait déjà reconnu l'innocence d'une foule de victimes assassinées dans les prisons, pendant les premiers jours de septembre; qu'il résultait de cette reconnaissance, que leurs assassins devaient être punis; que des intrigans et des hommes coupables avaient surpris la confiance de leurs concitoyens, et s'étaient fait nommer membres de la commune; que cette autorité, qui voulait rivaliser de pouvoirs avec la convention, conspirait ouvertement contre elle; qu'il était temps d'appeler à la défense de la représentation nationale, une force composée de tous les citoyens des départemens, etc. » Ce discours fut le premier où l'on eût osé lever une partie du voile qui couvrait encore les factions; il produisit une grande sensation et mit les partis en présence. Biroteau demanda ensuite le rapport du décret qui destituait le général Montesquiou, et réclama, avec chaleur, l'impression d'une adresse signée par un grand nombre de volontaires partant pour l'armée, et qui pressaient la convention de s'entourer d'une force armée départementale. Envoyé, en novembre 1792, en qualité de commissaire, dans le département d'Eure-et-Loir, il instruisit l'assemblée qu'il avait trouvé le peuple furieux à la seule nouvelle de la proposition faite de supprimer le traitement des prêtres, et qu'il avait couru lui-même de grands dangers. Au moment où commença la discussion sur la question de savoir si Louis XVI serait jugé par la convention, Biroteau, livré à un enthousiasme aveugle, déclara « que long-temps avant le 10 août, il avait prononcé dans son cœur la mort de ce prince. « La situation de Paris, dont il avait pu juger depuis la convocation de la convention, l'audace des conspirateurs, l'impuissance et l'asservissement des hommes de bien, dont le désolant spectacle frappait incessamment ses regards, avaient apporté dans ses idées d'importantes modifications; aussi, lorsque le roi fut mis en jugement, Biroteau fut l'un des membres qui se prononcèrent avec plus de force en faveur de l'appel au peuple. Le décret de mort ayant été rendu, il demanda que son exécution fut ajournée jusqu'à la paix définitive et lorsque tous les Bourbons auraient été expulsés du territoire français. Le 19 février 1793, il renouvela, avec plus d'énergie qu'il ne l'avait fait encore, ses dénonciations contre la commune de Paris et son affreux comité de surveillance; il fit de nouvelles instances pour faire livrer aux tribunaux les assassins de septembre. Carrier ayant proposé l'institution d'un tribunal révolutionnaire, Biroteau fit d'inutiles efforts pour faire soumettre cette proposition à une discussion réfléchie; on ne voulut pas même l'entendre. L'effet de cette tyrannie fut de l'attacher, de plus en plus, aux principes et aux intérêts des seuls hommes qui se montrassent encore dignes de défendre la liberté. Pendant la terrible lutte qui s'établit, vers cette époque, entre le côté droit et la montagne, Biroteau attaqua successivement les chefs de cette faction, et signala nominativement Fabre-d'Eglantine, particulièrement lié avec Danton, comme ayant indirectement proposé le rétablissement de la monarchie. Lorsqu'à la séance du 14 mai, une foule de séditieux vinrent, au nom de trente-cinq sections de Paris, demander que vingt-deux députés du côté droit fussent expulsés de la convention, ils firent à Biroteau l'honneur de le mettre du nombre des proscrits : mais son courage parut prendre de nouvelles forces de l'imminence des dangers; en effet, ce fut le 18 mai, quatre jours seulement après cette séance orageuse, qu'il accusa Robespierre de duplicité et de tyrannie. Décrété d'arrestation à la suite des événemens des 31 mai, 1er et 2 juin, il réussit à se soustraire à



la surveillance du gendarme à la garde duquel il était confié dans son domicile, et se rendit aussitôt à Lyon, où la révolte de Paris contre la convention avait produit une fermentation générale. Biroteau acheva d'enflammer les esprits contre la montagne, par le récit des événemens, et une insurrection généreuse éclata contre la tyrannie, dans la seconde cité de la république. Déclaré traître à la patrie, par un décret du 28 juillet 1793, comme chef du congrès départemental tenu à Lyon, Biroteau qui, sans doute, ne vit aucun moyen de conjurer ce nouvel orage, montra, dans cette circonstance, une faiblesse qu'on n'eût pas attendu de lui. Au lieu d'aider de ses conseils et de soutenir de ses efforts ceux qui venaient d'embrasser sa cause avec un dévouement si noble, il ne songea qu'à se soustraire lui-même à la mort, et se rendit dans les environs de Bordeaux à travers mille périls et en voyageant toujours de nuit et déguisé; il parvint même à s'y cacher quelque temps; mais il fut repoussé de tous les asiles, du moment où le décret qui portait peine de mort contre ceux qui recelaient les proscrits, vint à être connu. Traîné devant Tallien, alors en mission à Bordeaux, le malheureux Biroteau fut livré à la commission révolutionnaire, qui reconnut son identité, et l'envoya à la mort le 24 octobre 1793. Ceux qui l'ont fait périr ont prétendu qu'avant d'aller à l'échafaud, il avait déclaré que l'intention de son parti était d'exterminer la montagne. Quoiqu'il n'y eût eu rien de fort extraordinaire dans un pareil dessein, nous sommes fondés à croire que cette fable a été inventée pour effrayer de plus en plus, par le sentiment de leurs propres dangers, les hommes timides ou plus humains qui siégeaient sur la montagne. Biroteau avait, au lieu de talens brillans, un sens droit, de bonnes intentions, un courage qui ne s'est démenti qu'une seule fois, et, plus heureux qu'un grand nombre de ses collégues, l'expérience de ses propres fautes n'avait point été perdue pour lui.

BISSON, général de division, comte de l'empire, est né le 25 août 1767. Les actions d'éclat dont il a illustré sa courte carrière, le mettent au rang des guerriers les plus distingués. Né sous la tente, les exercices militaires furent les jeux de son enfance; brave jusqu'à l'intrépidité, il s'acquit de bonne heure une grande réputation aux armées d'Allemagne et d'Italie. Nous citerons quelques traits de ce général, qui donnent une haute idée de son audace et de son sang-froid. Chargé de la défense du Catelet, sur la Sambre, avec soixante grenadiers et cinquante dragons, et se voyant attaqué par une colonne de six mille hommes et sept pièces de canon, il plaça ses grenadiers en tirailleurs devant deux gués principaux en avant du pont de cette ville, qu'il avait fait couper, et partagea ses dragons en trois pelotons sur la rive droite. L'ennemi voyant cette quantité de tirailleurs, crut que la place renfermait un corps considérable, et l'attaqua dans les règles. Bisson resté seul dans l'intérieur avec deux tambours, fit battre sur différens points, pour entretenir l'erreur de l'ennemi, et donna le temps au général Legrand d'arriver avec une brigade et de conserver cette position avantageuse. A l'affaire de Messenheim, il soutint avec un seul bataillon de quatre cent dix-sept hommes les efforts de trois mille fantassins et de douze cents chevaux; ce bataillon étant réduit à un tiers, Bisson se jeta seul, à cheval, au milieu de la cavalerie, enfonça et tua tout ce qui faisait obstacle à son passage, et traversant la Naw à la nage, regagna Kirn, où, avec ses deux bataillons, il s'empara de tous les débouchés et y arrêta l'ennemi. Il se distingua également à Marengo, au passage du Mincio et dans les campagnes de Prusse et de Pologne; il fut successivement gouverneur-général de Brunswick, de la Navarre, du Frioul et du comté de Goritia. Bisson est mort à Mantoue, en 1811.

BISSY (Jacques-François), dé-

puté à la convention nationale. Il exerçait la profession d'avocat à l'époque où commencèrent les troubles politiques de la France; remplit successivement diverses fonctions publiques, et fut élu, en septembre 1792, député du département de la Mayenne à la convention nationale. Il y vota la mort de Louis XVI, *mais* seulement dans le cas où l'on voudrait envahir le territoire de la république, et demanda que dans le cas de paix, on examinât s'il n'y aurait pas lieu à commuer la peine. Après la session, il passa au conseil des cinq cents, d'où il sortit en 1798; il y fut aussitôt réélu: et s'y fit aussi peu remarquer que dans la précédente assemblée. On le vit seulement, à la séance du 6 avril, déclarer que les représentans étaient partout en butte aux poignards du royalisme, et voter en faveur du projet relatif aux coupables qui dénonceraient leurs complices. Le 7 mai suivant, il retraça les crimes nombreux du parti qui réagissait pour la maison de Bourbon, et qui, dès-lors, se portait, à l'égard de toutes les classe de républicains, à des vengeances aussi barbares qu'elles étaient illégales, et qui, trop souvent, servirent de prétexte aux vengeances personnelles. Bissy provoqua de nouveau des mesures pour leur juste répression. Après la révolution du 18 brumaire an 8, il fut nommé juge du tribunal d'appel séant à Angers, et en exerça les fonctions pendant plusieurs années.

BITAUBE (Paul-Jérémie), naquit à Konigsberg, le 24 novembre 1732, d'une famille de réfugiés français. Dès son adolescence, il annonça un penchant décidé pour les lettres, et s'attacha particulièrement aux écrits de l'antiquité. Arrivé à l'âge où il devait choisir un état, il se décida pour la chaire. La lecture assidue de la Bible, objet habituel des méditations des ministres protestans, acheva de développer en lui un goût qu'avaient fait naître ses études; il se livra avec passion à la littérature grecque, et surtout à Homère, dans lequel il retrouvait la sublime simplicité de Moïse et des prophètes. Désirant rentrer dans le sein de la nation dont sa famille avait conservé la langue et les habitudes, et souhaitant ardemment de pouvoir fixer son séjour à Paris, il résolut de donner tous ses soins à un travail qui pût lui faire atteindre ce but, en attirant sur lui l'attention des littérateurs français. En 1762, il publia une traduction libre de *l'Iliade*, Berlin, in-8, qui n'était réellement qu'un abrégé du poëme d'Homère. Toutefois, cet essai lui mérita la bienveillance de Frédéric II, qui le nomma membre de l'académie de Berlin, et lui permit, quelque temps après, d'aller passer en France le temps nécessaire pour compléter et perfectionner sa traduction. Ce fut après quelques années de séjour à Paris (1780), qu'il publia son *Iliade* entière, et entreprit la traduction de l'*Odyssée*, qui parut en 1785. Ces deux ouvrages eurent beaucoup de succès, et lui valurent, de la part de l'académie des inscriptions, le titre d'associé étranger. Cette faveur ayant redoublée l'attachement de Bitaubé pour la France, il résolut, sans cesser d'appartenir, par les bienfaits de Frédéric, au pays qui l'avait vu naître, d'adopter pour toujours celui auquel il tenait par son origine et par ses travaux. En 1794, il fut incarcéré avec son épouse; mais le 9 thermidor leur rendit la liberté. En 1796, il publia *Les Bataves*, composition historique plutôt que poétique, à laquelle il avait cependant donné le titre de poëme, et qui dut aux circonstances un certain succès, vu qu'elle était remplie de sentimens d'indépendance et de patriotisme, que n'avaient point détruits en France, du moins parmi les hommes éclairés, les erreurs et les crimes de quelques factieux. Lors de la création de l'institut, Bitaubé fut nommé membre de la classe de littérature et des beaux-arts, et plus tard, il fut décoré de la croix-d'honneur, sans avoir fait la moindre démarche pour l'obtenir. Tout semblait lui pro-

mettre une vieillesse aussi heureuse qu'honorée ; mais ayant perdu l'épouse chérie dont, depuis plus de cinquante ans, la destinée était unie à la sienne, il succomba à sa douleur le 22 novembre 1808, âgé d'environ 76 ans. Voici la liste de ses ouvrages : l'*Iliade*, 1re édition, 1764, 2 vol. in-8, 2me, 1780, Paris, 4 vol. in-12.—*L'Odyssée*, 1785, 3 vol.—*Joseph*, poëme en 9 chants, 1767, Paris, in-8, et en 1786, avec des augmentations. — *Guillaume de Nassau*, Amsterdam, 1773 ; c'est le même ouvrage qui a paru en 1796, sous le titre des *Bataves*. —*Examen de la profession de foi du vicaire savoyard*, 1763, in-8.—*De l'influence des belles-lettres sur la philosophie*, Berlin, 1767, in-8. —*Éloge de Corneille*, 1769, in-8. Ces trois derniers ouvrages ne se trouvent pas dans la collection de ses œuvres, Paris, 1804, 9 vol. in-8. Parmi les écrits de Bitaubé, l'opinion paraît assigner le premier rang à son poëme de Joseph. Ce n'est pas qu'il soit exempt des défauts inhérens au style de l'auteur, qui conserva toujours des habitudes de sa jeunesse, une invincible roideur, de fréquens germanisme, et en général, une connaissance très-imparfaite de la propriété des termes, sans laquelle il n'est point de bon écrivain. On reconnaît en lui l'homme qui obéit involontairement à l'influence d'un idiôme qu'il entendit parler dès le berceau, et qui n'emploie qu'avec incertitude et tâtonnement celui dans lequel il veut exprimer sa pensée. Ces graves défauts n'empêchent pas que le poëme de *Joseph* ne soit fait pour produire une vive impression ; il joint au puissant intérêt qui naît de ce sujet éminemment poétique, le charme qu'y répand l'ame tendre, pure, et religieuse de l'auteur ; et ce charme est tel, que les imperfections du style ne détruisent point l'illusion qui transporte tour-à-tour le lecteur dans les palais de l'Egypte et les sables de la Palestine. Les scènes de l'enfance du monde y sont retracées avec une vérité homérique, que l'auteur devait à l'étude profonde qu'il avait faite du premier des poètes grecs : car Bitaubé aimait et sentait Homère, quoiqu'il l'ait assez mal traduit ; ce qui tient aux défauts que nous avons signalés tout à l'heure. En effet, s'il est déjà presqu'impossible à l'écrivain français, le plus familiarisé avec la connaissance de sa langue et les ressources qu'elle peut offrir, de rendre d'une manière satisfaisante les pensées d'un des plus admirables génies de l'antiquité, exprimées dans le langage le plus abondant, le plus pittoresque, le plus harmonieux qu'aient jamais parlé les hommes, combien cette immense difficulté ne devait-elle pas s'accroître pour un Prussien écrivant en français ; et loin de s'étonner qu'il ait souvent plié sous un pareil fardeau, ne doit-on pas admirer qu'il n'en ait pas été constamment accablé ? Il y a plus : Bitaubé avec tant de désavantage, non-seulement l'emporte infiniment sur la froide et sèche paraphrase de la savante Dacier, mais il paraît devoir, parmi les nombreux traducteurs d'Homère, tant en vers qu'en prose, suivre immédiatement, quoiqu'à une bien grande distance, l'éloquent écrivain, qui sut reproduire dans la langue française, avec un succès presqu'égal, les beautés du génie qui créa Achille, comme de celui qui dépeignit Armide. Parmi les autres ouvrages de Bitaubé, *Les Bataves* sont l'un des plus remarquables. On y distingue quelques beautés de détail, et une grande élévation de sentimens. Quant à *Herman et Dorothée*, le choix qu'il fit, pour la traduire de cette espèce de pastorale héroïque, prouve qu'il méconnaissait, beaucoup plus encore que leur langue, les goûts et le système littéraire des français. Ce mélange bizarre de pompe et de trivialité, qu'excusent aux yeux des allemands la vérité du coloris et la naïve fidélité des détails, embellis d'ailleurs par le style de Goëthe, n'est en général qu'insipide et choquant dans la traduction, où il paraît dépouillé de cet avantage. Au surplus, on ne peut cesser de parler de Bitaubé, sans lui rendre l'hom-

mage que méritait son caractère. Sa vie paisible et laborieuse fut consacrée toute entière à l'étude; il aima les lettres, la liberté et la vertu ; fut l'ami de Thomas et de Ducis : ce dernier dont les mœurs douces et pures sympathisaient avec les siennes, lui a adressé une épître en vers.

BIZANNET, maréchal-de-camp, servit d'abord comme simple soldat, et parvint successivement au grade d'adjudant-général. Il commandait à Monaco, en septembre 1793, et fit échouer un projet de livrer cette place à l'ennemi ; ce qui lui valut le grade de général de brigade. Après le 9 thermidor, il fut chargé du commandement de Toulon, et s'y prononça fortement contre les jacobins, à l'occasion de l'assassinat commis par eux sur sept émigrés. Le 26 mars 1795, la convention, revenue à des principes de justice et d'humanité, approuva sa conduite. Il fit ensuite la première campagne d'Italie ; mais ayant eu le malheur de déplaire à Bonaparte, il resta long-temps sans activité, et ne fut employé que lorsque les désastres de l'Espagne et de la Russie eurent mis Napoléon dans la nécessité de rappeler tous les militaires dont il pût disposer. Le général Bizannet obtint alors le commandement de Berg-op-Zoom, et arriva dans cette place, en décembre 1813 : il y déploya bientôt autant de bravoure que d'habileté. Les Anglais ayant, le 8 mars 1814, tenté de surprendre cette place, il rassembla la garnison avec une activité prodigieuse, attaqua ceux des assaillans qui s'étaient déjà introduits dans la place, et qui furent presque tous pris ou tués. Du nombre de ces derniers furent plusieurs officiers supérieurs. Devenu maréchal-de-camp, il fut nommé chevalier de Saint-Louis, le 19 juillet 1814. Le général Bizannet fut chargé, au mois de mai 1815, sous les ordres du maréchal Brune, du commandement de la ville de Marseille, déclarée en état de siége.

BLACAS D'AULPS (Le comte DE), né en Provence en 1770, est issu d'une ancienne famille de cette province ; il entra fort jeune au service, et se trouvait capitaine de cavalerie, à l'époque de la révolution ; gentilhomme obscur, il eut, comme tant d'autres, la manie de l'émigration, se rendit d'abord à l'armée des princes, et passa ensuite en Italie, où il parvint à se faire connaître du prétendant dont la résidence était alors fixée à Vérone. Sa personne et ses services devinrent même tellement agréables à ce prince, que lorsqu'il vint en Allemagne, il confia à M. de Blacas une mission confidentielle auprès de l'empereur de Russie. Cette mission avait pour but d'obtenir de Paul Ier un asile dans ses états ; le comte de Blacas montra, dans la manière dont il sut s'en acquitter, autant d'habileté que de zèle, et mérita de plus en plus la confiance de son protecteur. Lorsqu'en 1800 la Russie ayant réuni sa politique à celle de la France, eut fait connaître au prétendant et à sa famille que l'asile qu'ils avaient obtenu jusques-là en Russie leur était retiré, M. de Blacas retourna auprès de ce prince, et l'accompagna en Angleterre. M. d'Avaray, qui avait rempli jusques-là, auprès du prétendant, les fonctions de ministre de la guerre, s'étant rendu à l'île de Madère, le comte de Blacas fut provisoirement appelé à lui succéder dans ce poste, et dès-lors la confiance et l'affection du prince parurent devenir presqu'exclusives. On doit avouer que la conduite de M. de Blacas justifiait pleinement ces deux sentimens. Lorsqu'à la suite des événemens militaires de 1814, la maison de Bourbon eut été replacée sur le trône de France, le roi qui, pendant son long exil, n'avait pas eu de serviteur plus fidèle que M. de Blacas, ramena ce ministre avec lui, et le nomma, dès son retour, ministre de sa maison, avec le titre de secrétaire-d'état. A cette première faveur en succédèrent bientôt de nouvelles, et les charges de grand-maître de la garde-robe et d'intendant des bâtimens, furent réunies dans les mains du ministre de la maison du roi, dont le crédit éclipsa dès-lors celui de

tous ses rivaux. La position du comte de Blacas devait lui susciter des ennemis puissans à la cour; aussi ne fut-il point épargné; toutes les intrigues, tous les intérêts froissés se liguèrent contre lui et furent merveilleusement servis par la conduite personnelle de ce ministre, qui, sans expérience de la France, et constamment endormi dans une présomption funeste, accordait une confiance entière à quelques misérables agens subalternes qu'il distribuait dans les salons les plus brillans de Paris, et croyait bien connaître l'opinion publique d'après des rapports que les agens de sa police secrète, aussi fripons qu'ignorans, faisaient souvent rédiger par les agens d'une police contraire. Les princes qui, de leur côté, considéraient M. de Blacas comme tout-puissant sur l'esprit du roi, rendaient ce ministre responsable de tous les actes et presque de toutes les pensées du monarque. Lorsqu'en 1814, Monsieur fut retenu à Saint-Cloud par une indisposition grave, qui vint à la suite des plus vives explications entre le roi et ce prince, le comte de Blacas, qui crut de son devoir de rendre une visite à Monsieur, en fut reçu d'une manière tellement désobligeante, pour ne rien dire de plus, qu'il ne jugea pas à propos de s'exposer une seconde fois à un accueil du même genre. C'est ainsi qu'envié par les courtisans, qui ne lui pardonnaient pas son crédit, et voyaient en lui un éternel obstacle à leurs desseins; en butte aux ressentimens des princes qui l'accusaient d'être la cause de tous les mécontentemens que leur conduite inconsidérée et leurs prétentions déplacées devaient nécessairement inspirer au roi; sans considération dans les classes intermédiaires qui haïssaient en lui un favori dont l'accueil, toujours glacé, leur paraissait souvent insolent: M. de Blacas ne trouvait que dans l'inaltérable confiance du roi, quelqu'adoucissement aux amertumes dont sa vie était remplie. Nous voudrions n'être obligés de rappeler à nos lecteurs ni à nous-mêmes l'odieuse perfidie avec laquelle l'abbé Fleuriel, secrétaire particulier de M. de Blacas a su, dans l'espace de quelques mois, falsifier la correspondance de Joachim, alors roi de Naples, au point de tromper le duc de Wellington et le ministère britannique lui-même, sur les véritables intentions de ce malheureux prince, et amener ainsi, dans le congrès de Vienne, les résolutions extrêmes qui l'ont précipité du trône. C'est là, nous l'avouons, un crime dont nous craignons qu'il ne soit impossible à M. de Blacas de justifier, et son secrétaire et lui-même, car de tels services ne sont jamais du nombre de ceux que le dévouement commande. Les pièces justificatives du fait que nous annonçons ici sont consignées dans tous les journaux des cent jours. Elles le sont ailleurs et avec plus de détails encore. Le marquis de Chabannes qui, après avoir été l'aide-de-camp et le précurseur de Louis XVIII en France, crut, vers la même époque, et à la suite de beaucoup d'espérances trompées, devoir se retirer de nouveau en Angleterre où il arrivait, se montra l'un des plus implacables ennemis du comte de Blacas dont il avait longtemps encensé la fortune. Il publia à Londres, sous la date du 26 avril 1815, une brochure intitulée : *Lettres de M. le marquis de Chabannes, à S. E. M. le comte de Blacas, suivies de quelques éclaircissemens, et Extraits de mémoires relatifs aux événemens présens.* Ce n'était pas, sans doute, une autorité bien imposante que celle du marquis de Chabannes; cet homme à imagination déréglée qui, après s'être ruiné en folles entreprises, n'est pas guéri de la manie d'en concevoir de nouvelles, n'eût pas été, pour M. de Blacas, un adversaire fort redoutable, si, par malheur pour ce ministre, son accusateur n'eût trouvé, dans des fautes réelles et impossibles à justifier : la haine des princes : la malveillance publique et des causes supérieures qu'on devinera peut-être à notre silence, des auxiliaires accablans dont il est probable qu'il ne triomphera jamais. M. de Blacas, accusé, depuis,

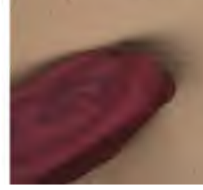
d'avoir beaucoup trop négligé les avis qu'on lui avait transmis de toutes parts, mais au pouvoir duquel il n'eut pas été de rien changer à la position du roi, lors même qu'il en eût fait un meilleur usage, accompagna Louis XVIII à Gand dans la nuit du 19 au 20 mars 1815. La précipitation de ce double départ laissa dans les mains du gouvernement qui venait de se rétablir, une foule de correspondances curieuses, et qu'on n'avait pas eu soin de faire disparaître. Un homme, étranger à la France (Fauche-Borel), dont le dévouement fanatique, pour la maison de Bourbon, ressemble au délire, mais envers lequel les longs malheurs qu'il a éprouvés ne permettent pas d'être sévère, a fortement inculpé la conduite qu'a tenue le comte de Blacas à son égard, pendant le dernier séjour du roi de France dans cette ville. On ne saurait s'étonner assez, en effet, de la persévérance d'animosité que le ministre français a apportée dans cette circonstance, où il ne s'agissait que d'éclaircir quelques faits; et même, en admettant, contre notre opinion personnelle, qu'il y eût eu de justes motifs de soupçonner les sentimens et la conduite de Fauche-Borel, d'après quelques vagues dénonciations, dont une police ennemie et habile sait toujours se servir à propos pour jeter la défiance et le désordre dans les rangs de ses ennemis, en faisant détruire ceux-ci les uns par les autres, la mission avouée de Fauche-Borel, la lettre du roi de Prusse, dont il était porteur, les renseignemens qu'il avait été chargé par le prince de Talleyrand de transmettre au gouvernement de Louis XVIII, ne rendraient-ils pas impossible de justifier les violences dont le comte de Blacas a ordonné l'emploi à son égard. M. Fauche-Borel, faiblement recommandé d'ailleurs par un rôle qui serait tout au plus excusable, s'il se fût agi de servir son propre souverain, est, grâce à l'absurde persécution du comte de Blacas, devenu presqu'intéressant aux yeux de tous les partis. Les causes que nous avons exprimées plus haut, et celles que la prudence nous a commandé de ne laisser qu'entrevoir, ayant, en juillet 1815, apporté des obstacles invincibles au retour de M. de Blacas en France, le roi, encore à Gand, le nomma son ambassadeur auprès du roi des Deux-Siciles, afin d'y traiter du mariage du duc de Berri avec la fille du prince royal Après avoir rempli, par les ordres de Louis XVIII, une nouvelle mission à Londres, le comte de Blacas s'est rendu à cette destination, en septembre de la même année, en traversant l'Allemagne et la Suisse. Cette négociation terminée, il est parti pour Rome où il a remplacé M. de Pressigny, évêque de Saint-Malo, dans les fonctions d'ambassadeur auprès du St-Siége. Il vient d'y régler, avec cette cour, les conditions d'un nouveau concordat où l'indépendance, la dignité de la nation française et les libertés de l'église gallicane, si éloquemment défendues, il y a plus d'un siècle, par Bossuet, paraissent avoir été étrangement méconnues et compromises. L'accueil fait à cet acte, par tout ce qu'il y a, en France, d'esprits éclairés et solides, semble avoir déterminé le gouvernement à n'en pas soumettre la discussion aux chambres, dans l'état où il a été présenté à la nation. Le comte de Blacas, inopinément arrivé à Paris, à la suite de cette transaction, n'a pu obtenir que la permission de passer quelques jours dans la capitale. On ignore généralement qu'il y était appelé depuis long-temps par les princes, qui, après s'être montré les plus irréconciliables ennemis de ce ministre, lorsque son ascendant sur l'esprit du roi leur portait ombrage, s'étaient entièrement rapprochés de lui, du moment où ils avaient cru voir cet ascendant exercé par un autre; ils espéraient ainsi opposer d'anciens souvenirs à une nouvelle faveur, bien autrement alarmante pour eux que celle dont ils avaient été si long-temps effrayés, mais qui, après tout, n'avait jamais été liée à aucun plan politique; tandis que la faveur nouvelle s'appuyait



sur un système dont les amis de la liberté constitutionnelle ne paraissaient guères moins mécontens que ses ennemis, et dans lequel il n'y avait de positif que la toute-puissance et l'inviolabilité des ministres. C'est dans cet état de choses que les princes firent écrire, et qu'ils écrivirent eux-mêmes les lettres les plus instantes au comte de Blacas, pour hâter son retour en France : cependant le ministère lui écrivait dans un sens absolument contraire, et faisait même agir, auprès du roi, l'influence étrangère, pour déterminer ce prince à ne jamais permettre le retour de son ambassadeur, que le comte de Montsoreau, son beau-père, attendait à tous les momens à Paris, et dont l'appartement était disposé, depuis quelques mois, pour le recevoir. Ce fut au duc de Richelieu que s'adressa le comte de Blacas, à l'instant de son arrivée à Paris, pour obtenir une audience immédiate du roi, qui, n'ayant jamais cessé de correspondre directement avec son ministre, avait bien dû, selon toute apparence, savoir quelque chose de ce retour. L'audience fut accordée à l'instant, et jamais, dit-on, surprise ne parut plus naturelle. A la suite de cet entretien, le comte se rendit chez la duchesse d'Angoulême; et l'on dit plaisamment alors à Paris, que la personne de la cour qui avait témoigné le plus de joie de le revoir, était, sans aucun doute, le chien dont le comte, avant son départ, avait fait présent à cette princesse. Toute la cour, et surtout le ministère, furent en mouvement à la nouvelle de ce retour; tous les chevaux de Paris furent attelés au même instant; la cour, les appartemens du comte, qu'on croyait déjà revoir plus en crédit que jamais, ne cessaient de se remplir; mais le ministère ne s'endormait pas, et même le bruit courut que l'un de ses membres, que l'on supposait plus particulièrement intéressé à tenir le comte éloigné de la cour, avait été assez sérieusement indisposé à la suite de quelques explications où il avait cru entrevoir, de la part du roi, en faveur de M. de Blacas, un retour à des sentimens dont on le considérait, depuis long-temps, comme l'exclusif héritier. Quoi qu'il en soit, on apprit le départ du comte, à l'instant même où l'on regardait son crédit comme plus affermi. Les princes, avec lesquels sa réconciliation était parfaite depuis que la correspondance entretenue au sujet du mariage du duc de Berri avait mis le comte en position de leur complaire, virent cet événement avec un profond déplaisir : mais l'influence du cabinet français, unie à celle des ministres étrangers, triompha de leurs efforts et même de la secrète affection du roi, qui dut sacrifier le comte à une impérieuse nécessité. On a donné, sur la disgrâce de M. de Blacas à cette époque, une version absolument différente, et qu'il est de notre impartialité de rapporter : on a dit que le roi, qui n'avait point pardonné au comte une brochure dont nous allons parler tout à l'heure, avait retiré de lui-même à ce ministre, à la suite de l'éclat donné à cette publication, la confiance et l'affection qu'il lui avait témoignées jusques-là. Quoi qu'il en soit, M. de Blacas, retourné à Rome, y a repris, auprès du St-Siége, des fonctions qui n'ont pas maintenant une grande importance, mais qui ne seront pas sans intérêt tant que l'affaire du concordat ne sera pas absolument terminée. Ce ministre fut la seconde personne envoyée, en février 1815, avec le duc de Raguse, auprès du prince de Wagram (*voy.* ce nom), pour lui demander, de la part du roi, communication d'une lettre qu'il avait reçue de l'île d'Elbe. Revenons à la brochure qui, selon quelques écrits que nous sommes loin de garantir, a changé les dispositions du roi envers ce ministre : on prétendit qu'elle avait été composée par M. de Blacas, en avril 1815, pendant son séjour à Gand, auprès du roi; ce mémoire, qui circula à Paris à la même époque, et dans lequel, sous prétexte de justifier son administration ou plutôt sa faveur, on lui faisait tenir le langage le plus offensant sur quelques membres de la

famille royale et des personnages marquans par leur nom, leur rang et les places qu'ils occupent auprès du roi, remplissait alors la Belgique, et ne tarda pas à être répandu dans Paris même, où se réunissaient les divers élémens qui devaient ajouter à l'intérêt du mémoire, avec cette profusion que la malignité ne manque jamais d'attacher à tous les grands scandales. Nous avions, dès cette époque, considéré cet écrit comme une manœuvre des ennemis du comte de Blacas; l'entier oubli des convenances qui s'y faisait remarquer à toutes les pages, nous paraissait suffire pour démontrer qu'il ne pouvait être sorti de la plume d'un homme accoutumé à les respecter. Le duc d'Otrante (Fouché), devenu, pendant quelque temps, lors de la seconde restauration, ministre de Louis XVIII, fit saisir, en juin de la même année, ce mémoire imprimé chez un nommé Plancher : cette mesure, aussi maladroite qu'inconstitutionnelle, mais qui lui avait été prescrite par de plus hauts intérêts, n'eut, comme toutes celles de même nature, d'autre résultat que de mettre hors de doute l'authenticité du mémoire. Nommé membre de la chambre des pairs, le 17 août 1815, le comte de Blacas n'a jamais siégé dans cette chambre, et n'a point été remplacé, jusqu'à ce jour, dans le ministère de la maison du roi, dont l'intérieur a été confié, depuis son départ, au comte de Pradel, sous le nom de direction générale. Nous ne dissimulerons pas, en terminant cet article, qu'imbu de tous les préjugés de l'émigration de 1789, fortement prévenu en faveur de ses propres idées, dédaignant presque toujours d'accueillir celles qu'on faisait parvenir jusqu'à lui, étranger à toute expérience pendant la période révolutionnaire qui vient de s'écouler, et n'ayant cessé, pendant son administration, de placer sa confiance dans des hommes ineptes ou fripons, il n'est pas étonnant que M. de Blacas, qui ne recevait de ses agens que de mauvais avis et de plus mauvais conseils, n'ait pu lui-même en donner d'autres; il expie trop sévèrement ce travers de son esprit pour que nous soyons tentés de le lui reprocher. Nous aimons mieux le féliciter de posséder une qualité aussi précieuse que rare, et que ses ennemis même ne lui ont jamais contestée : nous voulons parler de son dévouement et de sa fidélité à son bienfaiteur malheureux.

BLACKWELL (Barthélemi), né en Irlande, vint en France, à l'âge de 11 ans, pour profiter d'une bourse fondée par sa famille à l'université de Paris, et fut naturalisé Français. En 1786, il fut nommé sous-lieutenant de cavalerie. Au commencement de la révolution, il fut capitaine dans les hussards-braconniers, d'où il passa, en la même qualité, dans le 21me de chasseurs à cheval, puis fut promu au grade de chef-d'escadron. En juillet 1798, il se rendit à Dunkerque, par ordre du ministre de la marine, et y fut embarqué pour une expédition secrète. Six semaines après, il fut jeté sur les côtes de Norwége, et se rendit de là à Hambourg : arrêté dans cette ville sur la demande de l'envoyé anglais, il fut plongé dans un cachot, d'où il ne sortit, au bout d'un an, que pour être conduit en Angleterre et mis en jugement, comme traître envers S. M. B., dont il était né le sujet. Le gouvernement français réclama vivement en sa faveur, et fit valoir les lettres de naturalisation qui lui avaient été accordées : il est probable que cette circonstance lui sauva la vie; toutefois, la paix de 1801 put seule faire cesser sa captivité. Blackwell était regardé à Londres comme l'un des chefs de ce parti insurrectionnel qui, sous le nom d'*Irlandais-Unis*, a travaillé constamment, depuis plusieurs années, à conquérir l'indépendance de l'Irlande, et il est certain que son audace et la haine qu'il manifestait, en toute occasion, contre les Anglais, semblaient justifier cette croyance. Toutefois, depuis ce temps, il n'a figuré dans aucune affaire politique, et vit en France, d'une pension du gouvernement.



BLACONS (Le marquis DE), député aux états-généraux, embrassa, avec un grand dévouement, le parti de la révolution, et fut un des premiers nobles qui se réunirent à la chambre du tiers. Il vota long-temps avec la majorité; mais accablé de dettes et séduit par les promesses de la cour, il se rangea du côté droit, et n'opina plus que dans le sens de ce parti. Lors de la discussion relative au départ de Louis XVI pour St-Cloud, il dit *que le roi n'avait entrepris ce voyage que pour avoir l'air d'être libre*. Cette phrase indiscrète, et dont on connaissait la fausseté, causa un grand trouble dans l'assemblée. Après avoir signé les protestations des 12 et 15 septembre 1791, Blacons quitta la France avec regret; il reprit, chez l'étranger, ses anciennes opinions constitutionnelles, et fut rappelé par Bonaparte, en 1801. Revenu à Paris, ses créanciers le poursuivirent avec un tel acharnement, que, pour leur échapper, il se brûla la cervelle, le 18 mars 1805.

BLAD (CLAUDE-ANTOINE-AUGUSTE), député à la convention nationale, par le département du Finistère, s'était montré, avant l'époque de la session de cette assemblée, très-attaché à la cause de la liberté républicaine; cependant la chaleur, souvent extrême, de ses opinions ne l'entraîna à aucune de ces actions dont un homme de bien, quel que soit son système politique, ait jamais à rougir. Ce n'est pas néanmoins dans la conduite que tint Blad jusqu'à l'époque du jugement de Louis XVI, dont il vota la mort, avec sursis jusqu'à l'expulsion de la famille des Bourbons, que nous chercherons des titres à nos éloges. Nous le suivrons avec plus d'intérêt et de plaisir dans ces orageuses séances qui précédèrent et suivirent le 31 mai 1793. Nous l'y trouverons toujours également fidèle aux doctrines républicaines, défendant, au péril de sa liberté et de sa vie, les principes de l'humanité, de la justice et de l'ordre. Il signa, le 6 juin, la courageuse protestation du côté droit contre les violences criminelles commises, quelques jours auparavant, par la montagne, contre la convention. Arrêté, le 3 octobre suivant, avec soixante-douze de ses collègues, il demeura prisonnier pendant quatorze mois, et ne rentra dans la convention que le 8 décembre 1794; il se réunit à la députation de Brest, pour accuser un scélérat, nommé Verteuil, accusateur public du tribunal révolutionnaire de Brest, d'avoir fait couler des flots de sang sur les échafauds. Il fut nommé secrétaire de la convention, le 17 ventôse an 3 (7 mars 1795), et se prononça, le 30 du même mois (20 mars), contre l'apologie du 31 mai, faite par Lecointre, de Versailles, avec un courage égal à celui qu'il avait montré, dix-huit mois auparavant, sous le poignard des proscripteurs. Lecointre, homme bizarre et entêté, et l'un des esprits les plus faux de cette assemblée, avait été l'un des agens les plus actifs du 31 mai; après s'être honoré par les énergiques attaques qu'il venait de porter aux restes d'une tyrannie encore redoutable, il crut devoir combattre, avec moins de danger sans doute, la proposition faite de rappeler dans la convention ceux des proscrits du 31 mai qui avaient échappé aux échafauds. L'indignation et la pitié firent justice des discours insensés de Lecointre, qui ne parlait qu'avec un respect religieux de cet impromptu politique auquel on donna, en 1793, le nom de constitution; Blad lui répondit plaisamment à ce sujet, « que la constitution de 1793 avait été décrétée au milieu des éclairs et des foudres de la *sainte montagne*. » Le 30 floréal an 3 (19 mai 1795), il attaqua, avec énergie, les membres des comités de gouvernement dont le 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794) avait renversé la tyrannie, et s'écria, en s'adressant à M. Doulcet de Pontécoulant, qui défendait Robert Lindet, l'un d'eux : « Comptez-vous pour donc rien les dix-huit mois de leur tyrannie ? » Il reprocha à Jean Bon St-André d'avoir ruiné la marine française, et d'avoir fait faire

la police de Brest par le tribunal révolutionnaire. Elu membre du comité de salut public, le 15 prairial an 3 (3 juin 1795), il fut envoyé, quelque temps après, avec Tallien, pour repousser l'invasion tentée, dans la baie de Quiberon, par les émigrés de l'ancienne marine française, que les Anglais avaient débarqués sur ce point. On sait quel fut, pour les imprudens émigrés, le funeste succès de cette coupable et téméraire entreprise. Blad donna des récompenses et de l'avancement aux corps de l'armée française de l'Ouest qui s'étaient le plus éminemment distingués dans cette courte, mais importante campagne. Tous ses actes furent confirmés, et un décret déclara sa mission terminée. Il sortit du comité de salut public le 15 vendémiaire an 4 (5 octobre 1795), passa au conseil des cinq-cents, lors de la mise en activité de la constitution de l'an 3, et ne prit la parole que l'année suivante, 29 nivôse an 4 (19 janvier 1796), pour démontrer les inconvéniens de l'organisation de la marine, telle que la proposait le directoire. Dans les premiers jours de ventôse an 5, il présenta un rapport sur la détention arbitraire de Hugues Montbrun, lieutenant-général des armées à St-Domingue, et obtint un décret qui ordonna sa prompte mise en jugement. Le 28 du même mois (18 mars 1797), il fit un nouveau rapport sur les députés de St-Domingue détenus en France, et s'éleva contre l'arrêté du directoire exécutif qui les traduisait devant une commission militaire, proposant de substituer à cette commission le tribunal de la Charente-Inférieure, où, du moins, les accusés seraient certains de retrouver toutes les formes protectrices de l'innocence. On rencontrera souvent dans cette galerie, qui est l'histoire du cœur humain, trop de tristes preuves du penchant, naturel à tous les gouvernemens, à faire, de la meilleure foi du monde, à leurs ennemis, l'application des formes de jugement les plus expéditives. Blad est sorti du conseil des cinq-cents en prairial an 6 (fin de mai 1798). On le croit fixé en Bretagne.

BLAIR (Hugues), l'un des orateurs sacrés les plus distingués du 18me siècle, naquit à Edimbourg le 7 avril 1718. Il était fils d'un négociant très-considéré dans cette ville, qui lui fit donner une éducation soignée, analogue à l'état ecclésiastique auquel il le destinait. Le jeune Hugues ne se fit pas remarquer d'abord par son application, et ce ne fut que vers la fin de ses études qu'il annonça ce qu'il devait être un jour. Etant en logique, il composa un *Essai sur le beau*, dans lequel ses professeurs reconnurent un talent si prononcé, qu'à la fin du cours ils en firent faire publiquement lecture, en joignant à cette faveur l'expression de leur estime particulière. Une aussi honorable distinction produisit sur l'esprit du jeune homme, une impression telle qu'elle acheva de décider son goût pour la littérature à laquelle, dès cet instant, il consacra son existence ; aussi marqua-t-il toujours une grande prédilection pour cet ouvrage de sa jeunesse, qu'il regardait avec raison comme son premier titre à une réputation qui, dès cet instant, ne fit que s'accroître. Les premiers sermons qui parurent de lui produisirent un étonnement général. L'influence des querelles religieuses, qui agitèrent long-temps la Grande-Bretagne, se faisait encore, à cette époque, ressentir dans les compositions des prédicans écossais, où l'on retrouvait trop souvent l'empreinte de cet esprit sombre et dur, de ce fanatisme misantropique qui faisait le caractère des presbytériens ; mais l'éloquence douce et persuasive de Blair, la pureté de sa doctrine, la noblesse et le charme de son langage triomphèrent de l'empire même de l'habitude, et il fut généralement reconnu que, jusqu'alors, personne en Ecosse n'avait atteint, dans ce genre, à une pareille supériorité. Cette opinion favorable, qu'il entretint par de nouvelles productions, fut l'une des principales causes du chemin rapide qu'il fit dans l'église. Après avoir occupé la place de

ministre à Colésie, comté de Fife, puis à Cannongate, dans la capitale même de l'Ecosse, il remplit successivement des emplois toujours plus distingués, jusqu'à ce qu'en 1758, il fut nommé premier ministre de ce qu'on appelle la Haute-Eglise (*High-Church*), l'une des plus éminentes dignités de l'église anglicane. A peu près dans le même temps, l'université de St-André lui conféra le titre de docteur. Trois ans après, nommé professeur dans cette université, il y fit un *Cours sur les principes de la composition littéraire ;* entreprise qui fut de la plus grande utilité pour ses jeunes compatriotes, et qui, par cette raison, s'empressèrent de seconder lord Kaims, le célèbre David Hume, et tout ce qu'Edimbourg renfermait d'hommes recommandables par leur rang ou leurs lumières. Ses leçons qui, pendant 20 ans, ne cessèrent d'attirer la foule, ne l'occupant que durant l'hiver, suivant l'usage de l'université, il employa le loisir qu'elles lui laissaient à des ouvrages qui accrurent encore sa brillante réputation. Le premier qu'il fit imprimer fut une *Dissertation critique sur les poëmes d'Ossian*, laquelle parut en 1763. Il était l'un de ceux qui avaient le plus excité Macpherson à publier les premiers fragmens de ces poëmes; il ne mit pas moins de zèle à faire remplir la souscription destinée à mettre ce littérateur en état d'aller rassembler, dans les montagnes, les matériaux épars des compositions poëtiques, attribuées par la tradition au barde de Fingal. Il en défendit l'authenticité, fortement contestée dès leur publication, et en développa, avec autant de goût que de talent, les sauvages et mélancoliques beautés. Son ouvrage a eu grand nombre d'éditions; on le trouve maintenant réuni au recueil même qui en fait l'objet. En 1777, Blair fit imprimer un 1er vol. de ses sermons; il en avait confié le manuscrit à un des premiers libraires de Londres, qui commença par lui déclarer que cet ouvrage n'aurait aucun succès, mais qui crut cependant devoir consulter à cet égard Samuel Johnson, le plus célèbre des critiques anglais. Johnson, après avoir lu un des sermons de Blair, en fit un tel éloge, que le libraire reconnut sa sottise ; il eut toutefois la franchise assez rare d'en faire l'aveu, et s'empressa d'envoyer à Blair la lettre dans laquelle Johnson s'exprimait à son sujet dans les termes les plus flatteurs ; il lui offrit 50 guinées pour son manuscrit. Le produit de la vente surpassa tellement ses espérances, qu'il crut devoir doubler cette somme; procédé noble et généreux, dont les annales de la librairie offrent assurément peu d'exemples. Bientôt après, l'édition étant épuisée, Blair fit réimprimer ce 1er volume en y joignant le 2me, et reçut pour chacun 200 liv. sterlings. Les libraires de Londres en offrirent 600 du 3me, et on assure que le 4me lui en valut 2000. Le succès de cet ouvrage fut tel qu'il devint affaire de mode, et qu'il était du bon ton d'avoir lu les Sermons du docteur Blair. En Ecosse, surtout, ils produisirent une véritable révolution, et contribuèrent, ainsi que ses leçons de rhétorique, à substituer au mauvais goût régnant, les principes de la saine littérature, cultivée aujourd'hui à Edimbourg et Glasgow avec tant de succès. Dès ce moment, Blair se trouva dans une aisance réelle qui, plus tard, devint une sorte d'opulence. Le roi Georges III, après avoir entendu lire un de ces sermons, accorda à leur auteur une pension de 200 liv. sterl. qui fut augmentée de moitié, lorsqu'en 1783 son grand âge l'obligea de cesser ses fonctions de professeur, dont il conserva cependant les émolumens. Ce fut à cette époque qu'il s'occupa de publier son *Cours de littérature*, dont il s'était répandu plusieurs copies imparfaites, composées, en grande partie, de notes recueillies par les étudians. Il vendit son manuscrit à Cadell, pour 1500 livres sterlings. Cet ouvrage est un des meilleurs qui existent sur la matière qu'il concerne. Ses doctrines littéraires sont excellentes; on n'y remarque aucune trace des préjugés nationaux, communément si puissans sur les meilleurs esprits; elles consacrent

les principes transmis par les anciens maîtres de l'art, en y ajoutant ce qu'ont produit les travaux et les lumières des modernes les plus distingués par la pureté de leur goût et l'étendue de leurs connaissances. Les préceptes de Blair, toujours sages et vrais, sont exprimés dans un style plein d'élégance et de naturel qui, joint à l'ordre heureux dans lequel ils sont disposés, en facilite l'intelligence autant qu'il en augmente le charme. Ses exemples sont bien choisis; ses observations justes et fines, et tous ses développemens d'une lucidité remarquable. Dans ses sermons, il ne s'élève point aux grands mouvemens oratoires qui ont illustré, en France, l'éloquence de la chaire, et qui assurent aux écrivains catholiques une supériorité décidée dans cette partie de l'art; mais s'il ne brise point l'ame, il sait l'émouvoir par un pathétique doux, par une onction vraie et touchante; son langage a quelque chose d'affectueux et de tendre, qui fait chérir à-la-fois la Divinité et son ministre. Sans être véhément, il est animé, pittoresque, et paraît modelé sur celui de Massillon, le sermonaire français qu'il admirait le plus. L'estime généralement accordée à ses talens et à son irréprochable caractère, avait établi des relations entre lui et plusieurs hommes qui, comme Blair, étaient à cette époque, l'honneur de leur patrie. De ce nombre étaient lord Kaims, nommé plus haut, le savant et judicieux Smith, les deux grands historiens, Hume et Fergusson, et surtout leur célèbre émule Robertson, qui n'imprima rien sans consulter Blair, avec lequel il était intimement lié. Ces deux illustres écrivains ont constamment été l'appui des talens naissans; et de leur temps, il a paru, en Ecosse, peu d'ouvrages importans qui n'eussent été soumis à leur approbation. Dans l'été de 1800, Blair, alors âgé de 82 ans, prépara, pour l'impression, un volume des sermons de sa jeunesse, qui n'a été imprimé qu'après sa mort, arrivée le 27 décembre de la même année. Il a laissé un très-grand nombre de manuscrits qu'il a expressément ordonné de brûler, et dont ceux qui subsistent doivent faire déplorer la perte. Quelque temps avant de mourir, il avait perdu sa femme dont il avait eu un fils qui mourut en bas-âge. Le caractère de ce littérateur était, comme ses écrits, noble et sage; sa conversation élégante et polie, également exempte de négligence et d'affectation. Voici la liste de ses ouvrages : *Essai sur le beau*, imprimé à Edimbourg. — *Cours de littérature*, dont il y a eu 6 éditions en Angleterre, la dernière à Londres, 1803, 3 vol. in-8; outre plusieurs autres, tant en Irlande qu'en Amérique. Cet ouvrage a de plus été traduit dans plusieurs langues de l'Europe. Il y en a en français deux traductions, l'une par M. Cantwell, 1797, 4 vol. in-8; la 2me de M. Prévost, célèbre professeur de Genève, connu par plusieurs productions très-estimées; elle a paru en 1808, 4 vol. in-8. — *Dissertation critique sur les poëmes d'Ossian*, 1763, 1 vol. — *Sermons*, Londres, 1801, 5 vol. in-8. Il en existe deux traductions en français, l'une par M. Froissart, Lausanne, 1791, in-12; l'autre, par l'abbé de Tressan, Paris, 1807. Ils ont été aussi traduits en hollandais, en allemand, en esclavon et en italien. — *Sermon sur la bienveillance de la divinité*, prêché devant la société instituée pour le soulagement des enfans du clergé écossais. On l'a joint depuis au 4me vol. de ses *Sermons*.

BLAKE, officier-général irlandais, au service d'Espagne, commanda avec distinction une division d'insurgés dans la guerre de la péninsule, et se signala dans plusieurs occasions, entre autres dans la défense de la place de Valence, qu'il maintint d'abord contre les attaques réitérées du maréchal Suchet; mais le camp retranché qui couvrait cette ville ayant été emporté, après une vive résistance, par l'intrépidité des troupes italiennes sous les ordres du général Palombini, Valence fut resserrée à tel point, que les vivres ne tardèrent pas à y manquer, d'où résulta un soulèvement populaire dirigé par des prêtres, et qui mit le gouverneur dans la nécessité de

signer une capitulation par suite de laquelle il fut envoyé en France, comme prisonnier de guerre. Les événemens subséquens, en mettant un terme aux hostilités entre la France et l'Espagne, lui ont fait rendre la liberté. On croit qu'il n'a point été employé par S. M. Ferdinand VII, et qu'il vit aujourd'hui en simple particulier.

BLANC (HONORÉ), ancien professeur de belles-lettres, né en 1766, au Fugeret, département des Basses-Alpes, est auteur de l'*Okygraphie*, ou *Nouvelle méthode pour suivre, en écrivant, la célérité de la parole*, 1801, in-8, avec 16 planches. Les journaux du temps ont représenté, comme fort ingénieux, et d'une exécution facile, le procédé indiqué dans cet ouvrage, dont il a paru une 2me édition.—*Le Guide des Dîneurs*, 1814, 2me édition, 1815. M. Blanc est, de plus, auteur de deux comédies, intitulées : *Le Triple engagement* et *Colin-Maillard*, jouées toutes deux au théâtre du Vaudeville.

BLANC-PASCAL, né à Nîmes, département du Gard, occupait, avant 1789, un emploi dans la sénéchaussée de cette ville. Il paraît que des accusations graves, élevées contre lui, le firent rayer du tableau des employés. Lié avec l'honorable famille des Rabaud, dont le chef a péri si déplorablement, M. Blanc-Pascal embrassa, comme eux, la cause de la révolution. On sait que la chaleur des esprits méridionaux s'accommode peu des systèmes modérés. La révolution faite contre les idées intolérantes, devint bientôt, dans les deux partis, le signal de la plus affreuse intolérance. Le 13 juin 1790, Nîmes présenta une scène de carnage, et la religion, plus encore que la politique, servit de prétexte à tous les malheurs de ce pays. M. Blanc-Pascal s'unit étroitement aux intérêts des protestans qui s'efforçaient de secouer le joug de la longue oppression qui pesait sur eux. Jusques-là, sans doute, sa résistance était légitime, et l'on ne peut qu'en approuver les généreux motifs. Si M. Blanc-Pascal se fût renfermé dans les justes bornes que prescrivaient la raison et la justice, nous n'aurions que des éloges à donner à sa conduite; mais bientôt, entraîné par les ressentimens religieux et politiques, on le vit se placer à la tête de ces hordes odieuses, connues dans les départemens du Midi, sous le nom de *pouvoir exécutif*, et dont les membres, armés d'un nerf de bœuf suspendu à leur boutonnière, avec un ruban tricolore, se portaient aux dernières violences dans l'intérieur même des villes et sous les yeux des autorités complices ou tremblantes, contre quiconque ne partageait pas leurs opinions, forçaient les portes des maisons, faisaient la police des campagnes et laissaient partout les preuves de la sanglante anarchie qui, dès-lors, commençait à envahir la France. Ce fut sous ces auspices que M. Blanc-Pascal fut nommé accusateur public, par l'une des premières assemblées électorales réunies en vertu de la constitution de 1791. Il montra, dans ces fonctions, le zèle le plus dévoué à la cause qu'il avait embrassée; mais aucun acte contraire à ses devoirs ne put lui être justement imputé. Depuis cette époque, ses opinions, dirigées par ses premiers amis (les Rabaud), prirent de plus en plus le caractère d'une sage modération, et on le vit, aux approches du 31 mai, se prononcer, avec courage, contre les violences populaires qui menaçaient journellement la représentation nationale d'une dissolution prochaine. Dès que la nouvelle du triomphe des révoltés de Paris parvint dans le Midi, Blanc-Pascal, réuni à ses amis Griolet et Vigée, créa un comité de salut public, leva des troupes, se fortifia, sur la ligne qu'il occupait, de l'appui des départemens de la Gironde, du Rhône et des Bouches-du-Rhône, et marcha vers le pont du Saint-Esprit, où arrivait l'armée conventionnelle commandée par le général Cartaux. Une seule action décida du sort de cette généreuse entreprise; les citoyens armés ne résistèrent point aux troupes de ligne, et la tyrannie fut établie sur ce point du Midi, lorsque Lyon, Bor-

deaux et Marseille lui opposaient encore une résistance qui honora ces villes sans sauver la France. Longtemps réfugié à Gênes, M. Blanc-Pascal rentra dans son pays en 1795, et fut rappelé par le gouvernement conventionnel aux fonctions d'accusateur public; son opposition aux principes anarchiques auxquels la France devait tous ses malheurs, parut avoir pris de nouvelles forces pendant son exil. Attaché dès-lors au système directorial, il dirigea, en germinal an 6 (mars 1798), les élections du département du Gard, dans le sens du gouvernement. N'ayant point été compris dans la nouvelle organisation judiciaire, M. Blanc-Pascal a établi à Nîmes un cabinet d'avoué, où son expérience des affaires et ses talens ont attiré en peu de temps une clientelle considérable. Intéressé de nouveau dans les affaires publiques, par les événemens de mars 1815, il se livra à toutes les espérances qu'avaient fait naître les proclamations répandues par Bonaparte sur son passage, et servit, avec dévouement, une cause perdue il y avait un an, et à laquelle les fautes des Bourbons, pendant cette année, venaient de rattacher les trois-quarts de la France. Livré, après le second retour du roi, et lors du premier voyage du duc d'Angoulême dans le Midi, à la proscription que les alentours de ce prince étendirent sur les protestans, et sur quiconque avait dans ces contrées, à quelque époque et sous quelque dénomination que ce fût, servi la cause de la liberté, Blanc-Pascal fut obligé, pour se soustraire à la mort, de chercher un asile dans les montagnes des Cévennes.

BLANC-DE-SERVAL, député à la convention nationale, était, avant la révolution, confondu dans la foule des hommes de lettres les plus ignorés. Boiteux et sujet à des infirmités graves, le repos convenait beaucoup mieux à sa vie que l'agitation des affaires publiques, vers lesquelles il fut cependant entraîné par l'exaltation de ses idées républicaines; il était alors connu sous le nom de Le Blanc. Nommé député suppléant à la convention, par le département des Bouches-du-Rhône, il n'entra dans cette assemblée que lorsque la proscription du 31 mai 1793 eut éclairci les rangs de cette députation. Il y remplaça Barbaroux, mais il n'apporta dans la convention ni l'énergie ni les talens de ce député. Instruit, par le sort de son prédécesseur, du parti qu'il avait à prendre, Blanc s'empressa d'aller siéger à la montagne, et osa dire, pendant les débats relatifs à Billaud, Collot, Barère et Vadier, que Collot, pour avoir demandé que les maisons d'arrêt fussent minées, et que l'on fît sauter en l'air les détenus, ne lui paraissait pas plus coupable qu'Isnard, qui, présidant la convention, le 27 mai 1793, avait répondu à une députation séditieuse, « que si Paris méconnaissait l'inviolabilité de la représentation nationale, les départemens s'armeraient pour venger cette injure, et que bientôt on chercherait sur quelle rive de la Seine cette ville avait existé. » Certes, Isnard n'eut qu'un tort en faisant cette réponse, d'ailleurs digne en tout point du poste auquel il était alors élevé : ce fut de n'avoir pas consulté ses forces avant de tenir ce noble langage. Sous un système représentatif, quel qu'il soit, et bien plus encore dans une république, où ce système est tout, puisque tous les pouvoirs en émanent, le plus grand des attentats est de porter atteinte à la représentation. La menace d'Isnard était donc à-la-fois conforme aux principes républicains et à la dignité de la convention; il n'y avait que des esprits faux et des cœurs pervers qui pussent en blâmer l'énergie. Quant à la comparaison de cette réponse avec l'atroce proposition de Collot-d'Herbois, on nous dispensera d'en démontrer l'absurdité. Au reste, l'assemblée en fit justice; elle couvrit par ses murmures les explications du défenseur du bourreau de Lyon, et força Blanc à descendre de la tribune. Ce député ne mérita pas les mêmes reproches, lorsqu'en messidor an 3 (juillet 1795), il dénonça à la conven-

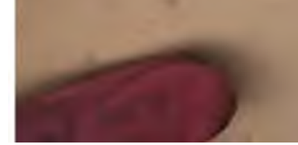
tion les assassinats commis par la réaction royale dans les départemens méridionaux; son collégue Chambon, alors en mission dans le département des Bouches-du-Rhône, et que nous répugnons à regarder comme instigateur de ces crimes, lors même que son extrême mollesse à les réprimer ne nous permet pas de le justifier d'en avoir été le complice, démentit formellement les assertions de Blanc-de-Serval; mais ce démenti même n'était qu'une accusation de plus contre celui qui osait nier l'évidence. Des forfaits égaux en barbarie à ceux des premiers jours de septembre 1792, venaient d'être commis, dans le fort St-Jean de Marseille, sur des hommes prévenus d'avoir été les principaux agens de la terreur; ces hommes, mis sous la main de la justice, et pour lesquels nous ne réclamons ici d'autre intérêt que celui qui s'attache au malheur, venaient de périr, sans jugement, dans les tourmens les plus horribles; ces faits, désavoués par Chambon, lorsque tout le Midi retentissait de leur épouvantable authenticité, furent dénoncés, de nouveau, par Blanc, après la journée du 13 vendémiaire an 4 (5 octobre 1795), et cette fois Chambon fut réduit au silence. Quelqu'exalté que se soit montré Blanc-de-Serval dans ses opinions, nous devons à la vérité de dire qu'il n'a pris aucune part active aux actes tyranniques dont un trop grand nombre de ses collégues se rendaient coupables à la même époque. Rentré, depuis la fin de la session conventionnelle, dans sa première obscurité, Blanc n'en est plus sorti.

BLANC-GILLY (Mathieu), remplissait depuis quelques temps, les fonctions d'administrateur du département des Bouches-du-Rhône, lorsqu'en septembre 1791, il fut nommé député de ce département à l'assemblée législative. Placé, dès les premiers temps de la session, dans le comité de commerce, il ne parut jamais à la tribune, et fut nominativement désigné, aussitôt après le 10 août 1792, par des pétitionnaires qui le dénoncèrent comme auteur d'une lettre insérée dans le journal de l'*Ami du roi*, rédigé par l'abbé Royou. Accusé, par Bazire, Merlin de Thionville et Goupilleau de Montaigu, qui venaient d'être chargés de l'examen des papiers trouvés au château, d'avoir soustrait et remis au roi, des lettres qui lui avaient été adressées sous le contreseing de député, par la société des jacobins de Marseille, pour celle des jacobins de Paris, Granet et Lacroix ajoutèrent de nouveaux faits à ceux qui venaient d'être articulés, et sur un rapport fait le 14 août, par Merlin, Blanc-Gilly fut décrété d'accusation et appelé immédiatement à la barre; Merlin annonça en même temps, que ce député était le seul qui fût inculpé par les pièces qui établissaient la trahison de la cour. On pense bien que Blanc-Gilly ne se rendit point aux ordres de l'assemblée. Il parvint à se soustraire au décret qui l'avait frappé, et ne reparut plus. Il n'a point fait parler de lui depuis cette époque. On a de M. Blanc-Gilly: *Eloge du capitaine Cook*, 1787, in-8. — *Plan de révolution concernant les finances*, ou *Découverte consolante de l'impôt unique du toisé*, 1789, in-8. — *Observations impartiales sur les troubles de Saint-Domingue*, 1791, in-8.

BLANC-St-BONNET (Joseph-Marie), avocat, chevalier de la légion-d'honneur, né dans le Forèz, en novembre 1785, a été désigné dans la Biographie de MM. Michaud, comme l'un des hommes les plus dévoués à toutes les époques de sa vie, à la maison de Bourbon. Cette Biographie rapporte dans de si minutieux détails, un si grand nombre de faits tout-à-fait insignifians pour ceux qui n'ont pas l'avantage de connaître M. Blanc St-Bonnet, que nous nous dispenserons d'instruire nos lecteurs de toutes les confidences qui paraissent avoir été faites aux biographes, par ce zélé royaliste, dont, par malheur, les services ne sont guères moins ignorés que le nom. Ce n'est cependant pas sans étonnement que nous avons appris, par un des derniers numéros de la Quotidienne

(1817), qui sort des mêmes presses que la Biographie, que MM. Michaud, après avoir élevé dans cet ouvrage, un monument à la gloire de M. Blanc-St-Bonnet, ont cru devoir rétracter dans leur journal tout ce qu'ils avaient dit en faveur de ce personnage, qu'ils ne présentent plus que comme un vil espion secrètement dévoué à Bonaparte, et qui, en usurpant la confiance et les faveurs du roi et des princes, à surpris jusqu'à l'estime de MM. Michaud. Comme M. Blanc-St-Bonnet nous est parfaitement inconnu, nous ne nous hasarderons pas à prononcer entre ses accusateurs et lui; nous prierons seulement MM. Michaud, de vouloir bien nous dire, si c'est à *leur* Biographie ou à *leur* Quotidienne, que nous devons désormais ajouter foi; cette observation n'est pas moins dans leur propre intérêt que dans celui de leurs lecteurs, qui sauront gré sans doute à ces messieurs de leur épargner à l'avenir ces perplexités.

BLANCHARD (L'abbé Pierre-Louis), né en Normandie, vers 1762, fit ses études en théologie à Paris, où il prit le grade de bachelier de Sorbonne. Nommé, plus tard, par l'évêque de Lizieux, professeur de théologie dans son séminaire, et curé de la paroisse St-Hippolyte, il fut dépouillé de sa place pour n'avoir pas voulu prêter le serment exigé, en 1791, par l'assemblée constituante. Les persécutions que lui attira ce refus le décidèrent à passer en Angleterre, où ses talens lui procurèrent une existence honorable et le firent attacher à une légation étrangère. En 1800, il publia un *Précis historique de la vie et du pontificat de Pie VI*, Londres, 1 vol. in-8, réimprimé en 1 vol. in-12, même année. Dans cet écrit, il rendait hommage à la mémoire de ce pontife, et soutenait avec énergie les principes dont celui-ci s'était volontairement rendu la victime. On ne peut toutefois se dispenser de reconnaître ici que si l'abbé Blanchard a mérité de justes éloges pour avoir dignement loué le vertueux courage d'un vieillard vénérable, qui sut s'immoler à ce qu'il regardait comme son devoir, il n'a pas droit à la même estime pour le zèle, plus pieux qu'éclairé, avec lequel, dans cette circonstance comme dans beaucoup d'autres, il défendit la rigueur toujours déplacée, et alors éminemment impolitique, des doctrines ultramontaines. Il parut dès-lors s'ériger en champion constant de cette cause, pour laquelle il n'a cessé de combattre depuis avec plus de persévérance et d'ardeur que de mesure et de jugement. Ses principes religieux, qu'il envisageait comme inattaquables, lui ayant paru violés par le concordat de 1801, il les défendit avec une extrême chaleur dans 2 volumes, dont le 1er parut en 1802, sous ce titre : *Controverse pacifique sur les principales questions qui divisent et troublent l'église gallicane, savoir : les démissions épiscopales, la promesse ou le serment de fidélité, le concordat ou la convention entre Pie VII et le gouvernement de France, le jugement du pape sur ces matières, celui des évêques qui ont refusé leur démission et celui des évêques qui l'ont donnée.* Ce premier volume fut même accueilli favorablement par le St-Père. Le second, qui parut en 1803, a pour titre : *Première suite à la controverse pacifique, où l'on développe les réclamations canoniques des évêques de France, savoir : leur fondement, le droit et le devoir de les faire ; que ce droit et ce devoir ne peuvent rencontrer aucun obstacle ; leur extension aux droits lésés du souverain pontife, les effets inséparables des réclamations.* En 1806, l'abbé Blanchard publia un troisième volume, non moins énergique que les précédens, intitulé : *L'état politique et religieux de la France, devenu plus déplorable encore par l'effet du voyage de Pie VII en ce pays* (pour le sacre de Bonaparte) : *seconde suite à la controverse pacifique.* Bientôt se succédèrent rapidement d'autres ouvrages de l'abbé Blanchard, écrits dans le même sens, tels que : *Le véritable esprit du catéchisme de Bonaparte*, 1806.—*Lettre à M. Charles Butler*,



1807.—*Question importante relativement à l'état actuel de la religion en France*, 1808.—*Observations sur une lettre pastorale du grand inquisiteur du Portugal*, 1808. La doctrine de l'auteur, plus conforme aux maximes de l'église gallicane que ne l'auraient voulu certains évêques catholiques d'Angleterre, déplut à Mgr. John Milner, évêque de Midland sous le titre d'évêque de Castabala (*in partibus*), qui était excité par le nonce de la cour de Rome. Ce prélat attaqua dans un mandement cette portion du clergé français qui ne voulait pas reconnaître le concordat; l'abbé Blanchard lui répondit par un écrit intitulé : *Défense du clergé français, résidant à Londres, contre l'inculpation de Mgr John Milner*, etc., *dans son mandement du 1er juin* (Londres, 1808). M. John Douglas, autre vicaire apostolique, sous le titre d'évêque de Centurie, entra dans cette querelle, et prononça des censures contre ce dernier ouvrage; l'auteur y répondit par un nouvel écrit, sous le titre de *Réponse à une lettre signée John Douglas, évêque de Centurie*, etc., *en date du 19 août* 1808, *portant censure contre P.-L. Blanchard, et condamnation d'un de ses ouvrages intitulé : Défense du clergé français*, etc. M. Milner, encouragé par M. Douglas, ayant aussi, dans le même temps, prononcé des censures contre les ouvrages et la personne de l'abbé Blanchard, celui-ci publia encore, avant la fin de 1808 : *Abus sans exemple de l'autorité ecclésiastique, dénoncé aux évêques non démis de France, et à ceux d'Irlande, d'Espagne, de Portugal*, etc., *auxquels cet écrit sera envoyé*, ou *Réponse à la lettre pastorale de M. Milner, évêque de Castabala, du 10 août* 1808, *par laquelle ce prélat censure les ouvrages et la personne de M. P.-L. Blanchard*. L'année suivante, parut une *Réponse à une nouvelle attaque de M. Milner contre le clergé français* (Londres, 1809). La même année, l'abbé Blanchard donna de nouvelles preuves de son ardeur polémique, dans quatre brochures dont nous croyons pouvoir nous dispenser de rappeler même les titres, par la conviction où nous sommes de l'insignifiance absolue qu'a aujourd'hui, pour la grande majorité des lecteurs, cette espèce de controverse, qui, même à l'époque dont nous parlons, n'offrit d'intérêt que pour un petit nombre d'ecclésiastiques. Nous prendrons le même parti relativement à d'autres écrits que l'abbé Blanchard publia les années suivantes, jusqu'à 1813, où il traita une matière d'une importance plus générale, dans l'écrit intitulé : *Développement, dangers religieux et politiques, et remède du nouveau concordat passé à Fontainebleau, le 25 janvier* 1813, *entre Napoléon Bonaparte et Pie VII*. Cet ouvrage est fort curieux pour ceux qui veulent examiner de près une question que le gouvernement d'alors ne permit pas d'approfondir : et cette curiosité doit trouver aujourd'hui un nouvel aliment dans le point de comparaison qu'offre le concordat que la cour de France a passé, vers la fin de 1817, avec le St-Siége, par l'intermédiaire de M. de Blacas. Il est permis d'espérer que ce nouvel acte aura trouvé grâce aux yeux sévères de l'abbé Blanchard. Celui-ci, après la déchéance de Bonaparte, au commencement de 1814, revint à Paris, et y resta jusqu'à ce que les événemens de mars 1815 l'obligèrent à se réfugier de nouveau en Angleterre, où il resta même après la restauration. Il y publia un ouvrage qui fit beaucoup de sensation, ayant pour titre : *La France en* 1814 *et* 1815, ou *Lettre de M. D. M. à M. W. Bew*. Dans le n° 454, 10 novembre 1815, du journal anglais *l'Ambigu*, par Peltier, l'abbé Blanchard a inséré des *Développemens à la lettre 6e de la correspondance politique de M. Fiévée, sur l'unité de l'administration de la police*. Le n° 469 (30 décembre suivant) contient une discussion *sur le Clergé et les biens dits nationaux*, dont les matériaux sont tirés de l'histoire ecclésiastique et des conciles, et qui a pour titre : *Observations sur la 4e lettre de la corres-*

pondance politique et administrative de M. Fiévée. En mai 1816, cet infatigable auteur a fait paraître une brochure intitulée : *Très-humbles remontrances de plusieurs prêtres constitutionnels aux évêques concordataires de France*, etc., dont l'objet est de diriger les traits de la plus piquante ironie contre ceux que l'auteur appelle *les jureurs de la constitution civile du clergé*. La dernière livraison de la *Politique chrétienne de* 1815, est une lettre de l'abbé Blanchard à Mgr l'archevêque de Reims, sur les affaires ecclésiastiques actuelles. On ne saurait nier que dans les écrits dont nous venons de donner la longue nomenclature, ainsi que dans ceux que nous avons cru pouvoir passer sous silence, il n'ait fait preuve de connaissances canoniques fort étendues, et souvent même d'une sagacité peu commune : il est à regretter qu'il y ait joint si communément les écarts d'une fougueuse intolérance, et ces emportemens que réprouvent à-la-fois et l'état actuel de la société, et le véritable esprit de l'église. Il est affligeant de penser que lorsque le père des fidèles donne, du haut de la chaire de St Pierre, l'exemple des vertus évangéliques, les heureux effets de tant de sagesse et de piété soient neutralisés par le zèle acrimonieux de quelques hommes aux yeux desquels le plus grand tort de la révolution n'est pas le mal qu'elle a fait aux intérêts spirituels de la religion.

BLANCHARD (Pierre), né à Dammartin sur le Morin, en 1773, a été l'un des collaborateurs de la *Nouvelle bibliothèque des romans*. Il a formé, depuis quelques années, un établissement de librairie à Paris. On a de lui : *Félix et Pauline*, 1793, 2 vol. in-8, roman du genre pastoral, où règne le plus touchant intérêt. — *Rose*, ou *la bergère des bords du Morin*, 1797, 2 vol. in-12, qui sans avoir le même mérite, n'est pas dépourvu du charme qui naît de la peinture fidèle des mœurs champêtres. — *Laurence de Ste-Beuve*, nouvelle, 1798, in-12, et un très-grand nombre d'ouvrages destinés à l'éducation, parmi lesquels on distingue : *Le Buffon de la jeunesse*, ou *Abrégé d'histoire naturelle*, 1801, 4 vol. in-12; cet ouvrage a eu quatre éditions.—*Mythologie de la jeunesse*, huit éditions, dont la dernière en 1812. —*Le Trésor des enfans*, in-12, 11me édition, 1812. — *Le Plutarque de la jeunesse*, 2e édition, 4 vol. in-12. — *Vies des hommes célèbres de toutes les nations*, 1805, 2 vol. in-12. — *La découverte de l'Amérique*, de Campe, 1804, 3 vol. in-12; 1808, 3 vol. in-12. —*Le Voyageur de la jeunesse*, 1804, 6 vol. in-12; 4me édition, 1813.—*Délassemens de l'enfance*, 1806-1807, ouvrage périodique, réimprimé en 1810, 6 vol. in-18. — *Abrégé des antiquités romaines*, 1810, in-12. L'invention entre en général pour peu de chose dans le mérite de ces ouvrages, et de ceux dont nous omettons les titres ; mais on ne saurait leur contester l'utilité d'offrir un choix de matériaux propres à intéresser les jeunes lecteurs auxquels ils sont destinés. La morale en est pure, et le style habituellement clair et naturel, quoique peu soigné, et quelquefois même assez incorrect.

BLANCHARD-DE-LA-MUSSE, a publié une brochure intitulée : *De l'influence des arts sur le bonheur et la civilisation des hommes*, 1801, in-8. Il est, en outre, auteur de plusieurs pièces fugitives, qui ont paru dans *l'Almanach des Muses*, et autres recueils de la même nature.

BLANCHELANDE (Philibert-François-Rouxel de), gouverneur de Saint-Domingue, naquit à Dijon, département de la Côte-d'or, en 1735. Son père, fils naturel du maréchal Rouxel de Medavy, et lieutenant-colonel d'infanterie, mourut en 1740, à la suite de ses blessures, et le laissa, à peine âgé de 5 ans, sans fortune et sans appui. Entré au service dès l'âge de 12 ans, dans l'arme de l'artillerie, il passa ensuite aux Grenadiers de France, se fit remarquer dans ce corps par son courage et sa bonne conduite, y obtint le grade de major, entra bientôt, en cette qualité, dans le régiment

d'Auxerrois, s'embarqua, en 1779, avec ce régiment pour la Martinique, et fut nommé, immédiatement après son arrivée, au grade de lieutenant-colonel. Chargé de défendre, avec 750 hommes, l'île de St-Vincent, attaquée par 4000 Anglais, il sauva l'île et força les ennemis de se rembarquer. Cette action brillante lui valut le grade de brigadier hors de rang. Après avoir, en 1781, obtenu le gouvernement de Tabago, qu'il avait contribué puissamment à enlever aux Anglais, M. de Blanchelande fut appelé à celui de la Dominique, et demeura dans cette colonie jusqu'à l'époque de la révolution qui le ramena en France. Retiré avec sa famille à Chaussin, village de Franche-Comté, et devenu tout-à-fait étranger aux affaires politiques, il y reçut, au moment où il y comptait le moins, sa nomination à la place de gouverneur de Saint-Domingue. Il y fit de longs et d'inutiles efforts pour déterminer les propriétaires et les hommes de couleur à se réunir pour défendre les communs intérêts de la colonie, contre le bouleversement total dont elle était menacée par le funeste système qui égarait quelques têtes françaises, dont l'exaltation égalait alors l'imprévoyance. Contraint, pour échapper au sort funeste du colonel Mauduit, massacré par ses propres soldats, de prendre la fuite et de se réfugier au Cap, à la suite des troubles qui éclatèrent au Port-au-Prince, résidence ordinaire des gouverneurs, lors de la publication des décrets qui admettaient les hommes de couleur au partage des droits politiques, il écrivit à l'assemblée nationale pour la conjurer de suspendre l'exécution de ces décrets qui avaient allumé la guerre civile dans la colonie; mais les imprudens amis des noirs, qui jugeaient, de Paris et d'après leurs théories, de la véritable situation des colonies françaises, ajoutèrent à tous les torts d'une imprévoyance impardonnable, le tort plus grand de ne vouloir point entendre des conseils qu'ils s'obstinèrent à considerer comme l'effet d'une intrigue coupable de la part des colons. Blanchelande, dénoncé par Brissot et Lasource, dans la séance du 4 décembre 1792, comme plus attaché au roi qu'à la constitution, et le véritable auteur des désastres de Saint-Domingue, par les refus constans qu'il avait opposés à l'exécution des ordres de l'assemblée, conserva cependant sa place pendant plusieurs mois; mais ayant été destitué quelque temps après les événemens du 10 août, il fut renvoyé en France comme prisonnier, et enfermé à l'Abbaye. Après une captivité de plusieurs mois, il fut, le 11 avril, sur la proposition de Garnier de Saintes, traduit l'un des premiers devant le tribunal extraordinaire qui ne comptait encore qu'un mois d'existence, et s'était déjà rendu fameux par plus d'un jugement inique. Le président lui ayant demandé, selon l'usage, après le prononcé de l'arrêt, s'il n'avait aucune observation à faire sur l'application de la peine, Blanchelande commença d'une voix forte, mais qui finit par s'éteindre, la réponse suivante: « Je jure par Dieu, que je vais voir tout-à-l'heure, que je ne suis coupable d'aucun des faits qu'on m'impute; au reste, la république n'aura rien, car je n'ai rien. » A ces derniers mots, qui faisaient allusion à la disposition de l'arrêt relative à la confiscation des biens, Blanchelande perdit toutes ses forces; une sueur glacée se répandit sur son visage, et il parut chanceler. Il reprit cependant quelque courage en allant au supplice, et monta sur l'échafaud au milieu des hurlemens d'une populace féroce qui l'accusait, dans sa stupidité, d'avoir mis le feu aux colonies, pour faire périr les Français.... M. de Blanchelande ne méritait pas une fin aussi funeste; il manqua sans doute d'habileté dans le poste difficile qui lui était confié. Personnellement opposé à l'introduction du nouveau système d'administration coloniale, il prévit, de bonne heure, tous les maux auxquels une idée généreuse, mais appliquée sans prévoyance, allait livrer la colonie. Il est mort victime de la haine d'un parti puissant qu'il n'avait

point ménagé, et qui crut avoir frappé en lui un ennemi de l'état et de la liberté. Son fils, âgé de moins de vingt ans, et son aide-de-camp, fut arrêté avec lui comme son *complice*. Sa jeunesse, une figure charmante, et surtout son innocence, ne purent le soustraire au sort de son père. Il fut mis à mort le 2 thermidor an 2 (20 juillet 1794), après une captivité de quinze mois.

BLANGINI (Joseph-Marc-Marie-Félix), naquit à Turin le 8 novembre 1781, et vint à Paris, en 1799. Il débuta dans le genre lyrique, en 1802, en terminant l'opéra de la *Fausse duègne*, que Della Maria avait laissé imparfait. Il s'acquitta avec succès de cette tâche, et sut imiter, avec beaucoup d'art, le style aimable et facile de l'artiste qu'il pleurait. Voulant unir l'utile à l'agréable, Blangini ouvrit une salle de concert, où se rassembla la meilleure compagnie de Paris. Il y fit lui-même preuve de beaucoup de talent, par la manière dont il chanta, en s'accompagnant, ses propres productions. Nul n'entend mieux que lui la facture de ces pièces légères que l'on peut comparer aux poësies fugitives. Il excelle dans l'accompagnement sur l'orgue et sur le clavecin. En 1805, M. Blangini fut appelé à Munich, et nommé maître de chapelle du roi de Bavière. Il passa, en 1809, au service de Jérôme Bonaparte; et il est maintenant à Paris. Ses compositions se distinguent par une mélodie facile et douce, par une harmonie légère et bien ordonnée. Ce sont, à l'Opéra-Comique : *Chimère et Réalité*, en 1803; *Zélie et Terville*, en 1802; *les Femmes vengées*, de Sedaine, dont il a refait la musique, en 1808. A l'Opéra : *Nephtali*, en 1806; *le Sacrifice d'Abraham; les Fêtes lacédémoniennes; Inès de Castro* : ces trois derniers opéras n'ont point été représentés. Il a donné, à Munich : *Un tour du calife*. Indépendamment de cette musique dramatique, on a de Blangini, dix-huit livres de *Romances* pleines de goût et de sentiment; des *Nocturnes;* dix livres d'*Ariettes italiennes*, et des *Symphonies* à grand orchestre.

BLANKEN (Jean), inspecteur-général du Waterstaat et des travaux publics, chevalier de l'ordre du lion belgique, membre de la 1re classe de l'institut royal des Pays-Pas, naquit le 15 novembre 1755, à Bergambacht (Hollande), d'une famille qui, depuis plusieurs générations, était connue par le talent qu'avaient successivement déployé ses membres dans les grands travaux du Waterstaat (*) et des fortifications. L'inspecteur Blanken fut élevé dans cette profession, qui avait illustré ses ancêtres. La place très-importante de premier inspecteur (*eerste ordinaris opzigter*) des fortifications hollandaises dans les îles de Voorne, Gœdereede et Over-Flackee, étant devenue vacante en 1775, Blanken y fut nommé, quoique n'ayant pas encore atteint l'âge de 20 ans. Ce fut dans cette année et l'année suivante que la Hollande souffrit extrêmement des hautes marées; Blanken rendit alors de grands services, et Hering, qui a publié, en 1778, un tableau de ces désastres, lui a payé, dans son ouvrage, le tribut d'éloges qui lui est dû. Dans la guerre que les Provinces-Unies des Pays-Bas eurent à soutenir, depuis 1779 jusqu'à l'an 1783, contre l'Angleterre, Blanken servit en qualité d'inspecteur ordinaire des fortifications, sous les ordres du général de génie C. J. Van de Graaf, et contribua beaucoup à mettre en état de défense les places de Brielle et Hellevoetsluys, ainsi qu'à élever les grandes batteries sur le rivage de ces îles et le long des côtes de la province de Hollande. Le talent avec lequel il s'acquitta de cette mission, lui valut, de la part du gouvernement, une gratification annuelle de 400 florins (844 francs). Au commencement de la mésintelligence

(*) On comprend sous ce nom, en Hollande, tout ce qui tient à l'entretien des digues et ouvrages hydrauliques, ou ce qu'on appelle en France l'*administration des ponts et chaussées*.

qui s'éleva entre la république des Provinces-Unies et l'empereur d'Autriche, relativement à la libre navigation de l'Escaut, Blanken fut chargé, par le gouvernement, du travail difficile de reconnaître, dans le plus grand détail, sur quels points ce fleuve était navigable. Il fit connaître le résultat de ses recherches, dans un rapport qui obtint l'approbation générale. Lorsqu'en l'hiver de 1784 à 1785, les frontières de la république, durent être mises en état de défense, il déploya tant de zèle et d'activité, que le directeur-général des fortifications de la généralité, Dumoulin, proposa au stadthouder Guillaume V de le placer sous ses ordres directs, avec le rang de premier lieutenant du corps des ingénieurs; mais le prince, croyant qu'il pourrait être plus utile à l'état dans l'artillerie, le nomma, en 1785, lieutenant dans ce corps. En 1787, année où s'opéra la révolution qui rétablit le stadthouder dans ses droits, Blanken étant à Hellevoetsluys pour la direction d'un ouvrage à construire au port de cette place, il y éclata un soulèvement populaire, dans lequel plusieurs individus appartenant au parti patriotique perdirent la vie. Dans cette occasion, Blanken montra un courage et un dévouement dignes d'admiration. Le nommé Van Gogh et ses deux fils, du parti qui venait de succomber, poursuivis par la populace, s'étaient réfugiés derrière un monceau de palissades qui se trouvaient sur les remparts; Blanken, qui arrivait, dans ce moment, de Brielle, instruit de l'asile qu'avaient choisi ces malheureux, et favorisé par l'obscurité de la nuit, les transporta lui-même dans une petite barque, le long du fossé, hors de la forteresse, les fit monter dans sa voiture, et les sauva ainsi au péril de sa vie, en les cachant chez le prédicateur du village d'Abbenbroek, à deux lieues de la scène du tumulte. Heureusement la populace ignora pendant quelque temps quel était le libérateur des objets de sa rage, car elle avait juré de lui faire partager le sort qu'elle leur réservait. En 1792, Blanken remporta, au concours, deux prix par des mémoires adressés, l'un à la société des sciences à Harlem, sur la nécessité de perfectionner les roues verticales à palettes (*schepraden*) des moulins à eau; l'autre, à la société batave de physique expérimentale, à Rotterdam, sur l'état vicieux du bras de mer à Gœdereede, de la rade de Hellevoetsluys, de la rivière de Haringvliet, etc., en indiquant les moyens d'y remédier. Ces mémoires lui valurent encore l'honneur d'être nommé membre de ces sociétés pendant la même année. Il rendit de grands services lors de l'invasion de Dumouriez en 1793, en mettant en état de défense les îles de Voorne et Putten, de Gœdereede et Over-Flackee, des places de Brielle et d'Hellevoetsluys, et en construisant, le long du *Hollands-Diep* et du Krammest, des batteries qui firent beaucoup de mal au corps français qui assiégeait le Willemstad. Il reçut le grade de capitaine d'artillerie en 1794, en récompense de ses services; et il fut chargé, en même temps, d'organiser le corps d'artillerie des *land-zaten* (soldats nationaux), qu'on formait alors. Il reçut l'ordre, au mois d'octobre de cette année, d'élever des redoutes sur la digue septentrionale du Lek, devant les écluses de Vreeswyk et autres avenues entre le Lek et le Vieux-Rhin, d'armer tous ces postes, et fut revêtu du commandement de l'artillerie et du génie employés à leur défense. Le 15 janvier 1795, la province d'Utrecht capitula avec le général Pichegru, et envoya l'ordre d'évacuer le poste important des écluses de Vreeswyk. En conséquence, l'infanterie se retira sur Schoonhoven, quoiqu'elle fût bien armée et qu'elle eût quatorze pièces de canon; le capitaine Blanken, en qualité de commandant de l'artillerie, refusa d'obéir à cet ordre émané des états d'une seule province, et tint ferme avec l'artillerie qu'il commandait, espérant toujours recevoir des renforts du quartier-général du prince Frédéric d'Orange, qui était à Woerden, lorsque, dans la soi-

rée, les Français, qui avaient passé le Lek sur la glace, avec de fortes batteries de 12, le forcèrent à se replier sur le quartier-général à Woerden, où il arriva dans la matinée du 16, et obtint du prince l'approbation de sa conduite. Il fut alors envoyé pour prendre le commandement de l'artillerie à Oudewater; mais l'armée française s'avançant de tous côtés, il reçut, le 20 janvier, l'ordre de cesser toute défense ultérieure et de faire la capitulation la plus favorable qu'il lui serait possible. Sensible au malheur de sa patrie, et dévoué à la cause de la maison d'Orange, il demanda sa démission du service militaire; mais au lieu de la lui accorder, le nouveau gouvernement le nomma, le 13 mars 1795, membre d'un comité de surintendance des digues de mer de la Hollande, dont l'inspecteur-général du Waterstaat, Brinengs, était président, et qui s'assemblait à Harlem. Dès-lors, il s'est occupé constamment de cette partie, et fut nommé, en 1800, inspecteur du Waterstaat et des travaux hydrauliques. Dans cet intervalle, il composa un Mémoire qui a été publié par la société batave à Rotterdam en 1796, ayant pour objet de prouver que la marine hollandaise pouvait, aussi bien que celle de tout autre état maritime, jouir de l'avantage des formes ou bassins à caréner (*drooge dokken*), établissement qui n'existait, jusqu'à cette époque, dans aucun port de la république batave, parce qu'on croyait généralement qu'on n'en pouvait construire dans les terres marécageuses de la Hollande. En 1797, il fit, par ordre du gouvernement, un voyage à Paris, et ensuite aux ports de mer de la Manche, Cherbourg, Brest et Lorient, afin d'examiner les canaux, les ports, les écluses et les bassins, avec les ouvrages destinés à leur défense, et d'en dresser les plans et dessins. Il s'acquitta de cette mission importante à la grande satisfaction du gouvernement, auquel il transmit son travail. On voulut faire l'essai du plan que Blanken avait proposé pour l'établissement très-utile des formes ou bassins à caréner, et il fut nommé, en 1798, directeur des ouvrages projetés par lui, savoir: ceux d'une grande écluse de mer et des formes à construire au port de Helevoetsluys. Cet établissement, le premier de ce genre qui ait été fait en Hollande, a été couronné d'un succès complet, consacré par une expérience de seize années consécutives. A la gloire d'avoir, le premier, fait adopter en Hollande les bassins de ce genre, Blanken joint celle d'avoir amélioré la machine à vapeur *à double effet*, d'après le système de Boulton et de Watt, en y pratiquant un nouveau mécanisme, par lequel neuf pompes sont mises en mouvement ensemble ou séparément, selon la profondeur de l'eau. Ce nouveau mécanisme, qui n'était connu dans aucun autre pays de l'Europe, jouit de grands avantages reconnus par une expérience de seize années. On peut consulter sur cette matière l'*Algemeene Konsten Letterbode*, du 6 août 1802, dont il a été publié, dans le temps, une traduction française. Pendant l'année 1800, Blanken fit un voyage à Hambourg et autres villes de l'Allemagne, pour examiner quelques ouvrages hydrauliques, et fut nommé, vers cette époque, commissaire-inspecteur du Waterstaat des départemens du Rhin, de l'Escaut et de la Meuse. Une commission du directoire de la république, à la tête de laquelle se trouvait le baron Brantzen, s'étant rendue, au mois de février 1803, à Utrecht et à Vreeswyk, pour examiner par elle-même la situation périlleuse d'un pays menacé d'une débâcle, voulut s'aider des lumières de Blanken, auquel elle donna ensuite des ordres importans, qu'il exécuta avec cette prudence qu'il avait acquise par une longue expérience, et qui sauvèrent les contrées menacées. Quelques mois après, pour récompenser les services qu'il venait de rendre à l'état, le directoire batave lui accorda le rang de lieutenant-colonel. La guerre avec l'Angleterre s'étant déclarée à l'improviste, il fut nommé, avec MM. Six et

Jacobson, commissaire-plénipotentiaire pour donner au premier consul de France des renseignemens que celui-ci avait désirés sur la situation des bras de mer et des rades de la république batave, afin de savoir s'il conviendrait d'attaquer l'ennemi par des flottilles équipées dans ces ports, et si, de ces points, le transport des troupes était facile à effectuer. Les commissaires bataves eurent leur première audience, le 15 juin, au palais de St-Cloud, et le 25 fut signé le traité qui fixait la part que la république batave prendrait à cette expédition. La haute importance du port du Helder, pour la sécurité de la Hollande, est assez connue, et l'occupation de ce port de mer par les Anglais, en 1799, l'avait prouvée encore davantage : le gouvernement batave commença donc à songer sérieusement à le mettre dans un état formidable de défense. Blanken fut chargé de faire un rapport sur cet objet; il soumit, le 16 juillet 1803, ses observations au gouvernement; il retrouva, en 1810, son mémoire et ses plans au département de la guerre à Paris, avec une traduction française, qu'il revit et corrigea. Napoléon en fut tellement satisfait, qu'il donna ordre au génie militaire de fortifier la pointe du Helder et le poste du Nieuwe-Diep, d'après les mêmes principes, et presque sur les mêmes points indiqués par Blanken; seulement ces fortifications reçurent une plus grande étendue que celle qui avait d'abord été projetée par l'ingénieur hollandais. Au mois d'octobre 1811, Napoléon vint lui-même inspecter cette place importante, et donna une approbation si complète aux vues de Blanken, qui l'accompagnait partout, qu'après avoir examiné tous les points de cette position militaire, il lui donna l'ordre, sur les lieux mêmes, de tracer le plan d'un grand établissement militaire à former au Nieuwe-Diep, pour la marine, et d'y bâtir une nouvelle ville maritime. Ces projets furent examinés, dans l'hiver de 1811 à 1812, à Paris; ils y reçurent quelques modifications; et furent arrêtés. Ce fut le 14 janvier 1812, dans le conseil des ministres, auquel Blanken assista, que Napoléon, après de longs débats, dit: *Je veux que l'escadre du Helder mouille au quai avant l'hiver prochain.* La direction fut confiée à Blanken. Secondé seulement par des ingénieurs hollandais, parmi lesquels se trouvait son fils, il entreprit ce travail immense. Il fallut construire un quai, pour ainsi dire dans la mer, à une profondeur de 40, 50 et même 60 pieds, et pendant des marées continuelles, travail qui semblait presque impraticable; il le continua néanmoins avec un succès qui surpassa même son attente, jusqu'au mois de novembre 1813, époque à laquelle la Hollande s'est soustraite à la domination française. Il existait alors (et rien n'était plus naturel) une forte prévention contre tout ce qui avait été fait par le gouvernement impérial, et surtout pour ce qui concerne les travaux du Waterstaat, genre de connaissances auxquelles on croyait assez généralement les français totalement étrangers. On crut d'abord, mais à tort, que les travaux du Helder étaient une conception française, et on ne se rappelait pas qu'ils avaient été imaginés, il y a plus de dix ans, par M. Blanken; tant un préjugé populaire, établi souvent chez des gens qui ne se croient pas peuple, poursuit presque toujours les institutions les plus utiles, en haine de leur auteur! En conséquence, il fut donné ordre de surseoir à ces travaux, qui chômèrent pendant plus d'une année, et jusqu'à ce que S. M. le roi des Pays-Bas en eût pris inspection sur les lieux, au mois d'octobre de l'an 1814. Ce souverain, après avoir examiné ces ouvrages dans le plus grand détail, témoigna à l'auteur de cet important établissement maritime toute sa satisfaction sur ce qui avait été fait jusqu'alors et donna des ordres pour la continuation de ces travaux, qui a eu lieu avec le plus grand succès, toujours sous la direction de celui qui les avait conçus. Cet établissement, qui

s'améliore de jour en jour, et promet au Helder, non-seulement de devenir bientôt un des meilleurs ports de l'Europe, mais d'offrir au commerce d'Amsterdam, d'incalculables avantages, assurera à son auteur une gloire impérissable. Nous avons cru ne devoir pas interrompre le détail des travaux entrepris au Helder et au Nieuwe-Diep, sur le mémoire présenté par Blanken au gouvernement, en 1803, en y mêlant la narration des particularités de sa vie dans cet intervalle. Nous reprendrons maintenant le fil de son histoire. En 1804 il reçut, du gouvernement batave, une commission secrète relative à la défense des îles de la Zélande, dont il s'acquitta à la satisfaction de ses commettans et du général Marmont, commandant les troupes de la Hollande. Le roi Louis faisait le plus grand cas de M. Blanken; il le nomma, en 1806, directeur-général des travaux maritimes, et lui donna, le 16 février 1807, la décoration de l'ordre de l'Union. Pendant cette même année, il fut nommé membre d'une commission pour examiner la topographie maritime des côtes et des ports de mer de la Hollande. Il fut aussi chargé de former un projet tendant à faire circuler de l'eau fraîche dans les canaux de la Haye. Le plan fut tracé; mais le roi ayant quitté cette ville pour établir sa résidence à Amsterdam, ce projet n'a pas reçu d'exécution. En 1808, Blanken reçut le titre d'inspecteur-général du Waterstaat, et fut nommé, le 4 mai, membre de l'institut de la Hollande. Cette année, déjà si glorieuse pour lui, le fut encore davantage par une double médaille d'or que lui décerna la société royale des sciences à Harlem, pour un mémoire ayant pour objet de creuser plus profondément la rivière de l'Y, devant Amsterdam, et d'en arrêter l'encombrement. Blanken eut un grand nombre de concurrens; et le célèbre hydrotecte de Cuxhaven, M. Woltman, obtint le second prix (*voy.* le 4ᵉ vol. des mémoires de physique de ladite société, Amsterdam, 1808). La régence d'Amsterdam, qui avait fait proposer cette question si importante pour son commerce et sa prospérité en général, a en outre promis une récompense de 10,000 florins (21,100 fr.), dans le cas où le projet de l'auteur du mémoire couronné serait mis à exécution. Le roi Louis songea sérieusement aux moyens de faire exécuter ce projet, dont il entrevoyait les grands avantages pour la ville d'Amsterdam; il n'eut cependant pas la satisfaction de voir même commencer les travaux. Ce projet ayant été communiqué à Napoléon, lors de son séjour dans cette ville, au mois d'octobre 1811, par la municipalité et la chambre de commerce, l'empereur en prit connaissance sur les lieux, et le fit examiner par une commission: traduit en français, il fut ensuite soumis au conseil des ponts-et-chaussées à Paris, et obtint une approbation complète, dont le résultat fut un ordre au ministre de l'intérieur de faire les fonds nécessaires pour sa prompte exécution. Les changemens politiques de 1813 ont empêché de mettre la main à l'œuvre. Mais le commerce d'Amsterdam, pénétré des immenses avantages qu'offre ce projet, insiste, dans ce moment, sur son exécution, qui sera de la plus haute importance pour ce pays, dont la prospérité consiste essentiellement dans l'accroissement de ses relations commerciales. Blanken publia encore, dans la même année (1808), un mémoire expositif d'un plan entièrement nouveau, ayant pour objet de construire des écluses d'inondation, avec des portes dites *à éventail* (waayer-deuren), qui offrent l'avantage de pouvoir être ouvertes et fermées à volonté, dans toutes les circonstances. Jamais nouveau procédé n'a obtenu un assentiment plus général que celui-ci, à cause de son extrême simplicité; il n'y eut qu'une seule personne, l'inspecteur-général du Waterstaat, Goudriaan, qui le combattit d'abord, mais qui, quelque temps après, fut forcé lui-même, par les résultats les moins douteux des expériences qui en avaient été faites par les hommes les plus expérimentés

dans cette partie, d'après les ordres du roi, d'en reconnaître les bons effets, qu'on avait trouvé être tellement précieux, que, par deux arrêtés royaux, des 10 novembre et 3 décembre 1808, il fut accordé, pour ces écluses d'inondation à éventail, un octroi de vingt ans, contenant des dispositions qui établissaient des avantages pécuniaires pour leur inventeur, et statué qu'à l'avenir elles porteraient le nom d'*écluses d'inondation de Blanken*, en mémoire de leur inventeur, dénomination sous laquelle elles sont actuellement connues dans les Pays-Bas et qui même est employée dans les ouvrages qui ont été publiés en Allemagne sur cette partie. Il existe maintenant plusieurs écluses de ce genre, et les avantages en sont généralement reconnus; on distingue celle du Nieuwe-Diep, achevée depuis peu (*voy.* la *Gazette officielle* de la Haye, du 22 octobre 1817). Lors de la débâcle et des inondations du mois de janvier de 1809, Blanken rendit de grands services, et il en reçut un témoignage public et très-flatteur dans la relation historique des inondations, publiée par ordre du gouvernement. Il proposa, dans cette même année, le plan des grands ouvrages à exécuter sur la rivière de la Linge, lequel ayant été soumis à l'examen du comité central du Waterstaat, dont le célèbre professeur van Swinden était président, fut approuvé; les travaux furent commencés et terminés pendant l'année, sous sa direction. Blanken, dont la sensibilité égale le patriotisme, croyant n'avoir pas assez fait pour les malheureux habitans des pays entre le Rhin, le Leck et le Waal, adressa, au mois de février de 1810, au ministre du Waterstaat, un projet avec les plans et dessins y relatifs, pour le prolongement de la Linge, jusqu'à l'endroit dit *Steenen hoek*, où elle devait se jeter dans la Merwede, afin de préserver pour toujours ces contrées des funestes inondations, dont elles ont été si souvent victimes. Le projet fut approuvé, et l'exécution ordonnée par arrêté du roi, en date du 1er juillet; mais la réunion de la Hollande à l'empire français, arrêtée le 9 du même mois, ayant fait remettre l'entreprise de ces ouvrages importans à une autre époque, les malheureux habitans des bords de la Linge, qui n'ont d'autre moyen de se débarrasser des eaux qui inondent presque tous les ans leurs terres, que par le débouché qu'offre cette petite rivière, sont plongés aujourd'hui dans la plus grande détresse; le roi, touché de leur sort, s'occupe des moyens d'accomplir ce projet. Blanken fut nommé membre, pour la partie du Waterstaat, de la commission qui se réunit en 1810, à Paris, à l'effet de régler les affaires de la Hollande. Nous avons dit plus haut, qu'il accompagna en 1811, l'empereur Napoléon, dans l'inspection que celui-ci fit de la situation du Helder, et nous avons aussi donné les détails de ce qui s'y passa, ainsi que les heureux résultats qu'ont eus les travaux ordonnés par Napoléon, d'après le projet de Blanken, et qui furent continués sous le gouvernement de Guillaume Ier. Nous ajouterons seulement que ces travaux, dont on croyait l'exécution presqu'impossible, et sur le résultat desquels Blanken lui-même n'a pas été toujours sans quelques inquiétudes, ont obtenu l'approbation de toutes les personnes capables d'en apprécier l'importance et les difficultés. On compte parmi elles, le brave amiral octogénaire de Kinsbergen qui, dans une lettre autographe, que nous avons eue sous les yeux, se sert de termes de *prodige* et de *merveille*, pour qualifier cette entreprise. Blanken reçut la croix de la légion-d'honneur pendant le séjour que fit Napoléon en Hollande, et accompagna ce monarque dans son voyage aux écluses de Katwyk, et à la Haye, où l'empereur décréta que le projet conçu par Blanken, en 1808, tendant à pourvoir cette ville d'eau fraîche, recevrait son exécution. Blanken ne se sépara de Napoléon, que le 30 octobre, à Nimègue où il reçut l'ordre de retourner, pour projeter les travaux à exécuter au Helder.

Dès le 1er août 1812, le premier vaisseau de ligne mouilla au quai; ce fut *le Prince* (de Prins), vaisseau où l'amiral Verhuel hissa son pavillon. Au commencement du mois de décembre, cet amiral y jeta l'ancre avec toute son escadre, composée de neuf vaisseaux de ligne. Dans le 1er mois de l'année 1813, Blanken fut mandé à Paris, pour assister à différens conseils, dans lesquels il fut question de la continuation des travaux au Helder; il y fut décidé que plusieurs ouvrages seraient construits pour l'établissement maritime; et pour subvenir aux frais qu'ils devaient nécessiter, il fut alloué une somme de 1,600,000 fr., sur le budjet de 1813, somme très-considérable dans les circonstances où se trouvait la France à cette époque, et qui ne put être aussi élevée qu'au moyen des économies faites par Blanken, sur les travaux de l'année précédente, et qui montaient à 600,000 fr., laquelle somme fut ajoutée au million destiné pour les travaux de la campagne de 1813. Il reçut à cette occasion, l'accueil le plus flatteur de l'empereur et de ses ministres. Au mois d'avril, les travaux au Nieuwe-Diep, recommencèrent avec une nouvelle activité, et furent continués avec une telle ardeur, qu'au mois de novembre, les ouvrages à exécuter pour cette année, furent entièrement achevés. Dans la révolution qui rendit l'indépendance à la Hollande, Blanken rendit les plus grands services, en dirigeant les travaux qui ont pour objet d'arrêter les inondations devant Gorcum, et en préservant ces contrées des ravages que l'ennemi aurait pu faire par l'emploi de ce moyen de destruction. Il servit son prince et son pays, avec ce zèle et cette fidélité, qu'il a constamment déployés dans les fréquentes révolutions qui ont désolé sa malheureuse patrie, et dans lesquelles il n'embrassa de parti, que celui de l'intérêt général de son pays. Au printemps de 1815, il fut tenu un conseil privé par le roi, au sujet du port de Middelbourg. Blanken y défendit le plan proposé par M. Pons, contre lequel s'étaient élevés plusieurs voix. Après de vifs débats, l'opinion de Blanken l'emporta, et le port de cette ville a été ouvert solennellement dans le cours de la présente année (1817). Ce fut encore sous sa direction, qu'en 1815, il fut construit cinq grandes écluses d'inondation à éventail, entre le Leck et le Bieschbosch, au moyen desquelles il peut, en très-peu de temps, être formé une inondation militaire, concentrée sur tout le terrain qui s'étend de l'une à l'autre de ces rivières; masse d'eau immense, derrière laquelle Gorcum et toute la Hollande peuvent jouir d'une grande sécurité, en cas d'hostilités sur ce point. Le roi le chargea, en 1816, conjointement avec le général-major De Man, de régler les limites entre le royaume des Pays-Bas et la Prusse, le long du Bas-Rhin; le traité fut signé à Clèves, le 7 octobre, et ensuite ratifié par les souverains respectifs. Pendant le cours de cette année (1817), l'endiguement du Koegras (par lequel 5000 arpens ont été enlevés à la mer, et dont les avantages, pour le commerce d'Amsterdam, peuvent être très-considérables, au moyen du canal qui sera creusé à travers ces terres, et qui communiquera avec cette ville), a été effectué sous sa direction. Ceux qui connaissent la haute importance des opérations du Waterstaat pour la Hollande, qui savent que l'existence et la prospérité de ce pays y sont étroitement liées, et même en dépendent absolument, ne s'étonneront pas des développemens que nous avons donnés à cette notice, sur un homme auquel peut-être l'Europe entière n'a point de rival à opposer dans cette partie, comme praticien, et qui est, sans contestation, l'un des plus utiles citoyens d'un pays tel que la Hollande, dont Voltaire a dit avec raison: *Dieu créa l'univers, mais les hommes ont créé la Hollande;* pensée qu'il avait d'ailleurs empruntée au célèbre Huet, qui l'exprima dans ce vers:

Tellurem fecere Dei, sua littora Belgæ, etc.



BLANQUART DE BAILLEUL (HENRI-JOSEPH), né à Calais, joint à un esprit souple, beaucoup de versatilité dans ses opinions politiques. Ruiné par ses profusions, il a cherché, sous les divers régimes qui se sont succédés en France, à relever sa fortune, en flattant les passions de ceux qui gouvernaient. Courtisan assidu de Napoléon, il en a reçu des faveurs signalées et s'est déclaré l'un de ses plus grands détracteurs, du moment où son trône a été renversé. Elu, par le sénat, membre du corps-législatif en 1801, il parvint à se faire réélire en 1809, et obtint, à force d'intrigues, la place lucrative de questeur. Toutefois oubliant bientôt ce qu'il devait à Napoléon qui l'avait créé baron, chevalier de la légion-d'honneur et de l'ordre de la réunion, il signa, le premier, l'acte d'adhésion à la déchéance de son bienfaiteur; et, le 8 avril, il accepta l'acte qui replaçait les Bourbons sur le trône. Il fit l'apologie du ministre de la guerre, Dupont, accusé deux fois de malversations, et parla en faveur de la restitution des biens des émigrés et des rentes qu'ils avaient constituées sur l'état. Lors des premiers jours de mars 1815, M. Blanquart de Bailleul se déchaîna avec d'autant plus de fureur contre Bonaparte, qu'il fallait faire oublier son ancien asservissement à ce prince, dont l'entreprise paraissait encore fort incertaine. Il s'écria, à la tribune: « Non, il n'est aucun de nous qui n'aimât mieux mourir que de subir encore une fois le joug honteux de cet usurpateur. » Dans une autre philippique, il essaya d'exalter le zèle de la jeunesse française et de l'engager à s'armer pour la défense des Bourbons; mais cette invitation n'eut aucun succès. Les jeunes gens reçurent, avec d'autant plus de froideur, cette invitation, que M. Blanquart de Bailleul, loin de leur donner l'exemple, se retira prudemment dans son pays, où il vécut, avec sécurité, pendant les cent jours. Au second retour des Bourbons, il fut réélu député par son département et parla rarement. Il a occupé ensuite des fonctions ministérielles dans une cour supérieure de la 16me division militaire. Réélu en 1817, à la chambre des députés, M. Blanquart de Bailleul s'est montré reconnaissant envers l'administration, dont on le voit soutenir le système et les intérêts avec plus de zèle que de talent. Il est certain que le ministère que M. Blanquart prétend servir, serait fondé à demander à ce député, pour prix de la bienveillance qu'il lui accorde, de montrer désormais un peu plus de discernement et de mesure dans le choix des preuves de son dévouement, qu'il ne l'a fait dans la séance du 16 décembre 1817; car, après tout, si c'est pour certaines gens une très-bonne chose que de se vendre au pouvoir, il faut au moins qu'ils se rendent dignes d'être achetés par lui, et M. Blanquart de Bailleul ne paraît pas s'être fort occupé de ce soin, s'il faut juger de la portée de son esprit, par sa conduite dans la séance dont nous venons de parler. Les naïvetés dont il a, pendant quelques instans, égayé l'assemblée, nous semblent assez plaisantes pour trouver ici leur place. On s'attendait, sans doute, à entendre les orateurs de l'opposition libérale et ceux de l'opposition connue sous le nom d'ultra-royaliste, combattre le projet de loi présenté par le ministère sur la liberté de la presse; mais ce n'est pas sans étonnement qu'on a vu les ministériels eux-mêmes, cédant à la puissance de la raison et de la vérité, plus encore qu'à celle de l'opinion publique, attaquer le plan des ministres dans sa disposition la plus importante, celle qui donne pour juges aux écrivains politiques, au lieu de jurés pris dans les rangs de la société, éminemment intéressée à la répression des délits de la presse, des magistrats correctionnels, aussi peu imposans par leur rang et leurs lumières, qu'ils sont dépendans par leur position. L'unanimité d'opinions, entre des partis si divergens entre eux, n'a pas moins frappé M. Blanquart de Bailleul, que le public lui-même; mais ce député en a tiré une conséquence absolument contraire

à celle qui sautait aux yeux de tous les spectateurs; au lieu de conclure avec tous les bons esprits, que la loi était mauvaise puisqu'on s'unissait pour la combattre, il a paru plus convenable à M. Blanquart, de faire une sortie véhémente pour reprocher, du ton le plus burlesque, au président, « de ne donner la parole qu'à ceux des orateurs qui voulaient combattre le projet de loi; » comme s'il était possible au président, dans une discussion aussi publique, de donner un tel exemple de partialité. « En effet, a ajouté M. Blanquart de Bailleul, tous les orateurs que je viens d'entendre, ceux même qui se sont inscrits pour défendre la loi, l'ont attaquée de point en point. » Ici l'assemblée, qui ne pouvait plus modérer les éclats de sa gaîté, a trouvé que l'honorable membre laissait, en fait de naïveté, M. de la Palisse lui-même, fort loin derrière lui. Après une explication qui eût été beaucoup plus à sa place sur les tréteaux des boulevards qu'à la tribune des représentans d'un grand peuple, et dans laquelle M. Blanquart a comparé les orateurs qui siégeaient ordinairement dans les rangs du ministère « à de mauvais avocats qui auraient volé leurs honoraires en plaidant contre une cause en faveur de laquelle ils auraient conclu : » l'assemblée a mis fin à cette scène bouffonne et beaucoup trop prolongée, en témoignant à l'orateur qu'elle avait quelque chose de plus important à faire que de continuer à l'entendre; en conséquence, et sur le vœu très-prononcé de l'assemblée, M. Blanquart est descendu de la tribune, en cédant la parole à M. Lafitte. Pour nous, étrangers aux débats de la France, et qui ne prenons, aux discussions de ses représentans, d'autre part que celle qui se rattache à la liberté et aux intérêts généraux de l'Europe, c'est bien sincèrement que nous désirons, à la cause ministérielle française, des défenseurs plus habiles et plus heureux que M. Blanquart de Bailleul.

BLANQUET-DUCHAILA (Armand-Simon-Marie), vice-amiral, né à Marvejols dans le Gévaudan, en 1769, servit dans la marine royale dès sa plus tendre jeunesse, et fit les campagnes d'Amérique sous le comte d'Estaing. Il parvint au grade de lieutenant de vaisseau en 1786, et à celui de capitaine en 1792. Le directoire lui donna le commandement d'un vaisseau de ligne, dans l'escadre destinée à conduire le général Bonaparte et son armée en Égypte. M. Blanquet se trouva, en cette qualité, à la funeste bataille d'Aboukir, en août 1798. Après une résistance opiniâtre, qui avait causé la mort de presque tous les officiers de son équipage, il fut lui-même blessé d'un coup de feu au visage; et le vaisseau *le Franklin*, qu'il commandait, se rendit au *Bellérophon*. Furieux de ce que M. Blanquet s'était ainsi laissé prendre, Bonaparte, dans le rapport qu'il fit de cette bataille au directoire, écrivait : « *Le Franklin* a amené son pavillon, sans être démâté et sans avoir reçu aucune avarie. » M. Blanquet, par cette phrase, était déshonoré aux yeux de toute la France. Mais lord Nelson prit soin de sa justification; il envoya à Londres l'épée du contre-amiral français, comme un témoignage de la victoire que venait de remporter l'escadre britannique, et fit, dans son rapport, le plus grand éloge de la belle défense du *Franklin*. Perrée, collègue de M. Blanquet-Duchaila, écrivit aussi une lettre en sa faveur. Cependant il n'a point été employé depuis; et, ayant obtenu sa retraite, il se rendit à Versailles, où il vit paisiblement.

BLANQUET-DE-ROUVILLE, conseiller au parlement de Toulouse, né à Marvejols, où il jouissait de quelque réputation comme jurisconsulte, fut victime de son zèle ardent pour la monarchie absolue. Il protesta contre tous les actes de l'assemblée constituante, et fut arrêté, comme royaliste, perturbateur et suspect, en 1793. Traduit au tribunal révolutionnaire, il fut condamné à mort le 7 juillet 1794, à l'âge de 37 ans.

BLANVILLAIN, né à Orléans, vers 1758, était à Rome lors du meur-

tre de Basseville, en 1792, et fut du nombre des Français qui dûrent quitter précipitamment le territoire de l'église par suite de cet événement. Les excellentes études qu'il avait faites lui valurent d'être placé à l'Université lors de sa restauration; il fut ensuite nommé professeur du collége de Pontoise, et enfin professeur d'humanités dans sa ville natale. Il obtint ce dernier emploi en 1814. Il a publié : *Morale d'un adorateur* ou *l'Art d'être heureux*, 1796, in-8. — *Psychée et Cupidon, épisode d'Apulée*, 1797, in-8; en italien, 1799, in-12. — *Paolo e Virginia*, 1792, in-12, traduction du roman de M. de St-Pierre; 4e édition, 1803. — *Jupiter et Léda, chant improvisé de F. Gianni*, traduit de l'italien en français, 1800, in-12; 1812, in-12. — *Voyage en Grèce de R.-F. Scrofani, fait en* 1794 et 1795, traduit de l'italien, 1800, 3 vol. in-8. — *Atala*, de M. de Châteaubriant, traduit en italien, 1801, in-18. — *Pariseum* ou *Tableau de Paris en l'an* 12, 1804, in-12; 1807, in-12. — *Epitome rerum gestarum à Napoleone-Magno, ad usum studiosæ juventutis, auctore J.-F.-C. Blanvillain*, 1 vol. in-12, Paris, 1811. Sa traduction du *Voyage de Scrofani* est fort estimée; l'original n'y perd rien de l'intérêt qu'il possède à un haut degré. M. Blanvillain a une connaissance parfaite de la langue italienne, et la manière dont il l'écrit ne décèle nullement un étranger. Il a surtout rendu la partie descriptive de l'inimitable ouvrage de Bernardin de St-Pierre en homme qui connaît profondément les ressources de l'idiôme qu'il employe, et dont la souplesse et la mélodie sont particulièrement propres à reproduire les scènes enchanteresses que l'auteur de *Paul et Virginie* paraît avoir décrites sous la dictée de la nature elle-même.

BLASIUS (Frédéric), un des meilleurs exécutans de Paris sur le violon, conduit, depuis long-temps, l'orchestre de l'Opéra-comique. Il n'est pas moins habile sur la flûte, la clarinette et le basson, et il a publié de très-bonnes *méthodes* pour les deux derniers instrumens. On lui doit encore beaucoup de *musique militaire*, des *sonates*, *concerto* et autres œuvres de *musique instrumentale*. Il a mis en harmonie plusieurs opéras, entre autres le *Mariage secret* de Cimarosa. Lui-même a composé, pour les Italiens, plusieurs pièces qui, quoique applaudies dans le temps, ne sont point restées au théâtre.

BLAUX, député de la Moselle à la convention nationale, en 1792, vota contre l'appel au peuple dans le procès de Louis XVI, pour sa détention pendant la guerre et pour son bannissement à la paix. Ayant signé la protestation du 6 juin 1793 contre les journées des 31 mai, 1er et 2 juin, il fut un des soixante-treize députés mis en arrestation pendant quatorze mois, et réintégrés après la chute de la montagne. Se trouvant en mission à Amiens, en avril 1795, il y courut les plus grands dangers dans une insurrection survenue à l'occasion de la pénurie des subsistances; il fut arraché du conseil-général de la commune, traîné par les cheveux, foulé aux pieds, et il allait être pendu lorsque la force armée le sauva. Dans le mois de septembre de la même année, il passa au conseil des anciens, et en sortit en 1798. Depuis ce temps, il est resté dans l'obscurité.

BLAVET (Jean-Louis), né à Besançon, le 6 juillet 1719. Son père l'emmena à Paris, où il fit ses études, et entra ensuite dans l'ordre des bénédictins; mais, s'en étant repenti peu de temps après, il obtint sa sécularisation. Le prince de Conti le choisit pour son bibliothécaire, et le fit nommer à la place de censeur royal. L'abbé Blavet, ami de Quesnay, de Baudeau, et des autres économistes, partageait leurs opinions. On a de lui : *Essai sur l'agriculture moderne*, Paris, 1755, in-12. Nolin, chanoine de St-Marcel de Paris, a eu part à cet ouvrage. — *La Théorie des sentimens moraux d'Adam Smith, professeur de philosophie à Glasgow*, Paris, 1775, 1797, 2 vol. in-12. Il en existait déjà une traduction par Eidous, et Mme Condorcet en a

donné une nouvelle en 1798. — *Mémoires historiques et politiques de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, sous les règnes de Charles II, Jacques II, Guillaume III et Marie, pour servir de suite et d'éclaircissemens aux histoires d'Angleterre de Hume, Smolett et Barrow, traduits de l'anglais du chevalier Jean Dalrymple*, Londres (Genève), 1776, 2 vol. in-8; Genève, 1782, in-8. — *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations, traduites de l'anglais de Smith.* La traduction de l'abbé Blavet fut d'abord imprimée dans le *Journal d'Agriculture*, depuis le mois de janvier 1779, jusqu'en décembre 1780; elle parut ensuite à Yverdun, 1781, 6 vol. in-12. Il en a donné une nouvelle édition, revue et corrigée, Paris, 1800, 4 vol. in-8. Dans sa préface, il accuse Roucher de s'être emparé de cette traduction, et de l'avoir défigurée pour la publier ensuite comme son propre ouvrage. Celle de M. Garnier les a fait oublier l'une et l'autre. L'abbé Blavet est mort à Paris il y a quelques années.

BLAVIER, ingénieur des mines, a publié en 1799, un *Barême des mesures de capacité*, in-8, et plusieurs autres ouvrages concernant le système métrique et l'arithmétique décimale. En 1791, il avait composé avec Goguillot, le *Tarif général de toutes les contributions décrétées par l'assemblée nationale*, in-8.

BLAYNEY (Lord), fut élevé à l'université d'Angers, circonstance qui ne paraît pas, comme on le verra plus bas, avoir fait naître en lui une vive gratitude pour le pays où il avait reçu le bienfait de l'éducation. En 1793 et 1794, il commandait un régiment dans le corps anglais qui secondait les opérations de l'armée autrichienne en Belgique, et dont une partie se joignit, plus tard, aux troupes hollandaises. Il fit ensuite la campagne d'Egypte, sous le général Abercromby, et en 1810 il fut employé à l'armée d'Espagne. Chargé d'une expédition contre la forteresse de Fuengirola, près de Malaga, il y montra plus de bravoure que de prudence, et fut fait prisonnier. Quelque temps après, il fut envoyé à Verdun, où il passa trois ans. De retour dans sa patrie, il écrivit l'histoire de ce séjour, ainsi que de l'expédition malheureuse qui y avait donné lieu, et la fit paraître, en 1814, sous ce titre: *Relation d'un voyage forcé en Espagne et en France, comme prisonnier de guerre, dans les années 1810 à 1814*, 2 gros vol. in-8. Il en a paru, l'année suivante, une traduction française, aussi en 2 vol. in-8. Cet ouvrage est un monument curieux des écarts grossiers et de l'extravagante injustice que peuvent produire, chez certains esprits, les préjugés nationaux. L'auteur ne s'y borne pas à représenter ceux qui l'ont vaincu et fait prisonnier, comme également dépourvus de courage et d'intelligence; tout ce qu'il a vu en France, où, d'après son propre aveu, grand nombre de personnes s'efforcèrent d'adoucir sa situation par leurs égards et leur complaisance, est pour lui une source intarissable de railleries et de dénigrement. Il est cependant un point qui s'est trouvé à l'abri de sa censure; s'il refuse du talent aux généraux français, il en reconnaît beaucoup à leurs cuisiniers, et la lecture de son ouvrage offre des preuves fréquentes que cette partie de la civilisation française n'est pas celle dont il s'est le moins occupé. Il y a même d'autant plus de noblesse dans la franchise de sa déclaration à cet égard, qu'on pardonnerait ici quelqu'injustice à une rivalité bien naturelle: car lord Blayney, très-versé dans la théorie de cet art, ne l'est pas moins dans la pratique, ainsi qu'il a cru devoir l'apprendre au lecteur étonné de trouver ce genre d'érudition dans l'écrit d'un officier supérieur. Le noble lord n'est pas moins instruit en hippiatrique qu'en gastronomie, et son livre renferme à cet égard une anecdote fort curieuse, qu'il serait trop long de citer ici. Il est superflu de dire qu'un pareil ouvrage a été une bonne fortune pour les journaux français qui en ont rendu compte: mais ce qu'il ne faut pas omettre d'ajouter, c'est

que les feuilles anglaises elles-mêmes n'ont pas ménagé l'indiscret voyageur, dont elles ont sévèrement relevé les nombreuses inconvenances. Au surplus, il est peu de nations européennes qui n'eussent à se plaindre des jugemens de lord Blayney; leurs mœurs, leurs usages, leur esprit public sont tour-à-tour en butte aux traits de sa satire, décochés heureusement avec plus de roideur que de justesse et de dextérité. Le *Critical Review*, l'une des feuilles littéraires les plus estimées de Londres, a rendu un compte fort détaillé de cet ouvrage.

BLIGH (Guillaume), fut nommé, en 1787, au commandement du vaisseau anglais *le Bounty*, destiné à porter l'arbre à pain d'Otahiti au grand archipel d'Amérique. Le navire, après s'être chargé, dans les îles de la Société, de ces précieux végétaux, faisait voile vers sa destination, lorsqu'il éclata à son bord une sédition dont le principal chef était le contre-maître Fletcher Christian. Bligh, après avoir vu sa vie menacée par les mutins, fut jeté, avec les officiers et les autres personnes de l'équipage qui n'avaient pas voulu prendre part à la révolte, dans un bateau ouvert, où on les abandonna sans armes, et avec très-peu de vivres, à la merci des flots et aux horreurs de la faim. Après de cruelles souffrances, ils arrivèrent à Batavia, au nombre de seize, ayant perdu dans le trajet deux de leurs compagnons. A son retour en Angleterre, le capitaine Bligh publia une relation de cette étonnante navigation. En 1805, il fut nommé gouverneur de la Nouvelle-Galles, dans la Notasie ou Nouvelle-Hollande. L'état de détresse où se trouvait alors cette colonie, le força de prendre des mesures qui excitèrent beaucoup de mécontentement; et comme si la fortune n'eût pas été lasse de le poursuivre, il se forma contre lui un parti, principalement composé de militaires, par lequel il fut déposé. En 1811, le lieutenant-colonel Johnston, moteur de cette intrigue, fut poursuivi judiciairement en Angleterre, où il s'était rendu, ainsi que son antagoniste, et fut cassé. Les journaux anglais ont fait connaître récemment le sort qu'avaient eu ceux qui s'étaient rendus coupables, envers le capitaine Bligh, de torts bien autrement graves. Au commencement de la présente année (1817), un navire anglais s'étant approché d'une des îles de la mer du Sud, vit s'approcher quelques pirogues montées par des insulaires, qui, au grand étonnement de l'équipage, le hélèrent en très-bon anglais. Reçus à bord, ils entamèrent avec les officiers du navire une conversation dont il résultait que l'île était habitée par la postérité des mutins du *Bounty*, qui s'étaient choisi des épouses parmi les filles des naturels, avec lesquels ils avaient contracté alliance à la suite de rixes sanglantes, dans l'une desquelles Christian, chef de la révolte, était tombé sous les coups de l'un des sauvages. Quoique l'intervalle de temps écoulé depuis la révolte ne fût pas extrêmement considérable, un seul des coupables existait au moment où le vaisseau aborda dans l'île : et il témoigna le plus ardent désir de retourner en Angleterre, quoique convaincu, disait-il, qu'il y payerait de sa tête sa coupable insubordination; mais le capitaine anglais ne crut pas devoir déférer à cette demande. Après ce touchant épisode, nous reviendrons au capitaine Bligh, et nous ajouterons aux détails précédens, qu'en 1792, il a découvert un groupe d'îles inconnues situées dans le nord de la terre du St-Esprit de Quiros, et auxquelles il donna le nom du célèbre académicien Banks. Voici la liste des écrits publiés par Bligh : *Relation de la révolte qui a eu lieu sur le Bounty*, in-4, 1790. — *Voyage dans la mer du Sud sur le vaisseau le Bounty*, in-4, 1792. Cet ouvrage, auquel la relation précédente se trouve jointe, a été traduit en français par Soulès, 1792, in-8. — *Réponse à certaines assertions contenues dans l'appendix d'un pamphlet intitulé : Minutes des actes de la cour martiale tenue à Portsmouth, le 12 août* 1792,

pour juger les dix personnes accusées de rebellion sur le vaisseau de S. M. le Bounty, in-4. 1794. Cet *appendix* est l'ouvrage d'Edouard Christian, frère de Fletcher Christian. Dans le 12me volume des *Transactions de la Société des arts*, on trouve trois mémoires du capitaine Bligh sur les plantes qu'il avait été chargé de transporter aux Indes.

BLIN DE SAINMORE (Adrien-Michel-Hyacinthe), conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal, né à Paris, le 15 février 1733, de parens dont le système de Law avait occasionné la ruine, et qui ne survécurent pas long-temps à leur infortune. Après avoir fait ses études au collége du Cardinal-le-Moine, il se vit dénué de ressources et d'appui; ce double malheur lui fit contracter un air de défiance et de timidité qui ne l'abandonna jamais, et fut peut-être aussi la cause que son talent ne prit pas un essor plus élevé. Il se consolait, dans la retraite, des disgrâces de la fortune, et s'essayait au travail de la composition. Il débuta, en 1752, par *la Mort de l'amiral Byng*, poëme. Lorsque l'*Héloïse* de Colardeau parut, le succès de cet ouvrage produisit une foule d'imitateurs, parmi lesquels se distingua Blin de Sainmore: *Sapho à Phaon*, 1760; *Biblis à Caunus*, 1760; *Gabrielle d'Estrées à Henri IV*, 1761; *Calas à sa femme et à ses enfans*, 1765, parurent successivement. Ces héroïdes furent réunies en 1 volume, et publiées sous le titre de seconde édition, en 1768, puis en 1774. Dans cette dernière édition, on ajouta une *Epître à Racine*, et *la Duchesse de la Vallière*, héroïde. On remarqua dans toutes ces héroïdes une manière en général pure, correcte, beaucoup de naturel et de sensibilité. Encouragé par ce succès, il s'essaya dans le genre dramatique, et l'on vit, en 1773, *Orphanis* paraître avec un assez grand éclat. « Il eût été à souhaiter pour l'intérêt de l'art, dit un critique de nos jours (M. Geoffroi), que Blin de Sainmore ne se fût pas arrêté dans la carrière, après un début si heureux. A côté des rapsodies qu'on nous donne aujourd'hui, *Orphanis* est un ouvrage distingué, sagement conduit, où l'on remarque des caractères bien tracés et des situations intéressantes. » Il n'est pas inutile d'observer ici, que l'éloge donné à Blin, par le coryphée du *Journal de l'Empire*, qui comme on sait, n'en était rien moins que prodigue, est dicté beaucoup moins par la bienveillance pour un auteur mort, que par le désir de rabaisser les vivans au moyen d'une comparaison établie à leur désavantage. Si ce célèbre Aristarque qui décida long-temps des réputations littéraires et théâtrales au gré de ses passions et de son intérêt, n'eût pas été guidé par le motif que nous exposons, il eût ajouté sans doute, qu'*Orphanis*, pièce à laquelle nous ne contesterons point d'ailleurs quelques-unes des qualités qu'il lui reconnait, est dépourvu de cette vigueur tragique qui est la première des qualités indispensables dans ce genre de composition. Il est probable que le public en jugea ainsi, et que ce fut là le motif qui, en 1803, engagea l'auteur à retirer sa pièce, dont les représentations venaient d'être reprises à cette époque. En 1776, la fortune cessa de lui être contraire. Nommé censeur royal, il obtint en outre une pension sur la *Gazette de France*. Trois ans après, il fut l'un des fondateurs, et devint le secrétaire perpétuel de la *Société philantropique*: c'était un établissement formé par la philosophie pour rivaliser de bienfaisance avec la charité chrétienne. Celui qui avait connu le malheur en fut l'apôtre et l'ami. Les lettres que Blin de Sainmore publia dans le *Journal de Paris* donnèrent beaucoup d'éclat à cette société, et grossirent considérablement le nombre de ses souscripteurs, parmi lesquels on comptait Louis XVI, qui témoigna à Blin de Sainmore sa satisfaction et son estime, en le nommant, en 1786, garde des archives, secrétaire et historiographe des ordres de St-Michel et du St-Esprit, et le décora du premier de ces ordres. La révo-

lution le dépouilla de ses places et du fruit de ses économies; et il était dans un état voisin de la misère, lorsqu'il reçut deux mille écus de la grande-duchesse de Russie (aujourd'hui impératrice douairière), dont il avait été quatorze ans le correspondant littéraire. Il commençait à recouvrer une partie de son aisance, depuis que l'empereur l'avait nommé conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal. Outre ses *Héroïdes*, son *Epître à Racine*, sa tragédie d'*Orphanis*, Blin de Sainmore est encore l'auteur de diverses traductions de psaumes, d'odes de Sapho, d'Horace, d'idylles de Bion, de Gessner, insérées dans les recueils et les journaux du temps, qui se sont enrichis aussi d'un grand nombre de ses poësies fugitives. Ce dernier genre est un de ceux qu'il a cultivés avec le plus de succès. La *Requête des filles de Salency à la reine*, 1774, in-8; ses *Epîtres à Voltaire, au duc de Richelieu, au comte et à la comtesse du Nord, au cardinal de Bernis, au médecin Roussel, à Mlle Raucourt, à Mme Elie de Beaumont*, etc, etc, sont des morceaux remarquables par l'esprit, la grâce et le sentiment qui les ont dictés. Nous devons encore à sa plume: *Joachim*, ou *le Triomphe de la piété filiale*, drame en trois actes et en vers, suivi d'un choix de poésies fugitives, 1775, in-8 — *Histoire de Russie depuis l'an 862, jusqu'au règne de Paul Ier, représentée par figures, gravées par David*, 1798-99, 2 vol. in-4. — *Eloge historique de G. L. Phelippeaux d'Herbault*, archevêque de Bourges, et d'excellentes notices sur MM. de Charost, Molé, Jean Rotrou, etc. Il a laissé dans son porte-feuille une tragédie, intitulée: *Isimberge*, ou *le Divorce de Philippe-Auguste*, en cinq actes et en vers, reçue à la comédie française en 1786; *Œdipe-roi*, tragédie de Sophocle, traduite en vers français; et un *Traité sur la poësie ancienne et moderne*. C'est à Blin de Sainmore qu'on doit l'*Elite des poësies fugitives*, 1769, 3 vol. in-12. Luneau-de-Boisjermain a donné les tom. IV et V de cette collection. Enfin, on attribue à Blin de Sainmore les *Commentaires sur Racine*, publiés sous le nom de *Luneau-de-Boisjermain*. Nous avons dit quelles étaient les qualités distinctives de ses poësies: nous ne pouvons dissimuler qu'il y règne en général un ton de faiblesse, de langueur et de monotonie; en vain l'on y chercherait la verve qui seule fait le poete, et sans laquelle le talent des vers, aujourd'hui si commun, si cultivé, n'est qu'un talent frivole, je dirai presque mécanique, un produit de l'art plutôt qu'un don de la nature. Du moins, Blin de Sainmore n'a jamais sacrifié au galimathias, au mauvais goût, à l'enluminure de l'école moderne; il s'est, au contraire, montré toujours fidèle aux vrais principes de la saine littérature. Voltaire lui-même n'a pas dédaigné de lui rendre justice sur ce dernier point (*voy.* ses *Lettres* 52e et 53e des 15 et 18 juin 1764). Blin de Sainmore s'apprêtait à donner une édition complète de ses œuvres en 4 forts volumes in-8, lorsque la mort vint le préserver de cette faute; nous croyons qu'un éditeur d'un goût pur et sévère servirait mieux sa mémoire, en les réduisant à un petit volume, qui ne serait pas indigne d'occuper une place dans la bibliothèque des hommes de lettres et des amateurs. Plus recommandable encore par la noblesse de son caractère, par ses vertus domestiques et sociales que par ses talens, il mourut, la plume à la main, le 26 septembre 1807, de la mort paisible et sans douleur qu'il avait toujours désirée. Blin de Sainmore eut des amis et méritait d'en avoir: son ame, faite pour apprécier ce sentiment, fut presque toujours étrangère aux déplorables querelles qui trop souvent déshonorent la littérature; on a cependant fait circuler dans le temps le détail d'une rixe très-animée qu'il avait eue avec Laharpe, par suite de quelques épigrammes que celui-ci s'était permises contre lui. L'on prétendit même, que l'auteur persifflé avait employé contre le critique des moyens qui ne sont point du ressort

de la littérature. Si cette anecdote est vraie, elle fournit une nouvelle preuve du degré d'irritation que d'amères railleries peuvent faire naître chez le naturel le plus paisible : car la douceur et le calme habituel de Blin, étaient reconnus de toutes les personnes qui formaient sa société ordinaire, et étaient une des causes principales des sentimens affectueux qu'il leur avait inspirés.

BLIN, médecin à Nantes, député en 1789, aux états-généraux, proposa de laisser les colonies se constituer elles-mêmes, d'après leur expérience et leurs propres lumières; il provoqua la suppression des moines. Dans la chaleur d'une discussion sur les troubles des provinces, il dit que recourir au roi pour les apaiser c'était envoyer des assassins pour réprimer des assassinats; il fut rappelé à l'ordre. En 1791, il parla en faveur des hommes de couleur libres. Après avoir publié quelques ouvrages sur les colonies, il reprit son état de médecin. Il travaillait, en société, au *Journal des Patriotes*.

BLIN (JOSEPH), député, en 1798, au conseil des cinq-cents, manifesta dans cette assemblée une vive opposition aux partisans du directoire. Un zèle trop exalté le jeta, avec d'excellentes intentions, dans le parti qui, par sa conduite inquiète et turbulente, hâta la chute de la république et en fit la proie de Bonaparte. L'ordre du jour obtenu par Blin sur la proposition de déterminer la légitimité des scissions électorales, jeta, dans les deux conseils, des divisions qui ne tardèrent point à éclater. Blin voulait qu'on effaçât du serment civique le mot d'anarchie; qu'au lieu d'invoquer le maintien de la constitution, on poursuivît ceux qui voulaient la détruire, en refusant de déclarer la patrie en danger. Cette déclaration était repoussée vivement par les députés qui craignaient qu'une pareille mesure n'entraînât, avec elle, le retour des horreurs révolutionnaires. De si funestes dissentimens entre le directoire et les conseils amenèrent le 18 brumaire. On sent bien que Blin se réunit aux adversaires de cette journée; aussi fut-il exclu du corps-législatif, formé à cette époque; il reprit, à Rennes, la place de directeur de la poste aux lettres, qu'il occupait avant sa nomination au conseil des cinq-cents. Quand Bonaparte reparut en 1815, Blin, élu président de la fédération des cinq départemens de la Bretagne, rédigea cet acte fameux par lequel chaque membre de cette association promettait « de s'opposer à l'invasion des étrangers, de consacrer tous ses moyens à la propagation des principes libéraux; d'opposer la vérité à l'imposture; d'éclairer ceux qui sont dans l'erreur; de soutenir l'esprit public; de s'opposer à tout désordre; de maintenir la tranquillité intérieure; d'employer toute son influence et tout son crédit pour retenir chacun dans la ligne de ses devoirs envers la patrie et le prince; de donner des secours prompts et efficaces à la première réquisition des autorités constituées; de protéger les villes et villages, lorsqu'ils seront menacés; de déjouer tous les complots contre la liberté, la constitution et le chef de l'état; enfin, de se prêter assistance les uns aux autres selon les circonstances et les événemens. » L'arrogance nobiliaire, les prétentions exagérées des chouans, et, plus que tout cela, la conduite imprudente du duc d'Angoulême, en Bretagne, concoururent à faire proposer, par Blin, ce pacte fédéral aux Bretons, qui l'adoptèrent avec empressement. Au second retour du roi, dénoncé par tous ceux qui convoitaient sa place, il fut destitué et envoyé en surveillance.

BLOCH (MARC-ELIÉZER), naturaliste, juif de naissance, né à Anspach, en 1723, de parens très-pauvres. Il ne commença à étudier que fort tard; à l'âge de dix-neuf ans, il ne savait ni l'allemand, ni le latin, et n'avait encore lu que quelques écrits des rabbins. Il fut cependant employé comme instituteur chez un chirurgien juif, à Hambourg. Là, il apprit l'allemand, et un pauvre catholique bohême lui montra le latin : il acquit aussi



quelques connaissances anatomiques. Dès-lors, il regagna à pas de géant le temps perdu pour son instruction, et passa bientôt à Berlin pour y vivre chez des parens qu'il y avait. Il étudia, avec une ardeur incroyable, l'anatomie et toutes les branches de l'histoire naturelle. Il obtint le bonnet de docteur à Francfort-sur-l'Oder, et revint à Berlin pratiquer la médecine. Le célèbre naturaliste Martini le fit admettre dans la société des Curieux de la nature. Des travaux soutenus augmentèrent prodigieusement ses connaissances. Il jouissait à tous égards d'une réputation méritée, lorsqu'il mourut le 6 août 1799, dans la 76e année de son âge. Le principal ouvrage de Bloch est son *Histoire naturelle des poissons, particulièrement de ceux des états prussiens*, etc, 4 cahiers, Berlin, 1781 et 82, grand in-4. Il a écrit ensuite une *Histoire naturelle des poissons étrangers*, Berlin, 1784; et quelques cahiers, sous le titre d'*Histoire naturelle des poissons d'Allemagne*, 1782. Ces divers ouvrages, dont le texte est en allemand, furent ensuite refondus sous le titre d'*Ichtyologie*, ou *Histoire naturelle générale et particulière des poissons*, Berlin, 1785, 12 vol. grand in-4, publiée par souscription en 72 livraisons : le texte fut traduit en français par Laveaux, et parut en 12 volumes, grand in-fol. Cette traduction fut même réimprimée en 1795. Les planches enluminées, au nombre de 432, font de cette édition un des plus beaux ouvrages d'histoire naturelle; mais l'auteur l'ayant commencé à ses frais, ne put en soutenir la dépense, et l'ouvrage n'aurait pas été terminé, sans l'enthousiasme qu'excita dans toute l'Allemagne une entreprise regardée comme nationale. Tous les princes et les riches amateurs de ce pays se chargèrent des frais de la gravure des planches des six derniers volumes, et on voit, au bas de chacune de ces planches, le nom du Mécène aux dépens de qui elle a été gravée. L'édition française, en 12 vol. in-8, Berlin, 1796, est bien moins recherchée. On a aussi de Bloch un *Traité sur la génération des vers des intestins, et sur les moyens de les détruire*, qui a remporté le prix proposé par la société royale de Danemarck, Berlin, 1785, grand in-4, et un *Traité médical sur les eaux de Pyrmont*, en allemand, Hambourg, 1774, in-8.

BLONDEAU (Antoine-François-Raymond), naquit, en 1749, en Franche-Comté; se fit soldat; s'avança par ses services, pendant les premières années de la guerre de la révolution, et fut promu, en 1793, au grade d'adjudant-général. Lorsqu'en vendémiaire an 4 (octobre 1795), les sections de Paris prirent les armes contre la convention, Blondeau commandait, dans la rue de l'Echelle, et contribua, par son intrépidité et sa bonne conduite, à la victoire des républicains. Depuis cette époque, il se distingua dans différentes armées, et prit sa retraite, en 1806, pour cause de blessures et d'infirmités.

BLONDEAU (H.), né à Namur, le 20 août 1784, suppléant, en 1808, à l'école de Droit de Strasbourg, fut nommé, en 1811, procureur-impérial à Leeuwarde en Frise; ensuite, il vint à Paris remplir la place du docteur Berthelot à l'école de Droit. On a de lui : *Tableaux synoptiques du droit romain*, 1813.

BLONDEL (Jacques), député des Ardennes à la convention, n'est connu que par son vote dans le procès de Louis XVI, qu'il jugea coupable; prononça sa détention provisoire, et sa mort en cas d'invasion. Il fut aussi du conseil des cinq-cents; mais tout ce qu'on sait de ce député, c'est qu'il en sortit en 1797.

BLONDEL d'AUBERS, député à la fameuse chambre de 1815, par le département du Pas-de-Calais, ne démentit point sa haine pour les idées libérales. Dans toutes les occasions, il appuya les propositions les plus contraires aux vœux de la nation française. Il vota constamment avec cette majorité audacieuse qui, après avoir foulé aux pieds la charte et les lois, atta-

quait déjà le trône, en disant qu'elle le défendait contre lui-même. Blondel d'Aubers fut récompensé de son dévouement à M. d'Ambray, par une place de conseiller à la cour de cassation. Il avait été autrefois conseiller au parlement, et, sous l'empereur, conseiller à la cour d'appel de Paris.

BLONDIN (Jean-Noel), né à Paris, en 1753, ci-devant secrétaire-interprète à la bibliothèque du roi, membre de la ci-devant académie royale des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, appartenait à l'ordre des Feuillans. Ce savant distingué avait fait de la grammaire des diverses langues modernes, ainsi que de celle de la langue latine, l'objet de ses constantes études. Les ouvrages suivans sont le fruit de ses laborieuses investigations à ce sujet: *Nouvelle grammaire pour enseigner le français aux anglais*, 1788, in-8; 5me édition, 1797, in-16. — *Plan d'instruction pour les langues française, anglaise, latine et italienne*, 1789, in-8. — *Précis de la langue française*, 1788, in-8, 1800, in-8, 6me édition, 1816, in-8. — *Précis de la langue anglaise*, 1790, in-8, 1800, in-8. — *Pieces on various subjects both in prose and poetry* (Pièces sur divers sujets, tant en prose qu'en poësie), in-8. — *Tableau synoptique des langues française, italienne et anglaise*, 1805, in-8. — *Grammaire française simplifiée*, 6me édition, 1808, in-8. — *Grammaire polyglotte, française, latine, italienne, espagnole, portugaise et anglaise*, 1811, in-8. — *Mode d'enseignement simplifié*, 1815, in-8. M. Blondin a rendu par ces différens ouvrages les plus grands services à ceux qui s'occupent de ces langues. Sa méthode est bonne, et exprimée avec la clarté nécessaire surtout à ce genre d'écrits.

BLONS (L. A. de), ex-seigneur de Darnac en Limousin, émigra lors des troubles, et rentra, sous l'empereur, quand il n'y eut plus de dangers à courir. Ce gentilhomme, voulant se montrer à ses vassaux dans tout l'éclat de sa gloire, se présenta le 2 novembre 1814 à sa paroisse, se plaça dans le banc d'honneur, et exigea du sacristain qu'il lui présentât le pain bénit de préférence au maire. Le sacristain, étranger depuis long-temps à cet usage, et ne voulant pas déplaire au premier fonctionnaire de la commune, hésita d'abord, et resta quelques minutes incertain entre son devoir habituel et la crainte de s'attirer le courroux du nouveau seigneur. Alors celui-ci, du ton d'un maître qui veut être obéi sans réplique, s'écria à haute voix, et avec colère : *sacristain ! apporte, apporte ici*. Malheureusement le maire avait mis la main au plat le premier; M. de Blons furieux brisa le pain avec sa canne, en menaçant le maire de sa vengeance. Cette affaire ayant été dénoncée au corps-législatif, y causa de grands débats, et l'on chargea le chancelier d'informer. La révolution du 20 mars interrompit l'information. L'ex-seigneur de Blons ayant consenti à manger son pain bénit comme les autres, l'instruction ne sera pas reprise.

BLOOMFIELD (Robert), était le dernier des six enfans de G. Bloomfield, tailleur à Honington, comté de Suffolk; il naquit dans cette ville en 1766. Sa mère était maîtresse d'école, et elle instruisait ses propres enfans avec les autres; de cette manière, Robert apprit à lire aussitôt qu'il apprit à parler. Sa mère se remaria lorsqu'il n'avait encore que sept ans. A l'âge de onze ans, il entra chez un fermier comme garçon de labour; ensuite l'aîné de ses frères, cordonnier, le prit chez lui en apprentissage. Dans les intervalles du travail, c'était lui qui faisait, à haute voix, la lecture des papiers publics. Il lisait, avec avidité, dans les journaux littéraires, la partie consacrée à la poësie; et ayant composé lui-même une chanson, il s'enhardit assez pour l'envoyer au bureau d'un ouvrage périodique, le *London Magazine;* il eut le plaisir de l'y voir imprimée; et dès-lors, il ne cessa plus de faire des vers, mais sans cesser de faire des souliers, car il avait

le rare avantage de pouvoir, en continuant son travail manuel, et sans que ses compagnons le crussent occupé d'autre chose, non-seulement composer, mais même corriger, dans sa tête, des chants entiers; de sorte qu'il n'avait plus ensuite, disait-il, autre chose à faire qu'à les écrire. Il prit aussi du goût pour la musique, et parvint à jouer passablement du violon. En 1784, il eut occasion de retourner dans le pays qui l'avait vu naître; l'imagination échauffée par les belles descriptions qu'il avait lues dans Thompson, il parcourut de nouveau les champs où il avait commencé à penser. Là, dégagé du tumulte de la ville, il commença son poëme du *Valet du fermier* (The farmer's boy). Bloomfield, s'étant marié, prit des ouvriers, et s'établit dans un grenier. Quand son poëme, qui est divisé par les quatre saisons, fut terminé, le manuscrit en fut remis à M. Capell Lofft, qui en fut émerveillé, se chargea de le revoir et de le faire imprimer, en le faisant précéder d'une notice biographique. *Le Valet du fermier* parut, et fit aussitôt une grande sensation. Il s'en fit, en six mois, trois éditions, in-4, in-8, in-12. Le portrait de l'auteur fut fait par Drummond, et gravé par Ridley; chacun voulut l'avoir. On remarqua le duc de Grafton et le duc d'York parmi ses premiers protecteurs. Depuis, Robert Bloomfield a continué de parcourir avec succès la carrière poëtique. On a de lui les ouvrages suivans: *Le Valet du fermier*, poëme champêtre, in-8, 1800. La 6me édition de ce poëme a été traduite en français par M. Etienne-François Allard, négociant de Rouen, Paris, 1802, in-12. Il a été traduit en vers latins par M. Clubbe, sous le titre d'*Agricolæ puer;* Londres, 1805, in-8. — *Contes*, *Ballades* et *Chansons champêtres*, in-8, 1802. — *Bonnes nouvelles de la ferme*, in-8, 1806. — *Les bords du fleuve Wye*, in-8, 1811. Ses *Œuvres* ont aussi été recueillies en deux vol. in-18. Parmi les ouvrages de Bloomfield, le *Farmer's boy* a particulièrement attiré l'attention; non que ses autres écrits, et surtout *les bords du Wye*, ne présentent des beautés remarquables; mais il n'est pas étonnant que le public ait été plus frappé de celles qui se présentaient dans la première production d'un simple paysan, véritable phénomène littéraire, qui devait faire la fortune de l'auteur. Le style de Bloomfield a ce charme qui tient au naturel et à la vérité des détails; il est simple sans rusticité, quelquefois élégant sans affectation, et les scènes de la vie champêtre y sont retracées avec une fraîcheur et une fidélité de coloris, qui prouvent que le poëte a peint la nature qu'il avait sous les yeux.

BLUCHER DE WAHLSTADT (Le prince), feld-maréchal, naquit, en 1742, à Rostock, dans le duché de Mecklenbourg-Schwerin, d'une très-ancienne famille. Il commença sa carrière militaire par servir comme guidon dans le régiment suédois des hussards de Morner. Fait prisonnier, dans la guerre de sept ans, par des soldats prussiens, il inspira, par sa jeunesse (il entrait alors dans sa 15e année) et par le caractère résolu qu'il annonçait, de l'intérêt au colonel du régiment de Belling, cavalerie prussienne, qui le décida bientôt à passer au service du grand roi qu'il venait de combattre. Le jeune Blucher avança rapidement; il fut fait lieutenant, puis capitaine; mais ayant eu à se plaindre d'un passe-droit, il demanda son congé, que Frédéric, choqué de la brusquerie avec laquelle cette demande était conçue, lui accorda en ces termes: *le capitaine Blucher a la permission de quitter le service, et d'aller au diable, s'il le juge à propos.* Il se maria, s'établit à la campagne, où il fut, plus tard, nommé *haut-bailli*, et passa ainsi quinze années dans la retraite, jusqu'au règne de Frédéric-Guillaume II. Ce prince le rappela au service, et Blucher, auquel les habitudes de la vie champêtre n'avaient point fait perdre de vue ses premiers goûts, rentra dans l'armée en 1786, avec le rang de major du 2e escadron du régiment des hussards noirs.

En 1789, il reçut l'ordre du mérite, et fit, en qualité de colonel, la campagne de 1792. En 1793, il fut nommé général-major, et employé sur le Rhin, où il se distingua particulièrement, le 16 janvier 1794, devant Oppenheim. Il se signala de nouveau, le 23 mai, à Kirchweiler, et le 18 septembre, à Leystadt. Il mit en usage, dans ces combats, le système qu'il a développé depuis sur une plus grande échelle. Voici comment un écrivain, qui l'a traité d'ailleurs avec beaucoup de sévérité (l'auteur des *Caractères prussiens*, que l'on croit être le colonel Massenbach), a décrit sa tactique à cette époque: « Assaillir l'ennemi avec impétuosité, se retirer s'il résiste trop, se rallier à quelque distance, observer tous ses mouvemens, profiter de ses moindres fautes pour revenir à la charge, fondre sur lui avec la rapidité de l'éclair, le culbuter, faire quelques centaines de prisonniers, etc.» En 1802 le général Blucher prit possession, au nom de son souverain, d'Erfurt et de Muhlausen. Il commandait, en octobre 1806, comme lieutenant-général, l'avant-garde de l'armée qui combattit à Auerstadt. Après la perte de la bataille, il parvint à se diriger sur l'Oder avec un corps de 5000 hommes, auquel se joignit celui du prince de Wurtemberg; mais, poursuivi par trois corps d'armée, il ne put atteindre ce fleuve, ni réunir ses efforts à ceux du général Hohenlohe. Lorsque le prince eut capitulé, Blucher se trouvant acculé à la mer, et ne pouvant franchir la frontière danoise, défendue par un fort cordon de troupes de cette nation, se jeta dans Lubeck, où il osa encore se défendre, mais où pénétrèrent bientôt les Français, très-supérieurs en nombre. Le combat dura un jour entier, dans les rues, puis dans les maisons, avec les circonstances les plus terribles pour l'habitant; enfin, le résultat de cette lutte téméraire fut l'évacuation de la place par les débris du corps prussien, qui furent ensuite forcés de capituler. Cet effrayant épisode de la campagne de 1806 a été décrit par le professeur Villers dans sa *Lettre à la comtesse Fanny de Beauharnais, contenant un récit des événemens qui se sont passés à Lubeck, dans la journée du 6 novembre et les suivantes;* Amsterdam, 1808. Dans cette relation, le lieutenant-général Blucher est accusé des funestes conséquences qu'eut, pour les habitans de Lubeck, sa résistance opiniâtre; mais l'auteur n'a pas assez senti quels étaient, dans une pareille position, les devoirs d'un officier supérieur, qui se fût exposé à toute la rigueur des lois militaires, et eût, en même temps, compromis son honneur, si, pouvant encore se défendre, il eût capitulé à la première sommation. L'empereur Napoléon prouva que cette opinion était la sienne, en donnant des ordres pour que son brave prisonnier fût traité avec les égards dûs à la valeur malheureuse; conduite par laquelle il s'honorait lui-même: dont il avait donné plus d'un exemple pendant les campagnes d'Italie, et dont il s'est tant écarté depuis. Au surplus, Blucher ne resta pas long-temps prisonnier; il fut échangé contre le maréchal Victor, tombé entre les mains d'un parti prussien. Arrivé à Kœnigsberg, il y reçut de son souverain l'accueil le plus honorable, et fut, bientôt après, envoyé par mer dans la Poméranie suédoise, où il prit le commandement d'un corps destiné à défendre Stralsund et à seconder les opérations des Suédois. Son avant-garde y eut plusieurs engagemens très-vifs avec la cavalerie légère du corps espagnol qui, sous le commandement du général la Romana, était venu combattre sur les bords de la Baltique, pour les intérêts de l'homme qui, deux ans après, devait porter la dévastation dans cette même Espagne, alors armée pour sa défense. La paix de Tilsitt ayant rendu inutile l'expédition confiée à Blucher, il ramena ses troupes dans la Poméranie prussienne, où il dirigea les travaux des fortifications de Colberg, qui donnèrent de l'ombrage à Napoléon. Celui-ci se plaignit: et



comme Blucher s'était chargé de cette opération sans ordre ostensible de son souverain, qui n'était pas en position d'avouer hautement les effets du zèle de ce général, celui-ci fut disgrâcié en apparence, et cessa d'être employé. Il vécut alors dans une sorte de retraite, tantôt à Berlin, tantôt en province, mais s'exprimant toujours avec la liberté la plus hardie sur le compte des Français, ou du moins de leur gouvernement, et laissant percer, dans ses discours, la haine violente qu'il devait manifester plus tard. L'occasion s'en présenta en 1813, lorsque les suites de la campagne de Moscou eurent amené les troupes russes sur le territoire polonais. La défection dont le général York et le colonel Massenbach avaient donné le premier exemple, devint bientôt générale, et Blucher fut mis à la tête d'un corps d'armée considérable, avec lequel, dans le courant de mars, il pénétra en Saxe. Il adressa, le 23, à ses soldats, un ordre du jour par lequel il leur recommandait d'observer la plus sévère discipline, et de traiter les Saxons en frères : «Ce peuple, leur disait-il, parle la même langue, professe la même foi que nous; et s'il n'a pas encore joint ses armes aux nôtres, c'est parce que la politique erronée de son gouvernement abusé par les artifices de la France, l'en a empêché. » Le même jour, il adressa aux Saxons, de son quartier-général de Buntzlaw, une proclamation où l'on distinguait les passages suivans : « Le Dieu des armées a, dans l'orient de l'Europe, prononcé une sentence terrible; et l'ange de la mort a, par l'épée, le froid et la faim, fait disparaître de dessus la surface de la terre, 300,000 de ces étrangers qui, dans leur présomption, voulurent la subjuguer..... Une guerre malheureuse nous arracha le traité de Tilsitt; mais des articles si durs de ce traité, on ne nous en a pas tenu un seul. Chaque traité qui suivit, fut plus dur que celui qui l'avait précédé. C'est pourquoi nous volons au combat pour recouvrer notre liberté..... Vous ne souffrirez pas plus long-temps qu'une politique fausse et artificieuse exige le sang de vos enfans, épuise les sources de votre commerce, paralyse votre industrie, anéantisse votre liberté de la presse, et rende votre pays, jadis si heureux, le théâtre de la guerre. Déjà le vandalisme des étrangers qui vous oppriment, a détruit inutilement et méchamment votre plus beau monument d'architecture, le pont de Dresde..... Ce n'est que pour votre souverain que nous prenons l'administration de vos provinces..... Nous regarderons comme frère l'ami de l'indépendance allemande; mais nous poursuivrons comme traître à la patrie le vil partisan de la tyrannie étrangère... » Le général Blucher commandait un corps d'armée à la bataille de Lutzen, et s'y distingua autant par son courage que par son habileté. Devenu commandant en chef de l'armée dite de Silésie, il remporta, le 26 août, à Katzbach, une victoire importante sur les corps d'armée français que commandaient les généraux Macdonald et Sébastiani. Voici comment il s'est exprimé lui-même sur cette victoire, dans un ordre du jour daté de Lowembourg en Silésie, le 1er septembre 1813 : « La Silésie est délivrée. L'ennemi s'avançait présomptueusement sur vous, braves soldats! vous vous élançâtes de derrière vos hauteurs avec courage et avec la rapidité de la foudre. Vous dédaignâtes de faire feu; vous marchâtes sur lui à la baïonnette, et vous le précipitâtes en bas des bords de la Neisse et de la Katzbach.... Vous avez dans vos mains 103 canons, 250 caissons, tous les bagages et 18,000 prisonniers, dont trois généraux et plusieurs officiers supérieurs et d'état-major. Offrons nos actions de grâces au Dieu des armées pour la glorieuse victoire qu'il nous a accordée! » Le général Sacken commandait un corps russe à cette bataille de Katzbach, qui se prolongea fort avant dans la nuit, malgré la violence d'une pluie telle, que les fusils ne pouvant partir, on ne se servit plus que de la baïonnette. Le général Blucher passa ensuite l'Elbe près du village d'Ester.

Il obtint encore, sur le comte Bertrand, un avantage important près de Wartenburg; et dès le 4 octobre, toute l'armée du Nord et de Silésie se trouva sur la rive gauche du fleuve. Cette armée concourut très-efficacement aux victoires de Leipzig, les 16, 17 et 18 octobre. Le 18 au point du jour, le général Blucher avait eu, avec le prince royal de Suède, une conférence dans laquelle avait été agitée la question de savoir s'il fallait renouveler l'action, dont la lutte sanglante et acharnée des deux jours précédens avait laissé le résultat indécis. Le prince croyait qu'une attaque générale était prématurée, et il appuyait cette opinion des raisons que lui fournissaient son expérience et ses talens; mais la chaleur et l'enthousiasme de Blucher entraînèrent la plus grande partie des généraux; la bataille fut livrée, et le résultat surpassa les espérances de ceux mêmes qui l'avaient le plus fortement conseillée. Les troupes commandées par le général Blucher formèrent l'aile gauche de la grande armée des alliés, jusqu'à leur arrivée sur le Rhin. En novembre 1813, il fut nommé feld-maréchal, et fait, peu de temps après, prince de Wahlstadt. Son armée, renforcée d'un corps russe, passa le Rhin à Caub et à Coblentz, depuis le 1er jusqu'au 3 janvier 1814, et entra, dans le courant de janvier, en Lorraine, où elle conserva la dénomination d'armée de Silésie. A la suite de quelques actions très-vives, le feld-maréchal entra, le 20 du même mois, à Nanci, où il adressa à la municipalité de cette ville, réunie dans le lieu de ses séances, et en présence d'un grand nombre d'habitans, un discours dans lequel, après avoir rappelé avec force, et malheureusement avec trop de vérité, les maux qu'avait attirés sur la France le système politique et militaire de Napoléon, il ajoutait: « Souvent nous avons offert la paix; nous l'aurions volontiers achetée par de grands sacrifices, nos offres ont été insolemment rejetées. Nous sommes donc obligés de la chercher les armes à la main dans votre pays, et s'il le faut dans votre capitale. Eh bien! la bravoure de nos troupes saura la conquérir; avec elle nous conquerrons notre indépendance nationale et la liberté des mers; car c'est nous qui combattons pour cette liberté de la mer, et non pas lui, votre maître, qui voudrait fermer tous les ports que la Providence bienfaisante a donnés aux peuples. Je suis fâché de ne pas pouvoir vous épargner tous les maux que la guerre rend inévitables; je ferai tout ce qui dépendra de moi pour les diminuer. Nous ne vous rendrons pas les dévastations que vos troupes ont commises dans notre pays; nous ne sommes pas venus pour nous venger; nous ne faisons la guerre qu'à ceux qui voudraient la perpétuer.... » En annonçant que *la liberté des mers* serait le fruit des victoires des alliés; le feld-maréchal Blucher était sans doute de bonne-foi, mais il faut convenir que les événemens ont mal justifié sa prophétie. Arrivé à Brienne le 29 janvier, le feld-maréchal y fut attaqué par l'empereur en personne, à la tête de ses meilleures troupes; forcés d'abord à un mouvement rétrograde, les Prussiens revinrent à la charge le lendemain, et remportèrent, aux combats de Dienville et de la Rothière, un avantage signalé. Dans les premiers jours de février, l'armée de Silésie fit un mouvement vers la Marne, et elle devait se porter sur Paris par la route de Meaux, tandis que la grande armée des alliés tenait Napoléon en échec sur la Seine; mais celui-ci, informé de ce plan, se dirigea vers la gauche avec cette activité qui tant de fois l'avait bien servi, et dont il ne donna jamais des preuves plus éclatantes que dans cette campagne; il surprit, le 10, à Champ-Aubert, un corps russe, commandé par le comte Ousouwieff, qui fut fait prisonnier avec une bonne partie des siens, parmi lesquels se trouvaient plusieurs officiers, et arrivant sur la Marne, attaqua le lieutenant-général prussien York, auquel il fit éprouver une perte considérable. Napoléon se dirigea en-

suite, avec la même célérité, sur le gros de l'armée de Silésie, commandée par le feld-maréchal Blucher, qui soutint, avec fermeté, le choc impétueux de l'ennemi à Vauchamp et Jauvilliers, et qui opéra sa retraite sur Châlons, dans un ordre auquel les plus grands éloges furent donnés dans les dépêches de l'officier-général anglais, attaché, par sa cour, à l'armée de Silésie. Quelque temps après, d'après de nouveaux plans combinés par tous les généraux alliés, il repassa la Marne et se dirigea vers Laon. Il s'établit aux environs de cette ville, dans une très-forte position, où l'empereur en personne vint l'attaquer le 9 mars, et fut repoussé avec une perte considérable. Une seconde attaque, tentée le lendemain, ne fut pas plus heureuse, et Napoléon ordonna la retraite. Le feld-maréchal s'empressa de publier le résultat de cette affaire dans une proclamation adressée aux Français, et dont nous citerons le passage suivant : « On veut vous faire croire que notre seul but est de dévaster et de démembrer la France. Des bulletins mensongers annoncent de prétendus succès de vos armées.... Demandez aux habitans de Laon des nouvelles des journées mémorables des 9 et 10 mars, où l'armée française, commandée par l'empereur Napoléon en personne, a essuyé une défaite complète. Demandez-leur si cette armée n'a pas fui devant nos troupes victorieuses ; s'ils n'ont pas vu nos trophées, consistant dans 50 canons et plusieurs milliers de prisonniers. Ce n'est cependant qu'une partie de l'armée confiée à mon commandement, qui a remporté cette victoire, pendant qu'une autre est entrée dans Saint-Quentin, où nous avons trouvé 49 canons ; tandis que, d'un autre côté, la grande armée, après avoir battu, le 3 et le 4, près de Troyes, les corps français qui lui étaient opposés, marche sur Paris. » Lorsque les souverains alliés prirent la ferme résolution de marcher sur la capitale, le général Blucher reçut ordre de se réunir à eux sur la Marne ; et il se trouva sous les murs de cette ville le 31 mars. Son armée, qui formait l'aile droite de l'attaque générale, eut une grande part au résultat. Après quelques mois de séjour à Paris, où on le vit assez fréquemment dans les maisons de jeu, le feld-maréchal Blucher se rendit en Angleterre dans le mois de juin, au moment où le roi de Prusse et l'empereur de Russie y étaient accueillis avec tant d'enthousiasme. Le général prussien y fut aussi comblé de tous les bruyans témoignages de l'admiration populaire. Il accompagna le roi de Prusse à Oxford, et fut reçu docteur en droit à l'université. Le prince-régent lui remit lui-même son portrait. Le feld-maréchal Blucher se trouvait en Saxe au moment de l'invasion de Bonaparte, en mars 1815. Il fut aussitôt décidé qu'il commanderait l'armée destinée à agir entre la Moselle et la Meuse. Déjà il était sur le Rhin vers le 15 avril, et il eut plusieurs conférences avec le duc de Wellington. Son quartier-général fut long-temps à Liége, en attendant les troupes qui devaient passer sous ses ordres. Il manda les autorités locales à l'hôtel-de-ville, et leur reprocha durement le mauvais esprit des habitans, qui, dit-il, cherchaient à corrompre ses troupes : imputation généralement dénuée de fondement. Sans doute l'indiscipline de quelques corps de l'armée prussienne, et les excès auxquels s'étaient portés plusieurs individus de cette armée, avaient excité des mécontentemens à Liége, comme dans beaucoup d'autres parties de la Belgique, qui trop souvent se virent traitées en pays conquis plus qu'en pays allié ; et l'on ne peut s'étonner qu'une pareille conduite eût disposé peu favorablement, pour la cause des alliés, ceux sur qui d'ailleurs avaient pesé plus particulièrement les charges de la guerre ; mais il n'en demeure pas moins vrai que là, comme ailleurs, très-peu d'habitans, quels que fussent leurs sentimens et leurs opinions, s'abaissèrent au rôle méprisable d'embaucheurs, si étranger d'ailleurs à la franchise du

caractère national. L'esprit d'opposition dont se plaignait le feld-maréchal Blucher, n'existait réellement, du moins au point de se manifester par des actes extérieurs, que dans une partie même de l'armée qu'il commandait, et chez laquelle, on ne peut le dissimuler, cette opposition n'avait que trop de motifs légitimes. Les troupes saxonnes se croyaient mal payées, par le démembrement du territoire de leur patrie, des services qu'elles avaient rendus à la cause commune, tant à Leipzig que dans la Flandre : et l'effervescence, toujours croissante parmi elles, ne tarda pas à dégénerer en une révolte ouverte, qui se dirigea contre le chef des forces militaires de la puissance au profit de laquelle avait tourné le démembrement qui les irritait. Le 3 mai 1815, des soldats de la garde saxonne se portèrent en tumulte à l'hôtel occupé par le feld-maréchal. Il est vraisemblable qu'il eût été victime de leur fureur, mais on prétend qu'il leur échappa en sautant par une fenêtre ; seule circonstance, si même elle est vraie, où, dans tout le cours de sa longue vie, cet intrépide vétéran ait cherché à se soustraire au danger. Les révoltés, ne le trouvant pas, assouvirent leur ressentiment sur les vitres et les meubles de l'hôtel. Pendant ce temps, les troupes prussiennes se rassemblaient; les officiers saxons, convaincus de l'inutilité de la résistance, s'attachèrent eux-mêmes à calmer la fermentation de leurs soldats; et les plus mutins, investis par des forces considérables, furent saisis et désarmés. Cette sédition fut punie avec sévérité. Deux des chefs, jugés par une commission militaire, furent condamnés à mort et fusillés. Le régiment des grenadiers de la garde saxonne, l'un des plus beaux corps d'infanterie de l'Europe, fut dissout sur-le-champ, et ses drapeaux, illustrés par de nombreux triomphes, dont quelques-uns étaient tout récens, furent brûlés publiquement. Vers la fin de mai, le feld-maréchal se porta sur la Sambre, où ses troupes restèrent cantonnées jusqu'au commencement de la campagne qui ne tarda pas à s'ouvrir ; et la vérité historique oblige de reconnaître que ces cantonnemens furent, en général, un bien pesant fardeau pour les habitans des communes où ils étaient établis. Le 15 juin, l'armée française ayant repoussé les avant-postes prussiens qui étaient sur l'extrême frontière de la Belgique, et s'étant emparée de Charleroy, Blucher concentra toutes ses forces. Le lendemain 16, à 3 heures du matin, la totalité des colonnes françaises passa la Sambre, et attaqua les Prussiens dont la droite s'appuyait au village de Saint-Amand; leur centre occupait Ligny, qui a donné son nom à cette bataille, et leur gauche s'étendait vers Sombreffe. Après la lutte la plus acharnée et la plus sanglante, dans laquelle chaque soldat des deux armées semblait avoir une injure personnelle à venger, le village de Ligny, pris et repris plusieurs fois, resta au pouvoir de la vieille garde impériale. Plusieurs pièces de canon et un assez grand nombre de prisonniers tombèrent entre les mains des vainqueurs, dont quelques-uns se livrèrent envers ces derniers à des excès que de récens et pénibles souvenirs expliquaient, sans les excuser, et qui furent, deux jours après, bien cruellement expiés. Le feld-maréchal Blucher faillit perdre, dans cette journée, la vie ou la liberté; renversé dans une charge de cavalerie qu'il conduisait lui-même, et qui ne réussit point, il vit passer auprès de lui les cuirassiers français qui poursuivaient l'ennemi, et que la vivacité de l'action empêcha de le reconnaître. L'instant d'après, la cavalerie prussienne s'étant ralliée et ayant repoussé les Français, ceux-ci repassèrent avec la même rapidité près du feld-maréchal qui, ainsi, échappa, en quelques minutes, à un double danger. Napoléon fit répandre le bruit que Blucher avait péri dans cette affaire, soit que l'incident, dont nous venons de parler, eût réellement fait naître cette croyance, soit que ce fût une suite du système qu'il avait adopté, d'exagérer tous ses succès. Quoi qu'il en soit, il

fut également fidèle à sa tactique qui consista toujours à ne voir, dans un avantage, que le moyen d'en remporter d'autres, et il se porta impétueusement, avec la plus grande partie de ses forces, sur l'armée du duc de Wellington, dont quelques corps avaient été, le 16, engagés aux Quatre-Bras, laissant seulement une division sous les ordres du maréchal Grouchy, pour observer les Prussiens qu'il croyait en pleine retraite. Cependant ceux-ci, que, pendant toute la journée du 17, le général en chef s'était occupé de concentrer sur Wavre, avaient su dérober leur marche au maréchal Grouchy; et, s'étant rapprochés en toute hâte de la ligne anglaise, qui avaient ses positions à Waterloo, ils parurent sur son flanc gauche, au moment où les deux armées ennemies, après avoir combattu pendant la plus grande partie de la journée, semblaient animées d'une nouvelle fureur. Bonaparte, trompé par le vif désir qu'il avait d'être secouru, crut long-temps que l'armée prussienne, qu'il voyait arriver, était le corps du maréchal Grouchy; mais lorsqu'il fut détrompé, lorsque son armée elle-même n'eut plus cet espoir, une terreur soudaine s'empara de la plus grande partie des troupes, et elles s'abandonnèrent à un désordre tel qu'il en est peu d'exemple dans les annales militaires. L'armée anglo-belgique, épuisée par ce combat terrible, ne pouvant poursuivre l'ennemi en déroute, la cavalerie légère des Prussiens fut chargée de cette opération, qu'elle exécuta avec un succès tel que pouvait le désirer la plus implacable vengeance. Soixante pièces d'artillerie de la garde impériale et une immense quantité d'équipages, tombèrent en leur pouvoir. Napoléon lui-même n'échappa qu'avec peine à leurs poursuites; sa voiture et les effets qu'elle contenait, devinrent le butin de quelques lanciers prussiens. Dès-lors, les alliés ne rencontrèrent plus, dans leur marche, que de faibles obstacles, et en moins de 15 jours, les armées anglaise et prussienne se trouvèrent aux portes de Paris. Le feld-maréchal tourna cette capitale par Saint-Germain, Versailles, Sèvres et Meudon, en s'emparant, l'épée à la main, de ces différentes positions. Sa cavalerie éprouva toutefois à Versailles un échec assez considérable. Il donna d'abord des ordres pour faire séquestrer les biens des provocateurs de la guerre, et pour en faire retomber les frais sur eux seuls; mais des considérations politiques firent bientôt changer ces dispositions. Il reçut fort mal les députés que la commission de gouvernement envoya auprès des généraux alliés pour traiter de la paix; il ne se montra pas plus facile sur la capitulation de Paris; et ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'il renonça à désarmer la garde nationale, se fondant sur ce qu'une partie de cette garde avait combattu les alliés. Lorsqu'il fut maître de la capitale, le feld-maréchal Blucher voulut d'abord faire sauter le pont d'Iéna, sous prétexte qu'il portait un nom injurieux à la nation prussienne; l'arrivée de l'empereur Alexandre put seule empêcher une aussi inutile représaille. L'armée prussienne, s'étant dirigée vers la Loire, se préparait à attaquer l'armée française, lorsque cette armée se soumit au roi et fut licenciée. Les troupes prussiennes parcoururent alors l'Orléanais, la Beauce, la Bretagne et la Normandie, et elles y vécurent à discrétion, levant des contributions de tous les genres: le feld-maréchal Blucher dirigeait lui-même leurs mouvemens à la tête d'un nombreux état-major. Enfin il revint à Paris; son armée quitta la France, et il retourna lui-même à Berlin. Sa santé s'était fort dérangée vers la fin de 1815. Il est allé prendre les eaux de Carlsbad en Bohême dans le mois de juin 1816; et l'on assure qu'il en a éprouvé de très-heureux effets. La bourgeoisie de Berlin a envoyé dans cette ville une députation chargée de présenter au feld-maréchal une médaille qui a été frappée en mémoire de ses victoires. Cette médaille représente d'un côté le buste du prince, et de l'autre l'ange Raphaël, foulant aux pieds un dragon. L'empe-

reur Alexandre l'a nommé récemment chevalier de l'ordre de Saint-George de la 2me classe. Le prince régent lui a envoyé, en mars 1816, la grande croix de l'ordre des Guelphes. On doit élever à Rostock, sa patrie, un monument en son honneur. On attribue une grande partie des succès de Blucher au général Gneisenau, son chef d'état-major, qui passe pour un des plus habiles officiers de l'armée prussienne. Le feld-maréchal lui-même a cette opinion, qu'il a hautement exprimée dans la circonstance suivante, qui a eu lieu récemment dans un banquet auquel assistaient les grands dignitaires du royaume, et beaucoup d'officiers supérieurs. Un toast ayant été porté au prince Blucher, et accueilli avec enthousiasme, celui-ci se leva, et dit d'une voix forte, en étendant la main vers le général Gneisenau : *à la tête de Blucher*. Les partisans de la *Société des vertus*, regardent Blucher comme un de leurs principaux appuis. Il est certain qu'il a rendu d'éminens services à son pays : mais on ne peut dissimuler que le patriotisme même le plus ardent ne légitime pas l'abus de la victoire, tel que se le permirent, surtout dans la campagne de 1815, quelques-uns des corps sous les ordres du feld-maréchal Blucher, qui parut, en tolérant ces excès, oublier qu'il était général, pour se souvenir seulement qu'il était Prussien. Cette observation, justifiée par des faits nombreux, ne doit pas empêcher de rendre une éclatante justice au prince de Wahlstadt, considéré simplement comme militaire. Il réunit à une grande justesse de coup-d'œil, une activité étonnante dans un corps octogénaire : et nul grenadier de son armée ne se montra plus intrépide que lui. « On le voit, écrivait un témoin oculaire qui l'a d'ailleurs traité sévèrement sous le rapport que nous venons d'indiquer, on le voit la pipe à la bouche, au milieu de la plus terrible mêlée, l'œil étincelant et la voix tonnante, mener une charge de cavalerie comme un capitaine de hussards qui veut être tué ou colonel. » On a écrit la *Vie* de ce général, en 2 vol. in-8. On a aussi publié à Londres, en 1815, en anglais, la *Vie et les campagnes du feld-maréchal prince Blucher de Wahlstadt, depuis sa naissance*, etc., traduit en partie de l'allemand du général Gneisenau, avec des additions considérables, par J. E. Marston, in-8. Le général Gneisenau n'a de part à réclamer, dans cette compilation mal faite, que quelques rapports officiels, que le compilateur avait trouvés dans les journaux. Le prince Blucher avait un fils qui s'est trouvé à la bataille de Waterloo avec le grade de colonel, et qu'il a perdu dans l'affaire de Versailles.

BLUM (JOACHIM-CHRISTIAN), né à Rathenau, dans la marche de Brandebourg, le 17 novembre 1739. Son père, négociant considéré, lui fit donner une bonne éducation, et les soins de sa mère lui conservèrent une vie que la faiblesse de sa constitution et un accident survenu dans son enfance (il avait été foulé aux pieds par un cheval), rendirent long-temps incertaine. Il fit ses études à Brandebourg, à Berlin et à Francfort-sur-l'Oder; destiné successivement à la théologie et à la jurisprudence, il les abandonna pour s'occuper de la philosophie et des belles-lettres, qu'il cultiva avec succès. Les leçons et l'amitié de ses maîtres, Ramler et Alexandre Baumgarten, firent prendre la meilleure direction à son esprit et à son goût naturellement juste et pur. La faiblesse de sa santé, la simplicité de ses penchans, la modération de ses désirs, l'empêchèrent de suivre une carrière brillante et active. Après avoir obtenu, dans les villes qu'il avait habitées, l'estime et l'affection des hommes les plus distingués, il se retira dans sa patrie, pour y consacrer son temps à sa famille et à ce doux repos que donnent des études et des travaux choisis et suivis par goût, non par obligation. Il encourut quelque temps le blâme de ses compatriotes, qui, sachant ce qu'il eût pu faire, s'étonnaient de son inaction, et l'appelaient le *Fainéant*. Il faisait cha-

que jour de longues promenades aux environs de Rathenau, uniquement occupé à jouir des douceurs que répandent, dans une belle ame, la contemplation des beautés de la nature et la méditation de la vertu. Des *Poësies lyriques*, publiées à Berlin, en 1765, in-8, furent le premier fruit de ses loisirs. On y remarqua une imagination aimable et riante, poëtique, même dans sa réserve; un style correct et élégant, un heureux choix d'idées et d'images. Ce volume, réimprimé à Riga, en 1769, in-8, et à Berlin, en 1771, même format, fut joint, en 1776, au recueil, composé à Leipzig, des *Poësies* que Blum avait publiées dans cet intervalle, savoir : des *Idylles*, des *Epigrammes*, les *Collines de Rathenau*, poëme descriptif, etc. En 1785, parurent à Zullichau, des *Poësies nouvelles*, in-8, qui soutinrent la réputation de l'auteur. Il s'était essayé dans la carrière dramatique, en composant un drame historique en 5 actes, intitulé : *La Délivrance de Rathenau*, représenté avec succès à Berlin, et imprimé à Leipzig, en 1775, in-8. Ses ouvrages en prose offrirent le même talent et le même caractère; ses *Promenades*, Berlin, 1774, en 2 parties, in-8; Leipzig, 1775, in-8; 3me édition fort augmentée, Leipzig, 1785, in-8, et ses *Nouvelles Promenades*, Leipzig, 1784, in-8, renferment d'excellens morceaux de morale, pleins, sinon d'idées grandes et neuves, du moins d'aperçus justes et fins, et de sentimens aussi vertueux qu'aimables. On voit que l'auteur prend, à la moralité et au bonheur des hommes, un intérêt sincère, et qu'il cherche à les y conduire sans efforts. Guidé par les mêmes intentions, il publia, en 1780 et 1782, son *Dictionnaire des proverbes allemands*, Leipzig, 2 parties in-8, où, en expliquant les dictons populaires, il eut soin de combattre les erreurs et les préjugés des classes inférieures de la société. Il passa ainsi sa vie, heureux de son caractère, de sa conduite, de sa situation, aimé de ses proches, honoré à la cour de Berlin, par la princesse Amélie et par le roi Frédéric-Guillaume II, dont il reçut des bienfaits, et mis, par sa nation, au rang des écrivains qui, sans être du premier ordre, ont su se rendre classiques par la pureté de leur style et la sagesse de leur esprit. Il mourut à Rathenau, le 28 août 1790.

BLUMENBACH (Jean-Frédéric), né à Gotha, le 11 mai 1752, professeur d'histoire naturelle à Goettingue, et conseiller de la cour. Un grand nombre d'ouvrages sur des objets d'histoire naturelle le placent au rang des premiers savans de l'Allemagne. Ils sont écrits en allemand, en anglais ou en latin. Voici la liste des plus remarquables : *Dissertatio de generis humani varietate nativâ*, Goettingue, 1775, in-4 : la dernière édition a été publiée en 1795, in-8; l'auteur y a fait des changemens considérables, et y a ajouté des gravures. — *Manuel d'histoire naturelle* (en allemand), 2 vol, ibidem, 1779-1790, in-8. Huit éditions. — *Prolusio anatomica de sinubus frontalibus*, ibidem, 1799, in-4. Cet ouvrage renferme une classification des divers peuples fondée sur la forme du crâne. Il divise le genre humain en cinq races; et, pour rendre plus palpables les distinctions par lesquelles la nature les a marquées, il ajoute à la description de chacune d'elles le portrait d'un homme connu et dont les traits sont frappans : pour la race du Caucase, il a choisi le portrait de Ioussouf-Aguiah-Effendi, ambassadeur de la Porte à Londres; pour la race mogole, celui d'un Kalmouck, nommé Féodor Ivanowich, qui fut donné par l'impératrice de Russie à la princesse héréditaire de Bade, et qui jouissait à Rome, vers la fin du dernier siècle, de la réputation d'un excellent dessinateur; pour la race éthyopienne, celui du célèbre prédicateur nègre Jac. Jo. Elisa Capitein; pour la race américaine, celui de Tayadanlega, un des chefs de Mohawks, plus connu en Europe sous le nom du capitaine Joseph Brandt; et pour la race malaie, celui d'Omaï, Taïtien amené à Londres, en 1773, par le ca-

pitaine Furneaux.—*Bibliothèque médicale*, 3 vol. (chacun par cahiers), ibid, 1783-1795, in-8.—*Ostéologie du corps humain*, ibid, 1786, in-8.—*Institutiones physiologicæ*, avec gravures, ibid, eod., in-8. Cet ouvrage qui a été réimprimé dans presque tous les pays, a été traduit en français, par Pugnet. — *Decades collectionis suæ craniorum diversarum gentium illustratæ*, ibid, 1790-1800, huit cahiers in-4, chacun contenant dix gravures. L'anatomie comparée a surtout retiré de grandes lumières de ses recherches.

BLUTEL, homme de loi à Rouen, député à la convention, vota, dans le procès de Louis XVI, pour la détention et le bannissement de ce prince. Envoyé dans les ports de Rochefort, Bordeaux et Bayonne, il mit un frein aux malversations qui s'y commettaient au nom de la république, par des commissaires avides qui, pour faire des culottes aux matelots et aux soldats, mettaient en réquisition jusques aux mousselines. Au 13 vendémiaire an 4, son zèle ne se ralentit point avant que le succès de cette journée n'eût été assuré; il demanda même que les employés qui n'étaient point à leur poste pendant l'action, fussent destitués. Devenu membre du conseil des cinq-cents, Blutel provoqua, dans un discours fort détaillé, la prohibition des marchandises anglaises, et cita, à cette occasion, une loi révolutionnaire qui portait que tout citoyen, trouvé avec une culotte de manufacture anglaise, serait condamné à 20 ans de fers. En 1797, Blutel fit un rapport sur l'organisation des douanes, et préféra une place supérieure dans cette administration à celle de législateur. Il donna, en conséquence, sa démission au conseil des cinq-cents, et mourut directeur des douanes à Anvers. Cette place valait alors 50,000 francs de revenu.

BO (Jean-Baptiste), député à la convention nationale, était médecin avant la révolution. On a remarqué qu'un grand nombre de personnes de cette profession embrassèrent, en 1789, la cause de la révolution avec une extrême ferveur. Bo fut de ce nombre; son zèle ardent le fit nommer à l'assemblée législative par le département de l'Aveyron; le même département le députa à la convention nationale; Bo s'y montra dévoué au parti le plus violent, et vota, dans le procès de Louis XVI, contre l'appel au peuple, et pour la mort, en demandant que le jugement fût exécuté dans vingt-quatre heures. Envoyé en Corse, en juillet 1793, il s'arrêta quelque temps à Marseille pour s'y embarquer. On crut devoir s'assurer de sa personne; mais Rovère et Poultier, alors en mission dans le Midi, lui firent rendre la liberté. Il parcourut ensuite les départemens des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, pour y renouveller les autorités constituées, que les crimes des 31 mai, 1er et 2 juin, avaient soulevé d'indignation contre leurs auteurs: il passa, de là, dans le Cantal où l'on attenta à sa vie. Il se rendit ensuite à Nantes, où il fit arrêter les membres du comité révolutionnaire de cette ville. Cet acte de courage, exécuté avant le 9 thermidor, expia, en quelque façon, les torts qu'on pouvait reprocher à Bo; d'autant plus que les membres de ce comité assassin étaient sous la protection de Robespierre, et faisaient trembler tous les citoyens par leur tyrannie. A son retour à Paris, Bo fut dénoncé tour-à-tour et justifié par ceux des députés dont la modération était le mieux connue. Cependant, après la révolte du 1er prairial, il fut accusé de nouveau et arrêté le 8 août 1795. L'amnistie du 4 brumaire lui rendit la liberté. Après avoir occupé une place de chef de bureau au ministère de la police, il se retira à Fontainebleau pour reprendre ses fonctions de médecin, publia, en 1811, la topographie médicale de cette ville, et y mourut en 1812.

BOCCHERINI (Louis), célèbre compositeur de musique, né à Lucques, le 14 janvier 1740, mort à Madrid en 1806. Après avoir fait ses premières études musicales, sous les yeux de son père, il alla se perfectionner à

Rome, où, jeune encore, il étonna par l'originalité de ses premières compositions. De retour dans sa patrie, il exécuta, avec un virtuose qui se trouvait alors à Lucques, quelques-unes de ses productions, et bientôt sa réputation s'étendit dans toute l'Italie, et le devança à Madrid, où le roi l'accueillit avec beaucoup de distinction; ce qui l'engagea à se fixer en Espagne; il y fut attaché à l'académie royale, avec la condition de composer annuellement neuf morceaux. Ce sont ces compositions, et plusieurs autres, qui ont été successivement publiées et gravées à Paris et ailleurs, et forment 58 œuvres de symphonies, sextuors, quintetti, etc. On n'a gravé de ce compositeur, qu'un seul morceau d'église, un *Stabat mater;* cependant ses compositions ont un caractère éminemment religieux, ce qui a fait dire que, si Dieu voulait entendre de la musique, il se ferait jouer celle de Boccherini. Si ce compositeur, qui a eu la gloire de précéder Haydn, n'a pu l'atteindre dans les symphonies à grand orchestre, on peut dire qu'il l'égale dans les productions moins importantes; ses *adagio* sont surtout admirables. Ses chants, toujours nobles, ont une grâce, une suavité qui donnent à quelques-unes de ses compositions un caractère, en quelque sorte céleste, et le placent au premier rang parmi les auteurs de musique instrumentale.

BOCHARD DE SARON, né à Paris, le 16 janvier 1730, fut une des victimes innocentes qu'immola ce tribunal d'hommes atroces, dirigés par Fouquier-Thinville et le comité de salut public. Bochard de Saron réunissait, aux connaissances du droit public, l'étude de l'astronomie, de la chimie, des mathématiques, et cultivait, avec un égal succès, tous les arts d'agrément. Successivement conseiller au parlement, maître des requêtes, avocat-général et président à mortier au parlement de Paris, ses profondes connaissances l'avaient fait admettre à l'académie des sciences. La suppression des parlemens le rendit à ses occupations littéraires. C'était toute sa consolation. Etranger aux troubles qui agitaient la France, cet homme estimable achevait sa carrière en paix, lorsque le 18 décembre 1793, les satellites de la terreur l'arrêtèrent, le conduisirent à la Force et l'envoyèrent au tribunal révolutionnaire, c'est-à-dire, à la mort. Vainement il protesta de son innocence, on l'entraîna à l'échafaud avec trente de ses collègues, membres des parlemens de Paris et de Toulouse, le 20 avril 1794.

BOCHSA (ROBERT-NICOLAS-CHARLES), naquit à Montmédy, le 9 août 1789. Son père, musicien au grand théâtre de Lyon, lui donna les premières leçons de son art, desquelles il profita si bien, qu'à 7 ans il exécuta en public un concerto de piano. Il apprenait en même temps à jouer de la flûte, et s'est depuis exercé sur la harpe, de sorte qu'il est également fort sur ces trois instrumens. Très-jeune encore, et n'ayant étudié que fort superficiellement la composition, il écrivit des *concertos*, des *quatuors*, des *ouvertures*, et mit même en musique, à 16 ans, un opéra de *Trajan*, qui fut exécuté à Lyon, lors du passage du premier consul par cette ville. Sa famille ayant, à cette époque, été appelée à Bordeaux, il y reçut des leçons de François Beck, et composa la musique de la *Dansomanie*, ainsi qu'un oratorio intitulé : *le Déluge universel.* Bochsa vint ensuite à Paris, et entra dans l'école du célèbre Catel, où, dès la première année, il remporta le premier prix d'harmonie. Il a composé, depuis, un grand nombre de morceaux de musique instrumentale pour harpe, flûte, hautbois et violon. Il a débuté, en 1814, dans le genre lyrique, par l'opéra des *Héritiers Michau*, qui fut accueilli avec plaisir. Il n'a pas été aussi heureux dans celui d'*Alphonse, roi d'Arragon*, joué quatre mois après Au mois d'août 1815, il a donné *le Roi et la Ligue* et *les Nôces de Gamache*, qui ont obtenu beaucoup de succès. Tout semblait promettre à ce compositeur une carrière distinguée dans son art, si

sa conduite n'eût détruit les heureux effets de son talent. Il tenait un état de maison très-brillant, et se livrait à des dépenses infiniment au-dessus de ses ressources. Ce genre de vie a eu le résultat qu'il devait avoir : M. Bochsa, se voyant hors d'état de satisfaire aux demandes multipliées de ses créanciers, résolut de se soustraire à leurs persécutions, en passant dans les pays étrangers; mais, pour adoucir son exil, il crut devoir se munir de toutes les ressources pécuniaires qu'il fut en son pouvoir de se procurer, et, si l'on s'en rapporte à plusieurs journaux de Paris, qui rendirent compte, dans un fort grand détail, de son adroite évasion, il employa pour les obtenir des moyens qui l'eussent très-sérieusement brouillé avec la justice, s'il n'eût cherché en Angleterre un abri contre ses poursuites. On assure même qu'en homme persuadé qu'il ne faut rien négliger en fait d'affaires, il fit servir à le conduire jusqu'à une certaine distance de la capitale, un cabriolet de place qu'il avait loué avec l'intention apparente de faire quelques visites. Au surplus, nous le répétons, nous n'avons pour garantie de l'exactitude de ces faits, que les feuilles de Paris, auxquelles toutefois la personne intéressée n'a opposé que des dénégations fort vagues et assez entortillées, dans deux papiers anglais. M. Bochsa a épousé la fille de M. le marquis Ducrest, et est ainsi neveu de Mme de Genlis, qui ne paraît guères plus heureuse en parens qu'en enfans adoptifs.

BOCKMANN (Charles-Guillaume), mathématicien et physicien, né à Carlsruhe, en 1773, fut d'abord lieutenant au service du margrave de Bade; mais les leçons de son père, Jean-Laurent Bockmann, physicien distingué et conseiller-privé de la cour de Bade, lui avaient inspiré de bonne heure du goût pour les mathématiques. Il y fit des progrès rapides; et son père étant mort le 15 décembre 1802, il lui succéda dans l'enseignement des sciences mathématiques et physiques au gymnase de Carlsruhe. Le grand-duc lui conféra le titre de conseiller de cour en 1806. Son principal ouvrage écrit en allemand a pour titre : *Expériences physico-chimiques sur le phosphore renfermé dans les différentes espèces de gaz, avec une préface de F. Hildebrand*, Erlangen, 1800, in-8, fig. Il fut, en 1815, nommé commissaire chargé d'examiner le phénomène, qui, dans le temps, fit tant de bruit, des armées marchant sous terre, et dont on prétendait avoir distinctement entendu divers engagemens. Son rapport fit tomber le merveilleux de cette marche et de ces combats.

BOCOUS ou BOCCUCI (Joseph), né à Barcelone, en 1775, fut élevé au collége de Murcie. A l'âge de 14 ans, il passa à Bologne, où il fit ses cours de philosophie et de mathématiques. Il y donna en même temps des leçons d'histoire ancienne, étude à laquelle il s'était particulièrement appliqué. Ayant reçu, en 1792, le degré de maître-ès-arts, il se rendit à Milan, y étudia l'éloquence et la littérature italiennes sous l'abbé Parrini, et suivit ce même cours à Padoue, sous le célèbre Cesarotti. A Milan, il travailla au journal encyclopédique italien, et fut aussi l'un des rédacteurs de la gazette littéraire. Plusieurs de ses compositions poëtiques lui obtinrent, dans la même année, de l'académie des Arcades de Rome, le titre de *berger*, sous le nom de *Trasimede Mantineo*. Il ne tarda pas à être également admis dans d'autres sociétés littéraires établies à Florence, Imola, etc. De retour dans sa patrie, il subit des examens de mathématiques pour entrer au service. Sur ces entrefaites, la guerre ayant éclaté entre la France et l'Espagne, il commanda une compagnie sous les généraux Ricardos, la Union et Urrutia, et se distingua particulièrement sous le premier, dans la campagne du Roussillon, où il reçut plusieurs blessures. Après la conclusion de la paix, il vint à Madrid, donna sa démission, et se livra entièrement aux lettres. Il composa des comédies qui furent représentées sur les

théâtres de cette capitale, mais qui, par des motifs très-plausibles, ne parurent point sous son nom. Aimant à voyager, il visita plusieurs fois le midi de la France, retourna en Italie, la parcourut toute entière à diverses reprises, et recueillit, sur ces contrées, des observations intéressantes, qu'il se propose de publier. Lors de l'invasion de l'Espagne, en 1808, il se trouvait à Florence, où, par suite de la mesure prise contre tous les Espagnols habitant les pays soumis à la domination impériale, il fut arrêté et conduit à Dijon. Dépouillé de sa fortune, et refusant, avec le plus noble courage, de prêter serment au roi Joseph, il n'eut d'autre ressource que d'enseigner les langues espagnole et italienne, qu'il possède également bien. Il obtint, en 1813, la permission de venir à Paris, sous la caution du préfet de la Côte-d'Or, M. Lecouteulx, son ami. Depuis cette époque, il n'a cessé de cultiver la littérature avec succès, et s'est occupé spécialement de celle de France et d'Angleterre. Il a publié : *Raccolta di varie poesie*, Milan, Pirola, 1792, in-12. — Six comédies publiées et imprimées à Madrid (1797-1799), sous le nom emprunté d'un littérateur vivant. — *David et Micol*, drame lyrique italien, ibid., 1798. — *Los genios opuestos*, comédie, ibid., 1799. — *El incognito*, Barcelone, 1804. — *Amélie et Clotilde*, Paris, Lenormant, 1813, 4 vol. in-12; et quelques ouvrages de circonstance. Il y a, dans ces divers écrits, de l'imagination et de l'intérêt; le roman d'*Amélie et Clotilde*, où, d'ailleurs, il a fait un usage un peu trop fréquent de la manière noire, est écrit avec une correction remarquable dans un étranger. M. Bocous est l'un des rédacteurs de la *Biographie universelle*, pour les articles espagnols et portugais.

BODART DE TEZAY (Nicolas-Marie-Félix), né à Baïeux, en 1758, débuta dans la carrière littéraire par quelques pièces jouées sur les petits théâtres, et dont la plus connue est *le Ballon, ou la Physicomanie* : il publia aussi quelques opuscules, tant en vers qu'en prose; puis il abandonna la littérature pour la politique, et devint chef de bureau à la commission des revenus nationaux, dirigée par M. Laumond, son ami, aujourd'hui conseiller-d'état. M. Bodard suivit Laumond à Smyrne, quand celui-ci partit en qualité de consul-général; il fut ensuite nommé lui-même commissaire des relations commerciales à Gênes. En 1799, il remplaça Faypoult à Naples; mais la retraite de l'armée française l'obligea bientôt de quitter cette ville. On a de lui : *Ode sur l'électricité*, couronnée à Caen. — *Le Ballon, ou la physicomanie*, comédie, 1783, in-8. — *L'Etiquette*, comédie. — *Les Saturnales modernes*, idem. — *Arlequin roi dans la lune*. — *Les trois Damis*, comédie. — *Le duc de Montmouth*, drame imprimé, joué aussi sous le titre de *Ottonsko, ou le Proscrit polonais*. — *Pauline et Valmont*, comédie. — *Le Rival par amitié*, idem. — *Spinette et Marine*, opéra. — BODART (P. H. H.), médecin à Paris, a publié : *Voyage à Montamiata et dans le Siennois*, traduit de l'italien, 1802, 2 vol. in-8. — *Des affections scrophuleuses*, 1807, in-18; réimprimé sous ce titre : *Des engorgemens des glandes, vulgairement connus sous le nom de scrophuleuses*, 1810. — *Propriétés médicales de la camomille noble*, 1810. — *Cours de botanique médicale comparée*, 1810, 2 vol. in-8.

BODE (Jean-Elert), célèbre astronome, né à Hambourg, le 19 janvier 1747, montra, de bonne heure, du goût pour les sciences mathématiques. Son père, maître d'écriture et d'arithmétique, lui en enseigna les premiers élémens; et J. G. Busch, directeur de l'académie de commerce à Hambourg, lui donna des leçons de géométrie et de cosmographie. Il n'était âgé que de dix-neuf ans, quand l'éclipse du 5 août 1766, lui fournit l'occasion de se faire distinguer par ses connaissances en astronomie. Cet essai, suivi d'autres travaux qui avaient pour objet le calcul astronomique, lui firent

une grande réputation en Europe. Lalande, qui l'estimait plus que tous les autres astronomes de son temps, s'associa à ses travaux par une correspondance très-suivie. L'académie de Berlin le reçut comme son astronome, en 1772; mais il n'y fut réellement admis comme membre que dix ans après. L'observatoire de Gotha est un des plus beaux et des plus utiles qui existent en Allemagne : Lalande prit la résolution d'inviter, en 1798, les plus célèbres astronomes de l'Allemagne à s'y rendre pour se concerter sur les travaux propres à agrandir le domaine de la science. Malgré l'insinuation de l'Angleterre, qui prévint la cour de Gotha que l'astronome français pourrait bien y venir dans l'intention d'influencer les révolutions terrestres au lieu de s'occuper de celles du ciel, la réunion eut lieu sous la protection du prince régnant. Bode s'y rendit; et, à cette occasion, le roi de Prusse augmenta sa pension de 1200 francs. Aucun des membres de l'académie n'écrit avec plus de clarté et de précision; il doit peut-être cet avantage à une lecture souvent répétée des *Entretiens de Fontenelle sur la pluralité des mondes*, ouvrage sur lequel il a fait des remarques aussi justes que profondes. Dans le rapport, fait en 1810, à l'empereur, au sujet des prix décennaux, la classe des sciences physiques et mathématiques de l'institut de France donne de grands éloges aux talens et à l'esprit d'observation de cet astronome étranger. Nous nous bornerons à indiquer quelques-uns des nombreux ouvrages que Bode a publiés sur l'astronomie : *Calcul et observations de l'éclipse de soleil du 5 août* 1766, Hambourg, in-8. — *Introduction à la connaissance du ciel étoilé*, in-8, avec une gravure, ibid., 1768, ibid., 1777, avec dix-sept gravures; ibid., avec 15 gravures et une carte du ciel, 1788 : la 8me édition est de 1807. — *Traité du passage de Vénus devant le disque du soleil, en l'année* 1769, ibid., 1769, in-8. — *Introduction pour chaque mois à la connaissance des situations et du mouvement des planètes*, ibid., 1771, in-8. Cet ouvrage a été continué par l'auteur jusqu'au mois de décembre 1775, in-8. A cette époque, l'académie chargea Bode de la rédaction d'un annuaire académique, sous ce titre : *Ephémérides* ou *Annuaire astronomique pour l'année* 1776, *avec une nouvelle carte de la lune*, Berlin, 1774, in-8. C'est le premier volume d'une collection précieuse qui a été continuée jusqu'à nos jours, sous la direction de ce savant astronome. L'académie de Berlin en a abandonné, en 1779, la publication; et depuis cette époque, Bode l'a continué seul. — *Représentation des astres sur* 34 *planches en taille-douce*, Berlin, 1782, in-4. — *Introduction à la connaissance générale du globe*, avec gravures, Berlin, 1786, in-8. — *Elémens des sciences astronomiques*, avec gravures, ibid., 1793, in-8. Cet ouvrage a eu plusieurs éditions. — *Les observations et les descriptions des astres par Ptolomée, avec des explications par Bode*, ibid., 1795, in-8. — *Collection de dissertations astronomiques*, ibid., 1795, in-8. Ce volume est un supplément aux *Ephémérides;* on y trouve une table de tous les articles insérés dans ces annuaires, depuis 1776 jusqu'à 1797. — *Les dialogues sur la pluralité des mondes, par Fontenelle*, Berlin, 1780, 1789. La traduction n'est pas de Bode; mais il l'a enrichie de cartes, d'explications et de notes précieuses. — *Atlas cœlestis*, en vingt cartes, Berlin, 1801, grand in-fol. La forme à suivre pour la confection de cet Atlas avait été arrêtée dans la réunion qui eut lieu à l'observatoire de Gotha. Cette collection importante pour l'astronomie, contient 17,240 étoiles, ou 12,000 de plus qu'on n'en avait auparavant. — *Considérations générales sur la situation et la distribution des orbites de toutes les planètes et comètes, qui ont été calculées jusqu'à présent* (en français), Berlin, 1801, in-8, avec une carte. — *De la nouvelle et huitième planète du système solaire, découverte entre Mars et*

Jupiter, ibid., 1802, in-8. Plusieurs journaux littéraires d'Allemagne renferment aussi un grand nombre de Mémoires écrits par ce savant laborieux. On trouve son portrait dans les *Ephémérides géographiques* d'août 1807.

BODIN (Pierre), chirurgien, député d'Indre-et-Loire à la convention, vota, dans le procès de Louis XVI, pour la réclusion et contre l'appel au peuple. « Louis, disait-il à la tribune, a violé le contrat social qui l'unissait à la nation; il a parjuré son serment et conspiré contre la liberté; mais le monde entier nous contemple, la postérité nous jugera, et le salut public dépend de notre détermination. La grandeur républicaine n'est point dans la cruauté des supplices, ni dans l'appareil des exécutions, mais dans la modération, l'humanité et dans la prudence. Jamais un holocauste de sang humain ne peut fonder la liberté. » Fidèle à ces sentimens généreux, Bodin prit, au 10 thermidor, la défense des détenus comme suspects; fit décréter la liberté des entreprises de voitures publiques, et dispenser du service de la garde nationale les ouvriers indigens. Envoyé à l'armée de l'Ouest, il s'y comporta avec sagesse. Cette conduite prudente le fit élire, en 1799, au conseil des cinq-cents, par le département des Deux-Sèvres. En 1816, il était président à la cour royale de Poitiers. On a de lui un *Essai sur les accouchemens*.

BODIN (Laurent), médecin, né à St-Paterne, dans le Maine, en 1762, exerce sa profession avec succès dans son pays natal. On a de lui : *Recueil de préceptes sur les moyens de se garantir des maladies qui peuvent être la suite de l'action des différentes qualités de l'air et des vapeurs qui s'y mêlent*, 1790, in-12 — *Le médecin des goutteux*, 1796, in-8. — *Bibliographie analytique de médecine*, ou *Journal abréviateur des meilleurs ouvrages nouveaux, latins et français, de médecine clinique, d'hygiène et de médecine préservative*, 1799, in-12 (il en paraissait un cahier par mois). — *Réflexions sur les remèdes secrets en général, sur les pilules toniques et stomachiques de l'auteur en particulier*, 1805, in-8. — *Réflexions sur les absurdités du système de M. Gall*, 1813, in-8. — Bodin (Joseph), a publié : *Situation présente de l'Angleterre, considérée relativement à la descente projetée par les Français*, 1798, in-8.

BODMANN (François-Joseph), jurisconsulte et historien, naquit à Auerach en Franconie, le 3 mai 1754. Il fut successivement professeur en droit à l'université de Mayence, conseiller de l'électeur à la cour de justice; en 1788, conseiller effectif de la cour et du gouvernement, ensuite professeur ordinaire de législation; plus tard, il fut nommé à l'école centrale du département du Mont-Tonnerre, pour enseigner la législation française, et fut enfin vice-président du tribunal de première instance à Mayence. Les lettres doivent à ses recherches des éclaircissemens précieux sur différens points de l'histoire et de la législation du moyen âge. Nous nous bornerons à citer quelques-uns de ses nombreux ouvrages, tant en latin qu'en allemand : *Explication théorique et pratique des principes d'après lesquels on doit estimer, répartir et restituer les dommages occasionnés par la guerre*, Francfort, 1797, in-8. — *Recherches sur la situation précise du champ de bataille de Conrad II, roi des Romains, et sur la raison qui a valu à ce prince le surnom de Salien*, Nuremberg, 1800, in-8. — *Un mot sur la charte de Schwandern, de 1243, et sur l'époque où l'on a commencé à se servir, dans les chancelleries, du papier de chiffons*, ibid., 1805. — *Codex epistolaris Rudolfi primi Rom. regis epistolas anecdotas continens; ex codice manuscripto*, etc., *cum tabulâ æri incisâ*, Leipzig, 1806, in-8. Ce recueil sert de supplément à l'édition des Lettres de ce prince, donnée, en 1772, par Martin Gerbert, abbé de St-Blaise. La classe d'histoire et de littérature ancienne de l'institut en a fait l'éloge dans le rapport qu'elle publia en 1810, sur le progrès des sciences, à l'occasion des

prix décennaux. Bodmann a enrichi plusieurs journaux allemands, entre autres, le *Magasin pour la jurisprudence*, de beaucoup de Dissertations savantes sur des objets relatifs à la législation criminelle et féodale.

BODSON (Joseph), graveur à Paris, fut membre de l'assemblée électorale de cette ville, en 1792, et l'un des orateurs du club électoral en 1793. Les circonstances lui donnèrent quelque célébrité; il éprouva des tracasseries de la part de Billaud-Varennes, qui le fit arrêter comme complice d'Hébert; le 9 thermidor lui rendit la liberté. Impliqué dans l'affaire de Babeuf, dont il était un des plus dévoués prosélytes, il échappa heureusement à l'accusation dirigée contre lui. L'expérience l'ayant rendu plus sage, il s'éloigna du foyer de la révolution, et reprit ses occupations de graveur, qu'il n'a plus quittées depuis.

BOEHMER (Georges-Guillaume), né à Gottingue, rédigea, en 1791, à Worms, où il était professeur, un journal dans les principes républicains. Après avoir conquis le pays, Custines jugea à propos de s'attacher Boehmer, en qualité de secrétaire intime; il tomba malheureusement, depuis, entre les mains des Prussiens, qui le jetèrent dans un cachot d'où il ne sortit qu'en 1795: il vint alors solliciter, à Paris, la liberté de la rive gauche du Rhin, et sa réunion à la république française; il démontra, dans un écrit très-énergique, la nécessité de cette réunion; et comme le gouvernement français accueillait alors ces sortes de vœux, Boehmer vit sa demande bientôt réalisée. Il a traduit en allemand les discours décadaires de Poultier, sur la 1re édition, et a laissé différentes brochures sur des sujets qui n'intéressent plus.

BOERY, député aux états-généraux, au conseil des cinq-cents et au corps-législatif, s'y fit remarquer par son silence: il ne prit qu'une seule fois la parole, en 1791, pour dénoncer un de ses collègues qui, à la tribune des jacobins, avait fait une motion tendante à ne plus reconnaître l'autorité du roi. Malgré sa discrétion et sa prudence, qui le firent échapper à tous les dangers de la révolution, il ne put se soustraire aussi heureusement aux suites de la restauration; directeur des droits réunis du département de l'Indre en 1814, il fut obligé de remettre sa place à un émigré, en 1816.

BOEKHOUT (van), né à Bruxelles, fut chef de division à l'administration départementale de la Dyle, puis directeur des prisons du même département. Lorsqu'en 1814 les habitans de la Belgique étaient incertains sur le sort réservé à ce pays par les alliés, et qu'une foule de pamphlets manifestaient chaque jour, à cet égard, des vœux et des opinions différentes, van Boekhout publia, de concert avec un de ses amis, une brochure intitulée: *le Réveil d'Epiménide en Brabant*, dans laquelle le parti qui cherchait à préconiser l'oligarchie de 1790 était fort ingénieusement ridiculisé. En 1815 il rédigea un écrit périodique ayant pour titre *les Ephémérides de l'opinion*, où il soumettait à un examen approfondi diverses questions de législation et de finances. Cet ouvrage, écrit en général dans un sens ministériel, quoiqu'avec beaucoup de modération, contient des observations pleines de sagacité, exprimées dans un style lucide et correct. Il est maintenant inspecteur des domaines.

BOHAIRE-DUTHEIL (de), né vers 1755, à la Ferté-sous-Jouarre, était avocat à Paris, avant la révolution, dont il adopta les principes avec beaucoup de chaleur. Le titre et la date de quelques-uns de ses écrits feront assez connaître ses opinions politiques et religieuses. Son *Epître à Chénier*, qu'il publia vers 1795, et plus encore sa tragédie de *Jésus-Christ*, ou *la véritable religion*, en 5 actes et en vers, imprimée en 1792, doivent être mises au nombre des productions les plus bizarres qu'ait imaginées le délire révolutionnaire. On a encore de M. Bohaire: *Eulalie*, ou *les préférences amoureuses*, drame en cinq actes et en prose,

1777, in-8. — *Le siège de Paris, et les vers de la Henriade de Voltaire distribués en une tragédie en cinq actes, terminée par le couronnement de Henri IV*, 1780. — *La nouvelle Héloïse*, tragédie, 1792, in-8. — *Epître au premier consul*, 1799, in-8. — *Le déjeûner à la fourchette* (satire), 1813, in-8. — *Le folliculaire* (satire), 1813, in-8. — *L'Aristarque à la campagne*, 1814, in-8. — *Les mondes de Fontenelle*, ou *les Amours de Nelson et de Céphise*, poëme en six chants, *destiné à l'éducation des princes, des grands et de nos plus jeunes philosophes*, brochure in-8, Meaux, 1814.

BOHAN (Alain), député, en 1791, à l'assemblée législative, et en 1792 à la convention, vota, dans le procès de Louis XVI, pour l'appel au peuple; intimidé par les sections et les jacobins, pressé vivement par les députations menaçantes de la commune de Paris, entraîné par les déclamations furibondes de la montagne, ainsi qu'un grand nombre de ses collègues, subjugués par la terreur, il vota, contre son inclination, pour la mort. Par un retour sur lui-même, il se prononça pour le sursis, protesta contre la journée du 31 mai, fut du nombre des soixante-treize députés que la montagne fit arrêter, et qui durent la vie et la liberté qu'à la chute du gouvernement décemviral. Bohan, nommé au conseil des cinq-cents, en 1795 et en 1798, craignant de se trouver exposé à de nouveaux orages, devint étranger à toutes les discussions, et s'enveloppa dans la plus profonde obscurité.

BOICHOT (Jean), statuaire du roi, membre de l'ancienne académie de peinture, correspondant de l'institut, né à Châlons-sur-Saône, en 1738, s'adonna, dès son jeune âge, à l'art de la sculpture, et fit ensuite un voyage d'Italie, qui perfectionna son talent, et lui donna ce goût sûr qui distingue ses compositions de toutes celles de son temps. Alliant tout-à-la-fois le *grandiose* à la grâce et l'élégance à la sévérité, il fit paraître successivement divers morceaux de sculpture qui cimentèrent sa réputation. On cite parmi les principaux ouvrages de Boichot, le groupe colossal de *St-Marcel; l'Hercule assis*, placé sous le portique du Panthéon; la statue de *St-Roch*; les bas-reliefs des *Fleuves* qui décorent l'arc de triomphe des Tuileries, et surtout les estampes dont sont enrichies les traductions de M. Gail, réputées dignes de l'école de Florence. Il mourut à Paris, le 9 décembre 1814, à l'âge de soixante-dix-sept ans.

BOIGNE (Benoit-Leborgne, plus connu sous le nom du général de), frère d'un député de St-Domingue au conseil des cinq-cents en 1797, est né à Chambéri, d'une famille peu aisée. Entré fort jeune au service de Russie, il prit part à l'expédition de l'amiral Orloff dans l'Archipel, et était déjà, par ses talens et sa bravoure, parvenu au grade de major, quand cette guerre fut terminée. On a dit qu'ensuite il avait été fait prisonnier par les troupes persanes : au moins est-il sûr qu'il a visité diverses contrées du Levant, et appris quelques-unes des langues orientales. Il passa en Angleterre, où il entra, comme officier, au service de la compagnie des Indes; il se rendit à Madras par la mer Rouge. A Luknow, il apprit la langue de l'Indostan, et, avec l'agrément de la compagnie, s'attacha à la fortune d'un chef de Mahrattes. En 1781 il devint général des armées de Mandadjy-Scindiah, pour lequel il leva et forma à la discipline européenne un corps qui, en 1793, s'élevait à 18,000 soldats. Il avait uni les armoiries de son pays à celles du souverain qu'il servait, et se plaisait à voir le drapeau de Savoie flotter dans l'Indostan. Scindiah lui allouait, dit-on, probablement avec quelqu'exagération, 6000 roupies par jour pour sa solde, sans compter divers profits qu'il lui abandonnait : aussi se montrait-il entièrement dévoué à son chef, dont il soignait les intérêts pécuniaires avec une économie peut-être trop minutieuse, et qui indisposa contre lui plusieurs de ses officiers, au point qu'ils conjurèrent plusieurs fois contre sa vie;

mais les soldats, dont il était aimé, firent toujours échouer les complots qui le menaçaient. Ses troupes, braves et bien exercées, rendirent d'éminens services à l'Angleterre; il se distingua particulièrement à la bataille de Jannah-Pannah, où la grande armée des Mahrattes et de leurs alliés remporta une victoire signalée sur les peuples voisins. Après avoir défait, dans plusieurs combats, la nation belliqueuse des Rohyllahs, il entra en vainqueur dans Dehly en 1788, et rétablit l'infortuné Schah-Haalem sur le trône du Mogol. Le corps qu'il commandait faisait, à ce qu'on assure, partie, en 1792, des troupes auxiliaires de ce Tippoo-Saëb, si vaillant et si malheureux, héritier de la juste haine d'Hyder-Ali contre le gouvernement oppresseur de l'Inde, mais qui, moins sage et moins habile, ne sut pas rallier autour de lui les nations opprimées. Lorsque le démembrement de l'empire de Maïssour eut rempli, pour le moment, les vues de la politique anglaise, qui ne pouvait consommer à-la-fois l'envahissement de toute la presqu'île, le général de Boigne fit encore quelques campagnes dans l'Inde, et possesseur alors d'une fortune immense, il repassa en Europe dans le courant de l'année 1796. Arrivé en Angleterre, il y épousa Mlle d'Osmond, d'une famille française émigrée; puis, après avoir parcouru l'Allemagne et la France, il vint enfin se fixer aux portes de Chambéri, dans une belle terre d'émigrés, dont il crut devoir indemniser les anciens propriétaires. Il a fort embelli ce séjour, que les étrangers visitent en même temps que l'ermitage de Jean-Jacques aux Charmettes, qui en est voisin. M. de Boigne fait un noble usage de sa fortune; il a concouru à la réparation de divers édifices publics, et notamment de l'Hôtel-Dieu de Chambéri, qui avait déjà reçu de lui d'autres bienfaits. Le roi de Sardaigne l'a créé baron en 1816.

BOILEAU (Jacques), député à la convention nationale, est né en 1752; il était homme de loi, à Avalon, avant la révolution, devint juge-de-paix en cette ville, et dès le 5 août 1791, fit hommage à l'assemblée nationale des appointemens de sa place, voulant, disait-il, qu'il fût prélevé annuellement sur eux une somme de 300 livres, pour payer l'abonnement des *journaux patriotiques*, propres à éclairer le peuple des campagnes voisines d'Avalon. Nommé, en septembre 1792, député du département de l'Yonne, à la convention nationale, il y vota la mort de Louis XVI; fut ensuite envoyé à l'armée du Nord, et dénonça à son retour la commune de Paris, et particulièrement Marat, qu'il qualifia de *monstre*, comme anarchiste et ennemie de la république. Peu de jours après, il demanda que la tribune nationale fût purifiée quand cet homme y aurait paru, et réclama aussi une garde départementale pour assurer la liberté de la convention. Dès-lors il ne cessa de se prononcer contre le parti révolutionnaire avec une véhémence qui lui en attira la haine; décrété d'accusation avec les députés de la Gironde, après le 31 mai, malgré tous ses efforts pour n'être pas confondu avec eux, il eut la faiblesse, pour sauver sa vie, de se déclarer montagnard, mais cette lâcheté lui fut inutile; condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, il fut exécuté le 31 octobre 1793. Il était alors âgé de quarante-un ans.

BOILEAU (Marie-Louis-Joseph de), a publié une *Histoire du Droit français*, 1806, in-12, et quelques autres ouvrages de jurisprudence. Il est de plus auteur d'une *Histoire ancienne et moderne des départemens Belgiques*, 1807, 2 vol. in-12; d'un *Poëme de l'opinion*, 1808, in-12, et de quelques épîtres.

BOILEAU (Mlle Mélanie de), a publié un *Cours élémentaire d'Histoire universelle ancienne et moderne*, 1806, 10 vol. in-12. Les recherches qu'exigeait un pareil travail, et qui, par leur nature, étaient peu d'accord avec les goûts ordinaires du sexe auquel appartient l'auteur, ne paraissent point avoir effrayé Mlle de Boileau. On remarque dans son ouvrage beaucoup

d'exactitude, une disposition bien entendue des nombreux matériaux qu'elle avait à classer, et tout ce qui annonce des connaissances réelles et un esprit judicieux.

BOINVILLE (DE) fut, depuis 1789 jusqu'en septembre 1791, aide-de-camp de M. de la Fayette; il conserva toujours pour la cause de la liberté l'attachement le plus honorable. Il fut du petit nombre de ceux dont les opinions ne cédèrent jamais ni à la crainte ni à l'espérance. Riche, noble, et possédant, à Strasbourg, une place honorable et lucrative, il abandonna ces avantages pour se ranger sous les drapeaux des premiers amis de la révolution si dénaturée, depuis, par les excès de la terreur et de la démagogie. M. de Boinville fut chargé, en 1789, d'une mission relative au duc d'Orléans, dont les intrigues commençaient à donner des inquiétudes aux partisans de la monarchie constitutionnelle. Quand le général de la Fayette fut obligé de quitter son ingrate patrie qui venait de le proscrire, de Boinville se retira en Amérique, et ne revint en France que sous le gouvernement de Bonaparte; il fut employé aux armées dans les administrations, et mourut en Russie, au retour de l'expédition de Moscou.

BOINVILLIERS (J. E. J. F.), associé-correspondant de l'institut, des académies de Lyon, de Rouen, etc., né à Versailles en 1766, fit ses études à Paris, et, dès le commencement de la révolution, en adopta les principes avec beaucoup d'ardeur, comme le prouvent les écrits qu'il publia à cette époque pour l'instruction de la jeunesse. Après avoir été censeur du lycée d'Orléans, il passa, en la même qualité, à celui de Douai, où il se trouvait en 1816. Parmi les ouvrages de circonstances, qui le firent d'abord connaître, on remarque une comédie intitulée *Monsieur le marquis*, en 2 actes et en vers, 1792; et un *Manuel du républicain*, ou *l'Esprit du Contrat social mis à la portée de tout le monde*, 1794, in-18. Mais bientôt ses goûts se dirigèrent presqu'exclusivement vers les études philologiques, et c'est par ses travaux relatifs à cette partie des connaissances humaines, qu'il s'est fait plus particulièrement remarquer. Parmi ses ouvrages, qui composent près de 30 volumes, nous citerons les suivans: *Manuel latin*, 1797, in-12; 5me édition, 1805, in-12. — *Grammaire élémentaire latine, réduite à ses vrais principes*, 1798, in-12. — *Apollineum opus*, 1801, in-12. — *Apollinei operis carmina difficillima*, 1802, in-12. — *Grammaire raisonnée*, 1803, 2 vol. in-12. — *Leçons d'orthographe française et de ponctuation*, ou *Cacographie*, 1803, in-12. — *Cacologie*, ou *Recueil de locutions vicieuses, empruntées des meilleurs écrivains ou d'auteurs bien connus*, 1807. — *Manuel des étudians*, 1810, in-12. — *Abrégé de l'histoire et des antiquités romaines*, 1810, in-18. — *Cours analytique d'orthographe et de ponctuation*, ou *Nouvelle grammaire des dames*, 1810, in-12. Ce laborieux grammairien est en outre l'éditeur de plusieurs ouvrages destinés à l'instruction, tels que le *Gradus ad Parnassum*, dont une édition a paru en 1804, et une autre en 1807; une traduction du *De Viris illustribus*, de Lhomond, 1806, in-18; et a donné de bonnes éditions de Phèdre, de Térence et de Faërne. En général, M. Boinvilliers a rendu de véritables services aux études; sa latinité, plus correcte qu'élégante, est ce qu'elle devait être pour l'âge auquel il la destinait; ses règles grammaticales sont exposées avec méthode et clarté. Sa *Cacologie* et sa *Cacographie*, dont l'idée ne parut d'abord que bizarre, peuvent être cependant d'une utilité réelle entre les mains d'un bon instituteur. Le premier de ces ouvrages semblerait, par son but et par son titre, n'être qu'un recueil d'épigrammes contre quelques écrivains modernes, auxquels il a emprunté les exemples qu'il désigne comme vicieux, s'il ne leur avait associé des auteurs auxquels de légères taches, signalées par le purisme grammatical, ne peu-

vent ravir l'immortalité qui leur est acquise.

BOIS-BERENGER (C. H. TARDIEU DE MALESSI, marquise DE), née à Paris, fut l'une des plus courageuses et des plus intéressantes victimes du régime de terreur qui désola, pendant 14 mois, la république. Mariée au marquis de Bois-Bérenger, qui avait quitté la France en 1791, elle divorça, espérant par là pouvoir conserver, après l'émigration de son mari, une partie des biens qui lui appartenaient; mais elle ne put se soustraire elle-même à la proscription qui s'étendit bientôt sur toute sa famille. Arrêtée comme suspecte, en novembre 1793, elle sembla, pour ses compagnes de malheur, un ange descendu du ciel pour les consoler et les servir. Son père, presque mourant, sa mère et sa jeune sœur, avaient été enfermés avec elle dans la prison du Luxembourg. Madame de Malessi ayant été mise au secret, Mme de Bois-Bérenger avait obtenu d'un geolier moins inhumain, de faire passer à sa mère une partie des alimens dont elle se privait pour les lui envoyer. Tous trois furent traduits, le 26 messidor an 2 (14 juillet 1794), devant le tribunal révolutionnaire, comme complices de l'une de ces prétendues conspirations de prisons avec lesquelles les comités de salut public et de sûreté générale alimentaient les échafauds. Trois jours seulement avant de paraître au tribunal, Mme de Malessi était sortie du secret; seule de sa famille, Mme de Bois-Bérenger n'avait point reçu d'acte d'accusation, et ne pouvait s'accoutumer à l'idée de survivre à tout ce qu'elle avait de cher au monde: « O Dieu! s'écriait-elle sans cesse, faut-il donc que vous mouriez tous avant moi? J'eusse été si heureuse d'être enfermée dans la même tombe! » En prononçant ces mots, elle s'arrachait les cheveux, et perdait toute connaissance; ce fut pendant qu'elle était ainsi renversée dans les bras de sa mère, dont elle était au moment de se séparer pour jamais, que l'acte d'accusation, égaré quelque temps par la négligence d'un huissier du tribunal, se retrouva enfin, et fut remis à Mme de Bois-Bérenger, qui le reçut comme un bienfait. A l'instant la sérénité la plus douce remplaça, sur cette figure angélique, les traces du plus affreux désespoir; elle cessa de s'occuper d'elle pour prodiguer les plus touchantes consolations à ses infortunés parens, prit avec gaîté quelques alimens, et dit à sa mère, qui succombait à l'horreur de sa situation: « Consolez-vous, ma bonne maman, consolez-vous, nous mourrons ensemble; que laissez-vous sur la terre? rien qui mérite vos regrets; toute votre famille vous accompagne dans l'éternel séjour de l'innocence et de la paix; c'est là que vos vertus vont recevoir leur récompense: ma chère maman, au nom de Dieu consolez-vous. » Ces paroles paraissaient rendre par fois quelque courage à Mme de Malessi. Lorsqu'il fallut partir pour l'échafaud, Mme de Bois-Bérenger sollicita et obtint des exécuteurs la permission d'être assise auprès de sa mère, pendant le long et terrible trajet (*) de la Con-

(*) Depuis le 19 prairial an 2 (7 juin 1794), veille de la fête à l'Eternel, l'échafaud, jusque-là en permanence sur la place de la révolution (Louis XV), avait été transporté à la barrière du Trône, faubourg St-Antoine. La cause de ce changement tenait à ce que les fêtes nationales ayant ordinairement lieu sur les emplacemens des Tuileries et des Champs-Elysées, on avait remarqué que le sang journellement répandu à grands flots, et dont la terre était imbibée, exhalait sur la place une odeur cadavereuse et putride, que la chaleur de cette époque de l'année rendait dangereuse. Les pavés, rougis de sang, présentaient d'ailleurs un aspect tellement hideux, que les comités eux-mêmes craignirent de donner ce spectacle à la convention. Avant de transporter l'échafaud sur le nouvel emplacement qui venait d'être arrêté, ces comités avaient eu l'horrible prévoyance de faire construire, sous la place destinée à le rece-

ciergerie au lieu du supplice. Liée elle-même, elle la soutenait sur son épaule, et ne cessait de l'entretenir, quoique l'infortunée eût cessé de l'entendre. On lui a accordé, sur l'échafaud, la grâce qu'elle avait demandée, celle d'épargner à sa famille le spectacle de son supplice. Elle a été frappée la dernière.

BOISGELIN, archevêque, cardinal, député aux états-généraux, né à Rennes le 27 février 1732, embrassa, par choix et par goût, l'état ecclésiastique; il avait de la religion sans cagotisme, et les études excellentes qu'il avait faites éclairèrent sa raison sans ébranler sa foi. Il faisait des vers avec facilité, et cultivait la littérature avec succès. Nommé grand-vicaire de Pontoise, il passa, en 1765, à l'évêché de Lavaur, en 1770, à l'archevêché d'Aix, et laissa dans ce diocèse le souvenir de sa modération et de ses bienfaits. Nommé député aux états-généraux, après quelqu'hésitation il se réunit à l'assemblée nationale, et demanda que les décisions fussent prises à la pluralité des voix; néanmoins, lors de la discussion sur les biens ecclésiastiques, tout en convenant de la mauvaise administration de ces biens et de leur injuste distribution, il ne put se dépouiller d'un sentiment d'intérêt personnel, et défendit, sans succès, une cause déjà jugée par l'opinion publique; il défendit également les dîmes, et offrit, quand il n'était plus temps, au nom du clergé, un emprunt de quatre cent millions. Lorsqu'on discuta la constitution du clergé, il proposa d'assembler un concile national. M. de Boisgelin, connu par différens discours prononcés aux états de Provence, et plus encore par celui qu'il fit à la cérémonie du sacre de Louis XVI, fut reçu à l'académie française, à la place de l'abbé de Voisenon. L'académie, à cette époque, était si remplie d'abbés et d'évêques, qu'elle ressemblait beaucoup plus à un synode qu'à une société de gens de lettres. On applaudit le récipiendaire, lorsqu'en parlant du nouveau règne de Louis XVI, il dit: « Un jeune souverain s'élève, auquel une grande et pénible tâche est imposée, celle de remplir notre première attente; il n'a point séparé, du bonheur ni de l'amour de son peuple, la gloire de son règne; il se plaît au récit de tous les biens qu'il veut faire, et semble oublier tous ceux qu'il a faits. On peut l'entretenir de ses devoirs et non de ses vertus. » Il publia, à Londres, où il s'était retiré, les *Pseaumes de David*, en vers; revint en France en 1802, souscrivit au concordat, fut nommé archevêque de Tours, ensuite cardinal, et mourut, près de Paris, en 1804.—Son neveu, (Alexandre-Bruno de Boisgelin), fut élu en septembre 1815, par le collége électoral de la Seine, membre de la chambre des députés, M. de Boisgelin, s'est fait remarquer souvent dans cette assemblée, par des opinions plus modérées; ses collègues l'ont même accusé plus d'une fois de s'être laissé débaucher par le ministère.

BOISGELIN de KERDU (Louis de), chevalier de Malte, était officier au régiment du roi, avant la révolution; obligé de quitter l'île, par suite de l'entrée des Français, en 1798, il se réfugia en Angleterre, où il publia en anglais: *Malte ancienne et moderne, contenant une description complète et exacte de l'état actuel des îles de Malte et de Gozo*, etc., Londres, 1804, 3 vol. in-4. On a donné en 1805, une édition française de cet ouvrage, publié par M. A. Fortia (de Piles), Paris, 3 vol. in-8. M. Louis de Boisgelin, a fait paraître, à Londres, en 1810 en anglais, la relation de ses *Voyages en*

voir, un aqueduc par lequel le sang devait s'écouler. On ne s'étonnera pas de cette épouvantable précaution, lorsqu'on jettera les yeux sur les immenses listes des victimes, et surtout lorsqu'on apprendra que le nombre des exécutions devait être porté au double et au triple de ce qu'il était alors; et l'on sait qu'il s'élevait à cette époque, à 30, 40, 50 et jusqu'à 70 personnes par jour!...

Danemarck et en Suède, 2 vol. in-4. Ces ouvrages sont d'autant plus intéressans qu'ils sont liés à des événemens militaires d'une grande importance. On a encore de M. de Boisgelin, en commun avec M. Fortia (de Piles), le *Voyage de deux Français dans le nord de l'Europe*, 5 vol. in-8, et une plaisanterie intitulée : *Correspondance de Caillot-Duval*, 1 vol. in-8. Il habite aujourd'hui l'Angleterre.

BOISGERARD, général du génie, né à Tonnerre, suivit de bonne heure la carrière des armes. Capitaine à 24 ans, il se trouva à l'affaire de Spire, puis à la prise et à la défense de Mayence ; fit successivement les siéges de Charleroi, Landrecies, Valenciennes, Maëstricht et du Quesnoy, et reçut un coup de feu devant cette dernière place. Élevé au grade de général de brigade, et employé à l'armée d'Italie, il y reçut de nouvelles blessures, lors de la prise de Naples par Championnet, et mourut à l'âge de 32 ans, regretté de toute l'armée, au moment où la paix venait d'être conclue.

BOISGUY (PIQUET DU), s'est fait, dans les départemens de l'Ouest, une réputation qui ne ressemble en aucune manière à celle du brave et généreux Bonchamp. Accusé de n'avoir fait aucun quartier aux républicains : d'avoir dépouillé les caisses du gouvernement, d'avoir attaqué les voitures publiques et particulières, et d'avoir fait couler le sang avec une froide cruauté, du Boisguy ne s'est jamais justifié de ces accusations. Il prit, en 1794, le commandement des chouans de Fougères ; dans la suite, M. de Puisaie lui donna, de son autorité privée, le grade de maréchal-de-camp et le commandement du département d'Ille-et-Vilaine. Il refusa d'adhérer à la pacification de la Mabilais. Sa troupe, qui occupait les environs de Fougères, s'empara des forêts et d'une grande partie des campagnes, fut poursuivie avec opiniâtreté, et dispersée. Du Boisguy manqua plusieurs fois d'être arrêté ; abandonné des siens, il fut obligé d'adhérer à la pacification opérée par le général Hoche ; il rentra dans toutes ses propriétés. L'empereur lui permit de vivre tranquille, soit à Paris, soit à Senlis : mais dès le commencement de 1813, il se rendit dans les départemens de l'Ouest, pour les faire soulever et les engager à reprendre les armes. Ce dévouement, à la cause du roi, lui fit donner la mission de se rendre à Rennes au mois de décembre 1814, à l'effet de distribuer des croix, des pensions et mille autres faveurs à ceux qui avaient marché avec lui et secondé ses entreprises. Aussi à Rennes l'indignation publique eut peine à se contenir quand on vit cet ex-chef de chouans, revêtu de l'uniforme de maréchal-de-camp, appelé à prononcer sur les titres rémunératoires de ses anciens complices. Un mouvement sérieux éclata même dans la ville, et ce ne fut qu'à la présence d'esprit de M. le préfet Bonnaire que le commissaire royal dût la conservation de ses jours. Ce mouvement tumultueux n'eut, fort heureusement, d'autres suites que la dispersion et le renvoi des hommes qui y avaient donné lieu par la publicité des crimes imputés à plusieurs d'entre eux. Des jeunes gens de famille, et pour la plupart élèves de l'école de droit, y figurèrent seuls ; la troupe, malgré ses dispositions bien connues, garda, non sans quelques efforts de la part de ses chefs, la plus édifiante neutralité. Il eût été, au reste, assez curieux de compulser les registres où se trouvent consignés tous les titres de ces héros de diligences, à des honneurs, pensions et gratifications ; il en est qui font frémir par leur nombre, leur atrocité et surtout par la manière dont on cherche à s'en prévaloir. Aussi beaucoup de partisans des Bourbons ont-ils senti leur zèle se refroidir, quand ils ont vu dilapider la fortune publique, et prostituer les distinctions honorifiques en faveur d'hommes que poursuivra partout le mépris des gens de bien. Il n'est point extraordinaire de trouver, dans les contrées de l'Ouest, des artisans de la dernière classe décorés de

la croix de St-Louis, et jouissant d'un traitement de colonel ou de lieutenant-colonel. Ces torts n'appartiennent pas uniquement à la première restauration : aujourd'hui encore on en use ainsi. Si nous avons donné quelques développemens à cet article, c'est uniquement pour garantir les lecteurs des erreurs graves dans lesquelles MM. Michaud sont tombés dans le récit des faits relatifs à M. du Boisguy; ces biographes conviennent néanmoins que les généraux et le préfet ne cessèrent de représenter à M. du Boisguy que son séjour à Rennes serait dangereux pour la tranquillité publique; qu'il était l'unique cause du désordre; qu'il fallait beaucoup de ménagemens pour calmer les esprits. Il partit donc pour Paris. Bonaparte, qui reprit, peu de temps après, les rênes du gouvernement, fit mettre du Boisguy à la Force, pour l'empêcher d'aller soulever de nouveau les campagnes de la Bretagne. Le roi, ou plutôt le ministre Clarke, lui a donné, en 1816, le département des Ardennes à commander; nous ne pensons pas que les habitans de ce département aient lieu d'être fort reconnaissans de ce choix.

BOISJOLIN (Jacques-François-Marie-Vielh de), né à Alençon, en 1761, a publié, avant la révolution, diverses pièces de vers qui ont paru dans l'*Almanach des Muses* et dans le *Journal de Paris*, et qui annonçaient un talent remarquable. On distingua surtout des fragmens d'un poëme intitulé : *les Fleurs*, et la traduction de la *Forêt de Windsor*, de Pope, dans laquelle il lutta souvent avec une sorte d'égalité contre le talent descriptif et le coloris frais et enchanteur du poète anglais. Malheureusement il ne resta pas toujours fidèle aux saines doctrines littéraires, et quelques pièces de circonstances, qu'il publia depuis, prouvèrent à quel point certains exemples de l'école moderne avaient dénaturé son goût. La Harpe, qui avait parlé avec éloge de ses premières productions, et qui même lui avait confié quelquefois le soin de lire les cahiers de son cours de littérature au lycée, lui adressa, dans ce même cours, des reproches sévères sur le système vicieux qu'il paraissait avoir adopté dans ses compositions poëtiques, et prouva la justesse de ces reproches par quelques citations. M. de Boisjolin fut chef de division au ministère des affaires étrangères vers le commencement de la révolution, et passa ensuite à un consulat dans les pays étrangers. Après la révolution du 18 brumaire an 8, il fut appelé au tribunat d'où il sortit en mars 1802. Depuis plusieurs années il est sous-préfet à Louviers. Il a composé, en 1799, un *Hymne à la souveraineté du peuple*, et, dans la même année, un *Chant funèbre en l'honneur des ministres français assassinés à Rastadt*. On a encore de lui : *l'Amitié et l'Amour ermites*, comédie en 3 actes, l'un des premiers ouvrages de sa jeunesse, et *l'Affermissement de la quatrième dynastie par la naissance du roi de Rome*, 1811, in-4. M. de Boisjolin a été quelque temps professeur d'histoire à l'école centrale du Panthéon. Il a coopéré à la rédaction du *Mercure de France* et de la *Décade philosophique*.

BOISSET (Joseph), député à la convention nationale, est né à Montélimart, département de la Drôme; il vota, dans cette assemblée, la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis; fut envoyé avec Moyse Bayle, dans les départemens méridionaux (*voy.* Bayle, Moyse), à l'époque où ces départemens opposèrent une généreuse mais inutile résistance aux violences et aux usurpations de la montagne, et cassa le tribunal populaire et le comité central de Marseille, du moment où, chassé de cette ville, qui avait fait signifier à son collègue et à lui-même de sortir de ses murs, il se vit hors du pouvoir de ses ennemis. Boisset, était bon homme au fond, sa conduite l'a prouvé plus tard, mais il était également dépourvu de lumières et d'éducation. Il dénonça aux jacobins, à son retour à Paris, les *riches* et les *muscadins*, et proposa de les chasser des sections à coups de bâton; le moyen n'était pas

doux, sans doute, mais encore valait-il mieux que ceux qui ont été employés depuis. Chargé, en août 1793, de l'exécution des mesures relatives à la première réquisition, il s'acquitta de cette commission avec rigueur, mais sans injustice; il poursuivit avec chaleur la mise en jugement de la reine Marie-Antoinette, et celle des députés proscrits au 31 mai. L'ignorance et la peur ont constamment retenu Boisset, depuis cette époque, dans les intérêts d'une faction qu'il n'aimait pas, mais avec laquelle il redoutait de se brouiller. Envoyé à Nîmes, en pluviôse, an 2 (janvier 1794), en qualité de représentant du peuple, il fut dénoncé par la société populaire de cette ville, comme oppresseur des patriotes, pour avoir fait destituer Courbis, maire de Nîmes, surnommé le *Marat* du Midi, et qui, par l'excès de sa férocité, était bien digne d'un tel surnom. Cet acte honorable pour Boisset, officiellement dénoncé aux comités de salut public et de sûreté générale, dont Courbis était l'agent confidentiel, irrita vivement les comités et valut à Boisset de sérieuses réprimandes. Saisi d'effroi, il rejetta la mesure qu'il avait prise contre Courbis, sur les séductions de deux agens du pouvoir exécutif, nommésBertrand et Langlois, et fit sa paix, avec les comités, dès qu'il fut de retour à Paris. Il proposa à la séance des jacobins du 6 thermidor an 2, un projet de loi, sur les moyens de prévenir les abus de la liberté de la presse. Chargé, après le 9 thermidor de la même année (27 janvier 1794), de remplir une mission dans le département de l'Ain, il fut dénoncé par les terroristes, encore puissans dans ce pays, comme s'étant laissé égarer par les ci-devant nobles auxquels il avait rendu la liberté. La société populaire d'Agde adressa bientôt contre lui, de nouvelles dénonciations, faites dans le même esprit. Pour répondre aux unes et aux autres, Boisset, qui revenait alors à Paris, écrivait qu'il *donnait la chasse* aux prêtres réfractaires des départemens de Saône-et-Loire et de l'Allier. Rentré en pluviôse an 3 (*février* 1795), dans le sein de la convention, Boisset fut bientôt chargé d'une mission nouvelle à Lyon, où la réaction royale exerçait des vengeances à-la-fois illégales et atroces, dont les crimes de la terreur étaient toujours le prétexte, mais dont la haine de tout ce qui avait servi la révolution, n'était que trop souvent la cause. Toujours tremblant et asservi au plus fort, Boisset parut fermer les yeux sur des forfaits que sa faiblesse ne lui permettait pas de réprimer; bientôt même il parut donner, par l'impunité qu'il leur accorda, un assentiment secret à ces vengeances barbares. Rappelé par la convention, il s'y prononça contre les royalistes et les sections de Paris, et annonça, en vendémiaire an 4 (septembre 1795), à cette assemblée, que la ville de Lyon avait accepté la constitution et les décrets des 5 et 13 fructidor an 3 (22 et 30 août 1795), qui prescrivaient l'admission des deux tiers des membres de la convention dans le corps-législatif, organisé en vertu de la constitution de l'an 3. Devenu membre du conseil des anciens, il vota le 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797), avec la majorité de ce conseil, en faveur des mesures adoptées à cette époque, contre les agens de la maison de Bourbon et les clichiens; il fut élu secrétaire du même conseil, vers la fin de l'an 6. Ayant cessé de faire partie du corps-législatif, au 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), Boisset se retira à Montélimart; il y est mort dans l'oubli.

BOISSI (A. LAUS DE), a publié des *Mémoires de Mlle de Montpensier, corrigés et mis en ordre*, 1806, 4 vol. in-12, et une *Histoire des amours de Louis XIV*, 1808, 5 vol. in-12, outre quelques poësies fugitives, insérées dans les feuilles du temps, ce qui lui attira cette épigramme de Masson de Morvilliers:

Courage! Allons, monsieur *Bos de Poissy*,
Emparez-vous du journal de Nanci;
Inhumez-y vos petits vers si minces;
Et toi, Paris, qu'il avait attristé,

Réveille-toi, rappelle ta gaîté;
Le dieu d'ennui n'en veut plus qu'aux
provinces.

Il serait toutefois injuste de juger Laus d'après cette boutade, toute plaisante qu'elle peut paraître. Il a fait preuve de connaissances littéraires assez étendues, et son *Histoire des amours de Louis XIV*, dans laquelle il a un peu trop pris pour guides des Mémoires souvent inexacts, se fait lire avec un certain intérêt.

BOISSIEU (PIERRE), homme de loi à St-Marcellin, député à la convention, en 1792, refusa d'opiner comme juge dans le procès de Louis XVI. Il conclut à la détention et au bannissement. Boissieu n'était point orateur; sa vie dissipée l'éloignait des affaires publiques et la crainte l'engagea au silence jusqu'après la mort de Robespierre; alors il coopéra à la destruction du culte honteux qu'on rendait aux images de Marat, demanda la suppression du calendrier républicain, rejeta la proposition d'obliger les émigrés, poursuivant leur radiation, à se constituer prisonniers, et se déclara enfin contre le réarmement des jacobins qui avaient défendu la convention. Nommé au conseil des cinq-cents, il donna sa démission, et se retira dans ses foyers où il vit en philosophe.

BOISSONADE (JEAN-FRANÇOIS), né à Paris, le 12 août 1774, est l'un des hellénistes les plus distingués de France: il fut, en 1801, secrétaire-général de la préfecture de la Haute-Marne; et ayant quitté bientôt cette place pour venir à Paris, il s'y est entièrement livré à la culture des lettres. M. Boissonade travailla, pendant plusieurs années, à la rédaction du *Journal des Débats*, où il signa d'un oméga un grand nombre d'articles aussi remarquables par l'érudition que par le goût et la pureté du style. Il fut nommé, le 6 mai 1809, professeur adjoint de littérature grecque à l'académie de Paris, et professeur titulaire, le 28 décembre 1812, après la mort de M. Larcher, qu'il remplaça aussi à la 3e classe de l'institut. Le roi le nomma chevalier de la légion-d'honneur, le 19 octobre 1814, et membre de l'académie des inscriptions, le 21 mars 1816. M. Boissonade, a publié: *Lettres inédites de Voltaire à Frédéric-le-Grand*, 1802, in-8, et in-12.— *Philostrati heroica*, 1806, in-8.— *Notice sur la vie et sur les écrits de Larcher* (à la tête du catalogue de sa bibliothèque), — *Marini vita Procli*, gr. et lat., Leipzig, 1814, in-8.— *Tiberius rhetor de figuris, alterâ parte auctior; unâ cum Rufli arte rhetoricâ*, Londres, 1815, in-8. M. Boissonade a eu part à l'édition de Grégoire de Corinthe, publiée à Leipzig, en 1811, sous ce titre: *Gregorii Corinthii et aliorum grammaticorum libri De dialectis*, etc, *recensuit et cum notis G. Koenis, F.-J. Bastii, J.-F. Boissonadi, suisque edidit G.-H. Schœfer.* Il a contribué à l'édition d'Athénée, donnée par M. Schweighæuser, et à quelques autres ouvrages de littérature savante. Il a sous presse à Leipzig, une édition du commentaire inédit de Proclus, sur le *Cratylus* de Platon; et à Leyde, les *Vies* des sophistes d'Eunape, avec les fragmens de son *Histoire des empereurs*. M. Boissonade prépare une édition de plusieurs lettres inédites de Luc Holstenius. Les journaux étrangers ont annoncé qu'il allait donner le roman grec de Nicetas Eugenianus; il doit y joindre des fragmens assez considérables d'un autre roman grec inédit par Constantin Manassès. Il a lu à la 3e classe de l'institut, et à l'académie des belles-lettres, plusieurs Mémoires; un particulièrement sur l'inscription grecque d'Elis, publiée par M. Payne Knight; et deux autres sur les lettres inédites de Cratès et de Diogène. Ce dernier Mémoire, avec le texte de vingt-deux nouvelles lettres de Diogène, fera partie du 10me vol. des *Notices des Mss.* actuellement sous presse. On le sait occupé, depuis plusieurs années, d'un dictionnaire de la langue française à l'imitation de celui de Johnson. M. Boissonade a aussi donné de très-bons articles au *Mer-*

cure, au *Magasin encyclopédique* et à la *Biographie universelle*. L'un des plus remarquables de ceux-ci est celui de Brunck.

BOISSY-D'ANGLAS (François-Antoine), pair de France, né à Annonay, département de l'Ardèche, le 8 novembre 1756, est issu d'une honorable famille protestante. Après avoir exercé les fonctions d'avocat au barreau de Paris, il acheta une charge de maître-d'hôtel ordinaire de Monsieur (Louis XVIII), et fut nommé, en avril 1789, député du tiers-état de la sénéchaussée d'Annonay, aux états-généraux. Il proposa, le 15 mai, d'employer tous les moyens de conciliation pour se rapprocher de la noblesse; mais, dès les premiers jours de juin 1789, il présagea aux communes la prochaine nécessité où elles allaient se trouver, par l'opposition des premiers ordres à se réunir à elles, de se constituer en assemblée nationale, et discuta les deux propositions faites à ce sujet par Rabaut-St-Etienne, député de Nîmes, et Chapelier, député de Rennes. Il se prononça en faveur de la journée du 14 juillet 1789, donna des explications sur celles des 5 et 6 octobre de la même année; demanda, en 1790, que des mesures fussent prises contre le camp de Jalès, où s'organisait la guerre civile du Midi, et dénonça un mandement séditieux de l'archevêque de Vienne. Elu secrétaire en 1791, il réclama contre l'insertion de son nom dans un libelle intitulé: *Liste des députés qui ont voté pour l'Angleterre, dans la question des colonies*, et déclara qu'il se faisait gloire d'être du nombre de la minorité qui voulait assurer les droits des hommes de couleur. Il pensa que la crainte de priver le marquis de Girardin des restes de son ami, n'était pas un motif suffisant pour détourner l'assemblée de faire rendre à J. J. Rousseau les honneurs du Panthéon. En un mot, toutes les opinions, toutes les propositions de M. Boissy furent, pendant la durée de l'assemblée constituante, celles d'un homme de bien et d'un ami éclairé de la liberté. Il donna, en septembre 1791, peu de temps avant la clôture de la session, sa démission de la place de maître-d'hôtel de Monsieur. Elu procureur-syndic du département de l'Ardèche, il appela sur sa conduite la censure publique, qu'il n'avait aucun motif de redouter, et qu'il prétendit, avec raison, que chaque citoyen d'une nation libre devait invoquer pour lui-même. Ce fut sur sa réquisition, que l'administration du département de l'Ardèche prit un arrêté pour demander à l'assemblée législative une loi sur les formes civiles des actes de naissance et décès des citoyens. Député à la convention, par le collége électoral du département de l'Ardèche, en septembre 1792, il fut chargé de se rendre à Lyon, avec ses collègues Vitet et Legendre, pour y rétablir l'ordre que la rareté des subsistances venait de troubler. Boissy vota, pendant le procès de Louis XVI, en faveur de l'appel au peuple, que l'infortuné monarque considérait lui-même comme l'unique et dernier moyen de salut, sur lequel il lui fût encore permis de compter; pour la détention, jusqu'à ce que la sûreté publique permît le bannissement; enfin, pour le sursis à l'exécution, lorsque la peine de mort eut été prononcée. Une légère difficulté à s'exprimer, mais surtout une aversion profonde pour les principes désorganisateurs dont la tribune nationale ne cessait de retentir, avaient tenu Boissy constamment éloigné de cette tribune; cette circonstance contribua à son salut, lorsqu'une faction aussi audacieuse que coupable porta la hache dans la convention nationale; il se trouva confondu, à cette époque, dans les rangs du côté droit, où il ne s'était point fait remarquer, si ce n'est un jour où il demanda qu'au premier murmure des citoyens d'une tribune, cette tribune fût, sur-le-champ, évacuée. Il fut néanmoins assez heureux pour échapper, pendant treize mois, aux proscriptions des comités de salut public et de sûreté générale. Certes, nous n'adresserons point à





Boissy-d'Anglas.



Boissy de sévères reproches pour quelques expressions adulatrices envers le tyran qui fut renversé le 9 thermidor; ces expressions lui furent trop évidemment arrachées par la terreur, pour qu'elles portent jamais atteinte à la réputation du héros du 1er prairial. Elu secrétaire de la convention, le 16 vendémiaire an 3 (7 octobre 1794), il s'y montra étranger à tout esprit de réaction, appuya la demande faite par David, membre du comité de sûreté générale, arrêté à la suite des événemens du 9 thermidor, d'être gardé dans son domicile, pour y finir un tableau. Il provoqua, le 13 frimaire suivant (3 décembre 1793), la suppression des commissions exécutives, qu'il désigna comme monarchiques et dilapidatrices. Nommé, le 15 du même mois (5 décembre), membre du comité de salut public, avec André Dumont et Dubois de Craneé, Boissy demanda des mesures répressives contre quelques prêtres dont les prédications fanatiques menaçaient de troubler le département de l'Ardèche. Il présenta de sages observations sur l'effroyable gaspillage des domaines nationaux, fit un rapport sur les manœuvres employées pour soulever les ateliers d'armes, et rassura la convention sur les approvisionnemens de Paris; il fit décréter, peu après, la suppression de la commission de commerce, et la création d'une commission des approvisionnemens; dénonça un libelle royaliste, et s'éleva, non comme l'a dit un biographe, contre les partisans de la monarchie, mais contre le système qui tendait à plonger la France dans une révolution nouvelle, pour lui rendre des institutions monarchiques dont la trace même était perdue; nous ne saurions trop le répéter : c'est surtout dans ce sens qu'il faut expliquer les opinions et la conduite d'un grand nombre de citoyens qui, après s'être opposés avec un grand courage, pendant les années 1791 et 1792, à la destruction de la monarchie, n'ont pas montré depuis moins d'énergie, lorsque la république a été fondée a défendre ce gouvernement contre les agressions de l'anarchie et celles du royalisme. Au reste, notre profession de foi est faite sur ce point. La raison et l'intérêt des peuples ne reconnaissent d'autre doctrine que celle des gouvernemens de fait; c'est autour d'eux seulement qu'il convient de se rallier, lorsque d'ailleurs ils savent se soutenir et se défendre eux-mêmes. N'est-ce donc pas l'excès de la déraison, que de prétendre placer de froides abstractions et de vaines théories, en opposition avec les éternelles leçons de l'expérience! Nous n'hésitons pas à croire que l'instant approche, où cette doctrine, déjà universellement répandue, ne trouvera plus même un seul contradicteur! Elle n'est pas moins rassurante pour les trônes que pour les citoyens; parmi ceux qui la professent, telle qu'on la présentera toujours dans cet ouvrage, les trônes ne compteront jamais d'ennemis de leur existence, parce que cette existence est une des bases les plus solides de l'ordre social. Toutefois, ce ne sera point par une lâche condescendance pour les erreurs et les fautes des hommes d'état qui gouvernent l'Europe; ce ne sera point en abjurant les principes de cette liberté sage, premier besoin des nations; ce ne sera pas surtout en adoptant les délirantes théories de quelques ministres qui ont osé déclarer, devant les représentans d'un grand peuple, qu'il n'existait pas d'opinion publique, parce qu'ils ne sentaient que trop à quel point leurs imprudentes maximes étaient réprouvées par elle; ce ne sera pas, nous l'affirmons avec orgueil, par de tels moyens que nous consentirons jamais à acheter le droit d'exprimer notre pensée. Un jour, peut-être, les rois, car il faut désespérer de la plupart de leurs ministres, reconnaîtront qu'après avoir rendu l'indépendance à leurs peuples, ils ont un autre devoir non moins important à remplir envers eux, celui de les faire jouir de cette liberté dont ils ne trouveront les principes ni dans les annales révolutionnaires de la France en 1794, ni dans

celles de l'Europe en 1815, mais qui vit dans le cœur et la pensée de tous les hommes de bien, et s'associe à toutes les idées de raison, de justice et d'ordre social. La conduite politique de Boissy fut constamment en analogie avec les principes que nous venons d'énoncer; après avoir fait divers rapports ou prononcé des discours sur les principes du gouvernement et les bases du crédit national; sur les conditions auxquelles la France devait traiter de la paix avec les puissances étrangères; sur les fêtes nationales et la liberté des cultes; Boissy présenta une motion d'ordre du plus haut intérêt sur les dangers que courait la liberté, attaquée à-la-fois par le royalisme et l'anarchie. Dévoué au travail le plus pénible et le plus ingrat, celui d'assurer les subsistances des provinces et surtout celles de la capitale, peu de jours se passaient sans que Boissy ne montât à la tribune, et ne fît un nouveau rapport sur cette importante matière. Dès cette époque, les factieux qui connaissaient bien ses principes, ne le désignaient plus au peuple, que sous le nom de *Boissy famine*, et l'aveugle fureur de la multitude se portait contre lui aux plus horribles menaces. Le 10 ventôse an 3 (28 février 1795), il rendit compte à la convention, des attroupemens qui se formaient aux portes des boulangers; ces attroupemens, où furent saisis, plus d'une fois, et conduits au comité de sûreté générale, des émigrés rentrés, pérorant les groupes à côté des démagogues les plus forcenés, dont ils prenaient le costume et le langage, développaient alors le caractère le plus menaçant, et portaient jusqu'à l'évidence la conviction, déjà acquise, que le royalisme, dans le dessein de renverser le gouvernement républicain, unissait ses plans et ses efforts, à l'implacable haine des jacobins pour les principes et les défenseurs d'une sage liberté; c'est ainsi que les uns et les autres tiraient leur plus grande force des malheurs publics qui, en maintenant la populace dans un continuel état d'effervescence, la rendaient capable d'embrasser, d'un moment à l'autre, les partis les plus désespérés. Le 25 ventôse an 3 (15 mars 1795), après avoir soumis à la discussion un projet tendant à fixer les attributions du comité de salut public, il dénonça de nouveaux rassemblemens et proposa une adresse pour calmer les inquiétudes du peuple. Cette adresse fut adoptée, mais elle ne produisit aucun effet, car dès le surlendemain 27 (17 mars), plusieurs sections vinrent se plaindre, avec menaces, à la barre, d'un décret rendu deux jours auparavant, qui avait restreint les distributions. Boissy répondit que sept cent quatorze mille livres de pain avaient été distribuées le jour même; rendit compte de nouveaux rassemblemens qui se formaient dans le faubourg St-Marceau, et accusa les pétitionnaires de malveillance. Comme il se trouvait, parmi ceux-ci, un grand nombre d'individus vraiment à plaindre, et qui, n'étant les agens d'aucune intrigue, avaient été entraînés par le besoin, il furent, à-la-fois, offensés et irrités des reproches que leur adressait Boissy, et rapportèrent leurs ressentimens dans leur faubourg, dont les violences devenaient de jour en jour plus redoutables. Cependant, Boissy, fidèle aux principes qu'il n'avait cessé de manifester depuis le 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794), proposa, dans la séance du 30 ventôse an 3 (20 mars 1798), après un éloquent exposé des crimes de la terreur et des malheurs de la France sous le gouvernement décemviral, l'annullation des jugemens rendus par les tribunaux révolutionnaires, depuis le 22 prairial an 2 (10 juin 1794), la révision de ceux rendus antérieurement à cette époque, la suspension de la vente des biens des condamnés, enfin, des indemnités pour les héritiers des condamnés dont les biens auraient été déjà vendus. Toutes ces propositions dictées par une rigoureuse justice, furent accueillies par les plus vifs applaudissemens, et renvoyées aux divers comités de la convention, pour qu'un rapport général lui fût présenté.

Cependant l'anarchie et le royalisme, devenu, à cette époque, son plus intime auxiliaire, s'emparaient des plus honorables décisions de la convention, pour armer habilement, contre elle, les ressentimens du peuple, que ses souffrances ne rendaient que plus facile à persuader, et qui ne voyait, dans de grands actes de justice, qu'une protection ouverte accordée à ceux qu'on l'avait appris à regarder comme les ennemis les plus déclarés de la révolution, ses ennemis personnels, et la cause de tous ses maux. Boissy demanda, dans la séance du 2 germinal (20 mars 1795), que la loi de grande police, dont Sieyes était l'auteur, et qui venait d'être présentée par lui, fût envoyée, par des courriers extraordinaires, dans tous les départemens; cette loi, chef-d'œuvre de haute politique, et vraiment digne de l'homme illustre qui l'avait conçue, avait pour but de prévenir les excès dont la liberté était menacée sur tous les points de la république. On verra que, cinquante jours plus tard, et lors des événemens du 1[er] prairial, elle a sauvé Paris. Enfin, l'orage prévu depuis si long-temps, éclata sur la convention, le 12 germinal an 3 (1[er] avril 1795). Boissy était à la tribune et venait de commencer un rapport sur le système de l'ancien gouvernement, relativement aux subsistances, lorsqu'une foule immense d'individus de tout sexe et de tout âge, précédée de bannières faites avec des haillons, sur lesquels étaient écrits ces mots: *du pain et la constitution de* 1793, qui étaient aussi leur cri de ralliement, ayant forcé la garde, pénétra dans la salle, et s'empara, en redoublant ses cris et ses menaces, des tribunes et des siéges des députés, dont le plus grand nombre leur céda la place. Bientôt revenus de cette première terreur, ceux-ci rentrèrent dans l'assemblée, où le peuple semblait délibérer avec eux. Au premier bruit de ces événemens, les sections qui s'étaient réunies marchèrent vers l'assemblée, dans le dessein de la délivrer. Cependant, le président, Pelet (de la Lozère), invitait vainement la multitude à se retirer et à faire connaître ses vœux par une députation, lorsqu'après quatre heures du plus effroyable tumulte, la générale battant dans toutes les rues de Paris, et le tocsin, placé, depuis trois jours, sur le principal pavillon des Tuileries, alors nommé pavillon de l'Unité, venant à se faire entendre, la terreur s'empara en un instant de la multitude qui, se précipitant pêle-mêle avec ses chefs, sur les bancs, cherchait, de toutes parts, des issues que le désordre où elle était lui permettait à peine de trouver. Dans peu de minutes, il ne resta plus de traces de cette sédition terrible qui, si elle eût été dirigée par des chefs mieux instruits et plus audacieux, devait bouleverser la France. A peine la salle fut-elle évacuée, que Boissy, qui n'avait témoigné aucune émotion au milieu des dangers auxquels son nom seul l'exposait plus particulièrement, remonta à la tribune et continua son rapport, à la suite duquel la convention reprit la discussion sur les subsistances. Elu président de la convention, le 16 germinal suivant (5 avril), il fut d'avis, sans l'appuyer, de renvoyer aux comités la proposition, faite par Chazal, de faire choix pour gouverner, de vingt-quatre membres de l'assemblée, qui ne pourraient siéger dans son sein pendant qu'ils exerceraient ce pouvoir extraordinaire. Il réclama ensuite une mesure générale en faveur de ceux des représentans qui, pour avoir été, en 1793, absens à deux appels nominaux, avaient été exclus de la convention. Nommé membre de la commission chargée de préparer le travail sur les lois organiques de la constitution, il pensa, lors de la discussion qui s'établit sur les confiscations, qu'il était de toute justice de restituer les biens des condamnés, mais que la confiscation devait être maintenue à l'égard des biens des émigrés, à qui la république devait tous les malheurs résultant de la guerre extérieure et de la guerre intérieure. Il demanda expressément, ensuite, que

les veuves et les enfans des députés proscrits au 31 mai reçussent, jusqu'à la fin de la session de l'assemblée, les indemnités dues à leurs maris et à leurs pères. Dans l'espace qui s'était écoulé entre le 12 germinal an 3 (1[er] avril 1795) et le 1[er] prairial an 3 (20 mai de la même année), les factieux, qui avaient vu échouer leurs projets, s'étaient promis de tenter, plus tard, un coup plus hardi et plus décisif, et en avaient ajourné l'exécution au 1[er] prairial. En effet, dès le matin de cette journée, les faubourgs St-Antoine et St-Marceau se mettent en marche, et se répandent, comme au 12 germinal, sous les mêmes bannières et en poussant les mêmes cris, dans les quartiers de Paris qui conduisent à la convention. Cette foule, toujours dirigée par des chefs malhabiles qui ne lui avaient donné qu'une impulsion générale et point d'instructions particulières pour agir suivant les circonstances, suivit, le 1[er] prairial, le même plan de campagne que le 12 germinal, et paraissait seulement disposée à se porter à de beaucoup plus grandes violences. Vernier était président; il garda quelque temps le fauteuil pendant l'horrible scène qui ne faisait que de commencer; enfin, accablé de fatigue et ne pouvant plus résister à la violence de l'orage, il céda sa place à Boissy, dernier président nommé, et qui, à ce titre, devait occuper le fauteuil. Cet honneur l'exposait à une mort presque certaine, car on n'a pas oublié que toutes les fureurs populaires étaient, depuis long-temps, dirigées contre lui. Environné d'hommes et de femmes ivres de vin et de colère, armés et menaçans, Boissy resta impassible au milieu de ce spectacle d'horreur, où tous les genres de périls étaient réunis contre lui. Sourd aux imprécations de cette affreuse populace, dont les députés Romme, Duroi, Gougeon, Bourbotte, Duquesnoi et Soubrani conduisaient les mouvemens, Boissy paraissait ne pas entendre qu'on lui demandait, à grands cris, de mettre aux voix le rétablissement de toutes les lois révolutionnaires. Cent fois couché en joue, menacé de la baïonnette, du sabre et des instrumens de mort dont les brigands étaient armés, Boissy semblait ne rien voir et ne rien entendre; son immobilité même commandait le respect. Lorsque la tête du député Féraud, dont le nom, que l'on confondit avec celui de Fréron, causa la perte (*), fut apportée au bout d'une pique jusqu'au pied de la tribune et placée sous les yeux de l'héroïque président, le courage de celui-ci n'en fut point ébranlé; d'un geste, il repoussa cette tête sanglante dont il détourna ses regards, lorsque du côté opposé plusieurs fusils furent de nouveau dirigés sur lui. Il est probable que pendant cette épouvantable séance, Boissy n'a été sauvé que par le peu d'accord qui régnait entre les brigands et leurs chefs. Nous avons dit ailleurs que si les uns ou les autres, au lieu de discourir dans l'assemblée, se fussent emparés des comités de salut public et de sûreté générale, le règne de la terreur était rétabli et la république perdue. Deux fois Boissy voulut se faire entendre, mais des cris affreux étouffèrent sa voix. Enfin, vers neuf heures du soir, plusieurs sections réunies pénétrèrent dans la convention, sous la conduite de quelques députés, à l'instant où le tocsin du pavillon de l'Unité se fit entendre. La nuit déjà sombre, le pas de charge des sections, et surtout le bruit funèbre du tocsin qui semblait annoncer aux factieux que la capitale toute entière était en armes pour marcher contre eux, produisirent en un moment, sur cette multitude étonnée de ses propres excès, un effet plus extraordinaire et plus prompt que lors de l'in-

(*) Fréron rédigeait alors, ou plutôt M. Dussault rédigeait sous son nom et dans son esprit, un journal intitulé: *l'Orateur du Peuple*. Cette feuille, autrefois l'une des plus atroces et des plus incendiaires, suspendue long-temps avant le 9 thermidor, venait de reprendre son ancienne énergie; mais cette fois, cette énergie était dirigée toute entière contre les débris du décemvirat.

surrection du 12 germinal. Il serait encore impossible à ceux qui furent témoins actifs, dans ces horribles scènes, de dire par quel prodige cette foule, naguères si menaçante, s'évanouit comme une fumée; en une demi-heure, la salle de la convention fut libre; la garde nationale qui venait de la sauver en occupait tous les postes, et les délibérations avaient repris leur cours. Lorsque le lendemain Boissy parut à la tribune, la convention et les assistans couvrirent des applaudissemens les plus unanimes et les mieux mérités, le président du 1er prairial; Paris et la France y répondirent avec reconnaissance, et l'éloquent accusateur de Robespierre, Louvet, qui se connaissait si bien lui-même en courage, et qui venait d'expier son généreux dévouement à la patrie par 19 mois de la plus horrible proscription, se chargea d'être, auprès de Boissy, l'organe de la reconnaissance de ses concitoyens. La commission chargée de préparer les lois organiques de la constitution (car c'était de ce nom qu'on appelait encore, par un reste de respect fanatique pour le canevas politique de 1793, le comité chargé de présenter une constitution nouvelle), fit, par l'organe de Boissy, dans la séance du 25 prairial an 3 (13 juin 1795), un premier rapport qui fut suivi de la lecture du texte du discours préliminaire du projet de la nouvelle constitution. Il fit renvoyer, au comité de législation, la proposition faite de rapporter la loi du 10 mars contre les parens d'émigrés; s'opposa à l'arrestation du député Guffroi, et fut élu, pour la seconde fois, membre du comité de salut public, avec Lesage (d'Eure et Loire), Louvet et Jean de Bry, le 15 messidor an 3 (3 juillet 1795). Le 21 du même mois (9 juillet), il communiqua à l'assemblée la ratification donnée par le roi de Prusse au traité de Bâle, et démentit le bruit que la république dût abandonner à la Prusse les places fortes de la Batavie et de la Zélande. Le 17 thermidor suivant (4 août), il fit décréter, à la suite d'un rapport sur les colonies, qu'elles étaient parties intégrantes de la république française; et demanda l'ordre du jour sur la proposition d'arrêter quelques-uns de ses collègues, ou d'examiner leur conduite. Le 27 juillet il prononça, sur la situation politique de l'Europe, un discours dont la convention ordonna la traduction dans toutes les langues, et proposa de faire disparaître, des lois révolutionnaires, les traces de barbarie qui s'y rencontraient encore. Boissy s'étonna, dans la séance du 16 fructidor de la même année (2 septembre 1795), que des statues n'eussent pas encore été élevées aux grands hommes qui faisaient l'honneur de la France, tels que Fénélon, Corneille, Racine, Voltaire, Rousseau et Buffon; et demanda que le comité d'instruction publique présentât une liste de ceux des Français auxquels cet hommage était dû. Il insista vivement pour faire décréter le rappel de M. de Talleyrand-Périgord, demandé par Chénier, et demanda que l'anniversaire de la fondation de la république fût célébré par une fête qui aurait en même temps pour objet, d'honorer les illustres victimes de la tyrannie décemvirale assassinées après le 31 mai. Il vota, dans la séance du 9 vendémiaire an 4 (1er octobre 1795), la réunion de la Belgique à la république française, et démentit, à cette occasion, un écrit qui venait de lui être attribué sur les limites de la France. Soit qu'à cette époque M. Boissy eût cru voir que le système politique qui allait s'affermir en France, par l'établissement de la constitution dite de l'an 3, ne convenait pas à cet état; soit que les hommes, en qui l'autorité allait résider, ne lui inspirassent point de confiance; soit qu'il eût entrevu, en s'étayant de l'appui des chefs du parti sectionnaire de Paris, la possibilité de se faire élever au pouvoir, soit, enfin, que dès ce moment il eût écouté les ouvertures qui avaient pu lui être faites par les agens du prétendant, la marche de Boissy parut changer, et l'opinion de ce changement prit même une telle consistance, que dans

la séance du 23 vendémiaire an 4 (15 octobre 1795), dix jours après l'insurrection de la presque totalité des sections, de vives explications eurent lieu en comité général, sur ce qui avait pu mériter à M. Boissy-d'Anglas, et à quelques autres députés, les éloges des sections de Paris, à l'instant même où elles étaient en état de révolte ouverte contre la convention. Compromis ensuite dans la correspondance de Lemaitre, agent du prétendant, la confiance s'éloigna de lui par degrés, et quelques sorties faites de temps à autre, et d'assez mauvaise grâce, contre le royalisme, achevèrent de prouver aux républicains que Boissy était passé dans les rangs de leurs ennemis, ou du moins dans celui de leurs adversaires. Nous ne discuterons pas, nous condamnerons bien moins encore les motifs qui ont déterminé ce député à suivre la nouvelle marche qu'il a embrassée depuis cette époque; ce sont là de ces secrets de la conscience, qu'il est du devoir de l'historien de respecter. Quelques justes que fussent les reproches que les républicains étaient en droit d'adresser à Boissy, ils les portèrent jusqu'à l'exagération, en l'accusant de royalisme, sur ce seul fondement qu'il avait, disaient-ils, demandé, au lieu d'un directoire composé de cinq membres, une présidence perpétuelle. Il n'y avait certainement dans cette proposition, d'ailleurs en parfaite analogie avec les habitudes, les mœurs et l'étendue de territoire de la France, rien qui blessât les idées républicaines, et pût justifier les accusations élevées contre Boissy; mais les républicains ombrageux, ceux même à qui leur noble opposition à l'établissement de la tyrannie décemvirale avait mérité les honneurs de la proscription, crurent entrevoir, dans la proposition de Boissy, un moyen de transaction plus facile entre la république et la monarchie, si les circonstances venaient à offrir des chances plus favorables au parti royal. Ces considérations suffirent pour faire rejeter les propositions de Boissy, et porter à un plus haut dégré d'exaspération les élémens de défiance et de discorde, semés depuis long-temps entre les partis, et auxquels les événemens de vendémiaire allaient donner un nouveau degré d'activité. Entré dans les rangs de l'opposition, Boissy s'attacha de plus en plus à ce parti, lorsqu'après la mise en activité de la constitution directoriale de l'an 3 (1795), il fut devenu membre du conseil des cinq-cents, qui le nomma aussitôt l'un de ses secrétaires. Le 13 frimaire an 4 (4 décembre 1795), on ne l'entendit pas, sans étonnement, appuyer la demande faite par les épouses de Collot-d'Herbois et de Billaud-Varennes, en faveur de la liberté de ces anciens bourreaux de la France; sans doute la déportation de ces hommes, que leurs crimes avaient mis hors de la loi des nations, était un acte arbitraire et par conséquent inconstitutionnel; mais la proposition de rejeter de tels hommes dans la société, était imprudente et presque coupable; c'était leur jugement qu'il convenait de provoquer. Boissy se prononça ensuite en faveur de la liberté la plus étendue de la presse; s'opposa à toute limitation temporaire; demanda toutefois une loi répressive des délits qui pourraient en résulter, et proposa de faire juger constitutionnellement son collégue Job Aymé, exclus du corps législatif par les dispositions de la loi du 3 brumaire an 4 (25 octobre 1795). Une altercation très-vive s'éleva entre Louvet et lui, relativement à la commission formée pour présenter un projet de loi sur la liberté de la presse. Louvet, lâchement calomnié par le parti dont Boissy avait pris les couleurs, ne se mit pas assez en garde, pendant cette discussion, contre ses justes ressentimens personnels. Républicain généreux et passionné, il ne pouvait se défendre de voir une conspiration contre la république et contre lui-même, dans tout écrit où ses opinions, d'ailleurs si pures et si loyales, étaient attaquées ou dénaturées. Boissy se montra, dans cette discussion, beaucoup plus attaché que Louvet à la lettre de la consti-



tution; mais Louvet l'emporta de beaucoup sur Boissy, en bonne-foi et en amour pour la république. Tous deux agissaient d'après des opinions sur lesquelles les nôtres ne sont pas incertaines, car la république était fondée, mais que nous croyons devoir laisser à nos lecteurs et à la postérité, le soin d'apprécier. Nommé président du conseil des cinq-cents, le 1er thermidor an 4 (19 juillet 1796), Boissy se plaça, de jour en jour, dans une situation plus hostile à l'égard du directoire. Il combattit, le 13 fructidor an 4 (30 août 1796), le projet tendant à accorder une amnistie pour tous les crimes de la révolution, et dit qu'il ne pourrait consentir à ce qu'ils restassent impunis. Cette opinion, contraire aux élémens de la plus simple politique, en ce qu'elle léguerait, de génération en génération, les haines et les vengeances révolutionnaires, appartenait beaucoup plus sans doute au parti dans lequel Boissy venait de se placer, qu'au sentiment personnel de l'homme qui, huit mois auparavant, avait demandé que la liberté fût rendue à Billaud-Varennes et à Collot-d'Herbois. Il demanda, le 2 vendémiaire an 5 (23 septembre 1796), que le corps-législatif énonçât son vœu pour la paix; considéra la loi du 3 brumaire an 4 (25 octobre 1795), comme dérogeant à l'acte constitutionnel; se prononça contre la continuation de la prohibition des marchandises anglaises; s'opposa à l'impression d'un message du directoire sur le mode de paiement des domaines nationaux; réclama la liberté des journaux avec plus de force qu'il ne l'avait fait encore, et accusa le directoire de donner lui-même l'exemple de la licence contre laquelle il paraissait s'élever, en soudoyant les calomnies contre les députés. Il nous paraît convenable de rappeler ici que les députés dont parlait Boissy, et qui se réunissaient, à cette époque, dans la rue de Clichy, formaient la majorité du conseil qui préparait la ruine du directoire. Dans une nouvelle discussion de la loi du 3 brumaire, que les ennemis du directoire, qui étaient alors ceux de la république, attachaient une grande importance à faire abroger, parce qu'elle fermait à ce parti l'avenue de toutes les fonctions publiques, Boissy déclara qu'il n'y avait aucun inconvénient à restreindre le choix du gouvernement, mais qu'il y en avait de grands à limiter les choix du peuple. C'est une remarque assez intéressante à faire, et qui trouve ici sa place, que les divers gouvernemens, qui se sont succédés en France, en y comprenant le régime décemviral (qu'on pourrait appeler le régime du bourreau), jusqu'en 1817, se sont montrés tellement, et à toutes les époques, en opposition avec les principes constitutionnels établis par eux-mêmes, que c'est toujours avec ces principes qu'ils ont été combattus par leurs adversaires, et que, ne pouvant triompher de la force toute puissante de la raison et de la vérité, on a vu, au 31 mai 1793, la faction qui s'empara du pouvoir, envoyer à l'échafaud les députés qui opposaient les vrais principes de la liberté aux proscriptions de la montagne; au 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797), le directoire condamner à la déportation les députés et les journalistes qui le combattaient avec les principes constitutionnels; au 19 août 1807, Napoléon chasser du tribunat les courageux défenseurs des droits que la constitution de l'an 8 avait conservés au peuple; enfin, dans les séances de décembre 1817, les ministres de Louis XVIII, au mépris de toutes les convenances, et oubliant ce qu'ils doivent de respect aux représentans de la nation, se permettre, dans la discussion relative à la liberté de la presse, de nier l'existence de l'opinion publique, afin, sans doute, d'insulter plus librement à cette opinion, unique frein d'une administration despotique, et ne répondre, que par des personnalités offensantes, aux argumens qu'une éloquence énergique et vraiment constitutionnelle leur portait de toutes parts. Nous ne suivrons pas, dans toutes ses conséquences, le rapprochement que nous

venons d'établir et dont l'examen le plus simple démontre la vérité; elles offriraient toujours les mêmes résultats, et seraient à-la-fois peu rassurantes pour la nation française et peu honorables aux gouvernemens qui, depuis 24 années, lui ont été imposés par la violence tyrannique des factions intérieures, ou la violence plus tyrannique encore de l'étranger. Les attaques de Boissy, contre le directoire, se succédaient avec rapidité; à propos des abus des maisons de jeu dont il demanda la répression, dans la séance du 19 brumaire an 5 (9 novembre 1796), il dénonça cette autorité comme protégeant le vice; il s'étonna de ce que le directoire faisait imprimer les pièces relatives aux colonies, après avoir engagé le conseil à les discuter secrètement, et accusa le ministre de la marine, Truguet, d'avoir fait envoyer Sonthonax à Saint-Domingue. Il demanda le rappel à l'ordre de Lesage-Sénault qui avait dit : « Le royalisme est partout; il est dans les autorités constituées. » Il parla contre les écrivains qui provoquaient les conspirations par leurs écrits, et s'opposa à ce que les journalistes fussent exclus des tribunes. Il demanda que le directoire fît connaître les mesures qu'il avait prises contre les prêtres perturbateurs, et annonça que Louvet, qui rédigeait alors *la Sentinelle*, était en jugement comme calomniateur. A cette annonce, il ajouta la demande d'une loi qui pût atteindre les députés prévenus du crime de calomnie, et désigna, de manière à ce qu'on ne put s'y méprendre, son collègue Louvet, comme le motif de sa proposition. On regrette de trouver le nom de Boissy, associé à celui des hommes qui, ayant été attachés pendant la révolution à des partis combattus par Louvet, se sont cru obligés de devenir les persécuteurs du courageux représentant dont l'inébranlable énergie avait osé, dès les premiers jours de la session conventionnelle, attaquer, corps-à-corps, le tyran dont le 9 thermidor fit une tardive justice. Alliant une sensibilité exquise au plus noble caractère et à une rare intrépidité, Louvet portait toutes ses affections jusqu'à l'enthousiasme. Il aimait la république et la liberté, du sentiment qui attache à une maîtresse adorée, et nous ne concevons pas comment l'ivresse de cette passion, qui dominait en lui toutes les autres, n'a pas obtenu grâce auprès de ses persécuteurs, dont il a été constamment méconnu. La marche politique de Boissy fut la même jusqu'en germinal an 5 (avril 1797), époque à laquelle le corps électoral de Paris le réélut au conseil des cinq-cents. Il y demanda qu'un message fût envoyé chez Sieyes, grièvement blessé par l'abbé Poule qui s'était rendu chez lui, dans le dessein de l'assassiner (*voy.* SIEYES). Il s'éleva contre la barbare injustice de mettre hors la loi les émigrés rentrés, et proposa, sur cette matière, un projet de loi qui fut rejeté. Le 23 messidor suivant (11 juillet), il prit la parole en faveur des prêtres déportés et de la liberté des cultes; continua à dénoncer les actes du directoire dans un grand nombre de rapports, de discours et de motions d'ordre; fut accusé par une société populaire, de travailler activement à la contre-révolution, et se plaignit, le 2 thermidor an 5 (20 juillet 1797), de la destitution des ministres, qu'il représenta comme l'une des preuves les plus évidentes de la conspiration du directoire contre les conseils, et particulièrement de celle de Cochon, ministre de la police, qui servait les projets de la faction clichienne. Enfin, il demanda la prompte réorganisation des gardes nationales déjà proposée par Pichegru, chef de cette faction, et qui, depuis quelques mois, avait exclusivement dévoué ses services à la maison de Bourbon. Boissy s'étant aussi ouvertement prononcé contre le directoire, ne devait pas s'attendre à être ménagé par lui, après l'issue des événemens du 18 fructidor. Il le devait d'autant moins, que la haine que lui portait le directoire, semblait justifiée par celle des républicains de toutes les opinions, dont les plus sages considéraient Boissy

comme un transfuge, même en respectant son caractère personnel qui ne saurait être attaqué sans injustice. Nous rappellerons ici, avec plus de développemens, ce que nous avons dit ailleurs; il est hors de doute, pour tous les esprits éclairés et sans passion, que si, dans cette journée du 18 fructidor où plusieurs noms, chers à la patrie, ont été voués à la proscription avec ceux qui conspiraient, en effet, la ruine de la république et le rétablissement de la maison de Bourbon, la victoire fût demeurée au parti dont Pichegru et Willot étaient les chefs, la république était détruite et les Bourbons replacés sur le trône. La guerre civile et la guerre étrangère eussent été les résultats infaillibles de cet événement. Tous les amis de la liberté durent donc se réunir pour en rendre l'issue favorable au directoire, quelque peu habile à en profiter que se soit montrée depuis cette autorité, qui redoutait elle-même de commencer l'attaque, et ne se décida, dans la nuit du 17 au 18, que par la certitude qui lui fut acquise que tout était arrêté dans la commission des inspecteurs, pour faire marcher contre elle, dès le lendemain 19, tous les émigrés rentrés, réunis à un nombre considérable de soldats de l'armée de l'Ouest et d'agens royalistes, organisés sous les ordres de Pichegru et de Willot. C'était sur ce noyau de forces, et sur les royalistes de Paris qui devaient se placer dans leurs rangs, que l'on comptait pour entraîner la masse des sections et la garde du corps-législatif elle-même, sur laquelle la commission des inspecteurs avait imprudemment compté, d'après l'indiscrète assurance qu'avait donnée, de ses dispositions, son commandant Ramel. Cette garde, composée des mêmes hommes, et animée des mêmes sentimens que la garde du directoire, n'attendait que le signal de l'attaque pour immoler ceux de ses propres chefs et les députés qu'elle considérait depuis long-temps en ennemis de la république. Compris dans la loi de déportation, rendue le 19 fructidor an 5 (5 septembre 1797), Boissy parvint à se soustraire à sa rigueur, et demeura, pendant quelques années, dans une obscurité profonde. Il en sortit après le 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799); fut nommé, par le premier consul Bonaparte, membre du tribunat, et appelé à la présidence de ce corps, le 24 novembre 1803. Attaché, dans la même année, au nouveau consistoire de l'église réformée de Paris, M. Boissy fut porté au sénat le 17 février 1805. Nous trouverions sans doute, en compulsant les annales impériales, que le comte Boissy, soit comme tribun, soit surtout comme sénateur et membre de la 3me classe de l'institut, ne s'est pas assez défendu quelquefois de la contagion à laquelle il était alors si difficile d'échapper. Une odeur d'encens, qui suffoque et à laquelle on ne résiste qu'avec effort, rend pénible la lecture de quelques-uns de ses discours, lors même qu'on se rappèle davantage sur quel ton d'exaltation et d'effervescence les esprits étaient montés à cette époque. Le 8 décembre 1809, le sénat présenta le comte Boissy au choix de l'empereur, en qualité de candidat à une sénatorerie. Désigné par ce prince, en février 1813, à l'instant où l'étranger pénétrait sur tous les points de la France, pour remplir, dans la 12me division militaire (la Rochelle), les fonctions de commissaire extraordinaire et prendre toutes les mesures de salut public que les circonstances pourraient exiger, le comte Boissy n'exécuta, qu'avec une extrême modération, les instructions qui lui avaient été données, et envoya, dès les premiers jours d'avril, son adhésion au rétablissement de la maison de Bourbon. Créé pair de France, par le roi, le 4 juin 1814, le comte Boissy reçut de Bonaparte, revenant de l'île d'Elbe, une nouvelle mission pour les départemens du Midi; il se rendit d'abord à Bordeaux où il arriva le 30 avril. Il y organisa les autorités dans le sens du grand changement qui venait de s'opérer à Paris, quitta cette ville le 10 mai pour se rendre dans les départe-

mens des Landes et des Basses-Pyrénées ; partit de Mont-de-Marsan le 14, et se rendit le 18 à Pau, d'où il revint à Paris. Pendant tout le cours de cette mission, le comte Boissy-d'Anglas se montra fidèlement attaché aux nouveaux engagemens qu'il avait pris avec Bonaparte. De retour à Paris, vers la fin de mai, il fut nommé, le 2 juin, à la pairie impériale, et ne tarda pas à sentir toute la fragilité de ces fonctions. Sa conduite, dans cette chambre, fut celle d'un homme modéré et prévoyant. Il s'opposa à toutes les propositions qui pouvaient faire prendre à la chambre une couleur trop prononcée, au moment où l'influence étrangère était sur le point de décider du sort de la France. Ce que le comte Boissy fit dans l'intérêt de la chambre, il le fit dans son intérêt personnel, et il n'y aurait ni raison ni justice, lorsque toutes les chances de salut étaient ouvertes pour lui, à l'accuser de ne pas se les être fermées. M. Boissy s'est constamment montré Français dans ces dernières conjonctures, et nous ne le blâmerons pas d'avoir stipulé pour lui-même en stipulant pour la France. Il n'a trahi aucun des intérêts qu'il s'était engagé à servir. Entraîné par des événemens dont il n'était pas en son pouvoir d'arrêter le cours, une opposition violente de sa part, au retour d'un système auquel la coalition de l'Europe ne laissait à la France aucune chance de se soustraire, eût été également inutile et impolitique. Nous ignorons jusqu'à quel point ce sera lui plaire que de nous exprimer ainsi sur son compte ; mais nous sommes du moins certains qu'aux yeux de tous les hommes raisonnables, cette explication de sa conduite, que le retour presqu'immédiat des faveurs royales à dû faire considérer sous divers rapports qui, ne lui ont pas été sans doute également favorables, ne peut qu'honorer ses sentimens et son caractère. Quoi qu'il en soit, s'il est vrai que M. Boissy-d'Anglas conserve quelque respect pour cette auguste niaiserie politique, à laquelle on a donné, de nos jours, le nom de *légitimité*, nous ne pouvons trop le féliciter de ce qu'il s'est placé, par ses actes, tout-à-fait hors des rangs des stupides partisans de cette doctrine, également repoussée par la raison, l'expérience, les droits des peuples et les lumières du siècle. Rétabli, par une ordonnance royale du 17 août 1815, dans les honneurs de la pairie, le comte Boissy-d'Anglas a été compris, le 21 mars 1816, dans la liste des membres de l'académie des inscriptions et belles-lettres. On a de lui : *A mes concitoyens*, 1790, in-8. — *Observations sur l'ouvrage de Calonne*, intitulé : *De l'état de la France présent et à venir*, 1791, in-8. — *Quelques idées sur la liberté, la révolution et le gouvernement républicain*, 1792, in-8. — *Deux mots sur une question jugée*, ou *Lettre à M. de la Galissonière*, 1791, in-8. — *Essai sur les fêtes nationales*, an 11, in-8. — *Discours préliminaire au projet de constitution de l'an 3*, 1795, in-8. — *Boissy-d'Anglas à G.T. Raynal*, 1792, in-8.

BOISTE (Pierre-Claude-Victoire), né à Paris, en 1765, a publié : (Avec J.-F. Bastien, son beau-père), *Dictionnaire universel de la langue française, extrait comparé des Dictionnaires anciens et modernes*, 1800, in-8, oblong ; id., 1803, 2 vol. in-8, oblong, ou 1 vol in-4 ; 3me édition, 1808 ; 4me édition, 1812. Cet ouvrage est estimé. L'auteur, dont l'usage est de nommer ceux qui ont employé ou fait des mots nouveaux, avait, dans l'édition de 1803, ajouté après le mot spoliateur le nom de *Bonaparte ;* il fut mandé à la police : l'article fut cartonné ; et à la place de ce nom, l'on substitua celui de *Fréderic-le-Grand*. — *L'univers, poëme en prose et en douze chants, suivi de notes et d'observations sur le système de Newton et la théorie physique de la terre*, 1801, in-8 ; 2me édition, 1805, 2 vol. in-8 ; réimprimé sous le titre de l'*Univers délivré, narration épique*, 1805, 2 vol. in-8. — *Dictionnaire de géographie universelle*, 1806, in-8, avec un atlas in-4.

BOITRY, a composé un ouvrage intitulé : *Des causes qui peuvent étendre ou abréger la longévité*, avec des tables dressées d'après le dépouillement des registres de l'état-civil. Cet ouvrage, en un vol. in-8, contient des observations curieuses faites pendant une période de vingt-cinq ans.

BOIVIN (J. D.), né à Paris, le 28 septembre 1756, entra, en 1771, comme dragon, dans le régiment du Roi. Après avoir servi pendant huit ans sans obtenir de grade, il se dégoûta du métier des armes, et prit son congé absolu. Aux premiers symptômes de la révolution, l'humeur guerrière de Boivin se réveilla. Entré, en 1789, comme simple volontaire dans un bataillon de la garde nationale parisienne, il fut bientôt nommé capitaine-adjudant dans la ligne, et obtint, en 1793, le grade d'adjudant-général chef de bataillon; il se distingua particulièrement à l'armée de l'Ouest; devenu général de brigade, en 1794, il fut nommé commandant de la place de Nantes, et mérita, par sa prudence et sa modération, l'estime et la confiance des républicains et des royalistes. Il servit successivement en Italie, à l'armée d'Helvétie, et donna partout des preuves de son intelligence et de sa valeur; il seconda efficacement Bonaparte à la journée du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), et mérita des éloges par sa conduite, aux armées du Rhin et de Batavie. Enfin, après avoir été vingt ans général de brigade, toujours en activité, toujours devant l'ennemi et mécontent de l'ingratitude de l'empereur à son égard, il se retira du service en 1813, sans pouvoir obtenir le brevet de général de division, qu'il avait si bien mérité.

BOLIVAR (Simon), l'un des plus illustres et des plus persévérans défenseurs de l'indépendance dans le Nouveau-Monde, appartient à une famille distinguée de Caracas. Venu en Espagne dans sa première jeunesse, faculté que la politique soupçonneuse de la métropole n'accordait pas aisément aux créoles, il fut assez heureux pour obtenir en outre l'autorisation de voyager en France et en Italie. Les lumières que ce voyage le mit à portée d'acquérir, ne furent pas perdues pour son pays, comme il l'a prouvé plus tard. Revenu en Amérique, il y vécut tranquille, entouré de la considération publique, à laquelle sa naissance, sa fortune et son caractère lui donnaient des droits généralement reconnus, jusqu'au moment où le gouvernement oppressif des vice-rois espagnols, les iniquités de leurs agens, et l'ingratitude dont les créoles voyaient payer les généreux services qu'ils avaient rendus à la péninsule pendant sa lutte contre la France, déterminèrent ces vastes contrées à s'affranchir d'un joug devenu intolérable. La province de Caracas fut la première à arborer l'étendard de l'indépendance, et Bolivar ne balança pas à employer, en faveur de cette noble cause, l'influence dont il jouissait parmi ses concitoyens. Néanmoins, les circonstances ne permirent pas alors à son patriotisme de se déployer avec autant de succès qu'il l'a fait depuis. La junte suprême l'avait chargé, avec D. Lopez Mendez, de solliciter la protection de l'Angleterre en faveur du nouvel ordre de choses; mais n'approuvant pas les vues du congrès de Venezuela, sous la juridiction duquel il se trouvait placé, il crut devoir renoncer à cette mission, et se tint éloigné des affaires publiques, auxquelles il ne cessa toutefois, dans sa retraite, de prendre un vif intérêt, jusqu'au moment où la marche des événemens fit naître en lui la résolution de rentrer dans la carrière qu'il avait quittée. En mars 1812, la province de Venezuela fut dévastée par un de ces fléaux qui ont tant de fois bouleversé le sol volcanique de ces régions méridionales. Un épouvantable tremblement de terre détruisit entièrement les villes de Caracas, la Guayra, Mayquetia, Mérida et San-Felipe, renversa, dans plusieurs autres places, un grand nombre d'édifices, et fit périr près de 20,000 habitans. Les dépôts d'armes et de munitions formés à Caracas furent presque totalement

anéantis par ce désastre ; et pour comble de maux, il en résulta une scission funeste à la cause de l'indépendance. Des prêtres, aveuglés par le fanatisme, ou qui peut-être voyaient, dans l'égalité démocratique, base de la nouvelle constitution, une atteinte sacrilége aux prérogatives du clergé, présentèrent cette calamité comme une marque du courroux céleste, excité par la révolution. Ils en donnaient pour preuve l'époque même de cet effrayant phénomène, qui avait eu lieu la veille du Vendredi-Saint, jour anniversaire de l'insurrection. Cette interprétation menaçante, qui demeura sans effet sur les chefs du gouvernement et de l'armée, et même sur la plus grande partie du clergé, (qui, dans cette lutte mémorable, s'est généralement montré fauteur de l'indépendance,) détacha cependant de la cause patriotique un grand nombre d'esprits timorés, moins hardis contre les foudres de l'église que contre les armes royales. Le général espagnol Monteverde sut profiter habilement de cet état de choses, et défit les insurgés dans plusieurs actions successives. Bolivar, à l'aspect des dangers de sa patrie, n'avait pas hésité à reprendre du service sous le général Miranda, qui, né en Amérique, déployait alors, pour la défense de sa terre natale, la valeur et les talens qui l'avaient illustré dans les rangs français, lorsqu'il était compagnon d'armes de Dumouriez. Miranda, investi d'un pouvoir presque dictatorial, avait marché contre les Espagnols, qui battirent plusieurs de ses détachemens, et le forcèrent à se retirer sur Vittoria. Bolivar, parvenu alors au grade de colonel, commandait la place importante de Puerto-Cabello ; mais les prisonniers espagnols renfermés dans la citadelle ayant réussi à s'en emparer, tournèrent l'artillerie sur la ville ; et Bolivar, plutôt que d'exposer les habitans à une ruine certaine, s'embarqua pour la Guayra avec ses principaux officiers. La nouvelle de cet événement parvint, le 5 juillet, à l'armée principale des indépendans, lorsqu'elle célébrait une fête républicaine, et y produisit une forte impression : toutefois, les chefs militaires n'en furent point découragés, et loin de rendre Bolivar responsable de ce malheur, ils lui donnèrent bientôt la preuve la plus éclatante de leur confiance, en sollicitant pour lui, auprès du congrès de la Nouvelle-Grenade, le commandement d'une division de 6000 hommes, qui lui fut accordé. A la tête de ces forces, il se crut en état d'affranchir sa patrie, et traversant les Andes, du côté où sont situées les provinces de Tunja et de Pamplona, il parvint jusqu'à la rivière Tachira, qui sert de limite à la Nouvelle-Grenade. Dans plusieurs petits combats il défit les royalistes, et tandis qu'il marchait sur Ocana, il envoya son lieutenant Rivas à Tunja, où siégeait le congrès de la Nouvelle-Grenade, afin de demander des renforts suffisans pour pénétrer sur le territoire de Venezuela. Cet envoyé ayant obtenu l'objet de sa mission, Bolivar attaqua l'ennemi à Cucuta, et le mit en pleine déroute. Après ce succès, il envoya le colonel D. Nicolas Briceno, avec quelques officiers, à Guadalito, pour y faire des recrues, avec lesquelles, peu après, Briceno envahit la province de Barinas. Pendant ce temps, le corps principal, sous les ordres de Bolivar, poursuivant ses avantages, défit les royalistes à la Grita, et s'empara du département de Mérida. Les Espagnols ne tardèrent pas à prendre leur revanche ; une de leurs divisions dispersa le parti commandé par Briceno, et ce colonel, fait prisonnier avec sept de ses officiers, fut, ainsi qu'eux, envoyé au supplice par ordre de Tiscar, gouverneur de Barinas, qui fit fusiller en même temps plusieurs des habitans les plus considérables de cette ville, comme coupables d'intelligence avec les indépendans. Bolivar, qui jusqu'alors ne s'était point écarté de la conduite que prescrivent les lois de la guerre entre les nations civilisées, indigné de cet acte de barbarie, et surtout du

meurtre de son frère d'armes, déclara qu'il userait désormais de représailles, et que tous les royalistes que le sort des armes mettrait en son pouvoir, seraient livrés à la vengeance du soldat. C'est depuis lors que la guerre de l'indépendance a pris ce caractère atroce qui, en établissant entre les deux partis une horrible émulation de vengeance, a tant ajouté aux malheurs de l'Amérique. On doit cependant cette justice à Bolivar, que souvent on l'a vu lui-même adoucir la rigueur de la loi qu'il avait portée, et qu'à l'exception d'une seule circonstance dont nous aurons occasion de parler plus loin, il évita d'employer contre les ennemis de sa patrie l'inhumanité dont ils lui donnaient l'exemple, toutes les fois qu'il n'y fut point contraint par la nécessité de protéger ses compatriotes au moyen du talion. Cependant, ses derniers succès avaient grossi son armée; il en confia une partie à Rivas, commandant en second, et ces deux divisions traversant le département de Truxillo et la province de Barinas, s'avancèrent vers Caracas, en livrant des combats continuels, dont le résultat fut presque toujours favorable à la cause de l'indépendance. Monteverde, à la tête de ses meilleures troupes, attendit les deux généraux victorieux à Lostaguanes, où l'action s'engagea. Elle fut vive et sanglante; mais la cavalerie de Monteverde ayant passé du côté des insurgés, cette défection décida l'affaire en leur faveur. Les débris de l'armée vaincue se retirèrent à Puerto-Cabello, et Bolivar s'avançait rapidement vers Caracas, dont les habitans l'attendaient comme leur libérateur, lorsque le gouverneur de la ville ayant assemblé une junte pour délibérer sur le parti qu'il convenait de prendre, il fut décidé d'envoyer au vainqueur des commissaires chargés de proposer une capitulation. Elle fut conclue aux conditions les plus modérées : Bolivar engagea sa parole que personne ne serait inquiété pour son opinion, et que chacun aurait la liberté de quitter la province avec tout ce qu'il pourrait emporter de ses propriétés. Pendant les négociations, le gouverneur de Caracas, sans attendre la ratification du traité, s'embarqua à la Guayra, laissant à la merci d'un ennemi victorieux 1500 royalistes qui n'avaient aucun moyen de fuir. Néanmoins, les articles du traité furent envoyés au général Monteverde, qui refusa de les ratifier, en disant *que ce serait déroger à la dignité de l'Espagne, que de traiter avec des rebelles:* fierté à laquelle on ne pourrait refuser de l'admiration, si elle eût été manifestée dans une plus juste cause; mais qui, dans cette circonstance, ne pouvait que devenir aussi funeste qu'elle était imprudente, puisqu'elle prouvait l'invincible opiniâtreté des Espagnols européens dans ces habitudes d'orgueil et de domination, qui avaient soulevé les colonies contre la métropole. Bolivar fit, le 4 août 1813, son entrée dans la capitale de la province qu'il avait conquise, et où ses soldats furent reçus avec le délire de joie que devait produire, chez le peuple passionné de ces contrées, l'espoir d'être affranchi pour toujours d'un joug sous lequel il avait si long-temps gémi. Bolivar, secondé dans ses opérations par Marino, autre général indépendant, qui n'avait pas été moins heureux dans les provinces de l'Est, voyait, vers la fin d'août 1813, le territoire entier de Venezuela au pouvoir de la république, à l'exception de la ville et de la citadelle de Puerto-Cabello, obstinément défendues par les Espagnols. Bolivar honorant sa victoire par ses procédés généreux, envoya un parlementaire au chef ennemi, pour offrir l'échange en masse des prisonniers, quoique ceux qu'il avait faits sur les royalistes fussent, à cette époque, beaucoup plus nombreux que ceux qui étaient entre les mains de Monteverde; toutefois celui-ci ne voulut point accéder à cette proposition, malgré les avantages qu'elle présentait; et ayant reçu du renfort, il attaqua les républicains près d'Agua-Caliente; mais grièvement blessé dans ce combat, il fut obligé de se faire

transporter à Puerto-Cabello, laissant presque tous les siens sur le champ de bataille ou au pouvoir de l'ennemi. Salomon lui succéda dans le commandement et dans le système d'inflexibilité qu'il avait constamment suivi : un prêtre nommé Salvador Garcia, que Bolivar lui envoya en parlementaire, fut, malgré ses vertus, qui l'avaient rendu cher et respectable à tous les partis, chargé de fers et plongé dans un cachot. Ces cruautés, et mille autres dont nous épargnerons à nos lecteurs l'exécrable monotonie, excitèrent chez les insurgés une fureur qui se manifesta par des atrocités non moins révoltantes. Ils placèrent à la tranchée les prisonniers qui, de cette manière, se trouvaient exposés au feu de leurs propres camarades. Cette lutte de barbarie n'eut d'autre résultat que d'ulcérer plus profondément encore, de part et d'autre, des cœurs qui ne palpitaient que pour la vengeance. Bolivar pressa les travaux du siége, par terre et par mer; il en confia la direction au jeune d'Eluyar, qui s'en acquitta avec tant d'activité, que bientôt la plus grande partie de la ville tomba au pouvoir des indépendans ; mais ils ne purent parvenir à s'emparer de la citadelle. La garnison espagnole, décimée par des combats journaliers et par les maladies qu'engendraît l'humidité du sol, commençant d'ailleurs à manquer de vivres, ne cessa d'opposer la plus ferme résistance. Le feu continuel des assiégeans, l'investissement complet formé du côté de la mer, et qui ne permettait à aucun navire de charge de jeter quelqu'approvisionnement dans la forteresse, enfin la presque certitude de ne pouvoir être secourus, n'ébranlèrent point la résolution des soldats européens qui composaient l'élite de ses défenseurs ; et Bolivar, ne croyant pas devoir hasarder, contre cette intrépide garnison, un assaut qui lui eût coûté un grand nombre des siens, ajourna cette entreprise à un temps plus opportun. Sur ces entrefaites, quelques partis royalistes, sortis de Coro, ayant pénétré sur le territoire de Caracas, et remporté, le 10 novembre, quelqu'avantage sur les insurgés, Bolivar accourut, et les défit dans trois combats successifs. Le dernier de ces combats fut remarquable par une circonstance digne des plus beaux temps de l'antiquité. Un bataillon de patriotes ayant montré de la faiblesse à l'affaire du 10 novembre, Bolivar ordonna que leurs fusils leur seraient retirés. Trois semaines après, voyant l'affaire sur le point de s'engager près d'Araure, ils s'armèrent de piques, chargèrent un corps ennemi, le renversèrent, lui enlevèrent ses fusils, et reconquirent ainsi à-la-fois leur gloire et leurs armes. Cette campagne, dans laquelle Bolivar avait déployé de grands talens et obtenu de grands succès, faillit attirer sur sa tête les dangers qui, dans les républiques, accompagnent communément toute espèce de supériorité. La nécessité de donner aux opérations de l'armée indépendante toute la vigueur et toute l'activité requises dans des conjectures aussi critiques, avaient fait investir le général qui la commandait en chef, d'une autorité presqu'illimitée : tous les pouvoirs se réunissaient entre ses mains ; et quoiqu'il n'en eût point abusé jusqu'alors, grand nombre de citoyens, soupçonneux adorateurs de la liberté naissante, craignaient ce que pouvait se permettre contre elle, un guerrier que ses victoires rendaient éminemment populaire. Ces inquiétudes furent encore augmentées par la conduite de quelques-uns de ses lieutenans, auxquels on reprochait des actes arbitraires et violens, que peut-être les circonstances excusaient jusqu'à un certain point, mais dont il était permis de redouter l'habitude et les suites. Bolivar, en rentrant sur le territoire de Venezuela, avait reçu du congrès de la Nouvelle-Grenade, aux secours duquel il devait la plus grande partie de ses triomphes, l'ordre de rétablir le gouvernement civil dans sa province natale : mais soit qu'il crût cette espèce de dictature militaire indispensable pour consolider ses succès,

soit qu'il eût cédé un instant aux séductions si puissantes de l'ambition, il ne jugea pas à propos d'obéir.... L'indignation générale, qui jusques dans son armée se manifesta par de violens murmures, l'avertit que les Américains n'avaient pas combattu pour changer de tyrannie, et qu'à leurs yeux, la gloire la plus éclatante n'excuserait pas les atteintes portées à la liberté. Bolivar sentit que l'autorité qu'il exerçait devait au moins être revêtue de formes légales. Il convoqua, le 2 janvier 1814, une assemblée générale, composée des principaux fonctionnaires civils, judiciaires, ecclésiastiques, ainsi que des conseils de commerce, y rendit un compte détaillé de ses vues et de ses actes dans l'envahissement de Venezuela, et résigna le pouvoir suprême. Alors, D. Carlos Hurtado de Mendoza, gouverneur de Caracas, et l'un des plus fermes soutiens de la cause de l'indépendance, s'adressant à l'assemblée, démontra la nécessité de laisser au général Bolivar le commandement en chef, jusqu'à l'entière défaite des royalistes, ajoutant cependant qu'il appartenait au congrès de la Nouvelle-Grenade, de pourvoir à l'organisation constitutionnelle de l'état de Venezuela. D. J. Ch. Rodriguez, président de la municipalité, parla dans le même sens, et fut soutenu par D. D. Alzuru, homme d'un talent distingué. L'opinion de ces trois citoyens, dont le patriotisme était reconnu, entraîna l'assemblée, et le *libérateur de Venezuela* fut légalement revêtu de la puissance dictatoriale, jusqu'à la réunion des provinces de cet état à celles de la Nouvelle-Grenade, sous la même forme représentative de gouvernement. Cependant, les partisans de la métropole ne ralentissaient pas leurs attaques. Quelques-uns d'entre eux, secondés par le gouverneur espagnol de Guayana, résolurent d'organiser, dans l'intérieur des provinces affranchies, la plus épouvantable des guerres, en soulevant les esclaves, dont le nombre se montait à 60,000 dans le seul gouvernement de Venezuela. Des agens furent envoyés à cet effet sur divers point; et le choix de ces émissaires répondait au but que l'on se proposait. De ce nombre étaient un nommé Puy, qui, au milieu de tant de crimes, trouva le moyen de se distinguer par sa férocité, et le nègre Palomo, proscrit depuis long-temps comme voleur et comme assassin. Des dépêches interceptées firent connaître à Bolivar cet exécrable plan; mais il ne put entièrement en déjouer l'exécution. Ces scélérats, dont le but avoué était la dévastation et le pillage, virent bientôt s'attrouper autour d'eux tous les bandits que devait contenir un pays depuis trois ans en proie à des combats continuels. Secondés par quelques renforts, que leur fournirent les villes restées fidèles à la cause royale, ils parvinrent à s'emparer de plusieurs districts, où la destruction marqua leur passage. Une division de l'armée de Bolivar dispersa ces brigands, et poursuivit leur chef, le sanguinaire Puy, dans sa retraite sur Barinas. Un trait de ce dernier mérite d'être cité, par le caractère qu'il présente, et qui semble réclamer une horreur particulière pour son auteur, dans cette guerre même, où l'humanité fut si souvent outragée. Retiré dans Barinas, il avait fait arrêter grand nombre d'habitans, dont il redoutait les complots. A l'approche des soldats de Bolivar, craignant un soulèvement de la part de ses prisonniers, il en fit fusiller, sans jugement, environ 500. Il en restait 74, qui allaient subir le même sort, lorsqu'un aide-de-camp vint lui annoncer que l'ennemi était presque aux portes de la ville. « N'aurions-nous donc pas le temps, demanda Puy, d'exécuter ceux qui restent? » La réponse négative de l'officier sauva seule la vie à ces prisonniers, et le barbare se hâta de quitter la ville. Quelque temps après, les républicains l'ayant évacuée, il y rentra, et fit égorger la plupart des habitans qui s'y trouvaient encore. Bolivar, ulcéré par tant d'horreurs, se voyant d'ailleurs menacé par la marche de deux autres

chefs royalistes, qui avaient obtenu des succès, et dont l'un était même parvenu à dix lieues de Caracas, oublia le système de modération par lequel il s'était honoré si long-temps, et sembla vouloir surpasser ses ennemis dans l'art des vengeances. Huit cents prisonniers, tombés en son pouvoir plusieurs mois auparavant, furent immolés par ses ordres. A peine le commandant espagnol de Puerto-Cabello eût-il appris ce massacre, qu'il fit exécuter tous les insurgés détenus dans la citadelle, et que jusqu'alors il avait traités avec ménagement : tant des ames que la nature avait créées généreuses, étaient entraînées par l'esprit général de cette impitoyable guerre! Bolivar se mit en campagne, et remporta sur Boves, l'un des chefs royalistes les plus redoutés, une victoire signalée à la Vittoria. Rivas, son digne compagnon d'armes, défit, sur les bords du Tuy, un corps de brigands commandé par le mulâtre Rosette. Un troisième partisan, nommé Yanès, fut tué à Ospinos, dans un combat contre une division d'indépendans. Bolivar profita de ces succès, dûs en grande partie à ses talens et à son courage, avec une incroyable activité. Quoique faible en cavalerie, il poursuivit Boves et Rosette, qui parvinrent cependant à rallier leurs troupes, et qui, ayant reçu des renforts, revinrent à la charge avec une étonnante opiniâtreté, et marchèrent de nouveau sur Caracas. Bolivar, qu'avaient affaibli ses dernières victoires, fut heureusement secouru par les généraux Marino et Montilla, dont les troupes, réunies aux siennes, remportèrent, à Bocachica, une victoire signalée. Une autre tentative faite par les royalistes sur San-Matteo, eut le même résultat. Cette dernière bataille, livrée le 25 mars 1814, fut remarquable par un acte de dévouement que nous choisissons entre grand nombre d'autres du même genre, qu'offrit cette guerre non moins fertile en héroïsme qu'en cruautés. Pendant que les deux armées combattaient avec acharnement à quelque distance de San-Matteo, un chef royaliste, jugeant l'occasion favorable pour surprendre le fort, se présenta à la tête d'un détachement considérable. La garde de ce poste important avait été confiée à un jeune officier nommé Ricante, de l'une des familles les plus distinguées de Santa-Fé, qui, après avoir observé les mouvemens et la force de l'ennemi, reconnut que la résistance était impossible. Aussitôt, il donna l'ordre à ses soldats d'aller joindre le gros de l'armée, pour soutenir leurs camarades qui étaient aux mains avec l'ennemi, en ajoutant qu'il allait les suivre. Un instant après, les royalistes arrivèrent, entrèrent dans le fort, et allaient se saisir de Ricante, quand celui-ci, mettant le feu aux poudres, s'ensevelit, avec grand nombre d'ennemis, sous les débris de l'édifice. Tant de patriotisme et de valeur continuaient d'enchaîner la victoire sous les drapeaux de l'indépendance. Un combat furieux, livré, le 28 mai de la même année, entre les royalistes, commandés par Cagigal, et les républicains, sous les ordres des généraux Bolivar, Urdaneta et Marino, se termina, après la lutte la plus opiniâtre, en faveur de ces derniers; mais ce triomphe leur devint funeste. Enivrés par tant d'avantages successifs, ils divisèrent leurs forces, et se hasardèrent beaucoup trop avant dans l'intérieur du pays, à la poursuite de l'ennemi. Bolivar, attaqué près de la ville de Cura, dans une plaine immense, où la cavalerie espagnole put se déployer avec facilité, fut contraint, après une résistance de plusieurs heures, à quitter le champ de bataille. Boves, Cagigal et Calzadas, ayant réuni leurs troupes dispersées, se portèrent contre la division de Marino, qui jusqu'alors vainqueur, mais trop faible contre tant d'ennemis, et privé de toute communication avec Caracas, se retira dans Cumana. Dès ce moment, la confusion régna parmi les patriotes. Le gouvernement militaire de Bolivar avait déplu au peuple, comme il arrive presque toujours, et les habitans des vastes

plaines désignées par le nom de *los Llanos* s'étaient ouvertement déclarés pour la cause royale, par haine contre quelques officiers supérieurs de l'armée républicaine, et en particulier contre D. J. Campo-Elias, qui avait fait exécuter plusieurs de leurs compatriotes pris dans une escarmouche. On sentit alors combien le despotisme tranchant de l'autorité militaire, si quelquefois il facilite les succès, peut, dans les revers, devenir funeste à ceux qui l'ont exercé. Beaucoup de citoyens, qui avaient concouru avec zèle à l'établissement de la république, virent d'un œil indifférent la défaite de ceux qui s'étaient armés pour la liberté, mais qu'ils accusaient de l'avoir eux-mêmes outragée. Cette disposition des esprits ôta aux insurgés les moyens de réparer leurs pertes. Le siége de Puerto-Cabello, depuis long-temps converti en blocus, fut totalement levé, et l'armée embarquée pour Cumana, où Bolivar se rendit par terre avec ce qui lui restait de troupes. Boves s'avança vers Caracas et la Guayra, qui se rendirent à lui au mois de juillet 1814. La ville de Valencia, qui, au commencement de l'insurrection, avait montré un attachement presque fanatique à la cause royale, déploya, dans cette occasion, une ardeur non moins grande pour celle de l'indépendance, et résista avec tant d'opiniâtreté, que les Espagnols, jugeant que ce siége pourrait durer encore long-temps, et ne voulant pas perdre devant ses murs un temps qui pouvait être plus utilement employé à profiter de leurs succès, continuèrent à s'avancer dans l'intérieur du pays, laissant seulement devant Valencia, Boves à la tête d'un corps d'observation. Enfin, toute résistance ultérieure étant devenue impossible, la garnison accepta une capitulation proposée par les assiégeans, mais qui, si l'on en croit les rapports publiés à cette époque, fut enfreinte de la manière la plus odieuse. Grand nombre d'officiers républicains furent exécutés après la remise de la place aux royalistes. De ce nombre fut Espejo, auquel une éloquence entraînante avait donné beaucoup d'influence sur son parti. Quelque temps après, Bolivar revint dans la province de Barcelona, à la tête d'un corps nombreux de patriotes. Mais la fortune avait cessé de lui être favorable : il fut défait à la bataille d'Araguita. Pour comble d'infortune, le commandant de sa flottille refusait d'obéir à ses ordres. Il sentit que tout espoir était perdu, au moins pour le moment : il résolut d'aller attendre, dans une autre contrée, des jours plus prospères, et suivi de plusieurs de ses officiers, décidés à partager sa destinée, il s'embarqua pour Carthagène. Rivas et Bermudez, avec quelques troupes qui leur restaient, se séparèrent de lui, et marchèrent vers Maturin, endroit déjà fameux par la campagne heureuse et brillante du général Morino, et qui devint bientôt le point de réunion de tous ceux qui, ayant porté les armes pour la cause de l'indépendance, et n'espérant aucun quartier de leurs ennemis, ne cherchaient plus qu'à vendre chèrement leur vie. Moralès, l'un des chefs les plus sanguinaires parmi les royalistes, ayant essayé de les forcer dans cette position, fut repoussé avec une perte considérable. Boves, qui tenta ensuite la même entreprise, ne fut pas plus heureux, et les deux généraux indépendans remportèrent successivement contre eux plusieurs autres avantages ; mais l'armée royale, journellement renforcée, réussit enfin à les vaincre à Urica, le 5 décembre 1814. La place de Maturin tomba alors au pouvoir des royalistes, qui payèrent cette conquête de la vie de Boves, l'un des chefs qui leur avaient rendu les plus éminens services. Ils vengèrent sa mort par celle du brave Rivas, fait prisonnier, qu'ils fusillèrent, et dont la tête fut envoyée à Caracas pour y être exposée publiquement. Bermudez s'embarqua avec une division pour l'île de Margarita, illustrée à diverses reprises par les sanglans combats dont elle fut le théâtre, et par l'opiniâtreté de ses habitans. Il parvint

à s'y soutenir jusqu'au moment où une expédition sortie de Cadix, sous les ordres du général Morillo, devenu si horriblement fameux dans cette guerre, parut sur la côte de Venezuela, avec l'intention d'assiéger Carthagène où Bolivar s'était retiré après la bataille d'Araguita, mais d'où il ne tarda pas à se rendre à Tunja. Le congrès de la Nouvelle-Grenade, établi dans cette ville, le chargea de contraindre celle de Santa-Fé de Bogota à reconnaître son autorité. Il réussit dans cette opération, et marcha ensuite avec 3000 hommes pour réduire la province de Santa-Martha. Carthagène, d'après les ordres du congrès, devait fournir pour cette attaque des troupes et des armes. Bolivar, parvenu à Monpox, sur la rivière de Magdalena, informa le gouvernement de Carthagène de la demande du congrès. Malheureusement le gouverneur militaire de cette place, D. M. Castillo, ennemi personnel de Bolivar, se servit de son crédit auprès du président pour empêcher l'exécution des ordres du congrès, en rappelant les vues ambitieuses dont ce général était soupçonné, et sa conduite dans l'état de Venezuela. Cet incident retarda l'attaque de Santa-Martha. Bolivar marcha sur Carthagène, dans l'espoir de forcer le gouvernement de cette place à obéir aux ordres du congrès. Une guerre civile s'alluma, et les royalistes de Santa-Martha en profitèrent pour s'emparer de Monpox et de plusieurs autres places que le gouvernement de Carthagène avait dégarnies pour s'opposer aux entreprises de Bolivar. L'arrivée de l'expédition espagnole força bientôt les deux partis d'oublier ces dissensions aussi funestes qu'insensées, pour résister à l'ennemi commun. Les troupes de Bolivar se réunirent à celles de Carthagène pour la défense de cette place, tandis que leur chef se rendit à la Jamaïque, dans le dessein d'y préparer une expédition destinée à secourir Carthagène. Ce plan, si bien conçu, et dont on paraissait devoir attendre les résultats les plus heureux, ne réussit cependant pas. Arrivé aux Cayes, il y fit, avec une extrême activité, tous les préparatifs nécessaires pour l'exécution de son projet; mais ces préparatifs, vu le manque de fonds auquel il se vit réduit pendant quelque temps, et l'état de délabrement du petit nombre d'insurgés qui l'avaient suivi, exigèrent plus de temps qu'il ne l'avait prévu. Carthagène, après un siége de 4 mois, dans lequel la garnison soutint avec la plus héroïque persévérance grand nombre d'assauts meurtriers, et toutes les horreurs d'une disette causée par l'investissement total de cette place, se rendit aux assiégeans qui frémirent eux-mêmes en entrant dans ces murs dévastés par la guerre, les maladies et la famine. Ce succès, qui paraissait devoir être décisif, fut cependant plus nuisible à la cause des royalistes qu'il ne lui fut utile. L'arrogance des Européens ne tarda pas à indigner jusqu'à leurs compagnons d'armes. Plusieurs corps de troupes indigènes, qui avaient d'abord combattu sous leurs drapeaux, et leur avaient rendu d'éminens services, se réunirent aux soldats débandés après la défaite d'Urica, et formèrent des détachemens de guérillas qui firent aux royalistes un mal incalculable par leur connaissance des localités et la célérité de leurs mouvemens. Ce fut alors que commencèrent à se rendre fameux différens chefs parmi lesquels on distinguait Monagas et Zaraza, dont la cavalerie audacieuse et rapide, ne combattant que par incursions, et parcourant une étendue considérable de pays avec la plus étonnante vélocité, reçut, des Espagnols eux-mêmes, le nom de *Tartares d'Amérique*. Telle était la situation de Venezuela, lorsque le général Arismendi releva l'étendard républicain dans l'île de Margarita. Après avoir battu plusieurs fois les royalistes, il prit possession de cette île au moment où Morillo entrait dans Carthagène. Ses succès inspirèrent à Bolivar l'espoir de les étendre plus loin. Il résolut de profiter de cette heureuse diversion pour l'expédition qu'il méditait, et qui, enfin, à force d'ar-

deur et d'efforts, était prête à agir. Il se joignit pour cette importante entreprise à Brion, natif de la colonie hollandaise de Curaçoa, auparavant employé dans la marine de Venezuela, ensuite naturalisé citoyen de Carthagène en considération de ses services, et devenu depuis l'un des principaux chefs des forces navales des indépendans. La fortune considérable qu'il possédait, et les sacrifices de quelques personnes qui prenaient un vif intérêt à cette cause, fournirent les moyens de payer les frais de l'expédition. Bolivar avait réuni les émigrés de Venezuela aux restes de la garnison de Carthagène, qui, après l'évacuation de cette place, s'étaient rendus auprès de lui; mais l'élite de sa petite armée se composait de 2 bataillons noirs que lui avait fournis Péthion, président de la république Haïtienne. Brion, en récompense de son dévouement, fut nommé commandant des forces maritimes employées dans cette occasion. Elles consistaient en deux navires de guerre et 13 bâtimens de transport, la plupart armés. A la fin de mars 1816, cette flottille mit à la voile aux Cayes. Arrivée sur les côtes de Margarita, elle rencontra une croisière espagnole avec laquelle elle eut un sanglant engagement où Brion fut blessé, et qui coûta deux vaisseaux aux royalistes. Ceux-ci, forcés à la retraite, laissèrent aux indépendans la faculté de débarquer dans l'île que les Espagnols abandonnèrent presqu'en entier, gardant seulement la forteresse de Pampatar. De Margarita, Bolivar fit voile pour Carupano, environ à 5 lieues à l'ouest de Cumana, et en chassa les royalistes. Il fut joint dans cet endroit par plusieurs corps de guerillas, avec lesquels il s'embarqua pour Ocumare. Il débarqua son avant-garde à Choroni, sous les ordres de l'écossais M'Gregor, qui s'empara de Maracay et de la Cabrera, et marcha sur la Vittoria, tandis que Bolivar, avec le gros de ses troupes, prit terre à Ocumare, où il publia la proclamation suivante, adressée aux habitans de la province de Caracas: « Une armée, munie d'artillerie, de munitions, d'armes de toute espèce, s'avance sous mes ordres pour vous délivrer. Bientôt vos tyrans seront détruits ou expulsés, et bientôt je vous rendrai vos droits, votre pays et la paix. *La guerre à mort*, faite contre nous par nos ennemis, cesse de notre côté. Nous pardonnons à ceux qui se soumettront, quand même ils seraient Espagnols; et ceux qui serviront la cause de Venezuela seront regardés comme nos amis, et employés suivant leur mérite et leur habileté. Toutes les troupes appartenant à l'ennemi, qui voudront se joindre à nous, jouiront de toutes les récompenses que le pays peut répandre sur ses bienfaiteurs. Nul Espagnol ne sera mis à mort, à moins que ce ne soit en bataille. Nul Américain ne souffrira la moindre injure pour s'être mis du parti du roi, ou pour avoir commis des actes d'hostilité contre ses concitoyens. Cette malheureuse portion de nos frères, qui a gémi dans l'esclavage, est maintenant reconnue libre. La nature, la justice et la politique demandent l'émancipation des esclaves. Désormais, il n'y aura plus qu'une seule classe de peuple dans Venezuela. Tous seront citoyens. Après avoir pris la capitale, nous convoquerons la représentation nationale en congrès général, afin de rétablir le gouvernement républicain. Tandis que nous marcherons sur Caracas, le général Marino, à la tête d'un corps nombreux, attaquera Cumana. Le général Piar, soutenu par les généraux Roxas et Monagas, se rendra maître des plaines. Llanos se portera sur Barcelona, tandis que le général Arismendi, avec son armée victorieuse, occupera Marguarita. Signé, Simon Bolivar. Du quartier d'Ocumare, le 6 juillet 1816. » Les principes énoncés dans cette proclamation, qui auraient dû ranger autour de Bolivar toute la population de ces districts, furent ce qui, dans cette circonstance, causa l'un des revers les plus terribles qu'eût encore éprouvés le parti de l'indépendance. Les campagnes d'Ocumare et de Choroni

étaient couvertes de plantations de sucre et d'indigo, dont les avares propriétaires n'apprirent, qu'en frémissant, l'émancipation projetée des esclaves. Bolivar, en prenant cette mesure qui semblait être la conséquence naturelle de la cause qu'il servait, et que lui inspiraient d'ailleurs l'élévation et la générosité de son caractère, ne prescrivait rien dont lui-même n'eût donné l'exemple. Dès long-temps il avait affranchi ses nègres, qui combattaient dans les rangs américains pour une cause devenue la leur. Mais tant de noblesse et de patriotisme étaient étrangers aux ames rétrécies de ces planteurs qui, en déclamant contre la domination européenne, ne voulaient pas renoncer à celle qu'ils exerçaient sur les noirs, et que leur intérêt et leur orgueil leur rendaient également chère. Ils sacrifièrent, à ces viles passions, la haine qu'ils portaient aux Espagnols, dont les mépris et les violences militaires avaient tant de fois excité leur ressentiment; et dès cet instant, la cause de l'indépendance n'eut pas d'ennemis plus acharnés. Ils ne tardèrent pas à en donner la preuve. Morillo, à la nouvelle de l'expédition de Bolivar, avait envoyé son lieutenant Moralès à la tête d'une division pour arrêter les progrès de l'ennemi. Les Espagnols attaquèrent l'armée patriotique affaiblie par la séparation du corps de M'Gregor. L'action fut soutenue des deux parts avec un acharnement extrême; mais enfin la supériorité des manœuvres européennes assura la victoire aux Espagnols. Les insurgés, après avoir perdu un grand nombre des leurs, parmi lesquels se trouvaient leurs meilleurs officiers, se retirèrent en désordre. Leur destruction eût été entière, sans la fermeté des bataillons auxiliaires de Péthion, qui couvrirent la retraite et tuèrent beaucoup de monde aux royalistes. Les colons, instruits du résultat de l'affaire, assaillirent les patriotes fugitifs, et plusieurs de ces derniers, échappés aux baïonnettes espagnoles, périrent sous le couteau de leurs lâches et perfides concitoyens. Bolivar, vaincu, mais non découragé, se rembarqua avec les débris de son armée, et retourna aux Cayes, sous la protection de sa flottille, pour y attendre des renforts qui le missent à même de réparer les désastres de cette expédition. Sa retraite livra M'Gregor aux forces réunies des royalistes. Ce chef, se voyant hors d'état de soutenir une lutte si inégale, renonça, pour l'instant, aux projets que lui avaient fait former ses succès antérieurs; et, aidé des connaissances locales qu'il avait acquises, ainsi que de l'attachement de ses soldats, auxquels son courage et ses talens avaient inspiré la plus grande confiance, il se dirigea vers Barcelona, à travers de vastes plaines, poursuivi par les troupes légères de l'ennemi, contre lesquelles il fut personnellement engagé à diverses reprises. Dans l'une de ces actions, il fut blessé d'un coup de sabre, et le bruit se répandit qu'il avait été tué. Toutefois, dans cette retraite, il reçut des renforts successifs qui le mirent à portée de résister avec avantage au corps qui le poursuivait. Moralès, repoussé dans la bataille d'Alacran, fut complétement défait à Juncal. Bolivar, instruit de cet état de choses, prit les mesures nécessaires pour tirer tout le parti possible de ces événemens. Des succès non moins importans, remportés sur un autre point, lui en facilitèrent les moyens. Le général Arismendi, qui à force d'adresse et de persévérance, s'était maintenu dans la possession de Margarita, parvint à prendre l'offensive; et ses attaques réitérées contraignirent enfin les Espagnols à évacuer Pampatar. Voyant l'île totalement affranchie par leur départ, ce général s'embarqua avec une partie de ses troupes pour aller joindre l'armée indépendante qui se rassemblait à Barcelona. Bolivar, entrevoyant alors la possibilité de réorganiser sur ce point des forces imposantes, fit voile des Cayes avec de nouveaux renforts, après y avoir passé environ cinq mois. Suivant quelques rapports, publiés à cette époque, il faillit, pendant son séjour dans l'île, suc-

comber sous le poignard d'un assassin, envoyé par les royalistes, et qui par méprise, frappa, au lieu du chef indépendant, le propriétaire de la maison qu'il habitait. Quoi qu'il en soit de la vérité de ce fait, dont on n'a point eu la confirmation, Bolivar débarqua en décembre 1816 à Margarita, où il émit une proclamation par laquelle il convoquait, en congrès général, les représentans de l'état de Venezuela; puis il se rendit à Barcelona, où il organisa un gouvernement provisoire. Il y fut attaqué, le 15 février 1817, par Morillo, à la tête de 4000 hommes venus de Carthagène, et soutenus de toutes les forces navales d'Espagne sur cette côte. Le combat se prolongea pendant tout le jour avec des succès variés; mais, le soir, l'avantage parut se déclarer en faveur des Espagnols. Le lendemain, Bolivar se retrancha dans la ville, que les troupes ennemies attaquèrent aussitôt. Elles livrèrent, avec une fureur inexprimable, cinq assauts successifs, qui furent tous repoussés. A l'approche de la nuit, le général indépendant voyant l'escadre royale se mettre en mouvement, ordonna d'incendier ses propres vaisseaux, et incorpora, dans son armée de terre, leurs équipages au nombre d'environ 500 hommes. Ensuite, ayant fait connaître à ses soldats la nécessité qui l'avait contraint à cette mesure extrême, il leur déclara qu'il ne leur restait plus d'autre parti que de vaincre ou de mourir. Ils répondirent à sa harangue par un triple cri de guerre. Le lendemain, l'ennemi, craignant de voir s'échapper sa proie, attaqua la place par terre et par mer; mais cette attaque n'ayant pas réussi, il rentra dans ses retranchemens. Au point du jour, Bolivar vint les attaquer à la tête de toutes ses forces. La résistance des Espagnols fut longue et vigoureuse; mais enfin, les indépendans se précipitant sur les canons et les baïonnettes avec le courage du désespoir, pénétrèrent dans le camp, et en restèrent maîtres après un affreux carnage. Toutefois, cette victoire leur avait coûté si cher, qu'ils n'en auraient pu profiter, si le général Marino n'était venu les joindre à marches forcées. Leurs troupes réunies poursuivirent l'ennemi qui se retirait en désordre, et lui firent beaucoup de mal. La joie de ce succès brillant s'augmenta encore par les nouvelles que reçut presque en même temps Bolivar, des avantages remportés par les généraux Piar, dans le district de Carone; Paez, dans les plaines de Banco-Largo, où il défit complétement Morillo; et Zaraza, dans le département de Caycara, où ce dernier, ayant réuni une immense quantité de chevaux sauvages, organisa une nombreuse cavalerie, qui depuis a rendu les plus grands services. Dès ce moment, la face des affaires changea totalement dans cette partie de l'Amérique. Ceux des insurgés qu'une suite de revers avait abattus, reprirent courage, et il ne se passa presque plus de jours sans que Bolivar ne vît arriver quelques volontaires. L'enthousiasme qu'il inspira dès ce moment parut d'autant plus justifié, que sa conduite prouva que les leçons de l'adversité n'avaient pas été perdues pour lui. « J'éprouve, écrivait à cette époque un officier distingué du parti de l'indépendance, un bien grand plaisir des éloges que l'on donne généralement à la conduite de nos chefs. Loyauté, probité, justice, et le zèle le plus constant pour le maintien de la discipline, telles sont les vertus que Bolivar a déployées dans son entreprise actuelle. La guerre à mort a cessé, et les prisonniers espagnols sont traités avec humanité. Il est défendu de piller les places prises, et le vol est sévèrement puni.... Ce système d'équité, qui satisfait tous les partis, assure le succès de l'expédition. » En effet, depuis lors la fortune a rarement été infidèle aux drapeaux républicains. Bolivar surtout a remporté en personne, dans plusieurs actions dont le détail devient inutile, des avantages qui, joints à ceux qu'ont obtenus sur d'autres points les armes de l'indépendance, paraissent devoir accélérer la

décision de cette grande cause, malgré la funeste persévérance que met l'Espagne à vouloir replacer sous sa pesante domination, ces vastes contrées, que menace depuis long-temps de lui enlever, le cours irrésistible des choses. Bolivar, entouré de la reconnaissance et de l'estime de ses concitoyens, s'occupe du soin d'établir l'ordre dans la partie du territoire américain qui se trouve, à l'instant où nous écrivons, conquis à l'indépendance, et jusqu'ici rien n'annonce qu'il veuille faire régner une autre autorité que celle des lois, dans ces provinces à l'affranchissement desquelles ses efforts ont tant contribué. Les dernières nouvelles reçues de l'Amérique faisaient mention d'une mesure qu'il a provoquée, et qui, avouée par la politique, consacrée par l'impitoyable jurisprudence des dissentions civiles, n'en est pas moins un déplorable abus de la force : savoir, la confiscation des propriétés du parti vaincu, qu'un décret du gouvernement républicain affecte aux récompenses décernées par la nation aux généraux, officiers et soldats qui ont fait la guerre de l'indépendance. On ne peut dissimuler que les violences et les injustices des royalistes ne semblent légitimer jusqu'à un certain point cette mesure révolutionnaire; mais les vrais amis de la liberté ne peuvent voir qu'avec un sentiment pénible sa cause servie par des moyens dont l'emploi paraît ne devoir appartenir qu'à la tyrannie.

BOLLET (Philippe-Albert), maire de Violaine, nommé à la convention nationale par les électeurs du Pas-de-Calais vota, dans le procès de Louis XVI, contre l'appel au peuple, pour la mort et contre le sursis. Il fut nommé commissaire de la convention à l'armée du Nord, et adjoint à Barras, le 9 thermidor, pour marcher contre la commune de Paris. Envoyé, peu de temps après, en Bretagne avec les mêmes fonctions, et secondé par le général Hoche, il parvint à pacifier ces malheureuses contrées. Devenu ensuite, membre du conseil des cinq-cents, Bollet s'absenta par congé, et fut assassiné dans son lit, par des brigands qui, dans la nuit du 24 au 25 octobre 1796, s'étaient introduits dans sa maison. Il fit une longue et vive résistance; on le crut mort, mais on vint à bout de le rappeler à la vie; il reparut au conseil l'année suivante, passa au corps-législatif, en sortit en 1803, et mourut en 1811.

BOLOT (Claude-Antoine), député de la Haute-Saône à la convention nationale, s'opposa à l'appel au peuple, dans le procès de Louis XVI, parce qu'il considéra l'assemblée conventionnelle comme investie par la nation de tous les pouvoirs. Son vote pour la mort respire un fanatisme cruel; le voici : « Des preuves multipliées m'ont donné la conviction des crimes de Louis, la loi l'a confirmée : aujourd'hui la justice, le salut de la république, la loi, la politique commandent que Louis périsse; la pitié ne doit pas même être écoutée. Je condamne Louis à la mort. » Cependant il vota pour le sursis. L'amnistie du 12 janvier 1816, força Bolot de se retirer d'abord à Genève, qu'il a sans doute été obligé de quitter, d'après les persécutions que les proscrits y ont récemment éprouvées.

BOMBELLES (Le marquis de), né à Bitche, le 8 octobre 1744, était à Montauban, lorsqu'il se lia avec Mlle Camp; il l'épousa suivant le rit protestant, et après avoir dissipé sa dot, il se maria en face de l'église, avec Mlle de Mackau, fille de la marquise de Mackau, sous-gouvernante des enfans de France. A la suite de ce mariage qui n'était pas fort orthodoxe, M. de Bombelles reçut la croix de St-Louis, fut nommé ambassadeur à Venise, et parvint au grade de maréchal-de-camp. Lors de la révolution, il suivit l'armée de Condé; mais se sentant peu de moyens pour le service militaire, et ayant perdu sa femme, il se fit ordonner prêtre en Allemagne, et revint en France en 1814, à la suite des Bourbons. Il porta la parole à la bénédiction des drapeaux des légions en garnison à Paris, et donna une faible idée de ses talens oratoires. Un ouvra-

ge qu'il a publié sur la révolution française en 1799, est bien au-dessous encore de ses harangues. Cette espèce de nullité remuante l'a fait nommer en 1816, premier aumônier de madame la duchesse de Berri. Ses enfans servent en Autriche, où ils sont naturalisés. Sa sœur, la marquise de Travanet, est auteur de la romance du *Pauvre Jacques*.

BOMPARD (J. B. F.), contre-amiral, etc., né à Lorient le 12 juillet 1757, entra dans la marine en 1776, comme volontaire, fit avec succès les campagnes de l'Inde et de l'Amérique, et obtint tous ses grades par des actions d'éclat. Comme il était d'une figure désagréable, d'une taille peu avantageuse et d'une rudesse extraordinaire, même dans un marin, il ne dut son avancement successif, qu'à son extrême intrépidité. Il commandait en 1793, la frégate l'*Embuscade*, de 36, et était mouillé dans la rade de New-Yorck, lorsqu'une frégate anglaise de 44 parut et vint le défier. Bompard ne consultant que son courage, et résistant même aux ordres du consul français, harangua son équipage, et donna le signal. Après sept heures d'un combat opiniâtre, la frégate anglaise fut rasée et s'éloigna; Bompard rentra au milieu des acclamations de toute la ville, qui fit frapper une médaille en mémoire de cet événement. La révolution lui avait valu le grade de capitaine de vaisseau, et il se trouva en cette qualité au malheureux combat d'Ouessant, dont Barère sut faire une victoire. Le défaut d'instructions positives l'écarta un moment de l'escadre; mais il sauva son vaisseau, et fut néanmoins accusé de trahison par Jean-Bon-Saint-André et Villaret-Joyeuse. Arrêté et menacé de perdre la vie, il écrivit du fond de sa prison à ses persécuteurs, de manière à provoquer leur ressentiment, et rejeta sur eux les désastres de la marine française. Mis en liberté après le 9 thermidor an 2, il reprit son commandement, reçut même le grade de chef de division, et fut chargé par le directoire de l'expédition d'Irlande en 1798. L'aspect d'un grand danger et le dénuement dans lequel la marine était plongée, soulevèrent les équipages; Bompard se rend alors sur le vaisseau qu'il devait monter, et tenant deux pistolets à la main, il s'adresse aux mutins, leur reproche leur lâcheté, et profitant de l'effet qu'il venait de produire, fait avancer l'heure du départ. Arrivé seul à la baie de Killala, il y fut bientôt assailli par toute l'escadre anglaise, démâta deux vaisseaux anglais, et voulut ensuite se jeter à la côte, afin que son vaisseau ne tombât pas dans les mains de l'ennemi; mais privé de munitions et ayant perdu les deux tiers de son équipage, il fut enfin obligé de se rendre. Les Anglais honorèrent son courage par l'intérêt empressé qu'ils lui témoignèrent, et il fut aussitôt renvoyé en France où on le croyait mort. Elevé au rang de contre-amiral peu de temps après, il cessa bientôt d'être employé, à cause de ses opinions politiques, et vécut depuis à Bagnols, avec son traitement de réforme. Il y fut assailli en 1815, par des furieux qui brisèrent ses meubles et fusillèrent son portrait. Le prétexte de ces criminels excès était son prétendu attachement à Bonaparte, dont on sait qu'il ne pouvait même entendre prononcer le nom sans horreur.

BON (Mme ELISABETH DE), est auteur des ouvrages suivans, qui sont remarquables par l'heureux choix des sujets et l'agrément du style : *Pierre de Bogis et Blanche de Herbault*, nouvelle historique, 1805, in-8, 1808, in-12. — *Les Aveux de l'Amitié*, un vol. — *Les 12 siècles français*, 1817. Ce dernier ouvrage repose sur une idée fort heureuse, exécutée avec beaucoup de talent : l'auteur y a, en général, su conserver à chaque siècle la physionomie que lui donne l'histoire. Mme de Bon a en outre traduit de l'anglais les *Etrennes à mon Fils*, 1814, 2 vol. in-12. — *Les trois Frères anglais*, 4 vol in-12. — *Le Reclus de Norwége*, roman plein d'intérêt, par

miss Anna Porter, qui, depuis quelques années, s'est acquis en Angleterre une assez grande réputation dans ce genre; 4 vol. in-12, 1815. Enfin, *le Devoir*, de mistriss Roberts, précédé d'une notice biographique sur l'auteur, par mistriss Opie, 1816, 2 vol. in-12.

BONALD (LOUIS-GABRIEL-AMBROISE, vicomte DE), conseiller des universités impériale et royale, est issu d'une ancienne famille d'Auvergne, et a commencé à servir dans la maison du roi. Il se montra, dès 1789, partisan modéré des idées constitutionnelles de cette époque, et fut nommé, en 1790, président de la première administration départementale de l'Aveyron. Il est probable que les excès de la révolution modifièrent successivement les idées libérales de M. de Bonald, au point de le rendre ennemi déclaré des principes qu'il avait professés jusques-là. Une proclamation adressée, en 1791, aux municipalités de l'Aveyron, et plus encore la démission qu'il donna au directoire du département, dans une lettre qui fut imprimée, de la place de président de cette administration, ne laissèrent aucun doute sur le changement d'opinions qui venait de s'opérer dans M. de Bonald; changement dont nous sommes loin de blâmer les causes, mais qui, par malheur, le jeta dans un excès contraire à celui qu'il voulait éviter. Il quitta la France vers la fin de 1791, et se retira à Heidelberg, auprès de ses enfans, après l'issue, désastreuse pour l'émigration, de la campagne de 1792. C'est là que M. de Bonald, commençant à s'enfoncer dans les profondeurs d'une métaphysique souvent inintelligible, composa sa *Théorie du pouvoir politique et religieux*, qu'il fit imprimer à Constance, en 1798, et qui, envoyée à Paris, y fut saisie et détruite par ordre du gouvernement directorial. Il fit hommage de ce travail au prétendant, en présageant *hautement* à ce prince, dit un biographe, son rétablissement sur le trône de France. M. de Bonald qui, dès cette époque, annonçait *hautement* à la maison de Bourbon son rétablissement sur le trône, avait toutefois gardé un profond secret sur les moyens qui devaient l'opérer; il n'avait calculé, dans son zèle prophétique, ni la grandeur, ni les folies de l'homme extraordinaire qui jugea à propos de se rendre l'instrument du rétablissement de cette maison, dont, depuis dix années, il s'était fait le marche-pied. Nous ne nierons pas que l'existence de Bonaparte, comme moyen de restauration pour les Bourbons, n'ait été une de ces voies incompréhensibles dont se sert souvent la providence pour amener les résultats les moins attendus; mais on ne saurait se dissimuler que, dans cette circonstance, jamais marche ne fut plus oblique que celle de la providence, et il faut pardonner à M. de Bonald de s'être mépris aux moyens qui devaient rétablir les Bourbons, et d'avoir cru davantage au succès des armes d'Henri IV, c'est-à-dire, à la bravoure, à la clémence et à la bonne foi, qu'aux effets de l'ambition insensée de Bonaparte, à la protection de onze cent mille baïonnettes, et surtout à celle des échafauds. Rentré dans sa patrie, M. de Bonald se lia étroitement avec M. de Chateaubriand; concourut, en 1806, avec cet écrivain, à la rédaction du *Mercure*, et consigna, dans cette feuille hebdomadaire, un grand nombre d'articles, souvent pensés avec profondeur, mais presque toujours écrits dans un style où la *prétention* d'être inintelligible se fait remarquer à chaque phrase, et où l'obscurité de l'expression le dispute sans cesse à celle de la pensée. Comme peu de personnes avaient le bonheur de comprendre M. de Bonald, on en conclut, comme le baron de Vieux-Bois, que tout ce qui sortait de la plume de cet auteur, était nécessairement sublime, et son ami, M. de Fontanes, qui venait d'être nommé grand-maître de l'université impériale, le fit attacher à ce corps, en septembre 1808, en qualité de conseiller titulaire. Deux ans furent nécessaires à M. de Bonald pour le décider à ac-

cepter ou à rejeter la place qui lui était offerte; enfin, après ces deux années de méditation il voulu bien consentir à accepter *uniquement* pour ne pas compromettre ceux qui, à son insu, dit-on, l'avaient porté sur la liste de présentation. Le biographe, dont nous avons parlé plus haut, prétend que le vicomte de Bonald résista à toutes les instances qui lui furent faites pour s'engager au service de Bonaparte; mais une explication sur ce point serait nécessaire : on sait assez, sans doute, que ce n'était pas en qualité de sous-lieutenant que M. de Bonald pouvait servir l'empereur; ce n'était pas davantage au service de la personne du prince ou à celui de son palais, qu'il a jamais été proposé à M. de Bonald de s'attacher; mais personne n'ignore moins que M. de Bonald et son biographe, que dans les principes de la monarchie, qu'on ne s'attend à voir ni méconnaître, ni contester par eux, c'est le prince qu'on sert dans tous les emplois de l'état; nous ne saurions donc admettre la distinction délicate et vraiment jésuitique des amis de M. de Bonald. Ce qu'il y a de vrai, toutefois, c'est que cet écrivain a refusé les offres de Louis, alors roi de Hollande, lequel, doué d'une grande foi littéraire, et ne comprenant pas mieux que tant d'autres, les profondes conceptions métaphysico-politiques de M. de Bonald, s'était persuadé, sans doute, que ce serait pour lui-même et pour la Hollande une véritable bonne fortune, que de donner à l'héritier de son trône un gouverneur qui ne s'exprimât que par paraboles, et apprît à son élève cet art de parler beaucoup sans se faire entendre, auquel tant d'hommes d'état ont dû la réputation de profondeur dont ils jouissent, mais qui, en politique, a l'avantage très-réel de justifier toutes les violences, toutes les injustices, tous les manques de foi dont se compose le code de cette science. Nommé, au retour du roi en France, membre du conseil d'instruction publique, établi par ordonnance du 17 juin 1814, les événemens du 20 mars 1815, ne permirent pas à M. de Bonald de continuer les fonctions de cette place, et il ne les a pas reprises depuis. M. de Bonald, qui avait servi dans les premières années de sa jeunesse, mais qui, depuis plus de 30 ans, avait quitté cette carrière, demanda, par réminiscence, après la restauration, la croix de l'ordre de Saint-Louis, et l'obtint en septembre 1814, plus, sans doute, comme récompense académique, qu'à titre militaire. Nommé, par la faction qui s'était emparée, en 1815, des choix du peuple, membre de la chambre des députés qui se réunit vers la fin de cette année, le vicomte de Bonald a prononcé, dans cette assemblée, plusieurs discours remplis de l'esprit de vengeance et de réaction qui, à cette époque, a été si fatal à la France. Cependant, comme l'auteur les avait pensés et écrits avec son obscurité ordinaire, ces discours, qui n'ont été souvent compris, ni par l'assemblée à laquelle ils étaient adressés, ni par le public qui les a lus ensuite, ne sont pas devenus contagieux. Nous désirons que cette assurance, que nous nous empressons de donner ici à M. de Bonald, devienne pour lui un sujet de consolation, lorsqu'il voudra se rappeler à quel point il est complice des maux qui ont si long-temps pesé sur la France, et dont il n'est que trop probable que le sentiment et le souvenir ne s'effaceront jamais! Dans la séance du 24 décembre 1815, M. de Bonald demanda que le roi fût supplié de faire présenter une loi qui retranchât du code civil les dispositions qui autorisaient le divorce. Le 14 février de l'année suivante, il demanda que les biens non vendus du clergé lui fussent rendus; dans le courant du même mois, il vota, avec la majorité de la chambre, dont il ne s'était jamais séparé, pour le renouvellement intégral et annuel des assemblées électorales. M. de Bonald est membre de la chambre des députés de 1817 à 1818. Il y a parlé, en décembre 1817, pendant la discussion sur la liberté de la presse; mais son discours, noyé comme à l'or-

dinaire dans des dissertations métaphysiques, qui remontaient jusqu'à l'origine des sociétés, n'a jeté aucunes lumières sur une question qui semblerait devoir être épuisée, mais que plusieurs orateurs des deux oppositions ont encore traitée avec la plus haute supériorité. M. de Bonald a, d'ailleurs, établi dans ce discours les principes les plus faux et les plus dangereux. Il semble avoir voulu lutter, avec le garde-des-sceaux Pasquier, d'asservissement au pouvoir absolu, et de mépris pour l'opinion publique dont on ne s'attendait pas à voir un député du peuple contester l'existence. Il faudrait avoir le temps et le courage de relire tout entier le discours de M. de Bonald, pour appliquer la critique à chacune de ses parties, et quoique nous ne puissions excéder à ce point les bornes d'une notice, il nous est toutefois impossible de résister au désir, et peut-être au devoir, de faire quelques réflexions sur les inconcevables paradoxes que cet écrivain semble avoir pris plaisir à semer dans son opinion sur la liberté de la presse. Ici, on l'entend dire « qu'il faut établir à-la-fois des lois qui préviennent, et des lois qui répriment, parce que tout ce qui n'est pas défendu par la constitution est permis par elle, » comme si les mots *prévenir* et *réprimer* n'impliquaient pas contradiction; là, « que la société étant à la discrétion des écrivains, il faut laisser les écrivains à la disposition de ceux que la société a institués pour la défendre; » comme si la presse indépendante n'était pas à la disposition de tous, et qu'il fût nécessaire de créer, pour prononcer sur les ouvrages de l'esprit, des juges spéciaux que le pouvoir choisirait, organiserait et révoquerait à son gré; comme si les doctrines, élevées par un écrivain, ne pouvaient pas être immédiatement combattues par un autre écrivain; mais les ministres dont M. de Bonald est ici l'organe, aiment à vaincre sans combattre, et se montrent plus jaloux des conquêtes de la force que de celles de la raison. On a dit, avec esprit et vérité, que les écrivains faisaient leur propre police, mais que l'autorité ferait la police des juges, dont les arrêts seraient toujours rendus d'avance. Ailleurs, M. de Bonald prétend que « l'écrivain se place dans la position du professeur, avoué par l'autorité qui énonce en public ses doctrines, » sans songer qu'il n'existe aucune parité entre ces deux personnages; car le professeur public est évidemment l'homme de la société toute entière, dont il proclame les doctrines, et qui a droit d'exiger de lui qu'il n'énonce que celles qu'elle avoue; tandis que l'écrivain n'étant que l'organe de ses propres opinions, ses discours et ses écrits n'ont d'autres conséquences que celles qui tiennent à la considération personnelle dont il jouit. Quelle plus grande absurdité que de dire, « que la véritable propriété des écrivains est leur papier, et non pas leur pensée. » M. de Bonald, oubliant qu'il s'est placé lui-même dans les rangs des écrivains, se plaît-il donc à dégrader ainsi le plus honorable caractère? Par bonheur ses argumens, que cette fois nous n'avons que trop compris, sont aussi faibles que sa pensée est fausse. Ainsi, le marbre et le ciseau, les pinceaux et les couleurs seraient l'unique propriété du statuaire et du peintre! Quelle révoltante folie! et combien nous aurions à regretter le temps que nous emploierions à la combattre! Plus loin, M. de Bonald donne à l'esprit faux une définition à laquelle on ne se serait certainement pas attendu, et qui, de tout point, est vraiment nouvelle. « L'esprit faux, dit cet orateur, est celui qui est étendu sur certains points et borné sur d'autres. » Nous nous humilions devant cette définition que nous déclarons formellement ne pas comprendre. En effet, quel esprit n'a pas ses bornes? et si les bornes de l'esprit en constituent la fausseté, où M. de Bonald espère-t-il trouver un esprit juste? Il a soin de nous l'indiquer lui-même. C'est dans la Sorbonne, « ce tribunal dont l'opinion de tous les hommes éclairés a sanctionné les arrêts. » Ainsi



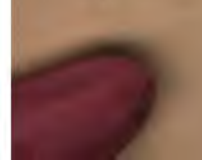
s'explique le véritable secret de M. de Bonald; c'est la Sorbonne qu'il prétend donner pour juge aux écrivains du 19[me] siècle (*)! Enfin, voici comme s'exprime M. de Bonald sur l'opinion publique, cette reine du monde qu'il croit avoir détrônée, parce qu'il l'a méconnue, et peut-être aussi parce que depuis long-temps elle a fait justice des rêveries de M. de Bonald. Ecoutons-le : « Que les gouvernemens ne se laissent pas effrayer par ce fantôme d'opinion publique dont on veut leur faire peur. Elle ressemble à ces bizarres assemblages de nuages diversement coloriés, et dans lesquels chacun, suivant la portée de ses yeux et la netteté de sa vue, aperçoit des objets différens. » Non, M. de Bonald, vous feignez de prendre le change pour nous le faire prendre à nous-mêmes. Vous ne parlez là que de l'opinion des coteries et non pas de l'opinion publique, juge suprême et irrécusable qui étend sa compétence sur les peuples et sur les rois, et qui, surtout, fait une justice sévère, quoique lente, des fausses doctrines et des faux docteurs. Nous l'avons dit plus haut : que les agens du pouvoir soutiennent, à la tribune des représentans de la nation, ces révoltantes hérésies, nous ne trouvons en cela rien qui nous étonne; ils font leur métier nous dirions presque leur devoir : car on a vu de tout temps les accusés protester contre les juges qui les condamnent; et, d'ailleurs, ce langage ne saurait surprendre dans la bouche des défenseurs de la chimère de la légitimité; mais que les représentans eux-mêmes consacrent de telles théories, qu'ils renchérissent sur les ministres qui ne les ont hasardées qu'avec une sorte de réserve et de pudeur, voilà ce qui ne peut être compris ni excusé, et ce qui flétrira, aux yeux de ses contemporains et de la postérité, le caractère de l'homme qui semble n'être sorti un moment de ses abstractions, et n'avoir daigné se communiquer au vulgaire, que pour proclamer des maximes odieuses dont s'indignent également la raison, la justice et la liberté, et dont il serait si facile de prouver que les intérêts bien entendus des princes s'accommodent bien moins encore.... L'ordonnance royale du 21 mars 1816, a nommé M. de Bonald membre de l'académie française. On a de lui : *Théorie du pouvoir politique et religieux dans la société civile, démontrée par le raisonnement et par l'histoire*, 1796, 3 vol.; ouvrage très-rare, peu d'exemplaires ayant été sauvés de la saisie. — *Essai analytique sur les lois naturelles de l'ordre social;* ouvrage qui a été refondu en partie dans le suivant. — *Législation primitive considérée dans ces derniers temps par les seules lumières de la raison, suivie de plusieurs traités et discours politiques*, 3 vol. in-8, 1802. — *Le divorce considéré au 19[me] siècle, relativement à l'état domestique et politique de la société*, 1 vol. in-8. — *Encore un mot sur la liberté de la presse*, brochure in-8, 1814. — *Réflexions sur l'intérêt général de l'Europe*, brochure in-8, 1814.

(*) On n'a pas oublié que ce tribunal, dont M. de Bonald proclame l'infaillibilité, déclarait, lors de la découverte de l'inoculation, que cette conquête de l'esprit humain sur l'un des plus redoutables fléaux qui menacent la vie de l'homme, était *impie et pernicieuse :* dans le même esprit, sans doute, que les Turcs croiraient commettre un sacrilége en se préservant de la peste, dont ils regardent l'existence comme liée de toute éternité aux décrets de la Providence!...

BONAMY (AUGUSTE), maréchal de camp, servit d'abord dans les armées du Nord et de Sambre-et-Meuse, en qualité d'adjudant-général, fut accusé, en 1796, d'avoir favorisé les approvisionnemens de la garnison autrichienne d'Ehrenbreistein assiégée par les Français. Après être resté quelques années sans activité, il fut enfin employé, lors de l'invasion de Naples, par le général Championnet, à la fin de 1798, et devint son chef d'état-major-général. Il fut accusé de dilapidations dans

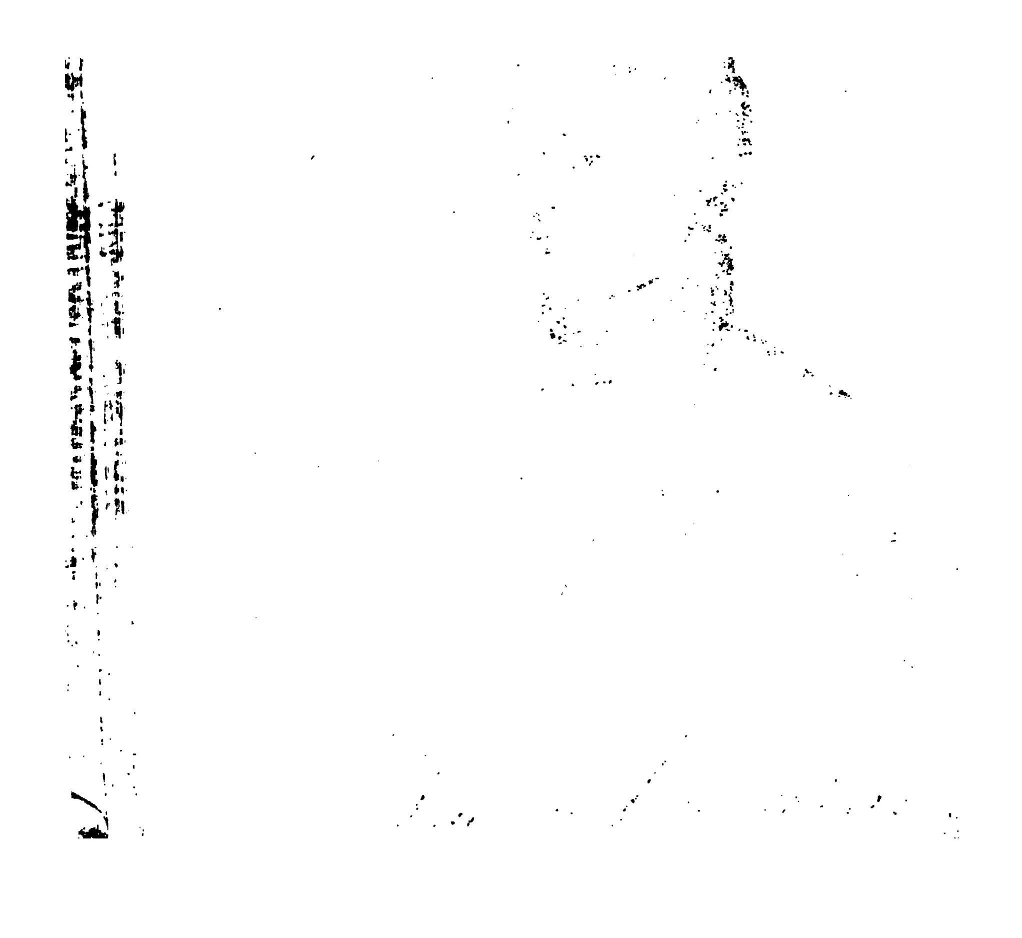
les états de Naples, puis arrêté par ordre du directoire, conduit à Paris, et renfermé à l'Abbaye. Après les événemens de prairial an 7, il fut remis en activité, et publia, dans la même année, un ouvrage intitulé : *Coup-d'œil sur les opérations de l'armée de Naples, jusqu'à son entrée dans cette ville.* Retiré du service depuis ce moment, il se fixa dans la Vendée, devint président du collége électoral de ce département, et obtint enfin en 1811, sa réintégration dans le grade de général de brigade. Il fit la campagne de Russie l'année suivante, se signala particulièrement à la bataille de la Moskowa, le 7 septembre 1812, fut blessé et pris dans une redoute qu'il venait d'emporter. Rendu à la liberté après le retour du roi, en 1814, il fut successivement décoré de la croix de la légion-d'honneur et de celle de St-Louis. Après le retour de Bonaparte de l'île d'Elbe, en 1815, le général Bonamy parut au Champ-de-Mai, comme électeur, et portant la parole au nom du collége électoral de son département, adressa à Bonaparte un discours dont nous nous bornerons à donner l'extrait suivant : « La Vendée vous devra une seconde fois la paix et le bonheur : ce bon peuple bénira votre nom, et n'oubliera pas que le pacificateur de la Vendée a seul réparé les maux occasionnés par la guerre civile, et qu'il n'a reçu aucun bienfait de ces Bourbons pour lesquels il avait versé son sang avec un dévouement et une bravoure dont ils n'ont pas même paru s'apercevoir. »

BONAPARTE (Madame LÆTITIA RAMOLINI), désignée pendant le gouvernement impérial, sous le nom de *Madame-Mère*, est née à Ajaccio, province de Corse, en 1750; elle épousa, en 1767, Charles de Bonaparte, dont la famille était comptée au rang des familles nobles de l'île, et que sa santé força, plus tard, de se rendre dans le Midi de la France. Il fixa sa résidence à Montpellier, où il mourut. Belle et devenue veuve fort jeune, Mme Bonaparte, forma, avec le comte de Marbœuf, premier gouverneur de la Corse, après que les Génois eurent cédé cette île à la France, une liaison qui devint intime, et rendit personnels au gouverneur, les intérêts de la nombreuse famille Bonaparte. Lorsque le cabinet de Versailles eut décidé que les enfans des deux sexes, appartenant aux 400 familles, qui jouissaient, en Corse, des prérogatives de la noblesse, seraient élevés aux frais de l'état dans les écoles militaires de France et dans la maison de St-Cyr, le comte de Marbœuf qui avait fait comprendre dans cette liste la famille Bonaparte, fit recevoir à l'école militaire de Brienne, le jeune Napoléon, en qui l'on crut remarquer de plus heureuses dispositions et un goût plus prononcé pour la méditation et le travail. Les Anglais s'étant rendus maîtres de la Corse, en 1793, Mme Bonaparte fut contrainte de se retirer à Marseille, avec Lucien, le troisième de ses fils, et ses trois filles, Elisa, depuis grande-duchesse de Toscane, Pauline, maintenant princesse Borghèse, et Caroline, ci-devant reine de Naples. L'existence de cette famille, à Marseille, était loin d'être heureuse, mais il est impossible d'avoir inventé de plus absurdes et de plus odieuses calomnies, que celles dont quelques lâches écrivains, sans respect pour la vérité et pour le malheur, ont pris à tâche de la flétrir, depuis qu'ils n'ont rien à craindre ou à espérer d'elle. Immédiatement après les événemens du 18 brumaire (9 novembre 1799), Mme Bonaparte se rendit à Paris avec ses filles, et s'y réunit au reste de sa famille. Lorsque Napoléon fut proclamé empereur, elle reçut le titre de *Madame-Mère*, et ne changea que peu de chose à la première simplicité de sa vie. Elle croyait peu à la stabilité de sa nouvelle existence, et cette opinion qui eût justifié de sa part une sage économie, la jeta souvent dans un excès que les peuples pardonnent d'autant moins aux princes, qu'ils sont toujours portés à ne considérer les biens immenses dont ceux-ci jouissent, que comme une sorte de dépôt viager





[redacted]



qui ne doit passer par leurs mains que pour rentrer dans la circulation commune et vivifier sans cesse l'industrie. *Madame*, fut nommée par l'empereur, *protectrice générale des établissemens de charité*. Après les événemens qui ont précipité du trône Napoléon et sa dynastie, Mme Bonaparte s'est retirée à Rome. Elle y a trouvé, auprès du St-Père, accueil et protection. Les personnes de sa famille dont elle est entourée, sont le cardinal Fesch, son frère; Lucien et Louis ses fils; et la princesse Borghèse, sa fille. Lucien est celui des enfans de Mme Bonaparte, pour lequel cette dame a eu, dans tous les temps, une prédilection plus marquée; c'est aussi celui qui lui rend les soins les plus assidus. Mme Bonaparte, n'avait cessé de prévoir le changement de fortune de sa famille. Cette pensée qui lui était familière, et dont elle entretenait Napoléon à chaque nouvelle guerre entreprise par ce prince, la préparait depuis long-temps au coup qui l'a frappée en 1814.

BONAPARTE (JOSEPH). *Voy.* JOSEPH.

BONAPARTE (NAPOLÉON). *Voy.* NAPOLÉON.

BONAPARTE (LUCIEN), prince de la ci-devant dynastie impériale de France, maintenant prince de Canino, naquit à Ajaccio, en 1775, et se réfugia, en 1793, en Provence, lorsque Paoli et ses partisans mirent l'île de Corse dans les mains de l'Angleterre. Doué d'une imagination ardente et impétueuse, il se jeta, avec plus d'enthousiasme que de discernement, dans le parti révolutionnaire, dont les excès les plus révoltans étaient alors parés des noms de liberté et d'intérêt du peuple. Il obtint, après la reprise de Toulon sur les Anglais, le 26 frimaire an 2 (16 décembre 1793), l'emploi de garde-magasin des subsistances militaires, dans la ville de St-Maximin, département du Var, à 11 lieues de Toulon. Il s'y attacha à une demoiselle Christine Boyer, fille d'un propriétaire qui tenait, dans la même ville, une hôtellerie qu'il a quittée peu après, et contracta bientôt un mariage avec cette jeune personne, que sa bonté, sa modestie, l'extrême simplicité de ses goûts et la réunion de toutes les qualités d'une bonne épouse et d'une excellente mère, ont accompagnée, depuis, dans une situation brillante, mais dont elle n'a joui que peu de mois. Lucien l'a perdue dans la première année de son ministère. Il fut nommé commissaire des guerres en l'an 4 (1796). Une fête ayant été donnée, en l'an 5, à Hyères, pour célébrer les victoires de l'armée d'Italie, Lucien fut invité à s'y rendre et à représenter le général; mais il refusa cet honneur. Les victoires de Bonaparte jetant tous les jours un nouvel éclat sur sa famille, la ville d'Ajaccio, département de Liamone, qui avait vu naître le général, voulut lui donner, dans la personne de son frère, un témoignage de son estime et de son admiration, et nomma Lucien, qui n'était encore âgé que de 24 ans, député de la Corse au conseil des cinq-cents; l'illustration déjà attachée au nom de Bonaparte ne permit pas de se montrer bien rigoureux à l'égard de son frère, sur la disposition de la loi d'admission, qui excluait de la représentation nationale, toute personne âgée de moins de 25 ans révolus. Entré dans le conseil, Lucien y parut souvent à la tribune; même en conservant l'extrême chaleur de ses opinions démocratiques, il semblait qu'une sorte de pressentiment de la prochaine destinée de sa maison, le ramenât involontairement vers les doctrines conservatrices. Dans la discussion sur l'impôt du sel, il se plaignit de ce qu'on rappelait trop souvent le nom de Gilbert-des-Molières, condamné à la déportation à la suite des événemens du 18 fructidor, et déclara que « si les conspirateurs de cette époque avaient émis une opinion constitutionnelle sur cette matière, il n'hésiterait point à adopter leur langage, avec la seule différence de l'intention. » Il attaqua vivement et à plusieurs reprises, le système de dilapidation au-

quel la république était livrée ; il combattit, le 30 messidor an 6 (18 juillet 1798), comme tyrannique, la proposition de forcer les marchands à ouvrir leurs magasins le dimanche, afin de les forcer à célébrer le *décadi*. Nommé secrétaire du conseil, il s'éleva contre le système d'innovations qui se développait dans la république cisalpine, et fit sentir qu'une atteinte à la constitution de ce pays, ne serait qu'un essai pour renverser celle de la république française. Le 1er vendémiaire an 7 (22 septembre 1798), anniversaire de la fondation de la république, Lucien demanda que l'assemblée prêtât serment de défendre la constitution de l'an 3. Il combattit de nouveau l'impôt proposé sur le sel ; déclara que Carret, député du Rhône, avait calomnié la république en disant que l'assassinat des plénipotentiaires français, à Rastadt, n'avait fait aucune impression sur les esprits ; demanda que cette phrase fût retranchée du discours de l'orateur, et annonça qu'il ne cesserait de réclamer vengeance de cet assassinat sans exemple parmi les peuples civilisés. Après avoir expliqué les causes qui avaient rendue indispensable la permanence du corps-législatif au 28 prairial précédent (16 juin 1799), il s'éleva contre l'abus fait par le directoire de cette époque, de l'affreux système de bascule ; déclara qu'il ne fallait point comprimer l'énergie républicaine, et que le corps-législatif devait s'attacher à bien connaître l'opinion publique et à la diriger. Il proposa, et fit envoyer aux départemens et aux armées, une adresse sur la position de la France et les moyens de réparer les fautes innombrables de l'ancien directoire. Il proclama de nouveau que le corps-législatif voulait conserver fidèlement le dépôt de la constitution de l'an 3, et qu'il ne souffrirait pas que l'on ramenât jamais la royauté, ni le régime de 1793. Enfin, lorsque le général Jourdan exprima ses craintes relativement à la possibilité d'un coup-d'état dont les conseils étaient menacés, Lucien rappela « qu'il existait un décret qui prononçait *la mise hors de la loi* de quiconque oserait porter atteinte à l'inviolabilité de la représentation nationale. » Toutefois, il est plus que probable que, d'accord avec le général son frère, qu'il informait régulièrement, pendant son absence, de la situation des affaires de la république, tous deux n'attendaient que le moment favorable dont ils profitèrent avec tant d'adresse, un an plus tard, pour opérer une grande révolution en France, et placer le pouvoir dans leurs mains. En effet, battue au dehors, déchirée au dedans par les factions, et gouvernée par des hommes inhabiles, il n'était pas difficile de prévoir que la république allait périr, et que le plus audacieux en recueillerait l'héritage. Le désir, l'espoir, le besoin d'un changement, étaient alors dans tous les cœurs ; la patrie était humiliée ; le peuple souffrait ; les hommes devenus riches et puissans par les révolutions qui s'étaient succédées depuis dix ans, voulaient conserver ce qu'elles leur avaient acquises ; une révolution nouvelle, et qui devait placer le pouvoir dans des mains fortes et populaires, paraissait donc l'unique moyen de concilier des intérêts long-temps divergens, mais réunis maintenant dans le seul but de leur conservation, menacée à-la-fois au dedans et au dehors. Un homme d'un génie supérieur (Sieyes) avait été élevé, le 17 floréal an 7 (16 mai 1799), aux fonctions directoriales, à la place de Rewbell, dont l'opposition à un changement politique, quel qu'il fût, n'aurait jamais été surmontée, et que des ressentimens personnels animaient contre Bonaparte. Cette circonstance, suivie, un mois après, de l'annulation de la nomination du directeur Treilhard, et la démission forcée de ses collègues, Merlin de Douai et Réveillère-Lépaux, laissa le champ libre à ceux qui préparaient, dès-lors, la nouvelle révolution, sans toutefois qu'il y eût encore entre eux une parfaite identité de vues. Barras (*voy.* ce nom) négo-

ciait avec la maison de Bourbon; Sieyes voulait une monarchie nationale; Bonaparte, du fond de l'Egypte, et sa famille, au milieu de Paris, agissaient pour se rendre maîtres du pouvoir : et ce dernier parti, concentré dans un très-petit nombre de personnes, qui se gardaient bien d'énoncer, mais dont il était dès-lors possible d'entrevoir les espérances, n'attendait que le retour du général pour se déclarer ouvertement. A tout événement, ceux qui ne voulaient se servir de Bonaparte, que comme d'un instrument, se rallièrent à son nom, et se persuadèrent également qu'ils pourraient l'attacher à leurs projets. C'est par cette considération seule qu'il faut expliquer non-seulement l'impunité de Bonaparte déserteur de son armée, mais encore l'empressement avec lequel il fut accueilli par le directoire, dont deux membres seulement (*) avaient confidentiellement pressé son retour, mais qui, s'il eût agi avec unité et comme gouvernement, aurait dû faire tomber la tête d'un général infidèle à ses devoirs. Lucien se rapprocha donc d'autant plus étroitement de Sieyes, qu'il n'avait aucune confiance dans Barras et qu'il n'ignorait pas qu'à une époque antérieure, ce directeur avait placé toutes ses espérances dans le général Hoche, considéré, dès-lors, comme le seul rival qu'il fût possible d'opposer un jour à l'ambitieux Bonaparte, et qui avait conçu, pour lui-même, de hautes espérances d'élévation. Les partis qui pressaient la révolution dont, ainsi que nous l'avons dit plus haut, ils pensaient avoir un égal besoin, après avoir perdu Joubert, tué le 28 thermidor an 7 (15 août 1799), à la bataille de Novi, gagnée par les Autrichiens et les Russes, sur les Français, avaient, de nouveau et aussi vainement, sollicité Moreau de se mettre à la tête du mouvement qu'ils préparaient; forcés, par les refus de ce général, qui reconnaissait lui-même combien il était peu propre à diriger de telles entreprises, de jeter leurs vues ailleurs, on discutait de tous côtés sur les mesures à prendre, lorsqu'on apprit, à-la-fois, à Paris, et le débarquement de Bonaparte à Fréjus, et son arrivée dans la capitale. Dès ce moment, toutes les pensées, comme tous les intérêts, se réunirent sur le général. Ainsi que Lucien, il ne parla que de gloire nationale et de liberté, sans expliquer ses projets. Cependant, les réunions avaient journellement lieu, tantôt chez ce dernier, tantôt au bois de Boulogne, dans la maison attenante aux jardins de Bagatelle, et qu'occupait M[me] Bernard, mère de M[me] Recamier, dont Lucien, à cette époque, passait pour être l'amant; tantôt, enfin, dans la maison même du général, dont la cour augmentait à vue d'œil. En même temps se rassemblaient chez le restaurateur Rose, un grand nombre de députés dont quelques-uns étaient particulièrement liés avec Lucien, et dont les autres, animés de sentimens patriotiques ou personnels, monarchiques ou républicains, voulaient un changement, quel qu'il fût, dans l'état actuel des affaires. C'est de ces divers foyers que sortit le 18 brumaire, auquel se rallièrent de bonne foi, pendant *quelques jours*, les amis les plus éclairés de la liberté, qui ne tardèrent pas, dès les premières séances des commissions législatives, formées pour travailler à la constitution dite de l'an 8 [fin de 1798] (*), à reconnaître à quel point leur confiance avait été trompée, et qu'en détruisant l'anarchie directoriale, ils venaient de jeter les bases du despotisme militaire le plus absolu qui fût jamais. On sait quelle énergie et quelle présence d'esprit montra Lucien dans ces journées des 18 et 19 brumaire, dont il fut le véritable héros; il en existe des récits fidèles, mais *le Moniteur* offre le plus fidèle de tous. Fort de l'opinion de tous

(*) Sieyes et Barras.

(*) La commission législative du conseil des anciens était présidée par M. Lebrun, depuis duc de Plaisance et architrésorier de l'empire. Celle des cinq-cents l'était par Lucien Bonaparte.

ceux d'entre les représentans qui, étrangers aux intrigues de ces journées, étaient cependant épouvantés à l'aspect de la France déchirée par le double fléau de la guerre étrangère et des divisions intestines; puissamment secondé par les vrais amis de la liberté, qui espéraient sauver en même temps elle et la république, Lucien soutint seul, au fauteuil de la présidence, où il fut remplacé plus tard par Chazal, et à la tribune, tout l'effort du parti contraire à la révolution qui s'opérait. Le soir même du jour où elle fut terminée, Lucien, en prononçant l'ajournement du corps-législatif, lui adressa ces paroles remarquables, et dont il eût été à désirer que le gouvernement fondé par le 18 brumaire n'eût jamais perdu le souvenir. « Si la liberté, dit Lucien, naquit dans le jeu de paume de Versailles, elle fut consolidée dans l'orangerie à St-Cloud; les constituans de 1789 furent les pères de la révolution; les législateurs de l'an 8 (1799) sont les pères et les pacificateurs de la patrie. » Du moment où le gouvernement consulaire organisé par la constitution de l'an 8, fut en activité, il nomma ses ministres, et Lucien Bonaparte succéda, dans le département de l'intérieur, à M. Delaplace, qui avait été appelé provisoirement à ce poste, immédiatement après le 18 brumaire, et lorsque la présence de Lucien dans la commission législative des cinq-cents, qu'il présidait, était encore nécessaire aux vues du général Bonaparte. Cette commission devint souvent le théâtre des explications les plus vives, entre les amis de la liberté, demeurés fidèles à leurs principes, et ceux qui, dans des vues diverses, avaient fait le sacrifice exclusif de leurs opinions au nouveau gouvernement. En effet, il y aurait trop de rigueur à ne pas reconnaître que quelques bons esprits, justement effrayés des funestes résultats de l'anarchie, mais trop prompts, sans doute, à les confondre avec la véritable liberté, et entraînés par les craintes que leur inspirait le passé, se rendirent, de bonne foi, complices de la tyrannie qui s'établissait. Bonaparte et les siens profitèrent habilement de ces dispositions si favorables à leurs projets. La division s'introduisit parmi ceux qui, jusques-là, avaient marché de concert; dès qu'on les eût une fois séparés de l'intérêt général, il devint facile de négocier avec l'intérêt particulier de chacun, et c'est en cela que Lucien montra une adresse plus grande, et qui fut couronnée du plus heureux succès. Bientôt il n'exista plus qu'une très-faible opposition, qu'il était même de l'intérêt du gouvernement de ne pas faire cesser, parce qu'elle lui servait, en quelque sorte, à constater l'existence d'une liberté qui, par le fait, n'existait plus. Lucien donna un grand éclat au ministère de l'intérieur, mais ce fut surtout à la partie de ce département qui regarde les arts, qu'il accorda une protection et des encouragemens plus particuliers; nous ne dissimulerons pas plus que nous ne prétendons les justifier, une foule d'actes sortis du cabinet du ministre, qui jetèrent, à cette époque, sur les principaux agens de ce ministère et sur le ministre lui-même, une déconsidération trop méritée; on ne parlait, dans Paris et dans les villes maritimes, que de la profusion avec laquelle certains permis d'exportation de grains, et entre autres un permis d'exportation de chiffons, avaient été accordés au prix de plusieurs millions. On ne s'exprimait pas moins hautement sur l'influence que les femmes exerçaient auprès de Lucien, qui, fort aimable lui-même, et très-occupé du soin de leur plaire, passait pour ne savoir rien leur refuser. Ceux qui s'efforcent d'assigner des causes à tous les événemens politiques, et à qui ces causes paraissent toujours d'autant plus vraisemblables qu'elles sont plus merveilleuses, ont fait de Lucien disgrâcié et nommé à l'ambassade d'Espagne, une sorte de victime de ses opinions républicaines; nous sommes loin de partager cette opinion, et en cela nous n'avançons rien dont nous n'ayons la con-

viction la plus parfaite. Lucien, qui n'avait point oublié le 18 brumaire, et qui pensait, avec raison, que quelque déférence était due à celui qui avait une si grande part à réclamer dans l'heureuse issue de cette journée, ne supportait qu'avec un dépit secret l'éloignement où le tenait le premier consul, de sa confidence, que d'autres paraissaient posséder exclusivement. Il était humilié de l'immense distance établie entre son frère et lui, et de ce que celui-ci ne voulait point consentir à entrer en partage du pouvoir avec celui qui avait si puissamment contribué à le placer entre ses mains. Il existait d'ailleurs entre les deux frères quelques dissentimens politiques, qui n'eussent pas suffi pour les diviser, mais qui, joints aux causes que nous venons de rapporter, et que chaque circonstance nouvelle aigrissait sans cesse, finirent par amener de tels éclats, que lorsque Lucien, qui venait, en octobre 1800, de quitter le ministère de l'intérieur, se rendit au château des Tuileries, pour remettre son porte-feuille au premier consul, il s'éleva entre eux une altercation violente, à la suite de laquelle Lucien jeta, avec colère et mépris, son porte-feuille sur la table, et se retira en apostrophant son frère avec les expressions les plus outrageantes. D'autres causes contribuèrent à déterminer la disgrâce de Lucien : nous nous bornerons à en rapporter deux. La première est la haine, bien réciproque, que portait la famille Beauharnais à la famille Bonaparte : haine dont Lucien était, à cette époque, l'intermédiaire le plus actif auprès du premier consul. La seconde, la rivalité d'influence qui s'était établie entre le ministre de la police générale et celui de l'intérieur, qui, ayant aussi ses agens, se trouvait souvent en concurrence d'opérations avec celui de la police. Fouché, chargé alors de ce département, ne tarda pas à unir ses ressentimens à ceux de la famille Beauharnais, dont le crédit croissait de jour en jour. Dès-lors, rien ne fut plus facile à ces deux partis, que d'accabler Lucien, qui, fier du souvenir de ses services, incapable de fléchir, et devenu, par la fermeté même de son caractère, plus insupportable au premier consul, n'eut d'autre parti à prendre que d'accepter un exil honorable, pour ne pas tomber dans une humiliante disgrâce. Cet exil ne fut pas perdu pour la fortune de Lucien. Lié, dès son arrivée en Espagne, avec le prince de la Paix, il obtint bientôt un grand crédit auprès de la reine, et acquit une véritable influence à la cour de Madrid. Le Portugal, menacé d'une invasion par la France, se trouva heureux de conclure avec elle, par l'intervention de Lucien, le traité de Badajos. Ce traité valut à Lucien, en tableaux et en diamans bruts et polis, qu'il fit vendre à son retour en France, une somme que l'on a évaluée à cinq millions, monnaie de France, mais que nous croyons s'être élevée fort au-dessus. Au reste, personne n'ignore que l'usage de ces présens, que les ambassadeurs et les ministres plénipotentiaires ont grand soin de ne pas laisser tomber en désuétude, est généralement admis dans les transactions diplomatiques de tous les temps et de tous les pays. Il n'y a donc pas trop à s'étonner que Lucien, frère du premier consul et sans fortune, ait, pour s'en créer une, tiré parti de cette circonstance. Il conçut à cette époque un projet politique dont l'exécution eût été de la plus haute importance pour sa maison, mais que l'ascendant des Beauharnais, tout-puissant alors, fit totalement échouer : c'était d'unir, par une alliance de famille, la maison de Bourbon à la sienne, en mariant sa fille aînée, qui vient d'épouser à Rome le prince Gabrielli, neveu du cardinal de ce nom, au prince des Asturies, maintenant Ferdinand VII, qui aspirait dès-lors à cette alliance, et qui, depuis, a, comme on sait, fait les plus vives instances auprès de Napoléon, pour qu'elle fût consommée. Une réconciliation qui ne pouvait être ni sincère ni durable, mais que commandaient impérieusement des intérêts

de famille, eut lieu en 1801, entre le premier consul et son frère. Lucien revint aussitôt à Paris, fut nommé membre du tribunat, et prit une part active au concordat qui fut signé, le 15 juillet de la même année, entre le cabinet des Tuileries et le St-Siége. Il prononça au tribunat, lors de la proposition faite par le gouvernement, de fonder la légion-d'honneur, un discours remarquable par l'étendue des vues politiques qu'il renfermait, et la sagesse de ses principes. Vers la fin de juillet, il fut nommé grand-officier de cette légion, membre de son grand conseil d'administration, et sénateur. Vers la même époque, il fut désigné comme titulaire de la sénatorerie de Trèves, à la dotation de laquelle fut affectée la terre de Soppelsdorf, ancienne maison de plaisance des électeurs. Depuis la mort de sa première femme, Lucien n'avait point songé à former de nouvelle union : livré à une excessive dissipation, et ne rencontrant d'obstacle à satisfaire aucun de ses goûts, il n'était pas même probable que ce projet se présentât à sa pensée, lorsqu'une simple liaison de galanterie formée avec une dame, veuve de son premier mari (*), et déjà mère, mais belle, aimable, spirituelle, et à qui tous les moyens de séduire étaient familiers, prit, peu après, une consistance beaucoup plus sérieuse, en réunissant tous les caractères d'un attachement véritable, et donna une direction toute nouvelle à la destinée de Lucien. Cet événement intéressait vivement Mme Elisa Bacciochi, sa sœur aînée; elle habitait avec lui son château du Plessis-Chamand, dont elle se considérait, en quelque sorte, comme le véritable propriétaire; et comme il était évident pour elle, que les nouvelles dispositions de son frère allaient amener, dans l'intérieur de sa maison, un changement qui ne tarderait pas à l'en exclure, elle ne négligea aucun des moyens qu'elle crut propres à s'opposer aux projets de Lucien. Le meilleur de tous était, sans doute, d'entretenir et d'augmenter la répugnance naturelle que le premier consul, qui, dès-lors, réservait à sa famille l'alliance des races royales de l'Europe, avait déjà manifestée contre le mariage de son frère avec Mme Jouberthou. Mme Bacciochi ne dissimula pas son mécontentement, et s'expliqua, sur le compte de cette dame, dans les termes les plus offensans; elle quitta la maison de Lucien, et se retira dans un hôtel qu'elle venait d'acquérir rue de la Chaise. Dès-lors, elle agit plus ouvertement, auprès du premier consul, contre les projets de son frère, et décida la rupture qui éclata bientôt entre le premier consul et lui. Dans l'alternative qui fut proposée à Lucien, de renoncer à son mariage ou de quitter la France, il n'hésita pas un moment, abandonna le soin de ses intérêts à quelques gens d'affaires, et partit de Paris en avril 1804. Il se retira d'abord à Milan, puis à Pezaro, dans les états de l'Eglise, et finit par se fixer à Rome, où le pape, qui, à une époque antérieure, avait eu lieu de se louer de ses procédés, l'accueillit avec une bienveillance particulière. Après la campagne qui fut terminée par la paix de Tilsitt, l'empereur Napoléon s'étant rendu, en novembre 1807, dans ses états d'Italie, Lucien vint de Rome à Mantoue, où les deux frères eurent une entrevue dans le courant du même mois; les conditions de rapprochement que proposa Napoléon, furent la dissolution du mariage, la reconnaissance des enfans, et un grand établissement en Italie, avec titre de grand-duché, pour Mme Lucien. Aucune de ces offres n'ayant été acceptée, les deux frères se séparèrent plus mécontens que jamais, et retournèrent, Lucien à Rome, Napoléon à Paris. Depuis ce moment, l'aigreur s'accrut de jour en jour, de l'un et de l'autre côté.

(*) M. Jouberthou, agent-de-change, parti en 1802, avec l'expédition de St-Domingue, commandée par le général Leclerc, et mort de la fièvre jaune, au Port-au-Prince.

Lucien, pour mieux braver son frère, affecta de se lier d'une manière plus intime, à Rome, avec le ministre du roi de Prusse, dont les ressentimens implacables et trop légitimes contre Napoléon étaient universellement connus; il blâma hautement l'insatiable ambition de l'empereur; s'expliqua dans les termes les plus injurieux pour ce prince, sur les persécutions suscitées au pape par ses ordres, et fit l'acquisition de la terre de Canino, située à 6 lieues de Viterbe, dans le dessein de la faire ériger plus tard en principauté par le pape. Ce moment arriva bientôt; déclaré prince de Canino, il en prit le titre et se fit inscrire au rang des nobles romains: mais bientôt, redoutant tout de la vengeance de son frère, qui l'avait menacé de le faire arrêter dans Rome même, il se retira dans cette terre pour s'y ménager les moyens de passer aux États-Unis. Il s'entendit pour cet objet avec son beau-frère le roi Joachim de Naples, qui mit à la disposition de Lucien un bâtiment qui vint le chercher dans le port de Civita-Vecchia. Il quitta Canino, se rendit dans le plus grand secret à Civita-Vecchia, et s'embarqua le 5 août 1810. Forcé par une bourasque de relâcher à Cagliari en Sardaigne, il ne put obtenir du roi la permission de débarquer dans cette île, ni du ministre anglais, qui résidait auprès de cette cour, un sauf-conduit pour continuer sa route. Déjà observé par deux frégates anglaises, qui furent bien informées sans doute du moment où il devait se remettre en mer, il tomba en leur pouvoir, presqu'en sortant du port, et fut d'abord conduit à Malte. Il passa plus de quatre mois dans cette île, et donna de ses nouvelles à sa famille, en lui prescrivant de venir le rejoindre en Angleterre où il eut avis que sa résidence venait d'être fixée. On l'y transféra en effet bientôt après, et le 18 décembre suivant, il jeta l'ancre à Plymouth. Soit que le gouvernement britannique craignît à Londres la présence d'un homme dont le nom en rappelait un autre, auquel se rattachait en Angleterre un parti considérable et entreprenant; soit qu'il pensa que l'apparente persécution de Lucien pouvait cacher une mission secrète; soit plutôt que, même en ne doutant pas de la réalité de cette persécution, il crût à la possibilité d'un rapprochement prochain entre les deux frères, Lucien eut ordre de ne point habiter Londres et de se fixer à Ludlow, petite ville du comté de Shrop, à 46 lieues de cette capitale. Sa famille étant arrivée en Angleterre, il fit, à quinze milles de Ludlow, l'acquisition de la terre de Tomgrove, et y forma un établissement où il réunit, sans luxe, toutes les commodités de la vie. C'est à Tomgrove qu'il a mis la dernière main à son poëme de *Charlemagne*, qu'il avait commencé depuis long-temps. A côté de quelques beautés d'un ordre supérieur, on trouve dans cet ouvrage des longueurs insupportables, et un dénuement d'intérêt qui se fait sentir à chaque page; mais, selon nous, le plus grand défaut de cette conception, est dans le choix d'un rhythme absolument étranger à la langue dans laquelle ce poëme est composé et repoussé par elle. En effet, Lucien Bonaparte ne paraît pas avoir assez senti combien il est difficile de faire des innovations heureuses dans la poësie d'une langue dans laquelle ont écrit Racine, Boileau et Voltaire. Le génie de ces grands hommes, justes appréciateurs des beautés admirables du Dante, du Tasse et de l'Arioste, n'eût pas manqué d'introduire, dans le noble langage français, le rhyhtme italien, auquel les personnes familiarisées avec d'autres littératures ont tant de peine à s'accoutumer et dont l'excessive monotonie, produite par le retour continuel des mêmes chutes, ne saurait s'accorder, en aucune manière, avec la dignité du poëme épique, telle qu'Homère, Virgile, Milton et Voltaire l'ont conçue, et telle que l'Europe toute entière, l'Italie exceptée, la conçoit encore. Le séjour de Lucien en Angleterre se prolongea pendant plus de trois années, et nous savons, à ne

pas en douter, que cette époque de sa vie n'a été ni la moins paisible, ni la moins heureuse. Sa conduite, prudente et réservée, lui avait mérité l'estime générale, et les ministres anglais eux-mêmes se sont plu à lui rendre cette justice. Devenu libre par le traité de Paris, qui faisait descendre son frère du trône, cette circonstance ne fut pas la moins bizarre de sa vie. Lucien ne quitta l'Angleterre que pour retourner en Italie. Il y retrouva le rang et la considération qu'il y avait laissés, et sa maison devint le rendez-vous de tous les étrangers de quelqu'importance. On s'est montré, selon nous, beaucoup trop sévère envers lui dans le jugement qu'on a porté des motifs qui l'avaient décidé à oublier ses anciens ressentimens envers son frère pour s'unir à sa cause en mars 1815. On n'a pas assez réfléchi que cette cause n'était pas moins celle de Lucien et de sa famille, que de Napoléon lui-même. Lucien avait écrit de Rome à Bonaparte, alors à l'île d'Elbe, pour lui faire connaître que, long-temps opposé à sa puissance tyrannique, il se dévouait à son infortune. Une première lettre demeura sans réponse; il en écrivit une seconde à laquelle Bonaparte répondit enfin, dans des termes qui, sans être ceux de l'affection, n'étaient cependant plus ceux de la haine. Lucien parut convaincu, à son retour à Paris, dans les derniers jours d'avril 1815, que le système de Bonaparte était changé; il l'était, du moins, que dans la nouvelle situation où ce prince se trouvait placé, il serait contraint par l'opinion publique à ne pas s'écarter de la ligne constitutionnelle que la volonté nationale lui aurait tracée; mais Bonaparte, qui considérait l'opinion publique du même œil que M. de Bonald et les imprudens ministres de Louis XVIII, se promettait bien, dès-lors, de ne faire à cette opinion, dont il avait dans tous les temps contesté la toute-puissance, et qui s'est vengée de ses mépris en l'écrasant, que les sacrifices qui lui seraient le plus indispensablement commandés. Lucien crut long-temps au changement de son frère, et son illusion, à cet égard, était d'autant plus excusable que, même en le contrariant dans un grand nombre de détails personnels, tels que le rang qu'il devait occuper dans la famille, la reconnaissance de ce rang, et la préséance qui devait en résulter, Bonaparte montrait cependant beaucoup de déférence pour ses avis, et l'appelait à la discussion de ses intérêts les plus secrets. Telle était la situation respective des deux frères, lorsque, le 13 juin 1815, une personne particulièrement attachée à Lucien, et que sa position mettait à portée de bien juger les événemens, se rendit auprès de ce prince, alors logé au Palais-Royal. Elle le trouva assis et profondément préoccupé; aussitôt que Lucien l'apperçut, il se leva, vint à elle, et lui dit, d'un ton ferme, et très-expressif: « Hé bien, le voilà parti; puis il ajouta, après quelques momens de silence, peu de jours vont décider de grands événemens » On lui répondit: « Quelle qu'en soit la nature, ils n'ont rien de rassurant pour la France; si l'empereur est vaincu, la France est asservie; s'il est vainqueur, la tyrannie suivra la victoire. — Je le pense ainsi, reprit Lucien avec vivacité, et, peut-être, dans cette dernière supposition, serai-je encore réduit à m'exiler moi-même; mais n'importe, nous sommes Français, et quoi qu'il en puisse arriver, tous nos vœux doivent être pour le triomphe de la France. » Il n'y avait aucun moyen de douter de la franchise de cet aveu, dont une altercation récente, qui s'était élevée entre les deux frères, sur un point de la plus haute importance, garantissait encore l'authenticité. Cette circonstance ne nous paraît pas de nature à être omise ici. Une réunion, à laquelle on ne peut donner le nom de conseil privé, parce qu'elle avait tous les caractères d'une assemblée de famille, mais à laquelle, cependant, toute la famille n'avait pas assisté, avait eu lieu au palais de l'Elysée, huit à dix jours avant le départ de Bonaparte; très peu de personnes y avaient été appelées: parmi celles-ci, on comptait les princes

Joseph et Lucien, le cardinal Fesch, le duc d'Otrante, ministre de la police générale, le comte Regnault, de Saint-Jean-d'Angély, etc. Après avoir débattu long-temps les moyens de réconcilier la France avec l'Europe, et de conserver à la première son indépendance politique, c'est-à-dire, le droit de se donner un souverain de son choix, Lucien, qui en avait déjà conféré avec Bonaparte, proposa « d'accepter à l'instant l'abdication que l'empereur était prêt à donner en faveur de son fils; d'écrire immédiatement à l'empereur François pour redemander le jeune Napoléon et Marie-Louise, à laquelle la régence serait déférée par le même acte; enfin, que l'empereur Napoléon, se confiant à la loyauté de la maison d'Autriche, se rendît lui-même à Vienne, pour garantir, par sa présence, l'exécution de cet engagement. » Cette mesure avait été décidée, et Lucien avait fait le choix de la personne qui devait se rendre à Vienne et porter les dépêches à l'empereur d'Autriche et à M. le prince de Metternich, lorsque Bonaparte, se ravisant dès le lendemain, crut entrevoir dans le conseil qui lui avait été donné, une conspiration contre sa personne, et révoqua, à-la-fois, et la promesse de son abdication et l'assentiment qu'il venait de donner aux mesures arrêtées en sa présence. Lucien regarda tout espoir comme perdu dès ce moment; toutefois il ne pensa pas que dans d'aussi graves conjonctures, il lui convînt d'abandonner son frère malheureux. Ses démarches à la chambre des pairs et à celle des représentans, furent dictées par le même sentiment. Nous ne nous permettrons point de juger la conduite qu'il crut devoir tenir à cette époque; chacun l'expliquera par ses sentimens personnels. Comme il est impossible, ainsi que nous l'avons exprimé ailleurs, de prononcer sur la direction politique des hommes dans tout ce qui ne se renferme pas dans les lois générales et immuables de l'honneur, autrement que par les rapports qui existent entre leur conduite et leur conscience, nous nous abstiendrons, après avoir fidèlement rapporté les faits, d'émettre une opinion qui trouverait des contradicteurs dans tous les partis; nous observerons seulement que ce n'était pas à celui qui avait bravé les menaces de Bonaparte puissant, à trahir la confiance de Bonaparte malheureux. Les bons esprits et les bons cœurs trouveront, sans doute, au fond de leur ame, la solution de ce problême qui appartient plus encore à la morale qu'à la politique. Dès que le gouvernement provisoire eût été installé, à la suite de l'abdication tardive et forcée de Bonaparte, Lucien se retira à Neuilly d'où il se disposa à quitter la France. Il partit dans les derniers jours de juin 1815, fut arrêté à Turin, y demeura quelque temps prisonnier, et dut sa liberté à l'active intervention du pape qui le réclama comme sujet du gouvernement pontifical. Rendu à la liberté et à sa famille, qu'il avait eu la prudence de ne point appeler à Paris, Lucien a fixé de nouveau sa résidence à Rome, dont il ne sortait que pour aller à la Ruffinella, maison de campagne située à Frascati, et d'où les journaux romains ont annoncé, vers la fin de 1817, qu'il avait été sur le point d'être enlevé par des brigands qui s'étaient emparés, par méprise, de la personne de son secrétaire; cette affaire n'a été jusqu'à ce moment que mal éclaircie. Quelques personnes, qui se croyent plus pénétrantes ou mieux instruites, n'ont pas manqué de la considérer comme le résultat des résolutions prises, à une époque peu antérieure, par le congrès des ministres européens à Paris, dans lequel il avait été décidé, par ces ministres, que l'éloignement de Lucien, des frontières maritimes, serait réclamé des puissances alliées, comme une mesure importante pour le maintien de la paix de l'Europe. La demande faite par Lucien, pour ses enfans et pour lui-même, d'un passeport pour les Etats-Unis d'Amérique, avait donné lieu à la mesure proposée par les ministres étrangers. Nous avouons que nous ne pouvons nous expliquer,

d'une manière satisfaisante, le but de cette nouvelle persécution politique; car, enfin, si la présence de Lucien en Europe est considérée comme dangereuse, il n'y a pas de moyen plus certain, pour faire cesser ce danger, que de lui permettre de se rendre aux États-Unis. Craindrait-on qu'il ne s'y occupât des moyens de faciliter l'évasion du prisonnier de Sainte-Hélène, et de le mettre à la tête des indépendans de l'Amérique méridionale? Nous ne saurions supposer aucun fondement raisonnable à cette crainte; la renommée de Bonaparte est trop bien établie, et l'Amérique n'ignore pas plus que l'Europe que, depuis long-temps, il n'y a plus rien de commun entre les intérêts du conquérant-despote et ceux de la liberté.

BONAPARTE (Louis). *Voy.* Louis.

BONAPARTE (Jérôme). *Voy.* Jérôme.

BONAPARTE (Élisa). *Voy.* Bacciochi.

BONAPARTE (Caroline). *Voy.* Caroline.

BONAPARTE (Pauline). *Voy.* Borghese.

BONAPARTE (Madame). *Voy.* Joséphine.

BONAVENTURE (Le chevalier Nicolas-Melchiade), ancien avocat à Tournay, fut élu député au conseil des cinq-cents en l'an 5 (1797). Il réclama, pour les départemens réunis, le droit de nommer au tribunal de cassation, et se plaignit de ce que le directoire étendait à la Belgique l'exécution de la loi qui exigeait des ecclésiastiques une déclaration de fidélité. Il combattit ensuite le projet relatif à la vente des biens nationaux de la Belgique, et à la liquidation de ses dettes. Il passait pour être fortement attaché au parti clichien, et cette opinion faillit lui devenir fatale lorsque les événemens eurent décidé la chute de ce parti. Après la révolution du 18 brumaire, il fut nommé juge au tribunal d'appel établi à Bruxelles, puis président du tribunal criminel de la Dyle. Il développa, dans cette dernière place, des connaissances étendues comme criminaliste, et une extrême sagacité. Peu de ses collègues possédaient au même degré que lui, le talent de presser un accusé de questions, d'en arracher des aveux, ou de faire jaillir la lumière de ses dénégations mêmes, et des contradictions dans lesquelles tombe si fréquemment un coupable livré aux tribunaux. Quoique le goût et les convenances aient eu quelquefois à lui reprocher des écarts réprouvés par la gravité de sa profession, et que, dans plus d'une occasion, le désir de faire effet sur une certaine partie de l'auditoire, l'ait fait descendre à une *scurrilité* peu dignes de la majesté du barreau, ces légers torts étaient amplement rachetés par l'importance des services qu'il rendait à la société; et à tout prendre, cette partie de la carrière de M. Bonaventure n'a pu laisser pour lui que d'honorables souvenirs. Nous désirerions pouvoir terminer ici cet article. Il nous serait agréable de n'avoir à parler qu'avec éloge d'un homme qui a siégé long-temps avec distinction, et parmi les représentans de la nation, et au nombre des premiers magistrats de sa province; mais la nature de notre travail et les devoirs qu'elle nous impose, ne nous permettent point un silence que l'opinion ne manquerait pas de condamner, surtout lorsqu'il s'agit de faits dont l'existence n'est malheureusement que trop connue. On n'a point oublié dans la Belgique, et l'on n'y oubliera de long-temps ces arrestations arbitraires et multipliées, qui, dans le cours de l'année 1804, précipitèrent dans les prisons de Bruxelles, sur l'odieuse et vague imputation de *garottage*, une foule de citoyens dont quelques-uns appartenaient aux classes les plus considérées de la société, dont plusieurs autres, dans une condition moins relevée, avaient toujours joui de l'estime de leurs concitoyens, et qui, presque tous, par leurs relations, leurs moyens d'existence et leur attitude dans le monde, parais-

raient à l'abri du soupçon de complicité avec des brigands féroces que réclamait l'échafaud. On se souvient encore de la surprise et de la terreur que répandirent dans toute la partie alors connue sous le nom de *départemens réunis*, ces brusques enlèvemens, ces incarcérations sans mandats d'arrêt, cette détention prolongée sans interrogatoire, et toute cette violation des formes protectrices de l'innocent et même du coupable, effrayantes nouveautés auxquelles le despotisme impérial lui-même n'avait pas accoutumé ces provinces, et dont la monstrueuse réunion ne rencontrait d'analogues que dans les formes de l'inquisition de Lisbonne et de Goa. On se rappelle qu'à cette époque il n'était pas un chef de famille qui, en se livrant au sommeil, n'eût à craindre d'en être arraché pour aller grossir le nombre des malheureux qu'une tyrannie silencieuse, mais impitoyable, retenait dans les fers. On sait enfin (car nous ne voulons répéter à cet égard, que ce qu'il était impossible de taire), on sait qu'après plusieurs mois d'une captivité aussi rigoureuse qu'inexplicable, qui coûta la vie à quelques-uns des détenus, et entraîna la ruine de plusieurs autres, le conseiller-d'état Berlier, arrivé subitement de la capitale, et qui s'honora, dans cette circonstance, par la modération de sa conduite et ses égards envers l'infortune, fit élargir la presque totalité de ces captifs, aussi étonnés de se voir libres sans jugement, qu'ils l'avaient été de se voir emprisonnés sans cause apparente. Nous dissimulerions en vain que toutes les opérations de police qui répandirent alors, dans la Belgique, le deuil et l'épouvante, furent généralement attribuées à une espèce de triumvirat dont M. Bonaventure passait pour faire partie. Nous ne déciderons pas jusqu'à quel point l'indignation publique fut alors, et depuis, équitable dans ses jugemens : ce mystère d'iniquité est resté, jusqu'à ce jour, tellement impénétrable, et ceux qu'accusait la voix de leurs concitoyens ont paru si peu empressés de l'éclaircir, qu'à l'exception d'un très-petit nombre d'initiés, on est à cet égard réduit à des conjectures plus ou moins vraisemblables, et il n'est pas plus dans nos attributions qu'il n'entre dans nos principes, de juger d'après des conjectures. Ce que nous dissimulerions en vain, c'est que les principaux agens de cette effrayante et bizarre persécution, et probablement les dépositaires de ses véritables causes, se sont tûs, même à l'époque où la destruction du gouvernement impérial leur permettait de s'exprimer librement sur des ordres auxquels ils pouvaient avoir été forcés d'obéir : ils se sont tûs, lorsqu'un ouvrage, répandu avec profusion, et signé par son auteur (*), a dirigé contre eux les accusations les plus flétrissantes; ils se sont tûs, enfin, lorsque un fonctionnaire public (**) les a dénoncés à la barre des représentans de la nation, en invoquant, contre les auteurs des souffrances qu'il a personnellement essuyées, et des atteintes qu'a reçues sa fortune, la rigueur des lois civiles et criminelles. Cette indifférence pour l'opinion ne peut s'expliquer que par l'effet de la plus sublime philosophie, ou par la conviction secrète et décourageante de la vérité de l'accusation. Nous nous abstiendrons de prononcer. Les développemens dans lesquels nous venons d'entrer ne nous ont même été dictés que par l'impossibilité d'omettre un nom qui s'y rattache, et par le puissant intérêt qu'a présenté dans le temps, et qu'a encore aujourd'hui pour la curiosité, l'une des trames les plus inexplicables qui aient jamais figuré parmi les noirs secrets de la police.

(*) M. F. Devos, avocat, dans l'écrit intitulé : *Historique et justification de 480 personnes arrêtées et emprisonnées arbitrairement à Bruxelles pendant l'espace de* 16 *mois*, Bruxelles, 1816.

(**) M. de Raedt-d'Hellebeek, ancien maire de Grimberghe.

M. Bonaventure est aujourd'hui sans fonctions, et vit retiré dans une campagne aux environs de Bruxelles.

BONCHAMP (Arthus comte de), l'un des premiers généraux de l'armée catholique et royale, naquit en Anjou, en 1759, d'une famille noble et justement considérée de cette province. Après avoir servi dans l'Inde, avec une rare distinction, pendant la guerre que soutenait la France pour établir l'indépendance des Etats-Unis, il revint dans sa patrie, et se trouvait, en 1791, capitaine de grenadiers dans le régiment d'Aquitaine, alors en garnison à Landau (Basse-Alsace). Attaché à la monarchie par principe, par devoir, et par reconnaissance, il donna sa démission vers cette époque, et se retira dans le château de la Baronière, propriété de ses ancêtres, située près Saint-Florent-le-Vieil, petite ville du département de Maine-et-Loire. Il y passa près de dix-huit mois dans une tranquillité profonde; mais le pays ayant pris les armes, l'estime universelle, dont il était environné, détermina les insurgés à jeter les yeux sur lui et à le proclamer leur commandant, dès les premiers jours d'avril 1793. Quelque étranger que fût M. de Bonchamp aux mouvemens qui se manifestèrent à cette époque, il ne crut pas devoir refuser l'éclatante marque de confiance que lui donnèrent les habitans qui, de tous côtés, exigeaient que leurs anciens seigneurs se missent à leur tête. M. de Bonchamp accepta donc, et se réunit à M. de la Rochejaquelein et à cet étonnant Cathelineau qui, de la condition de simple paysan, s'était élevé à celle de chef d'une partie des forces vendéennes, et venait de s'emparer de la ville de Beaupréau. Le comte de Bonchamp rasssembla, aux camps de Geste et de Montfaucon, un nombre considérable d'insurgés que les violences des forces révolutionnaires, qu'on envoyait contre eux, accroissaient encore de toutes parts, et forma, en peu de temps, une armée royaliste qu'il exerça aux opérations militaires, et qui devint bientôt l'une des plus redoutables et des plus dévouées. Vers la fin de mai 1793, il se porta successivement sur Bressuire, qui fut emporté, Thouars, dont le passage, défendu par une rivière, fut forcé en un moment, et Fontenay-le-Comte. Il fut blessé grièvement au coude, le 25 du même mois, à la prise de cette dernière ville, enlevée aux républicains par les troupes vendéennes qui venaient de remporter sur ceux-ci une victoire complette. M. de Bonchamp se retira alors dans le château de Landebaudière, et il ne lui fut possible de rejoindre son armée que lorsque son parti se fut rendu maître de Saumur, le 9 juin suivant. A cette époque, tous les habitans de la rive gauche de la Loire, ceux de la portion du Poitou appelée *le Bocage*, ceux du comté de Nantes et tous ceux des marais qui bordent la côte vers l'embouchure de la Loire, s'étaient soulevés, et avaient battu et chassé de toutes parts les troupes républicaines. Ces petites armées, dispersées sur une vaste étendue de terrain, n'avaient eu jusques-là, entre elles, aucun accord; et leurs chefs, qui se connaissaient à peine, ne reconnaissaient, les uns sur les autres, aucune supériorité de commandement, tandis que toute l'insurrection de la rive droite de la Sèvre, ayant des intérêts communs, avait formé une armée qu'on appela la Grande armée Vendéenne. Là, s'étaient réunis les chefs qui avaient acquis le plus de réputation dans les combats partiels livrés jusqu'à ce moment. M. de Bonchamp, quoique faisant partie de cette grande armée, avec laquelle il combattait habituellement, ne reconnaissait cependant les ordres d'aucun chef d'une manière positive. Il avait formé antérieurement à cette époque, un corps auxiliaire de cinq à six cents hommes, particulièrement dévoués à sa personne, et l'avait composé, en très-grande partie, des Angevins des bords de la Loire, et des Bretons qui, ayant pris les armes sur la rive droite de ce fleuve, et se trouvant trop faibles pour tenir seuls la campagne, étaient venus se réunir à lui. La répu-

tation de sa valeur et de sa loyauté était déjà répandue, et chacun s'empressait de venir servir sous ses ordres. De tous les chefs vendéens, il était celui dont les talens militaires inspiraient le plus de confiance. Lorsque le pays, qui jusques-là avait servi de théâtre à la guerre, eût été livré à la plus affreuse dévastation, et que l'incendie eût dévoré ce qui avait été épargné par les armées, Bonchamp ouvrit l'un des premiers, dans le conseil vendéen, l'avis d'abandonner une contrée qui n'offrait plus de ressources, et de marcher vers la Loire, afin d'opérer, par le passage de ce fleuve, une jonction prompte et imprévue avec les Bretons sur lesquels il connaissait toute son influence. Cet avis, quelque sage qu'il fût, éprouva de vives oppositions, et ne fut adopté que lorsque les forces républicaines s'étaient déjà prodigieusement accrues. L'armée vendéenne, après quelques succès partiels, et des alternatives diverses, en fit bientôt la funeste épreuve au Mans, à Châtillon, à la Tremblaye, à Saumur, à Luçon, à Nantes, etc. Blessé mortellement d'une balle dans la poitrine le 17 octobre 1793, à la sanglante bataille de Chollet, Bonchamp fut transporté mourant dans le village de la Meilleraye, où il passa 24 heures dans l'agonie et sans connaissance, et rendit les derniers soupirs comme on le descendait de la barque dans laquelle on lui avait fait traverser le fleuve. Il expira dans les bras d'une épouse digne héritière de ses vertus. Combien il nous est doux, après avoir flétri d'un juste opprobre ces héros de la guerre civile, qui, dans des partis opposés, ont semblé trop souvent avoir mis tous leurs soins à rendre plus insupportables les maux de l'humanité, d'attacher enfin nos regards sur l'un de ces êtres bienfaisans que la Providence se plaît à faire naître au sein des plus horribles calamités, comme pour rappeler, au cœur des hommes, son existence accusée par tant de crimes et de malheurs! Le plus noble hommage qu'il nous soit possible de rendre à la mémoire du généreux Bonchamp, est tout entier dans le simple récit des derniers momens de cet homme de bien. Instruit, presqu'à l'instant où il fut frappé, que les républicains, quoique vainqueurs, avaient laissé un grand nombre de prisonniers, et que l'armée vendéenne, dans l'excès de sa fureur et croyant qu'elle laisserait toujours trop d'ennemis derrière elle, voulait exterminer près de 5000 d'entre ceux-ci, qu'on avait déposés dans l'église de Saint-Florent : informé, presqu'en même temps, que des pièces d'artillerie étaient déjà dirigées sur cette église pour mitrailler ces malheureux, Bonchamp, à qui un souffle de vie restait à peine, demanda, comme une dernière preuve d'obéissance, aux généraux, aux officiers, aux soldats qui l'environnaient, d'épargner la vie des prisonniers. Les soldats se répétaient religieusement la dernière volonté de leur chef, et, contre toute attente, ce vœu fut exaucé, tant était grande la vénération de l'armée pour le chef qu'elle allait perdre. Cette conduite, il faut l'avouer, formait, en ce moment, un contraste remarquable avec celle du général Léchelle qui venait de gagner la bataille dans laquelle Bonchamp perdit la vie, mais que les républicains payèrent si cher. Léchelle, digne instrument des fureurs du comité de salut public, faisait impitoyablement fusiller les prisonniers vendéens, le jour même, où, à la voix de Bonchamp, ceux-ci sauvaient la vie aux prisonniers de l'armée républicaine. C'est ainsi que s'alluma, entre les partis qui se retrouvaient tous les jours aux mains, cette haine implacable qui, dès-lors, présida aux actes des chefs des deux armées et donna, de part et d'autre, le signal des plus effroyables représailles. Un biographe, en rendant au comte de Bonchamp toute la justice qui est si bien due à ce noble chef d'un parti qu'il ne cessa de servir en homme convaincu de la justice de sa cause, mais sans passion, sans ressentiment, et surtout en ami de l'humanité, conteste la vérité de l'anecdote que nous venons de rap-

porter, sur la foi de témoignages dont l'authenticité ne nous paraît pas pouvoir être révoquée en doute. Il prétend que l'état de Bonchamp, depuis l'instant où il fut frappé, jusqu'à celui où il expira, ne lui permit ni de parler, ni même de se reconnaître, et que les prisonniers républicains durent la vie auxsentimensd'humanité qui animaient *presque tous les autres généraux vendéens*. Cette assertion manque d'exactitude : Bonchamp conserva sa raison plus de trois heures après avoir reçu le coup mortel, et avant d'être transféré de l'autre côté de la Loire. Au reste, nous ne contesterons pas, *qu'à cette époque*, un grand nombre de chefs vendéens ne partageassent les généreux sentimens de Bonchamp. On se rappelle, et nous venons de dire, que c'est à dater de ce moment que le système du gouvernement conventionnel, qui venait de passer dans les mains de la montagne, devint de plus en plus barbare, et que c'est vraiment lui qui a pris, dans cette guerre, l'horrible initiative de la férocité, dont les Vendéens ont fait depuis le plus épouvantable usage. Il est cependant un fait historique, digne de remarque, et qui paraît rendre incontestable l'existence de l'anecdote qui fait le sujet de cette discussion : c'est que madame de Bonchamp, ayant été faite prisonnière, et condamnée à mort par la commission militaire de Nantes, obtint un sursis à l'exécution de son jugement, *motivé* sur ce qu'elle avait sauvé la vie à plus de 5000 républicains dans la Vendée, et que le 29 nivôse an 2 (18 janvier 1794), ce jugement fut décidément annulé par les mêmes considérations, d'après un rapport fait par Pons de Verdun, au nom du comité de législation. On sait assez quelle était, à cette époque, la sanglante rigueur des lois révolutionnaires. Cette rigueur ne permet pas de croire que si les comités n'eussent pas acquis la preuve authentique du salut des 5000 prisonniers républicains, sur la demande de Bonchamp, qu'on affirmait avoir été provoquée par son épouse, ces comités eussent réclamé, de la convention, une mesure d'indulgence en opposition si manifeste avec le système politique de cette assemblée, et les instructions particulières de ses commissaires et des agens secrets du gouvernement. L'attestation des généraux vendéens, qui déclarèrent, quelques mois après la mort du malheureux Bonchamp, et dans le dessein de soustraire sa veuve à l'échafaud, que celle-ci avait engagé son époux expirant à user de son pouvoir pour sauver la vie aux prisonniers, n'eût certainement pas été suffisante pour déterminer le décret conventionnel qui annula le jugement de mort de cette femme généreuse. Nous croyons cet argument sans réplique. Au reste, nous hasarderons ici quelques dernières réflexions, qui, si elles choquent les intérêts de factions, serviront au moins ceux de la vérité. Dévoué, sans ostentation, à la cause qu'il avait embrassée; n'ayant rien d'éclatant et de bruyant en lui-même, ferme dans ses revers, comme il était modéré dans ses succès ; n'excitant jamais l'enthousiasme, mais obtenant toujours l'approbation universelle par la franchise de ses vues, la droiture connue de son caractère et la force de sa raison; ne se mêlant jamais dans aucune intrigue; étranger à toute rivalité; en un mot, doux aux vaincus comme à ses propres soldats, Bonchamp parut souvent, à des esprits violens et naturellement portés à des conseils rigoureux et à des mesures cruelles, servir avec tiédeur une cause qui ne lui inspirait, en effet, aucun enthousiasme, et dans laquelle il n'avait apporté qu'un sentiment profond de ses devoirs, uni à toute la modération du plus noble caractère, et à un amour de l'humanité qui ne s'est démenti dans aucune circonstance. Ce portrait, dont nous osons garantir l'exactitude, avait établi entre Bonchamp et la plupart des chefs vendéens, livrés à toute l'exaspération de leurs préjugés, à l'enthousiasme le plus insensé et à de vifs ressentimens, un intervalle immense, mais dont ceux-ci eussent rougi de convenir, quoique

plusieurs de ces chefs en conservassent une jalousie secrète et profonde. Les historiens qui ont prodigué toute leur admiration aux Stofflet, aux George Cadoudal et à plusieurs autres chefs vendéens qui le disputèrent en barbarie à quelques commissaires de la convention et aux agens du comité de salut public, n'étaient pas dignes d'écrire la vie d'un homme tel que Bonchamp. Il n'est pas étrange que les panégyristes du crime en faveur et puissant, s'entendent mal à louer la vertu modeste et oubliée ; mais si les monumens qui consacrent celle-ci n'ont ni faste ni orgueil, ils vivent du moins dans tous les cœurs, et c'est là que les descendans de Bonchamp et de sa noble épouse, sont assurés de retrouver leurs titres à la reconnaissance des siècles.

BONDI (L'abbé CLÉMENT), est l'un des écrivains les plus distingués qu'ait aujourd'hui l'Italie. Né à Mantoue comme Virgile, il a traduit l'*Enéide* avec un talent auquel ce poëte immortel semble avoir souvent fourni d'heureuses inspirations. Cette traduction, en vers *Sciolti*, partage l'estime des littérateurs italiens avec celle d'Annibal Caro, que personne n'avait jusqu'alors essayé de faire oublier. Lors de la publication de la traduction du même poëme par Delille, en 1804, il parut à Milan, dans un ouvrage périodique rédigé en français, sous le titre de *Courrier des Muses et des Grâces*, un parallèle entre ces trois traducteurs. L'opinion du critique était que Bondi l'emportait sur Caro pour la majesté épique ; mais qu'il lui était inférieur pour la fidélité et souvent pour l'énergie. On est porté à reconnaître la justesse de ce dernier jugement, quand on relit dans Caro certains passages, particulièrement l'épisode de Polyphême, et le 6e livre presqu'entier, où il a lutté avec tant de vigueur contre le coloris sombre et terrible de l'original dans sa description des enfers. On prétend même que dans l'opinion des Toscans, juges si éclairés en cette matière, et dont l'impartialité ne peut être suspecte, le traducteur français l'a en général emporté sur Bondi. Delille a semblé affectionner les sujets qu'avait traités Bondi ; car ce dernier avait fait un très-joli poëme sur la conversation (*le Conversazione*), avant que le poëte français eût entrepris celui qu'il a mis au jour en 1812 ; mais le champ parcouru par Bondi dans ce dernier poëme, est plus vaste que celui dans lequel Delille s'est renfermé. Au surplus, on a cité dans les notes du poëme de Delille, de jolis fragmens de l'ouvrage de Bondi. Le talent, le savoir, les vertus et l'extrême urbanité du poëte italien, le firent choisir par l'archiduc Ferdinand, gouverneur de Milan, pour être l'instituteur de ses enfans. Ses leçons ont fait de ces illustres élèves des sujets très-distingués. L'un d'eux est aujourd'hui duc de Modène ; et l'impératrice, morte en avril 1816, dont on admirait l'instruction et le caractère, eut aussi pour maître de littérature et d'histoire l'abbé Bondi, qui paraît avoir fait de Vienne une seconde patrie. *Le conversazione ; la Giornata villereccia* (la Journée champêtre), poëme badin en trois chants ; *la Felicità* (le Bonheur), en deux chants ; des Sonnets, Cantates et autres poësies de Bondi, ont été imprimés à Pise, dans les 11e et 12e volumes de la collection intitulée : *Parnasso degl' Italiani viventi*. Son talent se fait particulièrement remarquer dans les sujets tendres et mélancoliques.

BONDT, médecin d'Amsterdam, l'un des membres de la célèbre société des Chimistes hollandais, aux étonnantes et nombreuses découvertes de laquelle il eut la plus forte part. Il est mort jeune.

BONDY (Le comte TAILLEPIED DE), né à Paris, d'une famille de finance, ancienne et jouissant d'une haute considération, était destiné à succéder à M. Taillepied de Bondy, son père, receveur-général des finances. Celui-ci, lié avec l'illustre Lavoisier, avait étudié avec lui les sciences naturelles, et avait entrepris un ouvrage important sur les quantités d'oxigène que contiennent les oxides métalliques à divers degrés d'oxidation. Nous ignorons où en

était resté cet important travail lorsque les malheurs de la révolution vinrent détruire presqu'entièrement le patrimoine héréditaire de M. de Bondy. C'est par erreur que MM Michaud ont annoncé, dans leur notice biographique sur le comte de Bondy, que celui-ci s'était fait remarquer au 13 vendémiaire an 4 (5 octobre 1795), dans la lutte qui s'engagea alors entre la convention nationale et les sections de Paris; ce n'est point le comte de Bondy, mais son frère, receveur-général du département de l'Indre, qui fut, à cette époque, compromis dans cette malheureuse affaire, arrêté par ordre du comité de sûreté générale, et sur le point de payer de sa tête son imprudent dévouement à la cause des sections de Paris. On sait aujourd'hui que ces sections, qui ne paraissaient entraînées que par la juste horreur du terrorisme qu'elles croyaient prêt à renaître, n'étaient, en effet, que les instrumens d'un parti à la tête duquel s'étaient placés quelques intrigans dévoués aux Bourbons. Doué des qualités les plus distinguées, mais remarquable surtout par l'extrême modération d'un caractère qui, dans tous les temps, le rendit cher à ses amis, M. de Bondy ne pouvait prendre aucune part aux excès de la révolution; aussi son nom est-il resté constamment étranger à ces époques de crime et de deuil; ce fut même à des circonstances particulières qu'il dût, plus tard, son élévation à des postes qu'il honora toujours. M. de Bondy était l'homme de Paris qui passait, après St-Georges, pour faire le mieux des armes; cette extrême supériorité l'avait mis en rapport intime avec Eugène de Beauharnais, avec lequel il se trouvait souvent, et qui, passionné lui-même pour cet exercice, l'avait pris, dès-lors, en grande affection. Cette liaison devint la cause de la fortune politique de M. de Bondy. Il fut désigné, en 1809, pour présider le collége électoral du département de l'Indre, et sut se faire des amis des membres de ce collége et de tous ceux que les hautes fonctions temporaires qu'il venait remplir dans le département mirent en rapport avec lui. Nommé, bientôt après, par l'influence dont nous avons parlé plus haut, chambellan de l'empereur, ce prince, qui, de jour en jour, appréciait davantage M. de Bondy, l'appela, en qualité de maître des requêtes dans son conseil-d'état; l'éleva ensuite à la dignité de comte, et l'autorisa à porter la grand'-croix de l'ordre du mérite civil de Bavière, que le prince Eugène avait obtenue pour lui du roi son beau-père, à la suite du séjour que ce souverain avait fait à Paris, et pendant lequel le comte de Bondy avait été chargé, par l'empereur, de faire auprès de lui le service de chambellan. Tant de preuves d'affection et de confiance, obtinrent toute la reconnaissance et tout le dévouement du comte de Bondy, et s'il était possible que quelques personnes s'étonnassent encore des sentimens que, depuis cette époque, il avait voués à la dynastie impériale, ce serait ces personnes qu'il faudrait plaindre, et non M. de Bondy qu'il faudrait justifier. Nommé, le 7 août 1810, préfet du département du Rhône, le comte de Bondy mérita, dans ces fonctions, l'estime et l'attachement de toutes les classes de citoyens, et peu d'administrateurs en ont recueilli de plus honorables témoignages. En janvier 1811, il adressa à l'empereur, au nom du commerce de Lyon, auquel ce prince témoigna toujours une sollicitude plus particulière, des félicitations sur ceux de ses décrets qui ordonnaient la destruction des marchandises anglaises. « N'en doutez point, Sire, écrivit alors le préfet du Rhône, le commerce français, dont le sort est désormais lié aux profondes conceptions de votre politique, mettra sa gloire à seconder vos vues. Quelques intérêts froissés, dont la magnanimité impériale adoucit le malheur, n'imposeront point silence à la conscience nationale. Guidé par votre génie, le commerce s'élance dans l'avenir, et croit déjà voir le continent ramené à ses vrais intérêts, etc., etc. » Sans

donner indistinctement notre approbation à toutes les mesures prohibitives adoptées, à cette époque, par le gouvernement impérial, il est impossible de ne pas reconnaître, par l'état actuel du commerce de Lyon, que ceux qui, en 1811, regardaient ces mesures comme indispensables à la prospérité de quelques parties du commerce français, n'ont été que trop justifiés, par les événemens, dans une partie de leurs craintes. Nous nous garderons donc de trancher légèrement sur d'aussi grands intérêts qui ne peuvent être éclaircis que par une discussion approfondie, et dans lesquels, surtout, il importe de ne laisser intervenir aucun souvenir de parti. Lorsque la France fut envahie, en 1814, le préfet du Rhône prit de vigoureuses mesures de défense, anima le courage des habitans par les plus pressantes considérations, et se montra entièrement dévoué à la cause qu'il avait prêté serment de soutenir. Le comte d'Albon exerçait alors, à Lyon, les fonctions de maire, auxquelles la confiance de Bonaparte l'avait élevé; la noble fidélité du comte de Bondy, dans cette circonstance, reçut un nouvel éclat de la défection du magistrat qui, chargé, sous ses ordres, de l'administration de la ville (*voy.* ALBON), trahissait tous ses devoirs, et appelait l'ennemi au sein de la France, au nom d'une famille que, depuis vingt ans, les institutions nouvelles avaient rendu totalement étrangère à la patrie; sur le retour de laquelle son vœu n'avait point été consulté; et que le secours de 1,100,000 baïonnettes étrangères replaçait, de vive force, sur un trône qu'elle n'avait su ni défendre ni conquérir. Enfin, lorsque tout espoir de conserver l'indépendance nationale eut été perdu, le comte de Bondy, qui, même en se montrant plus fidèle à le servir, ne s'était fait cependant aucune illusion sur les malheurs où l'ambition effrénée de l'empereur entraînait la France, donna, le 11 avril 1814, son adhésion à la déchéance de Bonaparte et de sa dynastie, ainsi qu'au retour de la maison de Bourbon, sur lequel on a déjà vu qu'il ne s'agissait plus de délibérer. Même en lui retirant l'administration du département du Rhône, qu'il exerçait, depuis plus de quatre ans, avec tant d'intégrité et de succès, et où il laissait des regrets que son successeur, le marquis d'Herbouville, se chargea bientôt de rendre plus amers, le gouvernement royal crut devoir une compensation au comte de Bondy, et le nomma, le 20 novembre 1814, commandeur de la légion-d'honneur. Devenu, depuis ce moment, tout-à-fait étranger aux affaires publiques, le comte de Bondy se renferma dans le sein de sa famille, ne se mêla dans aucune intrigue, et n'apprit que par la commune voix, dans les premiers jours de mars 1815, le débarquement de Bonaparte sur les côtes de France. Ce prince, qui n'avait pas perdu le souvenir de la belle conduite qu'avait tenue le comte de Bondy à Lyon, lui confia, en arrivant à Paris, la préfecture du département de la Seine, et le nomma conseiller-d'état. C'est en cette dernière qualité qu'il signa cette délibération du conseil d'état, en date du 25 mars, dont nous avons déjà parlé, et que nous ferons connaître toute entière lorsque nous traiterons l'article du comte Defermont (*voy.* ce nom), alors président de ce corps. Cette délibération, où quelques erreurs de fait, que nous discuterons à leur tour, se sont glissées parmi les seuls principes constitutifs de l'ordre social qu'il soit possible à la raison d'avouer, peut être considérée, dans tout ce qui appartient au dogme politique, comme l'éternelle leçon des peuples et des rois; et sous ce rapport, il n'est pas un Français qui ne dût être fier de l'avoir signée. Le même jour (25 mars), le comte de Bondy présenta à Bonaparte, au nom de la ville de Paris, une nouvelle adresse dont les principes politiques ont droit aux mêmes éloges; dont la plupart des sentimens sont éminemment français: mais où les douces affections de l'es-

poir et de la reconnaissance prennent trop souvent la place de la vérité. Nous sommes loin, sans doute, de confondre M. de Bondy dans le reproche que nous adressons au magistrat, et il ne verra lui-même dans la sévérité de ce jugement, que l'obligation de céder à la voix de notre conscience, et celle de remplir un rigoureux devoir. Voici l'extrait le plus remarquable de cette adresse : « V. M. fut élevée au trône des Français par la volonté unanime de la nation, et, depuis 27 ans, un principe a survécu parmi nous à tous les orages de la révolution ; il n'y a, il ne peut exister en France de pouvoir légitime que celui qui a été librement et légalement confié et reconnu par elle. L'inconstance de la fortune et plus encore la trahison, contraignirent V. M. à descendre un moment de ce trône qu'elle n'avait pourtant pas le droit d'abjurer, puisque c'était par la volonté nationale qu'elle y était montée ; mais les bons esprits et les bons cœurs ne se trompèrent pas sur les véritables motifs de votre noble résolution ; ils lurent au fond de votre ame que vous étiez déterminé par un seul sentiment, celui d'accélérer le moment où le territoire sacré serait évacué par l'étranger. Sire, vos généreuses intentions ont été comprises par les Français. Que V. M. reçoive les bénédictions d'un peuple qui vous remercie d'avoir été deux fois dans une même année, et par un éloignement volontaire et par un prodigieux retour, le sauveur et le libérateur de la patrie. Nous parlons de votre retour, Sire ; eh ! quelle légitimité fut jamais consacrée d'une manière plus puissante que ne l'a été la vôtre par l'unanimité de sentimens et de vœux qui a signalé votre marche depuis le golfe Juan jusqu'au château des Tuileries ? Quel triomphe que celui où le triomphateur traverse un espace de plus de 200 lieues presque toujours seul, sans armes, et semble ne se laisser approcher des troupes qu'il rencontre, que pour ne pas refuser aux anciens compagnons de sa gloire, le plaisir d'assister à la longue et civique fête de son retour ! Sire, les premières paroles qui vous sont échappées en rentrant sur le sol français, renferment la promesse d'une constitution digne de vous et de vos peuples : cette promesse ajoute à tous les sentimens que nous vous devons ; car les Français qui vous connaissent savent bien qu'une constitution garantie par vous ne sera pas aussitôt violée que promulguée. Sire, la ville de Paris vous salue des nouvelles protestations de son respect, de son admiration, de son amour et de sa fidélité ; qu'a-t-elle à dire pour garantir la sincérité des sentimens qu'elle exprime ? quelle est la ville qui vous doit davantage ? quelle est celle qui peut plus espérer de votre cœur et de votre génie ? » Nous ne le savons que trop : les grandes concessions politiques faites par Napoléon, en 1814, et l'abdication de son pouvoir, furent uniquement dues à la violence ; mais la France y eût applaudi avec transport, si elles n'eussent été commandées par l'étranger, et personne n'ignore que la France presque entière, qui repoussa les Bourbons lorsqu'ils lui furent imposés en mars de cette année, se fût résignée à leur sceptre, s'ils eussent su le maintenir d'une main ferme et juste, en s'environnant des lumières et des conseils des hommes qui avaient honoré la révolution, et de l'expérience de tous. Sans doute, ce n'était pas parce qu'elle considérait sa puissance comme illégitime, que la France applaudit à la chute de Napoléon : qui ne sait qu'aux yeux des trônes, comme aux yeux des peuples, jamais puissance ne fut environnée d'une légitimité plus solennelle et plus auguste que celle qui, depuis 10 années, avait obtenu la triple consécration des peuples, des rois et de la religion ! c'était comme oppressif et despotique, que ce pouvoir était devenu insupportable à la France : et c'est à ce titre, éternel et imprescriptible, que le peuple français eût eu le droit de briser le joug de fer qui pesait sur lui, comme les

puissances européennes ont eu incontestablement celui d'affranchir leurs états et elles-mêmes, de la tyrannie étrangère. Ce n'est donc pas la chute de Napoléon que la France a vue avec effroi et douleur, mais le retour au trône d'une famille que le vœu de l'immense majorité de sa population en repoussait avec d'autant plus de persévérance, que cette famille y était ramenée à la suite des plus épouvantables désastres, dont, au milieu du deuil général, elle venait seule recueillir le fruit. C'est son indépendance détruite, sa gloire humiliée, ses plus nobles institutions avilies, qui ont produit cette unanimité de sentimens et d'enthousiasme qui s'est manifestée sur le passage de Bonaparte, depuis le golfe Juan jusqu'à Paris. Il n'est pas davantage en notre pouvoir de partager la généreuse confiance du comte de Bondy dans la sincérité des sentimens constitutionnels dont l'adresse du corps municipal fait honneur à Bonaparte; mais ce que nous osons affirmer, c'est que le préfet de Paris croyait franchement à cette sincérité. Elu, en mai 1815, député à la chambre des représentans, par le collége électoral de l'arrondissement du Blanc, département de l'Indre, où il avait laissé de si douces affections et de si honorables souvenirs, M. de Bondy se montra, dans cette chambre où tant d'amour pour la patrie était réuni à tant de talens, également fidèle à ses devoirs de représentant et d'administrateur. Ce fut surtout dans la proclamation qu'il adressa aux habitans de Paris, à la fin de juin 1815, et au moment où les armées alliées se présentèrent devant la capitale, que l'on put reconnaître davantage combien le comte de Bondy était animé du désir de la préserver des fléaux inséparables de l'invasion étrangère. « Ce n'est pas vous, disait-il aux Parisiens, qui êtes appelés à prononcer sur les grands intérêts de la nation; défiez-vous donc de tous ceux qui pourraient vous conseiller de prendre une part trop active à de hautes déterminations dans lesquelles votre concours ne saurait être utile. Si votre zèle, bien dirigé, ne peut, dans cette importante circonstance, produire aucun avantage à votre patrie, que voudriez-vous espérer d'une coopération qui pourrait ne pas conduire à des résultats conformes à vos intentions, qui détruirait peut-être ce que vous croiriez édifier, qui sèmerait dans le sein de votre ville des troubles et des malheurs? Ce n'est au contraire que par une conduite sage, qu'il vous sera possible de les éviter.... Les troupes étrangères ne sont pas loin de la capitale; elles pourraient, d'un instant à l'autre, paraître sous vos murs. Que cet événement ne vous intimide pas; le pouvoir national est là; il écartera les maux que vous auriez à redouter. » Le comte de Bondy fut, en qualité de préfet du département de la Seine, l'un des commissaires chargés de négocier l'armistice du 3 juillet. Aussitôt après le second retour du roi à Paris, il fut remplacé dans ses fonctions par M. de Chabrol, qui en était titulaire au 20 mars précédent. Il reçut en même temps sa nomination à la préfecture du département de la Moselle; mais cette nomination fut révoquée presqu'au même instant. Demeuré sans fonctions depuis cette époque, il était naturel que, du moment où les factions seraient comprimées par une sage loi d'élections, et où le vœu national serait compté pour quelque chose, M. de Bondy fût rappelé aux fonctions législatives. Le même collége électoral qui l'avait député à la chambre des représentans de 1815, l'a porté à celle des députés de 1817 à 1818. On l'a vu, dans la discussion qui a eu lieu en décembre 1817, sur la liberté de la presse, voter constamment, avec la minorité de la chambre, en faveur de cette liberté, dont on a dit, avec tant de raison, que découlaient toutes les autres. Nous ne pensons pas néanmoins que l'opposition soit devenue tellement systématique et exclusive chez M. de Bondy, qu'il n'adopte et ne défende les opinions ministérielles,

toutes les fois que ces opinions ne blesseront ni les intérêts de la raison, ni ceux de la liberté, ni ceux de la justice: nous placerons ici une réflexion qui, nous en sommes certains, ne sera désavouée par aucun des amis éclairés de la liberté: c'est que l'oppositon, pour être constamment respectable et considérée, ne doit point être un métier; et comme ce n'est pas parce qu'on est de l'opposition qu'on doit penser de telle manière, mais bien parce qu'on pense de telle manière qu'on se trouve naturellement placé dans les rangs de l'opposition: nous ne doutons pas que si, par impossible, il arrivait un jour aux ministres de se montrer franchement attachés aux principes libéraux et constitutionnels, cette marche, si nouvelle de leur part, ne dérangeât singulièrement la tactique des opposans *par système*, qui ne sauraient désormais à quel signe se reconnaître entre eux! mais il est peu probable que les ministres se décident jamais à causer cet embarras à leurs adversaires.

BONEL (P. G. A.), a composé, communément en société avec d'autres écrivains, plusieurs pièces pour les petits théâtres de Paris. Les plus connues sont les suivantes: avec Hector Chaussier et Châteauvieux, *Un trait d'Helvetius*, comédie-vaudeville en un acte, 1800. — Avec Dorvigny et G. Duval, *L'Auberge de Calais*, comédie en un acte et en prose, 1802. — Avec Lebrun-Tossa, *La jolie Parfumeuse*, ou *la Robe du Conseiller*, 1802. — Avec Jore, *Les trois Fanchons*, ou *cela ne finira pas*, 1303. — Avec Boisie, *Storb et Werner*, ou *les suites d'un duel*, drame en trois actes, 1805.

BONET DE TREYCHES (ANTOINE-JOSEPH), né dans le département de la Haute-Loire, était conseiller du roi, lieutenant-général, juge-mage de la sénéchaussée et pays du Velay, président de la cour souveraine du présidial du Puy, commissaire du roi aux états du pays de Velay, lorsque ayant convoqué, en sa qualité de lieutenant-général, les trois ordres de l'état de la sénéchaussée du Velay, il présida leur réunion, et fut élu député du tiers-état aux états-généraux de 1789. La considération qu'il s'était acquise dans la magistrature par son intégrité, ses lumières et les sentimens qu'il professa à l'assemblée constituante, lui méritèrent, à son retour, les suffrages de ses concitoyens, pour la présidence du tribunal criminel du département de la Haute-Loire, fonctions auxquelles il fut successivement appelé deux fois, et qu'il remplit jusques à l'époque où son fils, député du même département à la convention nationale, fut proscrit et mis hors de la loi, à la suite de la révolte des 31 mai, 1er et 2 juin 1793. Dès-lors, M. Bonet père fut arrêté et jeté dans les prisons du Puy, où il resta renfermé, pour être traduit devant le tribunal révolutionnaire. Le 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794), qui sauva la France, le sauva ainsi que son fils. En l'an 7 (1798), ses principes d'ordre et de conservation lui attirèrent de nouvelles persécutions; il fut le premier porté sur la liste des otages de son département. Il est mort âgé de 87 ans. Sa mémoire vivra long-temps dans le département de la Haute-Loire parmi les hommes de bien, amis de leur pays. La ville de Tense, département de la Haute-Loire, est redevable à ses ancêtres de la fondation et de la dotation d'un hôpital civil et militaire, et de plusieurs autres dotations pour marier des filles pauvres, et faire étudier des jeunes gens sans fortune.

BONET DE TREYCHES (JOSEPH-BALTHAZAR), député à la convention nationale, et fils du précédent, eût hérité, dans l'ancien régime, de l'office de lieutenant-général, juge-mage de la sénéchaussée du Velay, et de président de la cour présidiale de la ville du Puy, que l'assemblée constituante supprima sur la tête de son père. Nommé, en 1791, juge de paix du canton de Monistrol et administrateur du département de la Haute-Loire, ce département le députa, en 1792, à la convention. M. Bonet y prit place dans le côté droit, et soutint, contre la faction de la montagne, cette longue lutte qui

éclata aussitôt après l'ouverture de la session, occupa les séances entières de la convention, et se prolongea souvent au milieu des nuits les plus horribles. Les députés du côté droit, *au milieu de dangers inouis, défendirent*, ainsi que l'a dit M. le duc de Broglie, *les droits de l'humanité et de la raison, avec un courage qu'aucune autre assemblée nationale n'a surpassé ni égalé*. M. Bonet décréta, avec eux, la poursuite des principaux auteurs des massacres de septembre, et l'appel d'une force départementale pour protéger la liberté des délibérations de l'assemblée contre la faction que la violence en avait rendue maîtresse. Ce fut aussi vainement que ces députés s'efforcèrent de faire remettre à statuer, *par mesure d'état*, sur le sort de Louis XVI et de sa famille, après l'acceptation de la nouvelle constitution à donner à la France. Tous les journaux de la montagne se déchaînèrent contre *les hommes d'état*; Marat publia la liste de ceux auxquels on devait se hâter de *couper le cou*; car c'est avec cette férocité naïve que s'exprimait la feuille incendiaire de *l'Ami du peuple*. Sous ces épouvantables auspices, le jugement de Louis XVI fut commandé à la convention nationale. Il fallut juger sous les poignards, avec la certitude que tout autre arrêt qu'un arrêt de mort, comme tout refus de se prononcer, non-seulement ne sauverait pas Louis XVI, mais ferait encore égorger avec lui la reine, ses enfans, sa sœur ses défenseurs, tous ceux enfin qui s'étaient montrés favorables au malheureux prince, et entraînerait peut-être un 2 septembre nouveau, et général, de tous les gens de bien, dont une insurrection, déjà organisée, menaçait les têtes. Malgré quelques-uns des députés les plus furibonds de la montagne, qui proclamaient hautement que leur intention était *de tuer* et non de juger le monarque, le côté droit obtint, au milieu des plus horribles menaces, qu'il serait donné à l'accusé des défenseurs de son choix, qu'il obtiendrait en même-temps toute la latitude nécessaire à sa défense; qu'enfin, une éclatante publicité présiderait aux débats et au jugement. Grâces à la courageuse persévérance de ce côté, les débats se prolongèrent quatre mois, pendant lesquels il espérait que l'intervention de la nation ou de l'Europe donnerait une direction moins funeste aux esprits, ou amènerait, dans les événemens, quelques chances heureuses dont il put profiter. Néanmoins, rien de ce que la prudence permettait de dire en faveur de l'accusé, ne fut omis; il ne s'agit, pour s'en convaincre, que de lire les discours prononcés à cette époque par les orateurs les plus distingués du côté droit. Leur éloquence semblait s'élever avec l'importance de l'objet dont la France et l'Europe entière étaient alors occupées. Cependant la nation et l'Europe restèrent immobiles. Louis XVI parut abandonné à sa destinée; mais le côté droit, qui n'était pas moins que lui sous les poignards de septembre, ne l'abandonna pas encore. Dès l'ouverture de cette discussion, Salles avait proposé que le jugement imposé à la convention, fût soumis à la ratification expresse du peuple dans ses assemblées primaires, comme l'avait été l'accusation portée par l'assemblée législative dans son manifeste du 17 août 1792. Il était présumable que ceux qui parlaient tant de la souveraineté du peuple, ne lui refuseraient pas cet hommage. Plus l'insurrection annoncée se déployait et devenait menaçante, plus la question de la ratification, par les assemblées primaires, paraissait être la grande question du procès. C'était seulement en opposant la volonté souveraine des assemblées primaires à la populace de Paris, qu'il était possible d'espérer de sauver Louis XVI. La montagne devait donc s'opposer par tous les moyens de terreur, qui étaient à sa disposition, à ce que la motion de Salles fût admise, car, dès ce moment, toute insurrection devenait impossible; en effet, comment les factieux se seraient-ils insurgés avec quelqu'ombre de légalité contre

un jugement soumis à la volonté du peuple, dont ils invoquaient eux-mêmes la toute-puissance. Ils eussent donc été, d'après leurs propres principes, forcés de se soumettre et d'attendre la ratification des assemblées primaires; et, d'ailleurs, rien ne leur garantissait qu'ils ne seraient pas *jugés* eux-mêmes *avec le jugement*. Aucune considération ne les intimidait davantage que cette crainte, et ils prouvèrent bientôt aux hommes courageux, qui la leur avaient inspirée, qu'il n'y avait pour eux, d'expiation possible d'un tel crime que sur l'échafaud. Cette fureur alla même si loin dans quelques-uns, que comptant de plus en plus sur l'exécution de leurs horribles projets, ils en étaient venus au point de désirer que l'absolution de Louis fût prononcée par l'assemblée, afin d'avoir un prétexte, juste à leurs yeux et à ceux de leurs complices, d'immoler d'un seul coup et le monarque et ceux qui auraient voté en faveur de la mesure de l'appel au peuple (*). Si M. de Chateaubriant a reconnu lui même cette vérité, dans sa réponse publiée en 1814 au mémoire de M. Carnot, qui oserait entreprendre de la contester? On n'a pas oublié qu'à cette époque, Louis XVIII fit recommander par le bureau, la lecture à la chambre des députés, de l'opinion du pair que nous venons de nommer, comme contenant l'opinion personelle du monarque. Depuis cette époque, et immédiatement après la proscription contenue dans la loi d'amnistie rendue le 12 janvier 1816, M. Desèze a appris à la chambre des pairs, que la ratification par les assemblées primaires avait, pendant l'instruction de la procédure dirigée contre Louis XVI, formé tout l'espoir du malheureux prince, trop bien instruit sans doute du sort réservé à sa famille, dans le cas où il ne serait pas condamné. Ce pair ajouta, « que l'espoir du roi dans le succès de l'appel au peuple, était d'autant plus fondé que lui-même (M. Desèze) s'était assuré de l'immense majorité des assemblées primaires; qu'il avait passé la nuit où la convention avait voté sur cet important sujet, à rédiger pour ces assemblées un écrit, au nom et de l'ordre du roi; et qu'ils reconnurent que tout était perdu, du moment où ils apprirent, le lendemain, que la ratification du peuple avait été rejetée. » Tout était perdu en effet; mais rien ne justifie davantage les courageux votans de la ratification, embrassée comme dernière planche de salut, et que les orateurs du côté droit ne cessèrent de soutenir par les considérations de la plus haute politique. Au moment où la discussion venait d'être close, et où les appels nominaux allaient commencer, une réunion de députés du côté droit envoya pendant la nuit M. Bonet et son collégue Pénières, auprès de M. Chambon, nouveau maire de Paris, pour connaître la véritable situation des esprits. Ce magistrat bien intentionné, leur confirma la certitude déjà trop malheureusement acquise, « que les sections étaient en permanence; que la plus grande fermentation régnait dans Paris; que plus de sept cents avis lui avaient annoncé, dans la journée, que tout était disposé pour sonner la nuit même le tocsin, battre la générale et fermer les barrières, dans le cas où le jugement de mort ne serait pas rendu. Que, quant à lui, il n'avait aucun moyen de résistance à opposer. » M. Bonet crut devoir annoncer cette horrible crise aux administrateurs de son département: les invitant, si la convention était détruite, « à prendre les armes, à s'emparer des caisses publiques, et à pourvoir à leur salut. » Rendu à son poste qu'il trouva entouré de tous les agens de la conspiration et d'une populace furieuse et menaçante, M. Bonet fut l'un des 283 membres de la convention, qui ne se laissant intimider ni corrompre sous la pointe des poignards, selon l'expression de M.

(*) Nous croyons à propos d'instruire nos lecteurs, que le plus grand nombre de ces hommes ou criminels ou égarés a cessé d'exister. Frappés par l'effet de leurs propres lois, ou par la vengeance nationale, presque tous ont satisfait à la justice des hommes.



celle de M. de Châteaubriant (*) persistèrent à voter pour qu'on soumît ainsi qu'ils l'avaient demandé le jugement de Louis XVI à la ratification expresse du peuple réuni en assemblées primaires. De sept membres, qui composaient la députation de la Haute-Loire, MM. Bonet et Barthélemy sont les seuls, qui eurent le courage de voter l'appel au peuple. Après l'application de la peine, qui suivit le rejet de cette mesure, M. Bonet se trouva le seul des sept députés de la Haute-Loire, qui conséquemment, à son premier vote, eût encore le courage de demander le sursis, dont le but était évidemment, en paraissant le suspendre, d'annuler en effet le jugement de mort. La terreur et le désespoir s'étaient tellement emparés de l'assemblée, lorsqu'elle reconnut à-la-fois l'étendue de ses dangers et l'impuisance de ses efforts, que le courage manqua à plusieurs députés qui avaient voté en faveur de l'appel et même contre la mort, et sur lesquels on croyait pouvoir compter le plus fermement; c'est au concours de ces diverses circonstances que ceux qui s'étaient prononcés avec le plus de violence contre l'appel au peuple, durent aussi la majorité, beaucoup moins forte néanmoins, qui rejeta le sursis. Il faut l'avouer cependant, ces députés n'étaient pas sans excuse. Boissy-d'Anglas, aujourd'hui pair de France, qui venait de voter l'appel, avait été assailli par les tribunes à la porte de la convention, et avait couru les plus grands dangers. Le député Verdolin, qui avait émis le même vote, ayant été reconnu à la barrière des Sergens par une troupe de brigands, éprouva les traitemens les plus indignes, et mourut trois jours après, à la suite des violences exercées sur lui. Ajoutons, pour le terminer, quelques faits à cet épouvantable tableau. On sait avec quelle fureur les députés qui se prononcèrent en faveur de l'appel au peuple, soit que cette opinion eût été suivie du vote pour la mort, soit qu'elle l'eût été de celui pour la réclusion, furent poursuivis par la faction de la montagne. Cette circonstance prouverait seule que les adversaires de cette opinion en regardaient le succès comme devant sauver le malheureux Louis XVI. On sait que les mêmes députés osèrent plus tard voter le décret d'accusation contre Marat, demandant 300,000 têtes, et soutenu d'une faction puissante, qui avait armé en sa faveur une immense populace. On sait aussi, qu'ils refusèrent deux fois, à la voix de cet homme de sang, de mettre à prix la tête des Bourbons! On sait encore que ces députés protestèrent, sous les poignards, contre les journées des 31 mai, 1er et 2 juin, où les sections de Paris en armes, et trompées sur les vrais motifs qui les avaient appelées autour de la convention, assiégèrent le côté droit qu'elles venaient défendre, et protégèrent, par le seul fait de leur présence, les factieux qui arrachèrent à l'assemblée ses plus illustres orateurs, et foudèrent la terreur décemvirale. On se rappelle enfin, que vingt-deux d'entre eux furent traînés ensemble, le même jour, au même échafaud (*voy.* AMAR); que vingt-deux autres subirent successivement et en divers lieux le même sort, ou ne le prévinrent qu'en se donnant la mort, et que soixante-treize allèrent l'attendre dans les prisons, tandis que le reste de leurs collégues demeurés sur les bancs de la convention attendait tous les jours, dans le silence et l'effroi, la mort à laquelle les comités les avaient dévoués, et qui ne fut détournée d'eux, que par des circonstances imprévues et qui tinrent du prodige. M. Bonet ne cessa de voter avec ces courageux défenseurs des droits de l'humanité et de la raison, aussi recueillit-

(*) Qu'on ne s'étonne point de nous voir citer habituellement dans cet article les noms de MM. de Châteaubriant et de Desèze; nous avons pensé, et nos lecteurs penseront sans doute avec nous, que dans une discussion de cette nature, le témoignage des proscripteurs devait être d'un grand poids en faveur des proscrits.

il, dès le mois de mars 1793, le fruit de son honorable persévérance. La faction qui n'était pas encore toute-puissante, mais qui marchait à grands pas à la domination sur les ruines de la représentation nationale, osa cependant faire promener dans la ville d'Issengeaux, par une populace aveugle et furieuse, que suivaient et protégeaient les autorités, et sous les yeux des représentans Faure et J.-B. Lacoste, alors en mission dans le département de la Haute-Loire, l'effigie de M. Bonet, qui fut ensuite livrée au fer de la guillotine et jetée aux flammes, tandis que le nom de ce député était dévoué à l'exécration du peuple, comme ayant voulu sauver *le tyran*. Les mêmes proconsuls conventionnels firent constater ensuite par information l'existence de la lettre qu'il avait adressée aux administrateurs de son département, lors du jugement de Louis XVI. M. Bonet fut décrété d'accusation, le 3 octobre 1793 (*voy.* Amar), avec soixante-deux de ses collégues, et bientôt après mis hors la loi; contraint de chercher son salut en Suisse, ses biens furent séquestrés en France, une partie fut vendue et son père traîné dans les prisons. Rappelé dans le sein de la convention, le 8 décembre 1794, après une proscription de 18 mois, Bonet y rapporta les sentimens et le courage qui l'en avaient exclu, et concourut à toutes les sages mesures, par lesquelles cette assemblée, rendue, autant qu'il était au pouvoir de la justice humaine de le faire, à son intégralité, s'efforçait de réparer les crimes et les malheurs du régime révolutionnaire. Envoyé en mission dans le département de la Loire, au moment où l'exaspération des esprits contre les agens de la terreur faisait redouter des vengeances, qu'il n'était pas moins du devoir, que de l'intérêt et de la politique de la convention de réprimer, Bonet se montra aussi étranger aux excès royalistes, qui suivirent le 9 thermidor, qu'il l'avait été 18 mois auparavant à ceux de la terreur anarchique; il sut apaiser, sans effusion de sang et sans vengeances, l'insurrection qui éclata à Chevrières, département de la Loire, en fructidor an 3 (août 1795), et menaçait, en se propageant dans une partie des départemens du centre, d'établir ainsi le foyer de la guerre civile, au milieu de la république, à l'instant même où l'incendie qui consumait depuis deux ans les départemens de l'Ouest, paraissait perdre de jour en jour de sa dévorante activité. Pendant sa mission dans le département de la Loire, Bonet se rendit dans le département de la Haute-Loire, lieu de sa naissance, et se réunit à son collégue Chazal, pour prêcher le pardon et l'oubli des maux passés. A la suite de cette mission, il fut nommé par ces deux départemens, reconnaissans des services qu'ils en avaient reçus, membre du conseil des cinq-cents, organisé par la constitution de l'an 3 (1795). Lors de la formation des listes de notabilité en l'an 8, Bonet fut porté le premier sur celle de son département, par les suffrages libres de ses compatriotes, individuellement déposés chez les notaires. Il présida, en 1809, le collége électoral de l'arrondissement d'Issengeaux, où il avait été brûlé en effigie, en mars 1793. Présenté par le collége, comme candidat du département de la Haute-Loire au corps-législatif, il fut nommé à l'unanimité par le sénat à la session de 1810. M. Bonet en était encore membre, en 1814, lorsqu'il adressa son serment au président de la chambre des députés. Il s'abstint de paraître à la séance royale, qui eut lieu le 4 juin de la même année, et cessa lui-même ses fonctions législatives, qu'il pouvait conserver; le roi ne s'étant réservé jusque-là, aucun moyen constitutionnel d'exclure un député. La carrière législative de M. Bonet de Treiches n'a été interrompue, que lorsqu'en l'an 7, il fut nommé directeur de l'administration de l'Opéra. Malgré les tracasseries que lui suscita le conservatoire de musique, et l'impéritie de M. de Luçay, premier préfet du palais, nommé par l'empereur à la surinten-

vint à l'élever au plus haut dégré de splendeur. On est redevable à M. Bonet, de l'ordre qu'il établit dans la comptabilité de cette administration, et de plusieurs réglemens contre les dangers des incendies, dont sa surveillance et sa présence d'esprit ont sauvé trois fois ce grand établissement. La retraite de M. Bonet, de la direction de l'académie impériale de musique, après dix ans d'exercice, fut une perte pour les arts. Les artistes, dont il avait su se concilier l'attachement et l'estime, en furent sincèrement affligés. M. Bonet de Treiches n'a point été employé par Bonaparte au retour de l'île d'Elbe; ses concitoyens du département de la Haute-Loire, qui devaient bien connaître celui qui les avait si long-temps représentés, et qui avait été proscrit pour avoir défendu leurs droits, avec autant de persévérance que d'intrépidité, le chargèrent en mai 1815, de les représenter de nouveau; c'est à cette honorable preuve de la confiance d'une portion des électeurs du royaume, qu'il doit la proscription, qu'il éprouve aujourd'hui, et qu'aucun discours, aucun acte de sa part ne sauraient justifier. Quoi qu'il en soit, pour défendre M. Bonet d'avoir accepté des fonctions qu'il ne lui était pas permis de refuser sans faiblesse, il suffirait de dire que le respectable Lanjuinais, aujourd'hui pair de France, dont le nom rattaché aux plus effroyables époques de la révolution rappelle tout ce qu'il y a de plus noble et de plus héroïque en dévouement, était président de la chambre, dont M. Bonet était membre. Nous ne discuterons pas ici les titres de cette chambre à l'estime et à la reconnaissance des amis de la liberté; c'est à la postérité seule, à laquelle seront soumises toutes les pièces du grand procès dont l'issue a replacé la France sous la domination des Bourbons, qu'il appartient de prononcer entre elle et ses accusateurs. M. Bonet de Treiches s'est retiré dans le royaume des Pays-Bas, en novembre 1815; il y vit dans une profonde retraite, uniquement occupé de la culture des arts utiles, qu'il n'avait jamais abandonnés, même aux époques les plus prospères de sa vie; on en jugera par la nomenclature suivante de ses ouvrages: *La France régénérée*, an 8, ouvrage rédigé contre l'anarchie de 1793. — *Observations sur la pression des fluides*; c'est d'après ces observations qu'il a été exécuté à Londres une machine, qui équivaut à la force prodigieuse de six cents chevaux; c'est encore dans les ateliers de Chaillot, qu'a été fabriquée d'après les mêmes principes, sous les yeux de l'auteur, celle que l'on voit depuis trois ans à la pompe à feu du Gros-Caillou à Paris. — *Mémoire théorique et pratique, sur les moyens d'assurer la police des passeports*, an 7. — Une brochure intitulée: *Du gouvernement héréditaire, et de l'influence de l'autorité d'un seul sur les arts*, 1804. — *De l'Opéra en l'an 12*, travail curieux sous beaucoup de rapports, et qui exigeait de vastes connaissances. — *Vues nouvelles sur les passeports*, système qui a été adopté par le gouvernement français, et par plusieurs gouvernemens étrangers, et que son auteur a fait exécuter en France, en 1806 (c'est un traité complet sur l'art de fabriquer le papier monnaie). — *Mémoire sur l'uniformité des passeports appliquée aux cartes à jouer comme seul moyen d'en empêcher la contrefaçon et la fraude.* — *Observations très-détaillées sur la librairie, les arts, et professions qui en dépendent*, 1808. — *Système de télégraphie universelle et commerciale.* — *Projet de monumens à élever à la gloire des armées françaises.* Enfin le jardin du roi est redevable de la vaste étendue du territoire qu'il a reçue depuis 1789 aux rapports faits, à diverses époques au conseil des cinq-cents, par M. Bonet. Ces différens travaux ont mérité à M. Bonet de Treiches, son admission à l'académie des sciences de Paris, et à plusieurs autres sociétés savantes du royaume.

BONGUYODE, était administrateur du Jura, lorsqu'il fut nommé, en septembre 1792, député à la conven-

tion nationale par ce département. Il vota, dans le procès de Louis XVI, pour l'appel au peuple, et s'exprima de la manière suivante sur la question des peines à infliger : « Pressé par ma conscience, j'ai reconnu Louis coupable de haute trahison. On me demande mon opinion sur la peine ; je crois que c'est la mort : mais l'intérêt de ma patrie me fait penser qu'il vaut mieux qu'il reste en détention, parce qu'elle peut hâter la paix. N'est-il pas temps que le sang français cesse de couler ? Je demande la détention à perpétuité, sauf à ordonner la déportation si les circonstances le permettent. » M. Bonguyode se déclara ensuite pour le sursis. Il prit plusieurs fois la parole sur les lois civiles, notamment contre celle du divorce, qui s'obtenait, selon lui, avec trop de facilité. Il blâma aussi la loi qui fixait la majorité à vingt-un ans. En approuvant le partage égal entre les frères, il demanda qu'il fût permis aux pères et mères de disposer d'un sixième de leur fortune. Après la session, il retourna dans son département, où il reprit son premier état de jurisconsulte.

BONHOMME-DUPIN (PIERRE-JEAN-BAPTISTE), conseiller au parlement de Toulouse, naquit, en cette ville, en 1737. Après y avoir fait de bonnes études, il entra dans le parlement, et manifesta, en 1789, mais avec toute la modération qui convenait à son caractère et au rang qu'il occupait dans la société, des opinions favorables au nouvel ordre de choses qui s'établissait. Quoique ces opinions ne lui eussent pas permis de joindre sa signature à celles de ses collègues qui avaient protesté les 25 et 27 septembre 1790, contre les décrets de l'assemblée nationale constituante, il fut compris parmi les membres du parlement qui, d'abord arrêtés comme suspects, en 1793, furent, quelques mois après, traduits au tribunal révolutionnaire de Paris. Condamné à mort le 15 juin 1794, cet homme respectable dont nous n'hésitons pas à placer le nom parmi ceux des amis de la liberté, périt le même jour et du même supplice que ceux de ses infortunés collègues qui professaient les opinions politiques les plus contraires aux siennes. Quoique la vie de M. Bonhomme-Dupin ait eu peu d'éclat, nous avons cru devoir rappeler la déplorable fin de ce magistrat, homme de bien, pour faire connaître de plus en plus de quelle manière se distribuait alors *la justice révolutionnaire*.

BONI (Le chevalier ONUFRE DE CORTONE), antiquaire italien, publia, en 1810, un opuscule plein d'érudition, *sopra le antichità di Giannuti*, petite île de la mer de Toscane, près de l'île du Lys. Cet opuscule, sous la forme d'une lettre adressée au chevalier Jean-Gérard de Rossi, Romain, fut inséré parmi les *Mélanges* qui s'imprimaient à Paris, chez H. Agasse. Dans cette curieuse dissertation, le chevalier Boni fait dériver avec Niger le nom de l'île Giannuti, de l'ancien *Dianium*, qu'il regarde comme dérivé de celui de cette reine de Carie, qu'on appelait Artémise. Il a cherché à démontrer que c'est dans un temple nouvellement découvert dans cette île, et non pas en Egypte, que furent déposées les cendres du roi Mausole. Cet antiquaire a donné au public plusieurs autres dissertations, où, comme dans celle-là, on trouve une profonde érudition jointe à une imagination brillante, et à une grande élégance de style.

BONIFACE (A.), né à Paris, en 1785, fut l'élève du célèbre grammairien Urbain Domergue, et se livra, d'après les principes de ce dernier, à de grands travaux sur la même science. Après avoir donné des leçons dans la capitale jusqu'en 1814, il s'est rendu à Neuchâtel, en Suisse, et de-là à Yverdun, où il était, en 1815, employé à l'institut de Pestalozzi, dans lequel la grammaire, considérée sous ses rapports métaphysiques, forme une partie essentielle de l'enseignement. M. Boniface est, dit-on, occupé depuis long-temps de la composition d'un dictionnaire français destiné à offrir un système particulier de synonymie. Les différentes divisions de cet ouvra-

ge, désignées par les noms de Racine, Voltaire, Rousseau, Buffon, etc., présenteront les mots avec le sens propre ou figuré que leur ont attribué ces écrivains célèbres. Ce travail peut fournir des matériaux importans pour la formation d'un nouveau dictionnaire de la langue française. On assure que la commission chargée de ce travail avait fait appeler M. Boniface pour le consulter; mais qu'ayant demandé préalablement à être admis dans son sein en qualité de membre, et cette faveur lui ayant été refusée, il n'a pas donné communication de son travail; ce qu'on doit regretter, attendu les connaissances réelles que lui ont fait acquérir ses études dans cette partie. On a de lui: avec Poppleton, *Cours analytique et pratique de la langue anglaise*, 1812, in-8. Cet ouvrage est bien conçu, clairement rédigé, et peut être d'une grande utilité pour l'étude de cette langue. — *Supplément au cours de la langue anglaise*, 1813, in-8. — *Manuel des amateurs de la langue française*, 1813-14, in-8; journal dont le 2me volume, resté incomplet, vient d'être repris en 1816. — *Bonaparte prédit par des prophètes et peint par des historiens, des orateurs et des poëtes*, ou *Morceaux en prose et en vers sur les circonstances actuelles*, 1814, in-12.

BONNAIRE (Félix), ex-préfet, etc., naquit le 23 octobre 1766, entra dans la congrégation de l'Oratoire qui a donné tant d'hommes illustres aux lettres et aux sciences, et fut successivement professeur d'humanités à la Flèche et à Bourges. Elu en septembre 1792, député suppléant à la convention nationale, il ne prit jamais rang dans cette assemblée; fut nommé, après la session, administrateur du département du Cher, et entra, en 1798, dans le conseil des cinq-cents. Il professa dans ce conseil les opinions les plus modérées. Il fit, le 20 messidor an 6 (8 juillet 1798), un rapport sur les fêtes décadaires, à la suite duquel l'assemblée décréta que les mariages ne seraient célébrés que le décadi; mais il fit en même temps ajourner les amendemens qui proposaient l'ouverture forcée des boutiques, les jours de dimanche. Elu secrétaire du conseil le 6 brumaire an 7 (27 octobre suivant), il proposa d'interdire aux étrangers le port de la cocarde nationale française, et rappela à cette occasion l'expression hardie d'un orateur qui avait annoncé dès les premiers jours de la révolution, « que cette cocarde ferait le tour du globe; que les rois travaillaient de concert à réaliser cette prédiction, et que bientôt les peuples étonnés s'inclineraient devant cet emblême sacré de l'indépendance française. » Dans la séance du 9 messidor an 7 (27 juin 1799), M. Bonnaire demanda que le directoire fût autorisé à prononcer la déportation des prêtres qui troubleraient l'ordre public par des prédications incendiaires, et se plaignit en même temps. des sorties violentes que l'on s'était permises dans le conseil, contre le culte paisible des théophilantropes qui avait droit à toute la protection du gouvernement. Le 7 fructidor an 7 (24 août suivant), il instruisit le conseil des mesures prises dans son département pour comprimer les efforts du royalisme et du fanatisme. Nommé préfet du département des Hautes-Alpes, à la suite des événemens du 18 brumaire (9 novembre 1799), Bonnaire quitta cette préfecture, quelques années après, et passa, en avril 1802, à celle de la Charente, qu'il ne conserva que deux ans, et qu'il quitta de nouveau pour aller exercer les mêmes fonctions à Rennes, département d'Ille-et-Vilaine; il y fut maintenu après la première restauration; mais des difficultés s'étant élevées, dès les premiers jours de 1815, entre lui et l'ancien chef de chouans Dubois-Guy, celui-ci lui suscita tant de désagrémens, sous un gouvernement qui n'accordait aucune protection à des agens qu'il n'avait en quelque sorte conservés que malgré sa volonté, et qu'il sacrifiait à la première dénonciation qu'il provoquait souvent lui-même, que M. Bonnaire fut contraint de demander son changement qui eut lieu,

en effet, le 26 janvier suivant, malgré le vœu très-prononcé des habitans qui honorèrent l'administration et le départ de M. Bonnaire des plus sincères regrets. Ce gouvernement, imprévoyant et inhabile, renversé peu après par la force d'une opinion publique qu'il ne soupçonnait pas, avait au moins, sur ses successeurs plus imprévoyans et plus inhabiles encore (*), l'avantage de ne pas contester l'existence de cette opinion toute-puissante dont ils déclinent vainement l'inexorable jurisdiction. Appelé, après les événemens du 20 mars, à la préfecture de la Loire-Inférieure, M. Bonnaire adressa aux habitans de Nantes, en arrivant dans cette ville, une proclamation conçue dans l'esprit le plus prévoyant et le plus sage, afin de prémunir ses nouveaux administrés contre les insinuations dont les agens de la maison de Bourbon ne cessaient de les obséder. « Abusés, leur disait-il, par des individus que vous ne connaissez que par les malheurs qu'ils ont attirés sur vous; devenus, sans le savoir, les instrumens de leur ambition criminelle, vous avez pendant quelques jours repoussé les conseils paternels de l'administration... En quoi votre situation a-t-elle changé depuis le retour de l'empereur? Quels nouveaux sacrifices vous ont été imposés? Prenez-y garde, bons habitans des campagnes! vous vous apercevrez bientôt que vous n'avez exposé de nouveau votre pays à toutes les horreurs de la guerre civile que pour les intérêts de quelques familles qui regrettent un régime qui leur eût permis de vous fouler aux pieds impunément, et de vous rattacher à la glèbe par le retour des priviléges et des droits féodaux........» Les sages conseils de M. Bonnaire n'eussent probablement pas prévalu longtemps sur les intrigues actives des agens de la maison de Bourbon qui avaient déjà réussi à rallumer la guerre civile sur quelques points des départemens de l'Ouest. Pour donner à cet administrateur une récompense digne de son dévouement aux intérêts de sa patrie, les électeurs du département d'Ille-et-Vilaine le nommèrent député à la chambre des représentans; c'était le placer en même temps au poste du péril et à celui de l'honneur; M. Bonnaire se montra digne d'y siéger par la fermeté de ses principes et par sa modération. Le duc d'Otrante (Fouché), avec lequel il était particulièrement lié, le fit nommer après la seconde restauration, préfet du département de la Vienne; mais ce ministre ayant été contraint de résigner son porte-feuille, à la fin de septembre 1815, sa disgrâce entraîna celle de M. Bonnaire qui, révoqué peu après, n'a point été appelé à de nouvelles fonctions. L'estime des gens de bien a suivi M. Bonnaire dans sa retraite.

BONNAIRE (Jean-Gérard), maréchal-de-camp, né, en 1771, à Propet, département de l'Aisne, entra, en 1792, comme simple volontaire, dans un des bataillons qui s'organisaient à cette

(*) Nous distinguons soigneusement ici le gouvernement, pris collectivement, des individus qui le composent. Parmi ces individus, il en est sans doute à qui il serait injuste de refuser des talens distingués et d'honorables intentions, mais comment ceux-ci ont-ils la faiblesse de soumettre leurs lumières et leur expérience, à tel fat qui, petit auditeur sous Bonaparte, est devenu, on ne sait à quel titre, le chef de ceux qui naguères ne s'honoraient pas de l'avoir pour égal. Par quel étrange renversement de toutes les convenances et de toutes les idées, des ministres, hommes d'état, n'ont-ils pas quelque honte d'avouer pour leurs collégues tels individus dont le moindre défaut est un excès d'impudence, de bassesse et de nullité. Nous le disons à regret, mais pressé par la force de la vérité, nous ne nous attendions pas à voir le gouvernement de Louis XVIII, se recruter de quelques-uns de ces hommes que leurs sentimens et surtout leur conduite, ont placé parmi tout ce qu'il y avait de plus méprisable dans les antichambres des confidens ou des valets de Bonaparte.

époque. Parvenu, par des services distingués, au grade de général de brigade, il fit, en cette qualité, les dernières campagnes d'Espagne, qui furent si fatales à la France, et acquit de nouveaux titres militaires dans cette guerre non moins injuste que funeste. Grièvement blessé devant Bayonne, vers le commencement de 1813, il fut forcé de garder le lit pendant plusieurs mois, à une époque où il se fût trouvé si heureux de consacrer ses services à l'état, et cette contrainte même retarda sa guérison. Il était à Angoulême lorsqu'il apprit, en avril 1814, l'issue des événemens qui faisaient descendre Napoléon du trône et y replaçaient les Bourbons. Il envoya son adhésion au rétablissement de cette maison; mais il n'en reçut d'autre faveur que la décoration de l'ordre de Saint-Louis, accordée presqu'indistinctement, à cette époque, à tous les généraux français qui, pour la plupart, considérèrent ce don beaucoup plutôt comme l'effet de la politique, ou la juste récompense de leurs anciens services, que comme un engagement pris pour l'avenir. Bonnaire fut de ce nombre; oublié par la cour, son ressentiment en fit, pour Bonaparte, un instrument utile, quand ce prince revint de l'île d'Elbe, aux acclamations de l'armée et des départemens qu'il traversa sur son passage. Nommé presqu'aussitôt au commandement de Condé, il était renfermé dans cette place, lorsque les alliés et les royalistes, qui marchaient à leur suite, poursuivant leurs avantages après la bataille de Waterloo, Louis XVIII envoya en parlementaire, au général français, le colonel Gordon, hollandais de naissance, mais naturalisé français, pour sommer la place de se rendre. L'exaltation des troupes françaises était au comble; se rendre sur la sommation d'un prince en qui l'on ne voyait que l'allié des ennemis de la France, leur paraissait être l'excès du déshonneur. Habitans, officiers, soldats, partageaient les mêmes sentimens; la mission du colonel Gordon fut considérée comme l'effet d'un piége, et l'on ne vit dans l'envoyé de Louis XVIII, qu'un espion paré du nom de parlementaire. Cette opinion acheva de porter les esprits au dernier degré d'exaspération, et de faire considérer, comme un acte de patriotisme, un crime en horreur à tous les peuples civilisés, et punissable du dernier supplice par les lois de la guerre. Reconduit, ou plutôt entraîné hors des portes, au milieu des malédictions et des cris de mort des habitans et des soldats, le malheureux Gordon reçut plusieurs coups de fusils, à peu de distance des glacis. Le lieutenant Miéton, aide-de-camp du général Bonnaire, fut accusé d'avoir donné lui-même, après l'avoir reçu du général, l'ordre de tirer sur le parlementaire. Le conseil de guerre de la 1re division militaire (Paris), appelé à prononcer sur cet attentat au droit des gens, a déclaré que le lieutenant Miéton était coupable d'avoir donné cet ordre, et que le général l'était seulement de faiblesse et de négligence dans l'exercice de ses devoirs, pour ne s'être pas opposé à l'assassinat du parlementaire; en conséquence, il a condamné Miéton à mort et le général Bonnaire à la déportation et à la dégradation. Ce général qui, pendant et après les débats, a fait preuve du plus grand caractère, invoquait, comme une faveur, de partager le sort de son aide-de-camp, coupable, sans doute, aux yeux de la loi et de l'humanité, mais dont tant de considérations, résultant des circonstances, semblaient atténuer le crime. Lorsqu'il s'est agi, le 30 juin 1816, de mettre à exécution, sur la place Vendôme, le jugement qui prononçait la dégradation du général Bonnaire, tous ceux qui assistaient, par devoir ou par hasard, à cet horrible spectacle, et qui conservaient un cœur français, ont été saisis d'horreur et de pitié, en voyant cet infortuné, couvert des plus honorables cicatrices, et auquel une blessure récente ne permettait pas de fléchir les genoux; obligé d'implorer le secours de quelques-uns des anciens compagnons de sa gloire, pour se placer dans l'humiliante

posture des criminels. Ce qu'on était convenu d'appeler alors la clémence royale, a commué la peine de déportation provisoire prononcée contre le maréchal-de-camp Bonnaire, en celle d'une détention perpétuelle, au même instant où les assassins des généraux Ramel et Lagarde insultaient, par leur impunité, au trône et à la justice. Au reste, ceux qui, en lisant cette notice, se seront attendris sur la funeste destinée de ces deux hommes, n'apprendront pas sans une douloureuse satisfaction, que le supplice et la vie du général Bonnaire viennent de finir, il y a quelques mois. M. Chauveau-Lagarde, avocat distingué du barreau de Paris, et chargé de la cause de cet officier-général, a honoré son ministère par le courage et la persévérance avec lesquels il a défendu son infortuné client. Personne, plus que son avocat, n'eut la conviction intime de son innocence, et tout le monde sait, cependant, à quel point M. Chauveau est attaché à la maison de Bourbon; néanmoins, son opinion ne fut comptée pour rien par les juges révolutionnaires, que le duc de Feltre, ministre de la guerre de ce temps-là, avait chargé de décimer l'armée (*voy.* Travot).

BONNAL (François de), évêque de Clermont, député aux états généraux, né au château de Bonnal, diocèse d'Agen, le 9 mai 1734, était devenu chanoine, puis grand vicaire de Châlons-sur-Saône, et paraissait destiné à occuper toute sa vie ce poste secondaire, lorsqu'il obtint la place de directeur-général des Carmélites, que la faveur de madame *Louise* de France avait rendue importante. Elevé bientôt à l'épiscopat, il fut sacré évêque de Clermont le 6 octobre 1776, et élu en 1789, député du clergé du bailliage de cette ville aux états généraux. Il déclara, dès le 17 décembre, qu'il croyait de son devoir de protester contre le projet de décret portant suppression du clergé régulier, s'écria, lors de la discussion sur les dîmes et les biens ecclésiastiques, « qu'il était assez patient pour tout supporter, assez généreux pour ne pas se plaindre, assez ami de l'État pour lui faire toutes sortes de sacrifices; mais qu'il devait à l'église, à son honneur, à sa conscience, de déclarer qu'il regardait le plan de spoliation du clergé, comme funeste à l'empire et désastreux pour la religion, et qu'il s'y opposerait toujours, eût-il mille glaives suspendus sur sa tête. » Il combattit aussi la suppression du régime monastique, et demanda deux fois, que la religion fût déclarée nationale. On le vit le 9 juillet, lorsqu'on s'occupa de la formule du serment que les membres de l'assemblée devaient prêter le jour de la fédération, excepter du sien tout ce qui regardait les choses spirituelles, et demander que le roi fût prié de solliciter du pape la convocation d'un concile chargé d'examiner si le serment pouvait être prêté sans restriction. Menacé, injurié, et pressé de se décider à ce sujet, il garda le silence, et, pour toute réponse, descendit lentement de la tribune. Il signa ensuite la protestation du 12 septembre 1791, et fut remplacé dans son évêché par Perrier, qu'il avait autrefois comblé de ses bontés, et dénoncé par Gauthier de Biauzat comme auteur d'une lettre fanatique et incendiaire. Il passa ensuite à l'étranger. Compris depuis au nombre des émigrés arrêtés en Hollande en 1795 par l'armée française, il fut traité de la part de Pichegru avec des égards et une sorte de respect auquel il était peut-être loin de s'attendre à cette époque, et refusa même une voiture qui lui fut offerte par ce général, parce que ses compagnons d'infortune ne pouvaient en avoir. Il s'embarqua avec eux sur un misérable bâtiment. Arrivé à Altona, il se rendit à Munich, et de là en Angleterre où il mourut.

BONNARD, lieutenant-général, fut aide-de-camp du général Carteaux en 1793, et déploya de la bravoure et de l'activité dans le Midi. Il vint annoncer à la convention, les succès de l'armée des Alpes. Il épousa, en 1793, à Bourg, la fille d'un ancien chevalier de Saint-Louis, alors émigré. Devenu général de brigade, il se distingua à la bataille d'Al-

tenkirche, fut fait général de division, et en 1799, succéda au général Collaud dans le commandement des départemens réunis. Il se fit remarquer par une conduite calme, décente, modérée, et qui sous ces divers rapports, présentait le plus entier contraste avec celle de son prédécesseur, véritable modèle d'insolence et de brutalité. Après la révolution du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), il devint commandant de la 22e division militaire, et fut décoré en 1804, du titre de comte. Il prêta serment de fidélité à l'empereur en cette qualité, le 4 décembre même année. Le 23 avril 1810, il se distingua au combat de Lérida, et rendit de grands services dans cette journée. Le 24 septembre 1814, il fut nommé chevalier de Saint-Louis.

BONNASSIER, père et fils, furent impliqués dans la trop fameuse conspiration des *patriotes de* 1816, qui a tant ajouté à la réputation de sagacité dont jouit depuis long-temps, à juste titre, la police de Paris. Le père Bonnassier, perruquier de son état, et âgé de 60 ans, avait été, à ce qu'il paraît, l'un des plus ardens distributeurs de ces terribles cartes sur la véritable origine desquelles on n'est pas totalement éclairé, mais dont il semblerait, à l'importance qu'on leur a donnée, que la découverte ait sauvé le trône. En conséquence, ce redoutable ennemi de la monarchie a été, ainsi que son fils, compris dans la *fournée* de la cour d'assises, qui toutefois, par une modération qu'on ne saurait trop admirer, n'a condamné ces grands coupables qu'à la déportation.

BONNAY (Le marquis DE), pair de France, d'une ancienne famille du Nivernais, entra, en 1774, dans les gardes du roi. Il était, en 1789, sous-lieutenant de ce corps, compagnie de Villeroi. Nommé, à cette époque, député suppléant de la noblesse du Nivernais aux états-généraux, il ne prit place dans l'assemblée que lors de la démission de M. de Damas. Il demanda, le 22 août 1789, que l'on votât, dans les bureaux, le choix d'un des projets de la déclaration des droits; s'opposa, lors de la discussion de ces projets, à ce qu'aucune loi eût un effet rétroactif; réclama l'examen des observations du roi sur les arrêtés du 4 août, et fit rejeter la proposition faite par M. de Volney, de convoquer une nouvelle législature. Elu président de l'assemblée, le mardi 13 avril 1790, et s'efforçant de se ménager tous les partis, il refusa de rappeler à l'ordre M. de Cazalès, qui, dans la discussion sur les biens ecclésiastiques, s'était servi d'expressions inconvenantes. M. de Virieu ayant été vivement inculpé le 17 du même mois, et voulant quitter la présidence, M. de Bonnay s'opposa à ce que l'offre de sa démission fût acceptée; mais M. de Virieu ayant formellement renouvelé cette demande, M. de Bonnay, en qualité d'ex-président, le remplaça au fauteuil, et fut chargé, peu de jours après, par l'assemblée, de se rendre auprès du roi, pour le remercier de la modération qu'il avait mise dans l'évaluation des dépenses de sa liste civile. Appelé, de nouveau, à la présidence, le lundi 5 juillet 1790, il défendit les ministres, et particulièrement M. de Montmorin, chargé du département des affaires étrangères, fortement inculpés à l'occasion de la demande faite par l'Autriche, d'obtenir passage pour ses troupes, sur le territoire de la France. Il excusa M. de Faucigny, qui, dans l'accès d'un délire royaliste, auquel ce député n'était que trop sujet, proposait à ses collègues du côté droit, d'exécuter, le sabre à la main, une charge sur le côté gauche de l'assemblée, et de l'exterminer; toutefois, il n'approuva pas les violences de cet énergumène, et même en s'opposant à ce qu'il fût envoyé en prison, il demanda expressément la censure d'un libelle incendiaire qu'il venait de publier. Il prit, le 3 octobre de la même année, la défense des gardes-du-corps accusés, dans le rapport de M. Chabroud, d'avoir provoqué, par de coupables imprudences, les crimes et les mal-

heurs des journées des 5 et 6 octobre 1789. Porté, pour la 3e fois, aux honneurs de la présidence, en décembre 1790, M. de Bonnay les refusa. Le 4 janvier 1791, il s'éleva contre la forme de l'appel nominal, relative au serment à prêter par les prêtres qui remplissaient des fonctions publiques, de se soumettre à la constitution civile du clergé, et fit décréter qu'ils se présenteraient simplement à la tribune. Accusé, par le comité des recherches, dès le 23 juin 1791, et lorsque le roi, qui venait d'être arrêté à Varennes, était encore en route pour se rendre à Paris, d'avoir été instruit du départ de ce prince, le marquis de Bonnay termina une longue justification par ces mots : « Si le roi m'avait demandé mon avis, je ne lui aurais pas conseillé ce départ; mais s'il m'avait choisi pour le suivre, je répète que je serais mort à ses côtés. » Nous n'ajouterons pas, avec les biographes qui rapportent ces paroles, que M. de Bonnay déclara en même temps, «qu'il se glorifierait d'une telle mort.» M. de Bonnay et les biographes n'ignorent pas que lorsqu'on est mort, on ne se glorifie de rien; nous justifions sans peine l'orateur, d'une faute à laquelle a pu l'entraîner la chaleur de sa défense; mais nous pardonnons plus difficilement aux biographes, de n'avoir pas senti que l'histoire ne devait pas être écrite dans le style de *Jeannot*. Pendant la suspension de l'autorité exécutive entre les mains du roi, en juin 1791, M. de Bonnay écrivit à l'assemblée : « que ses principes lui faisaient la loi de s'abstenir momentanément de prendre part aux délibérations de l'assemblée. » Cette conduite, à-la-fois estimable et courageuse, mérita à M. de Bonnay l'estime des hommes de bien qui, sans distinction de partis, savent honorer tout ce qui est honorable. Les occupations de M. de Bonnay ne se bornaient pas aux travaux politiques de l'assemblée. Il composa, à l'époque où le premier comité des recherches, fit faire des perquisitions au couvent des *Annonciades*, pour s'assurer que l'ex-chancelier Barentin n'était point caché chez sa sœur, abbesse de ce couvent, un poëme intitulé *La prise des Annonciades*, dont on parla beaucoup à Paris. Ce petit ouvrage, où MM. de Lameth et Pétion étaient tournés en ridicule, ne manquait ni de gaîté ni même de quelque verve poëtique. Dénoncé, le 1er novembre 1792, à la convention nationale, comme l'un des chefs de la noblesse émigrée, et entretenant des intelligences avec elle, une visite fut ordonnée dans son domicile, et le ministre de l'intérieur, Roland de la Platière, instruisit la convention, que les commissaires chargés de se transporter chez M. de Bonnay, avaient adressé des paquets trouvés dans le domicile de ce dernier, et sur lesquels étaient écrits ces mots : *pour être brûlés après ma mort, sans qu'il en reste de vestiges; je le demande par le respect dû aux morts*. M. Merlin de Douai insista inutilement pour que l'intention du signataire de ce billet fût respectée; mais dès-lors le fanatisme révolutionnaire et les terreurs qui marchaient à sa suite, ne respectaient plus rien : on vit une conspiration dans ce paquet mystérieux, et après l'avoir renvoyé au comité de sûreté générale, pour en faire l'ouverture, on apprit de ce comité que les papiers qu'il renfermait n'étaient relatifs qu'à des secrets de famille. Le marquis de Bonnay a rempli, pendant le séjour du prétendant à Varsovie, les fonctions de ministre intime de ce prince, et l'a accompagné dans quelques-uns de ses voyages. Nommé, lors de la restauration des Bourbons, ministre plénipotentiaire de France près la cour de Danemarck, il est demeuré à Copenhague pendant les cent jours où Bonaparte a occupé le trône de France. Elevé à la pairie, par ordonnance royale du 17 août 1815, le marquis de Bonnay s'est montré constamment attaché aux principes constitutionnels, dans le sens ministériel. Il a prononcé, en avril 1816, dans la chambre à laquelle il appartient,

un discours où l'on a remarqué quelques traits pleins de force contre la majorité de la chambre des députés qui régnait alors, par la terreur, sur la France, le roi et ses ministres; il accusa hautement cette chambre de contrarier la marche du gouvernement. Le comte Humbert de Sesmaisons, membre de la chambre des députés, et l'un des plus intimes confidens de Monsieur, se déclara le défenseur de tous les actes de cette chambre, et fit à M. de Bonnay une réponse très-vive, et qui même ne fut pas exempte de quelques personnalités dont il n'eût tenu qu'à M. de Bonnay de se trouver offensé!

BONNE (L. DE), fut nommé, en 1813, maire de Mâcon, par l'empereur. Il transmit, en cette qualité, à l'impératrice-régente, Marie-Louise, vers la fin d'octobre de la même année, une adresse dont voici un extrait: « L'appel que vous avez fait aux Français a retenti dans tout l'empire; il est gravé dans tous nos cœurs. Le ciel, en unissant vos destinées à celles du héros qui conduit nos enfans, a voulu vous faire concourir à la gloire du nom français, au bonheur de la grande nation. Vous remplirez, Madame, ses grands desseins: c'est à nous de justifier vos espérances; elles ne seront point trompées. » A quelques mois de là (le 10 avril 1814), M. de Bonne, qui avait assuré à l'impératrice *que ses espérances ne seraient point trompées*, rassembla le conseil municipal de Dijon, et lui exposa *la nécessité de se déclarer en faveur des Bourbons*, dans l'espoir, sans doute, de mieux remplir *les espérances* de l'impératrice. Il ne céda à l'empire d'aucune circonstance: provoqua de lui-même les événemens, fit arborer le drapeau blanc, et distribua de sa main des cocardes blanches à ceux des habitans qui se montrèrent, en très-petit nombre à la vérité, disposés à ne pas *tromper*, comme lui, *les espérances* de l'impératrice. Cette conduite volontairement parjure fit autant d'ennemis à M. de Bonne, qu'il y avait, dans Mâcon, d'hommes qui comptaient pour quelque chose la religion du serment. Lorsqu'au milieu de mars 1815, dans sa marche triomphale du golfe Juan à Paris, Bonaparte traversa la ville de Mâcon, l'indignation publique éclata de toutes parts contre le maire infidèle dont les sermens et la trahison étaient présens à tous les esprits; et le prince, qui ne pouvait accuser que lui-même de la déloyauté des magistrats de son choix, ayant osé se plaindre de ce qu'en 1814, Mâcon s'était rendu à une vingtaine de cosaques, la foule qui s'empressait autour de lui, lui adressa cette réponse expressive: « Sire, pourquoi nous aviez-vous donné un mauvais maire? » Au même instant, M. de Bonne fut destitué, et remplacé par M. Bigonnet, tombé, depuis le 18 brumaire (9 novembre 1799), dans la disgrâce de Bonaparte, et appelé maintenant, sur l'indication unanime du peuple, à la première magistrature municipale (*voy.* BIGONNET). Il était naturel qu'au second retour du roi, et lorsque le gouvernement parut avoir établi, comme règle de sa conduite, que la volonté nationale ne serait considérée que comme le vœu d'une faction, M. de Bonne fût rétabli dans les fonctions dont il avait été écarté pendant trois mois. Elu, en septembre 1815, député à la fameuse chambre qui s'assembla à cette époque, M. de Bonne se montra digne de la confiance de ses commettans, en votant presque toujours avec la majorité de cette chambre. On sait qu'il était de mode, à la fin de cette session, où les intérêts du gouvernement n'avaient guères mieux été servis que ceux de la patrie, d'affecter un grand enthousiasme pour les députés qui avaient voté avec la majorité; les ultrà-royalistes espéraient, par cette ridicule supercherie, et à l'aide de quelques arcs-de-triomphe, faire prendre le change à la France et aux étrangers, sur le véritable état de l'esprit public. M. de Bonne eut donc, à son retour à Mâcon, une bonne part dans les joyeuses acclamations de son parti; les hommes in-

soucians rirent de cette comédie dont les gens de bien s'affligèrent, et l'opinion, également méconnue par quelques factieux impuissans qui croyaient s'en être rendus les maîtres, et méprisée par des ministres qui, toutefois, n'avaient pas encore osé contester son existence, continua, de plus en plus, à se prononcer en faveur de la liberté, de la justice et de la modération, contre le despotisme systématique de quelques ministres, et les divers genres d'exagération politique qui s'opposent également, en France, à l'affermissement de l'ordre constitutionnel.

BONNE-CARRERE (Guillaume), né le 13 février 1754, d'une famille distinguée du Languedoc, embrassa avec ardeur, en 1789, les généreuses idées qui ouvraient à la France un nouvel avenir, et à toutes classes de Français, des carrières diverses qu'il ne serait plus au pouvoir des préjugés de leur fermer. Livré, dès sa jeunesse, à l'étude de la diplomatie, il fut, en 1783, chargé, par le comte de Vergennes, ministre des affaires étrangères, d'une mission politique dans les Indes orientales. Après avoir rempli cette mission, qui dura trois années, Bonne-Carrère revint en Europe; il se lia, dès les premières époques de la révolution, avec quelques-uns des membres les plus distingués de l'assemblée constituante, et particulièrement avec Mirabeau. Admis dans le club des jacobins, qui ne fut connu, jusqu'au 10 août, que sous le nom de *Société des amis de la constitution*, M. Bonne-Carrère en fut exclus, dès le 5 juin 1791. Nommé, antécédemment à cette époque, chargé d'affaires à Liége, le prince-évêque refusa de le voir. De retour à Paris, le général Dumouriez, qui avait alors le porte-feuille du département des affaires étrangères, fit créer, en sa faveur, et sous ses ordres, une place de directeur-général de ce département, et c'est en cette qualité qu'il conclut, le 29 avril 1792, avec les princes de Salm-Salm et de Lowenstein-Wertheim, différens traités relatifs à des indemnités réclamées par ces princes. Brissot, qui n'avait jamais aimé Bonne-Carrère, qu'il accusait de s'être vendu à la cour, et avec lequel il avait eu, aux jacobins, à une époque antérieure, des démêlés très-vifs, fit décréter, dans la journée même du 10 août, que les scellés seraient immédiatement apposés sur les papiers du directeur-général, et que sa nomination, récemment faite par le roi, à la place de ministre plénipotentiaire près les Etats-Unis d'Amérique, était révoquée. Lorsque Dumouriez, fatigué des dénonciations perpétuelles dont il était devenu l'objet, depuis les inutiles efforts qu'il avait tentés pour sauver de l'échafaud le malheureux Louis XVI, et prévoyant qu'il ne lui restait plus d'autre moyen de salut pour lui-même que de marcher sur Paris, et de dissoudre la convention nationale, eut reconnu, en apprenant l'arrivée, à son quartier-général, des commissaires conventionnels, accompagnés du ministre de la guerre Beurnonville, qu'aucun moyen d'exécuter le vaste plan qu'il avait formé, n'était plus en son pouvoir, et qu'il ne lui restait pour dernière ressource qu'à chercher un asile chez l'ennemi, un cri presqu'universel d'accusation s'était élevé contre Bonne-Carrère dans l'assemblée à laquelle il avait été dénoncé comme ayant, par ses intrigues, fait porter Dumouriez au ministère, sous Louis XVI; au même instant, l'arrestation de Bonne-Carrère, dont les liaisons actuelles avec le général étaient bien connues, fut demandée et décrétée; c'était le 7 avril 1793. Bonne-Carrère fit d'inutiles instances pour être entendu; il écrivit pour se justifier, mais la convention passa à l'ordre du jour sur sa lettre. Arrêté pendant quelques jours, il obtint ensuite sa liberté, malgré les pressantes réclamations des jacobins qui ne cessaient de le poursuivre. La haine que Brissot lui avait vouée lui devint utile après la proscription de celui-ci au 31 mai. Un ennemi de Brissot devait être nécessairement l'ami de la montagne; Bonne-Carrère, en homme à qui l'u-

trigue était familière, joua ce rôle avec habileté, et tira, de cette circonstance, de grands avantages pour sa sûreté personnelle, laquelle, en effet, ne fut plus troublée pendant toute la durée du régime décemviral. Il fit, sous le gouvernement directorial, plusieurs voyages à Berlin, Copenhague, Stockholm et dans le reste de l'Allemagne. Appelé, en 1810, en Catalogne, où il remplit, sous les ordres du général Macdonald, les fonctions de directeur-général de police, il ne perdit cet emploi que lorsque le général lui-même cessa de gouverner cette province. M. Bonne-Carrère fut présenté, en 1805, par le département de la Haute-Garonne, comme candidat au corps-législatif; mais il ne fut point nommé par le sénat dont on sait que les choix étaient subordonnés à la volonté de Bonaparte, qui n'aimait pas Bonne-Carrère. Il serait embarrassant de dire à quel titre il s'est fait présenter au roi, le 19 juillet 1814. Cette démarche, tout au moins inutile, de la part d'un homme d'esprit, longtemps compromis dans la révolution, à des époques pour lesquelles il ne lui était pas permis d'ignorer que l'émigration était plus particulièrement inexorable, n'a eu, et ne pouvait avoir pour M. Bonne-Carrère, aucun favorable résultat.

BONNE-FOI-DE-BOUION (L'abbé DE), était chanoine avant la révolution, fut élu, en 1789, député aux états-généraux, et passait à cette époque pour le plus adroit pamphlétaire de la France. Il avait même fait quelques pièces de théâtre remarmarquables par leurs traits mordans et satiriques, et menait, à ce qu'on assure, une vie un peu trop licencieuse pour un homme de son état. Royaliste déterminé, il fit partie de la fausse patrouille *antipatriotique* qui fut poursuivie le 10 août 1792, par la populace, se sauva avec Sulleau dans une maison voisine de la place de Louis XV, et se précipita ensuite du premier étage sur les baïonnettes des assaillans, qui lui coupèrent la tête et la promenèrent au bout d'une pique.

BONNEMAIN (ANTOINE), avocat à l'époque de la révolution, en embrassa la cause, et, après avoir rempli diverses fonctions publiques, fut nommé, au mois de septembre 1792, député de l'Aube à la convention nationale. Il y vota pour la réclusion de Louis XVI pendant la guerre, et son bannissement à la paix. Lors de la discussion sur le sursis, il se déclara en faveur de cette mesure. Devenu membre du conseil des cinq-cents, il en sortit le 20 mai 1797. Il publia en 1792, un écrit sur la *Régénération des Colonies*, et sur les *Institutions républicaines*. Après la révolution du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), il devint président du tribunal de première instance d'Arcis-sur-Aube, et en remplit les fonctions pendant plusieurs années.

BONNE-SAVARDIN (Le chevalier DE), était, avant la révolution, contre laquelle il se prononça hautement, officier au service de Sardaigne. Une correspondance qu'entretenait, en 1790, le comte de Maillebois avec la cour de Turin, et dans laquelle celui-ci communiquait à cette cour un plan de contre-révolution, ayant été dénoncée, le 24 mars de la même année, au comité des recherches de l'assemblée constituante, par un nommé Massot, secrétaire particulier du comte, le comité donna l'ordre de se saisir de la personne du chevalier de Savardin, qui était l'intermédiaire de cette correspondance; prévenu à temps de cet ordre, il se réfugia chez l'ambassadeur de Sardaigne, et y resta renfermé jusqu'au moment où il crut l'affaire appaisée. Il tenta alors de sortir de France; mais dans le dessein de passer en Piémont, il eut l'inexcusable imprudence de prendre la route directe de la Savoie, et fut arrêté au pont de Beauvoisin, où les instructions les plus exactes avaient été transmises, par le comité des recherches de l'assemblée nationale, pour s'assurer de lui s'il venait à se présenter sur cette frontière. Une imprudence plus inexcusable encore, fit saisir dans sa voiture un grand nombre de papiers d'une

haute importance, qu'il avait emportés avec lui, et qu'il n'eut ni la présence d'esprit ni peut-être le temps de faire disparaître. Parmi ces papiers, se trouva l'extrait d'une conversation qu'il avait eue, peu avant son départ, avec le comte de St-Priest, alors ministre de Paris. Cette pièce, entièrement écrite de la main de M. de Savardin, et qui portait l'évidence avec elle, détermina l'assemblée constituante, sur le rapport de son comité des recherches, à rendre contre lui un décret d'accusation; il fut enfermé à la prison de l'Abbaye, d'où la cour lui donna les moyens de s'évader. Il s'adressa alors, pour obtenir un asile, à l'abbé de Barmond, son ami (*voy.* BARMOND), ex-conseiller-clerc au parlement de Paris, député, en 1789, par le clergé, aux états-généraux, et qui, dans le dessein de passer en pays étranger, venait de renoncer à ses fonctions. L'abbé de Barmond, après l'avoir caché pendant quelques jours dans sa maison, lui donna une place dans sa voiture, et partit avec lui et un M. Eggs. Cependant, la fatalité qui semblait s'être attachée aux pas du chevalier, déconcerta encore ce plan; tous trois furent arrêtés à Châlons-sur-Marne, le 29 juillet 1790, et ramenés à Paris; un nouveau rapport fait au comité des recherches de la ville, contre le chevalier de Savardin, et renvoyé par ce comité à celui de l'assemblée, fit rendre contre lui un décret de prise de corps; des témoins furent entendus; une information régulière eut lieu, et après un long interrogatoire, il fut décrété d'accusation, et traduit par-devant la haute cour nationale d'Orléans, où il fut transféré vers le milieu de mars 1791. Ce tribunal instruisit la procédure, reconnut l'insuffisance des preuves, et acquitta le chevalier de Savardin, qui fut mis sur-le-champ en liberté, et quitta peu après la France. Il est mort depuis plusieurs années.

BONNESOEUR (SIMÉON-JACQUES-HENRI), avocat à Coutances avant la révolution, remplit d'abord diverses fonctions publiques, puis fut nommé, en septembre 1792, député de la Manche à la convention nationale. Dans le procès de Louis XVI il vota pour l'appel au peuple, disant que tous les décrets devaient être soumis *à la sanction expresse ou tacite du peuple souverain, surtout lorsqu'ils pouvaient produire un effet définitif et irrévocable*. Il s'exprima de la manière suivante sur la question des peines à infliger: « *La mort.* Je prononce cette peine terrible d'après ma conviction intime; le sang que Louis a fait répandre, l'intérêt de l'état, le cri de ma conscience, m'obligent de voter ainsi: mais parce que la convention a rejeté l'appel au peuple; comme je vois s'élever contre elle des projets d'avilissement; comme je vois se former une faction désorganisatrice, je demande que le décret n'ait son exécution que 24 heures après le décret d'accusation contre Marie-Antoinette et le bannissement des Bourbons. » M. Bonnesœur ne parut plus à la tribune conventionnelle. Devenu membre du conseil des anciens par la réélection des deux-tiers, il s'occupa particulièrement des finances. En 1796, il vota pour l'exclusion de J.-J. Aimé des fonctions législatives, puis appuya l'envoi aux départemens d'un discours du président à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Louis XVI. Le 20 février 1796, il fut élu secrétaire. Sorti du conseil en mai 1797, il devint commissaire du directoire dans son département. Après le 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), il présida le tribunal de première instance de Mortain; fonction qu'il remplissait encore en mai 1815, lorsqu'il fut élu député à la chambre des représentans par le collége électoral de la même ville. Il ne se fit point remarquer dans cette assemblée. Forcé de sortir de France par la loi d'amnistie du 12 janvier 1816, il s'embarqua pour l'Angleterre; mais, arrivé à Portsmouth, il y fut arrêté par ordre du gouvernement, et resta détenu jusqu'à ce qu'on lui eût signifié l'ordre de se rembarquer pour Anvers.

BONNET DE FREJUS (J.-L.),

prêtre, fut forcé en cette qualité de s'expatrier. Il se réfugia en Amérique, s'y fit reconnaître citoyen des Etats-Unis, et revint en France après le 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799). Il publia, peu de temps après, un ouvrage intitulé : *L'Art de rendre les révolutions utiles*, qui fut recherché avec beaucoup d'empressement.

BONNET (Le comte), lieutenant-général des armées françaises, servait, comme simple soldat, avant la révolution, dans le régiment de Boulonnais. Il fut, en 1791, nommé sergent dans un bataillon de volontaires du département de l'Orne; obtint bientôt, par sa bonne conduite, le grade d'officier; devint successivement capitaine et adjudant-général, et mérita bientôt, par une bravoure et des faits d'armes peu communs, d'être promu au rang de général de brigade, qui lui fut conféré le 27 avril 1794. Attaché en cette dernière qualité, à l'armée de Sambre-et-Meuse, commandée par le général Jourdan, il y acquit de nouveaux droits à l'estime de l'armée, et à la reconnaissance de la patrie, et fut nommé, le 27 août 1802, général de division. Envoyé, en 1808, en Espagne, il se conduisit, pendant le cours de cette funeste guerre, avec une haute distinction et une rare prudence. Chargé, en novembre 1809, de poursuivre les Espagnols indépendans de la Galice sur les côtes septentrionales de cette province, il repoussa jusqu'à St-Ander et dans les environs de cette ville, les généraux Ballesteros et Marquesito. Dès le commencement de l'année suivante, il pénétra dans les Asturies, obtint de nouveaux avantages sur les Espagnols, se porta ensuite sur la Déba, où il devait recevoir des munitions, et retourna à Oviédo. Un vif engagement ayant eu lieu avec les ennemis, le 14 juillet 1811, au pied des montagnes de Villa-Franca, le général Bonnet les battit et les dispersa; il marcha, en août suivant, contre l'armée qui occupait la Galice, et, dans un grand nombre de circonstances, contribua puissamment à la défaite de cette armée. L'attaque de Celdessajoras, qui eut lieu dans les journées des 5 et 6 novembre, ajouta encore à sa réputation militaire. Ces succès partiels et successifs déterminèrent enfin, en décembre, la soumission de toutes les Asturies, et cette soumission, rapidement opérée, rendit le général Bonnet maître de 60 bâtimens espagnols et anglais, réunis dans le port de Gigen, et quelques-uns de ceux de la côte. Blessé, le 23 juillet 1812, au combat de Penaranda, pendant la retraite qu'exécutait sur le Duéro l'armée de Portugal, le général Bonnet se fit particulièrement remarquer, dans ces circonstances difficiles, par son courage, sa prévoyance et son sang-froid. Nommé, le 3 avril 1813, grand'-croix de l'ordre de la Réunion, il fut chargé, sous les ordres du duc de Raguse (Marmont), du commandement d'une division à la grande armée d'Allemagne. L'empereur passa cette division en revue, à Erfurt, le 27 du même mois. Le général Bonnet ne démentit pas sa réputation aux journées de Lutzen et de Bautzen; à la première de ces batailles, livrée le 2 mai 1813, il soutint, avec une inébranlable fermeté, à la tête de sa division, plusieurs charges de cavalerie qui ne l'entamèrent point; à celle de Bautzen, livrée le 20 du même mois, il mérita de nouveaux éloges par la bravoure personnelle qu'il déploya. Les 8 et 10 septembre suivant, il se distingua sur les hauteurs de Dohna et dans la plaine de Tœplitz, et fit sa retraite en bon ordre lorsque la supériorité toujours croissante des forces ennemies, ne lui permit plus de tenir la campagne. Il fut nommé chevalier de St-Louis, le 27 juin 1814. Bonaparte, replacé sur le trône, lui confia, en mai 1815, le poste important de commandant de la place de Dunkerque, qui, d'un moment à l'autre, pouvait le mettre en face des ennemis, qui réunissaient toutes leurs forces sur cette ligne. En octobre suivant, et sous le ministère de l'estimable maréchal Gouvion-St-Cyr, le

roi l'appela au commandement militaire de la 13e division, à Rennes; mais comme le général Bonnet ne cessa pas de s'y montrer Français et digne de l'armée à laquelle il appartenait, le duc de Feltre, qui venait de succéder au maréchal dans le département de la guerre, ne tarda pas à lui faire retirer ce commandement, et à le remplacer par un Irlandais, non moins étranger que son protecteur aux intérêts de la France, et sur lequel ce ministre, qui sera l'éternelle honte des gouvernemens qui l'ont employé, pouvait fonder de justes espérances pour l'exécution de ses projets à venir. Depuis lors, et pendant toute la durée du système de diffamation et d'assassinat dirigé contre l'armée française et contre ses chefs les plus illustres, le général comte Bonnet est demeuré sans emploi, et cette époque de sa vie n'est pas une de celles qui l'honorent le moins.

BONNET, membre distingué du barreau de Paris, et bâtonnier de l'ordre des avocats, montra beaucoup de talens et de courage dans la défense d'un grand nombre d'accusés traduits, pendant le cours de la révolution, devant les divers tribunaux établis par les gouvernemens qui se sont succédés, en France, depuis 28 ans. Ce fut surtout pendant le procès du général Moreau que M. Bonnet développa éminemment les qualités dont nous venons de parler. On a eu quelquefois à regretter de voir cet avocat, à qui la noblesse et l'indépendance de sa profession auraient dû peut-être inspirer de plus hauts sentimens, seconder avec une complaisance trop servile, les passions et les vengeances du ministère public, qui n'a été lui-même, depuis la seconde restauration, dans les mains du procureur-général Bellart et de ses agens, que l'instrument souple et dévoué d'une tyrannie qui fut long-temps cruelle et insolente, mais qui a droit à quelques félicitations et même à quelque reconnaissance, pour avoir cessé d'être cruelle.

BONNEVILLE (NICOLAS DE), naquit à Evreux, le 13 mars 1760. Après avoir fait de bonnes études, il joignit, à la connaissance des langues anciennes, celle de la plupart des langues vivantes de l'Europe. Il se fit bientôt remarquer par Berquin, qui s'occupait de la 1re collection, qui ait été publiée en France, du texte des meilleurs ouvrages anglais, allemands, italiens, espagnols et portugais. Ce littérateur appela près de lui Bonneville pour le mettre à la tête de son entreprise. C'est donc à ses soins que l'on doit en partie cette innovation non moins utile à la littérature qu'au commerce, et que les frères Barrois ont étendue depuis. Berquin s'associa ensuite Bonneville dans la composition de *l'Ami des enfans*, et celui-ci travailla pendant trois ans à cet ouvrage; il fut même, pendant l'intervalle assez long d'un voyage que le premier fit à Londres, chargé seul de la rédaction. C'est à-peu-près vers ce temps (1781), que ses premières poésies parurent dans les recueils du jour. On distingua particulièrement *le Bonheur champêtre*, *la Bonne mère*, *le Désespoir de Job* et la *Prophétie contre Tyr*. La 1re de ces productions respire la morale la plus douce et la plus pure, exprimée dans des vers pleins de grâce et de naïveté; le cadre en est d'ailleurs singulièrement heureux, et la forme du dialogue, adoptée par l'auteur, fait ressortir les caractères des deux personnages qu'il a mis en scène. La *Prophétie contre Tyr* a de la majesté, de l'énergie, et reproduit avec assez de vérité la simplicité solennelle des écrivains sacrés. Ces compositions ayant fait connaître avantageusement Bonneville, qui passait d'ailleurs, à juste titre, pour être versé dans la connaissance des langues étrangères, Le Tourneur se l'adjoignit pour la traduction de Shakespear, tandis que Luneau de Boisjermain, occupé de ses cours de langues anglaise et italienne, confia cette dernière partie à Bonneville, qui toutefois s'occupa peu de la traduction de ce travail; mais ce fut lui qui réduisit le système de la langue écrite au mécanisme de la prononciation accentuée, dans la version interlinéaire anglaise

de Télémaque. Il fournit alors, en outre, grand nombre d'articles aux journaux, et particulièrement au *Mercure*; un petit roman, inséré dans cette dernière feuille, sous le titre de *Sophie Laroche*, se fit lire avec intérêt. Bonneville ajouta à sa réputation littéraire par la publication de ses *Essais*, en 1786. C'est un choix de fictions morales, la plupart imitées de l'allemand, et suivies de quelques poésies, dont la reine de France accepta la dédicace, et qu'il lui présenta lui-même. C'est dans le joli conte d'*Albertine*, qui fait partie de ce recueil, qu'un auteur contemporain a pris le sujet du roman intitulé : *Adolphe et Caroline*. Dans le même temps, Bonneville, doué d'une extrême facilité pour le travail, publia, par livraisons, le *Nouveau théâtre allemand*, qui familiarisa les Français avec les productions dramatiques de cette nation, peu connues jusqu'alors en France, et qui ne le sont même d'une manière un peu moins imparfaite, que depuis quelques années. Pendant un séjour que Bonneville fit en Angleterre, il écrivit une *Lettre au marquis de Condorcet sur la philosophie de l'histoire*, qui fut publiée à Londres en 1787. On croira sans peine, d'après les opinions connues de l'illustre écrivain auquel cette lettre était adressée (et qui, au reste, étaient alors, avec plus ou moins de mesure, celles de presque tous les esprits éclairés), qu'il y professait des principes analogues à ceux qu'avaient déjà, depuis plusieurs années, consacrés la sagesse et l'expérience, mais qu'exagérèrent bientôt d'imprudens réformateurs, et que finirent par outrager, de la manière la plus odieuse et la plus funeste, des hommes qui prétendaient en appliquer les conséquences. Peu après, Bonneville revint en France. Jeune, enthouisaste et animé des sentimens philantropiques qu'il avait manifestés dans plusieurs de ses écrits, il embrassa, avec d'autant plus de chaleur, la cause de la révolution, qu'il était lié avec la plupart de ceux dont les ouvrages avaient contribué à la préparer, et du nombre desquels étaient l'anglais Th. Payne et Mercier; aussi ne tarda-t-il pas à être nommé l'un des électeurs de Paris. Lorsque ces électeurs, forcés d'abandonner l'Hôtel-de-ville, allèrent délibérer au Musée, il demanda, dès la première séance, la formation d'une garde bourgeoise. Dans le même temps, il reçut, comme récompense de son zèle à remplir la mission dont il avait été chargé par la commune pour les approvisionnemens de Paris, la décoration de l'ordre du *Mont-Carmel*, dont Monsieur, aujourd'hui Louis XVIII, était le grand-maître. Ce fut pour la même cause que les électeurs lui votèrent des remerciemens par l'organe de MM. de la Fayette et Bailly. En 1791, Bonneville fut de nouveau électeur, et ensuite président de district. Ayant établi, en 1793, une imprimerie sous le nom de *Cercle social*, il publia un grand nombre de journaux et de pamphlets de circonstance, rédigés soit par l'abbé Fauchet, soit par lui-même, et tous empreints de son originalité et de l'indépendance de ses opinions; ce qui l'exposa à de grands dangers. Les principes philosophiques et vraiment libéraux des écrivains de 1789, que la cour et les ministres d'alors avaient traités de déclamations séditieuses, étaient devenus un modérantisme criminel pour la faction populacière qui gouvernait la France, et qui semblait n'invoquer encore quelquefois les noms des sages du 18me siècle, que pour donner un jour, à l'erreur ou à la mauvaise foi, le prétexte de rendre ceux-ci responsables des crimes de ceux-là. Dans la séance de la convention, du 20 mai 1793, Marat ayant demandé, « que pour éprouver le civisme de ces *messieurs* (en désignant les députés du côté droit,) on mît à prix les têtes des Capets, rebelles et fugitifs. » Levasseur, de la Sarthe, s'écria, en désignant l'une des tribunes où l'on n'entrait que par billets, et où se trouvait en ce moment Bonneville : « Comment voulez-vous que le peuple ne soit pas indigné, lorsqu'il voit que ces tribunes privilégiées sont

destinées à des aristocrates tels que Bonneville? » — « C'est un aristocrate infâme, répliqua Marat; c'est l'entremetteur de Fauchet! ... Je demande qu'il soit décrété d'accusation. » Ce décret d'accusation qui, à cette époque, pouvait être un arrêt de mort, ne fut cependant pas rendu alors; mais le journal intitulé : *Bulletin des amis de la vérité*, que Bonneville rédigeait, lui ayant attiré de nouveaux ennemis, il fut jeté en prison, et y resta pendant plusieurs mois. Ayant enfin obtenu son élargissement, il se lia intimément avec Kosciusko, récemment arrivé de Pologne, et cette circonstance seule honorerait ses principes, si d'ailleurs ses écrits et l'ensemble de sa conduite ne prouvaient assez qu'il était vraiment ami de la liberté, non pas sans doute de la furie devenue alors l'objet d'un culte sanguinaire, mais de cette liberté qu'il avait appris à chérir dans les écrits de tant de grands hommes, et qui fut la dernière pensée de Condorcet mourant. Toujours fidèle à ses principes, Bonneville continua de prêcher, avec un zèle non moins courageux qu'inutile, la philosophie et l'humanité au milieu d'une tourbe ignorante et féroce, dont il eût vraisemblablement fini par être la victime, sans l'heureuse révolution du 9 thermidor. Il continua ses travaux littéraires, dans le même esprit, jusqu'à l'élévation de Bonaparte, qui ne l'en fit pas changer. Ennemi du despotisme, comme il l'avait été de l'anarchie, il osa, dans un journal qu'il rédigeait alors sous le titre du *Bien informé*, comparer à Cromwell le nouveau maître de la France. Cette feuille fut à l'instant même supprimée, l'auteur arrêté, et ensuite mis sous la surveillance de la haute police. Il supporta, avec le courage dont il avait donné tant de preuves, cette persécution qui ne cessa que par la chute du régime impérial. Bonneville vit aujourd'hui à Paris dans la retraite. Sylvain Maréchal l'a placé dans son *Dictionnaire des Athées* on ne sait pourquoi. Une pièce de vers insérée, au commencement de la révolution, dans l'*Almanach des Muses*, sous le titre de *l'Athée mourant*, et où l'on remarque de grandes beautés de style, semble faite tout exprès pour réfuter cette imputation, que d'ailleurs rien ne justifie. On sait au surplus que l'auteur de cette étrange nomenclature ne cherchait qu'à la grossir, et y a fait figurer, pêle-mêle, grand nombre de personnages fort étonnés de s'y rencontrer. Le style emphatique des ouvrages de Bonneville sur les illuminés, a fait croire qu'il appartenait à cette secte; mais ce style tient au genre de l'auteur, et il a dit lui-même que ce n'était qu'un persifflage. Il est cependant à remarquer qu'il tenait fortement à une affiliation qui, moins sombre et moins effrayante dans ses rites, beaucoup moins réprouvée, surtout par l'opinion des esprits les plus religieux, n'en offre pas moins, dans son ensemble, cette mysticité qui paraissait avoir un charme réel pour Bonneville. Zélé franc-maçon, il a passé une grande partie de sa vie à écrire, pour cette société, des livres que les francs-maçons eux-mêmes lisent fort peu. Voici la liste de ses écrits. Avec Friedel : *Nouveau théâtre allemand*, 1782 et années suivantes, 12 vol. in-8; collection intéressante, et bien traduite par Bonneville, qui savait parfaitement cette langue. — *Choix de petits romans*, imités de l'allemand, 1786, in-12. — *La maçonnerie écossaise, comparée avec les trois professions, et le secret des templiers du 14me siècle*, 1788, 2 vol. in-8. — *Les Jésuites retrouvés dans les ténèbres*, 1788, 2 vol. in-8. — *Histoire de l'Europe moderne, depuis l'irruption des peuples du Nord dans l'empire romain jusqu'à la paix de* 1783-89-92, 3 vol. in-8. — *La Bouche de fer, ou les Tribuns du peuple*, journal fait en société avec Fauchet. Ce journal a joui, pendant quelque temps, d'une grande vogue; quoiqu'écrit avec énergie, il était plus modéré que ne l'annonçait son titre. — *De l'Esprit des religions, ouvrage promis et nécessaire à la confédération universelle des amis de la vérité*, 1791, in-8; 2me édition, augmentée, 1792,

in-8. — *Nouveau Code conjugal, établi sur les lois de la constitution*, 1792, in-8. — *Poësies*, 1793, in-8, de l'imprimerie du *Cercle social*. — *L'hymne des combats*, 1797. — Avec Th. Payne, *le Pacte maritime adressé aux nations neutres*, 1801, in-8. — *De l'origine de la franc-maçonnerie*, traduit de l'anglais de M. Payne, 1812, in-8. Avant *la Bouche de fer*, il publia *l'Année 1789, ou le Tribun du peuple*. Il a aussi travaillé à la *Chronique du mois*, en 1792. — BONNEVILLE (L. N.), ancien conseiller-clerc au parlement de Metz, chanoine-honoraire de la cathédrale de Nanci, a publié une *Traduction des Œuvres de Senèque*, tom. 1er, 1803.

BONNIERES (ALEXANDRE-JULES-BENOIT DE), l'un des avocats les plus distingués du barreau de Paris, est né en 1750, à Grancey, province de Berri. La ville d'Orléans, où il avait été d'abord reçu avocat, avait conçu, pour ses talens, une si haute estime, qu'elle lui avait fait présent de la statue en pied de Jeanne-d'Arc, sa libératrice. Bonnières devint avocat-consultant du comte d'Artois (Monsieur), maître des requêtes en son conseil, intendant de sa maison, et fut décoré du cordon de St-Michel. Il fit, en 1791, un voyage à Turin, afin de concerter avec le prince au service duquel il était attaché, les moyens de satisfaire ses créanciers. Ce voyage, qui avait attiré sur lui les soupçons des hommes qui venaient de renverser le trône au 10 août, faillit, dans les affreuses journées de septembre, à lui coûter la vie; car ce ne fut que par le plus heureux hasard, qu'il put, à cette sanglante époque, se soustraire à l'un de ces mandats d'arrêt lancés de toutes parts dans les derniers jours d'août, contre tous ceux que l'on voulait comprendre dans la vaste proscription que préparait la commune de Paris. Elu, en l'an 5 (1796), membre du conseil des cinq-cents, organisé par la constitution directoriale de l'an 3 (1795), de Bonnières, sous l'apparence de quelques ménagemens constitutionnels, et après avoir solennellement juré de soutenir les institutions républicaines, s'y dévoua, en effet, à servir les intérêts des Bourbons, et peut-être est-il un des hommes en qui ses antécédens rendent cette conduite plus excusable, quoiqu'il nous soit difficile de comprendre comment, en quelque circonstance que ce soit, un homme d'honneur peut se croire autorisé à trahir les sermens qu'il a prêtés; quoi qu'il en soit, frappé au 18 fructidor, comme l'un des agens les plus actifs de la faction qui voulait détruire la république et rétablir les Bourbons, Bonnières supporta sa proscription avec courage. Rendu par le gouvernement consulaire à sa famille et à ses amis, il est mort à Paris en décembre 1801. L'élocution de Bonnières était facile sans être prolixe; il était clair et méthodique dans ses développemens, lumineux et serré dans ses résumés; une physionomie agréable et pleine de candeur, prévenait d'avance en sa faveur, ceux que son éloquence allait persuader. A ces brillantes qualités de l'orateur, il joignait éminemment celles de l'homête homme, et son désintéressement était cité dans une réunion de jurisconsultes, où cette vertu était commune.

BONNIN (CHARLES-JEAN), habitant de Paris, né vers 1773, a publié: *De l'importance et de la nécessité d'un code administratif*, 1808, in-8. — *Traité de droit, contenant les principes du droit naturel et du droit des orateurs*, 1808, in-8. — *Principes d'administration publique*, 1809, in-8; 3me édition, 1812, 3 vol. in-8. — *Droit public français*, 1809, in-8. — *Considérations publiques et morales sur les constitutions*, 1814, in-8. — *De la révolution européenne*, mai 1815, in-8.

BONPLAND (AIMÉ), né à la Rochelle, fut le compagnon de voyage de M. Humboldt, et son collaborateur dans la relation intitulée: *Voyage de MM. Alexandre de Humboldt et de A. Bonpland*. Il a publié en outre: *Description des plantes rares qu'on cultive à Navarre et à Malmaison*, 1812-

1815; la 7me livraison a paru en 1816. M. Boupland fut, pendant plusieurs années, intendant des jardins de ces deux maisons, lorsqu'elles appartenaient à l'impératrice Joséphine. Il s'est assuré une célébrité durable par son association avec l'illustre voyageur dont les vastes connaissances, l'intrépide courage et la généreuse philantropie ont des droits égaux à l'admiration des hommes, et aux investigations duquel on doit des notions aussi positives qu'intéressantes sur d'immenses contrées, si imparfaitement connues jusqu'à lui.

BONSTETTEN (Charles-Victor de), né à Berne, en 1745, membre du grand-conseil de cette ville, bailli de Nyon, a exercé d'autres fonctions de magistrature dans sa patrie, qu'il quitta, au commencement de la révolution helvétique, pour se retirer dans le Holstein. Il revint à Berne, en 1801, avec le poëte Brun. Bonstetten fut l'élève et l'ami du savant naturaliste Bonnet. Dans le rapport de 1808, sur les progrès des sciences, la classe d'histoire et de littérature de l'institut de France assura qu'on trouvait dans ses ouvrages d'excellentes observations sur la philosophie des langues et sur la nature des facultés humaines. Outre divers morceaux de politique et de littérature, insérés dans des ouvrages périodiques, on connaît de lui en français : *Principes de la révolution de la Suisse*, discours prononcé à Yverdun, le 26 mars 1795 (L'auteur était alors syndicateur des quatres bailliages d'Italie sujets du canton de Berne). — *Voyage sur la scène des six derniers livres de l'Enéide, suivi de quelques observations sur le Latium moderne*, Genève, 1804, in-8, avec carte. Cet ouvrage offre un intérêt difficile à exprimer : l'auteur, nourri de la lecture des classiques latins, et en particulier de celle de Virgile, y déploie à chaque pas, non l'érudition un peu sèche d'un antiquaire, mais une instruction qui, toute sûre et toute étendue qu'elle est, ne sert qu'à guider une imagination vive et poëtique à travers ces contrées si pleines de souvenirs. Il est impossible de dépeindre avec des couleurs plus sombres et plus vraies, la hideuse misère de ce Latium, que couvrirent jadis tant de cités superbes, dont le sol était cultivé par une population si nombreuse et si fière, et que dépeuplent aujourd'hui des fièvres pestilentielles et une mauvaise administration. Cet ouvrage a été traduit en allemand, et a obtenu un grand succès, auquel il avait un double droit dans un pays où l'étude de l'antiquité est l'occupation la plus commune, et qui, d'un autre côté, a mérité, de l'illustre auteur de *Corinne*, le nom de *terre natale de l'enthousiasme*. — *Recherches sur la nature et les lois de l'imagination*, 1807, 2 vol. in-8. On reconnaît dans cet ouvrage, que l'auteur est plein de son sujet; le style en est gràcieux et pittoresque; et l'on remarque plusieurs observations métaphysiques aussi justes que fines. Parmi ses écrits publiés en allemand, nous indiquerons : *Lettres sur un canton pastoral de la Suisse* (le district de Sanen), Bâle, 1787; in-8, 2me édition, ibid., 1793. — *Sur l'éducation des familles patriciennes de Berne*, Zurich, 1786, 2 parties, in-8. — *l'Ermite, histoire Alpine*, Manheim, 1788 in-8. M. Bonstetten a travaillé au *Muséum helvétique* (Schweitzerische museum), recueil d'un haut intérêt. Il fut aussi l'ami du célèbre historien J. de Muller. Les *Lettres de Jean de Muller à ses amis de Bonstetten et Gleim*, publiées à Zurich, en 1810, un vol. in-8, sont un monument très-intéressant de leur longue et intime liaison. M. de Bonstetten unit à des connaissances très-étendues et à un esprit distingué, la plus douce philosophie, et une ame franche, élevée et sensible qui lui ont assuré l'estime et l'affection de tous ceux qui l'ont connu.

BONTOUX fils (Paul-Benoît-François), député au conseil des cinq-cents, né le 15 novembre 1763. Il fut appelé, dès les premières années de la révolution, à des fonctions municipales, puis nommé juré de la haute cour nationale, en 1791, et enfin élu, en 1795, membre du conseil des cinq-

ts, par le departement des Hautes-
ɔes : il y garda une sorte de neutra-
entre les partis, ne s'occupa que
bjets peu importans, et le 23 mars
)6, provoqua un message au direc-
re pour se plaindre de la non exécu-
a des lois rendues contre les émigrés.
fit cependant abroger, le 4 mai
97, plusieurs lois révolutionnaires,
nonça, le 6 juin, un discours sur
espect dû aux tombeaux, et sur la
ice des inhumations et des cimetiè-
, et dans la discussion relative à la
ression du brigandage sur les gran-
routes, combattit la proposition
créer des commissions militaires
ır y mettre fin. Après la révolution
18 brumaire, il obtint la présidence
tribunal de première instance de
p, qu'il exerça jusqu'à sa mort, ar-
ée en 1811.

BORDA (Jean-Charles de), mem-
de l'institut national, et chef de
ision dans la marine, né à Dax
4 mai 1733. Il suivit d'abord la
rière du barreau, et lui préféra bien-
l'étude des mathématiques. Pré-
té, dès l'âge de vingt ans, à d'Alem-
t, il en reçut des témoignages d'es-
ie, et entra peu de temps après,
ıs les chevau-légers de la garde du
. C'est en 1756 qu'il lut à l'aca-
nie des sciences un mémoire sur les
uvemens des projectiles, qui le fit
ocier à cette assemblée, dans la-
elle il fut enfin admis en 1764. Choisi
ır aide-de-camp par M de Maille-
is dans la campagne de 1757, il se
tingua à la bataille d'Hastimbeck,
sa ensuite dans le génie, et fut
ployé dans les ports. Il composa
rs différens mémoires sur la science
draulique, qui le firent remarquer
r M. de Praslin, et attacher à la ma-
e avec le grade de sous-lieutenant de
rt. Borda fit en 1768 sa première
npagne, et monta, en 1771, sur la
gate *la Flore*, avec MM. Verdun et
ıgré, en qualité de commissaire de
cadémie pour éprouver les montres
rines et plusieurs nouveaux instru-
ns. En 1774 et 1775, il visita les
ɔres, les îles du cap Vert et la côte
d'Afrique, et s'occupa ensuite de dé-
terminer la position des Canaries. De-
venu à cette époque lieutenant de vais-
seau, il accompagna le comte d'Es-
taing en 1777 et 1778, fut élevé au gra-
de de major-général de l'armée navale,
et obtint en 1781, le commandement
d'un vaisseau de 64. Il conduisit heu-
reusement un corps de troupes à la
Martinique, joignit ensuite l'escadre
sous les ordres de M. de Grasse, et
s'établit en croisière avec quelques fré-
gates dans les parages voisins; mais à
la suite d'un épais brouillard, il se vit
tout-à-coup entouré de huit vaisseaux
anglais, et obligé de se rendre. Ren-
voyé sur sa parole, il ne put continuer
le service de mer, pour cause de mau-
vaise santé. Il consacra dès-lors le reste
de sa vie à l'étude, et mourut le 20 fé-
vrier 1799, ayant conservé le grade
d'inspecteur des constructions navales.
Il a publié un grand nombre de mé-
moires estimés, parmi lesquels on dis-
tingue celui dont il fut chargé par l'a-
cadémie sur le nouveau système métri-
que en 1790. La physique lui doit aussi
la découverte d'un thermomètre plus
sûr.

BORDAS (Pardoux), député à la
convention nationale, avait été nommé,
en 1790, président du district de Saint-
Yriez, département de la Haute-
Vienne, lorsqu'en septembre 1791, il
fut élu membre de l'assemblée législa-
tive. Quoiqu'il appartînt à divers co-
mités de cette assemblée, où il vota
toujours avec le côté gauche, il ne s'y
fit point remarquer. Député, en sep-
tembre 1792, à la convention, il y
garda long-temps le silence, et vota,
dans le procès de Louis XVI, contre
l'appel au peuple et pour la réclusion.
Bordas, qui avait déclaré qu'il ne se
considérait pas comme juge, et qui n'a-
vait voté la réclusion de Louis, que
comme mesure de sûreté générale, se
prononça, par le plus étrange renver-
sement de toutes les idées, contre la
proposition de surseoir au jugement
de mort, comme si le vote affirmatif
n'eût pas été, dans ce cas, une nou-
velle protestation contre la forme de la

procédure, et qu'il ne fût pas éminemment dans les attributions du législateur de presser ou de différer, suivant les circonstances, l'exécution d'une mesure politique. Au reste, on sait que si le sursis eût été prononcé, Louis et sa famille n'en eussent pas moins été immolés par la faction sanguinaire qui, dès cette époque, s'était rendue maîtresse des délibérations de l'assemblée. Dix-huit mois s'écoulèrent encore avant que Bordas parut à la tribune; enfin il fit, au nom du comité de liquidation, un rapport sur la succession du prince de Soubise, fut nommé secrétaire, le 11 messidor an 2 (29 juin 1794), et présenta, dans les premiers jours du mois de juillet suivant, l'état de la liquidation de la dette publique, dont il fit décréter l'inscription au grand-livre. Le 14 brumaire an 3 (4 novembre 1794), il fit un rapport sur la liquidation de la dette des émigrés condamnés à mort ou déportés; obtint un décret pour l'inscription, sur le grand-livre, de 526 titulaires d'office de judicature liquidés, et en fit rendre successivement plusieurs autres sur le même objet. Envoyé, en frimaire an 3 (décembre 1794), en mission à Bordeaux, avec Jean-Bon-Saint-André son collègue, il y forma une commission pour rechercher les dilapidateurs, et fit part à la convention, dans le compte qu'il rendit de sa mission, du bon esprit qui régnait dans les départemens de la Dordogne et de la Charente qu'il venait de parcourir. Il fit rendre un décret relatif à la liquidation des offices et patentes, dans le département du Mont-Blanc (Savoie); prononça une opinion sur le mode d'élections qui servait de base à la première des institutions constitutionnelles, et demanda que le corps-législatif fût divisé en deux chambres égales en pouvoir et en nombre, et qui se réuniraient toutes les fois qu'il y aurait dissentiment entre elles sur les objets soumis à leurs délibérations. Il fit réunir à la liquidation de la dette publique, la liquidation particulière des dettes de la liste civile. Nommé, après la journée du 13 vendémiaire an 4 (5 octobre 1795), membre du comité de sûreté générale, il passa, le 6 brumaire suivant (28 octobre 1795), dans le conseil des cinq-cents, en vertu des lois organiques des 5 et 13 fructidor an 4 (22 et 30 août 1795), qui autorisèrent la convention, formée en corps électoral, à élire les deux tiers de ses membres au corps-législatif. Il proposa à ce conseil divers moyens de rétablir le crédit des assignats; fit, à la suite d'un rapport présenté par lui, prendre une résolution sur les contraintes à exercer contre les témoins; parla sur le droit de successibilité des enfans naturels; sortit, en floréal an 5 (mai 1797), de ce conseil et fut nommé, par son département, membre de celui des anciens. Après les événemens des 18 et 19 fructidor an 5 (4 et 5 septembre 1797), il s'éleva avec force contre le parti qui venait d'être renversé; demanda que l'on se montrât inexorable envers lui, et proposa de déporter, sans exception, tous les individus compris dans le rapport fait par Bailleul, le 20 fructidor, sur les événemens des 18 et 19. L'injustice et la violence de cette mesure, la firent écarter par les bons esprits qui étaient en majorité dans l'assemblée; il était évident, dès-lors, qu'un grand nombre de membres des conseils, impliqués dans la conspiration anti-républicaine, avaient été entraînés par la crainte du retour du système révolutionnaire, et n'avaient jamais songé à rétablir le trône. Le nom de plusieurs d'entre eux était une garantie suffisante de leurs intentions; il eût donc été d'une révoltante injustice de les confondre avec les chefs de la faction royaliste, lors même qu'on adopterait ce principe (contre lequel nous nous faisons un devoir de protester formellement), qu'il appartenait aux conseils de condamner, sans examen et sans jugement, au supplice le plus cruel après la mort, ou plutôt qui n'était que la mort elle-même, plus lente et plus horrible, des représentans du peuple, remplissant leurs fonctions, et contre lesquels aucune procédure légale n'avait été dirigée. Absoudre les *résultats* du 18 fructidor

(qui fut juste en lui-même, puisqu'il ne fut, de la part du directoire et des républicains menacés d'une proscription imminente, qu'un acte de légitime défense), serait absoudre le 31 mai; et certes, notre respect pour les droits des peuples est trop profond pour qu'une telle idée puisse jamais se présenter à nous. Nous donnerons, quand il en sera temps, les développemens nécessaires à ces observations sur lesquelles il importe d'éclairer l'opinion qui nous paraît bien loin d'être fixée, parceque, jusqu'à ce jour, les factions opposées se sont fait entendre seules. Elu secrétaire du conseil des anciens, le 30 vendémiaire an 6 (21 octobre 1797), Bordas en fut président le 1er ventôse suivant (19 février 1798), et prononça, en cette qualité, le 14 du même mois (4 mars), un discours dans lequel il célébra l'entrée des Français dans Rome, et consacra l'immuable principe de la souveraineté des peuples. Le directoire effrayé, en floréal an 6 (mai 1798), de la tendance anarchique des choix populaires, dans un grand nombre de départemens, ayant proposé le 22 floréal (12 mai), par un message, dont Bailleul fut le rapporteur, d'annuler ces choix, Bordas se prononça contre cette mesure. Dans la discussion qui eut lieu, le 10 vendémiaire an 7 (1er octobre 1798), sur la conscription, il fit entendre, à la fin de l'opinion qu'il venait d'émettre sur cette matière, ces mots remarquables, et que les événemens ont rendu prophétiques : « Le premier coup de canon tiré par un roi contre la république française, sera pour lui le signal de sa chute. » Après la révolution du 30 prairial an 7 (18 juin 1799), Bordas attaqua vivement les membres du directoire qui venaient d'être renversés, et accusa leur impéritie d'avoir causé les revers des armées françaises en Italie. S'étant hautement déclaré, à Saint-Cloud, contre les projets qui étaient sur le point d'éclater, il fut, après le 18 brumaire (9 novembre 1799), exclus du corps-législatif. Il fut néanmoins employé ensuite au ministère de la justice, en qualité de chef de division du personnel, et conserva cette place jusqu'en 1808. Il paraît que des plaintes, d'une nature très-délicate, s'étant élevées contre M. Bordas, déterminèrent le grand-juge à lui retirer ces fonctions, et à le nommer membre du bureau de consultation et de révision du même ministère. Il fut, en même temps, appelé à remplir les fonctions de juge-suppléant à la cour de justice criminelle du département de la Seine. Il est difficile de s'expliquer comment M. Bordas, ayant voté *la réclusion*, dans le procès de Louis XVI, a pu être compris dans la loi d'exil qui a frappé les votans pour *la mort*; à moins que par une interprétation réprouvée par la justice, l'on ne considère son opposition au sursis, comme un assentiment secret à la peine capitale. En quittant la France en 1816, M. Bordas s'est rendu en Suisse.

BORDEREAU (Renée), dite *Langevin*, naquit à Soulaine, près d'Angers, en 1770, d'une famille de simples villageois, où elle reçut l'éducation simple et pieuse en usage parmi les paysans de ces contrées. Cette partie de l'Anjou ayant été l'une de celles où, en 1793, le feu de l'insurrection s'étendit le plus rapidement, ne tarda pas à être livrée aux incursions des colonnes républicaines, dont plusieurs y commirent les plus effroyables excès. On sait quels étaient les principes suivis et hautement proclamés par le gouvernement révolutionnaire, pour la conduite de cette guerre : et la plupart des généraux et des officiers qu'il y employa, se montrèrent dignes d'être les exécuteurs de ses ordres : 42 des parens de la jeune Renée furent victimes du système aussi absurde qu'exécrable qui enveloppait dans un massacre commun tous les habitans des cantons où la révolte avait pénétré; et l'on ne peut s'étonner de la haine implacable qu'elle voua, dès cet instant, aux bourreaux de sa famille, ni même des cruautés par lesquelles elle vengea bientôt celles qui lui en avaient donné l'exemple. Elle s'exerça en secret au maniement des armes;

et quand elle crut en avoir acquis une habitude suffisante, elle joignit l'armée vendéenne, où elle s'enrôla comme cavalier, espèce de service auquel la rendaient propre les travaux de la campagne, qui l'avaient souvent mise dans la nécessité de monter à cheval. C'est dans ses Mémoires, écrits par elle-même, qu'il faut chercher le détail curieux des efforts par lesquels elle parvint à surmonter la timidité naturelle à son sexe dans les scènes terribles de la guerre, mais dont elle triompha bientôt complétement, au point de mériter le nom *du brave Langevin*, qu'elle reçut de ses compagnons d'armes, fort éloignés de soupçonner une femme dans l'un de leurs plus hardis tirailleurs. Elle déploya, dans une foule de rencontres, une valeur et une présence d'esprit qui ne tardèrent pas à attirer sur elle les regards de toute l'armée, surtout lorsque le secret de son sexe eut été découvert par quelqu'une de ces circonstances inséparables du tumulte des camps. Sa place accoutumée était aux avant-postes, où elle faisait continuellement le coup de pistolet avec la cavalerie légère de l'armée républicaine. Ce fut dans un de ces combats journaliers, qu'ayant rencontré, à la tête d'un détachement ennemi, un de ses oncles aux dénonciations duquel elle attribuait le massacre de sa famille, elle fondit sur lui, et, comme elle le raconte avec une révoltante simplicité, *lui coupa le cou sans lui laisser le temps de souffler*. Toujours présente aux éclatans succès qui signalèrent le commencement de cette guerre, comme aux grands revers qui leur succédèrent, elle suivit l'armée dans son expédition d'outre-Loire, et reçut plusieurs blessures dans les diverses actions qui eurent lieu à cette époque. Après la déroute du Mans, elle revint sur la rive gauche, et se joignit à quelques troupes éparses, avec lesquelles elle parcourut long-temps ces contrées, attaquant sans cesse les pelotons ennemis séparés du gros de l'armée, et arrachant de leurs mains de nombreuses victimes, qui lui en ont hautement témoigné leur reconnaissance. De ce nombre fut la comtesse de la Bouère, dont le mari était officier-général dans l'armée catholique et royale, et qui, surprise par huit cavaliers républicains, dans une forêt où elle venait d'accoucher, dut sa délivrance au courage de Langevin et de trois autres Vendéens. Après la pacification, cette intrépide amazone se retira dans ses foyers; mais, au mépris d'un traité solennel, et revêtue de tout ce qui pouvait le rendre respectable, elle fut bienôt arrêtée, et jetée dans les cachots. Elle y conserva toute l'énergie de son caractère, et traînée de prison en prison, elle refusa constamment de faire les révélations qu'on lui demandait. Sa détention n'a cessé que par suite des événemens de 1814, époque à laquelle, étant venue à Paris, elle fut présentée au roi sous les auspices de M. de Larochejaquelein, et offrit à ce monarque l'ouvrage qu'elle venait de faire imprimer, sous le titre de *Mémoires de Renée Bordereau, dite* Langevin, *touchant sa vie militaire dans la Vendée*, in-8, avec le portrait de l'auteur, Paris, 1814; monument remarquable par la manière dont il fait connaître l'esprit des temps qu'il rappelle, et par le mélange aussi singulier qu'imposant, qu'il offre à chaque page, d'une naïveté rustique, et de l'exaltation de sentimens que peut produire le fanatisme politique et religieux, joint aux ressentimens personnels les plus ardens et quelquefois les plus légitimes. Renée Bordereau a encore fait, dans l'armée du marquis de Larochejaquelein, la campagne de 1815, bientôt terminée par les terribles résultats de celle de la Belgique, et est revenue aussitôt après à Paris, où elle a, dit-on, obtenu une pension du roi.

BORDES (Paul-Joseph), député à la convention nationale. D'officier municipal qu'il était dans sa commune, il fut nommé en septembre 1792, député suppléant du département de l'Arriége à la convention nationale, où il

n'entra qu'après l'exclusion de Vadier. Il ne prit aucune part aux agitations de cette assemblée, et passa au conseil des cinq-cents, par suite de la réélection des deux tiers. Il en sortit en mai 1798; devint alors commissaire du directoire exécutif près l'administration centrale de son département, et fut réélu l'année suivante au même conseil. Il y fit aussi peu de bruit que dans les autres assemblées, et fut nommé membre du nouveau corps-législatif organisé après la révolution du 18 brumaire : il cessa d'en faire partie en 1803.

BORDESOULT (TARDIF DE POMMEROUX, comte), lieutenant-général, grand-officier de la légion-d'honneur, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il parvint rapidement des grades inférieurs à celui de major du 1er régiment de chasseurs à cheval, et devint à la fin de 1805, colonel du 22e régiment de la même arme, à la suite de la bataille d'Austerlitz où il s'était distingué. Il mérita de nouveaux éloges à celle de Friedland, livrée le 14 juin 1807, et obtint la croix d'officier de la légion-d'honneur. Employé en Espagne dès les premiers mois de la guerre, il s'y conduisit avec sa valeur accoutumée; détruisit, au mois de décembre 1808, les débris de l'armée de Castanos dans les environs de Madrid, et continua de servir dans ce pays jusqu'en 1811. Appelé l'année suivante à faire partie de la grande armée qui se portait en Russie, il se distingua par de nouveaux faits d'armes, combattit avec une valeur peu commune aux affaires de Solminicki et de Krasnoe, ainsi qu'à la bataille de la Moskwa, et fut cité de nouveau à cette occasion. Echappé à cette campagne meurtrière, il revint en France, fut nommé par le roi en 1814, inspecteur-général de cavalerie de la 2e division militaire, puis décoré, le 2 juin de la même année, de la croix de Saint-Louis. Au mois d'août suivant, le roi lui conféra le titre de grand-officier de la légion-d'honneur. Il est aussi membre de la chambre actuelle des députés, où il fut appelé au mois d'août 1815, par les départemens de l'Indre et de la Charente. Il fit partie en 1815, du conseil de guerre qui condamna à mort l'adjudant-commandant Boyer et acquitta l'amiral Linois; enfin, le 3 mai de la même année, il obtint la décoration de commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

BORELLI (Le baron), maréchal-de-camp, était, en 1805, chef d'escadron d'état-major : il fut nommé officier de la légion-d'honneur après la bataille d'Austerlitz. Devenu adjudant-commandant, il fut employé en cette qualité à l'armée d'Espagne, remplit les fonctions de chef d'état-major à Madrid sous le général Belliard, et fit ensuite la campagne de Russie sous les ordres de Jérôme Bonaparte; il se distingua le 26 juillet au combat de Mohilow, et fut cité avec éloge. Maréchal-de-camp, en 1814, il fut nommé chevalier de St-Louis, le 19 juillet même année. Après le retour de Bonaparte, en 1815, il devint chef d'état-major de la garde nationale de Paris; et ce fut en cette qualité qu'il annonça, dans le *Moniteur* du 24 mai, que les 4me et 6me légions avaient sollicité l'autorisation de travailler aux ouvrages destinés à défendre la capitale. Le 3 juillet, il adressa à différens journaux une lettre où il désavouait une adresse par laquelle un grand nombre de gardes nationaux redemandaient les Bourbons. On ne saurait disconvenir que l'opinion de la garde nationale ne fut, à cette époque, en opposition très-marquée, du moins dans sa grande majorité, au retour de cette maison; il serait donc injuste de faire un tort à M. Borelli d'avoir exprimé une opinion dont il était l'organe nécessaire, et d'avoir rétabli la vérité des faits.

BORELLI (JEAN-ALEXIS), né à Salerne, en 1738, habita long-temps la capitale de la Prusse, et fut à portée de bien connaître le caractère du grand Fréderic, dont il a publié, comme éditeur, plusieurs ouvrages importans.

On a de lui : *Discours sur l'émulation*, Berlin, 1774, in-8. — *Discours sur le vrai mérite*, 1775, in-8 — *Discours sur l'influence de nos sentimens sur nos lumières*, 1776, in-8. — *Plan de réformation des études élémentaires*, 1776, in-8. — *Elémens de l'art de penser*, 1777, in-8. — *Discours sur l'instruction du roi de Prusse, concernant l'académie des gentilshommes*, 1783, in-8. — *Monument national pour l'encouragement des talens et des vertus patriotiques*, ou *Galerie prussienne de peinture, de sculpture et de gravure, consacrée à la gloire des hommes illustres*, 1788, in-4 — *Introduction à l'étude des beaux-arts*, ou *Exposition des lois générales de l'imitation de la nature*, 1789, in-8. — *Système de la législation*, ou *moyens que la bonne politique peut employer pour former à l'état des sujets utiles*, 1768, in-12, 1791, in-12. — *Considérations sur le dictionnaire de la langue allemande, conçu autrefois par Leibnitz, et maintenant exécuté par une société d'académiciens, sous les auspices de M. le comte de Hertzberg*, 1792, in-8, comprenant 28 cahiers. — *Journal d'agriculture et d'économie rurale*. — *Mémoires historiques, politiques et militaires de M. le comte de Hordt, Suédois, et lieutenant-général des armées prussiennes*, 1805, 2 vol. in-8 — *Caractères des personnages les plus marquans dans les différentes cours de l'Europe*, 1808, 2 vol. in-8. Ces deux derniers ouvrages sont du monarque prussien.

BORGER (Elie-Anne), professeur de théologie à l'université de Leyde, naquit en 1781, au Jauwer, en Frise. Il se distingua, de bonne heure, par d'excellentes études qui lui firent obtenir une bourse à cette université, et lui méritèrent ensuite la bienveillance de ses professeurs, qui, dès lors, tâchèrent de l'attacher à l'instruction publique ; leurs vœux, ainsi que ceux du jeune étudiant, furent remplis, en 1807, par sa nomination à la place de professeur pour la critique sacrée (*lector hermeneutices sacræ*). Il n'avait alors que 26 ans. Il publia, à cette occasion, un commentaire sur l'épître de St-Paul aux Galates, en langue latine (*Commentarius in epistolam Pauli ad Galatas, Lugd. Bat.* 1807, in-8). Cet essai, d'une critique saine et éclairée, fut très-bien accueilli. Il continua de remplir cette place jusqu'en 1812, époque à laquelle l'académie de Leyde fut incorporée à l'université de France ; alors il fut nommé professeur-adjoint à la faculté de théologie. En 1815, lorsque les académies de la Hollande reçurent une nouvelle organisation, Borger fut nommé professeur ordinaire de théologie, et passa, en 1817, de cette faculté dans celle de la philosophie contemplative et des belles-lettres. C'est dans cette partie qu'il ouvrit, sur l'histoire universelle, des cours qui sont encore aujourd'hui très-suivis. M. Borger possède le rare talent de parler le latin avec une facilité étonnante, et en même temps avec une correction dont il y a peu d'exemples, même parmi les personnes qui écrivent le mieux dans cette langue. Il n'est donc pas étonnant que les ouvrages publiés par lui, en latin, soient cités pour leur élégance autant que pour la vaste érudition et la profondeur qui s'y font remarquer. L'étude approfondie que Borger a faite de la langue latine, ne lui a cependant pas fait négliger celle de son pays. Ses sermons en langue hollandaise, écrits dans un style pur et soigné, ont été très-favorablement reçus par ceux de ses compatriotes qui savent préférer une philosophie saine et un sens droit, au galimathias ascétique de certains sermonaires. Voici les ouvrages que ce savant professeur a publiés successivement après celui dont nous venons de parler : *Oratio de modesto ac prudenti sacrarum litterarum interprete*. — *Disputatio quâ censetur sententia J. A. Eberhardi de origine et nativâ indole religionis christianæ*, dans les OEuvres de la société de M. Teyler, à Harlem, 1815, in-4. — *De officiis historici in patefaciendis suis opinionibus, tam quæ ad rerum ges-*

tarum atque eventuum causas ac momenta, quam quæ ad hominum cognitionem et ejusmodi sapientiæ præcepta pertinent, quæ ex narratis rebus duci et effici possint, dans les OEuvres de la société des sciences de Harlem, 1815, in-8. —*De constanti et æquabili Jesu-Christi indole, doctrina ac docendi ratione, sive commentationes de evangelio Joannis, cum Matthæi, Marci et Lucæ evangeliis comparato. Pars. I. Hagæ comitum, apud J. Allart*, 1816, in-8. Le recueil de ses sermons en langue hollandaise (*leerredenen*) a été publié à la Haye, en 1814, in-8 M. Borger a encore publié une très-jolie pièce de vers, en hollandais, à l'occasion de l'accouchement de S. A. R. la princesse d'Orange (*Op de bevalling derprinses van Oranje, Leyden*, 1817, in-8).

BORGHESE (Le prince CAMILLE DE), descendant de l'illustre famille de ce nom, né à Rome le 19 juillet 1775, est fils du prince Marc-Antoine, que son amour pour les arts a rendu célèbre. Fort jeune encore lorsque les armées françaises pénétrèrent en Italie, le prince Camille s'attacha à leur cause et à leurs drapeaux, illustrés par tant de victoires, sous le commandement du général Bonaparte, pendant les campagnes de 1796 et de 1797. Ce général répondit par son affection à l'enthousiasme du jeune Camille, qui se rendit à Paris en 1803. Bonaparte, qui, dès cette époque, jetait les fondemens de la grandeur de sa maison, avait adopté pour sa famille un système d'alliances qu'on l'a vu développer dans la suite, et qu'il commença en unissant au prince Camille, sa seconde sœur Pauline, veuve du général Leclerc, qui venait de mourir à St-Domingue, d'où elle arrivait elle-même. Il fut admis, le 27 mars 1805, aux droits de citoyen français, créé prince français dans la même année, et décoré du grand-cordon de la légion-d'honneur. Nommé chef-d'escadron de la garde impériale au moment de la reprise des hostilités avec l'Autriche, il fut, presqu'immédiatement après, promu au grade de colonel, et créé, en 1806, duc de Guastalla. Il accompagna Napoléon pendant les campagnes de Prusse et de Russie, et fut chargé par lui de se rendre à Varsovie, afin d'y réveiller l'amour des Polonais pour la liberté, et d'y préparer les esprits à reconquérir l'indépendance nationale; mission fatale, dont les premiers succès entraînèrent des suites si funestes, en inspirant aux Polonais une confiance sans bornes dans celui qui s'annonçait comme leur libérateur, et qui n'hésita pas, lors de l'alliance de famille qu'il conclut, en 1810, avec la maison d'Autriche, à les sacrifier indignement à sa nouvelle politique. Après la campagne, si glorieuse pour les armes françaises, qui fut terminée par la paix de Tilsitt, le prince Camille fut nommé gouverneur-général des départemens au-delà des Alpes, et le siége de sa résidence établi à Turin. La bonté, les manières affables, et surtout l'entier dévouement du prince Borghèse aux intérêts du pays, lui concilièrent bientôt l'affection et la confiance des habitans, qui méritaient, à tous les titres, d'avoir un tel gouverneur. Il eût été difficile de rencontrer en Europe une cour du second ordre où se trouvassent réunis à un plus haut degré, au sentiment le plus délicat de toutes les convenances et au ton de la meilleure compagnie, des formes plus aisées et une liberté plus décente. La princesse Pauline n'a fait que de courtes apparitions à Turin, et ne s'est jamais montrée jalouse de partager avec son époux, l'attachement et la reconnaissance des Piémontais, qui ne sont pas prodigues de ces sentimens, et se sont trouvés justement blessés de la conduite de cette princesse à leur égard. Les formes de l'administration des départemens au-delà des Alpes étaient aussi douces que le permettait la législation impériale; mais les violences que celle-ci prescrivait souvent, n'étaient jamais imputées au prince Camille, dont l'éloignement à les faire exécuter n'était ignoré de personne. Napoléon, qui voulait, à cette épo

que, transporter en France toutes les richesses de l'Italie acheta du prince Camille, au prix de 8 millions, 322 objets précieux, qui décoraient son palais et ses jardins de la Villa-Borghèse; mais il ne paya cette somme au prince qu'en biens nationaux du Piémont, sur lesquels le roi de Sardaigne, à son retour dans ses anciens états, ne manqua pas de faire apposer le séquestre. Le prince n'a pas tout perdu cependant; car le traité de Paris, de 1815, a remis entre ses mains toute la partie de ces monumens des arts, dont la valeur n'avait pas été acquittée. Le prince Camille, qui n'a quitté Turin qu'à la fin d'avril 1814, et lorsque sa présence et ses soins avaient cessé d'être nécessaires au maintien du bon ordre dans cette capitale, et aux intérêts de l'armée qui rentrait en France par le Piémont, fit connaître, dès le 19 de ce mois, le changement qui venait de s'opérer dans la forme du gouvernement français, par la publication des actes que venait de lui transmettre le gouvernement provisoire qui succédait au gouvernement impérial. Il capitula ensuite avec les Autrichiens, commandés par le comte de Bubna; leur remit successivement toutes les places du Piémont, et se disposa à partir pour Rome. C'est surtout dans cette circonstance qu'il a pu reconnaître combien étaient sincères les sentimens que lui portaient les habitans, et les regrets dont ils accompagnaient son départ. Son séjour à Rome a été de peu de durée; revenu à Florence, qu'il n'a plus quittée, il occupe l'un des vastes palais de ses ancêtres. Son retour à Rome a été souvent annoncé, mais tout fait croire que la princesse Pauline est destinée à y habiter long-temps, seule, la moitié du palais de son époux. La meilleure intelligence règne entre le grand-duc de Toscane et M. le prince Borghèse, qui, pendant le séjour de ce souverain à Pise, lui rendait de fréquentes visites, et en recevait toujours le plus aimable accueil. Le prince de Borghèse a peu d'instruction; sa première éducation a été entièrement négligée, et lorsqu'il lui a été permis de renoncer à la vie militaire à laquelle l'a condamné si long-temps son alliance avec Napoléon, il était trop tard pour entreprendre de s'en donner une seconde. Au reste, ce prince est bon, brave, généreux, et doué d'un sens droit qui l'a souvent porté à déplorer les excès de l'ambition de son beau-frère et a eu prévoir les résultats funestes. Nous pensons que cette justice ne peut lui être refusée par aucun de ceux qui l'ont connu, et que tous s'empresseront sans doute à la lui rendre.

BORGHESE (MARIE-PAULINE BONAPARTE, princesse DE), seconde sœur de Napoléon, est née à Ajaccio (île de Corse), le 20 octobre 1780. Réfugiée en France avec sa famille, lorsqu'en 1793 les Anglais s'emparèrent de la Corse, elle habita long-temps Marseille, où se forma entre elle et Fréron, fils du célèbre critique de ce nom, ex-député à la convention, et alors commissaire du gouvernement dans les départemens méridionaux, une liaison qui devait se terminer par un mariage, lorsque les réclamations d'une femme qui prétendit être, depuis plusieurs années, l'épouse légitime de Fréron, vint suspendre les engagemens déjà pris, et finit par les rompre tout-à-fait. Le général Leclerc, lié depuis long-temps avec le général Bonaparte, et qui avait connu Mlle Pauline Bonaparte pendant son séjour à Marseille, où il était, en 1795 et 1796, chef d'état-major de la division, venait d'obtenir, en 1801, le commandement en chef de l'expédition destinée à remettre la colonie de St-Domingue sous l'autorité de la métropole. Il demanda la main de Mlle Pauline, l'obtint, et partit immédiatement avec elle, pour l'Amérique. On sait quel fut le malheureux succès de cette expédition à-la-fois imprudente et coupable. Le général qui la commandait en fut la première victime; il mourut en 1802, et aussitôt après, Pauline s'embarqua et repassa en France, où la politique de Napoléon l'unit au prince Camille de Bor-

ghèse, dès le 6 novembre 1803. Cette union ne fut jamais heureuse; les goûts et les habitudes de la princesse s'accordaient peu avec les devoirs et les convenances du mariage, quelque légers qu'on se plaise à les supposer; l'exemple qu'elle donna au prince son époux fut bientôt suivi par celui-ci, pour qui la conduite de la princesse ne fut pas long-temps un mystère, et une invincible aversion succéda bientôt, des deux çôtés, à leur première indifférence. Gaie, aimable et bonne envers tout ce qui n'était pas son mari, la princesse de Borghèse fut celle de ses sœurs à qui Napoléon témoigna toujours une affection plus particulière. On nous dispensera, dans un ouvrage de la nature de celui-ci, d'expliquer toutes les causes de cette préférence; nous nous bornerons à dire que cette princesse, à laquelle son miroir répétait tous les jours combien ses traits étaient charmans et sa tournure élégante, se plaisait à former son entourage des femmes de Paris les plus renommées pour leur beauté, et sûre de son empire, semblait défier toutes les concurrences. Elle en fut plus d'une fois punie; mais tout en cherchant à intéresser Napoléon dans les querelles de son cœur, elle ne cessait de réunir, dans la jolie maison qu'elle occupait à Neuilly, tout ce qui pouvait rendre plus agréables à ce prince, les momens qu'il venait passer auprès d'elle. Une maladie cruelle, qu'on a long-temps considérée comme incurable, et dont l'art n'a triomphé que par des soins infinis, avait mis cette princesse dans la nécessité de réunir dans son propre palais la société et les plaisirs qu'il ne lui était plus possible d'aller chercher ailleurs. Le mariage de Napoléon avec l'archiduchesse Marie-Louise ayant changé quelques-unes des habitudes de ce prince, sa sœur, qui, pour les raisons qu'on vient de voir, en avait conçu quelque dépit, et à qui sa santé, devenue meilleure, avait permis, dans les premiers mois de 1810, de se rendre aux eaux de Spa, revenait de cette ville lorsqu'elle rencontra, à Bruxelles, l'empereur, qui venait d'arriver avec l'impératrice Marie-Louise. On sait que la princesse Pauline unit toutes les faiblesses à toutes les grâces de son sexe. Le souvenir de sa cour désertée au moment du mariage de l'empereur, avait laissé dans son ame un vif ressentiment contre celle qui avait été la cause involontaire de cette disgrâce. Elle se ménagea et saisit, à Bruxelles, l'occasion de faire à l'impératrice une impertinence grave dont l'empereur fut témoin, et qu'il ne pardonna pas à sa sœur. Elle reçut, dès le jour même, l'ordre de se retirer de la cour; on lui fit entendre que tout pourrait s'arranger avec quelques soumissions, mais elle ne voulut se prêter à aucun accommodement, et montra, dans son ressentiment, une persévérance dont les femmes ne sont ordinairement capables que lorsqu'il s'agit pour elles des intérêts du cœur ou de ceux de l'amour-propre. Cette disgrâce durait encore lors des événemens qui, en 1814, précipitèrent du trône Napoléon et sa dynastie. La princesse Pauline se montra, dès ce moment, dévouée au malheur de son frère, qu'elle vit et qu'elle entretint long-temps à son passage en Provence; obligée de quitter ensuite la France, elle se retira auprès de lui, à l'île d'Elbe, et fut l'intermédiaire de sa correspondance avec les personnes de sa famille qui résidaient à Rome, et qui régnaient à Naples. Elle attendit à l'île d'Elbe le résultat de l'expédition de Bonaparte sur les côtes de France, et ne partit de Porto-Ferrajo, pour se rendre à Naples, que lorsqu'elle eût reçu la nouvelle du débarquement et des premiers succès de son frère. Il importe d'établir ici un fait sur lequel l'opinion publique doit être éclairée : c'est que les correspondances de l'île d'Elbe avec Naples, si naturelles entre personnes de la même famille et dont les intérêts étaient nécessairement communs, n'avaient eu pour objet que des affaires personnelles, et avaient été entièrement étrangères au départ de Bona-

parte de cette île, jusqu'au moment où ce départ, sur lequel un profond mystère avait été gardé (*), cessa d'être un secret. Il y a plus, l'expédition de Bonaparte, en février 1815, était en opposition manifeste avec la politique du roi Joachim et les plans ultérieurs de ce prince, pour rendre l'Italie indépendante et en réunir les diverses populations sous un gouvernement constitutionnel. Tout ceci sera successivement expliqué dans les notices relatives aux personnes qui ont pris une part active à ces divers événemens, sur lesquels on n'a eu, jusqu'à ce jour, à notre parfaite connaissance, que des documens inexacts ou infidèles, dictés par l'esprit de parti, et accueillis avec haine et malveillance par les uns, avec une imprudente légèreté par les autres. Lorsque Joachim et sa dynastie furent renversés du trône de Naples, et que la reine Caroline eût été contrainte à se retirer en Autriche, la princesse Pauline se rendit à Rome, et fixa sa résidence dans le palais du prince son époux, qui, ne conservant depuis long-temps de rapports d'aucune espèce avec elle, ordonna que toutes les communications de la partie de son palais qu'il s'est réservée (quoiqu'il paraisse déterminé à ne l'habiter jamais), avec celle qu'occupe la princesse, fussent exactement murées. La princesse, toujours fidèle à la philosophie du plaisir, s'est facilement consolée de ce léger scandale, en faisant de la partie du palais qui lui était laissée, le rendez-vous de la meilleure compagnie romaine et étrangère. La protection spéciale que lui accorde le pape, ajoute beaucoup aux avantages de sa situation, en l'environnant d'une considération trop souvent refusée au malheur. Sans chercher à affaiblir des interprétations désobligeante droits de la princesse Borghèse bienveillance du St-Père, nous plaisons à rappeler à nos lecteur cette bienveillance est uniquemen aux égards affectueux que cette cesse a témoignée, dans d'autres t au pontife romain prisonnier en Fr lorsque ces égards formaient étrange contraste avec l'ingrat de Napoléon. Cette circonstance, biographe, entraîné par l'espr parti, qui rend toujours injuste, efforcé de dénaturer, nous a par riter de n'être pas oubliée. Ell nore également celle dont l'hi doit proclamer les titres à l'indulg même en révélant ses faiblesses, pontife respectable qui se mont gne, par sa vertu, d'être le mi du Dieu qu'il annonce.

(*) La vérité de cette assertion résulte de l'ignorance où étaient toutes les puissances, de l'entreprise qu'allait hasarder Bonaparte, car il est notoire que chacune d'elles avait, dans l'île, des agens chargés de les intruire des tout ce qui se passait.

BORGHESE-ALDOBRANDIN prince), frere cadet du prince Ca prit du service dans les armées république française, du mome elles se furent rendues maîtres l'Italie. Lorsque Bonaparte fut sur le trône, le prince Aldobrandi tint le grade de chef-d'escadron la garde impériale, se distingua culièrement à la bataille d'Aust et fit, en qualité de colonel d régiment de carabiniers, les camp de 1806 et 1807, contre la Pru la Russie, et celle de 1809, c l'Autriche. Il se conduisit, dans t ces affaires, avec le courage le remarquable, et reçut, à la ba de Wagram, une balle dans le Marié à Mlle de la Rochefouca fille de la comtesse Alexandre d Rochefoucauld, dame-d'honneur l'impératrice Joséphine, il fut pr au grade de général de brigade, décembre 1811, et prêta serment les mains de l'empereur, auquel il présenté le 19 janvier 1812, et d il devint le premier écuyer, vers poque où la princesse Aldobrandini nommée elle-même dame du palais l'impératrice Marie-Louise. Le pri Aldobrandini fut nommé, le 3 a

grand'-croix de l'ordre de la
ı, et reçut, de Louis XVIII,
4, la croix de l'ordre de St-
Il a quitté la France depuis
poque, et habite, à Florence,
ıe palais que le prince Camille,
re.

ıIE-CAMBORT (Jean), député
onvention nationale, était avocat
a révolution, et doit être placé
es hommes dont la mémoire pas-
vec exécration à la postérité.
é, en 1790, administrateur du
ement de la Corrèze, il fut, en
bre 1791, élu membre de l'as-
e législative où il ne se fit remar-
que vers la fin de la session, par
es opinions exaltées, et passa,
embre 1792, dans la conven-
tionale, où il resta long-temps
uleur, ne s'occupant, dans cette
lée, comme dans celle qui l'avait
ée, que de la comptabilité des
strations. Il appuya, à la fin de
les dénonciations portées contre
ral Custines, par le bataillon de
èze. Il vota, dans le procès du
ntre l'appel au peuple, pour la
contre le sursis; il se prononça,
olence, contre les proscrits du
. Envoyé à l'armée du Rhin,
et 1793, en qualité de commis-
e la convention, il transmit à
ssemblée, les détails des moyens
és pour exterminer les ennemis.
é, au mois de novembre sui-
il fut chargé d'une mission dans
artemens de la Lozère et du
et annonça les mesures qu'il
de prendre pour le jugement des
ces de Charrier, contre les prê-
fractaires et les officiers publics
s; c'est dans le choix de ces
s que Borie se montra le digne
, en férocité, des Collot, des
, des Lebon, des Maignet. Il
a que l'échafaud fût placé en
ence sur l'esplanade de la ville
es, et fit répandre à grands flots
des catholiques et des protes-
ui, en 1790, divisés de croyance
ue comme ils l'étaient de croyan-
gieuse, s'étaient fait une guerre
cruelle pendant les trois premières années de la révolution. Borie leur rendit la paix, mais ce fut celle des tombeaux; il avait promis dérisoirement de les réunir, et il les réunissait en effet tous les jours sur l'échafaud, scellant ainsi de leur sang l'acte de leur réconciliation. Il n'y a pas de brigandage, de violence, de crime, dont Borie, ses agens et les membres du tribunal révolutionnaire créé par lui, ne se soient rendus coupables. On l'avait vu danser, en costume de représentant, autour de l'échafaud, à l'instant même où l'on y exécutait les jugemens de mort. Il ne cessait d'annoncer chaque jour, que de nouvelles têtes étaient proscrites, et ajoutait à tant de barbarie, celle de forcer d'assister à ses épouvantables fêtes, les veuves et les orphelins de ses victimes déjà immolées, et les enfans de celles qu'il était sur le point d'immoler. A la suite des dénonciations qui éclataient de tous les points du Midi, et que les villes de Nîmes, d'Uzès, d'Alais, de St-Jean du Gard et d'Anduze, qui avaient été plus particulièrement le théâtre des crimes de ce monstre, ne cessaient de faire entendre contre lui, Borie fut décrété d'arrestation le soir du 1er prairial an 3 (20 mai 1795). On ne sait quelle indulgence, ou plutôt quelle complicité criminelle, a pû faire comprendre Borie, dans les dispositions de l'amnistie du 4 brumaire an 4 (26 octobre 1795); il serait plus difficile encore d'expliquer comment, après la révolution du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), ce scélérat est devenu juge du tribunal civil de Coignac...... Quoi qu'il en soit de l'erreur funeste qui surprit un tel choix à l'autorité, cet assassin, dont l'échafaud avait tant de fois vainement réclamé la tête, et dont le nom n'est prononcé qu'avec effroi dans les départemens où il remplit son épouvantable proconsulat, et qu'il rendit témoins et victimes de ses fureurs, est mort en 1805, à Sarlat, département de la Dordogne, dans le paisible exercice de ses fonctions, après avoir souillé, pendant six ans, de sa

présence, le temple des lois, où il eût dû ne paraître que pour y entendre prononcer l'arrêt de son supplice.

BORNES (Laurent), fut, en 1789, député du tiers-état de la province d'Auvergne, aux états-généraux. Il ne se fit point remarquer dans cette assemblée où cependant une si noble carrière était ouverte aux talens. Nommé six ans après, par le département de la Haute-Loire, membre du conseil des cinq-cents, organisé par la constitution de l'an 3 (1795), Bornes, en se déclarant l'ennemi de la faction sanguinaire qui venait de couvrir la France d'échafauds, devint insensiblement l'instrument d'une autre faction qui préparait dès-lors, le retour de la maison de Bourbon au trône. Aussi le vit-on, le 4 nivôse an 4 (25 décembre 1795), se constituer le défenseur de Jean-Jacques Aimé, déjà connu pour être l'un des agens les plus actifs de cette maison, et que les républicains voulaient exclure du corps-législatif. Dès ce moment sa marche ne varia plus, et ce fut ouvertement qu'il ne cessa d'attaquer les autorités et les institutions républicaines, dont il s'était proclamé d'abord le plus ardent défenseur, presqu'avec autant de bonne foi que la majorité des conseils de 1815 à 1816, et les successeurs de cette majorité demeurés dans les chambres de 1816 à 1817, et 1817 à 1818, proclament chaque jour leur zèle ardent pour la charte constitutionnelle. Le 13 fructidor an 4 (30 août 1796), il s'éleva contre l'anarchie et le terrorisme, et combattit avec force le projet d'amnistie proposé en faveur des délits relatifs à la révolution. Le 3 messidor an 5 (21 juin 1797), il fit une sortie contre le directoire et le ministère à l'occasion des troubles de St-Domingue; exposa le danger de l'ajournement sur l'affaire concernant les agens des colonies, et accusa le directoire d'avoir gardé un silence coupable sur les événemens de l'Italie, et de s'immiscer dans les intérêts des gouvernemens étrangers; il donna pour preuve de cette dernière assertion la conduite qu'avait tenue le gouvernement français à l'égard de Venise, et appuya les propositions que fit Dumolard, à cette occasion. Le 28 messidor suivant (16 juillet 1797), M. Bornes demanda que les personnes qui occupaient les tribunes et qui se permettaient d'applaudir ou de murmurer, fussent tenues de les évacuer. Le 3 thermidor (21 juillet), il s'éleva, avec une force nouvelle, contre les anarchistes qu'il avait soin de confondre dans une même proscription avec les républicains. Aux approches du 18 fructidor, on l'entendit se féliciter de l'adjonction des généraux Pichegru et Willot, agens avoués des Bourbons, à la commission des inspecteurs de la salle, et trahir par cette imprudence le secret des chefs de la faction. Le directoire ayant porté sur ses ennemis, dans la nuit du 17 au 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797), les coups que ceux-ci lui destinaient pour la nuit du 18 au 19, Bornes fut compris dans la mesure de déportation prononcée contre un grand nombre de députés et de journalistes. Il échappa néanmoins à la proscription et se retira en Allemagne, d'où il fut rappelé après le 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), par la révolution qui plaça le pouvoir consulaire, dans les mains du général Bonaparte. Il resta étranger aux affaires publiques sous le gouvernement impérial, et obtint du roi, après la première restauration, des lettres-patentes, en date du 18 août 1814, qui lui conférèrent la noblesse. Une ordonnance royale le décora, le 5 octobre suivant, de la croix de la légion d'honneur. Nommé, vers la même époque, président du collége d'arrondissement du Puy en Velay (département de la Haute-Loire), M. Bornes a obtenu ensuite, la sous-préfecture de Brioude, ville du même département.

BORSTELL (de), général prussien, contribua au gain de la bataille de Pirmasens, le 14 octobre 1793, et prit 14 canons à l'ennemi. Le roi lui envoya, à cette occasion, l'ordre de l'aigle-rouge, avec une lettre flat-

teuse sur la mort de son fils, tué dans la même journée, au moment où il parait un coup de sabre porté au général Kath. Le général Borstell fut un des chefs de l'armée prussienne dans la campagne de 1815. Ce fut dans cette campagne qu'il se rendit coupable d'insubordination envers le maréchal Blucher, d'une manière assez grave pour qu'un conseil de guerre le condamnât à la destitution et à 4 années d'emprisonnement dans la citadelle de Magdebourg; mais le prince Blucher ayant vivement intercédé en sa faveur, le roi restreignit cette peine à 6 mois, lui donna même la faculté de se promener dans les environs de sa prison, et, peu de temps après, le nomma gouverneur de la place de Magdebourg. En mars 1816, le général Borstell fut nommé gouverneur-général de la Prusse orientale.

BORY DE SAINT-VINCENT (J. B. M. G.), né en 1780, à Agen, département de Lot-et-Garonne, fut élevé sous les yeux de son oncle maternel, le comte de Tustal, mort sénateur, au mois de janvier 1814. Le comte de Tustal était un savant modeste, amateur distingué de l'histoire naturelle, dont il possédait une magnifique collection qu'on admire encore dans le cabinet de l'académie de Bordeaux, à qui elle a été donnée par la famille du comte. C'est dans ce temple de la nature que M. Bory de St-Vincent puisa, de bonne heure, le goût qui le détermina à solliciter une place de naturaliste dans l'expédition autour du monde, qui partit du Hâvre sous le commandement du capitaine Baudin, au mois de septembre 1803. Ce fut au retour de ce voyage, qu'il fut admis dans la première classe de l'institut. M. Bory de Saint-Vincent, connu de bonne heure dans les sciences, se fit bientôt aussi remarquer comme militaire; on trouve son nom cité avec distinction dans plusieurs rapports des généraux en chef, insérés au *Moniteur*. Son avancement toutefois ne fut pas rapide, et il resta long-temps dans le grade de capitaine. Le maréchal duc de Dalmatie (Soult) résolut de l'élever à un grade supérieur. Il l'appela en Espagne, auprès de lui, comme aide-de-camp, et l'employa très-activement depuis l'affaire d'Ocagna jusqu'à l'instant où les événemens changèrent, en France, l'ordre de choses que le maréchal avait servi avec tant de gloire jusqu'en juillet 1815. Les reconnaissances militaires étaient surtout l'occupation de M. Bory, devenu major sous son nouveau patron. On peut voir, d'après les planches qui embellissent les ouvrages de M. Bory, que, joignant l'art du dessin à celui de la guerre, il devait être fort utile dans un état-major. Le *Moniteur* rapporte qu'il se distingua au siége de Badajos, aux batailles de la Quebara et de l'Albuhera, où il eut plusieurs chevaux tués sous lui. Il commanda des colonnes mobiles dans diverses parties de l'Andalousie, où il se fit aimer des habitans, en maintenant la tranquillité. M. Bory était auprès du maréchal duc de Dalmatie, aux journées de Lutzen et de Bautzen; il revint après ces victoires, à la suite du même maréchal, dans le midi de la France, menacé par l'armée alliée des Anglais, des Portugais et des Espagnols. Ce fut vers le temps de l'affaire de Toulouse, qu'il fut chargé d'organiser des corps de partisans, à l'instar de ceux qu'il avait combattus sur les bords du Guadalquivir et du Guadiana. Un entier succès allait couronner ses efforts, quand les choses changèrent, à l'instant où il venait de mettre sa ville natale à l'abri de l'invasion ennemie. Quelque temps après, il y empêcha la guerre civile d'éclater au moment où des jeunes gens, trop pressés de prendre la cocarde blanche, se présentèrent devant la troupe, qui s'obstinait à ne point quitter la cocarde tricolore. Il partit d'Agen à cette époque, pour se rendre à Paris, où son général était rappelé. Il ne tarda pas à y être employé parmi les 8 adjudans-commandans attachés au dépôt de la guerre. C'est alors qu'il prit part à la rédac-

tion du *Nain jaune*, afin de venger, dans des articles raisonnés, l'honneur de l'armée française, attaqué par quelques obscurs ennemis de sa gloire, à laquelle ils étaient étrangers. Lorsque les corps électoraux convoqués par Bonaparte, en mai 1815, procédèrent à la nomination des députés qui devaient composer la nouvelle chambre des représentans, le collége du département de Lot-et-Garonne ne crut pouvoir mieux prouver à M. Bory la reconnaissance qu'il lui conservait pour sa conduite de l'année précédente, qu'en le nommant un de ses représentans. Il siégea donc dans cette chambre, à laquelle cent jours d'existence assureront des siècles de renommée, partout où le courage, le dévouement et l'amour de la patrie auront des droits à la reconnaissance des hommes. Il y parla plusieurs fois, toujours en faveur des idées libérales, mais pas toujours peut-être avec la mesure convenable aux circonstances; il réclama avec force une constitution, fit recueillir les adresses des fédérés, et fut nommé, avec MM. Durbach, Garat, Heliot, Arnault et Buquet, commissaire près de l'armée. Il parcourut les rangs avec ses collégues, en haranguant les soldats et la multitude; cette scène produisit, sur les troupes et les faubourgs, un effet extraordinaire, et peut-être n'eût-il pas été impossible, en ce moment d'enthousiasme, de défendre Paris avec succès contre les forces alliées. M. Bory de St-Vincent crut avoir reconnu la certitude de cette défense, et entreprit de la démontrer aux chambres, dans un rapport qu'il rédigea en revenant du camp de la Villette. On prétendit, en ce temps, que M. Bory avait insinué la nécessité d'appeler au trône la branche d'Orléans. D'après ce qu'on lui a entendu dire à lui-même, il est certain que le duc d'Otrante (Fouché), président de la commission de gouvernement, le fit appeler, à minuit, dans sa chambre à coucher, et lui dit cent choses insignifiantes au sujet du duc d'Orléans. M. Bory, qui avait aperçu l'abbé de Pradt qu'il connaissait seulement de vue, sortant furtivement de l'appartement du duc d'Otrante, en parut surpris, parce qu'il le soupçonnait d'être bourbouiste *pur*, et témoigna son étonnement de cette rencontre. « Laissez-donc, lui dit le duc en riant; il est comme nous, il voudrait le diable plutôt que la branche aînée. » A cette époque, le duc d'Otrante avait déjà vu le roi. Quoi qu'il en soit, on doit cette justice à M. Bory de St-Vincent, qu'on ne trouve rien dans ses rapports, ses discours et sa justification, qui prouve qu'il ne voulait pas de bonne foi le règne du roi de Rome, ou peut-être le rétablissement de la république. Il voyait, par-dessus tout, l'indépendance nationale à défendre, et c'est surtout par ce qu'il a dit, que nous nous plaisons à juger de ce qu'il a pensé. Proscrit par l'ordonnance du 24 juillet, il quitta Paris, et bientôt la France, et se retira à Liége, où il vécut ignoré jusqu'au moment où son illustre compagnon de voyage, M. le baron Alexandre de Humboldt, lui obtint un asile assuré en Prusse. Muni de passeports, il se rendit alors à Berlin, où il passa l'hiver de 1816 à 1817, dans la société des savans, des académiciens et des professeurs de cette capitale, où, depuis un demi-siècle, les sciences et les lumières de la philosophie ont fait de si rapides progrès. Sa santé délabrée nécessitant le séjour des eaux, il fut autorisé, par le prince de Hardenberg, à se rendre à Aix-la-Chapelle, et à s'y établir. Il lui fut donné, par écrit, une parole irrévocable qu'il ne serait plus inquiété, et que le gouvernement, conséquent dans sa conduite, ne l'obligerait pas à quitter le nouvel asile qui lui était accordé. C'est de là qu'il a adressé à la chambre des députés de France, convoquée en 1817, un Mémoire justificatif de sa conduite, et la demande formelle de son retour; mais cette chambre ayant considéré, on ne sait trop à quel titre, la liste des 38 comme faisant partie du traité conclu à Paris, en 1815, a cru devoir passer à l'ordre du jour sur la

demande de M. Bory. Il s'occupait, dans sa retraite à Aix, de l'étude de l'histoire naturelle, et de la rédaction d'un plan de la carte du pays, lorsque, sans qu'on l'ait instruit du motif de cette nouvelle rigueur, il a reçu, du même prince de Hardenberg, l'ordre de quitter Aix sous trois jours, pour se rendre à Prague en Bohême, ou en Crimée. M. Bory a demandé des passeports pour le Nouveau-Monde; on lui a déclaré qu'il ne lui était pas permis de s'y rendre. Il s'est donc vu contraint de partir pour l'Allemagne, et nous ignorons où il se trouve en ce moment. Les ouvrages qui ont fait connaître M. Bory sont: Plusieurs Mémoires d'histoire naturelle, lus dans les sociétés académiques de Bordeaux et autres lieux, et insérés, soit en totalité, soit par extrait, dans les journaux scientifiques de Villers et Capelle, à Bordeaux, et de Guerin, à Carpentras. — Un ouvrage sur les plantes cryptogames qu'on trouve au Muséum d'histoire naturelle de Paris. — Un *Essai sur les îles Fortunées et l'antique Atlantique*, ou *Précis de l'histoire générale et particulière de l'archipel des Canaries*, in-4, chez Baudouin, Paris, avec cartes. — *Voyage dans les quatre principales îles des mers d'Afrique*, 3 vol. in-8, avec atlas in-folio, chez Buisson, Paris. — Divers articles de littérature et de politique, analyses d'ouvrages nouveaux; etc., insérés dans le *Nain jaune* de Paris. — Enfin, un Mémoire justificatif de ses opinions et de sa conduite politique, ouvrage qui parut le 10 août 1815, peu de jours après l'ordonnance du 24 juillet, dont il était une des victimes.

BOSC (Louis-Augustin-Guillaume), né le 29 janvier 1759, est fils de M. Bosc, d'Antic, médecin du roi de France par quartier; il fut de 1784 à 1788, secrétaire de l'intendance des postes; publia ses premiers écrits vers la même époque dans le journal de physique, et consacra toutes ses études à l'histoire naturelle, pour laquelle il éprouvait, dès son enfance, le goût le plus passionné. La place qu'il occupait dans les postes ne remplissait pas tellement tous ses momens, qu'elle ne lui permît de se livrer aux travaux qui faisaient le charme de sa vie; aussi toutes les sociétés d'histoire naturelle et d'agriculture, et la plupart des sociétés savantes de l'Europe, s'empressèrent-elles de l'admettre au nombre de leurs membres. Nommé, en 1792, par le ministre de l'intérieur, Roland, administrateur des postes, M. Bosc s'attacha sincèrement à ce ministre, homme de bien, mais que son enthousiasme pour les idées républicaines, l'âpreté naturelle de son caractère, et l'inflexibilité de ses principes, rendaient peu propre à servir sous un roi. Bosc montra pour Roland et surtout pour son héroïque épouse, un dévouement qui, en l'exposant aux plus grands périls, lui fit perdre sa place, lorsque les proscriptions du 31 mai 1793 vinrent frapper ses amis. Peu d'hommes dans les siècles anciens et modernes ont voué au malheur un culte plus sacré que M. Bosc; on sait de quelle manière Mme Roland, dans ses mémoires, parle de cet homme généreux. Il justifia, jusqu'aux derniers momens de cette femme infortunée, la haute opinion qu'elle avait conçue de sa fidélité. Il suivit jusqu'au pied de l'échafaud, la charrette qui la traînait au supplice, et les derniers regards de cette noble victime de la barbarie des tyrans révolutionnaires, purent, avant de s'éteindre pour jamais, se fixer sur l'ami courageux qui semblait, en quelque sorte, vouloir s'associer à sa mort, comme il l'avait été à ses fragiles prospérités. Après avoir tout fait pour attirer sur sa tête, la haine et le glaive des bourreaux, Bosc se retira, lorsqu'il ne lui resta plus d'amis à servir, dans une des solitudes de la forêt de Montmorency. Il eut le bonheur d'y demeurer ignoré, sous le règne sanglant des décemvirs, et retrouva dans l'étude de la nature qui avait fait le charme de ses premières années, quelque soulagement aux souvenirs et aux terreurs dont son ame était déchirée. Il demeu-

loisirs à former des collections zoologiques et botaniques très-considérables, et qui ont été d'une grande ressource pour les naturalistes. Revenu en France, il fut nommé par le directoire, administrateur des hospices civils de Paris; mais il perdit cette place à la suite des événemens qui, en 1799, changèrent la forme de l'état. Rendu depuis cette époque à ses premiers travaux, M. Bosc a mérité, par ses connaissances profondes et variées dans les différentes parties des sciences naturelles, d'être placé au rang des savans les plus distingués, comme il l'était depuis long-temps parmi les hommes qui ont honoré leur caractère par le plus généreux dévouement, et dont l'histoire transmettra le nom à la vénération et à l'exemple de la postérité. Lorsque Bonaparte reprit, en mars 1815, les rênes de l'état, il sembla vouloir réparer sa propre injustice, et celle du gouvernement qui l'avait précédé, en accordant à M. Bosc, la décoration de la légion-d'honneur, à laquelle cet homme modeste, étranger à toutes les intrigues, réunissait, en silence, tous les titres du citoyen et ceux du savant. Il fut, à la même époque, adjoint au comité des arts économiques de la société d'encouragement, et le gouvernement renvoya à son examen différens mémoires qui lui furent présentés sur les moyens

principaux coopérateurs d
dictionnaire d'histoire natu
tion de Déterville, vingt-
in-8., et du dictionnaire d'a
dit, *par les membres de l'i*
en outre publié, *Histoir*
des coquilles, des vers et
cés, faisant suite au *Buffon*
ville, 1802, dix vol. in-18.
vaillé aux vingt derniers vo
Annales d'agriculture.—Le
niers volumes du *Dictionna*
culture et d'économie rura
cyclopédie méthodique, in
et 1813.—Bosc (Etienne),
a été successivement depuis
au tribunal d'Epâlion, déput
à l'assemblée législative, pa
tement de l'Aveyron, comm
directoire près l'administrat
le du département des Lande
du conseil des cinq-cents a
brumaire, et du tribunat aprè
que. Il était, il y a quelqu
directeur des droits réunis
département de la Haute-Ma
time publique l'a accomp
les divers emplois qu'il a re
a de lui : *Essai sur les mo*
méliorer l'agriculture, les
commerce en France, 1800
Considérations sur l'accumu
capitaux et les moyens de
chez les peuples modernes,
—Bosc, ancien pricipal d'

BOSCH (Bernard), poëte hollandais et représentant du peuple batave, né le 4 septembre 1746. Après avoir exercé les fonctions de ministre du culte réformé, en 1779, à Oudkarspel, et en 1780 à Vollenhove, il fut appelé en la même qualité, en 1782, à Diemen, village à une lieue d'Amsterdam. Il se fit connaître en 1785, par la publication d'un poëme allégorique et applicable aux circonstances du temps, intitulé : *l'Egoïsme* (De Eigenbaat). Cette pièce de vers eut le plus grand succès, et en effet, elle se distingue par une versification mâle et un feu patriotique singulièrement propres à accroître l'enthousiasme dont tous les esprits étaient déjà pleins à cette époque. Cette production parut d'abord sans nom d'auteur, et on ignora pendant quelque temps, qui avait composé ces vers énergiques. Une société patriotique, pour témoigner sa satisfaction au poëte, et pour l'engager à se faire connaître, lui fit offrir par les feuilles publiques, une médaille d'or de vingt-cinq ducats s'il voulait se nommer. Le poëte citoyen refusa l'or, et fit insérer quelques jours après, dans une des feuilles du pays, des vers dont le sens est : «Bataves, si mes chants ont pu vous charmer, c'est pour moi un honneur bien plus précieux que l'or que vous m'offrez ; l'amour de la patrie m'a seul fait toucher les cordes de la lyre ; mais jamais un vil intérêt n'a flétri mon cœur patriotique. Je vous laisse le métal qui devait honorer mes travaux : faites-en des soldats armés, et alors, le fer en main, au lieu de l'or, je me nomme, en chantant pour la patrie. » Ces vers étaient suivis de sa signature. Peu de temps après, il publia une suite à ce poëme (Vervolg op de Eigenbaat), mais qui n'eut pas le même succès. Son dévouement au parti opposé à celui du stadhouder, était trop manifeste pour qu'il ne lui attirât pas quelques désagrémens. Lorsqu'en 1787, les Prussiens entrèrent en Hollande pour soutenir le prince d'Orange, ils le forcèrent à quitter Diemen, et il fut encore obligé de donner sa démission, de prédicateur, le 7 décembre même année. Il a demeuré ensuite à Bergen-op-Zoom et à Zaandam. Nommé représentant du peuple en 1796, il s'attacha au parti révolutionnaire, et concourut, le 22 janvier 1798, à chasser de l'assemblée ceux de ses collègues qui professaient des sentimens plus modérés. Lorsque ces derniers triomphèrent, le 12 juin 1798, du parti révolutionnaire, M. Bosch était du nombre des représentans qui furent détenus à la maison du Bois; mais bientôt rendu à la liberté, il travailla au journal intitulé *Janus*, et à un autre qui a pour titre : *l'Eclair politique* (De politieke Blixem). En 1803, il publia à Leyde, un recueil de ses poësies en 3 vol. in-8. Quoiqu'on y trouve quelques pièces qui ne sont pas sans mérite, on peut dire qu'en général, elles ne jouissent pas d'une haute réputation, étant éclipsées par les excellens ouvrages de plusieurs de ses contemporains, et des poëtes qui ont écrit après lui. A la fin de ses jours il habita une campagne, dite *Zeldenrust*, près de la Haye, où il est mort. Son corps fut porté en cette ville, et y a été enterré dans l'église neuve, le 1er décembre 1803, peu de temps après la publication de ses poësies. Le dénuement dans lequel il était à l'époque de sa mort, fut tel, qu'on ne trouva pas même chez lui de quoi subvenir aux frais de son enterrement : il y fut pourvu par la libéralité des francs-maçons de la loge des *vrais Bataves*, à la Haye. On peut consulter, d'ailleurs, la notice sur sa vie, qui se trouve en tête du recueil de ses ouvrages.

BOSCH (Jérôme de), curateur de l'université de Leyde, membre de la troisième classe de l'institut de Hollande, chevalier de l'ordre de l'union, naquit à Amsterdam, le 23 mars 1740, d'une famille très-considérée. Dès sa jeunesse il manifesta un vif amour pour les lettres, et surtout pour la littérature ancienne, à laquelle il s'appliqua avec une extrême ardeur. Ses parens le destinaient à la profession de son père qui était pharmacien ; et en effet, le jeune

de Bosch exerça cet état pendant quelque temps. Dans les instans qu'il pouvait dérober aux occupations qu'exigeait la pharmacie, il aimait à cultiver la poésie latine, et s'attira, par les progrès qu'il y faisait, l'attention du professeur Pierre Burman (second), excellent poëte latin, qui voulut bien se charger de le diriger dans cette étude. Il publia en 1770, les poësies latines de Gérard Hooft, qui venait de mourir très-jeune, et dont le père occupait alors la place de bourguemaître de la ville d'Amsterdam. M. de Bosch y ajouta une préface très-bien faite, dans laquelle il donna des détails sur la vie du poëte dont il faisait connaître les charmantes productions. Nommé, en 1773, par l'influence du père de son ami, à l'emploi honorable, et surtout très-lucratif, de premier commis de la secrétairerie de la ville d'Amsterdam, il s'occupa simultanément de ses nouvelles fonctions et des belles-lettres, à l'étude desquelles il pouvait alors donner plus de temps. Il fit imprimer successivement des poësies latines, qui, pour la plupart, ne furent distribuées qu'à ses amis, et aux amateurs des vers latins, qui en firent beaucoup de cas. La société de littérature hollandaise avait, vers cette époque, proposé au concours, la question de savoir, *quels sont les principes généraux à suivre dans la composition d'un éloge*. M. de Bosch remporta le prix ; ce succès l'engagea, dans la suite, à joindre l'exemple au précepte, et il composa les éloges de ses compatriotes P. C. Hooft, G. J. Vossius ; des italiens, Dante, Pétrarche et Boccace, du philosophe chinois Confucius, et de l'évêque Willebord. Tous ces éloges, écrits en langue hollandaise, ont été lus par l'auteur dans la société de *Concordia*, et y ont été accueillis avec la faveur, qui accompagna toujours ce qui sortait de la plume de cet écrivain. En 1781, il remporta le prix au concours ouvert par la seconde société de Teyler, pour un mémoire *sur les règles de la poësie*. Dans ce traité, de Bosch a établi avec beaucoup de clarté et de précision, que l'imitation d'excellens modèles, principalement des anciens auteurs grecs et latins, constitue le principe le plus essentiel de la poësie, et peut élever au plus haut degré de l'art, ceux qui s'y appliquent, mieux que l'observation la plus scrupuleuse, même des meilleures règles possibles. Ce mémoire plut tellement à cette société savante, qu'elle promit, en 1785, un second prix à celui qui ferait connaître aux poëtes hollandais, étrangers à la connaissance des langues mortes, les beautés qui se trouvent dans les anciens poëtes grecs et latins, et surtout dans les ouvrages d'Homère, de manière à les mettre en état de se servir de ces beautés, au point de créer eux-mêmes, en marchant sur les traces des poëtes dont il s'agit, de nouveaux ornemens poétiques, et d'enrichir par là leurs productions. De Bosch composa un mémoire dans lequel il traça le plan et la composition générale de l'Iliade d'Homère, et en développa les beautés dans des notes très-étendues et très-judicieuses; il remporta le prix en 1786. Cette excellente analyse du poëme le plus sublime de l'antiquité, quoique écrite en langue hollandaise, ne demeura pas inconnue chez l'étranger, où la renommée de M. de Bosch avait déjà percé; elle fut traduite en allemand, par E. H. Mutzenbecher, et publiée à Zullichau, en 1788, en un vol in-8. Outre ces deux premiers prix remportés au concours, M. de Bosch en avait obtenu un second en 1783, pour un mémoire plein d'érudition sur la question de savoir *quelles étaient les opinions des anciens philosophes, depuis Thalès et Pythagore, jusqu'à Sénèque, à l'égard de la vie, et de l'état des ames après la mort*, adressé à la même société. M. le professeur Wyttenbach avait remporté le premier prix. Ces mémoires se trouvent dans les œuvres de la société nommée ci-dessus, et on peut lire un abrégé de celui du professeur de Leyde, dans le 3e vol. de sa *Bibliotheca critica*. M. de Bosch a encore



obtenu un second prix de la même société par sa réponse à la question de savoir *quel fut l'état de l'église chrétienne dans l'Orient, du temps de Mahomet*. Malgré tous ces succès dans la langue de son pays, M. de Bosch s'appliqua principalement à la poésie latine, et à l'étude des classiques grecs et latins. Outre plusieurs pièces de vers qu'il composa dans cette dernière langue, qu'il fit imprimer pour ses amis, et qui ont été ensuite insérées dans le recueil de ses poësies, il publia en 1793, un très-beau poëme didactique, sur l'égalité des hommes (*De æqualitate hominum*), 1 vol. in-4. Ce poëme a été traduit en vers hollandais, par G. J. Dooruick, et parut dans l'année suivante. Depuis ce temps, M. de Bosch donna tous ses soins à la publication d'une nouvelle édition de l'Anthologie grecque, avec la traduction latine en vers, du célèbre Hugues Grotius (*Anthologia græca cum versione latinâ H. Grotii*), Utrecht 1795-1810, 4 vol. in-8. Il en a été tiré quelques exemplaires in-fol., luxe très-convenable à un ouvrage de cette importance. Du vivant de Grotius, il avait déjà été question de l'impression de cette traduction, que Blaau devait entreprendre; mais la mort de Grotius en empêcha l'exécution, et à quelques pièces près qu'on trouve dans l'ouvrage de Junius, *De Picturâ Veterum*, ce grand travail était jusqu'ici resté inédit. Le manuscrit de Grotius avait été acheté par de Bosch, à la vente de la bibliothèque du célèbre professeur Pierre Burman (second), qui l'avait copié lui-même d'un manuscrit, que les héritiers de d'Orville lui avaient envoyé d'Angleterre. Les trois premiers volumes de l'édition de M. de Bosch, contiennent le texte et la traduction en vers latins, de même mesure et en même nombre que les vers grecs: dans le 4e volume, sont les notes inédites de Saumaise, et celles de l'éditeur sur les deux premiers livres. C'est l'édition de cet ouvrage classique, et les observations que M. de Bosch y a ajoutées, qui l'ont fait connaître comme un critique éclairé, et un des plus habiles hellénistes; aussi sera-t-elle un monument éternel de sa gloire littéraire: non-seulement on lui doit une belle édition du texte de l'Anthologie, mais la meilleure traduction latine qui en ait été faite; ouvrage d'un homme qui semblait être né pour ce genre de travail, et qui en avait donné de preuves manifestes par l'excellente traduction des extraits des tragiques grecs, et des vers des anciens poëtes grecs qu'on trouve dans Stobée, ouvrages assez connus des savans, et très-estimés par eux. Les matériaux du 5e volume étaient disposés pour l'impression, lorsque, le 1er juin 1811, M. de Bosch vint à mourir: ce 5e et dernier volume sera publié par M. Van Lennep, professeur à Amsterdam. Pendant ce travail d'une longue haleine, M. de Bosch se délassa en composant des écrits dans la langue de son pays; quelques-uns sont imprimés, savoir: les éloges de deux de ses amis, les médecins G. H. Oosterdyk et J. R. Deiman, dont le premier était, lui-même un fort bon poete latin et hollandais, et l'autre a publié des remarques pleines de sagacité sur la philosophie de Kant. Ces éloges se distinguent par une simplicité aussi élégante que touchante, et ne font pas moins d'honneur à leur auteur, qu'aux savans qui en sont l'objet. Nommé, en 1798, curateur de l'université de Leyde, M. de Bosch prit à tâche de redresser plusieurs injustices qui avaient eu lieu à la suite de la révolution de 1795, et l'on peut dire qu'il y réussit à beaucoup d'égards. En 1803, il fit imprimer en un volume in-4, le recueil de ses poësies latines (*Hieronymi de Bosch poemata*), et cinq ans après, il publia un appendice à ces vers (*Poematum appendix*). On admire dans ses poësies, une latinité pure, une douce sensibilité, une vigueur et une pureté de style peu communes chez ceux qui, de nos jours, ont écrit dans la langue de Virgile et d'Horace. Outre ce recueil, il en existe un autre in-8., que M. de Bosch avait fait imprimer à

Amsterdam, à ses frais, et qu'il distribuait à ses amis, comme beaucoup d'autres pièces de vers qu'il composa de temps à autre, telles que son ode *ad Buonaparte* (non *Laudes Buonapartii*, comme il est dit dans la *Biographie universelle*). *Elegia ad Galliam, cum primi consulis vita ferro atque insidiis appeteretur; epicedion in funere acerbo sororis Juditha de Bosch, etc.* Cette dernière pièce, et plusieurs autres, ont été traduites en vers hollandais par différens auteurs. On s'empressait, chose assez rare pour les productions de la poësie latine moderne, de transporter dans la langue du pays, celles de M. de Bosch, tant à cause de la beauté des vers latins, que par l'estime et l'affection qu'inspirait leur auteur. Peu d'hommes ont été plus passionnés pour les belles-lettres, que cet écrivain ; ce goût était devenu en lui une sorte de manie ; il ne parlait qu'étude, ne se mêlait que d'étude, ne s'intéressait qu'à l'étude; il possédait d'ailleurs, au plus haut degré, le talent de faire naître cet amour des lettres chez les jeunes gens qui avaient le bonheur de l'approcher, ce qui n'était guères difficile, si effectivement ils aimaient le travail et étaient doués d'une certaine intelligence. Il était d'un caractère tellement doux et paisible, que dans tous les troubles politiques, il fut l'ami des hommes de bien de tous les partis, et qu'il pouvait dire, chose extrêmement rare dans ce temps, qu'il n'avait, pendant le long espace de sa vie, offensé personne, et n'avait été offensé par personne. Il avait, sous le rapport de la littérature ancienne, l'une des plus belles bibliothèques, que jamais particulier ait possédée; elle excellait surtout en ce qu'on nomme premières éditions (*Editiones principes*); il y avait placé toute sa fortune, et en avait le plus grand soin. En 1809, il a publié un petit catalogue de cette bibliothèque, sous le titre de *Brevis descriptio bibliothecœ Hieronymi de Bosch, quatenus in eâ grœci et latini scriptores servantur*, 1 vol. in-8. Il nous y apprend, qu'il a été 40 ans à la former, et qu'il n'y admettait aucun livre s'il n'était complet et sans aucun défaut; il étendait ce scrupule même aux premières productions de l'imprimerie. Souvent il lui arriva d'acheter deux exemplaires du même livre pour en faire un auquel il ne manquât rien; le luxe des reliûres répondait parfaitement à l'excellence des livres. Il est à regretter que cette belle bibliothèque, qui offrait la collection la plus complète de livres classiques grecs et latins, ait été vendue en détail en 1812, et ait passé en différentes mains. La mémoire de M. de Bosch a été célébrée par M. Van Lennep, dans un excellent discours latin, prononcé dans la troisième classe de l'institut royal des Pays-Bas, dans la séance du 13 novembre 1817. (*Memoria Hieronymi de Bosch, instituti regii belgici quondam socii, ritè celebratâ in publico classis tertiæ concessu, a D. J. Van Lennep*, Amsterdam, 1817, in-4.) Nous y renvoyons ceux qui desireraient avoir des détails plus étendus sur cet estimable littérateur Son portrait, d'une ressemblance parfaite, peint par Tischbein, a été légué par lui à l'Athénée d'Amsterdam.

BOSCHERON (Jacques-Guillaume-Raphaël), né à Paris, en 1738, était avant, la révolution, payeur des rentes sur l'hôtel-de-ville et administrateur des hôpitaux. Il fut, en 1789, l'un des électeurs de l'ordre de la noblesse, pour les états-généraux de 1789; et devint, sous le gouvernement consulaire, payeur-général de la dette publique. L'empereur le nomma membre du conseil-général de la Seine, et c'est en cette qualité, que, pour justifier la confiance de ce prince et lui témoigner sa reconnaissance, il signa, l'un des premiers, l'adresse qui rappelait les Bourbons. Bonaparte, qui sans doute, n'avait pas approuvé le procédé de M. Boscheron, le destitua, à son retour; le roi qui s'en trouvait fort bien, le réintégra dans ses fonctions, en rentrant dans Paris.

La restauration a fait M. Boscheron officier de la légion-d'honneur. — Son frère, BOSCHERON-DESPORTES, né à Paris, en 1753, acheta, en 1771, une charge de conseiller au châtelet de Paris; devint, en 1781, conseiller à la cour des aides, et fut, en 1786, nommé maître des requêtes de l'hôtel. Il fut depuis 1796 jusqu'en 1803, le correspondant de MM. Dandré et Royer-Collard, qui entretenaient, au nom du prétendant, des intelligences dans l'intérieur, avec les ennemis du gouvernement directorial. Lorsque le premier consul Bonaparte offrit à M. Dufrêne les places de conseiller-d'état et d'administrateur du trésor, M. Boscheron, pénétré des seuls principes de fidélité que les partisans des Bourbons veuillent bien admettre, engagea M. Dufrêne, au nom des intérêts de Louis XVIII, dont il lui garantit l'approbation, à accepter la place à laquelle Bonaparte, sans doute dans une autre intention, venait de l'élever. Il fut chargé à cette même époque, par le prétendant, de remettre à M. Dufrêne, la lettre de ce prince par laquelle il était autorisé à remplir les fonctions qu'il tenait du consul (*voy.* DUFRÊNE). Arrêté, en 1807, M. Boscheron fut exilé pendant 20 mois. MM. Michaud assurent que ce fut pour une *prétendue* conspiration contre le gouvernement, sans examiner que leur article, tout entier, fournit la preuve de la conspiration dont ils démentent l'existence. M. Desportes, toujours persévérant dans son système de trahison au gouvernement qui l'employait, accepta avec empressement, en 1811, après l'avoir instamment sollicitée, la place de conseiller à la cour impériale d'Orléans, à laquelle le nomma Napoléon; il occupait cette place lorsque le roi, arrivant en France, et voulant récompenser l'utilité dont lui étaient depuis long-temps les obscurs services de M. Desportes, lui conféra la présidence de la cour, où il n'était que conseiller; ce président devenu aussi avare de sermens après les événemens du 20 mars 1815, c'est-à-dire lorsque la nouvelle puissance de Bonaparte était encore fort incertaine, qu'il en avait été prodigue lorsque cette puissance paraissait inébranlable, donna *volontairement* sa démission de la place qu'il savait bien ne pouvoir plus conserver, mais dont le roi lui rendit les fonctions aussitôt après son second retour. M. Boscheron-Desportes, qui est un des collaborateurs de la *Biographie universelle*, a montré dans ce travail une prédilection marquée pour les papes, dont il a traité tous les articles avec érudition et talent. Le tableau de la conduite tenue au milieu des troubles civils, par quelques personnages que nous avons eu souvent, et que nous n'aurons que trop encore l'occasion de signaler, est, selon nous, une leçon éminemment utile pour les hommes d'état, et les historiens qui se chargent de transmettre à la postérité leur physionomie politique. Les premiers apprendront peut-être, en devenant plus rigoureux envers leur conscience, qu'il est des crimes qui ne se justifient pas par l'intention, et que l'histoire, impartiale dans ses jugemens, ne trouvera pas l'excuse du parjure dans la diversité des partis : les seconds, que la sévérité même de leurs fonctions doit trouver des bornes dans la faiblesse humaine, et que les crimes d'état s'allient trop souvent, dans quelques-uns de ceux qui s'en rendent coupables, à des qualités sociales qui ont droit à l'indulgence du juge sans intérêt et sans passion. Et qui de nous, au milieu de l'embrasement de l'Europe, n'a pas eu besoin de cette *charité politique* si imprudemment dédaignée par quelques docteurs fanatiques ou cruels dont les écrits et les systèmes, enfans de l'orgueil et des préjugés, n'échappent, depuis long-temps, à la haine que par le mépris!

BOSIO, sculpteur français, est auteur de la statue d'Hercule, qui fut admirée à l'exposition de 1814. Il reçut de Bonaparte la décoration de la légion-d'honneur, lorsque l'ex-empereur fut revenu de l'île d'Elbe en mai 1815. Le roi le chargea, dans le mois de fé-

vrier 1816, de la statue équestre de Louis XIV, qui doit être érigée sur la place des Victoires. M. Bosio fut nommé membre de l'académie des beaux-arts, section de sculpture, le 21 mars même année. — Bosio, élève de David et professeur de dessin à l'école polytechnique, a publié : *Traité élémentaire des règles du dessin*, 1801, in-12; seconde édition, 1802, in-12.

BOSSCHA (Herman), professeur d'histoire à l'athénée d'Amsterdam, membre de la 3e classe de l'institut des Pays-Bas, poëte latin et auteur de plusieurs ouvrages bien écrits, tant en cette langue qu'en hollandais. Il reçut une bonne éducation littéraire, et fut, après avoir fini ses études, nommé régent (*rector*) de l'école latine, à Deventer, où il publia, en 1786, des poësies latines, sous le titre de *Musa daventriaca*, 1 vol. in-8. Mais l'ouvrage qui fit connaître plus particulièrement son nom dans la république des lettres, fut son dictionnaire classique, dans le genre de celui de C. Etienne et de Loydius, et qui a pour titre : *Bibliotheca classica, sive lexicon manuale quo nomina propria pleraque apud scriptores Græcos et Romanos maxime classicos obvia illustrantur, Daventriæ*, 1794, in-8; ouvrage dont le style est très-pur, et qui peut être regardé comme un excellent manuel pour les personnes qui s'appliquent à l'étude de la littérature grecque et romaine. Il en a été publié, en 1816, une seconde édition, augmentée et corrigée en plusieurs endroits par les soins de l'auteur. Nommé professeur de littérature ancienne à Harderwyk, il y publia, en 1795, un discours latin très-éloquent, dont le titre est : *Oratio de græcarum romanarumque litterarum studio liberæ reipublicæ civibus imprimis commendando*, in-4. Un autre discours, également en latin, prononcé peu de temps après, ne fit qu'augmenter la juste réputation qu'avait acquise son auteur, d'écrire le latin avec beaucoup de correction. Ce discours est intitulé : *Oratio de humanitatis studio à poetarum lectione vel maxime incipiendo*, in-4. M. Bosscha a fait insérer, en 1800, dans les Mémoires de la société littéraire d'Utrecht, des notes critiques sur Properce (*Symbola critica in Propertium*, tom. 3, p. 211-226). En 1802 il célébra la paix d'Amiens, dans un très-joli poëme latin, intitulé : *Pax Ambianensis, publice in academiâ Harderovicenâ carmine celebrata*, in-4. Il récita cette pièce de vers publiquement, dans l'académie de Harderwyk, où elle charma l'auditoire, et elle produisit le même effet à la lecture après l'impression. Appelé à la chaire de littérature ancienne à l'université de Groningue, il y publia, en 1805, un discours sur la grande aptitude des Hollandais aux sciences et aux lettres, et sur la douceur de leurs mœurs (*Oratio de Batavorum ingeniis cum ad morum humanitatem, tum doctrinæ elegantiam, et mature et eximie compositis*), in-4. Il ne resta pas longtemps dans cette ville, mais il accepta le rectorat de l'école latine d'Amsterdam, place beaucoup plus avantageuse, et fut ensuite nommé professeur d'histoire à l'athénée de cette ville, où il fit imprimer deux discours latins, l'un sur le commerce (*De mercatura*), et l'autre sur l'utilité de l'histoire du moyen âge (*Pro commendandâ medii ævi historiâ*). Le poëme latin qu'il fit sur la révolution de 1813, par laquelle la Hollande recouvra son indépendance, brille de beautés égales à celles qu'on admire dans ses autres poësies : on y remarque surtout une verve poëtique, qui dépeint, avec autant d'énergie que de noblesse, les sentimens patriotiques dont le poëte est pénétré. Cet ouvrage est adressé au roi, et a pour titre : *Belgica libertas ad principem Guilielmum Auriacum, carmen festum*, Amstelod., 1814. Au moment où nous nous occupons de cette notice, nous recevons un poëme latin que M. Bosscha a dû lire, le 13 nov. 1817, dans la séance de l'institut des Pays-Bas, et qui vient d'être publié par cette société savante, à la suite de l'éloge de M. J. de Bosch

(*voy.* ce nom). C'est une assez longue pièce de vers en l'honneur de Laurent Coster, de Harlem, que les Hollandais prétendent avoir inventé l'art typographique proprement dit, ou l'art d'imprimer avec des caractères mobiles (*Carmen de inventæ typographiæ laude Kostero Harlemensi potenter tandem assertâ*), opinion que partage l'auteur, et à laquelle ses compatriotes pensent qu'il a été donné beaucoup de poids par un Mémoire de M. J. Koning, composé en langue hollandaise, et auquel il a été adjugé, au concours, un double prix par la société des sciences de Harlem, 1816, 1 gros vol. in-8. Sans vouloir entrer dans cette question, sur laquelle le Mémoire de M. Koning nous paraît n'avoir pas répandu de lumières suffisantes pour convaincre l'étranger, et satisfaire tout juge impartial, il faut rendre cette justice à l'auteur du poëme latin en l'honneur du sacristain de Harlem, que les vers en sont bien tournés, et que la latinité en est pure. M. Bosscha n'est pas seulement bon poëte latin et excellent prosateur en cette langue, mais il peut aussi être compté parmi les meilleurs auteurs qui aient écrit dans l'idiome hollandais. Outre plusieurs traductions de l'anglais et de l'allemand, il a encore enrichi la littérature de son pays, d'une très-bonne traduction du *Voyage de Denon dans la Haute et Basse-Egypte*, 1805, 3 vol. in-8; mais il a mérité surtout les suffrages des savans, par la traduction qu'il a faite, avec M. le professeur E. Wassenberg, des *Vies des hommes illustres* de Plutarque, en 13 vol. in-8, dont le premier parut en 1789, et les autres successivement. C'est, sans contestation, une des meilleures traductions, tant pour la fidélité que pour l'élégance, qui aient été faites en aucune langue moderne, du philosophe de Cheronée. M. Bosscha a mis le comble à sa réputation, par son *Histoire de la révolution de Hollande*, en 1813, 4 vol. in-8; ouvrage qui lui assure une place distinguée parmi les bons historiens de son pays. Le dernier volume a paru vers la fin de l'année 1817.

BOSSI (Charles baron de), né à Turin en 1761, a été reçu docteur en droit, à l'âge de 18 ans. Il fit, sur la mort du jeune prince de Brunswick, victime de son humanité, lors du débordement de l'Oder, des vers qui lui concilièrent, à la cour de Turin, une bienveillance générale. Il fut successivement secrétaire du département des affaires étrangères, et secrétaire de légation, à Pétersbourg, où le baron de la Turbie dont la veuve (Mlle de Selon, de Genève) a épousé depuis le duc de Clermont-Tonnerre, remplissait alors les fonctions d'ambassadeur. Ami de la liberté, M. de Bossi différait essentiellement d'opinions avec le baron de la Turbie, homme intraitable, et qui portait dans ses relations d'affaires et de famille, toute la rudesse de son caractère. M. de Bossi, obligé de se séparer de lui, revint en Piémont au moment où, en 1796, les Français envahissaient l'Italie, et se montra disposé à servir leur cause, brillante alors de tout l'éclat de la victoire. Le roi de Sardaigne chargea M. de Bossi, qu'il savait être agréable aux Français, de quelques négociations auprès du général Bonaparte qui commandait leur armée, et obtint la confiance de ce général qui, depuis, n'a cessé de lui en donner de nouvelles preuves. Dans l'absence de Bonaparte, M. de Bossi continua de servir la France dans diverses missions. Le général Joubert le nomma, en 1799, l'un des membres du gouvernement provisoire du Piémont, où il eut pour collègue Charles Giulio, savant distingué, appelé depuis à la préfecture du département de la Sésia, et mort de chagrin, en 1813, lorsqu'il vit le Piémont replacé sous la domination de ses anciens maîtres. Du moment où M. de Bossi eut quelqu'influence sur les affaires de sa patrie, il employa tous ses efforts à en presser la réunion à la France, et fut l'un des commissaires, qui portèrent au directoire français le vœu de

pour obtenir la prompte réunion du Piémont au territoire français. Cette réunion ayant été définitivement consommée en 1803, le premier consul nomma M. de Bossi, commissaire des relations commerciales, à Yassy, capitale de la Moldavie; l'en rappela bientôt sur ses instantes demandes, et lui confia la préfecture du département de l'Ain, qu'il conserva jusqu'en 1810, époque à laquelle il passa à celle du département de la Manche. Il occupait ce poste en 1814, et le conserva pendant toute la durée de la première restauration. Lorsque Bonaparte remonta sur le trône, en 1815, M. de Bossi expédia, de St-Lô, dans tous les arrondissemens de son administration, l'ordre d'arborer les couleurs nationales, et de reconnaître le gouvernement impérial. Il se rendit lui-même, dès le 24 mars, accompagné des autorités civiles et militaires, sur la place publique de la ville, harangua les troupes dont l'enthousiasme était déjà porté au plus haut point, leur fit prêter serment à l'empereur, et donna aux habitans lecture des proclamations qui venaient de lui être transmises par ses ordres. Le 8 avril suivant, il reçut le serment de fidélité, que tous les fonctionnaires renouvelèrent au gouvernement qui venait d'être rétabli, et continua d'administrer le département de

commença d'être donnée qu'[...] qui enfin, participant aux [...] de la prélature, sont décorés [...] tre épiscopale et portent le [...] *Monsignori :* mais il aband[...] prérogatives, son état et l'égl[...] embrasser la cause de la libe[...] l'égalité. Bonaparte applaudit [...] plus à cette démarche, que le [...] s'était acquis une grande r[...] de savoir. Le général françai[...] gea de plusieurs missions imp[...] et l'établit même bientôt so[...] Turin, où ce chanoine rest[...] la réunion du Piémont. Bos[...] à Milan, y fut nommé préfe[...] chives du royaume d'Italie. [...] sans mesure, il avait, dès l'an[...] composé en style lapidaire, [...] gyrique de Bonaparte, avec d[...] sions tirées des inscriptions [...] dans la connaissances desquel[...] très-versé. Il ne l'est pas m[...] tout ce qui appartient à la s[...] l'antiquité, ainsi que dans la [...] la chimie et la minéralogie. [...] lui une dissertation fort curi[...] le *sacro Catino* de Gênes, b[...] tique que l'on croyait d'éme[...] qui, apporté de l'Orient, en d[...] d'ignorance, passait pour a[...] à J.-C. lors du lavement des [...] apôtres. Bossi prétendit que l[...] de ce bassin n'était qu'une pâ[...] parente dont la [...]

formé d'une autre substance que de celle du verre à bouteilles. Au reste ce vase, renvoyé à Gènes, en 1816, a été trouvé rompu à son arrivée. Bossi a fourni des dissertations intéressantes du même genre, à un journal scientifique et littéraire qui s'imprimait à Milan, en 1807 et 1808, sous le titre de *Giornale della società d'incoraggiamento*. Bossi que toujours on appelait *Monsignor*, comme s'il fût resté chanoine de la cathédrale, se montrait fort vain de cette qualification. Bonaparte le dédommagea encore de la perte de son canonicat, en le créant chevalier de la couronne de fer.

BOTIDOUX ou BOETIDOUX (Le Deist de), naquit en Bretagne, vers 1750, et fut, en 1789, député du tiers-état de la sénéchaussée de Ploërmel, aux états-généraux. On jugera, par la suite de cet article, combien le caractère de ce député serait difficile à définir. Après s'être montré, dans l'assemblée constituante, l'un des adversaires les plus décidés des plans présentés par M. Necker, alors ministre des finances, il s'opposa le 18 décembre 1790, au projet d'obliger les émigrés à rentrer en France et à prêter le serment exigé par les lois, prétendant, avec raison, que chacun était libre de quitter son pays, et de transporter ses propriétés où bon lui semblait. Il se prononça ensuite en faveur de la création des assignats; ne se fit plus remarquer dans l'assemblée, et vota constamment avec le côté gauche. Nommé, après la session, capitaine au 34e régiment d'infanterie qui faisait partie de l'armée commandée par M. de la Fayette, M. de Botidoux, dont les opinions, comme membre de l'assemblée constituante et comme militaire, avaient été, jusques-là, irréprochables, se refusa, on ne peut s'expliquer pourquoi, à signer les adresses envoyées, par cette armée, à l'assemblée législative, après les évènemens du 20 juin 1792, et dans lesquelles elle protestait avec indignation contre les attentats de cette journée, où l'autorité constitutionnelle du monarque avait été avilie, et sa personne menacée. Devenu, par le refus de joindre sa signature à celle de ses braves compagnons d'armes, l'objet de leur juste animadversion, M. de Botidoux, éprouvant, tous les jours, de leur part, des désagrémens nouveaux, fut réduit à demander sa démission, et vint, après le 10 août, à la barre de l'assemblée, se plaindre de M. de Latour-Maubourg, qu'il accusait d'en être le principal instigateur. C'était, à cette époque, une action tellement méritoire de dénoncer un ami de M. de la Fayette, que l'assemblée s'empressa d'accueillir les réclamations de M. de Botidoux, et de le réintégrer, par un décret du 22 du même mois, dans le grade qu'il avait perdu. Le 16 septembre, M. de Botidoux, devenu commissaire aux revues, pour inspirer sans doute plus de confiance dans son patriotisme, dénonça le régiment des hussards *de la Liberté*, comme formant un rassemblement contre-révolutionnaire. Lors des divisions qui, quelques mois après, éclatèrent dans l'assemblée conventionnelle, nous dirons, à l'honneur de M. de Botidoux, qu'il embrassa et servit avec énergie le parti des proscrits; on le vit, à Evreux et à Caen, déployer toutes les ressources de son activité et de son esprit, pour assurer le triomphe de la cause de l'humanité et de la justice; mais il fut mal secondé dans cette noble entreprise, par MM. de Wimpfen, battu à Vernon avec l'armée départementale, et de Puisaye, chef du parti royaliste de l'Ouest; ce dernier vit de bonne heure que les intérêts des proscrits n'avaient rien de commun avec ceux de la maison de Bourbon. Ce ne fut pas sans quelque étonnement, qu'après l'entier anéantissement du parti dont il s'était montré l'un des plus fermes défenseurs, on vit M. de Botidoux, à peine échappé aux proscriptions de la montagne, se jeter dans les rangs des royalistes, et accepter, du comte de Puisaye, la mission d'organiser le parti royaliste dans le département du Morbihan. Jusques-là, moitié fédéraliste, moitié vendéen, M.

de Botidoux n'avait paru chercher, auprès de M. de Puisaye, sur le secours duquel les proscrits avaient long-temps compté, qu'un asile contre la persécution; mais moins ferme que ceux-ci dans les principes républicains, du moment où il reconnut que tout espoir était perdu pour eux, il abandonna une cause désormais impossible à défendre, et devint l'un des agens les plus dévoués du parti royal, qui le nomma secrétaire du premier comité général insurrecteur qui se réunit auprès de la petite ville de Lominé. Dès 1795, M. de Botidoux accéda aux propositions pacifiques faites à la Mabilais par les commissaires de la convention. Revenu à Paris, à cette époque, il y a fait imprimer sa traduction des *Commentaires de César*, et s'est retiré dans ses terres, en Bretagne, jusqu'à la restauration. Il a été nommé, alors, messager de la chambre des pairs. C'est par le plus extrême bonheur, et sous une foule de déguisemens dont il est intéressant d'entendre raconter l'histoire à lui-même, que M. de Botidoux a long-temps échappé à la proscription, et quoique, ainsi que nous l'avons dit plus haut, on éprouve un juste étonnement à le voir servir alternativement des partis irréconciliables et qui ne lui ont accordé qu'une confiance très-réservée, cependant les circonstances dans lesquelles M. de Botidoux s'est trouvé si souvent, et les innombrables dangers dont sa vie a été menacée pendant plusieurs mois, peuvent donner la seule explication raisonnable de sa conduite, lors même qu'on persisterait à reconnaître dans ses opinions une bizarrerie dont nous ne tenterons pas de les défendre. M. de Botidoux a publié: Une *Traduction en vers des satires d'Horace*, 1795, in-8. — Une *Traduction des Commentaires de César*, Paris, 1809, 3 vol. in-8. — Les *Lettres de Cicéron à Brutus, et de Brutus à Cicéron*, traduction nouvelle, 1812.

BOTTA (Charles-Joseph-Guillaume), né à St-George, en Piémont, en 1766, étudia la médecine à l'université de Turin, s'adonna à la botanique, et y fit quelques progrès. S'étant montré partisan de la révolution française, il fut arrêté, par ordre du roi de Sardaigne, en 1792, et resta détenu jusqu'à la fin de 1794; remis en liberté, il vint aussitôt en France, et fut employé comme médecin à l'armée des Alpes, puis à celle d'Italie: ce fut là qu'il composa un ouvrage étendu, contenant un projet de gouvernement pour la Lombardie. A la fin de 1798, il fut envoyé dans les îles du Levant, avec la division que le général Bonaparte y avait détachée. De retour en Italie, il publia la description de l'île de Corfou et des maladies qui y ont régné pendant son séjour, 2 vol. in-8. En l'an 7, le général Joubert le nomma, avec MM. Giulio et Bossi, membre du gouvernement provisoire du Piémont. Ce gouvernement provisoire ayant été dissous à l'arrivée du commissaire Masset, M. Botta fut nommé membre de l'administration du département de l'Eridan. Lors de l'invasion des Austro-Russes, il se réfugia encore en France. Le ministre de la guerre, Bernadotte, le désigna de nouveau pour médecin de l'armée des Alpes, et, après la bataille de Marengo, le général en chef de l'armée de réserve le nomma membre de la *consulta* du Piémont. Il fut, au commencement de 1801, membre de la commission exécutive, et ensuite du conseil de l'administration générale de la 27e division militaire. M. Botta fit aussi partie de la députation qui vint à Paris en 1803, présenter des remercimens au gouvernement, sur la réunion définitive du Piémont, et il y fit imprimer un *Précis historique de la maison de Savoie et du Piémont*, in-8 de 198 pages. Aussitôt après la réunion, il fut élu membre du corps-législatif par le département de la Doire, le 10 août 1804. Le 28 octobre 1808, il fut nommé vice-président, et son temps expiré, il fut réélu en 1809, et proposé, le 9 décembre, comme candidat à la questure. Il obtint ensuite la décoration de l'ordre de la réunion. La

er, il présenta à l'empereur, au de l'académie des sciences de Tu- les deux derniers volumes de ses ιoires. Il adhéra, le 3 avril 1814, déchéance de Napoléon et de sa lle. Le 8, il accepta l'acte consti- nnel qui rappelait les Bourbons au e de France; mais il cessa de faire e du corps-législatif, aussitôt après paration du Piémont. Lors du re- de Bonaparte, en 1815, il fut nom- ecteur de l'académie de Nancy; erdit cet emploi par suite de la de restauration. Indépendamment ouvrages que nous avons indiqués, ublié ceux qui suivent : A Turin, 801, une traduction italienne de rage de Born, dont Broussonnet, dès 1784, publié une traduction aise. — *Mémoire sur la doctrine rown*, 1800, in-8. — *Souvenirs voyage en Dalmatie*, 1802. — *oires sur la nature des tons et des*, lus à l'académie de Turin, et és par extraits dans la *Bibliothèque nne*, tom. 1[er], Turin, an 11 (1803), — (En italien) *Histoire de la e de l'indépendance de l'Améri-* Paris, 1810, 4 vol. in-8, dont Sevelinges a donné une traduc- française, 1812-1813, 4 vol. e format. Cet ouvrage, le plus et le plus intéressant qui existe a révolution américaine, joint à gnité du style historique, une ur qu'on aime à trouver dans l'é- u qui retrace l'un des triomphes us pénibles et les plus glorieux remportés la liberté dans les s modernes. — *Il Camillo, o Veja istata* (Camille, ou la conquête ies), poëme épique en 12 chants, , 1816. Cet ouvrage, qui n'est encore traduit en français, offre andes beautés : la fable en est ieuse, et la diction généralement et poëtique. M. Botta doit être dé comme l'un des écrivains qui rent le plus l'Italie moderne : il ède une instruction très-étendue diverses branches des connais- es humaines, et a fait une étude ofondie de littératures française et italienne; il écrit, dans ces deux langues, avec élégance et pureté.

BOTTAZZI (François), né en Italie, vers 1770, étudia Virgile avec tant d'assiduité qu'il le sut en grande partie par cœur; ce qui lui donna d'autant plus de facilité pour versifier en latin, que ses vers se composèrent en quelque sorte de réminiscences. C'est ce qu'on eut lieu de remarquer dans une traduction en vers latins du bizarre poëme italien, *Il Bardo della Selva nera*, que Monti avait publié à la louange de Bonaparte. Bottazzi, voulant faire sa cour tout-à-la-fois au poëte et au héros, appliqua la versification de l'Enéide au *Bardo*, et se montra fréquemment supérieur à son texte, même dans les endroits où Virgile n'était pas mis à contribution. Le vice-roi, Eugène Beauharnais, voulut qu'on imprimât le poëme de Bottazzi aux frais de l'état, non-seulement en format ordinaire, mais en grand *in-fo-lio*, et avec beaucoup de luxe. Le titre en est : *Bardus Hercyniæ poëma Vincentii Monti à Francisco Bottazzi epicis latinis interpretatum, Mediolani per Cairum et socium*, MDCCCVII. Indépendamment de la gratification pécuniaire que le vice-roi donna à ce traducteur, il lui conféra la chaire de logique au collége de Braira à Milan. Mais peu propre à ce genre d'enseignement, Bottazzi ne put conserver cette chaire; et son peu de fortune le réduisit à accepter, dans un des bureaux du ministère des finances, un modeste emploi de commis, que la chute de Bonaparte lui fit perdre en 1814.

BOTTIGER ou BOETTIGER (Charles-Auguste), célèbre archéologue, naquit à Reichenbach en Saxe, le 8 juin 1762. Il fut successivement recteur à Bautzen et à Guben dans la Lusace, directeur du gymnase et président du consistoire à Weimar, et, depuis 1804, conseiller de cour et directeur de l'académie des pages, à Dresde. Les profondes recherches de ce savant ont répandu beaucoup de lumières sur les arts, la religion et les mœurs des Grecs et des Romains.

Dans le Tableau des progrès des sciences depuis 1789, publié en 1810 par la classe d'histoire et de littérature anciennes de l'institut de France, M. Bottiger est cité avec éloge, comme ayant donné des explications des peintures de plusieurs vases grecs. Voici la liste de ses principaux ouvrages : *Etat de la littérature moderne, des arts et des sciences en France*, Berlin, 1795-1796, 2 vol. in-8.—*Ilithyia*, ou *la Sorcière*, fragment archéologique d'après Lessing, Weimar, 1799, in-8.—*De personis scenicis, vulgò larvis, ad locum Terentii Phorm.*, 1, 4, 32; ibid., 1794, in-4. —*Les masques des Furies dans la tragédie et dans les sculptures antiques*, ibid., 1801, in-8, avec fig.—*Sabina*, ou *Scènes du matin, pendant la toilette d'une dame romaine*, Leipzig, 1803, in-8, avec 13 fig. Cet ouvrage, fruit des plus exactes recherches, et extrêmement curieux par le tableau fidèle et détaillé de la vie des femmes patriciennes dans leur intérieur, a été, ainsi que le précédent, très-bien traduit en français par T. F. Winckler. L'un et l'autre ont été insérés dans le *Magasin encyclopédique*. M. Bottiger est le principal rédacteur du *Journal du Luxe*, du *Mercure allemand*, commencé par Wieland, et de la feuille intitulée : *Londres et Paris*, qui se publient à Weimar. D'autres ouvrages périodiques qui paraissent en Allemagne, renferment de lui un grand nombre d'articles savans et curieux. Il a surtout établi des parallèles très-piquans entre les événemens de la révolution française et ceux qui ont eu lieu à Rome et Athènes. Il y a inséré aussi des notices biographiques très-bien rédigées.

BOTTIN (Sébastien), chevalier de la légion-d'honneur, ex-prêtre séculier du diocèse de Toul, et non ex-capucin, comme l'a imprimé M. Michaud, est issu d'une famille connue depuis plus d'un siècle dans la pratique de la médecine; il est né à Grimonviller, département de la Meurthe, le 17 décembre 1764. Aîné de deux frères, on lui fit embrasser l'état ecclésiastique à l'âge de 14 ans. Il suivit les cours des universités de Nancy et de Bordeaux, et revint les terminer au séminaire de Toul, qui était alors un des plus renommés de la France. Il consentit, par égard pour sa famille qui désirait lui voir embrasser cette profession, à se laisser ordonner prêtre en mai 1789. La révolution française venait d'éclater; il en adopta les principes, fut un des premiers à porter la cocarde tricolore, assista à la confédération générale à Paris le 14 juillet 1790, en qualité d'aumônier des députés du département de la Haute-Marne, et prêta, en 1791, le serment exigé par l'assemblée constituante. Nommé, en juin 1791, par le collége électoral du district de Vézelise, curé constitutionnel du canton de Favières, il fut bientôt obligé de chercher aux armées, un asile qui pût le préserver de la persécution qui ne tarda pas à s'élever contre les ministres des cultes. Rendu à la condition laïque par l'acte du saint-siége du 14 janvier 1804, il remplit successivement diverses fonctions administratives, et devint, en 1800, secrétaire intime du général Lecourbe, qui commandait avec tant d'éclat et de succès l'aile droite de l'armée du Rhin. Nommé, le 13 décembre 1800, secrétaire-général de la préfecture du département du Nord, il en remplit les fonctions jusqu'à la restauration; reçut l'étoile de chevalier de la légion-d'honneur en juillet 1814, et fut réintégré, au retour de Bonaparte, dans la place dont la restauration l'avait privé. Appelé, par le suffrage de ses concitoyens, à la chambre des représentans, convoquée en mai 1815, il s'y comporta avec honneur et patriotisme. M. Bottin est maintenant retiré en France. Il a publié : *Annuaire statistique du département du Bas-Rhin pour l'an 7*, in-18; id. *pour l'an 8*; id. *pour l'an 9*. Cet annuaire, sous le rapport politique et économique, est le premier ouvrage vraiment statistique, de cette nature,

qu'ait la France, au jugement de M. François de Neufchâteau, qui en fit une analyse, pour servir de modèle aux autres ouvrages de ce genre. Cette *Analyse*, lue à la société d'agriculture de Paris, le 14 germinal an 10, et imprimée à part, 1802, in-8. de 136 pages, a été insérée dans les *Annales de statistique* de M. Ballois, dont elle forme le n° 2. — *Annuaire statistique du département du Nord pour l'an* 11, in-8; continué d'année en année jusques et y compris 1815, qui est le 13e. — *Sur quelques monumens celtiques, découverts dans le département du Nord*, 1813, in-8.

BOTTINEAU (Etienne), naquit à Chantonceaux dans le Bas-Anjou, sur les bords de la Loire, de parens laboureurs. A peine âgé de 15 ans, ne sachant que lire, écrire et compter, il vint à Nantes : l'aspect du port et des navires qui s'y trouvaient, décida son goût pour la navigation. Il commença par être pilotin sur les bâtimens de commerce; puis à Brest, sur ceux de la marine royale; il s'embarqua ensuite sur les vaisseaux de la compagnie des Indes, et y exerça divers emplois. En 1764, il fut employé dans la conduite des travaux du génie, à l'Ile-de-France. Ce fut vers ce temps qu'il prétendit avoir découvert un moyen certain de reconnaître les terres et les vaisseaux en mer à une distance de 250 lieues, en combinant les effets qu'ils produisent sur l'atmosphère et sur la mer. Dans un Mémoire d'où sont tirés ces détails, M. Bottineau dit que le bruit de sa découverte, dont il fit la première annonce en 1770, excita l'envie de plusieurs personnages puissans, lui attira leur haine, et fut pour lui une source de persécutions; que le gouverneur même le condamna, pour ainsi dire, à l'esclavage, en l'envoyant à Madagascar pendant la guerre de 1778. Toutefois, la confiance qu'on avait dans la découverte de M. Bottineau était telle, qu'on hasarda souvent d'envoyer au-devant des convois dont il avait annoncé la prochaine arrivée, et ce fut presque toujours avec succès. En 1785, il se rendit à Paris, pour faire part de son invention au ministre de la marine, et en solliciter la récompense. Il était muni de certificats de l'intendant et du gouverneur de la colonie, qui attestèrent que cette découverte était digne de l'attention du gouvernement, et que l'événement avait très-rarement manqué de justifier les prédictions de son auteur. Malgré ces titres, M. Bottineau ne fut pas favorablement accueilli du maréchal de Castries. Il paraît que l'aigreur avec laquelle son Mémoire était écrit, et les inculpations qu'il contenait contre les chefs de l'administration de la colonie, lui nuisirent beaucoup auprès du ministre. Il retourna, quelque temps après, à l'Ile-de-France, emportant des espérances qui ont été péniblement déçues. On a su, par des habitans de cette île, qu'il continuait à l'habiter, ne cessant de se plaindre du sort et des hommes. Ces colons croient à la possibilité d'un moyen physique, qui lui fasse préjuger l'arrivée d'une flotte ou d'un convoi. Il a si souvent rencontré juste, qu'on doit quelque croyance à ses calculs : cependant, comme il s'est par fois trompé, leur certitude ne peut être admise sans examen. Quoi qu'il en soit, l'objet était assurément digne de considération; et l'on ne peut se défendre d'un sentiment pénible, en songeant qu'une découverte qui pouvait avoir les plus importans résultats, sera vraisemblablement perdue, et pour la société, et pour l'homme actif et ingénieux auquel elle est due, et dont elle devait assurer la fortune et la célébrité. Voici les titres des ouvrages qu'il a publiés relativement à cet objet : *Mémoire sur la découverte d'un moyen physique qui annonce les vaisseaux et les terres, jusqu'à 250 lieues de distance*, in-4, 1785. — *Recueil des journaux de ces annonces, et des extraits de ces journaux, qui prouvent l'exactitude même de celles qui étaient douteuses*, in-4, joint au précédent. — *Extrait du Mémoire de M. Bottineau sur la* Nauscopie, *ou l'art de décou-*

vrir les vaisseaux et les terres, à une distance considérable, 1786, in-8 de 87 pages.

BOUCHAGE (Du). *Voy.* Dubouchage.

BOUCHARD, ancien avocat et conseiller à la cour royale de Paris, estimé comme jurisconsulte, est de plus auteur d'un recueil de Fables encore inédites, mais dont ceux qui ont eu occasion de les voir, disent beaucoup de bien.

BOUCHARLAT (Jean-Louis), docteur ès-sciences, professeur de mathématiques transcendantes dans la ci-devant école d'artillerie de la Flèche, et membre de la société royale académique de Paris, naquit à Lyon, en 1775. On a de lui : *Remarques sur la partie élémentaire de l'algèbre*, 1804, in-8. — *Le Jugement dernier*, poëme en trois chants, imité d'Young, 1806, in-8; réimprimé à la suite de la *Mort d'Abel*, en 1812. — *Théorie des courbes du second degré*, 1807, in-8; réimprimée avec beaucoup d'augmentation sous le titre de *Théorie des courbes et des surfaces du second ordre*, 1810, in-8. — *La mort d'Abel*, poëme en cinq chants, traduit en vers français, 1812, in-18. — *Elémens de calcul différentiel et de calcul intégral*, un vol. in-8, Paris, 1813. — *Elémens de mécanique*, 1 vol. in-8, Paris, 1815. M. Boucharlat a fourni à la *Biographie universelle* quelques articles, dont le plus important est celui de Gessner.

BOUCHE (Charles-François), député aux états-généraux de 1789, par le tiers-état de la sénéchaussée d'Aix, en Provence, était avocat au parlement de cette ville, et s'était fait connaître, avant la révolution, par quelques écrits qui annonçaient un publiciste ami de la liberté. Il appartenait à la famille d'Honoré et de Balthazar Bouche, l'un historiographe de Provence, l'autre procureur des états de cette province, et se distingua peu de temps après son entrée aux états-généraux où il était collègue de députation de Mirabeau, par la libéralité de ses opinions. Il fit, dans la séance du 3 août 1789, l'étrange proposition de réduire à cinq minutes la durée des plus longs discours, et déclara qu'aucune société ne pouvait exister sans religion, en s'opposant toutefois à ce que la religion catholique fût déclarée religion de l'état; il fit renvoyer après l'établissement de la constitution toute discussion d'articles additionnels à la déclaration des droits, et présenta une rédaction nouvelle de l'article portant que le gouvernement était monarchique. Dans le courant de l'année 1789, il proposa de déclarer que le pouvoir législatif appartenait seulement à la nation, et vota, lors de la discussion sur la division du territoire de la France, la conservation des anciennes provinces, en rendant leurs administrations électives. Il demanda que toutes les pensions qui s'élevaient au-dessus de 300 francs, fussent supprimées; que les provinces eussent le droit de donner des instructions à leurs députés, et réclama, dans l'intérêt national, la réunion à la France du comtat Vénaissin et de la ville d'Avignon. Il insista, le 5 mai 1790, pour que le droit d'élire ses juges fût accordé au peuple, et que les députés ou leurs suppléans entrant en fonction, jurassent qu'ils n'avaient jamais protesté contre les décrets de l'assemblée. Il demanda que le garde-des-sceaux fût mandé à la barre pour s'expliquer sur le retard apporté à l'envoi des décrets concernant les droits féodaux. Le 21 décembre de la même année, il rendit compte à l'assemblée des troubles qui avaient éclaté à Avignon, et donna connaissance de la délibération par laquelle les Avignonais avaient résolu de la remercier du décret qui leur assurait la protection de la France. Il vota pour la destruction des emblèmes de la servitude, placés aux pieds de la statue de Louis XIV, élevée sur la place des Victoires; fit décréter que les villages auxquels leurs anciens seigneurs avaient fait prendre leurs noms, reprendraient ceux qu'ils portaient auparavant, et demanda qu'aux approches de la fédération du 14 juillet 1790, aucun député ne pût s'absenter de l'assemblée.

Il demanda la formation d'un comité spécialement chargé de s'occuper des troubles d'Avignon; annonça ensuite que déjà les ennemis de la France s'étaient montrés sur les rives du Var, et fit ordonner de nouveau, au garde-des-sceaux, d'expédier sans délai les décrets de l'assemblée. Il réclama avec de nouvelles instances, l'envoi dans les départemens, du décret de l'organisation civile du clergé; attaqua le titre translatif de la propriété du comtat d'Avignon au profit des papes, et prit part, dans le courant de la même année, à presque toutes les délibérations qui s'ouvrirent dans l'assemblée, sur les matières administratives ou judiciaires qui lui furent soumises. Il proposa, en 1791, la suppression de la charge de grand-aumônier de France, et viola tous les principes de la liberté qui devait servir de base au nouvel ordre constitutionnel, en demandant le renvoi des ecclésiastiques attachés à la maison du roi, qui n'avaient pas prêté le serment de soumission à la constitution civile du clergé, comme si l'assemblée eût eu le droit de soumettre la conscience du monarque à des lois plus sévères que celles qui régissaient les autres citoyens. Il accusa l'évêque de Vaison, petite ville du comtat (département de Vaucluse), d'exciter les résistances des habitans de ce pays, à leur réunion à la France, et fut bientôt obligé de donner sur les faits, dont il avait trop légérement accusé ce prélat, des explications qui furent considérées comme une véritable rétractation. L'assemblée ayant, dans la séance du mardi 24 mai 1791, rejeté le projet relatif à la réunion d'Avignon, Bouche fit observer qu'en rejetant l'article portant qu'Avignon et le comtat font partie intégrante du territoire français, l'assemblée n'avait pas prétendu contester le droit de la France à la possession de ce pays. Bouche continua ainsi d'attacher son nom à un grand nombre de décrets provoqués ou défendus par lui. Vers la fin de la session de l'assemblée, il se sépara ouvertement de la société des jacobins, connue sous le nom d'amis de la constitution, dont il avait été, jusqu'à cette époque, l'un des membres les plus dévoués; et déclara, dans une lettre qu'il rendit publique, qu'il était président des feuillans et non des jacobins, et qu'il ne pouvait par conséquent avoir signé en cette dernière qualité, un imprimé publié par ceux-ci. Il demanda que le droit de faire des observations sur les changemens que la première assemblée législative jugerait a propos d'introduire dans la constitution, ne fût point accordé au roi; enfin il voulut que l'abbé Maury fût tenu de déposer sur le bureau de l'assemblée, les accusations qu'il avait élevées contre les commissaires envoyés à Avignon, afin que ceux-ci pussent le poursuivre. Cette affaire d'Avignon, enveloppée d'un voile épais et sanglant, a donné lieu à des inculpations graves contre Bouche qu'on a accusé d'avoir été l'un des principaux instigateurs des troubles qui ont agité le Comtat et la ville. Lorsque Jourdan, qui se donnait à lui-même l'horrible surnom de *coupe-tête*, fut nominativement accusé des crimes commis dans ces contrées, il déclara n'avoir agi que par les ordres de Bouche, et montra des lettres de ce député et de quelques-uns de ses collègues. On a cependant lieu de croire que les récriminations de ce scélérat n'établirent pas d'une manière évidente la culpabilité du député de Provence, car ses ennemis même ne poursuivirent pas l'accusation; nous sommes loin cependant de justifier entièrement la conduite de Bouche, dans cette circonstance malheureuse. Les écrits et les opinions qu'il publia ou prononça à cette époque, et plus encore la protection qu'il avait accordée aux auteurs des forfaits qui ont ensanglanté la ville d'Avignon, ont attaché à son nom une défaveur qui sera confirmée par l'histoire. Rendu à la vie privée, après la session de l'assemblée constituante, Bouche fut nommé membre du tribunal de cassation. Sa conduite comme magistrat fut plus irréprochable qu'elle ne l'avait été comme

législateur. Il est mort à Paris, vers 1794.

BOUCHER (P.), teneur de livres à Bordeaux, ensuite professeur du droit commercial et maritime à Paris, depuis 1809, vivait obscurément dans cette dernière ville, lorsque la légation de Russie le remarqua, et crut faire une bonne acquisition en l'attachant au service de son souverain. M. Boucher se rendit à Pétersbourg en 1809, avec le titre de conseiller-d'état particulièrement chargé des objets de commerce; mais il paraît qu'il ne répondit pas à l'attente du ministère russe; et depuis ce temps, il est resté dans cette capitale, inactif, et vivant d'une modique pension. On a de lui plusieurs ouvrages sur le commerce, dans lesquels on remarque, parmi des observations intéressantes, de fortes et nombreuses inexactitudes. En voici les principaux : *La science des négocians*, 1800, in-4, 2e édition, 1803, même format; 3e édition, 1810, 2 vol. in-4. — *Institutions commerciales*, 1802, in-4. — *Les principes du droit civil et du droit commercial comparés*, 1804, 2 vol. in-8. — *Manuel des arbitres*, 1807, in-8. — *Consulat de la mer*, ou *Pandectes du droit commercial et maritime*, 1808, 2 vol. in-8. — *Formulaire général des négocians*, 1808, in-8. — *Histoire de l'usure chez les anciens peuples*, 1809, in-8. Ce dernier ouvrage contient des recherches curieuses; c'est, avec les *Institutions commerciales*, l'un des plus estimés de cet auteur.

BOUCHER-D'ARGIS (A. J.), lieutenant particulier au Châtelet, fils d'Antoine-Gaspard Boucher, d'origine lyonnaise, naquit à Paris en 1750. Il s'attacha d'abord au barreau de cette ville, et fut, en 1772, pourvu de la charge de conseiller au Châtelet qu'exerçait son père. Lorsque, dans les premiers jours de décembre 1789, le procès de M. de Bezenval s'instruisait au Châtelet, M. Boucher-d'Argis communiqua à ce tribunal une lettre en faveur de l'accusé. En 1790, il dénonça avec courage, au même tribunal, la feuille incendiaire de *l'Ami du peuple*, où Marat, par des provocations journalières, préludait à tous les crimes qui, depuis, ont ensanglanté la révolution. Nommé, dans la même année, lieutenant-civil, à la place de M. Talon, qui venait de donner sa démission à cet office, que les circonstances commençaeint à rendre aussi dangereux que pénible, M. Boucher refusa d'abord cette honorable place, preuve de la confiance de Louis XVI, qu'il accepta ensuite, et montra autant d'intégrité que de zèle à remplir les nouvelles fonctions qui lui étaient confiées. Il invita le peuple au calme, pendant l'instruction du procès du malheureux marquis de Favras, et fut chargé le 30 septembre 1790 de faire à l'assemblée constituante le rapport de la procédure criminelle instruite par le Châtelet sur les journées des 5 et 6 octobre 1789. C'est avec raison qu'on a trouvé que, dans ce rapport, Boucher-d'Argis avait trop cherché à produire une sorte d'effet dramatique, et qu'il y avait eu de l'inconvenance, et presque du ridicule, en traitant une matière aussi grave, à débuter par ce vers de Zaïre : « *Le voilà donc connu ce secret plein d'horreur.* » Le Châtelet, attaqué de toutes parts, en 1791, par les écrivains qui, dès cette époque, outrepassaient déjà toutes les généreuses idées développées en 1789, trouva, dans Boucher-d'Argis, un défenseur courageux; mais ses efforts furent inutiles, et cette magistrature ne tarda pas à accompagner les parlemens dans leur chute. Dénoncé, dans la même année, comme faisant partie du club monarchique, Boucher réclama vainement contre l'insertion de son nom sur la liste des membres de cette association, dont on l'accusa plus tard d'avoir été l'un des meneurs. Lorsque les temples de la justice furent fermés, et que les lois protectrices eurent été remplacées par le code révolutionnaire des assassins, Boucher-d'Argis fut l'une des premières victimes désignées aux fureurs populaires. Arrêté comme suspect, en 1793, il fut d'abord enfermé aux Carmes, transféré



ensuite à l'Abbaye, puis enfin à la Conciergerie, où il ne demeura que peu de jours. Traduit, le 5 thermidor au 2 (23 juillet 1794), cinq jours seulement avant la fin de la tyrannie, au tribunal révolutionnaire, il y fut condamné à mort le même jour, et conduit quelques heures après à l'échafaud. Il a laissé les ouvrages suivans : *Lettres d'un magistrat de Paris à un magistrat de province, sur le droit romain et la manière dont on l'enseigne en France*, Paris, 1782, in-12.—*Observations sur les lois criminelles de France*, 1781, in-8.—*De l'éducation des souverains, ou des princes destinés à l'être*, 1783, in-8.—*La bienfaisance de l'ordre judiciaire*, 1788, in-8; l'auteur établit, dans ce discours, la nécessité de donner aux pauvres des défenseurs gratuits, et l'obligation d'indemniser les détenus qui, injustement accusés, ont été absous.—Un recueil d'ordonnances, en 18 vol. in-32. Camus a eu part à ce recueil, qui est accompagné de notes savantes et instructives. Boucher-d'Argis a coopéré avec son père, et plusieurs autres jurisconsultes, au *Traité des droits, etc., annexés en France à chaque dignité, etc.*, publié par MM. Guyot et Merlin.

BOUCHER DE LA RICHARDERIE (GILLES), né à St-Germain-en-Laye, en 1733, exerça, jusqu'en 1788, la profession d'avocat au barreau de Paris, puis se retira dans une maison de campagne près de Melun. Lors de l'assemblée bailliagère de cette ville, il fut l'un des commissaires chargés de la rédaction des cahiers. Il fut nommé successivement membre du directoire du département de Seine-et-Marne, et, en 1790, juge au tribunal de cassation : il présida ce tribunal à son installation, en avril 1791. M. de la Richarderie fut persécuté pendant la terreur, et dénoncé par Thuriot. Il conserva néanmoins sa place de juge du tribunal de cassation jusqu'au 18 fructidor. N'ayant pas fait de démarches auprès du directoire pour être conservé, il n'en fit pas non plus après le 18 brumaire; et, depuis ce temps, il a consacré tous ses loisirs à la culture des lettres. On a de lui : *Lettres sur les romans*, 1762, in-12.—*Analyse de la coutume générale d'Artois*, 1773, in-12. — *Essai sur les capitaineries royales et sur celles des princes*, Paris, 1789. —*De l'influence de la révolution française sur le caractère national*, 1798, in-8. — *La régénération de la république d'Athènes*, 1799, in-8. — *Bibliothèque universelle des voyages*, 1808, 6 vol. in-8. —Depuis quinze ans, M. Boucher de la Richarderie rédige le *Journal de la littérature française*, dont MM. Treuttel et Wurtz sont éditeurs.

BOUCHER-RENE, juge-suppléant, en 1792, exerça les fonctions de maire de Paris, par *interim*, depuis la démission de Pétion jusqu'à l'élection de Chambon. Le conseil-général de la commune, mécontent de lui, le força de quitter cette place. A l'époque du 13 vendémiaire, il devint président de l'assemblée primaire de la section de l'Ouest, et fut condamné à mort, le 24, comme convaincu d'avoir signé un ordre de faire battre la générale pour marcher contre la convention. Il s'est soustrait à l'exécution de ce jugement, et a repris depuis ses fonctions judiciaires.

BOUCHER-SAINT-SAUVEUR (ANTOINE), était avocat à Paris, à l'époque de la révolution; fut élu député du département de Paris, à la convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI sans appel et sans sursis. Il siégea constamment aux jacobins, fut nommé membre du comité de sûreté générale, le 14 septembre 1793, puis choisi pour secrétaire de la convention, en décembre 1794. Quoique montagnard, il échappa aux proscriptions réactionnaires, passa par la réélection des deux tiers, au conseil des anciens, et en sortit le 20 mai 1794 : il est mort depuis plusieurs années.

BOUCHEREAU (de l'Aisne), député à la convention, y vota la mort de Louis XVI, sans appel, et avec sursis déterminé par la convention. En

juin 1795, il fut envoyé à Compiègne pour les approvisionnemens de Paris. Après la session, il fut employé comme commissaire du directoire. Obligé de sortir de France, en mars 1816, par suite de la loi d'amnistie, il se rendit en Suisse.

BOUCHESEICHE (J.-B.), fut long-temps chef du bureau des Mœurs, et ensuite chef de la principale division de la préfecture de police de Paris. Il reçut sa retraite vers la fin de 1815. On a de lui : *La géographie nationale* ou *La France divisée en départemens et districts*, 1790, in-8. — *Description abrégée de la France*, ou *la France divisée selon les décrets de l'assemblée nationale*, 1790, in-8. — *Catéchisme de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, 1793, in-8. — *Notions élémentaires de géographie*, 1796, in-12; 1801, in-12; 1803, in-12; 4me édition, 1809. — *Discours sur les moyens de perfectionner l'organisation de l'enseignement public*, 1798, in-8. — *Description historique et géographique de l'Indostan, par J. Rennel*, traduit de l'anglais sur la 7me édi. 3 vol. in-8, et atlas in-4, Paris, 1800.

BOUCHET (Du). *Voy.* Dubouchet.

BOUCHON-DUBOURNIAL, s'étant occupé de l'étude de la littérature espagnole, particulièrement des ouvrages de Cervantes, a publié une traduction de Don-Quichotte, en 8 vol. in-12; c'est la seule complète et la plus exacte qui existe en français. En 1809, il a fait paraître celle du *Curieux impertinent*, in-12; narration épisodique insérée dans Don-Quichotte, et qui se trouve aussi dans le recueil des nouvelles de Cervantes, et, en 1814, celle de *Persiles et Sigismonde*, 6 vol, in-12. Il a bien conservé, dans cette dernière, la couleur de l'original, où une imagination féconde et l'intérêt de quelques situations rachètent le défaut d'art et l'invraisemblance des récits. M. Bouchon-Dubournial, après une longue détention à Ste-Pélagie, a été chargé de diriger les travaux du pont de Sèvres.

BOUCHOTTE, commandait à Cambrai en 1792, et mérita, par l'exagération de ses principes et la nullité de son caractère et de ses talens, toute la faveur de la faction sanguinaire qui, après avoir exécuté les forfaits des premiers jours de septembre de cette année, préparait les attentats du 31 mai et le deuil de la France. Appelé, le 4 avril 1793, par cette faction, à remplacer, au ministère de la guerre, le général Beurnonville, prisonnier des Autrichiens, Bouchotte se montra l'instrument docile de tous les crimes qu'il plut à ses protecteurs de lui ordonner, et par une fatalité étrange, les complices même de ses crimes ne cessèrent de se rendre ses accusateurs, pendant le cours d'un ministère marqué par tous les genres de stupidité et de brigandage. Quinze jours s'étaient écoulés à peine, depuis que Bouchotte avait pris le porte-feuille de la guerre, lorsque Lidon l'ayant présenté à la convention comme incapable de remplir les fonctions qui lui étaient confiées, Bourdon de l'Oise appuya cette déclaration, et dénonça Bouchotte « comme un imbécille fort au-dessous de Pache, et auquel ses bureaux avaient donné le nom de statue de pierre ou de ministre d'Egypte. » Bouchotte avait dès-lors trop d'amis, ou plutôt trop de complices intéressés à le maintenir, pour que cette attaque eût quelques suites. Les adjoints qu'il venait de se donner, Ronsin, Sijas, Franc de Lisle et Xavier Audouin, occupaient, en ce moment, toutes les tribunes des jacobins et des cordeliers, et leurs fortunes étaient attachées à la sienne. S'il se trouvait dans la convention quelques députés qui, n'étant pas dans le secret de ceux qui l'avaient placé au ministère, attaquaient ses plans, son administration ou sa comptabilité, aussitôt la députation de Paris, et particulièrement ceux des membres de cette députation qui avaient été membres du comité de surveillance de la commune du 2 septembre, élevaient la voix pour défendre leur complice, et menaçaient de la fureur du peuple, quiconque

osait ou méconnaître les services de Bouchotte, ou exprimer quelques doutes sur ses talens et son incorruptibilité. Cambon, député du département de l'Hérault, et qui, jusqu'à ce moment, avait tenu une conduite honorable dans la lutte qui existait depuis si long-temps entre les amis de l'ordre et les anarchistes, en fit l'épreuve dans la séance du 25 mai; à peine eût-il dénoncé Bouchotte, que Marat et Sergent, tous deux signataires de l'horrible circulaire du 2 septembre, qui ordonnait et justifiait les assassinats, prirent la parole pour défendre *leur* ministre. A la suite de cette dénonciation, Bouchotte envoya sa démission, qu'il savait bien ne devoir pas être acceptée; mais cette circonstance ayant fait mettre en délibération le choix de son successeur, Camboulas fit décréter que le comité de salut public présenterait un autre ministre à sa place. On juge bien que cette proposition ne pouvait avoir de suite dans un moment où, comme on va le voir, Bouchotte était chargé du soin de solder, avec les deniers publics, les brigands qui, dès le lendemain, allaient anéantir la représentation nationale. Des intérêts trop imminens se réunissaient donc pour faire maintenir Bouchotte. Quelques députés du côté droit avaient pénétré dès-lors, mais trop tard, le mystère horrible dont tous les fils étaient entre les mains de ce ministre, sans toutefois qu'on se reposât sur lui du soin d'en faire mouvoir un seul. Quelques jours avant le 31 mai, un crédit de 1,800,000 francs avait été demandé par le département de la guerre, et ouvert par la convention, pour l'habillement des troupes; et cette somme toute entière, au lieu d'être appliquée à l'objet sacré pour lequel elle avait été réclamée, avait été uniquement employée à s'assurer les agens du crime que l'on préparait. On peut imaginer facilement, d'après ce seul fait, l'utilité dont il était pour les factieux, de conserver un homme qui, en même temps qu'il avait leur secret, se trouvait attaché à eux par les mêmes liens qui l'unissaient à lui. Cette circonstance, qui ne fut bien connue que lorsque le triomphe des factieux eut été cimenté par la proscription et le sang de leurs ennemis, resta depuis ensevelie dans un profond silence; la mort avait fermé toutes les bouches qui pouvaient la révéler. Le 8 juin 1793, Haussmann réveilla les dénonciations déjà portées contre Bouchotte, l'accusa d'ineptie, et une nouvelle discussion s'engagea sur le choix de son successeur, entre ceux des députés de la montagne qui, n'étant entrés que par instinct dans la conjuration contre le côté droit de la convention, ignoraient encore que Bouchotte était le principal instrument de cette conjuration. Cette divergence dans les opinions, sur un homme dont la nullité même était si essentielle aux projets de la faction, ne pouvait se prolonger; aussi Robespierre, organe du parti dont il était l'un des chefs, vint-il bientôt après demander le rapport du décret, toujours existant, qui avait, sur la démission offerte par Bouchotte, prescrit au comité de salut public de donner un successeur à ce ministre. Les cordeliers et les prétendus républicains du 10 août, dont il venait de seconder si heureusement les atroces projets, chargèrent, le 26 juillet suivant, leurs complices de la montagne (car il n'existait plus de convention depuis le 31 mai), d'acquitter la dette de leur reconnaissance, et dès-lors Bouchotte parut inébranlable. Cependant, la marche du ministère de la guerre ne rassurait pas également les députés de la montagne; Cambon, plus particulièrement chargé des finances, dont il dirigeait le comité, ne cessait d'entretenir ses collègues des dilapidations qui se commettaient dans ce département. Gossuin, en déclarant qu'il regardait Bouchotte comme un mannequin que les clubs faisaient mouvoir à leur volonté, rappela, dans la séance du 12 août 1793, l'accusation d'ineptie déjà portée contre lui par Haussmann; Bourdon de l'Oise, qui commençait à se brouiller avec les comités de salut pu-

donna l'ordre au ministre; celui-ci comparut, et donna quelques misérables explications, dans lesquelles ceux qui tremblaient déjà devant la puissance des comités, étonnés eux-mêmes de l'*excès* d'énergie qu'ils venaient de développer contre eux, affectèrent de voir une entière justification, à l'exception de ce même Bourdon, qui s'en montra peu satisfait, et demanda que les réponses du ministre fussent renvoyées au comité de salut public; contradiction bizarre et vraiment digne de cet homme dont nous allons bientôt parler, et dont cinq passions dominantes, l'envie, la fureur, la cruauté, l'insolence et la bassesse, semblaient former toute l'existence. En effet, renvoyer aux comités les dénonciations faites contre le ministre de la guerre, n'était-ce pas rendre ces comités juges dans leur propre cause? Personne ne l'ignorait moins que Bourdon; mais la terreur secrète qui le dominait, le portait à se couvrir des apparences d'une impartialité dont ses ennemis n'étaient pas dupes, et qui ne faisait qu'aigrir davantage les haines qui déjà les divisaient, et qui bientôt allaient produire l'explosion du 9 thermidor. Bouchotte fut dénoncé de nouveau, le 7 nivôse suivant (27 décembre), par Merlin de Thionville; toujours accusé, mais toujours en faveur auprès des comités, ceux-ci n'ignoraient pas que

et qu'agitaient les souvenirs sini de ses premières erreurs, que le g reux sacrifice de sa vie allait bie expier, prouva, à la tribune des cobins, que la feuille ordurière l'infame Hébert, connue sous le n *du père Duchesne*, était chèrem salariée par Bouchotte. Le 29 vent suivant (19 mars), Bourdon dema que ce ministre de la guerre, q eût pu justement appeler le mini de la guerre *civile*, fût tenu de ren compte, dans les 24 heures, de l' fluence des prisonniers autrichiens tour de Paris, à l'époque de la co piration d'Hébert. Cette accusat absurde, puisqu'il n'est pas proba que, maîtres de la populace de Pa Hébert et ses complices eussent eu cours, pour soutenir leurs proje à des soldats prisonniers, égalem étrangers à leur langue et aux inté de leur faction, fut cependant re avec une sorte de faveur dans l'ass blée, qui parut croire, un mom au danger imaginaire dont on s'ef çait de l'effrayer; et même les comi qui voyaient sans peine s'accum de nouveaux motifs de haine co ceux qu'ils envoyaient à l'échafa ne combattirent pas la ridicule a gation de Bourdon, qui, pressé la peur d'une faction, et ses ress mens contre l'autre, se servit des mités pour abattre Hébert et la f

derniers, quoique lors de la création des commissions exécutives et la suppression des départemens ministériels, on lui eût donné le général Pilles pour successeur, en qualité de chef de la commission de la guerre. La retraite et l'obscurité auxquelles il s'était condamné après le 9 thermidor, ne lui assurèrent pas le repos. Un décret, en date du 24 nivôse an 3 (13 janvier 1795), ordonna que ce ministre, son frère, l'ex-général Rossignol et Xavier Audouin, ci-devant adjoint au ministère de la guerre, seraient transférés au château de Ham, en Picardie. Un nouveau décret ayant prescrit aux comités de gouvernement de mettre Bouchotte en jugement, Clausel demanda la traduction du ministre destitué, par-devant le tribunal révolutionnaire. Une foule de voix s'élevèrent alors pour le dénoncer comme l'un des principaux auteurs du 31 mai, et parmi ces voix, on distingua encore celle de ce même Bourdon, qui, l'un des plus ardens provocateurs de cette journée, ne se rattachait aujourd'hui aux intérêts de ceux qui en avaient été les victimes, que parce qu'il espérait, en confondant ses vengeances avec les leurs, pouvoir immoler de nouveaux ennemis à sa haine. Quoi qu'il en soit des intentions de ce Bourdon, il servit en ce moment la cause de la justice, et demanda qu'un rapport fût présenté à l'assemblée, pour débarrasser le sol de la liberté, d'un homme tel que Bouchotte. Ce rapport fut fait; un décret portant que l'ex-ministre de la guerre serait jugé par le tribunal criminel d'Eure-et-Loire, fut rendu le 5 prairial an 3 (24 mai 1795), le lendemain même du jour où les sections et l'élite des jeunes gens de Paris, eurent remporté, sur les anarchistes qui avaient établi leur quartier-général dans le faubourg St-Antoine, une victoire complète et décisive. La convention, rendue dès-lors à son indépendance et à quelque dignité, mit enfin quelque suite à ses mesures; elle ordonna à son comité de sûreté générale, de lui rendre compte, dans 24 heures, de l'exécution du décret qu'elle venait de rendre contre Bouchotte, Pache, Audouin et quelques autres. Ce procès était commencé lorsque l'amnistie du 4 brumaire an 4 (26 octobre 1795) vint mettre fin à l'instruction, et rendre à la liberté ces obscurs et criminels complices de la tyrannie décemvirale, qui, non moins scélérats et plus lâches que les chefs dont ils secondèrent les fureurs, et les agens subalternes qu'ils rendirent les instrumens de leurs crimes, ont été plus habiles ou plus heureux à soustraire leurs têtes à l'échafaud qui les réclamait tous ensemble. Assuré de l'impunité, Bouchotte s'est retiré à Metz; nous voudrions pouvoir laisser ignorer qu'en 1799, et à la honte des électeurs de cette ville, il y a été élevé aux fonctions municipales et électorales. Il a épousé, en 1805, la veuve d'un nommé Daubigny, membre souvent dénoncé du comité révolutionnaire de la section des Tuileries, pour ses innombrables friponneries, et devenu ensuite son adjoint. On assure que Bouchotte jouit aujourd'hui d'un paisible traitement de réforme; si l'on recherche jamais les titres de cet homme à la munificence nationale, qu'on n'aille pas compulser les archives de la guerre; son nom y est oublié, et ses services n'y furent jamais connus; ces titres sont déposés au cimetière de la Magdelaine, dans les tombes des victimes du 31 mai.

BOUCQUEAU (Jean-Baptiste), avocat à Bruxelles, a publié, en 1802: *Essai sur l'application du chapitre 7 du prophète Daniel à la révolution française*, ou *Motif nouveau de crédibilité fourni par la révolution française sur la divinité de l'écriture sainte*; Bruxelles, in-8. Cet ouvrage, où quelques rapprochemens fortuits sont présentés d'une manière assez ingénieuse, et d'autres soumis à l'interprétation la plus bizarre et la plus forcée, a fait beaucoup de bruit dans le temps. L'auteur l'a fait suivre, en 1805, d'une *Lettre à S. S. Pie VII*, dans laquelle il développe et commente son *Essai*.

BOUDBERG (Le baron DE), né en 1750, d'une famille distinguée de Courlande, servit avec distinction dans la guerre contre les Turcs, en 1786, et reçut la croix de St-George de la 4e classe. Le comte Nicolas de Soltikoff ayant été nommé gouverneur des grands-ducs Alexandre et Constantin, le baron de Boudberg fut attaché à ces jeunes princes, et chargé de surveiller leur éducation. Il fut ensuite nommé ambassadeur en Suède. Le mariage entre le roi Gustave-Adolphe et la grande-duchesse ayant été rompu, le baron de Boudberg ne retourna point à Stockholm, et vécut d'une manière très-retirée. Le prince Adam Czartorinsky ayant quitté le ministère des affaires étrangères, en 1806, M. de Boudberg accepta le porte-feuille, et forma, peu de temps après, une coalition avec la Prusse. On sait combien cette guerre fut malheureuse pour les deux puissances! La paix de Tilsitt l'ayant terminée, le baron de Boudberg donna sa démission et se retira en Courlande. Le 22 juillet 1807, jour de la fête de l'impératrice-douairière, l'empereur Alexandre lui conféra l'ordre de St-André.

BOUDIN (J. A.), député à la convention nationale, fut nommé, en septembre 1792, par le département de l'Indre, membre de cette assemblée, où il vota la réclusion de Louis XVI et son bannissement à la paix. On ne le vit point paraître à la tribune sous le régime décemviral; républicain par sentiment, Boudin avait plus d'entêtement que de caractère; peu de portée dans l'esprit; de faibles talens; mais une grande probité politique et du désintéressement. Il discuta, lors de l'accusation admise contre Carrier, sur quelques-uns des ordres donnés par ce député, et demanda que les pièces relatives au comité révolutionnaire de Nantes fussent mises sous les yeux de la convention, dont il fut élu secrétaire, le 4 frimaire an 3 (24 novembre 1794). Il proposa quelques jours après l'arrestation des prêtres dans les lieux où s'élevaient des mouvemens séditieux, et fit observer que c'était la demande même des jacobins, q[ui] avait suspendu l'exécution des [lois] constitutionnelles qu'ils réclam[aient] maintenant en leur faveur. Il fu[t le] 15 du même mois, (5 décemb[re]) nommé membre du comité de sû[reté] générale, et obtint, le 17, la [sus]pension de tous les décrets de [mise] hors de la loi, rendus depuis le 31 [mai]. Le 26 nivôse suivant (15 janvier 179[5]) demanda, à l'occasion de l'examen [an]noncé par la convention, de la cond[uite] des membres de ses anciens comités [de] salut public et de sûreté générale, qu['une] amnistie fût accordée pour tous [les] délits révolutionnaires dont il ex[cep]tait seulement l'émigration. Après a[voir] exposé la force des circonstances [par] lesquelles la convention avait été [en]traînée, il émit une opinion, esti[ma]ble par sa franchise, et dont il [ne] nous paraît pas hors de propos [de] mettre un extrait sous les yeux de [nos] lecteurs : « Si vous ne vous arr[êtez] pas, disait Boudin, vous ne ren[fer]merez bientôt plus que des accus[és,] des accusateurs et des juges. Je c[on]viens que des mesures atroces ont [été] prises par les comités, et je m'accu[se] hautement de n'avoir pas su mo[ntrer] pour m'y opposer; mais que celui [qui] se croit exempt de tout reproche p[o]litique se lève et me jette la premi[ère] pierre! » Il accusa Maribon-Montau[t,] l'un des plus féroces proscripteurs [de] la montagne, d'avoir, le 21 janv[ier] 1794, jour anniversaire de la m[ort] de Louis XVI, entraîné, jusqu'au pied de l'échafaud, dressé sur la pla[ce] de la Révolution, la convention qu['il] présidait ce jour-là, et qui s'était re[n]due à cette horrible fête, de sor[te] que le sang des malheureux qu'on ex[é]cutait en ce moment, avait rejailli jusq[ue] sur les députés. Nommé, pour la se[conde] fois, membre du comité de sû[]reté générale, le 15 prairial an 3 ([3] juin 1795), Boudin fit décréter incon[]sidérément que la réduction du tiers de la convention serait opérée p[ar] les assemblées électorales; ce déc[ret] qui remplissait tous les vœux des ro[yalistes]



es dans un moment où l'horreur
ore récente des crimes révolution-
es avait abandonné la France à
réaction si favorable à leurs pro-
, et mis les élections dans leurs
ns, fut rapporté cependant peu de
s après. Boudin s'étonna, dans la
ce du 2 brumaire an 4 (24 octobre
5), de ce qu'on ne donnait pas con-
sance à l'assemblée des pièces de la
espondance de Lemaitre, où Tal-
et Fréron étaient inculpés. De-
membre du conseil des cinq-cents,
din fit, le 19 nivôse an 4 (9 jan-
1796), une vive sortie contre les
ns d'émigrés, et demanda la dé-
ation des réquisitionnaires déser-
s et celle des fonctionnaires qui
accorderaient protection; il insis-
nouveau, en même temps, pour que
mesures de rigueur fussent adoptées
re les prêtres insermentés. Lors-
M. de Vaublanc, si constitution-
en 1792, ultrà-royaliste si dérai-
able en 1816, fit demander, le
oût 1796, l'annulation du juge-
t qui l'avait condamné à la mort
contumace, l'année précédente,
me l'un des chefs de l'insurrection
sections de Paris contre la con-
ion, Boudin s'opposa fortement
que cette réclamation fût admise
le conseil, et dit: « qu'il était
aisé d'être indulgens à ceux qui
ient été ni assiégés ni canonnés
3 vendémiaire. » Ayant proposé
ouveau un décret d'amnistie gé-
le, mais éprouvant une vive op-
ion à faire adopter ses idées, il
raindre à ses adversaires que leurs
n'entraînassent la réunion d'une
lée nouvelle qu'il ne serait plus
eur pouvoir d'éteindre. En plu-
an 5 (février 1797), Boudin s'est
é du conseil, et n'a plus reparu
a scène politique. Nous ignorons
existe encore.

OUERE (Amand-Modeste Ga-
, comte de la), avait été attaché
ervice du feu duc Philippe-d'Or-
s, en qualité de page, et était
é comme sous-lieutenant dans
égiment d'Orléans cavalerie, où les événemens de la révolution ne lui avaient permis de servir que peu de temps. Il vivait dans sa terre de la Bouère, en Poitou, lorsqu'en mars 1793, les habitans de cette province, exaspérés par les violences impolitiques exercées par la convention contre les prêtres, se décidèrent à prendre les armes, à s'organiser en paroisses, et à mettre leurs anciens seigneurs à la tête de l'insurrection. Le comte de la Bouère fut nommé le premier commandant de la paroisse de Jallais, et fut ensuite, conjointement avec le chevalier d'Armaillé, chargé des approvisionnemens de l'armée. Il fut fait commandant du château de la Forêt-sur-Sèvres, rendit, dans diverses circonstances des services signalés à son parti; s'attacha en 1794, au corps formé par Henri de la Rochejaquelein, et devint, après la mort de ce général, membre du conseil présidé par Stofflet, qui dirigeait les opérations de l'armée d'Anjou. Après s'être trouvé, en qualité de lieutenant-général, aux affaires de Gestel et de Châlan, M. de la Bouère fut blessé à celle de la Châteigneraie. Chargé pendant les deux premières années du gouvernement directorial, des affaires du parti, il fut envoyé d'abord dans la province de Berri, et ensuite à Vérone, où résidait alors le prétendant. M. de la Bouère ayant souscrit à la pacification de l'Ouest, et aux divers traités qui en ont été la suite, a obtenu du gouvernement impérial la place de receveur-général du département d'Eure-et-Loire. Le courage et les malheurs de la comtesse de la Bouère, ont attaché au nom de cette dame, une touchante célébrité. N'ayant jamais voulu se séparer de son mari au milieu des dangers et des horreurs de cette fatale guerre, elle fut réduite à faire ses couches au milieu d'une forêt, où elle fut arrêtée par une brigade de gendarmes; ceux-ci, au nombre de huit, la traînaient dans les prisons d'Angers, dont elle et ses enfans ne fussent probablement sortis que pour aller à la mort, lorsqu'ils furent rencontrés par la vendéenne Bordereau, connue sous le

nom de Langevin (*voy.* BORDEREAU.) Cette femme accompagnée seulement de trois autres cavaliers, n'examina ni le nombre de ses ennemis, ni le danger presque certain auquel elle s'exposait, elle se précipita sur eux avec fureur, en blessa deux, mit les autres en fuite, et délivra ainsi Mme de la Bouère et ses enfans. On aime à trouver dans la noblesse du dévouement de cette femme, une sorte de compensation à l'atroce naïveté du récit qu'elle fait dans ses mémoires, de la mort de son oncle qu'elle avait tué de ses propres mains, pour venger son père.

BOUFFLERS (STANISLAS, chevalier DE), membre de l'académie française, et l'un des coryphées de la littérature légère en France dans le 18e siècle, naquit à Lunéville en 1737. Il se fit remarquer de bonne heure par un tour d'esprit analogue à celui de sa mère, la marquise de Boufflers, que la grâce et le piquant de sa conversation avaient rendue les délices de la plus brillante société, et dont Voltaire a célébré les agrémens dans de jolis vers, dont un surtout caractérise de la manière la plus heureuse le naturel et l'aimable abandon de cette femme charmante :

Et sans prétendre à rien, vous triomphez de tous.

L'éducation du jeune Boufflers fut confiée à l'abbé Porquet, homme instruit et bon littérateur, pour lequel il conserva toujours beaucoup de reconnaissance et d'amitié. Au sortir de ses mains, il devait, suivant le vœu de sa famille, embrasser l'état ecclésiastique; mais préférant la carrière des armes, plus convenable à son goût pour le plaisir et la dissipation, il entra dans un régiment de hussards, où il fit, avec le grade de capitaine, une partie de la guerre de sept ans, et se trouva à la sanglante bataille d'Amenbourg. Il obtint ensuite le commandement de l'île St-Louis au Sénégal, où il fit quelque séjour. Rentré dans sa patrie, il se livra tout entier à son penchant pour les lettres, ou du moins pour ce qu'on pourrait appeler la littérature de boudoir, et les productions de sa plume aimable et facile, assaisonnées de ce grain de libertinage qui était alors regardé comme seyant si bien à un homme du monde, firent bientôt le charme des cercles les plus distingués de la capitale. Il leur dut une bonne partie des succès que lui promettaient d'ailleurs à la cour sa naissance et ses relations; et d'un autre côté, des écrivains d'un ordre supérieur, reconnaissant, dans ce frivole badinage échappé aux loisirs d'un jeune homme, l'empreinte, sinon d'un grand talent, au moins d'un esprit peu commun, l'accueillirent de la manière la plus encourageante. Voltaire entre autres, qui retrouvait avec plaisir quelque chose de sa philosophie frondeuse et par fois cynique, dans les ingénieuses bagatelles de Boufflers, lui témoigna une véritable affection, à laquelle il se montra sensible. Ce fut ainsi qu'il mena, entre les jolies femmes et les beaux-esprits, une existence aussi douce que considérée, jusqu'au commencement de la révolution. En 1789, il fut nommé député aux états-généraux. Il est peu probable qu'il ait dû, comme le prétend un biographe, cette honorable distinction à ses talens poétiques : il est plus naturel de penser qu'il y fut appelé par son nom et l'estime héréditaire dont sa famille était entourée. Quoi qu'il en soit, on ne tarda pas à s'apercevoir qu'il n'était nullement fait pour la gravité des débats politiques, et quelques circonstances rendirent cette vérité tellement palpable, que toute la finesse et les ressources de son esprit ne purent le garantir du ridicule qui s'attache à tout homme reconnu pour ne pas être à sa place. Des complimens qu'il fut chargé de faire au roi et à la reine, de la part de l'académie, l'exposèrent particulièrement à ce désagrément; et quoiqu'en remplissant cette mission littéraire, il parût ne pas être sorti de son terrain, il subit à cette occasion, de la part de quelques-uns de ses collègues, l'emploi de cette plaisanterie malicieuse dont lui-même s'était servi souvent





Boufflers.

avec tant d'adresse et de bonheur. Toutefois, s'il ne se fit point remarquer dans l'assemblée nationale par ses connaissances en législation ou ses talens oratoires, il s'y honora par la sagesse et la modération de sa conduite. Il fut, avec MM. Malouet, de Virieu et Larochefoucault, l'un des fondateurs du club des *impartiaux*; en 1791, il fit décréter la propriété des découvertes et inventions en faveur de leurs auteurs, et proposa d'encourager les sciences et les arts. Après la journée du 10 août 1792, il se retira à Berlin, et y fut accueilli par le prince Henri, qui le fit admettre au nombre des membres de l'académie de cette ville. Les caprices qui, chez ce prince, s'unissaient à de grands talens militaires et à de hautes qualités personnelles, ne tardèrent pas à lasser la patience de M. de Boufflers. Heureusement il trouva, dans le roi Fréderic-Guillaume, un protecteur aussi généreux que délicat, auquel il dut des concessions considérables en Pologne, ayant pour but l'établissement d'une colonie en faveur des émigrés. Rentré en France en 1800, il y renoua, autant que possible, ses anciennes habitudes, et y reprit ses occupations littéraires; mais il fut bientôt aisé de voir qu'un séjour de plusieurs années chez l'étranger avait défavorablement influé sur ses facultés, déjà peut-être affaiblies par l'âge, et lui-même parut avoir méconnu la nature de son talent, lorsqu'il publia son ouvrage sur le *Libre arbitre*, espèce d'élumbration métaphysique où l'on retrouve la teinte obscure et vaporeuse de l'école germanique, sans la profondeur de pensée et le génie d'investigation qui en rachètent les défauts. Cette production qui, par son sérieux et sa pesanteur, offrait un contraste si bizarre avec les anciens écrits du même auteur, fut assez maltraitée par les journaux qui en rendirent compte, et ennuya le petit nombre de ceux qui la lurent; effet auquel Boufflers n'avait pas accoutumé ses lecteurs. Néanmoins, il lui arriva quelquefois de prouver que l'âge et l'exil n'avaient pas entièrement éteint en lui ce feu d'imagination et ces saillies brillantes auxquels il avait dû jadis ses succès dans la cour la plus polie de l'Europe; et nous citerons à cet égard la circonstance suivante. Le prince Jérôme Bonaparte, depuis roi de Westphalie, était de retour d'une croisière assez insignifiante qu'il avait faite dans la Méditerranée; Boufflers, l'ayant rencontré chez la princesse Elisa chez laquelle se réunissaient habituellement quelques beaux-esprits, écrivit sur-le-champ ces vers, dont la délicatesse et la grâce dissimulent ce qu'aurait d'ailleurs de ridicule l'adulation qu'ils renferment :

Sur le front couronné de ce jeune vainqueur,
J'admire ce qu'ont fait deux ou trois ans de guerre;
Je l'avais vu partir ressemblant à sa sœur :
Je le vois revenir ressemblant à son frère.

En 1804, M. de Boufflers fut admis à l'institut de France, comme faisant partie de l'ancienne académie, et y prononça l'éloge du maréchal de Beauvau, en septembre 1805. Depuis cette époque, il parut retrouver quelques-unes des heureuses inspirations de sa jeunesse, et publia, dans les feuilles périodiques du temps, des fragmens littéraires pleins de goût, et quelques contes remarquables par une philosophie douce et un heureux mélange d'enjouement et de sensibilité. C'est au milieu de ces occupations paisibles que la mort le surprit, en janvier 1815, à l'âge de 78 ans. Quoiqu'il ait été plus célèbre comme homme d'esprit que comme littérateur, quelques-unes de ses productions peuvent être regardées comme des modèles dans leur genre. De ce nombre est le charmant conte d'*Aline*, que tout le monde sait par cœur, et dont Sedaine, ordinairement mieux inspiré, a fait un drame invraisemblable et mal écrit, qui ne s'est soutenu sur la scène qu'à l'aide de la musique de Grétry, puis de celle

de Berton. On peut désigner encore parmi les plus aimables productions de Boufflers, le recueil de sa correspondance avec sa mère, pendant son voyage à Genève et son séjour à Ferney. On trouve, dans cette dernière partie, des détails assez curieux sur Voltaire et ceux de ses commensaux qui s'y trouvaient réunis à cette époque; mais ce que ces lettres offrent de plus intéressant, c'est l'expression du sentiment de l'écrivain pour celle à laquelle elles sont adressées. Boufflers aimait tendrement sa mère, et l'on en retrouve la preuve à chaque page dans cette correspondance, où la galanterie d'un homme aimable se mêle, avec un charme singulier, à l'affection respectueuse d'un bon fils. Les OEuvres complètes du chevalier de Boufflers ont été recueillies en 8 vol. in-12, Paris, 1805 et quelque peu considérable que soit cette collection, peut-être en y retranchant quelques morceaux, aurait-on réellement ajouté à la gloire de l'auteur, qui n'a pas dû attacher plus d'importance à ces très-légères productions, qu'elles ne lui avaient coûté de travail. Il en est même dont le bon goût, d'accord avec la décence, semblait exiger la suppression. Boufflers avait été grand-bailli de Nancy, à l'époque de la révolution, et quelques personnes ont prétendu, l'on ne sait sur quel fondement, que dans l'exercice des fonctions attachées à ce titre, il s'était attiré des ennemis. Ce ne peut être en effet une main amie qui ait tracé le portrait suivant, conservé par le biographe dont nous avons déjà parlé, mais qui n'indique point la source à laquelle il a puisé cette particularité: « Abbé libertin, militaire philosophe, diplomate chansonnier, émigré patriote, républicain courtisan. » Cette série d'antithèses, plus piquantes que justes, ne peut être regardée, tout au plus, que comme exprimant l'opinion de quelques individus: et si l'on songe que Boufflers, grand seigneur-philosophe, devait être regardé comme un transfuge par ceux de sa classe qui n'ont jamais su transiger sur leurs intérêts et leurs priviléges, on sera assez porté à ne voir dans ce jugement épigrammatique, qu'une petite vengeance de parti.

BOUGAINVILLE (Louis-Antoine de), second fils d'un notaire de Paris, naquit dans cette capitale le 11 novembre 1729. Il fit ses études à l'université de la même ville, où il manifesta de bonne heure une rapidité de conception et une finesse de tact qui le firent réussir en même temps dans les genres les plus opposés. Il sortit du collége à 22 ans, et se fit également remarquer alors par sa connaissance des langues anciennes, et ses progrès dans les sciences exactes. Sa famille l'avait d'abord destiné au barreau; il se prêta à ce désir par facilité de caractère, et par une suite de ce bon naturel dont il n'a jamais cessé de donner des preuves dans toutes les actions de sa vie. Quoi qu'il en soit, il se livra avec succès à l'étude des lois, et fut reçu, l'année suivante, avocat au parlement de Paris; mais ce genre de travail ne lui fit pas perdre de vue l'idée d'embrasser un état plus analogue à ses goûts. Il se fit inscrire aux mousquetaires noirs, et n'interrompit pas l'étude des mathématiques, pour lesquelles il avait montré des dispositions peu communes, malgré l'extrême mobilité de ses désirs et l'enjouement de son caractère, qui semblaient contraster avec une occupation aussi sérieuse. Quinze jours après sa réception, il publia la première partie de son *Traité du calcul intégral, pour servir de suite à l'Analyse des infiniment petits*, du marquis de l'Hôpital, Paris, 1752, 2 vol. in-4. C'est ainsi qu'il posait les premiers fondemens de sa réputation comme savant, avant d'entrer dans la carrière militaire, qu'il a, dans la suite, parcourue avec éclat. L'histoire de sa vie étonne par la variété des occupations auxquelles il s'est livré, et par la multitude d'événemens qui la remplissent. En 1753, il entra comme aide-major dans le bataillon provincial de Picardie. L'année suivante, il devint aide-de-camp du célèbre Chevert,

qui commandait le camp de Sar-Louis; et dans l'hiver de la même année, il partit pour Londres, en qualité de secrétaire d'ambassade. Ce fut pendant le court séjour qu'il fit dans cette ville, qu'il fut reçu membre de la *Société royale*. Au mois de septembre 1755, il rejoignit Chevert au camp de Richemont, et continua ses services en la même qualité au camp de Metz. En 1756, il devint aide-de-camp du marquis de Montcalm, chargé de la défense du Canada, et partit de Brest le 27 mars 1756, avec le brevet de capitaine de dragons. L'hiver suivant, placé à la tête d'un détachement d'élite, il se conduisit d'une manière signalée. Par une marche forcée de près de 60 lieues, tantôt à travers des bois presqu'impénétrables et sur un terrain couvert de neige, tantôt sur les glaces de la rivière de Richelieu, il s'avança jusqu'au fond du lac du St-Sacrement, où il brûla plusieurs bâtimens anglais sous le feu même d'un de leurs forts. Le talent qu'il développa dans cette expédition, lui fit donner la charge de maréchal-des-logis du principal corps d'armée. Le 6 juin 1758, une division de 5000 Français se trouvant poursuivie et harcelée par les Anglais, très-supérieurs en nombre, Bougainville ouvrit l'avis courageux de les attendre de pied ferme. On n'avait que 24 heures pour fortifier un camp retranché; les troupes françaises s'y arrêtèrent, et repoussèrent les attaques répétées de l'ennemi, qui, au bout de 12 heures, fut obligé de se retirer, après avoir perdu près de 6000 hommes. Bougainville, qui avait sauvé les Français par ses conseils, les encouragea par ses exemples; il se montra à tous les postes les plus périlleux, et fut blessé d'un coup de feu à la tête, vers la fin de l'action. Le gouverneur du Canada, ne se croyant pas en état de défendre la colonie, le chargea d'aller rendre compte à la cour de France de sa situation, et de demander des renforts. Parti en novembre 1758, il arriva à Paris, et se présenta chez M. Berryer, alors ministre, auquel il exposa l'objet de sa mission. Elle fut assez mal accueillie; les revers éprouvés en Europe avaient détourné l'attention du gouvernement de dessus les colonies, et le ministre lui répondit assez brusquement: « Quand le feu est à la maison, on ne s'occupe pas des écuries. —On ne dira pas du moins, monsieur, repartit Bougainville, que vous parlez comme un cheval. » Après cette saillie, il alla faire sa cour à Mme de Pompadour, qui apaisa le ressentiment du ministre, et Bougainville ayant obtenu du roi le grade de colonel à la suite du régiment de Rouergue, et la croix de St-Louis, quoiqu'il n'eût encore qu'un petit nombre d'années de service, revint au Canada en janvier 1759. A son retour, Montcalm le nomma commandant des grenadiers et des volontaires, et lui ordonna de couvrir, avec ces deux corps, la retraite de l'armée française, lorsqu'elle se replia sur Quebec. Bougainville s'en acquitta avec la bravoure et l'habileté dont il avait déjà donné des preuves. La bataille du 10 septembre 1759, où périrent le brave Montcalm et le général anglais Wolf, adversaires dignes l'un de l'autre par le courage et les talens, décida du sort de la colonie, et mit fin aux exploits de Bougainville dans ces contrées. Toutefois, son activité naturelle ne lui permettant pas le repos, il repassa en France, où il continua ses services avec le même éclat. Employé, en 1761, à l'armée d'Allemagne, en qualité d'aide-de-camp de M. de Choiseul-Stainville, il se distingua tellement, que le roi, voulant le récompenser d'une manière particulière, lui fit don de deux canons de 4 livres de balle, qu'il plaça dans sa terre de Normandie, où ils sont devenus un témoignage de gloire héréditaire. La paix qui suivit de près, le priva des moyens de s'illustrer de nouveau les armes à la main, mais ne rallentit en rien son zèle et son activité. En effet, la première partie de sa longue carrière offre une suite de services et d'actions brillantes, dont

tout homme moins avide de gloire aurait pu se contenter; mais son génie ardent ne lui permettait pas de se borner à ces premiers succès. Nous allons le voir paraître comme navigateur, et montrer la même supériorité dans cette partie, où il s'est élevé au rang des plus célèbres marins de la France. On sait que les commerçans de St-Malo ont été renommés de tout temps par la hardiesse de leurs entreprises, et que c'est sur les bâtimens qu'ils ont armés en course, que se sont formés les Jean-Bart et les Duguay-Trouin; c'est encore à eux que la France doit l'illustre Bougainville. Dans ses voyages du Canada, il avait eu des relations avec ces armateurs, et il n'eut pas de peine, après la perte de cette colonie, à les convaincre des avantages qu'ils pourraient retirer d'un établissement aux îles Malouines, situées à l'autre extrémité du continent américain. Ils consentirent à équiper les vaisseaux, et Bougainville se chargea de former lui-même l'établissement. Le roi lui donna son agrément, le grade de capitaine de vaisseau, avec la permission de fonder un établissement dans ces îles; enfin, en 1763, il partit de St-Malo avec sa petite flotte. Mais les Espagnols, jaloux de cette colonie naissante qui venait se former près de leurs vastes possessions, firent valoir auprès de la cour de France leurs droits sur les îles qu'elle occupait. On crut devoir déférer à leurs réclamations, et Bougainville fut chargé d'opérer lui-même la remise de ces îles, à condition que la cour d'Espagne le dédommagerait de ses dépenses. Le roi lui donna, pour remplir cette nouvelle mission, le commandement de la frégate *la Boudeuse*, et il partit de St-Malo le 15 novembre 1766, accompagné de la flûte *l'Etoile*, chargée de vivres. Ce fut à la suite de cette expédition, qu'il fit son voyage autour du monde, dont la relation, publiée par lui-même, a illustré son nom, et est devenue son premier et son plus beau titre de gloire comme navigateur. Dès qu'il eut rendu les îles Malouines aux Espagnols, il alla relâcher à Monte-Video, dans le Rio de la Plata, et s'y trouvait à l'époque où les jésuites furent expulsés des missions du Paraguay. Les détails qu'il donna sur cet événement, ne sont pas une des parties les moins intéressantes de son ouvrage. En sortant de la Plata, il fit route au sud, et pénétra dans le grand Océan, par le détroit de Magellan. Il lutta, avec son intrépidité ordinaire, contre les dangers de toute espèce qui le menacèrent dans ce passage, et ne parvint à en triompher, que par l'habileté qu'il montrait déjà dans un métier dont il faisait en quelque sorte l'apprentissage. Bougainville est le premier qui ait porté le pavillon français dans cette mer, et fait le tour du monde. Il a en outre donné à ses compatriotes des droits à la découverte d'un grand nombre d'îles et de terres inconnues. Il rencontra sur sa route, à près de 1000 lieues des côtes occidentales d'Amérique, un groupe d'îles qu'il nomma *Archipel dangereux*, situé entre le 17e degré et le 19e 1/2 de latitude sud, et dont l'étendue en longitude est d'environ 7 degrés, ou plus de 140 lieues. Il eut ensuite connaissance des îles de *la Société*, et relâcha à Otaïti, la plus considérable de ces îles, dont les Espagnols avaient eu connaissance, probablement longtemps auparavant, et qu'ils avaient nommée *Sagittaria*. Bougainville, en quittant Otaïti, fit route à l'ouest, et découvrit l'archipel des îles des Navigateurs; il traversa la partie septentrionale d'un autre archipel, que Quiros avait appelé, en 1606, *Terres du St-Esprit*. Croyant l'avoir vu le premier, parce que la navigation de Quiros était alors presqu'entièrement oubliée, il lui donna le nom de *grandes Cyclades*; ce sont ces mêmes îles que Cook visita en entier pendant l'année 1774, et qu'il nomma *Nouvelles-Hébrides*. La Nouvelle-Hollande n'était pas encore bien connue, et Bougainville se flattait de pouvoir sortir du grand Océan, en suivant le parallèle de 15 ou 16 degrés de latitude sud.

l rencontra sur cette route un écueil fleur d'eau, et à environ 120 lieues le la côte orientale de cette grande le. Parvenu à éviter ce péril, il continua sa route à l'ouest, et eut connaissance, 45 lieues plus loin, d'un utre récif très-étendu, au-delà duquel on crut apercevoir la terre à un rand éloignement. Bougainville jugea ue s'il continuait à suivre la même irection, sa course pourrait être arêtée; d'ailleurs, le peu de vivres qui ui restaient ne lui permettait pas de 'engager dans des parages qui pouaient être très-périlleux, et d'où il urait eu peut-être beaucoup de peine sortir. Il prit le parti plus sage de diriger au nord, et de contourner partie septentrionale de la Nouvelle-uinée. Des terres inconnues, qu'il omma *la Louisiade*, l'arrêtèrent dans ette nouvelle route. Heureusement que état de détresse où se trouvaient ses âtimens, l'empêcha une seconde fois e faire route à l'ouest; car il aurait encontré la chaîne continue des récifs ui barrent le détroit situé entre la ouvelle-Guinée et la Nouvelle-Holnde, et qui s'étendent encore à une istance prodigieuse le long de cette ernière terre, qu'ils cernent presqu'en ntier. Plusieurs frégates anglaises s'y ont perdues depuis. Cook lui-même 'a pénétré dans ce détroit, que parce u'il fut forcé de donner dans un passge très-resserré, qu'il découvrit au oment où son navire allait se briser; ais cette ouverture est à une grande tance au sud du parallèle où se trout Bougainville. Le navigateur frans ne dut probablement son salut à la persévérance qu'il mit à éviter oute de l'ouest. Il fut obligé de er contre les vents de sud-est, qui t constans dans cette partie du e, et de louvoyer pour passer à t des terres de la Louisiade. Enfin, ès une navigation de 15 jours, il int au cap le plus oriental, qu'il e la *cap de la Délivrance*. Contint ensuite sa route vers le nord, assa dans le détroit nommé, d'as ce voyage, *détroit de Bougainville*, et qui sépare les îles Salomon de la grande île qui porte aussi son nom. Il côtoya la partie orientale de cette dernière, et vint relâcher au port Praslin, situé près de l'extrémité de la Nouvelle-Irlande. En quittant ce port, il se dirigea parallèlement à la côte nord de la Nouvelle-Guinée, et découvrit un grand nombre d'îles. Enfin, il entra dans les Moluques, vint relâcher au port de Gajeli, île Bourou, près d'Amboine, et de là il se rendit à Batavia, d'où il fit voile pour la France. Il arriva heureusement à St-Malo, le 16 mars 1769, après avoir enrichi la géographie d'un grand nombre de découvertes. La relation de son *Voyage autour du monde* fut publiée à Paris, en 1771, in-4; 1772, 2 vol. in-8, fig. Elle fut traduite en anglais par J. R. Forster, Londres, 1772, in-4. L'abrégé a été traduit en allemand, Leipzig, 1772, petit in-8. Cet ouvrage a eu un succès prodigieux et mérité, autant par la justesse qu'offrent en général les observations nautiques, que par l'intérêt des descriptions, et l'intérêt non moins grand qui s'attache à la personne même de l'auteur. Son caractère s'y trouve peint au naturel; on y reconnaît le marin intrépide qui ne s'étonne d'aucun danger, et qui ne croit aucune difficulté insurmontable. Partout on y remarque l'empreinte de cette bonté, de cette égalité d'humeur et de cet enjouement qui lui ont fait des amis de tous ceux qui ont vécu dans sa société intime. Il avait toujours su maintenir ses équipages dans la joie, au milieu des plus grands périls et des privations les plus pénibles. C'est à tort qu'on lui a attribué un *Essai sur l'île d'Otaiti*, 1779, in-8 : cet ouvrage est de Taitbout. Mais il a lui-même décrit, avec un charme entraînant, le sol et les mœurs de cette île si favorisée de la nature; et c'est une des parties les plus attachantes de son ouvrage. Les cartes dressées pendant son voyage n'ont pas, il est vrai, l'exactitude et la perfection de celles qui ont été faites depuis; elles méritent cependant de grands

éloges, parce qu'elles sont ce qu'il était possible de faire de mieux, avec les moyens qu'il avait à sa disposition. On ne doit pas oublier que l'usage des observations de distances et des montres marines n'avait pas encore été introduit, et qu'il n'avait aucun moyen d'observer la longitude en mer. Le contre-amiral d'Entrecasteaux a visité plusieurs lieux dont il avait levé les cartes, et rend souvent hommage à l'exactitude des positions en latitude fixées par Bougainville, et à la justesse de ses remarques. Cette campagne, qui le place au rang des premiers navigateurs, ne fait pas moins d'honneur à son humanité. Les soins qu'il prit de ses équipages, prévinrent les maladies contagieuses : à son arrivée en France, il n'avait perdu que 7 hommes sur les deux bâtimens qui étaient sous ses ordres. Dans ses communications avec les sauvages, il parvint facilement à se concilier leur amitié, et il usa des plus grands ménagemens lorsqu'il s'agit de réprimer les excès. Trente ans après son départ de l'île de Bourbon, les Français de l'expédition du contre-amiral d'Entrecasteaux y virent deux vieillards qui l'avaient connu, et qui ne purent s'empêcher de verser des larmes en entendant prononcer son nom. Il avait amené d'Otaïti un jeune insulaire nommé *Aotourou*, qui, par son intelligence, donnait l'espoir le mieux fondé de contribuer à la civilisation de ses compatriotes; malheureusement il mourut de la petite-vérole à Madagascar, lorsque M. Merion le ramenait dans sa patrie. Bougainville commanda, avec la plus grande distinction, des vaisseaux de ligne, pendant la guerre d'Amérique. Il fut promu au grade de chef-d'escadre en 1779, et dans le mois de mars de l'année suivante, à celui de maréchal-de-camp dans les armées de terre. Personne ne parut plus propre que lui à calmer les troubles qui s'étaient manifestés, en 1790, dans l'armée navale de Brest, commandée par M. d'Albert de Rioms, et on lui donna le commandement de cette armée. Mais ces marins, chez lesquels l'esprit de révolution avait déjà pénétré, et qu'avait d'ailleurs exaspérés la conduite hautaine de leur premier chef, n'étaient plus capables de se rendre à la voix qui les rappelait à leurs devoirs. Bougainville ne put les faire rentrer dans l'ordre. Il se retira après avoir, pendant plus de 40 ans, servi sa patrie avec éclat. Il avait projeté un voyage au pôle, et tous ses préparatifs venaient d'être terminés, lorsque le comte de Brienne arriva au ministère de la marine. Le nouveau ministre le fit venir; il lui objecta qu'il n'y avait pas de fonds pour l'exécution de ce projet, et lui en parla dans des termes qui pouvaient donner à croire qu'il regardait ce voyage comme une faveur sollicitée par Bougainville : « Monsieur, lui dit ce dernier, croyez-vous donc que ceci soit pour moi une abbaye? » Le voyage n'eut pas lieu. La société royale de Londres ayant été informée que le gouvernement français y avait renoncé, fit demander à Bougainville le travail qu'il avait préparé pour ce voyage, dans lequel l'astronome Cassini devait l'accompagner : il l'envoya à cette société. Il avait déterminé deux routes, indiquées sur son plan par *route* A et *route* B, et donnait la préférence à la dernière. Le capitaine Phipps, appelé ensuite lord Mulgrave, qui entreprit le voyage, suivit l'autre, et ne put aller au-delà de 80 degrés. Bougainville était persuadé que si l'on accordait aux marins qui se livrent à la pêche de la baleine une prime d'encouragement, ils arriveraient au pôle, ou du moins iraient beaucoup plus loin que lord Mulgrave. La carrière des sciences devint son asile sur la fin de sa vie. Elu à l'institut, dans la section de géographie, en 1796, et ensuite nommé membre du bureau des longitudes, il n'a pas cessé de participer aux travaux de ces deux sociétés savantes, et d'y jouir toujours de la considération que mérite le savoir, joint à de grands services rendus à la patrie. Bougainville fut sénateur lors de la création de ce premier corps de l'état. Il se faisait

encore remarquer au milieu des hommes de tous les âges, par sa gaîté et cet enjouement qui ne l'a jamais abandonné. Sa taille était au-dessus de la médiocre, son maintien noble et ses manières aisées. Sa santé robuste avait résisté aux plus rudes épreuves. Il a joui, dans la plus haute société, de la réputation d'un homme d'esprit, et en a obtenu tous les avantages. Il avait quelquefois des saillies très-heureuses, dont plusieurs ont mérité d'être répétées; nous citerons celle-ci : à l'époque où le gouvernement français cherchait à remplacer les denrées coloniales, dont la guerre avec les Anglais rendait l'usage difficile et coûteux, par des productions du sol européen, Bougainville se trouvant à déjeûner chez un ministre, celui-ci qui, en bon courtisan, affectait de ne sucrer son café qu'avec du sirop extrait de la betterave, engagea Bougainville à en faire autant, et lui demanda ce qu'il pensait de cette substitution. « Ma foi, répondit le marin, je conseille à ce sirop de s'aller faire sucre. » Il s'abandonna aux plaisirs dans sa jeunesse, et n'y fut même pas insensible dans un âge plus avancé. Obligeant par nature, il ne sut jamais refuser ses services à ceux qui en avaient besoin. Il fut quelquefois libéral jusqu'à la prodigalité, et un oncle maternel qui l'aimait beaucoup, et qui eut plus d'une fois occasion de réparer, à ses frais, le tort qu'il s'était fait par ses profusions, se plaisait à l'appeler son *très-cher* neveu. Il mourut le 31 août 1811, dans sa 89e année, sans avoir eu d'infirmités, après 10 jours d'une maladie violente. Bougainville avait épousé une demoiselle de Montendre, l'une des belles personnes de son temps, morte quelques années avant lui, en laissant à son époux trois enfans, dont l'aîné sert dans la marine, le second, dans les armées de terre, et le troisième, en qualité de page. Commerson, qui avait accompagné Bougainville dans son voyage autour du monde, comme botaniste, donna, en son honneur, le nom de *buginvillæa* à l'un des nombreux genres qu'il eut occasion de créer : il fait partie de la famille des nyctaginées ou *belles-de-nuit*.

BOUGE (DE), géographe à Bruxelles, a publié des cartes très-estimées par leur exactitude et leur netteté, entre autres celle du théâtre de la guerre dans les Pays-Bas, d'abord entre l'armée autrichienne et celle des insurgés brabançons, ensuite entre la première et l'armée française.

BOUILLE (FRANÇOIS-CLAUDE-AMOUR, marquis DE), né le 19 novembre 1739, au château du Clusel, en Auvergne, était d'une famille établie dès le 11me siècle dans cette province. Entré, en 1753, dans la carrière des armes, il servit successivement dans le régiment de Rohan-Rochefort et les dans Mousquetaires noirs; devenu, en 1755, capitaine de dragons dans le régiment de la Ferronays, il fit, avec sa compagnie, toute la guerre de 7 ans; se distingua à la prise de Rhinfeld, à Berghen, à Wildemgen; eut un cheval tué sous lui, et fut blessé à Langen-Salza, en février 1761, et se fit surtout remarquer, le 22 mars de la même année, au combat de Grumberg, dont son intrépidité et sa belle conduite déterminèrent le succès pour les armes françaises. Chargé, par le maréchal de Broglie, à la suite de cette brillante action, de porter à Louis XV les drapeaux enlevés à l'ennemi, il reçut de ce prince le titre de colonel et la promesse du premier régiment qui viendrait à vaquer. De retour à l'armée, M. de Bouillé, toujours attaché au régiment de la Ferronays, prit souvent, en sa qualité de colonel, le commandement des avant-gardes; il fut blessé à la tête, d'un coup de sabre, et fait prisonnier le 13 novembre 1761, à l'affaire de Quedlembourg; fut échangé peu de mois après, et obtint le commandement d'un régiment d'infanterie dont le colonel venait d'être tué au siége de Brunswick, et qui portait le nom de Vastan; ce nom fut changé ensuite en celui de Bouillé,

que le régiment porta jusqu'à la paix, époque à laquelle il prit définitivement celui de Vexin, qu'il a conservé jusqu'à la révolution. Nommé, en 1768, gouverneur de la Guadeloupe, la sagesse de son administration dans ce pays, pendant un espace de neuf années, détermina la cour de France à lui donner le gouvernement général des Iles-du-Vent, et à lui conférer le grade de maréchal-de-camp. La France s'étant hautement prononcée en faveur de l'indépendance américaine, lors de la lutte qui s'éleva entre l'Angleterre et ses colonies, le marquis de Bouillé s'empara, le 6 septembre 1778, par un coup de main hardi, de l'île de la Dominique, et fut, dans la même année, employé, sous les ordres du comte d'Estaing, à l'expédition de Ste-Lucie, dont le mauvais succès ne put lui être imputé. Le 2 juin 1781, il s'empara, à la tête de 4000 hommes, de l'île de Tabago, demeurée au pouvoir de la France par le traité de 1783, y trouva 59 pièces de canon, et fit 900 hommes prisonniers. Le 26 novembre de la même année, il se rendit, par une attaque soudaine et imprévue, et sans coup férir, maître de l'île de St-Eustache, que sa vigilance et son activité enlevèrent à un ennemi pris au dépourvu, et qu'il venait de tromper par d'habiles manœuvres; il occupa, en 1782, l'île de St-Christophe, et prit, le 12 février de cette année, le fort de Brimston-Hill, surnommé le Gibraltar des Antilles. Les Anglais avaient fait une sorte d'arsenal de ce point important, qui était défendu par 1100 hommes que Bouillé fit prisonniers, et qui renfermait 173 pièces de canon. Les îles de Nieves et de Montserrat tombèrent ensuite au pouvoir de ce général, dont le plus beau titre de gloire est d'avoir su défendre et conserver, en l'absence de l'armée navale qui était allée, en 1781, protéger le siége d'Yorck, dans l'état de Virginie, les nombreuses possessions de la France dans les Antilles, que l'Angleterre menaçait tour-à-tour, pour contraindre ses forces à de continuelles diversions. De retour en France, en 1783, il fut nommé lieutenant-général, et reçut le collier des ordres. Le roi ayant voulu payer les dettes assez considérables que M. de Bouillé avait contractées à son service, celui-ci refusa cette faveur, et profita du court intervalle de tranquillité qui suivit la paix de 1783, pour voyager en Angleterre, en Hollande et en Allemagne. Une question importante fut agitée en 1786, dans le cabinet de Versailles, de concert avec le parti patriote hollandais; il s'agissait d'attaquer les Anglais dans leurs possessions des Indes orientales, et d'en rendre le commerce libre à toutes les nations. Le marquis de Bouillé devait être chargé du commandement de cette importante expédition, pour laquelle la France s'engagea à fournir 18,000 hommes, et les Hollandais les vaisseaux nécessaires pour en effectuer le transport. Trinquemale devait être cédé comme point d'appui à la France; il était indispensable, pour assurer le succès de ce vaste plan, d'établir la prépondérance du parti patriote hollandais; un seul moyen était immanquable pour y réussir; c'était de détacher la Prusse des intérêts du stathouder, et de l'attacher à ceux de la France. Le cabinet de Versailles était instruit du penchant du roi de Prusse à s'allier à lui; mais il ne mit pas à cette importante négociation la suite nécessaire; le stathouder redoubla d'efforts pour se conserver l'appui de la Prusse; ce prince fut rétabli dans ses priviléges, et l'expédition des Indes orientales se trouva abandonnée par l'insouciance et l'ineptie des ministres français. Nommé, dès le commencement de la révolution, commandant des Trois Evêchés, la cour qui plaçait, dans ces circonstances difficiles, une juste confiance dans le dévouement du marquis de Bouillé, joignit bientôt à ce commandement celui des provinces d'Alsace, de Lorraine et de Franche-Comté; il y maintint l'ordre autant et aussi long-temps qu'il fut en son pouvoir de le faire, et fut appelé,

en 1788, par le roi, à l'assemblée des notables qui précéda la convocation des états-généraux. L'invitation, ou plutôt les seuls ordres du roi, pressans et réitérés, qui lui furent transmis, en 1790, par le comte de Latour-Dupin, alors ministre de la guerre, purent déterminer le marquis de Bouillé à prêter, aux bases de la constitution qui ne fut terminée qu'en 1791, un serment qu'il avait souvent refusé, quoique, dans un grand nombre de circonstances, il eût énoncé lui-même des opinions favorables à des réformes, et le désir de voir la France adopter pour bases de son organisation sociale, les principes de la charte britannique. Il étouffa, le 31 août 1790, l'insurrection de la garnison et d'une partie des habitans de Nancy, et cette époque, non moins mémorable par la conduite sage et vigoureuse de M. de Bouillé, que par le sublime dévouement du jeune Désilles (*voyez* ce nom), lui mérita les remercîmens de l'assemblée constituante, et l'offre du bâton de maréchal de la part de Louis XVI. Les mémoires du temps ont publié sur cette affaire des détails auxquels la nature de cet ouvrage nous oblige de renvoyer nos lecteurs, mais dont il est de notre devoir de donner du moins un extrait, en rappelant quelques-unes des circonstances qui la précédèrent, et qui occupent une place importante dans l'histoire de la révolution. On sait que des mouvemens séditieux s'étaient manifestés dans la garnison de Metz, lors de la fédération du 14 juillet 1790; le général avait réussi presque seul à les calmer. Un régiment voulait enlever sa caisse et ses drapeaux, déposés chez son colonel; Bouillé s'y transporta avec quelques officiers, se plaça sur la porte du colonel avec eux, mit l'épée à la main, et en défendit l'entrée; les compagnies de grenadiers, excitées par les cris d'une multitude furieuse, menacèrent le général de leurs baïonnettes; deux heures s'étaient passées au milieu de ces horribles débats, lorsque la municipalité vint le dégager; les soldats se dispersèrent et rentrèrent dans l'ordre; mais un tel acte d'insubordination demeuré impuni, avait porté au plus haut point l'audace des troupes, toujours excitées par les agitateurs des sociétés populaires à qui le nom de la liberté servait d'éternel prétexte. On eut lieu de le reconnaître un mois après, dans la circonstance dont nous avons parlé plus haut. Une insurrection bien autrement redoutable que celle de Metz, mais dont les causes étaient les mêmes, et dont le but était de parvenir par la révolte générale de l'armée, à rendre sa dissolution nécessaire, venait de se manifester à Nancy; la garnison et le peuple avaient fermé les portes de la ville. Bouillé reçut de l'assemblée, sur l'exposé qu'il fit de l'état des choses, l'ordre de marcher sur Nancy, et de ramener, par la force, les séditieux à l'obéissance et au respect des lois. A la tête de quelques régimens restés fidèles, et des gardes nationales, Bouillé pénétra dans la ville, subjugua la résistance des rebelles, et comprima l'insurrection dont le triomphe eût eu des conséquences incalculables. Il perdit 40 officiers et 400 soldats dans cette affaire, où il donna, au milieu des plus grands dangers, de nouvelles preuves de son intrépidité et du plus rare sang-froid. Dès cette époque, les artisans des discordes publiques ne virent plus en lui qu'un ennemi irréconciliable, et dont la destruction leur était nécessaire; aussi, dès ce moment, Bouillé devint-il l'objet d'une persécution qui, dès-lors, ne s'est pas rallentie un seul moment. Lorsque Louis XVI, qui, depuis plus d'une année, avait conçu, de concert avec Mirabeau (*voyez* MIRABEAU), le projet de s'éloigner de Paris, et de négocier, de la ville de Montmédy, où ce prince déclara avoir dessein de se rendre, la révision de la constitution qui n'était pas encore terminée, il instruisit Bouillé de ses projets et le chargea d'assurer sa retraite. Ce fut à cette occasion que s'établit, entre le monarque et le géné-

ral, une correspondance qui a duré jusqu'au 20 juin 1791, époque à laquelle le roi quitta Paris. Bouillé attendait l'arrivée de Louis à Dun-sur-Meuse, lorsqu'il apprit qu'il venait d'être arrêté à Varennes. Il réunit en un moment le peu de troupes qu'il avait alors à sa disposition, et qu'il avait échelonnées sur la route, pour se porter sur cette ville, et favoriser de vive force le passage du roi. Tant de zèle et de dévouement furent inutiles; quelque diligence que put faire M. de Bouillé, il n'arriva qu'une heure après le départ du roi, qui, au bruit du tocsin et à l'aspect des innombrables gardes nationales qui arrivaient de toutes parts, avait senti que toute résistance était impossible; que des flots de sang versés pourraient à peine assurer son passage, et qu'il ne lui restait plus qu'à se résigner à une inévitable destinée. Les nouveaux efforts de M. de Bouillé, pour arriver jusqu'à Varennes, n'avaient servi qu'à rendre sa position personnelle beaucoup plus critique, et sa retraite presqu'impossible. Il l'effectua cependant, mais à travers les plus grands périls, chargé d'imprécations, assailli de coups de fusil dans tous les villages qu'il traversa, et où la nouvelle du départ et de l'arrestation de Louis XVI était déjà répandue. M. de Bouillé ne parvint à la frontière française que par une sorte de prodige. Il apprit à Luxembourg qu'il venait d'être décrété d'accusation, et, dans le premier transport de sa colère, il écrivit à l'assemblée cette lettre qui a retenti dans toute l'Europe, et dont on ne peut pardonner l'excessive inconvenance qu'au désordre qui égarait en ce moment sa raison. M. de Bouillé y disait : « Que si l'on touchait à un cheveu de la tête de Louis XVI, il ne laisserait pas pierre sur pierre dans Paris. » De telles menaces ne sont que ridicules lorsqu'on n'a à sa disposition aucun moyen de les exécuter. L'assemblée qui ne le savait que trop bien, trouva, dans l'imprudence de M. de Bouillé, un grand moyen d'accroître sa popularité, et sans rien craindre pour elle-même, elle ne fut pas fâchée de voir que ses ennemis, par leurs folles menaces, en augmentant contre eux la haine publique, rendaient plus indissolubles, par la communauté des malheurs et des dangers, les liens qui attachaient la nation à l'assemblée et établissaient entre elles cette solidarité funeste dont les chefs des factions populaires ont fait successivement un usage si habile et si redoutable, pour amener par degrés la destruction de la monarchie, et fonder leur puissance. La lettre de M. de Bouillé ayant produit un effet absolument contraire à celui qu'il s'en était promis, il reconnut qu'il n'y avait plus d'espoir de salut pour le roi que dans la confédération des puissances contre la France. Dès le 15 juillet 1791, l'assemblée, après avoir mis M. de Bouillé et son fils en accusation, décida que l'un et l'autre seraient traduits par-devant la haute-cour nationale d'Orléans, et jugés par elle. Les princes français auprès desquels il se rendit d'abord à Coblentz, l'admirent aussitôt dans leur conseil, et lui confièrent diverses missions à la suite desquelles l'empereur d'Allemagne et le roi de Prusse le mandèrent à Pilnitz et à Prague, pour y conférer avec eux sur la situation personnelle de Louis XVI et les affaires de la France. Le prétendant, alors à Shounbornslust, lui donna, sous la date du 14 août 1791, les pouvoirs nécessaires pour accepter cette mission, qui contribua puissamment à accélérer les mesures prises l'année suivante par la coalition, et dont les résultats ont été de si peu d'importance. Ce ne fut pas seulement de l'empereur et du roi de Prusse que M. de Bouillé crut devoir solliciter les secours, il vit le roi de Suède à Aix-la-Chapelle, et Gustave adopta avec un tel enthousiasme les plans du général français, qu'il voulut se mettre lui-même à la tête de la croisade, à laquelle l'impératrice de Russie venait de joindre un contingent de 36 mille hommes. La mort de Gustave, assassiné le 16 mars 1792, et le mé-

contentement qu'éprouva Catherine de la conduite d'un prince de la maison de Bourbon, firent échouer cette entreprise plus chevaleresque que politique, qui devait, selon les plans de Bouillé, commencer par un débarquement sur les côtes de la Flandre et de la Normandie, fixé à la fin d'avril 1792. Le mauvais succès de ce vaste plan, auquel M. de Bouillé avait attaché ses plus chères espérances, détermina ce général à renoncer à tout autre projet; il se rendit à l'armée des princes, fit avec elle, en août et septembre 1792, la campagne de France qui fut si fatale à cette armée, et se retira immédiatement après en Angleterre d'où il revint, en 1793, sur le continent, pour y servir dans l'armée du duc d'Yorck; il joignit, pendant cette campagne si courte et si humiliante pour l'armée anglaise, son expérience à celle du général Abercromby, mais on ne jugea point à propos d'en faire usage, et les avis du général français ne furent pas plus écoutés que ceux du général anglais. En 1794, Bouillé repassa en Angleterre, où le gouvernement l'accueillit avec distinction et le consulta souvent. Il est mort à Londres, le 14 novembre 1800, âgé de soixante et un ans moins cinq jours. M. de Bouillé a parcouru une carrière militaire également utile et brillante. Nous avons dit qu'il était beaucoup moins ennemi de la liberté qu'on ne l'a cru généralement en France; mais les circonstances dans lesquelles il s'est trouvé, son devoir, sa reconnaissance, ne lui ont que rarement permis de faire connaître ses véritables sentimens, que les excès de la révolution, la haine du parti populaire, et les violences de ce parti à son égard, ont portés ensuite au plus haut point d'exaspération. Une fatalité commune à toutes les révolutions, où les hommes sont beaucoup moins jugés sur leurs actions que sur les préjugés qui s'attachent à leurs noms et à leurs personnes, semble avoir spécialement poursuivi M. de Bouillé; et comme on a commencé par être injuste envers lui, il a fini, ainsi qu'il arrive presque toujours, par l'être envers les autres. Le marquis de Bouillé a laissé, sur la révolution française, un ouvrage curieux, d'abord imprimé en anglais, Londres, 1797, in-8, traduit en allemand, Luxembourg, 1798, in-8, et enfin imprimé en français sous ce titre: *Mémoires sur la révolution française, depuis son origine jusqu'à la retraite du duc de Brunswick, réimprimés sur le manuscrit original, revus et corrigés par l'auteur, peu de temps avant sa mort, et augmentés de notes et de pièces essentielles qui ne se trouvent pas dans l'édition anglaise*, Paris, 1801, 2 vol. in-12.

BOUILLE-DU-CHARIOL (LOUIS-JOSEPH-AMOUR marquis DE), fils du précédent, naquit le 1er mai 1769. Il servait d'aide-de-camp à son père, qui l'avait chargé de quelques-unes des dispositions prises au 20 juin 1791, pour assurer le passage du roi, entre Varennes et Montmédi. Ce plan ayant échoué faute d'accord, par un excès de précipitation, et peut-être aussi par une suite de cette fatalité qui semblait être attachée à toutes les démarches du malheureux Louis XVI, le jeune Bouillé quitta la France avec son père, se rendit avec lui en Suède, et y fut pris pour aide-de-camp par Gustave III. Il fut blessé en 1793, au siége de Mayence, où il se trouvait comme volontaire dans l'armée prussienne; passa ensuite au service de l'Angleterre, où il fut nommé colonel-propriétaire des hullans britanniques, et fit, à la tête de ce corps, les campagnes de 1793, 1794, 1795 et 1796. Il fut blessé une seconde fois en Flandre, le 19 avril 1794, à l'attaque du village de Boucq, et accompagna à la tête de ses hullans, M. le comte d'Artois, dans la funeste expédition entreprise en 1795, par ce prince, sur les côtes de France, où toute l'armée royale l'attendait, et où il ne débarqua point (*voy*. ARTOIS). M. de Bouillé reçut après cette expédition, la croix de St-Louis, à laquelle ses premiers services lui donnaient sans doute des droits; mais dont il était

si inconvenant de le décorer, à la suite de la plus ridicule, ou plutôt de la plus honteuse promenade. Après la paix d'Amiens, et lorsque toutes les puissances eurent abandonné la cause de la maison de Bourbon, M. de Bouillé rentra en France, sous le gouvernement consulaire, alors reconnu par toute l'Europe, et qu'on pouvait, à juste titre, appeler jusque-là le gouvernement réparateur. Il vivait depuis trois ans en France sans fonctions, et uniquement occupé de ses affaires personnelles, lorsqu'en 1806, le gouvernement impérial lui fit offrir de rentrer dans la carrière militaire. M. de Bouillé accepta les propositions qui lui furent faites, et fut envoyé d'abord à l'armée de Naples. Il se conduisit au siége de Gaëte, avec sa valeur accoutumée, y reçut l'étoile de la légion-d'honneur, et se rendit peu après à la grande-armée de Pologne, avec laquelle il fit les campagnes de la fin de 1806, et du commencement de 1807. Appelé à l'armée d'Espagne dans les derniers mois de 1808, M. de Bouillé fut nommé colonel chef d'état-major de la division commandée par le général Sébastiani, et se distingua le 29 mai 1809, au combat de Ciudad-Réal. Le 11 août suivant, il rendit d'éminens services à la bataille d'Almonacid, dont le succès décidé par la brillante valeur des troupes françaises, parmi lesquelles se faisait surtout remarquer l'ancienne 22e demi-brigade qui s'était déjà rendue si célèbre en Italie, ne dut rien aux conceptions de son général. M. de Bouillé fut honorablement cité dans les bulletins officiels de cette affaire, et obtint le grade de chef de l'état-major-général du 4e corps d'armée; fait général de brigade le 23 juin 1810, M. de Bouillé ne cessa, par ses talens et sa bravoure, de mériter l'estime de ses camarades et la confiance de ses chefs. Il prit, en 1812, le commandement d'une brigade de dragons et celui du corps d'observation de l'armée du Midi, et remporta, le 17 avril 1812, sur l'armée espagnole de Murcie près de Raza, un avantage considérable à la suite duquel il poursuivit l'ennemi jusqu'au défilé de Cullar, dont il s'empara. M. de Bouillé venait d'être promu au rang de général de division, lorsqu'une ophtalmie qui a fini par une cécité absolue, l'a mis, à la fin de 1812, dans la nécessité d'abandonner entièrement le service. Revenu à Paris en 1813, tous les secours de l'art ont été inutiles pour lui rendre l'usage de la vue. Le roi l'a nommé lieutenant-général, le 31 décembre 1814.

BOUILLEROT (Alphonse), député à la convention nationale, fut, pendant l'année 1791, et jusqu'en septembre 1792, président du district de Bernai, département de l'Eure. Nommé à cette époque par le collége électoral de ce département, membre de la convention, il y vota, dans le procès de Louis XVI, contre l'appel au peuple pour la mort, et contre le sursis. Il fut, le 28 fructidor an 2 (14 septembre 1794), chargé de surveiller l'école de Mars, où 3,600 jeunes gens, élevés aux frais de la république, enthousiastes de la liberté, étaient devenus, pour le comité de salut public, un auxiliaire puissant, qui eût été redoutable à la convention elle-même, si Robespierre et St-Just, auxquels le commandant de ce camp était dévoué, eussent songé à s'emparer, au 9 thermidor, de cette armée de *Séïdes*, laquelle réunie aux forces de la commune, à celles des jacobins, et au peuple, eût immanquablement assuré la victoire à Robespierre, dans sa lutte avec les comités. Bouillerot remplit ensuite une mission dans les départemens du Cher, de la Haute-Garonne et du Tarn. Devenu membre du conseil des anciens, lors de l'établissement du régime constitutionnel de l'an 3, il a cessé de faire partie de ce conseil, le 1er prairial an 5 (20 mai 1797.)

BOUILLON (Philippe d'Auvergne prince de), personnage remarquable par l'origine de sa fortune, qui fut entièrement due à la ressemblance de son nom avec celui des princes de la maison de Bouillon. Il est né dans l'île de Jersey. Son père

Charles d'Auvergne, propriétaire dans cette île, avait six ou sept enfans : Philippe était l'aîné. Il entra dans la marine anglaise, et ne tarda pas à obtenir le commandement d'un petit bâtiment. Bientôt après il se rendit en France, et fut introduit auprès du prince de Bouillon. Il s'attira la confiance de ce prince, qui le fit son légataire universel, et lui transmit, par testament, et son titre et ses biens. Quelques personnes prétendent qu'il existe une sorte de parenté entre la famille du capitaine Philippe d'Auvergne et le prince de Bouillon; mais d'autres prétendent que les d'Auvergne de Jersey n'ont rien de commun que le nom des Latour d'Auvergne, princes de Bouillon. Quoiqu'il en soit, le roi d'Angleterre ayant autorisé, par lettres patentes, Philippe d'Auvergne à prendre le titre et à adopter les armes du prince de Bouillon, il fut universellement reconnu comme tel, et obtint, bientôt après, le commandement en chef des forces navales de l'île de Jersey. A l'époque de la révolution française, il fut dépouillé de tous les biens qu'il possédait comme prince de Bouillon, et traité comme émigré à la solde de l'Angleterre : ainsi, après avoir joui d'une immense fortune, il s'est vu réduit aux émolumens de sa place. Il avait été promu au grade de capitaine, en 1784 : il fut nommé contre-amiral, en 1805. Après la paix d'Amiens, il se rendit à Paris, où il fut arrêté, et, pendant quelque temps, détenu par ordre de Bonaparte. Il commanda long-temps, avec le titre de commodore, la station de Jersey et du vieux château. En 1814, on annonça qu'il avait fait reconnaître ses droits à la principauté de Bouillon par le traité de Paris, mais, en 1816, une commission d'arbitres, nommée par le congrès de Vienne, prononça sur cette importante succession en faveur du prince de Rohan-Montbazon.

BOUILLON - LAGRANGE (C. G. B.), professeur et secrétaire-générale de la société de pharmacie. On a de lui : *Manuel d'un cours de chimie*, 1799, 2 vol. in 8. 2e édition, 1801, 3 vol. in-8; 3e édition, 1802, 3 vol. in-8; 5e édition, 1812, 3 vol. in-8. —*Tableau réunissant les propriétés physiques et chimiques des corps, disposés méthodiquement*, 1799. — *Réflexions sur les pharmacopées françaises*, 1800, in-8.—*Manuel du pharmacien*, 1803, in-8—*L'art de composer facilement et à peu de frais les liqueurs de table*, 1805, in-8; publié précédemment sous le titre de *Nouvelle chimie du goût et de l'odorat*. —(Avec H A Vogel), Traduction du *Dictionnaire de chimie de Klaproth et Wolf*, 1810-1811, 4 vol. in 8.—*Essai sur les eaux minérales, naturelles et artificielles*, 1810, in-8.—*Dispensaire pharmaco-chimique*, 1813, in-8.—(Avec H. A. Vogel), *Police judiciaire pharmaco-chimique*, ou *Traité des alimens* (et des poisons), traduit de l'allemand de M. W. H. G. Remer, 1816, in-8. Son nom se trouve inscrit parmi les rédacteurs des *Annales de chimie*.

BOUILLY (JEAN-NICOLAS), homme de lettres, né à Tours, vers 1760, était avocat dans cette ville avant la révolution, dont il adopta les principes; il devint juge au tribunal civil, et ensuite accusateur public, place qu'il conserva jusqu'en 1793. En 1797, il se rendit à Paris, où il fut employé d'abord dans les bureaux de la commission d'instruction publique, puis dans ceux de la police générale. Il était, en 1797, dans cette dernière administration, sous-chef du bureau de morale et d'esprit public; mais ayant perdu cette place après le 18 brumaire an 8, il se consacra entièrement aux lettres. Son opéra-comique de *Pierre-le-Grand*, donné en 1790, dut en partie son succès à la musique de Grétry et au talent de Mme Dugazon. Celui du *Jeune Henri*, qui parut en 1791, et dont l'intention principale était de faire allusion à l'éducation du dauphin, n'eut aucun succès, et n'est guères connu aujourd'hui que par la fameuse symphonie que Méhul composa pour l'ouverture de cette pièce. M. Bouilly fut amplement

vengé de cet échec par trois pièces qu'il donna successivement, et qui, sur des théâtres différens, obtinrent une égale réussite. *L'Abbé de l'Epée* a eu, sur le Théâtre-Français, un succès prodigieux, que l'on doit attribuer et à l'intérêt du sujet, tiré d'un fait historique assez connu; au nom révéré du personnage qui donne son nom à la pièce et à l'action dramatique dans laquelle l'auteur a su fort heureusement enchâsser l'incident principal. Ces diverses causes ont concouru à soutenir l'ouvrage sur la scène, où et il reparaît de temps en temps. Le vaudeville, également à demi historique, de *Fanchon la Vielleuse*, et l'opéra si connu sous le titre des *Deux Journées*, dont Chérubini a caché les défauts sous les agrémens d'une musique à-la-fois savante et grâcieuse, eurent une vogue inouie, et sont restés au théâtre, où on les voit encore avec plaisir. Au surplus, M. Bouilly a d'autres titres, sinon à la gloire, au moins à la célébrité littéraire. Toutes les demoiselles de 12 à 16 ans, auxquelles il pourrait arriver de lire cet article, devineront aisément qu'il s'agit des *Contes à ma Fille* et des *Conseils à ma Fille*, qui jouissent, dans les pensionnats, de la plus haute réputation. Quoique la critique ait eu droit de s'exercer sur la couleur un peu monotone et le ton généralement prétentieux de ces petites historiettes, il serait injuste de n'y pas reconnaître une morale aussi sage que pure, et une peinture exacte, quoique superficielle, de quelques travers à la mode. Voici la liste des ouvrages publiés par cet auteur : *Jean-Jacques Rousseau à ses derniers momens*, trait historique en un acte et en prose, 1791, in-8. — *La famille américaine*, 1796, in-8. — *René Descartes*, fait historique en 2 actes, 1797, in-8. — *Zoé*, ou *la pauvre petite*, 1800. — *Léonore*, ou *l'Amour conjugal*, 1798, in-8. — *L'Abbé de l'Epée*, drame historique en 5 actes et en prose, 1795. — *Les Deux Journées*, 1800, in-8. — (Avec Pain) *Florian*, 1800, in-8, et *Téniers* 1800 in-8. — (Avec Cuvelier) *La Mort de Turenne*, 1797, in-8. — *La Migraine*, ou *la Matinée à la mode*, 1801. — *Rentrée du C. Sicard à l'institution des Sourds-Muets*, nouvelle en prose, 1800, in-8. — (Avec Pain) *Berquin*, 1802, in-8. — *Une Folie*, 1802. — (Avec Pain) *Fanchon la Vielleuse*, 1803, in-8. — (Avec Dupaty) *L'intrigue aux Fenêtres*, 1805, in-8. — *Madame de Sévigné*, 1805, in-8. — *Contes à ma Fille*, dont il a été fait cinq éditions; la dernière est de 1813. *Conseils à ma Fille*, 3e édition, 1813. — *La Belle au Bois dormant*, comédie-vaudeville, 1811, in-8. — *Le Séjour militaire*, opéra-comique, 1813, in-8. — *Les Indemnités des gens de lettres*, ou *les Encouragemens de la Jeunesse*, 1814 in-12 — *Discours prononcé le 11 décembre 1814, dans la société académique des enfans d'Apollon*, 1815, in-8. Le grand nombre d'ouvrages que M. Bouilly a composés, tant pour le théâtre que dans d'autres genres, dépose en faveur de sa facilité; qualité dont le public sait rarement peu de gré à l'écrivain qui n'a pas d'autres titres à faire valoir. Un langage sentimental, qui n'offre pas toujours l'imitation fidèle de la nature, et l'affectation, assez souvent malheureuse, du style *mélancolique*, ridicule lorsqu'il n'est pas touchant, ont fait donner à cet écrivain, par quelques journalistes, le nom de *poëte lacrymal*; un goût sévère peut lui reprocher aussi une diction plus maniérée que correcte, et des ornemens fort mal choisis dans des ouvrages destinés à l'adolescence, genre dont Berquin et Mme de Genlis ont offert de si heureux modèles : mais s'il est permis de lui faire quelques reproches à cet égard, du moins est-on forcé de convenir que peu d'auteurs dramatiques possèdent comme lui le talent de *charpenter* une pièce, et l'art, de remuer à propos le spectateur. M. Bouilly est membre de la *société philotechnique*, où il prononce quelquefois, en séance publique, des discours ou éloges d'un effet théâtral.

BOUIN (Marc), était, en 1793 et 1794, l'un des plus frénétiques orateurs de la tribune des jacobins. Sans autre talent que celui de dénoncer aux fureurs populaires quiconque se faisait remarquer par des opinions plus modérées, Bouin, comme tant d'autres, ne fut bientôt que le vil esclave de la tyrannie, et devint l'ennemi de ceux dont il avait été le complice du moment où il trouva quelqu'intérêt à les sacrifier. Cette conduite aussi atroce qu'abjecte, fut récompensée par la place de juge-de-paix de la section de la Halle-aux-Bleds. Nommé, le 18 ventôse an 2 (8 mars 1794), vice-président des jacobins, il entra, à la tribune de cette société, lors de l'affaire d'Hébert, dans des détails qui, du reste, n'étaient ignorés d'aucun de ceux qui avaient eu le courage de lire les infames productions de ce misérable. Bouin, qui ne put espérer, après le 9 thermidor, de retrouver une place dans un ordre social fondé sur la justice et les talens, se hâta de dénoncer les mises en liberté accordées depuis cette époque aux victimes échappées à la faux révolutionnaire, et se plaignit, dans le langage du temps, de ce que l'opinion publique était *travaillée* contre Carrier. Nous aurions pu nous borner à ce seul fait pour donner la juste mesure de Bouin; l'opinion publique eût fait, en un moment, justice de l'homme qui, en se rendant le défenseur d'un monstre, prouvait assez qu'il eût été digne d'en être le complice. Mis en arrestation en brumaire an 3 (novembre 1794), Bouin ne dut sa liberté qu'à l'amnistie du 4 brumaire an 4 (26 octobre 1795). Impliqué, le 16 vendémiaire an 5 (7 octobre 1796), dans la conspiration de Babœuf, et condamné par contumace à la déportation, par la haute-cour nationale de Vendôme, on ne le vit pas sans étonnement reparaître en 1799, à la tribune des jacobins, relevée pendant quelques jours dans l'ancienne salle des assemblées constituante, législative et de la convention. Le directoire voulut bien ne pas l'y apercevoir; mais le gouvernement consulaire, qui lui succéda peu après, se montra moins généreux à la suite de l'explosion de la machine infernale, arrivée à Paris le 3 nivôse an 9 (24 décembre 1800). Immédiatement après ce crime auquel Bouin et les jacobins avaient été tellement étrangers, que ses véritables auteurs (*v.* St-Régent et Carbon), royalistes connus, furent quelques mois après, jugés et mis à mort, pour ce fait, Bouin fut compris dans la liste de déportation que le gouvernement consulaire fit dresser, pour se délivrer des plus audacieux d'entre les jacobins; il partit pour la Guyane, et mourut dans la traversée. Quelqu'obscur que soit le nom de cet homme, ce nom se rattache à des circonstances qui seront recueillies par l'histoire, et celle-ci ne dédaignera pas, sans doute, une observation générale aussi piquante qu'instructive : c'est que presque tous les instrumens des barbaries révolutionnaires frappés par leurs propres lois, l'ont été pour des crimes qui leur étaient presque toujours étrangers; ainsi les Chabot, les Chaumette, les Hébert et une foule d'autres, dont les noms flétris ne sauraient être effacés assez tôt du souvenir des hommes, sont tombés victimes de conspirations supposées, tandis que les forfaits de ces brigands connus de la France et de l'Europe et dignes des plus cruels supplices, appelaient sur leurs têtes criminelles, la juste vengeance des lois constamment méconnues et violées par eux. Le renversement de toutes les idées avait amené alors un tel état de choses, que l'on parvint à faire *assassiner* par le bourreau, ceux-là même dont il n'appartenait qu'au bourreau de faire justice; et cet état de choses se soutint si longtemps après la destruction de la tyrannie décemvirale, que sous les gouvernemens directorial et consulaire, on retrouve encore de fréquens exemples de ce révoltant arbitraire, dont la jurisprudence impériale elle-même, n'a pas su toujours se défendre.

BOULARD (Antoine-Marie-Henri), homme de lettres, né à Paris le 5 septembre 1754, exerça, dans cette ca-

pitale, la profession de notaire, qu'il abandonna dans la suite, afin de se livrer plus librement à son penchant pour les sciences et la littérature. Après avoir été maire du 11e arrondissement de Paris, et membre du corps-législatif, il fut nommé, en septembre 1815, candidat à la chambre des députés, par le 4e arrondissement. M. Boulard est encore aujourd'hui membre de la société d'agriculture et d'encouragement, et administrateur de l'école royale de dessin. Ce savant et laborieux bibliographe a publié grand nombre d'ouvrages, dans lesquels il a fait preuve d'une vaste érudition, d'une critique judicieuse, et d'une connaissance approfondie des langues, tant anciennes que modernes. Nous allons en donner la liste: *Morceaux choisis du Rambler de Johnson*, 1785, in-12. — *Entretiens socratiques sur la véracité*, traduits de l'anglais, de Perceval, 1786, in-12. — *Tableau des arts et des sciences, depuis les temps les plus reculés, jusqu'au siècle d'Alexandre-le-Grand*, traduit de l'anglais, de Jacques Banister, 1786, in-12. — *Histoire littéraire du moyen âge*, traduit de l'anglais, de M. Harris, 1786, in-8. — *Histoire d'Angleterre, par le docteur Henry*, traduite de l'anglais, 1788 et suiv., tom. 1, 2 et 3, in-4. Les trois suivans ont été traduits par Cautwell. — *Tableau des progrès de la civilisation en Europe*, traduit de l'anglais, de G. Stuart, 1789, 2 vol. in-8. — *Angleterre ancienne*, ou *Tableau des mœurs, usages, armes, habillemens des anciens habitans de l'Angleterre*, traduit de l'anglais, de Strutt, 2 vol. in-4. Il a donné, dans le *Magasin encyclopédique*, plusieurs fragmens qui font suite à cet ouvrage. — *Précis historique et chronologique sur le droit romain, avec des notes et des éclaircissemens*, traduit de l'anglais, de Schomberg, 1793, in-12; seconde édition, 1808, in-12. — *Vie de J. Howard*, traduit de l'anglais, d'Aikain, 1796, in-12. — *Considérations sur la première formation des langues, et le différent génie des langues orientales et composées*, traduit de l'anglais, d'Adam Smith, 1796, in-8. — *Dissertation historique sur l'ancienne constitution des Germains, Saxons et habitans de la Grande-Bretagne; ouvrage contenant des recherches sur l'ancienneté des jurés et des délibérations des communes*, 1794, in-8. — *Vie de Milton*, 1797; seconde édition, sous le titre de *Vies de Milton et d'Adisson*, 1805, 2 vol. in-18. — *Vie de Pickler*, traduite de l'italien, de Rossi, 1798, in-8 (Avec Millin). — *Essai d'un nouveau cours de langue allemande*, 1798, in-8. — *Distiques de Caton, en vers latins, français et allemands, avec une traduction interlinéaire de ces derniers*, 1798, in-8. — *Avis d'une mère à sa fille, par Me de Lambert, en allemand et en français, avec une traduction interlinéaire de l'allemand*, 1800, in-8. — *Fables de Lessing, en allemand et en français, avec deux traductions, dont une interlinéaire*, 1800, in-8. — *Idylles de Gessner, avec la traduction française interlinéaire*, 1800, 2 vol. in-8. — *Essai de traduction interlinéaire en cinq langues*, 1802, in-8. — Autre, en six langues, 1802, in-8. — *Eloge de Tiraboschi*, traduit de l'italien, de Lombardi, 1802, in-8. — *Distiques de Caton, en vers latins, grecs et français, suivis des Quatrains de Pibrac*, traduits en prose grecque (par Dumoulin); le tout avec des traductions interlinéaires, 1802, in-8. — *Bienfaits de la religion chrétienne*, traduit de l'anglais, de Ryan, 1807, in-8; seconde édition, 1810, un vol. in-8. — *Esquisse historique et biographique des progrès de la botanique en Angleterre*, traduit de l'anglais, de R. Pulteney, 1807, 2 vol. in-8. — *Horæ biblicæ*, ou *Recherches littéraires sur la Bible*, traduit de l'anglais, de Charles Buttler, 1810, in-8. — *Histoire littéraire des huit premiers siècles de l'ère chrétienne*, traduit de l'anglais, de J. Berington, 1814, in-8 (c'est la traduction des livres 1 et 2 de l'ouvrage de Berington). — *Histoire littéraire des*

10[e] *siècles*, 1816 (c'est la tra-[illegible]on du 3[e] livre de l'*Histoire lit-[illegible]e du moyen âge*, de Berington). [illegible] *bleau des auteurs qui ont écrit [illegible]s testacées*, un vol. in-8, 1816. [illegible]e *de Buttler* (Samuel), traduite [illegible]glais, de Johnson, 1816, in-8, du *Mercure étranger*. M. Bou-[illegible] été l'éditeur de la seconde édi-[illegible]e la traduction de Suétone, par [illegible]pe, 1805, 2 vol. in-8, et du [illegible]*phe de la religion*, poëme de [illegible]pe, 1814, in-8. Il a coopéré à [illegible]duction de Gibbon, a donné des [illegible]s au *Magasin encyclopédique*, [illegible] *oirées littéraires*, et a traduit [illegible]ns morceaux des synonimes la-[illegible]e Hill, insérés dans la 4[e] édi-[illegible]es synonimes latins de Gardin-[illegible]snil, publiés par Achaintre, en

[illegible]ULARD (S.), imprimeur-libraire [illegible]s, électeur en 1790 et 1791, a pu-[illegible] *Manuel de l'imprimeur*, 1791, — *Le roman de Merlin l'enchanteur [illegible]en bon français et dans un meil-[illegible]dre*, 1797, 3 vol. in-12. — *Traité [illegible]taire de bibliographie*, 1804, in-8, [illegible]e partie, 1805, in-8.

[illegible]ULAY (Antoine-Jacques-Clau-[illegible]seph, comte), est né en 1761, [illegible]èvre, près de Toul, en Lor-[illegible] et fut élevé par les soins d'un curé dans les environs de Nancy. [illegible]çait, dans cette ville, les fonc-[illegible] avocat avant la révolution; il les [illegible]a quelque temps encore lors-[illegible] eut éclaté, et montra, dans [illegible]carrière, des talens distingués [illegible]èrent sur lui les regards de ses [illegible]oyens. Sans prendre part aux [illegible]révolutionnaires, M. Boulay s'é-[illegible]ontré le constant défenseur des [illegible]les idées. Cette sage conduite [illegible]ina, en germinal an 5 (mars [illegible]), le choix des électeurs du dé-[illegible]ment de la Meurthe, qui le nom-[illegible]t leur député au conseil des [illegible]cents. Les partis étaient en pré-[illegible] dans cette assemblée, où la ma-[illegible], corrompue ou intimidée, dé-[illegible]sait pièce à pièce l'édifice de la [illegible]blique pour replacer les Bourbons sur ses ruines. Boulay n'hésita point sur le parti qu'il devait embrasser, et dès le 4 thermidor (22 juillet 1797), il se prononça fortement en faveur des sociétés populaires, dont l'existence, quoiqu'elle ne ressemblât en rien à celle des sociétés factieuses de 1793 et de 1794, excitait cependant encore toute la colère et toutes les craintes des clichiens, qui les considéraient avec raison comme l'un des plus insurmontables obstacles à l'exécution de leurs projets. Républicain, sans être révolutionnaire, Boulay fit, quelques jours après, la proposition aussi humaine que politique de rappeler les prêtres déportés; il se rapprocha ensuite des clichiens; fut admis dans leur société; jugea bien les vues ambitieuses ou coupables de leurs chefs, et ne tarda pas à s'en éloigner. La journée du 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797), ayant éclaté sur ces entrefaites, Boulay, qui ne pouvait plus conserver d'incertitudes sur les projets du parti qui venait d'être vaincu, fit, dès le soir même, au nom de la commission de salut public qui avait été créée le même jour, un rapport sur les causes de cette révolution, dont l'issue venait de soustraire la France au joug des Bourbons, et conclut à la déportation des chefs des conjurés. Le 2 vendémiaire suivant, an 6 (24 septembre 1797), Boulay prononça un discours dans lequel il développa de nouveau les causes *morales* et qu'il n'avait qu'indiquées dans son premier rapport, qui avaient amené la journée du 18 fructidor; il entra dans les plus grands détails sur les moyens et le but de la conspiration; fit connaître ses agens, et finit par indiquer la déportation comme le seul moyen de délivrer la république des prêtres, des émigrés et des autres ennemis de la révolution. Il demanda ensuite que l'anniversaire du 18 fructidor fût consacré par la fondation d'une fête nationale. Le 25 vendémiaire (16 octobre), Boulay proposa, en qualité de rapporteur d'une commission spéciale, d'expulser de la république cette par-

épousé de bonne foi la cause républicaine et l'ont défendue constamment; mais ceux-là ne sont plus, ils n'ont jamais été de la caste des nobles : aussi ceux-ci ne les reconnaissent plus pour tels, ils ne voyent plus en eux que des nobles dégradés, que des citoyens, des républicains, et en cela nous serons d'accord avec eux. Nous ne parlons ici que des nobles *fidèles*, des véritables nobles, et nous disons que cette caste ayant été dépouillée par la république de tout ce qui composait son existence morale, doit en détester les fondateurs, et tendre sans cesse à leur extermination.... Les nobles de l'intérieur s'entendent avec ceux de l'extérieur; les plans, les moyens, tout est combiné dans un foyer commun, la cour du prétendant. Les rôles sont distribués, les places, les récompenses, tout est assigné d'avance, en un mot, le royaume existe au milieu de nous; il est dans la république, et souvent il gouverne beaucoup plus que le gouvernement républicain.... Il ne peut être question ici de justice distributive. Cette sorte de justice n'a lieu qu'entre des individus soumis au même pacte social, aux mêmes lois, aux mêmes magistrats; mais ici c'est une classe d'hommes qui nous opprimait en masse et que nous avons vaincue en masse : c'est en la repoussant en masse, en prenant contre elle des mesures gé-

France, n'eût amené que des
criptions nouvelles qui n'euss
d'aucun avantage pour la liber
vivement combattu par Poultie
res et Aymé-Jourdan, qui le p
tèrent comme l'essai d'une h
tyrannie. L'assemblée cédant à
timent de justice et de politiqu
voya ce premier travail à la
commission, et la chargea de p
ter de nouvelles idées. Un autre
ou plutôt le même projet modif
apporté peu de jours après par l
à la tribune; il tendait à pri
nobles, sauf quelques exceptio
droits de citoyens français. U
cussion très-vive s'engagea à ce
mais enfin le projet fut admis
grande majorité, et son rapp
élu secrétaire peu de jours apr
nommé président du conseil le
vôse suivant (21 décembre 179
12 messidor an 6 (30 juin 179
un rapport sur l'organisation
bunal de cassation; s'oppos
que le directoire nommât aux
vacantes dans ce tribunal, qu
lait faire autoriser à se compl
même; répondit aux objectio
par Berlier contre son projet
fit accorder la priorité sur c
présentait ce représentant; il
de ce que toutes les fois qu'u
loi était présentée, on l'éca
des propositions incidentes c
prêtres, les émigrés, les An

à l'esclavage dans lequel la presse retenue; ramena, peu de jours , la discussion sur cet impor- objet; fit sentir la nécessité de mer l'autorité directoriale dans rnes constitutionnelles, et pro- , quelques semaines avant la ré- on du 30 prairial an 7 (18 juin , un discours dans lequel il dit était nécessaire de frapper un coup, afin de contraindre deux res du directoire à donner leur sion. C'est à la suite de ce dis- , et pour calmer les alarmes cau- par les dernières mesures, que y fit entendre ces paroles : « Que qui craignent le retour du ré- de 1793 se rassurent, ce retour possible. » Il est vrai de dire dant qu'on y touchait de bien lors, malgré les assurances don- par M. Boulay; et que, dans fond mépris des lois constitu- lles où l'on était déjà tombé par sures des 18 fructidor an 5 et 22 an 6, et qu'allait consommer la ce du 30 prairial an 7, la dic- était devenue le seul moyen de pour la France; M. Boulay le si bien lui-même, qu'après coopéré dans cette journée, plus ment que personne à la chute recteurs Réveillère-Lépaux et , de Douai, qu'il accusait d'être teurs du système qui avait mis ublique en danger, on le vit larer hautement pour la révo- qui s'opéra au 18 brumaire dans e du gouvernement français. Peu mps après la victoire rempor- 30 prairial an 7 (18 juin 1799), e corps-législatif sur le direc- , et par laquelle les jacobins sem- t s'être chargés de venger la te éprouvée par les royalistes au uctidor an 5 (4 septembre 1797), ay publia un écrit remarquable, lé : *Essai sur les causes qui, 49, amenèrent en Angleterre l'é- ssement de la république ; sur s qui devaient l'y consolider, et s qui l'y firent périr.* L'auteur vait avec un grand talent dans cet ouvrage, publié dans un moment où les revers des armées françaises et les convulsions de l'anarchie, me- naçaient également la France d'une destruction prochaine, que les causes qui avaient amené en Angleterre le re- tour de la monarchie, étaient sur le point de produire en France les mêmes effets. Combien M. Boulay et ses lec- teurs se fussent affermis dans leurs craintes, s'ils eussent été instruits qu'à cette époque, et bien antérieurement à elle, Barras, celui des directeurs qui seul paraissait inébranlable, que les royalistes avaient inutilement osé attaquer avant le 18 fructidor, et que les jacobins s'obstinaient à con- sidérer comme un de leurs plus fidè- les amis, négociait paisiblement avec les Bourbons, à l'abri de la pourpre directoriale! Quoi qu'il en soit, l'ou- vrage de M. Boulay fut lu avec un grand intérêt, et donna beaucoup à penser aux hommes d'état. Un litté- rateur obscur, M. Salaville, qui avait joui de quelque réputation parmi les révolutionnaires, entreprit, dans une brochure intitulée : *De la révolution française comparée à celle d'Angle- terre*, de réfuter l'ouvrage de M. Bou- lay; mais cette production, qui ne se faisait remarquer ni par la pré- voyance des vues, ni par la profon- deur des pensées, ni par la justesse des rapprochemens, laissa dans toute leur force les pressans argumens de M. Boulay, que M. Benjamin de Cons- tant appuya bientôt de toute la puis- sance d'une dialectique évidente et persuasive, dans un ouvrage ayant pour titre : *Des suites de la contre-révolu- tion de* 1660, *en Angleterre*, in-8, 1799. Cette brochure, si remarquable alors par l'extrême talent avec lequel était traitée cette question si grande et d'un intérêt si général en France et même en Europe, et à laquelle les événemens de 1814, et plus encore ceux de 1816, donnent en ce moment même un intérêt nouveau, doit être lue et méditée avec une profonde at- tention. Le rare talent de son auteur dans les discussions de cette nature,

son attachement sincère à la liberté, son expérience des hommes et sa haute prévoyance de l'avenir, s'y développent dans toute leur supériorité. Nous en recommandons fortement la lecture à ceux qui pourraient ne pas le connaître encore. Le 9 messidor an 7 (27 juin 1799), Boulay s'éleva contre les persécutions religieuses, et fit ajouter, le 9 thermidor suivant (27 juillet), au serment prononcé dans ce jour de délivrance et de salut, d'être fidèle à la république et de maintenir la constitution de l'an 3, celui de s'opposer au retour de la royauté et de toute espèce de tyrannie. Il fut réélu président du conseil des cinq-cents, le 1er fructidor an 7 (18 août 1799), prononça, le 18, un discours sur l'anniversaire de cette journée; rappela les événemens récens du 30 prairial, et invita les membres du conseil à se rallier, sans distinction de partis, à l'acte constitutionnel de l'an 3. Il demanda, le 28 du même mois (14 septembre), que la proposition tendante à proclamer les dangers de la patrie, fût ajournée à une autre époque, dans la crainte, dit-il, que le déploiement d'une force extraordinaire ne fût employé par les ennemis de la liberté à hâter la contre-révolutian dont la France était menacée. La nature des opinions énoncées par M. Boulay, dans le cours de sa carrière législative, et la modération de ses principes toutes les fois qu'il s'est agit d'arrêter le cours de la lave révolutionnaire, ne laissent aucun doute à nos lecteurs sur le parti que dut prendre cet homme d'état, lors des événemens qui placèrent le général Bonaparte à la tête du gouvernement français. S'il ne fut pas, comme l'a dit un biographe, un des principaux auteurs de cette révolution, il en fut du moins l'un des instrumens les plus actifs, et dans la séance du conseil des cinq-cents, du 19 brumaire an 8 (10 novembre 1799), tenue dans l'Orangerie de St-Cloud, nul ne représenta avec plus de force la nécessité de constituer un gouvernement provisoire, pendant lequel on préparerait les

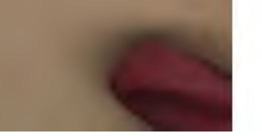
moyens de faire disparaît
de la constitution de l'an 3
mission législative interméd
LucienBonaparte fut nommé
ayant été créée dans la soi
Boulay succéda à ce dern
présidence de cette commi
le 1er frimaire suivant (22 n
lorsque la constitution co
laquelle il venait de coopér
minée, Boulay fut chargé d
lopper les bases, et procon
du même mois (12 décembr
les commissions réunies, u
qui obtint l'assentiment de
prits raisonnables, et qui
dans l'organisation du nou
vernement, une place dans l
d'état, et la présidence de l
de législation de ce conseil.
sa, depuis cette époque, de
la discussion du corps-légis
les projets de loi arrêtés dan
tion du conseil dont il faisai
et parmi lesquels il en était
nombre, qui blessaient déjà
cipes de la liberté, que la
tion de l'an 8 venait d'établ
ne balancerons pas à compt
ceux-ci, la loi d'exception su
bunaux spéciaux extraordina
titués sur le modèle des ancien
prévôtales, et qui, du moin
cet avantage sur ces cours
suite d'une longue révolution
vaient, à la rigueur, être c
comme nécessaires à la répr
brigandage, contre lequel r
alors, d'une commune voix
départemens de la républiqu
nous ne prétendons pas plus j
les tribunaux spéciaux par l'
nécessité de leur institution,
n'avons justifié, que nous
fierons encore la sanglante
institution des cours prév
les Bourbons ont rendues à
et qui, loin de démontr
on en avait le dessein, l'i
des lois répressives ou cell
titution du jury, n'ont dém
fet, que la faiblesse du go
qui a fait usage de cette res

, dès long-temps proscrite par
:it du siècle. Au reste, le gouver-
nt consulaire avait, dès-lors, dans
:te, d'une tyrannie naissante, une
te dont le gouvernement royal n'a
prévaloir depuis; c'est que l'ins-
on de ses tribunaux spéciaux
exclusivement réservée à punir
rimes contre lesquels la société
entière réclamait protection et
eance; des assassinats commis sur
andes routes et dans les habita-
particulières; des vols des de-
de l'état ou des citoyens, exé-
, à main armée, par l'arrestation
oitures publiques, et à la suite des
criminelles violences; tandis que
ours prévôtales n'ont presque ja-
frappé que des malheureux cou-
s d'opinions, de propos, ou d'é-
appelés *séditieux* dans le voca-
re de cette époque, ou de délits
s hors la législation criminelle or-
re, et dont l'unique source était
la résistance à un gouvernement
e lequel s'élevait le vœu presque
rsel de la France opprimée: qui
s tablissait sous les baïonnettes
gères, et qu'il était permis, à tant
tres, de considérer comme anti-
nal; enfin nous ne saurions trop
e, l'existence des tribunaux d'ex-
on, quels qu'ils soient, et par
ue prétexte qu'on prétende la
er, ne prouve que le despotisme
faiblesse du gouvernement qui les
ié. La société n'a besoin, pour
fense, que de lois claires, préci-
prévoyantes, appliquées par des
éclairés et intègres; au-delà il n'y
arbitraire et tyrannie. Toutes les
ue dans un état gouverné par des
constitutionnelles, les ministres
ndent à la législation, un supplé-
qui n'est jamais autre chose qu'une
sion de pouvoir pour eux, on
, sans craindre de se tromper, af-
r que ces ministres veulent porter
nte à la liberté du pays. Nous n'é-
trons pas plus loin ces réflexions,
xpliquera trop bien, sans doute,
yeux des hommes de bonne foi et
se tiennent en garde contre tout
esprit de faction, le tableau que présente la France depuis tant d'années. Le premier consul avait à peine saisi les rênes du pouvoir, qu'une entreprise dirigée contre sa personne par les agens des Bourbons, vint porter, dans la soirée du 3 nivôse an 9 (24 décembre 1800), la mort et l'effroi dans le quartier le plus populeux de Paris. A la suite de cet horrible attentat, Boulay, au nom du conseil d'état, exprima, au premier consul, les sentimens de ce corps. Il succéda, le 28 frimaire an 10 (19 décembre 1801), dans le contentieux des domaines nationaux, à M. Regnier, qui venait d'être nommé grand-juge ministre de la justice, et fut, successivement, présenté en 1804 et en 1805, par le collége électoral du département de la Meurthe, comme candidat au sénat-conservateur, où il n'entra point parce que ses services furent considérés comme plus nécessaires dans le conseil-d'état. Il reçut, en 1805, le rang de commandant de la légion-d'honneur. Devenu le rapporteur habituel de la section de législation du conseil-d'état, M. Boulay, soit qu'il fût persuadé que la dictature du pouvoir dans les mains de Bonaparte, n'avait pas cessé d'être nécessaire, soit qu'un dévouement servile l'entraînât à justifier toutes les violences de l'autorité, monta, le 18 septembre 1807, à la tribune du corps-législatif, pour y développer, comme orateur du gouvernement, les dispositions du sénatus-consulte qui, en supprimant le tribunat, anéantissait la dernière institution populaire, créée par la politique hypocrite de Bonaparte, à une époque où il avait jugé cette institution utile à l'établissement de sa tyrannie. M. Boulay déclara ensuite la session du corps-législatif terminée, et finit son discours par ces mots, où les vrais amis de la patrie ne purent voir qu'une dérision amère: « Vous avez secondé les vues bienfaisantes de S. M.; votre coopération vous donne droit à une part de la reconnaissance et des bénédictions que lui réservent *ses* peuples et qui sont

tre qu'ils était donné. Il reçut, en 1808, le titre de comte de l'empire. Appelé, le 8 décembre 1810, à la présidence de la section législative du conseil-d'état, dont il était l'orateur ordinaire, il fut, le 18 du même mois, nommé membre du comité de consultation de la légion-d'honneur. Le 1er avril 1813, et après les effroyables désastres de la retraite de Moskow, le comte Boulay se présenta à la tribune du sénat, et y exposa, avec sa docilité habituelle et en les parant des fleurs ordinaires de sa réthorique, les motifs du projet de loi qui ordonnait la levée de cent quatre-vingt mille nouveaux conscrits, ainsi que la création de quatre régimens de gardes-d'honneur. Sans doute, la sûreté de l'état et l'honneur national commandaient maintenant ces rigoureux sacrifices; mais, était-ce bien dans cette douloureuse circonstance, était-ce bien au moment où deux cent mille français venaient de perdre la vie par l'excès de l'ambition, les faux calculs et l'imprévoyance de leur chef, qu'il convenait à l'orateur du conseil-d'état qui devait, plus que personne, partager le deuil de la patrie, de s'écrier, dans le transport d'un enthousiasme qu'il ne pouvait éprouver: « Quoi! parce qu'une tempête que ni la prudence ni le génie ne pouvaient prévoir, a dispersé une partie de notre armée victorieuse, nos ennemis se flattent de pouvoir disposer de notre

tefois les amis de la ...
bientôt de plus graves r...
adresser à ce transfuge de l...
Les ordres de son maître l...
prescrit, en août 1813, de f...
par le sénat, au mépris de...
lois constitutionnelles, le...
prononcé par le jury de Br...
en faveur des individus impliq...
l'affaire de l'octroi d'Anvers; B...
rougit pas de provoquer, par...
mens les plus lâchement spéci...
coupable sénatus-consulte, ...
ple même sous le gouverneme...
rial, et de se rendre complice d'...
dont, 15 ans auparavant, les...
n'eussent pas trouvé grâce dev...
A l'empressement avec lequel...
Boulay envoya son adhésion a...
du sénat qui prononcèrent, ...
1814, la déchéance de Nap...
de la dynastie impériale, on...
croire qu'il avait conservé l'e...
sensé de se réconcilier avec l...
bons : « J'arrive à l'instant...
Paris, dit le comte Boulay, et...
presse de donner ma pleine...
aux actes du sénat et du g...
ment provisoire. » Tant de...
fut pas récompensé, et si l...
bons manquèrent de reconnais...
vers M. Boulay, ils prouv...
moins qu'ils ne manquaien...
mémoire. Le mécontenteme...
éprouver cette disgrâce au c...
lay, l'engagea plus forteme...

ection de législation, fut un des ncipaux rédacteurs de la belle déération du 25 mars, où se trouvaient clamés des principes que le comte ulay paraissait avoir abjurés deis long-temps, et signa la réponse te par le conseil-d'état, dans la nce du 2 avril, à la déclaration congrès, du 13 mars 1815; dans courant de mai, il fut nommé, par collége électoral de la Meurthe, mbre de la chambre des représens, et, le 30 du même mois, il ut le brevet de ministre d'état. Le in suivant, il proposa à la chamde prêter d'enthousiasme, dans la ce impériale qui devait avoir lieu ur suivant, le serment de fidélité mpereur, et annonça, le 16, ne lettre, en date du 15, 3 heuu matin, écrite par Bonaparte rince Joseph, son frère, instruicelui-ci que les hostilités étaient e point de commencer. Il donna te connaissance à la chambre des sentans du rapport fait à la chamdes pairs par le duc de Vicence, lincourt) ministre des relations ieures, et appuya de toutes ses s, dans la séance du 23, la proion faite par Defermont, que la bre se prononçât par acclamation veur de Napoléon II. « J'ai reué avec surprise, dit le comte ay dans cette occasion, l'espèce lence et d'hésitation qui vient de nifester dans l'assemblée. Je crois n'est aucun de nous qui ne proque Napoléon II est notre empe; mais, hors de cette enceinte, est qui parlent d'une autre ma. Il n'y a pas de doute que des alistes n'affectent de considérer ône comme vacant. Or, je le dé, l'assemblée serait perdue, la ce périrait si le fait pouvait être en doute. Il ne peut y avoir de tion à cet égard. N'avons-nous une monarchie constitutionnelle? npereur mort, l'empereur vit. Naon Ier a déclaré son abdication, s l'avez acceptée; par cela seul, la force des choses, par une conséquence irrésistible, Napoléon II est empereur des Français. Vous ne pouvez pas même délibérer; nos lois fondamentales ont décidé la question. L'extinction seule de la dynastie pourrait interrompre cette marche naturelle. L'abdication de l'empereur, telle que vous l'avez reçue, est indivisible; c'est un contrat conditionnel qui ne peut pas être admis en partie seulement. J'irai plus loin, car je n'ai point de porte de derrière, point d'arrière-pensée; je veux me développer ici tout entier, en présence de la nation. Je me plais à rendre hommage à chacun de mes collègues; mais enfin j'ai les yeux ouverts au dehors. Je vois que nous sommes entourés de beaucoup d'intrigans, de factieux qui voudraient faire déclarer le trône vacant, afin de réussir à y placer les Bourbons. Messieurs, si le trône était censé vacant, vous pourriez compter sur la perte absolue de la France: elle ne tarderait pas à éprouver le misérable sort de la Pologne et de l'Espagne. Les puissances alliées se partageraient nos plus belles provinces; et si elles assignaient aux Bourbons un coin de l'empire, ce serait dans l'espoir de s'emparer de cette dernière portion. J'en appelle aux sentimens de tous les bons Français. Rien ne pourra me détourner de dire la vérité. J'ai toujours dit franchement ma façon de penser: je la dirai encore: je ne crains rien. Depuis long-temps j'ai fait le sacrifice de ma vie. Je veux aller plus loin, et mettre le doigt sur la plaie! Il existe ce qu'on appelle une faction d'Orléans: oui: je le sais.... On a beau m'interrompre; on ne m'empêchera pas de parler: je parle d'après des renseignemens certains. Je sais que cette faction est purement royaliste, quoiqu'elle ait trouvé le secret d'entraîner quelques patriotes peu intelligens et susceptibles de séduction. Je suis très-sûr que le duc d'Orléans, en supposant qu'il acceptât la couronne, ce que je ne crois pas, n'aurait d'autre but que de résigner le trône à



le priva bientôt le retour du roi. Compris dans l'article 2 de l'ordonnance du 24 juillet 1815, il se retira à Nancy, avec l'autorisation du ministre de la police. Les efforts imprudens faits par quelques-uns de ses amis pour le faire porter à la prochaine chambre des députés, ramenèrent l'attention sur lui. Les autorités royales s'en alarmèrent, et réussirent à faire partager leurs inquiétudes au gouverneur russe, qui écrivit à M. Boulay : « Qu'il était à craindre que, malgré lui, sa présence à Nancy ne causât quelqu'agitation dans cette ville ; qu'il lui proposait, en conséquence, de se retirer à Saarbruck. » M. Boulay se rendit dans cette ville, dont, après un séjour de peu de durée, il est parti pour Halberstadt, où il a fixé sa résidence. Nous aurions voulu pouvoir retrancher de la vie politique du comte Boulay, l'époque dont il juge peut-être encore qu'elle a reçu le plus d'éclat; mais la vérité historique ne nous permet pas de satisfaire à ce vœu. Si nous considérons cet homme d'état dans la période qui s'est écoulée depuis sa première élection aux fonctions représentatives jusqu'aux premières années du gouvernement consulaire, nous avouerons avec autant de franchise que de justice, que nous y trouvons patriotisme, énergie et talens : et ce souvenir affaiblira sans

à qui les honorables comme[...] de sa carrière politique ont d[...] droit de le juger avec plus [...] vérité.

BOULAY-PATY (Pierre)[...] Nantes, en ...., exerçait, e[...] les fonctions d'avocat dans cett[...] où il fut successivement appel[...] verses fonctions publiques; il r[...] sait celles de commissaire du dir[...] exécutif auprès du tribunal civ[...] Loire-Inférieure, lorsqu'en prai[...] 6 (mai 1798), il fut élu député [...] seil des cinq-cents, qui, dès le [...] midor suivant (20 juillet), le [...] l'un de ses secrétaires. Il s'[...] presqu'uniquement, dans les [...] sions de cette assemblée, d'obj[...] latifs à la jurisprudence du co[...] prises. Il annonça, dans la sé[...] 14 prairial an 7 (2 juin 1799), [...] républicains étaient égorgés [...] provinces de l'Ouest, et dema[...] des mesures fussent prises pou[...] ces malheurs. Après la révol[...] 30 prairial an 7 (18 juin 17[...] avait contraint Révellière-L[...] Merlin de Douai à sortir d[...] toire, Boulay-Paty qui avai[...] part active à ce mouvement, [...] de ce que l'ex-ministre Sché[...] pas encore arrêté. Il se fit r[...] au 18 brumaire, parmi le[...] qui s'opposèrent le plus éner[...] à cette journée, et fut d[...]

cupait politiquement à rattacher à lui, par divers moyens, ceux qu'il avait cru devoir exclure des places qui eussent rendu leur influence trop dangereuse, nomma Boulay-Paty juge au même tribunal où il avait rempli long-temps les fonctions de commissaire du directoire. Lorsqu'en 1811, le gouvernement impérial réorganisa l'ordre judiciaire, M. Boulay-Paty devint conseiller à la cour impériale, et fut confirmé dans ces fonctions, qu'il n'avait cessé d'exercer pendant la première et la seconde restauration, par une ordonnance du roi, en date du 3 janvier 1816. Il a publié, en 1802, des *Observations sur le projet du code de commerce, adressé aux tribunaux de la part du gouvernement.* Nos lecteurs n'apprendront pas sans intérêt que le fils de M. Boulay-Paty a déjà consacré des talens dont il est permis de concevoir les plus heureuses espérances, à défendre la cause de la justice et de l'humanité. Ce jeune jurisconsulte a signé, en mars 1816, un Mémoire consultatif en faveur de l'honorable général Travot, proscrit par le duc de Feltre, et condamné à mort par un conseil de guerre choisi par cet ex-ministre. On sait que tous les partis ont conservé, de la conduite de ce général aussi humain qu'intrépide, un souvenir qui vivra long-temps dans le cœur des habitans des provinces de l'Ouest; nous félicitons M. Boulay-Paty d'avoir illustré ses talens par une aussi noble défense.

BOULENGER (Nicolas-François-Joseph), issu d'une famille distinguée, est né à Hesdin, vers l'année 1765. Son père était un des premiers magistrats de la province d'Artois, et sa mère était nièce du fameux abbé Prévost. M. Boulenger, persécuté lors de la révolution, fut forcé de quitter son pays, où il se destinait au barreau, et se rendit à Paris, dans le dessein d'y étudier la médecine; de nouvelles persécutions l'attendaient dans cette capitale; il fut assez heureux pour s'y soustraire, et alla chercher un asile en province. Quelque temps après, il fut employé dans une administration militaire, et parvint ainsi à échapper à l'animosité de ses ennemis. En 1799, il retourna à Paris, et se livra entièrement à l'instruction publique. M. Boulenger est un écrivain laborieux et savant, dont les travaux littéraires lui assurent une réputation durable et l'estime de ceux qui s'intéressent aux progrès des lettres. Il s'est occupé, avec son fils, de la traduction des *classiques grecs;* il a déjà paru plusieurs livraisons de cet important ouvrage. On a de lui : *Voyages historiques en Belgique, faits en 1794 et 1795;* cet ouvrage a été imprimé à Louvain, sans nom d'auteur, en 1796, un vol. in-12. — *Recueil de contes et historiettes*, traduction libre de l'anglais et de l'italien, Cologne, 1798, 2 vol. in-18. — Une nouvelle édition du *Dictionnaire de l'académie*, Francfort, 2 vol. in-4, 1799. — *Elémens de l'histoire universelle*, Paris, 1802, un vol. in-12. — *Dictionnaire français et latin, à l'usage des commençans*, Paris, 1811, un vol. in-12. — Nouvelle édition de la *Grammaire française de Lhomond*, avec un supplément, Paris, 1812, 2 vol. in-12.

BOULLANGER (Baudouin), général de la commune de Paris, né à Liége. Il habitait Paris, où il était joaillier avant la révolution, dont il seconda tous les excès. Il fut successivement membre des jacobins et des cordeliers, agent de Robespierre et du comité de salut public, et enfin général de brigade employé à Paris. A l'époque de la révolte du 31 mai 1793, il commandait la section de la Halle-aux-Blés, et fut nommé pour remplacer Santerre, dont la conduite un moment incertaine donnait de l'inquiétude aux chefs des factieux. Plusieurs sections de Paris ayant réclamé contre son élection, Boullanger donna sa démission. Il devint au mois d'octobre suivant général de l'armée révolutionnaire, annonça à la société des jacobins, qu'il allait partir avec Ronsin, et demanda à être accompagné d'une guil-

lotine. Accusé ensuite à cette société par des cordeliers, il fut défendu par Robespierre, et y dénonça lui-même Ferrière-Sauvebœuf, qu'il fit rayer et renvoyer devant le comité de sûreté générale. Le 27 février 1794, il excita Hébert à signaler des conspirateurs que celui-ci n'osait nommer; ce qui donna lieu contre lui, aux jacobins, à une nouvelle accusation dont il fut encore défendu par Robespierre. Tant de services de la part de celui-ci méritaient de la reconnaissance; aussi Boullanger prit-il les armes en sa faveur au 9 thermidor, fut décrété d'abord d'accusation, puis mis hors de la loi, et exécuté trois jours après.

BOULLANGER (L.-C.-A.), était avant la révolution, lieutenant-général du bailliage de Rouen. Elu, en 1790, président du tribunal et administrateur de la Seine-Inférieure, il fut nommé, en septembre 1791, député à l'assemblée législative, et s'y rangea parmi les modérés. Le 10 mars 1792, il se plaignit de la légèreté avec laquelle on accusait M. de Lessart, et voulut essayer de le défendre; mais il ne put parvenir à se faire écouter. Le 25 mai, il demanda que les prêtres insermentés ne pussent être déportés sans un jugement légal. Le 12 juillet, il provoqua des mesures de répression contre les auteurs de l'adrese des Marseillais, qui demandaient que le pouvoir exécutif fut nommé par le peuple. Le lendemain, il attaqua le projet présenté par la commission des douze, pour la réinstallation du maire Pétion, suspendu dans ses fonctions par suite des événemens du 20 juin. Le 4 août, il s'opposa en vain à ce que les fédérés qui demandaient la déchéance de Louis XVI, fussent admis aux honneurs de la séance. Il quitta l'assemblée, après le 10 août, fut incarcéré, et montra beaucoup de courage. Après la révolution du 18 brumaire an 7 (9 novembre 1799), il devint membre du conseil-général de préfecture de la Seine-Inférieure. En 1815, M. Boullanger refusa constamment de signer l'acte additionnel, et ne voulut même point assister aux assemblées du département qui nommèrent les députés et les députations pendant les cent jours.

BOULLAUT (M. J.), a publié divers ouvrages, dont voici les plus remarquables: *Les Brigands de la Vendée*, opéra-vaudeville en 2 actes, 1793. — *L'auteur dans son ménage*, vaudeville, 1799. — *Le Fantôme vivant, ou les Napolitains, anecdote extraite d'un manuscrit trouvé sur les bords de la Tamise*, 1801, in-12. — *Les provinciaux vengés dans la grande ville*, comédie en un acte, 1802, composée à l'occasion de *la petite Ville*, de M. Picard. — *La conjuration de Mlle Duchesnois contre Mlle Georges Weymer, pour lui ravir la couronne, avec les pièces justificatives*, 1803. Cette brochure, qui dut quelque vogue à une querelle depuis long-temps oubliée, a perdu aujourd'hui tout intérêt. *L'auteur dans son ménage* est un petit tableau assez heureusement dessiné.

BOULOGNE (Etienne-Antoine), évêque de Troyes en Champagne, naquit à Avignon, le 26 décembre 1747, dans une classe obscure. Destiné de bonne heure à l'état ecclésiastique, il fit d'excellentes études, et adressa, en 1772, à l'académie de Montauban, un discours sur cette question: *Il n'y a pas de meilleur garant de la probité, que la religion.* Ce discours, qui remporta le prix proposé par cette académie, fit connaître avantageusement l'abbé Boulogne, qui, sur la foi de ce premier succès, se rendit à Paris, devint l'un des prêtres desservans de l'église Ste-Marguerite du faubourg St-Antoine, d'où il passa à celle de St-Germain-l'Auxerrois. Interdit, sans motif apparent, en 1779, par l'archevêque de Paris, l'abbé Boulogne se trouvait dans une situation embarrassante et pénible, lorsqu'il remporta, dans cette même année, le prix proposé par une société désignée sous le nom d'*Amis de la religion et des lettres*, pour le meilleur éloge du dauphin, père de Louis XVI. Par un hasard qui pensa devenir très-défavorable à l'abbé Boulogne, l'archevêque de Paris,

Christophe de Beaumont, qui l'avait traité si mal, était à la tête de cette société. Ce prélat janséniste refusa d'abord, avec toute l'opiniâtreté de son caractère, de décerner le prix au discours dont il connaissait et haïssait l'auteur, et ce ne fut qu'avec une peine extrême qu'on parvint à surmonter sa résistance. Cependant, cette circonstance ne fut pas tout-à-fait inutile à l'abbé; elle rétablit, entre l'archevêque et lui, certains rapports dont le résultat fut qu'il irait partager pendant quelques mois, à St-Lazare, la retraite forcée des mauvais sujets que l'autorité paternelle y tenait renfermés, et qu'il y expierait une faute sur la nature de laquelle l'archevêque et l'abbé ont constamment gardé le silence. Lorsqu'enfin l'expiation eut été jugée suffisante, l'interdiction a été levée, et l'abbé Boulogne a repris le cours de ses prédications. Quoique M. de Beaumont eût pardonné à l'abbé, il ne lui avait accordé ni sa confiance ni ses bonnes grâces, et s'était, dans toutes les circonstances, opposé à son avancement; aussi ne fut-il nommé archidiacre, vicaire-général et prédicateur du roi qu'à la mort du prélat. Il prononça, en 1782, devant les deux académies des sciences et des belles-lettres, son panégyrique de S. Louis, auquel les meilleurs critiques ont assigné un rang inférieur à son éloge du dauphin. Pendant la plus grande partie de la durée de la persécution suscitée par l'intolérance religieuse, l'abbé Boulogne, privé de tout moyen d'existence, s'occupa de la rédaction d'une feuille connue sous le nom d'*Annales religieuses et littéraires*. Après avoir constamment refusé de se soumettre aux lois tyranniques que les divers gouvernemens qui s'étaient succédés en France jusqu'au 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), avaient imposées au clergé français, l'abbé Boulogne donna, l'un des premiers, l'exemple de la soumission au concordat arrêté le 15 juillet 1801, entre le premier consul Bonaparte et le pape Pie VII. Dès-lors, la faveur de l'abbé, auprès de Bonaparte, prit tous les jours plus de consistance; il fut consulté sur toutes les affaires de l'église, devint grand-vicaire à Versailles, puis chapelain de l'empereur, fut nommé l'un de ses aumôniers en 1805, devint, en 1807, évêque d'Acqui, monta, en 1809, sur le siège de Troyes, et fut sacré, dans la chapelle des Tuileries, le 2 février de la même année. On a fait à M. l'abbé Boulogne de sévères reproches sur l'excès du dévouement qu'il montrait alors à celui qu'il considérait justement comme son bienfaiteur personnel et le bienfaiteur de l'église; mais ce dévouement était excusé par la reconnaissance. M. l'abbé Boulogne, à cette époque, considérait Napoléon comme monarque légitime de la France, et nous concevons sans peine que les nouveaux athlètes d'une légitimité idéale ne lui pardonnent point encore des opinions qu'il a, toutefois, honteusement expiées depuis; mais enfin, il se trompait alors avec le pape lui-même, tous les souverains de l'Europe, et l'opinion de l'univers; et lorsque l'évêque de Troyes s'écriait, dans un de ses mandemens de 1809: « Puisse le souverain maître des rois veiller d'une manière particulière sur la nouvelle dynastie qui se forme, sur la race *Napoléonienne*, rendre le trône sur lequel elle s'asseyera immuable comme le soleil, et la faire traverser d'âge en âge, toujours triomphante et toujours couronnée par la vertu et par la victoire! » Lorsque, dans un discours tenu au chapitre général des sœurs de la Charité, M. l'abbé de Boulogne faisait de Napoléon un éloge dont, par égard pour lui, et surtout pour la vérité, nous nous abstiendrons de rappeler ici les expressions, il eût été difficile de prévoir que peu d'années plus tard, l'objet de tant de respects et d'idolâtrie deviendrait celui de sa haine et de ses mépris. Ce n'est pas que nous désapprouvions le sentiment qui a rendu personnelles, en quelque sorte, à l'abbé Boulogne, les injures et les persécutions du chef de l'église; ce sentiment est noble et gé-

néreux, mais il ne devait point entraîner le prélat à démentir et à condamner ses propres doctrines; à insulter comme illégitime en 1815, ce qu'il révérait comme légitime en 1810. C'était contre l'insatiable ambition du conquérant, qu'il était du devoir du ministre de paix de s'élever, mais non le pouvoir du prince qu'il lui appartenait de contester après l'avoir, solennellement reconnu. Rien, sans doute, n'eût honoré davantage l'abbé Boulogne, que la persécution qu'il avait éprouvée en 1811, lorsqu'après avoir osé annoncer à Napoléon des vérités sévères qui furent repoussées par le despote auprès duquel la justice et la raison avaient perdu tout accès, il donna la démission de son siége épiscopal. Toutes les opinions se fussent accordées pour payer au courageux prélat, un juste tribut de reconnaissance et d'estime! Mais cette mesure a manqué à l'abbé Boulogne; il a dépassé le but qu'il eût suffi à sa gloire d'atteindre. Rendu à ses fonctions en 1814, il les quitta de nouveau en mars 1815, et les reprit en juillet de la même année. M. l'évêque de Troyes a publié, en avril 1816, une *Instruction pastorale, sur l'amour et la fidélité que les Français doivent au roi*, écrite du même style et appuyée sur les mêmes principes que celles où il ne parlait que de l'amour et de la fidélité dus à Napoléon; nous prévenons ceux de nos lecteurs qui auraient l'un ou l'autre de ces ouvrages, qu'ils peuvent se dispenser d'acheter celui qui leur manque; il leur suffira de retourner les noms. Les lettres ont de M. l'abbé Boulogne: *Eloge historique de Louis, dauphin de France, père de Louis XVI*, 1781, in-8. — *Panégyrique de S. Louis*, 1782, in-8.

BOUQUEY (Angélique), belle-sœur de Guadet, député du département de la Gironde, à l'assemblée législative et à la convention nationale, habitait St-Emilion. Après les journées des 31 mai, 1er et 2 juin 1793, elle donna asile à son beau-frère et à quelques autres proscrits, dans des souterrains attenant à sa maison, et qui conduisaient à de vastes carrières, où elle leur apportait elle-même la subsistance. Ces malheureux sortaient souvent de leurs tombeaux pendant la nuit, et venaient passer quelques heures auprès de leur bienfaitrice. La police des tyrans ne tarda pas à soupçonner ce mystère; elle redoubla d'efforts, et parvint à le pénétrer tout-à-fait. Les proscrits furent arrêtés, et envoyés sur-le-champ à l'échafaud. Mme Bouquey fut traînée dans les prisons de Bordeaux, avec l'aïeule de Guadet, âgée de plus de 80 ans; son père et le reste de sa famille furent livrés, avec elle, à la commission populaire, que présidait le féroce Lacombe; interrogée sur les motifs qui l'avaient portée à recueillir son beau-frère et les proscrits, cette femme généreuse s'écria, dans le délire de la fureur: « Monstre altéré de sang, si les liens de la nature, si l'humanité sont des crimes, nous méritons tous la mort. » Ses transports augmentèrent pendant la lecture du jugement qui condamnait toute sa famille à mourir avec elle; mais elle parut s'apaiser quelques instans dans l'intervalle qui s'écoula jusqu'à l'heure de l'exécution. Lorsque l'exécuteur se présenta pour la soumettre aux apprêts du supplice, le désespoir donna à l'infortunée Mme Bouquey une force tellement extraordinaire, qu'elle résista long-temps aux efforts de l'exécuteur et de ses valets, qui ne parvinrent qu'avec les plus grandes difficultés, à lui couper les cheveux, à la lier, et à l'entraîner à l'échafaud. Quelque douloureux qu'il soit pour nous, de changer trop souvent ces notes historiques en tables funéraires, nous éprouvons une secrète consolation à mettre sous les yeux de nos lecteurs des traits de dévouement et de courage, qui honorent et consolent l'humanité, en ajoutant à la juste horreur qu'inspirent les tyrans, quel que soit le voile de justice ou de nécessité dont ils sont toujours habiles à couvrir leurs crimes.

BOUQUIER (Gabriel), député à

convention nationale, ancien officier du génie et homme de lettres. Peu connu à l'époque de la révolution, il la servit avec chaleur, et fut élu au mois de septembre 1792, député du département de la Dordogne, à la convention nationale. Il y prononça, le 1 décembre suivant, un discours sur l'enseignement public, et fut ensuite nommé membre du comité chargé exclusivement de cette partie. Reçu aux jacobins dès son arrivée à Paris, il devint président de cette société; fut élu, le 5 janvier 1793, secrétaire de la convention, vota la mort de Louis XVI, fit, au mois d'avril 1794, un nouveau rapport sur l'instruction publique, dans lequel il s'éleva contre le projet d'établissement des écoles secondaires, et proposa de concentrer l'enseignement dans le sein des sociétés populaires. Il fit ensuite ouvrir un concours pour la restauration du Muséum, et demanda qu'on en rejetât tous les tableaux qui traitaient des sujets analogues à la monarchie. Il ne passa pas aux conseils après la session, retourna dans sa province, où il était riche propriétaire, s'occupa beaucoup de la peinture, et mourut à Terrasson, en 1811. Il est auteur, avec Moline, d'un opéra intitulé : *La Réunion du 10 août, ou l'Inauguration de la république française, sans-culotide en 5 actes*, qui eut plusieurs représentations en 1793 et 1794.

BOURBON-CONDÉ (Louis-Henri-Joseph, duc de), fils du prince de Condé, naquit le 13 avril 1756, et reçut une éducation uniquement militaire. Il avait 13 ans lorsqu'il assista aux exercices du camp de St-Omer, formé en 1769. Il épousa, le 24 avril 1770, Louise-Marie-Thérèse-Mathilde d'Orléans, plus âgée que lui de 6 années, et dont il était devenu éperdument amoureux; mais il fut décidé qu'avant d'habiter avec sa femme, il voyagerait au moins un an ou deux. Ce n'était pas là le compte du jeune prince, qui, trompant bientôt la vigilance de ses surveillans, enleva la duchesse du couvent qu'on lui avait donné pour retraite. Il fallut se résigner à ce qu'il n'était plus possible de prévenir; le bonheur des deux amans ne fut plus traversé, et ils demeurèrent paisibles époux. De cette union naquit, en 1772, le duc d'Enghien, dont de sinistres présages accompagnèrent la naissance. Venu au monde noir et sans mouvement, cet enfant avait été enveloppé de langes imprégnées d'esprit de vin, qui devaient rendre la chaleur à ce corps presque glacé; une étincelle vola sur ces langes, y mit le feu, et sans les soins du médecin et de l'accoucheur, l'enfant était brûlé. Deux années avaient suffi pour jeter entre le duc et la duchesse de Bourbon, un refroidissement qui devint bientôt une aversion ouverte. Quelques chroniques de cour attribuèrent la promptitude de ce changement à une cause que nous ne nous permettrons d'expliquer qu'en rappelant que M. le prince de Condé n'était âgé que de 20 ans de plus que M. le duc de Bourbon, et que ce dernier, qui n'avait pas 15 ans accomplis lors de son mariage, était peu propre encore à en remplir le but. Quoi qu'il en soit, l'époque de la naissance du duc d'Enghien fit naître, entre les époux, une haine irréconciliable, et ce fut, pour M. le duc de Bourbon, une situation vraiment étrange et pénible, que celle où le plaça l'insulte faite à la duchesse, dans l'hiver de 1778, au bal de l'Opéra, par M. le comte d'Artois (*voy.* ce nom). Obligé de se battre pour l'honneur d'une femme qui n'avait pas d'ennemi plus déclaré que lui, le duc de Bourbon se conduisit, dans cette circonstance, avec autant de présence d'esprit que de courage; il paraissait cependant près d'oublier quel était son adversaire, lorsque le bailli de Crussol, capitaine des gardes de M. le comte d'Artois, et témoin de ce prince, crut devoir, en vertu des ordres qu'il avait reçus du roi, séparer les combattans. A la suite de cette explication, M. le duc de Bourbon fut exilé, pour la forme, à Chantilly, et M. le comte d'Artois à Bagatelle. En septembre 1782, ces deux princes

se trouvèrent réunis au siége de Gibraltar, et M. le duc de Bourbon, qui, à son retour, reçut du roi la croix de St-Louis, fut en même temps nommé maréchal-de-camp. M. le duc de Bourbon partagea la résistance opiniâtre qu'opposa le prince de Condé son père, à ce que les justes réclamations de la France fussent accueillies par la cour, lorsque, peu de temps avant la convocation des états-généraux, ce dernier se mit à la tête de cette faction aussi insolente en prétentions qu'elle était misérable en moyens; dont l'entêtement et la stupide imprévoyance, voulant tout régler, brouilla tout, sous le meilleur des hommes, mais le plus faible des princes, et ne devint pas moins funeste à la France par ses malheurs qu'elle ne l'avait été par son influence; faction insensée qui, étrangère à tous les conseils de la raison et de la prudence, venait de rendre inévitable, par une suite de démarches aussi criminelles qu'imprudentes, l'explosion révolutionnaire, dont une foule de causes réunies, au premier rang desquelles il faut placer l'aveuglement des princes et l'incroyable imprévoyance des ministres, menaçait depuis si long-temps la monarchie. Le duc de Bourbon fut l'une des premières victimes de ce fatal système; il partit pour Turin quelques jours après le 14 juillet, avec le prince de Condé et le duc d'Enghien, et se rendit, vers la fin de 1791, sur les bords du Rhin, où se préparaient, dès-lors, les événemens militaires qui n'eurent lieu qu'un an plus tard, lorsque le duc de Bourbon pénétra en France par le pays de Luxembourg, et opéra, sur les bords du Rhin, une retraite plus heureuse qu'on ne devait l'attendre, après les désastres de cette campagne. Attaché depuis à l'armée qui, pour se distinguer de celle des princes, avait pris le nom de Condé, le duc de Bourbon en suivit les destinées, et fut sur le point d'être fait prisonnier au combat de Bersheim, livré le 2 décembre 1793. On doit cette justice à M. le duc de Bourbon, qu'il est peut-être celui des princes français qui a le plus constamment et le plus franchement désiré de se mettre à la tête des armées françaises insurgées pour la cause royale. Du moment où il apprit qu'en octobre 1795, M. le comte d'Artois s'était rendu à l'Ile-Dieu, dans le dessein d'opérer son débarquement sur les côtes de France, et de se mettre à la tête de l'armée vendéenne, forte de plus de 40,000 hommes sur ce point, et qui l'attendait depuis si long-temps, le duc de Bourbon se hâta d'aller joindre ce prince; mais on a vu (*voy.* ARTOIS) combien ces espérances avaient été cruellement déçues. On savait bien que ceux qui entretenaient cette guerre ne pouvaient en vouloir la fin, mais le choix qu'ils venaient de faire de M. le comte d'Artois, pour prendre le commandement des forces catholiques et royales, ne laissait plus de doute sur leurs intentions; les événemens ont parlé depuis. Le duc de Bourbon, de retour à l'armée de Condé, partit bientôt, avec son père et cette armée, pour la Russie, où Paul Ier la prit et la garda à sa solde jusqu'en 1799, époque où elle reçut, du cabinet de St-Pétersbourg, l'ordre de se réunir à l'armée russe de Suisse, commandée par Korsakow. Le duc de Bourbon se distingua pendant cette campagne, dans quelques affaires particulières, et se rendit en Angleterre, lorsque toutes les puissances eurent reconnu le premier consul Bonaparte, et traité avec lui. Revenu en France avec le roi, en mai 1814, le duc de Bourbon reçut, le 15 du même mois, le titre de colonel-général de l'infanterie légère. Le caractère de ce prince était devenu méconnaissable pour ceux qui l'avaient approché autrefois. Il paraît avoir voué au prince de Talleyrand, pour des causes qui ne sont que trop connues, et sur la légitimité desquelles nous n'émettrons aucune opinion, une haine tellement profonde, qu'il a déclaré plus d'une fois, que tant que celui-ci conserverait la charge de grand-chambellan, il s'abstiendrait de remplir

les fonctions de grand-maître de la maison du roi, dont il a la survivance, et que le grand âge de M. le prince de Condé ne lui permet plus d'exercer. Les habitudes du duc de Bourbon sont simples : on l'a vu, dans les premiers mois de la première restauration, visiter, sans éclat, d'anciens serviteurs de sa maison, et s'entretenir avec eux, en leur marquant une confiance qui ne l'honorait pas moins que ceux qui en étaient l'objet. Lorsqu'en mars 1815, Bonaparte, à qui les fautes des Bourbons ouvraient toutes les portes de la France, marchait à grands pas vers la capitale, le roi, au milieu du désordre général et des apprêts de son départ, nomma M. le duc de Bourbon gouverneur-général des départemens de l'Ouest, où le nom de ce prince était révéré; il s'y occupa, sans relâche, de passer en revue les troupes de ligne, les gardes nationales et les volontaires de son gouvernement; mais il était trop tard, et la proclamation, arrêtée par un conseil réuni à Beaupréau, pour appeler aux armes tous les habitans, depuis 18 jusqu'à 50 ans, ne trouva que des cœurs glacés. Le prince reconnut bientôt lui-même que toute résistance était devenue impossible, ou n'aurait d'autre résultat que de faire répandre inutilement le sang français. Il donna, en conséquence, l'ordre de suspendre la mesure prescrite par la proclamation de Beaupréau, que d'ailleurs les dispositions des habitans rendaient à-peu-près inexécutable, et se borna à conclure, avec le capitaine de gendarmerie Noireau, une convention qui fut religieusement exécutée, et par laquelle sa retraite sur Nantes fut assurée, en même temps qu'elle lui permettait de se rendre en Espagne. En effet, le prince, dont la marche n'avait éprouvé aucun obstacle, quoique le gouvernement impérial fût rétabli depuis 18 jours, se mit en mer le 6 avril, et passa en Espagne, où il fit un séjour de près de 3 mois et demi. Revenu à Bordeaux, le 3 août suivant, le duc continua sa route par Nantes, et arriva, peu de jours après, à Paris, où il n'a fait qu'un séjour de très-peu de durée. Dès le mois d'octobre, il est reparti pour l'Angleterre, et paraît y avoir fixé pour long-temps sa résidence.

BOURBON (Louise-Marie-Thérèse-Bathilde, d'Orléans duchesse de), femme séparée du duc de Bourbon (*voyez* l'article précédent). En 1793, la duchesse de Bourbon fut détenue à Marseille par suite des décrets de la convention nationale. Le 17 octobre de la même année, cette princesse écrivit à la convention, qu'elle faisait don de tous ses biens à la nation. On passa à l'ordre du jour sur cet objet. Le 29 avril 1795, la convention lui fit payer dix-huit mille livres. Après, le 18 fructidor, an 5 (4 septembre 1797), le corps-législatif ordonna, que le décret pour le transférement des Bourbons hors de la France, serait exécuté à son égard, et cette princesse partit pour l'Espagne, où elle a vécu long-temps. Elle était à Barcelone, lorsque les armées françaises vinrent dans cette contrée en 1809, et elle n'eut pas à se plaindre des procédés des généraux français Il a paru, en l'an 6, sous le titre de *Mémoires de la princesse Stéphanie-Louise de Bourbon-Conti*, un ouvrage plein d'un vif intérêt, mais que les circonstances romanesques qui s'y rencontrent presqu'à chaque page, ont dû faire regarder comme apocryphe. On a prétendu que, sous le gouvernement impérial, quelques secours avaient été donnés à la femme qui s'offrait comme l'auteur de cet écrit et l'héroïne des aventures qu'il retrace.

BOURBON-BUSSET, dit LEBLANC (Gabriel), auteur de divers ouvrages politiques et de législation, accompagna, en mars 1815, Louis XVIII, à Gand, et montra un vif attachement à la cause de ce monarque. Ce n'est donc pas sans un extrême étonnement qu'on a vu M. Bourbon-Leblanc se montrer, en 1817, l'un des partisans les plus déclarés d'un personnage, dont les prétentions sont en opposition directe avec les intérêts,

non-seulement du monarque régnant, mais de tous les membres de la maison de Bourbon. On reconnait aisément ici, qu'il s'agit de l'individu auquel les feuilles françaises ont donné le nom de *Mathurin Bruneau*, mais qui, s'attribuant celui de *Louis XVII*, prétend être le légitime héritier du trône que rendit vacant la sanglante journée du 21 janvier 1793. Nous ne hasarderons aucune conjecture sur une affaire, dans laquelle les probabilités et l'expérience qui nait des souvenirs historiques, ne permettent guères de voir, jusqu'à présent, autre chose que l'audacieuse tentative d'un aventurier, secondé par l'esprit de parti de quelques hommes et la crédulité d'un plus grand nombre. L'avenir, qui vraisemblablement dépouillera cette intrigue de l'intérêt puissant dont on s'est efforcé de la couvrir (*), expliquera peut-être aussi le long silence qu'a gardé la cour des Tuileries sur un incident, qu'il eût été si facile de livrer au mépris des gens sensés, par l'examen public et judiciaire d'une réclamation qui intéressait trop la France, pour que l'opinion n'eût pas droit de s'étonner de l'insouciance que le gouvernement affectait d'apporter dans cette affaire. Quoi qu'il en soit, M. Bourbon-Leblanc qui, dans un écrit répandu avec profusion, avait manifesté, mais avec des développemens beaucoup plus étendus, l'étonnement qu'a droit d'inspirer la conduite équivoque dont nous venons de parler, étonnement que partagent grand nombre de personnes, s'est attiré par cette conduite l'animadversion du ministère, et les journaux français viennent d'annoncer qu'il allait paraître sur les bancs de la police correctionnelle, comme prévenu d'avoir fait tourner cette circonstance au profit de ses intérêts personnels, et détourné à leur avantage les sommes qu'un royaliste plus ardent qu'éclairé, s'empressait de consacrer au rétablissement d'un nouveau Joas. Ceux qui ont connu M. Bourbon-Leblanc, sont éloignés d'admettre cette supposition, et penchent à croire qu'en se proclamant le champion de *Charles de Navarre*, il a été le premier trompé. Voici la liste des ouvrages publiés par cet écrivain : *Introduction à la science de l'économie politique et de la statistique générale*, ouvrage élémentaire, 1801, in-8. — *Dictionnaire universel du droit civil français, ancien, intermédiaire et nouveau*, 1804, in-8, tom. 1er. — *Décisions sommaires du Palais*, par A. Lapeyrere, 7e édition, Bordeaux, 1808, 3 vol. in-4. — *Les vrais intérêts de la France, ou Réfutation d'un écrit intitulé* : Des vrais intérêts de la maison de Bourbon, *et signé* Durbach, 1815, in-8. — *Statistique de la législation constitutionnelle de France en* 1788, ou *Maximes fondamentales de la monarchie française, telles qu'elles nous ont été transmises par les anciens écrivains, les capitulaires, les ordonnances, les chartes, les lettres-patentes, les jurisconsultes, les historiens, les critiques, les savans, et la tradition, rédigées et mises en ordre*, 1816, in-8. — *Philosophie politique*, 1816, in-8.

BOURBOTTE, député à la convention nationale, né à Vaux, près Avalon, département de l'Yonne, se déclara, dès les premières époques de la révolution, le partisan des violences et des crimes qui deshonorèrent de bonne heure la noble cause de la liberté française. Du moment où ces violences et ces crimes furent devenus, dans un grand nombre de départemens, des titres à la confiance des corps électoraux, d'où les hommes de bien étaient écartés, les factieux tels que Bourbotte purent concevoir l'espérance de devenir les maîtres de l'état, et leur espérance ne fut pas long-temps trompée. Député, en septembre 1792, à la convention, par le département de l'Yonne, Bourbotte y manifesta, dès les premiers jours de

(*) Le jugement prononcé depuis par le tribunal correctionnel de Rouen, à justifié cette conjecture (*voyez* Bruneau). M. Bourbon Leblanc a été acquitté par le tribunal correctionnel de Paris.

la session, les opinions qui lui avaient mérité la confiance de ses commettans. Le 16 octobre 1792, il appuya, avec véhémence, l'une de ces pétitions rédigées dans les sociétés populaires, et souscrites par des citoyens faibles et frappés de terreur, qui demandaient le jugement ou plutôt la mort de Louis XVI; celle-ci fut soutenue avec d'autant plus de chaleur par Bourbotte, qu'envoyée par le département de l'Yonne, il n'était point étranger à sa rédaction : il en réclama impérieusement la mention honorable et l'obtint d'une assemblée qui ne cessait d'oublier ce qu'elle devait d'impartialité au terrible caractère dont elle allait se revêtir. Il proposa ensuite de mettre sur-le-champ en accusation la reine Marie-Antoinette, et de prononcer la peine de mort contre Louis. Il ne faut pas s'étonner si, dans les divers appels nominaux qui eurent lieu lors du jugement de ce prince, Bourbotte se prononça pour la culpabilité, contre l'appel au peuple pour la mort dans les 24 heures, et par conséquent contre le sursis. Le côté droit ayant obtenu, le 19 janvier 1793, après des efforts inouis, et par une sorte de compensation à la décision fatale que venait de prendre l'assemblée dans le jugement de Louis, que les auteurs et complices des assassinats des premiers jours de septembre fussent poursuivis en justice, ceux des complices de ces forfaits qui siégeaient dans la convention, et à la tête desquels figuraient Bourbotte, Albite et Chabot, réclamèrent, avec leurs violences accoutumées, dans la séance du 8 février suivant, le rapport de ce décret. L'assemblée timide et impuissante pour maintenir le seul de ses actes qui eût honoré jusques-là sa session, céda lâchement la victoire à ses audacieux ennemis, et décida que l'exécution du décret du 10 janvier serait suspendue. Chargé de se rendre à Orléans pour y examiner la conduite des chefs de la légion germanique, accusés d'incivisme, Bourbotte passa de-là dans les départemens de l'Ouest, et développa, dans cette guerre, des talens et une intrépidité dignes d'une meilleure cause et d'un autre caractère. On le vit, lors de la prise de Saumur par les Vendéens, son cheval ayant été tué sous lui par un coup de canon, et environné de toutes parts, se défendre long-temps, seul, contre un groupe d'ennemis, dont plusieurs venaient d'être tués de sa main, lorsque Marceau, général distingué depuis, alors simple officier, accourut à son secours avec quelques braves, et le dégagea au moment où il était sur le point de succomber. Dans une autre affaire, il tua d'un coup de sabre un soldat vendéen qui venait de lui porter sur la tête un coup de crosse de fusil, à l'instant où celui-ci l'ajustait. Ses actes administratifs dans les départemens insurgés, laissèrent de lui un souvenir bien différent; il y proscrivit, de concert avec Julien, de Toulouse, toute liberté d'écrire et arrêta tous les journaux; l'on peut juger à quel excès avait dû être porté l'arbitraire de cette mesure, puisque la convention, dont les actes tyranniques étaient devenus la jurisprudence familière, se crut obligée de casser l'arrêté pris par ses commissaires. Il dénonça Duchatel, des Deux-Sèvres, son collègue, qu'il accusa d'être d'intelligence avec les rebelles, et dont tout le crime ne consistait, en effet, qu'à n'être pas d'intelligence avec la faction dont Bourbotte servait les fureurs. Après avoir fait connaître à la convention la situation fâcheuse des affaires de l'Ouest, il se rendit à Paris, pour y solliciter la réintégration de ce stupide général Rossignol, qui, toujours battu dans les combats, ne savait qu'assassiner les paisibles habitans des campagnes. Cet homme avait trouvé un protecteur dans Bourbotte, dont il partageait les sentimens politiques, sans partager le courage et les dangers. Bientôt le commissaire de la convention le disputa en férocité au général, et tous deux ordonnèrent, d'un commun accord, les mesures d'extermination qui dévastèrent ce malheureux pays, auquel l'a-

veugle et sanguinaire fanatisme de ses défenseurs n'était pas moins fatal. Accusé d'avoir fait périr un grand nombre de patriotes dans un massacre exécuté à Noirmoutier sur des insurgés faits prisonniers, il ne manquait à l'opprobre dont Bourbotte s'était couvert par d'inutiles barbaries dans quelques-uns des derniers événemens de cette guerre impie, que celui d'être défendu par Carrier. Rentré dans le sein de la convention, il reçut les témoignages, bien mérités sans doute, de la satisfaction du comité de salut public, qui n'avait pas d'instrument plus docile que lui; fut envoyé, vers le milieu de messidor an 2 (premiers jours de juillet 1794), à l'armée du Rhin et Moselle; montra, dans cette mission, le même courage que dans celle de l'Ouest, et instruisit la convention, le 9 thermidor suivant (6 août), de la prise de Trèves, qui fut suivie de celles de Bingen et du fort de Rheinsfeld. Lors de la tardive justice que fit la convention de ce Carrier, l'un de ses plus abominables membres, Bourbotte osa dire, en défendant ce monstre, qui, du reste, l'avait défendu lui-même: « qu'il n'attribuait qu'aux circonstances et à l'excès d'un patriotisme aveugle, les actes qui lui étaient reprochés, et dont il avait pu se rendre coupable. » Certes, c'était porter loin la modération que de s'exprimer ainsi sur des forfaits dont la multiplicité et le raffinement seront l'éternel effroi de la postérité. Rappelé dans la convention, à la suite des événemens libérateurs du 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794), Bourbotte s'unit avec les chefs, les complices, les agens de la tyrannie qui venait d'être renversée, lorsque ceux-ci rassemblaient autour d'eux tout ce qu'il y avait à Paris de fonctionnaires destitués, de révolutionnaires sans emploi, d'hommes égarés ou faciles à séduire, enfin, d'élémens utiles à l'exécution de leurs projets sinistres. Bourbotte ne se fit point remarquer lors de l'insurrection du 12 germinal an 3 (1er avril 1795), et cette circonstance nous fait présumer qu'il n'était point alors à Paris; mais il se mit ouvertement à la tête de celle qui éclata le 1er prairial suivant (20 mai 1795), et pendant laquelle le commandement des forces de l'insurrection lui fut conféré par acclamation. Bourbotte réclama, avec une sorte de fureur, pendant les rapides instans de sa dictature, l'arrestation immédiate de tous *les folliculaires dont les écrits*, disait-il, *avaient empoisonné l'esprit public depuis le 9 thermidor*, et demanda la réintégration dans les prisons, de tous ceux que cette journée avait rendus à la liberté. Nommé, au même instant, membre de la commission extraordinaire que les factieux venaient de créer pour remplacer le comité de sûreté générale, Bourbotte perdit encore des momens précieux à discuter dans la convention diverses dispositions révolutionnaires, et donna ainsi aux membres des comités le temps de se porter dans les sections alors en permanence, d'y rallier les bons citoyens qui s'y trouvaient en majorité parce que les factieux étaient tous réunis à l'assemblée ou dans les environs, et de marcher à leur tête à la délivrance de l'assemblée. Bourbotte sortait enfin de la salle pour se rendre au comité, lorsqu'il fut arrêté par Auguis qui arrivait avec la section du Mail, alors appelée de Brutus, tandis que Legendre se présentait à la porte opposée, conduisant un détachement considérable de celle du Mont-Blanc. Les factieux, trop occupés du soin de leur propre salut pour remarquer ce qui se passait autour d'eux, ne firent, au milieu de cet effroyable tumulte, aucun effort pour délivrer leur chef, qui fut conduit au comité de sûreté générale et décrété d'accusation avec Romme, Soubrany, Duquesnoi, Gougeon et Duroi, aussitôt que la liberté eut été rendue aux délibérations de l'assemblée. Transféré, dès la même nuit, avec ses complices, au château du Taureau, situé dans le département du Finistère, à l'embouchure de la

rivière de Morlaix, Bourbotte en fut ramené avec eux, à Paris, vingt-trois jours après, et livré immédiatement à une commission militaire spéciale, qui tint ses séances à l'ancien hôtel de la mairie de Paris. Les six députés furent condamnés à mort le 26 prairial an 3 (13 juin 1795), après une défense pendant laquelle ils montrèrent autant de présence d'esprit que de courage. A peine venaient-ils d'être ramenés dans la salle où ils étaient déposés en attendant le moment du supplice, que l'un d'eux se frappa d'un couteau qu'il avait soustrait aux regards de ses surveillans. Il tomba mort. Un autre se saisit du même couteau, se frappa et tomba près de lui; le troisième imita leur courage, et mourut comme eux. Le quatrième, le cinquième, le sixième, se frappèrent presque dans un même instant; mais ils furent moins heureux, car ils respiraient encore lorsque l'exécuteur arriva. Les trois premiers n'étaient plus; les autres étaient expirans; Bourbotte fut du nombre de ces derniers: nous avons vu les uns déjà morts; nous avons suivi les autres jusqu'à l'échafaud; Bourbotte y monta le dernier. Une circonstance prolongea son supplice et le rendit plus affreux; l'exécuteur, au moment où la tête de Soubrany venait de tomber, avait oublié de relever la hache; il ne s'en aperçut que lorsque Bourbotte, étendu sur la fatale planche, fut poussé contre le fer. Il fallut le relever jusqu'à ce que l'instrument de mort eût été suspendu de nouveau; ses traits n'étaient point altérés; le sourire était sur ses lèvres; il prononça quelques mots que le bruit de la foule rassemblée au pied de l'échafaud ne permit pas d'entendre, et fut frappé au même instant. Jamais, dans une situation plus terrible, on n'a montré un plus sublime courage que ces victimes du fanatisme révolutionnaire. Les notices relatives aux députés impliqués dans la même affaire, nous ramèneront à des idées qu'il ne sera pas sans intérêt de développer et que des hommes, sujets aux mêmes faiblesses, paraissent trop souvent oublier.

BOURCIER (Le comte DE), lieutenant-général, grand-officier de la légion-d'honneur, est né à la Petite-Pierre près de Phalsbourg, département de la Meurthe. Fils d'un ancien officier, il fut destiné lui-même à suivre la carrière militaire, fit, néanmoins, de bonnes études, et entra au service dans un régiment de cavalerie, d'où il passa, au commencement de la révolution, en qualité de lieutenant, au régiment des chasseurs de Picardie. M. le duc d'Aiguillon le garda quelque temps comme aide-de-camp, lorsqu'il eut succédé à Custines, dans le commandement des troupes employées dans les gorges de Porentruy (Haut-Rhin); mais le besoin de servir plus activement, décida M. de Bourcier à s'attacher en 1792, à l'état-major du général Custines, qui venait de changer ce commandement pour celui des troupes stationnées sur les bords du Rhin, et s'emparait alors de Mayence et de Francfort. Dès-lors l'avancement de M. de Bourcier fut rapide; nommé adjudant-général en 1793, il traversa rapidement le grade de général de brigade, et parvint, le 21 messidor an 2 (9 juillet 1794), à celui de général de division. Les talens distingués qu'il développa dans les grades qu'il venait de parcourir successivement, le firent nommer chef d'état-major de l'armée du Rhin; mais ces talens même, et l'extrême modération de ses opinions politiques, avaient déjà excité la défiance des ombrageux commissaires de la convention, qui le suspendirent de ses fonctions. Réintégré après le 9 thermidor, le général Bourcier obtint sous Moreau, le commandement d'une division de cavalerie; se distingua particulièrement au combat d'Ingolstadt, et contribua beaucoup par sa valeur, sa prudence et sa présence d'esprit, aux résultats heureux de la belle retraite effectuée par le général Moreau en 1796. Les qualités administratives du général Bourcier, n'étaient pas moins remarquables et moins utiles à l'armée,

que ses talens militaires. Le directoire, qui sut enfin les apprécier, le chargea, en 1798, de l'inspection générale de la cavalerie. Il occupait ce poste important depuis cinq années, lorsque le gouvernement consulaire, qui s'était installé en frimaire an 8 (décembre 1799), ajouta à ces distinctions méritées, celles de le nommer conseiller-d'état et membre du conseil d'administration du département de la guerre. Le gouvernement impérial qui lui succéda, ayant, en 1805, déclaré de nouveau la guerre à l'Autriche, le général Bourcier prouva, dans cette campagne, pendant laquelle le capitaine Daine, l'un de ses aides-de-camp, fut tué à ses côtés, que les soins de l'administration ne lui avaient rien fait perdre de cette activité guerrière dont il avait donné, jusques-là, de si brillantes preuves. Il commanda aux batailles d'Elchingen, d'Ulm et d'Austerlitz, une division de dragons; fit, en 1806, la campagne contre la Prusse, et fut, après l'occupation de Berlin, chargé de la direction générale du grand dépôt des chevaux pris sur l'ennemi. Envoyé en 1809 en Italie, il y fit, dans l'armée du vice-roi, la campagne qui fut terminée par la paix de Vienne, signée le 14 octobre de la même année. Appelé à l'armée de Russie en juin 1812, Bourcier se trouvait à Wilna, lors de la funeste retraite de Moskow. Le duc de Bassano (Maret), qui avait ordre d'attendre l'empereur dans cette ville, et qui recevait à tout instant, de l'armée, les nouvelles les plus effrayantes, se détermina à faire partir le général Bourcier, pour aller au-devant de Napoléon, dont il jugeait, avec raison, que la personne pouvait courir les plus grands dangers. L'événement prouva combien les craintes du duc de Bassano avaient été fondées. Le comte de Bourcier arriva tellement à propos après le passage de la Béresina, que sans sa présence et les efforts des troupes qu'il avait amenées avec lui, Napoléon serait infailliblement tombé dans les mains des cosaques attachés à sa poursuite. Après la ruine de cette belle armée et la retraite de ses débris, le comte de Bourcier revint attendre des ordres à Berlin, y réorganisa la cavalerie, et ne quitta l'Allemagne qu'à l'époque de l'évacuation de ce pays par les armées françaises, et leur retour en France, à la suite des nouveaux désastres éprouvés par elles. Le comte de Bourcier a été confirmé par le roi, dans le grade de lieutenant-général, et a reçu de ce prince, la décoration de l'ordre de St-Louis, le 19 juillet 1814.

BOURDE (Guillaume-François-Joseph), né à Plouer, près de Dinan en Bretagne, le 8 mai 1763, commença, en 1774, à servir sur mer; fit les campagnes de 1780 à 1782, aux Indes orientales; fut enseigne de vaisseau en 1793, lieutenant en 1794, et capitaine en 1796. Il fit partie, à cette époque, de l'escadre de l'amiral Villaret-Joyeuse, et se trouva à tous les combats qu'elle livra à l'armée anglaise. Il commanda ensuite une division de frégates en croisière dans la Méditerranée, et se trouva à la tête des forces françaises et vénitiennes qui s'emparèrent, en 1797, de Corfou, de Zante et de Céphalonie. Quelque temps après, montant la frégate *la Sensible*, il engagea, avec la frégate anglaise *le Sea-Horse*, un combat à la suite duquel il amena pavillon. Ce malheur causa sa destitution, qui fut prononcée par le directoire, le 3 août 1798. Le général Baraguey-d'Hilliers, qui était à bord de *la Sensible*, publia les détails de cette action, et en reconnaissant la bravoure du capitaine Bourdé, il déclara qu'il manquait d'expérience. Traduit devant un conseil militaire, ce marin fut acquitté à l'unanimité. Il fit, en 1807 et 1808, partie de l'escadre aux ordres de l'amiral Rosily, qui fut bombardée, plus tard, par les Espagnols, dans la baie de Cadix; et en 1812, il était embarqué sur celle que commandait l'amiral Missiessi, lors du bombardement de la ville d'Anvers, par les forces anglaises. Il fut employé sur cette escadre jusqu'en 1814, et les événemens ltérieurs de cette campagne

ayant rendu ses services inutiles, il est aujourd'hui en retraite.

BOURDEAU, membre de la chambre des députés depuis le mois de septembre 1815, n'a commencé à se faire connaître que dans les fonctions de procureur-général près la cour royale de la Haute-Vienne, auxquelles il avait été nommé avant cette époque. Quoiqu'élu sous l'influence de la faction à laquelle peu de mois ont suffi pour peupler les pays étrangers de victimes, et rétablir, sous d'autres noms, la plupart des institutions de la tyrannie, M. Bourdeau s'est constamment fait remarquer par des opinions qu'on peut appeler modérées, si on les compare à celles des Béthizy, des Bouville, des Labourdonnaye, des Hyde de Neuville et de tant d'autres, dont les discours eussent figuré, souvent même avec avantage, auprès de ceux de ces terribles hommes à principes, qui, en 1793 et 1794, gouvernaient la France du haut de la tribune conventionnelle, mais auxquelles nous ne saurions, nous, accorder un nom que démentirait toute la France. Nous aimons à croire que les terreurs qui lui ont été inspirées ont pu seules porter M. Bourdeau à voter l'institution des cours prévôtales, la loi relative aux cris séditieux, adoptée dans la séance du 21 octobre 1815, l'amnistie du 12 janvier 1816, et tout le cortége des lois d'exception, supplément inutile des lois pénales déjà existantes, successivement provoquées par des ministres, tantôt menaçans, tantôt épouvantés, qui ressentaient et inspiraient à la fois la terreur, et qui, vaincus sans cesse dans une lutte de tous les jours, caressaient, à la tribune et dans leurs salons, ceux qu'ils combattaient dans leur cabinet. Nous nous garderons donc de reconnaître M. Bourdeau pour un véritable *constitutionnel*; il faudrait pour lui accorder ce nom que le ministère, dont il soutint indistinctement toutes les propositions, n'eût jamais cessé de l'être lui-même : nous le désignerons sous le nom beaucoup plus convenable de *ministériel*, en reconnaissant, avec toute l'impartialité qui est en nous, que s'il n'est pas en notre pouvoir de justifier l'erreur qui a associé M. Bourdeau à tant de mesures tyranniques, c'est franchement que ce député a cru la dictature ministérielle nécessaire, et que c'est dans une intention louable qu'il a voté, en faveur des ministres, l'effroyable extension de pouvoirs dont ceux-ci se montraient si avides, et dont toutefois il faut leur savoir quelque gré de n'avoir pas fait tout l'usage qu'en attendaient la plupart des hommes de sang qui l'avaient accordée. Lorsqu'au 22 décembre 1815, les chefs de la majorité de la chambre, dont le sang du prince de la Moskowa n'avait point satisfait la vengeance s'élevèrent avec une férocité, que nous ne saurions guère comparer qu'à celle de Billaud-Varennes ordonnant au tribunal révolutionnaire, dans la séance du 5 septembre 1793, de faire tomber dans huit jours la tête de la reine, contre ceux des ministres qu'ils accusaient d'avoir favorisé l'évasion du comte de Lavalette, et demandèrent que leur conduite fût examinée, M. Bourdeau prit la parole et s'exprima en ces termes : « Cette proposition est inconstitutionnelle, illégale, attentatoire à l'autorité royale. Il n'y a aucune loi qui mette les ministres à votre disposition : il en faudrait une ; elle n'est point faite. L'article 55 de la charte vous confère le droit d'accuser les ministres ; mais l'article 56 prescrit les cas : ce sont ceux de la trahison et de la concussion. La chambre des pairs est seule investie d'un pareil pouvoir : il faut examiner ; mais ce droit n'est point dans nos attributions. J'entends beaucoup parler de la responsabilité des ministres ; est-elle réglée ? Non, messieurs. La chambre ne peut s'immiscer dans un fait ordinaire de police : s'il arrivait qu'un ministre eût favorisé l'évasion, il faudrait, pour le poursuivre, une notoriété publique, et le renvoi devant la chambre des pairs. Exiger un compte, c'est empiéter sur l'autorité royale. La proposi-

tion est absurde : si la chambre voulait se mêler de pareilles choses, il n'y aurait pas de raison pour qu'elle ne s'emparât de tout successivement. Les Français, d'ailleurs, ont l'esprit trop pénétrant pour se méprendre sur nos intentions. Ils verraient que nous ne plaçons plus notre confiance dans les ministres de S. M. Placera-t-on l'intérêt de l'état dans l'évasion d'un homme? La justice est épuisée sur sa tête criminelle, le coupable échappe sans effacer l'exemple terrible qu'il a donné. » C'est avec regret qu'on trouve dans ce discours, d'ailleurs fondé en raisons, et d'une pressante dialectique, beaucoup plus d'amour des ministres que de l'humanité; une seule expression de pitié n'échappe pas à M. Bourdeau envers l'infortuné que la mort environne peut-être encore de toutes parts! Il ne flétrit pas d'un seul mot d'indignation ce jugement dont l'iniquité fit éclater dans Paris une horreur générale, et dont quelques-uns des jurés qui l'avaient prononcé, ne se justifièrent eux-mêmes que sur la manière dont les questions avaient été posées par le tribunal. Toutes les sollicitudes de M. Bourdeau sont pour le ministère, dont, après tout, la situation n'avait rien de fort alarmant! Certes, notre devoir et notre intention ne sont ni de pénétrer dans sa conscience ni de l'accuser, mais nous plaignons M. Bourdeau de n'avoir pas été averti dès-lors par son cœur que, si, comme magistrat et comme député, il avait satisfait à toutes ses obligations; comme homme, il lui en restait de bien plus grandes à remplir! M. Bourdeau n'a cessé de voter, pendant le cours de cette orageuse session, avec la minorité de la chambre, où l'on comptait plusieurs noms chers à la patrie et à la liberté, mais que leur petit nombre, leur isolement, et surtout les lâches calomnies de leurs ennemis, dont les ministres n'ont ni su ni voulu peut-être les défendre, ont constamment réduit à l'impuissance. Une ordonnance du roi, en date du 3 janvier 1816, a nommé M. Bourdeau procureur-général près la cour royale de Rennes (Ile-et-Vilaine); il avait eu pour concurrent à cette place, son collègue M. de Corbières, que la persévérance de son opposition ministérielle en avait fait écarter.

BOURDIC-VIOT (Marie-Anne-Henriette Payan-de-l'Etang, baronne de), née à Dresde, en 1746, de parens peu fortunés, fut amenée en France à l'âge de quatre ans, et épousa à treize ans M. de Ribière, marquis d'Antremont, qui la laissa veuve à seize. Douée d'une imagination très-active, elle composa, dès sa plus tendre jeunesse, des vers qui ne lui coûtaient guère que la peine de les écrire. Elle avait la taille élégante, mais la figure fort laide; ce qui lui faisait dire, en parlant d'elle-même : « L'architecte a manqué la façade. » Pour réparer ce désagrément, elle résolut d'acquérir des connaissances dans tous les genres. Depuis, elle partagea ses momens entre l'étude de l'allemand, du latin, de l'italien et de l'anglais, et celle de la musique, pour laquelle elle avait un goût très-décidé. Elle épousa en secondes noces le baron de Bourdic, major de la ville de Nîmes; se livra alors entièrement à son goût pour la musique et la poësie, et vit souvent, avec un étonnement mêlé de quelque plaisir, des vers qu'on lui avait dérobés, insérés dans l'Almanach des Muses et autres recueils de ce genre. Son *Ode au Silence* et son *Eloge de Montaigne*, qu'elle composa, en 1782, pour sa réception à l'académie de Nîmes, sont aussi connus du public que ses autres ouvrages. Devenue veuve une seconde fois, elle épousa, en troisièmes noces, M. Viot, administrateur des domaines, se fixa à Paris, où sa société fut recherchée par tout ce qu'il y avait de gens aimables, et mourut à la Ramière près de Bagnols, le 7 août 1802.

BOURDOIS de la MOTHE (Edme-Joachim), docteur régent de l'ancienne faculté de médecine, est né à Joigny en Bourgogne, le 24 septembre 1754, et a justement acquis la réputation de l'un des médecins les plus distingués

de la capitale. Il fut successivement nommé médecin ordinaire de Monsieur, aujourd'hui Louis XVIII, et intendant du cabinet de physique et d'histoire naturelle établi par ce prince dans son palais du Luxembourg. En 1789, M. Bourdois fut nommé en survivance de M. Malouet, premier médecin de Mme Victoire, tante de Louis XVI. Arrêté en 1793, il n'obtint sa liberté que sous la condition expresse de se charger en chef du service sanitaire de l'aile droite de l'armée d'Italie. Revenu à Paris, après le 9 thermidor (27 juillet 1794), il fallut recommencer, en quelque sorte, sa carrière; mais les anciens souvenirs attachés à ses talens et à ses qualités personnelles, protégèrent ses nouveaux efforts, et la réputation de M. Bourdois lui fit obtenir la place de médecin en chef des épidémies du département de la Seine. Nommé, en 1810, inspecteur-général et conseiller de l'université, il fut, en 1811, appelé à la place de médecin du roi de Rome, et fait chevalier de la légion-d'honneur en 1812. Il a publié, en 1808, une dissertation intéressante, intitulée: *Des effets de la Ratania* (plante astringente qui croît dans l'Amérique méridionale, et que M. Bourdois a fait connaître en France) *dans les hémorrhagies*. C'est aux lumières et au zèle de M. Bourdois, que l'on dut, en 1811, l'extinction rapide de la fièvre typhoïde épidémique, qui désola, à cette époque, le village de Pantin, près Paris, et qui menaçait d'étendre ses ravages sur la capitale. On sait que les Romains, et quelquefois même les modernes, ont souvent confondu cette maladie avec la peste. A des connaissances et des talens très-distingués, M. Bourdois joint une profonde expérience de son art, et tous les agrémens d'un esprit aimable et cultivé.

BOURDON (François-Louis), député à la convention nationale, était fils d'un cultivateur de Remy, village voisin de Compiègne, département de l'Oise; il vint, fort jeune, s'établir à Paris, s'y fit recevoir avocat, en exerça quelque temps les fonctions, se maria ensuite, et devint procureur au parlement. Né avec des passions violentes, Bourdon ne pouvait s'accommoder long-temps des paisibles travaux de l'étude; aussi personne ne prit-il une part plus active à la révolution qui éclata en 1789. Son nom ne figura néanmoins en première ligne, dans aucune circonstance importante jusqu'à ce qu'appelé en témoignage dans l'affaire qui s'instruisait au Châtelet contre le baron de Bezenval, il fit, dans cette affaire, une déposition qui, quelques mois plutôt, eût infailliblement perdu cet officier-général. Il se réunit, dans la funeste journée du 10 août, aux bataillons de Marseille et de Brest. Cet homme, dont les services révolutionnaires avaient été enfouis jusques-là dans la poussière des jacobins, montra, dans l'attaque du château des Tuileries, une intrépidité qui commanderait l'admiration, si elle n'eût pas contribué au triomphe d'une cause coupable, et si surtout il ne l'eût pas souillée par des traits révoltans de barbarie. Entré l'un des premiers dans le château, il en parcourut, avec des imprécations, les appartemens déserts, en cherchant les victimes qu'il voulait immoler à sa fureur. Presque toutes avaient pris la fuite, et s'étaient réfugiées dans les combles ou dans les souterrains du palais, lorsque la fatalité fit rencontrer sur les pas de Bourdon, deux jeunes pages éperdus, qui se jetèrent à ses pieds en lui demandant la vie; insensible aux cris et aux larmes de ces enfans, dont l'un était âgé de 10 ans, et l'autre de 14, Bourdon s'empare du plus jeune, et le précipite par l'une des fenêtres de la salle des gardes, sur le pavé de la cour du château, où sa tête fut brisée, tandis que son camarade, qui venait d'échapper à la férocité de Bourdon, va tomber à quelques pas sur la pointe des piques des habitans des faubourgs, qui se précipitent avec fureur dans les appartemens, et donnent la mort à tout ce qui se présente à eux. Peu satisfait de tout le

sang qu'il a versé avant et après le combat, Bourdon, à la tête des barbares dont il éclaire et dirige les sanglantes recherches, et conduit par quelques traîtres du château, descend dans un des souterrains où ceux-ci lui annoncent que quelques-uns de leurs infortunés camarades se sont réfugiés; il y arrive après de longs détours, fait fermer l'issue du souterrain avec les décombres qui se présentent à lui de toutes parts, et fait diriger cent canons de fusil, sur la seule ouverture qui ait été réservée. Le signal est donné; d'horribles gémissemens se font entendre, et annoncent que les coups des assassins ne se sont pas égarés; trois décharges sont successivement ordonnées; enfin, le silence de la mort ne fait que trop connaître qu'il ne reste plus de victimes à immoler dans ce caveau. Arrivé à la convention nationale par une circonstance dont nous rendrons compte dans l'article suivant (*voy.* Bourdon, Léonard), peu d'hommes ont joué, dans cette assemblée, un rôle plus actif et plus odieux que Bourdon. Toujours dévoué au parti le plus fort, jamais on ne l'entendit discuter avec calme et sang-froid; il entrait presque toujours en fureur, du moment où il prenait la parole; et jusqu'à l'époque du 31 mai, les discours avec lesquels il combattait les grands orateurs du côté droit qui daignaient apercevoir à peine un si méprisable adversaire, ne furent qu'un tissu de personnalités également atroces et dégoûtantes, mais qui, par cela même, parlaient bien mieux aux passions de la multitude. Il demanda, lorsque la convention eut décidé que Louis XVI serait jugé par elle, que le jour où ce prince comparaîtrait à sa barre, les citoyens et les soldats mutilés à la journée du 10 août, y fussent appelés avec lui. A la suite d'une explication que les éclats de Bourdon rendaient toujours scandaleuse, il provoqua en duel, dans la séance du 7 janvier 1793, et pendant les débats relatifs au jugement de Louis XVI, son collègue Chambon, qui ne partageait pas ses fureurs, et fut rappelé à l'ordre par Treilhard, qui présidait alors l'assemblée. Bourdon vota la mort de Louis, et se prononça, avec toute la violence de son caractère, contre l'appel au peuple et le sursis, vouant aux fureurs populaires, ceux de ses collègues qui, plus prévoyans ou plus humains, se refusaient à répandre le sang de l'infortuné monarque. On put juger de l'humanité et de la politique de Bourdon, lorsqu'on entendit cet exterminateur, qui semblait déjà inspiré par le génie dévastateur qui plana, quelques mois plus tard, sur la France, proposer de faire marcher les armées de la république sur Francfort, et de raser cette ville florissante, qui sert d'entrepôt à tout le commerce de l'Allemagne. Il accusa, peu après, Brissot d'enlever la confiance publique à la convention, en la calomniant tous les jours. Pache, maire de Paris, ayant écrit à l'assemblée, pour justifier les opérations des commissaires des sections de Paris, réunis à l'Evêché, où ils conspiraient ouvertement contre tout ce que la convention renfermait d'hommes distingués par leurs talens ou leurs vertus, Bourdon demanda l'impression et l'affiche de la lettre du magistrat prévaricateur qui dirigeait lui-même les démarches des conjurés; pendant ce débat, il insista fortement pour que la parole fût accordée à Robespierre, qui soutenait hautement le maire de Paris, et que l'assemblée refusait d'entendre. Il dénonça Guadet, Vergniaud et Gensonné, contre lesquels il demanda qu'un décret d'accusation fût rendu, parce qu'ils avaient voulu prévenir les crimes et les malheurs du 10 août, en transigeant avec le roi, quelques jours avant cette journée, par l'entremise de M. Thierry, premier valet-de-chambre de ce prince, et du peintre Boze, qui venait de terminer le portrait de Louis. Le 30 mai, Bourdon provoqua, avec ses transports ordinaires, l'arrestation des membres de la commission des douze, créée peu de jours auparavant, et dont la marche habile et courageuse avait déjà décon-

certé les projets des factieux, en faisant arrêter le substitut du procureur de la commune, Hébert, l'un de leurs chefs les plus vils, les plus féroces et les plus populaires. Dans un accès de fureur, il apostropha Guadet, auquel il annonça l'échafaud, à l'instant où ce député, éclairé par une expérience des hommes, un peu tardive sans doute, dénonçait, avec une éloquence digne des plus beaux jours de l'ancienne Rome, les conspirateurs qui avaient fait sonner le tocsin contre la convention, et provoquaient avec audace l'assassinat de la représentation nationale. Odieux artisan de délations contre ses courageux et infortunés collégues, Bourdon prétendit avoir trouvé, dans les registres du département du Jura, les preuves de la conspiration des 22 députés décrétés d'accusation le 3 octobre 1793, sur le rapport d'Amar, et mis à mort le 31 du même mois. Nul ne contribua plus que Bourdon, à traîner à l'échafaud ces républicains généreux, dont nous n'avons jamais dissimulé les graves erreurs pendant l'assemblée législative, mais que leurs admirables talens, leur dévouement sublime à la cause de l'humanité, la persévérance de leurs efforts à travers tous les genres de séductions et de terreurs, la mort la plus héroïque enfin, à laquelle il eût été facile à plusieurs d'entre eux de se soustraire, et que d'autres ont préférée à l'horreur de devenir les complices des tyrans, ou seulement à celle de vivre sous leur empire, ont déjà placés parmi tout ce que l'antiquité offre de plus grand à nos souvenirs. Lorsque les crimes du 31 mai furent accomplis, Bourdon reçut une mission pour se rendre à Orléans, d'où il devait surveiller les mouvemens des armées rebelles de l'Ouest; il suspendit l'atroce et imbécille général Rossignol, qui commandait les républicains; se brouilla, à cette occasion, avec Robespierre; fut rappelé, et eut, avec ce dernier, à la tribune des jacobins, une vive explication relativement à Marat, que Bourdon n'avait jamais aimé. Il serait impossible d'assigner, dans un homme de ce caractère, les causes véritables de ses haines ou de ses affections; gouverné par des passions impétueuses, et cédant toujours au premier mouvement, il n'était pas extraordinaire de le voir alternativement combattre et défendre les mêmes principes, sans toutefois que l'on pût l'accuser de la même versatilité envers les hommes, sur lesquels il ne lui est jamais arrivé de réformer ses premières opinions, lors même que ses intérêts de parti le portaient à se rapprocher de ceux dont il s'était montré d'abord l'adversaire le plus opiniâtre. On peut se faire une juste idée de la jurisprudence du procureur Bourdon, par le fait suivant; un individu, prévenu de conspiration, avait été arrêté à Meaux en Brie; Bourdon, toujours pressé de punir, demanda, que pour atteindre cet individu, un effet rétroactif fût donné à la loi qui traduisait au tribunal révolutionnaire, et condamnait à mort les propagateurs de fausses nouvelles. Avant cette époque, avaient commencé ses haines contre Bouchotte et le fripon d'Aubigny, son adjoint, qui, protégés tous deux par Robespierre, et portés par les factions des jacobins et des cordeliers, qui ne s'étaient point encore divisées, avaient constamment soutenu, contre ses attaques, le stupide Rossignol, qu'on ne pardonnait point à Bourdon d'avoir dénoncé et suspendu. Ce qui prouve que la haine de Bourdon contre quelques désorganisateurs n'était en lui l'effet d'aucun sentiment raisonnable ou généreux, mais bien celui de ses ressentimens personnels, c'est qu'en paraissant défendre, jusqu'à un certain point, la cause de la morale publique et de la probité, en poursuivant des misérables déjà flétris du mépris de tous les gens de bien, on l'entendait presqu'en même temps prooposer de traiter les déportés comme les émigrés; se plaindre de ce qu'Amar, dans son épouvantable rapport du 3 octobre, contre les députés du côté droit, avait fait des omissions importantes, et dont ceux-ci pou-

vaient tirer un parti favorable à leur cause; faire passer à l'ordre du jour sur les réclamations faites par Thuriot, Chabot et Bazire, qui s'élevaient contre la tyrannie exercée sur les députés eux-mêmes, et s'écrier, dans un des accès accoutumés de sa colère : « Je ne vois, dans ces *petites* motions, qu'une lâcheté indigne de républicains; qu'on le dise franchement, se plaint-on de ce que la terreur a été mise à l'ordre du jour contre les ennemis de la patrie? » Lorsque, peu de mois après, il eut ressenti cette terreur pour lui-même, Bourdon changea bien de langage; mais au moment dont nous parlons, il ne tremblait pas encore, et ne s'occupait point des dangers dont il ne se croyait pas menacé; sa férocité parut même s'accroître de cette sécurité; il demanda que tout prévenu qui se serait soustrait à un décret d'arrestation fut mis hors de la loi, et par-là, il livra à la mort plusieurs de ses collégues et une foule d'infortunés!.. A cette époque de deuil et d'effroi, Bourdon se signalait chaque jour par une proposition plus barbare; il fit ajourner le rapport sur les 73 députés détenus, contre lesquels aucune autre accusation ne s'élevait, de l'aveu même des factieux, que leurs votes dans l'assemblée, parce que tout annonçait que ce rapport leur serait favorable; son inhumanité s'étendit sur les morts, dont son génie fiscal et barbare voulut anéantir jusqu'aux dernières volontés, en faisant déclarer, acquis à la nation, les biens des victimes de la tyrannie qui, pour échapper à la hache des bourreaux, se seraient donné une mort volontaire. Il fit décréter l'arrestation des fermiers-généraux, et demanda qu'ils fussent mis à mort si, dans un mois, à dater de la proposition qui en était faite, leurs comptes n'étaient pas rendus. Vers cette époque commença la lutte qui s'établit entre Bourdon et les cordeliers, où Bouchotte, Vincent, son premier commis, Rossignol et la faction de la guerre exerçaient une grande influence. Bourdon se plaignit à l'assemblée de ce que cette faction s'était emparée de la tribune des cordeliers, et y demandait les têtes des députés qui lui déplaisaient. Ne se trouvant pas assez fortement appuyé pour obtenir vengeance du seul ministre de la guerre, il essaya d'arriver au même but en comprenant tous les ministères dans la même dénonciation, et en demandant leur suppression. Cette proposition fut vivement combattue par Robespierre, dont Bourdon attaquait successivement toutes les créatures; toutefois celui-ci ne changea rien à son système, et il ne se passait pas de jours où Bouchotte et les bureaux de la guerre ne fussent dénoncés sous le double rapport des opérations militaires et de la comptabilité. Les intervalles qui s'écoulaient entre les dénonciations de Bourdon contre Bouchotte, ses bureaux, et les cordeliers, n'étaient cependant pas perdus; tantôt dans le dessein de proscrire Hérault-de-Séchelles, qu'il accusait de *modérantisme*, il demandait que les nobles et les prêtres fussent exclus du comité de salut public; tantôt il dénonçait un journal intitulé: *la Sentinelle du Nord*, et les agens du conseil exécutif dans toutes les parties de l'administration, afin de donner à sa haine spéciale pour le ministère de la guerre, quelqu'apparence d'impartialité. Enfin, cet homme qui, déjà couvert du sang de ses illustres et infortunés collégues, venait d'accuser Hérault-de-Séchelles de modérantisme, fut à son tour, frappé de la même accusation aux cordeliers, par Vincent, premier commis de la guerre, après avoir été dénoncé aux jacobins par Hébert. Exclu des jacobins, déclaré traître à la patrie par les cordeliers, Bourdon n'en était pas moins suspect au comité de salut public. A l'aspect de tant de périls, Bourdon, de qui le courage ébranlé commençait à pâlir à l'aspect de l'échafaud, s'efforça d'inspirer à quelques-uns de ses collégues les terreurs auxquelles il était en proie. Les décemvirs furent bientôt instruits de cette tactique de la peur, et s'en armèrent contre lui-

même ; ils l'accusèrent sourdement de conspirer contre leur autorité, et les terreurs de Bourdon redoublèrent; il retrouva cependant assez de courage pour dénoncer, le 3 pluviôse an 2 (22 janvier 1794), ceux qui, la veille, avaient fait coïncider, sur la place de la révolution, l'exécution de plusieurs condamnés avec la célébration de l'anniversaire du 21 janvier. Bourdon avait oublié sans doute qu'il fallait du sang à cette horrible fête, ou plutôt, cet homme barbare, épouvanté maintenant de ses propres dangers, feignait de méconnaître, dans l'odieux spectacle qui lui était présenté, l'un des résultats nécessaires des principes qu'il n'avait cessé de professer jusqu'à ce jour. Il demanda, après l'exécution d'Hébert, que la conduite qu'avaient tenue les autorités de Paris lors de l'instruction du procès de cet homme, fût sévèrement examinée, et reprocha au conseil de la commune sa lenteur à venir féliciter la convention sur les mesures prises par elle contre les conspirateurs; il s'opposa en même temps à ce que la députation de la commune, maintenant à la barre, fût admise aux honneurs de la séance. Qui n'eût cru que tant d'efforts pour rentrer en grâce avec les comités n'auraient obtenu quelque bienveillance de leur part ? Mais il n'en était pas ainsi avec des tyrans ombrageux, qu'aucune soumission ne désarmait, qui se défiaient également de la lâcheté et du courage, et qui ne s'affranchissaient de leurs soupçons qu'en dressant l'échafaud de leurs ennemis. Bourdon avait cependant quelques retours de courage, mais ils étaient toujours suivis de nouvelles terreurs; ce fut dans l'un de ces momens qu'il dénonça l'un des plus atroces agens du comité de sûreté générale, nommé Héron, comme auteur de l'incarcération des patriotes. Cette dénonciation, en soulevant contre lui ceux des chefs de ce comité dont Héron était l'agent le plus particulier, ajouta aux dangers dont il était déjà environné. L'arrestation de Danton, de Camille-Desmoulins, victime intéressante et volontaire de la cause de l'humanité, et de plusieurs députés de ce parti, avec lesquels Bourdon était étroitement lié, portèrent au plus haut point les terreurs dont il était agité; soit lâcheté, soit prudence, il s'empressa de dénoncer à la convention, le jour même où ces malheureux furent condamnés à mort, une lettre qui venait de lui être adressée et dans laquelle on lui donnait le conseil de se rendre au tribunal révolutionnaire, et d'y soulever, en faveur de ses amis, la multitude qui s'y trouvait rassemblée, et que son hésitation actuelle eût rendu facile à entraîner ! Lorsque, dans la séance du 22 prairial an 2 (10 juin 1794), le comité de salut public, par l'organe de Couthon, eut exposé l'horrible loi qui a conservé le nom de l'époque à laquelle elle a été présentée, le silence de l'effroi régna d'abord dans l'assemblée, et ne fut interrompu, quelques momens après, que par un député nommé Ruamps, qui déclara que, si la loi était adoptée, il ne restait plus aux députés qu'à se brûler la cervelle. Lecointre, de Versailles, réclama l'ajournement; Bourdon se réunit à eux pour l'appuyer; il allait parler, lorsque, sur ces mots, prononcés par Barère : « on murmure, je crois; » et en voyant Robespierre monter à la tribune, il reprit sa place. La loi ayant été adoptée à la presqu'unanimité, la séance fut levée; mais dès le lendemain, Bourdon qui rapportait toutes ses craintes à lui seul, et ne connaissait de dangers que ceux dont il était personnellement menacé, demanda la parole contre une des dispositions du décret rendu la veille, par laquelle le comité de salut public était autorisé à traduire au tribunal révolutionnaire, sans décret d'accusation préalable, ceux des députés contre lesquels il croirait avoir de justes motifs d'accusation. Une discussion s'engagea sur cet article, et cette fois, la convention, menacée dans tous ses membres, écarta d'elle la hache suspendue sur la tête de tous

les Français, en décrétant, malgré l'opposition de Couthon, rapporteur du comité, qui voulait que la convention, en passant à l'ordre du jour sur toutes les propositions tendantes à modifier la loi, frappât ces propositions du juste dédain qu'elles méritaient : « que le droit d'accuser ses membres, n'appartenait qu'à la convention, et ne pouvait être aliéné. » Au milieu de cette discussion, dont la marche avait rendu quelque calme à Bourdon, celui-ci laissa entendre ces mots : « Quoi, nous serions regardés, traités comme des contre-révolutionnaires, quand, par amour pour la liberté, nous aurions conçu des inquiétudes, peut-être mal fondées ! Qu'ils sachent, les membres des deux comités, que s'ils sont patriotes, nous le sommes comme eux ; j'estime Couthon, j'estime le comité de salut public, mais j'estime aussi cette inébranlable montagne qui a sauvé la république. » A ces mots qui semblaient jetés en effet pour servir de ralliement à un parti, Robespierre se leva avec une colère qu'il ne put contraindre, et s'écria : « Montagne, qui sait mieux t'honorer que ceux à qui tu décernas l'honneur de combattre à ta tête ; mais nous ne te confondons point, et tu ne te confondras pas non plus avec des hommes hypocrites et pervers. » A ces mots, Bourdon, comme frappé de la foudre, reste d'abord immobile ; cependant il essaye de faire entendre quelques phrases incohérentes qui ressemblent à une justification, et qu'il termine par ces paroles qu'il adresse à ses voisins, qui l'engageaient à se taire : « J'ai dû expliquer ma pensée ; on vient de dire assez clairement que j'étais un scélérat. » Robespierre, dont l'œil suit tous les mouvemens de la montagne, et dont l'oreille recueille tout ce qui se dit autour de lui, ne laisse pas échapper ces mots, il se relève, et déguisant sa froide fureur sous un sourire ironique : « Je n'ai pas nommé Bourdon ; dit-il, malheur à qui se nomme lui-même ; s'il veut se reconnaître au portrait général que le devoir m'a forcé de tracer, il n'est pas en mon pouvoir de l'en empêcher. » Bourdon ne répond point ; mais une fièvre violente s'empare à l'instant de lui ; il reste quelque temps encore à l'assemblée, et n'en sort que pour se mettre au lit ; il y demeura plusieurs jours livré à divers accès de délire qui firent craindre pour sa vie, ou du moins pour sa raison. Muet, depuis ce moment, il ne recouvra le courage et la parole que dans la séance du 8 thermidor suivant (26 juillet 1794), à l'instant où Robespierre ayant cessé de parler, Billaud-Varennes demanda le renvoi au comité du discours qu'il venait de prononcer. Bourdon, assuré de l'appui d'une partie du comité de salut public, s'opposa fortement à l'impression du discours de Robespierre ; annonça, dès le lendemain 9, la ligue des jacobins et de la commune ; proposa de mander celle-ci à la barre, et fut adjoint à Barras dans le commandement de la garde nationale de Paris. Toujours entraîné par ses passions et par les événemens, on le vit, aussitôt que la puissance décemvirale fut abattue, tantôt s'opposant à la mise en liberté de certains détenus qu'il qualifiait encore de contre-révolutionnaires, au moment même où il combattait les craintes affectées qu'exprimait Billaud-Varennes sur la mise en liberté de Mme de Tourzel qui avait échappé trois fois à ses fureurs ; tantôt se plaignant de ce que Lecointre, en dénonçant quelques députés, avilissait toute la convention ; tantôt enfin, en inculpant comme réacteur, ce même Tallien, l'un des principaux auteurs du 9 thermidor, et dont le secours lui avait été si nécessaire. Toutes les opinions manifestées par Bourdon, depuis cette époque, offrent le contraste le plus remarquable, avec celles qu'il avait professées jusques-là, et cependant, par une contradiction étrange, et dont lui seul, peut-être, donne l'exemple, on entendit quelquefois encore sortir de sa bouche des propositions dignes des jours affreux qui venaient de finir. Ainsi, tandis que

ne part il se déclarait contre les ja-
bins de Paris et les sociétés popu-
res. Tandis qu'il s'établissait dans
sque toutes les discussions le dé-
seur des nobles et des prêtres qu'il
it si cruellement poursuivis autre-
, on l'entendait demander, par le
s inexplicable contresens, que les
ns des pères et mères d'émigrés fus-
t confisqués au profit de la nation,
que les propriétaires fussent ré-
s à de simples pensions alimentai-
Il donna particulièrement, dans la
ce du 19 frimaire an 3 (9 décem-
794), une preuve de cet esprit
r tige, en insistant avec force sur
port du décret qui éloignait les
bles de Paris, à l'instant même
accusait de perfidie la propo-
déjà tardive de supprimer l'o-
institution des comités révolu-
ires; ce fut dans cette circons-
où Bourdon se montra plus con-
oire avec lui même et plus em-
qu'à l'ordinaire, que Legendre
mot plaisant sur son compte;
que la chevelure de Bourdon
un roux tellement ardent qu'elle
aissait rouge, Legendre s'écria,
tendant réclamer le maintien des
s révolutionnaires et faire l'é-
ation des services rendus par
la patrie : « Eh! citoyens,
absurdités perdez-vous votre
à entendre; ne voyez-vous pas
et homme est rouge le matin et
soir. » Lorsque Brival, député
Corrèze, dit : « qu'il s'étonnait
lorsque tant de crimes inutiles
t commis avant le 9 thermidor,
mités n'eussent pas achevé d'ex-
r du sol de la France la race im-
des Capets, » Bourdon fit enten-
es belles paroles, qu'on peut
ner de trouver dans sa bouche :
n'y a point de crimes utiles!.... »
semblée et le public les accueil-
t par les plus vifs applaudisse-
s, et notre impartialité ne nous a
permis de les omettre; toutefois
ne dissimulons pas que malgré
e apparente chaleur de Bourdon à
clamer maintenant de saines doc-

trines, ce n'était pas sa conscience, mais sa politique, qui poursuivait ceux que toute la France accusait alors; mais en abandonnant ceux-ci, que l'opinion publique ne permettait plus de défendre, Bourdon ne cessait d'entraver la mise en jugement de quelques-uns de leurs plus coupables complices; il avait fait rejeter d'abord la demande d'un rapport sur Carrier, sachant bien qu'un tel rapport ne pouvait être qu'un acte d'accusation; il avait froidement discuté sur le plus ou moins de légalité des ordres donnés par ce monstre, que ses crimes plaçaient hors de la loi de toutes les nations; il avait incidenté pour obtenir l'envoi des pièces originales, comme si, selon la belle expression de Legendre, « la Loire et l'Océan ne les offraient point aux regards de l'univers épouvanté. » Plus tard, Bourdon manifesta un intérêt non moins touchant pour l'affreux émule de Carrier dans le Midi, Maignet, l'incendiaire de Bedouin et l'exterminateur de ses habitans; il affirma que les crimes de ce scélérat étaient l'ouvrage des membres du comité de salut public, comme si les bourreaux de la France n'avaient pas eu de complices, et que si ces complices n'eussent pas été aussi criminels qu'eux-mêmes! Bourdon ne se montra pas aussi indulgent pour Rossignol qu'il l'avait été pour Maignet, sur lequel pesaient cependant de bien autres accusations que celles dont il poursuiviat le stupide général de l'Ouest; à la vérité, le premier n'était qu'un assassin public, tandis que l'autre était son ennemi personnel, et cette considération était tout pour Bourdon. Après avoir, comme on l'a vu plus haut, demandé, quelques mois auparavant, la confiscation des biens des père et mère d'émigrés, il fit décréter que les effets et le mobilier des veuves et enfans des condamnés leur seraient rendus. Nommé, le 15 pluviôse an 3 (3 février 1795), membre du comité de sûreté générale, il se rendit de plus en plus facile sur les mises en liberté, en continuant toutefois à ménager son

véhémence contre ceux de ses collégues, naguères ses amis ou ses complices, qui s'étaient mis à la tête des insurgés, et les poursuivit, après la victoire, avec le même acharnement qu'il avait montré, deux ans auparavant, contre les infortunées victimes de la plus noble cause, immolées à la suite du 31 mai. Châles, Choudieu et Foussedoire furent arrêtés sur sa demande, tandis qu'il votait l'ordre du jour sur l'arrestation des anciens membres des comités de gouvernement, réclamée par Garnier, de l'Aube, ami fidèle de Danton. En appuyant l'arrestation de son collégue Duhem, espèce de fou furieux à qui, du moins, l'occasion avait manqué de se signaler par des crimes, Bourdon demanda l'ajournement de la proposition faite de s'assurer de la personne de Joseph Lebon, le bourreau du Nord, contre la déportation duquel il allait s'élever plus tard, jugeant depuis cette peine trop douce pour un pareil monstre. Telle était, ainsi que nous l'avons remarqué au commencement de cet article, la destinée de Bourdon, que, quelle que fût l'opinion triomphante, on le retrouvait toujours avec les vainqueurs. Pémartin ayant demandé que des poursuites judiciaires fussent dirigées contre Pache et Bouchotte, tous deux ex-ministres de la guerre, Bourdon ne laissa pas échapper cette occasion de

ceux-là même dont il emb
jourd'hui la défense, que
juger les députés rebelles
conféré à une commission
Bourdon ne se borna poin
contre cette proposition,
dictée par la justice que p
nité, et qu'il était beau
sortir de la bouche d'un pro
il s'agissait de punir les
teurs. Il demanda que ces d
sent fusillés dans les cour
château, et sous les yeux
blée. Avec une logique aus
surtout aussi humaine, il
suspension des radiations
des émigrés, en motivant ce
sur ce qu'il avait appris qu
défenseurs du tyran, *dans*
du 10 août, *avaient été ray*
liste. On voit que les idée
avaient quelque peine à s'
chez Bourdon, qui, ne c
aucune mesure, devenait réac
il ne fallait qu'être humain,
bait dans les excès révolut
quand il croyait revenir au
publicaines. On put en jug
se trouvant en mission à
après la victoire remportée,
démiaire an 4 (5 octobre
la convention, sur les secti
gées, il se montra beaucou
goureux contre les vaincus
convention elle-même; or

nécessité ne justifiait, attacher M. Michaud (maintenant rédacteur d'un journal de faction, connu sous le nom de *la Quotidienne*) à la queue d'un cheval qui devait le traîner ainsi à Paris, et le remettre entre les mains de ceux qui, dans l'opinion de Bourdon, ne l'attendaient que pour l'envoyer à l'échafaud. Entré au conseil des cinq-cents, par l'effet des lois des 5 et 13 fructidor an 3 (22 et 30 août 1795), Bourdon demeura circonspect entre les partis, aussi long-temps qu'il ne vit aucune sûreté à se prononcer pour les uns ou pour les autres. Enfin, lorsqu'il se crut assuré que les principes de la minorité allaient, par de nouvelles élections, acquérir la majorité dans le conseil des cinq-cents; lorsque surtout il eut acquis la certitude qu'il ne serait point repoussé par ses nouveaux collégues, il n'hésita plus à se prononcer en faveur de leur système, renonça ouvertement aux opinions qu'il avait énoncées jusqu'à ce jour, et abandonna brusquement le camp de ses anciens alliés. Depuis lors, la marche réactionnaire de Bourdon ne s'est plus démentie, et rien n'a rappelé en lui le révolutionnaire de 1793, si ce n'est le zèle fougueux par lequel, signalant son apostasie, il espérait acheter le pardon des crimes qui avaient marqué les premiers pas de sa carrière politique. Ce zèle ne tarda pas à lui devenir funeste. Le directoire pardonna d'autant moins à Bourdon les dénonciations violentes que, pendant les derniers temps, il venait de multiplier contre lui, qu'il l'avait compté pendant plus long-temps parmi ses créatures; aussi fut-il inscrit l'un des premiers sur la liste de déportation du 18 fructidor. On peut affirmer que les malheurs de Bourdon et sa mort, qui arriva à Sinamary, peu de temps après son arrivée à Cayenne, n'ont été que le résultat d'un mauvais calcul; il lui importait peu de voter avec l'un ou l'autre parti; il est même probable qu'en se réunissant aux ennemis du système républicain, il a consulté ses intérêts plus que son penchant qui le fixait dans les rangs des hommes de la révolution; il le sentait lui-même, lorsque, partant pour l'exil, il disait à ses compagnons d'infortune, avec une fermeté qui tenait de l'exaltation : « En quelque lieu de la terre que vous vous trouviez, on vous plaindra; vous aurez des consolateurs; mais Bourdon de l'Oise..... » Nous n'ajouterons rien à ce jugement porté par Bourdon sur lui-même. La sincérité de cet aveu eût désarmé tous nos souvenirs, s'il était en notre pouvoir de retrancher quelque chose aux droits de la vérité; c'est à l'histoire, qui ne peut être injuste, parce qu'elle est sans intérêt, qu'il appartient d'associer le repentir au crime!....

BOURDON DE LA CROSNIERE (LÉONARD-JOSEPH), député à la convention nationale, naquit à Loigné-au-Perche vers 1760, vint se fixer à Paris, quelques années avant la révolution, et y établit un pensionnat qui obtint quelque célébrité. Lui, et Bourdon de Vatry, son frère, avaient reçu de leur père, Bourdon Desplanches, premier commis des finances, une éducation très-soignée, et tous deux en avaient profité. Léonard adopta, en 1789, les doctrines de la liberté avec un emportement qui eût pu faire présager dès-lors l'abus funeste qu'il en ferait un jour. Il demanda à l'assemblée constituante la permission de recueillir dans sa maison le vieillard du Mont-Jura, personnage célèbre à cette époque, et à l'y faire servir par ses élèves. Elu, en 1792, électeur de la commune de Paris, il fut député à la convention par les départemens de l'Oise et du Loiret, et cette double nomination est remarquable en ce qu'elle ouvrit, de la manière suivante, les portes de cette assemblée à Bourdon, de l'Oise, non moins recommandable que Léonard par la violence de ses opinions, et qui avait été son concurrent au collége électoral de l'Oise. Léonard Bourdon ayant accepté la députation du Loiret, il arriva que Bourdon, de l'Oise, à la faveur

de l'identité du nom, contre laquelle personne ne réclama, prit place dans la convention, comme député de ce département, et continua d'y voter, sans que la supercherie fût découverte, ou que personne eût osé en parler. Envoyé à Orléans, dans les premiers jours de septembre 1792, par la commune de Paris, pour y déterminer l'adhésion de cette ville aux événemens du 10 août dont elle avait reçu la nouvelle avec indignation, Léonard Bourdon était chargé surtout de faire effectuer le transport à Paris, des prisonniers de la haute-cour, que les directeurs des assassinats de septembre avaient résolu, dès-lors, de faire massacrer à leur passage à Versailles; il s'acquitta de cette mission avec toute l'intelligence que les bourreaux attendaient de lui : calcula la marche des victimes de manière à ce que le crime, dès long-temps préparé, parût être l'effet du hasard, et donna une preuve évidente de sa complicité dans ce forfait, en conseillant à Fournier, dit l'Américain, l'un des chefs des assassins, et chargé par le ministre de la justice Danton du transfèrement des prisonniers, de déclarer que le décret de l'assemblée législative qui ordonnait que ces infortunés seraient transférés à Saumur et non à Paris, ne lui était parvenu que long-temps après leur départ d'Orléans. A peine entré à la convention, Léonard Bourdon s'y fit remarquer par des propositions violentes. Il provoqua le renouvellement de toutes les administrations; demanda que, pendant l'instruction du procès de Louis XVI, il ne lui fût pas permis de communiquer avec sa famille (comme si ce supplément aux actes de barbarie qu'on exerçait depuis si long-temps contre ce malheureux prince, pouvait être maintenant de quelqu'avantage à la république), et proposa à la convention de déclarer qu'elle n'entendait pas juger Louis sur des actes signés par les ministres. Lors des appels nominaux, Bourdon vota contre l'appel au peuple et pour la mort, en demandant que l'exécution du jugement eût lieu dans les 24 heures. Les victimes du 31 mai n'eurent pas d'ennemi plus acharné que Bourdon; elles l'avaient trop bien jugé pour n'avoir pas tout à en craindre. Du moment où le triomphe de son affreux parti fut assuré, tous les pas de cet homme semblèrent marqués par des crimes. Traversant Orléans, où il avait laissé de si odieux souvenirs, une orgie lui avait été offerte, le 16 mars 1793, par les hommes auxquels il devait sa nomination; il en sortait à onze heures du soir, dans un état d'ivresse complète, lorsque, passant devant un corps-de-garde, une rixe, sur le commencement de laquelle on n'a rien connu de positif, s'éleva entre une sentinelle et lui; tous deux en étaient déjà venus aux mains lorsque Bourdon reçut d'elle un coup de canon de fusil, dont il prétendit que la baïonnette aurait dû le percer d'outre en outre, si elle n'eût rencontré un écu de nouvelle frabrique, qu'il avait dans son gousset, de manière, ajouta-t-il, que le coup vint s'amortir sur l'*effigie de la liberté*. Il crie à l'assassin, on accourt; il est sans blessure, mais il continue à proférer mille menaces; les autorités sont appelées; on reconnait que la sentinelle appartient à l'une des plus honorables familles d'Orléans, et, par conséquent, à une classe dont Bourdon est nécessairement l'ennemi; Albitte lui-même, qui l'accompagnait, justifie la sentinelle et reconnait son collégue coupable de provocation; néanmoins celle-ci est arrêtée; quelques citoyens, pères de famille, et jouissant, par leurs vertus et leur fortune, d'une haute considération, sont arrêtés en même temps, comme ayant été de garde pendant cette nuit fatale. Ce qui fut l'ouvrage du hasard est transformé en assassinat prémédité; la terreur est dans Orléans; toutes les familles auxquelles on arrache leurs chefs sont en larmes, et les accompagnent à Paris. Bientôt la procédure est instruite devant le tribunal révolutionnaire, et deux jours suffisent pour la

Léonard Bourdon est appelé ...é témoin. D'un mot il peut ren... vie et le bonheur à tant d'in...és; non-seulement il refuse de ...e, mais il ajoute encore à sa dé...ion tout ce qui peut, en aggra...les dangers imaginaires auxquels ...end avoir été exposé, rendre plus ...ne la condamnation des victimes ...haine. Leur mort est prononcée. ...stant leurs familles, égarées par ...espoir et la fureur, se préci... vers la convention: n'ayant rien ...u de la justice, elles placent un ...r espoir dans la clémence. Ce...nt les ordres sont donnés pour ...ter le jugement; les charrettes ... sont déjà parties de la Con...rie pour se rendre à la place ...évolution; les pères, les enfans, ...ouses, les frères, les sœurs des ...nnés font retentir de leurs cris ...entours de la convention; ils ...dent la permission de se pré... à la barre; on n'ose la leur ...: ils entrent; ici commence un ...cle nouveau et plus horrible: ...pas oublié que les voitures de ...continuent à s'avancer vers le ...a supplice; une voix, entre... de sanglots, s'élève: « Repré...s, dit-elle, à l'instant où nous ...ons devant vous, nos pères, ...fans, marchent à la mort; ils ...nocens; nous l'attestons devant ...tout Orléans l'atteste; quelques ...s scélérats, quelques lâches in...s ont égaré la conscience des ... donnez-nous le temps d'appeler ...moins qui nous ont été refusés. » ...ence profond est, pendant quel...instans toute la réponse de l'as...ée: un seul membre de la mon... (car il n'y avait plus que ceux...i eussent le droit de parler), le ...t enfin pour déclarer que la con...on ne peut revenir sur un juge... rendu. Léonard Bourdon est ...nt; il jouit de sa vengeance; les ...iens invoquent plusieurs fois son ...*nité*, mais cette dernière illusion ...déjà dissipée, lorsque les sœurs de ...ard Bourdon paraissent elles-mêmes à la barre, pour solliciter de la convention la grâce des condamnés; les larmes de ces femmes généreuses s'unissent aux cris déchirans des familles; la convention elle-même paraît attendrie; elle semble attendre, pour exaucer les vœux de tant d'infortunés, que Bourdon se laisse désarmer; mais le tigre reste muet; et un décret, en passant à l'ordre du jour, ordonne aux huissiers de faire sortir les pétitionnaires de la barre. Cette scène d'horreur avait lieu à l'instant même où les condamnés arrivaient au pied de l'échafaud. Les assassins du tribunal révolutionnaire s'entendaient trop bien dès-lors avec ceux des comités, pour que le résultat de la démarche qu'allait tenter le désespoir ne leur fût pas connu d'avance; aussi, rien n'avait été changé aux ordres donnés pour le supplice. Elu secrétaire de la convention, le 8 août 1793, Bourdon appuya la proposition d'établir une armée révolutionnaire; fut, dans le même mois, nommé président des jacobins: annonça qu'il était temps que la convention fît justice de ceux de ses membres qui avaient voté l'appel au peuple dans le procès de Louis XVI, et demanda qu'il fût formé une armée révolutionnaire dans chaque département. Lorsque la tyrannie eut donné à la proscription un tel caractère de férocité que l'arrestation et la mort n'étaient plus qu'une même chose, on vit un grand nombre de détenus se suicider pour soustraire, par ce dévouement sublime, leurs biens à la confiscation, et les conserver à leurs familles; mais cette consolation funeste leur fut bientôt arrachée, et Léonard Bourdon, jaloux sans doute de conserver à l'échafaud toutes ses victimes, se réunit à Bourdon de l'Oise, pour faire décréter que les biens des prévenus qui se donneraient la mort appartiendraient à la république, comme ceux de condamnés. Le 9 pluviôse an 2 (28 janvier 1794), il proposa, aux jacobins, la mise en liberté de Vincent et de Ronsin, que le comité de salut public fit monter sur l'échafaud vingt-cinq jours

procha, pour les combattre, les propositions diverses faites depuis quelque temps par Bourdon, et recueillies par lui avec le soin le plus perfide, il termina en déclarant : « Qu'il ne regardait pas Bourdon lui-même comme étranger à la conspiration qui venait d'être punie. » Ces circonstances donnent l'explication du parti que prit Bourdon au 9 thermidor, et de l'opposition énergique qu'il témoigna à la seule tyrannie dont il n'eût pas encore été complice. Adjoint à Barras, pour commander la garde nationale, dans la journée du 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794), l'aspect des maux de la patrie fut bien moins puissant sur son ame que le souvenir des dangers qui, la veille même de cette journée, le menaçaient encore. Suivi de quelques escadrons de gendarmerie, seule force dont, en ce moment, la convention pouvait disposer, Bourdon marcha à l'hôtel-de-ville où Robespierre et la commune délibéraient au lieu d'agir, et s'empara, sans résistance, de tous les chefs de cette faction, qui s'était constamment montrée aussi audacieuse à la tribune, qu'elle se montrait maintenant timide sur le champ de bataille. Une remarque historique d'un grand intérêt nous semble mériter une place particulière dans cette galerie, parce qu'elle a pour but d'assigner aux hommes qui renversèrent Robespierre, la

avec le comité de salut public
donc, immédiatement après
de Robespierre, seconder le
des tyrans pour s'opposer au
sement de la liberté, que l
midoriens voulaient toute ent
effet, ceux-ci, devenus les dé
de l'humanité, qu'ils avaient
vent méconnue à des époques
immenses services qu'ils ont
depuis ne permettent de rapp
pour en gémir avec eux, s'ou
eux-mêmes avec la plus nobl
rosité, pour ne songer qu'à la
et lorsque des écrivains à qu
la plupart, ils avaient sauvé
se montrèrent assez ingrats p
attaquer sur d'anciens actes p
qu'ils réprouvaient eux-mêm
puissans qu'ils étaient ils n'
rent que le silence à leurs accu
et s'abandonnèrent à l'opinio
que, qui, juste d'abord, fut
entraînée par le mouvement
tions, et confondit, dans so
ciance et presque dans sa h
bourreaux de la France et s
teurs. Ainsi, malgré les ser
dus à la France ou plutôt
de salut public, par Bour
la journée du 9 thermidor,
cet homme ne sera jamais
près de ceux de Tallien,
de Legendre et de quelqu
qui trouveront successive
place dans cette Galerie

dor an 2 (12 septembre 1794), on, qui, de tous les tyrans, t voulu abattre que celui qui lui personnellement redoutable, fit er par la convention, à qui la é de la servitude était devenue ères, que le corps de Marat serté au Panthéon, il était digne urdon d'être le maître des céies d'un tel monstre; aussi réglardre de cette pompe aussi riqu'atroce, et qui, décrétée plus mois après le 9 thermidor, a t la convention d'une honte ineffe. Accusé par Fréron, dont le *Orateur du peuple* (*) faisait r les torts de l'ancien, d'avoir sassiner les chefs des plus resles familles d'Orléans, Bourdon ait à la convention ce qu'il lui t d'appeler les *calomnies* de l'*Odu peuple*, lorsqu'il fut brusnt interrompu par Legendre, de Paris, qui le traita d'assassin eprocha ses crimes. Un cri unid'approbation, parti du sein de vention et de ses tribunes, ne point à Bourdon de se méprenr l'opinion publique. Il lui resta tant assez d'audace pour demanépondre; mais la parole lui fut . Proscrit par l'opinion, repoussé s collégues, Bourdon, au lieu ercher à ramener l'une et à se ilier avec les autres, se rejeta ement dans les rangs des consurs, et se montra, lors des évés du 12 germinal an 3 (1er avril l'un des chefs les plus audade cette sédition. Dénoncé, le même de cette journée, comme e ses plus coupables instigateurs, n des principaux agens d'un cod'insurrection établi dans la section des Gravilliers, qui était, à cette époque, devenue le quartier-général de l'anarchie, c'était là, en effet, qu'après le décret qui prononçait son arrestation, Bourdon avait été chercher un asile; mais il se trouva encore, dans cette section, un assez grand nombre de bons citoyens, pour s'emparer de lui et le conduire au comité de sûreté générale. Envoyé, dès le lendemain, au château de Ham, cette circonstance sauva probablement la vie à Bourdon, qui, sans doute, n'eût pas manqué, à 50 jours de là, de prendre une part active à la révolte qui éclata le 1er prairial suivant (20 mai), et qui coûta la vie à six de ses collégues (*voy.* BOURBOTTE, DUQUESNOI, DUROI, GOUGEON, ROMME, SOUBRANY). L'amnistie du 4 brumaire an 4 (26 octobre 1795) rendit la liberté à Léonard Bourdon. Dans la séance du conseil des cinq-cents, du 2 thermidor an 5 (20 juillet 1797), Boissy-d'Anglas se plaignit « de ne pouvoir faire un pas dans Paris, sans être effrayé de l'apparition de cet assassin révolutionnaire. » Il n'est que trop vrai que l'impunité de cet homme, que ses crimes avaient fait surnommer *Léopard*, par corruption de son prénom *Léonard*, justifiera, dans l'opinion de l'histoire, tous les reproches de lâcheté et de complicité si souvent prodigués depuis à la convention, et, en effet, il est difficile de l'absoudre de quelques-uns de ces reproches, en se rappelant que des hommes tels que Bourdon, Amar, Maignet, Borie, et quelques autres dont la plupart n'existent plus, et que nos lecteurs nommeront d'eux-mêmes en parcourant cette Galerie, ont été admis au bienfait d'une amnistie, dont les éternelles lois de la justice et de l'humanité exigeaient impérieusement qu'ils fussent exceptés. Au reste, le directoire se chargea bientôt de laver, par un opprobre plus grand, celui dont la convention s'était couverte en comprenant dans la loi d'amnistie des hommes tels que Bourdon et ceux de ses collégues que nous venons de désigner;

Journal politique de cette époque, rédigé dans un esprit d'humaet des principes qui n'avaient pas urs été ceux de l'auteur, mais présentés avec courage et persécce, eurent la plus grande part à ine entière du système de la ter-

car il ne rougit pas, après le 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797), de nommer Bourdon son agent à Hambourg. Ce choix et un grand nombre d'autres, faits dans le même esprit, ne justifièrent que trop l'opinion qui s'établit alors, que la journée du 18 fructidor avait eu lieu beaucoup moins dans l'intérêt de la république, que dans celui d'une faction dont les plus vils suppôts étaient journellement appelés aux emplois. Coupable d'assassinats, nous ignorons si, comme on l'en a accusé, il s'est aussi rendu coupable ou complice de dilapidations et de concussions; mais on a prétendu qu'il avait meublé l'établissement des *élèves de la patrie*, qu'il avait fait décréter en 1793, avec des effets enlevés chez des individus frappés par les jugemens et les proscriptions révolutionnaires. On ne conçoit pas comment le gouvernement consulaire, qui paraissait attacher quelque prix à se concilier l'opinion publique par ses choix, s'est laissé entraîner à nommer un homme tel que Bourdon, administrateur de l'hôpital militaire de Toulon. Conservé quelque temps dans cette place par le gouvernement impérial, Bourdon est revenu à Paris, où il a pris la direction d'une école primaire. Il est mort en 1805, dans cette ville. Léonard Bourdon a publié : *Mémoire sur l'instruction et sur l'éducation nationale*, 1789, in-8.—*Recueil des actions civiques des républicains français*, n.os 1-4, 1794, in-8. —(Avec Moline et Valcour) *Le Tombeau des imposteurs, et l'inauguration du temple de la vérité*, sans-culotide dramatique en 3 actes, 1794, in-8.— Bourdon, membre du tribunal révolutionnaire de Nîmes, institué par Borie, et l'un des agens les plus fanatiques et les plus féroces de ce proconsul, se brûla la cervelle, au sein de la société populaire de cette ville, à la nouvelle des événemens du 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794). Cet homme entretenait une correspondance particulière avec Robespierre; aussi a-t-on été surpris, lors de l'inventaire fait par Courtois, des papiers de ce tyran, de ne trouver de Bourdon que quelques lettres de peu d'intérêt, et auxquelles ne se bornaient certainement pas les relations de ces deux hommes. La soustraction de ces papiers qui, sans doute, inculpaient des personnages que l'on a voulu sauver, est d'autant plus vraisemblable, que Robespierre n'était pas dans l'usage de brûler sa correspondance, et que, d'ailleurs, on sait qu'il n'avait pris aucune précaution de ce genre avant sa mort, dont il parlait sans cesse, mais qu'il était loin de supposer si prochaine.

BOURDON DE VATRY (Le baron M. A.), frère du précédent, était, dans les premières années de la révolution, chef du bureau des colonies, au ministère de la marine. Quoiqu'il eût embrassé avec une extrême chaleur les opinions révolutionnaires, il honora toujours la cause de la liberté par une conduite exempte de tout reproche, et conserva l'estime de ceux qui partageaient le moins ses opinions. Il se déclara, avec plus de zèle que de prudence, en faveur de la liberté des nègres, et défendit, dans toutes les circonstances, les mesures adoptées dans les colonies françaises par les commissaires Polverel et Santhonax, sur lesquels a pesé depuis une responsabilité si terrible. C'est surtout sur les événemens qui ont amené les malheurs des colonies, que nous croyons convenable de jeter un voile plus épais; c'est en rappelant des désastres, qui ne sont pas moins les résultats déplorables de quelques fausses théories, et des mesures précipitées qui en ont suivi l'adoption, que de l'opiniâtre résistance opposée par les préjugés, à des améliorations également commandées par l'humanité, la justice et la politique, dans le sort des malheureux Africains, que nous reconnaissons davantage la nécessité de ne juger les hommes, que sur les intentions qui les ont fait agir; d'appeler leur conscience à justifier leurs actions; et de faire au hasard et à la puissance des événemens, la part qui leur appartient

s les révolutions. Bourdon de Va- fut entièrement étranger aux crimes son frère, pendant toute la durée la terreur décemvirale : on n'en- dit jamais sa voix dans ces tribunes pulaires qui proclamaient les pros- ptions, et nous ne retrouvons son n attaché à aucune de ces époques estes. Constamment livré à ses fonc- ns, on le citait déjà parmi les meil- rs administrateurs, lorsque le di- toire, qui l'avait nommé, en 1798, nt maritime à Anvers, l'appela, 5 messidor an 7 (13 juillet 1799), ministère de la marine, où sa pro- rigide lui suscita bientôt de puis- ennemis. Le gouvernement con- ire l'ayant remplacé dans ce dé- ement par l'ordonnateur Forfait, frimaire an 8 (24 novembre 1799), oya peu après à Lorient, en qua- le chef de l'administration ma- e, et le nomma, dans les premiers de vendémiaire an 10 (fin de sep- re 1801), préfet maritime du Ha- la place de M. Bertin. M. Bour- assa, en 1802, à la préfecture épartement de Vaucluse, et ap- dans cette nouvelle carrière ad- trative, l'expérience, les lumiè- et le zèle qui l'avaient constam- fait distinguer dans celles qu'il t de parcourir ; il occupa pendant s, ce poste qu'il ne quitta que se rendre en la même qualité, le département de Maine-et-Loi- où la sagesse de son administra- obtint les mêmes résultats et mé- es mêmes éloges. La réputation M. Bourdon et les services es- ls qu'il avait déjà rendus, décidè- en 1809, le gouvernement impé- lui confier l'importante préfec- de Gênes, et les nouveaux Fran- de ce département, ne tardèrent à apprécier les talens et la sé- probité de leur administrateur, el le ministère faisait éprouver ce- dant des dégoûts de toute espèce, en contrariant ses opérations, soit rejetant ses vues, soit enfin en prê- t continuellement l'oreille aux rap- ts ignorans et mensongers des chefs d'une police tracassière, qui ne cessait de harceler l'administration et de dénoncer ses actes. C'est ainsi que l'on parvint à remplir d'amertume la dernière période de la carrière d'un magistrat, dont le suffrage unanime de ses administrés et la médiocrité de sa fortune, attestent également la sagesse, les lumières, et l'intégrité. Les sourdes manœuvres et les injustices auxquelles M. Bourdon ne cessait d'être en butte depuis plus de deux années, et qu'il n'attribuait pas sans raison aux rapports du commissaire-général de police Beaumont-Brivazac, dont les relations intimes avec le ministre de la police générale duc de Rovigo (Savary), duquel il avait épousé la cousine, rendaient l'inimitié dangereuse, durent nécessairement disposer Bourdon à servir le gouvernement qui succédait à celui dont il avait tant à se plaindre, quelles que fussent d'ailleurs ses opinions personnelles ; aussi accepta-t-il, le 5 juillet 1814, deux mois après le premier retour de Louis XVIII, la place de directeur du personnel de la marine, dont M. Forestier était démissionnaire. Le 21 novembre, il fut nommé intendant des armées navales. Une explication très-vive avec M. le duc d'Angoulême, dans laquelle, sans s'écarter du respect qu'il devait au prince et à l'amiral de France, il fit preuve d'une noble fermeté, lorsque ce dernier, dépourvu des plus simples connaissances en marine, et prévenu par des alentours ignorans ou perfides, lui adressait des reproches qu'il ne méritait pas, ne tarda pas à valoir à M. Bourdon, une disgrâce honorable dans son motif, et qu'il supporta avec une dignité qui la rendit plus honorable encore. Le retour de Bonaparte de l'île d'Elbe, la fit cesser ; nommé, en mai 1815, commissaire extraordinaire dans la 17e division militaire (Grenoble), M. Bourdon montra, dans cette circonstance difficile, autant de fidélité que de modération à remplir la mission délicate qui lui avait été confiée. Depuis le second retour du roi, il n'a été rappelé à au-

en adresser un reproche. La fidélité à la cause qu'on a embrassée, lorsque cette cause est honorable, et qu'on n'a écouté, en la servant, que la conscience et le devoir, est, à nos yeux, le premier titre à l'estime des contemporains, comme elle le sera, sans aucun doute, à l'estime de la postérité; ainsi donc, si nous n'avions à juger M. de la Bourdonnaye que sur ce fait, la tâche qui nous est imposée serait douce et facile; par malheur, il en est tout autrement, et l'époque où commence la carrière civile et historique du comte de la Bourdonnaye, est celle où finit ce que sa carrière militaire présente de louable à l'historien, étranger à toute affection comme à tout ressentiment, et qui n'ambitionne d'autre gloire que celle de faire triompher la vérité. Elu, en septembre 1815, par le département de Maine-et-Loire, au milieu de la fermentation de toutes les passions réactionnaires, membre de la chambre des députés, les délibérations sanguinaires et furibondes de cette assemblée attestent assez que M. de la Bourdonnaye s'est montré constamment fidèle au mandat qu'il avait reçu de la faction dont il tenait ses pouvoirs. Doué d'un caractère irascible et indomptable, M. de la Bourdonnaye y fut le digne représentant de cette faction, qui n'avait vu dans le retour de Louis XVIII, que

sivement cette expression
pour laquelle elle a été cr
plus éminemment *révolution*
M. de la Bourdonnaye. Il
une seule de ses opinions où
retrouve la preuve. Le 11
1815, il lut la proposition d'
attribué à l'abbé Legris-Duva
que, dans le langage d'alors,
convenu d'appeler *loi d'amn*
dans lequel il divisait la F
cathégories, comme son heu
tateur, le duc de Feltre, al
nistre de la guerre, fit bientôt
l'armée. A la lecture du disco
noncé, à cette époque, par l
de la Bourdonnaye, l'imagin
rejette 26 ans en arrière, et
peut se défendre de se croire
porté à l'une de ces époques
où la tribune conventionnelle
tissait de cris de proscriptio
mort. A la suite d'un tableau
heureusement trop vrai, de
que le retour de Bonaparte a
cumulés sur la France, et lorsq
de porter l'exaspération et l'é
tous les cœurs, par le specta
plus horribles vengeances, il
si juste et si politique de faire
les cris d'*union* et d'*oubli*,
Bourdonnaye proposa, comm
moyen de salut, le prompt
de ce qu'il appelait *les gran*
bles, et une amnistie pleine

voulait à tout prix des conspira-s, et ne pouvant s'en procurer lustres, on a été réduit à en inventer misérables. Mais des torrens de g obscur, répandus sur tous les ots de la France, n'avaient étan-encore que faiblement l'ardente de M. de la Bourdonnaye et de amis. A l'exemple de ce duc lbe, de sanglante mémoire, qui fut si l'un des défenseurs les plus fa-ques de la légitimité, et qui, unis-la dérision la plus amère à la fé-té la plus extrême, disait, en en-nt au supplice les malheureux tes d'Egmont et de Horn, « qu'une de saumon valait mieux que 20,000 de grenouilles, » M. de la Bour-aye disait aux chambres, dans expressions qui, pour être moins s, n'en étaient pas moins atroces: exemples, pour être salutaires, nt être choisis de préférence par-s vétérans de la révolution, ces rateurs rassasiés d'honneurs, issance, de richesses, dont la érité, objet de tant d'envie, a mé tant d'ambitions, exalté tant rances, et produit tant de cou-s projets. C'est en précipitant ommes superbes de la hauteur urs crimes les ont élevés, que donnerez des leçons utiles de ation et de vertu; c'est en ant, par des exemples fréquens, érités triviales, de l'inconstance fortune et de la punition cer-quoique tardive, des forfaits, ous ramènerez à cette morale pu-e, qui, seule avec la religion, fait e des états, et supplée l'impuis-des lois.... Trop long-temps sé-ar des apparences de soumission, uelques services hypocrites, par rotestations de fidélité, le gou-ment a épargné des hommes que it, à toutes les époques de la ation, en diriger les mouvemens aiguiser les poignards.... Il ne pas de rechercher les coupables, ouloir les punir; il faut encore la justice, d'accord avec la ven-ce nationale, les désigne, et que la clémence et la politique les isolent de cette multitude égarée ou séduite, derrière laquelle ils surent toujours si habilement se cacher. Ce ne sera pas dans l'ordonnance du 24 juillet que vous irez les chercher; vous la rejeterez cette ordonnance, monument irrécusable de la légèreté, de la faiblesse des uns, de la trahison des autres. » Nous l'avouerons avec M. de la Bourdonnaye : l'ordonnance du 24 juillet 1815 est un monument de tyrannie et de déraison; mais qui ne sait que cette liste odieuse ne fut qu'une liste de réduction; que les noms voués à la proscription étaient journellement envoyés, par centaines, à la police, par les salons et même par les antichambres du château des Tuileries, et que, dans la nécessité d'acheter, par quelques lambeaux de chair humaine, le silence des proscripteurs alors tout-puissans, le gouvernement se crut obligé d'user d'une condescendance lâche et inexcusable sans doute, et de consacrer 38 injustices, au lieu de 2000 qui lui étaient demandées? Ainsi donc, si M. de la Bourdonnaye se plaint de l'ordonnance du 24 juillet, c'est bien évidemment l'insuffisance de cette mesure qu'il accuse, et non sa cruauté contre laquelle il réclame! Nous ne dirons rien de l'intérêt qu'il témoigne à *la multitude égarée ou séduite;* il y a, dans cette partie de sa proposition, quelque chose de trop dérisoire et de trop absurde, pour nous y arrêter un moment; M. de la Bourdonnaye veut bien permettre qu'on ne fasse pas pendre les trois quarts de la France; rendons grâce à tant de clémence et de raison! Suivons maintenant ce député pendant la séance du 2 janvier 1816, lors de la discussion relative à ceux des anciens membres de la convention, qui, ayant voté la mort du roi, avaient accepté, pendant les 3 mois où Bonaparte avait ressaisi les rênes du gouvernement français, des fonctions publiques, ou, pour nous servir des expressions non moins malveillantes que ridicules d'un biographe

des régicides qui avaient pris part, d'une manière plus ou moins directe, à la conspiration du 20 mars (*); nous l'entendrons proclamer toutes les maximes des tyrans de 1793 et de 1794, dont il faut bien rappeler sans cesse les opinions, toutes les fois qu'il s'agit de celles de la majorité de la chambre de 1815. « Nous concevons, disait M. de la Bourdonnaye, que les crimes postérieurs des régicides ne sont pas une récidive de leur premier crime : mais ici ce ne sont plus des coupables ordinaires. Des hommes qui ne possèdent aucune vertu, puisque la clémence n'a pu les désarmer, sont toujours dangereux; et le bannissement de pareils hommes est commandé par l'intérêt public. » Prenons acte de ce que M. de la Bourdonnaye veut bien reconnaître qu'un vote émis en janvier 1793, n'a rien de commun avec l'acceptation d'une place en mars 1815; et encore, de ce qu'une place acceptée n'a rien de commun avec une récidive, surtout quand cette récidive ne se rapporte qu'à une opinion exprimée 22 ans auparavant. Convenons, en dernier résultat, qu'il est beaucoup plus facile de trouver de l'analogie entre la conduite, les principes et les passions de M. de là Bourdonnaye et des proscripteurs de 1793 et 1794, que cet orateur n'a été habile à en établir entre les votans de 1793 et les employés du gouvernement en 1815. Quoi qu'il en soit, presque tous les principes posés alors par le comte de la Bourdonnaye, furent, à quelques nuances près, adoptés par la chambre, à l'opinion de laquelle se réunit le ministère, lequel, après avoir, au nom du roi lui-même, déclaré que ce principe était irrévocablement résolu à maintenir les dispositions de la charte, relatives aux votans, abandonna tout-à-coup le terrain sur lequel il avait noblement combattu jusques-là, et donna lieu de penser, par une conduite aussi dérogeante à la dignité du trône qu'elle était inconstitutionnelle, que le gouvernement, secrètement d'accord, dans cette circonstance, avec les chefs de la majorité, mais tenant à paraître plus rigide observateur de la charte, dont ceux-ci ne se souciaient guères, n'avait pas été fâché de voir qu'on lui eût forcé la main. Ce qui n'avait été qu'un doute devint une certitude, quand on vit la loi d'amnistie, devenue méconnaissable par les amendemens que la chambre des députés venait de lui faire subir, unanimement approuvée avec ces amendemens par la chambre des pairs, et sanctionnée par le roi. Lorsque, le 22 février suivant, les discussions s'ouvrirent sur les élections et la formation des colléges électoraux, M. de la Bourdonnaye proposa, 1° d'admettre dans les assemblées de canton tous les citoyens domiciliés dans le canton, âgés de 25 ans, payant 30 francs de contribution foncière, ou enfin qui exploitent un objet imposé à 60 francs; 2° de former la liste pour les colléges électoraux, des plus imposés, âgés de 30 ans, en nombre double des électeurs; 3° de nommer le nombre des députés fixé par la charte, et un nombre égal de suppléans; 4° que les députés ne reçussent aucun traitement. Ennemi déclaré du ministère et du ministre de la police, le comte de la Bourdonnaye demanda, en mars 1816, que la commission du budget fût chargée d'examiner si les impôts sur les jeux, les voitures de place et les journaux, devaient continuer à être perçus par le département de la police. Personne n'ignore que le premier et le

(*) Nous disons non moins *malveillantes* que *ridicules*, parce qu'il n'est aucun besoin de démontrer à ceux de nos lecteurs qui lisent et qui réfléchissent, que, parmi les nombreux individus qu'employa Bonaparte, à son retour, dans les diverses branches de son gouvernement, il est plus que probable que pas un seul, peut-être, n'avait été dans le secret de ses desseins. Mais, à l'époque où parlait M. de la Bourdonnaye, et à celle où écrivait son biographe, on avait encore besoin de conspirations!

ier de ces impôts sont une mine nde que la police de France paraît loiter seule, parce qu'elle lui four- n effet de grandes ressources, mais t les immenses produits se répan- t, en réalité, dans des canaux que extrême élévation permettrait à e de soupçonner, si l'on ne savait de très-grands personnages ont né souvent purifier la source ab- de ces richesses, en l'appliquant rs jouissances personnelles. Cette idération ne permit pas d'insister a proposition de M. de la Bour- aye, à laquelle on ne donna au- suite. Ce député n'a démenti ni pinions ni son caractère, dans les ns de 1816 à 1817, et de 1817 8. Lorsqu'on put, en décembre ette dernière année et à l'ouver- les discussions sur la liberté de esse, croire un moment qu'un attachement aux principes cons- nnels, et des concesssions réci- es, pourraient conduire à la pos- té d'une réunion entre les ultrà- istes et les libéraux, M. de la donnaye, par une sortie aussi vio- que maladroite, contre le minis- qu'il accusait contre toute évi- de ne laisser circuler que des ges dirigés contre *la légitimité*, t tout rapprochement désormais ssible: car il fut bien prouvé, rs, que c'était beaucoup moins istère qu'attaquait le député de e-et-Loire, que la tolérance des ns politiques et religieuses, et le, la liberté de la presse, qu'il dait proscrire. M. de la Bour- aye, qu'il faut considérer comme des membres les plus exagérés e les exagérés de la majorité de ambre de 1815, est cependant es hommes dont nous pensons serait plus aisé de justifier les tions que les actes, quelque per- s que nous soyons d'ailleurs, que lus honorables intentions, dans arti qui ne serait pas le sien, ne eraient point grâce auprès de lui; dans cette opinion, que, même onfirmant ce qu'on pourrait trou- ver de trop bienveillant dans le juge- ment que nous portons sur cet homme, beaucoup plus propre à être chef de parti qu'à siéger sur les bancs d'une assemblée nationale; nous donnerions sans hésiter, à tous les amis de la li- berté, indigènes ou étrangers, résidant en France, un conseil que nous les inviterions à suivre sans délai, dans le cas où, par une de ces vicissitudes dont 29 années des événemens les plus extraordinaires ont rendu le retour possible en France, M. de la Bour- donnaye et ses amis seraient appelés au ministère: *vendre leurs biens*, *et préserver leurs personnes des cathé- gories*. Nous ne prétendons point af- fecter pour la France des terreurs dé- placées, ni une sécurité qui le serait plus encore; mais qui peut se défendre de prévoir le sort peut-être inévitable que lui prépare le triomphe d'une fac- tion, puissante du nom de ceux de ses protecteurs qui lui ont *répondu de l'a- venir* (*voy*. Berri), et qu'accusent plus hautement que jamais, en ce moment, les crimes et les malheurs auxquels elle a été livrée depuis le second retour du roi, jusqu'en 1817, et auxquels la sagesse du monarque français, si au- dacieusement trompée par des rapports infidèles, vient enfin de mettre un terme. Toutefois, si de tels crimes ont été commis sous son règne, et en quelque sorte sous les yeux de son gouvernement (qui les ignorait sans doute, puisqu'ils ont été soufferts), qu'attendre pour la France, du moment où le pouvoir suprême serait remis dans les mains de la faction qui a conçu et exécuté des forfaits qui, se- lon le rapport même des personnes investies de la confiance du monarque, surpassent, si ce n'est en nombre et en durée, du moins en machiavélisme et en férocité, les barbaries révolu- tionnaires de 1793 et de 1794 (*voy*. Favier) —Bourdonnaye-Blossac (Le comte de la), conseiller-d'état et pair de France, ne professe pas des opi- nions moins exaltées que le précé- dent. Lui et le comte Jules de Po- lignac (*voyez* Polignac) attachè-

parti, que de diminuer sa majorité numérique. Mieux éclairés depuis sur les intérêts de la religion et les leurs, MM. de la Bourdonnaye-Blossac et Jules de Polignac sont rentrés dans le bercail; on n'a guères plus remarqué leur retour, qu'on ne s'était aperçu de leur absence, pendant laquelle, du moins, leurs places restées *vides* avaient rappelé quelquefois qu'ils faisaient partie de la chambre.

BOURGEOIS (NICOLAS), député à la convention nationale, était médecin à Châteaudun, département d'Eure-et-Loir, quand il fut nommé membre de cette assemblée. Lors du procès du roi, il ne prit part qu'au premier appel nominal, répondit affirmativement sur la question de *culpabilité;* et, soit peur, soit humanité, soit justice, prétexta une maladie pour ne point assister aux trois autres appels. Cette prudence, et l'obscurité dans laquelle il s'enveloppa depuis, le sauvèrent des persécutions qui ne tardèrent pas à frapper autour de lui le courage, les talens et les vertus. Le 7 germinal an 3 (27 mars 1795), cinq jours avant la sédition anarchique dont le but était de rétablir la terreur, Bourgeois, muet jusques-là, retrouva tout-à-coup la parole pour s'élever contre la précipitation avec laquelle, selon ce consciencieux député, on poursuivait les membres de l'ancien comité de salut public (Billaud, Collot et

par son département, membr
mier conseil des anciens, il en
mai 1797.—Un autre BOURGE
François-Auguste), ancien
et juge du tribunal de prem
tance de Neufchâtel, départ
la Seine-Inférieure, fut dépu
département à la conventio
nale, et vota, dans le procès
XVI, pour la culpabilité,
de l'appel au peuple, pour
tion suivie du bannissement,
le sursis. Entré, par l'effet
des 5 et 13 fructidor an 3,
conseil des anciens, il y s
qu'en 1798, en sortit à cette
et fut nommé, après le 18
lors de la mise en activité d
titution consulaire, membre
législatif organisé par elle.

BOURGEOIS (CHARL
LAUME-ALEXANDRE), peintre
est né à Amiens, le 16 janv
Il apprit quelque temps à
burin chez George Wille, et
portraits de l'évêque d'Am
Mothe d'Orléans), et de Gre
son goût le porta bientôt à p
pinceau; et il fit long-temps,
cès, le portrait en miniature
tacha surtout à l'harmonie
reté des tons; et, pour cet
s'occupa de rechercher des
plus belles et plus fixes que
leurs ordinaires. On lui doi
de cobalt, qui supplée l'out

. tirées du fer, remplacent avec age, pour la fixité, celles du ame et du kermès. Enfin la ga- lui a donné des laques qui ne ent point au violet, et un carmin uge le plus beau et le plus fixe, a découvert, en 1816. Cet artiste de plus occupé d'une suite d'ex- nces sur la lumière et les rayons és, dont il ne s'est pas borné à naître les effets pour en faire lication à l'emploi des couleurs la peinture. Les principales de périences, au nombre de quinze, consignées et développées dans écrits qu'il a publiés : *Mémoire es lois que suivent, dans leurs naisons, les couleurs produites a réfraction de la lumière*, Pa- 813, in-12. — *Mémoire sur les urs de l'iris causées par la seule ion de la lumière*; et *Exposé uses de diverses doctrines*; ibid.

M. Bourgeois soutient que les urs du *spectre* sont au nombre de non de sept, et se réduisent à , le *jaune*, le *rouge* et le *bleu*. il prétend prouver que ces cou- ne sont point lumineuses par elles- s; que dans l'état d'équilibre se décomposent, et qu'il s'en dé- une lumière blanche, dont elles des modifications, sans cesser différentes; enfin qu'elles n'en point des élémens, quoique cette re continue de se reproduire.

URG-LAPRADE (Antoine), dé- , etc., né en 1736, était trésorier ance à l'époque de la révolution, t nommé membre du conseil des cents en mars 1794, par le dépar- nt de Lot-et-Garonne. Il s'y con- avec beaucoup de prudence et de ration, et passa dans le nouveau -législatif organisé après la révo- n du 18 brumaire an 8. Il en était dent à l'époque du 3 nivôse an 9, et ndit en cette qualité auprès de Na- on pour le féliciter d'avoir échappé à anger aussi imminent. Elu au mois obre 1803, candidat au sénat con- teur par le collége électoral de Lot- aronne, il fut décoré de la croix de la légion, le 25 novembre de la même année. Depuis, il n'a plus reparu sur la scène politique.

BOURGOIS (J.-F.-A.), député à la convention nationale et au corps-législatif, né en Normandie, était avocat au bailliage d'Aumale long-temps avant la révolution; il devint en 1790, juge au tribunal du district de Neufchâtel, et fut élu, en septembre 1792, député du département de la Seine-Inférieure à la convention nationale. Il y vota la détention de Louis XVI, pendant la guerre et son bannissement à la paix; passa au conseil des anciens au mois de septembre 1795; cessa d'en faire partie en 1798, et y fut aussitôt réélu; il devint membre du corps-législatif créé après le 18 brumaire, s'y conduisit avec modération, et mourut quelques années après.

BOURGOIN (Thérèse), actrice du Théâtre-Français, doit, à son joli visage plus qu'à ses talens, la place qu'elle occupe dans cette Galerie. Elle débuta sur la scène française, le 28 novembre 1801, par le rôle de *Mélanie*, dans la pièce de ce nom, et y obtint un succès brillant. Une figure d'une ingénuité ravissante, sous un costume de novice, et un débit qui, parce qu'il était assez monotone, n'en parut que plus mélancolique, décidèrent la moitié de ce succès, dont elle dut l'autre à des intentions heureuses, à quelques études sous la direction de la célèbre Dumesnil, et surtout à l'engouement des faciles Parisiens pour tout ce qui est joli et nouveau. Ce triomphe, dans une carrière où l'amour-propre offre de si nombreux écueils, est devenu également funeste à l'actrice et au public. Assurée de la faveur de ses juges, Mlle Bourgoin a cru pouvoir compter sur sa constance, et n'a rien fait pour ajouter de nouveaux titres à ceux qu'elle y avait déjà. Nous devons aux ministres d'un art à qui le poison de la flatterie est presque toujours mortel, un conseil qu'il leur sera aussi utile d'entendre qu'il est pénible pour nous de leur donner : c'est de se garder

reprocher, que ces défauts, dont il lui eût été si facile de se corriger il y a dix-sept ans, sont devenus maintenant des habitudes invétérées, et ne peuvent servir de leçon qu'à celles qui sont appelées à lui succéder. En général, Mlle Bourgoin ne manque, sur la scène, ni de décence ni même de quelque sensibilité; mais il est fâcheux que ces qualités soient déparées par cette fatale monotonie de débit devenue l'ordinaire défaut de la nouvelle école et dont la contagion a gagné tous les théâtres. Par malheur, les principaux théâtres de Paris, et particulièrement la Comédie française, sont transformés, depuis la révolution, en une sorte de bazar où la plupart des femmes à qui la nature a accordé quelques avantages, aspirent à se montrer pour se faire connaître. Les progrès de l'art ne sont plus pour elles qu'une occupation secondaire; qu'elles soient admises ou non, leur but est rempli, du moment où elles ont commencé sur la scène, une existence qu'elles finiront dans les boudoirs, et où quelques études frivoles, suivies d'un début qui le plus souvent ressemble au récit d'une leçon, ont réuni autour d'elles, un cercle brillant d'adorateurs qui ne leur laissent plus le temps de se livrer à d'autres soins qu'à ceux de plaire. C'est à cette école que s'est formée Mlle Bourgoin, et c'est assez dire quels sont ses droits

des princes de théâtre,
trouverions, dans la gaîté
un dédommagement au
qui nous sont imposé
Toutefois nous ne porte
réserve plus loin que les j
çais, eux-mêmes, qui on
pendant quelques jours,
Mlle Bourgoin avec le
cachemires, le plus intr
plus juif d'entre tous ceu
et de sa religion. Ce m
vendu à Mlle Bourgoin qu
était la reine de Pont, u
dessiné en diadème, d'un
sidérable, et avec leque
reuse Monime était des
trangler. Il paraît que
boutique, plus sensible q
ordinairement ses confr
mis en tête, avec ses soi
voix rauque, sa taille co
et sa face rude et repoussa
agréer ses hommages à l
nime. Celle-ci libre, jusq
du soir, des jalouses fu
thridate, avait, dit-on,
qu'espoir à son ignoble
dans l'excès de ses amo
ports, mettait à ce prix
de son cachemire. Il éta
même contempler, du part
gnifique effet du diadème
de Pont, lorsque, dès l
brillant de toutes les grâc
toir, l'homme à bonnes

de la reine de la veille : « Que le
l n'est pas bordé, qu'il devait l'ê-
u'il ne lui convient point, et qu'elle
lui rendre. » A ces mots, le
e ne peut plus contenir sa fu-
il vient de calculer en un mo-
que ce schall, vu de tout Pa-
r Mlle Bourgoin, ne trouvera
d'acquéreurs ; toutes les espé-
s de son avidité, de son amour-
e et de sa lubricité sont trom-
à-la-fois ; un procès commence,
omme de boutique le perd, aux
s de rire du palais, du théâtre
tout Paris. Mlle Bourgoin n'a
té aussi heureuse dans toutes ses
ures, et l'on ne peut se rappe-
ns rire la présence d'esprit de
mmis qui, venant de la part du
ier de l'actrice, et ouvrant son
-feuille qui contenait une somme
tre mille francs qu'il était chargé
porter, s'aperçut, à la manière
il était reçu, qu'on prenait le
e sur l'objet de sa visite, et
croyait reconnaître en lui le jeune
de B....., attaché à la légation
et dont Mlle Bourgoin avait
eçu des propositions ; il résolut
-champ de profiter de la mé-
joua son rôle avec tant d'a-
, et rendit l'erreur si complète,
té de Mlle Bourgoin, que le
is de Banque L...., reçu d'a-
dans le salon et introduit bien-
ns le boudoir, en était sorti,
heures après, aussi heureux que
nte de B..... eût pu espérer de
et laissant le plus intéressant
ir de sa rare libéralité. Cepen-
un jour avait suffi pour dé-
l'illusion de Mlle Bourgoin,
elle ne conservait pas un sou-
trop désagréable de l'audacieux
avait été l'objet, et la mépri-
t-elle été réparable, il est dou-
qu'elle eût consenti à la réparer.
Bourgoin est une des héroïnes
restauration ; elle en eût été la
le, si cela eût été possible ; lors
etour de Bonaparte, en 1815,
efusa, pour se distinguer sans
de Mlle Mars, avec laquelle elle n'était d'ailleurs en rivalité ni d'opinions ni de talens, de se parer des fleurs qui servaient d'emblème au nouveau règne ; quoique cette petite opposition eût été à peine aperçue du parti vainqueur, qui pouvait si facilement la punir, Mlle Bourgoin en tira plus tard un grand avantage contre Mlle Mars, envers laquelle elle se montrait moins généreuse que celle-ci ne l'avait été à son égard. Nous ne nous rappelons pas trop bien si c'est à Arnonville ou à St-Denis qu'elle a été présentée au roi par M. le duc de Berry ; mais nous sommes certains que la princesse tragi-comique a reçu cet honneur. On dit que, mécontente de quelques refus, les opinions de Mlle Bourgoin ont un peu changé depuis la rupture du traité conclu, pendant quelques semaines, entre elle et un prince de la maison de Bourbon : mais nous ne prétendons pas pénétrer des secrets que notre princesse n'a cependant jamais mis beaucoup de soin à cacher au public. Nous terminerons cet article, dont un peu de scandale aura fait supporter la longueur, en racontant une impertinence fort gaie de Mlle Bourgoin envers Mme la duchesse de D*******, femme de l'un des plus illustres maréchaux de l'armée française. Un cachemire égaré, car les cachemires ont toujours joué un grand rôle dans les aventures de Mlle Bourgoin, donna lieu à la duchesse d'écrire à la princesse de la rue de Richelieu, un billet, signé de son prénom qu'elle avait fait suivre du nom du duché de son mari ; Mlle Bourgoin qui, en sa qualité de bonne royaliste, ne se croyait pas obligée à beaucoup de respect pour les titres impériaux, répondit à Mme la duchesse de D******* un billet qui, avant la révolution, ne lui aurait pas mérité moins de 15 jours de Fort-l'Evêque, et qu'elle signa fort plaisamment *Iphigénie en Tauride*. Mlle Bourgoin touche à une époque où, de toutes les illusions de la vie, il ne lui restera bientôt que celles qui résultent des talens. Il serait heureux pour le pu-

blic et pour elle que cette réflexion ne fût pas perdue, mais nous n'osons nous en flatter; nous pensons plutôt que les amis de l'art, qui auraient voulu être ceux de Mlle Bourgoin, ont dû renoncer depuis long-temps à toutes les espérances qu'ils avaient conçues de cette jolie actrice, et prendre pour eux cette devise, dont on assure qu'aucun des amans de Mlle Bourgoin n'a long-temps fait la sienne :

L'espoir, il est vrai, nous soulage
Et nous berce un temps notre ennui;
Mais, Philis, le triste avantage,
Lorsque rien ne marche après lui;
. . . .
. . . .
Belle Philis, on désespère
Alors qu'on espère toujours.
Misantrope, scène II.

BOURGOING (Jean-François, baron de), né à Nevers le 20 novembre 1748, entra à l'école militaire de Paris, avec deux de ses frères, en 1760, et s'y livra avec ardeur à l'étude des langues, et notamment de la langue allemande. A l'âge de 17 ans, il quitta l'école militaire pour aller à Strasbourg, où il fut envoyé par le gouvernement. Il y étudia le droit public, sous le célèbre professeur Kugler, et, après y avoir passé 3 ans, il fut reçu officier dans le régiment d'Auvergne. A peine âgé de 20 ans, il fut nommé secrétaire de légation auprès de la diète de Ratisbonne, et, en cette qualité, chargé d'une mission particulière auprès de la cour de Munich, d'où il revint à Paris, pour y être nommé chargé d'affaires de France à Ratisbonne. Quatre ans se passèrent dans ces diverses fonctions, après lesquelles il retourna à son régiment, où il continua de s'occuper de l'étude du droit public. M. de Montmorin ayant été nommé ambassadeur en Espagne, en 1777, Bourgoing, dont les talens et les connaissances en diplomatie étaient déjà appréciées, fut attaché à l'ambassade, en qualité de premier secrétaire. Huit ans après, Montmorin ayant été rappelé, Bourgoing resta 18 mois chargé d'affaires de la cour de France près celle de Madrid. Ce fut pendant ce long séjour qu'il rassembla les matériaux de son *Tableau de l'Espagne moderne*, l'un des meilleurs ouvrages qui aient encore paru sur cette péninsule, jusques-là si peu connue. De retour en France, il fut nommé, en 1787, ministre plénipotentiaire à Hambourg. Rappelé en 1790, pour être nommé ministre plénipotentiaire en Espagne, sa présence fut encore jugée nécessaire à Hambourg. Il y retourna, et ce ne fut qu'en 1791 qu'il se rendit définitivement à Madrid, où il resta, comme ministre plénipotentiaire, jusqu'au mois de mars 1793. Rentré dans sa patrie à l'époque la plus désastreuse de la révolution, il se retira au sein de sa famille, dans sa ville natale, où il occupa, pendant quelque temps, la première place municipale. Le 18 brumaire, qui rendit au mérite ses droits, ne tarda pas à tirer Bourgoing de son obscurité. En 1801, le premier consul le nomma ministre plénipotentiaire en Danemarck, et ensuite en Suède. Il encourut vers ce temps, on ne sait pas positivement pour quel motif, la disgrâce de Napoléon, qui ne lui rendit sa faveur qu'à la demande de son fils (*v.* Bourgoing aîné). De retour à Paris par congé, Bourgoing fut nommé, en 1808, ministre plénipotentiaire auprès du roi de Saxe. C'est à Dresde qu'il fut atteint de la maladie qui a terminé ses jours, aux eaux de Carlsbad, le 20 juillet 1811. Il était âgé de 63 ans. Aussi estimé des étrangers qu'il le fut de ses concitoyens, il avait été nommé, par ces derniers, à l'unanimité et en son absence, candidat au sénat-conservateur. D'une probité et d'un désintéressement à toute épreuve, après 44 ans de fonctions diplomatiques, il est mort sans avoir même conservé le patrimoine de ses pères. Le baron de Bourgoing a laissé cinq enfans, deux filles et trois fils, qui entrèrent tous trois au service de l'empereur. Nous ne devons pas oublier que Bourgoing fut l'un des collabora-

les plus distingués de la *Biogra-* *universelle*. Il a laissé quelques les complets, et d'autres commen- ont les volumes qui restent à pu- seront enrichis. C'est par erreur dant qu'il avait donné un article court sur l'abbé Andrès : ce sa- estimable vit encore pour l'hon- des lettres. Il reste aussi de Bour- plusieurs manuscrits imparfaits, nant des notions sur les divers où il a résidé. Ses ouvrages im- és sont: *Nouveau Voyage en Es-* e, ou *Tableau de l'état actuel de* *monarchie*, 1789, 3 vol. in-8; lition, 1797, 3 vol. in-8; 3ᵉ édi- en 1803, sous le titre de *Ta-* *de l'Espagne moderne*, 3 vol. et atlas; 4ᵉ édition, sous le même et avec des augmentations, 1807, in-8 et atlas. Cet ouvrage jouit grande estime, qu'il mérite divers rapports. On y voit que eur a étudié par lui-même le pays décrit; la peinture des lieux, des es et des hommes y est généra- nt vraie, et toujours attachante: age qu'elle doit en grande partie style clair, naturel, et souvent resque. Cet ouvrage, malgré son e, n'a pas été à l'abri d'une cri- assez sévère de la part d'un autre ain qui a traité le même sujet. send, auteur d'un *Voyage en* *gne* (dont M. Pictet a donné une ction sur la 2ᵉ édition), reproche argoing de l'inexactitude sur cer- points: mais celui-ci, de son accuse Townsend de quelque pitation dans ses jugemens, et peu trop de confiance dans la lité de ses lecteurs. Quoi qu'il t, l'opinion que l'Europe savante faite du *Tableau de l'Espagne* *rne*, est assez manifestée par l'em- ement qu'on a mis à reproduire uvrage dans les langues étran- : dès la 1ʳᵉ édition, il a été tra- en danois, en allemand et en an- . — *Mémoires historiques et phi-* *hiques sur Pie VI et sur son pon-* *t, jusqu'à sa retraite en Toscane*, 2 vol. in-8; 2ᵉ édition, 1800, 2 vol. in-8. Plusieurs personnes re- cherchent la 1ʳᵉ édition, quoique la 2ᵉ soit continuée jusqu'à la mort de Pie VI. — *Histoire des Flibustiers*, *traduite de l'allemand, de M. d'Ar- chenholtz, avec un avant-propos et quelques notes du traducteur*, Paris, 1804, in-8. — *Histoire de l'empereur Charlemagne, traduction libre de l'al- lemand, du professeur Hegewisch, avec un avant-propos, quelques notes et un supplément du traducteur*, 1805, in-8. Ce supplément n'est autre chose que le portrait de Charlemagne, ex- trait de différens auteurs, le président Hénault, Bossuet, Maimbourg, Mably, Méhégan, Montesquieu, Anquetil, de Sacy, Condillac, Millot, Gaillard, Hume, Robertson, Gibbon, Voltaire. — *Correspondance d'un jeune mili- taire*, ou *Mémoires du marquis de Lusigny et d'Hortense de St-Just*, 1778, 2 vol. in-12. Les lettres du pré- cepteur sont de M. Demusset de Co- gners, aujourd'hui membre du corps- législatif. Cet ouvrage a eu plusieurs éditions; il en a paru une à Londres, 1792, 2 vol in-12, sous le titre de: *Les amours d'un jeune militaire, et sa correspondance avec* Mˡˡᵉ *de St- Just*. — Il a traduit quelques ouvrages de l'allemand et quelques opuscules de peu d'importance. Enfin, Bourgoing a donné une édition des *Voyages du duc de Chatelet en Portugal*, 1808, 2 vol in-8, et il a été éditeur de la *Correspondance de Voltaire avec Ber- nis* (*voy.* BERNIS).

BOURGOING l'aîné, fils du pré- cédent, s'étant distingué par un beau fait d'armes en Allemagne, Bonaparte voulut l'en récompenser, et lui de- manda ce qu'il désirait. « La grâce de mon père, » dit le jeune sous-lieute- nant; et le diplomate, son père, fut de nouveau employé. M. Bourgoing l'aîné a aussi fait la guerre de Russie. Pris par les cosaques, il fut envoyé à Ca- san, d'où il revint en 1814.

BOURGUEIL, auteur de vaude- villes, né à Paris, en 1763, est mort dans cette ville, le 8 juin 1802. On aimait la gaîté de son humeur et la

franchise de son caractère, exempt d'envie et de prétention. Le public a distingué de la foule des vaudevilles, ceux qu'il a faits seuls ou en société. Les principaux sont : *Le pour et le contre*, dont il fut seul auteur.—*Le mur mitoyen*, avec M. Barré. — *M. Guillaume*, et *le peintre français à Londres*, avec MM. Barré, Radet et Desfontaines, etc. Le recueil des *Dîners du Vaudeville* renferme quelques-unes de ses chansons, où, comme dans ses pièces de théâtre, il se montre naturel, plein de verve, et ami du bon goût.

BOURGUIGNON-DUMOLARD, né à Grenoble, n'a été connu à Paris, que depuis la révolution. Employé subalterne du comité de sûreté générale en l'an 2, il devint, après le 9 thermidor (27 juillet 1794), secrétaire-général de ce comité, en remplacement de Lauchet. Il fut nommé, lors de la mise en activité de la constitution de l'an 3 (1795), substitut du commissaire du directoire exécutif près la cour de cassation. Après les événemens du 30 prairial an 7 (18 juin 1799), qui suivirent de quelques jours la sortie de Treilhard du directoire, forcèrent Larevellière-Lépaux et Merlin de Douai, à donner leur démission, et les remplacèrent par Roger-Ducos, Gohier et Moulin, il succéda au ministre de la police, Duval, qui venait de suivre ses protecteurs dans leur retraite. Entré en fonctions le 5 messidor suivant (23 juin), le crédit de Gohier auquel il devait son élévation, ne put le soutenir, et 27 jours après, il fut remplacé par Fouché, connu depuis sous le nom de duc d'Otrante. Bourguignon ne se fit guères remarquer pendant cet insignifiant ministère, que par une circulaire adressée aux commissaires du gouvernement et aux capitaines de gendarmerie, afin d'appeler toute la surveillance de ces officiers publics, sur les exagérateurs et les alarmistes, dont Bourguignon se montrait presqu'aussi effrayé que Barère. Sorti du ministère, le 13 thermidor (31 juillet 1799), M. Bourguignon remplit successivement diverses fonctions, et employait ses loisirs à des travaux utiles, dont nous donnerons la note à la fin de cet article. Il se trouvait membre du tribunal criminel du département de la Seine, lorsque Moreau, Georges, et leurs coaccusés, furent mis en jugement. Aucune influence ne put déterminer M. Bourguignon à voter la condamnation capitale, contre le général illustre, qui, sans être exempt de torts dans ces dernières circonstances, aurait dû être défendu par sa gloire, ses services et surtout par son caractère, d'une accusation de complicité dans une conspiration contre l'état. M. Bourguignon, dans des vues de conciliation, dont il serait injuste de ne pas lui savoir gré, et pour ne pas porter l'autorité menaçante du premier consul, à des excès auxquels elle n'était que trop disposée, prononça contre le général Moreau, la peine d'un simple emprisonnement de deux années, que le ministre de la police, Fouché, qui portait un intérêt sincère, mais long-temps impuissant, à Moreau, parvint à faire commuer, en un exil aux Etats-Unis, avec une faculté de vendre ses biens en France, et d'en transporter les valeurs en Amérique. M. Bourguignon fut attaché peu-après, en qualité de conseil, à l'administration des droits-réunis, et obtint, le 28 février 1804, la place de substitut du procureur-général-impérial près la haute-cour. Le 24 mars 1809, il fut présenté par l'empereur au sénat, pour occuper une des places vacantes à la cour de cassation, à laquelle, cependant, il ne fut point nommé. Il passa, en novembre 1815, en qualité de conseiller honoraire de la cour d'appel, dont il était membre depuis 1810, à la cour royale de Paris. M. Bourguignon a publié : *Mémoire qui a remporté le prix en l'an 10, sur cette question proposée par l'institut national : Quels sont les moyens de perfectionner en France l'institution du jury*, 1802, in-8. — *Deuxième Mémoire sur l'institution du jury*, 1804, in-8.—*De la magistrature en France*, 1807, in-8.— *Troisième Mémoire sur*

r, 1808, in-8.—*Manuel d'instion criminelle*, 1810, in-4; troiédition, 1811, 2 vol. in-8.—*onnaire raisonné des lois pénales rance*, 1811, 3 vol. in-8. Les ous de ce magistrat, sur la nature ry en France, et la manière de rfectionner, jouissent d'une conation universelle et méritée. On urait le relire avec trop d'atten dans ce moment surtout, où les nis de la raison et des lumières, rcent de replonger l'ordre social le cahos des vieilles institutions, selon ces profonds législateurs, sublimes, par cela seul, qu'elles vieilles. — BOURGUIGNON (Henriric), fils cadet du précédent, homme de la plus heureuse esce, et qu'on voit allier les tales plus aimables aux qualités les distinguées du magistrat, a été né, le 6 janvier 1811, substitut procureur-impérial près le trit de première instance du départ de la Seine. Il a conservé cette, pendant les mouvemens polis de 1814 et de 1815, ce qui, un jeune homme, qui n'a pas encore de couleur politique, et par conséquent, n'est tenu à en ever aucune, ne prouve que de gesse et de la prudence. On a quelques vaudevilles; des poësies es imprimées dans divers recueils, usieurs couplets chantés en mars et en juillet *de la même année*, es théâtres de Paris. M. Bouron a donné, dans l'exercice de inistère, et dans des discussions tes et délicates, des preuves d'un distingué et d'un excellent esprit. là, surtout, et non sur les théâet dans des chansons, presque urs destinées à célébrer le triomeur du jour, que ses concitoyens siront à reconnaître les titres de ourguignon fils, à leur estime et r confiance.

URIENNE (LOUIS-ANTOINE FAUT DE), né à Sens le 9 juillet 1769, evé à l'école militaire de Brienne, rma, pendant la durée de leurs communes études, une liaison particulière avec Napoléon Bonaparte, qui lui témoigna toujours une préférence marquée sur ses camarades. Il quitta, en décembre 1788, l'école militaire, se rendit à Leipzig, pour y étudier le droit public et les langues étrangères, y demeura jusqu'en 1791, passa ensuite en Pologne, et ne revint en France qu'en 1792. Nommé secrétaire de légation à Stuttgard, peu de jours avant la terrible catastrophe du 10 août, M. de Bourienne fut rappelé de cette résidence en février 1793, repartit bientôt après pour Leipzig, où le rappelait une liaison d'amour, et se maria dans cette ville. Cependant, Bourienne n'était pas considéré comme émigré français par ceux de cette classe; sa précédente mission à Stuttgard, où il avait été maintenu après la destruction de la monarchie, et que l'on fit coïncider avec sa présence actuelle en Allemagne, sembla justifier les soupçons qui s'étaient déjà élevés sur son compte, et qu'avaient accrédités ses intelligences avec un agent de la république française. Il fut arrêté avec cet agent, par ordre de la cour de Saxe, et reçut, après 70 jours de détention, l'ordre de quitter le territoire de l'électorat. La persécution exercée sur lui par les gouvernemens étrangers, ne le mit pas tout-à-fait à l'abri de celles qui, dans l'intérieur, s'étendaient sur tous les Français. Il fut cependant aussi remarquable qu'heureux pour Bourienne, d'avoir pu, à son retour, faire effacer son nom de la liste des émigrés du département de l'Yonne, où il avait été inscrit lors de son premier voyage d'Allemagne; cette circonstance reçut même diverses interprétations qui ne furent pas également favorables à M. de Bourienne; mais l'abandon et l'oubli dans lequel le laissèrent succesivement le conseil exécutif et le comité de salut public, prouvèrent, avec assez d'évidence, qu'il avait entièrement perdu la confiance du gouvernement, et qu'aucuns rapports n'existaient entre eux. Sa situation resta la même jusqu'en juin 1797; à

cette époque, Bonaparte, dont 15 mois de triomphes inouis avaient élevé la gloire militaire au plus haut point, reçut, de son ancien condisciple, une lettre pressante, dans laquelle celui-ci lui demandait la permission de venir le rejoindre, et une place auprès de lui. Bonaparte se rappela avec plaisir le compagnon de ses premières années, engagea Bourienne à se rendre à Gratz, (Basse-Styrie) où il était alors, et le prit, dès l'instant de son arrivée, pour son secrétaire intime. Depuis lors, ils ne se séparèrent plus; en Italie, en Egypte, à St-Cloud, aux Tuileries, Bourienne n'eut plus de rivaux de confiance et de crédit, et fut nommé conseiller-d'état le 20 juillet 1801. Cependant, une insatiable avidité de fortune ayant fait entrer depuis long-temps Bourienne dans les spéculations de la maison Coulon, il fut entraîné dans la banqueroute de cette maison, accusé de complicité dans des opérations que les créanciers appelèrent frauduleuses; dénoncé au consul et au public, obligé de renoncer à sa place, et de quitter le château des Tuileries, réduit enfin pendant quelque temps à une disgrâce complète, et que l'on croyait sans terme, lorsque, tout-à-coup, ses amis et d'anciens souvenirs obtinrent sa nomination à la place de chargé d'affaires de France à Hambourg, avec le titre d'envoyé extraordinaire près le cercle de Basse-Saxe. Dans la position humiliante à laquelle Bourienne était réduit, c'était une double faveur bien précieuse, et dont il connut un moment tout le prix, mais que sa conduite justifia mal. En effet, Bourienne, en perdant la place qu'il occupait aux Tuileries, s'était bien promis, si la fortune lui souriait encore, de mieux profiter de ses dons; c'est assez dire quels immenses avantages il s'empressa de tirer de son emploi, de concert avec le maréchal Brune, alors gouverneur de Hambourg, et le commissaire des relations commerciales, Lachevardière, révolutionnaire effréné en 1793, et transfuge de ce parti, à qui sa place donnait les moyens de satisfaire la cupidité de ses associés [illegible] la sienne. Bientôt un cri unanime [illegible] fit entendre dans le Nord, et des dénonciations sans nombre firent connaître à l'empereur Napoléon les [illegible]tions et les friponneries de ses agens. Brune fut rappelé et envoyé en [illegible] Lachevardière perdit sa place, et jouit dans l'obscurité, du fruit de ses [illegible]versations; Bourienne seul donna quelques explications dont on voulut bien se contenter, et ne cessa de résider à Hambourg, où il continua d'arranger ses affaires, mais avec moins d'éclat qu'auparavant. Il ne quitta l'Allemagne que lorsque tous les agens français furent obligés d'évacuer ce pays. Intimement lié avec M. le prince de Talleyrand, alors président du gouvernement provisoire, Bourienne, en arrivant en France, obtint, par cette protection, la place de directeur-général des postes, dont il prit possession le [illegible] 1814, et qu'il ne conserva que jusqu'à l'arrivée du roi, qui, en le nommant conseiller-d'état honoraire, c'est-à-dire sans fonctions, lui avait donné immédiatement pour successeur M. Ferrand. M. de Bourienne éprouva long-temps un vif ressentiment de cette disgrâce, dont il se plaignait sans cesse à M. de Talleyrand, qui, fort occupé du soin de se soutenir lui-même, ne [illegible] jamais avec beaucoup de chaleur son protégé. Arrivèrent enfin les événemens de mars 1815, et Bonaparte [illegible] Lyon depuis deux jours, lorsqu'on s'avisa de confier, le 12 mars, à M. de Bourienne, la place de préfet de police. Il est douteux que, dans l'état actuel des affaires et de l'opinion publique, cette nomination faite [illegible] plutôt, eût eu des résultats plus heureux, mais enfin Bourienne trouva ou feignit de trouver l'excuse de son mauvais succès dans l'époque tardive de sa nomination. Il donna, le 16 mars, l'ordre d'arrêter le duc d'Otrante (Fouché), dont il avait été l'un des [illegible] les plus intimes, et qui, dans le temps de sa disgrâce, l'avait servi avec [illegible]rage auprès de l'empereur. Cet ordre était absurde, et son exécution [illegible]

lié à rien; c'était chercher les
s du danger où elles n'étaient
le duc d'Otrante échappa, de-
caché 4 jours (*voy.* FOUCHÉ);
naparte arriva le 20. Bourienne
quitté Paris la veille, s'était
auprès du roi, à Gand, où son
voyance était aussi hautement
ustement accusée, et où on ne
lmit à aucuns conseils. Nommé,
août 1815, lors de la seconde
ration, conseiller-d'état en ser-
rdinaire, section du commerce et
ntérieur, une ordonnance royale
onna, le 17 septembre suivant,
ée du conseil-privé; mais les fa-
du monarque n'ont jamais dé-
ce point. Elu, dans le même
, par le collége électoral du dé-
ment de l'Yonne, membre de la
se chambre des députés, il vota
amment avec la majorité de cette
bre, non qu'il en partageât les
ipes (nous croyons connaître assez
le Bourienne pour affirmer qu'il
a d'autres que ceux qui favori-
sa fortune et son ambition), mais
qu'il crut, avec beaucoup d'au-
que le crédit et l'avancement
ent, *tôt ou tard*, être de ce côté.
nir prouvera si M. de Bourienne
trompé, mais nous ne le pensons
Quelques réflexions éclairciront
être ce doute. Ceux qui croient à
sibilité de maintenir un ordre vé-
lement constitutionnel en France,
fléchissent pas assez, selon nous,
'est bien moins l'autorité pro-
ice de la monarchie qu'il s'agit
rd'hui de défendre dans ce pays,
le trône des Bourbons qu'il im-
à leurs partisans de conserver.
doute le système monarchique
s'accommoder facilement de tou-
s formes constitutionnelles, mais
nent concevoir que les alentours
rinces, l'émigration, les anciens
riétaires dépossédés par la charte,
parti qui, depuis 25 ans, combat,
l'intérieur, pour le retour des
bons, ou, ce qui est la même
, pour le retour des oppressions
lles, dont leur famille offre seule
la garantie traditionnelle, pourront ja-
mais souscrire franchement à un tel or-
dre de choses? Si, par l'effort d'une sa-
gesse et d'une prévoyance peu commu-
nes, le monarque actuel de la France
a consacré ce, que du reste, il n'était pas
au pouvoir de quiconque voulait régner
sur les Français, de détruire, en est-il
moins évident que, le lendemain du jour
où ce prince aura fermé les yeux, tout
changera de face dans l'état, parce qu'en
effet il y a identité parfaite entre les
intérêts des princes de la maison de
de Bourbon, et ceux de l'émigration,
des propriétaires dépossédés, et de la
presque totalité de l'ignorante noblesse
des provinces. Il nous semble donc,
d'après ces considérations, que les cal-
culs de M. de Bourienne, qui ne sont
pas étrangers à un grand nombre de
ses collègues, pourraient bien être
moins déraisonnables que beaucoup de
gens ne paraissent le penser, lors même
que quelques chances possibles s'élè-
veraient contre eux. On a attribué à M.
de Bourienne un ouvrage intitulé : *Histoire de Bonaparte, par un homme qui ne l'a pas quitté depuis 15 ans.* Cet ouvrage, qui a été publié en 1814, est formellement désavoué par celui qu'on en supposait l'auteur. On lui a également attribué le *Manuscrit de Ste Hélène*, qui ne lui appartient pas davantage. M. de Bourienne est doué d'une imagination très-vive et d'un esprit très-pénétrant. Nous ne doutons pas que sa nullité politique actuelle ne lui soit d'autant plus insupportable, qu'il unit une excessive ambition à des passions impétueuses, et qui paraissent condamnées à une longue inactivité. Il a publié sous son nom : *L'Inconnu*, drame en 5 actes et en prose, traduit librement d'une pièce allemande intitulée : *Misantropie et Repentir*, du président Kotzebue, 1792, in-12. — *Observations sur le budget de 1816, et sur le rapport de M. le comte Garnier à la chambre des pairs*, Paris, 1816. M. de Bourienne a réfuté, dans ce rapport, les assertions de M. Garnier, dirigées contre la majorité de la chambre des députés.

étant tombées dans les mains du jeune Bourignon, excitèrent en lui un vif désir de les connaître. De là, il fut conduit insensiblement à examiner les monumens antiques qui existent encore en grand nombre dans sa ville natale, et il ne tarda à pas faire, dans cette étude, des progrès étonnans pour son âge; mais les connaissances d'un antiquaire ne pouvaient le conduire à la fortune; il fallait choisir une profession : il se décida pour la chirurgie. Après en avoir étudié les premiers élémens en province, il vint à Paris pour s'y perfectionner. Il profita des ressources qu'offrait cette capitale, pour prendre des notions sur les différentes branches des sciences naturelles, et particulièrement sur la botanique; mais le goût qu'il éprouva bientôt pour la poësie vint mettre de nouveaux obstacles aux études sérieuses. Il ne tarda pas à se lier avec MM. Piis et Barré, avec lesquels il travailla en commun à quelques vaudevilles qui eurent beaucoup de succès. Néanmoins, son penchant l'entraînait toujours vers les antiquités; il publia, sur les monumens de son pays, des dissertations très-estimées; et, de retour à Saintes, il fit de nombreuses recherches qui devaient servir de base à un ouvrage considérable qu'il méditait sur cette matière; mais il fut obligé d'en suspendre la publication, attendu les grands frais qu'elle aurait entraînés.

dépit qu'il conçut d'un par
lui causa une fièvre qui,
temps après, le conduisit au
On croit qu'il a laissé gran
de manuscrits sur l'objet d
des favorites; les fragmens
publiés, soit dans son jour
séparément, doivent faire
publication du reste: car
montre beaucoup de sagacit
gré l'érudition qui en fait l
a su, par l'agrément de son
rendre intéressans pour tou
ses de lecteurs. En voici l
Observations sur quelques
romaines déterrées au Pala
1789, in-8.—*Recherches to*
ques sur les antiquités gaulo
maines de la Saintonge et d
mois, même année, même f
a encore de lui : *Amusemens l*
1779, in-8. On remarque d
lité dans les poësies de B
Outre les vaudevilles pour l
s'associa avec les chansonnier
ci-dessus, il en avait compo
quelques autres qui n'ont p
présentés. Une seule coméd
et en un acte a paru; c'est *le*
attribué mal-à-propos à M.
commandant de bataillon d
nationale. Elle a obtenu, su
tre des Variétés, un succ
grande partie au jeu comiqu
lieu.

BOURLIER (JEAN-BAPTIST

e, d'un bénéfice considérable, perdit à l'époque de la révolu-. Comme il n'en avait point adopté rincipes par intérêt, cette perte, supporta avec constance, ne chan- rien à ses opinions; convaincu que l'état il n'y a point de puissance rieure à celle de l'état lui-même, soumit à la constitution civile du gé, décrétée, en 1790, par l'as- blée nationale. Il éprouva, en 1793, ques atteintes des persécutions qui ndaient spécialement, dans ces s désastreux, sur ceux des ministres ulte catholique qui conservaient, éril de leur vie, quelque respect eux-mêmes. Immédiatement après gnature du concordat conclu, le 26 idor an 9 (15 juillet 1801), entre emier consul Bonaparte et la cour ome, M. Bourlier fut nommé évê- d'Evreux, et sacré le 3 floréal an 23 avril 1802). Nommé, vers la e époque, membre de la légion- nneur, les titres de baron et de e lui furent successivement con-. Il présida, le 14 mai 1806, le ge électoral de l'arrondissement reux, et fut présenté, en novembre nt, comme candidat au corps- atif, par le collége électoral du rtement de la Seine-Inférieure. nu membre de ce corps, pour partement, il en sortit après l'ex- ion de ses fonctions, et y fut, le 6 janvier 1813, pour le dé- ment de l'Eure. Il fut l'un des dats présentés, le 17 février sui- pour la présidence; le 11 avril même année, il prêta, en qua- e sénateur, serment de fidélité à ereur, à la déchéance duquel il a, l'année d'après, une adhésion es maux, dont la France était ac- e, ne permettaient pas de refuser. pair de France par le roi, le 4 1814, le comte Bourlier, qui it pas siégé dans la chambre im- le de 1815, fut continué, lors de conde restauration, dans les hon- s de la pairie. La France compte de prélats qui réunissent, à un de- ussi éminent que M. Bourlier, les vertus évangéliques à des connaissances étendues et variées.

BOURMONT (Louis-Auguste-Victor, comte de Gaisne, de), né, en 1773, au château de Bourmont, province d'Anjou, était officier aux gardes françaises lorsque ce régiment, en passant dans les rangs populaires, détermina la révolution du 14 juillet 1789. Il émigra, se rendit auprès du prince de Condé, qui le prit pour son aide-de-camp, et lui confia, en 1790, pour Nantes, une mission secrète, dont le but était de pressentir les dispositions de la noblesse de ce pays qui n'émigrait point, et celles des habitans qu'on savait tenir fortement à leurs institutions religieuses, et n'accueillir qu'avec mécontentement les innovations irréfléchies et impolitiques, introduites, dès cette époque, dans le clergé, par l'assemblée constituante. Lorsque, le 14 octobre 1793, les Prussiens et les Autrichiens se furent rendus maîtres de Weissembourg et de Lauterbourg, M. de Bourmont quitta l'armée de Condé, se rendit auprès du vicomte de Scépeaux qui commandait l'une des armées royalistes de l'Ouest, et fut nommé par lui major-général de son armée. Les insurgés du Maine, qui avaient créé un conseil supérieur pour diriger leurs opérations, associèrent Bourmont à ce conseil. Envoyé en Angleterre par le vicomte de Scepeaux, en décembre 1793, afin d'y solliciter auprès du ministère le prompt envoi des secours promis à son armée, il montra plus de talent qu'il n'obtint de succès dans cette négociation. M. le comte d'Artois avait alors fixé sa résidence au château d'Edimbourg, en Ecosse, afin de se soustraire aux importunitésde ses créanciers qui menaçaient sa liberté en Angleterre; Bourmont s'y rendit, et comme le prince avait alors peu d'occupation, il arma Bourmont chevalier, et le décora de la croix de St-Louis, quoique les rois, qui considéraient le droit d'accorder cette distinction comme inhérente à leur couronne, eussent été jusques-là les seuls dispensateurs de

créé chevalier de St-Louis, le comte de Bourmont fut choisi par M. le comte d'Artois, qui veillait de loin, mais avec une constante sollicitude, sur ses fidèles serviteurs de l'Ouest, pour porter aux chefs royalistes les brevets et les décorations militaires, dont leurs services devaient être récompensés. Lors de la pacification de 1796, Bourmont obtint du général Hoche la permission de retourner en Angleterre, et n'en profita que pour organiser avec plus de sûreté et de moyens, la reprise des hostilités et le renouvellement de la guerre civile, qu'il recommença en 1799. Après de longues et fréquentes alternatives de succès et de revers, un nouvel armistice fut conclu entre les républicains et les royalistes; lorsque le terme en fut expiré, Bourmont rassembla ses divisions, et marchait déjà sur Morlaix, lorsqu'il apprit que Laprévalaye, l'un des chefs de division, venait, en accédant à une nouvelle capitulation, et en posant les armes, de lui couper toute communication avec l'armée de Georges Cadoudal. Convaincu qu'il ne restait d'autre parti à prendre, que d'imiter MM. de Laprévalaye et de Châtillon, non-seulement il crut devoir adopter, pour lui-même, le conseil de se soumettre aux lois de la république, mais il expédia un courier à Georges, pour lui transmettre l'invitation de suivre son

degré de confiance, et
dans toutes les circonst
gissait des affaires de l
personnes qui, après y a
que part, demandaient
au gouvernement consu
tendance à la monarchi
plus un secret. Cependa
trante (Fouché), alors
police, soit que l'espè
que Bourmont paraissait
quefois sur l'empereur l
qu'en effet il eût des ra
défiance sur les intentio
sonnage, faisait suivre
examiner ses démarches
ses correspondances, lo
employait secrètement
Bourmont devint de plu
pect à ce ministre, par l'
vraiment maladroit, et
lui, avec lequel, immédi
l'explosion de la machi
(3 nivôse an 9, 24 décem
répandit que les jacobi
auteurs de ce crime. Le
qui, dès-lors, avait d'a
gnemens, et qui voyait
duite de Bourmont un
taque dirigée contre lu
gligea d'autant moins de
les recherches qui pouva
à la connaissance de la
premier consul, déjà prév
mont, déclarait hautemen

comme certaine, et que les
ans de la faveur avaient presque
son hôtel; cependant les ré-
prouvèrent bientôt que Bour-
vait trompé ou avait été trom-
même; cette dernière opinion,
t adoptée par le plus grand
e, ne fut pas celle des per-
qui voyaient de plus près les
iens; dès ce moment, et sans
ût précisément devenu suspect,
ıfiance s'éloigna tout-à-fait
de Bourmont. Un événement
t lui offrit cependant, quelque
après, le moyen de la recou-
nais, par un étrange enchaîne-
le circonstances, cet événement
loin de la ramener à lui, prouva
ent qu'ayant conservé toutes ses
gences avec la *chouannerie*, il ne
ıit pas plus difficile, au besoin, de
e servir contre le gouvernement,
ıns ses intérêts. Clément de Ris,
ır, venait d'être enlevé dans son
le, le 23 septembre 1800, par
gands armés qui s'étaient em-
le son argent et de son argen-
et l'avaient entraîné dans un
ain inconnu, où il était déjà
16 jours, lorsque la police s'a-
recourir au comte de Bourmont,
n supposait en relation avec les
eurs de ce pays. On s'expliqua
i de manière à le convaincre que
té personnelle était attachée à
M. Clément de Ris fût rendu à
rté, et en effet, peu de jours
M. Clément de Ris était libre
Clément de Ris). La facilité
quelle M. de Bourmont avait
découvrir le lieu où Clément
avait été renfermé, et celle non
grande avec laquelle il l'avait
de sa captivité, ne laissèrent
doute sur sa complicité avec les
ds, car nous ne savons quel au-
m donner à de tels hommes. A
e de cette découverte, M. de
ont fut arrêté, enfermé au Tem-
mis au secret. Nous pensons
llait, ou ne pas employer ses
s, ou ne pas le punir de les avoir
. Si, comme cela n'est pas im-
possible, la police eut de puissans motifs pour en agir ainsi, il importait de les faire connaître. Il y avait long-temps que M. de Bourmont n'inspirait ni estime, ni intérêt à ceux qui avaient pénétré sa conduite tortueuse et perfide, et ne voyaient en lui qu'un fourbe profond et adroit qui, trompant également et les Bourbons et Bonaparte, n'attendait, pour se déclarer, que l'instant où il ne resterait plus d'incertitude sur l'issue de ce grand procès. Transféré, en 1803, dans la citadelle de Dijon, et de là dans celle de Besançon, Bourmont, après quatre ans de captivité, réussit à s'évader en juillet 1805. Il eut encore assez d'adresse et de crédit à cette époque, pour obtenir du gouvernement français la permission de se retirer en Portugal, et faire lever le séquestre qui avait été apposé sur ses biens. Il était à Lisbonne, où sa famille était venue se réunir à lui, lorsqu'en 1810, le duc d'Abrantès (Junot), se rendit maître de cette ville. L'habile Bourmont trouva le moyen de se faire comprendre dans la capitulation, et rentra en France à la suite du général; le duc d'Otrante n'était plus au ministère, et Napoléon, qui eut toujours un penchant décidé pour ceux qui devaient un jour trahir sa cause et sa personne, parut avoir oublié ses longs sujets de plainte contre Bourmont. Il lui offrit le grade de colonel-adjudant-commandant, que celui-ci, dans l'intérêt de sa fortune actuelle ou de ses projets à venir, n'eut garde de refuser. Il servit, dans ce grade, à l'armée de Naples, et reconnaissait alors que « le vœu de tous les royalistes était rempli puisque le trône était rétabli, et que c'était sans doute un grand malheur d'avoir versé tant de sang français pour arriver au seul résultat que se fussent jamais proposé les chefs éclairés des armées de l'Ouest. » Nommé général de brigade, à son retour en France, il passa rapidement au grade de général de division, et fit, dans l'une et l'autre de ces qualités, les campagnes de 1813 et de

1814. Toujours plus engoué d'un homme, dont toutes les démarches n'auraient offert jusques-là aux yeux de tout autre que Napoléon, qu'une succession de perfidies longuement combinées, l'empereur des Français persistant à ne juger Bourmont que sous les rapports militaires, lui rendit toute sa confiance et le chargea des plus importantes commissions. L'imprudent monarque, malgré les informations dont il ne manqua jamais, ne pouvait se résoudre à croire qu'un de ses meilleurs officiers (et l'on ne saurait sans injustice contester ce titre à M. de Bourmont), fût l'un des hommes sur la fidélité duquel il devrait le moins compter dans la mauvaise fortune. La conduite que tint le comte de Bourmont, sous les murs de Dresde, le 27 août 1813; la bravoure avec laquelle, renfermé dans Nogent avec 1200 hommes, il défendit cette place contre les efforts des armées alliées, après en avoir crénelé les murs et les maisons et barricadé les rues, achevèrent de convaincre Napoléon que jamais confiance n'avait été mieux placée que celle qu'il accordait à M. de Bourmont. Cependant les destinées de la France étaient changées, et la coalition venait de rendre le trône aux Bourbons; on pense bien que M. de Bourmont ne fut pas le dernier à les reconnaître, quoiqu'il fût difficile d'avoir plus de torts envers eux; d'ailleurs la politique de ceux-ci n'était pas, en ce moment, de chercher des coupables. Chargé, le 20 mai 1814, du commandement supérieur de la 6e division militaire, le comte de Bourmont s'était rendu à Besançon, et se trouvait dans cette place lorsque Bonaparte entra, le 1er mars 1815, dans le golfe Juan. Le maréchal, prince de la Moskwa, (Ney), étant venu prendre le commandement de quelques troupes qu'on espérait pouvoir opposer avec succès à la marche triomphante de Bonaparte, M. de Bourmont fut chargé de commander, sous les ordres du maréchal. Il fit, selon ce qu'il a raconté, mais ce dont le maréchal n'est jamais convenu, de vives instances auprès de lui pour le déterminer à combattre les forces qui accompagnaient Bonaparte, et dont chaque pas augmentait le nombre. Quoi qu'il en soit, le maréchal voyant la guerre civile prête à s'allumer, et reconnaissant l'impossibilité de la résistance, se décida à réunir ses troupes à l'armée, et rendit publique la proclamation qui devait l'instruire de sa résolution. Le comte de Bourmont assista à cette lecture, et s'il faut l'en croire, ce fut bien malgré lui. Il est cependant assez difficile d'ajouter quelque confiance à cette assertion, si l'on se rappelle, qu'immédiatement après l'arrivée de Bonaparte à Paris, il s'était rendu lui-même auprès de ce prince, et qu'il en avait obtenu, presqu'aussitôt, le commandement d'une des divisions de l'armée qui se rassemblait en ce moment sur la frontière du Nord, pour combattre les alliés. Il importe d'expliquer ici, que ce ne fut que sur les instantes recommandations du général Gérard, et surtout du colonel de Labédoyère, dont il s'était empressé de réclamer les bons offices, et qui répondirent à l'empereur, sur leur tête, de la fidélité de Bourmont, qu'il parvint à surmonter la résistance que ce prince avait d'abord témoignée à l'employer. Ici, M. de Bourmont nous pardonnera, sans doute, de ne lui laisser d'autre alternative, que d'être ou le plus lâche des transfuges, ou le plus infame des traîtres; comment concevoir en effet, qu'un homme d'honneur, après s'être opposé avec tant d'énergie à la résolution prise par le prince de la Moskwa, de réunir ses troupes à l'armée de Bonaparte, eût pu se résoudre, en si peu de jours, à servir celui contre lequel il s'était prononcé naguères si hautement! et si l'on prétend expliquer cette contradiction si peu honorable en elle-même, par le désir et l'espoir de trahir l'homme dont il vient de provoquer la confiance, et qui remet sa défense en ses mains, de quel nom faudra-t-il caractériser une aussi exécrable perfidie? Au reste, ce n'est pas

nous qui accusons, voici les propres paroles du biographe qui prétend justifier le comte de Bourmont : « Il se rendit à Paris (M. de Bourmont), aussitôt après (la défection du prince de la Moskwa), *et sut encore inspirer à Bonaparte, assez de confiance, pour qu'il en obtint* le commandement d'une division destinée à combattre les alliés sur la frontière du Nord; M. de Bourmont *profita de la position où il fut placé*, et le 14 juin (trois jours avant la bataille), *il quitta sa division* pour se rendre auprès du roi, à Gand. » Nous l'avouons, nous ne savons plus quelle acception il faut donner au mot *honneur*, s'il est possible d'appliquer ce mot aux faits rapportés dans la biographie de MM. Michaud, article BOURMONT, page 455, deuxième colonne, ligne 30 et suivantes. De telles explications de sa conduite flétriraient du sceau d'une infamie ineffaçable celui qui ne rougirait pas de s'en trouver satisfait, et nous ne saurions concevoir que le monarque français, dont l'ame est aussi haute que son esprit est éclairé, agréât long-temps les services de quiconque se croirait justifié par elles. Après les événemens de Waterloo, le comte Bourmont occupa successivement, au nom du roi, Lille, et plusieurs places importantes de la Flandre. Il fit, le 14 octobre 1815, pendant l'instruction du procès du prince de la Moskwa, une déclaration relative à ce qui s'était passé dans son commandement, lorsque l'illustre et infortuné maréchal vint y prendre le commandement des troupes. Cette affaire ayant été portée devant la cour des pairs, le comte de Bourmont fut obligé d'y venir soutenir sa déclaration, dont le maréchal démentit formellement plusieurs points, affirmant que « tout ce qui avait été fait, l'avait été de concert avec M. de Bourmont, qui ne lui avait fait d'observations d'aucun genre, et avait sanctionné par sa présence, les mesures qui avaient été prises. » Il fallait être ou bien aveuglé par la haine ou bien étrangement prévenu, surtout, lorsque l'on ne pouvait ignorer quelle conduite avait tenue M. de Bourmont depuis le retour de Bonaparte à Paris, pour ne pas voir que les assertions du maréchal étaient conformes à la plus exacte vérité. Quel que soit le jour favorable sous lequel M. de Bourmont a réussi a présenter ses démarches, et le triomphe dont son habileté a été couronnée, nous craignons pour ce général, que le tribunal de l'inflexible histoire, au pied duquel viennent s'anéantir tous les intérêts de faction, ne confirme la rigueur des jugemens portés sur lui par ses contemporains. Toutefois, M. de Bourmont a trouvé à cette rigueur, une compensation à laquelle nous sommes loin de penser que son ambition s'arrête, mais qui du moins, lui permet d'attendre avec patience de meilleurs temps : il a été nommé, le 9 septembre 1816, commandant de l'une des divisions d'infanterie de la garde royale.

BOURNON-MALLARME (CHARLOTTE BOURNON, épouse de JEAN-ETIENNE MALLARME, connue sous le nom DE), est née à Metz. Cette dame fut enfermée à la Bastille vers 1770, pour un écrit politique, fait en société, avec M. Cahaisse. Cette fâcheuse expérience lui ayant fait sentir le danger de traiter de semblables matières, peu convenables d'ailleurs à son sexe, et, suivant toute apparence, à la tournure de son esprit, elle consacra des veilles à des travaux littéraires d'une nature toute différente, et pour lesquels sa vocation ne tarda pas à se manifester par une fécondité intarissable, quoiqu'elle ait été rarement heureuse. Le roman, comme le genre le plus facile, fut celui qu'elle adopta. Toutefois la révolution interrompit le cours de ses travaux, en substituant aux jeux de son imagination, d'affreuses réalités. Une des circonstances les plus terribles de cette époque, lui devint même personnelle, et ce fait paraît digne d'être cité, autant à cause du phénomène physiologique qu'il présente, que parce qu'il paraît avoir influé sur la direction du talent de cette auteur, et sur la

Bournon tomba dans des convulsions, qui se terminèrent par une abondante hémorragie, laquelle se fit jour par les mammelles, et cet accident, qui a beaucoup contribué, comme on le croira sans peine, à l'affaiblissement précoce de sa santé, se renouvela pendant long-temps à chaque émotion violente qu'elle éprouvait. Toutefois le délabrement de sa constitution, qui ne tarda pas à être suivi de celui de sa fortune, parut être à son égard une nouvelle source d'activité littéraire, d'autant plus que ce genre de travail, qui d'abord n'avait été pour elle qu'un délassement, était devenu un moyen d'existence. Parmi ses ouvrages, dont la nomenclature seule est considérable, nous citerons les suivans : *Lettres de milady Lindsey*, ou *l'Epouse pacifique*, 1780, 2 vol. in-12. — *Histoire d'Eugénie Bedfort*, ou *le mariage cru impossible*, 1784, 2 vol. in-12. — *Richard Bodley*, ou *la prévoyance malheureuse*, 1785, 2 vol. in-12. — *Les trois Sœurs*, 1795, 4 vol. in-12. — *Plus vrai que vraisemblable*, ou *le château de Missery*, 1801, 3 vol. in-12. — *Peut-on s'en douter*, ou *histoire véritable de deux familles de Norwich*, 1802, 2 vol. in-12. — *Alicia* ou *le cultivateur de Schaffouse*, 1805, 2 vol. in-12. — *Théobald Laymoure*, ou *la maison murée*, 3 vol. in-12. — *Thècle*, ou *le legs*, 3 vol. in-12, deux éditions. — *Mylord Clyde*, ou *l'établissement en saisie*, 2 vol. in-12. Il

une mention particulière. C
qui a pour titre : *Peut-on s'e*
et qui justifie ce titre, par l
remarquable avec lequel l'au
robé à ses lecteurs, jusqu'au
res pages, l'explication de
mystère sur lequel repose tout
pente de ce roman. Au surpl
sition de Mme de Bournon
méthode par trop expéditive
adoptée pour ses producti
raires, et l'on ne peut que l
d'être, comme beaucoup
soumise à une nécessité qui t
souvent le plus noble amu
l'esprit en une branche de
fort secondaire.

BOURRIT (Marc-Théo
à Genève en 1739, fut long-te
tre de la cathédrale de cett
a fait tantôt seul et tantôt a
Saussure, plusieurs voyage
Alpes, et surtout au Mont-B
a publié des relations de ce
recommandables par l'exac
descriptions. Il a aussi exécut
dessins, pour accompagner
tions publiées par M. de Sa
naturaliste célèbre faisait
des talens et des connaissan
Bourrit. On a de lui : *V*
glaciers de Savoie, 1772, i
cription des glacières, glaci
de Savoie, 1773, in-8. — *I*
des aspects du Mont-Blan
du Val-d'Aost, et de la

des glacières et glaciers de Sa- articulièrement des vallées de uny et du Mont-Blanc, et de la e découverte d'une route pour ir sur cette haute montagne, ou- qui complète la description des pennines et rhétiennes, 1785, éimprimé avec l'ouvrage pré- , 1789, 3 vol. in-8.—*Itinéraire* ève, 1791, in-8., 1808, in-12. cription des cols et passages es, 1803, 2 vol. in-8.—BOUR- né (P.), fils du précédent, et de l'église réformée de Lyon, npagné son père, einsi que M. issure, dans plusieurs de leurs s. Il a publié : *Discours pour ment de Bonaparte au trône*, 1804, in-8.— *Discours sur les s du citoyen*, 1805, in-8.— *Iti- e de Lyon à la Balme*, 1808,

JRRU (EDME-CLAUDE), an- oyen de la faculté de médecine is, fut nommé associé titulaire ociété de médecine, en rempla- : du docteur Jeanroi, en avril Il a publié : *Observations et re- es médicales, par une société decins de Londres*, traduit de is, 1763-1765, 2 vol. in-12.— *uis medicatis ad Merlanges*, in-4. — *Utilité des voyages r pour la cure de différentes es et notamment de la consomp-* raduit de l'anglais de M. Ebé- Gilchrist, 1770, in-12. — *L'art raiter soi-même dans les mala- inériennes*, 1770, in-8, nouvelle , 1771, in-8. — *Des moyens propres à éteindre les maladies ennes*, 1771, in-8. — *Eloge que de M. Camus*, 1772, in-8. *cherches sur les remèdes capa- dissoudre la pierre*, traduit de is, de Blaktree, 1775, in-8.— *rs prononcé aux écolesde mé- , pour l'ouverture solennelle du de chirurgie*, le 6 *février* 1786

URSAULT-MALHERBE -FRANÇOIS), député à la con- n nationale, descend du poëte dramatique de ce nom. Il devint directeur du théâtre de Marseille, après avoir parcouru les provinces méridionales de la France, à la tête d'une troupe ambulante. Ayant adopté avec chaleur les principes de la révolution, il forma à Paris, sous le nom de *Théâtre de Molière*, un établissement qui n'obtint que peu de succès. Electeur de Paris en 1792, il fut nommé député suppléant à la convention nationale, où il n'entra qu'après la mort de Louis XVI. Dénoncé par l'assemblée électorale, comme ayant augmenté sa fortune par des moyens peu honorables, Boursault, alors en mission dans l'Ouest, écrivit pour demander, qu'un rapport fut fait sur cette dénonciation; mais ce rapport n'a jamais eu lieu. Envoyé dans la Bretagne après le 9 thermidor, pour y ramener les esprits, sa mission y eut peu de succès. Après les insurrections des 12 germinal et 1er prairial an 3 (1er avril et 20 mai 1795), il demanda les arrestations de son collégue Esnue-Lavalée, l'un des proconsuls qui avaient laissé après eux, les plus sanglans souvenirs, et celle du général Rossignol, dont les cruautés et l'impéritie, avaient ajouté dans l'Ouest, aux malheurs de la guerre civile. On a accusé Boursault, d'avoir, pendant la mission qu'il remplit, avant le 13 vendémaire (5 octobre 1795), augmenté scandaleusement sa fortune par des concussions; mais les assertions de Prud'homme, qui a élevé contre lui cette acccusation, ne méritent elles-mêmes, qu'une confiance très-réservée. Dénoncé, avec autant de malveillance que de légéreté, par le comte de Barruel-Bauvert, dans une brochure sans talent et sans vérité, intitulée : *Lettres sur quelques particularités de l'histoire*, comme ayant voté la mort de Louis XVI, au jugement duquel il n'avait pu participer, M. Boursault avait attaqué celui-ci en calomnie, devant les tribunaux, lorsque M. de Beauvert à rétracté son assertion.

BOUSMARD (DE), ingénieur français, député aux états-généraux,

né, en 1747, dans le département de la Meuse, était capitaine du génie à l'époque de la révolution, et fut nommé, en 1789, député de la noblesse du bailliage de Bar-le-Duc aux états-généraux. Il y embrassa le parti des novateurs avec modération, proposa, en 1790, de mentionner honorablement les communes qui se seraient signalées par leur civisme dans l'acquit des contributions, et vota l'année suivante pour que le droit de paix et de guerre fût conféré au roi. Après la session, il rentra dans la carrière militaire, se trouvait en garnison à Verdun, en 1792, lors de la capitulation qu'il avait signée, et suivit les Prussiens lorsqu'ils évacuèrent cette ville. Il se fit naturaliser prussien, devint major-général au service de Prusse et fut tué d'un éclat de bombe au siége de Dantzig, le 21 mai 1807 : la place se rendit le lendemain. Il n'est peut-être pas indigne de l'attention du lecteur de remarquer que les places de Saint-Jean-d'Acre et de Dantzig, qui firent une résistance si longue et si vigoureuse, étaient toutes deux commandées par des officiers français, Phelippeaux et Bousmard. On doit à ce dernier un *Essai général* de fortifications pour l'attaque et la défense des places, qu'il dédia au roi de Prusse actuel, et qui parut, en 1804.

BOUSQUET, neveu de M. Desèze, a publié : *Oraison de Cicéron pour Marcellus*, 1802, in-8. — *Oraisons choisies de Cicéron*, traduction nouvelle, 1803, 2 vol. in-12, seconde édition, 1812, in-8. — *Des conseils de famille, avis de parens, tutelles et curatelles*, 1813, 2 vol. in-8. — *Des fonctions des juges-de-paix en matière civile non contentieuse*, 1813, in-12, etc. Sa traduction des *Oraisons de Cicéron*, est un ouvrage fort recommandable; elle a le mérite de la fidélité, et y joint souvent celui de l'élégance.

BOUSQUET, député à la convention nationale, exerçait la médecine à Mirande, à l'époque de la révolution, et devint successivement maire de cette
ville, et administrateur du départ
de l'Hérault. Il fut nommé, en se
bre 1791, député de ce départ
à l'assemblée nationale, où il
pas remarquer, et devint, en
bre 1792, membre de la députati
Gres à la convention nationale. Il
la mort de Louis XVI, fut envo
mission à l'armée des Pyrénées O
tales, et dans le département de la
te-Loire; échappa aux proscri
des divers partis, et rentra dans l'o
rité après la session.

BOUSSION (Pierre), prati
la médecine à Lausanne, avant la
volution. Il se rendit en Franc
1789, fut nommé député-sup
du tiers-état de la sénéchaussée
gen, aux états-généraux, et fut
pelé à l'assemblée nationale, po
remplacer D'Escure-de-Peluzat,
missionnaire. En 1790, son p
pour la répression des trouble
provinees obtint la préférence. Le
octobre, il présenta un plan sur l'im
pôt territorial en nature. Le 11 ja
vier 1791, il fut élu secrétaire. Le
juin, il fit décréter que les ecclés
tiques qui rétracteraient leur serm
seraient privés de leur traitement.
1792, le département du Lot le
lut à la convention nationale. Il y
la mort de Louis XVI, sans appel
sans sursis. Le 12 septembre 179
provoqua des mesures sévères
les réquisitionnaires cachés ou
ployés dans les charrois. Le 10
1794, il fit un rapport sur les pa
trouvés dans l'armoire de fer et
ceux qui avaient servi au procès
Louis XVI. Après le 9 thermidor
2 (27 juillet 1795), il demanda
mise en jugement de Rossignol. Le
septembre 1795, il proposa d'in
dire l'exercice de leurs fonctions
prêtres qui avaient été déportés
fut envoyé successivement en mis
dans la Dordogne, la Gironde
Lot-et-Garonne; il entra au
seil des anciens, d'où il sortit,
1798. Il reprit ensuite sa profe
qu'il exerçait encore, en 1816.

BOUTERWEK (Frédéric),

ttérateurs et des métaphysiciens
lus distingués de l'Allemagne mo-
, est né à Goslar, le 15 avril
. Après avoir fait ses études à
versité de Gottingue, il reçut du
de Saxe-Weimar, en 1791, le
de conseiller; fut nommé, la mê-
nnée, professeur-adjoint; en 1797,
sseur extraordinaire de philoso-
, et, en 1806, conseiller de cour.
de connaissances aussi étendues
profondes, il a rendu, dans sa
, d'éminens services aux scien-
t aux lettres par ses recherches
écrits, dont plusieurs ont été
its en français. Le système phi-
hique de Kant doit aussi beau-
à ses commentaires qui en ont
nt éclairci l'obscurité. Nous nous
rons à indiquer ici ses principaux
ges, tant en latin qu'en alle-
: *Commentatio de fundamento
ssionis Germanicæ tàm allodialis
feudalis, et ratione differentiæ
uccessionem Germanicam et Ro-
m*, Gottingue, 1786, in-4.—
cée, ou *Thèbes sauvée*, tragé-
ec des chœurs, Hanovre, 1788,
—*Lettres à Théoclès*, Berlin,
in-8.—*Parallèle entre le génie
et le génie moderne*, en frag-
Gottingue, 1790, in-8.—*Le
Donamar*, ou *les Fantômes
magination, lettres écrites en
agne du temps de la guerre de
ns*, ibid., 3 vol. in-8, 1791-
—*Annonce d'un discours publié
a philosophie de Kant*, ibid.,
in-8.—*De historiâ generis hu-
doctrinæ morum artisque poli-
adjutrice libellus*, ibid., 1792,
—*Aphorismes offerts aux amis
critique de la raison, d'après
ctrine de Kant*, ibid., 1793,
— *Paulus Septimius*, ou *le der-
mystère du prêtre d'Eleusis*,
, 1795, in-8.—*Programme d'un
académique sur la manière d'é-
en prose dans la langue alle-
de*, Gottingue, 1797, in-8.—
*is de leçons académiques sur la
sophie du droit*, ibid., 1798,
.—*Elémens de philosophie spécu-
lative*, ibid., in-8.—*Histoire de la poësie et de l'éloquence depuis la fin du 13e siècle*, ibid. 1801-1807, 6 vol. in-8. Cet ouvrage, d'une vaste érudition, jouit de la plus haute estime en Allemagne.—*Poësies*, ibid. 1802, in-8. —*Les époques de la raison*, ibid., 1802, in-8.—*Introduction à la philosophie des sciences naturelles*, ibid., 1803, in-8.—*Monument à Emmanuel Kant*, Hambourg, 1805, in-8.—*Æsthétique*, Leipzig, 1806, 2 vol. in-8; ouvrage classique. Le 1er vol. renferme la théorie générale du beau dans la nature et dans l'art; le 2e traite spécialement de la théorie des beaux-arts.—*Idées sur la métaphysique du beau, servant de supplément à l'Æsthétique, en quatre dissertations*, ibid., 1806, in-8. —*Histoire de la littérature espagnole*, 2 vol. in-8, traduite en français, 2 vol., même format, 1812. Cet ouvrage, où M. Bouterwek a fait pour l'Espagne ce que M. Ginguené avait fait pour l'Italie, est un véritable service rendu aux lettres, et a révélé à l'Europe savante des richesses presqu'ignorées. Plusieurs recueils périodiques renferment aussi divers mémoires du même auteur sur des sujets philosophiques et littéraires. Cet écrivain est l'un de de ceux qui honorent le plus la littérature allemande. Son instruction est immense, sa pensée profonde, son imagination forte et originale. Il a surtout manifesté cette dernière qualité, dans son roman du *Comte Donamar*, auquel des caractères tracés avec vigueur et vérité, une intrigue habilement conduite, et terminée par une catastrophe aussi touchante que terrible, donnent un haut degré d'intérêt. L'écrivain y sort souvent du monde intellectuel, dans lequel les Allemands aiment à se perdre, pour retracer avec talent et fidélité les scènes de la vie réelle. La traduction française est bien faite, et les principales qualités de l'original ne s'y trouvent pas essentiellement affaiblies. Les ouvrages de Bouterwek sur la philosophie de Kant ne peuvent obtenir beaucoup de vo-

gne chez l'étranger, et particulièrement en France, où les idées positives font un tort considérable à la métaphysique, mais plusieurs de ses autres écrits obtiendraient vraisemblablement, s'ils étaient traduits, un succès mérité. De ce nombre sont la tragédie de *Ménécée*, qui présente des beautés plus *antiques* que *romantiques*; l'*Æsthétique*, recueil de préceptes en général très-judicieux sur les différentes branches des beaux-arts, et l'*Histoire de la poësie et de l'éloquence*, dans laquelle on retrouve une foule de notions interressantes qui seraient restées ensevelies dans la poussière des 14ᵉ et 15ᵉ siècles, sans le génie investigateur de Bouterwek.

BOUTHILLIER (Charles-Léon marquis de), lieutenant-général des armées du roi, naquit en 1743, et fut député par la noblesse de Berri aux états-généraux de 1789, où il ne se fit point remarquer. Quoiqu'il eût expresément demandé que la division des ordres fût déclarée constitutionnelle, sa chambre ne l'en nomma pas moins l'un des commissaires conciliateurs, chargés d'opérer leur réunion. Personne ne se pononça plus hautement que lui dans la séance du 12 avril 1790, contre l'expropriation du clergé, et ne menaça avec plus d'énergie les acquéreurs de domaines déclarés nationaux par l'assemblée, de l'annulation future de leurs titres. Le 23 juin 1791, au moment où la nouvelle du départ de Louis XVI fut annoncée, M. de Bouthillier jura obéissance aux décrets, sous la réserve de la sanction royale. En septembre de la même année, il protesta avec un grand nombre de membres du côté droit de l'assemblée, contre les décrets rendus par elle. Il quitta la France après la session, se rendit au quartier-général des princes, et fut nommé par M. le prince de Condé, major-général de son armée. Sa conduite dans ce poste lui a suscité, de la part de ses compagnons d'armes, des haines violentes et des imputations dont il ne s'est justifié qu'en conservant la confiance de son chef. Rentré en France après le 18 brumaire (9 novembre 1799), M. de Bouthillier a vécu dans une retraite qui a été constamment protégée par le gouvernement impérial. Le roi l'a nommé, en 1814, commandeur de l'ordre de St-Louis. — Bouthillier (Léon, comte de), fils du précédent, rentra avec lui, en 1800. Privé, par la révolution, d'une fortune considérable, il fut, en 1809, nommé auditeur au conseil-d'état, et obtint, deux ans après, la sous-préfecture d'Alba, en Piémont, d'où il passa, le 30 août de la même année, à celle de Minden, département de l'Ems-Supérieur. Nommé, par le roi, le 7 juin 1814, préfet du Var, M. de Bouthillier fit, lors du retour de Bonaparte, en mars 1815, d'inutiles efforts pour armer la population de ces contrées, en faveur des Bourbons. Il quitta la France pendant les trois mois du rétablissement de l'autorité impériale, et fut appelé par le roi, en août 1815, à la préfecture du département du Bas-Rhin. M. de Bouthillier s'honora, à cette époque, par une circulaire adressée aux maires, dans laquelle il mettait ces magistrats en garde contre l'esprit de dénonciation qui menaçait alors tous les fonctionnaires publics, et portait le découragement parmi eux.

BOUTIDOUX. *Voy.* Boetidoux.

BOUVARD (Alexis), est né dans la paroisse des Contamines, située au pied du Mont-Blanc dans le haut Faucigny, le 27 juin 1767. Il fit ses premières études chez son oncle, chanoine à Sallanches. Ses parens, peu riches, le destinèrent au commerce; mais un penchant décidé pour les sciences détruisit leur projet: il les quitta, au mois d'octobre 1785, et vint étudier les mathématiques à Paris. Au bout de quelques années d'étude, il sentit naître en lui un goût particulier pour l'astronomie, et fut admis à l'observatoire, en 1793. On le nomma, en 1795, adjoint au bureau des longitudes, et il se trouva seul chargé des observations astronomiques pendant plusieurs années. Il a été nommé membre de l'institut,

en 1803; membre du bureau des longitudes, en 1804, à la place de Méchain, et membre de la légion-d'honneur, en 1810. M. Bouvard est un des plus laborieux observateurs que l'on ait aujourd'hui. La recherche des comètes a surtout occupé son attention; il en a découvert huit, et il a calculé tous leurs élémens paraboliques. Chargé pendant quelques années du travail de la *Connaissance des temps*, il en a rédigé douze volumes, dont Lalande s'est approprié le mérite. M. Bouvard a remporté, en 1800, le prix d'astronomie proposé par l'institut, sur la détermination des moyens mouvemens de la lune. Lorsque M. de Laplace voulut publier son immortel ouvrage (la *Mécanique céleste*), il désira faire l'application de son analyse aux grands problèmes de l'astronomie physique dont cette analyse était l'objet; mais cette application était trop pénible: ce géomètre ne pouvait s'en charger sans nuire aux travaux dépendans de ses vastes conceptions. Un astronome habile dans la science des calculs et dans l'art de tirer parti des observations, était donc nécessaire. M. Laplace choisit M. Bouvard: celui-ci a justifié ce choix. Plusieurs années employées dans des calculs difficiles et délicats, et dont il ne devait espérer d'autre récompense, que celle d'être utile à la science, lui valurent l'amitié particulière de son illustre maître, et la reconnaissance de tous les astronomes. A la suite de ces travaux, viennent ceux qu'il entreprit pour former des tables des planètes Jupiter et Saturne. Ces tables furent imprimées, en 1808, par ordre du bureau des longitudes, et méritèrent une mention honorable au concours décennal. Depuis ce temps, l'auteur les a singulièrement perfectionnées. On espère qu'il pourra bientôt en donner une nouvelle édition, et qu'elles seront suivies des tables de la planète Uranus (*Herschell*), qui sont aussi fort avancées. M. Bouvard a accompagné de savantes notes la traduction de l'ouvrage arabe d'*Ibn-Iounis*, sur l'astronomie, faite par M. Caussin. Il est, depuis 1814, un des chefs de bataillon de la garde nationale de Paris.

BOUVET (François-Joseph baron), contre-amiral, naquit à Lorient, en 1753, d'un capitaine de vaisseau de la compagnie des Indes, qui, à la dissolution de cette compagnie, passa dans la marine royale avec le même grade. Le jeune Bouvet commença à naviguer dès l'âge de douze ans. Il fit les campagnes de l'Inde sur l'escadre de M. de Suffren, et devint enseigne en 1782. Après l'émigration de la plus grande partie des officiers de l'ancienne marine, il fut nommé capitaine en 1793. Devenu contre-amiral, il commandait en second, en 1797, l'escadre qui sortit de Brest pour tenter une expédition en Irlande; il parvint jusque dans la baie de Bantry, où son escadre fut dispersée par un coup de vent. Il se vit obligé de retourner à Brest. Le directoire, voulant rejeter sur lui le peu de succès de cette expédition, le suspendit de ses fonctions. Cette disgrâce ne cessa qu'après le 18 brumaire. En 1802, l'amiral Bouvet conduisit à la Guadeloupe une escadre chargée de transporter des troupes dans cette colonie, sous les ordres du général Richepanse. Après avoir concouru à faire rentrer les nègres dans le devoir, il revint à Brest, où le gouvernement consulaire lui donna le commandement de la marine. Il devint ensuite préfet maritime dans la même ville: cet officier était, en 1816, au nombre des contre-amiraux en activité.

BOUVET DE CRESSE (A. J. B.), né à Provins, le 24 janvier 1772, fut d'abord élève de l'Oratoire, alla ensuite achever ses études au collége royal de Sens, en 1789, et servit, quelque temps après, dans le régiment du Roi. Au commencement de la révolution française, il se rendit à Brest, où il s'enrôla dans la marine, et, vers le même temps, il obtint, au concours, l'emploi de chef d'imprimerie dans l'armée navale. Il se trouva au combat naval du 1er juin 1794. C'est dans cette affaire qu'il reçut huit blessures, au

moment où, après en avoir vivement sollicité, et enfin obtenu la permission du contre-amiral Villaret-Joyeuse, il mit le feu à une caronade de 36 à tribord, et balaya le pont du navire *la reine Charlotte*, qui était commandé par l'amiral Howe. Cette action d'éclat est constatée par le décret de la convention nationale, du 8 ventôse an 3 (1794). Lorsque M. Bouvet eut quitté le service, il suivit la carrière de l'enseignement, d'abord à Orléans, et ensuite à Paris, où il établit un pensionnat; il se consacra particulièrement à la littérature latine, et eut, en 1801 et 1802, avec MM. Dussault et Etienne, une querelle littéraire dont les journaux du temps s'occupèrent beaucoup. On a attribué l'animosité violente qu'il manifesta contre le second de ces littérateurs, au refus qu'avait fait celui-ci, d'insérer, dans le *Journal des Débats*, un article envoyé par M. Bouvet. Quoi qu'il en soit, jamais ces haines furieuses, qui sont trop souvent la honte de la littérature, ne se signalèrent d'une manière plus révoltante que dans cette circonstance. L'envie, qu'avait éveillée l'éclatant succès des *Deux Gendres*, s'empara avidement de la découverte de *Conaxa*, pour se dédommager d'un triomphe auquel elle avait été forcée de souscrire; elle fut secondée par des inimitiés particulières, que peut-être le littérateur distingué, auquel on doit la première de ces pièces n'avait que trop légitimées par un ton tranchant et une vanité un peu trop franche. Le soulèvement fut effrayant; les pamphlets et les libelles ne cessèrent de pleuvoir pendant plusieurs semaines, et ceux de M. Bouvet se firent remarquer par leur virulence et l'oubli le plus entier de toute espèce de convenance. L'un avait pour titre *la Stéphanéide*, l'autre, *les Gouttes d'Hoffmann*; ils sont entièrement oubliés aujourd'hui, et nous en félicitons sincèrement leur auteur. Doué d'un naturel belliqueux, M. Bouvet a encore soutenu une guerre assez vive contre d'autres écrivains: quelques journaux du temps ont cité de

lui une épigramme qui se term
par ces vers:

> Le Scythe Malte-Brun dicte de
> en France,
> Et la littérature est en proie à D
> sault.

Il s'exposa, comme on le pense bi
à de vives représailles, et ne fut
épargné dans deux ou trois feuilles p
bliques, dont les rédacteurs allè
jusqu'à prétendre avoir décou
dans ses compositions latines,
fautes de quantité. On a de lui,
les ouvrages déjà cités, *Ferval*,
le Gentilhomme Rémouleur, 1800,
12. — *Specimen virtutum*, 1810,
12. — *De Romæ regis ortu*, carm
1811, in-4; cet ouvrage a été
primé, et se trouve dans le re
intitulé *les Hommages poétiques*. —
Eloge de Goffin, 1812, in-8. — *Fo*
liculi, ou *les faiseurs de réputatio*
satire, 1813, in-8 (on trouve da
cette pièce des fragmens enlevés
Folliculus de Luce de Lancival,
tre satire dirigée contre les rédacte
du *Journal de l'Empire*, et partic
lièrement contre le fameux Geoff
En 1816, à l'occasion du mariage
duc de Berri, M. Bouvet compos
épithalame en vers hexamètres et p
tamètres.

BOUVET DE LOZIER (A. H.
est né à Paris en 1769; entré au s
vice en qualité de sous-lieutena
émigra dans les premières anné
la révolution, fit les campagnes
1792 et de 1793, et se retira
en Angleterre, où il devint agent
maison de Bourbon. Envoyé en Fra
en 1804, avec le grade d'adjudant
néral de l'armée royale de l'Oue
pour y seconder les projets de Pi
gru et de Georges, il fut arrêté
Paris, mis en jugement le
1804, et condamné à mort; mais
les instances de la sœur de M. B
de Lozier, qui fut présentée à l'emp
reur par la princesse Caroline,
peine fut commuée en celle d'une
tention de quatre années, qui de
être suivie de la déportation. Nom
maréchal-de-camp après la resta

tion, M. Bouvet de Lozier obtint le commandement de l'île de Bourbon, qu'il réussit à conserver à l'autorité royale pendant les trois mois de l'année 1815, où Bonaparte occupa de nouveau le trône de France.

BOUVIER-DUMOLARD (Le chevalier), né en 1781, à Sarguemines, département de la Moselle, d'une famille de bonne bourgeoisie, fut employé d'abord à la sous préfecture deSarrebruck; il faisaitpartie de la garde-d'honneur, lors de la tournée de Napoléon dans le département de la Sarre, et fut nommé, en 1805, auditeur au conseil-d'état; intendant de la Carinthie, à la fin de cette année, et intendant de Dresde et de Cobourg, en 1806 et 1807. De retour en France, il y obtint la sous-préfecture de Sarrebruck,et fut appelé, en 1810, à la préfecture du Finisterre, d'où il passa à celle de Lot-et-Garonne, qu'il administrait en 1814. Quelques ennemis obscurs de M. Dumolard prétendirent, à cette époque, que ce magistrat avait intercepté la correspondance par laquelle le gouvernement provisoire informait le maréchal duc de Dalmatie (Soult), qui commandait l'armée française du Midi, des événemens qui venaient d'avoir lieu à Paris, et que cette infidélité coupable, en devenant la cause de la sanglante bataille de Toulouse, avait causé la mort de plusieurs milliers de Français. Cette allégation sans preuve, recueillie par M. de Beauchamp dans son histoire de la campagne de 1814, est devenue l'objet d'une plainte en calomnie, formée par M. Dumolard contre cet écrivain. M. Bouvier-Dumolard plaida lui-même sa cause, et remporta une victoire complète sur son adversaire. Bonaparte arrivé à Paris, en mars 1815, lui confia d'abord la sous-préfecture de la Sarthe, et le fit passer peu après à celle de la Meurthe. Ce fut en se rendant à cette dernière destination, et presqu'aux portes de Nancy, que ce magistrat fut arrêté par des brigands qui lui enlevèrent une somme de 18000 francs. La conduite de M. Bouvier-Dumolard, pendant la durée de cette magistrature, ne fut pas moins remarquable par le zèle avec lequel il servit le nouveau gouvernement, que par la modération avec quelle il exécuta les mesures qui lui étaient prescrites. Nommé membre de la chambre des représentans, par le collége électoral de Thionville (Moselle), il ne parut dans cette assemblée que lorsque les Autrichiens, qui occupèrent Nancy le 26 juin, l'eurent forcé d'abandonner son poste. Lorsque le 30 juin suivant on lut à l'assemblée un rapport qui annonçait que les Bavarois et les Wurtembergeois, forts seulement de 2 à 3 mille hommes, n'étaient encore maîtres que de Château-Salins (Meurthe), M. Bouvier-Dumolard monta avec précipitation à la tribune; s'étonna de ce que le gouvernement fût aussi mal informé, et, après avoir donné d'importans détails sur l'invasion de l'ennemi, déclara: « Que sa présence, seule, attestait que le premier administrateur du département de la Meurthe avait été contraint d'abandonner son poste. » On ne saurait s'expliquer comment une telle conduite a pu mériter à M. Bouvier-Dumolard d'être inscrit sur la liste du 24 juillet 1815. Il s'est retiré dans une propriété qu'il possède à Hazebrouck, où il paraît avoir obtenu la permission de fixer sa résidence. Nous engageons nos lecteurs à lire le mémoire qu'il a publié, en novembre 1815, contre M. Alphonse de Beauchamp; il est remarquable par des détails d'un grand intérêt et la clarté rapide avec laquelle les faits sont exposés.

BOUVIER DES ECLATS, maréchal-de-camp, était major du 17ᵉ régiment de dragons en 1805. Il fut nommé, le 20 septembre 1806, colonel du 16ᵉ régiment de même arme, et, le 14 mai 1807, officier de la légion-d'honneur. Devenu général de brigade, il fut employé à l'armée d'Espagne, et se distingua, le 19 février 1811, à la bataille de la Gebora. Le maréchal Soult demanda pour lui le grade de commandant de la légion-d'honneur. Il fut cité de nouveau, le 15 juin, dans le

rapport du combat de Santa-Marta et de Villalba. Le général Bouvier des Eclats a été nommé chevalier de Saint-Louis, le 19 juillet 1814.

BOUVILLE (Le marquis DE), ancien conseiller au parlement de Rouen, fut député, par la noblesse du pays de Caux (Normandie), aux états-généraux de 1789. Après avoir gardé le silence pendant plusieurs mois, il le rompit le 25 janvier 1790, pour combattre les principes qu'établissait Robespierre sur l'égalité politique. Son opposition aux institutions nouvelles se manifesta, depuis cette époque, dans toutes les occasions, et lorsqu'en septembre 1791, la minorité de l'assemblée constituante eut décidé de protester contre tous les changemens introduits, depuis le commencement de la session, dans la monarchie, M. de Bouville se chargea de rédiger la protestation dont le mode fut unanimement accueilli par les signataires. Il quitta la France en octobre 1791, y rentra après le 18 brumaire, mais sans cesser de vivre dans une obscurité dont il n'est sorti qu'après le second retour du roi, en 1815, époque à laquelle le collége électoral de la Seine-Inférieure, ou plutôt la faction qui s'était rendue maîtresse de tous les choix, le nomma membre de la chambre des députés. Ses qualités d'ancien magistrat et de membre de l'assemblée constituante, fixèrent sur lui les regards, quoique ses opinions fussent encore peu connues, et une majorité de 244 membres, sur 300, le porta à la vice-présidence de la chambre. L'histoire a déjà marqué la place de M. de Bouville, entre MM. de la Bourdonnaye, Hyde de Neuville, de Béthizy, de Sesmaisons, et tant d'autres dont le sanglant souvenir ne sera perdu de long-temps pour la France. M. de Bouville se signala particulièrement à l'époque de l'évasion du malheureux Lavalette, par une plus grande violence dans ses dénonciations contre le garde-des-sceaux et le ministre de la police. Voici quelques passages du discours qu'il pro-
nonça à ce sujet, dans la séan
23 décembre 1815 : « Tout se r
pour nous faire considérer ce
sion comme l'effet d'un compl
s'agit d'un criminel d'état, d'u
minel condamné, duquel la clém
du souverain s'était retirée. La v
geance publique l'attendait : il é
sous la surveillance presqu'imm
de deux ministres du roi ; et l'on v
drait nous persuader qu'il a éc
par une de ces ruses grossières qu
trömperaient pas un enfant ! Il est
connu que la Conciergerie est la p
sûre des prisons. Pour entrer et so
il faut passer devant des guichetie
des factionnaires, et se baisser p
traverser plusieurs guichets. Cet h
me, gros et court, revêtu des h
d'une femme mince et délicate, a
pu frapper les regards sans que sa c
pulence l'ait fait reconnaître, sans q
les sanglots qu'il poussait aient trahi
voix ? Et cependant un seul porte-cl
est compromis ! Il est impossible d
ne pas voir là l'exécution d'un p
médité pour sauver le coupable. S
nous examinons ensuite les circons
ces extérieures à la prison, cet hom
avait tant de complices ! n'avons-nou
pas lieu de les craindre, puisqu'ils o
été assez puissans pour effectuer s
évasion ? Je passe aux circonstance
peuvent motiver la proposition q
vous est faite. Le nom de Lavalette
porté sur la première liste de l'ord
nance du 24 juillet. Il était en prison
il aurait dû être jugé immédiatem
Point du tout : six semaines s'écoul
On le distrait du conseil de guerre p
l'envoyer à la cour d'assises. Son p
voi est rejeté par la cour de cassation
le jugement aurait dû être exécu
dans les 24 heures. La procédure
devait durer que 20 jours, et elle
duré 11 jours de plus. On assure q
cette procédure s'est arrêtée au mini
tère de la justice beaucoup plus qu'
n'aurait dû. Ce système de lent
est difficile à expliquer. Tant d'imp
dences concertées, tant de préc
tions négligées, ne sont point l'eff
d'un complot obscur, mais d'une t

par des conjurés de haute im-ce. Quels en sont les auteurs? que le voile se déchire. Les res doivent le désirer autant que pour leur propre honneur. Je de que la chambre nomme une ssion qui sera chargée de pren-s les renseignemens sur les mi- dans l'affaire de Lavalette, et de rendre compte dans le plus bref » M. de Bouville n'attaqua pas oins de passion et de cruauté, des dispositions de la loi dite *stie*, où le gouvernement ma-it des intentions de clémence. doute, dit M. de Bouville, j'ai mpris les grandes considérations ues qui ont été développées; car rait en conclure que nous de-ous laisser conduire au despo-à l'aide d'une charte de liberté. on induire de ce qui a été dit e tribune, qu'il suffisait que mesure extraordinaire eût été sée par le roi, pour que nous s y souscrire aveuglément? Je in de partager cette opinion. Il ible, au contraire, qu'il est dans table intérêt de la monarchie, chambre apporte la plus grande dans ses discussions. » Nous erions sincèrement M. de Bou-les opinions qu'il exprima, dans ne séance, sur l'article 3 du pro-loi relatif à l'ordonnance du 24 1815, si, en demandant le rejet te ordonnance, le député de la Inférieure eût proposé de sup-par des mesures plus douces, à qu'il attaquait en ce moment; il n'en était pas ainsi, et en ex-nt le vœu que l'assemblée ne prît sur elle de prononcer sur le u moins de culpabilité des 38 rits, M. de Bouville appuyait et dait de toutes ses forces le sys-des proscriptions par cathégo-Il n'est pas nécessaire de dire ce député s'est fortement pro-en faveur de la proposition de e au clergé ses biens non vendus. e Bouville, après avoir constam-voté avec la majorité de la chambre de 1815 à 1816, dissoute par l'ordonnance du 5 septembre 1816, n'a point été réélu à la chambre convoquée en 1816.

BOUYGUES (J. P.), était membre du directoire du département du Lot, lorsqu'en septembre 1792, il fut député par ce département à la convention nationale. Il vota dans le procès de Louis XVI, contre l'appel au peuple; mais en prononçant seulement en qualité de juge, la peine de la réclusion. La condamnation à mort, ayant été rendue M. Bouygues demanda expressément un sursis au jugement. Ce fut dans une de ces séances qui précédèrent le 31 mai 1793, et qui se surpassaient alternativement en atrocité et en scandale, qu'on vit se passer un fait que nous osons répéter à peine, mais qui tient trop à la peinture des mœurs de ce temps-là, pour qu'il nous soit permis de l'omettre. Bouygues, siégeant au côté droit de l'assemblée, venait d'énoncer une opinion, qui probablement avait déplu à l'une des femmes placées dans les tribunes, lorsque cette furie, dont les regards étaient fixés sur lui, se lève en proférant d'horribles imprécations, s'avance sur le bord de la tribune, et satisfait, sur la tête du député du Lot, à l'un des besoins les plus secrets de son sexe. Citer un fait de cette nature, c'est se dispenser d'y ajouter une seule réflexion. M. Bouygues fit partie du premier conseil des cinq-cents; en sortit en mai 1798, et fut, après le 18 brumaire, nommé juge au tribunal de première instance de Gourdon (Lot). Il occupa cette place pendant plusieurs années.

BOVES, chef royaliste dans la province de Venezuela (Amérique méridionale), fut l'un des hommes qui se signalèrent le plus par leurs excès, dans cette guerre si féconde en horreurs. En 1814, les partisans de la métropole, indifférens sur le choix de leurs moyens, pourvu qu'ils parvinssent à ruiner la cause de leurs adversaires, ne doutèrent pas qu'ils n'arrêtassent les progrès des indépendans,

en soulevant les esclaves, dont le nombre se montait à 60,000 dans cette seule province. Ils chargèrent de l'exécution de cette terrible mesure, des hommes qui, par leur conduite antérieure, s'étaient montrés dignes d'une semblable mission. Boves fut l'un de leurs principaux agens. Secondé d'un nommé Rosete, et ayant reçu, du gouverneur de Guayana, des secours d'armes et de munitions, il pénétra dans la partie de l'est du vaste district de Caracas. Ces deux chefs virent bientôt se réunir autour d'eux tous ceux que les troubles civils avaient accoutumés à la licence, ainsi que les malfaiteurs et les brigands attirés par l'espoir du pillage. Ce fut à leur tête qu'ils commencèrent l'exécrable entreprise dont ils étaient chargés. Les vallées de Tuy et d'Aragua devinrent le théâtre du meurtre, de l'incendie et de la dévastation. Les troupes de l'indépendance, occupées ailleurs, ne purent revenir assez tôt pour arrêter ces barbares, et la destruction s'étendit de proche en proche. Suivant les papiers du temps et les lettres particulières, tout ce qui, dans une étendue de près de 400 milles, depuis l'Orénoque jusqu'aux environs de Caracas, refusa de se joindre aux brigands, devint aussitôt leur victime. En employant ces moyens de terreur, ils parvinrent à réunir près de 8000 hommes, parmi lesquels il ne se trouvait que 50 Européens ou Canariens. Boves prit possession de la Vittoria, mais Bolivar y étant accouru en personne, le défit complètement, et le contraignit à la retraite. Néanmoins, ce chef de parti, non moins opiniâtre que féroce, appuyé de quelques renforts qui lui furent amenés par Rosete, se reporta sur Caracas. Bientôt Bolivar, secondé des généraux Marino et Montilla, remporta sur eux un second avantage, qui força Boves de se retirer à los Llanos, après avoir essuyé une perte considérable. Bolivar s'étant trop hasardé à sa poursuite dans ces plaines immenses, favorables au développement de la cavalerie, arme dont le premier était mal pourvu, fut obligé, après plusieurs heures d'un combat sanglant (*voy.* Bolivar), d'abandonner le champ de bataille. Boves, profitant de ce succès avec l'activité qui lui était naturelle, s'avança vers Caracas et la Guayra, qui se rendirent à lui en juillet 1814. La ville de Valencia lui opposa une plus longue résistance; mais, perdant l'espoir d'être secourue, elle accepta une capitulation qui fut violée aussitôt que conclue. Cette violation fut accompagnée d'une circonstance dont l'histoire doit consacrer le souvenir, pour la flétrir d'un opprobre éternel. Les officiers républicains, pleins d'une méfiance que l'événement ne justifia que trop, avaient demandé qu'une messe solennelle fût célébrée devant les deux armées, et qu'au moment de l'élévation, le chef des royalistes jurât d'accomplir religieusement les articles du traité. La condition fut agréée, et à peine les assiégeans furent-ils en possession de la place, que le parjure et cruel Boves, au sortir de la cérémonie où ses sermens venaient d'être consacrés par l'appareil le plus imposant de la religion, fit arrêter le commandant de la garnison, ainsi que grand nombre de subalternes, qui, peu de temps après, furent fusillés. Ce crime fut le dernier de Boves. S'étant porté, avec Moralès, son digne émule en férocité, sur Maturin, où les débris de l'armée républicaine s'étaient ralliés sous les ordres de Rivas et de Bermudez, il éprouva un échec qui le mit dans la nécessité d'attendre de nouveaux renforts. Dès qu'il les eut reçus, il revint à la charge, et attaqua, le 5 décembre 1814, devant Urica, les insurgés, sur lesquels il remporta une victoire qu'il paya de sa vie. Frappé d'un coup mortel vers la fin de l'action, il expira presqu'aussitôt, emportant l'exécrable honneur d'avoir, en moins d'une année, dépeuplé presqu'entièrement une vaste province, et après avoir, par son audace et son activité, rendu à la cause royale, quelques services dont l'effet fut détruit

l'horreur et l'ignominie dont la rirent ses cruautés.

OYAVAL (C.-L.-Laurent), cul- eur du département du Nord, s avoir rempli diverses fonctions sa commune, fut nommé, en sep- re 1792, député à la convention nale. Il y vota la mort de Louis sans sursis, et demanda, sur la tion de l'appel au peuple, que les mblées primaires examinassent si de ses collègues qui refusaient de souverainement Louis XVI, n'a- t pas, par le fait, abdiqué leurs tions. Boyaval ne parut que cette à la tribune. Après la session, il a au conseil des anciens par la réé- on des deux-tiers, et en sortit mai 1797. Il devint ensuite com- aire du directoire dans son dépar- nt. Après le 18 brumaire, il fut mé inspecteur des forêts à Arlon, en exerça les fonctions pendant eurs années.

OYD (Walter), membre du par- nt d'Angleterre, était autrefois as- dans la maison de commerce de et Benfield. On a de lui : *Let- sur l'influence de la non-émission umeraire et sur le prix des vivres*, in-8, 1801.— *Réflexions sur le ème financier de la Grande-Bre- e, et particulièrement sur la caisse ortissement*, in-8, 1815.

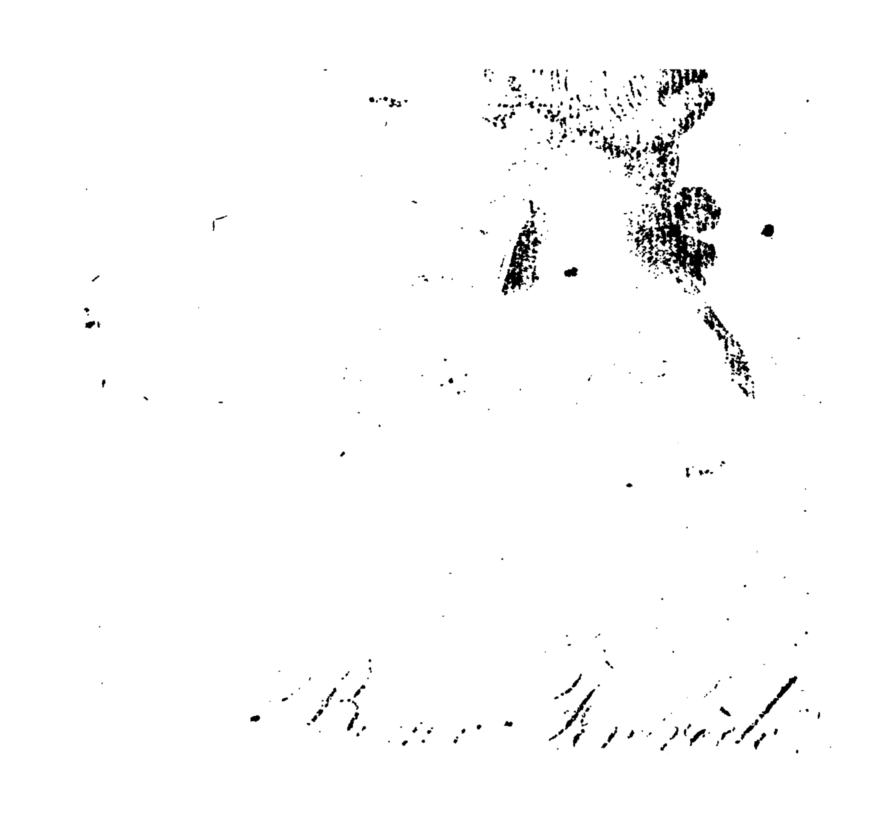
OYELDIEU (Adrien), musicien- positeur, né à Rouen, le 16 dé- re 1775, y apprit la musique l'âge de sept ans, d'un organiste mé Broche, et il improvisait deux près sur l'orgue de la cathédrale. Boyeldieu vint à Paris en 1795, y fit admirer par son talent sur le cin. Il se rendit, en 1803, à Pé- bourg, où sa réputation l'avait pré- . Il y fut très-bien accueilli par pereur, qui le nomma maître de hapelle de la cour. C'est pour le tre de l'Hermitage, qu'il a com- dans cette capitale : *Aline, reine olconde; Abderkan; les Voitures ées; la Jeune Femme colère;* les urs d'*Athalie*, et *Télémaque*, grand ra en 3 actes, qui eut un succès prodigieux à la cour et à la ville, et que l'on assure être le meilleur ou- vrage de cet auteur. En 1811, il revint à Paris avec un congé de la cour de Russie; mais les événemens politiques ne lui permettant pas de retourner rem- plir ses engagemens, il se fixa en France, et consacra ses talens au théâtre Fey- deau. Des chants naturels et faciles, une imagination féconde, une har- monie brillante sans être surchargée, beaucoup de gaîté jointe au talent de peindre, voilà les principaux caractères qui le distinguent. Il excelle particuliè- rement dans le genre de la romance. Les ouvrages de Boyeldieu sont : en 1797, *la Famille suisse*; en 1798, *les Méprises espagnoles*, *Zoraime et Zulnar*, *Montbreuil et Merville*, *la Dot de Susette*; en 1800, *Beniowski*, *le Calife de Bagdad*, *ma Tante Aurore*; en 1811, *les deux Paravens*, *Rien de trop*; en 1812, *la Femme colère*, *Jean de Paris*; en 1813, *le Nouveau Seigneur du Village*; en 1816, *la Fête du Village voisin*. Il a eu part, en 1815, avec Nicolo, Catel et Chérubini, au mauvais opéra de *Bayard à Mézières*, et, avec madame Gail, son élève, à celui d'*Angela*. M. Boyeldieu a épousé Mlle Clotilde de l'Opéra. Il a été nommé, en juin 1816, membre du jury chargé d'examiner la composition musicale des ouvrages destinés à l'Opéra.

BOYER (Pierre), lieutenant-général des armées, est né à Béfort, vers 1760, et entra, dès les premières années de la révolution, dans la carrière militaire. La bonne éducation qu'il avait reçue lui fit obtenir, en peu de temps, un avancement rapide; d'abord simple officier à l'armée des Pyrénées-Orientales, il passa, avec le grade d'adjudant-général, à celle d'Italie, et fit, en cette qualité, la campagne de 1796, sous les ordres de Bonaparte. Il suivit ce général en Egypte, en floréal an 6 (mai 1798), revint en France en 1800; accompagna, en 1802, le général Leclerc qui commandait l'expédition de St-Domingue, et fut chargé, par ce général mourant, de transmettre ses der-

nières volontés au premier consul. Pris par les Anglais dans la traversée, il fut d'abord conduit à Londres, et échangé ensuite. Employé, comme général de brigade, dans la campagne de 1805, contre la Prusse et la Russie, Boyer confirma, en 1809, en enlevant Marbourg à un corps de partisans qui s'en était emparé, la brillante réputation de bravoure qu'il s'était déjà acquise. Attaché, en 1812, à la grande armée, il fit les terribles campagnes de Russie et de Saxe; suivit l'armée française dans sa retraite, et commença en France cette guerre défensive, si fertile en traits d'héroïsme, mais dont le dernier résultat fut l'asservissement d'un grand peuple. Le général Boyer avait adhéré, avec toute la France, à la déchéance de Bonaparte; mais comme elle aussi, il avait été profondément blessé de toutes les atteintes portées à l'honneur national; il crut entrevoir, dans le retour de Bonaparte, des jours nouveaux et glorieux pour la France, et, dès le 21 mars 1815, ayant repris les couleurs sous lesquelles l'armée française et lui-même s'étaient si long-temps illustrés, il se rendit au château des Tuileries, aux cris de *vive l'empereur!* dont il donnait l'exemple. Le général Boyer a rempli, pendant les cent jours, une mission militaire en Bourgogne. Revenu à Paris, après le second retour du roi, il fut bientôt contraint [redacted]

de chirurgien en chef adjoint. Ayant obtenu la place de gagnant-maîtrise, il ouvrit, pour son compte, des cours d'anatomie, de physiologie et de chirurgie, qui, du vivant même de Desault, étaient suivis par un nombreux concours d'élèves. Lors de la création de l'école de santé, M. Boyer fut nommé professeur de médecine opératoire; ensuite il passa à la chaire de clinique externe, qu'il remplit encore maintenant avec cette haute distinction qui le place au premier rang des chirurgiens de son siècle. En l'an 12, Napoléon le nomma son premier chirurgien. M. Boyer a fait la fameuse campagne de Prusse et de Pologne, pendant les années 1806 et 1807, comme premier chirurgien. Ce fut à l'armée que M. Boyer reçut l'étoile de la légion-d'honneur. Il fut nommé, le 9 novembre 1815, membre de la commission, chargée de rendre compte au roi, de l'état de l'enseignement dans les écoles de médecine et de chirurgie. Tous les écrits qui sont sortis de la plume de cet habile chirurgien, sont remarquables par une excellente méthode, et le profond savoir que l'auteur y fait briller. Le premier est un mémoire adressé au concours de l'académie royale de chirurgie en 1791, il a pour titre: *Déterminer la meilleure forme des aiguilles destinées à la réunion des plaies et à la ligature des vaisseaux*, et la *manière de s'en servir*. L'académie ayant [redacted]





qui lui donnait l'aspect le plus hideux. Il fut, avec un de ses lieutenans, décapité, puis coupé en quartiers, comme convaincu de *haute-trahison:* cet appareil révoltant inspira plus d'indignation que d'effroi à la multitude immense présente à leur supplice. Quelques journaux anglais ont prétendu que son compagnon de crime et d'infortune avait, en mourant, accusé de cette fin prématurée les manœuvres de la police, et mêlé à cette accusation le nom d'un ministre puissant.

BRANZON, fils d'un trésorier de la marine, à Toulon, fut envoyé, en 1792, en Italie, pour y acheter du bled, qui manquait dans cette place, et reçut, pour cet objet, des sommes considérables. Il s'occupait, à Livourne, de ces acquisitions, lorsque sa patrie fut livrée aux Anglais : une partie des approvisionnemens qu'il avait déjà achetés, ayant été expédiée par mer, fut prise par la flotte britannique. On l'accusa de la leur avoir livrée, et d'avoir retenu une partie de l'argent qui lui avait été confié, ce qui ne lui permit pas de rentrer en France. Il y fut porté sur la liste des émigrés. Cependant il vint à Paris en 1796, et s'y occupa de spéculations de commerce; mais ayant été reconnu par Marquézy et d'autres députés de son pays, il fut arrêté en l'an 6, et renfermé au Temple, ensuite à l'Abbaye, où il resta près de deux ans; il fut traduit ensuite à une commission militaire, qui l'acquitta du fait d'émigration; puis au tribunal correctionnel, qui le déchargea de l'accusation d'avoir détourné les deniers de l'état, accusation portée par Tilly, précédemment envoyé de la république française à Gênes. Branzon eut, en l'an 10, l'entreprise des convois de la marine, puis celle des octrois de la ville de Rouen. Arrêté, en 1811, pour un déficit dans sa caisse, il a été condamné, le 6 février 1816, par la cour d'assises de Rouen, à cinq ans de travaux forcés, à une heure d'exposition, et à quarante-cinq mille francs d'amende. Ce fut en subissant cette peine qu'il fit la connaissance de l'individu que l'on a vu récemment, sous le nom de *Charles de Navarre*, réclamer l'héritage de Louis XVI, dont il se prétendait le fils (*voyez* BRUNEAU). Les débats ont laissé incertain si Branzon avait cru réellement aux discours de cet aventurier, ou s'il ne voyait en lui qu'un instrument au moyen duquel il pût faire tourner à son profit la crédulité de ceux qui témoignaient un vif intérêt pour ce prétendu rejeton du sang royal. Quoi qu'il en soit, Branzon, doué d'un esprit naturellement actif, et ayant l'habitude d'écrire, devint le secrétaire et le confident intime du soi-disant prince, dont il paraît avoir arrangé le roman de manière à lui donner, du moins à des yeux prévenus, les couleurs de la vraisemblance. Il a constamment affirmé, devant le tribunal chargé de l'examen de cette affaire, qu'il avait été le premier trompé : mais cette allégation n'ayant pas été regardée comme vraisemblable, il a été condamné à deux ans d'emprisonnement, comme complice d'usurpation de titres, et aux dépens, solidairement avec le principal accusé.

BRARD (C. PROSPER), élève et ingénieur de l'école des mines, attaché en cette qualité à M. Faujas de St-Fond, professeur au Muséum d'histoire naturelle, a publié : *Manuel du minéralogiste et du géologue voyageur*, 1805, in-8. — *Traité des pierres précieuses*, 1808, 2 vol. in-8. — *Histoire des coquilles terrestres et fluviatiles qui vivent dans les environs de Paris*, 1815, in-12, avec dix belles planches. M. Brard a contribué, par ses voyages et ses recherches, à enrichir la collection de minéraux du Muséum d'histoire naturelle.

BRAUN (PLACIDE), savant bénédictin, naquit à Pettingen, en Bavière, le 11 février 1756. Il est bibliothécaire et archiviste du chapitre des Saints Ulric et Afra, à Augsbourg. On a de lui deux ouvrages bibliographiques très-estimés, qui font connaître les plus anciens livres et manuscrits du riche dépôt con-

lume complète cette collection, depuis l'an 1480 jusqu'à l'année 1500. L'auteur y a joint également deux tableaux qui représentent les caractères alphabétiques des seize premiers typographes. — *Notitia historico-litteraria de codicibus manuscriptis in bibliothecâ liberi ac imperialis monasterii ordinis S. Benedicti ad SS. Ulricum et Afram Augustæ exstantibus; in fine habetur appendix continens anecdota historico-diplomatica ex iisdem codicibus excerpta*, ibid., 6 vol. in-4, 1791-1796. Ouvrage aussi précieux pour les bibliographes que pour ceux qui étudient l'histoire des négociations diplomatiques. M. Braun a publié aussi, en allemand, les *Vies de St-Lambert et de St-Ulric, évêques d'Augsbourg*, et celle de *Ste-Afra, martyre*.

BRAY (Le comte DE), ministre plénipotentiaire à Pétersbourg, et conseiller intime du roi de Bavière, reçut, en mai 1816, la clef de chambellan. Il a publié : *Voyage dans le Tyrol, aux salines de Salzbourg et de Reichental*, 1808, in-8. On y trouve de l'instruction et de l'amusement; l'ouvrage est écrit avec chaleur, quelquefois avec enthousiasme, et l'on y reconnaît partout des sentimens élevés et religieux.

BRAYER (Le comte), lieutenant-général français, général de division de la garde impériale, gouverneur de

nouveaux droits à l'estime d
Devenu général de division,
1813, il continua à servir
mée d'Espagne, jusqu'au m
cette armée, pressée de tou
fut obligée de se replier sur
tières, et de là dans l'intéri
de la première restauration
avec tous les généraux, la
St-Louis, et commandait
en mars 1815, lorsque Bo
déjà maître de Grenoble,
sur cette ville, d'où le com
lui envoya un officier pour
que la garnison toute entiè
déclarée en sa faveur. Mon
venait d'arriver, demanda
était en état de se défendre
déclara franchement à ce prin
n'avait ni le pouvoir ni la v
s'opposer à Bonaparte, et
tellement vrai que, dès le
vant, le prince n'eut que
de retourner en hâte à Pa
éviter de tomber dans les
régimens mutinés et d'une
qui menaçait de se porter
grands excès. Il ne nous appa
de prononcer sur les senti
crets du comte Brayer; mais
observent attentivement l
des affaires politiques, et q
rent pas que l'armée toute
partageait alors, n'ignoren
vantage que les causes d

et que les barbaries qui signa-
: les premiers actes de la se-
: restauration, semblaient depuis
attachées à rendre irréparables.
er fut chargé à Lyon par Bona-
de prendre le commandement
avant-garde de l'armée qui mar-
sur Paris. Lorsque ce prince eut
li son gouvernement, il lui con-
ie division pour s'opposer aux
emens insurrectionnels qui mena-
: de jeter dans l'Ouest les germes
nouvelle guerre civile. Le comte
er fut nommé, le 2 juin 1815,
des pairs de la chambre impé-
L'ordonnance du roi, du 24
: de la même année, et la loi
eption, si improprement appelée
nistie, d'après laquelle Brayer de-
tre arrêté et livré à un conseil de
e, ont forcé ce brave général à quit-
patrie; il a trouvé long-temps un
lans les Pays-Bas, et ne les a quit-
e pour se rendre dans l'Amérique
ionale, où il sert maintenant la
cause de l'indépendance.

AZIER est auteur d'un grand
re de pièces de théâtre, parmi
elles on remarque: (avec Du-
in) *Maître André et Poinsinet*,
Perruquier poëte, comédie-vau-
e, 1805, in-8.—(Avec feu Hen-
, *Le malade par amour*, ou *La
viagère*, 1804, in-8.—(Avec
), *Le ci-devant jeune homme*.
vec Théodore), *Prologue de l'u-
de Mars et de Flore*, 1810,
à l'occasion du mariage de l'em-
r.—(Avec Merle et Lafortelle);
Teux vaudevilles, ou *La gaîté et
timent*, comédie, 1616, in-8.
Avec Dumersan), *Fortunatus*,
-vaudeville.—(Avec Rougemont
erle), *Les deux mariages à pro-*
en un acte, à l'occasion du ma-
du duc de Berri. Son père a
é un *Traité de la langue fran-*
, 1812, in-12. Nous ne rap-
as pas ici plusieurs chansons-
evilles pleines d'esprit et de
, que M. Brazier a fait insérer,
la plupart, dans les recueils du
s.

BREARD (Jean-Jacques), député à la convention nationale, était, avant la révolution, propriétaire à Marennes. Nommé, en 1790, vice-président du département de la Charente-Inférieure, le collége électoral le porta, en septembre de l'année suivante, à l'assemblée législative, où il demanda, peu après l'ouverture de la session, qu'un décret d'accusation fût rendu contre les sieurs Gauthier, Malvoisin et Marc, fils, dénoncés par la municipalité de Toul, comme embaucheurs pour l'armée des princes. Il fit, à diverses reprises, plusieurs rapports sur les affaires d'Avignon, et se montra, dans toutes les occasions où il prit la parole, défenseur ardent de la cause populaire. Elu, en septembre 1792, membre de la convention nationale, Bréard continua d'y montrer le même caractère; fut nommé commissaire pour retirer du greffe du tribunal criminel du 17 août, les pièces relatives au ci-devant roi; prononça la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis, et s'opposa à ce que la convention décrétât le bannissement de la maison de Bourbon, lorsque le jugement serait exécuté. Quoique Bréard se piquât d'une sorte d'impartialité, il avait pris sa place à la montagne, et votait presque toujours avec elle; il s'opposa au décret d'accusation demandé par Valazé, contre Pache, alors ministre de la guerre, et proposa de faire imprimer et envoyer aux départemens, avec une adresse, le procès-verbal de la séance dans laquelle Louis avait été condamné. Successivement nommé secrétaire et président de la convention, il entra au comité de défense générale, formé avant le 31 mai 1793, et fit partie du premier comité de salut public, créé le 4 avril de la même année. Le 16 mai, il demanda contre Polverel et Santhonax, commissaires civils à St-Domingue, un décret d'accusation qu'il obtint plus tard; attaqua le ministre Bouchotte, et par un effet de cette impartialité prétendue, qui n'était, au fond, qu'une lâcheté mal déguisée, il déclara qu'il

croyait Marat *pur*, mais *égaré*. Toutefois il insista, après cet étrange aveu, pour que le décret qui prononçait l'exclusion de l'assemblée, de tout député qui injurierait ses collègues, fût rigoureusement exécuté. Il préluda, le 13 juillet suivant, à la loi des suspects, en demandant l'arrestation de tous les étrangers qui passeraient pour l'être, et de tous les agens de l'habillement des troupes. Nommé de nouveau le 4 août, président de la convention, il fut envoyé à Brest, le 25 du même mois, pour y organiser l'escadre. Sa conduite pendant cette mission, fut exempte de toutes les violences qui marquaient cette époque. A son retour, il demanda le rappel de Javoques, qui, envoyé dans le département de laLoire, rivalisait de barbaries avec les Carrier et les Maignet; il dénonça les vexations des nouveaux patriotes à bonnet rouge, et provoqua le renvoi au comité de sûreté générale, de l'orateur de la société populaire de Cette, qui venait de demander à la barre de l'assemblée que 300,000 têtes fussent abattues, et que la mort fût mise à l'ordre du jour. Il fit décider qu'un délai de huit jours seulement, serait accordé aux nobles qu'un décret exilait de Paris. Il s'opposa, dans la séance du 8 thermidor an 2 (26 juillet 1794), à l'impression du discours de Robespierre; fut nommé, dans celle du 11, l'un des trois membres du comité de salut public qui remplacèrent Robespierre, Couthon et St-Just, fit remettre en liberté les mêmes Polverel et Santhonax, qu'il avait fait décréter d'accusation, il y avait peu de mois, et interpella lui-même l'ex-accusateur-public Fouquier-Tinville, amené à la barre 13 jours après le 9 thermidor, sur sa complicité avec Robespierre, que Bréard séparait soigneusement de ses complices restés au comité, et qui étaient encore redoutables. Dès-lors Bréard, toujours en conservant cette apparente impartialité, qui semblait être le trait dominant de son caractère, pencha visiblement pour le système de justice adopté par la convention, depuis le 9 thermidor. Il accusa Maignet, le bourreau de Bédouin; demanda des secours pour ses malheureux habitans; et fit ordonner au comité de sûreté générale, de prendre des mesures contre les membres du comité révolutionnaire de Nantes, que le tribunal révolutionnaire venait d'acquitter. Rentré au comité de salut public, le 15 nivôse an 3 (4 janvier 1795), il rendit, au caractère de l'ancien ministre de la justice, Garat, trop souvent méconnu et outragé, toute la justice si bien due à la pureté des intentions de cet ami de la liberté, dont il serait beaucoup plus difficile d'expliquer l'inconcevable aveuglement dans des circonstances que nous avons si souvent déplorées. Bréard s'honora surtout, en s'unissant à Thibaudeau pour demander que la convention décrétât en principe, que le 31 octobre, jour anniversaire de la mort des 21 députés, une pompe funèbre serait célébrée en l'honneur des amis de la liberté qui avaient péri sur l'échafaud. Devenu, après l'installation du gouvernement directorial, membre du conseil des anciens, il en fut nommé président le 1er frimaire an 5 (21 novembre 1796) où il vota le maintien du décret, qui ordonnait la confiscation des biens que les émigrés avaient à espérer de leurs ascendans. Dès-lors, M. Bréard ne s'occupa plus que d'objets administratifs. Après le 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), il devint membre du corps-législatif, organisé par la constitution consulaire, et cessa d'en faire partie en 1803.

BREE (Mathieu van), l'un des peintres les plus distingués de l'école flamande moderne, est né, vers l'an 1770, à Anvers, où il remporta les premiers prix à l'académie. Il continua ses études à Paris, et suivit les leçons de M. Vincent. *La Mort de Caton*, sujet du concours vers 1798, fit concevoir à son égard de grandes espérances, et retourné quelque temps après à Anvers, il ne tarda pas à les réaliser. Il fut successivement employé par le magistrat d'Anvers et par celui d'Amsterdam, pour exécuter de grands ta-

bleaux relatifs à des circonstances remarquables, et ces vastes compositions prouvèrent la noble hardiesse de sa pensée, et la vivacité de son génie. Parmi ses productions les plus capitales sont deux sujets, dont l'un, puisé dans l'histoire de la Grèce héroïque, représente *le tirage au sort des jeunes Athéniennes dévouées au Minotaure*, l'autre, pris dans l'histoire romaine, est *le départ de Régulus pour Carthage*. Ces tableaux, destinés premièrement pour le palais impérial d'Anvers, sont encore dans l'atelier de l'artiste, qu'on croit avoir été nommé, dans le temps, premier peintre de l'impératrice Joséphine. Le talent de M. van Brée le portant naturellement à peindre des sujets classiquement historiques, il a consacré son pinceau à rendre, sur la toile, *le Dévouement de Van de Werff*, bourguemaître de Leyde en 1576, et cette belle composition, le chef-d'œuvre de son pinceau, long-temps exposée au salon de Gand en 1817, a concilié au talent du peintre les suffrages unanimes des amis de l'art; ce vaste tableau, peint par ordre de S. M. le roi des Pays-Bas, lui a mérité la faveur d'en peindre un second, qui aura pour objet « Guillaume Ier, réclamant, devant le conseil de Gand, la mise en liberté des évêques de Bruges et d'Ypres, et d'autres seigneurs flamands, que le factieux Hembyze et les siens retenaient en prison, malgré la *pacification de Gand.* » M. van Brée, dans tous ses ouvrages, se montre un des premiers compositeurs dont l'école moderne s'honore. Sa première pensée, dans ses nombreuses et belles esquisses, est le jet du génie. Personne ne dispose avec plus d'art les groupes, ni ne les subordonne avec plus de noblesse au personnage principal. Ses expressions sont celles de la belle nature; son dessin est large et hardi; son coloris, plus terne dans ses premiers ouvrages, ne promettait pas alors cette vigueur, ce ton local, cette harmonie qui distinguent *le Dévouement de Van de Werff*; on voit, dans ce tableau, l'air ambiant qui circule à travers les personnages. Le costume est toujours suivi avec sévérité, et c'est un avantage que les modernes doivent surtout à l'exemple des Vien, des David, des Regnault, des Vincent, et de leurs grands élèves, chefs de l'école française actuelle. M. van Brée est un des professeurs nommés par le roi des Pays-Bas, pour diriger la nouvelle académie royale de peinture que ce souverain a instituée à Anvers; et c'est à Gand même, où la mémoire de son *Van de Werff* était si récente, que le prince héréditaire, le 8 octobre de la même année, le nomma son premier peintre. M. van Brée est membre de l'institut royal des Pays-Bas, et de la société royale des beaux-arts de Gand. Il a l'art de s'attacher particulièrement les personnes qu'il distingue; mais peut-être fut-il quelquefois trop sensible à la critique. On lui doit quelques projets d'architecture; il s'est essayé également dans la sculpture. Le buste de M. le baron de Keverberg, aujourd'hui gouverneur de la Flandre orientale, réunit le mérite de la ressemblance à celui de l'exécution.

BREE (H. van), frère du précédent, et son élève, après avoir étudié sous les premiers maîtres à Paris, est allé se perfectionner à Rome. Ce jeune artiste réalise déjà les grandes espérances qu'il avait bientôt fait concevoir, comme on en a pu juger par ses *Voyageurs orientaux*, exposés, en 1817, au salon de Gand, et par sa *Religieuse espagnole*, que, pour des motifs particuliers, indépendans du mérite de cette gracieuse production, les directeurs n'ont pas permis d'exposer. Sa *Catherine de Médicis et le jeune Louis XIII, devant Rubens peignant son tableau de l'Enfantement, dans la galerie du Luxembourg*, exposé au salon de Paris, 1817, a mérité d'être classé parmi les ouvrages que S. M. Louis XVIII a ordonné d'acheter, et cette faveur, accordée à un étranger, sur la décision d'un jury, peut donner l'idée du mérite de cette belle production.

BREISLAK (Scipion), administra-

teur des nitres et poudres du royaume d'Italie, sous Napoléon, publia à Milan, en 1811, un ouvrage intitulé : *Introduzione alla geologia*, en 2 vol., qui fut cité, avec de grands éloges, par plusieurs personnes, comme le premier cours exact et régulier de géologie qui eût paru en Italie, tandis que la France, ajoutait-on, n'en avait point encore. C'était traiter au moins avec beaucoup de sévérité les écrits de Buffon sur cette matière. Quoi qu'il en soit, l'ouvrage de M. Breislak prouve des connaissances physiques et minéralogiques peu communes, et ses hypothèses sont très-ingénieuses. L'idée fondamentale de son système est que l'on doit regarder la matière du calorique comme une substance d'un genre propre, qui existe unie aux autres élémens de la masse terrestre, et doit la tenir dans cet état de fluidité où le feu libre tient les corps avec lesquels il est uni. L'ouvrage est accompagné d'une liste de tous les volcans de notre âge, et d'un tableau dans lequel sont notées les mesures des principales hauteurs du globe terrestre. Ce tableau, qui en contient 750, passait pour le plus complet de tous ceux du même genre qui avaient paru jusqu'alors. Cet écrivain a, en outre, publié des *Voyages dans la Campanie*, Paris, 1801, 2 vol. in-8. Dans cet ouvrage, précieux sous le rapport de l'érudition, il avance, et prouve même d'une manière satisfaisante, que les sept montagnes de Rome sont le cratère d'un ancien volcan. Il était, en 1816, l'un des rédacteurs du nouveau journal littéraire intitulé *Bibliotheca italiana*.

BREME (Arborio-Gattinara, marquis de), issu d'une des familles du Piémont les plus illustres par son nom et par ses richesses, fut successivement ambassadeur de Victor-Amédée III, à Naples et à Vienne. Il assista, en 1791, de la part de son souverain, aux importantes conférences de Pilnitz, où se forma, contre la France, la première coalition, dont les résultats devinrent si funestes à l'Europe.

Le marquis de Brême revint [...]
dans sa patrie, et ne tarda pas [...]
ser, avec elle, sous la dom[...]
française. Ennemi déclaré jusqu[...]
du système politique adopté par [...]
vers gouvernemens qui s'étaient [...]
cédés en France, le marquis de B[...]
accepta avec empressement l'offr[...]
lui fit Napoléon, d'entrer dans [...]
seil-d'état du royaume d'Italie, [...]
que ce prince plaça sur sa tête [...]
ronne royale de ce pays. M. de B[...]
nommé, peu après, commissaire [...]
ral des subsistances près l'ar[...]
remplit cette mission avec aut[...]
zèle que de succès : et ce sou[...]
me l'ayant fait appeler ensuite [...]
nistère de l'intérieur, il parut [...]
quer de l'étendue de vues et de [...]
naissances nécessaires à ces [...]
fonctions. Il fut remplacé en [...]
et reçut, en dédommagement, le [...]
cordon de l'ordre de la couronne [...]
fer, et deux ans après, la prési[...]
du sénat. Le titre de comte fut [...]
titué, en même temps, à celui [...]
marquis qu'avait porté jusque-là [...]
de Brême, et que ne reconna[...]
plus les lois de l'empire. Les [...]
fils du comte de Brême se ress[...]
de la faveur de leur père : l'aî[...]
Philippe-Arborio, fut nommé cha[...]
bellan du roi d'Italie ; Louis [...]
aumônier de cour ; Venceslas [...]
trée au conseil-d'état en qualité [...]
sesseur, et le quatrième prit rang [...]
l'armée, fit la campagne d'Espa[...]
demanda et obtint un congé, [...]
et reçut, à son retour dans sa fa[...]
la décoration de la couronne de [...]
Après les événemens qui précipi[...]
Napoléon du trône, en 1814, [...]
quis de Brême revint à la cour de [...]
rin, où sa proche parenté [...]
comte de St-Marsan, lui obtin[...]
roi, une entrevue à laquelle les [...]
tisans, craignant en lui un [...]
rival de crédit, s'étaient long-[...]
opposés. Ils ne s'étaient pas trom[...]
car le roi, entièrement revenu [...]
préventions contre M. de Brême, [...]
conféra, peu après, le titre de [...]
trésorier de l'ordre de St-Mauri[...]

bbé), son second fils, na-
81, et fut ordonné prêtre
ır dispense d'âge. Il trou-
bbé de Caluzo, l'ami le
de l'illustre Alfieri, un
se plut à développer ses
spositions. Devenu aumô-
l'Italie, il se rendit, par
, agréable et presque né-
vice-reine; obtint la place
verneur de la maison des
ussit à maintenir, pen-
s mois, après la chute de
n établissement qu'il pré-
destiné à élever les pages
futur de l'empereur d'Au-
bé de Brême est chevalier
le la couronne de fer,
ue l'empereur d'Autriche
'institution dans ses états

TIER (NICOLAS-TH.),
inéral des ponts et chaus-
ier de l'empire, naquit
ınissant, aux connaissan-
rses parties de la phy-
l'histoire naturelle, un
vateur et inventif, il a
travaux qui font l'éton-
hysiciens et des agricul-
ravaux sont : la fixation
t la plantation des dunes
Gascogne. Des montagnes
ble avaient couvert, de-
s siècles, une vaste éten-
oire, et enseveli les ha-
villages et les plus grands
les côtes de l'Océan,
ıchure de l'Adour et celle
le; leur nombre et leur
mentaient chaque année,
à la culture des terrains
ur les condamner à une
ilité; leur marche pro-
çait d'envahir, de proche
us les champs cultivés, et
jour jusqu'aux murs de
remontier ayant fait de
e dévastateur le sujet de
es, a trouvé le moyen
es funestes effets par des
énieux et qui surpassent
l'on avait employés jus-qu'alors. Il a fait plus encore, il a rendu à la France une contrée devenu déserte. On voit aujourd'hui, avec admiration, de superbes forêts de pins maritimes s'élever, sur l'espace de plusieurs lieues, des côtes de l'Océan, où l'on ne voyait auparavant que des sables arides. D'autres arbres, et même la vigne, y végètent avec force, et, dans quelques années, d'autres plantes pourront s'y cultiver et prospérer. Bremontier a fait connaître en détail les moyens qu'il employait, et a donné l'historique de ses travaux, dans quelques mémoires, à la société d'agriculture de Paris dont il était membre. Des commissaires, nommés par cette compagnie, ont examiné ces travaux, en 1806, et en ont rendu un compte avantageux : *Rapport sur les différens mémoires de Bremontier, inspecteur-général des ponts et chaussées, chargé de la 10e division, et sur les travaux faits pour fixer et cultiver les dunes du golfe de Gascogne, entre l'Adour et la Gironde*, par MM. Gellet-Laumont, Tessier, commissaires, et Chasseron, rapporteur (*Soc. d'agr. du département de la Seine*, année 1806, tom. IX). Bremontier avait aussi des connaissances sur la minéralogie; il a coopéré, avec MM. Mesaize, Varin et Noël, à un *Rapport sur l'existence des mines de fer dans le département de la Seine-Inférieure*, inséré dans le *Magasin encyclopédique*, 3e année, tom. VI. Il est mort à Paris, au mois d'août 1809, à l'âge de 71 ans.

BRENET (HENRI-CATHERINE), médecin de Dijon, et membre de la chambre des députés de 1815 à 1816, naquit à Moissey en Franche-Comté, le 23 novembre 1764. Il fit de bonnes études, et commença, à Besançon, à pratiquer son art. Il vint ensuite se fixer à Paris. Il s'éleva avec force, en 1789, contre les principes de la révolution naissante, et se fit tellement remarquer par son opposition, qu'en mars 1793, il fut arrêté, et envoyé au château de Dijon, d'où il réussit à

s'échapper en août de la même année. On imagine, sans peine, que M. Brenet dut se déclarer en faveur du grand changement qui venait de s'opérer en France en 1814. Plus étranger, toutefois, aux méditations de la politique qu'à celles de son art, il crut ne voir la fin de l'anarchie révolutionnaire que dans le commencement de l'anarchie royale, et pensa que le salut de l'état était dans le triomphe de son parti. Avec de tels principes, M. Brenet, qui venait, en septembre 1815, d'être nommé, par le département de la Côte-d'Or, membre de la chambre des députés, et qui avait déjà tant de titres à la faveur de la faction qui faisait choix de lui, dut se refuser à toutes les concessions que réclamait, qu'exigeait même la prudence; aussi vit-on toujours ce médecin, dans les rangs de l'exagération la plus insensée, soutenir des doctrines réprouvées depuis long-temps par les lumières du siècle, et se constituer le défenseur de tous les préjugés et de tous les intérêts, détruits par l'esprit national avant de l'être par la révolution; et combattre, avec un zèle vraiment risible dans un homme de sa profession, les seuls principes politiques que les hommes d'état les plus éclairés d'entre la noblesse elle-même se fissent gloire d'avouer. Ce fut surtout dans un discours qu'il prononça lors de la mise en discussion du budget, et qu'il fit imprimer à ses frais, que M. Brenet, dont le nom n'était connu jusques-là que dans le cercle de ses malades, se crut obligé de faire connaître son système politique à la France. Il parla contre la révolution et les révolutionnaires; il s'éleva contre la *fusion*, l'*alchimie* morale, que poursuivait le nouveau gouvernement; il employa les grands mots de vice et de vertu, de fidélité et de trahison: et tout cela pour prouver qu'il ne fallait donner de places qu'aux gens de sa faction. Comme le gouvernement ne paraît pas avoir voulu prendre le docteur Brenet pour son médecin, celui-ci a résolu de ne plus lui donner de consultations; aussi garde-t-il depuis long-temps le silence.

BRENIER DE MONTMORAND, lieutenant-général et grand officier de la légion-d'honneur, était déjà général de division, lorsque, le 10 mai 1811, il fit sauter les fortifications d'Alméida, après y avoir soutenu un siége dans lequel il se distingua par son courage et l'obstination de sa résistance. Il se retira ensuite avec sa garnison à travers l'armée ennemie, et rejoignit le maréchal Masséna. Employé à l'armée d'Allemagne en 1813, il se distingua, les 1er et 2 mai, à la bataille de Lutzen, et y fut blessé. En février 1814, ayant eu le commandement de la 16e division militaire, à Lille, il mit cette place en état de défense. Le général Brenier fut nommé chevalier de St-Louis, le 19 juillet même année. Il commandait à Brest, lors du retour de Bonaparte de l'île d'Elbe; et bien qu'il lui eût envoyé une adresse, et qu'il eût organisé, dans le mois de juin, les troupes de la fédération bretonne, il travailla ensuite, avec autant d'empressement que de succès, à faire oublier cette conduite au parti vainqueur, en détruisant son propre ouvrage, et en employant, pour faire reconnaître l'autorité royale, au moins autant d'énergie et d'habileté qu'il en avait mis à consolider l'autorité de Bonaparte; ce qui lui valut, de la part du conseil municipal de Brest, le don d'une épée, comme récompense de la présence d'esprit qu'il avait montrée dans les momens les plus difficiles. Le roi le nomma, le 21 octobre 1815, commandant de la 7e division militaire, à Grenoble; mais il ne tarda pas à y être remplacé par le général Donadieu. Les journaux annoncèrent, dans le mois de juillet 1816, que le général Brenier avait fait abandon de son traitement depuis le 1er juillet 1814, pour les besoins de l'état.

BREQUIGNY (LOUIS-GEORGES-OUDARD-FEUDRIX DE), né à Granville en 1716, s'appliqua à l'étude de l'histoire et de l'antiquité, et fut admis en

au nombre des membres de l'a-
ie des inscriptions et belles-let-
un savant *Mémoire*, plein de dé-
curieux *sur l'Etablissement de*
ire et de la Religion de Maho-
justifia ce choix honorable. En-
en Angleterre à la paix de 1763,
faire le dépouillement des titres
s à la France qui étaient con-
à la tour de Londres, Brequi-
nploya près de trois ans à ce tra-
et revint à Paris avec les riches-
ientifiques qu'il avait conquises.
é ensuite de continuer la collec-
es lois et ordonnances des rois de
sième race, commencée par Lau-
et Secousse, il en fit paraître suc-
ement cinq nouveaux volumes,
lés d'une histoire exacte de notre
ation. Admis à l'académie fran-
en 1772, il s'occupa depuis de
ité d'ouvrages intéressans et de
s utiles, que la mort ou quelques
stances particulières avaient em-
leurs auteurs d'exécuter. Ce sa-
tait d'un commerce très-agréa-
aménité de son caractère le faisait
cher dans la société, et il cou-
s jours heureux chez Mme Du-
e où il était en pension, lorsque
vint l'enlever le 3 juillet 1795.

SSON (Jean-Baptiste-Marie-
rs), député, par le département
sges, à la convention nationale,
des membres de cette assem-
i s'honorèrent par un plus grand
e, pendant l'instruction du pro-
Louis XVI. Il s'éleva, avec
ergie bien rare dans ce temps-
qu'accompagnaient tant de dan-
contre la révoltante partialité
n si grand nombre de ses san-
es collègues ne rougissaient pas
montrer animés. Il refusa de pro-
, comme juge, sur le sort de
tuné monarque, et se borna à
comme législateur, sa déten-
jusqu'à ce qu'il fût possible de
r du territoire français. Il y a
oms plus illustres que celui de
resson; aucun ne mérite mieux
tre. Mis hors la loi après l'at-
des 31 mai, 1er et 2 juin, M.
Bresson est rentré dans le sein de la convention, après le 9 thermidor. Elu, en 1795, membre du conseil des cinq-cents, il en est sorti en 1798. Cet homme de bien, attaché, depuis 1806, à la magistrature, remplissait, en 1816, les fonctions obscures, mais honorables, de juge au tribunal de première instance d'Epinal, où il était environné de l'estime et du respect de ses concitoyens. — Un autre Bresson, avocat à la cour d'appel de Nancy, fut, en 1815, député, par le département de la Meurthe, à la chambre des représentans.

BRET (Antoine), né à Dijon, en 1717, exerça honorablement la profession d'avocat, mais se délassa souvent de l'étude aride de la jurisprudence, par des travaux littéraires auxquels il consacra même bientôt la plus grande partie de son temps. Il s'essaya dans divers genres, obtint, dans quelques-uns, une sorte de succès, et ne s'éleva, dans aucun, assez haut pour s'assurer une réputation. Il avait cependant de la littérature et du goût; il en a fait preuve dans ses commentaires sur Molière, le plus estimé de ses ouvrages: on y remarque une grande sagacité, et le sentiment des beautés qu'il analyse. Ses connaissances sur la théorie de l'art dramatique ne le conduisirent pas néanmoins à en faire une heureuse application dans la pratique. Son style est pur, mais pâle; ses plans sont conçus avec sagesse, mais sans beaucoup d'art, et quelques intentions spirituelles ne peuvent y dissimuler le défaut de verve et de force comique. Sa comédie de *la Double Extravagance* est la seule qui reparaisse encore quelquefois sur les théâtres de province. L'intrigue en est agréable, mais le dialogue n'en est point assez vif, et tout l'ensemble de la pièce reproduit, quoiqu'à un degré moindre que dans ses autres ouvrages, le défaut que nous venons de signaler. *Le faux Généreux*, que des situations touchantes firent accueillir dans sa nouveauté, est encore plus froidement écrit. Au surplus, Bret, écrivain mé-

diocre, n'en était pas moins un littérateur instruit et très-laborieux. Il joignait à ces avantages, les qualités personnelles les plus dignes d'estime. Tranquille, confiant, incapable d'envie, heureux du bonheur de ses amis, il mena une vie douce au milieu d'eux. La facilité de son caractère n'excluait pas toutefois l'énergie nécessaire à tout homme, et particulièrement à un écrivain qui doit avoir le sentiment de sa dignité. On rapporte que, dans sa jeunesse, il rendit visite à un seigneur bourguignon, qui, infatué de sa fortune et de ses titres, commença par lui dire, comme pour le prévenir des égards qu'il attendait de lui, que ses vassaux ne s'asséyaient ni ne se couvraient jamais en sa présence. « Parbleu, répliqua Bret en se jetant dans un fauteuil et enfonçant son chapeau, ces gens-là n'ont donc ni cul ni tête?... » Il mourut à Paris, le 25 février 1792, âgé de 75 ans. Ses principaux ouvrages sont : *Mémoires sur la vie de Ninon de l'Enclos*, Paris, 1751, in-12.—*La belle Allemande*, 1745, in-12.—*Lycoris, ou la Courtisanne grecque*, 1746, in-12. — *Essai de contes moraux et dramatiques*, 1765, in-12. — *Essai d'une poétique à la mode*, épitre, Paris, 1772, in-8.—*Fables orientales et poësies diverses*, Paris, 1772, in-8. — *Comédies*, 1765, in-12, et 1778, 2 vol. in-8. L'édition qu'il a donnée de Molière avec des commentaires, est de 1773, Paris, 6 vol. in-8. Il a en outre publié plusieurs articles dans le *Journal encyclopédique* et la *Gazette de France*.

BRETEUIL (Louis-Auguste le Tonnelier, baron de), ministre de la maison du roi, et de Paris, sous Louis XVI, naquit à Prénilly en Touraine, en 1773, d'une famille noble, mais très-pauvre. L'abbé de Breteuil, son oncle, ancien agent du clergé, dirigea ses premiers pas dans le monde, et le fit nommer guidon dans la gendarmerie. Louis XV, qui avait remarqué dans ce jeune homme, un caractère ferme et tranchant, un jugement droit, une conception prompte, et une infatigable activité, l'envoya, en 1758, en qualité de ministre plénipotentiaire près de l'électeur de Cologne; puis accrédité, avec le même titre, auprès du Czar, Pierre III. En 1760, il revenait en France par congé, lorsqu'il fut rencontré par un courier qui, en lui annonçant la grande révolution qui venait de s'opérer en Russie, lui ordonnait de se rendre de nouveau à St-Pétersbourg, et d'y reprendre, auprès de Catherine II, ses anciennes fonctions avec le titre d'ambassadeur. Il fut très-bien accueilli de cette princesse, et se ménagea adroitement la confiance de tous les partis, jusqu'à ce qu'ayant été envoyé à Stockholm, il y jeta les fondemens de la fameuse diète de 1769, passa ensuite en Hollande, et fut désigné en 1770, par le crédit du duc de Choiseul, pour l'ambassade de Vienne, dans laquelle il fut supplanté par le cardinal prince de Rohan, devenu depuis si célèbre par la scandaleuse affaire du collier. On l'indemnisa de cette disgrâce par l'ambassade de Naples, qu'il remplit pendant quatre années, et à la suite de laquelle il fut enfin appelé à celle de Vienne. Revenu en France en 1783, le roi lui confia le département de Paris et de sa maison, que la démission de M. Amelot venait de rendre vacant. Quelles que fussent les opinions personnelles, la facilité à se laisser prévenir, le penchant à se venger, du baron de Breteuil, qui, certes, n'avait rien de gracieux dans les formes et dans les discours, on ne peut nier que le sort des prisonniers d'état, n'ait été adouci par lui dans les commencemens de sa carrière ministérielle. L'opinion publique qui s'était si hautement expliquée sur le scandale avec lequel le cardinal de Rohan avait été arrêté à Versailles, en habits pontificaux, et prêt à officier, le jour de la pentecôte 1786, obligea le baron de Breteuil, dont on accusait l'inimitié connue contre le cardinal, d'avoir conseillé cette violence, de s'en justifier; il le fit assez maladroitement, et prétendit n'avoir connu les intentions du

roi, qu'en recevant ses ordres. Le baron de Breteuil qui, depuis 1783, avait vécu dans une parfaite intelligence avec M. de Calonne, se brouilla avec lui, à la suite de quelques rivalités de pouvoir. Le mécontentement qu'il éprouva des changemens apportés par l'archevêque de Sens, Loménie de Brienne, dans les formes de la monarchie, détermina, en 1787, la démission du ministre de la maison du roi. Il emporta, dans sa retraite, la confiance du roi et de la reine, et fut mis, le 12 juillet 1789, à la tête du ministère de cent heures, nommé le lendemain du jour où M. Necker reçut l'ordre de quitter la France. L'époque du retour de ce ministre, fut celle du départ de M. de Breteuil. On a dit, qu'au moment de partir, il avait reçu de Louis XVI, un pouvoir illimité «pour traiter avec les cours étrangères, et proposer, au nom du roi, tous les moyens propres à rétablir l'autorité royale en France.» Nous ne ferons pas, à la mémoire de Louis XVI, l'injure de croire cette pièce authentique; à l'époque où l'on suppose qu'elle aurait été donnée (commencement de 1790), elle eût été d'autant plus inexcusable qu'elle eût étrangement coïncidé avec la déclaration faite par le ministre des affaires étrangères de ce prince, devant l'assemblée nationale, le 4 février 1790. Le baron de Breteuil s'est retiré aux environs de Hambourg, pendant la durée de l'orage révolutionnaire. Rentré en France, en 1802, il y a vécu quelques mois, dans un état voisin de l'indigence, jusqu'à ce que l'héritage de Mme de Créqui, sa parente, soit venu adoucir l'amertume de ses dernières années. On le rencontrait souvent, à cette époque, chez le second consul Cambacérès, devenu depuis archichancelier de l'empire. On ne pouvait se défendre d'un sentiment pénible, en voyant le délaissement et le profond oubli dans lesquels était tombé ce vieillard, dont quelques années auparavant, la situation était si brillante et si enviée. Il est mort à Paris le 2 novembre 1807. Le baron de Breteuil n'était pas de la même branche que l'intendant de Limoges de ce nom, mort ministre de la guerre en 1740. — Un autre BRETEUIL, appartenant à la même famille, fut d'abord auditeur au conseil-d'état, et obtint le titre de baron de l'empire; intendant de la Styrie pendant la guerre de 1809, préfet de Nevers, puis d'Hambourg, sous le régime impérial, enfin maître des requêtes sous le roi. Bonaparte, à son retour de l'île d'Elbe, l'appela de nouveau à une préfecture, en avril 1815.

BRETON (LUC-FRANÇOIS), né à Besançon, en 1731, de parens pauvres, apprit d'abord l'état de menuisier. Son goût le portait vers la sculpture. Le maître chez lequel on l'avait placé s'en aperçut et l'encouragea. Après avoir demeuré quelques années dans l'atelier d'un sculpteur en bois, il résolut de se rendre à Rome, la seule ville alors où il pût trouver des maîtres et des modèles. Il fut obligé, pour y vivre, de travailler à des ornemens d'architecture. Les progrès qu'il fit dans son art n'en furent pas moins rapides. En 1758, il remporta le premier prix à l'école de St-Luc, par un bas relief, représentant l'*Enlèvement du Palladium*. Cette distinction le fit admettre à l'école française en qualité de pensionnaire. Cependant on ne connaît de lui, à cette époque, qu'un bas-relief en marbre, représentant *la mort du général Wolf*, (événement qui, comme on sait, a aussi fourni à la gravure un de ses chefs-d'œuvre les plus remarquables), et la statue colossale de St-André, placée au devant de l'église St-Claude-des-Bourguignons. Il revint ensuite dans sa patrie, où il fut chargé de différens ouvrages; quelques-uns ont été détruits pendant la révolution, entre autres le magnifique tombeau des Labaume, que l'on voyait à Pesmes. Il reste de cet artiste: deux *Anges adorateurs*, en marbre, à l'église St-Jean, de Besançon; une *Descente de croix*, en pierre de tonnerre, à l'église St-Pierre; deux statues en pierre, à l'hôtel-de-ville; un buste de *Cicéron*;

un *St-Jérôme*, modèle qu'il avait exécuté pour l'académie de peinture et sculpture de Paris, où cependant il ne fut point admis. Il était membre associé de l'institut. Il est mort en 1800. On trouve une notice sur Berton dans le second volume des *Mémoires de la société d'agriculture de Besançon*. Cet artiste avait du goût et de l'intelligence, mais peu de génie; il n'a presque rien créé, et ce n'est que sous le rapport de l'exécution que ses ouvrages méritent l'attention et l'estime des connaisseurs.

BRETON (Jean-Baptiste-Joseph), sténographe et traducteur, rédige depuis plusieurs années, pour différens journaux, et notamment pour celui des *Débats*, les articles destinés à rendre compte des audiences des tribunaux, et des séances des assemblées législatives. Ce genre de travail n'a pas absorbé tout le temps de ce fécond et laborieux écrivain, qui a publié un très-grand nombre d'ouvrages, la plupart traduits des langues étrangères, et parmi lesquels on distingue les suivans: *Agathina*, ou *la grossesse mystérieuse*, traduction de l'anglais, de Fox, 1800, 2 vol. in-12.—(Avec Frieswinckel) *L'Homme singulier*, ou *Emile dans le monde*, imité de l'allemand, d'Aug. Lafontaine, 1801, 2 vol. in-12; 1810, 2 vol. in-12.—*La Visite nocturne*, trad. de l'anglais, de Maria-Regina Roche, 1801, 6 vol. in-18.—*Stanley*, ou *les deux Frères*, trad. de l'anglais, de mistriss Parsons, 1801, 4 vol. in-12.—*Le Buffon des écoles*, trad. de l'anglais, de G. Mavor, 1802, 2 vol. in-12; 1809, 2 vol. in-12.—*Voyage dans la ci-devant Belgique et sur la rive gauche du Rhin*, 1802, 2 vol. in-8.—*Voyage en Piémont*, 1802, in-8. Ces deux ouvrages font suite aux Voyages dans les départemens de la France, par Joseph Lavallée.—*Voyage d'un Allemand au lac Onéida, dans l'Amérique septentrionale, pour l'instruction et l'amusement de la jeunesse*, par Campe, trad. de l'allemand, avec des notes, 1803, in-18. Ce volume est le premier de la collection qu'il a donnée sous le titre de *Bibliothèque géographique et instructive des jeunes gens*, ou *Recueil de Voyages intéressans, pour l'instruction et l'amusement de la jeunesse*, traduit de l'allemand et de l'anglais, 36 vol. in-18.—*Abrégé du voyage du jeune Anacharsis*, 1803, 2 vol. in-12.—*Bibliothèque historique*, 1809-1810, 40 vol. in-18.—*Les Etourderies*, ou *les deux Frères*, trad. d'Auguste Lafontaine, 1810, 4 vol. in-12.—*Elise*, ou *les papiers de famille*, trad. du même, 1809, 4 vol in-12.—*Romans*, *contes*, *anecdotes et mélanges*, trad. de l'allemand, du même, 1809.—*La Chine en miniature*, 1811-1812, 6 vol. in-12.—*Nouveau voyage au Mexique*, par le major Pike, trad. de l'anglais, 1811, 2 vol in-8.—*Procès de la veuve Morin*, 1812, in-8.—*Amélie*, ou *le secret d'être heureux*, trad. de l'allemand, d'Auguste Lafontaine, 1812, 2 vol. in-12.—*Nouveaux élémens de littérature*, trad. en partie de l'allemand d'Eschenbourg, 1812, 6 vol. in-12.—*La Russie*, 1812, 6 vol. in-18.—*Affaire de l'empoisonnement de Choisy*, 1814, in-8.—*Campagnes de Bonaparte en 1812, 1813 et 1814*, trad. de l'allemand, 1814, in-8.—*L'Illyrie et la Dalmatie*, trad. de l'allemand, de Hacquet, 1814, 2 vol. in-18.—*Les Soirées du vieux tilleul*, trad. de l'allemand, de Campe, 1815, 2 vol. in-18.—*L'Espagne et le Portugal*, ou *Mœurs, usages et costumes des habitans de ces royaumes*, précédé d'un Précis historique, orné de 54 planches, représentant 12 vues et plus de 60 costumes différens, la plupart d'après des dessins exécutés en 1809 et 1810, 6 vol. in-18.—*Relation des événemens qui se sont passés en France, depuis le débarquement de Napoléon Bonaparte, au 1er mars 1815, jusqu'au traité du 20 novembre, suivie d'observations sur l'état présent de la France et sur l'opinion publique*, par miss Helena-Maria Williams, trad. de l'anglais, et accompagnée de notes critiques et d'anecdotes curieuses, etc., vol. in-8. Quoique la multiplicité des

ıx de M. Breton ait souvent nui
exécution, on lui doit de la re-
issance, pour avoir transporté
a littérature française plusieurs
ctions étrangères d'un grand in-
Ses choix en ce genre ont été
lement bons, et son style, quel-
s peu soigné, est du moins clair
urel.

EVANNES (Le comte HENRI
EUR DE), fils d'un président
chambre des comptes, émigra,
a mère, en 1792, et passa plu-
années à Berne, en Suisse. Il
tra qu'après le 18 brumaire,
habiter la capitale. M. de Bre-
fut nommé, le 8 janvier 1814,
e la 7e légion de la garde na-
e de Paris. Il prêta serment de
é le 16 du même mois, et fut
é chevalier de la légion-d'hon-
le 19 septembre. Au moment
m se préparait à résister à l'in-
n de Bonaparte, en mars 1815,
nte de Brevannes montra beau-
de zèle pour la défense du trône,
ut chargé par Monsieur, du com-
lement et de l'organisation des
taires royaux qui devaient com-
r la légion de colonel-général. En
mbre 1815, il fut un des candidats
osés pour la chambre des dépu-
par le 3e arrondissement de Pa-
M. de Brevannes a publié : *Le prin-
s*, poëme traduit de l'allemand,
leist; suivi de *l'Amour*, poëme en
chants, 1794, in-8.—*Les adieux
ctor et d'Andromaque*, 1807, in-8.
yppo Saïb, ou *la destruction de
pire de Mysore*, tragédie en 3 actes,
, in-8.

REVET DE BEAUJOUR (L.-E.),
ıté aux états-généraux. Né à An-
en 1764, il exerçait la place d'a-
t du roi au présidial de cette ville
oque de la révolution, et fut élu,
789, député du tiers-état de la
chaussée d'Anjou aux états-géné-
. Le 27 mars 1790, il fut nommé
taire de l'assemblée nationale, pro-
a le 9 août suivant un long discours
prouver que l'accusation publique
vait pas être confiée à un commis-
saire du roi, dont les fonctions étaient
presque toujours, disait-il, attenta-
toires à la liberté individuelle et natio-
nale, et conclut, en conséquence, à ce
que le droit de nommer l'accusateur
public appartînt au peuple. Le 20 oc-
tobre de la même année, il demanda
le renvoi des ministres, en les accusant
d'avoir enhardi les patriciens et les
prêtres rebelles à se prononcer contre
la révolution. Employé après la session
comme commissaire national pour le
département de Maine-et-Loire, il
devint ensuite la victime des événe-
mens politiques, et fut condamné à
mort comme conspirateur, le 25 ger-
minal an 2, par le tribunal révolu-
tionnaire de Paris.

BRIAL (MICHEL-JEAN-JOSEPH),
né à Perpignan, était bénédictin avant
la révolution : il fut nommé, en 1805,
membre de la 3e classe de l'institut,
et il est aujourd'hui de l'académie des
inscriptions, et l'un des quatre mem-
bres d'une commission chargée, de-
puis plusieurs années, de continuer
l'*Histoire littéraire de la France*,
commencée par des religieux béné-
dictins de la congrégation de St-Maur.
M. Brial s'est chargé particulièrement
de retracer la vie et les écrits des
historiens, des chroniqueurs, des gé-
néalogistes, des abbés et moines au-
teurs de chartes et d'ouvrages tant
ecclésiastiques que théologiques du 12e
siècle. Ce savant a publié : *Eloge his-
torique de D. P. D. Labat, religieux
bénédictin*, 1803, in-8.—*Recueil des
historiens des Gaules et de la France*,
tomes XII, XIII, XIV et XV. Il a coo-
péré à l'*Histoire littéraire de la Fran-
ce*, tome XIV, 1814, in-4. Il a été
l'éditeur du *Supplément aux œuvres
du P. Laberthonie, pour la défense
de la religion chrétienne contre les
incrédules*.

BRIAND (PIERRE-CÉSAR), né à
Paris, le 30 novembre 1762, fit de
bonnes études; il adopta d'abord la
carrière du barreau, et la quitta bien-
tôt pour entrer, vers 1786, dans le
commerce de librairie, qu'il continue
encore à Paris. Il a publié : *Histoire*

de Pierre-le-Cruel, roi de Castille et de Léon, traduite de l'anglais, de M. Talbot-Dillon, 1790, 2 vol. in-8.— *Le couvent*, ou *Histoire de Sophie Nelson*, traduit de l'anglais, 3 vol. in-12.—*Histoire de la décadence de l'empire romain*, de Gibbon, traduite de l'anglais, d'Adam, qui l'a abrégée et réduite, 1807, 3 vol. in-8.—*Histoire d'Espagne*, traduite de l'anglais d'Adam, 1808, 4 vol. in-8.

BRIARD, né à Huy, département de l'Ourthe, se montra partisan de la réunion de son pays à la France; devint administrateur du département de Sambre-et-Meuse, et après le 18 brumaire, sous-préfet à Marche, petite ville du même département. Quoiqu'il ne se fût jamais servi de l'autorité, que pour concilier les intérêts du peuple avec ses devoirs, et qu'il eût acquis la réputation d'une probité sans reproche, il se vit, à l'époque de l'occupation des Pays-Bas par les alliés, en 1814, poursuivi par des paysans, que secondaient les cosaques, et il périt sous les coups de ces forcenés, avec une résignation sans exemple.

BRICENO (Nicolas), colonel sous les ordres de Bolivar, se distingua dans la guerre de l'indépendance américaine. Après la bataille de Cucuta, où l'avantage était resté aux troupes républicaines, il fut envoyé à Guadalito, où il organisa un corps de cavalerie avec lequel il envahit la province de Barinas; mais moins heureux dans un combat contre une division espagnole, il fut vaincu, fait prisonnier, et envoyé au supplice avec sept de ses officiers, par ordre du gouverneur Tiscar.

BRICHAMBEAU (Le chevalier Perrin de), lieutenant-colonel du génie, servit long-temps dans cette arme sous le général Marescot, dont il était aide-de-camp; il fut exilé à Nanci par suite d'un duel avec M. d'Estourmel. Il avait épousé, en 1808, la fille du fameux Saint-Huruge, laquelle, après l'avoir accusé plusieurs fois en justice, de mauvais traitemens envers elle, et d'avoir dissipé une grande partie de sa fortune, obtint enfin le divorce, tandis qu'il s'était lui-même éloigné de France en mars 1815, pour se rendre en Belgique. Dès qu'il fut revenu en France, M. de Brichambeau demanda que le jugement obtenu par sa femme fût annulé; ce qui lui fut accordé par un arrêt du 7 février 1816. M. Perrin de Brichambeau est l'un des hommes de Paris les plus renommés pour son talent à l'escrime et son adresse à tirer le pistolet.

BRICHARD (F. R.), notaire à Paris, à l'époque de la révolution, en avait embrassé les principes, et se fit même remarquer, dans les premiers temps, par un zèle peu commun. En 1789, il provoqua une fraternisation entre la garde nationale de Montpellier et le bataillon des cordeliers de Paris; mais il paraît que cette ferveur ne se soutint pas, car ayant été arrêté, en 1793, pour avoir négocié, disait-on, de concert avec Chaudot, son premier clerc, un emprunt pour le prince de Galles, Chaudot et lui, furent traduits au tribunal révolutionnaire, et condamnés à mort, le 26 pluviôse an 2, malgré les efforts de leur section pour les sauver: Brichard était alors âgé de 44 ans, et Chaudot de 38.

BRICHE (Le baron), lieutenant-général des armées, était, en 1807, colonel du 10e régiment de hussards, et officier de la légion-d'honneur. Il fit les campagnes d'Espagne de 1808 à 1809, et se fit remarquer, le 18 novembre de cette dernière année, à la bataille d'Ocagna. Il fut, le 17 décembre suivant, promu au grade de général de brigade, et eut, le 16 septembre 1810, une action brillante au passage de Fuente-de-Cantos, où il dispersa l'ennemi, et lui prit 6 pièces de canon. Après avoir donné, dans le courant de janvier 1811, de nouvelles preuves de valeur, il mérita, par sa conduite à la bataille de Gebora, que les bulletins officiels fissent de lui une mention particulière. Le maréchal duc de Dalmatie (Soult) demanda pour lui le brevet de commandant de la légion-d'honneur. Le baron Briche

ne se distingua pas moins, en 1814, pendant la campagne de Champgane, si glorieuse, mais si fatale pour la France; il fit, le 4 février, à l'attaque du pont de Clercy, près de Troyes, une belle charge contre les cosaques, à la tête des dragons qu'il commandait. Créé chevalier de St-Louis, le 19 juillet 1814, le général Briche fut nommé commandant du département du Gard, et courut de grands dangers à Nîmes, lorsque la nouvelle du retour de Bonaparte, en mars 1815, fut connue dans le Midi. Après le second retour du roi, en juillet, il reçut le commandement de la 9e division militaire, se rendit à Montpellier, et se montra porté à la modération; mais on put bientôt se convaincre que le souvenir des offenses personnelles qu'il avait reçues, n'était point effacé de sa mémoire. Presque toutes les proclamations du général Briche ont été beaucoup plus sages que sa conduite. Le baron Briche a eu le malheur de présider la commission militaire nommée, en juillet 1816, pour juger le général Mouton-Duvernet, et le malheur plus grand de condamner ce brave général, mort victime de son dévouement à ce qu'il croyait être le véritable intérêt de sa patrie, et dont le plus grand crime est d'avoir combattu pour une cause malheureuse. Quoi qu'il en soit, et que la condamnation du général Mouton-Duvernet eût été juste ou non, ce n'était pas à l'un de ses anciens camarades à la prononcer; la règle de sa conduite était écrite dans la déclaration d'incompétence faite, 8 mois auparavant, par le conseil de guerre des maréchaux de France, qui devait juger le maréchal prince de la Moskwa. On sait que la délicatesse, bien plus que la loi, leur avait dicté les motifs de cette récusation; les gens de bien ne pardonneront jamais à M. Briche, de n'avoir pas trouvé dans son cœur les motifs de la sienne.

BRICOGNE, ex-premier commis des finances, donna sa démission en octobre 1815, au moment où le baron Louis fut remplacé par M. Corvetto. Il publia, dans le mois suivant, une brochure intitulée : *Examen impartial du budget proposé à la chambre des députés, le 23 décembre* 1815. Cet ouvrage fut lu avec tout l'intérêt que provoquaient les circonstances financières où se trouvait la France, et avec la confiance que commandaient les avis d'un homme qui s'était occupé depuis long-temps de cet objet. Peu de jours après sa publication, M. Hennet, inspecteur-général des contributions, et connu dans la littérature par une *poëtique anglaise*, fit paraître, dans les journaux, une lettre par laquelle il revendiquait, pour un de ses amis, l'idée de cet ouvrage, dont, suivant lui, M. Bricogne n'était que le plagiaire. Celui-ci répondit victorieusement à cette prétention. Le duc de Gaëte fit, d'un autre côté, une réponse à son examen. M. Bricogne a encore publié, dans le même temps : *Observations sommaires sur le projet de loi relatif à la chambre des comptes*. Dans cette dernière brochure, l'auteur présente un tableau des financiers qui ont été pendus, tableau vraiment effrayant pour ceux qui suivent la même carrière; et il parle d'un débet de 142 millions, qui eut lieu dans les finances de la France en 1805. Il conclut à la nécessité d'une grande réduction dans les dépenses, et d'une réforme dans les employés de la cour des comptes.

BRIDEL (Philippe-Syrach), homme de lettres, né à Milden en Suisse, en 175..., fut d'abord prédicateur à l'église française à Bâle, et, depuis 1795, pasteur au château d'Oix, commune qui faisait partie du canton de Berne, et appartient aujourd'hui à la portion du canton de Vaud, que l'on appelle *pays d'En-Haut*. M. Bridel a publié en français diverses compositions poëtiques, parmi lesquelles il en est qui manifestent un talent très-remarquable, voici les principales : *Les Muses helvétiennes*, Lausanne, 1775, in-8. — *Poësies helvétiennes*, ibid., 1782, in-8. — *Etrennes helvétiennes et patriotiques*, ibid., 1782, in-16. (L'auteur les a continuées jusqu'en 1797.) Ces différens recueils ont été ensuite

de voyages pittoresques, et de remarques minéralogiques, Berne, 1797, in-fol. Les écrits de M. Bride sont remarquables par une teinte douce et sentimentale, à laquelle succède quelquefois, lorsque son sujet s'y prête un coloris plein de vigueur. On reconnaît en lui l'étude de la nature et le sentiment exquis des beautés si variées, qu'elle offre à chaque pas dans le pays qu'habite cet auteur. Les meilleurs journaux français, entre autres la *Revue philosophique et littéraire*, en rendant compte de ses *Poësies helvétiennes*, en ont loué l'élégance; la fraicheur du style, et les mouvemens lyriques auxquels le poëte s'élève souvent avec beaucoup de bonheur.

BRIDPORT (Lord H. Hood), vice-amiral anglais, chevalier du bain, etc., est fils d'un ministre anglican de Thornecombe, dans le Devonshire, et frère cadet de lord Hood. Il fut nommé capitaine du vaisseau *le Prince George*, de 90 canons, le 10 juin 1756. Il se distingua ensuite par différentes actions dans la guerre de la révolution d'Amérique, surtout devant Gibraltar, en 1782. Lord Bridport fut chargé, en 1793, du commandement de la flotte de la Méditerranée: il traita avec les habitans de Toulon, et prit possession de leur ville au nom de Louis XVII. N'ayant pu s'y maintenir, il sortie de Brest. Il la re
23, devant l'île de Croi
Louis, la combattit et l
vaisseaux. C'est sous sa pr
s'opéra la descente de Q
27 du même mois. Il fu
grade de vice-amiral et
de l'amirauté, en avril
destiné à une expédition d
occidentales, en décem
mais les vents le retin
rade de Ste-Hélène jus
vier 1797, qu'il partit av
seaux de ligne, quatre f
En 1799, il fut destiné
une flotte considérable q
çais équipèrent à Brest,
croyait destinée contre l'I
la manière dont il laissa
flotte parut mécontenter
nement; il céda, à la
née, le commandement
tion à l'amiral St-Vince
ce temps il a vécu dans

BRIENEN (GISBERT-C
GER-RAINIER VAN) [VAN B
colonel de la garde bourg
terdam, commandeur d
litaire de Guillaume, na
foort (province d'Utrech
tobre 1771. Après avoi
distinction dans les armé
publique, il fut, sous
Louis Napoléon, nomm

gie de son noble caractère. Le vembre, immédiatement après le t pour Utrecht des dernières es françaises qui se trouvaient sterdam, sous les ordres du gé- français, Molitor, le peuple de ville se souleva. On arrache par- les armes impériales et les aigles aises; on les foule aux pieds ou en fait des feux de joie; on in- e les bureaux de douanes situés Y, on prend la cocarde orange, tend retentir dans toutes les rues ciens airs nationaux; tout ce qui ançais se cache ou prend la fuite. dans ce moment critique, que le el van Brienen se montre à la tête n corps afin de maintenir l'or- ans la ville autant qu'il le fal- our ne pas étouffer le noble élan ortait le peuple à s'affranchir du le l'étranger. Les chefs, dont l'ha- dirigeait ce mouvement, sen- qu'il fallait bien se garder de e obstacle à cette ivresse publi- ressource si puissante dans les iers momens d'une révolution; il fallait, en même temps, veiller que cette ardeur patriotique ne nérât pas en une anarchie mena- pour la sûreté des citoyens. Déjà ommissaires et les agens de police ient plus se montrer; les suites e mouvement populaire pouvaient terribles, si, dans ces momens, arde nationale ne s'était mise en t: non-seulement elle eut soin de tenir l'ordre, mais une nouvelle nce fut convoquée de sa part, pre- acte de l'indépendance appelée par les vœux de la nation hollandaise. colonel van Brienen et le brave taine Falck, actuellement minis- secrétaire-d'état, furent l'ame de ce qui s'opéra dans cette circons- e, à Amsterdam, première ville où ta l'insurrection (*voyez* FALCK). van Brienen se distingua tellement cette occasion périlleuse par son son dévouement, son activité et intelligence, qu'il mérita les plus ds éloges, et s'est assuré, dans nnales de sa patrie, une célébrité durable. Le roi, pour récompenser sa conduite à cette époque, l'a nommé général-major et commandeur de l'ordre militaire de Guillaume, distinction à laquelle il joint l'estime générale de ses concitoyens, fruit de ses nobles efforts pour leur bonheur et leur liberté.

BRIENNE-LOMENIE, cardinal, archevêque de Sens (*voy*. LOMENIE).

BRIEZ, député à la convention nationale. Nommé, en septembre 1792, par l'assemblée électorale du département du Nord, à la convention nationale, il y vota la mort de Louis XVI, et ajouta: « Dans le cas où la majorité serait pour la réclusion, je fais la motion expresse que si, d'ici au 15 avril, les puissances n'ont pas renoncé au dessein de détruire notre liberté, on leur envoie sa tête. » Envoyé à l'armée après la défection de Dumouriez, il se trouvait à Valenciennes avec Cochon, aujourd'hui comte de l'Apparent, lorsque les Autrichiens vinrent assiéger cette ville, et se conduisit avec courage pendant le siége. Rappelé après la prise de cette place, il voulut le 25 septembre 1793, en justifier la reddition, et lut à la tribune un mémoire sur l'armée du Nord, à la suite duquel il reprocha au comité de salut public de garder le silence, et de ne pas prendre les mesures nécessaires dans ces circonstances. Robespierre, qui connaissait les motifs secrets de cette attaque concertée avec ses ennemis, vint prendre la défense de ses collègues, reprocha à Briez de les avoir méchamment inculpés, et lui fit un crime de n'être pas mort à la défense de Valenciennes. Briez, vaincu à son tour, demanda qu'on fît un autre rapport sur Valenciennes. « Que ce rapport soit sévère, dit-il, et si je suis trouvé coupable, que ma tête tombe! » Depuis ce moment il garda le plus profond silence, fut élu secrétaire le 4 juin 1794, le jour même que Robespierre le fut à la présidence, et après la chute de ce dernier eut une nouvelle mission à l'armée du Nord. Il mourut vers la fin de la session des

suites de ses excès, et, selon quelques personnes, d'une maladie honteuse, que lui avaient déjà amèrement reprochée quelques officiers de l'armée française, dans un mémoire justificatif publié à Bruxelles,

BRIFAUT (Charles), homme de lettres, né à Dijon, en 1780, se fit connaître dans sa jeunesse par plusieurs pièces fugitives fort agréables. Etant venu ensuite à Paris, il se livra tout entier à la littérature. Il a travaillé pendant long-temps à la *Gazette de France*; les articles qu'il y a fournis, signés B. C. sont généralement recommandables par une saine doctrine littéraire, ainsi que par l'élégance du style; mais l'ouvrage qui lui a acquis une réputation plus brillante et plus durable, est sa tragédie de *Ninus II*, à laquelle des situations fortes et un assez grand nombre de vers à effet assurèrent un succès décidé, malgré de graves invraisemblances, et en dépit de la critique qu'en fit Geoffroi dans le *Journal de l'Empire*, avec ce ton amer et dur dont il avait contracté l'habitude. Cette pièce a toutefois cessé depuis long-temps de paraître sur le théâtre. On prétendit dans le temps, quoiqu'il soit difficile de dire sur quel fondement, que la police y avait découvert des allusions offensantes pour le chef de l'état. M. Brifaut a en outre composé les ouvrages suivans : *La journée de l'Hymen*, 1810, in-4. — *Ode sur la naissance du roi de Rome*, 1811, in-4; ces deux pièces ont été réimprimées dans *l'Hymen et la naissance*. — *Rosemonde*, poëme en trois chants, 1813, in-8 — *Jeanne Gray*, tragédie jouée sans succès en 1814, et qui n'a jamais été imprimée. Les ouvrages de M. Brifaut sont généralement remarquables par une diction correcte et élégante. En rendant cette justice à l'écrivain, on pourrait reprocher à l'homme d'avoir jugé bien sévèrement, après sa chute, un pouvoir que, naguères, il avait célébré, s'il ne se perdait à cet égard dans le grand nombre des coupables, dont plusieurs l'ont été d'une manière bien autrement scandaleuse.

BRIGANT (Jacques, le) naquit le 18 juillet 1720, à Poutrieux, où son père était négociant. Destiné au barreau, il se fit recevoir avocat au parlement de Bretagne; mais l'étude des langues fut toujours l'objet principal de ses travaux. On connaît ses observations sur les langues anciennes et modernes, ou prospectus de l'ouvrage intitulé : *La langue primitive conservée*, prospectus qui forme à lui seul un volume curieux, et qui fixa l'attention générale, lorsqu'il parut. Le Brigant fait dériver toutes les langues du celtique. Pour appuyer son opinion par des exemples, il extrait plusieurs passages de la *Genèse*, notamment celui-ci modèle du sublime, *Dieu dit : que la lumière se fasse et la lumière se fit*. Il présente successivement cette phrase dans les langues hébraïque, chaldéenne, syriaque, arabe, persane, grecque, latine, française, et la compare à la même phrase traduite en celtique. Il prétend établir dans ces chapîtres séparés, les rapports existans entre la langue celtique et le chinois, le samscrit, le galibi, ou langue des Caraïbes, et l'idiôme de l'île de Taiti; mais ses étymologies sont pour la plupart forcées, et son système devient absurde par l'extension qu'il lui donne. Gebelin et Latour-d'Auvergne furent ses élèves. Il voyait partout du celtique. Gebelin et le chevalier d'Oraison imaginèrent un jour de lui dire qu'il était arrivé d'un des ports de France à Paris, un jeune insulaire de l'Océanique, et que personne ne pouvait entendre la langue qu'il parlait. Il fut convenu qu'on le ferait voir à le Brigant. Ce jeune insulaire n'était autre qu'un Parisien, à qui l'on avait fait apprendre quelques mots forgés par Gebelin, et qui n'appartenaient à aucune langue. Au jour fixé, devant une société nombreuse, le jeune homme s'adressant à le Brigant, prononça les mots convenus, et le Brigant dit à l'assemblée : *Il me dit bonjour, comment vous portez-vous?* Et tandis qu'il

nuait de l'écouter et de traduire aucune hésitation, l'assemblée d'un éclat de rire. Le Brigant struit du tour qu'on lui jouait, écria avec emphase · *Messieurs*, *qu'il ne peut y avoir dans l'u-* *un mot qui ne soit celtique*; et ors il fit graver un cachet dont il vait pour sa correspondance, et ortait pour inscription : *Celticâ i negatur orbis*. Le Brigant s'est occupé de minéralogie; il a dé- ert en Bretagne plusieurs carrières arbre qui n'ont point été exploi- Etant allé résider à Avranches, les premières années de la révo- , il s'y trouvait incarcéré com- déraliste, lorsque les Vendéens rèrent dans cette ville. Ceux-ci rtèrent aux prisons, et voulurent mmettre des excès. Le Brigant imposa par sa fermeté, et sauva au concierge. Marié deux fois, u vingt-deux enfans; mais ses aient morts ou aux armées, et spectable père de famille se trou- solé dans ses vieux jours, lors- e brave Latour-d'Auvergne-Cor- son compatriote et son ami, pro- d'aller prendre la place du plus de ses fils. Il le remplaça en à l'armée de Sambre-et-Meuse, e jeune homme servait depuis e ans (*voy.* LATOUR-D'AUVERGNE- ET). Le Brigant avait de la fran- et de la générosité dans le carac- sa conversation était agréable. mort à Tréguier, le 3 février Ses ouvrages imprimés, sont : *Dissertation adressée aux acadé- savantes de l'Europe, sur un e celte, nommé Brigantes ou nts*, 1762, in-8. — *Petit glos- ou Manuel instructif pour faci- l'intelligence de quelques termes coutume de Bretagne, contenant éfinition et leur étymologie*, Brest, , in-12. — *Elémens de la langue eltes gomérites ou Bretons, in- ction à cette langue, et par elle les de tous les peuples connus*, bourg, 1779, in-8. La rédaction tte petite grammaire appartient presqu'en entier à M. Oberlin. Le Brigant en donna une nouvelle édition moins correcte et moins recherchée, Brest, an 7 (1799). Au reste cette grammaire, entièrement systématique, est bien inférieure à celle de P. de Rostrenen, surpassée depuis par celle de M. Legonidec. — *Observations fondamentales sur les langues anciennes et modernes*, Paris, 1787, in-4. C'est ce prospectus dont nous avons parlé ci-dessus. On croit que Louis Paul Abeille a eu beaucoup de part à la rédaction de cet ouvrage. — *Détachemens de la langue primitive, celle des Parisiens avant l'invasion des Germains, la venue de César et le ravage des Gaules*, Paris, 1787, in-8. — *Mémoire sur la langue des Français, la même que la langue des Gaulois, leurs ancêtres*, Paris, 1787. — *Observations sur un ouvrage de M. Jamgrane, jurisconsulte anglais, ayant pour titre : De l'origine des sociétés et du langage*, Paris, 1788. — *Réflexions sur les études*; Paris, 1788. — *Notions générales ou encyclopédiques*, Avranches, 1791, in-8. — *Nouvel avis concernant la langue primitive retrouvée*, 1791, in-8. — Deux brochures politiques imprimées, en 1789, l'une relative à une lettre adressée de Londres au roi par Calonne, et la seconde aux opérations des états-généraux. Le Brigant a laissé plusieurs manuscrits, des extraits curieux et une correspondance considérable. Tous ces objets ont été vendus à M. Kergarion, de Lannion, à la réserve de quelques manuscrits qui ont été conservés par son fils aîné. Voici leurs titres : *Le premier contrat des humains, ou l'origine de la société, déguisée dans la fable de Galathée et de Pygmalion; Testament de Noé; A, B, C, des nations; Aux souverains et aux savans de l'Europe; Radicaux des cinq voyelles, a, e, i, o, u; Racine primitives de la langue originelle; le Celte gomérite ou Celte des Bretons; le Barde Armoricain; Complainte sur l'état présent des sciences dans le Continent des Gaules; Des Atlantes et des en-*

fans d'Abraham; Dissertation sur la ville d'Avranches.

BRIGODE (LOUIS-MARIE-JOSEPH comte DE), d'une ancienne famille de Flandre, fut chambellan de Napoléon qui le nomma, le 1er août 1811, président du collége électoral de l'arrondissement de Lille. Le 24 février, M. de Brigode fut présenté, en cette qualité, à l'empereur, et après avoir exprimé la reconnaissance des habitans, il ajouta : « Cet hommage, sire, nous ne l'adressons pas au prince victorieux, ni au dominateur des nations, mais au protecteur des arts, à celui qui anime notre industrie, qui embellit nos villes et fait fleurir nos campagnes, etc. » Le 17 janvier 1813, M. de Brigode, en sa qualité de maire de Lille, et accompagné du conseil municipal, offrit à l'empereur 50 cavaliers armés et équipés. Après la déchéance de Bonaparte, en 1814, M. de Brigode se prononça en faveur des Bourbons, et il continua à remplir les fonctions de maire avec autant de sagesse que de modération. Nommé pair de France, le 17 août 1815, il donna sa démission de maire dans le courant de janvier 1816. Il s'est également distingué dans cette assemblée par le calme et la prudence de ses opinions. —Le baron de BRIGODE (Romain), fut nommé membre de la chambre des députés, par le département du Nord, en septembre 1815, et s'y honora par la libéralité de ses idées. En 1818, il réclama le paiement de l'indemnité accordée par les lois aux habitans des provinces occupées par les troupes étrangères, pour frais de chauffage, etc.

BRILLAT-SAVARIN (Le chevalier), était avocat à Belley avant la révolution, et fut député du tiers-état du baillage du Bugey aux états-généraux; il parla à l'assemblée nationale contre l'institution des jurés. Dans la séance du 30 mai 1791, où les comités proposèrent l'abolition de la peine de mort, il s'éleva avec force contre cette mesure. M. Brillat-Savarin fut traduit au tribunal révolutionnaire comme *fé-*
déraliste; mais il échappa à la p[...]
cription, et se rendit dans l'Am[...]
septentrionale. Revenu en Fran[...]
le 9 thermidor an 2 (27 juill[...]
il fut nommé, en l'an 6 (1797)[...]
missaire du directoire près le tr[...]
nal criminel de Versailles. Un [...]
le comprit, en 1797, parmi le[...]
du tribunal de cassation. Le [...]
1814, il envoya son adhésion à l[...]
chéance de Bonaparte et de [...]
mille; et signa, le 25 mars [...]
délibération de la cour de [...]
(*voy*. MURAIRE). Lors de la [...]
roi dans le mois de juillet suiv[...]
signa également l'adresse qui [...]
envoyée par la même cour. M. [...]
lat-Savarin a publié, en 1808, [...]
choix des juges, une brochure [...]
pour titre : *Fragment d'un ouvr[...]*
nuscrit, intitulé : *Théorie judi[...]*
On a aussi de lui : *Vues et proj[...]*
conomie politique, 1802, in-8.

BRINK (JEAN TEN), profess[...]
littérature ancienne à l'académi[...]
Groningue, est né à Amsterdam, [...]
parens, fort honnêtes bourgeois, [...]
voyèrent à l'école de cette ville [...]
s'instruire dans les langues anc[...]
Il eut le bonheur, au sortir de s[...]
mières classes, d'avoir pour m[...]
célèbre régent (*rector*) Richée va[...]
meren, homme d'un goût sûr, [...]
cellent poëte latin, qui possédai[...]
lent non-seulement d'enflamme[...]
élèves pour l'étude des belles-le[...]
en général, mais de leur inspirer [...]
particulièrement un vif penchant [...]
la poésie latine. Le jeune Ten [...]
fit des progrès rapides, en pro[...]
des leçons et des conseils de [...]
tre, auquel on doit un grand [...]
de bons disciples, parmi lesquel[...]
lui-ci mérite sans doute une pla[...]
tinguée. On conçoit aisément qu[...]
les excellentes dispositions que [...]
festait cet élève pour l'étude de[...]
tres, il trouva des charmes dans [...]
sie, et s'y appliqua. Après ces [...]
préparatoires, ses parens l'envo[...]
à l'université de Leyde, où ils [...]
obtenu une bourse pour leur fi[...]
bourses que l'on accordait alo[...]

t destinées que pour les jeunes qui se proposaient d'entrer dans rrière ecclésiastique; il fallut donc que M. Ten Brink s'appliquât à de de la théologie ; mais elle n'é-ait point en lui l'amour des belles-es; il y consacra, au contraire, coup de temps et soutint, en 1792, le célèbre professeur Jean Luzac, observations sur des passages des s des anciens, relatifs à la ven-ce divine, (*Observationes in loca um præcipue quæ sunt de vindictâ d*), premier et heureux essai de progrès dans la littérature ancien-. Il était presqu'impossible qu'imbu, me il l'était, des idées de liberté, es dans la lecture des anciens clas-s, Ten Brink n'embrassât pas avec ur le parti qui professait ces idées n disait le défenseur. En effet, il a dans ce parti, et fréquenta les zélés patriotes qui se trouvaient à Leyde. Ses talens oratoires nt connus et l'avaient fait juger us capable de prononcer en pu-un discours civique, analogue aux nstances du temps. Il s'en acquit-e 15 juin 1795, à la grande satis-on de ses auditeurs, qui insistè-pour que ce discours fût imprimé; teur acquiesça à leurs vœux. Ce nier succès dans la carrière poli-e ne le mena cependant pas fort soit qu'il se fût dégoûté lui-même politique et qu'il n'ait pas voulu ncer dans cette carrière, soit qu'il pu y réussir à son gré, au moins certain qu'il reprit peu de temps s ses anciennes études, et fut ap-à professer la littérature grecque tine à l'académie de Harderwyk, e qu'il a occupée jusqu'à l'époque ette académie fut supprimée par le et de Napoléon, du 22 octobre 1811, ne laissa à la Hollande que les aca-es de Leyde et de Groningue. Sous mination française, M. Ten Brink obligé de se contenter d'une place gent (*rector*) d'une école latine; la révolution de 1813 lui rendit onneurs du professorat; le fit com-dre dans l'organisation du haut en-seignement pour les provinces septen-trionales du royaume, et nommer à la place qu'il occupe maintenant à l'aca-démie de Groningue. Voici les princi-paux ouvrages qu'il a publiés, outre ceux dont nous avons déjà fait mention; en 1790, à Amsterdam, une excellente traduction hollandaise de *Salluste* et des *quatre Catilinaires de Cicéron*, un vol. in-8; en 1799, un discours la-tin, prononcé et imprimé à Harder-wyk, dont le titre est : *Oratio de Græcorum Romanorumque scriptorum stu-dio hac etiam philosophiæ luce præs-tantissimo*, in-4. — Un autre discours sur l'étude de la langue grecque (*Pro græcæ linguæ studio*) Harderwyk, 1801, in-4. La latinité de ces deux discours est très-pure, et le style en est élégant. — Une bonne traduction hollandaise de la *Cyropædie de Xénophon*, Amsterdam 1808, un vol. in-8. — Enfin, une tra-duction en vers hollandais de la *Médée* tragédie d'*Euripide*, Amsterdam, 1813, in-8. Le traducteur, dans cette pro-duction, a fait preuve de beaucoup de talent; les vers sont coulans, ne se ressentent d'aucune contrainte, et les pensées du poëte grec sont rendues avec beaucoup de fidélité et d'élégance, de sorte qu'il serait difficile de déci-der dans quelles traductions des an-ciens classiques, en prose ou en vers, M. Ten Brink a le mieux réussi. Il a accompagné cette excellente traduction d'une des plus belles pièces du théâtre grec et de remarques critiques très-judicieuses, qui prouvent en même temps la grande érudition du traduc-teur. Nous avons fait connaître M. Ten Brink comme bon écrivain latin, sa-vant critique, excellent traducteur des anciens, en prose et en vers, il faut ajouter qu'il s'est aussi hasardé dans la carrière des publicistes en faisant imprimer, à Amsterdam, en 1815 une brochure en hollandais, qui avait pour objet de prouver que les puissances alliées étaient autorisées et même obli-gées à chasser Napoléon Bonaparte du trône de France par la force des armes (*Kort betoog dat de verbondene mo-gendheden geregtigd en verpligt zyn*

om *Napoleon Bonaparte van den franchen troon met geweld van wapenen te verdryven*). Il y aurait bien des observations à faire sur cet opuscule, mais nous aimons à n'y voir que la preuve du zèle patriotique de l'auteur et le mérite du style dans lequel il est écrit. Dans l'année précédente (1814) il avait publié une brochure de 100 pages destinée aux écoles, ayant pour objet de rendre odieux le nom français en Hollande; le titre seul indique l'intention de l'auteur; il porte: *Nouvelle Tyrannie française.... à l'usage des écoles* (Nieuwe fransche Tiranny..... ten gebruike der scholen), Amsterdam, 1814, in-12. On a été étonné de voir un homme de mérite tel que M. le professeur Ten Brink employer sa plume à des écrits de cette espèce. Pourquoi inspirer à la jeunesse des sentimens de haine non pas contre les vices, non pas même contre l'individu coupable, mais contre une nation entière, qui a trop expié la faiblesse avec laquelle elle avait supporté un joug devenu non moins pesant pour elle que pour l'étranger? Comment est-il possible que M. Ten Brink n'ait pas vu qu'une telle doctrine est contraire aux préceptes de la religion qui nous ordonne le pardon des injures et l'amour du prochain? Mais ce qu'il y a de bien singulier encore dans l'ouvrage dont il s'agit, c'est qu'il n'y soit pas fait mention des horribles vexations que les Hollandais avaient eu à souffrir de la part des employés des droits-réunis, qui seules auraient suffi pour exaspérer une nation amie de la justice et accoutumée à jouir de la plus grande liberté de commerce. On trouve encore dans la *Bibliothéque d'ancienne littérature* (Bibliotheek van oude lutterkende), dont M. Ten Brink est un des rédacteurs, des traductions très-bien faites des anciens, et principalement des trois olynthiennes de Démosthène, avec des notes très-savantes du traducteur.

BRINKMAN, *voyez* STREEK (madame VAN), née BRINKMAN.

BRIOT (PIERRE-JOSEPH), né à Orchamps en Franche-Comté, en 17[illegible] se fit recevoir avocat en 1789, et obtint en 1791, au collége de Besançon, une chaire de rhétorique, qu'il conserva jusqu'en 1792, époque à laquelle et le maître et les élèves s'enrôlèrent dans un bataillon de volontaires. Il fit une campagne, se lassa bientôt de son nouveau métier, reprit ses leçons, et rédigea, dans un journal du temps, des articles pleins de feu contre Robespierre et Marat. Ce courage lui mérita l'honneur d'être député vers la convention, par les sociétés populaires du Doubs, où il se faisait remarquer par une extrême véhémence, pour demander à cette assemblée de mettre enfin un terme aux discordes civiles, et donner une constitution à la république. Il arriva à Paris pour être témoin des crimes du 31 mai. La correspondance qu'il avait entretenue avec ses amis, à cette fatale époque, et le courage avec lequel il s'exprima le [illegible] 1793, à la barre de la convention, devaient infailliblement lui coûter la vie, si, revenu à Besançon, il ne s'était empressé de s'enrôler de nouveau, et d'aller chercher son salut à l'armée. Devenu aide-de-camp du général Reid, il abandonna encore une carrière pour laquelle il était peu fait, pour tenir la correspondance d'une manufacture d'horlogerie. Robespierre le jeune venait d'arriver à Besançon; il eut, à la société populaire, une vive altercation avec Briot, le dénonça comme *fédéraliste*, et donna au comité révolutionnaire, que l'ardeur franchement républicaine de Briot et sa hardiesse contre les proscripteurs à bonnet rouge avaient indisposé dès long-temps contre lui, l'ordre de l'arrêter. Le 9 thermidor (27 juillet 1794) le rendit à la liberté, mais Briot n'en usa que pour se placer, par son choix, non dans les rangs des terroristes, mais dans ceux des plus fougueux démagogues, qu'il était si facile de confondre avec les premiers. Cette fois, ce fut comme terroriste qu'il fut arrêté. L'amnistie du 4 brumaire an 4 (26 octobre 17[illegible]) lui rendit de nouveau la liberté. [illegible]

officier municipal, ses ennemis le poursuivirent bientôt comme réquisitionnaire. Forcé de reprendre l'uniforme, il entra dans le 8e régiment de hussards, et fut fait prisonnier par les Autrichiens, lors de la retraite de Moreau. Ayant trouvé le moyen de rentrer en France, le directoire exécutif le nomma, en pluviôse an 6 (février 1798), accusateur public près le tribunal criminel du Doubs. Les élections de l'an 6 l'ayant porté au conseil des cinq-cents, Briot montra, dans cette assemblée, l'activité la plus remuante, et livra une première attaque au directoire, en refusant, dans un banquet, de boire au 22 floréal an 6, c'est-à-dire, à la mesure par laquelle cette autorité s'était véritablement emparée du droit de valider ou d'annuler les choix du peuple, en faisant créer, dans les conseils, une commission épuratoire de ces choix. Nous ne féliciterons pas M. Briot du triste succès qu'il obtint dans la séance du 3 juillet 1798, contre la fille infortunée de l'ex-marquis d'Ambert, qui venait solliciter un sursis à l'exécution de son père, condamné, comme émigré, par une commission militaire; ni de l'affectation avec laquelle, sans pitié pour la douleur filiale, il fit, devant cette victime de la rigueur des lois révolutionnaires, l'éloge des militaires qui venaient de prononcer la mort de l'auteur de ses jours. Briot fut sans doute entraîné par l'excès de sa haine pour les ennemis de son pays; car personne n'était, moins que lui, capable d'une cruauté réfléchie. Un discours prononcé par Briot, dans la séance du 18 septembre 1798, relativement à la formation d'une commission chargée de proposer les mesures législatives qui pourraient être utiles dans le cas d'une rupture des négociations de paix, est rempli de verve et d'éloquence républicaines. « Déjà, dit-il, le cri de guerre se fait entendre; les ennemis osent prononcer ce mot. Eh bien! nous accepterons la guerre: notre gloire, notre intérêt l'exigent; et la liberté de l'Europe nous appelle au champ des combats. Nos bras s'énervent, nos finances s'épuisent; le peuple est impatient de voir son sort assuré. Il veut la paix ou la guerre, parce que toute autre situation ne sert qu'à prolonger ses maux, et à lui rendre insupportable le fardeau des contributions; parce que, dans nos mains, le bronze et l'airain accéléreront la paix bien plus que toutes les ruses de la diplomatie.... Apprenons aux rois ennemis que les législateurs de la France sont prêts à la guerre, et qu'ils organiseront la régénération des peuples.... Il faut que l'Italie soit libre et républicaine; il nous faut une barrière entre la Russie et l'Autriche; il nous faut un point de contact avec l'Egypte, l'Inde et le Levant; il faut révolutionner la Sicile pour avoir Malte et Corfou: nous garantirons aux Italiens leur liberté et leur indépendance, et ils oublieront leurs malheurs pour se rallier à nous; Florence deviendra la capitale d'une nation ennemie implacable de l'Autriche, et alliée reconnaissante de la grande nation. » Briot proposa, dans la séance du 12 novembre, de traiter en émigrés les prêtres condamnés à la déportation, qui ne se présenteraient pas dans le délai d'un mois pour subir cette peine; mais, par une juste compensation de cette opinion rigoureuse, il s'éleva fortement contre la proposition de fusiller, sans jugement, les émigrés naufragés à Calais; il demanda qu'on leur donnât des juges; qu'ils fussent considérés comme naufragés, et non comme émigrés; et qu'enfin, le directoire leur assignât un lieu d'exil, au-delà des mers. Dans toutes les circonstances, et surtout aux approches du 30 prairial an 7 (18 juin 1799), on l'entendit se prononcer avec véhémence contre les dilapidateurs, en désignant nominativement Schérer, et demander des lois pour assurer la responsabilité des ministres, qui n'est encore en Europe, et qui probablement n'y sera jamais qu'une expression vide de sens, et dont les cabinets auront soin que la définition ne soit donnée par aucune loi. Personne ne se montra

avec plus de force que Briot, en faveur de la liberté de la presse, et ce fut surtout au moment où le directoire était attaqué de toutes parts, qu'il demanda que cette liberté fût plus illimitée. Le 8 thermidor an 7 (26 juillet 1799), il demanda que le mot *anarchie* fût retranché du serment que devaient prêter les députés. Le 19 du même mois (6 août), il annonça une conspiration royale. Dès-lors, il ne se passa plus de séance où il ne dénonçât ou le directoire, ou M. de Talleyrand, ou le directeur Sieyes, qu'il désignait souvent comme « ayant un traité dans une poche et une constitution dans l'autre. » A la suite de l'une de ces dénonciations, Briot provoqua formellement l'insurrection populaire, et fut rappelé à l'ordre, de toutes les parties de la salle. Fouché, qui venait de prendre le porte-feuille de la police, n'échappa point aux dénonciations de Briot, et en devint même bientôt l'objet personnel. Le 22 vendémiaire an 8 (14 septembre 1799), Briot demanda l'appel nominal sur la proposition de faire déclarer la patrie en danger; le lendemain, il attaqua de nouveau M. de Talleyrand, et réclama un message au directoire, pour connaître la situation de Paris; enfin, le 19 brumaire (10 novembre 1799), il se prononça avec force contre la révolution qui s'opérait, et se fit exclure, par cette opposition, des commissions législatives qui formèrent, jusqu'à la mise en activité de la constitution consulaire, le fantôme de représentation que Bonaparte avait bien voulu conserver à la république. Briot ne tarda pas à faire sa paix avec les vainqueurs. Lucien Bonaparte et le ministre de la police oublièrent un moment, pour le servir, les haines qui les divisaient. On le fit d'abord secrétaire de la préfecture du Doubs, puis commissaire du gouvernement à l'île d'Elbe, d'où il fut rappelé après s'être brouillé avec le général Rusca, qui y commandait. Renvoyé de nouveau à ce poste, de nouvelles divisions avec ce général l'en firent rappeler une seconde fois. Sur ces entrefaites, Lucien ayant quitté la France, Briot se trouva sans appui à Paris, et obtint, par le crédit de son protecteur, une place d'intendant des Abruzzes, dans le royaume de Naples, dont la couronne venait d'être placée sur la tête de Joseph Bonaparte. Le roi Joachim (Murat), en succédant à ce prince sur le trône des Deux-Siciles, conserva Briot dans ses fonctions, et y ajouta celles de conseiller-d'état. Lorsqu'en mai 1815, ce prince, qui venait de déclarer si imprudemment la guerre à l'Autriche, eut succombé sous les forces de cette puissance, Briot quitta l'Italie, et revint en Franche-Comté; il vit maintenant avec sa famille, dans une maison de campagne peu éloignée de Besançon, uniquement occupé du soin d'élever ses enfans dont il est tendrement aimé, et de cultiver des fleurs. Une gaîté naturelle et inaltérable l'a aidé à supporter, pendant ces dernières années, des épreuves multipliées et pénibles, auxquelles il se préparait depuis long-temps. On a de lui un ouvrage élémentaire sur la littérature et l'art oratoire, et un traité de législation. Personne, sous l'un et l'autre rapport, n'est plus en état que Briot, de joindre l'exemple au précepte.

BRIQUET (Hilaire-Alexandre), né à Chasseneuil, près Poitiers, le 31 octobre 1762, professeur de rhétorique à Poitiers, puis de belles-lettres à l'école centrale de Niort, a publié, entre autres écrits de peu d'importance, *La légitimité du mariage des prêtres*, 1794, in-8. — *Mémoire justificatif pour trois marins condamnés à quatre ans de détention par la cour martiale de Rochefort*, 1795, in-4. — Briquet (Marguerite-Ursule-Fortunée Bernier), femme du précédent, née à Niort, le 16 juin 1782, a composé des écrits plus connus que ceux de son mari, parmi lesquels on remarque les suivans : *Ode sur les vertus civiles*, 1801, in-8. — *Ode sur la mort de Dolomieu*, 1802, in-8. — *Ode à Denis Lebrun*, 1803, in-8. — *Ode qui a concouru pour le prix décerné*

l'institut, le 16 *nivôse an* 12, , in-8. — *Dictionnaire histori- littéraire et biographique des* [illegible]*es et des étrangères naturali- en France, connues par leurs* [illegible] *ou par la protection qu'elles ont* [illegible]*dée aux gens de lettres, etc.*, dé- [illegible]u premier consul, 1804, in-8, le portrait de l'auteur.—Un poë- [illegible]ntitulé : *Le mérite des hommes*, l'idée lui a été suggérée par l'ou- [illegible] de Legouvé, ayant pour titre : [illegible]*érite des femmes*. Les odes de Briquet, sans avoir l'énergie et le [illegible]vement qu'exige le genre lyrique, [illegible]nt, dans plusieurs endroits, une [illegible]fication facile, et qui n'est pas [illegible]urvue d'élégance. Son Diction- [illegible] historique est une nomencla- assez bien faite, et où, en gé- [illegible], les personnages qui composent espèce de galerie sont convena- [illegible]ent apréciés. Mme Briquet a in- plusieurs articles dans la *Biblio- [illegible]e française*, de M. Pougens.— [illegible]UET DE LAVAUX, avocat au par- [illegible]nt de Paris, a publié : *Eloge de* [illegible]*ithou*, , 1778, in-8. — *Eloge de* [illegible]*esquieu*, 1783, in-4. — *Manuel* [illegible]*ibunal de cassation*, 1797, in-12.

[illegible]ISSAC (LOUIS-HERCULE-TIMO- DE COSSÉ duc DE), pair et grand [illegible]ier de France, gouverneur de Pa- etc., etc., né le 14 février 1734, [illegible]ommé, en 1791, commandant de [illegible]de constitutionnelle du roi Louis [illegible] Personnellement dénoncé, le 30 1792, après la dissolution de cette [illegible], il fut décrété d'accusation le [illegible] jour, transféré à Orléans, ra- [illegible] ensuite à Paris, dans les pre- [illegible] jours de septembre, et massa- [illegible] 9 de ce mois, à Versailles, à l'ins- où les voitures qui transportaient [illegible]risonniers de la haute-cour, arri- [illegible]t à l'Orangerie. Le malheureux d'une complexion forte et vigou- [illegible], opposait une longue résistan- [illegible]es bourreaux, et avait déjà reçu [illegible]eurs coups de pique et de four- lorsqu'un coup de sabre lui fen- [illegible] machoire et lui ouvrit la gorge. [illegible]qu'un lui témoignant un jour beau- coup d'admiration sur son dévouement à la personne du roi; « Je ne fais, dit le duc, que ce que je dois à ses ancêtres et aux miens. » Le duc de Brissac était un homme de peu d'esprit, de talens très-médiocres, asservi à tous les préjugés, et qui ne sut jamais donner au roi un conseil salutaire. Toutefois, quand on se rappelle la constance de son dévouement et sa fin tragique, on ne peut que s'attendrir sur cette noble victime de la fidélité. — Son fils, BRISSAC (Timoléon de Cossé duc de), s'attacha au gouvernement impérial, fut nommé, le 13 avril 1809, préfet du département de Marengo, où ses manières, hautes quelquefois jusqu'à l'impertinence, lui firent des ennemis de presque toutes les autorités et rendirent injuste sur les talens très-réels qu'il montra dans son administration. Il passa le 1er mai 1812, après la mort de M. Félix Lecouteulx à la préfecture de la Côte-d'Or; fit, à l'approche des troupes étrangères des, proclamations énergiques et des efforts extraordinaires pour armer la jeunesse de son département, et parvint même dans cette circonstance à surpasser le zèle de ceux qui en montraient le plus. Il a été permis de s'étonner de la mobilité prodigieuse avec laquelle M. de Brissac a transporté, en un moment, ses affections et ses services à la maison de Bourbon; nous aimons à croire qu'un souvenir de la fidélité de son père a opéré ce prodige, mais ce souvenir, si honorable d'ailleurs pour M. de Brissac, ne lui serait-il pas venu un peu tard ? M. de Brissac a été nommé pair par le roi, en juin 1814; Bonaparte qui ne manquait pas de mémoire, ne lui a pas confirmé ce titre, en juin 1815, et M. de Brissac a repris son rang le 8 juillet suivant.

BRISSON (MARCON), député à la convention nationale, remplit d'abord des fonctions municipales, et fut ensuite appelé à la place de procureur-général-syndic du département de Loir-et-Cher. Elu, en septembre 1791, député de ce département à l'assemblée législative, il ne s'y fit

point remarquer, et devint, en septembre 1792, député du même département à la convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI. Après la session, il fut employé comme commissaire du directoire exécutif dans son département. Il est mort juge au tribunal criminel de Blois.

BRISSON (Mathurin-Jacques), censeur royal, membre de l'académie des sciences et de l'institut, né à Fontenai-le-Comte, le 30 avril 1723, s'attacha dans sa jeunesse à Réaumur, qu'il aidait dans ses travaux, et dont il dirigeait le cabinet. Il succéda ensuite à l'abbé Nollet pour la chaire de physique au collége de France; devint maître de physique et d'histoire naturelle des Enfans de France, et fut chargé par le gouvernement, d'établir des paratonnerres sur plusieurs édifices publics. Il composa aussi plusieurs ouvrages sur le *Système du Règne animal et l'Electricité*, et publia un *Dictionnaire raisonné de Physique*. Une attaque d'apoplexie vint effacer toutes les connaissances qu'il avait acquises; il oublia même la langue française, et ne prononçait plus que quelques mots de l'idiôme poitevin qu'il avait parlé dans son enfance, lorsqu'il mourut à Boissy, près de Versailles, le 23 juin 1806.

BRISSOT (Jean-Pierre), député à la convention nationale, naquit, le 14 janvier 1754, au village de Ouarville, près de Chartres, où son père possédait un bien peu considérable. Il fit de bonnes études; se destina au barreau, et se fit bientôt connaître dans les lettres sous le nom de Brissot de Warville, ajoutant ainsi, au nom de sa famille, celui du lieu de sa naissance. Les premiers ouvrages qu'il donna au public, dès 1790, furent remarquables par une hardiesse et un esprit d'indépendance qui fixèrent les regards sur leur auteur. Il rédigea quelques articles du *Courier de l'Europe*, pendant que cette feuille s'imprimait à Boulogne-sur-mer, passa ensuite en Angleterre, et forma à Londres un établissement, pour la réunion des savans, sur le modèle de celui qui venait de s'établir à Paris, et qui subsiste encore sous le nom d'Athénée. Il joignit à cette entreprise, celle d'une feuille intitulée *Journal du Lycée*, et dont la circulation fut permise en France. Brissot avait rencontré à Londres, chez une personne qu'il voyait souvent, un nommé Morande, auteur d'un libelle scandaleux, connu sous le nom du *Gazetier cuirassé*. Ce Morande, à qui toutes les bassesses étaient familières, fut désigné à Brissot sous les rapports qui lui étaient propres, et ses discours n'avaient que trop confirmé l'opinion qu'on lui en avait donnée. Brissot résolut de rompre entièrement avec lui, et pour cela, il fallait cesser de voir la personne chez laquelle il le rencontrait. Cette circonstance ne tarda pas à être connue de Morande, et cet homme devint son ennemi le plus implacable et le plus dangereux. Accusé par lui auprès du ministère français, d'être l'auteur d'un libelle intitulé *le Diable à quatre*, qu'on a su depuis être sorti de la plume du marquis de Pelleport, Brissot fut arrêté à son retour en France, où il était rappelé par quelques intérêts de famille, et enfermé à la Bastille en 1784. Rendu à la liberté, Brissot continua d'écrire quelque temps encore à Paris, et s'embarqua au commencement de 1788 pour les Etats-Unis; il y passa près de deux années, et revint en Europe à l'époque où la révolution lui permit de répandre, sans opposition et sans danger, les principes de liberté qu'il avait semés jusque-là dans ses ouvrages, et que son séjour aux Etats-Unis, ses observations et l'expérience qu'il avait acquise, n'avaient fait qu'affermir. Après avoir publié quelques pamphlets, Brissot entreprit la rédaction du *Patriote français*, journal qui contribua essentiellement à accélérer la marche de l'esprit révolutionnaire, et qu'il importe de considérer sous divers aspects dans trois périodes différentes. Depuis 1789, jusqu'au commencement de la session de l'assemblée législa-





Brissot.

octobre 1791), cette feuil-
quement dirigée contre la
l'on ne saurait contester,
nt cet intervalle, un grand
articles, parmi lesquels on
trait parfois de fort sages et
licieux, n'aient été souvent
une haine irréfléchie contre
institutions préexistantes de
hie, et un esprit de faction
coupable; depuis le com-
t de la session législative,
août, la même feuille s'est
c une force à peu près égale
cour et l'anarchie, dont le
bli dans le club des jacobins
menaçait déjà de tout en-
de tout dissoudre; enfin,
évolution du 10 août, jus-
entats du 31 mai, rien n'est
rable que la force de rai-
et la persévérance de coura-
quels, sous les poignards de
1792 et de mars 1793, Bris-
y-Dupré son collaborateur,
blicain de la plus belle espé-
ssiné depuis par le tribunal
naire, ont défendu dans
l, les droits de la liberté,
ce et de l'humanité. L'his-
Patriote français devait
nent entrer dans cet article.
ment après le 14 juillet
sot fut nommé l'un des re-
de la première commune
reçut, en cette qualité, les
a Bastille, où il avait été
quelques années auparavant,
gné par ses collègues, pour
les membres du comité des
de la ville. La présidence
ité lui fut aussitôt déférée,
dans cette position, des par-
lèles et de dangereux en-
lui devinrent bientôt éga-
stes. A cette époque, arriva
s le gazetier Morande, en-
x du mépris que lui avait
Brissot, pendant son séjour
rre. Résolu de s'en venger,
Paris, en 1791, un petit
périodique sous le nom de
t porta l'impudence, dans

ce libelle, révoltant de scandale et de calomnie, jusqu'à accuser Brissot, de vol. Nous ne le défendrons point contre une telle accusation, que nous n'avons répétée qu'avec dégoût, contre laquelle toute la vie de Brissot dépose hautement, et que tous les esprits sans passion ont appréciée depuis long-temps; Brissot, que mille circonstances eussent pu enrichir, est mort insolvable! Nous le justifierions plus difficilement, si toutefois il était dans notre intention de l'en justifier, d'avoir, après le départ du roi, de Paris, en juin 1791, rédigé, de concert avec le chevalier de Laclos (*voyez* ce nom), la pétition républicaine, dite *du Champ-de Mars*, où l'on demandait la déchéance du roi, et dont les gardes nationales, dirigées par Bailly, et commandées par M. de Lafayette, ne parvinrent qu'avec peine à prévenir les effets. Dès-lors Brissot, qui, jusques-là, avait été le défenseur et le panégyriste du Cincinnatus français, se déclara, avec autant d'imprudence que d'injustice, son plus implacable adversaire, et acquit la réputation de l'un des chefs du parti républicain. L'époque des élections nouvelles approchait; ce parti agissait vivement pour porter ses créatures à l'assemblée législative, tandis que la cour, depuis long-temps réduite à se défendre, faisait composer, pour dépopulariser Brissot, des affiches intitulées *le Chant du Coq*, dont les murs de Paris étaient couverts trois fois par semaine, et dont Esménard était le principal auteur. Dans l'état actuel d'agitation où se trouvaient les esprits, ces affiches produisirent un effet entièrement contraire à celui qu'on s'en était promis; elles entraînèrent des discussions dont tout l'avantage resta du côté de Brissot, et fixèrent tellement sur lui, les yeux de la grande majorité des électeurs de Paris, pour laquelle il n'y avait alors de patriotisme, que dans une opposition plus prononcée contre la cour, qu'ils le députèrent d'une commune voix à l'assemblée législative, qui le nomma membre de son premier

bureau. Les premières propositions qu'il y fit, eurent pour but, de remonter aux sources de l'émigration, et de punir par la déchéance, les princes de la maison royale qu'il désigna comme les grands coupables qui avaient établi un foyer de conspiration chez l'étranger. Brissot entra bientôt au comité diplomatique, s'y montra, dans des vues que nous nous garderons bien d'appeler constitutionnelles, partisan constant de la guerre avec l'Autriche, et se plaça, en première ligne, dans les rangs de ceux des amis des Noirs qui provoquaient, avec tant d'imprudence et d'irréflexion, l'affranchissement *immédiat* des esclaves. Celui des ministres du roi, que Brissot a constamment poursuivi avec le plus d'acharnement, est M. de Lessart, qui venait de passer, à la fin de novembre 1791, du département de l'intérieur à celui des affaires étrangères; il parvint, à la suite des séances des 7, 8 et 9 mars 1792, à faire décréter d'accusation ce ministre, qu'il ne voulait par-là qu'éloigner des affaires, et auquel son imprévoyance préparait dès-lors une destinée horrible, et sur laquelle il a si souvent gémi depuis. Par l'une de ces vicissitudes si communes dans les révolutions, Brissot perdit sa grande influence sur les affaires politiques, et toute sa popularité, le jour même où le triomphe qu'il venait de remporter sur le ministre du roi, semblait devoir les lui assurer pour jamais. En effet, après avoir amené le roi, par les conseils de Dumouriez qui avait succédé à de Lessart, à déclarer la guerre à l'Autriche, Brissot fut tout-à-coup violemment dénoncé par Robespierre aux jacobins, comme voulant mettre le sort de la France et de la liberté, dans les mains des agens du pouvoir exécutif, quoiqu'il fût démontré dès-lors, à tous les esprits éclairés, que la guerre contre la France étant depuis long-temps résolue au dehors, il fallait bien se mettre en état de la soutenir. Brissot et ses amis songèrent sérieusement à cette époque, à se rapprocher des constitutionnels et de la cour elle-même; mais les défiances réciproques s'étaient tellement accrues depuis quelque temps, que les démarches tentées pour y réussir, restèrent sans effet, et n'eurent d'autre résultat, que d'ajouter à des sujets de plainte déjà existans et à d'anciens ressentimens, ceux qui naissent des espérances déçues et de l'amour-propre humilié. Dès-lors, Brissot, qui sentit qu'il ne pouvait plus compter sur la cour, et qui, d'ailleurs, regardait comme prochain et inévitable, le renversement de la monarchie (auquel il est juste de reconnaître, que ni lui ni ses amis n'ont contribué, lors même qu'ils en avaient depuis long-temps sappé les fondemens), reprit sa première marche. Il dénonça, le 23 mai 1792, le comité autrichien, dont il s'engagea à prouver l'existence; demanda en même temps, le décret d'accusation contre l'ex-ministre Montmorin, et l'examen de la conduite de MM. Duport-du-Tertre et Bertrand-de-Molleville, ministres démissionnaires de la justice et de la marine, et attaqua, avec plus de véhémence que jamais, M. de Lafayette, que *le Patriote français*, qui, sans doute, ne croyait pas servir aussi bien en cela la cause des princes et de l'émigration, représentait tous les jours comme un ennemi de la liberté, depuis que ce général avait ajouté aux services qu'il avait rendus dans tous les temps à cette noble cause, le service plus grand peut-être, de venir seul, et au péril de sa tête, arracher devant l'assemblée nationale elle-même le masque dont se couvraient quelques prétendus amis du peuple, en ne cessant de l'entraîner à de nouvelles révolutions. Cependant, le 25 juillet 1792, et après un éloquent discours de Guadet, qui avait proposé une adresse au roi, Brissot signala trois classes d'ennemis de la constitution; les rebelles de Coblentz; les ennemis de la monarchie et du monarque; et les partisans des deux chambres, qui certes, durent être fort surpris de se trouver placés entre deux factions,

dont la sagesse de leurs principes les tenait à une égale distance. A la suite de ce discours, Brissot se prononça contre toute mesure inconstitutionnelle; mais il était trop tard, et d'ailleurs ses ressentimens l'emportèrent même tellement à cette époque, sur sa prévoyance, que le 28 juillet, après avoir fait entendre contre l'illustre général, la voix qui avait conduit de Lessart à Orléans, il se rangea dans la minorité factieuse qui vota contre Lafayette, le décret d'accusation qui fut rejeté par une majorité de 446 voix contre 224. Le 10 août venait de renverser le trône, et déjà Brissot, attaqué lui-même de toutes parts, se voyait réduit à la défensive; à peine eut-il été élu à la convention par le département d'Eure-et-Loire, que les attaques devinrent plus nombreuses et plus redoutables. On l'accusa dans les feuilles factieuses et ordurières, qui étaient devenues le dépôt des calomnies les plus atroces ou les plus absurdes, d'avoir voulu vendre Paris au duc de Brunswick. On doit à son humanité le décret de l'assemblée législative, qui ordonna que les listes des 80 mille contre le camp sous Paris, et des 20 mille sur les événemens du 20 juin, fussent livrées aux flammes. Dès l'ouverture de la session conventionnelle, toute l'existence de Brissot ne parut plus consacrée qu'à faire triompher la cause de la justice et de l'humanité, et à réparer les longues erreurs de sa carrière législative; car nous ne cesserons de le répéter: plus il y eut de vertus et de talens dans quelques hommes, plus les faiblesses de leur amour-propre et les erreurs de leur esprit ont été funestes. Nous devons à ces ombres illustres, la vérité que leur réserve l'histoire, ou plutôt l'histoire a commencé pour elles. Une première postérité, dont tout annonce que le jugement sera confirmé par les générations qui la suivront, s'est avancée pour les juger, et, certes, leur mémoire n'en souffrira point. Le malheur des temps, l'empire des événemens, la faiblesse humaine, ont eu leur part dans cette impartiale répartition de torts et de gloire; mais que cette part est faible si on la compare à cette longue suite de dévouemens glorieux; à cette lutte avec le crime, d'abord impuni, bientôt triomphant, soutenue tous les jours, à toutes les heures, et non moins entreprise pour réparer les calamités passées que pour prévenir des calamités nouvelles! Brissot est l'un des membres du côté droit de la convention nationale à qui ces observations sont d'autant plus particulièrement applicables qu'il n'en est point qui ait été plus odieusement calomnié; les émigrés, les constitutionnels et les jacobins se sont plu à le flétrir vivant, par les imputations les plus lâches et les plus odieuses; mais telle est la puissance de la vérité, que toutes sont venues expirer au pied de l'échafaud où il a perdu la vie, quoiqu'une foule de préventions vagues restent encore attachées à sa mémoire. Brissot, convaincu des trahisons de Louis XVI, qui lui-même n'avait dû voir, avec tous les royalistes constitutionnels, qu'un factieux dans le député d'Eure-et-Loire, prononça la mort du monarque, mais avec cette condition expresse que le jugement ne serait exécuté que lorsqu'il aurait été ratifié par le peuple. On sait que ce vote dilatoire était le seul moyen de salut pour le malheureux prince que la conscience de quelques républicains n'osait absoudre ni condamner (*voy.* Bonet de Treyches). Quoi qu'il en soit, le vote de Brissot dut être compté et le fut en effet, parmi ceux des quarante-cinq autres membres de la convention, qui n'ayant prononcé qu'une mort conditionnelle, furent considérés comme n'ayant voté que la détention. Lorsque le jugement de mort fut rendu, Brissot vota, par une conséquence nécessaire de son opinion, qui ne fut pas imitée de tous ses collègues (*voy.* Vergniaud), qu'il serait sursis à l'exécution. A la suite de cette opinion, au sujet de laquelle Gasparin renouvela ses dénonciations sur les intelligences de Brissot avec le roi, par

l'intermédiaire du peintre Boze (*voy.* Boze) et de Thierri, premier valet de chambre de ce prince, quelques députés de la montagne proposèrent, aux acclamations des tribunes, d'anéantir, sur-le-champ, Brissot et sa faction. Ainsi donc, si l'on ne s'attache pas textuellement aux mots, on trouvera que dans ce fatal procès, Brissot, en appelant au peuple du jugement rendu par la convention, et en insistant pour le sursis, a, par le fait, voté simplement la détention. En le défendant sur ce point, nous ne prétendons rien préjuger sur l'opinion de ceux qui se sont montrés plus rigoureux. Nous désirons que leur conscience ne soit pas aussi sévère pour eux que l'opinion de leurs contemporains; nous ajoutons même que nous croyons ce vœu rempli pour un grand nombre d'entre eux. La mort du roi réunit contre les députés du côté droit les haines et les efforts des factieux longtemps partagés entre le monarque et ceux qui, même en se laissant entraîner davantage à leur fanatisme républicain, voulaient cependant épargner ses jours. Rapporteur ordinaire du comité diplomatique, Brissot, dans la séance du 1er février 1793, fit déclarer la guerre à l'Angleterre et à la Hollande, et cet événement, qui a puissamment influé sur les affaires de l'Europe, peut être considéré comme le dernier des travaux politiques de ce député. A cette époque s'éleva cette accusation de *fédéralisme*, tout-à-la fois atroce et ridicule, et à laquelle un machiavélisme abominable s'efforça de donner plus de vraisemblance, en la faisant peser plus particulièrement sur la tête de Brissot, qu'un séjour de deux années dans les États-Unis avait rendu plus enthousiaste des constitutions de ce pays. Ce fut un spectacle aussi nouveau qu'horrible de voir des hommes qui se disaient républicains, assassiner d'autres républicains pour une simple abstraction politique; à la vérité ils ne tardèrent pas à sentir combien il entrait d'absurdité dans leur barbarie, et par un amalgame non moins insensé, ils accusèrent en même temps les mêmes hommes et de fédéralisme et de royalisme. Il faut l'avouer cependant, ce n'était là pour les chefs de la proscription, qu'un prétexte spécieux et auquel ils ne crurent jamais, pour s'affranchir d'une supériorité humiliante. Accusé d'avoir écrit à M. Delaporte, intendant de la liste civile, une lettre signée *Warville*, Bristot prouva que cette machination était l'effet de la scélératesse; que la signature de la lettre était *Watteville*, et que c'était par une falsification criminelle qu'on lisait maintenant *Warville*, nom que, du reste, il n'a jamais signé. Dès-lors, chaque jour amena une dénonciation nouvelle; la barre était continuellement remplie de députations de sections ou d'autorités constituées, dont les plus modérées ne demandaient que son expulsion de la convention et son arrestation, mais dont le plus grand nombre demandait sa tête. Rien ne suspendit son énergie. Cet homme si simple ne déployait jamais un plus grand courage que lorsque le péril était plus imminent. Il avait fait le sacrifice de sa vie, et nul n'a mieux prouvé combien ce sacrifice était sincère. Décrété d'arrestation dans son domicile, le 2 juin, il céda aux vœux de ses amis, qui lui procurèrent des passeports, sous le nom d'un négociant de Neufchatel, et partit avec M. Souques l'un d'eux, pour se rendre en Suisse; arrêté à Moulins avec son fidèle compagnon de voyage, il écrivit à la convention pour l'instruire des motifs qui l'avaient déterminé à fuir. Ramené à Paris, il fut enfermé à la Force, décrété d'accusation, le 3 octobre (*voy.* Amar), et traduit devant le tribunal révolutionnaire avec vingt-un de ses collègues. Depuis l'instant où son accusation fut prononcée, jusqu'à celui où commença l'instruction de cette horrible procédure, les jacobins en débattaient journellement les charges à leur tribunal, aux cris de mort d'une multitude furieuse; à peine les accusés furent-ils en jugement, que cette faction, toujours avide d'un sang nouveau,

se récria sur la lenteur apportée à la condamnation de ses victimes, et vint solliciter, à la barre de la convention, un décret, qui fut rendu à l'instant même, et par lequel les jurés du tribunal révolutionnaire étaient autorisés, après trois jours de débats, à déclarer leur conscience assez éclairée, et à passer aux opinions (*voy.* ANTONELLE). Brissot prévenu (pour parler le langage des assassins) d'être le chef de la conspiration, occupait le siége principal, placé à trois pieds d'élévation, et presqu'en face du président; ses coaccusés, à sa gauche, étaient assis sur quatre bancs disposés en amphithéâtre. Jamais défense ne fut plus noble, plus simple, plus évidente que celle de Brissot. La paix de son front annonçait la résignation de son ame; cette tranquillité ne se démentit pas au prononcé du jugement. Comme c'est presque toujours comme témoins oculaires que nous aurons à rendre compte de ces spectacles de mort, on nous pardonnera de nous étendre, avec une douloureuse complaisance, sur ces détails dont l'éminent intérêt égale l'horreur. Brissot a marché à l'échafaud avec le plus ferme stoïcisme. Deux regrets seulement ont paru troubler la paix de ses derniers momens, lorsque redescendu à la Conciergerie, il y attendait l'heure du supplice : il s'accusait de quelques erreurs politiques, qui remontaient à l'assemblée législative, et qu'il expiait alors si cruellement, et versait des larmes, en songeant au dénuement absolu dans lequel il laissait sa femme et ses jeunes enfans. Il est mort le jeudi 31 octobre 1793, à l'âge de trente-neuf ans. Brissot était de taille moyenne; sa figure était pâle et portait l'empreinte habituelle de la tristesse. Du moment où il fut arrêté à Moulins, il s'était regardé comme perdu, et cette pensée, qui lui était devenue familière, lui inspira cette résignation tranquille qui ne l'abandonna plus. Brissot ne fut point un grand homme; quelques-uns de ses amis ont mal servi sa mémoire par l'indiscrète exagération de leurs éloges; c'était un homme d'esprit et un homme de bien, dont un amour passionné de la liberté et les persécutions qu'il avait éprouvées, avaient aigri et exalté le caractère. Personne n'avait moins que lui les qualités nécessaires à un chef de faction. Son style n'est pas dépourvu de chaleur, mais ses ouvrages manquent souvent d'ordre et de méthode. En voici la liste : *les Moyens d'adoucir les lois pénales en France, sans nuire à la sûreté publique*, ou *Discours couronnés par l'académie de Châlons-sur-Marne en* 1780, Châlons, 1781, in-8. Un de ces discours est de J. P. Brissot, l'autre de M. Bernardi; le premier fut réimprimé, en 1782, sous ce titre : *le Sang innocent vengé*, ou *Discours sur la réparation due aux accusés innocens, couronné*, etc. — *Un Indépendant de l'ordre des Avocats, sur la décadence du barreau en France*, 1781, in-8. — *De la vérité*, ou *Méditations sur les moyens de parvenir à la vérité de toutes les connaissances humaines*, 1782, in-8. Il est à remarquer que, dans ce livre, la définition même de la vérité est fausse, l'auteur l'établissant conforme au témoignage des sens. — *Le Philadelphien à Genève*, 1783, in-8; c'est une critique du gouvernement de cette dernière ville. — *Théorie des lois criminelles*, 1781, 2 vol. in-8. — *Bibliothèque philosophique du législateur, du politique, du jurisconsulte*, 1782-1786, 10 vol. in-8. — *Tableau de la situation actuelle des Anglais dans les Indes orientales, et Tableau de l'Inde en général*, 1784-1785, in-8. — *Journal du Lycée de Londres*, ou *Tableau de l'état présent des sciences et des arts en Angleterre*, in-8. Le premier cahier de ce journal parut à Londres en janvier 1784; l'auteur en publiait un numéro de quatre feuilles par mois. — *Un Défenseur du peuple à l'empereur Joseph II, sur son réglement concernant l'émigration, ses diverses réformes*, etc., 1785, in-12. — *Examen critique des voyages dans l'Amérique septentrionale* par le marquis de Chatellux, 1786, in-8. —

Voyages en Europe, en Asie et en Afrique, traduit de l'anglais de Makintosh, avec des notes, 1786 et 1791, 2 vol. in-8. — *Lettres philosophiques et politiques sur l'Histoire de l'Angleterre*, 1786 et 1790, 2 vol. in-8. Ce sont les fameuses lettres attribuées à lord Lyttleton, traduites per Mme Brissot, avec des notes de son mari. — *De la France et des Etats-Unis*, ou *de l'importance de la révolution de l'Amérique pour le bonheur de la France*, etc., 1787, in-8; traduit en anglais, en 1788. Clavière a travaillé à cet ouvrage. — *Le Moniteur*, attribué à Brissot, Clavière et Condorcet; il parut secrètement en 1787 et 1788. — *Point de banqueroute*, ou *Lettres à un créancier de l'Etat*, 1787, 2 parties, in-8. — *Des administrations provinciales*, mémoire présenté au roi par Turgot, suivi des *Observations d'un républicain*, 1788, in-8. Les *Observations* sont de Brissot; plusieurs exemplaires de ce livre ont pour titre : *Œuvres posthumes de Turgot*. — *Nouveau voyage dans les Etats-Unis de l'Amérique septentrionale* (fait en 1788), 1791, 3 vol. in-8. Ce voyage a été traduit en anglais, en allemand et en hollandais; la vie de Brissot est à la tête du premier volume : cette vie, traduite séparément en anglais, a été publiée en 1794, in-8. On a attribué à Brissot, comme premières et singulières productions de sa plume, *la Théorie du vol* et *l'Apologie du vol*. Il rédigea la *Chronique du mois* avec Condorcet, Clavière, Kersaint, Lanthenas, etc. Il publia plus de quarante brochures, discours ou pamphlets en faveur des Noirs, du comité des recherches, des sociétés populaires, de la république, de la liberté de la presse; contre le pape, le roi, les émigrés, etc.; la plus considérable de ces brochures est celle qui fut publiée en 1789, sous ce titre : *Plan de conduite des députés du peuple aux états-généraux*, vol. in-8. L'ouvrage intitulé : *Rome jugée*, ou *l'Autorité législative du pape anéantie*, 1791, in-8, avait déjà paru plusieurs années avant la révolution (1784, in-12). La *Vie privée et politique de Brissot*, Paris, an 2, in-8, est un libelle où l'on ne trouve que des faits altérés, des calomnies et des injures.

BRIVAL (Jean), député à la convention nationale, était homme de loi, en 1789; il se montra l'un des partisans les plus passionnés de la révolution; devint procureur-général-syndic du département de la Corrèze, et fut, en septembre 1791, élu député de ce département à l'assemblée nationale législative. Il s'y prononça en faveur des opinions les plus exaltées; demanda, le 24 juillet 1792, la conversion en canons, des statues de bronze des anciens rois de France, et dénonça ensuite les chevaliers du poignard, qui se rendaient, disait-il, chez la reine, pour y conspirer contre le peuple. Elu membre de la convention, en septembre 1792, il y vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis. Le 22 mai 1793, il présenta une nouvelle formule du serment à exiger des prêtres insoumis, et voulut, qu'en cas de refus, ils fussent incarcérés. Il se rendit à la commune de Paris, après le 31 mai, pour la féliciter de sa conduite dans cette révolution (et l'on sait quelle avait été cette conduite). Au mois d'août suivant, il fut chargé d'une mission dans le département de l'Allier, pour y comprimer les autorités rebelles de Saint-Yriex. De retour à la convention, on l'entendit, le 8 mai 1794, reprocher à Lequinio, d'avoir écrit contre l'existence de Dieu. Il fut un des moteurs de la journée du 9 thermidor, mais on sait (*voy.* Bourdon, Léonard), avec quel soin il faut éviter de confondre tous les hommes qui concoururent à cette grande journée. Il vota, en fructidor an 3 (septembre 1795), le rappel, en France, de M. de Talleyrand-Périgord, et, pendant le même mois, devint membre du conseil des anciens; il s'y montra rarement à la tribune, ses opinions les plus remarquables furent contre les vaincus du 18 fructidor, dont il appuya vive-

ment la déportation, et en faveur des directeurs renversés au 30 prairial an 7, dont il combattit la mise en accusation. Après le 18 brumaire, il devint juge de la cour d'appel, siégeant à Limoges, et en exerçait encore les fonctions, en 1814, au moment du retour du roi. On doit cette justice à Brival, que très-exalté dans l'assemblée, il s'est conduit avec beaucoup de modération dans ses missions, et qu'il a même arraché plusieurs fois des victimes aux autres proconsuls. Il était, en 1815, conseiller à la cour impériale de Limoges ; frappé par la loi d'amnistie du 16 janvier 1816, il s'est d'abord retiré à Constance, qu'il s'est vu obligé de quitter ensuite.

BRIZARD (Jean-Baptiste Britard dit), comédien français, né à Orléans, le 7 avril 1721, vint jeune à Paris, et travailla pendant quelques années sous Carle Vanloo, premier peintre du roi. Ses progrès dans la peinture furent rapides ; mais entraîné par son goût pour le théâtre, il joua dans différentes villes de province, jusqu'au moment où il débuta au Théâtre-Français, le 30 juillet 1757, dans l'emploi des pères-nobles et des rois. Il remplaça bientôt le fameux Sarrazin. Brizard se retira du théâtre le 1er avril 1786, par les rôles du vieil Horace, et de Henri IV dans *la Partie de chasse*, deux des rôles où il avait eu le plus de succès. Pendant les 29 années qu'il resta au théâtre, il établit plus de vingt rôles dans des tragédies nouvelles, et un grand nombre dans des comédies et des drames ; dans tous on lui trouva plus d'intelligence que de chaleur, mais toujours une diction à-la-fois simple et noble, qui était encore relevée par une figure pleine de dignité et par de beaux cheveux blancs. Il devait ce dernier avantage moins à l'âge, qu'à un événement qui faillit lui coûter la vie. En voyageant sur le Rhône, la petite barque dans laquelle il était avant chaviré, il se saisit d'un anneau de fer des pilles d'un pont, resta ainsi suspendu jusqu'au moment où on vint le secourir, et l'on dit que sa frayeur fut telle, que ses cheveux blanchirent en très-peu de temps. Quoi qu'il en soit, ce changement fut très-favorable à son emploi, et quelques critiques ont répété qu'il devait une grande partie de ses succès à ses cheveux. Laharpe fut plus injuste que les autres parce qu'il lui attribua la chute de sa tragédie des *Brames ;* aussi ne faut-il pas juger cet acteur sur des fragmens de la correspondance. Tous les écrits du temps s'accordent à dire que Brizard ne fut pas moins estimé pour ses qualités personnelles, que pour ses talens. Brizard est mort à Paris, le 30 janvier 1791. Son tombeau est au Musée des monumens français ; l'épitaphe qu'on y lit est de M. Ducis.

BROCHET (J. L.), ancien garde de la connétablie, fut l'un des membres les plus fougueux du club des cordeliers, si remarquable, lui-même, par ses violences, et mérita l'horrible honneur d'être choisi, le 22 prairial an 2, pour l'un des jurés du tribunal révolutionnaire, auquel la loi rendue le même jour et qui avait pris le nom de sa date, venait de donner une organisation nouvelle et plus barbare. Brochet se fit donner par le garde-meuble un vase de quelque prix pour y renfermer le cœur de Marat, lorsqu'une héroïne eût délivré la France et l'humanité de ce monstre, en l'honneur duquel Brochet avait composé une prière parodiée qui commençait par ces mots : *Cor Jesu*, *Cor Marat*. Le 2 octobre, cet assassin fanatique prononça aux cordeliers, contre Brissot, un discours qu'il terminait par la demande de l'acte d'accusation de ce député. Il donna, aux cordeliers, en ventôse an 2, des renseignemens sur la conspiration d'Hébert, de laquelle il venait, disait-il, d'être instruit aux jacobins. Attaché à Robespierre, dont il était l'un des gardes-du-corps, lorsque le député d'Arras sortait des jacobins, Brochet fut poursuivi comme son complice, après le 9 thermidor ; mis en arrestation, relâché ensuite, puis enfin réincarcéré de nouveau sur la demande

unanime de sa section. Les événemens du 13 vendémiaire an 4, et l'amnistie du 4 brumaire qui les suivit le rendirent définitivement libre. Il se mit alors à la tête d'un petit magasin d'épicerie, et vécut ainsi quelques années dans une obscurité inquiète ; mais ayant été compris dans les mesures de déportation qui frappèrent, après l'explosion du 3 nivôse an 9, quelques hommes qui s'étaient fait remarquer par leurs excès sous l'anarchie et la terreur, Brochet fut d'abord conduit à Oléron, et embarqué, en 1804, pour les îles Séchelles. On croyait ce misérable mort depuis long-temps, lorsqu'on l'a revu avec surprise à Paris, en 1815. Cet homme, bien digne de siéger au tribunal d'assassins dont Dumas était le président et Fouquier-Tinville l'accusateur public, mérite une place particulière parmi les bourreaux de cette époque ; il fut à-la-fois un monstre de fanatisme révolutionnaire et de férocité.

BROGLIE (VICTOR-FRANÇOIS, duc DE), maréchal de France, naquit le 19 octobre 1718, fut d'abord connu sous le nom de comte de Broglie, et fit toutes les campagnes d'Italie ; il parvint successivement au commandement des armées et obtint de grands succès pendant la guerre de sept ans. Il était gouverneur général du pays Messin, lorsqu'en 1789, il fut mandé à Versailles pour y prendre le commandement des troupes que la cour rassemblait alors pour maintenir, disait-elle, la liberté des états-généraux, mais en effet pour contenir Paris dont on redoutait l'effervescence. Le jour où éclata la première insurrection, et en quittant la France, le maréchal dit à Louis XVI « que ne pouvant compter sur la fidélité et l'obéissance des troupes, il aimait mieux aller se faire tuer à la tête d'une armée, que d'attendre qu'on vînt l'assassiner dans sa maison. » Le duc de Broglie, qui avait été nommé ministre de la guerre, le 12 juillet 1789, cessa de l'être 48 heures après, et se retira avec précipitation à Luxembourg, après avoir couru de grands dangers à Verdun et à Metz qui lui ferma ses portes. Dénoncé, en 1790, comme conspirateur à l'assemblée nationale et au Châtelet, son fils Victor, avec lequel il avait rompu toute relation depuis que celui-ci avait embrassé la cause populaire, prit sa défense dans l'assemblée et en obtint un décret qui déchargeait le maréchal de toute accusation, et qui le maintenait provisoirement dans son grade ; mais l'inflexible maréchal répondit, de Trèves, où il était alors, qu'il désavouait toutes les démarches de son fils. Il commanda les corps d'émigrés que les princes, frères de Louis XVI, dirigèrent contre la France pendant la campagne d'août et de septembre 1792 ; entra, après la mort de Louis XVI, dans le conseil de régence, et contresigna en cette qualité, la déclaration par laquelle le prétendant en réglait les attributions. En 1794, il leva, au service de l'Angleterre, un corps qui fut réformé à la fin de 1796, et passa, en 1797, au service de Russie, où Catherine II lui avait offert le grade qu'il avait en France, mais sans activité de service. Invité, en 1804, par le premier consul Bonaparte, qui montait alors sur le trône impérial, à rentrer dans sa patrie, le maréchal que de longs malheurs avaient rendu plus traitable, se disposait à profiter de cette offre, lorsqu'il mourut à Munster, peu de temps après l'avoir reçue, à l'âge de 86 ans.

BROGLIE (CLAUDE-VICTOR, prince DE), fils du précédent, naquit en 1757, et fut député aux états-généraux de 1789, par la noblesse de Colmar et de Schelestat. A la même époque, il était aide-de-camp du maréchal son père, mais cette situation difficile, qui mettait ses opinions personnelles en opposition avec ses devoirs, ne se prolongea pas long-temps, et les événemens du 14 juillet de la même année, lui permirent de vouer ses services à la cause populaire, qui était alors celle de la raison et de la justice. Dès le 4 août, on le vit adhérer, au nom de la province d'Alsace, aux arrêtés

pris dans cette nuit, où une si honorable imprévoyance de l'avenir unie à une si grande exaltation de patriotisme, décida des sacrifices dont on ne connut bien toute l'étendue, que lorsqu'ils furent consommés sans retour. Dès-lors, M. de Broglie montra un dévouement sans réserve à la cause qu'il avait embrassée. Il vota dans la séance du 24 décembre 1789, l'admissibilité de tous les citoyens, aux emplois de la magistrature et de l'armée, dont on sait que des ordonnances récentes les écartaient; fut nommé secrétaire de l'assemblée au commencement de 1790; présenta divers rapports sur les troubles élevés à Haguenau et à Avignon; s'occupa beaucoup de la nouvelle organisation de l'armée; attaqua le système des destitutions arbitraires; dénonça et fit accuser, le 8 octobre 1790, comme coupables de rebellion et de forfaiture, les membres du parlement de Toulouse, qui avaient protesté contre les opérations de l'assemblée nationale, et demanda ensuite, que M. de Saint-Priest, alors ministre de Paris et de l'intérieur, fût dénoncé au roi, pour n'avoir pas fait exécuter ce décret. Après un troisième rapport sur l'affaire du parlement de Toulouse, il fit décréter, que deux des membres de ce corps, seraient mis en liberté. Dans un rapport sur les troubles des départemens du Rhin, il donna d'importans détails sur les enrôlemens faits pour l'armée des princes. Membre de la société des amis de la constitution qui, dès cette époque (janvier 1791), prenait une direction effrayante vers la démocratie, M. de Broglie s'y fit remarquer par les opinions les plus sages mais aussi les plus libérales. De nouveaux troubles ayant éclaté dans les départemens du Rhin, en février 1791, M. de Broglie fut chargé, le 2 mai, d'en faire le rapport à l'assemblée au nom du comité des recherches, et il ne put se défendre d'en rappeler les véritables causes qu'il avait déjà énoncées, et qui, de jour en jour, prenaient plus de consistance. Lorsqu'un projet de loi eut été présenté sur l'émigration, et que les dispositions en eurent été adoptées, M. de Broglie, à qui l'injustice du maréchal à son égard, n'avait fait oublier aucun de ses devoirs de fils, conjura l'assemblée, d'ordonner, en faveur de son père, un sursis à l'exécution de la loi qui frappait les émigrés. Son zèle filial l'entraîna à présenter la conduite du maréchal, dans les jours qui précédèrent le 14 juillet 1789, sous un aspect qui, sans doute, ne trompa personne, mais qui ne put qu'ajouter aux sentimens d'estime et d'intérêt qu'inspirait son fils; à l'honorable infidélité de ce récit, il ajouta des assertions aussi peu exactes sur les motifs qui avaient déterminé la fuite du maréchal et son refus prétendu de servir la cause des princes et des émigrés. Les discours de M. de Broglie, qu'interrompirent quelquesfois ses larmes, produisirent un effet touchant sur l'assemblée, qui accéda à sa prière; mais peu de jours après, il se vit dans la nécessité cruelle d'informer l'assemblée, que le maréchal préférait à ses bienfaits, ce qu'il appelait la gloire de son exil. Cette lettre rendue publique, devint un triomphe pour les ennemis de la liberté. A la suite d'un rapport présenté par lui le 29 mars, sur les troubles de Toulouse, il fit décréter le licenciement de la légion d'Aspe qui les avait causés, et la poursuite de ceux qui en avaient été les instigateurs (*voyez* Aspe). L'activité de M. de Broglie, à la tribune et dans les comités, semblait redoubler à l'aspect des difficultés toujours renaissantes, dont la malveillance entravait l'établissement de la liberté. Enfin, vers la fin de la session, il fut élevé à la présidence. Rendu à la condition privée, le 1er octobre 1791, et lorsque l'Europe s'apprêtait à diriger ses forces coalisées contre la France, M. de Broglie demanda à servir, les armes à la main, la cause qu'il avait défendue dans le sénat, avec une noble persévérance, et bientôt il fut employé dans son

qu'il venait de prêter à la constitution de 1791, cet homme, que la haine des ennemis de la liberté avait accusé d'un lâche asservissement à la faction triomphante, refusa sans examen de reconnaître, après les funestes événemens du 10 août 1792, les décrets de l'assemblée législative, qui suspendaient le roi de ses fonctions, et déclara qu'il était prêt à donner sa démission. On ne la lui demanda point, et la destitution déjà prononcée contre lui, par les commissaires de l'assemblée, qui le connaissaient et l'honoraient assez pour s'attendre à ce refus, lui fut signifiée à l'instant. Il quitta aussitôt l'armée, et se retira à Bourbonne-les-Bains d'où il écrivit au président de la convention, pour protester de son attachement à son pays, justifier sa conduite, et demander à servir comme volontaire. Aucune réponse n'ayant été faite à cette offre généreuse, M. de Broglie se fit inscrire dans la garde nationale, et en prit l'uniforme. Tant que les lois conservèrent encore quelque force, il fut protégé par elles, quoique le bruit deux fois répandu de son arrestation, eût été deux fois démenti par lui. Lorsqu'enfin la tyrannie révolutionnaire se fût affermie par le sacrifice des plus illustres amis de la liberté, M. de Broglie, qui n'avait cessé de combattre dans leurs rangs, dut tomber vic-

glie fut condamné à mor sidor an 2 (27 juin 179 sur l'échafaud le tranqu qui ne l'avait jamais aba les combats, et que son dernier moment le souven rière irréprochable.

BROGLIE (VICTOR-A RIE, prince DE), secon réchal, né le 23 octobr dès sa jeunesse, destiné taire; il suivit, en 1789 Allemagne, et fut d'abor près de lui comme aide- confiance, chargé de la c ce. Il l'accompagna, en 1 celui-ci se rendit auprès d Passé au camp du princ après le licenciement du r *réchal de Broglie*, dont nommé colonel en février Broglie resta à cette armé licenciement en 1801, se tes les affaires, et fut ch sieurs missions à Vienne de Broglie fut nommé che Louis, en octobre 1797 grade de maréchal-de-c du 21 novembre 1800. Ch mencement de 1801, pa d'Angoulême, dont il étai tilhomme d'honneur, d auprès de M. le comte obtint, peu après, la perm trer en France, où il a

la nouvelle du débarquement de Bonaparte, il reçut l'ordre d'aller prendre le commandement du département de l'Orne. Le prince de Broglie partit de Paris le 17 mars, pour remplir cette mission, qui n'eut aucun succès. Renvoyé dans le même département après la seconde restauration, il licencia les fédérés et les vétérans en retraite qu'on y avait rassemblés. M. le prince de Broglie a rendu de grands services au département qu'il commandait, pendant la durée de l'invasion étrangère. Présenté, lors des élections de septembre 1815, par trois colléges d'arrondissement, comme candidat au collége électoral du département de l'Orne, il a été nommé par lui membre de la chambre des députés, et s'est particulièrement occupé de finances dans cette assemblée et dans celles qui l'ont suivie. — L'abbé de Broglie, son frère, émigré en 1792, a essayé de rétablir les jésuites en Allemagne; il fit, en 1800, et avec plus de succès, les mêmes essais en Angleterre; il établit à Kinsington une maison d'éducation publique, où il appela, de Rome, des jésuites dont il fut le supérieur. Cette entreprise, qui ne se soutint pas, le jeta dans de grands embarras pécuniaires; réduit à s'attacher à la chapelle de l'ambassadeur de Portugal, pour soutenir son existence; sa situation était encore la même en 1816.

BROGLIE (Maurice de), frère du précédent, né au château de Broglie, le 5 septembre 1766, embrassa dès sa jeunesse l'état ecclésiastique, qui paraissait le plus convenable à la faiblesse de sa constitution. Au commencement de la révolution, il quitta la France, et se rendit en Pologne, où il devint prévôt de Posen; il ne rentra dans sa patrie qu'en 1803. Lorsque Napoléon forma sa maison, M. de Broglie fut appelé près de lui en qualité d'aumônier ordinaire. En mai 1805, il fut nommé évêque d'Aqui, dans le Piémont, et fut même désigné pour le chapeau de cardinal. Il publia, après la bataille d'Austerlitz, un mandement, où il disait : « Le Dieu des armées se rit des téméraires efforts et des coupables projets des ennemis; il les a livrés entre les mains du héros qu'ils avaient osé défier, et leur chute a été complète : son amour pour la paix avait long-temps retenu son bras; mais lorsque le bien de ses peuples a nécessité la marche de ses armées, il s'est élevé comme un géant qui parcourt sa carrière. Ces nations qui se croyaient invincibles, sont terrassées aussitôt qu'attaquées; les empires croulent sous ses pas; les armées ennemies sont réduites au néant, et leur dispersion ressemble à celle de la paille qui est le jouet des vents. » Par décret du 22 mars 1807, M. de Broglie passa à l'évêché de Gand, où il remplaça M. Fallot de Beaumont, nommé au siége de Plaisance. L'austère régularité de ses mœurs, et un talent oratoire très-remarquable, ne tardèrent pas à lui attirer la vénération des habitans de son nouveau diocèse : mais des événemens d'une haute importance influèrent d'une manière fâcheuse sur la situation de ce prélat. A l'époque où Napoléon, oubliant ce que lui prescrivaient à-la-fois la reconnaissance et la politique, exerçait d'odieuses persécutions sur la personne du souverain pontife, et voulait faire consacrer ses décisions à cet égard par un concile national, M. de Broglie, qui, à une autre époque, comme nous venons de le voir, lui avait payé le tribut d'éloges consacré par l'usage, opposa cette fois la plus ferme résistance à ses volontés impérieuses, et rien ne put le déterminer à trahir ses devoirs : il refusa la décoration de la légion-d'Honneur, parce que le serment qu'il eût fallu prêter l'aurait engagé à soutenir l'intégrité de l'empire, dans laquelle se trouvait compris le domaine de l'église, dont Napoléon venait de s'emparer. Celui-ci, furieux d'une opposition qui ôtait à ses violences l'extérieur de légalité dont il cherchait à les couvrir, ne garda plus de mesure. Le prélat fut brutalement enlevé du palais épiscopal, où les agens

de la police mirent sous le scellé tous ses papiers et ses effets, sans même apporter dans cette opération aucun des égards que commandait son ministère ; il fut jeté dans une chaise de poste, conduit à Vincennes, et livré à une détention dont les rigueurs menacèrent de détruire sa santé déjà fort altérée. Il demeura incarcéré jusqu'en 1814, époque à laquelle la chute de Napoléon lui fit rendre la liberté. Il reprit alors ses fonctions épiscopales : mais bientôt il se trouva de nouveau en opposition avec le pouvoir temporel. Il est vraisemblable que M. de Broglie n'avait vu qu'avec un sentiment pénible le pays dont son diocèse faisait partie, soumis à un prince protestant ; il saisit la première occasion de manifester ce sentiment, en déclarant que le serment de fidélité tel que l'exigeait la loi fondamentale, compromettait l'existence de la religion catholique dans les provinces méridionales du royaume des Pays-Bas. Il est à observer que l'article sur lequel portait cette objection, est celui qui déclare que les constitutions de l'état permettent le libre exercice de tous les cultes. M. de Broglie développa cette objection dans un *Jugement doctrinal*, où des argumens captieux combattent en vain des principes proclamés depuis long-temps par la raison, d'accord avec la politique, et universellement consacrés aujourd'hui par la religion même. Cette déplorable intolérance qui semblait appartenir à d'autres temps, condamnée d'ailleurs par la conduite du chef de l'église, qu'il est difficile de concilier avec les lumières reconnues de M. de Broglie, produisit les plus funestes effets, en jetant le scrupule dans les ames timorées, et en légitimant le fanatisme séditieux de plusieurs ecclésiastiques subalternes. Le mal menaçait d'entraver absolument la marche de l'administration ; le gouvernement sentait la nécessité d'y mettre un terme, et persistait cependant dans le système d'indulgence qu'il avait, dès le commencement, adopté envers le clergé catholique : mais bientôt de nouveaux actes d'insubordination donnèrent lieu de craindre que cette indulgence ne dégénérât en une faiblesse dangereuse. La réorganisation de l'ordre judiciaire fut l'occasion de ces fâcheux démêlés. Le serment exigé des fonctionnaires attachés à cette partie effraya les consciences de quelques-uns d'entre eux, qui aimèrent mieux renoncer à leur emploi que de contracter des engagemens qu'ils regardaient comme sacriléges, ou au moins comme étant de nature à fixer défavorablement sur leur compte l'opinion de leurs parens et de leurs amis. Le zèle factieux de quelques prêtres, qui déclarèrent que les sacremens de l'église seraient refusés à quiconque se rendrait coupable de ce qu'ils appellaient une apostasie, acheva d'aigrir le mal, et l'autorité prit enfin le parti de sévir. Un mandat d'arrêt fut lancé contre M. de Broglie, qui s'y déroba par la fuite (1817). La cour d'assises de Bruxelles l'ayant jugé par contumace, l'a, par arrêt du 8 novembre 1817, condamné à la déportation. La publicité donnée à cet arrêt a présenté quelques circonstances dont les amis des bienséances ont été justement choqués. Des journaux français ont, il y a quelque temps, annoncé que M. de Broglie se trouvait à Amiens. Le siége qu'il occupait est demeuré vacant, et les fonctions épiscopales sont provisoirement remplies par un grand-vicaire.

BROGLIE (Victor, duc de), fils du prince Claude Victor, mort sur l'échafaud, et dont la veuve a épousé le marquis de Voyer d'Argenson, est maintenant le chef de sa famille. Pair de France, par droit de naissance, ce jeune homme, doué par la nature du caractère le plus noble et le plus ferme, s'est élevé, par de longs travaux et de graves méditations, au-dessus des préjugés par lesquels se laissent asservir quelques grands, qui ne se distiuguent trop souvent du peuple que par de plus brillantes chimères. Les malheurs de la première

jeunesse de M. de Broglie n'ont pas été perdus pour lui; en même temps qu'il fortifiait son ame en réfléchissant sur les grands intérêts de l'humanité, presque toujours méconnus ou compromis par la politique, il trouvait dans une étude approfondie de la langue d'Homère, ses délassemens les plus doux. Cette persévérance a été récompensée; M. de Broglie est aujourd'hui l'un des hellenistes les plus distingués de l'Europe. Napoléon, qui, dans le système de sa politique, affectait de croire qu'il n'y avait pour un nom élevé, d'autre carrière à parcourir que celle des armes, avait voulu faire entrer M. de Broglie au service; sans examiner jusqu'à quel point cet état pouvait convenir à un homme, qui s'était formé d'aussi justes idées sur les divers moyens de servir son pays, la faiblesse de la vue de M. de Broglie lui eût rendu impossible l'exercice de cette profession, lors même qu'il y eût été porté par son choix. Napoléon feignit de voir dans le refus de M. de Broglie un prétexte pour se soustraire aux fatigues de la guerre, et aux devoirs que son nom paraissait en quelque sorte lui imposer. Cet homme, à qui dès-lors l'excès de son orgueil ne permettait de souffrir aucune contradiction, témoigna sa surprise de ce qu'un *Broglie* paraissait croire qu'il pût exister pour lui une autre gloire que celle d'un caporal. Il s'apaisa cependant, et M. de Broglie fut nommé auditeur au conseil-d'état. Lorsqu'à la suite des désastreuses campagnes de 1813 et de 1814, l'excès de la plus criminelle imprévoyance et de l'ambition la plus insensée eût mis la France à la discrétion des puissances de l'Europe; lorsque déjà l'empressement du lieutenant-général du royaume à se montrer reconnaissant envers les étrangers, venait de porter ce prince à sacrifier la sûreté, la gloire et les plus chers intérêts de cet état, par l'abandon de son artillerie, de sa marine et de quelques-unes de ses places fortes; lorsqu'enfin le nouveau monarque de la France lui eut donné, sous la protection des baïonnettes étrangères, une charte constitutionnelle, sur laquelle le vœu national n'avait point été consulté, et que les esprits étroits qui présidaient aux conseils du prince, après avoir décidé si lumineusement qu'il n'avait pas cessé de régner depuis 19 ans, présentèrent comme une faveur du trône, quand toute la France s'obstinait à la réclamer comme un droit de la nation: le duc de Broglie fut appelé à la chambre des pairs, où il a constamment défendu avec un rare talent et le plus inébranlable courage tous les principes sur lesquels repose la liberté des peuples. Après avoir, dans la séance de la cour des Pairs, du 5 décembre 1815, insisté fortement pour que les conseils du prince de la Moskwa eussent le droit de défendre leur client sur les articles de la capitulation de Paris, qu'il eût été, sans doute, de la délicatesse et peut-être du devoir des signataires de cette capitulation, d'invoquer en faveur de l'illustre accusé, le duc de Broglie, au pouvoir duquel il n'était pas de contester l'évidence de faits matériels, avoués par le maréchal lui-même, et universellement reconnus, mais qu'il eût été si juste, si politique, si éminemment national de la part du monarque, d'envelopper dans un profond oubli, se réunit à quelques-uns de ses nobles collégues, dont nous ferons connaître ailleurs les noms, déjà recueillis par l'histoire, (*voy.* Ney) et prononça, avec eux, l'exil du maréchal. Le projet de loi sur la liberté des journaux, déjà adopté par la chambre des députés, ayant été envoyé à celle des pairs et mis en délibération dans une des séances de la fin de décembre 1817, le duc de Broglie combattit par les argumens les plus puissans et avec toute la force d'une dialectique serrée, ce projet tel qu'il était présenté, et qui n'était en effet, surtout depuis que les ministériels l'avaient surchargé d'amendemens, qu'une pâle contre-épreuve de la loi de 1815 sur le même objet. L'une de ces séances devint un triom-

ce faisait le sacrifice des éternels principes de justice et de liberté qui ont dirigé toutes les actions de sa vie. Un pair (c'était l'abbé de Montesquiou) entreprit de combattre l'un et l'autre des orateurs qui venaient de le précéder à la tribune; oubliant à-la-fois ce qu'il devait de respect au caractère personnel de ses deux collégues, et à leurs noms, devenus célèbres dans les annales des injustices humaines, ce pair, dont toute la carrière politique dans l'assemblée constituante et dans le ministère, a fixé la place à côté de tout ce qu'il y a de plus médiocre et de plus présomptueux parmi les hommes d'état des deux époques, porta l'impudence jusqu'à répéter avec une affectation amère les propres phrases des orateurs, auxquels il croyait répondre en les insultant; le duc de Broglie fut surtout l'objet de l'insolente attaque de l'abbé.» Certes, dit celui-ci, il y a bien de la générosité de la part de M. de Broglie à se ranger du côté des patriotes; ce fut, à la vérité, le parti qu'embrassa son père, au commencement de la révolution; mais il devrait se rappeler comment il en fut récompensé par les patriotes de 1793. Si la volonté du roi n'était pas connue..... « A ces mots le comte de Tracy, déjà si distingué dans le sénat de Napoléon par la persévérance de son

long-temps ne sont plus le
mais pour insister « sur l
d'effacer l'outrage fait à
— « Je rends grace à mes
légues, dit alors le duc
de ce qu'en prenant la
ont donné à mon ame le t
calmer; je me tairai, et
respect que j'ai pour la c
à cause de celui que *je*
d'avoir pour la professi
agresseur. Je demande se
le procès-verbal ne conse
trace des paroles qu'il s'e
tant contre l'indépendance
bre, en proférant le nom du
tre ceux de ses membres q
gés. » Les propositions de l
cy, de Montmorenci et de B
été successivement mises a
rent unanimement adopté
dispenserons de toute réfle
ce que la conduite de l'a
tesquiou, à l'égard de M.
présente de scandaleux e
nous nous bornerons à f
quer la perfidie avec laque
me, interprête fidèle des
des haines de son parti,
confondre les principes pr
la liberté, avec les doctr
sives et sanguinaires des
de 1793-1794. Il est affli
nécessaire de le dire, ce

ner l'explication d'un système sur la profonde perfidie duquel il est de notre devoir d'insister avec d'autant plus de force, que ses hypocrites partisans trompent au nom de la vérité et assassinent au nom de la justice. La conduite privée du duc de Broglie est en parfaite harmonie avec ses opinions; lui, MM. d'Argenson son beau-père, de Lafayette, Lafitte et un grand nombre d'amis de la liberté, que nous ferons successivement connaître, ont formé une sainte ligue pour subvenir aux besoins des écrivains peu fortunés que leur courage expose tous les jours à des condamnations judiciaires, toujours prononcées en vertu de la législation tyrannique de 1815, mais de laquelle il serait cependant injuste de ne pas avouer que le ministère français, depuis quelques mois, s'est montré moins rigoureux observateur. Il était temps que pour la monarchie et pour lui-même, il sentît la nécessité de revenir à d'autres principes; mais jusqu'à quel point est-il possible de compter sur la stabilité de ce nouveau système, dont un seul événement peut renverser toutes les bases? C'est une question que nous nous garderons bien de résoudre, et à laquelle sans doute les plus éclairés de nos lecteurs auront déjà répondu. M. le duc de Broglie a épousé, en 1816, Mlle Albertine de Staël-Holstein, fille de la femme illustre de ce nom, qui, après avoir consacré toute sa vie à établir et à défendre les principes de la véritable liberté, dans des ouvrages non moins éclatans de génie, que remarquables par la force du raisonnement, et brillans de toutes les grâces de l'imagination, a laissé à l'amitié, à la reconnaissance et aux lettres, d'éternels et d'inconsolables souvenirs.

BRONGNIART (Alexandre), ingénieur des mines et directeur de la manufacture royale de porcelaine de Sèvres, est fils du célèbre architecte de ce nom, mort en 1812. Il reçut la croix de la légion-d'honneur du roi, en janvier 1815, après l'exposition des porcelaines de sa manufacture au château des Tuileries. Louis XVIII, lui dit les choses les plus flatteuses dans la visite qu'il fit de cette manufacture. Lors du retour de Bonaparte dans la même année, M. Bronguiart reçut de lui la décoration de l'ordre de la réunion. Il fut nommé membre de la première classe de l'institut, le 21 novembre 1815, et confirmé dans ce choix comme membre de l'académie royale des sciences (section de minéralogie), le 21 mars 1816. M. Brongniart a publié, en 1807, un *Traité élémentaire de minéralogie, avec son application aux arts*, 2 vol. in-8, ouvrage important, et dont le mérite a été reconnu en France et dans l'étranger. Il s'est aussi beaucoup appliqué à l'entomologie; et il a fait, en société avec M. Tigny, l'*Histoire naturelle des insectes* (en 10 vol. in-8.), qui fait suite à l'édition de Buffon, revue par Castel et publiée chez Déterville. Dans son rapport sur les progrès des sciences depuis 1789, jusqu'en 1808, la classe des sciences physiques de l'institut parle ainsi des travaux de M. Brongniart: « Il a cherché dans la structure du cœur et dans celle des organes, des sens et du mouvement, les vrais motifs de la division des reptiles en ordres et en genres. »

BRONNER (François-Xavier), excellent poëte allemand, né d'une famille obscure à Holstadt dans le Palatinat de Neubourg, en décembre 1758, entra au séminaire des jésuites à Dillingen comme enfant de cœur. En 1769, il s'adonna d'abord à l'étude des langues, et fit, en moins de quatre années, les progrès les plus rapides; mais son goût pour la poësie s'étant développé, ses professeurs lui donnèrent quelques leçons sur l'art de la versification, et il traduisit plusieurs fables de Desbillons, de la manière la plus heureuse. Gessner fut d'abord son auteur favori, et devint ensuite son modèle. La lecture de ce poëte avait tant de charmes pour lui, qu'il avait toujours ses ouvrages entre les mains, et qu'il ne cessait d'en étudier le style. En 1773, plusieurs colléges ayant été supprimés, M. Bron-

ner fut envoyé au séminaire de Neubourg, où il s'occupa de la traduction de quelques morceaux d'Anacréon, de Moschus, de Bion, et des *Pêcheurs* de Théocrite. C'est à peu près vers cette époque, qu'il s'associa plusieurs de ses condisciples, pour acheter les chefs-d'œuvre des poètes allemands; mais leurs supérieurs craignant pour eux les dangers de cette lecture, s'emparèrent de tous leurs livres. Cette précaution fut inutile; la cotisation fut renouvelée, et les poësies achetées de nouveau, et lues avec plus d'activité qu'auparavant. En 1776, reçu religieux de l'ordre de St-Benoît, à Donawerth, M. Bronner se livra à l'étude des sciences, sans négliger cependant la poësie. En 1782, il fut envoyé par son supérieur au collége des jésuites à Eichstaedt, pour s'y perfectionner dans les mathématiques, afin de pouvoir occuper, à son retour, une chaire de professeur qui lui était destinée dans cette science; son admission en cette ville, dans la secte des illuminés, lui facilita les moyens de s'introduire dans les maisons les plus considérables. En 1783, ayant été ordonné prêtre, il retourna dans son couvent; mais ne pouvant supporter l'état ecclésiastique qu'il venait d'embrasser, il prit la résolution de s'évader, et alla se réfugier en Suisse en 1785. Il s'arrêta à Bâle, et prit le nom de Jean Winfried; mais il fut obligé de quitter cette ville, où il ne pouvait gagner sa vie, et se rendit à Zurich. Là, le sénateur Fuesli l'ayant employé dans sa typographie pour l'impression de la musique, il sut mériter l'estime et l'amitié de plusieurs savans, par ses talens distingués et sa rare modestie. Il fut même assez heureux pour plaire au célèbre Gessner, qui lui conseillait de composer des idylles. M. Bronner rédigeait en même temps, avec P. P. Wolf, le journal connu alors sous le titre de la *Gazette politique* de Zurich. Cependant sa fuite du couvent avait fait du bruit; ses supérieurs le calomnièrent, l'accusèrent de vol et d'autres délits, et envoyèrent partout son signalement, afin de le faire arrêter; mais ils ne purent y parvenir. On lui promit alors les dispenses du pape et un emploi de prêtre séculier, pourvu qu'il voulût se rendre à Augsbourg; il partit en juillet 1786, malgré les conseils de ses amis, après avoir livré à l'impression ses contes et ses idylles sur la pêche. Arrivé à Augsbourg, on ne lui donna point la place qu'on lui avait promise: on se borna à pourvoir à son entretien, et on lui fit éprouver toutes sortes de tracasseries et de persécutions; il prit de nouveau la fuite, en juillet 1793, et retourna à Zurich, sous le nom de *Félix Liber;* alors il essaya, mais inutilement, de passer en France, et fut obligé de revenir à Zurich, où il fut employé dans la chancellerie du gouvernement, en qualité de secrétaire. Quelque temps après, il travailla dans les bureaux d'instruction publique, à Berne, et ensuite au ministère de ce département, avec le titre de secrétaire-général. Depuis l'année 1803, M. Bronner exerce les fonctions d'instituteur à l'école du canton d'Arau. Ce poëte gracieux est du petit nombre des auteurs allemands qui ont réussi dans le genre de l'idylle. Celles qu'il a composées se font lire avec intérêt, même après celles de Gessner. Il a publié les ouvrages suivans: *Idylles et contes sur la pêche*, Zurich, 1787, in-8, avec une préface de Salomon Gesner. M. Holerback a donné une traduction de cet ouvrage, imprimée à Paris, en 1790, in-16 — *Nouvelles idylles et contes sur la pêche*, 2 vol., Zurich, 1794. — *Idylles et contes sur la pêche, composés antérieurement*, Zurich, 1794, in-8. Toutes ces idylles ont été réunies et publiées sous ce titre: *Ecrits de François-Xavier Bronner*, 3 vol. in-8., Zurich 1794.

BROOKE (Henri-Williams), chargé, à l'alien-office (bureau des étrangers), d'examiner les étrangers arrêtés par l'ordre du roi, était précédemment employé au département des affaires étrangères. Lord Portland le nomma, en 1797, à la place qu'il oc-

cupe actuellement. M. Brooke fut envoyé en Irlande, avec une mission spéciale, lorsqu'une insurrection y éclata en 1798. M. Brooke, d'après les ordres de M. Fox, alors secrétaire-d'état pour les affaires étrangères, arrêta et conduisit à Londres, au moment où il se disposait à repasser en France, un nommé Guillet de la Gevrillère, espion envoyé, disait-on, par le gouvernement français, pour savoir si ce ministre prêtait l'oreille à un projet d'assassinat du premier consul Bonaparte. M. Brooke a accompagné le comte d'Artois, et les ducs de Berri, d'Orléans et de Bourbon, à bord de la frégate suédoise *le Frayer*, qui transporta le prétendant en Angleterre, à la fin de 1809.

BROTIER (André-Charles), neveu du savant de ce nom, auquel les lettres doivent les commentaires sur Tacite et d'autres ouvrages estimés, naquit, en 1751, à Tannay dans le Nivernais. Après avoir fait de bonnes études à Paris, au collége de Ste-Barbe, il embrassa l'état ecclésiastique. Bientôt il se livra à son goût dominant pour les mathématiques, et dut aux progrès qu'il fit dans cette science, une chaire de professeur à l'école militaire. Il partagea d'abord son temps entre les devoirs de sa place, et l'étude de la littérature et de la botanique, et demeura étranger aux premiers événemens de la révolution. Cependant, en 1791, il fut le principal rédacteur du journal de l'abbé de Fontenay, et était devenu le directeur de cette feuille à l'époque du 10 août de l'année suivante. On le perdit de vue jusqu'en 1797, époque à laquelle il reparut comme impliqué, avec MM. de Lavilleheurnois et Duverne de Presle, dans une conspiration qui avait pour but le rétablissement des Bourbons. Une tentative qu'ils firent pour gagner les troupes de la garnison de Paris, fut la cause de leur perte; le colonel Malo, commandant d'un régiment de dragons qui avait déjà fait échouer l'entreprise des complices de Babœuf sur le camp de Grenelle et qu'ils avaient tenté de mettre dans leurs intérêts, feignit de favoriser leurs projets pour mieux les pénétrer, et les dénonça au directoire. Attirés à l'école militaire, ils y furent arrêtés, le 14 mars 1797, et traduits devant une commission militaire qui les condamna tous trois à mort, quoique l'abbé Brotier eût refusé de répondre, et récusé ce tribunal comme incompétent. Lebon, son défenseur, parvint toutefois à faire commuer la peine capitale en une détention de dix ans. Cet adoucissement ne fut pour eux qu'une courte illusion. Après le 18 fructidor (4 septembre de la même année), le directoire les fit comprendre dans la déportation qui atteignit à cette époque un si grand nombre de victimes. Transporté dans les déserts de Sinamary, Brotier y mourut un peu plus d'un an après: mort prématurée que l'on doit imputer moins encore à un climat dévorant, qu'à la barbare insensibilité dont les gardiens des déportés se rendirent si souvent coupables. On a prétendu que Brotier, d'une humeur difficile et encore aigrie par l'infortune, ne vivait pas en bonne intelligence avec Duverne et Lavilleheurnois; mais il paraît cependant, et cette circonstance honore sa mémoire, qu'ayant, peu avant sa fin, acquis du crédit auprès de l'administration de la colonie, il s'en servit pour adoucir quelquefois le sort de ses compagnons d'infortune. Il a publié trois ouvrages posthumes de son oncle, savoir: une édition des *Œuvres morales de la Rochefoucauld*, contenant ses maximes, ses premières pensées, ses réflexions, et autres pièces qui n'avaient point encore paru, avec des observations, 1789, in-8. Ce qui est remarquable dans cette édition, c'est que Brotier critique et réforme celle de l'imprimerie royale, faite, en 1778, par ordre de M. Turgot, pour plaire à Mme la duchesse d'Enville, qui avait fourni les manuscrits originaux de son grand-oncle, desquels elle était propriétaire. Brotier prétend que, dans cette édition, il y a plus de cinquante maximes déplacées, altérées, défigu-

rées, gâtées. — *Paroles mémorables*, 1790, in-8. — *Le Manuel d'Epictète, nouvellement traduit du grec, précédé d'un Discours sur la vie et la morale d'Epictète*, Paris, Mérigot, an 2 de la république. Brotier travailla, en 1790, à l'*Année littéraire*. Il a achevé, avec Vauvilliers, la belle édition du *Plutarque d'Amyot*, commencée par G. Brotier son oncle. Il a dirigé la nouvelle édition du *Théâtre des Grecs* (Paris, 1785, 13 vol. in-8.), à laquelle il a fourni la traduction d'*Aristophane*. Il avait traduit *Plaute*; mais ce travail n'a pas vu le jour.

BROUARD (Le baron) commandait à Nantes, en qualité de maréchal-de-camp, en mai 1815. Pendant la revue qu'il passa, le 26 du même mois, des troupes qui étaient en garnison dans cette ville, le baron Brouard, étant entouré de tous les officiers à demi-solde en résidence dans le département, leur dit : « Messieurs, Louis XVIII vous accorda la solde entière, lorsqu'il eut besoin de vos services; mais aujourd'hui, S. M. l'empereur vous la donne, pour les services que vous avez rendus à la patrie. » Le 4 avril suivant, les officiers à demi-solde se réunirent dans un banquet somptueux, où la santé du général Brouard fut portée plusieurs fois. Au mois de mai suivant, il fut nommé membre de la chambre des représentans, par le collége d'arrondissement de Nantes. Le 5 juillet, il appuya, dans cette chambre, la demande d'une adresse à l'armée. Depuis le retour du roi, le général Brouard jouit de son traitement de demi-solde sans activité.

BROUGHAM (Henri), membre de la chambre des communes d'Angleterre, et l'un des jurisconsultes les plus distingués de ce royaume, s'est également fait remarquer depuis quelques années, comme un des plus constans antagonistes du ministère. Ses opinions politiques, fréquemment énoncées dans l'*Edimburg Review*, journal littéraire très-estimé, se manifestèrent d'une manière non moins prononcée, dans les discussions du parlement. C'est particulièrement en 1816 et 1817, qu'il a dirigé les plus vigoureuses attaques contre le parti ministériel, soit dans mémorable séance qui se termina par le rejet de la prolongation de l'*income-tax*, soit lors du rapport du comité secret assemblé, à la suite des troubles qui avaient éclaté dans plusieurs comtés du royaume, et à Londres même, soit enfin dans les vifs débats qui précédèrent la suspension de l'acte d'*Habeas corpus*, ainsi que dans toutes les autres circonstances où les droits et la prospérité de la nation, se trouvaient intéressés. Attaché personnellement à la princesse de Galles, M. Brougham lui a servi de conseil dans les circonstances épineuses où elle s'est vue placée par l'effet de sa mésintelligence avec un prince, son époux et l'héritier présomptif du trône. Lorsque la chambre des communes eut à prononcer sur les frais d'établissement que devait occasionner le mariage de la princesse Charlotte, ce membre fit l'examen le plus minutieux des divers articles dont se composaient ces dépenses. Il a profité de l'intervalle de deux sessions pour faire un voyage en France, et s'est arrêté quelque temps à Paris. De là il est passé en Italie, et s'est rendu auprès de la princesse de Galles, qui a long-temps résidé sur les bords du lac de Côme. Revenu en Angleterre, il a pris une part beaucoup moins active aux débats parlementaires, changement qui a causé une surprise assez générale, mais dont la cause est inconnue. Plusieurs personnes se sont rappelé à cette occasion, que la différence d'opinions et d'intérêts, n'avait pas empêché lord Castlereagh d'adresser à M. Brougham, dans diverses circonstances, des choses assez flatteuses, et l'on en a conclu, peut-être, un peu légèrement, que le ministère cherchait à détacher cet orateur du parti de l'opposition. Il n'y aurait eu rien d'invraisemblable dans cette opinion, pendant la vie de la princesse Charlotte, dont on connaissait toute la confiance en M. Bougham, et qui d'un moment

à l'autre pouvait être appelée au trône; mais il est aisé de voir aujourd'hui que tous les intérêts sont changés, et que M. Brougham n'est plus, pour le ministère, qu'un simple membre de l'opposition. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'à l'époque où nous écrivons (mars 1818), M. Brougham paraît avoir cédé le premier rang, vacant par la mort de M. Ponsonby, à quelques-uns de ses collègues, et particulièment à M. Bennet. Il a toutefois hautement exprimé son approbation de la conduite du jury qui avait acquitté le nommé Hone, accusé d'une publication blasphématoire, et la manière dont il a développé cette opinion, a prouvé qu'il n'avait rien perdu de la sagacité qui le distingue. On doit dire, à la louange de M. Brougham, que malgré son attachement à la cause des libertés nationales, il n'a point cherché à captiver la faveur populaire par un langage anarchique; et on l'a entendu censurer sévèrement, un des hommes les plus chers aux prolétaires de Londres (lord Cochrane), pour avoir, dans un de ses discours, tenté d'ébranler le respect dont est encore entourée la constitution anglaise. Si, comme orateur, M. Brougham ne réunit point toutes les qualités brillantes qui rendirent si redoutables au ministère quelques-uns des chefs de l'opposition; s'il n'a ni l'heureuse abondance de Fox, ni l'imposante vigueur de Burke, ni l'imagination brillante et poëtique de Shéridan, ni surtout cette éloquence foudroyante, dont Chatam en Angleterre, et Mirabeau en France, avaient emprunté le secret à Démosthènes, au moins ne saurait-on lui contester une grande facilité d'expression, une conception prompte, et cette aptitude à la réplique, que rend si nécessaire le mode de discussion établi dans les assemblées publiques de la Grande-Bretagne. Il manie aussi le sarcasme avec assez d'habileté, et n'a guères, dans ce genre, de rival heureux sur les bancs de l'opposition, que M. Tierney. Il a publié, outre les articles de l'*Edimburgh review*, dont nous avons parlé, des *Recherches sur la politique coloniale des puissances de l'Europe*, 1803, 2 vol. in-8. Dans cet ouvrage, il soutient que les plus grands malheurs devant résulter du gouvernement établi par les Noirs, il est de l'intérêt de l'Angleterre d'aider les Français à reconquérir St-Domingue. Sans entrer dans l'examen de cette question sous le rapport politique, on a droit de s'étonner que le constant défenseur de la liberté dans sa patrie, ait cru devoir faire, pour les Nègres, une exception aux principes qu'il avait si honorablement défendus, et que le compatriote et le collègue du noble Wilberforce ait cru convenable ou possible de lutter contre une émancipation produite par la nature des choses, et déjà consacrée, à l'époque où il écrivait, par plusieurs années d'une libre possession. Si le conseil donné par l'écrivain fait peu d'honneur à sa philantropie, il n'en fait pas beaucoup plus à sa prévoyance: car ces désastres qu'il avait prophétisés, n'ont point eu lieu pendant les 15 années écoulées depuis sa prédiction, et rien n'annonce qu'ils doivent se réaliser. Le commerce européen a sans doute été, dans ces derniers temps, inquiété sur divers points des mers d'Amérique; quelques bâtimens ont été capturés; mais ce n'est ni du Cap-Français, ni du Port-au-Prince, que sont sortis les corsaires dont ils ont eu à souffrir les déprédations. Si les Anglais redoutent pour leurs établissemens des Antilles le voisinage de la liberté haïtienne, c'est en adoucissant le sort de leurs esclaves, que d'intolérables rigueurs ont dernièrement soulevés dans les Barbades, et par la stricte exécution des lois qui abolissent la traite (lois qu'ils savent si bien faire respecter par les autres nations commerçantes), qu'ils ôteront aux Nègres dont la politique ne permet pas encore l'émancipation, toute idée de se révolter. Après cette digression, qu'amenait naturellement un sujet si fécond en réflexions, nous terminerons la liste des ouvrages de M. Brou-

les transactions philosophiques de 1796). M. Brougham est membre de la société royale de Londres.

BROUSSIER (Jean Baptiste), lieutenant-général des armées françaises, grand-officier de la légion-d'honneur, etc., est né le 10 mai 1766, à Ville-sur-Saulx, près Bar-sur-Ornain. D'abord destiné à l'état ecclésiastique, il passa quelque temps au séminaire de Toul; s'enrôla dans les premières années de la révolution, et devint capitaine d'un bataillon de la Meuse, dans lequel il fit ses premières armes sous le général Beurnonville, en 1792. Successivement employé dans les armées du Nord, de Sambre-et-Meuse et d'Italie, il fut blessé plusieurs fois, et obtint tous ses grades à la pointe de l'épée. Devenu général, il faisait la guerre dans le royaume de Naples, lorsqu'attaqué par dix mille hommes aux *Fourches Caudines*, et n'ayant à sa disposition que la 17e demi-brigade, il sut attirer l'ennemi dans une embuscade et le mettre dans une déroute complète. Le général Broussier contribua ensuite à la conquête de Naples, détruisit entièrement l'armée de l'atroce cardinal Ruffo, et soumit, dans l'espace de quinze jours, tous les pays insurgés de la Pouille. Traduit devant un conseil de guerre pour de prétendues concussions, la révolution du 30 prairial an 7 écarta les dangers dont il était menacé, et il

périeur de la ville de
du fort de Kehl, qu'il
en état de défense, et
attaque d'apoplexie à
au moment où le roi
voyer à Bar pour com
partement de la Meuse

BROUSSONNET (Je
tor), de l'académie de
est fils d'un médecin e
pellier, où il naquit le
Il fut destiné à la pro
père, et fut reçu doct
ans, avec tant d'éclat
sité demanda dès-lors
vivance à la chaire de
ensuite à Paris, s'y li
pour l'histoire naturell
des ouvrages qui lui
neur d'être admis, jeun
cadémie des sciences. N
de Paris en 1789, il fut
député à l'assemblée na
tive, et en devint secré
vier suivant. Il s'y mo
ment dans les rangs de
la liberté. Après la jour
1792, il proposa d'étab
gislatif dans le palais de
retira dans le Midi apr
et fut arrêté en 1793 c
liste, pour avoir été dé
de la convention que l'
té de réunir à Bourges.
il traversa les Pyrénées

ser; il passa en Afrique avec le titre de médecin de l'envoyé des Etats-Unis d'Amérique. Rentré en France après la terreur, il fut nommé consul à Mogador, puis conservé membre de l'Institut, comme ayant appartenu à l'ancienne académie des sciences. Il alla continuer ses voyages en qualité de consul au cap de Bonne-Espérance, lorsque le crédit de M Chaptal, son parent et son ami, le fit placer comme professeur à l'école de botanique de Montpellier. Il fut encore nommé membre du corps-législatif en 1805, et mourut prématurément le 27 juillet 1807, d'une apoplexie causée par une chute, et rendue incurable par des chagrins domestiques. On a de lui : *Ichthyologiæ decas prima*, Londres, 1782 — *Histoire des découvertes et des voyages faits dans le Nord*, traduite de J. R. Forster, Paris, 1789, 2 vol. in-8, et de nombreux Mémoires présentés à l'académie des sciences. Il a aussi laissé des manuscrits précieux, entre autres, la Relation de ses voyages. — Une *Histoire abrégée des animaux*, faite en 1788, pour le Dauphin, avec quarante-neuf planches in-4, qui étaient déjà gravées. — Une *Flore économique des Canaries* : elle contient seize cents plantes. Dans le nombre des végétaux utiles que la France doit à Broussonnet, il faut compter le *mûrier à papier*, originaire de la Chine et du Japon; l'individu mâle était connu depuis environ vingt-cinq ans; mais cet arbre étant *dioïque*, ne pouvait fructifier seul. Broussonnet observa l'individu femelle dans le jardin d'Oxford, et l'apporta en France. L'Héritier, son ami, ayant découvert quelques différences dans les caractères de la fructification, en forma un genre nouveau auquel il donna le nom de *Broussonnetia*, qui lui a été conservé. M. Cuvier a fait son éloge à l'Institut.

BROWN (Robert), un des plus habiles botanistes de l'Angleterre, a accompagné le capitaine Flindert dans son voyage à la *Notasie* ou *Nouvelle-Hollande* de 1802 à 1805, et l'ouvrage de ce célèbre navigateur est terminé par un appendice relatif à la Flore de ce singulier continent. M. Brown a publié : *Prodromus Floræ Novæ-Hollandiæ*, premier volume in-8, 1810. Ce botaniste fit un voyage à Paris, en 1816. — Brown commodore, l'un des généraux de l'indépendance, d'origine anglaise, était négociant à Buenos-Ayres, au commencement de la révolution de l'Amérique-Méridionale. Les succès remportés par les troupes de l'indépendance n'avaient amené que des résultats imparfaits, à cause de l'infériorité des républicains sur mer, qui exposait leurs ports à des blocus continuels de la part des vaisseaux espagnols. Don Juan Larréa, secrétaire des finances à Buenos-Ayres, projetait depuis long-temps de créer une force navale, suffisante pour balancer celle des royalistes : il réussit à équiper deux bricks, trois corvettes, et un bateau armé, à bord desquels furent mises des troupes de débarquement, et dont le commandement fut confié à Brown, qui passait pour avoir des connaissances dans la marine. Celui-ci ne tarda pas à mettre à la voile; et au mois d'avril 1814 il eut, près de l'île Martingantia, un engagement avec quelques navires espagnols. L'affaire, quoiqu'assez vive, n'eut aucun résultat décisif; mais le 25 mai suivant, l'amiral indépendant fut plus heureux dans un combat livré près de Monte-Video, où il prit aux royalistes deux corvettes, et en brûla deux autres. Le reste de leur flottille fut forcé de s'éloigner, et Brown commença le blocus de cette place, qui, pressée du côté de la terre par Alvear, commandant les troupes de Buenos-Ayres, capitula au mois de juin suivant, sous des conditions honorables. La part que Brown avait eue à ce succès lui valut toute la confiance du gouvernement républicain, qui approuva la proposition qu'il fit, de conduire dans la mer du Sud une expédition destinée à intercepter les bâtimens de commerce espagnols. Il mit à la voile vers la fin de 1815. Au commencement de 1816,

l'escadre de Buenos-Ayres, doubla le cap de Horn et entra dans la mer pacifique, où elle captura plusieurs navires appartenant à l'Espagne; mais ayant voulu bombarder la place de Guayaquil, et s'étant trop approché dans une chaloupe, ou, suivant d'autres rapports, son navire s'étant ensablé, Brown fut fait prisonnier. Heureusement pour lui, un des vaisseaux de son escadre avait, quelques jours auparavant, pris le nouveau gouverneur de Guayaquil, qui se rendait à Panama. Un échange fut proposé et accepté. Brown, durant sa station dans ces mers, captura encore des bâtimens espagnols; il en envoya quelques-uns à Buenos-Ayres, et lui-même, chargé d'un riche butin, fit voile pour la mer du Nord. Néanmoins ces heureux succès eurent des suites fâcheuses; les patriotes, alléchés par les prises considérables qu'ils avaient faites en dernier lieu, oublièrent ce que la morale et la politique leur prescrivaient également à l'égard des nations contre lesquelles ils n'étaient point en guerre, et dont il leur importait tant de cultiver l'amitié. Ils s'emparèrent de plusieurs bâtimens neutres, et enlevèrent de quelques autres ce qui se trouva être à leur convenance; mais ces déprédations ne furent pas de longue durée. Le vaisseau de guerre anglais, *le Brazen* s'empara du navire monté par Brown, et le conduisit à Antigoa, où il fut condamné. Les journaux américains ont annoncé dernièrement que cet officier, possesseur aujourd'hui d'une fortune considérable, avait quitté la carrière militaire et vivait dans la retraite.

BRUCE (Michel), fils d'un commerçant de Londres, doit sa célébrité à ses voyages, et surtout à la part qu'il a prise, en 1816, à l'évasion de Lavalette. Doué d'un caractère actif et entreprenant, ainsi que d'une rare intelligence, il ressentit de bonne heure un goût passionné pour l'étude. Après s'être meublé l'esprit des connaissances solides que peut faire acquérir une éducation très-soignée, il résolut d'augmenter la masse de ses connaissances, en parcourant les contrées lointaines. Il partit pour l'Orient, visita la Syrie, la Judée, le Mont-Liban, et recueillit partout une ample moisson d'observations. Dans ses courses longues et pénibles, l'amour de la science ne fut pas son seul soutien. Il avait une compagne de voyage dont le zèle n'était pas inférieur au sien, et qui marchait avec lui à la tête d'une caravane, dans les déserts de l'Arabie. La correspondance qu'elle entretient avec Bruce depuis cette époque, de Constantinople où elle s'est arrêtée, a donné une très-haute idée de son esprit et de son instruction, aux personnes qui ont eu occasion de voir quelques-unes de ses lettres. De retour en Europe, et après en avoir parcouru les principaux états, Bruce vint en France au commencement de 1815. Le fruit qu'il avait tiré de ses voyages, sa connaissance de la littérature grecque et des langues orientales, le firent d'abord rechercher des savans, et bientôt il dut aux avantages de sa personne de meilleurs succès d'un autre genre: c'est ce qu'ont attesté plusieurs lettres de femmes trouvées chez lui lors de son arrestation. On a prétendu que comme partisan de l'opposition dans sa patrie, il s'était trouvé naturellement lié, en France, avec ceux qui conservaient la même attitude vis-à-vis du gouvernement; et c'est par ces liaisons qu'on a voulu expliquer, sous des rapports purement politiques, un acte qu'il est si simple et si satisfaisant d'attribuer à la seule générosité d'une ame sensible et courageuse. La situation de Lavalette, poursuivi par les vengeances impitoyables d'une faction, et près d'expier sur l'échafaud un de ces torts de circonstances dont les partis font des crimes, devait toucher le cœur de Bruce, et enflammer son imagination. On n'a jamais su positivement par quelle voie il avait appris que Lavalette, évadé de sa prison depuis quinze jours, était caché dans Paris; mais il est constant qu'il en reçut le premier la confidence, qu'il promit de le sauver, et que ce

fut lui qui engagea dans cette périlleuse entreprise, ses compatriotes Wilson et Hutchinson (*voyez* ces deux noms). Le 7 janvier au soir, il se rendit chez le second, pour y attendre le captif évadé, qui devait s'y trouver à neuf heures et demie précises. En effet, Lavalette y arriva, conduit par une personne dont on n'a jamais pu retrouver les traces, et que Bruce a déclaré ne pas connaître. Il le remit entre les mains de ses deux compagnons, qui, avec une adresse et un courage que secondèrent les circonstances, réussirent à le conduire heureusement hors du royaume. Après l'avoir déposé en sûreté sur le territoire étranger, ses libérateurs revinrent à Paris, où, contre l'avis de Bruce, qui ne cessait de leur répéter que cette affaire devait être ensevelie dans un éternel silence, ils reconnurent hautement la part qu'ils y avaient prise : courageuse imprudence qui attira sur eux la haine des forcenés auxquels ils avaient arraché leur victime. Wilson, Hutchinson et Bruce furent arrêtés, mis au secret le plus rigoureux, et subirent une longue incarcération, avant d'être traduits devant la cour d'assises de la Seine. Les réponses de Bruce aux interrogatoires qu'il eut à subir, furent pleines de noblesse et de fermeté. Devant le tribunal, il exprima des sentimens faits pour lui concilier la bienveillance publique, dans des termes dont la correction et la pureté ne révélaient point en lui l'homme qui s'exprime dans une langue étrangère. On ne le vit point, par une faiblesse trop commune à ceux qui se trouvent dans cette situation, rejeter sur ses associés une action dont il était aussi loin de s'accuser avec bassesse que de se targuer avec arrogance : il présenta sa conduite comme simple, naturelle, et découlant d'un principe énoncé dans ces vers de Lafontaine :

Dans ce monde il se faut l'un l'autre secourir,
Il se faut entr'aider ; c'est la loi de nature.

Cette justification noble et franche, que portèrent aussi dans leur défense ceux qui avaient partagé l'honneur et le danger de son entreprise, entraînèrent la décision du tribunal, et adoucirent beaucoup la rigueur que des arrêts précédens permettaient de redouter : résultat sur lequel il est permis de croire, que des considérations d'une autre nature ne furent pas non plus sans influence. En effet, les immenses services rendus par l'Angleterre, à la cause des Bourbons, semblaient commander des égards particuliers pour tous ceux qui appartenaient à cette nation, et surtout pour des hommes tels que Wilson, Hutchinson et Bruce, dont deux étaient des militaires d'un rang distingué, et le troisième appartenait à une famille très-considérée. Une anecdote qui circula dans le temps donne quelque poids à cette conjecture. On rapporte que le général qui commande en chef la totalité des troupes d'occupation, se trouvant, à l'époque du procès de Bruce et de ses coaccusés, dans un cercle où figuraient plusieurs de ces hommes, qu'un haut rang et une naissance illustre, ne garantissaient pas des passions les plus bassement haineuses, et auxquels leur vengeance trompée par la fuite de Lavalette, avait fait pousser un cri de rage, demanda à l'un d'eux, ce qu'il pensait de l'arrêt probable du tribunal : on lui répondit, que si le délit était prouvé, les trois prévenus encourraient la peine capitale. — « Le spectacle serait curieux, répliqua froidement le duc : toute l'armée anglaise s'y rendrait par divisions. » Quoi qu'il en soit des motifs, Bruce et ses compagnons furent condamnés, le 24 avril 1816, à trois mois d'emprisonnement, et sortirent de la Force le 22 juillet suivant. Bruce, retourné en Angleterre, se trouva, ainsi que Wilson, à un grand déjeûner, donné le 9 août, par la comtesse de Besborough, à sa campagne de Rochampton ; déjeûner auquel prirent part plus de deux cents personnes, entre autres le duc de Wellington. Les journaux ont annoncé en

juillet 1816 la faillite de la maison Bruce : mais l'esprit connu de la nation anglaise, et le juste orgueil que lui a fait éprouver dans la circonstance dont nous venons de rendre compte, la conduite de trois de ses concitoyens, ne permet pas de craindre que jamais le libérateur de Lavalette soit exposé aux atteintes du besoin.

BRUEYS (Paul comte de), né en 1760, à Uzès, d'une famille noble et ancienne, entra très-jeune dans la marine royale, où ses talens et sa bonne conduite l'élevèrent au grade de lieutenant de vaisseau, qu'il occupait à l'époque de la révolution, et lui valurent en outre, la croix de St-Louis. Lorsque les premiers symptômes d'insurrection se manifestèrent à bord des équipages, il se retira dans ses terres; il y avait traversé paisiblement les orages de la révolution, lorsque le directoire l'engagea à rentrer au service. Il donna de nouvelles preuves de ses talens dans quelques opérations d'une importance secondaire, les seules que permît l'état de dépérissement de la marine française, et il était parvenu au grade de contre-amiral, lors de l'expédition d'Egypte en 1798. Il fut chargé du commandement de la flotte destinée à cette grande entreprise, et qui, sortie de Toulon dans le courant de juin, consomma en passant la facile conquête de Malte; puis, ayant heureusement échappée à l'amiral Nelson, qui la cherchait sur ces mers, il arriva sans combat dans la rade d'Aboukir, où s'opéra le débarquement. Sa mission était remplie avec autant de bonheur que d'habileté; la présence de la flotte dans ces parages n'était plus nécessaire, et il semblait devoir hâter son retour en France : cependant, il prolongea son séjour dans cette rade, qu'a illustrée sa défaite. Les uns ont prétendu qu'il se croyait en sûreté dans ce mouillage, qui paraissait en effet être inattaquable, tant par sa position que par les précautions qu'il avait prises pour se mettre à l'abri de toute atteinte. D'autres assurent qu'il n'avait fait en cela, qu'exécuter les ordres formels de Bonaparte, auquel il avait été subordonné par le directoire. Quoi qu'il en soit, la flotte anglaise vint l'attaquer le 14 thermidor an 6 (1er août 1798), dans cette position jugée inexpugnable. Les excellentes dispositions qu'il avait faites, furent déconcertées par la manœuvre audacieuse de l'amiral ennemi, qui, après avoir coupé par le centre la ligne d'embossage des Français, passa entre leur flotte et la terre; ce que ceux-ci avaient regardé comme impossible. Ce mouvement si hardi et si imprévu jeta le désordre parmi eux, et dès ce moment, Brueys sembla ne plus songer qu'à s'assurer la seule chose qui dépendit encore de lui, une mort honorable. Il la trouva en combattant avec une valeur digne d'une meilleure destinée. Déjà blessé à la tête et à la main, il continuait à donner ses ordres, lorsqu'un boulet de canon le frappa mortellement. Il expirait, couché sur son banc d'amiral, quand son vaisseau l'*Orient*, de 120 canons, sauta en l'air avec un fracas épouvantable. On sait quels furent les résultats de cette terrible journée. La flotte française fut anéantie; mais si ce désastre doit être imputé à l'imprévoyance de Brueys, ce qui est au moins douteux, l'histoire doit ajouter que Bonaparte lui-même rendit une éclatante justice à la valeur de ce chef, qui ne voulut pas survivre à sa défaite.

FIN DU TOME SECOND.


Stanford University Libraries
3 6105 013 454 348

